



DC 111.3 .R4 1916
Renaudet, Augustin, 1880-
1958.
Pr er eforme et humanisme a
Paris pendant les



Digitized by the Internet Archive
in 2014

BIBLIOTHÈQUE
DE
L'INSTITUT FRANÇAIS DE FLORENCE
(UNIVERSITÉ DE GRENOBLE)
I^{re} Série. — Tome VI

PRÉRÉFORME ET HUMANISME

A PARIS

PENDANT LES PREMIÈRES GUERRES D'ITALIE

(1494-1517)

Par A. RENAUDET

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT FRANÇAIS
DE FLORENCE

(UNIVERSITÉ DE GRENOBLE)

1^{re} Série. — Tome VI

PRÉRÉFORME

ET

HUMANISME

A PARIS

PENDANT LES PREMIÈRES GUERRES D'ITALIE

(1494-1517)

PAR

A. [✓]RENAUDET

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

DOCTEUR ÈS LETTRES



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—
1916

A LA MÉMOIRE
DE
GABRIEL MONOD

PRÉFACE

Nous avons essayé d'apporter une contribution à l'étude des origines de la Réforme française, et de rechercher, pendant les vingt-trois années qui s'écoulent entre le départ de Charles VIII pour Naples et la fin des premières guerres d'Italie, en quels termes se pose à Paris le problème séculaire de la restauration chrétienne. Comme l'histoire religieuse se rattache intimement à l'histoire intellectuelle, nous avons dû étudier, dans ses rapports avec l'évolution de la pensée catholique, et particulièrement de la pensée réformatrice, l'évolution des idées et des doctrines. Comme l'école humaniste est celle qui travaille le plus activement au renouveau de la vie intellectuelle, comme on la voit, entre 1494 et 1517, aborder successivement toutes les questions de morale, de croyance ou de pratique, comme c'est elle qui produit les œuvres les plus riches de sens et forme les esprits les plus vigoureux, c'est son développement que nous nous sommes de préférence attachés à suivre, sans négliger les écoles qui résistent à son influence ou la subissent contre leur gré. Les événements de la politique extérieure ou intérieure, — guerres d'Italie, rapports, souvent tendus et difficiles, de l'Église de France avec l'État français ou le Saint-Siège, querelles des gallicans avec le roi ou le pape, — servent de cadre à cette étude.

Nous avons restreint nos recherches à la capitale, parce que chaque ville universitaire, chaque centre de hautes écoles ou d'ateliers typographiques, fournirait sans peine, pour la même période, les éléments de monographies particulières et variées dans leurs conclusions. Nous avons adopté comme date initiale le départ de Charles VIII pour l'Italie en juillet 1494 : les différents groupes des réformateurs ont dès lors esquissé leur

programme et commencé d'agir ; les diverses écoles ont pris nettement position : l'humanisme a déclaré ses préférences et possède ses méthodes, Nous nous sommes arrêtés après la première campagne de François I^{er}, au moment où le Concordat de 1516 ouvre, dans l'histoire de l'Église gallicane, une période nouvelle, à la veille du jour où Luther affiche ses thèses sur la porte de la Schlosskirche de Wittenberg.

•
•

Après avoir indiqué les causes générales de la décadence, publiquement avouée, de l'Église française, et montré, par quelques exemples, comment elle se manifeste dans la capitale, nous avons dû consacrer une première partie de notre ouvrage à définir les éléments de réforme qui apparaissent en 1494, à passer en revue les différents groupes de réformateurs, à préciser leurs doctrines et leurs programmes. Mais, pour évaluer exactement la puissance de leur action, nous devions examiner dans quelle mesure elle s'accorde avec les croyances communes, quelles forces elle y puise, quel soutien elle en peut attendre. Par suite, avant même d'aborder l'étude des hommes et des œuvres, nous avons dû tenter l'analyse du catholicisme parisien à la veille des guerres d'Italie. Or trois faits dominent en France l'évolution de la pensée chrétienne vers la fin du Moyen-Âge : le triomphe de la philosophie nominaliste, le renouveau de la mystique, l'apparition et le développement de l'humanisme. Ainsi notre analyse historique devait remonter jusqu'au dernier tiers du xiv^e siècle, jusqu'au moment où l'Université reconnaît sans conteste la suprématie des doctrines scolastiques.

Cette analyse, les ouvrages qui racontent l'histoire de l'Université de Paris ne la facilitaient pas. Du Boulay nous offre des in-folios bourrés d'anecdotes, mais où l'on chercherait en vain une idée, un effort pour interpréter les faits. P. Féret qui a longuement étudié la Faculté de théologie et ses maîtres les plus célèbres, ne nous donne guère que des notices biographiques, parfois inexactes : il indique médiocrement l'évolution des doctrines, le sens des systèmes. Dans l'absence de tout ouvrage d'ensemble sur la vie intellectuelle, morale et religieuse de Paris au xv^e siècle, nous avons été obligés d'accorder à la pre-

mière partie de notre livre au développement qui peut sembler excessif, et que pourtant l'état actuel de la recherche historique rendait inévitable et nécessaire. Travail de mise au point d'ailleurs ; les historiens de la scolastique ont marqué les grandes lignes de l'évolution des doctrines, dans le détail desquelles nous n'avions pas le dessein d'entrer ; les historiens du dogme ont noté l'évolution des croyances, dégagé la signification religieuse des systèmes philosophiques, défini par exemple les conséquences, pour la foi et la pratique, de l'adhésion universelle à l'ockamisme. Quelques monographies précises étudient le mysticisme des Pays-Bas, Pierre d'Ailly, Gerson, les débuts de l'humanisme en France, les origines de l'imprimerie parisienne. Mais il pouvait être utile pour l'histoire de l'intelligence française, et il était nécessaire pour le plan que nous nous étions imposé, de démêler et de rassembler les données que nous fournissent les ouvrages spéciaux ou les recherches particulières, et d'en tirer les éléments de deux chapitres rapides, mais que nous aurions voulu exacts et clairs, d'histoire intellectuelle et religieuse.

Nous avons observé, dans l'exposé des événements qui se déroulent de 1494 à 1517, quelques divisions chronologiques. Avec la mort de Charles VIII, au printemps de 1498, se termine une première période, que remplissent la conquête et la perte de Naples, les divers projets d'une réforme de l'Église universelle, la restauration entreprise des principaux ordres religieux, les prédications d'Olivier Maillard, l'activité de Lefèvre d'Étaples, éditeur et commentateur d'Aristote et les premiers travaux d'Érasme. Mais, au printemps de 1504, s'annoncent des nouveautés décisives. La question de la réforme générale, les projets de concile œcuménique, sont provisoirement écartés : le conflit de l'autorité royale et du gallicanisme se termine à l'avantage de Louis XII. Cependant les prédicateurs et les ascètes qui travaillaient à la restauration de la discipline monastique ont presque tous disparu. La scolastique tente de se rajeunir ; les Dominicains de Hollande, à Saint-Jacques, relèvent les études thomistes ; une importante école nominaliste se fonde au collège de Montaigu. L'humanisme, de son côté, prend une attitude de plus en plus hostile aux systèmes du Moyen-Age. Lefèvre publie son édition de l'*Organon* ; Érasme, instruit par les leçons des réformateurs d'Oxford,

expose, dans l'*Enchiridion militis christiani*, l'idéal d'une théologie fondée sur l'étude scientifique de l'Écriture, l'idéal d'une religion plus intérieure et moins formelle.

Du printemps de 1504 à la mort de Georges d'Amboise en mai 1510, se succèdent des années de calme et de recueillement. Tandis que s'apaisent les conflits de l'autorité royale et des gallicans, la réforme disciplinaire continue sous la protection du tout-puissant cardinal. Mais déjà faiblit l'enthousiasme des premiers jours : on se contente de poursuivre et de régler ce qui fut passionnément entrepris. Cependant l'humanisme se développe, étend son programme et son action. Érasme, éditeur des *Notes* de Laurent Valla sur le Nouveau Testament, définit les méthodes de la théologie moderne, qui doit appliquer à l'étude des textes bibliques les procédés au moyen desquels les humanistes et philologues déchiffrent les textes des orateurs, des poètes ou des philosophes. Tandis qu'Aléandre achève d'organiser à Paris l'enseignement du grec, Lefèvre aborde la théologie, commente le Psautier, dont il recherche une interprétation à la fois littérale et mystique. De mai 1510 aux premiers mois de 1517, se déroule, en revanche, une crise longue et violente. C'est l'époque où Louis XII part en guerre contre Jules II, convoque à Pise le concile universel, pose devant les catholiques français la question du refus d'obédience et de la réforme générale de l'Église ; où s'élabore, après l'échec de la tentative conciliaire et la victoire de François I^{er} en Italie, parmi les soupçons des gallicans, les inquiétudes des universitaires et des clercs parisiens, le Concordat de 1516, qui va soumettre, jusqu'à la Révolution, l'Église de France au double despotisme du pape et du roi. Si la réforme disciplinaire, la restauration des couvents ne cessent pas, les résultats en restent médiocres : les ordres mendiants demeurent divisés, en lutte les uns avec les autres, en lutte avec le clergé séculier ; cependant les esprits commencent à se détourner de l'idéal monastique. Érasme a publié son *Éloge de la Folie*, Lefèvre son commentaire de saint Paul. Puis, tandis que le premier, retiré à Cambridge, prépare son édition du Nouveau Testament, la querelle de Reuchlin et des Dominicains de Cologne est portée devant la Faculté parisienne de théologie. L'ancienne et la nouvelle éducation, la science ancienne et la moderne, se trouvent maintenant en conflit. Première et grave escarmouche,

dont l'humanisme, condamné en Sorbonne, sort vainqueur devant l'opinion publique. Premier combat qui rapproche les esprits les plus différents, Érasme et Lefèvre d'Étaples ; qui fond les affirmations et les espérances des divers groupes humanistes en une pensée commune, à laquelle, en 1516, les grandes publications théologiques d'Érasme, le Nouveau Testament, le saint Jérôme, communiquent une force et une fermeté nouvelle.

Ainsi se constitue peu à peu la doctrine des réformateurs, qui vont bientôt constituer, autour de Lefèvre d'Étaples et de Guillaume Briçonnet, le petit groupe de Meaux. Doctrine où l'idéal de l'éthique aristotélicienne s'unit à l'idéal de l'Évangile, où la spéculation subtile des dernières écoles helléniques s'accorde avec le mysticisme du Moyen-Âge, avec l'esprit de renoncement cher à Gérard Groote ou à Thomas de Kempen. Doctrine qui a pour caractère essentiel un besoin de lumière, d'intelligence et de vérité, la haine des formules sèches et vides, le besoin de fonder, sur la raison et la Bible, la foi profonde. Doctrine qui manque d'un exposé clair et simple, qui en manquera toujours, et peut-être ne s'y prêtait pas. Faite de l'intelligence d'Érasme et de la sensibilité de Lefèvre, elle perdra quelque terrain lorsque se répandront en France les écrits latins de Luther, se conciliera, dans une certaine mesure, avec celle du réformateur allemand, sans pourtant l'admettre tout entière, avec ses violents partis pris et ses négations. Mais c'est d'elle que vivront, avec Lefèvre, les plus hautes âmes de notre première Réforme, jusqu'au jour où Calvin, dans son *Institution Chrétienne*, formulera un Credo plus étroit, mais plus vigoureux, plus agissant, plus capable, par sa netteté révolutionnaire, de séduire les intelligences françaises.

..

Dans l'exposé des faits, nous avons suivi une méthode uniforme. Deux chapitres parallèles étudient successivement, pour chaque période, les réformes et les doctrines. Peut-être nous reprochera-t-on d'avoir à l'exès morcelé notre récit. Mais l'histoire des réformes doit s'éclairer par celle de la pensée religieuse et de ses transformations ; et pareillement l'histoire des idées, celle de l'humanisme, elle-même de faits qui, à première

vue, semblent étrangers à l'histoire religieuse, — comme l'introduction des études grecques en France, — deviennent infiniment plus intelligibles, et nous apparaissent plus aisément sous leur véritable jour, si l'on n'oublie jamais que la question de la réforme du clergé dans son chef et dans ses membres, des rapports de l'Église de France avec l'Église de Rome, du concile avec le pape, dominent alors toutes les intelligences, et que, dans les collèges où travaillent Lefèvre, ses disciples, ou les lecteurs d'Érasme, on suit passionnément la restauration de la discipline ecclésiastique et de l'idéal chrétien.

Les documents qui nous ont fourni les matériaux de ces chapitres d'histoire intellectuelle et religieuse sont assez variés. Aux Archives Nationales, les séries parlementaires nous permettent d'étudier les querelles de l'autorité royale ou du Saint-Siège avec les gallicans, les procès auxquels les réformes de couvents, les élections ou nominations contestées de prélats ont pu donner lieu. On doit regretter la pauvreté relative des documents qui nous instruisent sur les ordres mendiants, les Carmes et les Augustins par exemple, dont on ne sait à peu près rien. L'histoire intérieure des couvents cordeliers ou dominicains nous est assez médiocrement connue, malgré Wadding, malgré Sbaralea, malgré Quétif - Échart ou le P. Mortier. Mais nous possédons, sur Saint-Martin des Champs, sur Cluny, sur Saint-Germain des Prés, sur les Minimes, sur Saint-Victor, de nombreux renseignements. L'histoire des chanoines réguliers de Saint-Augustin et de leur réforme par les missionnaires de Windesheim est d'une étude facile, grâce aux manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; de nombreuses lettres nous laissent pénétrer la pensée des réformateurs, dont une chronique nous raconte la vie et les voyages. La même collection nous offre sur Jean Standonek, sur la fondation de la Société de Montaigu, les détails les plus précieux. Pour l'histoire de l'Université de Paris, nous avons étudié les cartons et les registres conservés aux Archives Nationales, les cartons et les registres des archives de l'Université, à la Sorbonne, et, à la Bibliothèque Nationale, de nombreux manuscrits du fonds de Sorbonne ou de l'ancien fonds latin. M. l'abbé J. Clerval doit prochainement publier l'important manuscrit qui contient les délibérations de la Faculté de théologie de 1505 à 1531. Sur les entreprises gallicanes de

1511-1513, sur les assemblées de Tours et de Lyon, sur le concile de Pise-Milan, nous avons lu divers manuscrits de la Bibliothèque Nationale et, aux Archives d'État de Florence, la série complète des relations quotidiennes, écrites par les ambassadeurs ou les agents de la République.

Afin de suivre avec précision l'histoire littéraire des écoles, nous avons pris pour guides les répertoires bibliographiques : catalogues d'incunables, de bibliothèques, catalogues des livres imprimés dans telle ou telle ville ou dans tel ou tel atelier. Les volumes de Hain-Copinger, avec les corrections et les additions de Reichling, permettent d'atteindre, pour la fin du *xv^e* siècle, à une assez grande exactitude. Malheureusement l'attention des bibliographes s'est portée jusqu'ici de préférence sur les incunables. Une fois dépassée l'année 1500, nous sommes réduits aux inventaires, d'ailleurs excellents et rarement en faute, de Panzer, aux catalogues de bibliothèques, aux bibliographies particulières. Aussi les recherches deviennent-elles plus hasardeuses et les conclusions moins sûres. Il existe pourtant d'excellents ouvrages de détail : l'admirable *Bibliotheca Belgica*, entreprise par l'Université de Gand, la bibliographie des ouvrages de Josse Clichtowe, donnée par l'abbé J. Clerval en tête de son étude sur cet écrivain ; la bibliographie des ouvrages d'Aléandre, établie par l'abbé J. Paquier ; celle des volumes sortis des presses d'Henri Estienne, par A.-A. Renouard ; les recherches de H. Omont sur les premiers livres grecs imprimés à Paris, et surtout l'excellente bibliographie des œuvres et des éditions de Josse Bade Ascensius, par Ph. Renouard.

Les livres dont l'étude permet de saisir l'évolution des idées et des doctrines sont relativement faciles à rassembler. On se procure sans trop de peine, à la Bibliothèque Nationale, à la Mazarine, à la Bibliothèque de la Sorbonne, les principaux écrits des professeurs scolastiques et ceux de leurs rivaux, Guillaume Fichet, Robert Gaguin, Lefèvre d'Étaples, Josse Clichtowe, Charles de Bouelles, Guillaume Budé. Les premières impressions des ouvrages d'Érasme sont pour la plupart trouvables. La Bibliothèque de Schlettstadt, où l'on conserve les collections de Beatus Rhenanus, nous a fourni quelques volumes plus rares. Mais dans ces traités de théologie, dans ces manuels philosophiques, dans ces éditions d'Aristote ou des auteurs anciens,

de la Bible, des Pères ou des mystiques, certaines parties nous échappaient. Chez Lefèvre, l'interprète d'Aristote et de saint Paul mérite d'être étudié pour lui-même, comme, chez Érasme, l'éditeur du Nouveau Testament, le traducteur d'Euripide ou de Lucien. Or nous ne voulions écrire ni l'histoire de l'interprétation du péripatétisme, ni l'histoire de l'exégèse biblique, ni l'histoire de la philologie grecque. Nous avons touché à ces diverses questions dans la mesure où le renouveau de la théologie, de la philosophie, de la science du monde antique, peut expliquer les origines intellectuelles et morales de la Réforme. Auprès de Lefèvre commentateur de l'Éthique, de l'Organon ou des Épîtres, comme auprès d'Érasme éditeur du Nouveau Testament, ce qui retient notre attention, ce sont des principes nouveaux de méthode, c'est une conception nouvelle de la croyance, de la pratique, de la morale chrétienne, de la vie religieuse. Pareillement, lorsque Lefèvre recueille et publie les écrits oubliés de Raymond Lulle, de Richard de Saint-Victor, de sainte Élisabeth, de sainte Meehtilde ou de Ruysbroek, ce qui nous intéresse, c'est l'écho profond que la mystique des vieux âges éveille en lui. Sans pénétrer dans le détail qui relève des spécialistes, l'historien a le droit d'utiliser, selon les règles de la critique, les textes qui l'aident à définir une attitude intellectuelle ou morale, une préférence ou une antipathie, une forme d'esprit ou de sentiment personnelle ou collective.

En outre des livres, des traités, des ouvrages proprement dogmatiques ou théoriques, nous disposons de très nombreuses lettres, qui sont, pour la plupart, d'inappréciables documents humains. Les manuscrits de Sainte-Geneviève conservent celles des missionnaires de Windesheim, et quelques-unes de Standonek. On possède les correspondances de Jean Raulin, de Guillaume Fichet, de Robert Gaguin, de Guy Jouenneaux, de Charles Fernand, de Guillaume de la Mare, dans des éditions contemporaines ou modernes. Peu de lettres, malheureusement, de Lefèvre : plusieurs, dont nous savons l'existence, sont perdues : il faut nous contenter de ses préfaces ; en revanche, les correspondances de Beatus Rhenanus, de Michel Hummelberg, de Jérôme Aléandre ont été publiées ; celles de Bruno et de Basile Amerbach, dont la Bibliothèque de l'Université de Bâle conserve les originaux, sont connues en partie. M. Ph. Re-

nouard a réuni et publié de nombreuses préfaces de Josse Bade. Les lettres de Guillaume Budé, prolixes et d'un style pesant, mériteraient pourtant une réédition. Mais la source la plus riche pour l'histoire intellectuelle et religieuse des premières années du xvi^e siècle est la correspondance d'Érasme, que M. P.-S. Allen a définitivement classée, et commentée avec une précision érudite. Elle nous permet de vivre au jour le jour dans l'intimité de ces générations lointaines d'humanistes, dont Michelet, en des pages inoubliables, évoquait jadis l'ardent labeur; nous les voyons à l'œuvre, et nous sommes parfois surpris de les sentir si proches de nous.



BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS MANUSCRITS

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES

I. — Archives Nationales

SÉRIE J

939. — Décimes (1500, 1516, 1538).

941-942. — Documents relatifs au Concordat de 1516.

1027. — Enquête sur les opposants au Concordat (1518).

SÉRIE K

76, 77, 78, 79, 81, 180, 191. — Actes de Charles VIII, de Louis XII, de François I^{er}, en faveur de divers couvents ou collèges.

SÉRIES L ET LL

BULLES ET BREFS

327. — Bulles d'Alexandre VI.

328. — Bulles de Jules II.

329-330. — Bulles de Léon X.

357. — Brefs d'Alexandre VI, de Jules II, de Léon X.

369. — Bulles et brefs de Georges d'Amboise.

371. — Conciles ; concile de Pise-Milan (1511-1512)

CHAPITRE DE NOTRE-DAME

LL 123-4-132. — Registres de délibérations (1494-1517).

Collection Sarrazin (Extraits des registres) : LL 241-242, 244, 261, 263-264, 267-268, 277, 283, 287-288, 290-291, 294-295, 300, 305.

LL 363. — Synodes (1428-1532) ; — L. 496. Synodes (1384-1697).

L. 419-420. — Différends entre l'évêque et le chapitre.

L. 429-431. — Différends entre l'évêque et l'archidiacre.

L. 428. — Processions, prières publiques (Extraits des registres capitulaires).

BÉNÉDICTINS

L 748. — Saint Benoît ; divers (xvii^e siècle, sauf lettres patentes de Louis XII pour la réforme de l'ordre ; Blois, 20 février 1498/9 ; copie).

Saint-Denis

LL 1214. — Registres capitulaires (1481-1498).

L 830-831. — Actes divers (xv^e-xvi^e siècles).

Saint-Germain des Prés

L 753. — Documents concernant le gouvernement de Guillaume Briçonnet, cardinal, archevêque de Reims, et de Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève (1504-1507).

L 756. — Réforme de Saint-Germain des Prés ; concordats avec Chezal-Benoist (1514-1537).

LL 1328. — Chezal-Benoist ; sa réforme (Copie des documents précédents et de quelques autres).

L 778. — Offices claustraux (xvi^e siècle).

Saint-Magloire

L 441-442. — Pièces diverses (xvi^e siècle).

Saint-Martin des Champs

LL 1360. — Registres capitulaires (1473-1500).

L 869. — Comptes divers (xvi^e siècle).

L 871. — Dignités (xvi^e siècle).

L 872. — Réforme (1501-1516) ; pièces originales.

LL 1376-1377. — Réforme ; pièces originales et copies.

L 873. — Divers ; fondations (xvi^e siècle).

Cluny

L 868. — Histoire chronologique de l'ordre de Cluny, depuis sa fondation jusqu'en 1744.

LL 1333. — Pièces diverses relatives à l'ordre de Cluny (xvi^e-xvii^e siècles).

LL 1339. — Chapitres généraux de l'ordre de Cluny (1290-1626), imprimé et ms. ; incomplet.

LL 1390. — Mémoires pour servir à l'histoire de l'ordre de Cluny (des origines à 1757).

Chezal-Benoist

L 984. — Réformes et Statuts (xv^e-xvi^e siècles).

L 985. — Documents divers sur l'histoire de Chezal-Benoist, depuis la fondation du monastère (1037) jusqu'en 1596.

LL 1329. — Ordinations devotae congregationis Casalis Benedicti.

LL 1330. — Statuts (xvi^e siècle ; ms. contemporain).

Bénédictines

L 426. — Abbayes diverses ; Chelles, Yerres, Hérivaux ; — 1018-1019, Fontevault ; — 1031, Montmartre ; — 1053, Filles-Dieu.

LL 1606. — Montmartre ; réforme de 1504.

Cîteaux

L 747. — Statuts.

LL 988. — Brefs du pape et décisions du général.

CHANOINES RÉGULIERS DE SAINT-AUGUSTIN

L 889. — Histoire, droits, régime intérieur de Saint-Victor ; réforme (1508-1516).

ORDRES MENDIANTS

LL 1529. — Dominicains ; chapitres généraux (1459-1518) ; copie du xvii^e siècle.

L 941. — Cordeliers (xv^e-xvi^e siècles) ; — L 1025, n^o 5 (classé à tort dans les papiers du couvent de Longchamps), *id.*

L 927. — Carmes (xvi^e siècle).

L 951, 953. — Minimes (fin xv^e siècle-début xvi^e siècle).

LL 1570. — Minimes de Nigeon ; registres capitulaires (1507-1574).

SÉRIES M ET MM

M 66^b. — Privilèges de l'Université ; doctrine (xv^e-xvi^e siècles).

M 69^a. — Privilèges et doctrine (xvi^e-xviii^e siècles).

M 80-81. — Collège d'Autun ; — 89, Beauvais ; — 105, Bons-Enfants-Saint-Victor ; — 109, Cambrai ; — 112-114, Cholets ; — 123, 128, 131, Fortet ; — 133-134, Harcourt ; — 137, Justice ; — 140, Laon ; — 145, Cardinal Lemoine ; — 146, Lisieux ; — 177, Mignon ; — 178, Montaigu ; — 180, Navarre ; — 182-183, Plessis ; — 185, Presle ; — 187, Reims ; — 191, Séz ; — 194, Trésorier.

MM 261. — Faculté de Théologie ; serments.

MM 286. — Sorbonne ; Cartulaire (1261-1549).

MM 338. — Collège d'Autun ; fondation Étienne Petit, 24 janvier 1515 6.

MM 417. — Mémoires pour servir à l'histoire du collège de Laon (fin xvii^e siècle).

MM 465-466. — Montaigu (xvi^e siècle).

SÉRIE U

525-539. — Tables de Le Nain ; extraits des registres du Parlement de Paris ; affaires ecclésiastiques.

574. — Même collection ; questions universitaires.

SÉRIE A

Parlement ; civil : A^{1a}.

1502-1519. — Conseil (1495-1517).

4836-4860, 8323-8331. — Plaidoiries ; matinées, après-dînées.

8609-8611. — Actes royaux, bulles pontificales et ordonnances enregistrées.

9321-9322. — Lettres des rois, reines, princes, etc., et bulles adressées au Parlement.

9324. — Lettres adressées par le Parlement à divers personnages.

SÉRIE Z

Z¹° 20. — Officialité de l'archidiacre de Paris, Louis du Bellay ; causes criminelles (1493-1497).

Z¹° 21. — *Id.* ; (1497-1505) ;

Z¹° 22. — *Id.* ; (1515-1518) ;

Z¹° 27. — Officialité de l'évêque (1486-1498).

Z¹° 237. — Tables d'ordination (1502).

II. — Archives de l'Université de Paris

(A la Sorbonne)

Reg. 9 (ancien 11). — Conclusions de la Nation de Picardie (1476-1483).

Reg. 8 (10). — Conclusions de la Nation d'Allemagne (1476-1492).

Reg. 13. — Conclusions des Nations réunies (1512-1536).

Reg. 14. — Conclusions des Nations réunies (1516-1518).

Reg. 59 (49). — Registre du Rôle (Rotulus nominandorum) ; 1492-1495.

— Les registres 60 (50)-62 (52) contiennent les rôles de 1496-1501, 1510-1517, et de 1515.

Reg. 89-90 (83-84). — Certificats d'études (1512-1513).

Reg. 91 (85). — Livre du receveur de la Nation d'Allemagne (1494-1530).

Carton 6. — Liasse 2 ; reliques données à l'Université de Paris (1505).

Carton 10. — Nos 48-54 ; procès entre Saint-Germain des Prés et Saint-Martin des Champs, au sujet des processions universitaires (1504-1509).

Carton 20. — Collège de Cluny (1505-1508).

III. — Bibliothèque Nationale

ANCIEN FONDS LATIN

1523. — Conciles, décimes, exemptions ; quelques pièces de Josse Clichou, qui se retrouvent dans le ms. 1068 de la Bibl. Mazarine ; xvi^e siècle.

1559. — Conciles de Tours et de Lyon (1510-1511) ; xvi^e siècle.

3767. — Réformes de Chelles ; statuts du 14 juillet 1505 ; xvi^e siècle.

4389, 4393. — Réforme de Fontevault ; mêmes statuts ; xvi^e siècle.

5149. — Réforme de Fontevault (1474-1506) ; xvi^e siècle.

5493. — Héméré (Claude) ; Sorbonae origines, disciplina, viri illustres ; xvii^e siècle.

5494 a. — Registre original du priorat de Sorbonne et des bacheliers prieurs qui ont rempli cette place depuis l'an 1430 jusqu'en 1483.

5657 a. — Ordo licentiatorum sacrae Facultatis (1373-1694) ; xvii^e siècle.

SUPPLÉMENT LATIN

9876. — Illustres viri ordinis cluniacensis ; notes sur Jean Raulin et Philippe Bourgoing ; xvii^e siècle.

9960. — Recueils de jugements de la Faculté de Théologie touchant les hérésies ; xvii^e siècle.

FONDS DE SAINT-GERMAIN DES PRÉS

12674. — *Monasticon Benedictinum* (xvii^e siècle) ; f^o 127 et suiv., Chezal-Benoist.

12698. — *Monasticon Benedictinum* (xvii^e siècle) ; f^o 227 et suiv., Saint-Sulpice de Bourges.

12744. — Dom Estiennot ; *Chronicon casalense* ; xvii^e siècle.

12787. — Chezal-Benoist ; réforme ; chapitres généraux ; bulles (1490-1516) ; xvii^e siècle.

12799. — Statuts de la congrégation nouvelle des chanoines réguliers de Livry ; statuts de 1508 ; copie du xvii^e siècle (1672).

13116. — Résidu Saint-Germain ; mélanges théologiques ; f^o 44 r^o-67 v^o. Articles de Jean Standonck pour la consultation de Tours (12 novembre 1493).

13846. — *Reformatio diversorum monasteriorum* ; Congrégation de Chezal-Benoist (1505-1516) ; début xvii^e siècle.

13847. — Copie incomplète du *Declaratorium* de Pierre Dumas (1490) ; xvi^e siècle.

13848. — *Erectio Congregationis Casalis Benedicti* ; bulles (1516-1551) ; xvi^e siècle.

13866. — Livry ; statuts de 1508 ; provenance Château-Landon, xvi^e siècle.

FONDS DE SAINT-VICTOR

14370-14374. — Jean de Thoulouze ; *Annales regalis abbatiæ Sancti Victoris parisiensis* ; xvii^e siècle (avant 1641) ; v. p. xxvi, n^o 109.

14375-14376. — *Antiquitatum regalis abbatiæ Sancti Victoris parisiensis libri XII* ; authore P. Joanne de Thoulouze ; copie ; 1765.

14659. — Jean Picart ; Recueil sur les chanoines réguliers ; xvii^e siècle.

14660. — — ; Recueil sur Saint-Victor de Paris ; xvii^e siècle.

14662. — Jean Mombaer ; *Venatorium sanctorum ordinis canonici* ; copie, xvi^e siècle.

14677. — *Antiquitatum... etc.* ; original.

14684. — *Congregatio victorina* ; authore Joanne de Thoulouze ; xvii^e siècle.

14686-14687. — Recueils historiques sur Saint-Victor ; xvii^e siècle.

14767. — *Catalogus typographicus bibliothecæ manuscriptæ Sancti Victoris, a Claudio de Grandivico (Claude de Grandrue) canonico ejusdem abbatiæ ordinatus anno 1514.*

14708. — Copie du précédent ; xvii^e siècle.

15044. — Copie du *Venatorium* de Mombaer ; xvi^e siècle.

15049. — *Liber de Origine congregationis canonicorum regularium reformatorem in regno Franciæ anno Christi 1496, a contemporaneo canonico Sancti Severini Castri Nantonis conscriptus et ex autographo hic transcriptus.* V. p. xxvi, n^o 111.

15050-15052. — Réforme de Livry et de Saint-Victor (1508-1514) : chapitres ; xvi^e siècle.

15053. — Chapitres des couvents de l'union réformée des chanoines réguliers (1502-1549) ; xvi^e siècle.

15055. — Le Tonnelier, *Annales Ecclesiae Sancti Victoris parisiensis ab anno 1110 ad annum 1658* ; xvii^e siècle.

15058. — Recueil de pièces sur Saint-Victor ; xvi^e siècle.

15063. — Statuts de Livry (1508) ; xvi^e siècle ; incomplet.

FONDS DE SORBONNE

15438. — Pièces concernant le Parlement, la maison de Sorbonne et la Faculté de Théologie : extraits de registres, censures, etc. ; xvii^e siècle.

15440. — *Ordo licentiatorum Sacrae Facultatis ab anno 1373* ; xvii^e siècle.

15445-15446. — Recueils de Nicolas Petitpied ; séries d'extraits des registres de délibérations, censures, décisions doctrinales, statuts, etc. Le 1^{er} volume date du 20 août 1652.

16070. — Copie du ms. de l'anc. fonds latin 5494^a (reg. des prieurs de 1430-1483) ; xvii^e siècle ; v. p. xiv.

16574. — Statuts de Robert de Sorbon ; statuts divers des xiv^e et xv^e siècles.

16576. — Recueil de conclusions et de censures de la Faculté de Théologie de Paris ; xvii^e siècle.

FONDS DE NOTRE-DAME ET AUTRES FONDS LATINS

17691. — Statuts de Livry (1508) ; xvi^e siècle.

MANUSCRITS FRANÇAIS

1896. — Le traité des trois vœux, escript et finé à Orléans par Jean de Rély, chapelain et domestique de Révérend Père en Dieu Loys de Gaucourt, évêque d'Amiens, le 27^e jour du mois de may l'an 1480.

2921. — Traités divers : f^o 39, traité entre Maximilien, Louis XII et Ferdinand pour la convocation du Concile et la réforme de l'Église ; apocryphe ; xvi^e siècle.

22396-22401. — Le P. Gourdan ; Vie et maximes des hommes illustres de Saint-Victor (1695).

FONDS DUPUY

594. — Instructions du pape Innocent VIII aux nonces envoyés auprès de Charles VIII (1487).

NOUVELLES ACQUISITIONS LATINES

1466. — Cluny ; xvi^e siècle.

1782. — Délibérations de la Faculté de Théologie de Paris (1505-1533).

2277. — Cluny, Saint-Martin des Champs, Collège de Cluny.

IV. — Bibliothèque Sainte-Geneviève

574. — Liber de Origine; xvii^e siècle. Voir Bibliothèque Nationale, fonds de Saint-Victor, ms. latin 15049; p. xv.

609. — Claude du Molinet; Histoire de Sainte-Geneviève et de son église royale et apostolique à Paris; xvii^e s. V. p. xxvi, n^o 108.

610. — Copie du précédent.

618. — Copie du *Liber*; copie des lettres contenues dans 1149-1150; xvii^e siècle.

619. — Suite des copies des lettres contenues dans 1149-1150; chapitres de la congrégation de Livry (1504-1508); copies; xvii^e siècle.

620. — Chapitres (1505-1545); xvii^e siècle.

Les mss. 618-620 font partie de la collection de 25 volumes, constituée au xvii^e siècle par les Génovécains, et comprise au Catalogue sous ce titre: Pièces relatives à l'histoire et aux deux réformations des chanoines réguliers (1496-1622).

676. — Extraits divers sur l'histoire de Livry (xvii^e siècle).

1147. — Le P. J. Fronteau; Vita Joannis Standonck; Vita Joannis Mauburni; xvii^e siècle.

1149-1150. — Epistolae canonicorum regularium Sancti Augustini capituli Windesemensis, Sancti Severini Castris Nantonis, Sancti Victoris parisiensis, pro reformatione facta in regno Galliae circa annum 1496 per R. P. Joannem Mauburnum, abbatem Sanctae Mariae Livriacensis; recueil exécuté au xvii^e siècle sous la direction du P. Fronteau.

1291. — Imitation du Rosetum de Mombaer, composée à Château-Landon dans les premières années du xvi^e siècle.

1641, 2963, 2966, 2967. — Statuts de Livry (1508); xvi^e siècle.

2122. — Libri et commentarii sacrae Facultatis parisiensis seu ejus conclusiones; extraits (xiii^e-xvi^e siècle); par Claude Galliot; xvii^e siècle.

2977. — Réforme de Fontevault (xvi^e-xvii^e siècles).

V. — Bibliothèque Mazarine

429. — Missel à l'usage de l'ordre des Trinitaires; rédigé sous la direction de Robert Gaguin entre 1461 et 1494. A la p. 279: Benedictio eorum qui ad redimendum captivos peregrinantur a d^{no} Roberto Gaguino instituta anno 1491.

1068. — Notes et brouillons de Josse Clichtowe (1512-1518); Cf. J. Clerval, De Judoci Clichtovei vita et operibus (v. p. xlii, n^o 392); p. xviii.

1752. — Statuts de réforme des couvents de Chelles, Montmartre, Malnoue; 14 juillet 1505 (xvi^e siècle).

1762. — Réforme de Fontevault; xvi^e siècle.

1766. — Statuts des Trinitaires (1429-1519); xvi^e siècle.

1788. — I^{re} partie; imprimé: Liber vite fratrum ordinis Minimorum sancti Francisci de Paula; Paris, 25 novembre 1535, in-4^o; 2^e partie:

Correctorium fratrum ordinis Minimorum beati Francisci de Paula ;
xvi^e siècle.

1789. — Règle et correctoire des Minimés ; xvi^e siècle.

1790. — Constitutiones Minimorum ; chapitres, bulles ; xvii^e siècle.

3311. — Décisions de la Faculté de Théologie ; tome II (manque le I^{er}) ;
xvii^e siècle.

3323. — Diarium bibliothecae sorbonicae (1417-1537).

3380. — Dom Robert Racine ; Histoire de l'abbaye de Chelles (1772)
(v. p. xxvi, n^o 104).

4184. — Index novus eorum quae in bibliotheca coenobii sancti Victoris
continentur, a fratre Claudio collectus ; catalogue alphabétique de la biblio-
thèque de Saint-Victor, dressé par Claude de Grandrue en 1514.

VI. — Bibliothèque de l'Arsenal

778. — Chapitres généraux de l'ordre de Cluny (1717) ; quelques parties
imprimées.

1166. — Hémeré (Claude) ; Sorbonae origines, disciplina, viri illustres ;
copie du ms. de la Bibliothèque Nationale anc. fonds lat. 5493 ; xvii^e siècle ;
v. p. xiv.

1168. — Réformes diverses de l'Université (1452-1570) ; statuts de Mon-
taigu (1388-1524) ; xv^e-xvi^e siècles,

1020-1021. — Bibliotheca Sorbonica ; xvii^e siècle.

1228. — Hémeré ; Miscellanea ; xvii^e siècle.

2393-2394. — Mémoires du Parlement de Paris ; tome III (1451-1500) ;
tome IV (1500-1524) ; extraits des registres du Conseil et des plaidoiries.

VII. — Bibliothèque de l'Université de Paris

396. — Règlements du collège d'Autun ; f^o 53-123 ; Fondation Étienne
Petit. 24 janvier 1515 6 ; cf. Arch. Nat., MM 338 ; p. xiii.

Nouv. acq. 102. — Histoire du collège de Montaigu (rédigée vers 1744.)

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES ÉTRANGÈRES

I. — ROME

Bibliothèque Vaticane

FONDS VATICAN

Vat. lat. 3914. — Varia ad Concilium spectantia ; Documents et
lettres relatives au concile de Pise (1511-1512).

FONDS OTTOBONI

Ottob. 2100. — Notes diverses de Jérôme Aléandre (1508-1513).

FONDS DE LA REINE CHRISTINE

Regin. lat. 1115. — Jacobi Fabri Stapulensis de magia naturali ad clarissimum virum Germanum Ganayum regium gubernatorem libri sex ; copie, XVI^e siècle ; manquent les deux derniers livres ¹.

A la première page, nom du possesseur du ms. vers 1569 (date donnée au f^o 125) : André Dudith de Orechowicze.

II. — FLORENCE

Archives d'État

STUDIO

Studio, 4. — Ricordi per lo studio pisano dal 1481 al 1505 (Rôle des professeurs qui enseignent à Pise et à Florence.

Studio, 5. — Délibérations (1484-1491).

PAPIERS RELATIFS AU CONCILE DE PISE-MILAN (1511-1512).

Comme nous publierons sous peu l'ensemble de ces documents, nous ne signalerons ici que les plus importants.

Archivio Diplomatico, Atti pubblici, 1511-1512.

Signori, Missive originali 8.

Signori, Lettere della prima Cancelleria, 57.

Signori, Legazioni e Commissarie, Elezioni, Istruzioni, 23, 26, 28.

Dieci di Balìa, Legazioni e Commissarie, 35-39.

Dieci di Balìa, Carteggio, Responsive, 100-108.

Pour la description des différentes séries, cf. A. Renaudet, *Projet d'une édition des documents florentins relatifs au concile de Pise-Milan* (1511-1512) ; Bulletin franco-italien, mars-avril 1912.

III. — BALE

Bibliothèque de l'Université

Mss. G I 25, G II 13, G II 13^a, G II 29, G II 30 ; Correspondance des Amerbach (1501-1508).

IV. — SCHLETTSTADT

Bibliotheca Rhenana

Ms. 435. — Notes prises [par Beatus Rhenanus à l'Université de Paris ; résumés des cours de Jacques Lefèvre d'Étaples. L'année inscrite sur la feuille de garde est 1505 ; mais les notes et les résumés datent pour la plupart de 1504.

1. Je dois l'indication de ce ms. à mon ami Pierre Bourdon, ancien élève de l'École française de Rome, mort au moment où il achevait un important ouvrage sur les origines du Concordat de 1516.

PRINCIPAUX OUVRAGES ET ARTICLES DE REVUES

V. B. — Les ouvrages cités sans indication de lieu ont été publiés à Paris.

Pour les livres des xv^e et xvi^e siècles dont les imprimeurs suivaient le style gallican et faisaient commencer l'année à Pâques, nous donnons la date selon ce style, avec la correction nécessaire (par exemple : 1^{er} janvier 1498/9). Pour les livres dont les imprimeurs suivaient le style romain, nous donnons la date en style moderne.

HISTOIRE POLITIQUE GÉNÉRALE

Textes

1. JOURDAN, DECRUSY, ISAMBERT. — *Recueil général des anciennes lois françaises* ; 1822-1828, 30 vol. in-8° ; XI (1483-1514) ; XII (1514-1546), par Isambert, Decrusy, Armet.

2. *Ordonnances des rois de France ; Règne de François I^{er}* ; publiées par l'Académie des Sciences morales et politiques ; t. I (1515-1516) ; 1902, in-4°.

3. MASSELIN (Jean). — *Journal des États Généraux de France tenus à Tours en 1484* ; rédigé en latin par Jehan Masselin, député du baillage de Rouen, publié et traduit pour la première fois par A. Bernier ; 1835, in-4° (Collection des Documents inédits).

4. COMINES (Philippe de). — *Mémoires* ; nouvelle édition publiée avec une introduction et des notes d'après un manuscrit inédit et complet par B. de Mandrot ; 1901-1903, 2 vol. in-8° (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).

5. AUTON (Jean d'). — *Chroniques de Louis XII*, éditée par R. de Maulde la Clavière ; 1889-1895, 4 vol. in-8° (Société de l'Histoire de France).

6. BOUCHET (Jean). — *Les Annales d'Aquitaine, faits et gestes en sommaire des roys de France et d'Angleterre et des pays de Naples et de Milan* ; Paris et Poitiers, 1524, in-f°.

7. CHARLES VIII. — *Lettres*, publiées par P. Pélicier et B. de Mandrot ; 1898-1905, 5 vol. in-8° (Société de l'Histoire de France).

8. GODEFROY (Denys). — *Histoire de Charles VIII, roy de France*, par Guillaume de Jaligny, André de la Vigne, et autres historiens de ce temps-là, le tout recueilli par feu M. Godefroy, conseiller et historiographe ordinaire du roy ; 1684, in-f°.

9. MICHEL (Jean). — *La prophécie, vision et révélaçon divine révélée par très humble prophète Jehan Michel de la prospérité et victoire du très crestien roy de France Charles VIII, de la nouvelle réformation du siècle et du recouvrement de la Terre Sainte à luy destinée* ; s. l. n. d., in-4° ; Bib. Nat., Lb. 28 23.

10. MICHEL (Jean). — *Visio revelata divinitus quod mundus debeat de proximo reformari per Carolum octavum Francorum regem christianissimum* ; s. l. n. d., in-4° ; Bibl. Nat., Lb. 28 28.

11. LA PILORGERIE (J. DE). — *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII (1494-1495)* ; Nantes et Paris, 1866, pet. in-8°.

12. GODEFROY (Jean). — *Lettres de Louis XII et du cardinal d'Amboise avec plusieurs autres lettres* ; Bruxelles, 1712, 4 vol. in-8°.

13. DE MAULDE LA CLAVIÈRE (R.). — *Procédures politiques du règne de Louis XII*; 1885, in-4° (Collection des Documents inédits).
14. — *Catalogue des Actes de François I^{er}*, publié par l'Académie des Sciences morales et politiques; 1887-1908, 10 vol. in-4°.
15. BARRILLON (Jean). — *Journal de Jean Barrillon, secrétaire du chancelier Duprat (1^{er} janvier 1515-10 décembre 1521)*; publié par P. de Vaissière, 1897-1899; 2 vol. in-8° (Société de l'histoire de France).
16. DESJARDINS (Abel). — *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*; 1859-1886, 5 vol. et une table, in-4° (Collection des Documents inédits).
17. MACHIAVEL. — *Le opere di Niccolò Machiavelli*; éditées par L. Passerini, P. Fanfani, G. Milanese; Florence, 1873-1877, 6 vol. in-8°.
18. SANUTO (Marino). — *I Diari*; publiés par F. Stefani, Berchet, R. Fulin, Barozzi, Allegri; Venise, 1879-1903, 58 vol. in-4° (Publications de la Deputazione veneta di Storia Patria).
19. GUICCIARDINI (Francesco). — *La historia d'Italia*; Venise, 1562, in-4°.

Généralités et détails.

20. IMBART DE LA TOUR (P.). — *Les Origines de la Réforme*; t. I, *La France moderne*; 1905; t. II, *L'Église catholique, la crise et la renaissance*; 1909; t. III, *L'Évangélisme (1521-1538)*; 1914, in-8°.
21. DE MAULDE LA CLAVIÈRE (R.). — *Les origines de la Révolution française au commencement du XVI^e siècle; la veille de la réforme*; 1889, in-8°.
22. PÉLICIER (P.). — *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu (1483-1491)*; Chartres, 1882, in-8°.
23. DE CIERRIER (Cl.-J.). — *Histoire de Charles VIII, roi de France, d'après des documents diplomatiques inédits ou nouvellement publiés*; 1868, in-8°.
24. FONCEMAGNE (M. de). — *Observations historiques et critiques relatives à l'histoire du règne de Charles VIII*; Mémoires de l'Académie des Inscriptions, XVI (1742), p. 237-252.
25. — *Éclaircissements sur quelques circonstances du voyage de Charles VIII en Italie*; *ibid.*, XVII (1751), p. 542 et suiv.
26. BUSER (B.). — *Die Beziehungen der Mediceer zu Frankreich während der Jahre 1424-1494 in ihrem Zusammenhang mit den allgemeinen Verhältnissen Italiens*; Leipzig, 1879, in-8°.
27. PERRET (P.-M.). — *Notice biographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France (1443-1516)*; 1889, in-8°.
28. BRETONNEAU (Guy). — *Histoire généalogique de la maison des Briçonnet*; 1620, in-4°.
29. DE MAULDE LA CLAVIÈRE (R.). — *Histoire de Louis XII*; 1889-1891, 3 vol. in-8°.
30. LEROUX DE LINCY (A.-J.-V.). — *Vie d'Anne de Bretagne*; 1860-1861, 4 vol. in-8°.
31. LEGENDRE (Louis). — *Vie du cardinal d'Amboise, premier ministre de Louis XII, avec un parallèle des cardinaux qui ont gouverné des États*; Rouen, 1726, in-4°.
32. DE MAULDE LA CLAVIÈRE (R.). — *Alexandre VI et le divorce de Louis XII*; Bibliothèque de l'École des Chartes, 1896, p. 198 et suiv.

33. PÉLISSIER (Léon-G.). — *Sopra alcuni documenti relativi all' alleanza tra Alessandro VI e Luigi XII (1498-1499)*; Archivio della Società romana di Storia patria, XVII (1895), p. 303 et suiv.

34. — — *Recherches dans les archives italiennes; Louis XII et Ludovic Sforza (8 avril 1498-23 juillet 1500)*; 1896, 2 vol. in-8°.

35. BOURDON (Pierre). — *Nouvelles recherches sur Lodovico Canossa, évêque de Bayeux (1516-1531)*; Bulletin historique et philologique, 1911, p. 260-301.

36. AUBERT (Félix). — *Histoire du Parlement de Paris, de l'origine à François I^{er} (1250-1515)*; 1894, 2 vol. in-8°.

37. DELACHENAL (R.). — *Histoire des avocats au Parlement de Paris (1300-1600)*; 1885, in-8°.

38. PICOT (G.). — *Le Parlement de Paris sous Charles VIII*; Comptes rendus de l'Académie des Sciences morales; 1877, p. 785-823.

RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT :
GALLICANISME, PRAGMATIQUE SANCTION ET CONCORDAT :
DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE

39. FRIEDBERG (Emil). — *Corpus Juris Canonici*; ed. Lipsiensis secunda; Leipzig, 1879-1881, 2 parties in-4°.

40. DURAND DE MAILLANE (P.-T.). — *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiaire*; Lyon, 1770, 4 vol. in-4°.

41. DUPUY (P.). — *Traité des droits et libertez de l'Église gallicane;... Preuves des libertez*; 3^e éd., Paris, 1731-1751, 4 vol. in-f°.

42. DURAND DE MAILLANE (P.-T.). — *Les libertés de l'Église gallicane prouvées et commentées suivant l'ordre et la disposition des articles dressés par M. Pierre Pithou et sur les recueils de M. Pierre Dupuy, conseiller d'État*; Lyon, 1771, 5 vol. in-4°.

43. GUYMIER (Cosme). — *Pragmatica Sanctio una cum repertorio ingeniose secundum alphabeticum ordinem compilato*; Jean Petit, 1^{er} avril 1503/4. — La première édition est de Paris, Jean Bonhomme, 1486, in-4°; Brunet, IV, col. 855.

43^b. GUYMIER (Cosme). — *Pragmatica Sanctio cum glossis D. Cosmae Gyuimier, supremæ Galliarum Curiae senatoris et Inquisitionum praesidis, et additionibus Philippi Probi Biturici ad Pragmaticae Sanctionis et Concordatorum dissidia compenenda... opera et studio Francisci Pinssonii Biturici, advocati Parisiensis*; 1666, in-f°.

44. MONSERRAT (Guillaume de). — *Commentum super Pragmatica Sanctione quinque libros continens*, Jean Dupré, 28 juillet 1501, in-4°.

45. VALOIS (Noël). — *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII*; 1906, in-8° (Archives de l'histoire religieuse de la France).

46. COMBET (J.). — *Louis XI et le Saint-Siège (1416-1483)*; 1903, in-8°.

47. BOHIER (Nicole). — *Tractatus celebris de officio et potestate Rev^{di} in Christo Patris Dⁿⁱ Georgii de Ambasia*; 12 juillet 1509, in-4°.

48. LEMAIRE DE BELGES (Jean). — *Le traité de la différence des schismes et des conciles de l'Église, et de la prééminence et utilité des conciles de la Sainte Église gallicane*; dans LEMAIRE (Jean), *Œuvres*, éd. J. Stechers. Louvain, 1882-1885, 3 vol. in-8°; tome III, p. 231-361.

49. — *Promotiones et progressus sacrosancti pisani concilii moderni indicti et inchoati anno domini MDXI*; Jean Petil, 23 août 1512, in-4°.

49². — *Acta primi concilii pisani ad tollendum schisma, anni 1409, et concilii senensis 1423*; item constitutiones factae in concilio pisano secundo anni 1512, et alia ex mss. Bibliothecae Regiae; 1612, in-4°.

50. ALMAIN (Jacques). — *Libellus de Auctoritate Ecclesiae seu sacrorum Conciliorum eam representantium editus a magistro Jacobo Almain, contra Thomam de Vio*; J. Granjon, 1512, in-4°.

51. LEHMANN (Paul). — *Das Pisaner Concil von 1511: Inaugural-Dissertation*; Breslau, 1874, in-8°.

52. SANDRET (L.). — *Le concile de Pise de 1511*; Revue des Questions historiques, 1883, XXXIII, p. 425-456.

53. MORSOLIN (Bernardo). — *L'abate di monte Subasio e il concilio di Pisa (1511-1512)*; Venise, 1893, in-8°.

54. FERRATA (F.). — *L'opera diplomatica pontificia nel triennio 1510-1513, e l'opposizione del concilio lateranense a quello scismatico di Pisa*; Grotte di Castro, 1910, in-8°.

55. MADELIN (Louis). — *De conventu Bononiensi*; 1900, in-8°.

56. THOMAS (Jules). — *Le Concordat de 1516, ses origines, son histoire au XVI^e siècle*; I^{re} partie: *Les origines du Concordat de 1516*; II^e partie: *Les documents concordataires*; III^e partie: *Histoire du Concordat de 1516 au XVI^e siècle*; 1910, 3 vol. in-8°.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

57. RAYNALDI (O.). — *Annales ecclesiastici post Baronium ab anno 1198 ad annum 1565*, éd. J. Dom. Mansi; Lucques, 1756-1757, 15 volumes in-f° (vol. 20-34 de Baronius).

58. MANSI (J. D.). — *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio, cujus Joannes Dominicus Mansi et post ipsius mortem Florentinus et Venetianus editores ab anno 1758 ad annum 1798 priores 31 tomos ediderunt, nunc autem continuata et favente Deo absoluta*; Paris-Leipzig, 1901-1907, 40 volumes in-f°.

59. HEFELE (Carl Joseph von) — HERGENRÖTHER (J.). — *Konziiliengeschichte nach den Quellen bearbeitet*, vol. I-VII (Hefele); VIII-IX (Hergenröther); Fribourg-en-Brigau, 1867-1890, 9 vol. in-8°.

60. PASTOR (Ludwig). — *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters*; Fribourg-en-Brigau, 3^e-4^e éd., 1901-1913, 6 vol. in-8°.

61. GREGOROVIVS (Ferdinand). — *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter, vom VI^{ten} bis zum XVI^{ten} Jahrhundert*. — Nous avons suivi la réédition italienne: *Storia della città di Roma nel Medio Evo, illustrata nei luoghi nelle persone nei monumenti*; Rome, 1900-1901, 4 vol. in-4°.

62. BURCHARD (Jean). — *Joannis Burchardi Diarium sive rerum urbanarum commentarii (1483-1506)*; publ. par L. Thuasne, 1883-1885, 3 vol. in-8°.

62². — *Johannis Burchardi liber notarum ab anno MCCCCLXXXIII usque ad annum MDVI, a curadi Enrico Celani*; 2 vol. (1483-1499); Città di Castello, 1906-1912, in-4° (Rerum Italicarum Scriptores, 32, part. I.)

63. GAMS (Pius-Bonifacius). — *Series episcoporum Ecclesiae catholicae quotquot innotuerunt a beato Petro apostolo*; Ratisbonne, 1873, in-4°.

64. EUBEL (Conrad). — *Hierarchia catholica medii aevi*; Münster, 1898-1910, 3 vol. in-4°.

65. LEA (Henry-Charles). — *A history of the Inquisition in the Middle Ages*; Londres, 3 vol., 1887-1888, in-8°; traduction française par S. Reinach, avec une introduction historique par P. Fredericq; 1902-1903, 3 vol. in-8°.

66. — *An historical sketch of sacerdotal celibacy in the Christian Church*; Boston-Cambridge, 2^e éd., 1884, in-8°.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE. — ÉGLISE DE PARIS

67. *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa*; 1715-1785, 13 vol. in-8°; *tomum XIV, ubi de provincia Turonensi agitur, condidit Barth. Hauréau*; 1856, in-f°.

68. BALUZE (Étienne). — *Miscellanea seu collectio veterum monumentorum ex variis bibliothecis et codicibus; cum animadversionibus et additionibus J. D. Mansi*; Lucques, 1761-1764, 4 vol. in-f°.

69. MARTÈNE (Edmond) — DURAND (Ursin). — *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium amplissima collectio*; 1724-1733, 9 vol. in-f°.

70. ACHERY (Luc d'). — *Veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis, maxime Benedictinorum, latebant. Spicilegium*; nouv. édition par E. Baluze, E. Martène, L.-F.-J. de la Barre; 1723, 3 vol. in-f°.

71. — *Epistola de miseria curatorum seu plebanorum*; s. d., in-4°.

72. DENIFLE (H.). — *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans*; 1897, t. I, in-8°.

73. FORGEOT (H.). — *Jean Balue, cardinal d'Angers (1421-1491)*; Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 106; 1895, in-8°.

74. GODET (Marcel). — *Consultation de Tours pour la réforme de l'Église de France (12 novembre 1493)*; 1911, in-8°.

75. BRELL (Jacques de). — *Théâtre des Antiquités de la ville de Paris*; 1639, in-f°.

76. FÉLIBIEN (M.) — LOBINEAU (G.-A.). — *Histoire de la ville de Paris*; 1725, 5 vol. in-f°.

77. LEBEUF (Jean). — *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, nouvelle édition; 1883, 5 vol. in-8°; — *Rectifications et additions*, par F. Bournon; 1890, in-8°; — *Table analytique*, par A. Augier et F. Bournon, 1893, in-8°.

78. COYECQUE (E.). — *L'Hôtel-Dieu de Paris au Moyen-Age; histoire et documents*; 1889-1891, 2 vol. in-8°.

HISTOIRE ET RÉFORME DES ORDRES

79. HOLSTENIUS (Lucas). — *Codex regularum monasticarum et canonicarum*; Augsbourg, 1659, 3 vol. in-4°.

80. ZÖCKLER (Otto). — *Askese und Mönchtum; zweite, gänzlich neu bearbeitete und stark vermehrte Auflage der « kritischen Geschichte der Askese »*; Francfort, 1897, 2 vol. in-8°.

81. HÉLYOT (Pierre). — *Histoire des Ordres Monastiques*; 1714-1719, 8 vol. in-4°.

Bénédictins, Célestins, Cisterciens

82. ZIEGELBAUER (M.). — *Historia rei litterariae ordinis sancti Benedicti* : Augsburg et Würzburg, 1754, 4 vol. in-f°.

83. MARRIER (Dom Martin). — *Bibliotheca cluniacensis* ; 1614, in-f°.

84. — *Martiniana, id est litterae, tituli, chartae, privilegia et documenta tam foundationis, dotationis et confirmationis... ordinis Cluniacensis... quam statuta reformationis monasterii seu prioratus conventualis sancti Martini de Campis Parisiis* ; 1606, in-8°.

85. — *Monasterii regalis Sancti Martini a Campis ord. Clun. historia libris VI partita* ; 1637, in-4°.

86. RAULIN (Jean). — *Religiosissimi viri fratris Joannis Raulin, artium et theologiae professoris scientissimi, epistolarum... opus eximium* ; J. Petit, 1521, in-4°.

87. — *R^{di} Patris fratris Joannis Raulin ord. Clun. sacrae theologiae professoris ac verbi Dei praeconis vigilantissimi opera quae inveniri potuerunt omnia* ; Anvers, 1612, 7 vol. in-4° (ne contient que les sermons).

88. — *Excellentissimi artium et theologiae doctoris magistri Johannis Raulin cum plerisque dubiis Nicolai Amantis passim annexis in Logicam Aristotelis Commentarium* ; D. Gerlier, 1500, in-4°.

89. MARTÈNE (Dom Edmond). — *Histoire de l'Abbaye de Marmoutier*, publiée dans Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. XXIV-XXV, 1874-1875.

90. BUREAU (Michel). — *Tractatus novus super reformatione status monastici* ; s. d., in-4°.

91. QUILMON (Julien). — *Epistola ad difformatores status monastici responsiva* ; G. Marchand, s. d., in-4°.

92. — *Pièces et titres concernant les abbayes de Chezat-Benoist* ; 1764, in-4° (Arch. Nat., L 984, n° 1).

93. — *Mémoire pour les abbés, prieurs et religieux des abbayes de Saint-Vincent du Mans, Saint-Martin de Sées, Saint-Sulpice de Bourges, Saint-Allyre de Clermont et Saint-Augustin de Limoges* ; 1764, in-4°.

94. BERLIÈRE (Dom Ursmer). — *La Congrégation bénédictine de Chezat-Benoist* ; Revue Bénédictine, publiée par les Bénédictins de Maredsous (Belgique) ; XVII (1900), p. 29-50, 113-127, 252-274, 337-361.

95. JOUENNEAUX (Guy). — *Epistolae* ; s. d., in-4°

96. — *Vindiciae monasticae reformationis* ; Engelbert et Geoffroy de Marnef, 10 juin 1504, in-4°.

97. FERNAND (Charles). — *Epistolae longe festivissimae atque ad amussim exultae Caroli Phernandi Brugensis, quum eas scribebat musici regii, nunc vero canonicae vitae sub divo Benedicto observantissimi...* ; Josse Bade, 8 avril 1506, in-4°.

98. — *De Animi Tranquillitate libri duo...* ; Josse Bade, 13 novembre 1512, in-4°.

99. — *Epistola paraenetica observationis regulae benedictinae ad Sagienses monachos...* ; Josse Bade, 24 décembre 1512, in-4°.

100. — *Speculum disciplinae monasticae religiosi... patris C. Fernandi... in quatuor libros distinctum... Annectetur eidem... Speculum quod venerabili patri Hugoni a Sancto Vielore ascriptum est* ; Josse Bade, 21 février 1515, in-f°.

101. DU BOURG (Dom A.). — *La vie monastique dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés aux différentes périodes de son histoire*; Revue des Questions Historiques, LXXVIII (1905), p. 406-459.

102. PALUSTRE (B.). — *Essai sur la réforme de Fontevrauld (1459-1641)*; Positions de thèses de l'École des Chartes, 1897.

103. — *L'abbesse Anne d'Orléans et la réforme de l'ordre de Fontevrauld*; Revue des Questions Historiques, LXVI (1899), p. 210-217.

104. RACINE (Dom Robert). — *Histoire de l'abbaye de Chelles*; 1772 (Bibliothèque Mazarine, ms. 3380); v. p. xviii.

105. BECQUET (Dom Antoine). — *Galliae Coelestinorum congregationis O. S. B. monasteriorum fundationes virorumque vita aut scriptis illustrium elogia historica*; 1719, in-4°.

106. BEURRIER (Louis). — *Histoire du monastère et du couvent des Pères Célestins de Paris*; 1634, in-4°.

107. SÉJALON (Hugues). — *Nomasticon cisterciense seu antiquiores ordinis cisterciensis constitutiones a R. P. D. Juliano Paris Fulcardimontis abbate collectae...*; editio nova... a R. P. Hugone Séjalon...; Solesmes, 1892, in-f°.

Chanoines réguliers de Saint-Augustin

108. MOLINET (Claude du). — *Histoire de Sainte Geneviève et de son église apostolique* (vers 1670); Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 609; v. p. xvii.

109. THIOULOZE (Jean de). — *Annales regalis abbatis Sancti Victoris*; Bibl. Nat., ms. lat. 14370-14374 (avant 1641); v. p. xv.

110. FRANKLIN (Alfred). — *Histoire de la bibliothèque de Saint-Victor*; 1865, in-8°.

111. — *Liber de origine congregationis eanonicorum regularium reformatorum in regno Francia anno 1496...*; Bibl. Nat., ms. lat. 15049; v. p. xv.

Dominicains

112. QUÉTIF (J.). — ÉCHART (J.). — *Scriptores ordinis Fratrum Praedicatorum*; 1719-1721, 2 vol. in-f°.

113. MORTIER (Le R. P.). — *Histoire des maîtres généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*; 1903-1913, 6 volumes et une table, in-8°.

114. BANDELLO (Vincenzo). — *Liber ducentorum et sexaginta sanctorum doctorum, Virginem Mariam in originali peccato fore conceptam dicentium*; Bologne, 1481, in-4°.

115. CLÉRIÉ (Jean). — *Sermones quadragesimales*; F. Regnault, 1^{er} janvier 1525, in-8°.

Franciscains

116. WADDING (Lucas). — *Annates Minorum ab origine ordinis ad annum 1540 cum syllabo opera fr. Joannis de Luca, fr. Jo. Mariae de Ancona et fr. Caietani Michelesii ad annum 1574*; Rome, 1731-1794, 20 vol. in-f°.

117. — *Scriptores ordinis Minorum et syllabus eorum qui ex eodem ordine pro fide Christi occubuerunt*; Rome, 1650, in-f°.

118. SBARALEA (J.-J.). — *Supplementum et castigatio ad scriptores ordinum sancti Francisci a Waddingo aliisque descriptos*; Rome, 1806, in-f°.

119. MAILLARD (Olivier). — *Opus quadragesimale in civitate Nannetensi declamatum* ; Jean Petit, 1506, in 8°.
120. — *Sermones de Adventu declamati parisiis in ecclesia Sancti Johannis in Gravia* ; Jean Petit, 1506, in-8°.
121. — *Quadragesimale opus declamatum Parisiorum urbe ecclesia Sancti Johannis in Gravia* ; 1508, in-8°.
122. — *Sermones de Adventu... ; Quadragesimale opus... ; Sermones dominicales...* ; Lyon, Jean de Vinglé, 10 décembre 1498, in-4°.
123. LA BORDERIE (Arthur de). — *Œuvres françaises d'Olivier Maillard ; sermons et poésies* ; Nantes, 1877, in-8° (Société des Bibliophiles bretons).
124. LA BOUDERIE (J.). — *Sermon de fr. Olivier Maillard presché à Bruges en 1500, et autres pièces du même auteur, avec une notice par M. La Bouderie* ; 1826, in-8°.
125. SCHMIDT (C.). — *Der Prediger O. Maillard ; ein Bild aus dem Ende des XV^{ten} Jahrhunderts* ; Zeitschrift für die historische Theologie, 1856, p. 489-542.
126. SAMOUILLAN (A.). — *Olivier Maillard, sa prédication et son temps* ; Toulouse et Paris, 1891, in-8°.
127. PILLET (Étienne, dit BRULEFER). — *Opuscula Reverendi magistri fratris Stephani Brulefer, O. M.* ; A. Bocard, 24 avril 1500, in-8°.

Carmes

128. — *Vexillum fratrum religiosorum dive virginis de Monte-Carmelo... Constitutiones eorumdem fratrum... correcte et ordinate per venerabilissimum in Christo patrem magistrum nostrum Joannem Soreth, doctorem theologiae parhisiensem, generalem dicti ordinis, ac examine approbate et publicate per diffinitores capituli generalis Bruxellensis, celebrati anno Domini 1466 die Pentecostes...* ; 1^{er} avril 1505/6, in-4°.

Augustins

129. OSSINGER (F.-J.). — *Bibliotheca augustiniانا historica, critica et chronologica* ; Ingolstadt et Augsburg, 1768, in-4°.

Minimes

130. — *Beatissimi Patris Francisci de Paula inctyti fundatoris ordinis Minimorum Opuscula quaedam, quae in chronicis ejusdem ordinis hispanice impressis dispersa erant* ; publ. par Fr. de Secli, Naples, 1642, in-12.
131. BOLLAND (Jean), et continuateurs. — *Acta Sanctorum* ; Anvers-Bruxelles, 1643-1910, 65 vol. in-f°.
132. GIRY (Fr.). — *Vie de Saint François de Paule* ; 1680, in-4°.
133. BAILLET (Adrien). — *Les vies des Saints, disposées selon l'ordre des calendriers et des martyrologes* ; 1701-1703, 4 vol. in f°.
134. — *Privileges concédés et octroyés tant à Saint François de Paule, fondateur et instituteur de l'ordre des Minimes, qu'aux couvents et religieux de son ordre par les rois de France* ; s. l. n. d., in-4°.
135. THUILLIER (René). — *Diarium patrum, fratrum et sororum ordinis Minimorum provinciae Franciae sive parisiensis, qui religiose obierunt ab anno 1506 ad annum 1700* ; 1709, in-4°.

136. DONI D'ATTICHIY (Louis). — *Histoire générale des Minimes*; 1624, in-4°.
 137. LANOVIUS (Franciscus). — *Chronicon generale ordinis Minimorum*. 1635, in-4°.

Standonck, Quentin, Montaigu.

138. QUENTIN (Jean). — *Sermones aurei super Evangelia dominicarum totius anni*; s. l. n. d., in-4° (Bibl. Sainte-Geneviève, Inc. 1157).
 139. RENAUDET (A.). — *Jean Standonck, un réformateur catholique avant la Réforme*; Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, janvier-février 1908, p. 5-81.
 140. GODET (Marcel). — *Jean Standonck et les Frères Mineurs*; Archivium franciscanum historicum; II, (1909), fasc. III, p. 398-406.
 141. — *La congrégation de Montaigu (1490-1580)*; Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, 198; 1912, in-8°.
 142. BOULAISE (Jehan). — *Le trésor et entière histoire de la triomphante victoire du corps de Dieu sur l'esprit maling Bêlzebub, obtenue à Laon l'an 1566*; 1578, in-4°.

UNIVERSITÉ DE PARIS

143. BULAEUS (DU BOULAY, César-Égasse). — *Historia Universitatis parisiensis*; 1665-1673, 6 vol. in-f°.
 144. JOURDAIN (Charles). — *Index chartarum ad historiam Universitatis parisiensis pertinentium*; 1862, in-4°.
 145. DENIFLE (H.).-CHATELAIN (E.). — *Chartularium Universitatis parisiensis*; 1889-1897, 4 volumes in-4°.
 146. CHATELAIN (Émile)-MAIRE (Albert). — *Essai d'une bibliographie de l'ancienne Université de Paris*; Revue des Bibliothèques; I, (1891), p. 257-400.
 147. DENIFLE (H.). — *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*; Berlin, in-8°.
 148. RASHDALL (Hastings). — *The Universities of Europe in the Middle Ages*; Oxford, 1895, 2 vol. in-8°.
 149. THUROT (Charles). — *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au Moyen-Age*; 1850, in-8°.
 150. GOULET (Robert). — *Compendium recenter editum de multiplici parisiensis Universitatis magnificentia, dignitate et excellentia; ejus fundatione...; preterea supplementum de duabus artibus et heptatogma pro erigendo decenler gymnasio una cum aliis utilibus documentis*; Toussaint Denis, 1517, in-4°.
 151. LAUNOY (Jean). — *Regalis collegii Navarrae historia*; Paris, 1677, 2 vol. in-4°.
 152. JOURDAIN (Charles). — *Le collège du Cardinal Lemoine*; Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, 1876.
 153. QUICHERAT (J.). — *Histoire de Sainte-Barbe; collège, communauté, institution*; 1860-1864, 3 volumes in-8°.
 154. FOURNIER (Marcel). — *La Faculté de Décret de l'Université de Paris au XV^e siècle*; I (1400-1434); — — et DOREZ (Léon); II (1434-1481); — DOREZ; III (1481-1502); 1895-1902-1913, 3 vol. in-f°.

155. BUDINZKY (Alexander). — *Die Universität Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter*; Berlin, 1876, in-8°.

156. FÉRET (P.). — *Histoire de la Faculté de Théologie de Paris et de ses docteurs les plus célèbres; Moyen-Age, 1895-1901, 3 vol. in-8°; Époque moderne, 1900-1906, 4 vol. in-8°.*

157. D'ARGENTRÉ (CHARLES DU PLESSIS). — *Collectio judiciorum de novis erroribus qui ab initio XIII sæculi usque ad annum 1713 in Ecclesia proscripsi sunt et notati*; 1725-1736, 3 vol. in-1°.

HISTOIRE DU CHRISTIANISME

158. HERZOG (J. J.).-HAUCK (A.). — *Herzog's Real Encyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*; 2^{te} durchgänglich verbesserte und vermehrte Auflage von J. J. Herzog und G. P. Plüll, nach deren Tode von Albert Hauck; Leipzig, 1877-1878; — 3^{te} Auflage, herausgegeben von A. Hauck, Leipzig, 1896-1913, 24 vol. in-8°.

Bible.

159. SIMON (Richard). — *Histoire critique des versions du Nouveau Testament*; Rotterdam, 1690, in-4°.

160. — *Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament*; Rotterdam, 1693, in-4°.

161. LE LONG (J.).-MASCH (A.-G.). — *Bibliotheca sacra post J. Le Long et C. F. Boernerii iteratas curas, continuata ab A. G. Masch*; Halle, 1778-1785, 4 vol. in-4°.

162. REUSS (Ed.). — *Fragments littéraires et critiques relatifs à l'histoire de la Bible française; les Bibles du XIV^e et du XV^e siècle et les premières éditions imprimées*; Revue de Théologie et de Philosophie chrétiennes, Paris-Genève-Strasbourg, XIV, 1897, p. 1-48, 73-104, 129-160.

163. BERGER (Samuel). — *La Bible au XVI^e siècle; étude sur les origines de la critique biblique*; Nancy, 1879, in-8°.

164. — *Des essais qui ont été faits à Paris au XIII^e siècle pour corriger le texte de la Vulgate*; Revue de Théologie et de Philosophie, Lausanne, XVI, 1883, p. 41-66.

165. — *De glossariis et compendiis exegeticis quibusdam Medii Aevi*; Paris, 1879, in-8°.

166. BINDSEIL (H. E.). — *Concordantiarum homericarum specimen cum prolegomenis in quibus praesertim concordantiae biblicae recensentur eorumque origo et progressus declarantur*; Halle, 1867, in-8°.

167. COPINGER (W. A.). — *Incunabula biblica, or the first half century of the latin Bible, being a bibliographical account of the various editions of the latin Bible between 1459 and 1500...*; Londres, 1892, in-4°.

Doctrines.

168. MIGNE (J. P.). — *Patrologiae cursus completus; Series P^a; Patres, doctores scriptoresque ecclesiae latinae*; 1844-1864; 221 vol. in-4°.

169. HARNACK (Adolf von). — *Geschichte der altchristlichen Literatur bis Eusebius*; I, *Die Ueberlieferung und der Bestand, bearbeitet unter Mitwirkung*

von Erwin Preuschen; II, *Die Chronologie*; Leipzig, 1897-1904, 2 vol. in-8°; 1893, 2 vol. in-8°.

170. BARDENHEWER (Otto). — *Geschichte der altchristlichen Litteratur*; Fribourg en Brisgau; 1902-1912, 3 vol. in-8°.

171. HARNACK (A. von). — *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, 3^e éd.; Fribourg en Brisgau, Leipzig, Tübingen; 1894-1897, 3 vol. in-8°.

172. — *Dogmengeschichte (Grundriss der theologischen Wissenschaften, dritte Abtheilung)*; Fribourg en Brisgau, Leipzig, Tübingen; 1898, in-8°.

173. SEEBERG (R.). — *Lehrbuch der Dogmengeschichte*; Erlangen et Leipzig, 1895-1898, 2 vol. in-8°.

174. BARDENHEWER (O.). — *Patrologie*; Fribourg en Brisgau, 1901, in-8°.

175. FABRICIUS (J.-Al.). — *Bibliotheca latina mediae et infimae latinitatis cum supplemento Christiani Schoettgenii; a J. Dom. Mansi emendata*; rééd. Florence, 1858, 6 tomes en 3 vol. in-4°.

HISTOIRE DES SYSTÈMES PHILOSOPHIQUES

176. ZELLER (Eduard). — *Die Philosophie der Griechen in ihrer geschichtlichen Entwicklung dargestellt*; Leipzig, 1876-1882, 6 vol. in-8°.

177. BOUTROUX (Émile). — *Études d'histoire de la philosophie*; 1897, in-8°.

178. MÉNARD (Louis). — *Hermès Trismégiste, traduction complète, précédée d'une étude sur l'origine des livres hermétiques*; Paris, 1866, in-8°.

179. HAURÉAU (Barthélemy). — *Histoire de la philosophie scolastique*; 1872-1880, 2 tomes, 3 vol. in-8°.

180. UEBERWEG (Fr.). — *Grundriss der Geschichte der Philosophie der patristischen und scholastischen Zeit*; 8^e Aufl.; herausgegeben von Max Heinze; Berlin, 1898, in-8°.

181. WULF (M. de). — *Histoire de la philosophie médiévale*; Louvain, 1900, in-8°.

182. — *Die Kultur der Gegenwart*, herausgegeben von Paul Hinneberg; — I, IV: *Die christliche Religion*; Berlin-Leipzig, 1906, in-8°; *Christentum und Kirche Westeuropas im Mittelalter* (K. Müller) p. 183-217; — V: *Allgemeine Geschichte der Philosophie*; 1909; *Die europäische Philosophie der Mittelalters* (Cl. Bäumker), p. 288-381; *Die neuere Philosophie* (Wilh. Windelband), p. 382-543.

183. LAUNOY (J.). — *De varia Aristotelis fortuna in Academia parisiensi*; 1653, in-8°.

184. JOURDAIN (A.). — *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote*; rééd. Ch. Jourdain, 1843, in-8°.

185. JOURDAIN (Ch.). — *Excursions historiques et philosophiques à travers le Moyen-Âge; publication posthume*; 1888, in-8°.

186. PRANTL (K.). — *Geschichte der Logik im Abendlande*; Leipzig, 1855-1867, 4 vol. in-8°.

187. GASS (W.). — *Geschichte der christlichen Ethik*; I, bis zur Reformation; Berlin, 1881, in-8°.

188. LUTHARDT (Chr.-Ernst). — *Geschichte der christlichen Ethik*; I, *Geschichte der Ethik vor der Reformation*; Leipzig, 1888; II, *seit der Reformation*; 1893, in-8°.

189. RITSCHL (A.). — *Geschichte des Pietismus*; I, *Der Pietismus in der reformierten Kirche*; Bonn, 1880, in-8°.

190. RENAN (Ernest). — *Averroès et l'Averroïsme*, 2^e édit., 1861, in-8°.
191. HAURÉAU (Barthélemy). — *Les œuvres de Hugues de Saint-Victor, essai critique* ; 1886, in-8°.
192. SERTILLANGES (A.-S.). — *Saint Thomas d'Aquin* ; 1910, 2 vol. in-8° (Coll. des Grands Philosophes).
193. MICHELITSCH (A.). — *Thomasschriften ; Untersuchungen über die Schriften Thomas von Aquino ; I. Philosophische Reihe* ; Graz et Vienne, 1913, in-8°.
194. RENAN (Ernest). — *Jean Duns Scot, frère Mineur* ; Histoire littéraire de la France, XXV (1869), p. 404-467.
195. PLUZANSKI (E.). — *Essai sur la philosophie de Duns Scot* ; 1887, in-8°.
196. SEEBERG (R.). — *Die Theologie des Duns Scotus* ; Leipzig, 1900, in-8°.
197. WERNER (K.). — *Die Scholastik des späteren Mittelalters* ; Vienne, 1883-1887, 4 vol. in-8°.
198. LULLE (Raymond). — *Opera omnia collecta et edita ab Ivone Salzinger* ; Mayence, 1721-1722, 2 vol. in-f°.
199. LITRÉ (E.).-HAURÉAU (B.). — *Raymond Lulle, ermite* ; Histoire littéraire de la France, XXIX (1885), p. 1-386.
200. MENENDEZ Y PELAYO (Marcelino). — *Origenes de la Novela* ; Madrid, 1905-1910, 3 vol. in-8° ; I, *Introducción ; tratado historico sobre la primitiva novela española*.
201. — *Historia de los heterodoxos españoles* ; 2^a edición refundida ; Madrid, 1911, in-8° (Obras completas de M. Menendez y Pelayo, I).
202. PROBST (Jean-Henri). — *Caractère et origine des idées du bienheureux Raymond Lulle (Ramon Lull)* ; Toulouse, 1912, in-8°.
203. — *Le Lullisme de Raymond de Sebonde (Ramon de Sibiude)* ; Toulouse, 1912, in-8°.
204. NICOLAS DE CUSA. — *Classici della filosofia moderna a cura di B. Croce e G. Gentile ; Nicolai Cusani de docta ignorantia libri tres ; testo latino con note di Paolo Rotta* ; Bari, 1913, in-8°.
205. FALCKENBERG (Richard). — *Geschichte der neueren Philosophie von Nicolaus von Kues bis zur Gegenwart in Grundriss dargestellt* ; 4^e éd., Leipzig, 1902, in-8°.
206. HARDT (Hermann von der). — *Memoria Stefani Brulefer, Galli, doctoris theologi parisiensis ac Moguntiae professoris, circa annum 1500 in Gallia defuncti, anniversario festo academico anno 1718 die 15 octobris in academia Julia ex codicibus Wolfenbuttelensibus antiquis redintegrata* ; Helmstadt, 1718, in-16.
207. MAIR (John). — *A history of greater Britain as well England as Scotland compiled from the ancient authorities by John Major, by name indeed a Scot, but by profession a theologian, 1521 ; translated... and edited... by Archibald Constable ; to which is prefixed a life of the author by Aeneas-J.-G. Mackay* ; Scottish Historical Society, X ; Edimbourg, 1892, in-8°.
208. LAW (T.-G.). — *John Major, scottish scholastic, 1470-1550* ; Scottish Review, avril 1892 ; p. 344-376.

PIÉTÉ POPULAIRE ; FRÈRES DE LA VIE COMMUNE ; WINDESHEIM ;
MYSTICISME MODERNE.

209. MALE (E.). — *L'Art religieux de la fin du Moyen-Age en France* ; 1908, in-8°.

210. JUNDT (Auguste). — *Histoire du panthéisme populaire au Moyen-Age et au XVI^e siècle*; Strasbourg, 1875, in-8°.
211. SCHEIHER (K.). — *Magister Joannes Nider*; Mayence, 1855, in-8°.
212. PERDRIZET (P.). — *Étude sur le « Speculum humanae salvationis »*; 1908, in-8°.
213. ULLMANN (C.). — *Reformatoren vor der Reformation*; Hambourg, 1841-1842, 2 vol. in-8°.
214. MOLL (W.). — *Die vorreformatorische Kirchengeschichte der Niederlande, deutsch bearbeitet von P. Zuppke*; Leipzig, 1895, 2 vol. in-8°.
215. ENGELHARDT (J.-G.-V.). — *Richard von Sankt Victor und Johannes Ruysbroek; zur Geschichte der mystischen Theologie*; Erlangen, 1838, in-8°.
216. SCHMIDT (Georges-Ch.). — *Étude sur Jean Ruysbroek*; Strasbourg, 1859, in-8°.
217. DELPRAT (G.-H.-M.). — *Verhandeling over de Broederschap van G. Groote*; Arnheim, 1856, in-8°.
218. BONET-MAURY (Gaston). — *Gérard Groote; un précurseur de la Réforme au XIV^e siècle, d'après des documents inédits*; 1878, in-8°.
219. — *De opera scholastica Fratrum Vitae Communis*; 1889, in-8°.
220. MÖBIUS (E.). — *Beiträge zur Charakteristik der Brüder des gemeinsamen Lebens*; Leipzig, 1886, in-8°.
221. ACQUOY (J.-G.-R.). — *Het klooster te Windesheim en zijn invloed*; Utrecht, 1875-1880, 2 vol. in-8°.
222. BUSCH (Jean). — *Des Augustinerprobstes Johannes Busch Chronicon windeshemense und Liber de Reformatione Monasteriorum*; Geschichtsquellen der Provinz Sachsen, XIX; Halle, 1866, in-8°.
223. VISSER (G.). — *Hendrik Mande; bijdrage tot de kennis der noord-nederlandsch mystiek*; La Haye, 1899, in-8°.
224. HEMERKEN (Thomas de KEMPEN). — *Chronicon Montis sanctae Agnetis*, éd. Heribert Rosweyd; Anvers, 1621, in-8°.
225. — *Opera*, éd. Pohl (M.-J.); Fribourg en Brisgau, 1902-1910, 5 vol. in-8°.
226. HIRSCHÉ (K.). — *Prolegomena zu einer neuen Ausgabe der Imitatio Christi, nach dem Autograph des Thomas von Kempen*; Berlin, 3 vol. in-8°, 1873-1894.
227. DE BACKER (Auguste). — *Essai bibliographique sur le livre « De Imitatione Christi »*; Liège, 1864, in-8°.
228. AMORT (Eusèbe). — *Deductio critica qua juxta sanioris criticae leges certum redditur venerabilem Thomam Kempensem librorum de Imitatione Christi auctorem esse*; Augsburg, 1761, in-4°.
229. BECKER (V., S. J.). — *L'auteur de l'Imitation et les documents hollandais*; La Haye, 1882, in-8°.
230. POHL (Joseph). — *Thomas von Kempen ist der Verfasser der Bücher De Imitatione Christi*; Programm des königlichen Gymnasium Thomaeum zu Kempen, 1894, in-8°.
231. BRUCKER (Joseph, S. J.). — *Le livre de l'Imitation à propos de publications nouvelles*; Études, novembre 1899; LXXXI, p. 349-370.
232. BONET-MAURY (Gaston). — *Quaeritur e quibus nederlandicis fontibus hauserit scriptor libri cui titulus est de Imitatione Christi (1384-1464); dissertatio critica*; 1878, in-8°.

233. MOLAND (L.).-D'HÉRICHAULT (Ch.). — *Le livre de l'Internette Consolation* ; 1856, in-8°.
234. MOMBAER (Jean). — *Rosetum exercitiorum spiritualium et sacrarum meditationum, quo etiam habetur materia predicabilis per totius anni circulum, recognitum penitus et auctum multis, presertim primo et ultimo titulis per ipsius authorem* ; 4^e éd., Josse Bade, 13 août 1510, in-1°.
235. WATRIGANT (H., S. J.). — *La genèse des « Exercitia Spiritualia » d'Ignace de Loyola* ; Études, 1897 ; LXXI, p. 506 ; LXXII, p. 95 ; LXXIII, p. 199-208.
236. TSCHACKERT (P.). — *Peter von Ailli, zur Geschichte des grossen abend-ländischen Schismas und der Reformconcilien von Pisa und Constanz* ; Gotha, 1877, in-8°.
237. SALEMBIER (L.). — *Petrus de Alliaco* ; Lille, 1886, in-8°.
238. GERSON (Jean). — *Opera omnia*, éd. Ellics Dupin ; Anvers, 1706, 6 vol. in-f°.
239. SCHWAB (J.-B.). — *Johannes Gerson* ; Würzburg, 1858, in-8°.
240. JOURDAIN (Ch.). — *Doctrina Johannis Gersonii de theologia mystica* ; 1838, in-8°.
241. LAFONTAINE (Albert). — *De Johanne Gersonio pucrorum adulescentiumque institutore* ; La Chapelle-Montligeon, 1902, in-8°.

HUMANISME ET ITALIANISME

242. BURCKHARDT (Jacob). — *Die Kultur der Renaissance in Italien; ein Versuch von...* ; 10^e Auflage, von Ludwig Geiger ; Leipzig, 1910, 2 vol. in-8°.
243. VOIGT (Georg). — *Die Wiederbelebung des classischen alterthums oder das erste Jahrhundert des Humanismus* ; 3^e Auflage, besorgt von Max Lehnerdt ; Berlin, 1893, in-8°.
244. VAST (Henri). — *Le cardinal Bessarion (1403-1472) ; étude sur la chrétienté et la Renaissance vers le milieu du xv^e siècle* ; 1878, in-8°.
245. UGHELLI (Ferdinando). — *Italia sacra, sive de episcopis Italiae et insularum adiacentium ; cum appendice Nicolai Coleti* ; Venise, 1717-1722, 9 vol. in-f°.
246. VILLARI (Pasquale). — *La storia di Girolamo Savonarola e de' suoi tempi* ; nuova edizione ; Florence, Le Monnier, 1910, 2 vol. in-8°.
247. SAVONAROLE (Jérôme). — *Revelatio de tribulationibus nostrorum temporum, de reformatione universe dei Ecclesie autore Deo, et de conversione Turcorum et infidelium ad fidem nostram cito et velociter ; ostensa Florentie Hieronymo de Ferrara hoc tempore viventi servo Jesu Christi minimo* ; Guy Marchand, 6 août 1496, in-4°.
248. MAZZUCHELLI (Giannaria). — *Gli scrittori d'Italia* ; Brescia, 1753-1763, 6 vol in-4°.
249. TIRABOSCHI (Girolamo). — *Storia della letteratura italiana* ; 2^e éd., Modène, 1787-1790, 6 vol. in-4°.
250. VOLPI (Guglielmo). — *Il Trecento* ; Storia letteraria d'Italia ; Milan, Vallardi, 1897, in-8°.
251. ROSSI (Vittorio). — *Il Quattrocento* ; Storia letteraria d'Italia ; Milan, Vallardi, 1897, in-8°.
252. NOLHAC (P. de). — *Pétrarque et l'Humanisme* ; nouv. éd. ; 1907, 2 vol. in-8°.

253. LEGRAND (Émile). — *Bibliographie hellénique ou description raisonnée des ouvrages publiés en grec par des Grecs au X^e et XVI^e siècles*; 1885, in-8°.
254. GHERARDI (Alessandro). — *Statuti della Università e Studio fiorentino dell'anno 1387; seguiti da un'appendice di documenti dal 1320 al 1472; pubbl. da A. G., con un discorso del prof. Carlo Morelli*; Florence, 1881, in-4°.
255. DELLA TORRE (Arnaldo). — *Storia dell'Accademia platonica di Firenze*; Florence, 1902, in-8° (Pubblicazioni del Reale Istituto di Studi Superiori in Firenze).
256. MARSILE FICIN. — *Opera omnia*; Bâle, 1576, 2 vol. in-f°.
257. GALEOTTI (Leopoldo). — *Saggio intorno alla vita ed agli scritti di Marsilio Ficino*; Archivio Storico italiano, 1859; IX, Part. II, p. 25 et suiv.; X, Part. I, p. 1 et suiv.
258. PIC DE LA MIRANDOLE (Jean). — *Opera omnia*; Venise, 1557, in-f°.
259. DOREZ (Léon).-THUASNE (Louis). — *Pic de la Mirandole en France (1485-1488)*; 1897, in-12 (Bibliothèque littéraire de la Renaissance).
260. DOREZ (Léon). — *La mort de Pic de la Mirandole et l'édition alpine des œuvres d'Ange Politien*; Giornale Storico della Letteratura italiana, XXXII, 1898, p. 360 et suiv.
261. ANGE POLITIEN. — *Opera omnia*; Bâle, 1533, in-f°.
262. ZENO (Apostolo). — *Dissertazioni vossiane, cioè giunte e osservazioni agli storici italiani che hanno scritto latinamente rammentati dal Vossio nel 3° libro de historicis latinis*; Venise, 1752-1753, 2 vol. in-4°.
263. RENOUARD (A.-A.). — *Annales de l'imprimerie des Aldes*; 3^e éd., 1834, in-8°.
264. NOLHAC (Pierre de). — *Les correspondants d'Alde Manuce*; Rome, 1888, in-4°.
265. DEGLI AGOSTINI (Giovanni). — *Notizie storico-critiche intorno la vita e le opere degli scrittori veneziani*; Venise, 1752-1754, 2 vol. in-4°.
266. FANTUZZI (Giovanni). — *Notizie degli scrittori bolognesi*; Bologne, 1731-1744, 9 vol. in-4°.
267. PÉLISSIER (Léon-G.). — *De opere historica Aegidii cardinalis Viterbiensis, quod manuscriptum latet in bibliotheca quae est in Urbe Augustinianorum Angelica, ejusdemque operis cui titulus praeest Historia viginti sacculorum vera indole*; Montpellier, 1896, in-8°.
268. VASARI (Giorgio). — *Le vite de' pin eccellenti pittori scultori ed architettori, scritte da Giorgio Vasari, pittore aretino, con nuove annotazioni e commenti di Gaetano Milanesi*; Florence, 1878-1882, 8 vol. in-8°; Index, 1906.

BIBLIOTHÈQUES ET IMPRIMEURS

269. FRANKLIN (Alfred). — *Les anciennes bibliothèques de Paris (églises, monastères, collèges)*; 1867-1873, 3 vol. in-f°.
270. DELISLE (Léopold). — *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*; 1868-1881, 3 vol. in-f°.
271. PHILIPPE (J.). — *Les origines de l'imprimerie à Paris*; 1885, in-8°.
272. CLAUDIN (Alfred). — *Histoire de l'imprimerie à Paris*; 1900-1904, 3 vol. in-f°.
273. HAIN (L.). — *Reperlorium bibliographicum in quo libri omnes ab arte typografica inventa usque ad annum MD... recensentur*; Stuttgart-Paris,

1826-1838, 4 vol. in-8° ; — BURGER (Konrad) ; *Indicesuberrimi* ; Leipzig, 1891, in-8°.

274. BURGER (Konrad). — *Beiträge zur Inkunabelbibliographie : Nummernconcordanz von Panzer lateinischen und deutschen Annalen und Ludwigs Hains Repertorium bibliographicum* ; Leipzig, 1908, in-8°.

275. COPINGER (W.-A.). — *Supplement to Hain's Repertorium bibliographicum or collection towards a new edition of that work* ; Londres, 1895-1902, 2 part., 3 vol. in-8°.

276. REICHLING (Dietrich). — *Appendices ad Hain Copingeri Repertorium bibliographicum, additiones et emendationes* ; Munich, 1905-1910, 6 fascicules in-4° ; — *Indices fasciculorum I-VI*, 1911 ; — *Supplementum (maximam partem e bibliothecis Helvellicae collectum)* ; accedit *index auctorum generalis totius operis* ; Münster en Westphalie, 1914, in-8°.

277. PEDDIE (R.-A.). — *Conspectus incunabulorum ; an Index catalogue of the fifteenth century books with references to Hain's Repertorium, Copinger's Supplement, Proctor's Index, Pellechel's Catalogue, Campbell's Annales, and other bibliographies* ; Londres, 1910-1914, 2 vol. in-8° (Lettres A-C).

278. PELLECHET (M.). — *Catalogue général des Incunables des Bibliothèques publiques de France* ; 1897-1909, 3 vol. in-8° (Lettres A-Gr).

279. MARAIS (Paul)-DUFRESNE DE SAINT-LÉON (A.). — *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque Mazarine* ; 1893, in-8° ; *Supplement, additions et corrections*, 1898.

280. DAUNOU-PELLECHET (M.). — *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque Sainte-Geneviève* ; 1892, in-8°.

281. CASTAN (Auguste). — *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque publique de Besançon* ; Besançon, 1893, in-8°.

282. PANZER (G.-W.). — *Annales typographici ab artis inventae origine ad annum M.D, post Maillaivii Denisii aliorumque... curas in ordinem redacti... ; Nüremberg, 1793-1797, 5 vol. in-4° ; ... ab anno MDI ad annum MDXXXVI... ; 1798-1803, vol. 6-11.*

283. RENOARD (A.-A.). — *Annales de l'imprimerie des Estienne* ; 1837, 2 vol. in-8°.

284. RENOARD (Philippe). — *Bibliographie des impressions et des œuvres de Josse Badius Ascensius, imprimeur et humaniste (1462-1535)* ; 1908, 3 vol. in-8°.

285. BRUNET (J.-C.). — *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* ; 1860-1865, 6 vol. in-4°.

286. — — *Supplément* ; 1878-1880, 2 vol. in-8°.

287. *Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts* ; *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale* ; 1897-1915, 63 vol. in-8° (Lettre A-Greg).

288. — *Catalogue of the printed books in the Library of the British Museum*. Londres, 1881-1905, 73 vol. et 11 vol. de suppl., in-4°.

VIE LITTÉRAIRE ; GÉNÉRALITÉS ; ÉCRIVAINS DE LANGUE FRANÇAISE

289. LIRON (Dom Jean). — *Singularités historiques et littéraires* ; 1738-1740, 4 vol. in-12.

290. *Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par des religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et continué par des membres de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)*; 1733-1906, 33 vol. in-4°.

291. LE CLERG (Victor)-RENAN (Ernest). — *Discours sur l'état des lettres en France au XII^e siècle*; Coll. précédente, XXIV, 1862, in-4°.

292. *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques*, publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; 1787-1909, 39 vol. in-4°.

293. BRUNET (J.-C.). — *La France littéraire au XI^e siècle, ou Catalogue raisonné des ouvrages en tout genre, imprimés en langue française jusqu'à l'an 1500*; 1865, in-8°.

294. PETIT DE JULLEVILLE (L.). — *Histoire du théâtre en France; les Mystères*; 1880, 2 vol. in-8°.

295. PARIS (Gaston). — *François Villon*; 1901, in-16 (Collection des grands écrivains français).

296. BOUCHET (Jean). — *Les Regnars traversant les fausses voies des folles fiancées de ce monde*; Ant. Vêrard, s. d. (1500), in-4°.

297. HAMON (A.). — *Un grand rhétoricien poitevin: Jean Bouchet (1476-1557)*; 1901, in-8°.

298. OULMONT (Charles). — *La poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance: Pierre Gringore*; 1911, in-8°.

299. BECKER (Philippe-Auguste). — *Jean Lemaire*; Strasbourg, 1893, in-8°.

DÉBUTS DE L'HUMANISME FRANÇAIS

300. THOMAS (Antoine). — *De Joannis de Monasteriolo vita et operibus*; 1883, in-8°.

301. FICHET (Guillaume). — *Rhetorica*; U. Gering, M. Krantz, M. Friburger, 1471, in-4°.

302. — *Guillermi Fichet, parisiensis theologi, quam ad Robertum Gaguinum de Johanne Gntenberg et de aris impressoriae in Gallia primordiis... conscripsit epistolam...*, denuo edidit Lud. Sieber; Basileae, 1887, petit in-4°, 16 p.

303. LEGRAND (E.). — *Cent dix lettres grecques de François Filelfe*; Publications de l'École des Langues orientales vivantes, 3^e série, vol. XII; 1892, in-8° (correspondance de Fichet avec Bessarion).

304. BESSARION. — *Epistolae et orationes*; U. Gering, M. Crantz, M. Friburger, vers 1471, in-4°.

305. PHILIPPE (Jules). — *Guillaume Fichet; sa vie, son œuvre*; Annecy, 1892, in-8°.

306. ROBERT GAGUIN. — *De puritate conceptionis Virginitis Marie adversus Vincenium de Castro Novo...*; 1489, in-4°.

307. — *De origine et gestis Francorum Compendium*; Pierre Le Dru, 30 septembre 1495, in-4°.

307². — 2^e édition; Lyon, J. Trechsel, 24 juin 1497, in-4°.

307³. — 3^e édition; A. Bocard, 31 mars 1497/8.

307⁴. — 4^e édition; Thielmann Kerver, 13 janvier 1500, in-4°.

308. — *Conseil prouffictable contre les ennuis et tribulations du monde*; 17 avril 1498, in-4°.

309. — *Epistolae... ; Orationes ; ejusdem de conceptione Virginis defensio ; ejusdem de eadem ad fratres sui ordinis oratio ; ejusdem de arte metrificandi praecepta ; ejusdem epigrammata...* ; D. Gerlier, A Bocard, 22 novembre 1498, in-4°.

310. — *Roberti Gaguini Epistolae et Orationes ; texte publié sur les éditions originales de 1498, précédé d'une notice biographique et suivi de pièces diverses eu parties inédites*, par Louis Thuasne ; 1903, 2 vol. in-12.

311. VAISSIERE (Pierre de). — *De Roberti Gaguini vita et operibus* ; 1896, in-8°.

312. MARE (Guillaume de la). — *Guillelmi de Mara celeberrimi utriusque juris doctoris Epistolae et Orationes* ; F. Regnauld, 1514, in-4°.

313. FIEVILLE (Ch.). — *Contribution à l'histoire de l'Université de Caen ; Étude sur la vie et les œuvres de Guillaume de la Mare, 133^e recteur de l'Université de Caen (24 mars 1506-1^{er} octobre 1506)* ; 1893, in-8°.

PROFESSEURS ITALIENS :

GREGORIO DE CITTÀ DI CASTELLO, FILIPPO BEROALDO,

GIROLAMO BALBI, FAUSTO ANDRELINI

314. DELARUELLE (Louis). — *Une vie d'humaniste au XV^e siècle : Grégoire Tifernus* ; Mélanges d'archéologie et d'histoire, publiés par l'École française de Rome, XIX, 1899, p. 9-33.

315. OMONT (Henri). — *Georges Hermonyme de Sparte, maître de grec à Paris et copiste de manuscrits* ; Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, XII, 1885, p. 64-98.

316. BEROALDO (Filippo). — *Oratio de laudibus gymnasii parrhisiorum et poetices, acta in enarratione Lucani* ; U. Gering, 1486, in-4°.

317. ALLEN (P.-S.). — *Hieronymus Balbus in Paris* ; English Historical Review, juillet 1902 ; XVII, p. 416-428.

318. ANDRELINI (Fausto). — *Liria* ; G. Marchaud, 1^{er} octobre 1490, in-4°.

319. — *Bucolica* ; 3^e éd., J. Antonius Venetus, 1501, in-4°.

320. — *Elegie* ; G. Marchaud, 9 septembre 1492, in-4°.

321. — *De neapolitana fornoriensique victoria* ; J. Petit, 30 août 1496, in-4°.

322. — *De influenza syderum et quereta parrhisiensis pavimenti* ; F. Balignault, 1496, in-4°.

322². LACOMBE (P.). — *La malpropreté des rues de Paris à la fin du XV^e siècle* ; Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 1903, p. 173-175 ; réimpression de la seconde partie de la pièce précédente.

323. ANDRELINI (Fausto). — *De moralibus et intellectualibus virtutibus* ; Jean Petit, 1496, in-4°.

324. — *Opuscula* ; s. d., in-4°, 1499.

325. — *De captivitate Lulovici Sphorciae* ; 1^{er} février 1500/1, in-4°.

326. — *De secunda victoria neapolitana* ; 1502, in-4°.

327. — *De cancellarii ingressu in urbem parrhisiam* ; Josse Bade, s. d., in-4°.

328. — *De gestis legati* ; Gilles de Gourmont, s. d., in-4°.

329. — *Epistolae morales longe lepidissimae nec minus sententiosae* ; Gilles Gourmont, 15 mai 1508, in-4°.

330. — *De regia in Genuenses victoria libri III* ; Josse Bade, 7 juillet 1509, in-4°.

331. — *Epistola in qua Anna... exhortatur maritum Ludovicum XII^{um} ut expectatum in Galliam adventum maturet posteaquam de prostratis a se Venetis triumphavit*; Josse Bade, s. d., in-4°.

332. — *Hecatodistichon*; Josse Bade et Jean Petit, 23 juillet 1512, in-4°.

333. — *Pia et enuneta opuscula*; Josse Bade, 16 mars 1513, in-4°.

334. — *Viridarium illustrium poetarum cum ipsorum concordantiis in alphabetica tabula accuratissime contentis, quibusque plusquam egregias sententias Fausti poetæ regis atque reginæ addidimus*; Denis Roce, 1^{er} avril 1513, in-4°.

335. — *De sciotorum arrogantia proverbialis epistola*; 3^e éd., Josse Bade, 29 avril 1519, in-4°.

336. — *In Annam Francorum reginam Panaegyricon*; Josse Bade, 29 novembre 1515, in-4°.

337. — *Ovidius de Fastis per Faustum recognitus annotatusque*; J. du Prè, 1^{er} mars 1501/2, in-4°.

338. ANDRELLINI (F.) et BADE (Josse). — *Octavi Cleophilii Phanensis poetæ libellus de coetu poetarum, ab Ascensio mendis plusculis tersus*; Josse Bade, 3 septembre 1503, in-4°.

339. GEIGER (Ludwig). — *Studien zur Geschichte des französischen Humanismus*; Vierteljahrsschrift für Kultur und Litteratur der Renaissance; Leipzig, 1885, in-8°.

GILLES DE DELFT

340. — *Opus Aristotelis de moribus a Johanne Argyropylo tractatum*; Jean Higman, 26 mars 1488 9, in-4°.

341. — *Septem Psalmi poenitentiales noviter metrice compilati*; Ant. Denidél, s. d., in-4°.

342. — *Epistolæ Beati Pauli apostoli et Beatissimorum Jacobi, Petri, Joannis et Judæ Epistolæ canonice; cum argumentis delphicis et scholiis seu postillis ascensianis*; Josse Bade, 1503, in-4°.

JACQUES LEFÈVRE D'ÉTAPLES

343. — *In Aristotelis octo physicos libros paraphrasis*; J. Higman, 1492, in-4°; Bibl. de Besançon, Inc. 432.

344. — *Marsile Ficin: Liber de triplici vita* (éd. Lefèvre); G. Wolff (Paris), 1492, in-8°.

345. — *Philosophiæ naturalis paraphrases*; 16 février 1493 4, in-4°.

345². — — *adjecto ad litteram familiari commentario* (avec commentaire de Josse Clichtove); W. Hopyl, 25 mars 1501/2, in-f°.

345³. — —; Henri Estienne, 2 décembre 1504, in-4°.

345⁴. — —; 22 octobre 1510, in-f°.

346. — *Ars moralis in Magna Moralia Aristotelis introductoria*; 13 juin 1494, in-4° (Hain 6837).

346². — *Introductio in libros Ethicorum Aristotelis*; W. Hopyl, 1496, in-4°.

346³. — *Ars Moralis*; Guy Marchand, 19 février 1499/1500, in-4°.

346⁴. — *Introductio... cum commento Clichtovei*; W. Hopyl et H. Estienne, 7 mai 1502, in-f°.

346⁵. — —. H. Estienne, 23 février 1506/7, in-f° (correctore B. Rhenano).

346⁶. — —. H. Estienne, 5 mai 1512, in-f°.

3467. — — ; H. Estienne, 26 mai 1514, in-f°.
347. — *Mercurii Trismegisti Liber de potestate et sapientia Dei per Marsilium Ficinum traductus*; W. Hopyl, 30 août 1494, in-4°.
348. — *Textus de sphaera Joannis de Sacrobosco cum additione quantum necessarium est adjecta, novo commentario nuper edito ad utilitatem studentium philosophice parisiensium Academie illustratus*; W. Hopyl, 12 février 1494/5, in-4°.
- 348^a. — *Sphaera mundi, cum tribus commentaris nuper editis videlicet Cicchi Esculani, Francisci Capuani de Manfredonia, Jacobi Fabri Stapulensis*; Venise, Simone Bevilacqua, 23 oct. 1499, in-f°.
- 348b. — *Textus de Sphaera Joannis de Sacrobosco... cum compositione annuli astronomici et Geometria Euclidis Megarensis*; W. Hopyl, 1^{er} sept. 1500, in-f°.
- 348b². — — ; H. Estienne, 10 novembre 1507, in-f°.
- 348³. — *Textus de Sphaera*; H. Estienne; 6 mai 1511, in-f°.
- 348⁴. — *Textus de Sphaera*; H. Estienne; 10 mai 1516, in-f°.
349. — *In hoc opere contenta : Arithmetica decem libris demonstrata ; Musica libris demonstrata quatuor ; Epitome in libros arithmeticos divi Severini Boetii ; Rithmimachiae ludus qui et pugna numerorum appellatur*; J. Higman, W. Hopyl, 22 juillet 1496, in-f°. — L'Arithmetica est celle de Jourdan le Forestier.
- 349b. — *Epitome compendiosaque introductio in libros arithmeticos divi Severini Boetii, adjecto familiari commentario dilucidata (Clichtowe) ; -- Praxis numerandi certis quibusdam regulis constricta (Clichtowe) ; -- Introductio in geometriam breviusculis annotationibus explanata, sex libris distincta ; -- Liber de quadratura circuli ; -- Liber de cubicatione sphaerae ; -- Perspectiva introductio (Ch. de Bouelles) ; -- Insuper Astronomicon (Lefèvre)*; W. Hopyl, H. Estienne, 27 juin 1503, in-f°.
- 349b². — — ; sans les traités de Bouelles et l'Astronomicon ; H. Estienne, 15 mars 1510/11, in-f°.
- 349². — *Arithmetica...* ; H. Estienne, 7 septembre 1514, in-f°.
350. — (*Artificiales introductiones*). *In hoc opusculo hae continentur introductiones : in suppositiones ; in praedicabiles ; in divisiones ; in praedicamenta ; in librum de enumeratione ; in primum priorum ; in secundum priorum ; in libros posteriorum ; in locos dialecticos ; in fallacias ; in obligationes ; in insolubilia*; G. Marchand, 24 oct. 1496, in-4°.
- 350². — — ; J. Higman, W. Hopyl, 27 avril 1500.
- 350³. — *Ars suppositionum Jacobi Fabri Stapulensis, adjectis passim Caroli Boëlli Viromandui annotationibus*; F. Baligault, 27 juin 1500 (le même ouvrage, avec notes de Bouelles).
- 350⁴. — — ; augmenté par Clichtowe de : *Introductio in terminorum cognitionem ; De artum scientiarumque divisione*; H. Estienne, 15 janvier 1505/6, in-4°.
351. — *Decem librorum moralium Aristotelis tres conversiones : prima Argropyli Byzantii, secunda Leonardi Aretini, tertia vero antiqua, per capita et numeros conciliate communii familiarique commentario ad Argropyllum adjecto*; J. Higman et W. Hopyl, 12 avril 1497, in-f° (Bibl. de l'Université de Paris, Inc. 154).
- 351². — — ; H. Estienne, 5 août 1505, in-f°.
- 351³. — — — ; 10 déc. 1510, in-f°.
- 351⁴. — — — ; 10 avril 1516, in-f°.

[Publiés à part :

351b. — *Opus Aristotelis de moribus, interprete Joanne Argyropylo cum commento J. Fabri Stapulensis*; Jean Granjon, 1504, in-4°.

351b². — *Decem libri Ethicorum Aristotelis ad Nicomachum ex traductione Argyropyli, Fabri commentario elucidati et singulorum capitum argumentis prænolati*; H. Estienne, 31 octobre 1514, in-8°.]

352. — *Athenagoras de Resurrectione*; *Xenocrates Platonis auditor de Morte*; *Cebetis Thebani Aristotelis auditoris Tabula miro artificio vile instituta continens* (éd. Lefèvre); Guy Marchand, 18 août 1498, in-4°.

353. — *Theologia vivificans. Cibis solidus. Dionysii coelestis Hierarchia, divina Nomina, mystica Theologia, undecim Epistolae. Ignatii undecim Epistolae. Polycarpi Epistola una*; J. Higman et W. Hopyl, 6 février 1498 9, in-f°.

353². — — ; avec commentaire de Clichtowe; 14 avril 1515, in-f°.

354. — *Hic continentur libri Remondi pii eremite. Primo liber de laudibus beatissime Virginis Marie qui et ars intentionum appellari potest; secundo libellus de Natali pueri parvuli; tertio Clericus Remundi; quarto Phantasticus Remundi*; Guy Marchand, 10 avril 1499, in-f°.

355. — *Libri Logicornum ad archetypos recogniti cum novis ad litteram commentariis...*; W. Hopyl et H. Estienne, 17 oct. 1503, in-f°; v. titre complet, p. 415, n° 1.

355². — — ; e secunda recognitione; H. Estienne, 4 avril 1510, 1, in-f°.

356. — *Pro piorum recreatione et hoc in opere contenta; Epistola ante indicem; Index contentorum. Ad lectores. Paradysus Heraclidis, Epistola Clementis. Recognitiones Petri Apostoli. Complementum Epistole Clementis. Epistola Anacleli*; J. Petit, 15 juillet 1504, in-f°.

357. — *Contenta in hoc volumine: Pimander. Mercurii Trismegisti liber de sapientia et potestate dei. Asclepius. Ejusdem Mercurii liber de voluntate divina. Item Crater Hermelis a Lazarelo Septempedano...*; H. Estienne, 1^{er} avril 1505, in-4°.

358. — *Primum volumen Contemplationum Remundi duos libros continens. Libellus Blaquerne de Amico et Amato*; Jean Petit, 5 décembre 1505, in-f°.

359. — *Politicorum libri octo; Commentarii. Oeconomicorum duo; Commentarii. Hecatonomiarum septem. Oeconomicarum publicarum unus. Explanationis Leonardi in Oeconomica duo*; H. Estienne, 5 août 1506, in-f°.

359². — — ; H. Estienne, 5 avril 1511/2, in-f°.

359³. — — ; sans commentaire; H. Estienne, 3 mars 1515 6, in-f°.

360. — *Theologia Damasceni. De ineffabili divinitate; de creaturarum genesi ordine Moseos. De iis quae ab Incarnatione usque ad resurrectionem. De iis quae post resurrectionem usque ad universalem resurrectionem*; H. Estienne, 15 avril 1507, in-4°.

360². — — ; avec commentaire de Clichtowe; H. Estienne, 5 février 1512/3, in-f°.

361. — *In Politica Aristotelis Introductio; Oeconomicorum Xenophontis a Raphaele Volaterrano traductum*; H. Estienne, 28 sept. 1508, in-f°.

361². — — ; H. Estienne, 4 sept. 1512, in-f°.

361³. — — ; avec commentaire de Clichtowe; 22 novembre 1516, in-f°.

362. — *Georgii Trapezontii Dialectica*; Paris, 1508 (Nous nous sommes servis de l'éd. de Simon de Colines, 10 juillet 1534, in-8°).

363. — *Quincuplex Psalterium, gallicum, romanum, hebraicum, vetus, conciliatum*; H. Estienne, 31 août 1509, in-f°.

- 363². — — ; *secunda emissio* ; H. Estienne, 13 juin 1513, in-f°.
364. — *Ricoldi Ordinis Praedicatorum contra seclam mahumeticam non indignus scitu libellus. Cujusdam diu captivi Turcorum provinciae Septemcass-trensis de vita et moribus eorumdem alius non minus necessarius libellus* ; H. Estienne, 29 novembre 1509, in-4°.
- 364². — — ; H. Estienne, 30 avril 1511, in-4°.
365. — *Ilias Homeri quatenus ab Nicolao Valla tralata est* ; Josse Bade, in-4° (La préface est du 15 juin 1510).
366. — *Aegesippi historiographi fidelissimi ac disertissimi et inter Christianos antiquissimi historia. De bello judaico sceptri sublatione Judaeorum dispersione et hierosolymitano excidio a divo Ambrosio Mediolanensi antistite e gracia latina facta, cum ejusdem Anacephaleosi et tabellis congruentiarum cum Josephi libris ; etiam de gestis Macchabeorum* ; J. Bade, 7 juillet 1510, in-f°.
- 366². — — ; 1^{er} janvier 1511 (nouv. style), in-f°.
367. — *Egregii Patris et clari theologi Ricardi quondam devoti coenobitae Sancti Victoris juxta muros parisienses de superdivina Trinitate theologicum opus... Adjunctus est commentarius artificio analytico metaphysicam et humani sensus transcendentem apicem sed rationali modo complectens intelligentiam...* ; H. Estienne, 19 juillet 1510, in-4°.
368. — *Bernonis abbatis libellus de officio missae quem edidit Rhomae* ; H. Estienne, 23 novembre 1510, in-4°.
369. — *Devoti et venerabilis patris Joannis Rusberi presbyteri canonici observantiae beati Augustini de Ornata spiritualium Nuptiarum libri tres* ; H. Estienne, 3 août 1512, in-8°.
370. — *Sancti Pauli Epistolae XIV ex vulgata editione adjecta intelligentia ex gracco, cum commentariis Jac. Fabri Stapulensis...* ; Henri Estienne, Noël 1512, in-f°.
- 370². — — . H. Estienne, 1516, in-f°.
371. — *Liber trium virorum et trium spiritualium virginum. Hermae liber unus. Uguetini liber unus. Fratris Roberti libri duo. Hildegardis Scivias libri tres. Elizabeth virginis libri sex. Mechtildis virginis libri quinque* ; H. Estienne, 6 non. jun. (sic) 1513.
372. — *Haec accurata recognitio trium voluminum operum clarissimi Patris Nicolai Cusanae Cardinalis ex officina ascensiana recenter emissa est...* ; J. Bade, 1514, 3 vol. in-f°.
373. — *Continetur hic Aristotelis castigatissime recognitum opus metaphysicum a clarissimo principe Bessarione Cardinali Niceno latinitate foeliciter donatum XIII libris distinctum, cum adjecto in XII primos libros Argyropyli Byzantii interpretatione, rarum procul dubio et haecenus desideratum opus...* ; H. Estienne, 20 octobre 1515, in-f°.
374. — *Euclidis geometricorum Elementorum libri XV ; Campani Galli Transalpini in eisdem commentariorum libri XV ; Theonis Alexandrini Bartholomeo Zamberto Veneto interprete in XIII priores commentariorum libri XIII ; Hypsiclis Alexandrini in II posteriores eodem Bartholomeo Zamberto Veneto interprete commentariorum libri II* ; H. Estienne, s. d., in-f°. — La préface est du 7 janvier 1516/7.
375. — *Agones martyrum mensis januarii libro primo contenti* ; s. l. n. d., in-f°, 1516² Bibl. Sainte-Geneviève, H. 704.
376. GRAF (Karl-Heinrich). — *Jacobus Faber Stapulensis ; ein Beitrag zur Geschichte der Reformation in Frankreich* ; Zeitschrift für die historische Theologie, 1852, p. 3-86, 165-237.

377. MASSEBIEAU (L.). — *Une acquisition de la Bibliothèque du Musée pédagogique; le Dialogus Jacobi Fabri Stapulensis in phisicam introductionem.* Revue Pédagogique, 15 mai 1885 : p. 414-432.

JOSSE CLICHTOWE

378. — *Præcepta eloquentiæ Augustini Dalii familiari commentario declarata. Regulae elegantiarum Francisci Nigri adjecta facili explicatione dilucidata. Nomina magistratum romanorum Augustini Dalii brevi declaratione etiam explicata;* Paris, s. n. d'éd., 1498; pour les éd. suivantes, v. Clerval, 392, p. xiv.

379. — *In terminorum cognitionem Introductio Jodoci Clichtovei Neoportuensis; de artium scientiarumque divisione Introductio;* Guy Marchand, 22 décembre 1500; contenu dans 350³; Bibl. de Schlettstadt, 254(1).

380. — *In hoc libro contenta opera Hugonis de Sancto Victore; De institutione novitiorum; de operibus trium dierum; de arra anime; de laude charitatis; de modo orandi; duplex expositio orationis dominice; de quinque septenis; de septem donis Spiritus Sancti;* H. Estienne, 12 octobre 1506, in-4°.

381. — *Guilhelmus Parisiensis de Claustro Anime; Hugonis de Sancto Victore de claustro anime libri quatuor;* H. Estienne, 10 septembre 1507, in-4°.

382. — *Epistolæ beati Pauli... nec non beatorum Jacobi, Petri, Joannis et Judæ;* G. de Marnef, 30 mars 1509, in-4°; d'après *Apostolorum et apostolicorum virorum epistolæ;* J. Bade, 13 avril 1521, in-4°; rééd. 15 juillet 1512, in-8°.

383. — *Brevis legenda beate virginis sororis Colete reformatricis ordinis Sanctæ Claræ;* Th. Kees, in-8° (1510).

384. — *Exinii patris et sanctitatis percelebris Cesarii Arelatensis quondam archiepiscopi Sermo ad pios Lirinensis insule monachos opus eumede gemina distinctum;* J. Petit, 15 novembre 1511, in-8°.

385. — *De vera nobilitate opusculum, completam ipsius rationem explicans et virtutes quæ generis nobilitatem imprimis decent ac exornant depromens, adjectis passim gravibus aulhorum cum gentilium tum sacrorum sententiis, Scripturæ Sacræ testimoniis, clarorumque virorum exemplis;* H. Estienne, 26 août 1512, in-4°.

386. — *De laude monasticæ religionis opusculum; unde ipsa cepcrit exordium, incrementum et stabilimentum dilucide declarans..., adjectis passim Sacræ Scripturæ sententiis et exemplis...* H. Estienne, 25 juin 1513, in-4°.

387. — *De puritate conceptionis beatæ Mariæ Virginis libri duo; de dolore ejusdem sacræ Virginis in passione filii sui liber unus; de ejusdem, juxta crucem filii sui statione homelia; de assumptione ipsius gloriosæ Virginis liber unus;* H. Estienne, 29 novembre 1513, in-4°.

388. — *De mystica numerorum significatione opusculum, eorum præsertim qui in sacris litteris usitati habentur, spiritualem ipsorum designationem succincte elucidans;* H. Estienne, 16 décembre 1513, in-4°.

389. — *Elucidatorium ecclesiasticum ad officium Ecclesiæ pertinentia planius exponens et quatuor libros complectens;* H. Estienne, 19 avril 1516, in-f°.

390. — *De laudibus Sancti Ludovici regis Franciæ; de laudibus sacratissimæ virginis et martyris Cæciliæ;* H. Estienne, 10 janvier 1516/7, in-4°.

391. — *Sermones Jodoci Clichtovei Neoportuensis, doctoris theologi et Carnotensis canonici;* chez la veuve de Th. Kerver, 19 déc. 1534, in-f°.

392. CLERVAL (J.-Al.). — *De Jodoci Clichtovei Neoportuensis, doctoris theologi parisiensis et carnotensis canonici, vita et operibus;* 1894, in-8°.

CHARLES DE BOUELLES

393. — *In artem oppositorum introductio* ; W. Hopyl, 24 déc. 1501, in-4° ; Bibl. de Schlettstadt, 208 (7).

394. — *Metaphisicum introductorium cum alio quodam opusculo distinctio- nis nonnullorum omnibus communium quae ad metaphisicam spectant* ; J. Petit, 30 janvier 1503 1/4 ; Bibl. de Schlettstadt, 208 (6).

395. — *Libellus de constitutione et utilitate artium humanarum ; in quo et applicatio sermocinialium ad rerum disciplinas atque imprimis dyalectice edo- cetur* ; G. Philippe, vers 1506, in-4° ; Bibl. de Schlettstadt, 254 (3).

396. — *Liber de intellectu ; Liber de sensu ; Liber de nichilo ; Ars opposito- rum ; Liber de generatione ; Liber de sapiente ; Liber de duodecim numeris ; Epistole complures* ; H. Estienne, 1^{er} février 1510 1, in-f°.

397. — *Dominica oratio Iertrinis ecclesiasticae jherarchiae ordinibus parti- culatim attributa et facili explanata comento* ; J. Petit, 8 octobre 1511, in-4°.

398. — *Commentarius in primordiale Evangelium divi Johannis ; Vita Remundi eremitaie ; Philosophicae aliquot epistolae* ; Josse Bade, 3 décem- bre 1511, in-4°.

398². — *Philosophicae et historicae aliquot epistolae* (nouvelle collection de lettres) ; Josse Bade, 13 septembre 1514, in-4°.

399. — *Physicorum Elementorum Caroli Bovilli Samarobrini Viromandui libri decem* ; Josse Bade, 13 déc. 1512, in-4°.

400. — *Car. Bovilli samarobrini Quaestionum theologicarum libri septem...* Josse Bade, 20 avril 1513, in f°.

401. — *Responiones Caroli Bovilli Samarobrini ad novem questiones Nico- lai Pazii Majoricensis seu Balearici in arte Lullistarum peritissimi* ; Josse Bade, 15 mars 1521 2, in-4° (écrit à Saint-Quentin le 18 novembre 1514).

402. DIPPÉL (Joseph). — *Versuch einer systematischen Darstellung der Phi- losophie des Carolus Bovillus, nebst einem kurzen Lebensabriss ; ein Beitrag zur Geschichte der Philosophie des XVII^{ten} Jahrhunderts* ; Würzburg, 1865, in-8°.

GUILLAUME BUDÉ

403. — *Annotationes Guillelmi Budei parisiensis secretarii regis in quat- tuor et viginti Pandectarum libros ad Joannem Deganaium cancellarium Franciae* ; Josse Bade, 17 novembre 1508, in-f°.

404. — *De Asse et partibus ejus libri quinque Guillelmi Budei parisiensis secretarii regis* ; Josse Bade, 15 mars 1514 1/5, in-f°.

405. — *Opéra omnia* ; Bâle, 1557, 1 vol. in-f° en 2 tomes.

406. DELARUELLE (Louis). — *Guillaume Budé ; les origines, les débuts, les idées maîtresses* ; 1907, in-8°, Bibl. de l'École des Hautes Études, 162.

407. — —. *Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Guillaume Budé* ; 1907, in-8°.

BÉRAULD, TISSARD, ALÉANDRE, CHAMPIER

408. DELARUELLE (Louis). — *Notes biographiques sur Nicole Béraud, sui- vies d'une bibliographie de ses œuvres et de ses publications* ; Revue des Bibliothèques, 1902, p. 420-445.

409. JOY (H.). — *François Tissard et Jérôme Aléandre, contribution à l'histoire grecques des études en France*; Vitry-le François, 1899-1913, 3 fascicules in-8°.

410. OMONT (H.). — *Essai sur les débuts de la typographie grecque à Paris (1507-1516)*; Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris, 1892, XVIII, p. 1-72.

411. — *Journal autobiographique du Cardinal Jérôme Aléandre (1480-1580)*; *Nolices des manuscrits de Paris et Udine*; Notices et Extraits, 1896, XXXV, p. 1-116.

412. PAQUIER (J.). — *L'humanisme et la Réforme; Jérôme Aléandre, de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes (1480-1529)*; 1900, in-8°.

413. DELARUELLE (LOUIS). — *Un recueil d'Adversaria autographes de Girolamo Aleandro*; Mélanges d'Archéologie et d'histoire, 1900, XX, p. 2-21.

414. PAQUIER (J.). — *Lettres familières de Jérôme Aléandre (1510-1514)*; 1909, in-8°.

415. BOURRILLY (V.-L.). — *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey (1491-1543)*; 1904, in-8°.

416. CHAMPIER (Symphorien). — *Janna logice et phisice*; Lyon, Guill. Balsarin, 5 oct. 1496, in-4°.

417. — *Liber de quadruplici vita...; Commentarii in Asclepium...; Tropheum Gallorum*; Lyon, Et. Gueynard, 31 juillet 1507, in-f°.

418. — *De triplici disciplina...*; Lyon, Cl. Davost, 28 février 1508, in-4°.

419. — *Peri Archon. id est de principiis platoniarum disciplinarum omniumque doctrinarum*; Ant. Bonnemère, 12 avril 1515 ap. Pâques, in-4°.

420. — *Symphonia Platonis cum Aristotele et Galeni cum Hippocrate*; Josse Bade, 18 avril 1516, in-8°.

421. — *Duellum epistolare Galliae et Italiae antiquitates summatim complectens. Trophaeum christianissimi Gallorum regis Francisci hujus nominis primi. Item complures illustrium virorum epistolae ad dominum Symphorianum Camperium*; Venise, Jacopo Francesco Giunta, 10 oct. 1519, in-4°.

422. ALLUT (P.). — *Étude biographique et bibliographique sur Symphorien Champier*; suivie de divers opuscules français de Symphorien Champier; Lyon, 1859, in-8°.

PREMIERS CONFLITS ENTRE L'HUMANISME ET LA SCOLASTIQUE

423. HERMINJARD (A.-L.). — *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*; Genève-Paris, 1878-1886, 7 vol. in-8°.

424. LEFRANC (Abel). — *Histoire du Collège de France depuis les origines jusqu'à la fin du premier Empire*; 1893, in-8°.

ÉRASME

425. — *Bibliotheca Erasmi*; extrait de la *Bibliotheca belgica* publiée par F. Vander Haeghen, R. Vanden Berghe, et T.-J.-I. Arnold; Adagia, Gand, 1897, in-8°.

426. — *Desiderii Erasmi Roterodami Opera Omnia*; éd. J. Clericus; Leyde, 1703-1706, 10 vol. in-f°.

427. RICHTER (A.). — *Erasmus-Studien*; Dresde, 1891, in-8°.

428. REICH (Max). — *Erasmus von Rotterdam; Untersuchungen zu seinem Briefwechsel und Leben in den Jahren 1509-1518*; Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, Ergänzungsheft IX, p. 121; Trèves, 1896.

429. NICHOLS (F.-M.). — *The Epistles of Erasmus from his earliest letters to his fifty-first year, arranged in order of time; english translations with a commentary*; Londres, 1901-1904, 2 vol. 8°.

430. ALLEN (P.-S.). — *Opus Epistolarum Des. Erasmi Roterodami, denuo recognitum et auctum*; T. I, 1484-1514; T. II, 1514-1517; T. III, 1517-1519; Oxford, 3 vol. in-4°, 1906-1910-1913.

431. — *Guillelmi Hermanni Goudensis Silva Odarum* (éd. Érasme); Guy Marchand, 20 janvier 1497 8. in-4°; Bibl. Sainte-Geneviève, Inc. 1103.

432. — *Desiderii Herasmi Roterodami veterum maximeque insignium paroemiarum id est Adagiorum collectanea*; Jean Philippe, 1500. in-4°. — Pour les éditions suivantes, v. Vander Haeghen, 425.

433. — *Lucubratiunculae aliquot*; Anvers, Thierry Martens, 15 février 1503 4. — Nous citons suivant la 2^e éd., Martens, 6 nov. 1509, in-4°.

434. — *Laurentii Vallensis viri tam graecae quam latinae linguae peritissimi in latinam Novi Testamenti interpretationem ex collatione graecorum exemplarium adnotationes apprime utiles*; Josse Bade, 13 avril 1505, in-f°.

435. — *Euripidis tragici poetae nobilissimi Hecuba et Iphigenia latinae factae Erasmo Roterodamo interprete*; Josse Bade, 13 septembre 1506, in-f°.

436. — *Luciani viri quam disertissimi compturia opuscula longe festivissima ab Erasmo Roterodamo et Thoma Moro interpretibus optimis in latinorum linguam traducta*; Josse Bade, 13 novembre 1506, in-f°.

437. — *Erasmi Roterodami Adagiorum Chiliades tres ac Centariae fere totidem*; Venise, Alde Manuce, sept. 1508, in-f°. Texte suivi : réimpression donnée à Bâle par J. Froben, 14 août 1513, in-f°.

437². — *Adagiorum Chiliades*; Bâle, Froben, 1515, in-f°.

438. — *Moriae Encomium* (Gilles de Gourmont, s. d.); juin 1511, in-4°. — Texte suivi : *Stultitiae Laus, Des. Erasmi declamatio*; recognovit et adnotavit J. B. Kan; La Haye, 1898, in-8°.

439. *De duplici copia rerum ac verborum; de ratione studii*; J. Bade, 15 juillet 1512, in-4°. — Texte suivi : O. Senant, s. d., in-4°.

440. *Julius: dialogus viri eujuspiam eruditissimi festivus sane ac elegans, quomodo Julius II Pontifex Maximus post mortem caeli fores pulsando, ab janitore illo D. Petro intro milli nequiverit, quantum dum viveret sanctissimi atque adeo sanctitatis nomine appellatus totque bellis feliciter gestis praectarus dominum caeli futurum se esse speraverit*; s. l. n. d., in-4°.

441. — *L. Annaei Senecae tragoediae pristinae integritati restitulae per exactissimi judicii viros post Arantiam et Philologum D. Erasmus Roterodamum, Gerardum Vercellanum, Aegidium Maserium*; Josse Bade, 7 déc. 1514, in-f° (Renouard, 284, III, p. 252-254).

441^b. — *L. Annaei Senecae sanctissimi philosophi Lucubrationes omnes additis etiam nonnullis Erasmi Roterodami cura...*; Bâle, J. Froben, août 1515, in-f°.

442. — *Norum Instrumentum omne, diligenter ab Erasmo Roterodamo recognitum et emendatum, non solum ad graecam veritatem, verum etiam ad multorum utriusque linguae codicum eorumque veterum simul et emendatorum fidem, postremo ad probatissimorum auctorem citationem, emendationem et interpretationem, praecipue Origenis, Chrysostomi, Cyrilli, Vulgarii (sic), Hieronymi, Cypriani, Ambrosii, Hilarii, Augustini, una cum annotationibus, quae lectorem doceant quid qua ratione mutatum sit*; Bâle, J. Froben, février 1516, in-f°.

443. — *Opera omnia divi Eusebii Hieronymi Stridonensis una cum argumentis et scholiis Desiderii Erasmi Roterodami, ejus opera potissimum emen-*

data sunt quae antehae erant depravatissima et instaurata ea quae prius erant mutila; Bâle, J. Froben, 1516, 9 vol. in-f°.

444. — *Institutio principis christiani saluberrimis referta praeceptis*; Bâle, Froben, mai 1516, in-4°.

445. — *Parabolaë sive Similium Liber...*; Josse Bade, s. d., in-8°, 1516; reproduction de l'éd. de Strasbourg, Schürer, déc. 1514, in-4°.

446. RUELENS (Charles). — *Erasmii Roterodami Silva Carminum antehae nunquam impressorum*; Gouda, 1513; reproduction photolithographique avec notice sur la jeunesse et les premiers travaux d'Érasme; Bruxelles, 1864, in-4°.

447. MOLHUYSEN (P.-C.). — a: *Cornelius Aurelius*; *Korte Sehets van zijn Leven en Werken*; Leyde, 1902, in-8°; — b: *Cornelius Aurelius, Nieuwe Bescheiden, medegedeeld door D. P. C. Molhuysen*; *Nederlandsch Archief voor Kerkgeschiedenis*, 1905.

448. ROTTIER (E.). — *La vie et les travaux d'Érasme, considérés dans leurs rapports avec la Belgique*; Gand, 1856, in-8°.

449. NOLLIAC (Pierre de). — *Érasme en Italie*; 2^e éd., 1898, in-8°.

450. VISCHER (W.). — *Erasmiana*; Bâle, 1876, in-8°.

451. DELITZSCH (Fr.). — a: *Handschriftliche Funde*; — I. *Die erasmischen Entstellungen des Textes der Apocalypse nachgewiesen aus dem verloren geglaubten eoder Reuchlin's*. — b: *Der eoder Reuchlin's; seine Wiederauffindung und textgeschichtliche Wichtigkeit* (Serapeum, Leipzig, 1861, in-8°).

452. BLUDAU (Aug.). — *Die beiden ersten Erasmus-Ausgaben des Neuen Testaments und ihre Gegner*; *Biblische Studien*, VII, Heft 5; Fribourg en Brisgau, 1902.

453. RENALDET (A.). — *Érasme, sa vie et son œuvre jusqu'en 1517, d'après sa correspondance*; *Revue Historique*, CXI-CXII, nov. 1912 — fév. 1913.

454. ALLEN (P.-S.). — *The Age of Erasmus*; *Lectures delivered in the Universities of Oxford and London*; Oxford, 1914, in-8°.

HUMANISME ALLEMAND

455. JANSSEN (J.). — *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters*; Fribourg en Brisgau, 1882-1886, 5 vol. in-8°. — Nous citons d'après la trad. de C.-A. Heinrich et E. Paris: *L'Allemagne et la Réforme*; 1887-1899, 5 vol. in-8°.

456. VISCHER (W.). — *Geschichte der Universität Basel von der Gründung 1460 bis zur Reformation 1529*; Bâle, 1860, in-8°.

457. STOCKMEYER (L.)-REBER (B.). — *Beiträge zur basler Buchdruckergeschichte*; Bâle, 1840, in-4°.

458. SCHMIDT (Ch.). — *Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du XV^e siècle*; 1879, 2 vol. in-8°.

459. BRANT (Sébastien). — *Das Narrenschiff von Seb. Brant, herausgegeben von K. Gaedeker und Julius Tittman*; Leipzig, 1872, in-16.

460. — *La nef des folz du monde*; traduite de rime en prose avec quelques additions nouvelles par maître Jehan Drouyn, bachelier ès lois et en décret; Lyon, G. Balsarin, 1498, in-4°.

461. TRITHÈME (Jean). — *Liber de scriptoribus ecclesiasticis disertissimi patris domini Joannis de Trittenheim*; Bâle, Jean Amerbach, 1494, in-f°.

461². — 2^e éd.; J. Petit, 16 oct. 1512, in-f°.

462. GEIGER (Ludwig). — *Johann Reuchlin; sein Leben und seine Werke*; Leipzig, 1871, in-8°.

463. — *Johann Reuchlins Briefwechsel, herausgegeben von L. Geiger*; Bibl. des litterarischen Vereins in Stuttgart, CXXVI; Tübingen, 1875, in-8°.

464. FECHTER (A.). — *Das Studienleben in Paris zu Anfang des XVI^{ten} Jahrhunderts, nach Briefe einiger Basler welche daselbst studierten*; Beiträge zur vaterländischen Geschichte, herausgegeben von der historischen Gesellschaft zu Basel; Bäle, 1846, in-8°.

465. ALLEN (P.-S.). — *Some letters of masters and scholars, 1500-1530*; English Historical Review, oct. 1907; XXII, p. 740-754.

466. HORAWITZ (A.)-HARTFELDER (K.). — *Briefwechsel des Beatus Rhenanus*; Leipzig, 1886, in-8°.

467. HORAWITZ (A.). — *Beatus Rhenanus, eine Biographie*; Sitzungen der phil.-historischen Klasse der k. K. Akademie der Wissenschaften, LXX, p. 189; Vienne, 1872, in-8°.

468. KNOD (G.). — *Aus der Bibliothek des Beatus Rhenanus: ein Beitrag zur Geschichte des Humanismus*; Leipzig, 1889, in-8°.

469. HORAWITZ (A.). — *Michael Hummelberg, eine biographische Skizze*; Berlin, 1875, in-8°.

470. HÜTTEN (Ulrich de). — *Epistolae obscurorum virorum*; éd. E. Böcking; Leipzig, 1864-1869, 2 vol. in-8°.

471. AGRIPPA DE NETTESHEIM (Cornéille). — *Opera*; Lyon, 1600, 2 vol. in-8°; *Appendix apologetica ad secundam partem*; 1605, in-8°.

472. PROST (Aug.). — *Cornéille Agrippa; sa vie et ses œuvres; les sciences et les arts occultes au XVI^e siècle*; 1881-1882, 2 vol. in-8°.

473. *Corpus Reformatorum*, 1-28; *Melanthonis opera*; éd., C.-G. Bretschneider et H.-E. Bindseil; Halle et Brunswick, 1834-1860, in-4°.

474. MEYER (André). — *Étude critique sur les relations d'Érasme et de Luther*; 1909, in-8°.

PAYS-BAS

475. PAQUOT (J.-N.). — *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*; Louvain, 1765-1770, 3 vol. in-f°.

476. GESTEL (Corn. van). — *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*; La Haye, 1725, 2 vol. in-f°.

477. FOPPENS (J.-P.). — *Bibliotheca belgica sive catalogus virorum illustrium usque ad annum 1680*; Bruxelles, 1739, 2 vol. in-8°.

478. *Bibliotheca belgica: Bibliographie générale des Pays-Bas*, publiée par G. Vander Haeghen et R. Vanden Berghe; Gand, depuis 1879.

479. MASSÆUS (Christian). — *Chronicorum multiplicis historiae utriusque Testamenti Christiano Massæo cameraeacenate auctore libri XX*; Anvers, 1540, in-4°.

480. MOLANUS (Jean). — *Historia Lovanensium*; Collection des chroniques belges; les quatorze livres de l'histoire de la ville de Louvain, du docteur et professeur en théologie Jean Molanus, publiés par X. de Ram; Bruxelles, 1861, 2 vol.

481. ANDRÉ (Valère). — *Fasti academici studii generalis Lovaniensis*; Louvain, 1650, in-4°.

482. NÈVE (Félix). — *La Renaissance des lettres et l'essor de l'érudition ancienne en Belgique*; Louvain, 1890, in-8°.

ANGLETERRE

483. — *Dictionary of National Biography*, edited by LESLIE STEPHEN and SIDNEY LEE ; Londres, 1908-1909, 20 vol. in-8°.

484. SEEBOHM (F.). — *The Oxford Reformers ; John Cotel, Erasmus, and Thomas More ; being a history of their fellow-work* ; 3^e éd. Londres, 1887, in-8°.

485. MCLLINGER (J.-Bass). — *The University of Cambridge, from the earliest times...* ; Cambridge, 1873-1884, 2 vol. in-8°.

MANUELS ET RÉPERTOIRES DIVERS

486. CHEVALIER (Ulysse). — *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age ; Topo-bibliographie* ; 1894-1903, 2 vol. in-4° ; *Bio-bibliographie* ; 1905, 2 vol. in-4°

487. MOLINIER (Aug.). — *Les sources de l'histoire de France* ; 1^{re} partie : *Des origines aux guerres d'Italie* ; 1902-1906, 5 vol. et une table, par POLAIN (L.) ; 2^e partie, *XVI^e siècle*, par HAUSER (H.) ; 1906-1912, 3 vol. in-8°.

488. CHRIST (Wilh.). — *Griechische litteratur* (Handbuch der klassischen Altertumswissenschaften herausgegeben von Iwan Müller, VII) ; Munich, 1905, in-8°.

489. TEUFFEL (W.-S.). — *Geschichte der römischen Litteratur* ; 6^e Aufl. ; Leipzig-Berlin, 1910, in-8°.

490. DU CANGE. — *Glossarium mediae et infimae latinitatis* ; éd. nouv. par L. Favre ; Nior, 1883-1887, 10 vol. in-4°.

491. GIRY (Arthur). — *Manuel de diplomatique* ; 1894, in-8°.

492. FREYTAG (F.-G.). — *Apparatus litterarius, ubi libri partim antiqui partim rari recensentur* ; Leipzig, 1752-1755, 3 vol. in-12.

493. VOSSIUS (G.-F.). — *De universae matheseos natura et constitutione liber ; accedit chronologia mathematicorum* ; Amsterdam, 1660, in-4°.

NOTE SUR LA MANIÈRE DE DONNER LES DATES

Nous donnons les dates selon le style gallican, suivi dans tous les documents officiels français, — l'année commençant à Pâques —, avec la correction nécessaire : par exemple, 1^{er} janvier 1498/9.

INTRODUCTION

LE DÉSORDRE

Lorsque Charles VIII, le 27 juillet 1494, partit de Lyon pour la conquête du royaume de Naples, dix ans déjà s'étaient écoulés depuis que les États Généraux de Tours avaient réclamé la réforme de l'Église. « Chez les moines de Cîteaux, de Sainet Benoist, de Sainet Augustin, comme chez les autres, disait, dans la séance solennelle du 10 février 1484, le théologien Jean de Rély, député du clergé parisien, chacun seet qu'il n'y a plus reigle, dévotion ne discipline religieuse, qui est chose fort préjudieable au bien du roi et du royaume ; ear... des religieux bien servans à Dieu despendent plus le bien du roi et du royaume et la maintenue de la chose publique, que des offices, labeurs et sueurs des chevaliers et autres gens de guerre. » Chez « les prélats de Sainete Église et ceux qui ont la cure des âmes, successeurs des apostres et des disciples, et constitués de Nostre Seigneur Jésusrist pour régir, ordonner, et adrécer à salut perdurable le peuple crestien », nul souci de leur devoir et de leur ministère ; on voit « les lais meilleurs que les gens d'Église, qui doivent estre la forme, l'exemple et le mirouer des autres », et l'on ne rencontre point « au chief le sens, le régime et la conduite qui se trouve en la plante du pié ¹ ».

1. Jehan Masselin, 3, p. 197. — Cf. séances du 23 janvier, p. 74 ; du 21 février, p. 355. — Jean de Rély, né à Arras, élève du collège de Navarre, y fut sous-maître des philosophes en 1466 ; docteur en théologie (1471), prédicateur, il était en 1480 chapelain et domestique de Louis de Gaumont, évêque d'Amiens ; il achevait alors à Orléans un *Traicté des Trois Vœux*, écrit en français et dédié à une cousine de l'évêque (Bibl. Nat., ms. fr. 1896). En 1487, il donna, sur la demande du roi une édition française de la *Bible Historiale* (v. p. 104). Confesseur de Charles VIII en 1490, doyen, le 6 juillet 1491, de

Sans doute l'anarchie qui ruinaît en France la discipline et la vie religieuse était ancienne. Depuis longtemps l'Église gallicane manquait de direction, de conciles nationaux, d'assemblées provinciales ¹. Depuis longtemps, l'évêque, dans le diocèse, restait sans puissance réelle, partageait avec les patrons laïcs ou ecclésiastiques la collation de ses cures, voyait échapper à son autorité les chapitres et la plupart des couvents, exempts de sa juridiction et directement soumis à Rome, soutenait d'incessants procès contre moines et chanoines. Depuis longtemps les ordres religieux tendaient à se dissoudre ; les grandes abbayes augustiniennes, Sainte-Geneviève, Saint-Victor, étaient indépendantes ; les maisons bénédictines que n'avaient pas touchées aux XII^e et XIII^e siècles les réformes de Cluny et de Cîteaux, Saint-Denis, Saint-Germain des Prés, Marmoutier, n'observaient plus la bulle de 1336 par laquelle Benoît XII les groupait en six provinces, et avaient reconquis leur autonomie ; dans les congrégations, le lien fédératif se relâchait. Si les Mendiants conservaient leur hiérarchie et leurs chapitres, ils ne travaillaient, depuis longtemps, qu'à supplanter le clergé des paroisses dans son ministère et dans ses profits, et, divisés par des rivalités et des haines inexpiables, vivaient en état de guerre permanente. Depuis longtemps enfin, la lente désorganisation du corps ecclésiastique était aggravée par le désordre des bénéfices, livrés, faute d'une règle certaine, au favoritisme et à l'arbitraire du pape et du roi ².

L'Église gallicane possédait pourtant, sur le papier, une constitution. Ses représentants, réunis à Bourges en juin 1438, avaient adopté pour l'usage du royaume les principaux décrets du concile de Bâle ³, qui, après quelques retouches, furent promulgués par Charles VII, sous le nom de Pragmatique Sanction, le 7 juillet. Soucieux d'accomplir en France la réforme à laquelle avaient tumultueusement travaillé les assemblées de Constance et de Bâle, les prélats et docteurs français déclarèrent le Concile

Saint-Martin de Tours, élu le 1^{er} décembre de la même année évêque d'Angers, candidat en août 1492 au siège épiscopal de Paris (v. p. 12), il mourut à Saumur le 27 mars 1498/9. Il protégea les réformateurs et les humanistes. Son nom reviendra fréquemment dans la suite de cette étude. Cf. Launois, **151**, II, p. 595 et suiv. ; — *Gallia Christiana*, **67**, XIV, col. 582-583 ; — Chevalier, **486** p. 392-393.

1. Imbart de la Tour, **20**, II, p. 181-182.

2. *Ibid.*, p. 213-241.

3. N. Valois, **45**, p. LI-XCII ; — Isambert, **1**, IX, p. 3 et suiv.

supérieur au pape, le pape soumis au tribunal de l'Église universelle¹, restreignirent les exigences financières de la Chancellerie, abolirent les annates², interdirent de répondre aux appels des juges pontificaux avant l'épuisement complet des juridictions intermédiaires³, mais surtout essayèrent de rendre à l'Église gallicane son recrutement normal et canonique. Plus de réserves des dignités électives, sauf au cas de vacance en cour de Rome⁴; les élections des évêques, des abbés et prieurs par les chapitres des cathédrales et des abbayes sont rétablies; une messe de communion, des serments solennels garantissent la sincérité du vote; et, pour éviter toute apparence de simonie, on doit obtenir la confirmation non plus du pape, mais du supérieur immédiat⁵. Les bénéfices non électifs sont affranchis à leur tour des réserves. On permet au Saint-Siège de disposer, dans chaque église cathédrale ou collégiale, d'une collation sur dix ou de deux sur cinquante; mais on ne tolère aucune expectative qu'en faveur des maîtres et des étudiants des Universités; la loi de Bourges leur assure le tiers des prébendes, règle leurs droits d'après leurs grades, l'ordre et la durée de leurs études, leur noblesse ou leur roture⁶. Avec moins de hardiesse et de netteté, la Pragmatique défend l'Église gallicane contre le roi; elle le supplie de renoncer aux recommandations impérieuses, aux menaces et aux violences dont il use communément pour soutenir ses protégés; elle admet qu'il présente de temps en temps des « sollicitations bénignes » en faveur de candidats zélés pour le bien public⁷.

1. *Decretum de celebratione conciliorum* (Décret *Frequens* de Bâle); — *Decretum de potestate et auctoritate concilii Basiliensis*.

2. *Decretum de annatis*.

3. *Decretum de causis appellationum*; — *Decretum de frivolis appellationibus*.

4. *Decretum de reservationibus*.

5. *Decretum de electionibus*.

6. *Decretum de collatione beneficiorum*. — Durand de Maillane, **41**, II, art. *Gradués*.

7. *Decretum de electionibus*: *Nec credit ipsa congregatio Bituricensis fore reprehensibile si rex et principes regni sui, cessantibus tamen comminationibus et quibuslibet violentiis, aliquando utantur precibus benignis atque benivolis et pro personis bene meritis et zelantibus bonum reipublicae Regni et Delphinatus*. — Un certain nombre d'articles avaient pour objet de mettre en vigueur la réforme disciplinaire décidée par le concile de Bâle: *De celebratione divini officii*; *Quo tempore quisque debet esse in choro*; *De horis canonicis extra chorum*; *De his qui tempore divinatorum vagantur per ecclesiam*; *De tabula appendenda in choro*; *De missa*; *De pignorantibus cultum divinum*; *De tenentibus capitula tempore missae majoris*; *De spectaculis in ecclesia non faciendis*; *De concubinariis*; *De excommunicatis non vitandis*; *De interdictis non leviter ponendis*.

Mais la Pragmatique Sanction n'avait jamais été sincèrement appliquée. Les papes en condamnaient l'inspiration antiromaine ; le gouvernement royal se prévalait du texte de Bourges contre l'ambition pontificale sans respecter les libertés qui y étaient inscrites. Dès le règne de Charles VII, les sollicitations bénignes prirent le plus souvent la forme de sommations brutales, et le roi disposa des bénéfices français à son gré ¹. Louis XI, suivant les besoins de sa politique et les services qu'il attendait du pape en Italie, abolit et rétablit la Pragmatique ². En octobre 1472, il signait un concordat, qui, sous couleur de rendre au Saint-Siège une partie des droits dont on l'avait dépouillé en 1438, mettait les plus hautes dignités du clergé français à la merci de l'autorité royale ³. L'acceptation des réserves inscrites au corps du Droit, ou instituées par Jean XXII, Benoît XII et la Chancellerie Apostolique, et que l'assemblée de Bourges avait refusé d'admettre, entraînait l'abandon au pape non seulement de tous les bénéfices vacants en cour de Rome, mais de ceux des cardinaux et officiers pontificaux, de ceux enfin auxquels il nommait en consistoire, c'est-à-dire des évêchés et des abbayes, des prébendes et dignités dont le revenu dépassait deux cents florins ; en retour, le roi exigeait l'engagement de ne pourvoir aux bénéfices consistoriaux que sur la présentation de ses lettres, et de désigner seulement des personnes à lui « seures, féales et agréables ». De même, si la loi nouvelle rétablissait les expectatives condamnées par la Pragmatique, le Pape n'en pouvait accorder qu'aux sujets français et pendant la moitié de l'année ; un tiers en était réservé aux candidats présentés par le roi, la reine, le dauphin et les Parlements ; les causes bénéficiales étaient jugées en première instance par les Cours du royaume, les appels terminés à Rome ; on ne portait devant les tribunaux du Saint-Siège que les procès des cardinaux et officiers de Curie. Mais, l'accord établi, nul ne l'observa ; jusqu'à la fin du règne l'Église de France resta sans loi ⁴. Une politique de

1. N. Valois, 45, p. xciii-cxxvi.

2. J. Combet, 46, p. 102.

3. Texte du concordat de 1472 dans Isambert, 1, X, p. 653 ; analyse dans Combet, 46, p. 113-120. — Déjà Charles VII, dans les dernières années de son règne, inclinait vers le système concordataire (N. Valois, 45, p. cxxvii-cxcii).

4. D'Achery, 70, III, p. 844. Sixte IV écrit à Louis XI, le 30 décembre 1474, pour se plaindre de l'observation du concordat. L'épisode le plus caractéristique de cette période fut le concile gallican d'Orléans (septembre-octobre 1478).

marchandages livra les bénéfices aux favoris des deux pouvoirs : « Sous Louis XI, dit, à l'assemblée de 1484, le juge du Forez, on a vu déshonoré l'état entier de l'Église, les élections cassées, les indignes promus aux prélatures et aux bénéfices, les saintes personnes délaissées sans aucune dignité, abandonnées à une condition vile et ignominieuse ¹. »

Les députés du clergé demandèrent, à Tours, le rétablissement de la Pragmatique ². Ils se heurtèrent à la mauvaise volonté du gouvernement des Beaujeu, qui ne voulaient pas rompre avec les pratiques autoritaires du dernier règne, à l'opposition intéressée de l'aristocratie d'Église, et de ceux qu'on appelait les évêques du roi Louis ³. Conduits par l'archevêque de Tours, Hélie de Bourdeilles, intransigeant théoricien de l'absolutisme romain ⁴, ils défendaient avec acharnement, sous prétexte de fidélité au Saint-Siège, les abus dont ils prétendaient profiter encore. Les Beaujeu purent s'abstenir de répondre aux doléances des gens d'Église ⁵. Cependant ils entrèrent en pourparlers avec le pape, tentèrent de mettre un peu d'ordre dans les bénéfices du royaume ; dès le mois de mai 1484, des délégués partirent pour Rome afin d'y préparer la rédaction d'un concordat, qui devait tenir le milieu entre l'impossible Pragmatique et l'acte

Brouillé avec Sixte IV, Louis XI réunit dans cette ville une assemblée de prélats et docteurs français, qui réclama l'application des décrets de Constance et de Bâle, la convocation du concile général, et interdit tout envoi d'argent à Rome (Imbart de la Tour, **20**, II, p. 97). Les décisions de l'assemblée ne furent pas mieux respectées que le concordat.

1. Jehan Masselin, **3** ; séance du 2 février, p. 355. — Sur le discours prononcé le 2 mars par le procureur du roi Jean de Saint-Romain en faveur de la Pragmatique, v. Picot, **38**, 785.

2. Jehan Masselin, **3**, *App. I*, p. 662 ; *Cahier de l'Église* : Conservation et entretenement des saints decretz de Constance et de Basle, conformes aux decretz des saints concilles anciens, et l'acceptacion et modification d'iceulx, qui fut en la congrégacion de l'Église gallicane à Bourges....

3. Jehan Masselin, **3**, séance du 26 février, p. 408 : *Multi vero nostrum licentioso loquentes dicebant omnes eos episcopos regia et seculari potestate factos, nec in eorum promotione fuisse Pragmaticam servatam ;... et eos vulgo episcopos regis Ludovici vocabant.* Le 26 février, les évêques et archevêques avaient présenté une pétition favorable au pape (p. 394).

4. *Gallia Christiana*, **67**, II, col. 1480-1481 ; Hélie de Bourdeilles, Frère Mineur, évêque de Périgueux en 1447, archevêque de Tours en 1467, mourut en 1484. Brunet, **285**, III, col. 86, cite de lui l'ouvrage suivant : *Helie quondam Turonensis archiepiscopi contra impiam Gallorum Sanctionem cui Pragmaticae nomen est...* ; Rome, 1486, in-4^o ; réimprimé à Toulouse et à Paris en 1518.

5. Jehan Masselin, **3**, p. 704 ; 12 mars : Et premier sur le chapitre de l'Église n'a esté donnée aucune response, à cause de l'opposition faite sur aucuns des articles contenus audit chapitre par messeigneurs les cardinaux et prélats.

de 1472¹. Mais le pape, qu'avait inquiété l'attitude des députés gallicans, exigeait la condamnation formelle des principes de 1438². Averti qu'un concile devait s'ouvrir bientôt à Paris, Innocent VIII, le 25 juillet 1485, prie le roi de s'opposer aux tentatives des ennemis du Saint-Siège³; en novembre 1487, il donne mandat aux nonces Florès et Chierigato de réclamer l'abolition de la Pragmatique⁴, et le 10 juillet de l'année suivante, il charge le Cordelier Olivier Maillard de les soutenir devant Charles VIII⁵; le 5 mai 1491, nouvelles instances auprès de Louis d'Amboise, évêque d'Albi, influent à la Cour⁶. Or le gouvernement ne pouvait désavouer cette théorie des libertés gallicanes, qui, peu dangereuse pour son autorité, fournissait des arguments commodes contre l'ambition romaine. Les négocia-

1. Imbart de la Tour, **20**, II, p. 102-103, et notes. — Rien sur ces négociations dans H. Forgeot, **73**.

2. Raynaldi, **57**, XXX, p. 50; Lettre écrite, le 24 déc. 1483, avant les États, par Sixte IV au duc de Bourbon: *Intelligimus olectos esse nonnullos praelatos in defensores et reformatores Ecclesiae gallicanae; quod cum sit absurdum et sacris canonibus bonaeque consuetudini repugnans, possitque oa res motus et perturbationes excitare et pessimo exemplo esse, hortamur nobilitatem tuam ut suam in hoc pietatem... erga hanc Sedem ostendere velit, et luic rei et incepto maxime improbando obviare, ne locum habeat...*

3. Raynaldi, **56**, XXX, p. 101-102: *Intelleximus indictum esse quemdam praelatorum et aliorum Ecclesiasticorum conventum, qui ex omnibus provinciis regni tui ad kalendas augusti proximo futuras in civitate Parisiensi congregari debent ob nonnulla tractanda, quae tendunt in diminutionem auctoritatis hujus Sanctae Sedis... Dolemus, charissime fili, in tenera aetate et in primordiis regni tui ea persuaderi tibi, quae aliena sunt a sanctissimis progenitorum tuorum vestigiis. — Les renseignements du pape étaient faux; il s'agissait, non d'un concile gallican, mais d'un synode de la province de Sens, qui fut tenu dans cette ville du 23 juillet au 1^{er} août 1485. V. p. 160-162.*

4. Imbart de la Tour, **20**, II, p. 103 et n. 2. — *Bibl. Nat.*, coll. Dupuy, ms. 594, fol. 90^{ro} et suiv.

5. Wadding, **116**, XIV, p. 452-453: *Intelleximus a fide dignis multa de doctrinae puritate et religionis zelo ac vitae exemplaritate tua, quibus fit ut apud carissimum in Christo filium nostrum Carolum Francorum regem Christianissimum et consiliarios de Parlamento in bona sis gratia et existimatione, et speras, ut nobis relatum est, tuo nomine, assistente tibi divina gratia, posse apud eos operari, ut Pragmatica consuetudo, quae tantum inolevit, non sine praepjudicio magno et diminutione honoris hujus Sanctae Sedis, tollatur, et jura ipsius Sedis in integrum restituantur... Si tua opera hujusmodi negotium confici et Pragmatica ipsa Sanctio aboleri poterit, magni id erit apud Deum meriti; consequeris ab omnibus laudem, et apud nos et hanc ipsam Sedem gratiam non parvam tibi comparabis.*

6. Baluze, **68**, *Miscellanea*, IV, p. 28: *Audivimus non sine maxima animi nostri molestia nonnullos, parum fidei et religionis christianae studiosos ac salutis propriae immemores, curare ut Pragmaticae Sanctionis abusus etiam ad nova loca extendantur. Rem omnino insolitam et magis damnatam improbare merito debet fraternitas tua ex professione dignitatis episcopalis, qua sub vinculo juramenti jura Romanae Ecclesiae defendere et adjuvare tenetur. Et quia scimus illam ex instituto suo libertati ecclesiasticae favere, ideo ad eam scribendum duximus.*

tions engagées en 1484, reprises en 1488 et en 1491, n'aboutirent pas ¹. Aucun acte nouveau ne régla la question des bénéfices français, et, dans l'absence de toute loi certaine, le gouvernement laissa tantôt la Pragmatique suivre son cours, et tantôt s'entendit avec la Curie pour la violer ².

Ce fut en vain que Charles VIII, délivré de la tutelle de Beaujeu, soumis à l'influence de Jean de Rély ³, maintenant son confesseur, de moines et d'ascètes comme Olivier Maillard et François de Paule ⁴, fit réunir à Tours, le 12 novembre 1493, sous la présidence du chancelier Adam Fumée, une commission de réforme, dont on avait choisi les membres dans les abbayes et les collèges où la discipline s'était maintenue ou restaurée ⁵. Universitaires et moines s'accordèrent à demander le rétablissement des élections canoniques et des collations régulières, la suppression des réserves et des commendes, le retour à la Pragmatique. Mais les députés s'entendirent mal ; et, d'autre part, les politiques influents à la Cour, Louis de Graville, amiral

1. Sur les négociations de 1488, engagées entre le gouvernement français et l'envoyé romain Baldassare Spino, v. Imbart de la Tour, **20**, II, p. 103-104. — Cet auteur ne dit rien des négociations de 1491, confiées à Jean Villiers de la Groslaye, évêque de Lombez et abbé de Saint-Denis, Charles du Haultbois, Jean Briçonnet, conseillers au Parlement de Paris ; leurs instructions, datées de Tours, 16 sept. 1491, ont été publiées pour la première fois par Godefroy, **8**, p. 617, et plus récemment par Thuasno, **62**¹, I, App. 37, p. 549-554. Les négociateurs devaient se fonder sur le concordat de 1472 ; mais « il est mestier, disaient les instructions, d'y modérer et adjouster ». Les ambassadeurs furent roqués par le pape le 16 novembre (*ibid.*, p. 431-434).

2. Des instructions données par Charles VIII à Charles Stuart d'Aubigny, Péron de Basche et Jean Mathéron, afin de poursuivre la provision de l'évêché d'Angers en faveur de Jean de Rély, et qui sont postérieures à l'élection d'Alexandre VI (3 août 1492) et au 8 août 1492, date de l'échec de Rély au siège épiscopal de Paris (v. p. 12, n. 5), semblent attribuer au concordat de 1472 un caractère officiel ; Godefroy, **8**, p. 661 : Combien que par les concordats anciennement faits entre les papes et les rois de France...

3. Rély était confesseur de Charles VIII dès 1490 et peut-être avant cette date. Son nom apparaît avec ce titre sur le *Rôle et estat des officiers de la maison du roy Charles VIII pour l'année 1490*, publié, d'après l'original de la Chambre des Comptes, par Godeyrou, **8**, p. 609 et suiv. : Chapello : maistre Joan de Relly, confesseur du Roy douz cens livres (p. 610).

4. V. p. 161-165, 171-173.

5. V. p. 168 et suiv., 192 et suiv., 198-199. — Renaudet, **139**, p. 29-34. — Imbart de la Tour, **20**, II, p. 491-497. — Godot, **74**, p. 9 : Considérans les gens abbuz, scandales et deffaulx qui de présent sont et de jour en jour croissent en l'estat de l'Église de notre royaume de Franco et desirans de tout notre cuer à iceulx obvier et donner ordre, ainsi quo faire lo devons, à ce que Dieu notre créateur soit honoré et servi en notre royaume comme il appartient, et par ce, nous donne grâce de régner et gouvernor en paix et justice, comme il est de raison...

de France ¹, Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, Guillaume Briçonnet, qui venait d'entrer dans les ordres, pour acquérir en quelques années « une multitude effrénée de bénéfices ² », se souciaient peu des libertés et des droits des chapitres ou des collateurs. Quelques mois plus tard, Charles VIII avait passé les monts.

Ainsi, malgré les États Généraux, les négociations poursuivies avec Rome, et les efforts de la commission de Tours, l'Église gallicane, au moment de la première campagne d'Italie, reste sans loi et sans règle comme au lendemain de la mort de Louis XI ou du Concile de Bâle, et l'on voit se perpétuer les misères que, dès 1438, décrivait le préambule de la Pragmatique.

Tandis que le Saint-Siège vend d'avance, par grâces expectatives, la succession aux bénéfices importants, ou que, sous prétexte du droit de réserve, indéfiniment étendu par Jean XXII, Benoît XII et les légistes de la Chancellerie, il prétend garder à sa discrétion les plus riches diocèses et les monastères les mieux dotés, le roi et les princes, par des recommandations impérieuses et au besoin par la force, imposent aux chapitres effrayés des cathédrales et des monastères les gens de cour dont ils veulent faire des évêques ou des abbés. Le pape et le roi ne respectent pas mieux les droits des collateurs. Comme en 1438, « des indignes et souvent des étrangers mettent la main sur les biens des Églises... : les dignités sont confiées à des inconnus, insuffisamment éprouvés, qui ne résident pas, ne voient jamais le troupeau dont ils ont la garde, parfois ne comprennent pas sa langue ; qui négligent le soin des âmes, et, pareils à des mercenaires, ne cherchent que des avantages temporels ³ ». Au reste, lorsque chanoines et moines restent libres d'élire, ils cèdent trop aisément à la brigue ou à la corruption, et, quand les collateurs conservent la faculté de pourvoir, ils ne respectent pas à leur tour les droits des candidats. Tandis que des compétiteurs acharnés se les disputent devant les Parlements, les bénéfices vaquent

1. Perret, 27.

2. V. p. 294. — Bretonneau, 28, p. 58, 61. Il fut nommé évêque de Saint-Malo en 1492.

3. *Préambule de la Pragmatique* ; Isambert, 1, IX, p. 4 : *Ecclesiarum et beneficiorum ecclesiasticorum peculia manus occupant indignorum et nonnuncquam exterorum ; et plerumque dignitates ac beneficia personis conferuntur incognitis et non probatis, que in eisdem beneficiis non resident ; sicque vultus sibi commissi gregis non agnoscunt.*

pendant des années, ou sont déchirés par des schismes qui jettent le désarroi dans les consciences ¹.

Le relâchement des institutions et l'anarchie bénéficiaire entraînent la décadence de la discipline. L'usage permet aux évêques de cumuler les revenus de plusieurs abbayes avec ceux de leurs diocèses ². Recrutés dans la vieille aristocratie de race, ou dans la haute bourgeoisie, qui de plus en plus envahit les charges d'État et les dignités d'Église, orgueilleux des missions que le roi leur confie, ils sont devenus courtisans, hommes de guerre, diplomates ³. Les chanoines, souvent en lutte avec les évêques, ne sont plus que les administrateurs, minutieux et processifs, des biens capitulaires. Les uns, d'origine populaire et d'esprit cultivé, docteurs en théologie ou en décret, s'absorbent dans leurs études, et n'exercent sur le clergé de leur diocèse qu'une action languissante, lorsque le goût de la dispute érudite ne les retient pas à Paris ou dans les villes universitaires ⁴. Les autres vivent en grands seigneurs oisifs et indifférents. On admet que les curés ne résident pas dans les paroisses ⁵; les revenus du desservant auquel, le plus fréquemment, ils abandonnent la ferme de leur cure, ne suffisent pas à son entretien : force lui est, pour vivre, d'élever les taxes des sacrements et des services, de lutter âprement avec les fidèles scandalisés par ses désordres ⁶. Dans les couvents de moines, la règle de la propriété commune tombe en désuétude. Des revenus distincts sont attachés aux divers offices, auxquels on a cessé d'élire; les séculiers en disputent l'expectative aux réguliers ⁷. Des séculiers reçoivent en commende le gouvernement des plus antiques monastères ⁸, nomment hâtivement un vicaire spirituel et s'abstiennent d'y

1. En juillet 1494, on plaide au Parlement de Paris à propos des sièges de Lyon, de Paris, de Beauvais, de Saintes et de Sarlat (Arch. Nat., U 531; *Tables de Le Nain*, XL, *Élections aux bénéfices*). Ce nombre de procès n'a rien que de normal et d'habituel. Dans les derniers mois de 1497, on plaide pour Senlis, Saintes, Cahors, Montauban, Luçon, Nantes et Théroutanne.

2. Geoffroy Floreau, évêque de Châlons, abbé de Saint-Germain-des-Prés; Villiers de la Groslaye, évêque de Lombes, abbé de Saint-Denis; André d'Espinay, archevêque de Lyon et de Bordeaux, prieur de Saint-Martin des Champs en 1498, etc.

3. Imbart de la Tour, 20, II, p. 272-282.

4. *Ibid.*, p. 283-285.

5. *Ibid.*, p. 286.

6. *Ibid.*, p. 287-291, 258-262.

7. *Ibid.*, p. 291-305.

8. André d'Espinay à Saint-Martin des Champs, les deux Guillaume Briçonnet, père et fils, à Saint-Germain des Prés, Auger de Brie à Lagny, etc.

résider. « Par là cesse toute discipline régulière... les édifices vont en ruine : les religieux abandonnent leur règle pour une *lâtior regula*, et souvent font apostasie faute de pasteur et de conduite, tellement que, si le bénéfice revenait à un pasteur régulier, il serait impossible de relever la ruine de l'édifice spirituel et matériel. Et semble... que tenir une abbaye est comme tenir une seigneurie profane à vie, pour ouyr le compte d'un receveur, et prendre le reliqua s'il y en a ¹. »

II

Nous n'insisterons pas longuement sur le spectacle qu'offre, parmi les Églises de France, l'Église de Paris. La décadence du gouvernement et de la discipline, publiquement avouée, se manifeste, d'un bout du royaume à l'autre, sous les mêmes aspects. Nous nous contenterons d'indiquer, en passant, les symptômes de relâchement, les faiblesses et les scandales.

L'archevêque métropolitain de Sens, Tristan de Salazar ², fastueux amateur de bâtiments, ne porte dans le diocèse qu'un titre de parade. On défère à ses tribunaux les appels de la justice épiscopale, quand Rome n'évoque pas directement les causes. Il confirme l'élection des évêques de la province, quand un mandat apostolique n'a pas prévenu l'initiative des chapitres. Il convoque et préside le concile provincial ; mais l'usage s'est perdu de le réunir régulièrement ; à la dernière assemblée tenue dans la ville métropolitaine, en 1485, son suffragant parisien n'a pas pris la peine de se rendre, et l'Université n'a pas envoyé de délégués.

Lorsqu'il vient à Paris, s'il tente de réclamer la reconnaissance de sa suprématie spirituelle, il rencontre la violente opposition des chanoines de Notre-Dame, qui, soumis directement au pape, exempts de la juridiction épiscopale, refusent d'admettre la sienne, et lui imposent par la force, en pleine cathédrale, le respect de leurs droits. Le 2 février 1491 /2, Salazar

1. Remontrances présentées par le Parlement de Paris à Louis XI, en 1461 (Dupuy 41, III, p. 36).

2. *Gallia Christiana*, 67, XII, col. 86-89. Né en 1441, évêque de Meaux en 1473, archevêque de Sens en 1474, mort en 1519, il fit construire à Paris l'hôtel de Sens. Son nom reviendra fréquemment dans le cours de cette étude.

venait de célébrer la messe en présence de Charles VIII, qui n'avait pas encore quitté l'église. Précédé de la croix pontificale, l'archevêque se retirait, bénissant la foule. Les chanoines ne lui permettaient pas de traverser la cathédrale dans cet appareil. Deux d'entre eux, Jean Lenfant et le doyen Jean Lhuillier, « vinrent à icelluy qui portait la croix... avec plusieurs des coriaux de l'église en grand nombre, mirent la main à la croix, en arrachèrent les croisons, froissèrent le baston, et estreignirent tellement la main d'icelluy qui tenait la dicte croix, qu'il a esté longtemps qu'il ne se povoit ayder de sa main ; après allèrent vers les autres serviteurs dudict, les preindrent au corps et arrachèrent les cheveux de la teste ». Et comme l'archevêque essayait de les calmer, « sans lui mot dire, vinrent près de lui ; Lhuillier lui bailla du coude dans l'estomac, les autres rompirent le chapeau pontifical et les cordons d'icelluy » ; Lenfant le poursuivit, « disant plusieurs injures en luy mectant le doigt au visage, et prenant son bras tant que dessira son rochet ; et n'eust esté que n'eust mis sa main au devant, l'eust frappé au visage. » Cependant les chanoines restés au chœur menaient grand bruit dans leurs stalles¹. De là naquit un procès qui, pendant treize ans, entretint la guerre entre l'archevêque et le chapitre.

Moins débile que l'autorité métropolitaine, l'autorité de l'évêque est pourtant précaire. Les appels en cour de Rome, ou de Parlement affaiblissent le prestige de son officialité, déjà diminué par la concurrence des tribunaux capitulaires. Plus de la moitié des cures échappe à sa collation ; dans la capitale, les Bénédictins de Saint-Germain des Prés, les chanoines de Notre-Dame, l'Université, disposent des quatre cinquièmes des bénéfices séculiers. Le chapitre de la cathédrale est exempt, et plaide, au besoin, pour obtenir le respect de ses privilèges. La plupart des couvents d'hommes ou de femmes sont exempts ou prétendent l'être², protestent de n'obéir qu'à leurs supé-

1. Arch. Nat., X¹ 4834, f^o 133 r^o ; plaidoyer de Michon, avocat de Salazar, 31 janvier 1492/3 ; les chanoines n'essayèrent pas de nier les faits. — *Registres des délibérations du Chapitre*, Arch. Nat., LL 125, p. 178 ; 3 février 1491/2 ; Quia voluit recedere de ecclesia cruce erecta anto so, capta fuit dicta crux, amoto vehementer capellano suo, et retenta ; et recessit idem Dnus Senonensis sine cruce faciendo benedictionem, et ob hoc fuit per existentes in choro tabouratus cum sedibus cathedrarum faciendo magnum sonum et tumultum, pro eo quod veniebat contra exemptionem et privilegia Ecclesie.

2. Imbart de la Tour, 20, II, p. 188.

rieurs, lui interdisent de franchir leur clôture, appellent de sa justice en cour du roi ou devant le pape ¹.

Plus encore que les conflits de pouvoirs ou de juridictions, l'irrégularité fréquente d'un titre obtenu au mépris du droit, ruine, devant les deux clergés, l'autorité de l'évêque. En 1472, Louis de Beaumont, auquel, sur la prière de Louis XI, Sixte IV a concédé les lettres de provision, se voit pendant six mois refuser par les chanoines l'entrée de Notre-Dame ². A sa mort, en 1492, Charles VIII prétend leur imposer Jean de Rély, élu l'année précédente évêque d'Angers, mais dont le pape refuse de signer les bulles ³; et l'orateur des États Généraux ne craint pas d'ajouter par sa candidature un nouveau scandale à ceux qu'il a déplorés. L'amiral de Graville et diverses personnes considérables ne cessent de le recommander auprès des chanoines : ils répondent, le 4 août, qu'ils éliront selon Dieu et leur conscience. Le lendemain, le roi vient en personne louer le savoir et les vertus de son confesseur. Le scrutin s'ouvre le 6 ; au milieu de la séance, Graville et d'Aubigny se font introduire, et recommencent l'éloge de Rély. Le lendemain, quelques-uns des électeurs sont convoqués devant le roi. Aux prières succèdent les menaces ; de nouveaux envoyés annoncent, le 8, que Charles prendra l'échec de son protégé comme une injure ; et, pour la seconde fois, le doyen répond que les chanoines voteront selon Dieu et leur conscience. Le même jour, ils élisent l'un d'eux, Gérard Gobaille ⁴.

Rély se désista ⁵. Mais, irrité contre le chapitre, le roi soutint un candidat nouveau. Jean Simon de Champigny, chanoine et conseiller au Parlement ⁶, avait, au quatrième tour de scrutin, voté pour l'évêque d'Angers. Le 16 janvier 1492/3, il présenta

1. Arch. Nat., L 426, n° 3 bis. La Cour, le 26 mars 1482/3, met à néant un appel de l'abbesse de Chelles qui prétend s'opposer à la visite de l'évêque.

2. *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 152-155. — Combet, 46, p. 121. — Arch. Nat., LL 125, p. 634, 20 juillet 1472, refus du chapitre ; p. 675, 20 janvier 1472-3 : *Conclusum fuit quod ad evitandum majus scandalum Ecclesia patienter tolerabit ejus ingressum ad dictam ecclesiam in et sub protestationibus alias factis.*

3. V. p. 7, n. 5 et 6

4. Arch. Nat., LL 125, p. 235, 257, 258, 260, 269, 328.

5. C'est à la suite de ce désistement que Charles VIII chargea ses ambassadeurs de poursuivre la provision de l'évêché d'Angers en faveur de Rély (V. p. 7, n. 2). Mais le pape, qui avait pourvu Charles Caretti, refusa toujours les bulles à l'orateur des États Généraux (*Gallia Christiana*, 67, XIV, col. 583).

6. *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 156-157. Jean Simon de Champigny, fils d'un président au Parlement, portait le titre d'archidiaque de Soissons.

des bulles pontificales et se dit pourvu du siège de Paris ¹; le chapitre refusa de le reconnaître. Un procès, semblable à tant d'autres plaidés au cours de ces dernières années du siècle, s'engagea, le 24 janvier, devant le Parlement. L'avocat des chanoines, Poulain, assura que bientôt l'on ne trouverait plus « grant ne notable personnage qui voulust accepter élection ² » ; Lemaistre, avocat du roi, les accusa, le 7 février, d'avoir tenté « grande entreprinse » contre l'autorité souveraine ³. Les deux rivaux se disputèrent longuement les revenus divers des fonctions épiscopales ⁴. Aucune sentence n'était encore intervenue quand Charles VIII passa les Alpes.

*
* *

Engagés dans une lutte inégale avec l'archevêque, devant lequel le pouvoir royal entend les humilier, privés de leur droit d'élire librement l'évêque, spectateurs impuissants du procès que soutient leur candidat contre le candidat romain, les chanoines de Notre-Dame voient baisser leur prestige et s'affaiblir leur autorité religieuse.

Pourtant leur compagnie, recrutée dans la haute bourgeoisie et la noblesse, ou parmi les théologiens et les canonistes les plus illustres, fière de sa tradition de savoir et de son rôle historique, conserve son organisation antique et ses usages. Le doyen surveille le personnel de la cathédrale et des églises sujettes ; Saint-Étienne des Grés, Saint-Merry, Saint-Benoît, le Saint-Sépulchre, Saint-Denis du Pas, Sainte-Catherine, Saint-Jean le Rond ; le chantre surveille les écoles de grammaire de la ville

1. Arch. Nat., LL 125, p. 349.

2. Arch. Nat., X^{1a} 4834, f^o 122 v^o.142 r^o. — Séance du 24 janvier ; f^o 122 v^o : Si la Court, qui est le souverain refuge de la justice du royaume, ne obvie et ne resque les impétracions et provisions sous couleor desquelles est acoustumé perturber les élections, mesmement en une si notable église et en une si canonicque élection quo celle dont est question, l'on ne trouvera grant ne notable personnage élu qui veuille accepter élection, ne soutenir les procès despens et vexations, ne obvier aux grans et evidens abus qui se font contre lesdites élections. — On plaيدا encore le 5 février (*ibid.*, f^o 140 v^o.145 r^o).

3. *Ibid.*, f^o 148 r^o : Dit qu'il y a eu grant entreprinse contre le roi, car actendu que juste preces subditi sunt audiendo, a fortiori preces summi principis. — Plaidoyer du 7 février, f^o 147 v^o.152-r^o.

4. 11 février, f^o 155 v^o.159 v^o ; — 17 juillet, X^{1a} 4835, f^o 475 r^o.476 r^o ; — 18 juillet, X^{1a} 8322, f^o 552 v^o.556 r^o. — Cf. Délibérations du Chapitre, Arch. Nat., LL 126, p. 63 (4 avril 1494) ; p. 91 (2 juillet) ; p. 95 (14 juillet). — La mort de Gobaille, survenue le 12 septembre (p. 110), mit fin au procès. V. p. 205.

et de l'Université ; le chancelier partage avec le chancelier de Sainte-Geneviève le droit de décerner la licence ès arts ; les archidiaques de Paris, de Brie et de Josas, jugent devant leur officialité le clergé paroissial de la ville et de la banlieue ¹. Chaque année, au début du Carême, les chanoines tiennent leur synode ². On lit des statuts disciplinaires, rédigés au plus tard en 1426, et qui concernent les paroisses et chapelles soumises à la juridiction du chapitre. Les prêtres de ces églises sont tenus de résider, de célébrer régulièrement les offices, de ne se montrer dans la ville qu'en costume décent, de ne pas garder chez eux de femmes suspectes ni d'enfants illégitimes. On leur défend d'exercer le commerce, de jouer à des jeux de hasard ; ils doivent s'interdire l'ivrognerie et la débauche ; les procès qui s'élèvent entre eux ne peuvent être portés que devant le chapitre. Des inspecteurs sont délégués pour présenter tous les mois un rapport sur leur conduite. Puis le notaire fait connaître les noms des chanoines chargés d'entendre, pendant l'année, les confessions dans les paroisses sujettes et d'y surveiller le service, lit quelques règlements sur les cas d'absolution réservée. Le doyen communie les excuses des absents, et rappelle les obligations du Carême. Le président de l'assemblée déclare abrogées les autorisations de ne pas résider accordées l'année précédente ; il clôt la séance en exhortant chacun à prier pour l'union de l'Église, pour le pape et les cardinaux, pour le roi, la reine et le dauphin, pour tous les prélats et princes catholiques, pour le bien de la chrétienté, la paix et la tranquillité du royaume.

Mais l'action des chanoines reste débile sur le clergé parisien. Leurs origines sont trop diverses ; le chapitre confère une part des prébendes ; la collation des autres dépend de puissants patrons. A côté de ceux qui appartiennent à l'ancienne noblesse ou à la nouvelle aristocratie d'argent, comme Pierre de Rochechouart, Louis du Bellay, Germain de Ganay, Robert Briçonnet, Étienne Poncher, d'autres, comme Jean Quentin, Jean Émery, sortent de familles obscures ³. Les premiers cumulent les dignités

1. *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 192 et suiv. — *L'Historia Ecclesiae parisiensis* de Gérard Dubois (Paris, 2 vol. in-fol., 1690-1710), s'arrête malheureusement en 1364.

2. Arch. Nat., LL 363, f^o 1 r^o : Sequuntur ea quae legi solent in sancta synodo venerabilis Capituli parisiensis.

3. Durand de Maillane, 41, art. *Collation*, II, p. 563 : Le chapitre de Paris confère la première dignité et une partie des prébendes. — Pierre de Roche-

et les rëntes, peuvent prétendre aux riches commendes, et, candidats éventuels à l'épiscopat, solliciteront les lettres royales et les bulles romaines ; les autres doivent modérer leurs ambitions et se résigner d'avance aux échecs¹. Tous ne sont pas exempts de reproches ; un dimanche de mars 1490/1, Olivier Maillard, du haut de la chaire de Notre-Dame, leur reproche l'irrégularité de leurs mœurs². Les intérêts matériels de la compagnie les absorbent. Ils semblent se soucier avant tout d'administrer leurs revenus communs, de louer leurs maisons, de plaider pour la défense de leurs droits et privilèges³. Les prêtres et bénéficiers des églises sujettes esquivent aisément tout contrôle et vivent dans le désordre⁴. A l'Hôtel-Dieu, malgré la surveillance du chapitre, le proviseur vole ; les religieuses augustines donnent par leur brutalité et leur débauche un scandale public⁵.

Le clergé des paroisses urbaines est médiocre. L'évêque qui peut diriger et corriger, néglige ses devoirs de chef, et les symptômes de décadence se multiplient parmi les gouvernés. Comme les chanoines de la cathédrale, les curés de Paris sont avant tout les administrateurs jaloux des biens des églises. Quant aux vicaires, aux prêtres inférieurs, l'official les convoque sans cesse, pour leur manque de tenue, leurs habitudes querelleuses et leur dérèglement⁶.

chouart fut reçu le 9 septembre 1485, Germain de Ganay, le 4 août 1486 (Arch. Nat., LL 123-4, pp. 443, 523) ; Robert Briçonnet le 27 mai 1491 (LL 125, p. 120) ; Étienne Poncher fut nommé chancelier le 6 juillet 1496 (LL 126, p. 391). — Jean Quentin fut reçu le 16 septembre 1482 (LL 123-4, p. 116), et Jean Émory le 20 mars 1491/2 (LL 125, p. 198).

1. Jean Quentin, élu en juin 1496 évêque de Senlis, dut soutenir un interminable procès contre Jean Nepveu, abbé de la Victoire, pourvu par le Saint-Siège, et mourut sans avoir pu se faire reconnaître (*Gallia Christiana*, 67, X, col. 1437).

2. Arch. Nat., LL 125, p. 107 ; 15 mars 1490/1 ; on délègue quatre chanoines auprès de l'évêque, pour qu'il remontre à frère Olivier Maillard « quod ipse male locutus est et in scandalum Dnorum canonicorum in claustris commorantium, vocando eos concubinariorum in predicatione quam fecit dominica proterita in ecclesia parisiensi ».

3. Imbart de la Tour, 20, II, p. 284-285.

4. Le chapitre dut prendre, en 1503, une série de mesures (Arch. Nat., LL 127, 17 nov., p. 590 ; 7 février, *ibid.*, p. 629, etc.).

5. Coyecque, 78, I, p. 175-176 ; v. p. 229 et suiv.

6. Il est beaucoup plus facile de connaître, à la fin du xv^e siècle, le clergé régulier que le clergé séculier. Les registres des paroisses présentent presque uniquement un intérêt économique ; de même les registres des confréries. Les réformateurs se sont surtout occupés des moines ; les diverses réformes que nous étudierons sont l'œuvre de réguliers, ou de séculiers très étroitement liés avec les congrégations monastiques. — Les registres de l'Officialité nous renseignent abondamment sur l'irrégularité des prêtres parisiens. Arch. Nat., Z¹, 20, *Offi-*

Mais les paroisses rurales présentent un plus triste spectacle. Si elles ont conservé quelques rentes, leurs titulaires, suivant l'usage, s'abstiennent de résider, mènent à Paris une vie mondaine, tandis que des desservants y célèbrent les cérémonies du culte. Pauvres, on les abandonne à des prêtres indigents et sans avenir. Ce bas clergé de la banlieue forme une caste misérable et dégradée. En dehors des Universités où les futurs candidats aux canonicats, aux prébendes, aux cures bien dotées, viennent étudier la théologie et le droit canon, il n'existe pas de séminaires où les prêtres de campagne puissent se former¹. Fils de paysans ou d'ouvriers, ils n'ont pas joui, dans les collèges, des bourses fondées pour les pauvres, et de plus en plus accaparées par les enfants de la riche bourgeoisie². Ils ont appris hâtivement les définitions du dogme, le nombre et la nature des péchés capitaux³, les formules et les gestes de la liturgie. Trop vite ordonnés, sans examen sérieux⁴, ils conservent dans le sacerdoce les habitudes et les goûts du milieu d'où ils sont sortis. Le haut clergé riche et mondain, les chanoines et curés théologiens ou canonistes, les méprisent pour leur ignorance et leur rudesse. Un petit livre plus d'une fois imprimé à Paris et ailleurs, vers les dernières années du siècle, l'*Epistola de miseria curatorum*, nous retrace leur pitoyable existence⁵. Le

cialité de l'archidiacre de Paris, 2 sept. 1493 : Gilles Dubois, prêtre chapelain de Saint-Nicolas-des-Champs, est accusé d'avoir juré par le sang et la mort Dieu ; 7 octobre, le même : ...scandalum in hoc quod quaedam Katherina de Verdun frequentat domum suam ; 8 octobre : Jean Houpeline, prêtre, ... mantenuit a duobus annis circa quamdam Coletam uxorem Joannis Royer ; 2 mai 1494 : un prêtre est accusé de n'avoir pas communie à Pâques ; 29 octobre : Jean Gaucher, prêtre, maître des écoles de Saint-Gervais, ... emendavit scandalum in hoc quod Agnes... morabatur in domo... ipsius... ; etc.

1. Imbart de la Tour, **20**, II, p. 287-289.

2. Cf. les statuts de réforme du collège de Montaigu rédigés en 1503 par Jean Standonck ; Godet, **141**, p. 144 : Ut in ea duntaxat domo admittantur et tollerentur veri pauperes et egeni, non divitum filii et potentum, prout passim inique fieri cernimus. V. p. 343 et n. 1.

3. Cf. articles de réforme rédigés en 1510 par l'assemblée gallicane de Lyon, p. 532-533. Les curés doivent connaître la forme et la matière des sacrements, le nombre des péchés mortels et leur variété.

4. Articles de Standonck présentés en nov. 1493 à la consultation de Tours ; Godet, **74**, p. 16-17 : Aujourd'hui sont prouvez aux saints ordres gens sans vertuz, sans lettres, vicieux, infames, non congneuz, non deuement titulez ou pourveuz de leur vie... — Les Archives Nationales ne possèdent pas, pour cette période, de tables d'ordinations antérieures à 1502 (Z¹° 237).

5. Bibl. Mazarine, Inc. 818 (2) ; Hain, 6605-6619 ; Cop. 2303-2306 ; Pellechet 4588-4594. L'*Epistola de miseria curatorum seu plebanorum* semble d'origine allemande ; on l'imprime plus souvent à Augsbourg, à Strasbourg, à Cologne, à

prêtre de campagne, dit l'auteur anonyme, n'a que des ennemis. C'est le collateur de la cure qui le méprise et le comble d'avaries, c'est l'évêque et sa justice, c'est le prédicateur glorieux de sa doctrine, qui vient, aux grandes fêtes, humilier le pauvre homme simple et sans lettres. Ce sont les paroissiens qui trouvent lourde la dime, c'est la solitude et la tentation. Les registres de l'officialité conservent le témoignage de scandales presque quotidiens ¹. Parfois les desservants savent à peine célébrer le culte et conférer les sacrements ²; et quand, le dimanche, ils doivent enseigner les fidèles, ils lisent ou récitent des sermons fabriqués d'avance, transmis de génération en génération depuis la fin du XIV^e siècle, sommaires et vides, pleins de fables, vulgaires d'accent et de pensée ³.

*
* *

Le clergé des paroisses urbaines et rurales est bien supérieur encore au clergé régulier. Pourtant Paris et la banlieue comp- taient quelques-unes des plus riches abbayes du royaume; les Bénédictins possédaient, outre les deux maisons royales de Saint-Denis et Saint-Germain des Prés, Saint-Magloire et Lagny ⁴; les Cluniciens possédaient la maison royale de Saint-Martin des Champs, Saint-Denis de la Châtre, Notre-Dame de Longpont ⁵; à Montmartre, à Chelles, à Malnoue, à la Saussaye, à Yerres, à

Leipzig, à Nuremberg qu'à Paris (Pellechet, 4588, 4590; Cop. 2304). Mais la vie misérable des curés de campagne est un fait commun à la plupart des pays chrétiens.

1. Arch. Nat., Z¹° 20 (*Officialité de l'archidiacre de Paris*): prêtres accusés de fornication: 14 nov. 1493, 29 nov., 9 déc., 15 mai 1494, 14 juin, 16 août, 3 sept., 10 sept., 29 oct., 19 nov.; 29 oct. 1494, scandale donné par le curé de Montsault; etc. Les manquements contre la règle des mœurs reviennent à toutes les pages du registre. Les rixes entre prêtres ou entre prêtres et laïcs sont fréquentes.

2. *Ibid.*, 26 février 1493/4; curé accusé d'avoir célébré la messe sans observer la liturgie; — 27 février, curé accusé d'avoir mal célébré un baptême.

3. Par exemple les *Sermons Dornii secure* (Bibl. Nat., Rés. D 15403; Paris, 5 mai 1503, in-4^o). Cette collection, attribuée au Carme Richard Maidstone, apparut vers 1395 (Le Clerc-Renan, 291, XXIV, p. 373). Elle comprend des sermons pour les dimanches, l'Avent, le Carême et les fêtes des saints. On utilisait encore les *Sermones thesauri novi de tempore et sanctis*, répandus à profusion par les presses allemandes (Cop. 5409-5438); les *Sermones de quatuor novissimis*, fréquemment imprimés aux Pays-Bas, et qui parurent à Paris dès 1473 (Cop. 5406).

4. Saint-Magloire au faubourg Saint-Jacques, près de l'église, reconstruite au XVII^e siècle, de Saint-Jacques du Haut Pas; Lagny-sur-Marne entre Paris et Meaux.

5. Sous Monthéry.

Gerzy, au Val de Grâce, à Gif, vivaient des Bénédictines ¹. De Cîteaux dépendaient le grand collège de Saint-Bernard, les couvents de Saint-Antoine de Paris, des Vaux de Cernay, de l'Abbaye aux Bois, de Port-Royal, de Maubuisson, de Pentemont ². Les chanoines réguliers de Saint-Augustin habitaient, sur la montagne de l'Université, Sainte-Geneviève, et dans le faubourg Saint-Marcel, au confluent de la Bièvre et de la Seine, Saint-Victor ; à l'orée de la forêt de Bondy, Livry en Launoy ; Hérivaux, près de Luzarches ; Iverneaux, sur les plateaux de la Brie ; la Roche, à l'entrée des bois de Rambouillet. Les chanoines réguliers de Prémontré habitaient Hermières, près de la Marne, au sud de Lagny. Les Clarisses étaient établies dans la maison de l'Ave Maria ; hors de Paris, à Lourcine et à Longchamp ³. Les Célestins vivaient près de l'hôtel Saint-Paul et à Marcoussis ; les Chartreux dans leur solitude de Vauvert ⁴. Les Trinitaires gardaient, en territoire d'Université, le couvent des Mathurins. Les quatre ordres Mendiants avaient également fondé leurs grandes écoles au pays latin ; les Augustins, sur le quai de Seine ; les Dominicains, rue Saint-Jacques ; les Cordeliers, sur l'emplacement actuel de l'École de Médecine ; les Carmes, près de la place Maubert.

Mais pendant les guerres anglaises et les guerres civiles, les monastères de la banlieue, les fermes, les champs et les vignes dont les revenus assuraient en partie l'existence des grandes communautés parisiennes, avaient vu passer et repasser les routiers, qui ne laissaient après eux que des ruines ⁵. Si de puissantes abbayes, comme Saint-Germain des Prés, reconstituaient d'un effort tenace leurs domaines ⁶, bon nombre de cou-

1. Chelles sur la Marne ; Malnoue, au sud de la Marne, près de Gournay ; la Saussaye, au sud de Villejuif ; Yerres, sur la rivière du même nom, près de Montgeron ; Gerzy, dans la même région, près de Combs-la-Ville ; le Val-de-Grâce, près de Bièvres ; Gif, dans la vallée de l'Yvette.

2. L'Abbaye-aux-Bois, alors dans la banlieue, sur la route de Sèvres ; les Vaux de Cernay et Port-Royal, dans la région de Chevreuse, sont assez connus ; Maubuisson, près de Beaumont-sur-Oise ; Pentemont, actuellement temple protestant, rue de Grenelle ; ces diverses maisons étaient féminines.

3. Lourcine, au faubourg Saint-Marcel ; Longchamp, sur la Seine, à la sortie des bois de Boulogne.

4. Marcoussis, près de Montlhéry ; Vauvert, près de l'avenue actuelle de l'Observatoire ; la rue des Chartreux rappelle l'existence du couvent, pour lequel Le Sueur peignit, comme on sait, la vie de saint Bruno.

5. Denifle, 72.

6. Imbart de la Tour, 20, I, p. 353-354.

vents ruraux demeuraient misérables. Même à Paris, sauf dans les grands monastères écoles des Cordeliers et des Jacobins, la population religieuse a baissé. A Saint-Martin des Champs, on ne put trouver, en 1501, que vingt-et-un Cluniciens ¹. Cependant les prélats élus sous la pression du pouvoir temporel, les commendataires pourvus à Rome sur la prière du roi, fréquemment titulaires de plusieurs abbayes, auxquelles parfois ils ajoutent un évêché ², n'admettent pas volontiers la réduction de leurs rentes. En 1486, les Bénédictins de Saint-Denis déposent devant le Parlement une plainte contre l'abbé Jean Villiers de la Groslaye, évêque de Lombez. Il refuse d'entreprendre la moindre réparation dans le monastère qui tombe de vétusté. Les cloches « sont en danger de choir par défaut de charpenterie, laquelle est toute pourrie et desrompue ». Il pleut dans l'église, dans le cloître, dans la chapelle Saint-Clément. La rivière qui passe sous l'abbaye est obstruée ; les granges, les étables menacent de s'écrouler. La nourriture est insuffisante ; bien que sur les terres du couvent on récolte plus de six cents muids de blé, on ne donne aux frères qu'un pain de farine moisie ; l'abbé vend le bon froment, leur réserve le grain avarié ³. Réguliers ou commendataires, les supérieurs, sauf de rares exceptions, laissent également fléchir une règle que les uns négligent et que les autres ignorent ; les moines, sauf les Chartreux de Vauvert et les Célestins ⁴, ont oublié leur discipline. A Saint-Martin des Champs, la commission de réforme constate, en 1501, que, « en succession de temps, par la faulte, coulpe et négligence d'aulecuns prédécesseurs d'iceulx... et de leurs offi-

1. Arch. Nat., L 869, f^o 2 v^o : Seize religieux et cinq novices.

2. V. p. 9, n. 2.

3. Arch. Nat., L 830, n^o 13 ; A la suite d'une plainte des moines, le Parlement ordonne, le 1^{er} juin, une enquête ; n^o 10 : Mémoire des religieux, prieur et couvent, présenté à M^{es} Simon Hennequin et Martin de Bellefaye, conseillers du roi et commissaires de la cour... sur le gouvernement de Monseigneur de Lombez. — Les moines purent obtenir que le collège de Saint-Denis, réservé aux Bénédictins de l'abbaye qui venaient étudier à Paris, fût restauré et remis en exercice (*Ibid.*, n^o 1, copie des articles du 3 mars 1487/8). — A Saint-Germain des Prés, l'administration de Robert de Lespinasse avait été si scandaleuse, que Louis XI lui retira les revenus pour cinq ans, en 1475 (*Gallia Christiana*, VII, col. 464). Ce fut alors seulement que l'abbaye put commencer à reconstituer sa richesse.

4. C'est aux Chartreux de Paris que Standonck veut confier, en 1494, la direction spirituelle de la communauté des pauvres clercs qu'il vient de fonder. V. p. 178. — Les Célestins n'eurent besoin d'aucune réforme ; quelques-uns d'entre eux encouragèrent les travaux de Lefèvre d'Étaples. V. p. 513. Cf. Becquet, 105, p. 128 et suiv.

ciers, ils discontinuèrent vivre en commune et régulière obéissance... ; ains vesquirent par quelque temps distinctement et partialement, comme propriétaires et à leurs volontés, sans avoir esgard à leur profession et première institution et fondation, ni au grand scandalle qui en advenoit à icelle religion ¹ ». Même désordre dans les autres abbayes bénédictines, à Saint-Germain des Prés, à Saint-Magloire, à Lagny ; même désordre chez les Cordeliers, chez les Jacobins qui déclarent, en 1502, que « tenir vie austère et continuellement travailler sont choses incompatibles et contraires », et qu'ils « ont besoin de quelques fois sortir de la ville pour prendre vie récréative et resveiller les esprits ² ». Même désordre chez les Carmes, chez les chanoines réguliers de Saint-Augustin, à Saint-Victor, à Livry ³. Partout les moines négligent les préceptes fondamentaux de leur institution. Plus de dortoir, plus de réfectoire ; presque partout, dans les vastes bâtiments dépeuplés, chacun a sa chambre, où il reçoit ses amis et ses proches. La pauvreté évangélique, la communauté des biens n'existent plus qu'en souvenir ; chacun a sa bourse et son pécule. La clôture n'est plus observée ; les moines promènent leur désœuvrement dans les rues, sur les places, autour des tréteaux des jongleurs et des bateleurs ⁴. Quant aux maisons de nonnes, si l'on excepte les Filles-Dieu et les Clarisses de l'Ave Maria, les enquêtes officielles du Parlement ou du Chapitre y découvrent la plus basse corruption. A Montmartre, à Gif, à Chelles, comme à l'Hôtel-Dieu de Paris, il n'y a plus ni observance ni mœurs ⁵.

Les monastères ne sortent de leur silence et de leur paresse que pour troubler par de vaines querelles la paix de l'Église. Saint-Germain des Prés et Saint-Martin des Champs bataillent avec Saint-Victor et Sainte-Geneviève pour le premier rang aux processions de l'Université ⁶. Les Mendiants poursuivent leur interminable guerre contre les séculiers, et manifestent une ambition aussi agressive qu'aux temps de la force du mona-

1. Marrier, 85, p. 54.

2. Jean d'Auton, 5 ; II, p. 221.

3. Réformes de Carmes en 1503 ; v. p. 350-351. — Sur le désordre de Saint-Victor en 1497 et de Livry en 1498, v. p. 221, 296.

4. Guy Jouenneaux, 96, III, c. 2.

5. Pour Montmartre, v. p. 353 ; pour Chelles, p. 194, n. 5 et 314 ; pour Gif, p. 353 ; pour l'Hôtel-Dieu, p. 229 et suiv.

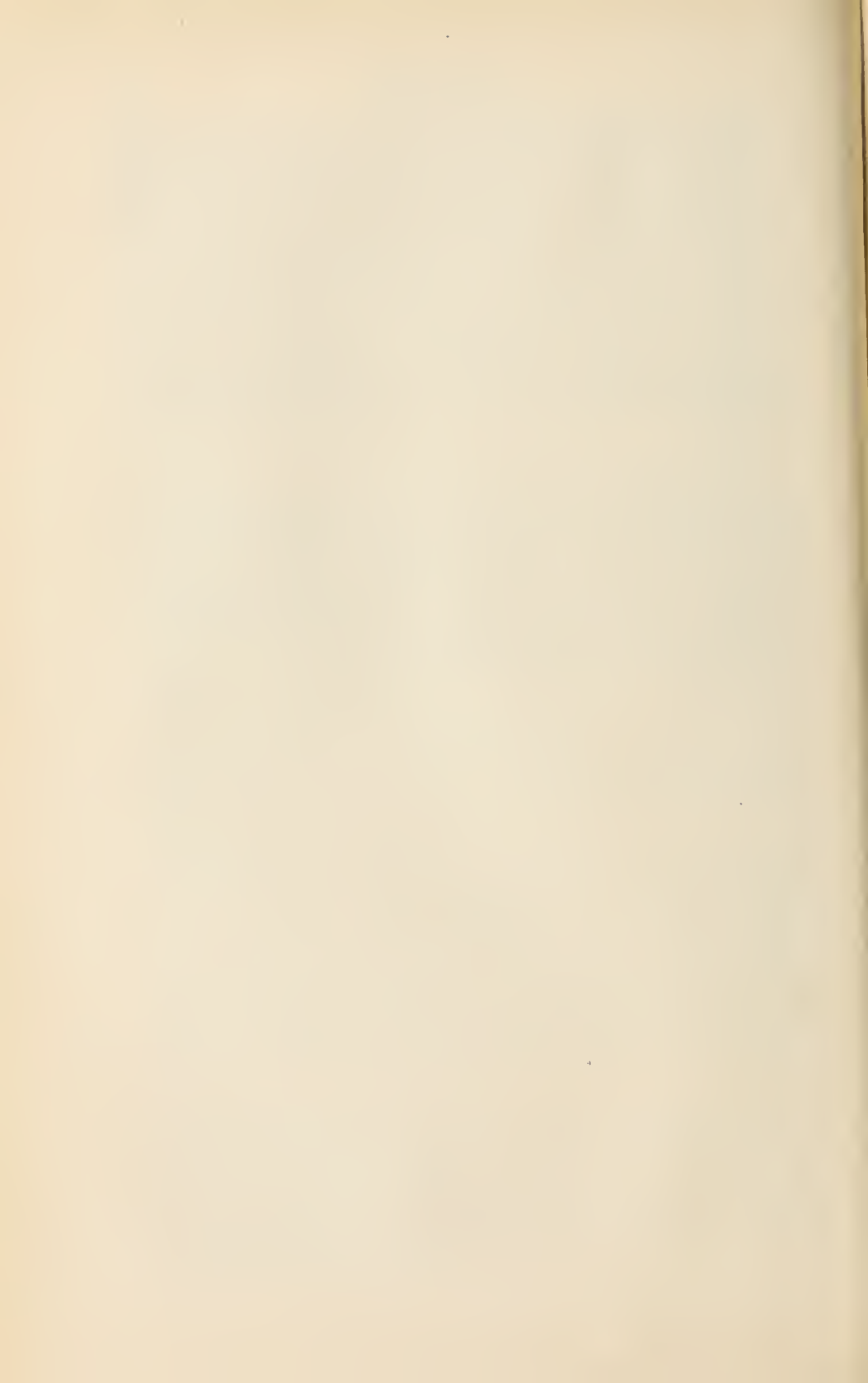
6. Du Boulay, 143, V, p. 814 ; 15 mars 1496/7 : délibération sur une querelle qui dure depuis plusieurs années. V. p. 234, n. 2.

chisme. Cordeliers et Jacobins prétendent envahir les paroisses, enlever aux curés la direction des consciences, les bénéfices du ministère sacerdotal, et gagnent la faveur des fidèles par des absolutions faciles ¹. Tandis que les séculiers continuent de professer les doctrines de Bâle et le gallicanisme, ils prêchent la soumission absolue au pape, maître des Églises et dispensateur de leurs biens, juge suprême des âmes sur terre, puissant jusqu'au Purgatoire, dont ses indulgences abrègent à son gré les épreuves ². Ils traitent d'hérétiques ou de païens ceux qui s'opposent aux volontés pontificales ³, et, dans le clergé catholique affaibli, perpétuent, au nom de la politique romaine, des haines mortelles.

1. D'Argentré, 157, I, II, p. 304 : Propositions prêchées par le Cordelier Jean l'Ange dans la cathédrale de Tournay en 1482. Les Mendiants n'osaient pas soutenir dans les églises de Paris les thèses qu'ils savaient dangereuses ; mais ils les enseignaient dans leurs couvents. Les scandales provoqués par eux dans les provinces avaient un écho à la Faculté de Théologie, où les docteurs devaient souvent juger leurs écarts de parole. Il semble que les Carmes et les Augustins aient observé une attitude plus discrète que les Mineurs et les Dominicains.

2. *Ibid.* : Animae in Purgatorio existentes sunt de jurisdictione papae ; et si vellet, posset totum Purgatorium evacuare,

3. *Ibid.* : Quicumque contradicit voluntati papae paganizat.



PREMIÈRE PARTIE

LES ÉLÉMENTS DE RÉFORME EN 1494

Malgré le dérèglement des couvents et du clergé séculier, la ruine de l'Église gallicane n'était pas encore consommée. La piété populaire demeurait profonde et vivace. Les sanctuaires lointains où l'on gagnait les indulgences pour les morts et le repos de la conscience attiraient toujours les mêmes foules de pèlerins. Les représentations sacrées se déroulaient toujours devant leur public ordinaire d'artisans et de bourgeois qu'elles continuaient d'émouvoir jusqu'aux larmes¹. Les confréries pieuses se multipliaient à l'ombre des églises et des couvents. Chez les prêtres et les moines, sous le laisser-aller de la discipline, subsistait la foi intacte aux dogmes. Des prophéties annonçaient d'un bout à l'autre du royaume la libération prochaine de Constantinople et des Lieux Saints par les armes françaises² ;

1. Nous citerons seulement Jean Michel, angevin, médecin de Charles VIII, mort le 22 août 1493 ; il avait fait jouer à Angers, vers 1455, un *Mystère de la Résurrection* en 20.000 vers ; il remania le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban, y ajouta de nombreuses scènes tantôt familières et tantôt tragiques ; cette œuvre, ainsi rajeunie, obtint à Angers, en août 1486, un très grand succès. Le *Mystère de la Passion* et celui de la *Résurrection* furent représentés plusieurs fois à Paris dans les premières années du xv^e siècle, et imprimés par Antoine Vérard en volumes de luxe, avant 1499. Cf. Foncemagne, **24**, p. 240 et suiv. — Brunet, **293**, col. 138-9. — Sur la place que tenaient les mystères dans la vie et dans l'art au xv^e siècle, v. Mâle, **209**, p. 8 et suiv.

2. La plus importante est celle de Jean Michel, imprimée en français vers 1494 (9 ; Hain-Cop., 4028), puis en latin (10). — Sur Jean Michel, v. note précédente. Sur ses prophéties et celles de Guilloche de Bordeaux, v. Foncemagne, **24** ; Hauser, **487**, I, p. 108, n^o 244 et 243.

on reconnaissait, dans l'expédition de Naples, un vrai mystère de Dieu ¹, et l'on s'attendait à voir le vieux monde chrétien s'éveiller à une vie plus haute. La volonté d'accomplir cette rénovation religieuse dont les grands conciles de Constance et de Bâle avaient proclamé l'urgence, animait, comme aux temps de Cluny et de Cîteaux, des réformateurs dont l'action touchait déjà la capitale. Existait-il à Paris, en 1494, une pensée catholique suffisamment forte pour soutenir l'œuvre de réparation et pour en garantir la durée ? Qu'entendaient faire et que valaient les ouvriers ?

1. Commynes, 4, VIII, c. 3, II, p. 243 : ... Afin que myeux on entende que tout ce voyage fut vray mistère de Dieu.

CHAPITRE PREMIER

LES CADRES DE LA VIE INTELLECTUELLE

I

C'est à l'Université que se conservent et se transmettent la tradition chrétienne et la science de Dieu et du monde. La Faculté de Théologie définit et enseigne le dogme et la doctrine. La Faculté des Arts enseigne l'ensemble de connaissances que l'on considère comme l'introduction nécessaire à la théologie. La Faculté de Décret forme les juristes dont l'Église a besoin pour la défense de ses droits ou l'administration de ses biens ; mais les études y sont, comme à la Faculté de Médecine, médiocres, sans renom, et ne servent pas à l'enrichissement de la pensée religieuse. Toute la vie profonde de l'Université se concentre chez les artiens et les théologiens.

Ils ont gardé presque intacte, en cette fin du xv^e siècle, leur organisation du Moyen-Âge ¹. La Faculté de Théologie continue de se recruter parmi les ecclésiastiques séculiers et réguliers ; la Faculté des Arts exclut toujours les réguliers ; mais, à côté des clercs, elle admet des laïques auxquels elle interdit le mariage. Suivant la diversité de leur origine, étudiants et maîtres se répartissent entre les quatre Nations de France, de Picardie, de Normandie et d'Allemagne. Ils y retrouvent ceux de leurs compatriotes qui étudient la médecine ou le droit canon. Chaque Nation et chaque Faculté vote ses règlements dans ses assemblées, nomme librement à ses offices des dignitaires, dont l'autorité, limitée à quelques mois, reste plus honorifique que réelle. Les simples étudiants sont écartés du suffrage ; seuls, à la Faculté des Arts, les maîtres, et, chez les théologiens, les docteurs, prennent part aux délibérations. Les quatre Nations désignent,

1. Thurot, 149, p. 19 et suiv. ; — Hastings Rashdall, 148, I, p. 500 et suiv.

pour trois mois au maximum, leurs procureurs qui les représentent en justice, convoquent et président leurs réunions, gèrent leurs finances. Les Facultés nomment, pour un temps aussi restreint, leur doyen ou leur syndic, chargé de fonctions analogues. Les artiens conservent le droit de choisir parmi leurs maîtres le recteur de l'Université, qui, pendant trois mois, convoque et préside les assemblées générales tenues au couvent des Mathurins ou à Saint-Julien le Pauvre, la représente devant le Parlement et au besoin devant le roi. Dans les réunions des Facultés, des Nations ou de l'Université, on fixe la date des examens, on discute les questions financières, on délibère sur le maintien et la défense des droits ou des privilèges corporatifs.

Les cadres de l'enseignement demeurent les mêmes qu'au XIII^e siècle. La Faculté des Arts admet vers quinze ans, à ses cours de philosophie, les écoliers qui connaissent la grammaire ¹. Ils suivent les leçons ordinaires des maîtres ès arts sur la logique, les leçons extraordinaires des bacheliers et des maîtres sur la métaphysique, la morale, les sciences, la rhétorique. Devant eux, le professeur lit et commente le livre d'Aristote qui seul contient l'essence de tout savoir, dégage des textes les questions controversées, les examine et les résout. Ils assistent aux discussions des maîtres et des bacheliers ; la dispute est leur seul exercice scolaire. Au bout de deux ans, dont ils ont dû passer l'un à Paris, ils subissent les épreuves de la détermination. Peu avant Noël, dans les écoles de leur Nation, rue du Fouarre, ils soutiennent une discussion solennelle et publique ; puis dans les collèges et pensionnats dont ils suivent l'enseignement, ils prennent part, pendant un mois, à une série de disputes ; vers le début du Carême ils reviennent rue du Fouarre, argumentent devant les examinateurs nommés par leur Nation, et reçoivent le grade de bachelier. Ils ne peuvent se présenter à la licence qu'après une nouvelle année d'études.

Depuis le XIII^e siècle, les chanceliers de Notre-Dame et de

1. Thurot, 149, p. 35 et suiv. — Hastings Rashdall, 148, I, p. 433 et suiv. — Knod, 468, p. 23. — Denifle-Chatelain, 145, IV, p. 728 : Quod scolares antequam ad determinandum in artibus admittantur, congrue sint in grammatica edocti, et Doctrinale aut Graecismum legerint vel audierint, dummodo in studiis aut aliis locis, ubi grammaticam disdiscerunt, dicti libri legantur. Ad praedicta vero adicimus districtius inhibentes magistris ne permittant scolares ad logicales lectiones conscendere, nisi prius in predictis et in arte metricandi fuerint competenter edocti.

Sainte-Geneviève ont le privilège de la conférer, sur l'avis d'une commission de maîtres ès arts. Les candidats témoignent d'avoir entendu dans l'année un cours ordinaire et deux cours extraordinaires et complété leur éducation philosophique. Il ne leur reste plus qu'à se faire recevoir dans la corporation des maîtres. Agréés de leurs futurs collègues, ils jurent par un acte solennel, « l'inceptio », d'obéir aux règlements de la Faculté. Dans les écoles de leur Nation, devant quatre maîtres et l'un des chanceliers, ils soutiennent une argumentation nouvelle, la « tentative » ; le professeur dont ils ont suivi les cours ordinaires pendant l'année écoulée prononce une harangue à leur éloge et leur impose le bonnet. Puis l'usage veut qu'ils fêtent en un banquet les examinateurs ¹.

A la Faculté de Théologie, où ils peuvent désormais s'inscrire auprès des réguliers, dispensés de la maîtrise ès arts, l'enseignement dure environ treize années ². Pendant les six premières, qui souvent se réduisent à cinq, l'étudiant écoute des leçons sur la Bible et le *Livre des Sentences* de Pierre Lombard. Alors, devenu bachelier chargé de cours (*baccalaureus cursor*), il cesse d'être un simple auditeur ; pendant deux semestres, il explique la Bible à son tour ³ ; il suit les discussions solennelles des docteurs ; au bout de trois ans, admis à la tentative et maintenant bachelier sententiaire, il commente publiquement, durant une nouvelle année, le texte de Pierre Lombard. Puis, « bachelier formé », son initiation est accomplie ; on n'exige plus de lui, pour le recevoir à la maîtrise, qu'un stage triennal consacré en partie à la prédication. Tous les deux ans s'ouvre la session de licence. Le candidat soutient, dans le courant de l'été, les trois argumentations obligatoires, la grande et la petite ordinaire, la sorbonique, et reçoit à son rang de mérite, en janvier, le grade de licencié. Il doit encore prendre part à trois discussions solennelles, vespérales, aulique et résumpte, pour obtenir enfin le titre de docteur. Il a voix désormais dans le conseil de ses pairs, sorte d'académie dont les membres, haute-

1. Thurot, 149, p. 52 et suiv.

2. Thurot, p. 133 et suiv. — Hastings Rashdall, 148, p. 462 et suiv. — Féret, 156, III, p. 71 et suiv.

3. Féret, 156, IV, p. 11. Le premier cours du bachelier *cursor*, appelé *biblicus* dans les couvents, devait être professé entre septembre de la première année et mars de l'année suivante ; le second cours entre mai et septembre de la troisième année.

ment révévés, pourvus de bénéfices qui leur assurent une vie assez large, résident le plus souvent à Paris ; appelés pour prêcher le Carême ou l'Avent dans les paroisses de la capitale ou des grandes villes, ils n'enseignent plus que rarement à l'Université, et ne s'y montrent guère que pour les disputes d'apparat ¹.

Les programmes et les méthodes s'étaient peu modifiés depuis plusieurs siècles. En 1452, le cardinal d'Estouteville avait dressé pour la dernière fois la liste des livres que les artiens devaient se rendre familiers. Les candidats à la détermination apprenaient la grammaire latine dans le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu et le *Grécisme* d'Évrard de Béthune ². Mais surtout il leur fallait connaître la logique d'Aristote, avoir lu la plus grande partie de son *Organon*, répondre sur sa psychologie d'après le *De Anima* ³. Désormais l'année qui précédait la licence dut être consacrée à la triple étude de la physique, de la morale et des mathématiques. Les textes imposés furent la *Physique* et la *Métaphysique* d'Aristote, ses ouvrages moraux, surtout l'*Éthique à Nicomaque* presque tout entière ⁴. Le cardinal ne recommandait particulièrement aucun livre de mathématiques ; mais on lisait l'*Arithmétique* de Boèce, les traités de Jean de Holywood et de Pierre d'Ailly sur la *Sphère* ⁵. L'attention des

1. Denifle-Chatelain, 145, IV, p. 715.

2. Alexandre de Villedieu (Villedieu-les-Poêles, dans le Bocage normand) vécut de 1209 à 1240. Cf. Littré, dans *Histoire Littéraire de la France*, 290, XXII, p. 69-70. — Le texte du *Doctrinal* a été publié par Reichling, Berlin, 1893, in-8°. — Évrard ou Éberhard de Béthune composa son *Grécisme* vers 1212. Cf. Fabricius, 175, II, p. 486-488 ; texte dans Wroben, *Corpus grammaticorum Mediæ Aevi* (1887), I, XXII.

3. Denifle-Chatelain, 145, IV, p. 728 : Item sequens approbanus statutum, quod scolares, priusquam admittantur ad determinandum, audiant Veterem Artem totam, libros Topicorum, potissime quantum librum, libros Elenchorum priorum et posteriorum complete, librum de Anima in toto vel in parte.

4. *Ibid.*, p. 729 : Librum Phisicorum, de Generatione et Corruptione, de Caelo et Mundo, Parva Naturalia, videlicet libros de Sensu et Sensato, de Sompno et Vigilia, de Memoria et Reminiscentia, de Longitudine et Brevitate Vite, librum Metaphisice, ... aliquot libros mathematicales, ... libros morales, specialiter libros Ethicorum quantum ad majorem partem, ... non cursim et transcurrente, sed studiose et graviter.

5. Jean de Holywood ou de Halifax, né à Halifax dans le Yorkshire, étudia d'abord à Oxford, vint à Paris vers 1230, et y mourut en 1244 ou en 1256. Il est l'auteur d'un *Tractatus de Sphaera*, petit livre en quatre chapitres, qui traitent du globe terrestre, du cercle, du mouvement des étoiles et des orbites des planètes. Il n'y ajoute rien à Ptolémée et à ses commentateurs arabes. Cet ouvrage eut un très grand succès au Moyen-Age. Jean de Holywood avait encore écrit un traité de mathématiques intitulé *Algorismus seu de arte numerandi* et un traité d'astronomie intitulé *De anni ratione seu de computo ecclesiastico*. On rencontre souvent son nom latinisé sous la forme de Joannes de Sacrobusco ou Sacrobusto. V. *Dict. of Nat. Biogr.*, 483. — Sur Pierre d'Ailly, v. p. 73-74

élèves et des maîtres fut attirée sur les problèmes de la métaphysique et de la morale¹. Les professeurs durent faire leurs leçons en personne, au lieu de remettre aux écoliers, suivant un usage fréquent, des cours tout rédigés ; expliquer le texte d'Aristote de point en point, de chapitre en chapitre, et prendre soin de l'éclairer constamment à l'aide des philosophes et des docteurs². Le règlement de 1452 n'imposait pas tel interprète plutôt que tel autre ; et depuis l'édit de 1474, qui levait toutes les prohibitions dont les théories nominalistes avaient été un moment frappées, chacun restait libre d'exposer Aristote d'après Thomas, Scot, Ockam ou Buridan.

Les textes nécessaires à l'enseignement de la théologie étaient simples : d'un côté la Bible, fondement de toute science ; d'autre part le *Livre des Sentences*, de Pierre Lombard³. Les statuts de 1452 ne prescrivaient pas aux théologiens les commentateurs de la Bible ou des Sentences qu'ils devaient préférer, et, depuis 1474, ils avaient reconquis l'entière liberté de donner à leur enseignement la base philosophique qui leur plaisait, et d'expliquer la Bible ou le Lombard selon les théories des réalistes, des scotistes ou des nominaux. Une décision de 1366, confirmée en 1452, enjoignait aux *cursores* de n'exposer qu'un seul chapitre de l'Écriture par leçon ; aux sententiaires, d'écarter, sauf en cas de nécessité, les problèmes logiques et proprement philosophiques, et de s'enfermer dans l'examen des questions de théologie spéculative ou pratique strictement posées par le texte de Pierre Lombard⁴. Cette recommandation était peu suivie ; bien que le maître dût commenter également les quatre livres

1. Denifle-Chatelain, 145, IV, p. 729 : *Specialius autem mandamus quatenus ipsi scholares diligentius insistant metaphisicalibus libris et moralibus addiscendis.*

2. *Ibid.*, p. 727 : *Quatenus circa textum Aristotelis scolaribus suis exponendum de puncto in punctum intendant, sive de capitulo in capitulum diligenter commenta et expositiones philosophorum et doctorum studeant et exquirant, ita quod lectiones suas elaborato studio suis discipulis ore proprio dicant et pronuncient, quia, ut Hieronymus ait, habet nescio quid latentis energie vive vocis actus.*

3. Sur Pierre Lombard et le *Livre des Sentences*, v. p. 58-59.

4. Denifle-Chatelain, 145, III, p. 143-144, statuts du 5 juin 1366 : *Quod nullus cursor Bible legere presumat ultra unum capitulum in una lectione... Quod legentes Sententias non tractent questiones aut materias logicas vel philosophicas, nisi quantum textus Sententiarum requiret, aut solutiones argumentorum exigent, sed moveant et tractent questiones theologicas speculativas vel morales ad distinctiones pertinentes.* — *Ibid.*, IV, p. 718 ; Statuts du cardinal d'Estouteville (1452) ; approbation des statuts de 1366.

des Sentences, il s'appliquait surtout à l'étude du premier, dont le caractère ontologique lui permettait de faire valoir ses talents pour la spéculation transcendante.

*
* *

Les étudiants, en cette fin du xv^e siècle, ne vivent plus sous le régime de liberté cher aux âges précédents. Ils habitent maintenant les pensionnats qu'on appelle pédagogies, et les collèges, qui, fondés primitivement pour les théologiens, ont peu à peu admis les études philosophiques et grammaticales¹. Les élèves libres ou martinets sont mal considérés, et l'Université s'efforce de diminuer leur nombre. Le 22 octobre 1463, la Faculté des Arts décide de refuser le certificat d'assiduité obligatoire pour le baccalauréat ou la licence à tout candidat qui ne réside ni dans un collège ni chez un pédagogue : elle excepte ceux qui logent chez leurs parents ou servent gratuitement quelque maître ou quelque étudiant de condition². Désormais, l'enseignement grammatical et philosophique a déserté la rue du Fouarre pour les pensionnats et les collèges : seul, le cours solennel d'éthique rappelle encore dans les vieilles écoles les artiens, qui, malgré le règlement, négligent d'y assister³. On ne professe plus la théologie hors des collèges ou des couvents.

Les pédagogies, qui parfois conservaient leurs élèves jusqu'à la licence ès arts, n'étaient que des institutions privées, dont les directeurs racolaient par tous moyens les écoliers faméliques et les maîtres en quête de leçons. Le cardinal d'Estouteville avait dû ordonner qu'on y admît seulement, comme régents et sous-moniteurs, des hommes de bien, graves et instruits, et qu'on leur assurât un salaire et un entretien honorables. « Nous

1. Thurot, 149, p. 95-104, et 122-133.

2. Du Boulay, 143, V, p. 658 : Quod nulli de caetero in ipsa Artium Facultate tempus acquirunt, neque eisdem sigillum rectoris aut procuratoris aut signeta paedagogorum et regentium pro examinandis ad gradum baccalariatus aut licentiae expendantur, nisi per tempus sufficiens ad gradum obtinendum moram traxerint in collegio, paedagogio, aut domo suorum parentum, aut alieuus notabilis viri nisi aliqua quatuor Facultatuum regentis aut studentis, gratis serviendo.

3. Le 10 avril 1490, le Sorbonniste Jean Standonck, chargé du cours solennel d'éthique, proteste devant la Faculté des Arts contre les étudiants qui négligent de se rendre rue du Fouarre. Arch. de l'Université de Paris, Reg. 10, fo 204 r^o-v^o. — V. p. 47, n. 2.

interdisons aux maîtres pédagogues, dit-il, de courir la ville, de visiter ou faire visiter les tavernes ou les hôtelleries pour rechercher des écoliers. Ils n'exigeront qu'une somme modique, proportionnée au coût de la vie. Ils leur fourniront une nourriture propre et saine... Ils ne s'entendront pas entre eux pour faire monter le prix des pensions, sous peine d'anathème ¹. »

Fondés en général au XIII^e et au XIV^e siècle, par des hommes d'Église ou des laïcs pieux, qui voulaient assurer à quelques jeunes gens pauvres de leur diocèse le bénéfice d'étudier dans la capitale sans soucis matériels, les collèges comprenaient généralement deux communautés de boursiers théologiens et artiens. Les statuts et la discipline avaient été fixés par le fondateur, dont les descendants conservaient souvent la faculté de surveiller l'administration et le travail, de nommer le principal et d'agréer les boursiers. L'habitude s'introduisit, au XV^e siècle, d'y admettre des élèves payants. Dans chaque maison, étudiants et professeurs formaient une petite corporation jalouse de ses droits, de ses privilèges, de son histoire, de ses secrets enfin que les nouveaux arrivants juraient de ne jamais divulguer : collèges des Cholets, de Fortet, d'Harcourt, de Laon, du cardinal Lemoine, de Lisieux, de Narbonne, du Plessis, de Presles, de Reims, de Coqueret, de Tréguier, du Trésorier, d'Autun, de la Marche, de Sénac, de Reims, de Sées, de Sainte-Barbe, au-dessus desquels s'élevaient les deux grandes maisons de Navarre et de Sorbonne ².

Le collège que la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, avait ouvert en 1304, accueillait soixante-dix écoliers pauvres : vingt grammairiens, trente philosophes et vingt théologiens. Les trois groupes habitaient trois bâtiments séparés et ne communiquaient pas entre eux. Le principal professeur de science sacrée portait le titre de grand-maître et les dirigeait. Le doyen et les docteurs de la Faculté de théologie le

1. Denifle-Châtelain, 145, IV, p. 726 : *Ne tanquam ambitiosi aut questui turpiter inhiantes per mansiones et loca concurrant, aut tabernas et hospitia circumneant per se vel per alios, ad rogandos vel exquirendos sibi scholares; quodquo justum et moderatum precium pro victu secundum rerum et temporum qualitatem a scholaribus exigant, victualia munda, sana atque salubria scholaribus subministrent.* — Hastings Rashdall, 148, I, p. 504.

2. Sur les collèges fondés au XIII^e siècle, v. Fêret, 156, II, p. 16-46; au XIV^e siècle, III, p. 4-67; au XV^e, p. 6-9. — H. Rashdall, 148, I, p. 514.

choisissaient parmi les anciens Navarristes ¹. Un proviseur administrait le temporel : et comme la maison était de fondation royale, on désignait le confesseur du roi. — Jean Boucart sous Louis XI, sous Charles VIII Jean de Rély. Les théologiens de Navarre conservaient pieusement les souvenirs et la tradition de Pierre d'Ailly, de Jean Gerson, de Nicolas de Clémenges, de Nicole Oresme. Les prélats les plus éminents, les professeurs et prédicateurs séculiers les plus écoutés, s'ils ne sortaient pas de Sorbonne, avaient été formés en Navarre. Les premiers théologiens de Paris aspiraient à la grande maîtrise. En 1481, Martin Lemaistre la dispute à Jean Raulin ². Depuis le milieu du siècle on reçoit des écoliers payants, et la protection souveraine qui couvre le collège, plus encore que le renom des professeurs, y attire en grand nombre les fils des nobles ou des bourgeois. La fête de Saint-Louis, célébrée dans la chapelle par les étudiants et les maîtres, est une solennité royale autant qu'universitaire. Les examens de Navarre intéressent la cour et les princes. Le 6 février 1485/6, Pierre Déonville soutient sa discussion aulique devant Charles VIII adolescent, les ducs de Beaujeu, d'Orléans, de Lorraine et le comte d'Angoulême ³. En 1491, le roi assiste aux vespérales de Louis Pinelle, et, quelques mois plus tard, dans la grande salle de l'évêché, lui remet le bonnet de docteur ⁴.

La Sorbonne, où l'on soutient les dernières épreuves de la licence, ne reçoit que des théologiens, à titre de boursiers, d'associés ou d'hôtes. Les statuts primitifs, rédigés par Robert de Sorbon avant 1274, ont été complétés, dans le courant du xiv^e et du xv^e siècle, par une série de règlements nouveaux ⁵. On distingue désormais les écoles et la société. Les écoles accueillent des débutants des quatre Nations, logés au collège ou dans les établissements voisins, qui, moyennant une certaine redevance, envoient leurs élèves en Sorbonne. La société, véritable institut de hautes études théologiques, ouverte indifféremment aux clercs

1. J. Launoy, 151, I, c. 1. — Féret, 156, III, p. 10 et suiv.

2. Sur Martin Lemaistre et Jean Raulin, v. p. 96 et 165-170.

3. Thuasne, 310, II, p. 68.

4. Launoy, 151, I, p. 198.

5. Les premiers statuts publiés par Denifle-Châtelain, 145, I, p. 505, n^o 448. — Statuts des xiii^e et xiv^e siècle, Bibl. Nat., mss. lat. 16574 ; 1544^e, p. 411 et suiv. ; 5493, f^o 231 r^o et suiv. ; Bibl. de l'Arsenal, ms. 1021, p. 31 et suiv. ; ms. 1022, p. 29 et suiv. — Les *Statuta collegii Sorbonae posterius introducta*, contenus dans les deux mss. de l'Arsenal, ont été publiés par Féret, 156, III, p. 593-599.

français, picards, normands ou germanis, ne les admet, en théorie, qu'après l'examen de la tentative. Une commission de maîtres choisis par le collège juge leurs mœurs et leur doctrine. Le candidat doit avoir professé, à la Faculté des Arts de Paris, les cours complets du baccalauréat et de la licence ; sinon il ne peut prendre place que parmi les hôtes ¹. Les associés et les hôtes sont également hébergés au collège ; mais les premiers seuls ont voix dans les délibérations. Les boursiers, dont le nombre dépend des revenus variables de la maison, sont choisis parmi les associés. Dès qu'ils jouissent d'un revenu annuel de quarante livres parisis, ils doivent renoncer à la gratuité du logis et de l'enseignement. Boursiers, associés payants et hôtes promettent de poursuivre leurs études jusqu'à la maîtrise. L'examen passé, les hôtes quittent le collège. Les associés, boursiers ou non, restent libres d'y prolonger leur séjour, les boursiers en abandonnant leur subside.

L'enseignement, dans les écoles, est assuré par les membres de la société. Un règlement de 1355 oblige les nouveaux arrivés à se charger des leçons sur la Bible ². D'autre part, comme ils doivent, d'après les statuts de la Faculté, expliquer Pierre Lombard pendant deux semestres avant de recevoir le grade de bacheliers formés, ce sont eux encore qui lisent les Sentences aux jeunes étudiants. Ils peuvent se faire aider ou suppléer dans cette double tâche par les licenciés et docteurs, qui n'ont pas le droit de s'y soustraire si on la leur impose ³. Les associés n'assistent à aucun cours. Leur principal exercice, jusqu'à la maîtrise, est la dispute. Tous les samedis, on se réunit dans la chapelle ; on chante le *Salve Regina* et la lutte oratoire s'engage. Quinze jours d'avance, le répondant et l'opposant ont reçu le texte de la question. La série des problèmes débattus dans l'année doit suivre à peu près l'ordre selon lequel les matières théologiques sont disposées dans le Livre des Sentences. Le prieur dirige la dispute. Si les orateurs semblent rechercher les

1. Bibl. Nat., ms. lat. 15446, p. 410. — Le règlement qui exigeait que les *socii* eussent passé la tentative n'était pas toujours observé.

2. Bibl. Nat., ms. lat. 5493, f^o 239 v^o : *Nuper in consortium domus admissi Biblia debent legere in aula.*

3. Féret, 156, III, p. 509 ; texte du serment des *socii* ; VII : *Jurabitur quod adepto licentiae vel doctoratus in theologica Facultate gradu, Scripturas Sacras legetis publice in Scholis Sorbonicis, si provincia earundem legendarum vobis credita fuerit.*

applaudissements plus que la vérité, il leur impose silence et les frappe au besoin d'une amende de deux quartauts de vin. L'opposant a le droit d'alléguer jusqu'à huit objections; les arguments captieux sont interdits. Après lui parlent le maître qui préside la réunion, puis le prier, les autres maîtres à leur gré, puis les bacheliers. Comme la séance est publique, on y invite parfois les étrangers de distinction ¹. La semaine suivante, le répondant devient opposant. Les hôtes et les associés assistent aux disputes solennelles des docteurs, qui le plus souvent ont lieu en Sorbonne. Ils s'exercent à la prédication, doivent monter fréquemment dans les chaires des églises parisiennes ². Le collègue possède une bibliothèque riche en manuscrits des Pères, des commentateurs du Lombard, des scolastiques ³. A la grande salle est annexée une petite librairie, que le développement de l'imprimerie a rendue nécessaire ⁴; les associés jurent de veiller sur les livres de la maison comme sur leur propre bien, de les rendre à toute réquisition. et, lorsqu'ils s'absentent de Paris, de ne jamais les prêter sans permission à des étrangers ⁵.

La société est dirigée par un proviseur, que choisissent les anciens, maîtres en théologie, et résidant au collège; l'archidiaque et le chancelier de l'Église de Paris, le recteur, les procureurs des quatre Nations, les doyens des Facultés supérieures et divers docteurs et maîtres confirment l'élection ⁶. On désigne d'ordinaire un personnage considérable, comme Thomas de Courcelles, qui fut proviseur de 1431 à 1460, Jean Lhuillier, évêque de Meaux, qui lui succéda de 1460 à 1500 ⁷.

1. Bibl. Nat., ms. lat. 16574, f^o 14 r^o-15 r^o.

2. Féret, 156, III, p. 597 : De officio magistrorum... : Cogant bachalarios interesse disputationibus et actibus tum privatis tum publicis, admoneant illos et novos magistros ut legant, concionentur...

3. Franklin, 269, I, p. 221-317 : — L. Delisle, 270, II, p. 142 : — *Diarium bibliothecae Sorbonicae* (1417-1537); Bibl. Mazarine, ms. 3323.

4. *Registre des prieurs de Sorbonne* (1430-1483); Bibl. Nationale, ms. lat. 5494 a : délibérations des 12 mai 1480 (f^o 81 v^o), 13 juillet (82 r^o), 8 avril 1481 (f^o 88 r^o); délibération sur divers achats de livres, 17 octobre 1483, f^o 91 r^o.

5. Serment des *socii*; Féret, 156, III, p. 599.

6. *Ibid.*, p. 593; de electione provisoris.

7. Bibl. de l'Arsenal, ms. 1228, f^o 343 r^o-v^o. Sur Thomas de Courcelles assez bon article de Vallet de Viriville dans la *Biographie Universelle*. Né en 1400, mort en 1469, membre des conciles de Constance et de Bâle, gallican, doyen du chapitre de Notre-Dame, il joua un rôle important au procès de Jeanne d'Arc, contre laquelle il se montra particulièrement acharné. — Sur Jean Lhuillier, v. *Gallia Christiana*, 67, VIII, col. 1642-1643; évêque de Meaux par provision pontificale du 6 juin 1483, il mourut le 21 septembre 1500.

Ses fonctions essentielles sont de nommer les boursiers. Le prieur, élu chaque année par les associés et les maîtres habitant la maison, préside les réunions, dont il rédige le procès-verbal, et maintient la discipline ; il garde les clefs, veille à ce que la porte soit ouverte dès cinq heures du matin et fermée le soir dès neuf heures. Un secrétaire élu pour l'année se charge de distribuer aux boursiers les indemnités que leur accorde le collège, et d'en retenir une partie quand ils ont encouru quelque amende. Des trésoriers désignés annuellement parmi les maîtres les plus anciens, un grand et un petit procureur, élus le premier pour l'année entière et l'autre pour un trimestre, s'occupent des détails de la vie matérielle. Tous les ans, les anciens confient à l'un des associés la clef de la bibliothèque ¹. La discipline, selon la volonté du fondateur, est austère et cléricale. Les sorbonnistes prennent leur repas en commun, portent le costume ecclésiastique et doivent éviter avec soin toute apparence de luxe et de frivolité ².

La Sorbonne et la maison de Navarre réunissaient autour de leurs chaires la plupart et les mieux doués des théologiens séculiers. A peine, de loin en loin, voit-on quelque étudiant du collège des Cholets comme Thomas Bricot en 1490, du collège de Coqueret comme, en 1493, Guillaume Capel, passer la licence ³. Les jeunes clercs désireux d'acquérir tous leurs grades ne demandaient sans doute aux moindres communautés que la première partie de leur initiation théologique, et venaient achever leurs cours en Sorbonne ou en Navarre. Mais les réguliers rivalisaient activement avec les maîtres séculiers. Dès avant la fondation de la plupart des collèges, chaque ordre avait ouvert à Paris un couvent où se perpétuait une ancienne tradition d'études, et où l'on envoyait les moines qui montraient du goût pour le professorat ou la prédication.

Les Mendians donnèrent l'exemple, et, parmi eux, les Prêcheurs. Les disciples de saint Dominique et de saint François avaient dû, au XIII^e siècle, soutenir des luttes acharnées pour

1. Féret, 156, III, p. 593.

2. Statuts de Robert de Sorbon ; Denifle-Châtelain, 145, I, p. 505 : ... Item quod nullus habeat sotularos vel vestes notabiles per quod possit aliquo modo scandalum generari.

3. Bibl. Nat., ms. lat. 5657 a ; *Ordo licentiatorum sacrae Facultatis ab anno 1373*.

obtenir le droit d'enseigner à l'Université de Paris ¹. Le nombre des candidats des quatre ordres que peut admettre chaque commission de licence reste limité à quatre Dominicains, deux Franciscains, deux Carmes, deux Augustins ². Du moins la maison que les Frères Prêcheurs possèdent rue Saint-Jacques et d'où ils tirent leur nom populaire de Jacobins, est-elle la plus haute école monastique de la capitale.

Depuis le dernier tiers du XIII^e siècle, chaque province dominicaine entretenait un couvent-école, appelé *Studium particulare*, où des frères soigneusement choisis apprenaient la logique, la philosophie morale et naturelle. Les meilleurs sujets aliaient ensuite aux *Studia generalia*, établis auprès des Universités, pour y acquérir leurs grades théologiques ³. Le grand monastère de la rue Saint-Jacques, fondé en 1221, où Albert le Grand et Saint-Thomas d'Aquin avaient enseigné, suivait un statut particulier ; soustrait à l'autorité du provincial de France, il n'obéissait qu'au chef de l'ordre. Les maîtres et docteurs formés sous la discipline parisienne étaient choisis pour professer dans les *Studia generalia*. Lors des guerres anglaises, la diminution du nombre des moines capables d'étudier avait souvent contraint les Prêcheurs à réunir, sous le même toit, les deux enseignements de la philosophie et de la science sacrée. Mais le couvent de Paris, ouvert aux Dominicains de toute nation, n'admit jamais que des théologiens ⁴.

Ces religieux doivent avoir déjà suivi, dans leurs monastères, les cours préparatoires aux examens de bachelier *cursor* et à la tentative, et se trouvent au même point de leurs études que les séculiers admis dans la communauté de Sorbonne. Ils ne peuvent rester moins de trois ans. Ils prennent leurs repas au réfectoire, dorment au dortoir, comme les moines profès du couvent. On met à leur disposition une cuisine, un cuisinier, le sel et le bois ; ils désignent un procureur qu'on ne peut desti-

1. Hastings Rashdall, **148**, I, p. 369-390 ; — Féret, **156**, II, p. 47 et suiv. ; — Mortier, **113**, I, p. 544-566. — La querelle, dans laquelle les séculiers, condamnés en 1257 avec Guillaume de Saint-Amour, avaient eu le dessous, se termina, dans les premières années du XIV^e siècle, par une série de transactions. En 1318, les Mendiants acceptèrent de prêter serment d'obéissance aux statuts de l'Université.

2. Féret, **156**, IV, p. 11.

3. Mortier, **113**, I, p. 544 et suiv.

4. Mortier, **113**, IV, p. 608-613.

tuer avant la fin de l'année, et qui, moyennant un écu par mois, leur fournit chaque jour le pain à discrétion, deux chopines de vin et la nourriture, pour laquelle la dépense est fixée à un blanc ¹. De peur que les frères ne visitent les tavernes, le procureur tient une cantine et vend du vin ². Les nouveaux venus versent quatre sous parisis pour la cuisine et deux pour le chauffage, paient, comme béjaune, deux écus, pour l'entretien des salles d'études et les frais d'un banquet où ils ont le droit d'inviter les maîtres de leur Nation ³. Un bachelier *cursor*, qui prend le titre de *biblicus*, lit l'Écriture ; des lecteurs commentent les Sentences ⁴. Les disputes ont lieu tous les huit jours en présence des docteurs Jacobins, des régents et des élèves ⁵. Les derniers examens de la licence se passent en Sorbonne. Reçus à la maîtrise, les frères doivent rentrer dans leurs couvents ; mais le provincial a la faculté de les retenir, selon les besoins de l'enseignement ou du culte ⁶.

L'organisation des études chez les Cordeliers, les Carmes et les Augustins est mal connue ; leurs écoles rappelaient sans doute celles des Jacobins ⁷. L'ordre de Cîteaux et la congrégation de

1. *Ibid.*, p. 608, n. 1 : Registres de Léonard de Mansuetis ; statuts promulgués à Crémone, 19 octobre 1474 : Prior conventus provideat studentibus de coquina, coquo, sale et lignis. Major pars studentium eligat procuratorem, qui recipiat a quolibet studente in principio cujuslibet mensis unum scutum, valoris 22 sol. par., et provideat eis de pane quantum volunt in prandio et in caena, de duabus coppinis vini meri pro tota die, de pittantia vero ad valorem unius albi vel circa...

2. *Ibid.*, p. 611, n. : Reg. de Jacopo Torriani : statuts promulgués à Paris le 12 sept. 1491 : Quod semper sit vinum venale in conventu ; ... quod nullus de caetero in tabernis bibere praesumat, nec extra conventum... Omnes vinum emant a vinitore conventus.

3. *Ibid.*, p. 609, n. — Reg. de Léonard de Mansuetis, 19 oct. 1474 : Quilibet etiam studens det semel tantum quatuor solidos parisienses pro utensilibus et duos pro lignis in hieme... Bejanum de duobus scutis... pro reparatione locorum predictorum ; unum exponatur refectioi studentium solatioe, cui recreationi intersint magistri suae nationis si voluerint ; nec alii fratres se intro mittant. — Du Cange, 490 ; Bejaunium, Bejanum, etc. : Quod a novis scholaribus nomine jucundi adventus a condiscipulis exigebatur.

4. Mortier, 113, I, p. 551-552.

5. *Ibid.*, 113, IV, p. 609, n. — Reg. de Léonard de Mansuetis, 19 octobre 1474 : Item quod semel in haebdomada in scholis magnis disputetur... ; in quibus disputationibus aderunt magistri de collegio et studentes ac regentes, legitimo impedimento cessante.

6. *Ibid.*, p. 613, n. 1 et 2 : Reg. de Jacopo Torriani, statut promulgué à Rome, 8 décembre 1489 : Mandatur eis sub pena excommunicationis latae sententiae quod debeant completo cursu suo discedere a praefato conventu et redire ad conventus suos nullis obstantibus... Committitur reverendo Provinciali quod retinere possit omnes magistros et graduatos, secundum quod discretioni suae videbitur.

7. Féret, 156, II, p. 31 et 38.

Cluny entretenaient aussi à Paris leurs séminaires théologiques, le collège de Saint-Bernard et le collège de Cluny ¹. Deux abbayes bénédictines indépendantes, Marmoutier et Saint-Denis, avaient fondé de moindres communautés ². Chez les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, des régents professaient la philosophie et la science sacrée ³. Saint-Victor conservait des écoles jadis célèbres ⁴. Exclus des cours de la Faculté des Arts, les moines étaient par là même dispensés de la maîtrise obligatoire pour les candidats séculiers ⁵. Comme les Dominicains de la rue Saint-Jacques, Cordeliers, Augustins, Carmes, Cisterciens, Bénédictins, chanoines réguliers passaient la tentative devant leurs propres maîtres, soutenaient en Sorbonne les dernières épreuves de la licence et y recevaient le bonnet doctoral.

II

Mais ce grand corps universitaire, dont la fonction la plus haute est de préparer les candidats aux prélatures, a subi la contagion du mal qui désole l'Église gallicane.

Jusqu'aux dernières années de la guerre de Cent Ans, sous la domination bourguignonne ou anglaise comme après la rentrée de Charles VII dans sa capitale, il conserve les franchises que, depuis Philippe-Auguste, les rois lui ont accordées ⁶. Seul l'official de l'évêque juge au criminel les maîtres et les écoliers ; le prévôt de Paris connaît des causes où l'un d'eux est intéressé contre un laïc. L'évêque de Beauvais, de Senlis ou de Meaux, conservateur des privilèges apostoliques de l'Université, tranche les débats relatifs aux bénéfices de ses membres. L'assemblée générale des Facultés vide les querelles entre régents. Les écoliers et les maîtres ne paient ni la taille ni les péages ; leurs

1. *Ibid.*, p. 34.

2. *Ibid.*, p. 36 ; III, p. 35.

3. Du Molinet, 108, V, 15, f^o 321 r^o et suiv.

4. Jean de Thoulouze, 109, VII, f^o 249 et suiv.

5. Les Mendiants avaient essayé inutilement d'obtenir une réduction des années d'études préparatoires au baccalauréat (Féret, 156, III, p. 71, n. 2). Une bulle par laquelle Eugène IV, le 30 mars 1442, permettait à leurs sententiaires de passer la licence au bout d'un an, fut écartée par la Faculté (*Ibid.*, IV, p. 40-41).

6. Thurot, 149, p. 12, 27-33.

biens ni leurs revenus ne peuvent être saisis sous aucun prétexte. Le concile de Bâle et l'assemblée de Bourges ont réglé les droits des universitaires aux bénéfices ecclésiastiques¹. Toute église cathédrale doit procurer un canonicat ou une prébende à un licencié ou bachelier formé en théologie, qui est obligé de résider, d'enseigner et de prêcher. Toute église cathédrale ou collégiale réserve encore un tiers de ses bénéfices à des gradués. Les maîtres, licenciés, ou bacheliers formés en théologie, passent les premiers ; ils doivent avoir séjourné au moins dix ans dans une haute école. Puis viennent les docteurs ou licenciés en droit canon ou en droit civil, les docteurs ou licenciés en médecine qui doivent justifier de sept années d'études, les bacheliers *cursores* en théologie ; les bacheliers en droit canon et en droit civil ou dans l'un des deux seulement, qui doivent justifier de cinq ans d'études, réduits à trois en faveur des candidats nobles de père et de mère. Pour obtenir les bénéfices des églises paroissiales, trois années de théologie, de droit canon ou civil, ou même la maîtrise ès arts suffisent². En conséquence, tous les ans, pendant le Carême, chaque Nation fait inscrire par des « ordonnateurs » spéciaux, sur le *rotulus nominandorum*, la liste de ses candidats et des Églises dans lesquelles chacun, après entente préalable avec les collateurs, sollicite une expectative ; puis des courriers académiques portent le rôle à Rome³. Sauf les théologaux des cathédrales, les universitaires ont la faculté de toucher pendant sept années les revenus de leurs charges sans résider⁴. Pour défendre ses privilèges, l'Université possède une arme redoutable : la cessation. Lorsque l'un de ses membres subit une injustice ou une violence, elle peut décider que les maîtres et les bacheliers cesseront leurs cours et leurs sermons⁵. Comme ce sont presque uniquement eux qui assurent le service de la chaire, la prédication se trouve alors suspendue à Paris.

1. *Decretum de collatione beneficiorum* ; v. p. 3 et n. 6.

2. On choisit un maître ès arts à défaut de candidat canoniste ou théologien ; mais les maîtres ès arts ne pouvaient prétendre qu'aux bénéfices de peu de valeur.

3. Du Boulay, 143, IV, p. 901. — Arch. de l'Université de Paris, Reg. 59 : *Rotulus nominandorum* (1492-1495).

4. Le *privilegium de non residendo* résultait de la bulle *Dum sollicitae considerationis indagine*, signée par Jean XXII à Avignon le 2 novembre 1331 (Du Boulay, IV, p. 233), et confirmée à Avignon, le 4 mars 1346, par Clément VI, qui porta de cinq à sept ans la durée du privilège (*Ibid.*, IV, p. 295).

5. Thurot, 149, p. 12 et p. 29.

Mais, depuis la fin des guerres anglaises et l'échec des grands conciles, les rois et les papes travaillent à ruiner les franchises de l'Université. La royauté ne lui pardonne pas d'avoir soutenu la réforme cabochienne, accueilli les Bourguignons et accepté la domination étrangère. Le Saint-Siège se souvient que ses docteurs, à Constance et à Bâle, ont été les plus ardents défenseurs de la théorie conciliaire, et la déteste pour l'intransigeance violente de son gallicanisme. A peine solidement rétablie, l'autorité royale entreprend la lutte contre les libertés universitaires. Le Parlement reçoit ce Charles VII, le 26 mars 1446, le droit de juger, au civil, les causes des professeurs et des maîtres¹ ; les procès où les entraînent leurs candidatures aux bénéfices du royaume passent devant la Cour ; les conflits des Facultés lui sont déferés ; elle intervient souverainement dans les élections contestées des recteurs ou des autres officiers de la corporation. Le 1^{er} mars 1473/4, Louis XI a prétendu imposer à ses maîtres le système philosophique qui lui convient ; le réalisme seul est autorisé, les ouvrages interdits des nominalistes sont enchaînés dans les bibliothèques ; les maîtres doivent livrer au Parlement les exemplaires qu'ils en possèdent². La même année, le roi casse l'élection du recteur Oudendijk, hollandais et sujet du duc de Bourgogne³. Cependant les bénéfices réservés par la Pragmatique Sanction aux universitaires leur échappent. Les grâces pontificales sont maintenant, pour les clercs, le plus sûr moyen de se voir pourvus, et ceux qui, à prix d'argent ou par faveur, ont pu les acquérir, passent avant les candidats pauvres. C'est en vain que l'Université, au concile d'Orléans en 1478, puis aux États Généraux de 1484, a réclamé, avec le rétablissement de la Pragmatique, le respect de ses droits⁴. Dans l'absence de toute loi certaine et dans le désarroi de la pratique, ils sont violés tous les jours, et le gouvernement n'en tend plus les défendre contre Rome. En 1491, le pape lève une décime arbitraire sur le clergé de France ; écoliers et maîtres protestent ; mais le roi défend au Parlement de recevoir l'appel⁵.

1. Isambert, 1, IX, p. 138.

2. Du Boulay, 143, V, p. 706.

3. *Ibid.*, p. 717 : 31 décembre 1474 ; — Budinzky, 155, p. 166.

4. Du Boulay, 143, V, p. 732 ; — Masselin, 3, p. 82 ; séance du 2 février ; lecture du cahier de l'Église : ... Ad providendum etiam scholasticis et litteratis viris ; ... imo ipsam petebamus Sanctionem.

5. *Ibid.*, p. 794-803. — *Lettres de Charles VIII*, 7, III, p. 186-7 ; Laval, 11 octobre 1491.

Leur dernière arme, le droit de cessation, va se briser. Déjà, sur la prière de Louis XI, Pie II, par une bulle de 1462, n'en a permis l'usage qu'en cas d'offense grave et de déni de justice. Encore doivent-ils déposer deux plaintes régulières devant l'archevêque de Sens et le conservateur des privilèges apostoliques ; les Mendicants, qui en général refusent de suivre les séculiers dans la résistance, demeurent libres de continuer leurs actes scolastiques, leurs prédications, de se conférer entre eux les grades, si le recteur les leur refuse¹ ; et le Parlement exige qu'on ne suspende ni leçons ni sermons sans le consulter². Pourtant, en octobre 1488, lorsque la Cour des Aides veut soumettre les courriers académiques à l'impôt, l'Université fait grève³ ; mais le roi s'irrite et le premier président menace : « Vous ignorez, dit-il, ce qui peut résulter pour vous de vos cessations. » Elle obtient justice, mais c'est sa dernière victoire⁴.

Cependant elle s'appauvrit. Comme l'Église, en cette fin d'un siècle violent, elle souffre des misères que les hommes d'armes ont accumulées. Les rentes de la plupart de ses collèges, amoindries ou dispersées, ne suffisent plus à l'entretien des boursiers et des maîtres. Les Universités provinciales attirent autour de leurs chaires les jeunes gens qui trouvent coûteux le séjour de Paris. Le chiffre des étudiants diminue. Le 5 février 1472/3, Robert Gaguin, général des Mathurins, écrit au sorbonniste Guillaume Fichet que l'Université a perdu presque tous ses fils⁵. Comme les couvents, les écoles tombent de vétusté. Quand, en 1483, le théologien Jean Standonck⁶ prend la direction de Montaigu, les bâtiments menacent ruine. Cinq collèges seule-

1. Félibien, 76, III, p. 707.

2. Du Boulay, 143, V, p. 782 : Allegaverunt Domini praesidentes quod Universitas non habet potestatem cessandi inconsulta Curia (14 novembre 1488).

3. Du Boulay, V, p. 782.

4. Du Boulay, V, p. 782 : Ignoratis quorsum vestrae cessationes evadere possunt. — Le roi fait savoir « quod tales cessationes sunt sibi multum molestae ».

5. Thuasne, 310, I, p. 224 : Est enim filiis fere destituta. — Archives de l'Université de Paris, Reg. 11 ; *Commentaires du procureur de la Nation de Picardie* ; f^o 40 v^o, 29 déc. 1477 : Nationis penuria, scholarium raritas.

6. Archives Nationales, LL, 123-4, f^o 193 r^o, *Délibérations du Chapitre de Notre-Dame*, 12 mai 1483 : Non sunt redditus sufficientes ad sustinendum aedificia dicti collegii, que multum ruinosae sunt et indigent magna reparatione. — Félibien, 76, V, p. 715 : Considerantes antiquam illius collegii et bursariorum fundamentum... guerrarum discrimenibus, magistrorum negligentibus ad nichilum, praesertim ad eam reditum jacturam devenisse, ut nihil de eisdem ultra solidos XVI recipi valeat, sintque propterea nulli bursarii... — Cf. Renaudet, 139, p. 35 ; Godet, 141, p. 5-6.

ment se sont ouverts depuis le commencement du siècle ; ceux de Reims, de Lisieux, de Sées, de Sainte-Barbe et de Coqueret ¹. De loin en loin un donateur laisse, par son testament, quelques rentes en faveur d'une communauté pauvre. En 1473, maître Jean Panesthier, chanoine de Paris et de Soissons, principal du collège de Presles, abandonne le tiers de ses biens aux maîtres et aux écoliers pour l'entretien du culte et la réparation de la librairie ². Jean Pluyette, curé du Mesnil-Aubry, principal des Bons-Enfants-Saint-Victor, considérant « que c'est belle chose de faire apprendre enfants à l'escolle », fonde par son testament, le 4 janvier 1478/9, deux bourses perpétuelles pour deux jeunes gens de sa famille ou de son pays, qui doivent « être nourris au collège, logés en chambres à cheminées », et, si les ressources suffisent, être fournis « de souliers, bois et chaudière ³ ». Le 3 novembre 1484, maître Jean Boucart, évêque d'Avranches, donne 4.000 livres tournois au proviseur du collège d'Harcourt, Pierre Le Secourable, afin d'y défrayer douze étudiants en arts, quatre du diocèse d'Avranches, huit du diocèse de Coutances ⁴. En 1488, Jean Guyon lègue 60 livres tournois au collège de Cambrai, qu'il dirige ⁵. Vers cette époque, Standonck héberge de pauvres étudiants étrangers, dont le nombre, en 1493, atteint quatre-vingts. L'année suivante, Louis de Graville, amiral de France, lui cède une rente de 120 livres tournois, qui lui permet d'accroître et d'étendre ses aumônes ⁶. Mais des legs isolés ne suffisent pas à relever les collèges parisiens. Dans la société qui se transforme, la richesse noble et bourgeoise accapare peu à peu tous les droits ; et souvent les

1. Féret, 156, IV, p. 6-9 ; — Quicherat, 153, I, p. 1 et suiv.

2. Arch. Nat., M. 185, n° 27 ; Testament de M^e Jehan Panesthier, f° 23 v° : Ad augmentacionem fundacionem horarum in collegio dicendarum et librariam dieti collegii reparandam. Au f° 34, 13 déc. 1485, procès-verbal de l'exécution du Testament, présenté aux chanoines Jean de Louviers et Jean Quentin par Pierre Pametcher (*sic*). Ce testament contient des détails importants pour l'histoire économique. Le nom du testateur est parfois orthographié Painetchair.

3. Arch. Nat., M 105, n° 3. — Au n° 4, le même testament imprimé, incomplet, mais avec transactions ultérieures ; Paris, 1765.

4. Arch. Nat., M 134, liasse 3.

5. Arch. Nat., M. 109, n° 20. — Le collège du Cardinal Lemoine reçoit, le 12 février 1491, 2, une rente sur une maison de Pierrefitte (M 145, n° 40) ; Jean d'Estouteville fonde, le 16 février 1491, 2, une messe et service les dimanches et fêtes au collège de Lisieux (M 146, n° 3).

6. V. p. 177-178.

filz des bourgeois ou des nobles enlèvent aux véritables indigents les dernières bourses vacantes ¹.

*
* * *

Au milieu de ces ruines matérielles et morales, la lassitude et le désordre qui, dans le clergé régulier et séculier, paralysent la vie religieuse, se sont introduits à l'Université.

Fédération de corps qui gardent leur autonomie, et dont les chefs n'exercent qu'une autorité verbale, l'Université a toujours présenté un caractère anarchique. La Faculté des Arts, peuplée de jeunes gens turbulents et amis des disputes, s'entend mal avec la Faculté de Théologie, où se rassemblent des élèves plus âgés, habitués à la vie cléricale. Les théologiens sont en guerre avec les décrétistes, recrutés généralement dans des familles aisées, plus mêlés qu'eux à la vie du monde, concurrents redoutables aux bénéfices lucratifs et aux grandes charges de justice et d'administration ecclésiastique. Les quatre Nations ne restent pas toujours en bons termes; celle de France, aussi nombreuse à elle seule que les trois autres, s'indigne de ne posséder qu'une voix contre trois. Les réunions des Facultés, les assemblées générales avaient été, dès les origines, tumultueuses, les divers offices âprement convoités et disputés. Les élections rectorales donnaient sans cesse lieu à des brigues, à des compétitions violentes; on avait vu plus d'une fois des jeunes gens sans expérience et sans talent élus à force de promesses et d'intrigues, et, comme les candidats évincés ne se désistaient pas, bien des séances, aux Mathurins ou à Saint-Julien le Pauvre, se passer en tentatives infructueuses de pacification ².

Mais la vie de l'Université n'avait jamais été plus agitée que depuis cent ans. Pendant les premières années du siècle, les querelles des Armagnacs et des Bourguignons, les guerres civiles, interrompaient violemment le travail, mêlaient écoliers et maîtres aux luttes des partis. Puis l'occupation anglaise minait

1. Cf. Statuts de Montaigu, 30 janvier 1502 3; Godet, **141**, p. 144 : ... Ut in ea duntaxat domo admittantur et tollerentur veri pauperes et egeni, non divitum filii et potentum, prout passim inique fieri ceruimus.

2. Thurot, **140**, p. 31-33, 49.

pour de longues années les études. Le retour de Charles VII n'avait pas ramené la paix sur la montagne Sainte-Geneviève ; le concile de Bâle, l'assemblée de Bourges et la Pragmatique, la défense des libertés gallicanes et des droits des gradués, passionnaient trop violemment l'Université et ses suppôts. Jusqu'en 1452, le désordre est inouï. L'enseignement n'existe plus, même à la Faculté de Théologie, qui prétend toujours être la raison enseignant dans l'Église. Les licenciés se dispensent des sermons, des leçons qu'ils doivent professer tous les quinze jours. Les bacheliers oublient d'assister aux discussions où leur présence est obligatoire ; les étudiants n'apportent plus aux cours les livres qu'on y lit. Dans les grands couvents-écoles, chez les Jacobins, les Cordeliers, les Bernardins, on trouve difficilement des moines qui veuillent expliquer la Bible ; ils préfèrent commenter le texte plus subtil de Pierre Lombard. Au costume ecclésiastique, à la longue robe et au capuchon, les théologiens séculiers préfèrent les souliers à la poulaine et les vêtements garnis de fourrure. Les banquets où les candidats heureux festoient les maîtres tiennent dans la vie officielle de la haute Faculté une place excessive, et les réunions ordinaires se terminent rarement sans injures. Imités par les plus jeunes théologiens, les étudiants ès arts se battent dans les rues, troublent de leurs clameurs les assemblées des Nations, mènent une vie de débauche et de vagabondage, parlent entre eux l'argot des truanderies. C'est l'époque où maître François Villon passe la licence ¹.

Une commission, composée de conseillers royaux et de vingt-huit délégués universitaires, présidée par le cardinal Guillaume d'Estouteville, publia, le 1^{er} juillet 1452, des statuts de réforme qui restèrent sans effet ². L'année suivante des bagarres terribles éclataient sur le mont Saint-Hilaire, près des écoles de Décret, entre les étudiants et la police ; un bachelier fut tué par les sergents, et l'Université suspendit neuf mois ses cours et les prédications ³. Puis, après la ligue du Bien Public, commencent les mauvais jours, la résistance inégale contre le pape et le roi,

1. Denifle-Châtelain, 145, IV, p. ix et suiv. ; p. 713-715, préambule des statuts de réforme de 1452. — Villon fut bachelier en 1449 et maître dans l'été de 1452 ; G. Paris, 295, p. 23-24.

2. Denifle-Châtelain, 145, IV, p. 713 et suiv.

3. G. Paris, 295, p. 27-28.

la ruine progressive des privilèges et des droits antiques, tandis que les revenus amoindris de l'Université ne suffisent plus à entretenir ses collèges. Avec ses libertés et sa richesse, elle a perdu le sentiment de sa force et l'orgueil de son indépendance. Les violences et le désordre n'ont pas diminué ; l'esprit d'intrigue, indispensable pour obtenir les bénéfices promis par la Pragmatique au talent et au savoir, l'envahit peu à peu. La nécessité de plaider sans cesse pour défendre leurs intérêts, qui chaque jour conduit les maîtres ou les bacheliers à la barre du Parlement, et qui, en 1486, pousse les théologiens contre les décrétistes, développe chez tous des habitudes de procédure et de chicane ¹. Jusqu'à la fin du siècle la décadence ne s'arrête pas.

Le 7 avril 1472/3, la Faculté des Arts, réunie à Saint-Julien le Pauvre, réclame la punition des insolences et des énormités commises par ses étudiants ². Ils se battent entre eux et avec les bourgeois, contre lesquels les professeurs leur prêtent main-forte. Les martinets, malgré le statut de 1463, persistent à ne pas vouloir s'enfermer dans les collèges. L'assemblée ordonne que les directeurs de pédagogies tiennent leur porte close et surveillent les sorties des élèves, sous peine de se voir retirer leur autorisation ; elle demande que l'on interdise le divertissement du Pré aux Clercs, qui dégénère en rixes furieuses. Le 1^{er} mars 1473/4, l'édit royal qui condamne les nominalistes ³ reproche aux philosophes le relâchement de leur vie et de leurs mœurs. Le 11 mai suivant, la Faculté délibère à Saint-Julien sur la nécessité d'une réforme ⁴. La Nation de France exige un châtiment pour ceux qui empêchent par leurs cris les élections du recteur et du procureur, pour les candidats qui achètent les voix, les électeurs qui se vendent, les régents qui négligent leurs obligations, ou résident au delà des ponts, hors du territoire de l'Université. Deux ans après, le 4 novembre 1476, le recteur Jacques Batelier convoque la Faculté pour la réforme des maisons où habitent les artiens, et se plaint que les candidats à la détermination ne se présentent jamais qu'après les délais fixés ⁵. Mais, le 9 mai 1477, devant la Sorbonne où se professait le cours

1. Thuasne, 310, I, p. 67.

2. Du Boulay, 143, V, p. 698.

3. Isambert, 1, X, p. 664 et suiv. : *Vitae dissolutiori corruptisque moribus*.

4. Du Boulay, 143, V, p. 711.

5. *Ibid.*, p. 723.

solennel d'éthique, obligatoire pour les aspirants bacheliers, les étudiants jouent du couteau ; un pensionnaire du collège de Bourgogne est grièvement blessé ¹. Nouvelle réunion, le 28 octobre 1478 ; on nomme des censeurs pour visiter les communautés d'artiens, contraindre les écoliers libres à s'y agréger. Les plaintes cessent pendant quelques années, puis recommencent, au lendemain des États généraux. Le 16 décembre 1485, les martinets déchainés veulent empêcher l'élection d'un recteur trop sévère, Jean Standonck ² ; le 3 janvier suivant, le général des Mathurins, doyen de la Faculté de Décret, Robert Gaguin, les accuse devant l'Université ³.

Une nouvelle commission de réforme constata que, malgré l'ordonnance du cardinal d'Estouteville, on confiait la direction des pédagogies et des collèges d'artiens à des bacheliers en théologie ou en décret, qui ne se souciaient pas de leurs élèves. Après de longues discussions, la Faculté, le 4 octobre 1486, remet en vigueur le statut de 1452, interdit les maisons qui ne s'y soumettent pas ⁴. Puis, le 4 novembre 1488, elle prohibe les fêtes des Nations, provinces, diocèses ou collèges, qui se célèbrent à la Sainte Catherine et à la Saint Nicolas, et les jeux, les danses, les chants, comédies et farces qui les accompagnent. Elle n'autorise plus ces divertissements que la veille de l'Épiphanie, et défend aux artiens le luxe des costumes de velours et de soie ⁵. Le 18 septembre 1491, le collège d'Autun se donne un règlement nouveau ⁶. D'autre part le chapitre de Paris, depuis 1485, nomme tous les ans des proviseurs chargés d'inspecter les pensionnats placés sous sa dépendance ⁷, et, depuis 1483, Jean Standonck fait régner chez ses écoliers la disci-

1. *Ibid.*, p. 726.

2. *Ibid.*, p. 769.

3. *Ibid.*, p. 770.

4. *Ibid.*, p. 770-771 : Nulli de caetero paedagogi reputabuntur aut artistas regere permittentur, nisi de gremio Artium Facultatis actu fuerint juxta antiqua Universitatis statuta et reformationem novam per Reverendum Cardinalem de Estoutevilla... noviter factam... Inhibuit reformatoribus sub debito juramento ne domum visitent in qua paedagogus Artium Facultatis non fuerit, ac si domus illa esset artistarum habitatione indigna.

5. *Ibid.*, p. 782.

6. Arch. Nat., M 80, n° 79. — Ces statuts, d'une assez grande rigueur, ne présentent pas d'intérêt particulier ; ils furent arrêtés par la communauté elle-même ; f° 6 v° : Prescripte autem ordinationes facte sunt de consilio et assensu totius cetus diete communitatis... Malheureusement les noms des maîtres et des étudiants ne nous ont pas été transmis.

7. Arch. Nat., LL 123-4, LL 125.

pline la plus dure. Malgré tout, les scandales et les querelles continuent ¹. Les étudiants paisibles désertent les cours d'éthique ; entre leurs collègues et la rue du Fouarre ou la Sorbonne, ils risqueraient d'être pris dans des bagarres ². Le nombre des martinets ne diminue pas ; la troupe des écoliers sans aveu devient assez dangereuse pour que le Parlement s'en inquiète ; invité, le 18 décembre 1494, à une surveillance plus efficace, le recteur avoue qu'il y a, de par l'Université, beaucoup de « mauvais garçons ³ ».

Les étudiants de la Faculté de Théologie, moins jeunes et moins bruyants que les artiens, prêtaient pourtant au reproche ; on imagine aisément que la lecture de la Bible et de Pierre Lombard, que la prédication même et l'enseignement, ne suffisaient pas à remplir tous les instants des treize ou quatorze années d'assiduité obligatoires pour les séculiers. Il leur restait de nombreux loisirs, que les Sorbonnistes eux-mêmes employaient mal. « Le collège décida, raconte le procès-verbal du 3 août 1479, que monsieur le prieur parlerait à maître Renaud de Brulle, et l'avertirait de ne plus s'enivrer désormais, pour le grand scandale de lui-même et du collège, le mauvais exemple des cleres et au danger de sa santé ⁴. » Le 3 septembre suivant, le proviseur conclut de le faire étroitement surveiller jusqu'à ce qu'on ait prié ses parents de le reprendre ; l'un des membres de la communauté devra le suivre pour empêcher qu'il n'entre dans les tavernes ⁵. En été l'on rencontre les jeunes bacheliers, couchés dans le jardin, occupés à jouer dans les chambres, assis au frais dans la grande salle. Parfois leurs ébats bruyants, leurs querelles, causent un tumulte dont les associés s'offensent ⁶. Ceux-ci,

1. Du Boulay, **143**, V, p. 794 ; procès au sujet de l'élection du recteur (oct.-nov. 1490).

2. Arch. de l'Université de Paris, Reg. 10, f^o 204 v^o ; 7 avril 1491 : *Propter pericula quae contingere solebant in libero transitu et reditu scholasticorum extra collegia pretextu visitationis lecture ethicorum.*

3. Félibien, **76**, IV, 612 : ... mauvais garçons embastonnés, avec gens mécaniques, religieux en habitz dissoluz.

4. Bibl. Nat., ms. lat. 5494 a, f^o 78 r^o : *Placuit collegio quod dominus prior diceret et admoneret magistrum Reginaldum de Brulle ne in postcrum se sic inebriaret, ad magnum scandalum sui et collegii et in malum exemplum clericorum et salutis suae periculum.*

5. *Ibid.*, f^o 78 r^o... *Diligenter observaret magistrum Reginaldum... ne accederet ad tabernas vinarias.*

6. *Ibid.* ; 2 juin 1484, f^o 95 v^o : ... *De clericis qui vel in orto jacebant vel in aula sedebant aut in camera ludebant ; 27 septembre, f^o 97 v^o ; *Dictum est quod ipse et ceteri Hispani loquerentur bassius nec impedirent alios magistros a stu-**

d'ailleurs, négligent souvent la règle de la maison. Le prieur se plaint, le 30 août 1483, de leur inexactitude aux assemblées, les invite à ne plus donner leurs votes par écrit ¹. Maître Jean Laillier est mis à l'amende, le 21 janvier 1483/4, pour négligence dans l'accomplissement de ses fonctions de prévôt et insultes à maître Dumont ; le 6 mars, il doit payer deux quartiers du meilleur pour avoir injurié maître Béguin ². Maître Jean Quentin n'observe pas le statut qui oblige les boursiers à refuser leurs subsides dès qu'ils jouissent d'un revenu suffisant ³. Il ne se croit même plus tenu de coucher au collège ; lorsque, le 14 décembre 1480, on parle de le retrancher de la communauté, parce qu'il habite et passe la nuit en ville, Jean Quentin plaide contre la Sorbonne devant les juges du Châtelet ⁴. Cependant les bibliothécaires ne prennent qu'un soin médiocre des livres. Le registre des prêts est tenu, depuis 1476, sans aucun ordre ⁵ ; et si la société vote en 1480 la construction d'une petite librairie destinée aux imprimés, si le cardinal-évêque d'Autun, Jean Rolin, si Jean Royer, chanoine d'Amiens et docteur de Sorbonne, Jean de Martigny, principal au collège de Bourgogne, se chargent en partie des dépenses ⁶, elle est à peine achevée qu'on y oublie pêle-mêle tout un lot de vieux ouvrages que personne n'y va plus chercher. Il suffit de citer cette note, lue par Léopold Delisle à la première page d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, où un maître anonyme l'avait écrite sur la fin du xv^e siècle : « J'ai trouvé ce volume jeté à terre, couvert de

dio ; et specialiter dictum est quod nisi illi Hispani qui manerent in vico cum prefato magistro temperarent a clamoribus expellerentur. — 6 mars 1483, 4 ; f^o 93 v^o : de quibusdam clericis qui pugnauerant.

1. *Ibid.* ; 30 août 1483, f^o 97 v^o.

2. *Ibid.* ; f^o 92 r^o : Et quia magister Johannes Laillier non exercuit propositure officium pro septimana sua fuit dictus Laillier positus ad emendam sex denariorum. Et dictus Laillier propter aliqua verba dicta magistro nostro domino (lat. 16070 : de Monte), que visa sunt ei et sociis injuriosa, fuit positus ad emendam trium alborum. — Séance du 6 mars, f^o 93 v^o : Ad corrigendam injuriam illatam magistro nostro domino Beguin per magistrum Jo. Laillier, deliberatum est in absentia amborum quod dictus Laillier puniretur accerrime, et quoad hoc, voluerunt aliqui quod dictus Laillier solveret unam bursam, sed major pars fuit ad hoc quod pro hac vice solveret pro emenda duas quartas vini de meliore.

3. *Ibid.* ; 3 août 1478, f^o 78 r^o : Visum est multis quod magister noster Jo. Quentinini non deberet amplius recipere bursam, ex quo cognoscebant eum sufficientem habere pensionem.

4. *Ibid.* ; 14 décembre, f^o 83 r^o.

5. Bibl. Mazarine, ms. 3323.

6. Bibl. Nat., ms. lat. 5494 a, f^o 81 v^o (12 mai 1480), f^o 82 r^o (13 juillet), f^o 88 v^o (3 juin 1481).

poussière et de moisissure, dans la petite bibliothèque de la maison de Sorbonne, avec un très grand nombre d'autres ¹. »

Seule, la communauté des théologiens de Navarre, réformée le 28 avril 1460/1 ², fortement dirigée par Jean Raulin, semble échapper à la décadence générale ; mais, le 15 mai 1492, la Faculté reconnaît elle-même officiellement la désorganisation des études dans ses collèges, l'échec de la réforme du cardinal d'Estouteville ; et les mesures qu'elle doit prendre nous montrent combien sont négligés statuts anciens et nouvelles ordonnances. Les bacheliers chargés de cours sur la Bible et les Sentences restent parfois plus de quinze jours sans faire leçon ; contrairement à la règle, ils se mettent à la disposition des curés pour prononcer dans les églises des sermons bien rétribués ; ils professent dans des écoles que la Faculté ne reconnaît pas, sans prendre la peine de rendre aucun compte. Les dépenses des banquets sont excessives et le travail chôme ³.

D'autre part, dans les couvents où vivent les réguliers envoyés par leurs provinces afin d'acquérir à Paris les grades théologiques, le relâchement de la discipline religieuse entraîne l'abandon des études. Le chapitre général des Frères Prêcheurs, tenu à Ferrare le 18 mai 1494, sous la présidence du maître Jacopo Torriani, pousse le cri d'alarme : « Dans diverses provinces et dans presque toutes, l'enseignement déchoit ; nous en prévoyons de jour en jour la ruine ; et c'est pourquoi notre ordre tombe dans le mépris ⁴. » On décide de hâter la réforme des *Studia generalia* et *particularia*, et notamment du monastère parisien ⁵. La discipline dominicaine et le travail théologique y étaient également oubliés : les maîtres même manquaient pour expliquer saint Thomas ; les étudiants devaient parfois aller, hors de Saint-Jacques, suivre les leçons professées sur la *Somme* par des

1. Delisle, 270, II, p. 199 : Hoc volumen inveni prostratum humi, situ et pulvere obductum, in parva bibliotheca domus Sorbonae una cum permultis aliis (note lue à la première page du ms. lat. 15996 ; *Bréviaire* de Bernard, prévôt de Pavie). En 1500, maître Jean Gaissier fait relier la *Somme* de Guillaume d'Auxerre (lat. 16386), également trouvée dans la petite librairie.

2. Arch. Nat., M 180, non numéroté : réforme du collège de Navarre par Hélié de Torrettes, 28 avril 1460/1 ; n° 18, 18 février 1485/6 ; suspension d'un principal des artiens, nomination d'un autre à sa place.

3. Arch. Nat., MM 261, f° 20 v° et suiv.

4. Arch. Nat., LL 1529, f° 122 v° : Et quia in diversis et pene omnibus provinciis studia, heu dolor, dilapsa atque in dies ulteriorem ruinam imminere comperimus, propter quod ordo noster venit in contemptum...

5. *Ibid.*, f° 123 r°-124 v°.

séculiers¹. Ils fréquentaient les cabarets et passaient la nuit dehors ; ils négligeaient les disputes et les sermons ; et les plus habiles se faisaient décerner la maîtrise ou le doctorat par brefs des cardinaux, des légats ou des papes, au scandale de l'ordre et de l'Université². Même décadence chez les Cordeliers, chez les Carmes, jusqu'aux réformes de 1502³ ; même décadence chez les Cisterciens du collège Saint-Bernard jusqu'à la réforme du 11 août 1493⁴ ; même décadence au collège de Cluny⁵ et chez les chanoines réguliers. En 1494, Guillaume Rochette, religieux de Saint-Victor, bachelier en théologie, présente à l'évêque une plainte contre l'abbé Nicaise de l'Orme, qui néglige la direction des études⁶. A Sainte-Geneviève, les écoles, de 1491 à 1500, souffrent du procès qui divise l'abbé et le chancelier, chargé de leur surveillance, examinateur d'une partie des candidats à la licence ès arts. Le pape a nommé arbitrairement Jean Babillon ; ni l'abbé, ni le proviseur des plus importants collèges ne le reconnaissent⁷.

Enfin, les rivalités qui, dans tous les diocèses de France, mettent aux prises le clergé paroissial et les Mendiants, entretiennent la discorde parmi les théologiens. Les séculiers peuvent s'entendre aisément avec Cîteaux, avec Saint-Benoit, avec Saint-Victor ou Sainte-Geneviève ; mais, depuis les grandes luttes du XIII^e siècle, ils se sont mal réconciliés avec leurs anciens ennemis. Conflits d'intérêts, conflits de doctrines. Lorsque, pour défendre les droits de l'Université violés par la levée d'une décime pontificale, les séculiers déclarent nulles les censures encourues pour refus de paiement, ils s'irritent de n'être pas suivis par les Jacobins et les Cordeliers. Ou si, pour résister à quelque mesure

1. Mortier, **113**, IV, p. 608, n. 1 : Registre de Léonard de Mansuetis ; ordonnance promulguée à Florence le 13 août 1474 ; autorisation accordée aux moines du couvent de Paris : Quando legentes non legerunt, licet studentibus audire a secularibus doctrinam Sancti Doctoris.

2. *Ibid.*, p. 611, n. 4. Registre de Jacopo Torriani ; ordonnance promulguée à Paris le 12 septembre 1491 : Quod nullus de caetero in tabernis bibere praesumat nec extra conventum sine licentia praesidentis dormire. — *Ibid.*, n. 3 : même ordonnance : Omnes qui indebite ad lectoratus gradum promoti sunt, ita quod Parisiis per biennium non steterint nec disputaverint vel sermones latinos fecerint... — *Ibid.*, p. 614-615 et n.

3. V, p. 331 et suiv., 350 et suiv.

4. Félibien, **76**, III, p. 168 ; v, p. 189-191.

5. Arch. Nat., LL 1377, f^o 1 v^o. — V, p. 329.

6. Jean de Thoulouze, **109**, VII, 6, f^o 249 r^o.

7. Du Molinet, **108**, V, 12, f^o 312 v^o. — Arch. Nat., X1a 1498, 22 février 1491/2.

arbitraire de l'autorité royale, ils ont décrété la cessation des sermons et de l'enseignement, ils ne pardonnent pas aux Mendians de rompre la solidarité universitaire, et de continuer, forts de plusieurs bulles pontificales, cours et prédications. Mais surtout les séculiers, auxquels ces moines enlèvent une partie des bénéfices garantis par la Pragmatique, n'admettent pas les théories dont ils justifient leur invasion des paroisses : « Les Frères Mineurs présentés à l'évêque, prêche le Cordelier Jean l'Ange dans la cathédrale de Tournay, sont les vrais prêtres et plus curés que les curés... Si le paroissien qui s'est confessé au frère ne peut obtenir du curé l'Eucharistie, qu'il vienne au frère, et il recevra le sacrement ¹ ». Ils leur reprochent d'enseigner une obéissance servile au Saint-Siège. « Le pape, a dit encore Jean l'Ange, peut détruire tout le droit canon et en créer un nouveau. Les âmes du Purgatoire sont de sa juridiction, et, s'il voulait, il pourrait vider tout le Purgatoire... Quiconque contredit la volonté du pape est un païen... ; personne ne peut reprendre le pape, sinon en cas d'hérésie ². » Ils les blâment de propager une religion facile, de discréditer le catholicisme par le trafic de grâces suspectes, comme ces frères qui colportent les indulgences concédées par Sixte IV, le 3 août 1476, à l'église Saint-Pierre de Saintes, et prêchent que toute âme du Purgatoire s'envole au ciel, dès qu'on donne, en son intention, six blancs pour la fabrique ³ ; ils les accusent d'attirer par le mensonge l'argent dans les caisses de leur ordre, comme le Cordelier Jean Marchand, qui, à Besançon, en 1486, a prêché que tous les ans saint François descend au Purgatoire et délivre ceux qui portent l'habit franciscain ⁴. En pleine commission de Tours, le 12 novembre 1493, Jean Staudonek, le rude Sorbonniste, réclame que l'on surveille « les questeurs, pardonneurs et autres abu-

1. D'Argentré, 157, I, II, p. 304.

2. *Ibid.* : Papa potest totum jus canonicum destruere et novum construere... Animæ in Purgatorio existentes sunt de jurisdictione papæ; et, si vellet, posset totum Purgatorium evacuare... Quicumque contradicit voluntati papæ paganizat et sententiam excommunicationis incurrit ipso facto, et a nullo papa reprehendi potest, nisi in materia hæresis.

3. Jugement du 20 novembre 1482; D'Argentré; I, II, p. 306; Omnis anima existens in Purgatorio... immediate evolat ad coelum, sive immediate a poena liberatur, si quis vivorum pro ea sex albos dederit per modum suffragii seu elemosynæ in reparationem ecclesie Sancti Petri Xantonensis. — Sur les bulles de Saint-Pierre de Saintes, un certain nombre de pièces et d'avis doctrinaux dans Bibl. Mazarine, ms. 1733, f° 385 et suiv.

4. D'Argentré, I, II, p. 318.

seurs, qui par subtils moïens déçoivent le peuple et expolient de ses biens ¹ ». Et comme l'Inquisition, malgré les efforts de Nicolas V, a perdu tout prestige dans le royaume, comme le titre d'Inquisiteur de la Province de France, souvent porté par un obscur Dominicain de Saint-Jacques, n'est publiquement reconnu, ni de l'Université, ni du Parlement, ni du roi ², les séculiers, en majorité aux réunions des docteurs, seuls juges officiels des thèses suspectes, frappent lourdement les moines impudents et bavards, qu'ils méprisent pour le désordre de leurs couvents, où ils aiment à répéter qu'il n'existe plus de vie religieuse ni d'observance ³.

1. Godet, 74, p. 15.

2. Lea, 65, II, p. 158 et suiv.

3. Godet, 74, p. 20 : Et pour ce que ledit Standon a grandement chargé tous gens de religion à cause que, comme il dit, ne gardent leur reigle et mennent vie dissolue et abhominable et contre leurs veuz, sont inobédiens à leurs prelatz, et avecques ce n'y a plus en religion ne chasteté ne pauvreté, mais toute propriété...

CHAPITRE II

LES DOCTRINES AU XV^e SIÈCLE ; SCOLASTIQUE, MYSTIQUE, HUMANISME JUSQU'EN 1472

Sans cesse mêlés à ces tumultes, à ces conflits, à ces querelles inexpiables, de quelle pensée religieuse vivaient les universitaires parisiens, contemporains de la première guerre d'Italie ? Il est impossible d'en comprendre la complexité, d'en évaluer les faiblesses ou les forces, si l'on n'essaie d'en retracer à grands traits l'évolution depuis cent ans.

I

La Faculté de Théologie reste, par son enseignement, par la prédication de ses maîtres, par ses jugements doctrinaux des propositions déferées devant son tribunal, la souveraine interprète du dogme, la régulatrice de la pratique. Elle tire toute sa science de la Bible, source unique de la connaissance divine, et du *Livre des Sentences* de Pierre Lombard, recueil général des opinions autorisées.

Au début comme à la fin du siècle, l'idée d'une critique des textes sacrés était depuis longtemps perdue. Sous le règne de saint Louis, les théologiens de Paris avaient accompli de vastes travaux, tenté d'effacer les fautes des manuscrits où se transmettait l'Écriture¹. Car, depuis l'adoption de la Vulgate par la chrétienté, chaque génération de copistes avait successivement altéré et mutilé le latin de saint Jérôme ; les corrections d'Aleuin, de Lanfranc, de Pierre Damien,

1. Berger, 164, p. 41-66.

d'Étienne, abbé de Cîteaux, étaient demeurées inefficaces, et Hugues de Saint-Victor avait pu déplorer la barbarie croissante des exemplaires usuels. La Faculté de Théologie reprit la tâche commencée par Alcuin. Elle établit, vers 1226, un correctoire approuvé par l'archevêque de Sens ; timidement, elle s'était contentée de retrouver les leçons du savant carolingien, sans consulter de très anciens manuscrits ni se reporter à l'original hébreu ou grec. Plus tard, après 1256, les Dominicains de Saint-Jacques achevèrent un autre correctoire, qui fut attribué à l'un d'eux, Hugues de Saint-Cher. Il avait pris soin de restaurer exactement le texte de la Vulgate, sans oser d'ailleurs s'écarter beaucoup d'Alcuin, ni recourir aux originaux hébreux, que pourtant il était capable de lire¹. Son œuvre, supérieure à la précédente, ne parvint pas à la remplacer ; mais elle se propagea dans les couvents de l'ordre sous le nom de *Correctorium parisiense*. Les Franciscains eurent aussi leur correctoire. Henri Estienne se servit, en 1528, d'une récénsion anonyme, accomplie par un maître de Sorbonne après 1274. Mais, au xv^e siècle, on avait oublié ces travaux ; les théologiens allaient laisser aux humanistes le soin de continuer la tradition d'Hugues de Saint-Cher et de ses émules.

Il n'était pas davantage question d'une étude philologique de la Bible. La décision du concile de Vienne qui, en 1311, ordonnait que l'on créât, dans les principales Universités d'Europe, l'enseignement des langues orientales², n'avait pas été respectée ; aucun théologien ne savait lire ni le texte hébreu de l'Ancien Testament, ni même le texte grec du Nouveau.

1. *Ibid.*

2. *Corpus Juris Canonici*, 39, II, col. 1179 (Décrétales de Clément V, tit. I, cap. 1.) : Clemens V in concilio Viennensi : Inter sollicitudines nostris humeris incumbentes... Ut igitur peritia linguarum hujusmodi possit habiliter per instructionis efficaciam obtineri, hoc sacro approbante Concilio, scholas in subscriptarum linguarum generibus, ubicumque Romanam Curiam residere contigerit, nec non in Parisiensi et Oxoniensi, Bononiensi et Salamantino Studii providimus erigendas, statuentes ut in quolibet locorum ipsorum teneantur viri catholici sufficienteae habentes hebraicæ (quelques mss. ajoutent ici graecae) arabicae et chaldaeae linguarum notitiam, duo videlicet unius cujusque linguae periti, qui scholae regant inibi, et libros de linguis ipsis in latinum fideliter transferentes, alios linguas ipsas sollicite doceant, earumque peritiam studiosa in illos instructione transfundant, ut instructi et edocti sufficienter in linguis hujusmodi fructum speratum possint Deo auctore producere, fidem propagaturi salubriter in ipsos populos infideles. — Il s'agit ici, par suite, de créer l'enseignement des langues orientales pour la formation de missionnaires : mais les études bibliques en auraient aisément profité.

Mais on se contentait de la quadruple méthode d'exégèse, historique, allégorique, anagogique et tropologique, dont les règles s'étaient transmises d'Isidore de Séville à Guillaume le Breton, à Uguccio de Ferrare et à Giovanni Marchesini de Reggio, et dont ces deux hexamètres barbares offrent la définition :

Littera gesta docet, quid credas allegoria,
Moralis quid agas, quod tendas anagogia

L'Écriture a quatre sens. Comprise littéralement, elle présente le récit de faits historiques que les fidèles doivent connaître. Mais ces narrations sont pleines de symboles ; l'histoire du peuple d'Israël est une préfiguration de la venue du Christ, de sa mission et des sacrements de l'Église ; les exhortations et les menaces des prophètes révèlent au chrétien les mystères de sa foi. Certains passages lui parlent clairement ou en termes voilés des récompenses futures, de la vie céleste, et l'élèvent (ἀναγιγνωσκί) à la contemplation de ses fins suprêmes. Enfin la Bible lui donne, pour la vie présente, des leçons et des conseils moraux, que l'interprétation tropologique doit s'appliquer à dégager. Certains passages ou certains mots possèdent les quatre significations. Jérusalem, pour l'histoire, n'est que le nom d'une cité ; mais ce nom figure allégoriquement l'Église militante ; l'interprétation anagogique y reconnaît l'Église triomphante ; pour le moraliste il désigne l'âme fidèle ¹.

Dans la pratique de cette quadruple exégèse, les théologiens, au début comme à la fin du xv^e siècle, ne s'aidaient plus beaucoup des écrits des Pères. Sans doute, ils savaient que saint Jérôme est le plus exact commentateur de la vérité historique, que saint Ambroise pénètre le mieux les allégories, que saint Augustin est le guide le mieux inspiré pour la recherche du sens anagogique, que saint Grégoire excelle à tirer de la Bible la signification morale ². Mais ils préféraient consulter des interprètes plus modernes. Ils lisaient la *Glose Ordinaire* ou *Margi-*

1. Ces règles, déjà formulées par Cassien (*Collatio*, XIV, 8 ; Migne, 168, XLIX, col. 962-4), transmises à travers tout le Moyen-Age, sont expliquées dans la seconde des pièces qui constituent ce qu'au début du xvi^e siècle les éditeurs de la Bible appellent le *plenus apparatus* : Quattuor sunt modi seu regulae exponendi Sacram Scripturam, etc. V. p. 407 et 471. Cette pièce avait été imprimée pour la première fois à Bâle en 1487 par Nicolas Kessler. — Cf. Lelong-Masch, 161, II, p. 41. V. aussi S. Berger, 165, p. 53.

2. Berger, 165, p. 53.

nale, œuvre de Walafried le Louche, abbé de Reichenau et disciple de Raban Maur au couvent de Fulda. Cette compilation carolingienne, où quelques extraits des Pères se trouvaient perdus parmi des subtilités inutiles, était dans toutes les mains, avec la *Glose Interlinéaire* d'Anselme, doyen de Laon vers le début du XII^e siècle, et qu'Abélard avait traité de figuier stérile, pour la vanité de ses réflexions et le ridicule des étymologies où il se hasardait¹. On lisait aussi les commentaires du Franciscain Nicolas de Lyra, professeur parisien, mort en 1340, à une époque où l'Université se défendait encore contre les doctrines d'un autre Franciscain, Guillaume d'Ockam. D'esprit exact, sachant l'hébreu et le grec, il avait tenté de réagir contre la tendance de ceux qui négligeaient le sens littéral pour le sens caché : grâce à sa connaissance des antiquités juives, il avait su parfois expliquer assez bien l'Ancien Testament. L'indépendance de son attitude intellectuelle, l'importance qu'il attribuait à l'opinion des rabbins dont il était l'élève, inquiétèrent ses contemporains. La double série de ses *Postilles* littérales et morales n'en fournit pas moins ample matière aux discussions théologiques des générations suivantes. Il est vrai que, pour les tenir en garde contre l'erreur, Paul de Sainte-Marie, juif converti, devenu évêque de Burgos, avait écrit, vers les premières années du XV^e siècle, une critique des *Postilles*, dans un esprit de soumission servile à la philosophie de saint Thomas et à la tradition². Enfin l'on étudiait aussi les commentaires qu'un autre Frère Mineur moins hardi, Guillaume le Breton, avait composés, du temps de Nicolas de Lyra, sur les prologues dans lesquels saint Jérôme résume chacun des livres de la Bible³.

Aux ouvrages des exégètes s'ajoutaient un certain nombre de répertoires et de dictionnaires. D'abord le *Glossarium Vetus*, attribué à Salomon, abbé de Saint-Gall, évêque de Constance, mort en 871, et qui semble l'œuvre d'un prélat goth du VIII^e siècle, Ansileube⁴. L'auteur connaissait admirablement les Pères et avait lu la plupart des auteurs anciens ; son livre présentait

1. S. Berger, 163, p. 13 ; — Lelong-Masch, 161, IV, p. 354.

2. R. Simon, 160, p. 477 et suiv. ; — Lelong-Masch, IV, p. 357 et suiv. ; — S. Berger, 163, p. 11, 14, 27.

3. Lelong-Masch, IV, p. 365. — Berger, 163, p. 25.

4. Berger, 165, p. 77. — Ansileube semble avoir vécu dans la France méridionale. Cf. Chevalier, 186.

une série d'extraits, d'abrégés, de dissertations destinées à expliquer des mots ou des passages difficiles ; le monde monastique y puisa presque toute sa science des deux antiquités. Vers 1053, le Lombard Papias en fit un résumé, d'ailleurs peu maniable, dont les théologiens ne parlaient qu'avec respect¹. Ils utilisaient encore de véritables lexiques, les *Derivationes majores* que Uguccio de Pise, évêque de Ferrare, avait compilées vers 1200, la *Summa biblicarum dictionum* de Guillaume le Breton, le *Catholicon* écrit en 1286 par le Dominicain gênois Giovanni Balbi². Ces érudits témoignent d'un goût malencontreux pour les étymologies : c'est Uguccio qui explique *lucus a non lucendo* et fait dériver *asinus* de *a* privatif et *sensus*. Une pensée plus scientifique inspire les livres appelés *Concordances* : leurs auteurs, à l'exemple de Hugues de Saint-Cher, essaient de définir le sens exact des mots en rapprochant les passages du texte où ils se rencontrent³. Deux Dominicains, Jean de Raguse et Jean de Ségovie, ont composé, en 1437, le dernier et le plus utile de ces recueils. Mais répertoires, dictionnaires et concordances sont relégués dans l'ombre par le *Mammotrectus*, rédigé, vers le milieu du XIV^e siècle, par Giovanni Marchesini, lecteur au couvent des Frères Mineurs de Reggio d'Émilie. Pour venir en aide aux pauvres clercs chargés de la prédication, il avait ramassé dans son ouvrage toutes les connaissances qui leur pouvaient être indispensables. On y lisait une explication grammaticale et littérale des prologues de saint Jérôme et de tous les livres bibliques ; les éléments en provenaient d'Uguccio, de Guillaume le Breton, du *Vieux Glossaire*. Suivaient une introduction à l'étude de l'Écriture et quelques dissertations tirées des mêmes auteurs, de Papias, d'Isidore de Séville, sur les antiquités juives, sur l'exégèse de l'Écriture et la quadruple méthode. La troisième partie contenait l'explication des divers livres de la Bible dont on récite des passages dans les offices, des hymnes, des légendes des saints, et, en général, de tous les textes utilisés par le culte⁴.

Les théologiens trouvaient enfin un exposé complet de tous

1. Berger, **165**, p. 11-12 et 14.

2. *Ibid.*, p. 25 et suiv.

3. Bindseil, **166**.

4. Berger, **165**, p. 50 et suiv.— Sur Giovanni Marchesini, v. Wadding, **117**, p. 247 ; Sabralea, **118**, p. 509.

les faits qui forment la trame de l'Ancien et du Nouveau Testament dans l'*Histoire Écolâtre* de Pierre Comestor, chancelier de l'Église de Paris en 1164, puis moine de Saint-Victor¹. Il déclarait s'être engagé dans son entreprise sur la demande de ses amis et collègues, pour remédier à l'incommodité des Bibles complètes et glosées. Il disait vouloir conduire « le ruisseau de l'histoire depuis la cosmographie de Moïse jusqu'à l'ascension du Sauveur » ; il ne voulait être qu'un narrateur, et réservait « à de plus doctes l'océan des mystères ». Aussi laissa-t-il de côté les Psaumes, les Livres Sapientiaux, les Prophètes, et, dans le Nouveau Testament, les Épîtres et l'Apocalypse. Il ne se contenta pourtant pas d'écrire un résumé chronologique des gestes d'Israël, ni de composer une sorte d'harmonie des quatre Évangiles. Il introduisit dans le cadre de son récit tous les détails de l'histoire profane qui lui paraissaient offrir avec les faits de l'histoire sacrée un synchronisme digne d'attention. Guiars des Moulins, chanoine d'Aire, mit son œuvre en français, très librement, sous le nom de *Bible Historiale*, vers la fin du XIII^e siècle. Il accorda plus de place aux textes bibliques, supprima nombre d'indications relatives à l'histoire profane, de digressions trop érudites et de légendes. En revanche, il admit, dans le corps de l'ouvrage, l'abrégé de quelques-uns des livres omis par Comestor. Et peu à peu, dans les manuscrits où se transmettait la *Bible Historiale* française, jusqu'à l'édition princeps de Lyon, publiée vers 1477 par les moines augustins Jean Macho et Pierre Forget, entrèrent les traductions, plus ou moins résumées, de tous les écrits bibliques².

En même temps et plus volontiers que les deux Testaments, les théologiens étudiaient le *Livre des Sentences*. Dans ce manuel, généralement adopté par les hautes écoles d'Occident, Pierre Lombard, évêque de Paris, s'était efforcé, entre 1145 et 1150, de rassembler et de classer méthodiquement les réponses des principaux maîtres aux questions métaphysiques et morales que pose le dogme chrétien. Une soumission docile à l'autorité de l'Église et de la tradition s'y accordait avec le besoin de fonder la foi en raison. Esprit timide et sans originalité, soucieux

1. Texte dans Migne, 168, CLXXXVIII, p. 1045 et suiv. — Cf. *Hist. Litt. de la France*, 290, XIV, p. 12 et suiv. — *Notices et Extraits*, 292, XXXVIII, p. 410-411, p. 420-421 (art. de B. Hauréau). — Reuss, 162, p. 3-12.

2. Reuss, 162, p. 12-48, 73-79, 79-104, 129-141.

avant tout de concilier les affirmations opposées des penseurs dont Abélard s'était plu, dans le *Sic et Non*, à souligner les attitudes contradictoires, incapable de prendre parti dans les problèmes difficiles, le succès de son œuvre ne vint pas de ce qu'il avait pu y mettre de personnel. Mais elle offrait une encyclopédie commode des problèmes et des doctrines ; ses quatre parties composaient un cours complet de théologie, d'une orthodoxie certaine, depuis que la Faculté de Paris avait marqué, en 1300, quelques passages où le maître ne devait pas être suivi ¹.

*
* *

L'interprétation de la Bible et du livre de Pierre Lombard a subi l'influence des conceptions philosophiques admises à l'Université depuis la seconde moitié du XIV^e siècle, et dont l'étude est la préparation nécessaire aux cours de théologie.

La Faculté des Arts ne cesse de considérer l'œuvre d'Aristote comme la source de toute connaissance. Ses livres forment une encyclopédie où se résume tout ce qu'on peut désirer d'apprendre : la psychologie dans le *Traité de l'Âme*, la logique dans l'*Organon*, la morale dans les *Éthiques*, la science de la nature et de Dieu dans la *Physique* et la *Métaphysique*. Mais sa pensée véritable se dérobe sous d'épaisses ténèbres. Incapables de déchiffrer son texte original, les maîtres parisiens se servent de médiocres versions latines, auxquelles ils attribuent la même autorité que les théologiens à la Vulgate ². Ils n'étudient pas Aristote pour sa doctrine ; ils cherchent seulement, dans ses écrits, des sentences et des notions que le philosophe doit illustrer et mettre en œuvre, comme le théologien illustre et met en œuvre les récits et les révélations de la Bible ou les opinions cataloguées par le Lombard. Depuis le début du XIII^e siècle, Averroès fournit la glose traditionnelle à l'aide de laquelle les diverses écoles ont

1. H. R. E2, 158, art. *Petrus Lombardus*, par F. Nitzsch. — H. R. E3, même article par R. Seeberg ; histoire des éditions et bibliographie.

2. A. Jourdain, 184, p. 52, 61, 176. — Pour l'*Organon*, on suivait la traduction attribuée à Boèce ; pour l'*Éthique*, la version attribuée au dominicain Henri Kosbein ; pour la *Physique* et la *Métaphysique*, des versions employées depuis le XIII^e siècle et dont les auteurs sont inconnus. Les traductions de Boèce et celle de l'*Éthique* avaient été faites sur le grec. — Cf. Quéatif-Echart, 112, 1, col. 469 ; art. *Henricus Kosbein*.

successivement lu les manuels aristotéliens¹, pour construire ensuite leurs systèmes propres et leurs théories particulières du monde et de l'homme.

Bien que la Faculté laissât aux maîtres une assez grande liberté de pensée, elle avait adopté, dès 1350 environ, comme doctrine quasi-officielle, le nominalisme. Il ne s'agissait d'ailleurs plus des propositions soutenues par Roscelin et condamnées par saint Anselme, au temps où les réalistes voyaient dans les idées des êtres véritables, tandis que leurs adversaires en niaient l'existence objective et ne reconnaissaient en elles que des mots ; mais d'une philosophie critique, où l'on peut voir se dessiner comme les premiers linéaments de l'empirisme moderne. Saint Thomas avait transformé le réalisme en un intellectualisme dogmatique. Il admettait la possibilité d'édifier une science et une métaphysique, d'établir, avec les seules ressources de la dialectique, une théorie intelligible du réel, de s'élever jusqu'à une connaissance de Dieu et de l'homme que l'Église, dépositaire des vérités inaccessibles, des mystères de la Trinité et du péché originel, complétait à l'aide des livres saints et de la tradition. Si la raison ne pouvait prouver le dogme, elle en montrait la vraisemblance, et s'accordait avec la foi dans la science suprême². Mais les nominalistes avaient ruiné les certitudes de l'école dominicaine.

Déjà Duns Scot, sans rejeter l'idéalisme thomiste, sans cesser d'admettre la légitimité d'un effort pour coordonner logiquement en un système métaphysique les idées générales, sans nier que la raison pût fournir à la foi des arguments plausibles, insistait sur les dogmes indémontrables ou absurdes, sur la vraisemblance des thèses qui les contredisent, et, refusant à la raison, dans

1. Rouan, 190, p. 316-321. — Le *Grand Commentaire* se répandit dans les écoles dès le XIII^e siècle ; les manuscrits s'en multiplièrent au XIV^e. Sur le *Grand Commentaire*, les *Commentaires Moyens*, les *Paraphrases*, *ibid.*, p. 58 et suiv. Le *Grand Commentaire* fournit aux auteurs de traités scolastiques leur méthode d'exposition et leur cadre. Averroès suit Aristote paragraphe par paragraphe, cite le texte *in extenso*, puis l'explique membre à membre, et introduit les discussions théoriques sous forme de digressions. — Tandis que les Universités admettaient Averroès comme commentateur, elles condamnaient les théories, exposées dans ses traités personnels, et qui semblaient aboutir à nier la personnalité de Dieu et l'immortalité individuelle des âmes. — *Ibid.*, p. 200 et suiv. ; Cf. p. 137.

2. Hauréau, 179, II, I, p. 338-462 ; — H. R. E³, 158, art. *Thomas von Aquino*, par R. Seeberg, avec bibliographie ; — Sertillanges, 192, I, p. 23-26 ; — Baeumker, 182, p. 335-358. — Sur la place que tient la doctrine thomiste dans l'évolution du dogme, v. Harnack, 171, III, p. 445 et suiv.

l'ordre des facultés humaines, le premier rang qu'il accordait à la volonté, fondait exclusivement la certitude religieuse sur l'autorité de la Bible et de l'Église¹. Guillaume d'Ockam ramena la scolastique à l'étude de la phrase de Porphyre d'où elle était sortie tout entière : « Les genres et les espèces existent-ils réellement, ou n'existent-ils que dans nos esprits ? » Il remit en doute, malgré les affirmations de Thomas, la valeur de la connaissance humaine ; il analysa la formation des idées en pur psychologue. Il écarta comme indémontrable l'existence des espèces sensibles qui, d'après les réalistes, flottent entre l'objet senti et le sujet, déposent leur empreinte sur les organes des sens, et produisent ainsi dans la conscience l'intuition primitive des choses. Il refusait de créer des hypothèses ou des abstractions inutiles et ne voyait, dans l'acte fondamental de la perception, que l'être sentant et l'objet senti. De même, et pour la même raison, il n'admit pas les espèces intelligibles, fantômes venus du monde des idées, dont l'action sur les puissances raisonnables de l'âme détermine, au dire des réalistes, la découverte des concepts. Le mécanisme de l'imagination et de l'abstraction crée spontanément les universaux. De là la relativité de la connaissance humaine. Rien ne permet d'affirmer que les idées existent hors des objets et constituent un monde de réalités supérieures : élaborées par l'esprit sur des impressions reçues par les sens, elles n'existent qu'en lui, ne sont que des « passions de l'âme », et n'ont d'autre fonction que de tenir lieu, dans le raisonnement, des choses représentées, comme les mots en tiennent lieu dans le langage².

La métaphysique et la théologie rationnelle sont, par suite, des sciences vaines. Ockam nie que la simple raison puisse démontrer, non seulement les dogmes révélés, mais les thèses spiritualistes dont saint Thomas admettait l'évidence dialectique, comme l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme ou le caractère absolu de la loi morale. Il ne reconnaît, dans la notion de Dieu, que le plus universel des universaux. Tout concept abstrait reposant en dernière analyse sur une

1. Renan, 194 ; — Hauréau, 179, II, p. 307 et suiv. ; — Werner, 197, I, p. 1 et suiv. ; — H. R. E³, 158, art. *Johannes Scotus*, par Seeberg ; — Seeberg, 196 ; — Baeumker, 182, p. 361-367.

2. Hauréau, 179, II, II, p. 359 et suiv. ; — Werner, 197, II, p. 17 et suiv. ; — H. R. E³, 158, art. *Wilhelm von Ockam*, par Seeberg ; — Baeumker, 182, p. 367 et suiv.

intuition des sens, l'idée divine se ramène à une idée plus générale que toutes les autres, mais tirée comme elles de données expérimentales. Or l'essence divine ne tombe pas sous l'expérience ; cette notion rationnelle de Dieu que saint Thomas acceptait quoique inachevée, somme des diverses qualités extraites des choses, n'est qu'un concept artificiellement composé, vide de tout contenu divin : « Celui que l'on connaît ici-bas est un autre que Dieu. » Nous cherchons donc en vain à retrouver, dans la marche du monde, l'action d'une intelligence ordonnatrice et d'une volonté sans cesse orientée vers le bien : car nous ne concevons d'autre intelligence que l'intelligence humaine, et les mots d'ordre ou de bien n'ont qu'un sens relatif à nous. Une analyse suffisamment rigoureuse épuise de tout contenu la notion de causalité ; la nécessité apparente des lois naturelles se réduit en pure contingence, et l'harmonie apparente du monde en un arbitraire inexplicable. La science humaine doit renoncer à saisir autre chose que des fantômes. Du moins peut-elle arriver à décrire avec quelque justesse ces vaines images dont la connaissance est utile pour l'action pratique. L'œuvre humble et médiocre du savant dépasse en valeur et en dignité celle du métaphysicien ¹.

Mais sur les ruines de la spéculation transcendante, Ockam maintient intacte la théologie révélée. L'Église a reçu en dépôt la vérité inaccessible à l'esprit humain, formulée en termes obscurs dans les livres sacrés, développée et précisée par la tradition ecclésiastique. « Ceci est ma foi, dit-il, parce que c'est la foi catholique ; tout ce que croit l'Église romaine, je le crois implicitement et explicitement ². » Sans doute, en matière de gouvernement ecclésiastique, le hardi Franciscain n'épargne pas les reproches aux prélats et aux papes ; il blâme leurs ambitions temporelles et leur vie mondaine, leur infidélité à l'idéal apostolique ; il dut payer de l'exil la liberté de ses paroles. Pourtant, s'il affirme que l'autorité de l'Église réside dans l'Église elle-même rassemblée en concile, et non dans la personne du pape, jamais il ne nie l'infaillibilité de l'enseignement et de la tradition catholique. S'il admet comme un fait d'expérience l'impuissance

1. Hauréau, *ibid.*, p. 393 et suiv. — V. note précédente.

2. *Ibid.* ; *De Sacramento Altaris*, I, 16 : Haec est mea fides, quoniam est catholica fides ; quidquid enim Romana Ecclesia credit, hoc solum et non aliud vel explicite vel implicite credo.

dialectique de la raison, son esprit se repose en paix dans la certitude inébranlable du dogme. Devant l'autorité de l'Église, il s'incline sans ironie et sans désespoir, et sa philosophie critique aboutit à un acte de foi et de soumission.

La nouvelle doctrine avait semblé d'abord presque hérétique, tant elle déroutait les esprits accoutumés au dogmatisme de saint Anselme, d'Albert le Grand, de saint Thomas. et que les nouveautés de Duns Scot n'avaient pas préparés à une transformation aussi radicale de la méthode philosophique. L'Université de Paris lui reprochait de réduire la science à une simple étude des concepts, et, par deux fois, en 1337 et en 1350, la condamna. Mais, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, grâce au talent de maîtres illustres, comme Jean Buridan, Marsile d'Inghen, Albert de Saxe et Nicole Oresme, le nominalisme finit par s'imposer à la Faculté des Arts et dominer tout l'enseignement scolastique ¹.

*
* * *

La philosophie de Guillaume d'Ockam, qui interdisait à l'esprit humain la spéculation transcendante, pouvait fonder une sorte de positivisme, qui se fût enfermé dans l'étude scientifique des phénomènes. Mais l'idée de la science expérimentale était trop étrangère aux hommes du XIV^e siècle, qui n'en possédaient ni les méthodes ni les instruments. Les nominalistes, auxquels la métaphysique était interdite, se trouvèrent incapables d'organiser l'exploration du réel. D'autre part, le *venerabilis inceptor* avait tiré, de l'analyse du sujet pensant, une critique rigoureuse de la connaissance, et fondé une psychologie. Ses disciples furent inhabiles à la développer. Ils ne surent que répéter inutilement ses démonstrations ; ils restreignirent le champ où sa pensée précise et hardie s'était librement exercée, et s'enfermèrent dans l'étude la plus abstraite et la plus stérile de la logique formelle. Pourtant Buridan n'avait pas négligé l'observation subjective : il s'était surtout appliqué à résoudre

1. Prantl, 186, IV, p. 1 et suiv. — Nicole Oresme, de Caen, mort à Lisieux en 1382, grand maître de Navarre en 1355, précepteur de Charles VI, est surtout connu pour les traductions qu'il fit, à la demande de Charles V, de l'*Éthique* et de la *Politique* d'Aristote, d'après la vulgate latine.

le problème de la liberté. Il avait écrit sur l'œuvre presque entière d'Aristote, et notamment sur l'*Éthique à Nicomaque*, des commentaires qui devaient être lus dans les écoles jusqu'à la veille de la Réforme¹. Mais il avait aussi composé des *Summulae* inspirées des résumés de Pierre d'Espagne, des *Sophismata*, des *Consequentiae*. Ce fut surtout du logicien et du raisonneur subtil que l'on garda le souvenir. Albert de Saxe², Marsile d'Inghen, Jean Dorp, exégète des *Summulae* de Buridan³, sont avant tout des théoriciens du raisonnement, expérimentateurs curieux des formes variées ou des aspects divers de l'absurde. A la claire doctrine de l'*Organon*, les nominalistes préférèrent l'ingéniosité vaine de la dialectique byzantine. Ils abandonnèrent Aristote, et Pierre d'Espagne, qui avait inspiré Buridan, devint désormais leur maître⁴. En d'innombrables traités, ils entreprirent d'exposer la théorie et la pratique des raisonnements obligatoires ou insolubles, d'examiner les propriétés des termes et des conséquences. Ainsi se développa, dans le tumulte des guerres civiles et des guerres anglaises, dans la décadence générale des ordres et des Universités, la dernière école philosophique du Moyen-Age, celle des modernes ou des terministes, dont l'œuvre, si vaine et si stérile, symbolisa pour les humanistes du xvi^e siècle la barbarie et la confusion d'esprit. Elle désapprit le latin, s'exprima dans un langage abstrait et inculte que saint Thomas aurait désavoué, multiplia les petits manuels d'une clarté factice, qui, divisés et subdivisés pour la commodité de la mémoire plutôt que de l'entendement, dispensaient les étudiants de tout travail de réflexion personnelle ; pendant un siècle et demi, elle enseigna dans les hautes écoles de l'Europe une science de mots orgueilleuse et vide.

*
* *

Le triomphe du nominalisme à la Faculté des Arts eut pour conséquence de paralyser la pensée religieuse à la Faculté de

1. *Ibid.*, p. 14-38.

2. *Ibid.*, p. 60-86.

3. *Ibid.*, p. 94-103, 237.

4. Sur l'influence de Pierre d'Espagne, qui, né vers 1226, devint, en 1276, le pape Jean XXI, et mourut l'année suivante, v. Prantl, **186**, III, p. 33-75. — Cf. Quéatif-Échart, **112**, I, col. 485-486.

Théologie¹. L'apologétique d'Ockam avait pu d'abord sembler périlleuse. Elle montrait avec trop de complaisance le désaccord de la raison et du dogme. L'esprit humain serait-il toujours disposé à le maintenir hors des atteintes de la critique que la nouvelle école appliquait à toutes les idées non révélées ? Mais de trop puissantes habitudes de respect empêchaient que l'on osât soumettre les dogmes chrétiens à l'examen qui dissolvait les théories philosophiques. Plus de cent ans après Ockam, les intelligences les plus hardies n'avaient pas changé d'attitude ; si quelques humanistes se hasardaient à sonder les fondements de la doctrine, on ne les voyait pas encore éprouver la valeur intrinsèque des dogmes selon les critères de la raison pure : comme les scolastiques, ils admettaient l'inébranlable certitude de la révélation, et c'était au nom de la vérité qu'ils étudiaient, en philologues et en historiens, afin de la mieux comprendre, les textes où elle se cachait. On ne pouvait donc s'attendre à ce que le nominalisme renouvelé développât les germes de libération intellectuelle qu'il portait en lui. Le « venerabilis inceptor » n'avait pas pressenti ces conséquences possibles de son enseignement. La soumission lui avait paru aussi naturelle qu'obligatoire, et l'Église ne tarda pas à comprendre que la doctrine d'Ockam lui était plus utile que celle de saint Thomas.

En effet, la *Somme* marquait assez faiblement la limite entre la spéculation théologique et la croyance agissante. Le disciple de saint Thomas était invinciblement sollicité de placer l'idéal de la vie chrétienne dans la connaissance et la contemplation de Dieu. Ockam rendit impossible désormais cette confusion de la vie religieuse et de la spéculation, que les gnostiques des premiers siècles n'avaient pas évitée. Il rouvrit la querelle engagée dès le début de la scolastique entre l'esprit d'Aristote et l'esprit de saint Augustin, que saint Thomas avait cru terminer en conciliant le besoin de savoir et de comprendre avec le besoin de vie intérieure. Ockam démontrait à ses élèves la relativité de la connaissance et l'impuissance de l'intelligence humaine qui tente de fonder la foi. Il leur apprenait à délimiter nettement le domaine de la raison et le domaine de la croyance,

1. Les conséquences religieuses du triomphe de l'ockamisme ont été admirablement étudiées par Harnack, **171**, III, p. 451 et suiv. — Cf. Seeberg, **173**, p. 169 et suiv.

à ne plus mêler leur vie scientifique et leur vie religieuse. Il ramenait la pensée et l'activité chrétienne vers la croyance et la pratique ; et, par là, il permit à l'Église de maintenir plus facilement sa domination sur les âmes.

Convaincu de la vanité de toute spéculation rationnelle, contraint par la logique du « docteur invincible » à l'abdication de toute curiosité trop hardie, le fidèle risquait moins désormais de trouver incommode et lourde la discipline spirituelle et matérielle de l'Église. Elle avait vu, non sans quelque inquiétude, le disciple de saint Thomas, malgré son respect de l'autorité, rechercher constamment une interprétation rationnelle de sa croyance. La conscience de cet effort pouvait lui inspirer un dangereux sentiment d'individualisme, et le travail de la foi désireuse de se comprendre pouvait développer en lui une religion trop personnelle, surtout s'il avait plus d'imagination que de logique¹. Mais le disciple d'Ockam ne se permit plus d'être son propre docteur et son propre prêtre, ni de laisser flotter librement sa pensée ou son rêve. Il interdit à sa raison et à son cœur l'audace de vouloir comprendre ou vivre le dogme : seule, par suite de circonstances historiques qu'il n'examinait pas, l'Église en connaissait le mystère, comme seule elle savait le mystère des sacrements et des pratiques méritoires qui réconcilient l'âme avec Dieu.

Il était donc vain que Duns Scot, pour réagir contre l'intellectualisme excessif de saint Thomas, eût enseigné que la plus haute manifestation de l'activité humaine se trouve non dans la connaissance, mais dans la volonté et dans l'amour. Chez les élèves d'Ockam, la doctrine nouvelle ne créa qu'une soumission inerte à un dogme qui cessait de parler à l'esprit et au cœur. Le nominalisme n'insistait pas impunément sur les caractères irrationnels de la croyance ; sa critique n'avait pas impunément ruiné l'idée thomiste du Dieu principe de tout ordre et de tout bien, écarté le Dieu des philosophes et des savants, pour ne reconnaître, dans l'harmonie apparente du monde et dans la loi morale, que la volonté et le commandement arbitraire d'un

1. En fait, les mystiques allemands du xiv^e siècle, Eckehart, Tauler, Seuse, et plus tard Ruysbroek, qui s'inspira d'eux, développèrent, sur la contemplation de Dieu, l'union de l'âme avec son créateur, et la pacification de la volonté par la connaissance et l'amour divin, des idées exprimées par saint Thomas (*Somme*, II^e partie, 2^e division). — Cf. H. R. E³, 158, art. *Eckart*, par S. M. Deutsch.

être inintelligible, à jamais ignoré de l'homme s'il ne se révélait dans l'Écriture. Elle avait détruit avec acharnement toutes les conceptions rationnelles qui pouvaient soutenir le dogme ; désormais l'intelligence le subissait sans le comprendre et le pénétrer ; le christianisme allait se réduire, pour la masse des fidèles, à un ensemble d'affirmations qu'il fallait croire, sans réflexion et sans amour ; et la vie chrétienne se restreindre à l'observance sacerdotale des pratiques formelles et à l'accomplissement judaïque des œuvres. Ainsi le scepticisme d'Ockam devenait conseiller d'obéissance aveugle ; ses efforts pour dégager la croyance agissante de la spéculation contemplative qui menaçait de la paralyser, ne fondaient qu'un étroit et sec positivisme ecclésiastique ; l'esprit s'asservissait à la lettre, l'individu au clergé.

Le travail théologique en fut ruiné. Pourtant, puisque l'intelligence ne pouvait s'approcher de la vérité, et que la Bible seule la contenait tout entière, il semble que la nouvelle doctrine eût dû exciter les fidèles à une étude passionnée du texte révélateur. Mais de même qu'en philosophie le nominalisme n'avait su, faute de hardiesse et de méthodes, organiser la science du réel, dépasser l'exploration préliminaire du raisonnement, il fut incapable, en théologie, de créer la science véritable de l'exégèse, et s'enferma dans un examen stérile de la lettre morte, à laquelle il vouait, de peur d'errer, un respect et un culte serviles. Il ne sut pas saisir la réalité du christianisme mieux que la réalité du monde sensible. Ses docteurs se perdirent en discussions abstraites sans profit pour la connaissance et la vie intérieure. Logiciens avant tout, ils délaissaient la Bible pour le Livre des Sentences, tandis que le probabilisme moral qu'ils tenaient des éthiciens ockamistes les rendait indifférents à toute aspiration ardente vers la perfection individuelle.

II

Mais le nominalisme terministe était une doctrine trop sèche et trop formelle ; il diminuait trop l'activité religieuse de l'individu, et n'alimentait qu'une théologie trop indigente, pour ne pas provoquer une révolte de la sensibilité et ne pas rejeter les

esprits vers le mysticisme. Nulle part cette réaction n'eut plus de force qu'aux Pays-Bas.

Né à Deventer en 1340, dans une famille de riche bourgeoisie, — son père était échevin de la ville —, Gérard Groote y avait commencé ses études, bientôt continuées à Aix-la-Chapelle, à Cologne, et à l'Université de Paris où il arrivait en 1355¹. Il entendit Jean Buridan et Nicole Oresme ; il s'enthousiasma pour l'astronomie et la magie, le droit canon et la dialectique. Maître ès arts, il visita les hautes écoles de Prague. Rentré dans sa patrie en 1362, il posséda bientôt, quoique laïque, deux prébendes. Puis, vers 1374, comme tant de mondains soudainement effrayés par un accident imprévu, par une maladie grave, ou peu à peu attirés par la poésie du renoncement mystique, il se convertit. On le vit résigner à ses bénéfiques, faire de sa maison paternelle un lieu de retraite pour de pauvres femmes humbles et pénitentes, ne s'y réserver qu'un étroit logis, où, pendant trois ans, il lut la Bible et les Pères. En 1377, il se rendait chez les chanoines réguliers de Groenendael, à deux lieues de Bruxelles, pour y visiter Jean Ruysbroek, dont on célébrait, dans les villes des Pays-Bas, la vie admirable.

Le docteur extatique touchait alors au terme de sa longue existence. Depuis vingt-trois ans déjà, il avait déposé son vicariat de Sainte-Gudule, et vivait retiré dans cette solitude de la forêt de Soignes, qu'il peuplait de ses visions. Ses grands ouvrages, le *Traité des Sept Châteaux*, l'*Ornement des Noces Spirituelles*, composés depuis un quart de siècle, n'avaient jamais été traduits du flamand². Comme maître Eckehart, qu'il avait peut-être entendu à Cologne, et dont plus d'une fois il reproduisait la pensée et presque les paroles, il parlait de la méditation de l'essence divine, éternellement agissante dans la diversité de ses trois personnes, — volonté, sagesse, amour —, éternellement immobile dans leur unité. De Dieu, il descendait à la création. Tout ce qui existe est pensé par Dieu, et, par suite, est en Dieu. Il ne s'attardait pas, comme Eckehart, à résoudre les problèmes du commencement du monde dans le temps, de la limitation

1. Bonet-Maury, 218. — H. R. E², 153, art. *Gerhard Groote*, par L. Schulze, — On peut encore utiliser le vieux livre de Ullmann, 213, (II, p. 62-201).

2. Ullmann, I, p. 18-35 ; II, p. 73 ; — Engelhardt, 215 ; — G.-C. Schmidt, 216 ; — H. R. E³, 158, art. *Ruysbroek*, par C. Schmidt, revu par S. D. van Been.

des individus et du mal¹. Il préférait retrouver, dans l'âme humaine, le principe éternel qui la rattache à Dieu, l'esprit, qui, troublé dans l'harmonie de son activité par la faute, recouvre, avec l'aide de la grâce, sa vraie nature et sa perfection originelle. La vie active, consacrée à la destruction du péché, marque la première étape du retour divin. Puis commence la vie intérieure : renoncement au monde des apparences et des choses créées, imitation amoureuse du Christ sans cesse présent, entretiens et visions extatiques. Alors enfin l'âme arrive au seuil de la vie contemplative, de la *vita vitalis* : l'intelligence, enfin libérée de la chair, reconquiert sa simplicité, sa pureté primitives, se plonge dans l'être infini, ne voit et ne perçoit plus que l'essence éternelle ; elle goûte, dans cet état de repos (*status otiosus*) la félicité suprasensible de l'union avec Dieu, qui seul agit en elle. « Dieu est heureux en nous et nous le sommes en lui. »

Gérard Groote devait garder toujours l'inoubliable souvenir de sa visite à Ruysbroek. Il admira sa doctrine, traduisit en latin le livre des *Noces spirituelles*. Retiré chez les Chartreux de Munnikhuysen, que dirigeait son ami Henri de Kalkar, il passa deux années dans l'ascétisme le plus rigoureux, afin de se réformer lui-même, de se préparer à la vie intérieure et contemplative. Mais le prieur, qui le savait doué pour la parole et pour l'action, ne voulut pas le laisser consumer ses forces dans l'ombre d'un cloître. Groote revint à Deventer : il refusa la prêtrise, et, simple diacre, il prêcha dans les églises du diocèse la pénitence et la conversion, jusqu'au jour où l'évêque, effrayé de sa hardiesse qui n'épargnait ni les clercs ni les moines, lui imposa silence. Peu après sa mort, survenue en 1384, s'ouvrirent les premières maisons de la Vie Commune². Gérard Groote avait réuni d'abord quelques étudiants pauvres de l'école capitulaire, qui suivaient une règle monacale et copiaient des manuscrits sacrés. Quelques laïques et gens d'Église vinrent grossir le petit groupe, auquel Florent Radewijns, l'intime ami de Gérard, abandonna sa demeure et ses biens. Puis, les Frères formèrent d'autres communautés, à Zwolle, à Amersfoort, à Delft. Ces « hommes de bonne volonté », « craignant Dieu », clercs pour la plupart, sous-diacres et diaeres, auxquels se mêlaient quelques prêtres

1. Jundt, 210, p. 57-93 ; — H. R. E³, 158, art. *Eckart*, par S. M. Deutsch.

2. Bonet-Maury, 218 et 219. — H. R. E², art. *Brüder des gemeinsamen Lebens*, par K. Hirsche ; H. R. E³, même article par L. Schulze.

et parfois quelques artisans, ne se liaient point par des vœux éternels ; mais ils mettaient leurs biens en commun, habitaient, priaient et travaillaient ensemble, surtout à la copie des livres. Les dimanches et les jours de fêtes, ils ouvraient leur porte aux étrangers, et, dans de très simples conférences en langue vulgaire, leur enseignaient le dogme et la morale chrétienne. Mais des associations libres et tournées vers la pratique n'auraient satisfait qu'à moitié le disciple de Jean Ruysbroek. Avant de mourir, Gérard Groote, en souvenir des moines de Groenendael, avait chargé Florent Radewijns et Hendrik de Wilsen de fonder un couvent de chanoines réguliers qui fût une école d'observance monacale et de vie mystique ; et la maison de Windesheim, établie près de Zwolle en 1387, devint, dès les premières années du xv^e siècle, le centre d'une congrégation nouvelle, soumise à la règle de saint Augustin, qui garda toujours d'étroites relations avec les Frères et vécut de la même pensée ¹.

Chez les Frères et les réguliers, l'esprit de saint Augustin prit sa revanche sur l'esprit d'Ockam. Ils auraient admis volontiers pour devise la phrase des Soliloques où la pensée de l'évêque d'Hippone se résume dans son exclusivisme mystique : « Deum et animam scire cupio. Nihil ne plus ? Nihil omnino ² ». Ils répudièrent l'agnosticisme universitaire, incapable de répondre aux questions qui les passionnaient, et la sophistique bavarde et sans profit des purs logiciens. L'attitude religieuse qu'enseignaient les nominalistes, l'acceptation muette de la parole du prêtre, la froide pratique des sacrements et des œuvres ne leur suffirent pas. Ils cherchaient ardemment dans la Bible, surtout dans le Nouveau Testament, l'Évangile et les Épîtres de saint Paul, la réalité du christianisme, et, parmi les Pères, ils lisaient avec prédilection les deux grands maîtres de la vie intérieure et de l'amour divin, saint Augustin et saint Bernard. La pensée de Ruysbroek leur devint familière au point qu'on put accuser d'hérésie les continuateurs de Gérard Groote, et que, dans les couvents de Windesheim et les maisons de la communauté, les plus enthousiastes, Hendrik Mande, Gerlach Peters, Jean van Schoonhoven, connurent à leur tour les visions du docteur

1. Jean Busch, 222, *Chronicon Windesemense* ; — Thomas de Kempen, 224, *Chronicon Montis sanctae Agnetis* ; — Acquoy, 221 ; — Moll-Zupke, 214, II, p. 273 et suiv.

2. *Soliloquia*, I, 2.

extatique ¹. Et comme Ruysbroek avait reçu d'Eckehart ses inspirations, et que le dominicain de Strasbourg fondait toute sa mystique sur la théologie et la métaphysique thomiste, Frères et Windeshémiens, par réaction contre l'insuffisance religieuse du nominalisme, venaient renouer la chaîne brisée de la tradition réaliste, et se ranger parmi les disciples lointains de Saint Thomas. Chez eux, cependant, les rêveries de Ruysbroek, la piété de saint Augustin et de saint Bernard, se fondaient en une religion tout intérieure, nullement théologique, peu sacerdotale, à la fois pratique et contemplative, non sans quelques tendances à la fadeur et à la puérité. Dès la première génération, ils l'avaient appelée la dévotion moderne ².

C'est au livre de l'*Imitation* que fut confié, dans les vingt premières années du xv^e siècle, et peut-être par Thomas de Kempen, frère de l'un des fondateurs de la communauté, le dépôt de la sagesse de Windesheim, la confiance de sa mélancolie et de sa consolation ³. Fidèle disciple de Gérard Groote, l'auteur disait son mépris des spéculations stériles où s'évanouissait la force de la pensée chrétienne ⁴. « A quoi bon, écrivait-il, disputer grandement de choses obscures et cachées, que nous ne serons pas accusés d'avoir ignorées au jour du jugement ? Et que nous importent les genres et les espèces ? A quoi bon discuter

1. Nombreux récits de visions dans le *Chronicon Montis Sanctae Agnetis*, 224, c. XIX, XXIV, XXVI, etc. Sur Hendrik Mande, v. *Chronicon Windesemense*, 222, II, XLIII, p. 123 : *Saepe raptus spiritu gloriam Filii Dei et Sanctorum ejus aspexit in caelo, crebraque revelatione caelestia contemplatus, gloriam caeli et in habitantium in eo descripsit.* — *Ibid.*, XLIV, p. 125 : *Apocalypsis sive revelatio fratris Henrici Mande, ostensa super statu patrum devotorum canonicorum regularium defunctorum.* — Cf. Visser, 223, et ouvrages cités, p. 70, n. 1.

2. Zöckler, 80, p. 544-546

3. On peut considérer comme établie la thèse d'après laquelle l'*Imitation* est sortie de Windesheim et des maisons des Frères de la Vie Commune. — Cf. Fronteau, préf. à l'éd. de Paris, 1649, in-8° ; — Amort, 228 ; — Becker, 229 ; — Pohl, 230 ; — K. Hirsche, 226, III, *Erweis der Autorschaft des Thomas aus dem Inhalte und aus den Handschriften der Imitatio* ; — Brucker, 231. — Les partisans de l'origine bénédictine (P.-E. Puyol, *L'auteur du livre De Imitatione Christi*, Paris, 1899, in-8°) ne connaissent pas suffisamment la littérature mystique de Windesheim ; il n'est plus possible, d'autre part, de revendiquer l'ouvrage pour Gerson. — La date de la composition doit être un peu antérieure à 1421. — Bibliographie et résumé de la question dans H. R. F3, 158, art. *Thomas a Kempis*, par L. Schulze ; étude des sources de l'*Imitation* dans Bonot-Maury, 232. — Les meilleures éditions sont celles de K. Hirsche, Berlin, 1891, in-16, et de J. Pohl, 232, II (1904).

4. K. Hirsche, 226, III, p. 44 ; *Skizzirung des Lehrbegriffs der Imitatio mit steter Hinweisung auf den entsprechenden Lehrinhalt der unbezweifelt ächten Schriften des Thomas.*

avec profondeur sur la Trinité, si nous lui déplaisons faute d'être assez humbles ? ¹ » Mais bien plutôt il importe que l'âme, détachée des créatures et affranchie du péché, s'absorbe enfin dans la contemplation de l'essence divine ; et, dans les quatre parties du livre, le pieux anonyme décrit cette délivrance et suit les degrés de cette ascension. Pour lui, la vie terrestre n'est qu'un séjour à l'étranger, dans la tristesse et les misères de l'exil. Il faut que l'âme s'y rende digne de regagner la patrie terrestre vers laquelle elle aspire douloureusement. L'humble imitation du Christ lui en montre le chemin. Elle renoncera d'abord au monde et à elle-même, à l'amour des créatures et à l'orgueil de l'intelligence, aux joies de la chair et de l'esprit ; elle n'aimera plus que Dieu et n'aimera plus rien qu'en lui. Et sans doute il lui faudra lutter sans cesse contre les puissances de la nature et du monde et contre leurs tentations. Elle saura se couvrir du bouclier de la patience, résister et s'aguerrir par la pratique quotidienne de l'examen de conscience, par la prière et la communion, par l'étude de l'Écriture, par la méditation de la mort, de l'exemple du Christ et des Saints ; et la grâce divine ne l'abandonnera pas. A mesure qu'elle se libère d'elle-même et des affections terrestres, Dieu vient engager avec elle des entretiens de plus en plus fréquents et mystérieux : et lorsqu'enfin elle a renoncé aux félicités humaines, elle goûte le bonheur éternel de la présence divine. La douleur de vivre s'absorbe et se fond dans la joie de vivre avec Dieu ; l'âme, d'où a disparu toute pensée égoïste et toute volonté personnelle, se remplit de l'idée de Dieu, s'exalte hors des limites du temps et de l'espace, et, dans l'attente de la mort charnelle, aspire à s'unir sans fin avec lui.

*
* * *

Le triomphe du terminisme avait, à Paris comme aux Pays-Bas, provoqué, dès la fin du XIV^e siècle, la réaction sentimentale que rendait inévitable le caractère sec et formaliste de la doctrine

1. I, 1 : Quid prodest tibi alta de Trinitate disputare, si careas humilitate, unde displiceas Trinitati ? ... I, 3 : Quid prodest magna cavillatio de occultis et obscuris rebus, de quibus nec arguemur in judicio, quia ignoravimus ?... Et quid curae nobis de generibus et speciebus ?

officielle. Pierre d'Ailly était, à vrai dire, l'un des héritiers les plus intransigeants de l'esprit d'Ockam¹. Il admettait sans réserves, dans son Commentaire sur le Livre des Sentences, la théorie nominaliste des universaux²; il résolvait la causalité en contingence, affirmait que l'existence de Dieu n'est démontrable que par la foi et la tradition, et ne reconnaissait dans la loi morale que la volonté arbitraire du Dieu révélé par les Écritures³. Il continuait la tradition psychologique de Guillaume d'Ockam et la tradition logique de Buridan. Mais il n'approuvait pas l'agnosticisme indifférent des logiciens. Si la philosophie critique des nominalistes lui paraissait marquer exactement les limites de la connaissance humaine lorsqu'elle se meut dans le monde des apparences, il admit que l'illumination et l'extase donnent seules l'intelligence de la révélation. « Nous arrivons, écrit-il, par le repos et la quiétude spirituelle, à la vision et à la contemplation de Dieu⁴. » Il ne s'inspira ni de l'Allemagne ni des Pays-Bas, ignora Eckehart et Ruysbroek. Ce fut surtout d'après Richard de Saint-Victor qu'il décrivit les trois étapes classiques de la vie spirituelle, — purification, illumination, union, — et d'après saint Bernard qu'il s'efforça de découvrir dans le Cantique des Cantiques les symboles de l'amour de l'âme et du Christ⁵. Le mysticisme de ce scolastique

1. Tschackert, 236; — Salembier, 237; — H. R. E3, 168, art. *Peter von Ailli*, par Tschackert. — Né vers 1350 près d'Abbeville, étudiant au collège de Navarre, docteur en 1380, grand-maître du collège de Navarre en 1384, chancelier de l'Université de Paris en 1389, évêque du Puy (1395), puis de Cambrai (1397), membre des Conciles de Pise (1409), de Constance (1414-1416), il mourut en 1420. Il soutint, à Constance, la doctrine gallicane de la supériorité du Concile sur le pape; la déposition de Benoît XIII fut en partie son œuvre. Ses théories gallicanes se trouvent développées surtout dans son *Tractatus de auctoritate papae et cardinalium*. — Cf. Launoy, 151, II, p. 467 et suiv.

2. Tschackert, 236, p. 305 et suiv.

3. *Quaestiones in Sententias*, IV, qu. 1: Nulla causa secunda sic est propria causa alicujus effectus, nec aliquis effectus sic ex natura rei sequitur ex aliqua causa secunda, quod causa necessarie inferat effectum, vel quod effectus necessario praesupponat illam causam; immo effectus pure contingenter sequitur ex secunda, et secunda causa pure contingenter antecedit effectum suum (cité par Salembier, 237, p. 162). — *Ibid.*, qu. 2, dist. 1: Non est evidenter notum Deum esse... Deum esse sola fide tenetur. — *Ibid.*, qu. 2: Nec est nobis evidens quod homo debeat ordinare omnia opera sua ad alium finem quam ad seipsum (cité par Salembier, p. 221). — Cf. Tschackert, 236, p. 325 et suiv.

4. *Quaest. in Sert.*, III, c. 1: Per vacationem et spirituales quietem ad divinam visionem et contemplationem pertingimus (cité par Tschackert, 236, p. 326, n. 3).

5. *Expositio super Cantica*; — *Meditatio super septem Psalmos penitentiales*, ou *Liber de Septem Gradibus*, traduit en français sous le titre: *S'ensuivent les sept Degrés de l'Eschelle de Pénitence*; — *De duodecim Honoribus sancti Joseph*.

demeure médiocrement original, assez dénué de poésie et de rêve : il s'exprime volontiers en petits traités d'édification prudente. Mais l'apparition de ces livres rendait manifeste le malaise latent que provoquait, à Paris comme aux Pays-Bas, l'intellectualisme abstrait et stérile de la philosophie d'Ockam : et dès lors, dans les écoles de la capitale, la mystique reconquit droit de cité.

Il était réservé à Jean Gerson d'y fonder véritablement la science de la vie intérieure¹. Élève de Pierre d'Ailly, auquel il succédait en 1395 comme chancelier de l'Université, il avait adopté les thèses essentielles de la philosophie nominaliste². Mais il dépassait le pur empirisme ; infidèle à la pensée critique de Guillaume d'Ockam, il admettait que notre représentation du monde soutient un rapport nécessaire avec le monde pensé par Dieu, et que cette harmonie assure la certitude de notre connaissance ; la philosophie renferme par suite une part de révélation, que la Bible vient compléter. Comme Pierre d'Ailly, il ne se contentait pas de l'intellectualisme abstrait et du positivisme ecclésiastique des docteurs parisiens. La vraie théologie est à ses yeux non pas une science, mais une vie. Elle réside non dans de vaines disputes sur la forme et l'action des sacrements ou des pratiques, mais dans la contemplation de la vérité suprême et dans l'amour divin. Il avait demandé aux œuvres de saint Bonaventure, de Hugues et de Richard de Saint-Victor, la satisfaction profonde de ses besoins religieux. Doyen de Notre-Dame de Bruges, de 1397 à 1401, il connut les disciples de Gérard Groote, les réguliers de Windesheim et les Frères de la Vie Commune, lut, en latin, le livre des *Noces spirituelles*, dont les hardiesses inquiétèrent ce respect de l'orthodoxie qui se conciliait chez lui avec le désir d'une religion personnelle. Gerson blâma Ruysbroek d'affirmer, lorsqu'il décrit l'union de l'âme et de Dieu, qu'elle perd sa propre essence pour se trans-

1. Launoy, 151, II, p. 480-532 ; — J. Schwab, 239. — Ch. Jourdain, 240. — H. R. F³, 158, art. *Gerson*, par Bess. — Jean Charlier, né en 1363 à Gerson, près de Rethel, élève de Pierre d'Ailly au collège de Navarre, docteur en 1392, chancelier de l'Université, en remplacement de P. d'Ailly (1395), tenta d'abord de résoudre le Grand Schisme par voie diplomatique, puis soutint énergiquement les conciles de réforme ; il écrivit, pour la défense du concile de Pise, le *De Auferibilitate Papae ab Ecclesia* ; il assista au concile de Constance, et composa dans cette ville, en 1417, son *De Potestate Ecclesiastica*. Pour la suite de sa vie, v. p. 77.

2. Schwab, c. VI, p. 297 et suiv.

former et s'absorber en l'essence divine, comme la goutte d'eau devient salée en tombant dans la mer. Il crut retrouver, dans les enseignements du docteur extatique, les erreurs des Béghards et des Frères du Libre Esprit, et Jean van Schoonhoven, moine de Groenendael, dut défendre contre lui l'orthodoxie de son maître ¹. Le docteur français ne subit pas l'influence du mysticisme flamand et germanique ; il n'eut pas la profondeur métaphysique de Ruysbroek et d'Eckehart, ni leur génie visionnaire ; mais il menait le même combat que les solitaires des Pays-Bas, et comme il puisait ainsi qu'eux aux sources communes de la mystique chrétienne, il rencontra plus d'une fois des pensées et des expressions qui leur étaient familières. Et si l'on a pu longtemps lui attribuer l'Imitation, Windesheim et la Communauté ne tardèrent pas à reconnaître sa fraternité spirituelle avec leurs fondateurs, et à mettre ses livres entre les mains des novices et des jeunes clercs ².

Le mysticisme que Gerson enseigna, dans ces petits traités que les conflits politiques et religieux, issus du Grand Schisme, la défense des idées conciliaires et des libertés gallicanes à Paris et à Constance, lui laissèrent le temps de composer, repose sur une sorte de dialectique de l'amour ³. Ni les sens, ni la raison, ne peuvent saisir l'essence divine ; seule y parvient l'intelligence pure (*intelligentia simplex*), qui reçoit immédiatement de Dieu les premiers principes ; car « elle est une lumière qui dérive de l'infinie lumière de l'intelligence primordiale, qui est Dieu, et dont saint Jean écrit : Elle était la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde ⁴ ». Sa connaissance a pour forme la contemplation : elle n'use pas du raisonnement logique ; les vérités ne lui sont pas démontrées : elle les voit dans une intuition. Mais comprendre ne suffit pas ; les puissances intellectuelles restent inférieures aux puissances affectives ; à l'intelligence simple correspond, dans le domaine du sentiment, cette tendance qui entraîne l'âme vers Dieu et

1. *Gersonii Opera*, 238, I, p. 60 : *Epistola ad fratrem Bartholomeum*.

2. Les missionnaires windeshémiens qui vinrent, en 1496 et 1497, à Château-Landon, Saint-Victor de Paris et Livry, étaient des lecteurs de Gerson. V. p. 254.

3. Schwab, 239, c. VII : *Gersons mystische Theologie*, p. 325-376.

4. *Gersonii Opera*, 238, III, p. 370-1 : *Lux quaedam intellectualis naturae, derivata ab infinita luce intelligentiae primae quae Deus est, de quo Johannes : Erat lux vera quae illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum*.

que les théologiens ont nommée *synderesis* : la forme affective qu'elle revêt s'appelle la dilection extatique, et la mystique est l'art de cet amour divin. Elle y conduit l'âme par une double voie. L'intelligence s'élève d'analogie en analogie, de symbole en symbole, jusqu'à ce qu'elle défaille, dans son effort pour se représenter l'être infini ; tandis que la raison, d'abstraction en abstraction, tente de s'élever jusqu'au concept de l'essence parfaite. Cependant le cœur se détache des créatures, renonce aux désirs et aux soins inutiles, détruit en lui le péché, avec l'aide de la grâce dont il invoque ardemment l'assistance. Lorsque l'âme s'est ainsi exaltée dans la recherche de la réalité suprême, et commence enfin à la saisir, alors elle se transforme par l'amour, se trouve ravie par l'extase au-dessus d'elle-même, devient semblable à Dieu et s'unit à lui. Elle ne se fond pourtant pas dans l'être infini : elle garde sa personnalité, mais reconquiert son essence idéale, que le péché et la vie terrestre avaient altérée et souillée ¹. Et cette communion avec Dieu est, au témoignage des mystiques et des saints qui l'ont connue, la joie la plus sublime que l'homme puisse goûter ².

Ainsi Gerson résumait en un système bien coordonné les principales idées que saint Bonaventure, saint Bernard, les Victorins et le pseudo-Denys avaient développées avant lui. Cependant il luttait contre la théologie formelle et stérile ³. Il avait professé deux leçons sur la vaine curiosité, blâmé ceux qui laissent de côté les dogmes essentiels, sous prétexte qu'on les connaît trop bien, et perdent leur temps à l'étude de problèmes insolubles ⁴. « Ce n'est pas, disait-il plus tard, dans la subtile recherche de la vérité, mais dans le culte et la pratique de la charité que consiste le royaume de Dieu : par là seulement on accomplit la loi et l'on obtient le salut. Si la spéculation théologique ne doit pas vous y conduire, elle est plus inutile que la philosophie des païens ⁵ ». Il souhaitait de trouver chez les docteurs la science du cœur plutôt que celle de l'esprit : il voulait que leur enseignement sût faire jaillir la source vive

1. *Ibid.*, I, p. 79 : Assimilatio non tollit, sed perficit naturam.

2. *Ibid.*, III, p. 367.

3. Schwab, 239, c. vi : Der theologische Standpunkt Gersons, p. 262 et suiv.

4. *Gersonii Opera*, 238, I, p. 86-106.

5. *Ibid.*, IV, p. 829 : Non in subtili inquisitione veritatis, sed in cultu charitatis consistit regnum Dei...

des bonnes œuvres¹ ; comme Gérard Groote, il se passionnait pour la pratique autant que pour la contemplation. Aussi aurait-il voulu qu'on réformât profondément les études sacrées. Il invitait les étudiants de Navarre à méditer de préférence les livres qui s'adressent au sentiment, développent le goût de la vie intérieure et de la charité agissante². Très orthodoxe d'ailleurs, jaloux de conserver à la Faculté parisienne un droit éminent de contrôle sur la pensée philosophique et théologique, son mépris des vaines disputes de mots où se complaisait l'école nouvelle avait fini par le rendre impopulaire à l'Université. Après la fin du concile de Constance, menacé par la haine de Jean sans Peur, qui ne lui pardonnait pas d'avoir, devant l'assemblée, réclamé la condamnation des doctrines de Jean Petit, apologiste de l'assassinat politique, il avait, pendant deux ans, porté en Tyrol et en Autriche ses tristesses d'exilé. En 1419, la mort violente du duc de Bourgogne lui rouvrit les portes de Paris. Mais bientôt, las du spectacle des guerres civiles, découragé, il allait chercher la paix à Lyon, près de son frère, prieur des Célestins. Il vécut encore dix ans, chanoine de Saint-Paul, occupé à la composition de nouveaux ouvrages, où se définissait plus nettement et s'approfondissait encore sa pensée religieuse³. Ses petits traités pratiques, écrits en langue française, réveillaient dans la masse des fidèles le sentiment profond du christianisme⁴. Cependant Nicolas de Clémenges, auquel l'Université, pendant de longues années, n'avait pas voulu pardonner la faveur de Benoît XIII, quittait en 1425 la retraite monastique dans laquelle il s'était isolé, reprenait sa chaire de Navarre, pour enseigner la rhétorique en lecteur de Cicéron et de Sénèque, la théologie en disciple de Gerson⁵. Le souvenir

1. *Gersonii Opera*, 238, I, p. 177 : Theologum nominamus bonum virum in sacris litteris eruditum, non quidem eruditione totius intellectus, sed multo magis affectus, ut ea, quae per theologiam intelligit, traducat per iugum ruminacionem in affectum cordis et executionem operis...

2. *Ibid.*, I, p. 106, *Ad studentes collegii Navarrae*.

3. De cette dernière période datent les ouvrages suivants : *Consolatio philosophiae* ; *Monotessarum* ; *Collectorium super Magnificat* ; *Tractatus super Cantica Cantecorum*, etc.

4. *Les Contemplations historiez sur la Passion Nostre Seigneur* ; *Les Reigles de bien vivre* ; *La Confession maistre Jehan Jarson* ; *La Mendicité spirituelle* ; *L'Aiquillon d'Amour divine, fait par Sainct Bonaventure et translaté de latin en françois*.

5. Launoy, 151, II, p. 558-585 ; — Féret, 156, IV, p. 275-295 ; — H. R. E3, 158, art. *Nikolaus von Clémenges*, par C. Schmidt, revu par Bess. — Nicolas

du chancelier et de sa piété mystique allait se perpétuer chez ceux des maîtres parisiens, qui, peu curieux de systèmes, conservaient le goût de la vie intérieure et la tradition de saint Augustin.

III

Après la mort de Nicolas de Clémanges (1437), viennent des années sombres, pendant lesquelles il semble que l'Université ait abdiqué la vie intellectuelle. Sous la domination anglaise, les nominalistes avaient été contraints de céder leurs chaires à d'obscurs partisans d'Albert ou de Thomas. La Faculté de théologie condamnait Jeanne d'Arc, envoyait ses docteurs siéger au procès de Rouen, où le sorbonniste Thomas de Courcelles réclamait la torture pour l'accusée ¹. La rentrée de Charles VII ne ranima pas les études. Les Universités rivales, récemment ouvertes, de Dôle, de Poitiers, de Caen, de Bordeaux, enlèvent à Paris une partie de ses philosophes et même de ses théologiens ². Parmi les nominalistes, personne ne laisse une œuvre ou un nom. C'est hors de France que Paul de Venise, Pierre de Mantoue, Apollinare Offredo, Paolo Pergolese développent la logique terministe ³. C'est à Toulouse que les Dominicains saluent en leur confrère Jean Capreolus le prince des thomistes ⁴; à Poitiers que Nicolas des Orbeaux maintient la tradition de Duns Scot, le commente dans des ouvrages dont la vogue durera jusqu'à l'époque de Rabelais ⁵.

Poillevillain, né à Clémanges en Champagne, vers 1367, élève de Gerson, ne dépassa pas le baccalauréat en théologie (1391); il rédigea un grand nombre des mémoires que l'Université de Paris adressait aux papes et aux rois pour faire cesser le Schisme. En 1397, il acceptait le titre de secrétaire du nouveau pape Benoît XIII; il devint suspect à l'Université, et se retira d'abord à Langres, où il avait obtenu un canonicat, puis chez les Chartreux de Valprofond et de Fontaine-du-Bosc. Il soutint de loin le Concile de Constance, écrivit en 1415 et en 1416 sa *Disputatio de Concilio generali*. Il n'est pas sûr qu'on puisse lui attribuer le *De corrupto Ecclesiae statu*. Clémanges reprit ses cours en 1425 et mourut en 1437. — Son humanisme prétendu se borne à une recherche de la correction et de l'élégance dans l'expression; son style est souvent enflé et déclamatoire; aucune influence des écoles italiennes ne se sent encore dans ses écrits.

1. Denifle-Châtelain; *Le Procès de Jeanne d'Arc et l'Université de Paris*, dans *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, XXIV (1897), p. 1-32.

2. Denifle-Châtelain, 145, p. ix.

3. Prantl, 186, IV, p. 173 et suiv.

4. Quéatif-Echart, 112, I, p. 795.

5. Wadding, 117, p. 268; — Sbaralea, 118, p. 561-562.

Pourtant, peu après le milieu du xv^e siècle, l'école parisienne tentait un dernier effort pour se renouveler. De nombreux esprits, las de la logique formelle et de la sophistique nominaliste, cherchèrent une discipline moins stérile et des doctrines moins négatives. Aussi incapables de création que les terministes, ils s'adressèrent aux maîtres dont ceux-ci négligeaient l'enseignement, à Thomas et à Duns Scot. Le premier leur offrait une philosophie complète, fortement construite, où la pensée d'Aristote et quelques-unes des idées néo-platoniciennes se fondaient et s'harmonisaient avec le dogme chrétien. Par sa théorie de l'existence des universaux en Dieu, le thomisme restaurait la dignité de la science ; il réhabilitait la spéculation métaphysique et morale, montrait comme but suprême de l'activité humaine et comme félicité suprême la connaissance du monde et de Dieu ¹. Il satisfaisait à la fois les besoins de l'intelligence, déçue par la sécheresse des analyses et des discussions terministes, et les besoins de la sensibilité, qui, lasse du positivisme ecclésiastique où s'enfermaient les disciples d'Ockam, se détournait peu à peu vers le mysticisme. Plus que Thomas, Duns Scot attira les esprits exigeants en fait d'évidence logique, qui préféraient une critique rigoureuse à l'harmonie d'un système complet, mais n'admettaient pas la théorie toute négative de la connaissance formulée par Ockam. Si Duns Scot n'avait pas élevé un monument comparable à la *Somme*, il avait du moins parcouru toutes les parties de la philosophie, et si, plus que Thomas, il restreignait le domaine de la théologie naturelle, si déjà, comme les ockamistes, il ne voulait fonder la plupart des préceptes moraux que sur l'autorité divine, il plaçait l'idéal humain, non dans la connaissance intellectuelle, mais dans l'exercice de la volonté conduite par la foi, et sa doctrine, malgré les excès d'une subtilité aride, s'accordait avec ce désir de religion vivante et active qui avait inspiré l'œuvre de Pierre d'Ailly et de Gerson ².

Ainsi voit-on s'engager à Paris, comme à Heidelberg, à Fribourg ou à Bâle, le conflit des anciens et des modernes, des partisans de Thomas et de Scot et des continuateurs d'Ockam ³.

1. V. p. 60, n. 2.

2. V. p. 61, n. 1.

3. Prantl, 186, IV, p. 186. — Sur la querelle des anciens et des modernes à Heildeberg, à Bâle, à Fribourg, *ibid.*, p. 187-191.

On discute d'ailleurs moins de théories que de méthodes et de programmes, moins de systèmes que d'inspiration. Les anciens blâment les modernes d'imposer, volontairement ou par impuissance, des limites trop étroites au travail philosophique. Ils les accusent de négliger les sciences du réel et du divin. En 1452, la commission de réforme, présidée par le cardinal d'Estouteville, oblige les ariens à l'étude approfondie de la morale et de la métaphysique ¹. Le 19 mars 1456, les docteurs condamnent les thèses nominalistes du bachelier Jean Lefèvre ². Pendant les premières années du règne de Louis XI, la société de Sorbonne revient aux anciennes doctrines ³.

*
* *

C'est alors que se révéla, dans les collèges presque ruinés de la capitale, l'œuvre littéraire et philosophique des humanistes italiens. Déjà Pétrarque avait souhaité la réconciliation de l'éloquence et de la dialectique. Il accusait les sophistes bavards de déshonorer le nom de la théologie ; il dédaignait les scolastiques, ignorait leurs disputes ; mais il marquait avec joie l'accord de la pensée cicéronienne avec les enseignements chrétiens, s'enthousiasmait pour Platon, dont il ne pouvait encore lire le texte ⁴. Dès le premier tiers du xv^e siècle, les érudits florentins, Coluccio Salutati, Luigi Marsili, désiraient renouveler à la fois la connaissance du beau style latin et de la sagesse antique ⁵. Dans les couvents de Suisse, de France et d'Italie, Poggio Bracciolini recherchait passionnément les manuscrits négligés ou gâtés par les moines ⁶. A Florence, Lionardo Bruni traduisait, avant 1421, le *Phédon*, les *Lettres* attribuées à Platon, le *Gorgias*, l'*Apologie* et le *Phèdre* ; il entreprenait de rendre aux modernes le véritable Aristote, défiguré par des traducteurs barbares ; en 1417, il traduisait les *Œuvres morales*, puis en 1435,

1. Denifle-Châtelain, **145**, IV, p. 729 : Specialius autem mandamus quatenus ipsi scolares diligentius insistant metaphysicalibus libris et moralibus addiscendis. — Cf. Launoy, **183**, c. XI, p. 87.

2. Du Boulay, **143**, V, p. 678. — D'Argentré, **147**, I, II, p. 255.

3. V. p. 87, n. 2 et 92, n. 2.

4. Voigt, **243**, I, p. 20-156 ; — De Nolhac, **252**, II, p. 216, 224, 240-242 ; — Prantl, **186**, IV, p. 153.

5. Voigt, I, p. 190-211 ; — Rossi, **251**, p. 15 et suiv.

6. Voigt, I, p. 327-339 ; — Rossi, p. 19 et suiv.

la *Politique* et les *Économiques* ¹. Quatre ans après, Laurent Valla, dans ses *Dialecticae Disputationes*, attaqua avec acharnement l'ignorance des philosophes gothiques. Et déjà, emporté par son indignation contre l'École et son oracle, il mettait en doute le génie d'Aristote, n'acceptait ni sa physique, ni sa psychologie, ni sa théorie du bonheur et de la vertu ². Cependant s'ouvrait à Florence le concile gréco-latin qui pensa réunir les Églises et terminer le schisme oriental ³. D'illustres Hellènes s'y rendirent : Bessarion, patriarche de Nicée, Gémiste Pléthon qui, dans ses *Lois*, avait tenté de créer une doctrine religieuse et morale, dont il empruntait les éléments aux mythes du paganisme et au spiritualisme platonicien ⁴. Comblé d'honneurs par Cosme de Médicis, il compara, sur sa demande, dans un petit livre intitulé *Περὶ ὧν Ἀριστοτελέλης πρὸς Πλατῶνα διαφέρεται*, les théories essentielles des deux philosophes, reprocha au premier son Dieu inactif et impersonnel, sa pensée trop attachée aux réalités terrestres. Tandis que Filelfo à Florence, à Sienne, à Bologne, à Milan, Gasparino de Bergame à Pavie, Venise et Padoue, Guarino à Ferrare, Vittorino de Feltre à Mantoue ⁵, enseignaient les élégances classiques et commentaient les poètes et les orateurs, la dispute de l'Académie et du Lycée, poursuivie par Théodore Gaza et Bessarion, par Georges de Trébizonde et Jean Argyropoulos, allait, pendant plus de trente ans, troubler les Universités italiennes ⁶. Défenseurs du véritable Aristote contre l'Aristote arabe et scolastique, passionnés avant tout de raison et de vérité, défenseurs de l'Académie contre le Lycée, d'une philosophie esthétique, religieuse et mystique contre la science pure et la froide logique, tous travaillaient d'un cœur égal, malgré leurs querelles et leurs petitesesses, à l'éducation de l'esprit humain.

Les grands universitaires de la fin du xiv^e siècle et des premières années du xv^e, Pierre d'Ailly, Gerson, Nicolas de Clémanges, n'avaient ignoré ni l'antiquité ni la belle langue latine.

1. Voigt, I, p. 306-311, II p. 163-172; — Rossi, p. 24-25, 64-65.

2. Voigt, I, p. 327-339; — Rossi p. 56-57.

3. Villari, 246, I, p. 52 et suiv.; — Della Torre, p. 429 et suiv. — Cf. Vast, 244, p. 75-113.

4. Rossi, p. 67-68; — Della Torre, p. 429 et suiv.

5. Voigt, I, p. 347-365, 220-222, 533-534; — Rossi, p. 30-34, 37-40. — Gasparino de Bergame est également connu sous le nom de Gasparino de Barzizza.

6. Voigt, II, p. 121-146; — Rossi, p. 68-70. — Cf. Vast, p. 327 et suiv.

Mais ils restaient les élèves de la tradition médiévale ; c'était à la mystique chrétienne qu'ils devaient les plus chers de leurs rêves. Ils ne demandèrent rien à l'Italie. Jean de Montreuil, qui la connaissait, ne fut, ni par ses fonctions, ni par la tournure de son intelligence, un maître parisien ¹. Tandis qu'à la cour de Charles VII ou dans le haut clergé l'on comptait déjà bon nombre d'esprits curieux de la culture italienne, l'Université ne se laissa pénétrer que lentement par les nouvelles idées. Pourtant les professeurs n'étaient pas rares, qui fuyaient l'agitation stérile de la vie française jusqu'aux écoles de Pavie et même de Rome. Mais que rapportèrent d'Italie Jourdan Morin et Guillaume du Fossé, l'un et l'autre doyens de la Faculté romaine de théologie en 1429 et en 1437 ² ? Enfin, le 19 janvier 1457/8, l'Université confia une chaire de grec à Gregorio de Città di Castello, qui, du nom antique de sa ville natale se faisait appeler le Tifernate. C'était sur le sol même de la Grèce qu'il en avait appris la langue ; les étudiants parisiens l'entendirent, pendant plus d'un an et demi, expliquer la grammaire grecque et commenter les auteurs latins selon les méthodes qu'il avait suivies à Naples, à Rome et à Milan ³. Ce travail ne resta pas stérile ; Jean Reuchlin put commencer, en 1473, ses études d'helléniste, sous la direction des élèves formés par Gregorio ⁴.

Il eut sans doute, parmi ses auditeurs, un jeune théologien de Groningue, Jean Wessel Gansfort ⁵. Écolier à Zwolle chez les Frères de la Vie Commune, initié par Thomas de Kempen lui-même au mysticisme qui venait de s'exprimer dans les quatre

1. A. Thomas, 300. — Delaruelle, 406, p. 5-7. Jean de Montreuil, né vers 1354, secrétaire des finances sous Charles V, chancelier de Charles VI, diplomate et homme d'état, ami de Coluccio Salutati, fut tué par les Bourguignons en juin 1418.

2. Denifle-Châtelain, 145, IV, p. 369, n. 2 ; p. 563, n° 2453.

3. Thuasne, 310, I, p. 9-13 ; — Delaruelle, 314.

4. Geiger, 462, p. 199 ; Reuchlin à Lefèvre d'Étaples ; Stuttgart, 31 août 1513 : *Graeca elementa, quae ipse ego quondam in vestra Gallia ex discipulis Gregorii Tiphernatis adulescens Parisius acceperam, anno Domini 1473.* — V. p. 645, n. 1, 5. H. R. E³ 158, art. *Johann Wessel*, par H. Schmidt, revu par S. D. van Veen. La vie de Jean Wessel (Wessel Harmensz Gansfort) reste assez obscure. La date de sa naissance n'est pas connue avec précision (Groningue, vers 1419). La date de son arrivée à Paris est problématique ; il y fut vers le milieu du siècle, vers 1458. On ne sait pas la durée exacte de son séjour à Heidelberg. — Sur son séjour à Paris, v. Budinzky, 155, p. 172-173. — L'art. de H. R. E³, contient un exposé précis de la doctrine de Wessel et résume la bibliographie. — Rodolphe Agricola, son compatriote, arrivait à Paris peu après 1460 (V. p. 93, n. 2). Wessel le connut sans doute à cette date.

livres de l'Imitation, il s'était lassé de la culture volontairement médiocre des Frères, de leur renoncement trop timide à toute haute curiosité intellectuelle. Les Dominicains de Cologne lui enseignèrent alors la doctrine de saint Thomas, dont la métaphysique et la mystique savante l'enthousiasmèrent ; il apprit les éléments de l'hébreu, du grec, et, de loin, connut l'humanisme italien. Après un rapide séjour à Heidelberg, il vint à Paris, attiré par la querelle des anciens et des modernes, où il comptait prendre parti et jouer un rôle. Mais à mesure que les thomistes et les scotistes regagnaient du terrain, Wessel sentait chanceler ses convictions réalistes ; il passait à la doctrine de Scot, lisait Ockam et ses continuateurs, et bientôt adoptait sans hésitation les thèses discréditées des nominaux. Par là, malgré la vigueur de son esprit et la richesse de son érudition, il se priva de toute influence réelle.

Le maître qui introduisit définitivement l'humanisme italien à l'Université fut Guillaume Fichet ¹. Il naquit en 1433, dans la vallée savoyarde du Faucigny. Boursier d'un collège d'Avignon, il apprit à goûter Pétrarque ² et les poètes anciens, obtint ses premiers grades théologiques vers 1459, et vint à Paris. En 1461, il entra dans la société de Sorbonne, et, sept ans après, recevait le doctorat. Il partagea son activité entre les anciennes et les nouvelles études ; au collège Saint-Bernard, puis à la Sorbonne, il enseignait, le matin, la logique et la théologie réalistes ; le soir, devant de nombreux élèves, dont plusieurs, comme le Trinitaire Robert Gaguin, avaient l'âge du maître, il commentait les auteurs antiques ³. En 1469 et 1470, une mission diplomatique auprès du duc de Milan lui révéla l'Italie et la culture nouvelle. Pour en faciliter la diffusion, il établit l'imprimerie à Paris. Bibliothécaire de Sorbonne, soutenu par le prieur Jean Heynlin de Steyn, il obtint des associés, en 1470, l'autorisation d'installer un atelier typographique dans

1. J. Philippe, 305. — Thuasne, 310, I, p. 13, 23, 220-221. — Delaruelle, 406, p. 10-13.

2. Thuasne, (II, p. 164-5, n. 11), cite, comme ayant appartenu à Fichet, le ms. lat. 16683 de la Bibl. Nat., qui contient le *De Vita Solitaria* de Pétrarque, transcrit de la main du Sorbonniste.

3. Fichet, 301 ; préface (non pag.) : Qui duodeviginti annos antemeridianis quidem temporibus alias philosophiam et quas artes liberales dicunt, alias quoque sacras litteras non indiligenter edocuit, atque identidem in dicendi ratione (quae prioribus saeculis Parisios fere latuerat) annos totidem postmeridianis horis factitavit. — Sur le réalisme de Fichet, v. p. 87, n. 2, et p. 91.

les bâtiments du collège. Deux bacheliers ès arts, Ulrich Gering de Constance et Michel Friburger de Colmar, un ouvrier, Martin Krantz, compatriote de Heynlin, y montèrent leurs presses¹, d'où sortirent, pendant les trois premières années, les *Lettres* et l'*Orthographe* de Gasparino de Bergame, les œuvres de Salluste, de Florus et de Valère Maxime, les *Élégances* de Laurent Valla, le *De Officiis* de Cicéron². A la première page de l'*Orthographe*, dans une lettre à Robert Gaguin, Fichet, le 1^{er} janvier 1470/1, glorifiait les inventeurs de l'art nouveau et se félicitait de voir enfin restaurées à Paris les études d'humanité³. Dans le courant de l'été suivant, sur la demande de ses élèves, il acheva la composition d'une *Rhétorique*, où il résumait, avec sa connaissance pratique des élégances latines, ses aspirations d'humaniste : « Nos contemporains, écrivit-il, excellent dans la dialectique et la philosophie, mais ils méprisent les orateurs : Paris peut rivaliser glorieusement avec Athènes pour les arts libéraux ; cependant, jusqu'ici, personne ne s'y est montré, qui ait su, imitateur de Platon, d'Aristote, d'Isocrate, de Théophraste et des autres Attiques, unir la rhétorique à la philosophie. Contents de la connaissance toute nue des choses, les uns, empêchés par les affaires publiques et privées, les autres, moins gênés par la multitude et la profonde doctrine de leurs auteurs que par leur propre ignorance, ne prennent aucun soin de l'art de bien dire⁴. » Son livre en résumait les recettes d'après Cicéron. Œuvre bien scolastique et bien maladroite encore, mais animée d'une espérance généreuse. « Toutes les autres disciplines, annonçait-il, qui, sans la rhétorique, tombent en langueur, et que déshonore une rouille séculaire, revêtues maintenant des ornements de l'éloquence, parées de la bulle d'or, vont se mon-

1. Philippe, 271. — Claudin, 272, p. 17-60.

2. L'édition du *De Officiis* (Hain 5252) est l'œuvre personnelle de Fichet. Elle est précédée d'une lettre du Sorbonniste à Jean Heynlin, datée de Tours, le 7 mars 1471/2 ; suit une lettre de Heynlin à Fichet.

3. Publiée par L. Sieber, 302. — La lettre est suivie de quelques distiques de Gaguin à Fichet. — patri et preceptoris suo ».

4. Fichet, 301, Préface, non pag. : Quo fit ut, tametsi Parisiorum Lutetia locum inde mortuis Athenis nulla parte laudis inferiorem sit studio reliquarum artium assecuta, nemo tamen ad hanc usque memoriam Parisii emerisit, qui ut Plato, ut Aristoteles, ut Isocrates, ut Theophrastus, ut Actici quidem alii plurimi, rhetoricam cum omni philosophia tandem aliquando servet ac doceat. Quin hi quidem nuda rerum cognitione contenti, isti publicis ac privatis negotiis impediti, illi quidem non tam auctorum multitudine ac magnitudine quam rei familiaris inopia maxime deterriti, minimopere student eloquentie.

trer au jour dans leur élégance et leur éclat... Le champ va s'ouvrir aux luttes du génie¹ ». Et c'était avec une passion toute italienne qu'il promettait, comme les humanistes d'au-delà des monts, la gloire à qui désormais saurait écrire et parler.

Il ne se contentait pas de rappeler aux étudiants parisiens l'art de bien dire ; il entendait ressusciter, avec l'œuvre des orateurs et des poètes antiques, celle des savants et des penseurs. Théologien et philosophe, il ne voulait pas révéler seulement à la France le travail grammatical des humanistes d'Italie : il connaissait et voulut faire connaître les efforts que, depuis la fin du siècle précédent, les érudits et les professeurs de Florence et de Rome avaient accomplis pour retrouver la sagesse de l'Académie ou du Lycée.

La querelle de l'aristotélisme et du platonisme se poursuivait. Gémiste Pléthon avait disparu dès 1450, mais Théodore Gaza et Georges de Trébizonde continuaient de défendre les conceptions finalistes du péripatétisme, qu'il avait accusé de diminuer l'idée de Dieu. En 1464, Georges publiait, sous le titre de *Comparatio Platonis et Aristotelis*, une violente et venimeuse diatribe contre Platon. Déjà, au cours des conflits précédents, Bessarion avait tenté de calmer les adversaires et de montrer l'accord profond des doctrines opposées ; il répondit, en 1469, par ses quatre livres *In calumniatorem Platonis* ; sans diminuer le génie d'Aristote, il rendait justice au philosophe outragé, montrait que, pour la dialectique et la science universelle, Platon égalait son disciple ; et, comme Georges de Trébizonde reconnaissait en Aristote un prophète du christianisme, il n'eut pas de peine à prouver que Platon s'était davantage approché de la révélation chrétienne. Georges, en 1470, lui répliqua par ses *Annotationes* dont Niccolò Perotto, l'année suivante, relevait les erreurs. Cependant Théodore Gaza écrivait contre le platonicien Jean Argyropoulos, qui, depuis 1456, enseignait à Florence, suivant l'esprit de Bessarion, la conciliation des deux systèmes². En juin 1470, le conflit fut porté devant l'Université de Paris. André, fils de Georges de Trébizonde, écrivit alors à quelques-

1. *Ibid.* : Quin etiam relique discipline que sine rhetorica in situ jam dudum squauerunt, mox oratoriis instructe monilibus, aureaque palla connecte, jamjam nitide politique prodibunt... Recludetur denique nobilissimis ingeniis de glorie prestantia certandi campus.

2. Vast, 244, 327-363 ; — Voigt, 243, II, p. 121-146 ; — Rossi, 251, p. 51-52.

uns des docteurs, et leur envoya plusieurs exemplaires des *Annotationes*, afin d'obtenir la condamnation solennelle du platonisme et des théologiens qui l'admettaient¹. Dès le 13 décembre 1470, Bessarion, qui sans doute avait connu Fichet en Italie quelques mois auparavant, et, cette année même, avait eu l'occasion de parler avec Jean Wessel des querelles parisiennes², transmettait à Fichet la réponse de Perotto, et priaît le sorbonniste de défendre le système incriminé³.

Pendant un an et demi, Fichet usa de son crédit et de son influence pour gagner des partisans au cardinal de Nicée⁴. Il découvrait, dans le *In Calumniatorem*, « un fleuve immense de philosophie » ; incapable de déchiffrer le texte original des Dialogues, il s'enthousiasmait néanmoins, comme jadis Pétrarque, pour le platonisme, et ne pouvait comprendre que les Latins l'eussent ignoré si longtemps. Il voulait faire imprimer en Sorbonne le livre de Bessarion, dont quelques exemplaires, tirés sur vélin, seraient précieusement déposés dans les bibliothèques des collèges⁵. Il le présenta, le 4 mai 1472, à l'Université ; le recteur remercia solennellement le cardinal⁶. C'est sans

1. Legrand, 303 ; lettre 3, Fichet à Bessarion ; Paris, 13 février 1470/1 ; p. 228. — Cette lettre contient, sur l'activité professorale de Fichet, à peu près les mêmes renseignements que la Préface de la *Rhétorique*, composée environ cinq mois après. Cf. p. 83, n. 3. Sur la correspondance de Fichet avec Bessarion, v. Philippe, 305, p. 143-145.

2. Wessel passa une partie de l'année 1470 à Rome ; il y connut Bessarion et le cardinal Della Rovere, qui allait être Sixte IV ; Wessel, quoique nominaliste, pouvait se souvenir d'avoir lu à Cologne une partie des œuvres de Platon.

3. Legrand, 303, lettre 1 ; Bessarion à Fichet, Rome, 13 décembre 1470 ; p. 224.

4. Sans doute doit-on rapporter à l'histoire des querelles platoniciennes de 1470-1472 l'anecdote confuse relatée par Du Boulay, 143, V, p. 692. Un Grec ou un prétendu Grec publiait contre Fichet des libelles ; celui-ci, le 1^{er} avril 1470/1, obtint de l'Université qu'elle interdît aux étudiants de l'écouter. — Legrand, 303, lettre 5, p. 233 ; Bessarion, le 31 août 1471, demande à Fichet de lui envoyer la lettre adressée par André de Trébizonde aux professeurs parisiens ; — lettre 7, p. 235, s. d. ; Fichet envoie à Bessarion sa *Rhétorique* ; — lettre 8, p. 235-238, s. d. ; remerciements de Bessarion ; il a transmis au pape un exemplaire, sur la demande de Fichet auquel on laisse espérer un bénéfice.

5. *Ibid.*, lettre 10, Fichet à Bessarion ; Paris, 4 avril (1471/2) ; p. 249 : ... Flumen sane immensum philosophiae miror Latinos ad hoc tempus latuisse. — P. 250 : il fera imprimer quelques exemplaires sur vélin, — ut aevo longissimo publicis collegiorum nostrorum bibliothecis, quibus apponi faciam, opus tuum legatur... Quippe de Platone et Aristotele quotidie disputantibus nihil opere tuo magis conduit.

6. *Ibid.*, lettre 10, p. 250 : Fichet annonce qu'il présentera le livre de Bessarion à la première réunion après Pâques. — Lettre 14, p. 255 ; le recteur (Étienne Legrand) à Bessarion ; écrite dans l'église des Mathurins, à l'assemblée générale, 4 mai 1472,

doute alors que sortirent des presses de Sorbonne les lettres supposées de Platon, dans la traduction de Lionardo Bruni¹.

Fichet et les siens unissaient à l'amour des lettres latines, à leur curiosité des doctrines platoniciennes, le respect des deux traditions de Thomas et de Scot. En France comme en Allemagne, les partisans de l'antiquité s'entendent avec ceux que l'École appelle les partisans des anciens. Les deux groupes mènent le même combat. Un égal dégoût des formules abstraites et vides, un égal besoin de pensée concrète, de science religieuse et de foi profonde, a conduit les uns au spiritualisme de Cicéron et de Platon, rapproché les autres des deux grands docteurs chrétiens. Les reproches que Fichet adresse aux scolastiques ne visent et n'atteignent que les terministes. Lui-même et ses amis se classent officiellement parmi les anciens et mènent la lutte contre les nominaux². Jean Heynlin, qui corrige les épreuves des *Epistolae* de Gasparino, professe les doctrines de saint Thomas³, et le *Commentaire* de Scot sur le quatrième livre de Pierre Lombard est imprimé dans le même atelier que les *Tusculanes* et les lettres de Platon⁴.

Mais Fichet, cette année même, allait quitter la capitale. Depuis quelques mois déjà, Bessarion se disposait à venir en France comme légat de Sixte IV. Il se souvenait de ses origines grecques et propageait passionnément l'idée d'une croisade des peuples chrétiens pour chasser les Turcs de Constantinople. Ce fut encore Fichet, qui, séduit par la grandeur de ce dessein, confia aux presses de Sorbonne les *Epistolae et orationes de arcendis Turcis*⁵. En mai 1472, il les offrit à Louis XI et au roi d'Angle-

1. Hain 13066 ; *Platonis Epistolae quas Leonardus Arretinus ex graecis latinis fecit* ; s. d., in-f^o.

2. Dans l'affaire de Pierre du Ruisseau (v. p. 91), Fichet signo parmi les partisans des anciens. — Ses amis figurent parmi les membres de la commission qui condamne le nominalisme (v. p. 92, n. 2).

3. L. Sieber, 302 ; p. 107 : Gasparini Pergamensis epistolas, quas Joannes Lapidanus emendavit.

4. Hain-Cop. 6428 ; Cop. 2126 ; d'après Reichling, 276, VI, p. 87, ces deux indications correspondent à une édition unique ; Paris, Friburger, Krantz et Gering, in-f^o, s. d.

5. Hain, 3005 ; Bibl. Nat., Rés. J 1225 ; s. l. n. d., in-4^o. — Les discours sont précédés de la lettre de Bessarion à Fichet, datée de Rome, 13 déc. 1470 (Legrand, 303, lett. 3, p. 226), par laquelle il lui en annonce l'envoi. — Ce volume de la Bibl. Nat. est l'exemplaire que Fichet adressa, vers la fin de 1471 ou le début de 1472 à l'ordre de Cluny ; le volume coté J 1226 est l'exemplaire d'envoi au prier de la Grande Chartreuse ; il porte en tête une lettre manuscrite de Fichet, datée du 2 octobre 1471. L'impression des *Epistolae* peut donc être datée, au plus

terre Édouard IV, à Charles le Téméraire, au duc de Savoie, au comte palatin du Rhin, au margrave de Bade, aux évêques de Metz et de Pampelune¹. Louis XI négociait avec Sixte IV la rédaction de son concordat ; il pria Bessarion de venir en France, pour régler la question des bénéfices ecclésiastiques et de la guerre turque². Le 15 août, il recevait le cardinal au château de Saumur. Mais, le concordat ébauché, il ne voulut plus entendre parler de la croisade. Bessarion, comblé d'honneurs et de déceptions, quitta Paris dans les premiers jours de septembre, sans avoir rien conclu. Fichet le suivit. Céda-t-il simplement à l'attrait de l'Italie, ou s'exila-t-il à dessein pour éviter des conflits dont il était las d'avance avec les terministes ennemis des lettres, et les gallicans exaspérés ? Bessarion, usé par les fatigues et les tristesses de son voyage, mourut à Ravenne le 18 novembre 1472. Fichet, accueilli avec distinction par Sixte IV, nommé camérier et pénitencier³, ne devait plus revenir à Paris. Retiré dans la paix des ruines et des souvenirs antiques, il cacha dès lors si bien sa vie que la date de sa mort reste inconnue.

Du moins avait-il fondé à Paris ces études d'humanité dont se glorifiait l'Italie. Sa large intelligence avait accepté tout entier le programme que, cent ans avant lui, Pétrarque proposait aux savants d'outre-monts. Il ne se contentait pas d'enseigner aux maîtres et aux étudiants parisiens les secrets de la belle latinité ou des élégances classiques ; il leur ouvrait le monde

tôt, de septembre 1471. Fichet (lett. 11, p. 245), fait allusion, le 4 avril 1471/2 à cette édition : *Tuis orationibus (quas ipse quoquo versus emisi)*. — Les discours, déjà répandus en manuscrit par Fichet, avaient été fort goûtés : Cf. lettre 8, p. 237. Bessarion à Fichet, s. d. : *Meas orationes tanti fieri isthic laetor*.

1. *Ibid.* ; lett. 15, à Jean Rolin, évêque d'Autun, 23 mai ; lettre 16, aux rois de France et d'Angleterre, 7 juillet ; lettre 17, à Charles le Téméraire, s. d. ; lettre 18, à Amédée de Savoie ; lettre 19, à Louis, comte palatin du Rhin, 19 février 1471/2 ; lettre 20, à Charles, margrave de Bade, 30 avril 1472 ; lettre 21, à l'évêque de Metz, Georges de Bade, 19 avril 1472 ; lettre 22, à l'évêque, Nicolas de Échavarry, et au chapitre de Pampelune, 30 mars 1472 ; p. 256-272. — Pour les exemplaires envoyés à Cluny et à la Chartreuse, v. p. 87, n. 5.

2. Philippe, 305, p. 148-151. Cf. Vast, 244, p. 404-430.

3. Thuasne, 310, I, p. 224 ; lettre 11, Gaguin à Fichet, Paris, 5 février 1472/3 : *Gavisus profecto sum vehementer te ex Academie nostre disciplinis talem effectum, cujus presentia atque obsequiis pontifex oblectetur*. — Gaguin écrit encore à Fichet le 25 février 1474/5 (lettre 21, p. 274-250), et le 6 juillet 1476 (lettre 22, p. 250-251). — L'Université se réunit le 5 déc. 1485 aux Mathurins, pour lire une lettre envoyée de Rome par Fichet (Arch. de l'Univ. de Paris, Reg. 11, f^o 40 v^o). — D'après le ms. 1021 de la Bibl. de l'Arsenal, p. 414, Fichet vivait encore à Rome en 1490.

de pensée, dont les travaux des savants, acharnés depuis le début du siècle à comprendre Aristote et Platon, avaient enrichi l'intelligence italienne. Son action dépassait infiniment la portée de son œuvre écrite, médiocre et toute littéraire ; elle ramenait les esprits à cette discipline de la philosophie antique mieux comprise, qui seule, avec le mysticisme germanique ou français, pouvait, dans l'avortement final de la scolastique, renouveler la vie morale et religieuse.

CHAPITRE III

LES DOCTRINES AU XV^e SIÈCLE (*suite*) SCOLASTIQUE, MYSTIQUE, HUMANISME DE 1472 A 1494

Au moment où Guillaume Fichet quitte la France, la pensée des clercs et des universitaires parisiens s'inspire, soit de la scolastique réaliste ou nominaliste, soit de la mystique flamande ou française de l'Imitation ou de Gerson, soit encore de l'humanisme italien, philosophique autant que littéraire. Théologie scolastique, mysticisme et humanisme se développent parallèlement jusqu'à la fin du siècle, et, lors de la première guerre d'Italie, constituent, à Paris comme dans toute l'Europe catholique, les trois éléments essentiels de la pensée religieuse.

I

La lutte des anciens et des modernes se poursuivait. Depuis 1470, une interminable affaire théologique mettait les deux partis aux prises. Pierre du Ruisseau, bachelier de l'Université de Louvain, avait composé un traité sur l'antinomie de la prescience divine et de la contingence des futurs¹, examiné comment on peut croire aux passages de la Bible, aux promesses du Christ qui annoncent l'avenir, sans tomber dans l'erreur de ceux qui admettent la nécessité. Un ancien docteur de Paris, professeur à Louvain, nominaliste, Henri de Zoemerren, écrivit à Rome pour l'accuser d'hérésie ; mais la Faculté de Louvain, après une enquête exacte, reconnut, le 10 juillet 1470, qu'il avait seulement exposé les termes d'un problème difficile, sans

1. Tous les détails de cette affaire dans d'Argentré, 157, I, II, p. 258-284. — Cf. Féret, 156, IV, p. 121-122.

formuler aucune proposition erronée¹. Pierre du Ruisseau, avant de partir pour Rome, consulta les théologiens de Paris ; vingt-quatre partisans des anciens, parmi lesquels Guillaume Fichet, déclarèrent, en 1471, que la contingence des futurs, enseignée par Aristote dans le *Περὶ Ἐξουχίας* se conciliait avec les révélations des Écritures, et que l'ouvrage en cause, lu attentivement, ne contenait rien de suspect². Les théologiens de Cologne, thomistes pour la plupart, délivrèrent le même certificat d'orthodoxie³. Cependant les nominalistes soutenaient Henri de Zoemerén, accusaient la faiblesse des vingt-quatre. Les théologiens de Louvain avaient envoyé l'un d'eux pour obtenir de la Faculté parisienne une réponse officielle et doctrinale sur la question des futurs contingents ; les modernes entreprirent une telle agitation dans les collèges que les docteurs n'osèrent pas approuver publiquement Pierre du Ruisseau⁴. Le cardinal de Nicée, qui, peut-être sur la prière de Fichet, semble avoir voulu prendre un moment la défense de l'inculpé⁵, mourut en 1472 ; Zoemerén se rendit à Rome pour écraser son adversaire, qui, suspect au nouveau pape, Sixte IV, fut, après un long procès d'Inquisition, contraint, le 18 mars 1473, à se rétracter solennellement⁶.

Le mépris que les théologiens romains avaient témoigné du certificat d'orthodoxie accordé par la Sorbonne à Pierre du Ruisseau, infligeait aux anciens une humiliation dont ils cherchèrent la revanche. La querelle continuait ; un maître ès arts qui avait soutenu quelques-unes des opinions suspectes, se voyait violemment pris à partie⁷ ; ils eurent le tort de solliciter l'intervention du gouvernement. Aux yeux du roi et du pape, les nominalistes étaient coupables de suivre la tradition de Gerson et de Pierre d'Ailly, de défendre les droits du Concile et les libertés des Églises nationales, récemment trahies par les rédacteurs du

1. D'Argentré, I, II, p. 271-272.

2. *Ibid.*, p. 273-278 ; les déclarations s'échelonnent de mai à novembre ; celle de Fichet, p. 274, n'est pas datée.

3. *Ibid.*, p. 272-273.

4. *Ibid.*, p. 287.

5. *Ibid.*, p. 260-261. D'Argentré, d'après les registres perdus de la Faculté de théologie, dit que Zoemerén sollicita l'appui d'un cardinal grec ; probablement s'agit-il de Bessarion, que Fichet aurait prévenu en faveur de Pierre du Ruisseau.

6. *Ibid.*, p. 279.

7. *Ibid.*, p. 287.

Concordat. Ils condamnaient les prétentions temporelles de Rome en un temps où Louis XI entendait ménager Sixte IV. Comme deux partisans des philosophies rivales se disputaient avec acharnement le titre de procureur de la nation de France ¹, le confesseur du roi, Jean Boucart, évêque d'Avranches, ennemi lui-même des nominalistes, se fit charger d'une enquête sur leurs théories, en même temps que l'Université recevait l'ordre de se réformer dans sa doctrine et dans ses mœurs. La commission qu'il rassembla ne comprenait guère que des réalistes plus ou moins avoués, les Sorbonnistes Jean Heynlin et Georges Boville, Guillaume de Châteaufort, grand-maître de Navarre, restaurateur du collège ruiné, Amâtre Chétart, Bérenger Marchand, tous, sauf le dernier, hostiles au nominalisme et choisis comme tels ². Ils s'entendirent pour le condamner ; et le roi promulgua, le 1^{er} mars 1473/4, à Soissons, un édit où les vaines recherches de la philosophie terministe étaient durement censurées. « Il nous a semblé, concluait Louis XI, que la doctrine d'Aristote et de son commentateur Averroès, d'Albert le Grand, de saint Thomas d'Aquin, d'Egidio de Rome, d'Alexandre de Hales, de Scot, de Bonaventure et des autres réalistes, doit être enseignée aux Facultés des Arts et de Théologie, comme plus utile que celle des nouveaux docteurs, Ockam, Grégoire de Rimini, Buridan, Pierre d'Ailly, Marsile, Adam Dorp, Albert de Saxe et autres nominalistes. » Le réalisme seul avait désormais autorité. Tous les docteurs, préfets des collèges, régents et maîtres, devaient jurer d'observer l'édit. On refusait tout grade à quiconque ne prêtait pas le serment ; on punissait d'exil qui le violerait. Les livres des nominaux devaient être remis au premier président du Parlement de Paris ³.

Jean Wessel fut un des maîtres qui ne cédèrent pas. En 1470-1471, il avait séjourné à Rome, comme Bessarion. Mais tandis que Fichet sollicitait les bénéfices de la cour ponti-

1. Du Boulay, **143**, V, p. 705-706. Le 13 janvier 1473/4, Jean de Martignac, antinominaliste, est élu procureur de la nation de France ; Guy Ribart, nominaliste, conteste l'élection ; le conflit dure trois semaines.

2. Ces noms sont énumérés dans le texte de l'édit de Soissons (Du Boulay, V, p. 706). Sur G. Boville, qui en 1455 avait rédigé les actes du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, v. Bibl. de l'Arsenal, ms. 1021, p. 411. A signaler sur la liste le nom de Jean Royer, associé de Sorbonne, docteur en 1476, ami de Fichet (Thuasne, **310**, I, p. 250, n. 3).

3. Du Boulay, **143**, V, p. 706 et suiv. — Isambert, **1**, X, p. 666-672. Il faut lire probablement Jean Dorp (cf. p. 64).

ficale, Wessel ne voulut, dit-on, accepter du pape Sixte IV qu'un manuscrit grec de l'Écriture ¹. Rentré à Paris il se trouva mêlé aux querelles provoquées par Henri de Zoemerren. Il connut peut-être Jean Reuchlin, venu, en 1473, de Fribourg, comme précepteur du jeune comte Frédéric de Bade ². Il lutta, pour la défense du nominalisme, avec cette habileté de dialecticien qui l'avait fait surnommer *magister contradictionum*, et fut vaincu avec son parti. Il prit alors la décision de quitter la France. Comme Fichet, il se sentit las des tumultes de l'Université, des violences de ses adversaires, et, sans doute aussi, de la doctrine corrompue et de la subtilité bavarde de ses amis. A Bâle, il put retrouver Reuchlin ; avant la fin de l'année, l'évêque d'Utrecht, David de Bourgogne, frère de Charles le Téméraire, l'appela en Hollande ; il n'accepta pas ; il s'arrêta peut-être quelque temps à Heidelberg ; en 1479, il était rentré définitivement dans sa patrie ³.

Pendant quelques mois, les ouvrages suspects restèrent enchaînés dans les bibliothèques ⁴. Mais les professeurs terministes avaient déjà présenté au roi une défense remarquable de leur philosophie ⁵. « Les nominaux, déclarèrent-ils, ne multiplient pas, comme leurs adversaires, les entités abstraites. Ils étudient le mécanisme de la connaissance et du raisonnement, afin de ne hasarder aucune affirmation douteuse. Les réalistes disent :

1. H. R. E³, art. 158, *Johann Wessel*, par Herm. Schmidt, revu par S. D. van Veen, p. 133.

2. Il connaissait déjà certainement Rodolphe Agricola, venu à Paris vers 1460, qui, après un premier séjour à Pavie (1469) était retourné à Groningue en 1470-1, passa quelque temps à Paris en 1473 et se lia d'amitié avec Reuchlin (H. R. E³, art. *Johann Reuchlin*, par G. Kawerau ; v. p. 640, n. 3). On n'est pas sûr, malgré le témoignage de Mélanchthon, que Wessel ait connu Reuchlin à Paris (Kawerau, l. 57). — Reuchlin, né à Pforzheim en 1455, immatriculé à l'Université de Fribourg en 1470, puis attaché à la chapelle du margrave de Bade, Charles I^{er}, fut chargé par celui-ci d'accompagner à l'Université de Paris son fils Frédéric, plus jeune que lui de trois ans. Il étudia la grammaire sous Jean Heynlin, la rhétorique sous Guillaume Tardif et Robert Gaguin, le grec sous quelques élèves de Gregorio de Città di Castello (1473) ; v. p. 82, n. 4. — Il partit en 1474 pour Bâle, où peut-être il suivit Jean Heynlin.

3. H. R. E³, art. *Joh. Wessel*, p. 133. C'est dans cette retraite que se développèrent ses idées théologiques, d'une singulière liberté. V. p. 225, n. 1.

4. Thuasne, 310, I, p. 249. Gaguin à Fichet, 25 février 1474/5 : *Quorum celebrioris libros ferro et clavis tanquam compedibus ne intro spectetur, vinetos esse jussit rex Ludovicus. Putares misellos codices arrepticia quodam frenesi et demonio furore ne visentes impetant esse legatos. Sic indomitos leones et beluas vinclis cohibemus et carcere. Realibus, id est Scotiis atque Aquinatibus, tamen suis est honos et libertas, quamquam obstrepent semper inter se et rixentur.*

5. D'Argentré, 157, I, II, p. 286 et suiv. ; Baluze, 68, II, p. 293 et suiv. : *Sequentes articulos miserunt nominales...*

Nous allons droit aux choses, sans nous soucier des termes. Mais Gerson leur répond aisément qu'en négligeant les termes, ils tombent dans l'ignorance des choses. Ils s'enveloppent dans des difficultés inextricables, parce qu'ils refusent d'étudier en logiciens des problèmes qui ne présentent que des difficultés logiques. Les nominalistes ont rendu plus de services que les réalistes : Gerson et Pierre d'Ailly ont confondu Jean Huss à Constance ; les doctrines des modernes sont toujours demeurées en accord avec la foi ; une partie de la spéculation réaliste a toujours été périlleuse et voisine de l'hérésie. » L'édit fut bientôt appliqué avec mollesse. Dès 1476 on imprimait les sept livres des *Dialogues* de Guillaume d'Ockam¹. Le 30 avril 1481, le roi rendit aux Facultés des Arts et de Théologie le droit d'enseigner le nominalisme² ; le 17 mai 1482, on restitua les livres confisqués³. La même année, un terministe, Jean Raulin, remplace le réaliste Guillaume de Châteaufort comme grand-maître de Navarre⁴.

*
* * *

L'ère des conflits était close ; les modernes regagnèrent le terrain perdu. Jean Heynlin quitta Paris, porta son enseignement et sa doctrine aux Universités de Tübingen et de Bâle. On vit, dans la grande ville du Rhin, se rassembler autour de lui les savants d'Alsace, graves chrétiens que blessait la décadence de l'Église, Geiler de Kaysersberg, Sébastien Brant, Jacques Wimpfeling, Christophe de Utenheim, coadjuteur de l'évêque, et deux de ses anciens élèves, l'imprimeur Jean Amerbach et l'helléniste Jean Reuchlin, jusqu'au jour où, las du professorat, en 1487, il se retira chez les Chartreux du Val-Sainte-Marguerite, pour y passer ses dernières années dans la lecture de saint Ambroise, de saint Augustin et de saint Jérôme⁵. Il avait fallu un séculier pour ranimer à Paris les études thomistes ;

1. Hain, 11937. — Reichling, 276, n° 444, donne comme peut-être imprimé à Paris vers 1480 une édition s. l. n. d. in-4° des *Quaestiones super metaphysicam Aristotelis* de Buridan ; mais elle reste très douteuse.

2. Du Boulay, 143, V, p. 740.

3. *Ibid.*, p. 746.

4. Launoy, 151, II, p. 617.

5. Bibl. de l'Arsenal, ms. 1021, p. 419. — Vischer, 456, p. 160 et suiv. — Janssen, 455, I, p. 98-100.

après son départ, les Dominicains paresseux et déréglés de Saint-Jacques les laissèrent retomber dans le néant.

Les Cordeliers, pendant quelques années, défendirent mieux la doctrine de Duns Scot. Olivier Maillard en tirait la substance de ses sermons. En 1473, un Frère Mineur, sans doute, publia le *Commentaire* du Docteur Subtil sur le Livre des Sentences et l'accompagna de sommaires où il résumait les notes du Franciscain breton Guillaume Forléon, mort à Rome en 1466¹. Mais le maître des Scotistes parisiens était alors un autre Breton, Étienne Pillet, de Saint-Malo, surnommé Brûlefer². Il avait fait profession chez les Cordeliers de Dinan, puis, au couvent de Paris, étudié la théologie, expliqué les *Commentaires* de Scot sur le quatrième livre du Lombard. Docteur en 1482, son nom se répandit bientôt dans les Universités d'Allemagne et de l'Italie du Nord. Vers 1490, il quitta brusquement la France. Dut-il s'exiler pour avoir enseigné que les mérites de l'homme ne suffisent pas au salut, pour s'être élevé contre le culte des images et l'excessive autorité des papes ? Le relâchement des Cordeliers parisiens lui devint-il intolérable, éprouva-t-il l'attrait d'une discipline plus austère ? Il partit pour l'Allemagne, dont il ne connaissait ni la langue ni les mœurs, et s'enferma chez les Franciscains réformés de Mayence, afin d'y vivre désormais comme le plus humble des frères. Mais, tandis que les supérieurs de l'ordre lui imposaient les fonctions de lecteur, qu'il enseignait et prêchait de nouveau à Mayence et à Metz, les Cordeliers de Paris se montraient incapables de continuer son œuvre. Ils subirent à leur tour l'humiliation de voir un maître séculier se faire l'exégète de la pensée dont ils se réclamaient. Pierre Tateret, du diocèse de Lausanne, recteur de l'Université en 1490³, imprimait, en 1494, des *Questions sur la Logique*, une *Exposition des Summulae* de Pierre d'Espagne, et devenait le représentant le plus autorisé du scotisme parisien⁴.

1. Hain-Cop. 6428 ; Cop. 2126. — Sur Guillaume Forléon (Varrilio, Verilon-gus), Wadding, 117, p. 157 ; Sbaralea, 118, p. 332.

2. Von der Hardt, 206 ; — Prantl, 186, IV, p. 198 ; — Thuasne, 310, II, p. 14-18. — D'après Trithème, 461, f^o 120, il était à Metz en 1494. — Ses *Formalitates in doctrinam Scoti* parurent à Paris vers 1489 (Cop. 1354) et en 1490 (Cop. 1353).

3. Du Boulay, 143, V, p. 923 ; — Prantl, IV, p. 204 ; — cf. dédicace d'une édition de ses *Quaestiones morales* à Aymery de Montfaucon, évêque de Lausanne, par Josse Bade, le 9 août 1504 (Renouard, 284, III, p. 277-278).

4. Hain 15340 et 15333. Les *Questiones admodum subtiles et utiles cum medulla totius materie artium quattuor librorum Sententiarum Scoti in suis locis quotati*

Les attaques des anciens avaient obligé, dans une certaine mesure, les terministes à modifier leur attitude. Ils n'étaient pas vaincus, ils restaient les plus nombreux : pourtant leur philosophie ne s'enferma plus désormais aussi étroitement dans l'étude de la logique, et négligea moins les autres disciplines. Pendant les mauvaises années où le gouvernement prohibait la doctrine d'Ockam, elle avait eu pour principal défenseur Martin Lemaistre. Né à Tours en 1432, élève du collège de Navarre, docteur en 1473, professeur à Sainte-Barbe, il avait surtout enseigné la philosophie morale. Aumônier du roi, on lui devait en partie le retrait de l'édit de Soissons : cependant on lui préféra Jean Raulin pour la maîtrise de Navarre ; il mourut en 1482 pendant un pèlerinage à Notre-Dame de Cléry, où il avait accompagné Louis XI¹. Il laissait quelques ouvrages d'éthique, un exposé des *Praedicabilia* de Porphyre, et surtout un traité des *Conséquences*, conçu selon l'esprit et la méthode de la philosophie nominaliste, *in vera divaque nominalium via*, qui allait devenir l'un des manuels préférés des scolastiques parisiens². A la Sorbonne, un maître hollandais, que Louis XI avait, en 1474, obligé de renoncer au rectorat, Cornelius Oudendijk, publiait en 1487/8 les *Quodlibeta* de Guillaume d'Ockam³. Mais, dans les dernières années du siècle, c'est surtout Thomas Bricot, ancien élève du collège des Cholets, docteur en 1490, qui représente, d'ailleurs non sans éclectisme, la philosophie nouvelle⁴. Dès 1482, il

magistri Petri Tatareti parisiensis super libris Logices Porphirii et Aristotelis parurent le 26 janvier 1493⁴. L'ouvrage contenait un cours complet de logique ; on lit à la dernière page : *Totus artium cursus domini Petri Tatareti... finem sumpsit*. — L'exposition des *Summulae* parut la même année à Fribourg (Hain 15334) avec cette mention : *ad mentem Stefani Bruliferi*.

1. Launoy, 151, II, p. 592 ; — Thuasne, 310, I, p. 399-401, n.

2. Hain 10458-10464 ; Cop. 3736-3745. — *Questiones morales* (Hain 14058-9). Paris, 1489-1490, 2 vol. in-4°, édités par Gilles de Delft (V. p. 129, n. 5). — *Tractatus Consequentiarum* (Cop. 3739), Paris, 1489, in-4°, fréquemment réédité : les mots : « *In vera divaque nominalium via* » se trouvent au colophon de l'édition de F. Baligault, 20 août 1494, in-4° ; Hain 14059 ; Bibl. Mazarine, 778 a (5). — *Expositio super libros Praedicabilium Porphirii*, Paris, 1499, in-4° (Hain 14063). — *Questiones super VIII Politicorum libris Aristotelis*, W. Hopyl pour D. Gerlier, s. d., in-f° (Cop. 3745). — *Expositio super Salve Regina*, s. l. n. d. (Hain 10464). — Cf. Gaguin à Trithème, 13 février 1493/4 (Thuasne, 310, lettre 70, I, p. 401).

3. Bibl. de l'Arsenal, ms. 1021, p. 425. — Budinzky, 155, p. 166. — Cf. p. 44. — Les *Quodlibeta* furent achevés d'imprimer le 27 février 1487/8, et réédités sans date : Hain 11940 ; Cop. 4453.

4. Thomas Bricot, Choletanus, fut reçu le premier à la licence de théologie, le 13 janvier 1489/90 ; Bibl. Nat., ms. lat. 5657 a, f° 28 r°. — Voir Hain 3966-3977.

écrit sur les *Insolubles*¹, puis, après avoir, le 15 novembre 1487, donné une édition des *Summulae* de Buridan, commentées par Jean Dorp², il s'applique surtout à résumer l'œuvre d'Aristote pour les étudiants de la Faculté des Arts. Il publie, le 12 novembre 1489, un *Texte abrégé de la Logique*, suite d'extraits raisonnés et discutés de l'*Organon*³; il y fait entrer, suivant les habitudes du Moyen-Age, l'*Isagoge* de Porphyre, mais il en retranche le *Livre des Six Principes* de Gilbert de la Porrée, compris dans l'édition latine de l'*Organon* qu'Ulrich Gering a déjà donnée. Avant l'été de 1491, il achève, dans le même esprit, un résumé de la *Physique*⁴. D'autre part, en collaboration avec Georges de Bruxelles, « très ingénieux interprète du nominalisme », dont la vie nous est complètement inconnue, il compose un cours complet de philosophie. Ainsi paraît, le 23 juin 1491, l'*Abrégé de la Physique*, avec le commentaire de Georges, revu par Bricot⁵. Puis, la *Logique* résumée s'accompagne, en 1493, d'une exposition rédigée par le premier et commentée par le second⁶, tandis que Georges de Bruxelles imprime des questions sur Pierre d'Espagne⁷. Cependant Bricot réédite ses *Insolubles*,⁸ commente les *Analytiques postérieures*⁹. Tous deux se

1. *Tractatus Insolubilium cum tractatu obligationum*, Cop. 1342; A. Caillaut, 1482, in-4^o.

2. *Textus Summularum mag. Johannis Buridani...*; Hain 4110; Bibl. Nat., Rés. 522 (1); J. Carcain, 15 nov. 1487, in-f^o.

3. *Textus abbreviatus totius logicae*; Hain 3966; Bibl. Nat., Rés. R 1279; Mittelhus, 12 nov. 1489, in-4^o.

4. Ce résumé n'existe pas à part, mais il sert de texte aux commentaires qui paraissent à partir de 1491.

5. Knod, 468, 99; W. Hopyl, 23 juin 1491, in-f^o. — Georges de Bruxelles est appelé « nominalium interpres acutissimus » dans une édition de la *Physique* et des *Commentaires*, parue à Lyon le 13 sept. 1502; Bibl. Nat., Rés. R 1278 (1), 1^o 180 v^o. — Aucun détail sur lui dans Foppens, 477.

6. Cop. 2655; Baligault, 1493, in-4^o.

7. Cop. 2657; Baligault, 1493, in-4^o.

8. Cop. 1343; W. Hopyl, 20 août 1491, in-4^o; Hain 3977, Paris, 1492, in-8^o

9. Hain 3790; Guill. Dubois, 12 juillet 1494, in-4^o; *Incipiunt logicales questiones subtiles ac ingeniose super duobus libris posteriorum Aristotelis dyalecticam profitentibus in doctrina nominalium usque ad apicem ejus plurimum accommodatissima*. — Il semble qu'on puisse rattacher à l'école de Bricot et de Georges de Bruxelles l'ouvrage anonyme suivant : *Questiones sex librorum metaphisices una cum textu explanatione pro ritu famatissimae parisiorum Academiae*; Knod, 468, 102; Bibl. de Schlettstadt, II (2); A. Caillaut, s. d., vers 1490 in-4^o. Cet ouvrage, qui ne contenait, à la différence des manuels de Bricot et de G. de Bruxelles, aucun texte, offrait aux lecteurs un exposé des six premiers livres de la *Métaphysique* d'Aristote, seuls lus à l'Université de Paris; l'auteur s'inspirait des théories nominalistes.

réclament du nominalisme, disent suivre la *via modernorum* ¹. Mais Georges admet volontiers des thèses développées par les scotistes, et Bricot parfois critique assez vivement les continuateurs d'Ockam, Albert de Saxe et Marsile d'Inghen. Leurs livres, souvent réimprimés à Paris, à Lyon, à Bâle et même à Venise ², devinrent les manuels dont se servirent, jusque dans les premières années du xvi^e siècle, les candidats à la licence ès arts ; et c'est sur le texte abrégé de Bricot que Jean Raulin, grand-maître de Navarre, composa, dans le sens de la philosophie nominaliste, son commentaire sur la logique d'Aristote ³.

Tout cet effort de la scolastique finissante devait demeurer stérile. Les défenseurs du scotisme, comme les continuateurs de la tradition d'Ockam et de Buridan, n'ajoutaient rien à des doctrines jadis vivantes et agissantes, ne savaient que répéter indéfiniment les démonstrations de leurs maîtres, comme si tout eût été dit et que toute science fût contenue dans les livres autorisés. Il ne s'agissait plus d'aller à la découverte de vérités nouvelles : il importait seulement de savoir raisonner sur des théories dont on n'éprouvait plus la certitude. La philosophie d'Ockam, restée maîtresse de la plupart des chaires, ne détourne les esprits de la métaphysique, et ne leur démontre l'impossibilité de saisir la réalité dernière, que pour les emprisonner dans la science des termes qui représentent les divers aspects et les diverses relations des apparences. Elle n'affirme la relativité des conceptions éthiques que pour réduire l'étude morale de l'homme à une casuistique de confessionnal ; la relativité de la connaissance du monde, que pour en réduire l'exploration à la lecture servile de la *Physique* mal traduite d'Aristote. De nouveau, le thomisme est oublié. Les scotistes retiennent surtout, du Docteur Subtil, l'abus des abstractions, des distinctions, du raisonnement vide, des entités qui n'expliquent rien, et son positivisme ecclésiastique, aussi étroit que celui d'Ockam ⁴. Les uns et les autres méprisent trop la forme du discours pour veiller à la correction

1. Sur la valeur philosophique des commentaires de Bricot et de Georges, v. Prantl, 186, IV, p. 199 et suiv.

2. Hain 3967-3969, 3973-3976.

3. Prantl, IV, p. 238.

4. L'esprit de soumission aveugle à la révélation et à l'enseignement traditionnel, seules sources de la certitude, coexiste chez Scot avec une conception presque mystique de la vie religieuse individuelle. V. p. 60-61 et 79.

de leur syntaxe : ils exagèrent la rudesse barbare du style parisien ¹.

*
* *
*

Ainsi l'Université de Paris, au jugement de laquelle Georges de Trébizonde, en 1470, avait soumis la querelle du Lycée et de l'Académie, où Pic de la Mirandole, en 1485, croyait encore trouver le dépôt intact de toute la science médiévale ², laissait peu à peu échapper cette maîtrise philosophique d'où elle avait tiré sa gloire et son orgueil pendant trois siècles. Ce n'est pas à Paris qu'on imprime la Vulgate latine d'Aristote et les docteurs. Entre l'édition sommaire et incorrecte de la *Logique* donnée par Ulrich Gering ³ et celle que Lefèvre d'Étaples publie en 1503, on se contente du texte abrégé par Bricot. Son abrégé de la *Physique* tient lieu de toute traduction latine complète. Antoine Vérard imprime, de 1486 à 1489, les versions françaises que Nicole Oresme a jadis écrites de la *Politique* et de l'*Éthique à Nicomaque* ⁴; mais ces volumes de luxe ne sont pas destinés au travail universitaire. Pierre Kayser et Jean Stol ont imprimé, vers 1474, la vieille version attribuée à Henri Kosbein ⁵; elle reparaît deux fois avant 1498, accompagnée des commentaires de Martin Lemaistre et de Buridan ⁶. Si l'on compare les éditions

1. *Angeli Politiani Opera*, 261, p. 124-125 : Pic de la Mirandole à Ermolao Barbaro, 3 juin 1485 : Quid prohibet hosce philosophos quos nuncupatis barbaros conspirasse in unam dicendi normam, apud eos non secus sanctam ac habeatur apud vos Romana?... Gallicam vocetis, britannicam, hispanicam, vel (quod vulgares dicere solent) parisiensem. Cum ad vos loquentur, continget eos plerique rideri, pleroque non intelligi.

2. V. p. 85-127.

3. *Organon latine*, s. d., in-f°; Hain 1664.

4. Hain 1770, *La Politique d'Aristote avec les gloses de Nicole Oresme*, 1486, in-f°. — *Les Éthiques en françois*, in-f°; Hain 1759; Pellechet 1237. — *Le livre de Politiques d'Aristote*, in-f°; Hain 1770; Pellechet, 1261.

5. *Liber Ethicorum Aristotelis*, in-f°; Cop. 628; Pellechet 1230.

6. Pellechet, 1233; André Bocard, s. d., in-f°; Hain 1743, s. l. n. d., in-f°. — L'édition de l'*Éthique* dans la version d'Argyropoulos, procurée en 1489 par Gilles de Delft, appartient à la série des travaux humanistes. V. p. 129. Un manuel de morale très souvent réimprimé est le *Sophologium Sapientiae*, de Jacques Legrand (Jacobus Magnus), moine augustin, né à Toulouse, étudiant de l'Université de Paris, docteur en théologie, professeur à la Faculté de Théologie de Poitiers, confesseur de Charles VII et mort en 1422 (Ossinger, 129, p. 532-533; — Fabricius, 175, III-IV, p. 304; — Hain 10473; Krantz, Friberger, Gering, 1470-72; 10477, *ibid.*, 1475; Cop. 3751; P. Levet, 1486; 3752, A. Caillaut, 1487).

parisiennes des scolastiques à celles de Vienne, de Bâle ou de Cologne. on est frappé de leur petit nombre. Ce que les lecteurs de la capitale semblent demander le plus aux libraires, c'est un ouvrage apocryphe où sont rassemblés, avec quelques considérations sur les vertus des princes, toutes les erreurs de l'antiquité et du Moyen-Age en matière médicale, le *Secret des Secrets* ¹; c'est encore un recueil d'extraits de diverses œuvres du philosophe, à l'usage des prédicateurs ou des étudiants en arts, les *Auctoritates Aristotelis* ². De même, l'Université semble oublier son passé; elle ne paraît pas se soucier de voir les presses parisiennes répandre les œuvres de ses grands docteurs. Par suite de la décadence des études à Saint-Jacques, et du discrédit où sont tombés les systèmes de l'école dominicaine, les imprimeurs parisiens négligent les grands ouvrages d'Albert et de Thomas. C'est à Cologne et à Strasbourg qu'on imprime les traités capitaux d'Albert ³. Aucune édition certaine de la *Somme*, que multiplient les presses de Cologne, de Bâle, de Rome. On ne lit de Thomas qu'un petit nombre d'ouvrages de dévotion ou de morale pratique, de manuels à l'usage des confesseurs ⁴. Le commentaire du Docteur Subtil sur le quatrième livre des Sentences n'a pas été imprimé depuis 1473 ⁵; cependant Venise et Cologne publient toute son œuvre. Les scotistes parisiens doivent

1. Les traductions françaises sont plus nombreuses : Pellechet 1252, s. l. n. d. in-4^o (Caillaut, 1484); 1250, s. d.; Catal. Bibl. Nat., Aristote, n^{os} 718-719. En latin, Pellechet 1243 (J. Stol et P. Kayser, 1480, in-4^o).

2. Pellechet 1440, 1442-1444, 1446, 1452. — Le n^o 1452 correspond à Bibl. Nat., Rés. R. 1239.

3. Les éditions parisiennes d'Albert se réduisent à quelques traités d'importance secondaire et de caractère pratique : *Ars predicandi* (Pellechet 314, Bibl. Nat., Rés. 2304); *De arte vivendi loquendi et tacendi* (Pellechet 316, Paris, 1491, in-4^o); *De modo opponendi et respondendi* (Pellechet 319); *Liber aggregationis* ou *Liber Secretorum Alberti Magni de virtutibus herbarum lapidum et animalium* (Pellechet 349-353); en français : *Le grand Albert des secretz des vertus des herbes pierres bestes...* (Pellechet 364); *Secreta mulierum et virorum* (Pellechet 373, 378, 380, 383).

4. *Confessionale* (Pellechet 948-50, 952-953, 956-966; Cop. 535-536); *Quaternarius* (Pellechet 992-999; Cop. 593-557). Le premier de ces ouvrages est un manuel à l'usage des confesseurs, l'autre un recueil de règles mnémotechniques et de maximes. L'édition de la *Summa de Articulis Fidei*, in-4^o, indiquée par Cop. 560, comme imprimée à Paris vers 1490, reste très douteuse; cf. Pellechet 1025. — Cf. dans Hain, Copinger, Reichling, la liste des éditions de Cologne, Bâle et Rome. — Tableau d'ensemble des impressions incunables des ouvrages de saint Thomas dans Michelitsch, **193**, *Thomas und Pseudo-Thomas Wiegendrucke*.

5. V. p. 95, n. 1. — Cf. dans Hain, Copinger, Reichling la liste des éditions de Venise et de Cologne.

se contenter des livres de Nicolas des Orbeaux¹. Les éditions d'Ockam sont naturellement plus nombreuses ; dès 1476, le *Dialogus de creditoribus, fautoribus et receptoribus hereticorum* ; en 1488, les *Quodlibeta* et le *Traité de Logique*, le *De Sacramento Altaris* vers 1490² ; mais des œuvres de première importance, les *Questions sur les Sentences* et le *Centilogium Theologicum* ne paraissent qu'à Lyon en 1495, et, tandis que Trechsel en hâte la réimpression, restent ignorés dans les ateliers parisiens³. On publie avec assez de soin les œuvres de Buridan : Thomas Bricot donne en 1487 ses *Summulae*, suivies du commentaire de Jean Dorp ; une réimpression en paraît en 1494⁴. Gilles de Delft édite, en 1489, ses *Questions sur l'Éthique à Nicomaque*, et, vers la même année, Louis Bochin, maître ès arts, ses *Questions sur la Politique*⁵. En même temps sont imprimés les *Sophismata*, que bientôt on réédite ; et, vers 1493, les *Consequentiae*⁶. Les *Sophismes* d'Alberé de Saxe paraissent également à plusieurs reprises⁷. Mais les typographes de Cologne, de Venise et de Bâle donnent des maîtres les plus en honneur à Paris des textes plus nombreux et plus soignés⁸. Les traités logiques et philosophiques de Pierre d'Ailly trouvent hors de France plus d'imprimeurs qu'à Paris⁹. Gerson est mieux connu des éditeurs de Cologne, de Bâle, de Nuremberg et de Strasbourg, que des parisiens : ils publient ses petits traités de mysticisme pratique ou

1. Hain 12046 ; *Expositio in IV libros Sententiarum ex emendatione Thomae Sylvestris ; accedunt declarationes quorundam terminorum theologialium secundum doctrinam illuminati Doctoris* ; F. Baligault, 1488, in-4^o.

2. *Dialogus* ; Hain 1937 ; — *Quodlibeta septem* ; Hain 11940 ; v. p. 96, n. 3. — *Tractatus Logices* ; Hain 11948, Bibl. Mazarine, Inc. 504. — *De Sacramento Altaris* ; Hain 4454.

3. Hain 11942 ; précédé d'une lettre de Josse Bade à Trithème, 8 nov. 1495 ; chez Trechsel, 9-10 nov. 1495 (Renouard, 284, III, p. 90-92) ; Hain 11943, *ibid.*, 1496 ; 11944, *ibid.*, 1497.

4. Pellechet 3064 ; Jean Carcain, 15 nov. 1487, in-f^o. — Bibl. Mazarine, Inc. 696, *ibid.*, 20 janvier 1493/4, in-f^o ; manque dans Hain-Copinger-Reichling et dans Pellechet.

5. Pellechet 3063 ; — Bibl. Mazarine, Inc. 532.

6. Pellechet 3066, 3068, 3061.

7. Pellechet 391-393 ; Caillaut, s. d., in-4^o ; P. Le Rouge, 12 déc. 1489, in-4^o ; G. Wolf, in-4^o.

8. Cf. Hain-Copinger-Reichling, éditions de Cologne, Venise et Bâle.

9. *Conceptus et Insolubilia*, Pellechet 534, s. l. n. d., in-4^o, vers 1487-89 ; — *De arte obligandi* (Mittelhus, 1489, in-4^o) ; — *Parva Logicalia*, Reichl. 14 ; A. Caillaut, s. d., in-4^o, vers 1493 ; — *De Anima*, Reichl. 15 ; Guy Marchand, 24 sept. 1494, in-4^o (*id.*, Pellechet 540).

de politique gallicane, et, sous son nom, l'*Imitation* ¹. Cependant paraît à Cologne, en 1483 et 1484, son œuvre entière ; Jean Geiler de Kaysersberg, en 1486, la réimprime à Strasbourg, Nicolas Kessler à Bâle en 1489 ; elle doit attendre longtemps encore son premier éditeur français ².

*
* * *

Or c'est de cette scolastique épuisée que s'alimente la théologie officielle ; c'est d'elle que vivent pour la plupart les professeurs de Navarre ou de Sorbonne, de Saint-Jacques ou des Cordeliers. Ceux d'entre eux qui sont capables de travailler et d'écrire ne s'occupent que de philosophie scotiste ou de logique terministe. Les études bibliques languissent presque abandonnées et la doctrine ne s'enrichit pas.

Les imprimeurs parisiens sont en retard sur leurs confrères de Bâle, de Venise et de Nuremberg pour les éditions des deux Testaments comme pour les éditions d'Aristote et des scolastiques. Lorsque, en 1476, Ulrich Gering, Michel Friburger et Martin Krantz publient la première fois la Bible à Paris ³, Gutenberg en a, depuis vingt-cinq ans, terminé l'impression à Mayence ⁴ ; elle a paru à Bamberg, à Strasbourg, à Cologne, à Bâle, à Rome, à Plaisance, à Nuremberg, à Venise et à Vienne ⁵.

1. Hain 7637, *Alphabetum divini amoris* ; Mittelhus, 17 avril 1493 ; 7673. — *Liber de vita spirituali animae*, Marnef, 1493, in-8° ; — 7680, *Tractatus de passionibus animae*, Marnef, 1493, in-8° ; — Copinger 2669 ; — *De regulis mandatorum* ; Krantz, Gering, Friburger, vers 1473, in-4° ; — 2670, *id.*, 1480 ?, in-4° ; — 2671, Caillaut, 1490, in-4° ; — 2672, Marchand, 1489, in-4° ; — 2684, *De passionibus animae*, Pigouchet, vers 1491, in-4° ; — 2685, Mittelhus, in-4° ; — 2686, in-8 ; — 2692, *Tractatus de pollutione* ; Gering, Krantz, v. 1474, in-4° ; — 2693, Paris ; — 2700, *Donatus moralisatus*, Jean Petit, in-8° ; — 2701, Mittelhus ; — 2704, *De perfectione cordis*, Baligault, in-4° ; — 2706, *Libellus de contractibus*, vers 1474, in-4° ; — 2708, *Adversus observatores dierum infaustorum*, in-4° ; 2709, *Traité des dix commandemens*, in-4°, 1487 ; — Reichling 193, *Tractatus de Potestate ecclesiastica*, Gering, Krantz, Friburger, vers 1471, in-4° ; — 195, *La confession maistre Jehan Jarson*, s. l. n. d. (Paris, in-16).

2. 1^{re} édition des œuvres de Gerson, Cologne, chez Jean Koolhoff, 1483, 4 vol. in-f° (Hain 7621) ; — 2^e édition, Strasbourg, chez M. Schürer, par les soins de Jean Geiler de Kaysersberg, 1488, 3 vol. in-f° (Hain 7622) ; suivent diverses éditions bâloises. — La première édition parisienne des œuvres complètes, donuée par Jean Champenois, professeur au collège de Reims (3 vol. in-f°, chez Jean Petit), ne semble pas antérieure à 1521. — V. p. 660, n. 3.

3. Copinger, 167, p. 68, n° 30. — Lelong-Masch, 161, II, p. 119.

4. Copinger, p. 1, n° 1.

5. Copinger ; 1^{re} édition de Bamberg, 1460 (p. 6, n° 2) ; de Strasbourg, 1460 (p. 9, n° 3) ; de Cologne, 1469 (p. 29, n° 9) ; de Bâle, 1470 (p. 31, n° 10) ;

Puis, tandis qu'en Allemagne et en Italie les typographes continuent d'imprimer les Écritures, les presses parisiennes restent inactives. C'est l'époque où se préparent, sur le modèle de la Bible romaine de 1471, les éditions d'origine encore incertaine, dites *Fontibus e graecis*, d'après les trois premiers mots de l'avertissement versifié qui recommande leur excellence, et pourrait faire croire qu'elles ont été corrigées sur les originaux hébreux et grecs ¹. Elles n'offrent que le texte de la Vulgate, mais établi avec quelque soin d'après de bons manuscrits, et bientôt acquièrent une grande autorité parmi les théologiens. La première paraît sans indication d'éditeur en 1478 ²; dès l'année suivante, puis en 1481, Jean Amerbach la reproduit ³. Mais les typographes parisiens ne s'en soucient pas; c'est à Lyon que Marc Reinhard de Strasbourg et Nicolas Philippe de Bensheim suivent, les premiers en France, l'exemple d'Amerbach ⁴; et si les Lyonnais en 1489, en 1490, impriment encore l'édition ordinaire ⁵, personne à Paris ne les imite.

Il ne semble pas non plus que les théologiens de la capitale soient désireux de lire, autrement que dans les manuscrits de Saint-Victor ou de la Sorbonne, les gloses et les commentaires qu'ils continuent pourtant de considérer comme les sources de toute l'exégèse biblique. Personne ne publie la *Glose Ordinaire* ou la *Glose Interlinéaire*; les *Postilles Littérales et Morales* de Nicolas de Lyra sont éditées entièrement à Rome en 1471-72, puis à Cologne, à Venise, à Nuremberg ⁶. C'est à peine si, en 1483, Ulrich Gering imprime ses *Commentaires du Psautier* ⁷, et si, en 1491 et en 1493, paraît le *Praeceptorium*, exposition très brève

de Rome, 1471 (p. 36, n° 13); de Plaisance, 1475 (p. 49, n° 20); de Nuremberg, 1475 (p. 51, n° 22); de Venise, 1475 (p. 55, n° 24); de Vicence, 1476 (p. 59, n° 26).

1. Sur les *Bibliae Fontibus ex graecis*, v. Lelong-Masch, 161, II, p. 84 et suiv. Elles semblent procéder de l'édition romaine de 1471, qui elle-même paraît avoir été préparée à l'aide des mss., ou d'après l'édition de Mayence corrigée à l'aide des mss. (*ibid.*, p. 103). — Ces Bibles ne présentent au lecteur d'autre texte que la Vulgate, et bien que les éditeurs affirment l'avoir revu sur les originaux,

Fontibus ex graecis Hebreorum quoque libris,

elles diffèrent des autres surtout par une plus grande correction.

2. Le Long-Masch, II, p. 86. — Copinger, 167, p. 86, n° 38.

3. Le Long-Masch, II, p. 87. — Copinger, p. 87, n° 39; p. 112, n° 53.

4. Copinger, p. 116, n° 56.

5. *Ibid.*, p. 146, n° 80; p. 151, n° 85.

6. Le Long-Masch., 161, IV, p. 360, et suiv. — Hain 10363 et suiv.

7. Le Long-Masch, IV, p. 390; Hain 10378.

du Décalogue ¹. A Nuremberg, Antoine Koberger donne, de 1481 à 1497, quatre éditions de la Bible, suivie des *Postilles* ². Jean Syber l'imite à Lyon vers 1494 ³. Paganino Paganini donne à Venise, en 1485, une édition de la Bible, accompagnée de la *Glose Ordinaire* et des *Commentaires* de Lyra ⁴. C'est à Bâle qu'Armand Richel publie en 1482 les *Postilles* de Hugues de Saint-Cher sur les Évangiles ⁵. C'est Mayence ou Strasbourg qui voit paraître avant 1480 l'*Exposition* de saint Bruno sur le Psautier ⁶; les commentaires du moine Augustin Jacques Perez, parus à Valence en 1493, ne seront pas imprimés à Paris avant 1506 ⁷. C'est encore à Lyon et non à Paris que, vers 1476, deux augustins, Julien Macho et Étienne Forget, prennent soin de faire imprimer la *Bible Historiale*, en abrégant les commentaires trop érudits de Guiars des Moulins ⁸. Alors seulement, en 1487, Jean de Rély publie une nouvelle Bible plus complète et plus originale à la fois ⁹. Mais ni l'édition de Rély, ni celle des religieux de Lyon, ni les « Bibles en français », parues au cours des mêmes années et qui contiennent seulement la partie historique et

1. *Venerabilis fratris Nicolai de Lyra... Praeceptorium seu Expositio tripharia brevis et utilis in Decalogum...*; Hain 10402-3.

2. *Biblia latina cum Postillis Nicolai de Lyra*; Copinger, 167; 1481, p. 114, n° 54; 1487, p. 142, n° 77; 1493, p. 165, n° 98; 1497, p. 183, n° 112. — Le Long-Masch, 161, IV, p. 367-373.

3. Copinger, p. 170, n° 102. — Lelong-Masch, IV, p. 377.

4. *Ibid.*, p. 130, n° 66. — Lelong-Masch., IV, p. 378.

5. *Hugonis Cardinalis Postilla in IV Evangelia juxta quadruplicem sensum, litteralem, allegoricum, moralem et anagogicum*; Bâle, B. Richel, 1482, in-f°; Lelong-Masch, IV, p. 395; Hain 8975.

6. *Psalterium eum expositione Brunonis*, s. l. n. d., in-f°. — Lelong-Masch, IV, p. 402; Hain 4011.

7. *Commentaria in omnes Psalmos Davidis allegorica et anagogica*, Valence, 1493, in-f° (Lelong-Masch, IV, p. 406; Hain 2598). — Sur J. Perez, v. Ossinger, 129, p. 683-685. Moine augustin, provincial de Valence en 1455, nommé évêque de Christopolis en Macédoine le 1^{er} octobre 1468, il mourut à Valence en 1490 ou 1491.

8. Reuss, 162, p. 129-141. — Ils publièrent ensemble le Nouveau Testament, vers 1476 et 1478 (Pellechet 2363-2364); l'édition complète est signée seulement de Julien Macho (Pellechet 2355); elle fut reproduite plusieurs fois, s. d. (2356-2357).

9. Berger, 163, p. 157-186. — L'édition de Rély fut faite sur la demande de Charles VIII, ainsi qu'en témoignent les premiers mots de la Préface : En persévérant toujours de bonne affection vouloir accomplir et faire vos bons plaisirs et commandemens, mon très souverain seigneur Charles huitiesme... Elle parut chez Antoine Vêrard, en deux vol. in-f°, avec gravures. Il s'agit par suite d'une édition de luxe plutôt que de travail. L'année 1487 est indiquée par Lefèvre d'Étaples dans la préface du *Nouveau Testament* français de 1523 : Auquel désir passés trente-six ans ou environ fut incité le très noble Charles VIII à la requête duquel la Sainte Bible fut entièrement mise en langue vulgaire. — Cf. Reuss, 162, p. 141-148,

narrative de l'Ancien Testament, ne peuvent servir de base à une étude sérieuse de la doctrine chrétienne. Visiblement, les théologiens de Sorbonne et de Navarre ne s'intéressent plus que pour la forme aux travaux d'exégèse, et les Jacobins de Paris ont perdu le goût des études bibliques, si vif dans l'ordre dominicain à l'époque où Hugues de Saint-Cher entreprenait de corriger les textes sacrés. Ce n'est pas non plus à Paris, mais à Venise, à Strasbourg, à Bâle que l'on édite le glossaire où se transmet l'érudition du Moyen-Age, le *Mammotrectus*¹; c'est à Bâle, vers 1478, que Reuchlin fait imprimer la première œuvre moderne d'érudition biblique, le *Vocabularius Breviloquus*, dont les éléments sont d'ailleurs en grande partie empruntés à ses précurseurs barbares².

La lecture de la Bible ne tient, dans les travaux de la Faculté, qu'une place diminuée. Les bacheliers et les maîtres préfèrent disputer sur le *Livre des Sentences*. C'est en métaphysiciens qu'ils développent, à la manière de Scot, les doctrines dont le Lombard a dressé le catalogue, ou en logiciens qu'ils en éprouvent les conséquences, selon Ockam ou Buridan. La lecture des Sentences n'enrichit la pensée chrétienne d'aucun élément nouveau d'intelligence ou de sentiment. De fortes études patrologiques auraient pu suppléer à la pauvreté de la spéculation. Mais les théologiens ne demandent pas aux typographes de leur rendre les œuvres des grands docteurs de l'Église. Sauf la *Cité de Dieu*, parue en 1479, et qui n'est plus rééditée, ce n'est pas à Paris que l'on imprime les ouvrages doctrinaux de saint Augustin³ ou de saint Jérôme⁴. Pour les Pères comme pour les scolastiques, les ateliers parisiens sont en retard sur ceux de Bâle, de Venise, de Cologne. Ainsi le nominalisme triomphant a fait du dogme chrétien une sorte de relique sacrée dont nul ne s'approche⁵;

1. *Mammotrectus*, Hain 10551-10574; Cop. 3785; aucune édition parisienne.

2. *Vocabularius brevilocus*, Cop. 6281-6290; une seule édition lyonnaise, 1489, in-f^o (6289).

3. Hain 1496-2114; Cop. 732-773. — La plupart des éditions sont de Strasbourg, de Spire, de Cologne, de Bâle, de Venise. Les presses parisiennes ne répandent guère que les traités de caractère pratique. — Le *De Civitate Dei* paraît en 1479, in-f^o (Hain 2059).

4. Hain 8549-8656; Cop. 2952-2976. Toutes les éditions sont de Strasbourg, Cologne, Bâle, Rome, Venise.

5. Harnack, 172, p. 314 : Das alte Dogma, das durch den Nominalismus vollends zur heiligen Reliquie geworden war.

la réaction thomiste et scotiste de la seconde moitié du siècle n'a pas su communiquer une vie nouvelle à la foi desséchée.

La spéculation s'apauvrit. Le seul problème qui passionne vraiment les théologiens de Paris est celui de l'Immaculée Conception; encore se bornent-ils à suivre le sentiment populaire. Le culte des Saints et de la Vierge prenait une place de plus en plus exclusive dans la religion des foules. La légende avait prêté à la Vierge une vie merveilleuse; la théologie voulut que, dès avant sa naissance, elle eût été exempte de l'infirmité humaine et du péché originel¹. Dès le XIII^e siècle, cette doctrine se répandit; les prédicateurs cordeliers la soutinrent, et, bien avant que les écoles se fussent prononcées, la piété vulgaire l'adopta. Le catholicisme semblait sur le point d'admettre un nouveau dogme, qu'aucun passage du Nouveau Testament ni des Pères ne pouvait justifier; une nouvelle surcharge allait s'ajouter aux enseignements évangéliques. Ceux qui voulaient s'en tenir aux textes autorisés résistèrent. Saint Bernard s'était élevé contre une croyance qui ne reposait pas sur la tradition antique; mais surtout les Dominicains, qui, au XIII^e siècle, étaient les défenseurs de la pure doctrine, et avaient inauguré, avec Hugues de Saint-Cher, l'étude critique des textes sacrés, s'opposèrent à l'introduction, dans la pensée chrétienne, de ce qu'ils considéraient comme une croyance superstitieuse. Le concile de Bâle s'était prononcé pour l'Immaculée Conception, mais nulle décision solennelle n'en avait fait un article de foi. En 1481, le duc Hercule d'Este ouvrit, à l'Université de Ferrare, un débat contradictoire, dont le dominicain Vincenzo Bandello de Castelnuovo sortit vainqueur². La même année, il publiait à Bologne un long traité contre l'Immaculée Conception; reprenant avec plus d'ampleur quelques arguments déjà développés par le cardinal Torquemada, il écrasait ses adversaires sous deux cent soixante citations des Pères de l'Église et des docteurs, et réfutait en bonne forme syllogistique les trente-cinq arguments qu'il leur attribuait³. « Comme cette querelle touche à la vérité de la foi, disait-il, on peut seulement affirmer de la

1. H. R. E³, 158, art. *Maria*, par Zöckler (XII, p. 321-323).

2. Thuasne, 310, I, p. 73.

3. Bandello, 114 — Ce livre est connu sous le nom de *Liber Recollectorius*. Sur Vincenzo Bandello, v. Quéatif-Échart, 112, II, p. 1-13; — Mortier, 113, V, p. 66-127.

Conception de la Vierge ce qui nous en a été transmis dans les Écritures sacrées... Nous ne devons nous fonder que sur les autorités de l'Écriture et des Saints, de peur de dépasser les termes que nos pères ont posés ; et nous devons procéder avec ces autorités de telle sorte que nous suivions le sens littéral, qui seul peut fournir les arguments efficaces ¹. » A l'aide de textes accumulés de saint Paul, de saint Augustin, des Pères et des docteurs, il défendait l'intégrité de la croyance primitive, concentrée dans les dogmes du péché et de la rédemption, contre l'invasion des erreurs populaires qui tentaient de l'affaiblir et la déformer. Mais le livre de Bandello ne fut pas goûté à Paris : des lettrés pieux, comme Robert Gaguin et Charles Fernand, s'efforcèrent de le réfuter ² ; la Faculté de Théologie prit sur la question controversée une attitude nettement affirmative. Les études restaient trop faibles au couvent des Jacobins pour que les représentants discrédités de la science dominicaine pussent élever la voix en faveur de Bandello, et les prédicateurs qui osaient l'approuver scandalisaient les fidèles et s'attiraient les censures de la Faculté.

Ainsi les théologiens de Paris donnent leur adhésion à un nouveau dogme, issu de la dévotion populaire, et qui ne peut s'autoriser d'aucun texte canonique. Mais ils nient que la Bible doive suffire à fonder toute doctrine, toute croyance et toute pratique. Ils se souviennent que Gorson et Pierre d'Ailly ont, au concile de Constance, réfuté Jean Huss ; la tradition ecclésiastique conserve à leurs yeux une inébranlable autorité : ils évitent toute apparence d'hérésie. Pourtant dans la foule des étudiants et des maîtres qui fréquentaient les écoles parisiennes, venaient de tous les pays d'Europe et parlaient tous les langages, se manifestent parfois des courants mystérieux d'idées singulièrement libres. Il existait à Paris, pendant les dernières années du siècle, des théologiens qui se réclamaient de Wicief, renouvelaient les hérésies quiétistes des Frères du Libre Esprit ou les négations des Averroïstes.

1. Bandello, 114, f^o 10 v^o : Consequens eciam est nichil de conceptione beate Virginis asserendum esse nisi id quod de ea ex sacris eloquiis ad nos transmissum est... f^o 11 r^o :... Ex solis auctoritatibus sacre Scripture sanctorumque virorum procedere debeamus ne eos terminos quos patres nostri posuere transgrediamur. Ex eis autem auctoritatibus talis debet esse processus ut sensum litteralem sequamur ex quo solum argumentum efficax trahi potest...

2. V. p. 120 et n. 2-3.

Le 30 juillet 1484, Jean Laillier, candidat à la licence, soutenait l'une des discussions obligatoires. Boursier de Sorbonne, le collègue lui avait, à plusieurs reprises, confié des fonctions délicates ; le 17 octobre précédent, on le chargeait d'acheter des livres pour la nouvelle bibliothèque ¹. De caractère indépendant, peut-être déjà suspect pour ses opinions théologiques, il avait eu de nombreuses querelles avec ses confrères ². Il les scandalisa par les thèses développées dans sa sorbonique. En haine de l'ambition pontificale et des doctrines d'asservissement soutenues par les Frères Mineurs, il avait poussé à l'extrême les théories libérales et antiromaines des séculiers, et défendu quelques propositions fort suspectes ³. Non seulement les prétentions des Mendians étaient inadmissibles, mais le Christ n'avait pas donné à Pierre la primauté sur les apôtres ; l'Église de Rome n'était point le chef des autres Églises ; les décrets et les décrétales des papes n'étaient que des moqueries (*truphae*). « Si vous voulez, ajoutait-il, que je parle du Souverain Pontife, je ruinerai tout ⁴... Ceux qui composent la hiérarchie ecclésiastique ont tous reçu égale puissance de Jésus-Christ, en sorte que les curés sont égaux en pouvoir et en juridiction pour le gouvernement de l'Église. » Dans ses sermons, il reprenait et aggravait les mêmes critiques. Il opposait maintenant l'autorité de la Bible à celle de la tradition. « Vous devez garder les commandements de Dieu et des Apôtres, et, au regard des commandements de tous les évêques et autres prélats de l'Église, tout autant que paille : ils ont détruit l'Église par leurs vaveries. » Ce sont eux qui ont imposé aux fidèles des pratiques ignorées des communautés primitives. « Je donnerai deux blancs à celui qui me produira aucun passage de

1. Bibl. Nat., ms. lat. 5494 a, f° 91 r° ; 17 oct. 1483. Laillier et le prieur sont chargés d'acheter des livres : Voluerunt quod dicti deputati visitarent librarios et exquirent de libris et referrent in aula antequam emerent. — Laillier, qui remplissait les fonctions de *conscriptor*, avait, le 3 juin, donné sa démission (f° 88 v°), parce que les travaux de la librairie n'étaient pas dirigés comme il l'entendait. — En janvier 1483/4, Laillier était prévôt ; mais sa négligence lui attirait une amende de six deniers (21 janvier, f° 92 r°). — V. p. 48, n. 2.

2. *Ibid.*, f° 92 r°, 93 v°. V. p. 48, n. 2.

3. Tous les détails de cette affaire dans D'Argentré, 157, I, II, p. 308 et suiv. — On y trouve d'abord les thèses soutenues par Laillier, le 30 juillet 1484, en sa sorbonique, puis la qualification de diverses propositions, probablement préchées.

4. *Ibid.*, p. 308 : Si vultis quod ego loquar de Summo Pontifice, ego vastabo totum.

l'Écriture par lequel soyons obligés à jeusner le Caresme. » Ce sont eux qui ont imposé aux prêtres, depuis quatre cents ans à peine, la loi du célibat inconnue des Apôtres¹. « Si un prêtre s'était marié clandestinement et venait à moi confesser, je ne lui enjoindrais pas de pénitence. » Ce sont eux qui ont accredité ces légendes douteuses des saints auxquels on n'est pas plus tenu de croire « qu'aux chroniques de France ». Car « les saints riches et pécunieux sont maintenant canonisés et les pauvres délaissés. Si le pape reçoit certaine somme de ducats, on monte sur vingt échaffaux à Rome pour canoniser un saint ; je ne suis pas tenu de le croire tel, et par ainsi, toi peuple, si tu ne le crois, tu ne fais mal. ... Depuis saint Sylvestre, concluait-il avec Wicief, l'Église romaine n'est plus l'Église de Jésus-Christ, mais de César et d'argent. »

La Sorbonne hésita peut-être devant le scandale d'un procès de doctrine intenté à l'un de ses boursiers. La Faculté décida seulement de ne pas le recevoir au doctorat avant retrait de ses thèses et sans consulter le pape. Laillier, que soutenaient de puissants protecteurs, recourut en appel au Parlement. L'affaire traîna presque deux ans, fut renvoyée à l'official de l'évêque, devant lequel l'accusé dut fournir des explications. « Je n'ai point trouvé, dit-il, au Vieil ni au Nouvel Testament, que Nostre-Seigneur ni les Apôtres aient commandé de jeûner corporellement le Caresme sur peine de pesché mortel... Je n'ai point dit que les prestres pussent être mariés après la réception des saints ordres ; mais j'ai dit que, depuis la Passion de Nostre-Seigneur jusqu'à Grégoire VII, ils ont esté mariés jusqu'à l'an 1073. Saint Pierre et saint Paul l'ont esté. Il y a des propositions plus fortes que les miennes dans le traité de Gerson sur la *Vie Spirituelle de l'Ame*². » L'official déféra ces réponses, avec les thèses suspectes, à la Faculté, qui, le 5 juin 1486, condamna Laillier. « C'est une hérésie, déclara-t-elle, d'affirmer que nous devons croire seulement ce qui se trouve en termes exprès dans l'Écriture³. » Mais l'évêque Louis de Beaumont, qui, pour des

1. *Ibid.*, p. 309 : En ung conseil depuis quatre cents ans fut interdit aux prestres soi marier, d'ung pape ou d'un papillon ; je ne sçai s'il le pavoit faire.

2. *Ibid.*, p. 309 : Qualificatio propositionum officiali Reverendissimi Patris Dⁿⁱ Episcopi parisiensi datarum...

3. *Ibid.*, p. 309 : Qualification de la septième proposition : Je donnerai deux blancs... — Haec propositio unum videtur supponere, scilicet quod ad nihil obligamur nisi quod est in Sacra Scriptura expresse contentum ; et quantum ad hoc, si ita intelligatur, est haeretica.

motifs inconnus, voulait se montrer indulgent, sollicita l'accusé de reconnaître ses erreurs. Il céda le 23 juin 1486. « J'ai parlé, dit-il, en récitant l'opinion d'un grand docteur nommé Wiclef, que je croyais, comme je l'ai affirmé par serment, catholique, et n'avoir pas été réprouvé par l'Église ¹. » Ignorance étrange chez un Sorbonniste. Six jours après, au cours d'une procession générale de l'Université, il se rétracta solennellement. Louis de Beaumont le releva de toutes censures et le déclara digne de tous grades. La Faculté s'irrita ; le 6 novembre, elle appelait au pape de l'abus commis par le prélat ². Le 20, le Parlement donnait raison à Louis de Beaumont ³, mais, le 6 novembre, Innocent VIII écrivait à l'Inquisiteur et à la Faculté, cassait l'acte du 29 juin, chargeait l'évêque de Meaux et l'archevêque Salazar d'enfermer Laillier dans les prisons épiscopales ⁴. La suite de l'affaire est inconnue. Dix ans après, pendant le Carême de 1496, Laillier, à Abbeville, défendait, contre le rigoriste Jean Standonck, le mariage des clercs ⁵.

Plus tragique fut l'aventure d'un prêtre nommé Jean Langlois. Il avait longtemps vécu hors de France. Des Juifs rencontrés en Provence ou en Espagne, des Averroïstes fréquentés dans l'Italie du Nord, ou peut-être, en Bohême, quelque héritier de la secte, maintenant éteinte, des Frères du Libre Esprit, lui enseignèrent-ils à nier la présence réelle, ou se réclamait-il lui aussi de Wiclef ⁶? Le 3 juin 1491, en pleine cathédrale, il bouscula le prêtre qui disait la messe, renversa le calice, piétina les hosties : arrêté, il nia la présence réelle. Plusieurs docteurs, envoyés dans la prison, n'avaient pu le convertir ; Standonek obtint une abjuration, que Langlois, condamné à mort, rétracta. Le 21 juin, après une procession solennelle, il fut dégradé devant Notre-Dame et remis au bras séculier. Le bourreau lui trancha la main qui avait touché le calice ; on l'entendit alors crier qu'il

1. *Ibid.*, p. 310.

2. *Ibid.*, p. 313 : *Appellatio venerandae Facultatis theologiae a sententia Domini Episcopi Parisiensis qui absolvit Johannem Laillier praeter et contra opinionem deputatorum in causa de Laillier.*

3. Arch. Nat., X^{1a} 1494, f^o 4 ; Laillier devait réprouver une fois de plus ses propositions et déposer au greffe de la Cour ses livres suspects.

4. D'Argentré, p. 316. Lettre à Jean Cossart, suppléant de l'Inquisiteur ; Rome, 6 décembre 1486 ; — p. 317, lettre à la Faculté de Théologie, 7 décembre 1486.

5. *Liber*, 111, l. 4, f^o 26 v^o ; — Godet, 141, p. 18. — V. p. 212, n. 6.

6. *Liber*, I, 4, f^o 23 v^o : *Sacerdos qui, ut verisimile credebatur, alienas praeagrans regiones a Judeis in errorem haereticam pravitatis ductus est de reali existentia corporis Christi in sacramento altaris.*

avait péché et voulait mourir dans la foi catholique. Standonck l'assista jusque sur le bûcher ¹.

Mais les hardiesses individuelles sont rares. D'autres que Laillier, sans doute, pensaient comme Wicief ; le scandale des mœurs cléricales posait devant les consciences la question du célibat des prêtres ; les haines gallicanes, au moment des États de Tours, ne respectaient guère le pape. D'autres que Langlois, peut-être, n'admettaient pas la présence réelle. Mais Laillier n'avait su qu'affaiblir et travestir d'une expression burlesque les thèses du précurseur de Jean Huss : le sérieux semble lui avoir manqué ; les mobiles de Langlois restent mystérieux ; en général, les dissidents se taisaient ; les théologiens de Paris fuyaient les opinions singulières et s'enfermaient dans une étroite et sèche orthodoxie.

*
* *

Cependant l'enseignement officiel de la Faculté ne satisfaisait pas tous les besoins religieux des esprits qui ne voulaient pas rompre avec la scolastique. Le goût de la vie intérieure et contemplative, que Gerson et Pierre d'Ailly avaient inspiré aux clercs parisiens, ne s'était pas perdu. Bon nombre d'entre eux, à la fin du siècle, cherchaient dans les écrits des mystiques ce qu'ils ne trouvaient pas dans les commentaires subtils de la Bible et des Sentences, où se complaisaient les maîtres et les bacheliers.

Ils lisaient donc les petits traités pieux de saint Bernard, ses *Méditations*, ses *Sermons sur le Cantique* ². Ils lisaient aussi les *Méditations* de saint Augustin, sa *Cité de Dieu*, son *De Virtute Psalmorum*, son *De Conflictu vitiorum et virtutum* ³. Mais ils fréquentaient plus assidûment encore des auteurs plus modernes, comme le dominicain allemand Jean Nyder, dont ils feuille-

1. *Ibid.*, fo 24 r^o-v^o. — D'Argentré, 157, I, II, p. 323-4, d'après Masseus, 479, p. 268. — Le jour de l'exécution est donné par le ms. lat. 15446 de la Bibl. Nat., p. 351, qui la date faussement de 1493.

2. *Sermones super Cantica Canticorum*, Hain 2858 ; Cop. 962 ; — *Méditations*, Hain 2885 ; Cop. 966-967. — Les éditions parisiennes sont d'ailleurs, comme d'ordinaire, moins nombreuses que les éditions allemandes ou italiennes.

3. *Méditations*, Cop. 738 (avec les *Méditations* de saint Bernard), Paris, A. Caillaut, vers 1485, in-4^o ; Hain 1954. — *De Civitate Dei*, 1479 ; Hain 2059. — *De virtute Psalmorum*, Hain 1979 ; *De conflictu vitiorum et virtutum*, Hain 2087.

taient les opuscules dévots, le *De Lepra morali*, le *Consolatorium timoratae Conscientiae*¹, ou comme son confrère alsacien, Jean de Dambach, dont ils goûtaient le *Consolatorium theologicum*². Les livres mystiques des docteurs parisiens conservaient toute leur faveur. L'*Exposition* de Pierre d'Ailly sur le *Cantique des Cantiques* sort des presses d'Antoine Caillaut en 1483, la même année probablement que son *De Oratione Dominica et de Ave Maria*³ ; vers 1490 paraît son ouvrage français, *les Sept degrés de l'Eschelle de Pénitence*⁴. Le *De Vita spirituali Animae* de Gerson est imprimé le 8 novembre 1493⁵, l'*Alphabetum divini amoris* le 17 avril 1494⁶. Mais les fidèles de la mystique française la concilient avec celle des Pays-Bas. Beaucoup des livres issus de la communauté de Gérard Groote ou de Windesheim trouvent bon accueil à Paris. Quelques ouvrages d'un des disciples de Florent Radewijns, Gérard Zerbolt de Zutphen, qui portent nettement la marque de la dévotion moderne, y sont fréquemment étudiés. Son *De Reformatione Virium Animae* paraît deux fois en 1493 ; Robert de Gourmont publie son *Tractatus de spiritualibus Ascensionibus*⁷. Du reste, c'est surtout par l'inter-

1. *In expositionem Decalogi*, Hain 11788, 11791, 11794 ; Cop. 4114. — *De lepra morali*, Hain 11819. — *Consolatorium timoratae conscientiae*, Hain 11809-11811 ; Cop. 4118. — Quétif-Échart, **112**, I, p. 792-794. Jean Nyder, né en Souabe ou en Alsace, fit profession vers 1400 au couvent de Colmar, fut étudiant à Vienne et professeur à Cologne ; il assista au concile de Constance, devint prieur du couvent de Nuremberg, puis de celui de Bâle, et fut chargé par le concile de Bâle de négocier avec les Bohémiens. Il mourut en 1440.

2. Hain 15238 ; Paris, G. Mittelhus, 1493, in-4° ; Bibl. Nat., D 6334 a. — Jean, né à Dambach près Strasbourg en 1288, fit profession à Strasbourg en 1308, étudia à Cologne et à Paris, enseigna la théologie, sans doute à Strasbourg ; nommé en 1357 professeur de théologie à l'Université de Prague, il mourut en 1372.

3. *Domini Petri de Allyaco episcopi cameracensis Expositio super Cantica incipit feliciter* ; 16 sept. 1483, in-4° ; Bibl. Nat., Rés. A 3165. — *De Oratione Dominica et de Ave Maria*, A. Caillaut, s. d., in-4° ; Pellechet 520, vers 1483 ; Bibl. Nat., Rés. D 5640.

4. *S'ensuivent les sept degrés de l'eschelle de pénitence* ; Paris, A. Caillaut, s. d., in-4° ; Cop. 384, vers 1490 ; Bibl. Nat., Rés. D 80155.

5. *Liber de vita spirituali Animae* ; Paris, Marnef, 1493, in-8° ; Hain 7673.

6. Bibl. Mazarine, Inc. 706 (2) ; Paris, Mittelhus. Il faut joindre à cette liste les *Reigles de bien vivre*, la *Confession maistre Jehan Jarson*, etc., déjà cités p. 102, n. 1.

7. Hain 16292-16293 ; Cop. 6615 ; — Moll-Zupke, **214**, II, p. 363 ; — H. R. E3, **158**, art. *Gerhard Zerbolt von Zutphen*, par S. D. van Veen. — Né en 1367 à Zutphen, il étudia à Deventer, y connut Gérard Groote et Florent Radewijns, qui exerça sur lui une profonde influence ; il entra dans la maison des Frères, y devint bibliothécaire et y passa la plus grande partie de sa vie. Il mourut en 1398, à Windesheim, au cours d'une mission qui lui avait été confiée par la Communauté.

médiaire de l'*Imitation* que, dans les dernières années du siècle, les théologiens de Paris subissent l'influence de la pensée religieuse des Pays-Bas : inconsciemment, sans doute, puisque la plupart attribuent l'œuvre à Gerson. Bien que les premiers typographes l'aient d'abord négligée, les éditions s'en multiplient à partir de 1490¹. D'autre part, son adaptation française, l'*Internelle Consolation*, à laquelle manque le couronnement mystique du quatrième livre, est imprimée dès 1484² ; sa traduction paraît, le 26 novembre 1493, chez Jean Lambert, par les soins d'un anonyme qui connaissait assez bien, semble-t-il, les contemplatifs de Hollande, car, le premier en date parmi les éditeurs parisiens, il annonce que « le facteur d'icelluy soubz Nostre Seigneur fut frère Thomas de Campis, prieur en un prieuré de celluy ordre de saint Augustin appelé Windesem au diocèse du Traict³ ».

Après de la philosophie négative et verbale issue de Guillaume d'Ockam et de Buridan, de la théologie médiocre et stérile de la Faculté, continuait donc de se propager à Paris cette mystique chrétienne, qui, renouvelée aux Pays-Bas dans les cloîtres de Windesheim et dans les maisons des Frères de la Vie Commune, par les élèves et les continuateurs de Ruysbroek et d'Eckehart, en France par Pierre d'Ailly et Gerson, héritiers de saint Bernard et des Victorins, se transmet jusqu'à la veille de la Réforme, comme une vivante protestation contre la discipline aride du syllogisme et la stérilité des abstractions où se plaisaient les raisonneurs terministes et scotistes. Ce fut elle qui entretint et satisfait le désir de religion personnelle, que le positivisme ecclésiastique des dernières écoles risquait d'étouffer. Et comme l'esprit humain n'est pas toujours logique, bien des maîtres, qui, dans les collèges de l'Université, avaient reçu l'éducation ockamista, et passaient leur existence à débattre les pro-

1. Les éditions sont rares avant 1490, sans doute parce que les copies mss. étaient nombreuses : Hain 9078, 9079 (s. l. n. d.) 9080 (vers 1480) ; 9097, Paris, J. Higman, 18 janvier 1489/90 ; 9102, Pigouchet, 31 mars 1491/2 ; 9103, s. l., 1492 ; 9104, Pigouchet, 15 juillet 1492 ; Cop. 3233, Marnef, 21 août 1492 ; dans Hain 9080, l'*Imitation* est attribuée à saint Bernard.

2. Cop. 3243 ; Hain 9120-9121 ; Cop. 3241, 3244, 3245

3. Cette édition est indiquée par J. Fronteau, éd. Paris, 1649, in-8°, p. 96. — La Bibl. Nat. (Rés. D 5757) possède une édition identique, mais imprimée par Trepperel et sans date. — On y lit au f° 2 r° : Cy commenco le livre très salutaire de l'*Imitation* de N.-S. Jhésucrist et parfait contempnement de ce présent misérable monde : lequel a esté par aulcuns jusques à présent attribué à Sainct Bernart ou maistrè Jehan Gerson. Toutefois le facteur d'icelluy...

blèmes les plus abstrus et les plus vains, renouvelèrent l'inconséquence de Gerson et de Pierre d'Ailly, et, sans cesser d'admettre les conclusions négatives du *Venerabilis inceptor*, se laissèrent consoler au rêve des solitaires et des ascètes. Ainsi vécurent d'une doctrine incohérente, où les éléments logiques et mystiques se juxtaposèrent sans se fondre, se dosèrent suivant les tempéraments individuels, la plupart de ceux dont l'abus de l'abstraction et du syllogisme n'avait pas desséché l'esprit, et qui, soumis à l'autorité de l'Église et de la tradition, s'émouvaient encore profondément de leur foi.

II

Mais, tandis que la Faculté des Arts suivait sans la renouveler la tradition de Scot ou de Guillaume d'Ockam, que, parmi les théologiens, les uns s'enfermaient dans un dogmatisme étroit et sans âme, et que les autres demandaient aux écrivains pieux des premiers siècles et du Moyen-Âge, aux mystiques des Pays-Bas et de France, la consolation mélancolique de leur renoncement, quelques savants, fidèles héritiers de la pensée de Fichet, s'efforçaient de développer à Paris la culture italienne, et se réjouissaient de retrouver la sagesse perdue des anciens.

Le chef de ceux que les scolastiques appelaient par dérision les Fichétistes était, dès 1472, Robert Gaguin ¹. Né en 1433 à Calonne sur la Lys, il avait fait ses premières études en Flandre, au couvent trinitaire de Préavin. Novice, puis bientôt profès, il vint à l'Université de Paris vers 1457, et, deux ans après, y put rencontrer Fichet. Il voyagea, connu, dès 1465, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne ; sa vie fut partagée entre les affaires de l'ordre, qui l'élevait général en 1473, de la Faculté de Décret qui, en 1483, le nommait doyen, les missions et les ambassades dont le chargea le gouvernement royal, la pratique et l'enseignement des lettres anciennes. Il avait applaudi à l'introduction de l'imprimerie dans les bâtiments de Sorbonne. L'*Orthographia* de Gasparino de Barzizza parut précédée d'une lettre de Fichet à Gaguin, où s'exprimait en termes enthousiastes leur passion

1. Thuasne, 310, I, p. 4 et suiv.

commune pour les élégances latines ; Gaguin y répondit, le 1^{er} janvier 1470/1, en douze distiques, par l'éloge de la typographie ¹. Il le pressa de publier sa *Rhétorique* ; il prit la suite de ses leçons ; trente ans après, Reuchlin se souvenait avec plaisir de l'avoir écouté ². Fichet avait enseigné l'art de la prose ; Gaguin, en 1473, exposa les règles de la versification ³. Mais il n'était pas un simple latiniste, indifférent à la tradition française. Il traduisait en latin le *Curial* d'Alain Chartier, imitait son *Quadriloge Invectif* dans un poème en langue vulgaire, le *Débat du Laboureur, du Prestre et du Gendarme*, où il décrivait, non sans énergie, les tristesses de la vie publique, les misères des paysans, les violences des soldats, la paresse des prêtres et des moines ⁴. D'autre part, comme celui qu'il aimait à nommer son précepteur, il ne se contentait pas de révéler aux étudiants parisiens la pure latinité ; il connaissait comme lui les tentatives des érudits italiens pour restaurer la philosophie antique ; il savait le vide de ces traités de logique formelle, multipliés par l'école terministe, dont le langage barbare blessait sa délicatesse de lettré ⁵. Ses sympathies étaient acquises aux amis que Fichet comptait parmi les réalistes, Jean Heynlin, Jean Royer, Pierre du Vaucel, Pierre Le Secourable ⁶ ; mais la querelle des nominaux et de leurs ennemis l'intéressait peu ⁷ ; par delà les docteurs du Moyen-Age, il remontait jusqu'aux écoles de l'antiquité : le 13 octobre 1474, il pria Fichet de lui envoyer de Rome le

1. V. p. 84 et n. 3.

2. Geiger, **463**, p. 199 ; lettre à Lefèvre d'Étaples, Stuttgart, 31 août 1513 : Anno domini 1473, quo tempore illic et Joannem Lapidanum theologiae doctorem in grammaticis ad Sorbonam, et Guillelmum Tardivum Aniciensem in vico Sanctae Genovefae, et Robertum Gaguinum apud Mathurinos, in rethoricis praeceptores audivi.

3. Thuasne, **310**, 1, p. 31-33.

4. *Ibid.*, p. 36, p. 48. *Le Débat* a été réimprimé par Thuasno, II, p. 350-365. — Le premier poème date de déc. 1473, le second fut vraisemblablement composé en 1480.

5. Thuasne, I, lettre 51, à Bosch, 30 janvier 1490/1 ; p. 337-338.

6. Sur J. Heynlin, v. p. 83, 87, 92, 94. Sur Jean Royer, Sorbonniste, docteur en 1474, dont le nom figure sur l'édit du 1^{er} mars de cette année contre les nominalistes, v. Thuasne, I, p. 250-251 et n. — Sur Pierre du Vaucel, Navariste, mort en 1474, qui signa, avec Fichet, la déclaration favorable à Pierre du Ruisseau (v. p. 91), Thuasne, I, p. 238-239. — Pierre Le Secourable, de Saint-Lô, docteur en 1476, archidiaque de Rouen en 1485, mort à Paris en 1508, fit partie de la commission de 1474 qui condamna la philosophie nominaliste. (Thuasne, II, p. 210-213).

7. Cf. le ton de la lettre à Fichot, du 25 février 1474/5, citée p. 93, n. 4 (Thuasne, I, p. 249).

traité du cardinal de Nicée pour la défense de Platon ¹. D'esprit moins riche que Gaguin, le maître ès arts Guillaume Tardif, né au Puy en 1440, protégé par Louis XI, auquel il avait dédié un traité sur la *Sphère*, composait, pour les jeunes grammairiens, son abrégé de *Rhétorique* ². En 1473, Jean Reuchlin suivait ses leçons rue Sainte-Genève ³.

Les humanistes italiens étaient sûrs désormais de trouver des admirateurs à l'Université. En 1476, on y vit arriver un érudit de vingt-trois ans, Filippo Beroaldo, connu déjà dans les écoles de Bologne, sa ville natale. Celui qu'Érasme devait appeler plus tard « l'Achille des professeurs de son temps » habita Paris pendant deux années ; il y commenta Lucain ⁴. Dans sa leçon d'ouverture, il exposa le programme humaniste dont Fichet avait déjà dessiné les grandes lignes ⁵. « Paris, dit-il, est l'illustre patrie de tous les arts... : ici la philosophie a grandi, mère de toutes les disciplines, directrice de la vie humaine, maîtresse de l'art de vivre ; ... ici se tiennent ses assises sacrées. J'ai donc pensé faire œuvre méritoire, si j'enseignais ici les humanités et la poésie, si je montrais comme elles s'accordent et s'apparentent avec la philosophie... Que le nom des poètes soit donc pour vous saint et vénérable. Imité l'exemple de Lactance, de saint Augustin, de saint Jérôme. Amis des lettres, je vous exhorte à suivre les vestiges des anciens, à respecter religieusement les poètes ⁶. » Robert Gaguin et ses élèves l'admi-

1. Thuasne, I, lettre 16, p. 240. — Gaguin connaissait personnellement Bessarion : étant à Rome, en nov. 1471, pour les affaires de son ordre, il se présenta au cardinal avec une lettre d'introduction de Fichet, et fut reçu avec bienveillance. Cf. Legrand, 303, lettre 6, p. 233 ; Bessarion à Fichet, Rome, 29 nov. 1471.

2. Thuasne, I, p. 89 ; Delaruelle, 406, p. 33-35 ; Knod, 468 p. 88, n. : *Guilhermi Tardivi Aniciensis rhetoricæ artis ac oratoricæ facultatis compendium* ; s. l. n. d., in-4°. — *Id.*, de *basi grammaticæ*, s. l. n. d. — Tardif avait traduit les *Facéties de Pogge florentin* (Thuasne, *ibid.*). — Le 14 nov. 1484, la Sorbonne l'autorise à lire la rhétorique dans les écoles du collège : *Bibl. Nat.*, ms. 5494 a, f° 99 r° : *Concessum est magistro Guilielmo Tardivo quod legeret rhetoricam in scholis Collegii.*

3. V. p. 115, n. 2.

4. Thuasne, I, p. 282-283, n. Le séjour de Beroaldo à Paris a été médiocrement étudié par ses biographes italiens (Fantuzzi, 266, II, p. 111-135).

5. Elle fut imprimée à Paris, s. l. n. d. (316) sans doute pendant son séjour, et dédiée à l'évêque de Saintes, Louis de Rochehouart.

6. Beroaldo, 316 : non pag. : ... *Omnium bonarum artium illustrissimum domicilium, atque in eo natam et altam et adultam... ; omnium disciplinarum parentem ac vite ducem philosophiam... Existinavi me esse facturum opere precium si studia humanitatis in his et imprimis poetice artis, que philosophiæ*

rèrent, Ulrich Gering le pria de revoir les éditions qu'il préparait de Salluste et des *Catilinaires* ; l'année suivante, Beroaldo publia les œuvres de Virgile ¹. Il avait affecté un profond respect pour la scolastique ; mais il n'aimait que la philosophie ancienne, dont Platon lui paraissait le dieu ² ; les savants parisiens ne l'ignorèrent pas. Le 25 septembre 1479, Gaguin, dans une lettre au jeune humaniste rentré en Italie, cite le *Gorgias* et se plaint de la barbarie des modernes ³. Ainsi se développait, avec le goût du beau langage, l'amour de la sagesse antique, et, par réaction contre l'aristotélisme exclusif de l'École, la curiosité des doctrines platoniciennes.

Pour saisir la pensée des philosophes, le latin ne suffisait pas. Mais déjà le grec n'était plus ignoré. En 1473, Reuchlin trouvait à l'Université des élèves de Gregorio de Città di Castello pour lui en apprendre les éléments ⁴. L'année même où Paris accueillait Beroaldo, arriva le Sparciate Georges Hermonyme. Attaché jusqu'alors à la chancellerie pontificale, il venait d'accomplir, pour le service du pape, une mission en Angleterre. Il se fixa dans la capitale, et, pendant plus de trente ans, vécut de la copie des manuscrits grecs qu'il possédait et de l'enseignement de sa langue. Ceux qui l'écoutèrent plus tard, Érasme, Beatus Rhenanus, Budé, se plaignirent de sa médiocrité d'esprit et de son avarice. Mais Reuchlin et David Chambellan, maître des requêtes de l'hôtel du roi, restèrent satisfaits de ses leçons. Lefèvre d'Étaples fut son ami ⁵.

conjunctissima est et prope germana profiterer... Sit igitur sanetum et venerabile apud vos poetarum nomen... Quopropter vos litterarum amatores hortor et oro ut majorum vestigia secuti poetas religiose colatis...

1. Thuasne, **310**, I, p. 282 ; Salluste, Hain 14192 ; *In Catilinam*, Hain 5155 Cop. 1611 ; Virgile, Cop. 6032.

2. Beroaldo, *Opuscula* ; Paris, 1^{er} janv. 1509, n. st., in-4^o ; f^o 48 v^o : Plato ille deus philosophorum.

3. Thuasne, **310**, I, lettre 31, p. 285.

4. V. p. 82, n. 4.

5. Omont, **315** ; — Delaruelle, **406**, p. 69-73. Hermonyme copia, pour l'archevêque de Sens, Tristan de Salazar, pour l'évêque de Paris, Louis de Beaumont, pour Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, un certain nombre de ses mss. Dans la liste qui nous possédons de ses copies, la proportion des auteurs classiques (Plutarque, Xénophon, Eschine, Démosthène, Eschyle, Euripide, Pindare, Thueydide, Lucien), est assez faible. Il fit imprimer, vers 1478, par U. Gering, un manuel apocryphe d'éthique, attribué à Aristote : *Aristoteles de Virtutibus cum dictis Septem Sapientium*, (Georgio Hermonymo interprete (Pellechet 1267).

*
* *

Alors se forma, dans la capitale, une petite société d'amis des lettres et de la poésie antique ¹. On y rencontrait Guillaume et Guy de Rochefort, Comtois passés du service de Charles le Téméraire à celui de Louis XI, et qui devinrent tous deux chanceliers de France ², Pierre de Courthardy, conseiller au Parlement de Paris ³, le prélat italien Angelo Cato, archevêque de Vienne et primat des Gaules ⁴, sur les instances duquel Commynes commençait la rédaction de ses *Mémoires*; le théologien romain Domenico Mancini, familier de l'évêque de Maillezais ⁵, et quelques professeurs de l'Université. Robert Gaguin, Martin et Gilles de Delft, les frères Fernand. Martin de Delft, originaire d'Utrecht, vivait depuis longtemps à Paris. La nation d'Allemagne l'avait nommé procureur en 1468; la Faculté des Arts l'élisait recteur en 1479; depuis 1482 il était associé de Sorbonne: il devait publier en 1492 un traité de l'*Art oratoire* ⁶. Gilles de Delft, associé de Sorbonne, partageait ses loisirs entre l'étude d'Aristote, dont il connaissait les versions modernes,

1. Thuasne, 310, I, p. 88.

2. *Ibid.*, p. 292. — Guillaume de Rochefort, né en 1433, Franc-Comtois, docteur de l'Université de Dôle, servit d'abord Charles le Téméraire, pour les affaires duquel il se rendit, en 1474, à Milan, Venise et Rome. Après la défaite de Morat, il quitta le service du duc de Bourgogne, devint conseiller de Louis XI, et, en 1483, chancelier: il mourut le 12 août 1492. Il encouragea les artistes et les savants. — Son frère puiné, Guy (Thuasne, II, p. 63-64, n.), passa également du service de Charles le Téméraire à celui de Louis XI: il fut nommé chancelier le 9 juillet 1497, à la mort de Robert Briçonnet, archevêque de Reims. Il mourut en 1507.

3. Pierre de Courthardy fut nommé premier président avant juillet 1497 (Aubert, 36, I, p. 386); il remplaça Jean de la Vacquerie. Fausto Andrelini lui dédia l'édition parisienne de ses *Bucolica* et son *De moralibus et intellectualibus virtutibus*. Budé l'une de ses traductions de Plutarque (*De fortuna Romanorum: De fortuna Alexandri*) le 18 août 1503 (Delaruelle, 406, p. 86). Il mourut en 1505 (Delaruelle, p. 15-16; Liron, 289, I, p. 275-283).

4. Angelo Cato était passé lui aussi du service de Charles le Téméraire à celui de Louis XI; il fut nommé archevêque de Vienne en 1482, et mourut en 1495 (*Gallia Christiana*, 67, XVI, col. 118-119). Cf. Thuasne, 310, II, p. 216-217, n.

5. Thuasne, II, p. 214-216, n. Domenico Mancini, attaché au service de Federico Sanseverino évêque de Maillezais, avait, en 1482, édité à Paris la *Lectura primi Sententiarum* de Grégoire de Rimini (Bibl. Sainte-Geneviève, E 542); il publia, en 1484, un *Libellus de quattuor virtutibus*, et diverses poésies latines; il vivait encore en 1494.

6. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 1021, p. 432-433; ms. 1228, f^o 459 v^o. — Thuasne, I, p. 379, n.

la théologie et la poésie latine ¹. Charles Fernand, né à Bruges vers 1450, lisait Térence et les poètes latins à l'Université ; il devenait premier musicien de la chapelle de Charles VIII, visitait Rome en 1484 ². Jean Fernand, aveugle et plus jeune que lui de cinq ans, expliquait Térence et publiait les *Heures de la Croix* ³. Ces humanistes discutaient ensemble, non sans quelque lourdeur, de questions littéraires ou morales, et, dans leurs correspondances essayaient de retrouver, avec une application pénible et touchante, la charme familier des épîtres cicéroniennes ⁴.

Leur petite académie demeurait profondément croyante. Malgré le dérèglement des mœurs dans le clergé, malgré la décadence des études théologiques, Paris était l'une des villes où le catholicisme avait jeté les plus fortes racines. Entre la Sorbonne où se maintenait intacte et rigide la tradition orthodoxe, le couvent des Jacobins, illustré par l'enseignement d'Albert et de Thomas, le couvent des Cordeliers où Duns Scot, après les grands Dominicains, avait renouvelé la scolastique, dans cette Université où le chancelier Gerson, pendant la crise du Grand Schisme, avait restauré le mysticisme chrétien, parmi ces professeurs et ces clercs, qui, s'ils n'étudiaient pas Scot, Buridan, Albert de Saxe ou Marsile d'Inghen, lisaient les traités pieux de saint Bonaventure, de Ludolphe le Chartreux, de Gérard de Zutphen et *l'Imitation*, il n'était pas possible que l'on vit se manifester ce besoin de donner libre jeu à toutes les activités et toutes les puissances humaines, de satisfaire harmonieusement tous les désirs de l'esprit et des sens, qui tourmentait, au xv^e siècle, tant d'âmes italiennes. Guillaume Fichet, Robert Gaguin, Guillaume Tardif et leurs amis avaient trop fortement reçu l'empreinte de l'éducation théologique, pour croire que la renaissance des études anciennes dût conduire à la réhabilitation de la nature déchue, pour emprunter à la sagesse grecque sa confiance sereine dans la bonté de l'homme, et pour oublier, en

1. Bibl. de l' Arsenal, ms. 1021, p. 432 ; — Thuasne, I, p. 382, n. ; — Allen, 430, II, p. 323. — Gilles de Delft, maître ès arts en 1479, docteur en 1492, était vraisemblablement parent de Martin.

2. Thuasne, I, p. 327-329. — Berlière, 94, p. 262.

3. Thuasne, I, p. 387-388.

4. Cf. les *Epistolae Familiares* de Charles Fernand, imprimées deux fois à Paris avant la fin du xv^e siècle (Cop. 2459-2460), réimprimées le 8 avril 1506 par Josse Bade (97 ; Renouard, 284, II, p. 437-439).

lisant les *Tusculanes*, le péché originel et la rédemption.

Ainsi les premiers humanistes allient à l'admiration des poètes, des orateurs et des penseurs antiques, la foi chrétienne, le respect des institutions, des pratiques et de la morale du catholicisme. Beaucoup d'entre eux sont des gens d'Église : ils font profession de détester la liberté des mœurs ¹ ; ils conservent un idéal rigide et presque monastique. Ils aiment à traiter des sujets pieux : Robert Gaguin écrit, en 1488, un poème latin sur l'Immaculée Conception, et l'adresse à son ami Arnold de Bosch, moine au Carmel de Gand ² ; l'année suivante, Charles Fernand y ajoute un commentaire ³. Mais, malgré leur respect du legs de croyances et d'idées que leur transmettait le Moyen-Age, et bien qu'ils vécussent encore à moitié du passé, ils introduisaient dans la pensée religieuse des éléments nouveaux qui allaient la modifier profondément. Ils ne bouleversaient pas, semble-t-il, le cycle des études universitaires. La théologie restait à leurs yeux la reine des connaissances divines et humaines. On ne les entend hasarder aucune critique contre l'enseignement de la Faculté ; ils ne souhaitent pas que l'on lise davantage la Bible et les Pères : les problèmes qu'Érasme, Lefèvre et Luther agiteront dans le premier tiers du siècle suivant ne les inquiètent pas. Leur domaine est à la Faculté des Arts ; encore acceptent-ils l'économie générale de son enseignement ; ils admettent la logique, l'éthique et la physique comme triple base de tout savoir. Pourtant, sous couleur de réformer modestement les études grammaticales, de substituer au *Grécisme* et au *Brachylogus* les clairs traités d'Agostino Dati, de Perotto, de Laurent Valla, ou de fournir aux étudiants des textes exacts et intelligemment expliqués de Cicéron et de Térence, ils travaillaient à découvrir, chez les auteurs anciens, cette expérience psychologique et

1. Il n'y a pas lieu de tenir rigueur à Gaguin de son *De hospita Vernonensi jocus*, réimprimé par Thuasne, 310, I, p. 161-162.

2. Thuasne, I, p. 75-76. Il l'adressa à Bosch le 26 décembre 1488 ; l'ouvrage fut imprimé avant le 21 février suivant ; (Hain 7414 : *De Intemerate Virginis Conceptu adversum Vincentium quemdam decertacio*). Gaguin reprit le même sujet en prose (*De puritate conceptionis beate Marie Virginis*, s. l. n. d.), vers 1492. (Thuasne, I, p. 104) Sur Arnold de Bosch, moine au carmel de Gand, v. Thuasne, I, p. 312, n. 1) ; Allen, 430, I, p. 168 ; né vers 1450, mort en 1499, il correspondait avec la plupart des savants de son temps. Ermolao Barbaro, le 1^{er} mai 1485, lui adresse sa traduction de Thémistius.

3. Thuasne, I, p. 338, n. 1. — *De mundissimo virginis Marie conceptu cum commento Caroli Fernandi* ; Paris, 1489, in-4^o. — Plusieurs lettres de Ch. Fernand sont adressées au théologien Thomas Bricot.

morale, qu'ils n'auraient pas rencontrée chez les glossateurs modernes de l'Éthique, et dont la richesse et la variété faisaient paraître plus vide la sécheresse monotone des scolastiques. Ils prenaient insensiblement l'habitude de voir dans la science de l'homme l'introduction nécessaire au dogme. Et si, depuis Guillaume Fichet, ils écoutaient moins les maîtres du Moyen-Age, c'est que désormais, comme les savants italiens, ils voulaient interroger les penseurs grecs, sans recourir à leurs interprètes barbares ; timidement encore, à la philosophie hellénique, au platonisme tout enveloppé de mystère, ils demandaient, suivant l'admirable formule de Michelet, l'élargissement d'une moralité plus douce et vastement humaine ¹.

*
* *

Ils s'imposaient ainsi une double tâche : retrouver le latin classique ; retrouver la science des anciens, leurs théories du monde et de l'homme. A restaurer l'usage du beau style, ils furent aidés par quelques professeurs italiens. Le Véronais Paolo Emili était venu à Paris en 1483 pour étudier la théologie ; protégé par le cardinal Charles de Bourbon, reçu à la Cour, il enseigna peu à l'Université ². En 1484 arriva Girolamo Balbi de Venise, qui, né en 1454 d'une famille illustre, avait étudié à Padoue et à Rome ³. Ses leçons, ses épigrammes latines, une édition des tragédies de Sénèque, publiée en commun avec Charles Fernand, le firent bientôt connaître ⁴. On le fêta dans le petit cénacle des humanistes. Sa réputation se répandit hors de France ; vers 1489, deux moines hollandais, ami des lettres, qui vivaient l'un au couvent de Steyn, l'autre au couvent de Lopsen, Érasme et Corneille Gérard parlaient de lui avec admiration ⁵.

Pour son malheur il essaya bientôt d'introduire à Paris les

1. Rééd. Calmann-Lévy, *la Renaissance*, p. 292.

2. Tiraboschi, 249, VII, III, p. 1017 ; Thuaucne, 310, I, p. 151-152. Dès 1487 il se tournait vers l'histoire et composait un essai sur les antiquités de la Gaule, qu'il offrit au cardinal de Bourbon.

3. Sur la querelle de Balbi et d'Andrelini, v. Thuaucne, I, p. 87-94, 96 ; Allen, 317, *Hieronymus Balbus in Paris*. — Cf. Degli Agostini, 265, II, p. 240-280.

4. Thuaucne, *ibid.*, p. 88.

5. Allen, 430, lettre 23, p. 105, l. 47 ; lettre 25, p. 111, l. 2 ; ces deux lettres peuvent être datées de 1489.

habitudes querelleuses des humanistes italiens ¹. Il prétendait au savoir universel, voulait expliquer les deux droits, enseigner la géométrie ; il se vanta de montrer d'innombrables erreurs dans la grammaire de Tardif ². Une commission d'enquête, organisée par la Faculté des Arts, aboutit, en 1486, à sa confusion. Il écrivit d'insolentes épigrammes, dut, l'année suivante, s'humilier par deux fois devant son rival, et quitter sa chaire pour quelque temps ³. Il attaqua de nouveau, et, de nouveau, se fit dire par Tardif quelques dures vérités ⁴. Tandis qu'il éditait le *Songe de Scipion*, survinrent, en 1488, deux autres Italiens, Cornelio Vitelli de Cortone qui, depuis treize ans, professait en Angleterre ⁵, et Fausto Andrelini, né à Forlì en 1460, élève de Filelfo, couronné à Rome pour un recueil d'*Élégies* amoureuses, versificateur facile et protégé des Gonzague de Mantoue ⁶. Le premier arrivé s'inquiéta d'une concurrence importune ; bientôt éclata entre les trois Italiens une querelle scandaleuse. Balbi excita Vitelli contre Andrelini, qui répondit en l'accusant de corrompre dans ses écrits la langue latine ⁷. Malgré la décision impartiale de l'Université, qui, en septembre 1489, autorisa tous les « poètes » à lire publiquement une heure dans l'après-midi, Vitelli trouva la vie professorale trop agitée en France et, dès la fin de l'année, regagna la Grande-Bretagne. Cependant Balbi et Andrelini se reprochaient l'un à l'autre des plagiats et des turpitudes ⁸. Andrelini, vaincu, dut aller enseigner quelques mois

1. Knod, 468, p. 88-89.—Thuasne, 310, I, p. 89-90.—Delaruelle, 406, p. 22-23.

2. Du Boulay, 143, V, p. 881 : 14^e martii (1485 '6) in comitiis Mathurinensibus totius Universitatis supplicavit Universitati, ut viros aliquot doctos nominaret, qui grammaticam Tardivi examinarent : in qua dicebat quamplurimos errores contineri, quos se declaraturum pollicebatur. Cujus supplicationi annuit Universitas ; ut scilicet coram viris doctis Balbus exponeret errores, quos se in grammatica Tardivi reperisse dicebat, ea lege ut si Tardivus eos defendere ac vindicare non posset, ejus grammatica supprimeretur.

3. Il dut, un première fois, vers Pâques 1487, dans l'église des Jacobins, demander publiquement pardon à Tardif et promettre de ne plus l'attaquer ; mais peu après, il revenait à la charge ; Tardif écrivit alors ses premiers *Antibalbica* ; une seconde fois, Balbi dut, en présence de notaires, promettre de ne plus attaquer son rival.

4. Le pamphlet de Balbi intitulé *Rhetor gloriosus*, fut dédié à Guy de Rochefort, Charles Fernand et Pierre de Courthardy. — Tardif répondit par les seconds *Antibalbica*.

5. Thuasne, 310, I, p. 84, n. 3. Cornelio Vitelli enseigne d'abord à Venise, puis à Oxford, de 1475 environ à 1489. Il revint à Londres dès la fin de l'année.

6. Geiger, 339, p. 2 et suiv. ; *Nachtrag*, p. 533 et suiv. — Knod, 468, p. 91 et suiv. ; Thuasne, 310, I, p. 90 et suiv. ; Delaruelle, 406, p. 22 et suiv.

7. Thuasne, I, p. 92.

8. *Ibid.*, p. 93.

à Poitiers et à Toulouse ¹ ; son rival répandit en Italie le bruit qu'il avait été brûlé comme hérétique ². Il revint ; la lutte recommença pour finir brusquement ; en janvier 1490/1, Balbi, accusé de sodomie, prenait la fuite ³.

Plutôt que l'infamie réelle ou supposée de ses mœurs, plutôt que son orgueil insolent et son goût de l'injure, son indifférence religieuse l'avait perdu. Tardif, depuis trois ans, la dénonçait ⁴. Andrelini fut plus habile. Dépourvu de toute personnalité, vaniteux et avide de succès, il connaissait l'art de plaire. Comme Balbi, dès son arrivée, il avait voulu montrer que, poète, il n'ignorait pas les sciences les plus hautes ; et, non content d'expliquer Tite-Live et Suétone, il professait des cours sur la Sphère. Sa *Livia*, dont il offrait en 1490 l'édition parisienne à Guillaume de Rochefort, contenait quelques pièces franchement obscènes ; il sut pourtant trouver un théologien pour la présenter au public, égalier l'auteur aux anciens, annoncer de nouvelles œuvres plus chastes, qui devaient honorer les lettres et la religion chrétienne ⁵. En janvier 1490/1, Andrelini triompha bruyamment, célébra, dans une élégie, la défaite et la fuite de Balbi ⁶, se glorifia d'avoir soutenu la morale et la doctrine contre un infâme et contre un mécréant digne du bûcher ⁷. Un élève de Balbi, sans doute Jacques Merlin, qui bientôt allait quitter les

1. *Invectiva in Faustum Balbi calumniatorem*, s. l. n. d., publiée en partie par Knod, 468, p. 99 : Te a pictaviensibus tholosanisque finibus famelicum omnique ope destitutum redeuntem... V. p. 24, n. 1.

2. Thuasne, 310, I, p. 94.

3. L'accusation fut d'ailleurs rétorquée, par l'auteur de l'*Invectiva*, contre Fausto. Cf. Knod, 468, p. 101.

4. Dans les premières *Antibalbica*. Thuasne, 310, I, p. 96, n. 4 : Tete Balbum... heresis suspectum..., carnivoram quadragesimarium..., scripta tua... heretica probabo.

5. Andrelini, 318. — Le livre parut le 1^{er} octobre. Le théologien qui le présenta aux lecteurs signe frater Joannes Cordiger Alamannus. S'agit-il de Jean Cordier, le défenseur de Pic de la Mirandole en 1488 (v. p. 128), ou d'un Cordelier allemand nommé Jean ?

6. Thuasne, 310, I, p. 96. — Le *De fuga Balbi* fut réimprimé avec les *Bucoica*, en 1496 (Andrelini, 319, f^o g v r^o — k iii r^o).

7. *Ibid.* :

Majus et ille nephas multoque ingentius addit ;
 Silicet in sacro nullum libamine Christum
 Et casu volvente refert nulloque moveri
 Aeternos rectore polos ; ipsaque suprema
 Casuras post fata animas...
 Polluit et sumpta jejunia mystica carne,
 Et nullum intrabat fassurus crimina templum.

belles-lettres pour la théologie, défendit en vain son maître ¹. Andrelini eut cause gagnée. Probablement l'année suivante, il publiait ses *Élégies*; deux livres sur trois furent dédiés à Guillaume de Rochefort, qui mourut pendant l'impression ². « Cette vie, dit l'auteur dans une épître liminaire dont l'ambassadeur anglais, Thomas Ward, reçut l'hommage, n'est qu'un dépôt que nous devons bientôt restituer... Nous devons tout rapporter à Dieu, ne pas vivre en épicuriens ³. » Il chante le Christ et la Vierge, Noël et les solennités chrétiennes, se repent de ses légèretés passées, aspire au réconfort de l'Eucharistie, vante les théologiens de Paris, comme des maîtres de vraie piété et de vraie science; chargé de commenter quelques psaumes de David, il répudie son ancienne Muse et prie Dieu de lui accorder le don d'éloquence et de prophétie ⁴. Tant bien que mal, il cherche à masquer d'une gravité d'emprunt le vide de sa pensée et son goût de la bouffonnerie ⁵.

Son autorité grandit. Gaguin vieillissait; depuis qu'il avait traduit les *Commentaires* de César en 1485 ⁶, les missions diplo-

1. V. p. 123, n. I. L'auteur de cette invective, qui signe I. M. et que Knod n'a pas identifié, est très probablement Jacques Merlin, de Saint-Victurrien en Limousin, qui, avant la fin du siècle, publia deux fois, sous les mêmes initiales, mais en y ajoutant l'indication de son pays d'origine (Victurniacensis) les *Questions* de Pierre d'Ailly sur les Sentences (Pellechet 542-543), et donna, en 1512, une importante édition d'Origène dont nous aurons à reparler (v. p. 618-619). — Balbi devint professeur à l'Université de Vienne, qu'il dut quitter, en 1493, pour les raisons qui l'avaient contraint à quitter Paris. Mais il sut se gagner la faveur du roi de Hongrie, Ladislas; il obtint de nombreux bénéfices ecclésiastiques, et fut chargé d'ambassades à plusieurs reprises, notamment à la diète d'Augsbourg en 1518. Il succéda, en 1519, à Mathieu Lang comme évêque de Gurk, et devint chapelain du pape Adrien VI. En 1530, à Bologne, il assista au couronnement de Charles-Quint. On ne connaît pas la date de sa mort (Allen, 430, 1, p. 105).

2. Andrelini, 320.

3. *Ibid.*; v^o du titre: Omnis mortalis ea lege natos... us aliquando brevem hanc vitam tanquam usurarium depositum redditori sint.

4. *Ibid.*; Lib. III: De eximii caudibus parisiensium theologorum; — Faustus davidicos psalmos in gymnasio parrhiensi interpretaturus...

5. Le 3^e livre des *Élégies* contient une pièce grotesque intitulée: Galla juvenus a pio ac miseranti Fausto inerepatur phirimum quod in merdosis nescio quibusdam libris juvenilem acetatem conterat. Elle débute ainsi:

Quid merdosa juvant Graecismi scripta caecati ?

Les mêmes expressions abondent dans la *Querela parisiensis pavimenti*, publiée en 1496 (v. p. 273). Érasme lui-même, écrivant d'Angleterre à Fausto, croit devoir s'exprimer dans le même langage; Allen, 430, 1, lettre 103, p. 238, l. 10: Quid ita te juvat hominem tam nasutum inter merdas gallicas consensescere?

6. Thuasne, 310, 1, p. 61-62. — L'ouvrage obtint un succès dont témoignent les trois éditions qui s'en succédèrent de 1485 à 1488,

matiques dont le gouvernement le chargeait volontiers¹, les affaires de son ordre et de la Faculté de Décret, la préparation consciencieuse d'une Histoire de France l'empêchaient de suivre de près les travaux des humanistes. Andrelini, malgré sa médiocrité d'esprit, expliquait brillamment les orateurs et les poètes. Il savait de naissance et d'instinct les secrets de la belle latinité; il unit ses efforts à ceux des maîtres parisiens, de Jean et de Charles Fernand, de Guy Jouenneaux, récemment venu du Maine². L'enseignement des lettres antiques était maintenant organisé. Les étudiants connaissaient les manuels de style des professeurs italiens³. Des éditions soignées leur livraient les principales œuvres de Cicéron, de Virgile et de Térence⁴. On n'oubliait pas les poètes latins de l'Italie moderne : suivant le goût du public, les imprimeurs choisirent les plus chastes. En 1494 commencent à paraître les œuvres du carme Battista Spagnuoli, qui, dans la péninsule, réformait alors les couvents de son ordre, et dont on disait qu'il avait recueilli, sur sa terre natale de Mantoue, l'héritage des tendresses virgiliennes, puri-

1. Mission à Florence et à Rome en 1486 (Thuasno, I, p. 64-65); à Londres en août-septembre 1489 (p. 77-81), et en octobre 1489-février 1489/90 (p. 81-87); à Tours et à Boulogne en juin-juillet 1490 (p. 95); à Heidelberg en janvier 1491/2 (p. 100-102); à Étapes en novembre 1492 (p. 103). Au cours de la mission à Heidelberg, il eut avec Jacques Wimpfling une querelle littéraire et politique, dont l'occasion fut la rupture des fiançailles de Charles VIII avec Marguerite d'Autriche (Cf. Molinier, 487, V, n° 5606); Gaguin resta brouillé avec Wimpfling; mais il visita Trithème à Sponheim.

2. Bibl. Nat., ms. lat. 12744, p. 167. — Liron, 289, III, p. 41. — Berlière, 94, p. 338. Son enseignement public et privé commença dès avant 1490; son édition de Térence, dédiée à Jean de Ganay, parut en 1492; elle fut reproduite à Lyon par Trechsel le 29 août 1493 (Renouard, 284, III, p. 279-280); son *Interpretatio in Elegantias Laurentii Vallae* fut imprimée en 1490 (Cop. 3414), en 1492 (Cop. 3415), et le 18 août 1494 (Hain 9721).

3. Agostino Dati, *Elegantiae*, vers 1475 (Cop. 1892). — Niccolò Perotto, *Opus utilissimum grammaticale*, 1477 (Hain 12655); s. d., 12661; en 1480, Hain 12665; en 1488, Hain 12679; *Opusculum grammaticae et artis metricae*, 1494 (Hain 12683), etc. — Pour les *Elegantiae* de Laurent Valla, v. note précédente. Elles avaient été déjà imprimées vers 1471 dans l'atelier de Sorbonne (Hain 15800).

4. Éditions de Virgile : U. Gering, revue par Beroaldo (v. p. 117), en 1478, Cop. 6022; U. Gering, 1489, Cop. 6032; U. Gering et B. Rembolt, par les soins de Paul Hemmerlin d'Andlau, 12 sept. 1494, Cop. 6034. — Éditions de Térence : *Terentius cum commentario Guidonis Juvenalis*, Pigouchet, 20 octobre 1492, Hain 15423; la même est reproduite deux fois à Lyon en 1493 (Hain 15424-15425). — Éditions de Cicéron : *Rhetorica ad Herennium*, 1477 (Hain 5073); 1478 (Hain 5074); *Orationes*, 1492 (Hain 5142); *In Catilinam*, par les soins de Filippo Beroaldo, chez U. Gering, (Hain 5155); en 1476 (Cop. 1611); — *Epistolae*, 1477 (Hain 5178); *De Officiis*, par les soins de Fichet, 1471 (Hain 5252); 1477 (Hain 5253); — *Paradoxa*, 1490 (Cop. 1630).

fiées par l'inspiration évangélique ¹. Les humanistes parisiens goûtaient les deux *Parthenicae* en l'honneur de la Vierge et de Sainte Catherine, le *De Calamitatibus Temporum*, le *Carmen contra Poetas impudice scribentes* ².

*
* *

En même temps s'accomplissait la restauration philosophique. Comme personne ne savait encore assez bien le grec pour lire Platon ou Aristote, on rechercha les fidèles traductions qui, à Florence et à Rome, avaient depuis un demi-siècle remplacé la Vulgate barbare du Moyen-Age. Déjà, vers 1470, sortaient des presses de Sorbonne, dans le latin de Leonardo Bruni, les lettres apocryphes de Platon ³. Vers 1474, Jean Stol et Pierre Kayser impriment la *Rhétorique* d'Aristote, traduite par Georges de Trébizonde ⁴. En 1478, Georges Hermonyme publie sa version d'un ouvrage apocryphe d'Aristote, le *De Virtutibus*, et les *Paroles notables des Sept Sages* ⁵. En 1486, un professeur du collège de Laon, Odon Charlier, fait exécuter pour sa bibliothèque personnelle une copie des *Économiques* traduits par Lionardo Bruni ⁶. Mais il ne suffisait pas de répandre les versions élégantes dans lesquelles, au-delà des Alpes, on lisait Aristote ou Platon, ni même de développer la connaissance du grec, de faciliter l'accès du texte et l'intelligence de la lettre. Il fallait encore emprunter aux savants italiens leurs méthodes rigoureuses d'exégèse, les suivre dans leurs efforts pour reconstituer les systèmes antiques, pour concilier Platon et Aristote mieux compris avec le dogme chrétien plus largement interprété. Il fallait passer les Alpes, visiter l'Italie, voir, à Venise et à Padoue, Ermolao Barbaro défendre le véritable Aristote contre l'Aristote des scolastiques et des averroïstes, entendre, à Florence, Marsile Ficin exposer le platonisme, Pic de la Mirandole chercher l'accord de la philosophie antique, de la sagesse juive et des doctrines modernes.

1. Tiraboschi, 249, III, III, p. 1397-1400 ; Thuasne, 310, I, p. 390-391.

2. Pellechet 1759, 1780, 1799, 1796.

3. V. p. 87, n. 1.

4. Bibl. Nat., Rés. X 269 (manque le titre).

5. V. p. 117, n. 5.

6. Bibl. de l'Université de Paris, ms. 570. La traduction de l'*Économique* par Lionardo Bruni est suivie de la vulgate de l'*Éthique*.

Déjà les spéculations personnelles des savants italiens n'étaient plus ignorées. Gaguin, en 1471, en 1483, en 1486, avait parcouru l'Italie ; lorsque Pic de la Mirandole, âgé de vingt-deux ans, fréquenta, de juillet 1485 à mars 1486, les écoles parisiennes, il possédait déjà la plupart de ses idées directrices. Disciple, un moment à Padoue, d'Ermolao, gagné par Marsile Ficin aux doctrines de l'Académie, mais désireux de les concilier avec celles d'Aristote, familier avec l'averroïsme et la kabbale, il voulut écouter les successeurs et les exégètes parisiens de ces maîtres du Moyen-Age qu'il se repentait d'avoir trop longtemps étudiés, mais qu'il n'entendait pourtant pas abandonner complètement aux mépris des grammairiens et des rhéteurs¹. De retour en Italie, retiré à la Fratta, près de Pérouse, il rédigea ses neuf cents propositions, qui, publiées en décembre, inquiétèrent immédiatement les théologiens romains². Dès le mois de mars 1487, une première commission, rassemblée par Innocent VIII, condamna treize de ses thèses, qu'elle interdisait de discuter publiquement. Pic en écrivit l'apologie ; mais comme un tribunal d'Inquisition s'était constitué en juin, sous la présidence des évêques de Tournay et de Cesena, pour le juger suivant la rigueur du droit canonique, il se soumit le 31 juillet. Il achevait alors d'imprimer secrètement son *Apologie* ; le livre paru, il s'enfuit en France. Le 4 août, une bulle d'Innocent VIII condamnait les treize propositions, enjoignait aux princes chrétiens de le saisir. Il fut arrêté en Bresse, par les hommes du duc de Savoie ; le 28 janvier 1487/8, l'Université de Paris, sur la demande du nonce, Antonio Florès, se réunissait aux Mathurins, pour recevoir communication d'une lettre pontificale, qui dénonçait les erreurs de Pic de la Mirandole.

1. *Angeli Politiani, Opera*, 261, p. 123. Pic à Ermolao, 3 juin 1485. La défense qu'il présente des scolastiques n'est pas exempte d'ironie : *Viximus celebres, o Hermolae, et posthac vivemus, non in scholis grammaticorum et pedagogorum, sed in philosophorum coronis, in conventibus sapientum, ubi non de matre Andronaches, non de Niobes filiis atque id genus levibus nugis, sed de humanarum divinarumque rerum rationibus agitur et disputatur...* — Pic admettait la philosophie nouvelle, mais s'irritait contre l'étroitesse d'esprit des humanistes. *Ibid.*, p. 126 : *Quamvis... movent mihi stomachum grammaticistae quidam, qui cum duas tenuerint vocabulorum origines, ita se ostentant, ita venditant, ita circumferunt jactabundi, ut prae se ipsis pro nihilo habendos philosophos arbitrentur. Nolumus, inquit, hasce vestras philosophias. Et quid mirum ? Nec Falernum canes.*

2. Les détails qui suivent sont tirés de Dorez-Thuasne, 259, 1-27, 28-37, 50-74.

Le représentant du pape s'efforça de démontrer que l'accusé était hérétique, relaps, et requit une condamnation¹. Mais les théologiens de Sorbonne et de Navarre s'entendaient mal avec les Dominicains de Rome ; ils ne leur pardonnaient pas d'avoir naguère censuré Pierre du Ruisseau, absous par la Faculté ; ils considéraient Pic de la Mirandole comme un des leurs, et savaient que les Inquisiteurs haïssaient en lui son adhésion aux doctrines de Paris. Un professeur de l'Université, Jean Cordier, avait fait partie de la première commission pontificale et tenté de défendre Pic ; après s'être soumis avec lui le 31 juillet, il l'avait encouragé à publier l'*Apologie* ; le nonce réclamait son arrestation. L'assemblée évita de rien promettre ; elle protesta de sa soumission au pape, mais voulut avant tout voir le texte des thèses suspectes, afin de savoir de quels maux elle devait se garder. Quelques-unes des treize propositions étaient évidemment peu orthodoxes. Pic de la Mirandole affirmait qu'aucune science ne conduit plus sûrement à reconnaître la divinité du Christ que la kabbale et la magie. Le péché mortel, commis dans le temps, ne mérite pas une punition éternelle ; la croix et les images ne doivent pas recevoir un culte ; la présence réelle peut se comprendre sans la transsubstantiation ; Origène n'est pas un maître de mensonge². Mais la Faculté, qui dans cette affaire témoigna d'un libéralisme inattendu, ne voulut pas donner aux Inquisiteurs la satisfaction qu'ils attendaient. Florès vint inutilement, le 28 janvier, présenter aux théologiens le bref d'arrestation et réclamer obéissance. Seul l'évêque Louis de Beaumont, en mauvais termes avec la Faculté depuis qu'il avait absous Laillier, se mit au service du nonce, et, le 3 février, fit publier solennellement la bulle qui condamnait l'*Apologie*. Contre Pic de la Mirandole, transféré au château de Vincennes, Antonio Florès ne put rien obtenir ni de Jean Lhuillier, proviseur de Sorbonne et doyen de la Faculté, ni du confesseur royal Jean de Rély, ami des humanistes. Cependant l'orateur du duc de Milan défendait auprès du roi le prisonnier, que soutenaient Gilbert de Montpensier, les princes, le conseil royal, et menaçait de porter l'affaire devant le Parlement. A la fin de février, appelé par des négociations plus importantes, l'envoyé ponti-

1. *Ibid.*, p. 82-83.

2. D'Argentré, 157, I, II, p. 320-321.

fical dut quitter Paris sans avoir rien obtenu. On reconduisit Pic hors des frontières ; le roi sollicita sa grâce d'Innocent VIII. L'*Apologie*, que les typographes parisiens s'étaient hâtés d'imprimer, ne dut plus être rééditée dans la capitale ; les exemplaires en furent supprimés. Toute autre satisfaction fut refusée aux Dominicains de Rome ¹.

Cependant le travail philosophique se poursuivait. Un Sorbonniste, ami de Gaguin et de Charles Fernand, le Hollandais Gilles de Delft, bachelier en théologie ², entreprenait de publier les traductions modernes d'Aristote ; le 26 mars 1488/9 il éditait, chez Jean Higman, la version que Jean Argyropoulos avait donnée de l'*Éthique* ³. Il observa la distinction en traités et en chapitres adoptée par le professeur florentin ; il composa lui-même pour chaque traité un sommaire facile et rapide. La lettre de Jean Argyropoulos à Cosme de Médicis, qui servait de préface, et les élégants distiques dans lesquels Gilles de Delft prenait congé du lecteur, firent de ce volume un livre de la Renaissance. Comme les savants italiens, le bachelier de Sorbonne célébrait le renouveau des sciences et des lettres, et, du texte d'Aristote, il souhaitait que l'on tirât non des syllogismes barbares, mais l'art de la vie heureuse et belle :

Ergo qui nitidam vitam cupis atque beatam,
Pergito qua recta te decet ire via. ⁴

Pas plus que Pic de la Mirandole, il n'entendait mépriser les grands docteurs de l'École. Quatre mois après avoir imprimé la version d'Argyropoulos, il éditait soigneusement, le 14 juillet 1489, les *Questions* de Buridan sur l'*Éthique* ⁵. Puis, sans doute par ses soins, paraissait la *Politique*, dans le latin de

1. Dorez-Thuasne, 259, p. 76-92. — Sur l'attitude de Gaguin, très favorable à Pic de la Mirandole, v. Thuasne, 310, l. p. 70.

2. V. p. 119, n. 1. — Lettres à Gilles de Delft dans *Caroli Fernandi Epistolac*, 97.

3. Hain, 1755 ; Bibl. Nat., Rés. E* 276, in-4^o ; *Opus Aristotelis de moribus a Johanne Argyropylo traductum*.

4. In fine. — L'édition fut reproduite par Jean Bouyer et Guillaume Bouchet (Hain 1754).

5. Bibl. Nat., Rés. m. 51 ; *Quaestiones... super X libros Ethicorum Aristotelis ad Nicomachum*. Le volume se termine (f^o 264 r^o), comme le précédent, par une pièce de vers de l'éditeur aux lecteurs : Egidius Delfus ad scientiae moralis sectatores. Il n'y épargne pas l'éloge à Buridan :

Tum memor extolles Buridani scripta colondi.

Lionardo Bruni, le 19 janvier 1489/90 ¹. Il réimprima, le 16 avril 1493, l'*Éthique* d'Argyropoulos ². Mais ses goûts le détournèrent vers les lettres ; il commentait la même année le *De Remedio Amoris* d'Ovide ³. L'œuvre ébauchée par Gilles de Delft allait être reprise, avec une autre maîtrise et une autre richesse de pensée, par Jacques Lefèvre.

*
* * *

Il était né sur la côte de Picardie, à Étapes, vers 1450 ⁴. Le premier tiers de sa vie demeure mystérieux. Il suivit peut-être les cours du collège du Cardinal Lemoine, réservé en principe aux écoliers de sa Nation, et qui lui offrit plus tard une chaire. Maître ès arts, peut-être commença-t-il ses études théologiques ; mais il ne fut jamais bachelier ⁵. Pourtant un patrimoine assez riche, dont il fit plus tard abandon aux siens ⁶, lui aurait permis d'écouter à loisir les leçons de Sorbonne ou de Navarre. Il méprisait, dit-on, les bénéfices et les honneurs dont les hauts grades universitaires ouvraient l'accès. Du moins chercha-t-il longtemps sa voie. Tandis que les professeurs parisiens écrivaient

1. Hain 1771 ; imprimé par G. Wolf pour Durand Gerlier, 19 janvier 1489/90, in-4° (Bibl. Nat., Rés. *E 278).

2. Pellechet 1232.

3. Baligault, 24 nov. 1493 ; cité par Allen, 430, II, p. 323, n. — Le 18 février 1493/4, Paul Hemmerlin d'Andlau lui dédie les *Rudimenta grammatices* de Nicolò Perotto, auxquels lui-même ajoute un petit traité : *De genitivorum incrementis* (Allen, *ibid.*).

4. Graf, 376, p. 4-5. La date de sa naissance n'est pas connue avec précision ; on sait qu'il mourut à un âge très avancé, en 1536. Cf. Salmon Macrin, *Hymnorum libri sex*, Paris, 1537, lib. III, p. 119 : *Aevi peracto jam prope saeculo...* — Cf. autres témoignages cités par Graf. Il est vrai que, dans la préface à l'*Introductio in artem oppositorum* de Bouelles (393, Paris, 1501, in-4° ; Bibl. de Schlettstadt, 208(7), f° 1 r°), Lefèvre, après avoir dit de son élève : « Nunc vero vicesimum agit annum », ajoute : « Ego vero qui ejus aetatem duplo ». Mais cette phrase n'a sans doute pas une précision absolue (v. p. 411). D'autre part, le moine augustin Jérôme de Pavie, qui vit Lefèvre en 1511, racontant la visite à Symphorien Champier (*Duellum epistolare*, 421, aiiii v°), l'appelle « senex doctissimus ». Cf. p. 620, n. 6. Il faut donc admettre qu'il avait, en 1511, atteint la soixantaine. Graf propose la date, très acceptable, de 1450 environ.

5. Ses ennemis le lui reprochèrent plus tard. Cf. Béda, *Annotationes in Fabrum et Erasmus*, Paris, 1526, in-f° ; Renouard, 284, II, p. 154-155 ; *Praefatio* : Cum quis quavis in arte magistrum agere praesumat sub ejus magistris nunquam fuerit discipulus.

6. Trithème, *De scriptoribus ecclesiasticis*, Paris, 1512, f° 216 r° : Non modo patrimonium, quod non contemnendum Stapulis habebat, instar Demetrii, suis dondonavit, sed et dignitates, officia, beneficia et honorifica et opulenta abjecit.

et publiaient sans cesse, il attendit jusqu'à l'année 1492 pour imprimer son premier livre. Doué d'une puissance de travail extrême, comment Lefèvre put-il observer cette longue réserve ? Il connaissait les philosophes du Moyen-Age ; il n'était ni thomiste ni scotiste, et, sur la question des universaux, il se réclamait plus volontiers du nominalisme ¹. Mais il n'en interprétait pas les doctrines avec l'étrouitesse des terministes ; il leur eût volontiers reproché de fausser la pensée d'Ockam, lorsqu'ils délaissaient, avec la physique et l'éthique, la science des réalités. Comment jugeait-il la théologie officielle ? Bien qu'il dût un jour, au nom de la méthode dont Jean Laillier se réclamait, renouveler quelques-unes des affirmations que le jeune Sorbonniste avait tirées de Wicléf, Lefèvre, en 1484, aurait eu horreur d'encourir le moindre soupçon d'hétérodoxie. Comme les docteurs de la Faculté, il pensait alors sans doute que l'enseignement et les pratiques se justifient par la tradition autant que par les textes de l'Écriture. Comme eux, il devait incliner vers le dogme de l'Immaculée Conception, qu'il approuva plus tard dans quelques ouvrages ². Mais il était de ceux qui, dans les dernières années du siècle, sentaient moins d'attrait pour la théologie abstraite que pour les rêveries des ascètes et des mystiques.

Cependant il assistait aux efforts de Robert Gaguin, de Tardif, des Fernand, de Jouenneaux, de Gilles de Delft, pour renouveler la connaissance des orateurs et des poètes et fonder une science plus exacte de la philosophie antique. Il vit arriver Girolamo Balbi, Fausto Andrelini, écouta peut-être leurs cours publics. Dans la querelle des deux Italiens, il prit certainement le parti du second. Comme les savants parisiens, il conservait un idéal monastique ; comme eux, il se méfiait des poètes de Rome, leur reprochait d'enseigner une morale trop facile, trop insouciant de la mort et du péché ; comme eux, il préférerait à Ovide et même à Virgile les versificateurs pieux des premiers siècles chrétiens ou le Virgile moderne, Battista de Mantoue ³.

1. Bibl. de Schlettstadt, ms. 435 ; notes prises par Beatus Rhenanus aux cours de Lefèvre en 1504. — Notes sur l'*Isagoge* de Porphyre. Les nominalistes y sont cités avec approbation ; après avoir rappelé leurs doctrines, Lefèvre ajoute : *Quamvis haec vera et pulchra sint...* V. p. 473, n. 3.

2. Dans le commentaire de son édition de saint Paul ; v. p. 632, n. 5.

3. Il publie une pièce de Battista Spagnuoli dans l'édition de l'*Éthique* de 1497 (351) ; v. p. 281. Dans l'édition de saint Paul (370), il condamne la plupart des poètes païens : *I Cor.*, xv, 33, f^o 131 v^o : *Quid adolescentum auribus,*

Il fréquenta Paolo Emili, qui lui donna quelques leçons : il ne semble pas avoir entretenu des relations étroites avec Gaguin, les Fernand et Jouenneaux ¹. Lefèvre ne devint jamais un styliste ; son latin demeura lourd, scolastique, prolix et peu correct. Dans le programme des humanistes, c'était la restauration philosophique qui l'intéressait avant tout. Il dut suivre avec attention le procès de Pic de la Mirandole, les tentatives de Gilles de Delft pour divulguer les versions florentines d'Aristote. Sans doute, comme ses contemporains, subit-il la séduction mystérieuse du platonisme. Déjà peut-être, pour étudier dans les textes les philosophes antiques, il apprenait, sous la direction de Georges Hermonyme, les éléments du grec ².

Il expliqua, probablement au collège du Cardinal Lemoine ³, les livres d'Aristote que les aspirants à la licence devaient connaître. Thomas Bricot, en 1489, publiait son abrégé de l'*Organon*, préparait et peut-être imprimait l'année suivante son résumé de la *Physique*. Un nominaliste anonyme composait sur la *Métaphysique* un recueil de questions conformes à l'esprit général de l'enseignement parisien ⁴. Lefèvre, en 1490, écrivit une *Introduction* au traité d'Aristote : six courts chapitres exposaient les notions essentielles développées dans les six premiers livres, les seuls qu'on lût à Paris ⁵. L'ouvrage, qui ne fut pas imprimé

quid eorum tenellis et incorruptis animis ingeram Tibullum, Catullum, Terentii lenas et lenones. Ovidii heroidas molles, et id genus veneficarum et mortiferarum Syrenum cantus ?...

1. Lefèvre, 351, *Decem librorum moralium Aristotelis tres conversiones*, Paris, 1497 ; *préface aux Magna Moralia* : Georgius Hermonymus et Paulus Aemilius... quorum ille mihi ut pater, hic vero ut dominus, et benevolentia fraterna ; uterque autem mihi praeceptor est. — Aucune allusion à Lefèvre dans la correspondance de Gaguin ; aucune dans celle de Charles Fernand, dont plusieurs lettres sont adressées à Thomas Bricot.

2. V. n. 1. — Il dut apprendre le grec vers 1491-92. On peut supposer qu'il en connaissait les premiers éléments lors de son voyage en Italie, et qu'il perfectionna sa pratique de la langue après son retour. Le premier ouvrage de Lefèvre où se manifeste la science du grec est l'édition de l'*Éthique*, publiée en 1497. V. p. 281. — Cf. Érasme, *Nouveau Testament*, 442, Bbb 2^o, sur les savants qui n'ont pas appris le grec avant la quarantaine.

3. Il y enseigna, non sans quelques interruptions, de son retour d'Italie à 1521. Probablement y enseignait-il avant son départ. Le collège était destiné aux étudiants de la Nation de Picardie.

4. V. p. 97, n. 9.

5. La date de cet écrit est donnée par l'édition de la *Métaphysique*, Paris, 1515 (373), dans laquelle il fut réimprimé ; f^o 125^o : *Jacobi Fabri Stapulensis in sex primos Metaphysicorum libros Introductio composita anno 1490*. — Il fut publié pour la première fois dans les *Paraphrases in octo Aristotelis physicos libros...*, 345, seconde édition, Paris, 1494. V. p. 153.

d'abord, et, pendant quelque temps, ne se répandit pas hors des salles de classe où les écoliers en répétaient les définitions, diffère profondément des manuels de Bricot ; il manifeste, malgré sa sécheresse et sa brièveté, un besoin nouveau de précision et de justesse, le désir d'écartier les commentaires inutiles, d'expliquer Aristote par Aristote, et les doctrines philosophiques à l'aide de leurs thèses fondamentales ¹.

Le petit groupe des humanistes de la capitale traversait alors une crise de mysticisme. Bon nombre de correspondants de Robert Gaguin vivaient dans des couvents lointains, sous des règles qui ne leur semblaient pas dures ; il remplissait lui-même avec conscience ses devoirs de chef d'ordre. L'un de ses plus chers amis, Arnold de Bosch, théologien, historien et poète, auquel Ermolao Barbaro n'avait pas dédaigné d'offrir sa traduction de Thémistius, était moine au Carmel de Gand ² ; Heynlin, depuis quelques années, habitait la Chartreuse de Bâle. On apprit, en 1491, que Pierre Dumas avait restauré dans son monastère de Chezal-Benoist en Berry l'observance bénédictine primitive ³. Avant la fin de 1492, Guy Jouennaux dit adieu à ses élèves, s'y présenta comme novice ⁴. Les frères Fernand, désolés de la mort de leur mère, abandonnèrent eux aussi le monde ⁵. Charles, à la fin de 1492, partit pour Chezal-Benoist ; deux ans après, Jean s'enfermait à Saint-Sulpice de Bourges ⁶. Peu s'en fallut que Lefèvre ne les précédât : en 1491, au moment

1. L'*Introductio* est composée de six chapitres qui définissent, non sans sécheresse, mais avec beaucoup de précision, les différentes notions nécessaires à l'intelligence des six premiers livres de la *Métaphysique* : Sapientia, Causa. Disputatio, Ens, etc.

2. V. p. 120, n. 2.

3. La réforme de Chezal-Benoist fut achevée en 1491 (v. p. 188).

4. Berlière, **94**, p. 338. — *Guidonis Juvenalis Epistolae*, **95**, s. l. n. d. ; Bibl. Mazarine, 20365 (2) ; a ii ; Quapropter cum mihi paulopost sit mundus crucifigendus una cum suis concupiscentiis, adeste juvenes...

5. Fausto Andrelini, *Elegie*, **320** ; la 4^e élégie du livre I est adressée à Charles et à Jean Fernand, que le poète entreprend de consoler.

6. Berlière, **94**, p. 262, 338 ; — Thuasne, **310**, I, p. 327-329, n. — Sur la profession monastique de Charles Fernand, cf. son *De Animi Tranquillitate*, **98**, Paris, 13 nov. 1512 (Renouard, **284**, 11, p. 439-440) : Epistola nuncupatoria, à François Deloynes : Nundum quaterna plenitèr exacta sunt lustra, quum vocante Christo (ut ego quidem persuassissimum habeo), Parrisia digressus ab urbe ad participandam coenobiticæ tranquillitatis voluptatem, qua nulla verior, nulla preciosior, quamque multo ante sterili desiderio concupieram, quam celerime licuit advolari. — Cette lettre permet de dater avec précision le départ de Ch. Fernand.

où se terminait la scandaleuse querelle de Balbi et d'Andrelini, il songeait à se retirer dans un cloître ¹.

Il venait de prendre pour la première fois contact avec la pensée d'un maître qui lui resta longtemps cher, Raymond Lulle. Ce propagateur ardent de la foi chrétienne, qui voulut consacrer son existence à la lutte contre l'islamisme et couronner son apostolat par le martyre, ce logicien qui crut inventer une algèbre du raisonnement, avait été l'un des mystiques les plus passionnés et des poètes les plus émouvants du Moyen-Age ². Vers 1275, converti depuis quelques années après une vie assez mondaine, retiré dans son ermitage de l'île de Majorque, sur le mont Randa, où il se préparait à discuter dans les Universités et à prêcher dans les villes musulmanes, il écrivit cinq livres de *Contemplations*, qui forment une énorme et diffuse encyclopédie ascétique ³. Lefèvre, en 1491, eut l'occasion de lire les deux premiers, dont l'un traite des attributs divins, l'autre de la création, de l'ordonnance du monde, de la rédemption, de la vie future et de la perfection divine. Il y puisa de telles consolations qu'il voulut quitter le monde et chercher Dieu dans la solitude ⁴. Il ne trouva pas seulement dans l'ouvrage de Lulle une série de méditations et de prières exaltées et parfois étrangement éloquentes, mais une doctrine religieuse originale; car l'auteur, dans son désir de confondre les averroïstes, qui affirmaient le désaccord de la raison et de la révélation, avait soutenu la possibilité, niée par Thomas comme par Scot, de démontrer rationnellement le dogme chrétien; d'autre part, s'il accordait ainsi à la logique et à la dialectique un rôle capital, il n'acceptait pas l'intellectualisme thomiste et soumettait l'intelligence à la volonté, qui, guidée par la foi et l'amour, peut seule mettre l'esprit dans l'attitude qui lui permet de recevoir le vrai.

1. Lefèvre, 358; *Contemplationes Remundi*, f^o 1 v^o: Fluxerunt anni supra quatuordecim... Le livre fut imprimé le 5 décembre 1505; la préface est du 1^{er} novembre. V. p. 482.

2. *Acta Sanctorum*, 131, juin, V, p. 633 et suiv.; — Prantl, 186, III, p. 145-177; — Littré-Hauréau, 199; — Menendez y Pelayo, 201, I, p. 528 et suiv.; — 158, H. R. E3, art. *Raymond Lull*, par Zöckler; — J. H. Probst, 202.

3. Littré-Hauréau, p. 220. L'ouvrage n'avait pas encore été imprimé. Les Chartreux de Paris possédaient de nombreux mss. de Raymond Lulle (*Ibid.*, p. 235); mais le ms. que lut Lefèvre lui fut communiqué par un ami des environs de Narbonne (Lefèvre, 358, f^o 1 v^o).

4. *Ibid.*: Liber plurimum mihi attulit consolationem, et pone ad hoc pertraxit ut dimisso mundo Deum in solitudinem quaererem.

Lefèvre, retenu à Paris par ses travaux, resta dans le siècle¹. Mais déjà se marquaient les diverses tendances de sa nature. De l'École il conservait seulement quelques habitudes dialectiques, empruntées à la tradition nominaliste. Disciple d'Aristote, il lui demandait la science du monde et de l'homme ; loin d'admettre la condamnation prononcée par Guillaume d'Ockam contre la métaphysique, il se sentait déjà prêt à compléter le rationalisme du philosophe par une doctrine de contemplation et de rêve.

C'est alors qu'il prit la décision de partir pour l'Italie. Bien d'autres universitaires parisiens, Robert Gaguin, Charles Ferdinand, Jean Cordier, avaient passé les monts avant lui². Mais Lefèvre quittait la France avec l'intention précise de visiter, dans la péninsule, les écoles de philosophie. On se lassait de plus en plus de la scolastique. Gaguin, dans une lettre à Bosch, avoue, le 30 janvier 1490/1, combien la science traditionnelle lui paraît vide. « Tous nos contemporains, écrit-il, ont conservé le style et les procédés de développement qu'ont introduits, depuis deux cent cinquante ans, ceux qu'on appelle les auteurs de questions. Supprimez de leurs ouvrages les mots : puisque, après que, comme, par conséquent, en outre, mais au contraire, réponse, solution et autres semblables ; leurs livres énormes deviendront bien légers³. » Mais, dépourvus de guides, les humanistes risquaient d'aller au hasard. Ils avaient besoin avant tout de quelques leçons de méthode. Ce fut pour s'initier à la méthode des professeurs italiens que Lefèvre entreprit son pèlerinage scientifique⁴. Il voulait avant tout connaître deux pensées, le

1. *Ibid.*, f^o 1 v^o : Verum propositum quod conceperam (ut accidere solet) interturbaverunt quamplurima. Dissuadebant nonnulli, partim retinebant curae et quaedam nondum absoluta studia.

2. V. p. 114, 119, 128.

3. Thuausne, 310, I, lettre 51, p. 338 : Est unus omnium stilus, eadem scribendi forma, quam ii qui questionarii appehantur paulo magis supra ducentos quinquaginta annos litterarum detrimento invexerunt ; a quorum creberrimis scriptis si hec vocabula : quoniam, postquam, cum, consequenter, preterea, sed contra, in contrarium, responsio, solutio, et hujusmodi, apud illos passim redundantia decusseris, ex immani fiet liber brevissimus. Et hec quamquam ita sunt, herent tamen nostratos et torpescunt, illorum vel scriptionibus contenti, vel tinidi comptiore stilo assurgere scribendo.

4. La date du premier voyage de Lefèvre en Italie est donnée par lui-même : *Georgii Trapezontii Dialectica*, 362, Paris, 1508 ; préface, f^o 2 r^o : Nunc sextusdecimus agitur annus, vivente adhuc Hermolao Barbaro..., Romae peregrinus agebam. — *D. Pauli Epistolae*, 370, (1512), f^o 199 v^o ; texte cité, p. 136, n. 1. — Les dates indiquées par Imbart de la Tour, 20, II, p. 382, sont absolument inacceptables.

rationalisme aristotélicien d'Ermolao Barbaro, le mysticisme platonicien de Pic de la Mirandole ¹.

*
* *

Accompagné d'un jeune étudiant originaire de Châlon-sur-Saône et nommé Guillaume Gontier ², qui lui servait de secrétaire et de copiste, il quitta la France, et, dans l'hiver de 1491-92, par un froid rigoureux, traversa le Piémont et la Lombardie. Ce fut d'abord l'Italie des visionnaires et des mystiques, celle de sainte Catherine de Sienne et de saint François de Paule, qui lui fut révélée. Vingt ans après, il racontait, dans son commentaire des *Épîtres* pauliniennes, la rencontre qu'il fit à Felizano, entre Asti et Alexandrie. « J'y vis un homme vêtu d'un sac, qui marchait nu-tête et toujours pieds nus ; il portait une ceinture de jonc, tenait en main une croix de bois : sans redouter la pluie ou la neige, alors très épaisse, il allait de chapelle en chapelle ; si la porte restait close, il attendait en prière, à genoux dans la neige : il ne vivait que de pain et d'herbes, supportait le jeûne durant de longs jours ; l'eau lui servait de boisson, la terre de lit. » Sept ans esclave des Turcs à Constantinople, des marchands l'avaient emmené dans leur suite à la Mecque ; il disait avoir pénétré dans le principal sanctuaire de Mahomet, et miraculeusement évité le martyre ³.

1. Lefèvre, 351, *Decem librorum...*, IV, 8, f^o fviii r^o : (Pic de la Mirandole), *cujus viri videndi illectus amore et Hermolai Barbari me glorior Italiam petiisse*. — S. Champier, *Ducllum Epistolare*, 421, aiiii r^o ; Jérôme de Pavie à S. Champier, Asti, 25 mai 1514 ; récit d'une entrevue avec Lefèvre : *Asserens se et aliquando ad nos in Latium ut sacrarium illud litterarum toto orbe famosissimum Joannem Picum Mirandulam principem illustrissimum et Hermolaum Barbarum patricium Venetum de cunctis litteris optime meritum videret et alloqueretur*.

2. In *Aristotelis octo Physicos libros Paraphrasis*, éd. 1494, 345, non pag. : à Germain de Ganav, à la suite de l'*Introductio in ser primos metaphysicos...* : *Guillemus Gontierus, qui me per Italicam oram comitatus multa officia prestitit*. — Cf. *Arithmetica*, 349, f^o l r^o : *Guillelmus Gontierus Cabilonensis in laudem arithmetices...*

3. Lefèvre, 370, *D. Pauli Epistolae*, II *Thess.*, II, 5, f^o 199 v^o : *Vidi eg^o virum Felsina nunc ferme (nisi fallor) 20^{us} agitur annus. Ille sacco induebatur, nudo capite, nudis pedibus semper incedens, vimine intorto cinctus, cruceam ligneam in manibus bajulans, nullum frigus, nullas nives (quae tum maxime erant) perborrens, de sacello in sacellum discurrens, ubi si ostia non paterent in nivibus genua flectens et orans ; cibus ejus olera et panis ; post multorum dierum inedia, aqua potus, terra lectus. Hunc inquam virum ferunt septem annis Constantinopoli servitutum in confessione nominis Christi pertulisse. Post quod tempus cum mercatoribus Turcarum... profectus est Meham...*

Plus attiré par les savants que par les ascètes, Lefèvre eût désiré visiter Venise, y rencontrer Ermolao Barbaro ¹. A Padoue, puis à l'école de philosophie ancienne ouverte par lui dans son palais de la Giudecca, le traducteur de la *Rhétorique* et des œuvres dialectiques d'Aristote, des commentaires de Thémistius et de Dioscoride, avait voulu, comme dit Renan, débarrasser la pensée de cette intolérable entrave du style scolastique, qui lui interdisait toute délicatesse ²; tenté de retrouver et de révéler le véritable Aristote, et, au nom du péripatétisme, de combattre les fausses interprétations des modernes. Les professeurs de Padoue se réclamaient de l'averroïsme, rejeté par les théologiens de Paris, et que, parmi les scolastiques, Thomas d'Aquin, Egidio de Rome, Raymond Lulle, parmi les humanistes, Pétrarque, avaient successivement attaqué. Du douzième livre de la *Métaphysique* aristotélicienne, Ibn-Roschd et ses disciples arabes tiraient la théorie de l'éternité de la matière; du troisième livre du *Traité de l'Âme*, où Aristote distingue de l'intellect passif et personnel l'intellect actif dont participent les individus, qui leur est antérieur et leur survit, la conception d'une intelligence unique, objective et impersonnelle, qui éclaire tous les hommes et s'identifie avec l'intelligence divine ³. Les scolastiques de Padoue et leur chef, Niccoletto Vernia de Chieti, admettaient ces doctrines, qui ruinaient à la fois les dogmes chrétiens de la création, de la personnalité divine et de l'immortalité individuelle. Ermolao, chrétien et homme d'Église, mena contre eux un combat sans merci.

Mais quand Lefèvre, à petites journées, voyageait dans la plaine lombarde, l'humaniste patricien n'habitait plus Venise. Chargé d'une mission en cour de Rome, il avait, au mois de mars 1491, accepté d'Innocent VIII le titre, devenu vacant, de patriarche d'Aquilée et de cardinal de Saint-Marc, violé la loi vénitienne qui interdisait aux ambassadeurs de recevoir aucune dignité sans l'autorisation de la République. Le Sénat, qui favorisait un autre candidat, lui imposa une renonciation dont le pape ne tint pas compte. Ermolao, puni d'exil, ne revint

1. Zeno, 262, II, 348-403. — Mazzuchelli, 248, II, 1, p. 256 et suiv. — Tiraboschi, 249, VI, II, p. 827 et suiv.

2. Renan, 190, p. 393.

3. *Ibid.*, p. 107 et suiv.

jamais de Rome ¹. Ses compatriotes restèrent peu fidèles à sa pensée. S'il avait ruiné l'averroïsme, la négation de l'immortalité de l'âme allait bientôt, avec Pietro Pomponazzi, s'autoriser de l'Aristote grec et des commentateurs antiques qu'il avait révélés ². Ainsi Lefèvre n'aurait pas trouvé à Venise cette école de philosophie savante et chrétienne dont il eût désiré suivre les leçons. Et, d'autre part, s'il avait visité les boutiques des libraires vénitiens, il eût pu croire que le règne des scolastiques et des Arabes n'était pas terminé ³. Pourtant, Alde Manuce, depuis 1488, commentait publiquement les auteurs grecs et latins, et, soutenu par Alberto Pio, prince de Carpi, et Pic de la Mirandole, projetait la fondation d'une imprimerie destinée à multiplier les textes des philosophes et des poètes ⁴. Mais son atelier typographique ne devait pas s'ouvrir avant 1494, et seuls quelques lettrés savaient qu'il préparait en silence l'édition-princeps des œuvres d'Aristote.

Lefèvre évita peut-être Venise ou, du moins, ne s'y arrêta pas longtemps ⁵. Il atteignit Florence. Tandis qu'à Venise et à Padoue la restauration philosophique se réclamait d'Aristote, les humanistes florentins l'achevaient au nom de Platon. Marsile Ficin avait alors publié ses œuvres les plus importantes, traduit et commenté les *Dialogues*, exposé ses conceptions personnelles en 1474 dans le *De christiana Religione*, en 1478 dans la *Theologia platonica* ⁶. Il n'était plus nécessaire de défendre, à Florence, la cause de l'antiquité contre la scolastique. Dès la première moitié du siècle, les versions de Lionardo Bruni avaient remplacé la Vulgate barbare d'Aristote ; des grecs érudits comme Jean Argyropoulos et Démétrios Chalcondylas, un lettré comme

1. Zeno, 262, II, p. 362, 395 et suiv. — Mazzuchelli, 248, II, 1, p. 258. — Tiraboschi, 249, VI, II, p. 829.

2. Tiraboschi, VII, I, p. 425.

3. Panzer, 282, III, p. 294 et suiv. Les presses vénitiennes publient, en 1491 une partie de la *Somme* de saint Thomas, les *Sophismes* de William Hentisbery, Avicenne, diverses œuvres de Walter Burleigh et d'Egidio de Rome ; très peu de livres humanistes, sauf Platon traduit par Ficin. En 1492, paraissent les *Questions* de Scot sur la logique, le *Commentaire* de Thomas d'Aquin sur la *Physique* d'Aristote : quelques écrits d'Avicenne : quelques ouvrages d'Aristote sur les sciences naturelles, traduits par Théodore Gaza.

4. A.-A. Renouard, 263, I, p. 1 et suiv.

5. Le seul séjour certain de Lefèvre à Venise est celui qu'il y fit en 1500, lorsqu'il se rendit à Rome pour le jubilé. — *D. Pauli Epistolae*, 370, I *Thess.*, IV, 18, fo 193 v^o ; v. p. 389, n. 3. — Quand il vint à Venise, il fréquenta l'atelier d'Alde (v. p. 390, n. 2) ; or cet atelier n'était pas ouvert en 1492.

6. Della Torre, 255, p. 599 et suiv., 611 et suiv.

Ange Politien, exposaient publiquement, au Studio, la philosophie ancienne¹. Mais le charme de la vie florentine favorisait le développement de l'indifférence religieuse et de l'épicurisme élégant. Ficin lui-même n'avait retrouvé la foi qu'après s'être donné un système personnel de philosophie², système peu original, où ne manquent ni les contradictions ni les faiblesses, mais où plusieurs des plus nobles intelligences de ce temps trouvèrent leur soutien.

Comme Ermolao, Marsile Ficin se proposa de lutter contre le matérialisme averroïste et l'incrédulité. Mais au lieu de chercher à démontrer, comme Ermolao, que les Arabes ont mal interprété la pensée d'Aristote, il s'efforça de fonder, suivant le modèle des néoplatoniciens, une métaphysique religieuse, sur l'idée d'une échelle d'êtres qui, émanés de Dieu, unité suprême et suprême intelligence, descendent par degrés jusqu'à la matière multiple et insensible. L'âme rationnelle de l'homme, qui occupe le milieu de cette hiérarchie cosmique, est libre de se ravaler jusqu'à la matière ou de monter jusqu'à Dieu, par la voie d'une dialectique de l'amour, assez médiocrement imitée du *Banquet* de Platon³. Ainsi revivait, chez Marsile Ficin, l'esprit des gnostiques. A leur exemple, il tenta de concilier la sagesse grecque et la Bible, selon une méthode qui ne différait pas de celle qu'avaient pratiquée Basilide et Valentin. Comme la leur, sa doctrine démontrait à l'aide d'arguments helléniques et alexandrins la rédemption du monde par le Christ. Comme eux, il se perdait volontiers dans des spéculations mythologiques, qu'auraient écartées des intelligences formées sous la discipline sévère de l'aristotélisme. Hanté par un sentiment presque maladif du surnaturel, sensible à tous les hasards et à toutes les rencontres où il croyait en saisir une manifestation,

1. Sur l'enseignement philosophique d'Argyropoulos, v. Della Torre, p. 468 et suiv. Il lut au Studio, le grec et la philosophie de 1456 à 1471. — Chalcondylas commença ses cours en 1475, et continua la tradition d'Argyropoulos jusqu'à la fin de 1491 (Rossi, 251, p. 66). — Le Studio de Florence fut transféré, par provision du 29 fév. 1471/2, à Pise (Gherardi, 254, p. LV, 273 et suiv.), et perdit alors son caractère de haute école de la République florentine; mais quelques maîtres continuèrent de professer à Florence sous la protection des Médicis; parmi eux figurent, depuis 1484, date à laquelle commencent les registres conservés du Studio, Démétrios Chalcondylas, Cristoforo Landino, Ange Politien, Naldo Naldi (Arch. d'État de Florence, *Studio*, 5, f^o 160 r^o et suiv.).

2. Della Torre, 255, p. 387 et suiv.

3. Galeotti, 257; — Rossi, 251, p. 224 et suiv.

il laissait sa doctrine métaphysique aboutir à la contemplation et à l'extase, sa morale aboutir, comme celle des mystiques, au renoncement et à l'union de l'âme avec Dieu. Depuis quelques années, il cherchait, auprès des néoplatoniciens, de Plotin et de Proclus, le développement des idées religieuses de Platon¹. Le maître avait pressenti la vérité ; mais ses lointains disciples, qui connaissaient l'Évangile de Jean et les écrits de Denys, avaient dégagé le sens profond des révélations à peine ébauchées dans les *Dialogues*. De même, les auteurs anonymes des *Livres hermétiques*, héritiers de la sagesse égyptienne et de la sagesse grecque, initiés aux dogmes chrétiens, en offraient dans le *Pimander* et l'*Asclépius*, qu'il avait traduit aussi religieusement que les œuvres de Denys, une mystérieuse illustration.

Inutile d'insister sur des erreurs historiques admises alors par tous les let. rés. La théorie de la connaissance, exposée depuis cent cinquante ans par Guillaume d'Ockam, s'inspirait d'une idée plus moderne du travail philosophique que le syncrétisme érudit et vague où se complaisait l'intelligence moins vigoureuse que poétique de Marsile Ficin. Mais cette doctrine embellissait la vie élégante et noble que menaient alors, sous la protection de Laurent de Médicis, les penseurs florentins. A la maison de campagne que Ficin possédait près de Careggi, en face de la royale villa bâtie par Cosme, se retrouvaient les membres de l'Académie platonicienne qu'il avait fondée². Des inscriptions d'un caractère moral et religieux ornaient les murs de la grande salle où Ficin présidait les réunions et travaillait³. On se plaisait à marquer les ressemblances de son caractère et de celui que les anciens attribuent à Platon⁴. Même tempérament mélancolique et même conversation enjouée, mêmes habitudes sobres et austères, même dédain du monde et des richesses, même conception de la philosophie, dispensatrice de félicités spirituelles. Comme jadis dans les jardins d'Acadèmos, on soutenait à Careggi des controverses morales, métaphysiques ou littéraires ; parfois un banquet rassemblait les familiers du maître, qui, le repas fini, discutaient tour à tour quelque théorie obscure du système

1. Della Torre, 255, p. 617. La traduction de Plotin, commencée en 1484, fut achevée en 1486.

2. Rossi, 251, p. 230 ; — Della Torre, p. 543.

3. Della Torre, p. 639.

4. *Ibid.*, p. 628 et suiv.

platonicien ¹, comme chez Agathon, jadis, Phèdre, Pausanias, Aristophane et Socrate avaient l'un après l'autre discours sur l'amour.

Lefèvre put entendre de Marsile Ficin l'exposé de ses doctrines ; il put assister à quelques-unes des séances de l'Académie, connaître ces professeurs, ces savants, ces prêtres, ces médecins qui se réunissaient à Careggi ². Il ne vit probablement pas Démétrios Chalcondylas, qui, vers la fin de 1491, quitta Florence pour Milan ³. Il écouta peut-être Cristoforo Landino qui, depuis 1458, enseignait, au Studio, l'éloquence ⁴, et, disciple de Platon, avait essayé, dans ses *Disputationes Camaldulenses*, de démontrer, par la bouche de Leon Battista Alberti, que Virgile, en racontant les voyages d'Énée, décrit l'homme qui lutte contre les vices et arrive enfin à contempler la divinité ⁵. Si Landino vieillissait, Ange Politien était alors dans toute la force de son génie ⁶. Incapable de goûter ses poésies toscanes, Lefèvre dut admirer la vaste connaissance du monde antique dont témoignaient ses *Miscellanées*, et qui lui permettait alors d'entreprendre un commentaire des *Pandectes* ⁷. Depuis trois ans, sur les conseils de Pic de la Mirandole, il étudiait les philosophes. Il avait terminé, en 1491, au Studio, un cours sur la morale aristotélicienne, et se préparait à expliquer l'*Organon* ⁸. Ses leçons, plus claires que profondes, mais inspirées d'une méthode qui contrastait si fort avec celles des scolastiques, purent donner au professeur parisien des modèles d'exposition élégante et précise.

1. *Ibid.*, p. 811 et suiv. — Le 7 nov. 1474 fut célébré, en un banquet, l'anniversaire de Platon, à la manière des anciens Académiciens, Giovanni Cavalcanti, Cristoforo Landino, Carlo Marsuppini, Tommaso Benei et Marsile Ficin commentèrent l'un après l'autre les discours du Banquet de Platon.

2. Liste complète dans Della Torre, 255, p. 656-800.

3. Archives d'État de Florence, *Studio*, 5 : Liste des professeurs au 16 déc. 1491, f^o 200 v^o-201 r^o ; Demetrio greco. — Ce nom ne figure plus sur la liste du 29 mars suivant (*ibid.*, f^o 201 v^o-202 r^o).

4. Landino et Ange Politien figurent sur les listes des professeurs, le 16 déc. 1491, le 29 mars et le 30 juillet 1492 (*ibid.*, f^o 205 r^o-v^o).

5. Rossi, 251, p. 234-236 ; — Della Torre, 255, p. 579-583. — Les personnages principaux sont Laurent et Julien de Médicis, Leon Battista Alberti, Alamanno Rinuccini, Piero et Donato Acciajuoli, Marsile Ficin et Landino.

6. Rossi, p. 254-277 ; — Della Torre, p. 657-658.

7. Champier, 421 (v. p. 136, n. 1), a iiii r^o : Adjecti his (à Pic et à Ermolao) quasi ad numerum triumviratus Marsilium illum Ficinum platonicae philosophiae inter Latinos primum legitimumque propagatorem ; commendabatque apprime post hos Politiani acerrimum ingenium...

8. Prantl, 186, IV, p. 170-171, est assez sévère pour l'enseignement philosophique de Politien.

Parmi les savants florentins, celui dont Lefèvre aima surtout la pensée et le caractère fut Pic de la Mirandole. Délivré de sa prison de Vincennes, rentré à Florence en juin 1488, il n'avait pas, depuis lors, interrompu son labeur ¹. Malgré les démarches pressantes de Laurent de Médicis, les censures de l'Inquisition ne devaient être levées que par Alexandre VI. Il n'en continuait pas avec moins de sérénité ses efforts pour concilier la philosophie antique avec les doctrines modernes et le dogme chrétien. Le 9 mars 1489 parut l'*Heptaplus*, dans lequel il tentait l'explication symbolique et allégorique de la Genèse ; et, prenant le récit biblique mot par mot, il en donnait, à l'aide de la kabbale et des philosophes juifs, une septuple interprétation ². Moins exclusivement humaniste qu'Ermolao et Ficin, il ne croyait pas devoir négliger la scolastique ; et, d'autre part, tandis qu'ils menaient, contre Averroès, une croisade spiritualiste, Pic de la Mirandole, admirateur de la science arabe et de la sagesse juive ³, conservait à celui qui fit le *Grand Commentaire* le respect que Dante avait témoigné pour sa mémoire, lorsqu'il le plaçait auprès de ses pairs, les philosophes et les savants grecs, dans la prairie où se reposent éternellement, sans souffrance et sans joie, les plus nobles âmes de l'antiquité,

..... spiriti magni,
che del vederli in me stesso n'esalto ⁴.

Depuis 1490, il travaillait à un grand ouvrage, où il aurait concilié Platon et Aristote, et qui ne fut jamais achevé. Il voulait utiliser pour cette entreprise la traduction de la *Métaphysique* jadis composée par Bessarion et restée inédite ; il en possédait un manuscrit, qu'il permit à Lefèvre de faire copier ⁵. Il avait publié, en 1491, la première partie de son nouveau livre, le *De Ente et Uno* ⁶. Son système personnel, qu'il y exposait, n'est guère plus original que celui de Ficin. Il reconnaît dans l'univers les trois mondes de l'intelligence, des corps célestes et de la matière ; l'homme, qui leur emprunte les éléments divers de sa nature, reste libre de se modeler sur celui d'entre eux qui

1. Della Torre, 255, p. 760 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 763.

3. *Ibid.*, p. 756-757.

4. *Inferno*, IV, v. 119-120.

5. V. p. 153, n. 6, et 668.

6. Della Torre, p. 764.

lui plaît ¹. Mais chez Pic comme chez Marsile, la spéculation philosophique se fond dans l'amour divin. Renonçant au luxe et aux divertissements qu'avait goûtés sa jeunesse, il suivait une règle tout ascétique. « Il vit très saintement, écrivait Laurent de Médicis, et comme un religieux... Il récite l'office ordinaire des prêtres, observe les jeûnes et les plus grandes abstinences. Il vit avec peu de serviteurs et sans pompe ². »

Pic de la Mirandole ne fréquentait pas seulement les réunions de Careggi. On le voyait au couvent de San Marco, près de Jérôme Savonarole, dont Laurent de Médicis, dans l'été de 1489 ³, lui avait accordé le rappel. Pic avait entendu le moine, en 1482, au chapitre général de Reggio d'Émilie, accuser la corruption des clercs, et gardait un souvenir ineffaçable de ses paroles ⁴. Ficin admirait comme lui Savonarole ⁵. La doctrine du Dominicain n'était pas neuve ; il résumait Aristote et le commentait selon saint Thomas ; il expliquait la Bible selon la triple méthode ⁶ ; mais sa prédication terrifiait les âmes. A San Gimignano et à Brescia ⁷, il avait annoncé les calamités de l'Église et sa prochaine rénovation ; du haut de la chaire de San Marco, il exhortait à la pénitence la ville de luxe et de vanité. Pendant le Carême de 1491, il avait, à Santa Maria del Fiore, prophétisé le châtiment de l'Église et de Florence ⁸. La dignité de prieur accrut son prestige ; Laurent de Médicis redoutait le frère qui, sans crainte, risquait de claires allusions à la tyrannie corruptrice et que sa popularité défendait contre toutes les haines ⁹. Mais déjà, tandis que les plus hautes intelligences se repliaient sur elles-mêmes, s'enfermaient dans la contemplation solitaire de l'invisible ou dans l'attente inquiète d'un monde nouveau, les années insouciantes de la vie florentine touchaient à leur fin ; et Lefèvre n'avait peut-être pas encore quitté la Toscane lorsque le Magnifique tomba malade, languit et mourut,

1. Rossi, 251, p. 232-233.

2. Cité par Della Torre, 255, p. 765, d'après Fabroni, *Laurentii Medicis Magnifici vita*, II, p. 291. Cette lettre date de 1489.

3. Villari, 246, I, p. 89.

4. *Ibid.*, p. 78.

5. *Ibid.*, p. 70.

6. *Ibid.*, p. 95-113, 114-132.

7. *Ibid.*, p. 84-87.

8. *Ibid.*, p. 132 et suiv.

9. *Ibid.*, p. 137 et suiv.

encore jeune, le 8 avril 1492, au milieu de la consternation et des sombres pressentiments de ses familiers ¹.

Il vit Rome. Innocent VIII terminait alors son triste pontificat. On n'ignorait pas que le conclave de 1484 avait été déshonoré par des trafics honteux. On disait quels cardinaux avaient vendu leurs voix et combien ils avaient reçu. Le pape s'était montré pire que son prédécesseur Sixte IV. Le soin de satisfaire l'ambition ruineuse de son fils, Franceschetto Cibo, absorbait toute son activité politique. Malade depuis deux ans, il abandonnait au hasard la direction de l'Église et l'administration du Patrimoine ; la chronique de la ville n'était qu'une suite de scandales, de violences et d'assassinats ². Sans cesse à court d'argent, Innocent VIII soutenait mal les artistes et les lettrés. Si les travaux du Vatican se poursuivaient lentement et si Pinturicchio y continuait la série de ses fresques, la bibliothèque pontificale ne s'enrichissait pas ³. Lefèvre put assister à la réception solennelle de la Sainte Lance, envoyée par le sultan Bajazet, et voir, le 31 mai 1492, le cardinal Borgia, qui allait être Alexandre VI, la montrer devant Saint-Pierre au peuple assemblé ⁴.

Rencontra-t-il Guillaume Fichet, qui, en 1472, avait reçu de Sixte IV un bénéfice de camérier et de pénitencier et, dit-on, vivait encore en 1490 ? ⁵ L'académie romaine, cruellement persécutée par Paul II, s'était rouverte sous Sixte IV, et Pomponio Leto poursuivait son enseignement littéraire et ses recherches d'archéologie, avec un enthousiasme païen que blâma sans doute le professeur français ⁶. Du moins connut-il enfin Ermolao Barbaro, qui, pour se consoler de l'exil, corrigeait le texte de Pline l'Ancien. Lefèvre dut l'interroger sur l'art d'expliquer Aristote et sur les mérites des commentateurs antiques du philosophe. Érudit plutôt que penseur, Ermolao ne possédait pas de doctrine personnelle ; mais il lui révéla toute la richesse de l'aristotélisme restauré. Lefèvre put éprouver la vertu de la pédagogie moderne. « Un jour, écrivit-il seize ans plus tard, que je visitais le palais

1. *Ibid.*, p. 158 et suiv. — Rossi, 251, p. 279.

2. Gregorovius, 61, IV, p. 15-18. — Pastor, 60, III, p. 238 et suiv.

3. Pastor, III, p. 242 et suiv.

4. *Ibid.*, p. 238. — Gregorovius, IV, p. 18.

5. V. p. 88, n. 3.

6. Aucune allusion à Pomponio Leto dans l'œuvre de Lefèvre.

d'un noble romain, j'y trouvai deux jeunes enfants ; leur maître me dit qu'ils étudiaient la dialectique, et, sur son ordre, ils discutèrent fort bien diverses questions, avec une élégance que je n'avais jamais admirée dans les gymnases et les collèges...¹ » On lui apprit qu'ils s'étaient formés sous la discipline de Georges de Trébizonde, dont l'aimé lui offrit la *Dialectique*, entièrement copiée de sa main. Dans cet ouvrage antiplatonicien, il put goûter l'effort qu'avait tenté l'auteur pour suivre Aristote, sans rompre complètement avec la pratique traditionnelle de l'École.

*
* *

Lefèvre revint en France. Dès la rentrée d'octobre, sans doute, il enseignait, au collège du cardinal Lemoine, la philosophie². Plus sûr de sa méthode et mieux affermi dans ses conceptions générales, il expliquait à la manière d'Ermolao, devant les étudiants, le texte d'Aristote, cependant que, pour la satisfaction intime de ses besoins religieux, sous la conduite de Ficin et de Pic, il approfondissait les théories platoniciennes et alexandrines. Il rompit alors la longue réserve qu'il avait observée, et, dans une double série d'ouvrages, commença d'exposer sa doctrine exotérique et ésotérique.

Avant la fin de l'année, pour compléter son enseignement de professeur, il imprima des *Paraphrases sur la Physique* d'Aristote, inscrite au programme de la licence, et les dédia au chancelier Ambroise de Cambrai, docteur en décret, protecteur et ami de Gaguin³. On avait vu, l'année précédente, paraître

1. Lefèvre, 362. *Georgii Trapezuntii Dialectica*, Paris, 1508. — Nous citons d'après l'édition de 1534, f^o 2 r^o : cum aedes cujusdam nobilis Romani civis (ductore Bartholomeo Crotoniata) subiissem... ; disseruerunt de dialecticis peregrie, verum multo cultiore modo quam in gymnasiis et cyclopediis adhuc perspexeram. — Cf. le chap. xv du *Gargantua*. — Bartolomeo de Cortona n'est pas connu par ailleurs.

2. Sur le collège du Cardinal Lemoine, v. Jourdain, 152.

3. *In Aristotelis octo physicos libros paraphrasis*, 343, Paris, 1492, in-4^o ; Besançon, Inc. 432. Je dois la description de ce volume à mon ami M. L. Febvre, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon. — La dédicace à Ambroise de Cambrai manque dans l'incunable de Besançon, avec le folio a i. Elle se retrouve dans toutes les éditions postérieures. Sur A. de Cambrai, v. Thuasne, 310, I, p. 213-215, n. — Navarriste, docteur en Décret, chanoine de Notre-Dame, chancelier de l'Université, il mourut en 1496.

le manuel de Bricot et de Georges de Bruxelles ; Lefèvre entreprit de refaire leur œuvre suivant une autre méthode.

Le Prologue de son livre la définit clairement ¹. Ce sont bien les commentateurs scolastiques qu'il compare à Euthydème et à Dionysodore, blâmés par Platon. « Les péripatéticiens, dit-il, considèrent comme inconvenant et indigne de la gravité qui sied au philosophe, d'admettre les procédés sophistiques d'exposition, et de se perdre dans ces distinctions inutiles de catégories où les sophistes se sont complus... ² La philosophie, qui doit nous conduire à une noble contemplation de la beauté, n'invective jamais personne, évite les discussions bruyantes et les abandonne aux sophistes ; il vaut mieux leur céder et les vaincre par le silence » ³. Il tire d'Aristote une leçon de méthode sévère et probe. « Les péripatéticiens haïssent par-dessus tout, écrit-il, les opinions fondées au hasard : ils veulent que l'on s'applique à comprendre chaque objet suivant les lois qui lui sont propres : ils entendent la physique en physiciens, la métaphysique en métaphysiciens, la logique en logiciens : ils veulent étudier chaque science sans sortir de son domaine et avec l'aide des éléments qui lui appartiennent : car chacune a sa discipline particulière. » ⁴ Il faut donc, quand nous entreprenons une étude, définir d'abord les divers éléments qui composent son objet, et rechercher les principes nécessaires à l'intelligence des faits que nous examinons.

Aussi les *Paraphrases* sont-elles précédées d'une introduction très brève, analogue à celle que Lefèvre avait, en 1490, écrite pour la *Métaphysique* ; elle consiste en sept paragraphes, dont chacun explique avec clarté les notions essentielles de la physique aristotélicienne, les idées de nature, de cause, de mouve-

1. Prologus in physicos libros Aristotelis, b i, r^o.v^o.

2. *Ibid.*, b i v^o : Praeterea indignum putant et a philosophie dignitate quam plurimum alienum in sophisticam expositionem incidere, et amica sophistarum syncategoremata sequi vixque in ipsis ullam facere. Idque damnandum ea constantia esse, qua Socrates, Euthydemum, Dionysodorum perditosque Sophistas damnat, quorum studium (ut ait) vilissimum est, et qui in eo versantur ridiculi.

3. B iii v^o : Quae solum pulchram et pulchrorum contemplationem intendit, nullius maledica, clamorosa jurgia vitans, ea soph stis relinquens, quibus cedere magis ipsi opere precium est et eos tacendo superare.

4. B i v^o : Siagula secundum subjectam materiam volunt esse intelligenda ; et omnia physica physice intelligunt, et metaphysica divine, et logica logice, voluntque singula in propriis locis et ex propriis esse disquirenda. Est enim in propriis unaquaque disciplinarum ratiocinatio.

ment, d'infini, de lieu, de vide, de temps¹. Puis vient le commentaire : Lefèvre suit le philosophe chapitre par chapitre, explique les termes difficiles et les points obscurs de la doctrine, dans un langage simple et juste, sans recourir aux divisions et aux distinctions scolastiques². Il manifeste une connaissance déjà profonde de la philosophie grecque et des exégètes anciens d'Aristote. Mais on voit aussi, aux citations d'Ovide et de Virgile, dont il illustre fréquemment sa démonstration, qu'il a lu et goûté les poètes, moins en lettré sans doute qu'en moraliste, curieux de coutumes et d'usages. Son livre se distinguait encore des arides traités scolastiques par les deux dialogues qui lui servaient de conclusion. Pour résumer dans ses grandes lignes, en allant du plus simple au plus compliqué, la physique peripatéticienne, il avait emprunté aux écrits de Platon leur forme familière. Un premier dialogue contient l'exposé général du système ; le second en développe les théories les plus difficiles³.

Le livre de Lefèvre était une œuvre de pédagogie plus que de doctrine. « J'ai composé ces commentaires, disait-il, pour l'utilité des étudiants, qui s'initient à la philosophie d'Aristote⁴. » Ils devaient d'abord retenir les définitions contenues dans la première partie. Puis, munis d'un résumé commode du texte, de celui par exemple que Bricot avait récemment publié, ils lisaient la paraphrase. Lefèvre avait évité les discussions inutiles ; il s'était contenté de dégager pour leur usage, de la lettre obscure, les théories essentielles du philosophe, d'en

1. B iii : *Introductio in physicam Paraphrasim* : Natura est substantiale principium... Cf. Massebieau, 377.

2. Paginés de I P à L.

3. D I à D II. — Les *Dialogues* furent dédiés à un inconnu, nommé Étienne, sur les conseils duquel Lefèvre les avait composés : L : Charissime Stephane, quanta sit animum benivolentia... Bonum insuper tibi visum est nos introductorios dialogos adjicere. — Ce personnage ne peut être identifié avec Stefano Ferrerio, évêque désigné de Verceil, auquel Lefèvre, en 1496, dédia l'*Arithmétique* de Boèce (v. p. 274) : la préface de 1496 est d'un ton beaucoup moins familier. — Étienne, de concert avec un autre inconnu, un Polonais désigné sous le nom de Bohuslas Tinnensis, avait relu les épreuves de l'ouvrage. — Les personnages des *Dialogues* portent des noms grecs qui correspondent au rôle que Lefèvre leur donne dans la discussion : Hermeneus (interprès) ; Oneiropolis (conjector) ; Polypragmon (negociator) ; Noerus (intellectualis) ; Epiponus (laboriosus) ; Enantius (contrarius) ; Homophron (concordans) ; Neanias (adolescens). — Le premier *Dialogus* est intitulé *Dialogus... in physicam introductionem* ; le second : *Dialogus... difficultium physicalium introductorius*.

4. A i, préface à Ambroise de Cambrai : Paraphrasas, quas scholasticorum utilitati paravi, qui in aristotelica philosophia iniciandi sunt...

montrer les rapports et les ressemblances avec les intuitions des poètes. Les dialogues, dans leur cadre fictif, présentent une suite d'interrogations et de réponses, ordonnée de manière à former un exposé logique du système ; ils offriraient facilement la manière d'exercices scolaires vivants et variés. L'ouvrage se distinguait avant tout des commentaires scolastiques par la précision utile et la sobriété. Il inaugurerait véritablement en France un nouvel enseignement de la philosophie, qui se fonderait sur l'étude historique des doctrines anciennes. Tandis que les exégètes suivis jusqu'alors se souciaient moins de faire connaître l'exacte pensée d'Aristote que leurs propres théories ou celles de leur école, Lefèvre s'efface volontairement derrière le philosophe dont il ne veut être que l'interprète scrupuleux.

Pourtant, malgré le caractère objectif de sa méthode, il laisse entrevoir quelque chose de ses préférences personnelles. Si l'on peut supposer qu'au sortir des entretiens de Careggi et de Florence, il ait un moment éprouvé la tentation d'abandonner Aristote pour Platon, Ermolao l'en a détourné. Maintenant qu'il connaît mieux la richesse et la profondeur du péripatétisme, il se réclame hautement du Stagyrite comme du maître de tous les philosophes ¹. Mais Ermolao, pour confondre les averroïstes, avait enseigné un aristotélisme religieux et presque chrétien. De même Lefèvre prête à l'auteur de la *Physique* un peu de son propre mysticisme. « Lorsque Aristote, écrit-il, traite des choses caduques et transitoires, il traite en même temps des mystères divins. Toute cette philosophie de la nature sensible tend vers les choses divines, et, partant des éléments qui tombent sous les sens, nous ouvre le chemin du monde intelligible... ² Il existe dans toute la philosophie d'Aristote des correspondances secrètes, semblables au sens du toucher répandu dans tout le corps. Sans elles, comme le corps sans le toucher, toute cette

1. B i^o : Ea enim benivolentia Peripateticos prosequor omnes, et presertim summum Aristotelem, omnium vere philosophantium ducem, ut si quid ex illorum disciplinis deprompserim quod utile pulchrum sanctumque putem, id omnibus communicatum esse velim, quo omnes una mecum ipsorum rapiantur amore, ipsosque digna veneratione prosequantur et ament.

2. B i^o : Si quos tamen hec nostra scripta juvabunt, admonuisso velim in hac sacra philosophia semper Aristotelem aliquid arduum moliri : et cum de caducis ad horamque transitoriis agat, pariter divina tractare ; imo vero hanc totam sensibilis naturae philosophicam lectionem ad divina tendere, et ex sensibilibus intelligibilis mundi pararo introitum. Qui investigationis modus nobis connaturalis congenusque (ut ipsi placet) habetur.

philosophie est vaine et sans vie¹. » Ainsi interprétée, elle s'harmonise avec la pensée de Pic et de Ficin. Pour Lefèvre comme pour eux, une théorie rationnelle du monde reste incomplète et sans âme. Comme eux, et sans cesser de tirer sa doctrine exotérique des livres d'Aristote, interprétés selon les méthodes d'Ermolao Barbaro, il recherche les éléments d'une connaissance plus cachée.

Il s'égara quelque temps. Peut-être avant la fin de l'année, paraissait le *De Triplici Vita* de Marsile Ficin, imprimé à Florence en 1489². Dans les deux premiers livres, le philosophe avait rassemblé et coordonné, pour honorer la mémoire de son père, jadis médecin à Figline dans le Valdarno, tous les préceptes médicaux transmis par le Moyen-Age et l'antiquité. Mais le troisième livre, intitulé *De Vita coelitus*, et fondé sur la théorie plotinienne de la concorde du monde, expose l'influence des astres sur les êtres humains, et les différents procédés qui permettent de l'utiliser pour la santé physique et morale³. Depuis le XIII^e siècle les astrologues tenaient dans les cités italiennes un rôle important ; les républiques, les princes, les papes, les consultaient sur de graves affaires ; dans toute grande famille on leur demandait l'horoscope des enfants. L'Université de Pavie réservait une chaire à l'enseignement de leurs doctrines ; car les superstitions des anciens, combinées avec celle des Arabes, formaient un système à la fois théorique et pratique où l'astrologie complétait la magie⁴. Ermolao ne rejetait pas ces erreurs⁵ ; qu'admettaient Ficin et Politien ; seul Pic de la Mirandole les

1. B ii n^o : Id insuper te latere non debet per totam Aristotelis philosophiam abditam latentemque esse quandam secretam analogiam, porinde atque per totum corpus sparsus fususque tactus est. Sine qua (ut sine tactu corpus), nostra philosophia inanis est viteque expers.

2. Copinger, 2497, G. Wolf, in-8, s. d. ; Copinger propose la date de 1492. — *Bibl. Nat.*, Te¹¹ 14 D ; *Bibliographie*, n^o 344.

3. Cap. 1 : In quo consistat secundum Plotinum virtus favorem celitus attrahens... Cap. 2 : De concordia mundi ; de natura hominis secundum stellas... Cap. 4 : Spiritus noster haurit mundi spiritum per radios solis et Jovis quatenus ipso sit solaris et jovialis... Cap. 10 : Quomodo planetis debeamus uti in medicinis... Cap. 11 : Quibus modis spiritus noster haurire plurimum potest de spiritu vitæ mundi... Cap. 21 : De virtute verborum atque cantus ad beneficium celeste captandum... Cap. 25 : Astronomica diligentia in liberis procreandis, in preparandis epulis, in edificiis et habitatione atque vestibus...

4. Burckhardt, 242, p. 238 et suiv.

5. Tiraboschi, 249, VI, p. 2. — Petrus Crinitus (Pierfrancesco Riccio), dans le *De honesta disciplina*, VI, 11, raconte comment Ermolao et Giorgio Valla consultèrent un jour le démon au sujet de l'entéléchie d'Aristote.

combattait ¹. En France les ouvrages des astrologues arabes se trouvaient dans toutes les bibliothèques princières. Les rois tenaient toujours auprès d'eux quelque savant capable de lire dans les étoiles. Charles VII avait eu pour devin Simon de Pharès, dont le fils, qui portait le même nom, gardait, en sa maison de Lyon, deux cents volumes de sciences occultes, et, depuis 1488, rendait ses oracles recueillis avec admiration par de nombreux disciples ². L'intelligence de Lefèvre, portée au mystère, ne se détournait pas de spéculations, qui, dans l'absence d'une théorie scientifique du monde, se réclamaient de diverses hypothèses métaphysiques. On ne peut affirmer que le *De Triplici Vita* ait été imprimé par ses soins, mais Lefèvre l'avait certainement lu ; la dédicace des *Paraphrases* au chancelier rappelle par son début la dédicace du livre de Ficin à Laurent de Médicis ³.

Dans les premiers mois de 1493, il composa, pour Germain de Ganay ⁴, un traité de magie naturelle ⁵. « Les Chaldéens, disait-il, ont appelé mages ceux que les Grecs ont nommé philosophes. Cependant ces derniers se consacrent surtout à la contemplation et à la spéculation ; ils cherchent moins à éprouver les effets mystérieux de la connaissance philosophique... La magie est une discipline pratique ; elle accomplit les œuvres dont la phi-

1. Le *Contra Astrologos* de Pic de la Mirandole parut après sa mort, à Bologne, le 26 juillet 1495 (Thuasne, 310, II, p. 29, n. 4). — Sur les accusations de magie portées à Florence contre Ficin, v. Della Torre, 255, p. 623-624.

2. Sur Simon de Pharès, assez bon article de Vallet de Viriville dans la *Biographie générale*, XXXIX, p. 815.

3. Ficin : Bacchum poetæ summum antistitem, sacerdotes bis natum canunt. — Lefèvre : Bacchum vinitores, Cererom agricolas, Panem agrestesque deos suarum ab illis potestatem (quamvis falso) se habere putabant.

4. Germain de Ganay, frère du conseiller Jean de Ganay, fut conseiller clerc au Parlement de Paris en 1485, chanoine de Notre-Dame en 1486 (Arch. Nat., LL 123-4, p. 18), doyen de Beauvais avant 1497, évêque désigné de Cahors en 1509, puis d'Orléans en 1512, et mourut en 1520. — Cf. Delaruelle, 406, p. 87-88. — Germain de Ganay semble s'être intéressé d'une façon personnelle et intelligente aux questions de philosophie mathématique. Il fut l'un des protecteurs les plus constants de Lefèvre, correspondit avec Ficin et avec Trithème. Son nom reviendra souvent au cours de cette étude.

5. Bibl. Vaticane, ms. Reg. lat. 1115. — Ce ms., du fonds de la reine Christine, comprend, outre une copie incomplète du traité de Lefèvre, dont il manque deux livres, divers autres ouvrages de magie et d'astrologie. — L'ouvrage de Lefèvre (f° 1 r°-f° 96 r°) a pour titre : *Jacobi Fabri Stapulensis de Magia Naturali ad clarissimum virum Germanum Ganayum regium gubernatorem libri sex* ; manquent le cinquième et le sixième. L'ouvrage fut composé après le 10 octobre 1492, date de la naissance du dauphin Orland, et avant le 16 décembre 1494, date de sa mort : on trouve en effet, au f° 56 v°, une épigramme de Lefèvre, et, au f° 57 r°, trois distiques de Ganay en l'honneur du dauphin.

losophie naturelle conçoit la possibilité... Elle utilise les attractions réciproques des choses, leurs antipathies, leurs transformations¹... Les mages nous ont donné des préceptes qui nous permettent d'éviter les influences nuisibles et de seconder les actions bienfaisantes... ; mais personne ne peut être mage sans avoir exploré la nature dans son ensemble, le ciel, comme la terre². » Aussi le premier livre expose-t-il les attractions et les répulsions des diverses planètes. Mais il ne suffit pas de connaître les harmonies des corps célestes. Les nombres ont aussi leurs mystères, approfondis par la science chaldéenne, par les Pythagoriciens, par la kabbale³ : le second livre les étudiait⁴. Le troisième et le quatrième livres passaient en revue les différents signes du zodiaque ; de longues citations de Manilius, parfois de Virgile, en décrivaient les influences⁵. Les deux dernières parties de l'ouvrage ne nous sont pas parvenues. Lefèvre, probablement, écartait la science des faiseurs d'horoscopes, mais, comme Ficin, il admettait l'influence des planètes et, comme Pic, comme les kabbalistes, comme Reuchlin, qui préparaient alors son *De verbo mirifico*, les propriétés merveilleuses des nombres.

L'arithmétique et l'astronomie figuraient aux programmes

1. *Ibid.*, I, c. I, f^o 1 r^o : Apud Chaldeos magi dicti sunt fere qui apud Graecos philosophi ; hoc tamen discrimen esse videtur, quod philosophi magis contemplationi speculationique addicti, minus ad philosophiae secretos effectus sese probandos committunt. Magi vero contra nature miracula tentant, ita ut bono iure Chalaeorum orientaliumque olim magia, nil nisi quaedam naturalis philosophiae practica operis executiva disciplina fuisse videatur ; quo fit ut magia ea potissimum contempletur que nos ad occultos nature eventus perducunt. Occulti enim sunt rerum attractus, quae per amicitiam fiunt, occulte rorum fugo quae fiunt per odia, occulte inquam et rorum transmutationes quas magi beneficio et solerte quadam indagino perficiunt.

2. *Ibid.*, I, c. II, f^o 12 v^o : Magi praecepta dedere quibus ferunt humanum ab his quae officium cautum esse possit, ad ea quae praesidium afferunt providum... f^o 13 v^o : Quo fit ut magus quispiam esse non possit, qui universam naturam non habuerit exploratam, celestem pariter et terrenam.

3. *Ibid.*, I, c. II, f^o 18 v^o : Non modo Latinorum prosidiis opus esse, verum maxime magorum Chalaeorum Judeorumque voluminibus...

4. *Ibid.* : Liber II ; De Pythagorica philosophia quae ad magiam introducit ; Cap. I, f^o 19 r^o : Clarissime Germane, a re tua inchoandum est, qui Pythagoricae philosophiae studiosus es et amator. — Le traité, dans le second livre, prend la forme d'un dialogue entre Lefèvre et Gormain ; Josse Clichtowe y est mêlé : c. 8, f^o 26 r^o : Opus est, inquit Judocus... — Lefèvre donne de nombreux exemples ; II, 15, f^o 34 v^o : Josué n'aurait pas renversé les murs de Jéricho « nisi donario auctus pariter et senario ». Abraham n'aurait pu avoir de fils « nisi quinario beneficio fuisset adjutus ».

5. *Ibid.*, Lib., III, f^o 37 r^o : Lux nova novam attulit meditationem ; incepitque Germanus... Lib. IV, f^o 60 v^o : Que minima duodecim signis divina dispensatione credidit antiquitas.

de la licence ès arts. On étudiait ces sciences à l'aide du manuel de Boèce ou du *Traité de la Sphère* composé par le moine anglais Jean de Holywood¹. En 1493, Lefèvre publia l'*Arithmétique* de Jourdan le Forestier, encore inédite, qu'il accompagna d'un commentaire². Jean de Ganay reçut la dédicace de l'ouvrage, qui, destinée aux écoliers, laissait entrevoir pourtant, comme les *Paraphrases de la Physique*, quelques idées personnelles de l'auteur³. Non seulement il invoquait l'exemple de Platon, qui écartait de son Académie les disciples ignorants des mathématiques, et, dans le *Timée* presque tout entier, se sert des nombres pour construire sa théorie de l'Univers, mais il rappelait quels sens mystérieux présentent leurs combinaisons dans le texte de l'Écriture⁴.

Cependant, depuis le printemps de 1493, la question de l'astrologie était débattue à la Faculté. L'archevêque de Lyon avait traduit Simon de Pharès devant les tribunaux de l'officialité. Condamné, il fit appel au Parlement de Paris, qui reconnut sa propre incompétence et transmit à la Sorbonne les éléments du procès. Pendant dix mois les docteurs se réunirent fréquemment pour examiner et juger les livres saisis⁵; le

1. V. p. 28, n. 5. Il parut, vers 1493, chez Mittelhus, une édition importante de la *Sphaera*, avec le traité de Georges Peurbach sur le mouvement des planètes et quelques pièces de Jean Müller de Königsberg. Les origines de cette édition, peut-être préparée par des élèves de Lefèvre, d'après les éditions de Venise, sont obscures (Cop. 5208).

2. Vossius, 493, p. 313. On ne sait à peu près rien de ce mathématicien, qui vivait en 1200. L'édition de Lefèvre est la première en date de l'*Arithmetica*.

3. *Arithmetica decem libris demonstrata*, 349. — On n'en connaît que la seconde édition, du 22 juillet 1496, dans laquelle l'*Arithmetica* est suivie de quatre livres sur la musique et d'un abrégé de Boèce. — Mais il y en eut une autre avant le 16 février 1493/4, date à laquelle parut la seconde édition de la *Physique*, suivie des *Dialogues sur la Métaphysique* (345); la préface des *Dialogues*, adressé à Germain de Ganay, y fait allusion : *Arithmeticeum opus... tuo fratri dicatum est*. — Jean de Ganay, seigneur de Persan, conseiller au Parlement de Paris, chancelier du royaume de Naples, puis de Franco, le 31 janvier 1506/7, mourut à Blois en 1512 (Chevalier, 486, *Bio-Bibliographie*).

4. *Arithmetica*, 349, préface à Jean de Ganay, a i v° : *Pythagoras... sine numerorum praesidio nichil posse sciri contendeat; et Plato, in sue Academie vestibulo, hos insculpsit epigramma: Nemo huc mathematice experts introeat; qui in toto fere Timeo de natura rerum per numeros disputat, et in octavo et nono Reipublicae multa de hac re disserit... Et prisca theologia numeris olim ut quibusdam ad divina gradibus tota innitebatur, quamvis et nunc in sacris litteris sua retineant mysteria numeri*. — Ce sont les idées exposées dans le *De Magia naturali*, II, cap. 14-17; Bibl. Vaticane, ms. Reg. lat. 1115, fo 34 r°-36 v°.

5. D'Argentré, 157, I, II, p. 324 et suiv.; p. 325 : *Saepe his decem mensibus libros istos relegimus...*

19 février 1493/4, ils rendirent leur sentence. « Nous déclarons, dirent-ils, que l'art, si l'on peut lui donner ce nom, dont les adeptes sont appelés souvent mathématiciens, parfois géométriques, chaldéens ou astrologues, est absolument vain, n'existe absolument pas, ne s'appuie sur aucune raison probable, est plein de mensonges et de superstitions, usurpe l'honneur qui appartient à Dieu, corrompt les bonnes mœurs, a été inventé par le démon... ; nous disons et nous déclarons qu'aucun chrétien ne peut y recourir sans danger de péché mortel...¹ » La Faculté distinguait avec soin l'astronomie de l'astrologie, condamnait les quarante volumes saisis chez Pharès, sauf l'*Arithmétique* de Boèce et l'*Imago Mundi* de Pierre d'Ailly². Elle fondait son jugement sur un texte de saint Paul, pris dans la seconde épître à Timothée : « Il viendra un temps où les hommes seront trop faibles pour supporter la saine doctrine ; mais, obéissants à leurs désirs, ils iront chercher des maîtres capables de flatter leurs oreilles ; ils se détourneront de la vérité et ils iront écouter des fables³. » Lefèvre ne croyait probablement pas à l'astrologie ; mais la décision de la Faculté blâmait implicitement toutes recherches sur l'influence des planètes et des étoiles : il ne publia pas son livre.

Le 16 février 1493/4 il réédita ses *Paraphrases* ; il y joignit l'*Introduction à la Métaphysique*, rédigée en 1490⁴, et quatre nouveaux dialogues où se déroulait une exposition vivante de la métaphysique aristotélicienne⁵. Il ne crut pas devoir accompagner le texte d'un commentaire suivi ; peut-être se réservait-il de publier la version du cardinal de Nicée, qu'il avait étudiée avec Pic de la Mirandole⁶.

1. *Ibid.*, p. 325-326.

2. *Ibid.*, p. 327.

3. *Ibid.*, p. 327 ; *II Tim.*, 4 : Erit enim tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros prurientes auribus, et a veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.

4. Lefèvre, 345 ; Bibl. Mazarine, Inc. 700. Les *Paraphrases de la Physique* et la seconde partie, qui comprend l'*Introduction* et les *Dialogues sur la Métaphysique*, sont paginés à part. Pellechet distingue à tort les deux parties de l'ouvrage en deux ouvrages différents (4720-4721).

5. Ces *Dialogues* sont précédés d'un avertissement à Germain de Ganay, dans lequel Lefèvre rend compte de ses intentions pédagogiques ; il attribue à Guillaume Gontier l'idée première de ces dialogues (ai v^o) ; dans l'édition de 1492, il l'avait attribuée à Étienne (v. p. 147, n. 2).

6. Il parle de cette traduction dans les quelques lignes qui précèdent l'*Introductio in sex metaphysicos libros* : Neque parvi momenti erit ad eam Metaphysicorum traductionem quam nobis hoc tempore Bessario cardinalis Niconus paravit (a liiii r^o). — Il ne publia cette traduction qu'en 1515 (V. p. 668).

Comme dans l'*Arithmétique* et les premières *Paraphrases*, Lefèvre s'adresse avant tout aux étudiants. Les introductions devaient être apprises par cœur ; les dialogues servaient aux exercices et aux interrogations. La mémoire occupait alors une place excessive dans l'enseignement philosophique ; du moins les élèves de Lefèvre renaient-ils des notions exactes et précises¹. D'autre part le maître mit, dans son nouveau livre, selon son habitude, quelque chose de lui-même. A mesure qu'il approfondit la philosophie ancienne, il s'écarte de la scolastique, il la juge vide et sans portée² ; en même temps, il s'achemine vers une conception de plus en plus religieuse de la philosophie ; il donne volontiers à la métaphysique le nom de théologie³ ; il aime à rappeler qu'elle est issue des méditations des prêtres égyptiens et des mages de Chaldée⁴. Mais si, dans le quatrième dialogue, il expose les thèses essentielles du néoplatonisme, il ne prend pas parti dans la querelle de l'Académie et du Lycée⁵. Comme Pic de la Mirandole, il croit les deux systèmes rivaux conciliables par une interprétation spiritualiste du péripatétisme⁶ ; mais plus encore il tient à marquer l'accord des doctrines de Platon et d'Aristote avec la révélation chrétienne. « Dieu, dit-il, a fait de ces pieux philosophes ses prêtres et ses prophètes, et leur a confié des flambeaux qui nous montrent encore la voie. Sans doute, le Seigneur qui éclaire tout homme en ce monde ne s'était pas encore manifesté ; mais il les illuminait du haut

1. b i v^o : Avertissement à G. de Ganay : Si ita feceris, inquit (Gontierus), admonetibus qui docturi erunt quo pacto interrogare debeant, interrogataque docere, et simul utiliter discipulo consulere et docenti. Admonuit me preterea legentes monere fronte prefixam ysagogen quo facile memorie mandent in artificio esse constitutam, et questiones ordinem seriemque predicatum sequi, et affirmativas questiones per an et nunquid responsionem exigere negativam, et contra negativas affirmativam ; et earum dilutiones propriis elementis suo ordine paragraphis distinctis esse querendas.

2. V. p. 146.

3. Préface des *Dialogues*, à Germain de Ganay, ai v^o : Tibi vero theologicum opus, tanquam sacerdoti divina mysteria potissimum curanti, dico afferoque.

4. *Ibid.* : Memorie enim proditum est Egyptios sacerdotes et Chaldeos magos olim divina mysteria tractavisse ; et ab ipsis ad philosophos usque manasse, quorum hi per ideas, hi vero per divinas rationes philosophati, divinam philosophiam, quam metaphysicam theologicamque nuncupant, nobis reliquerunt.

5. e x r^o : Ex his, o fili, de platoniceis ideis et consimilibus dictis, que mira et alta sunt et philosophica contemplatione dignissima, an ita sint an secus... Et quibus Aristoteles in Platonem agat argumentis, nostrum in presentiarum recensere non est officium.

6. a i v^o : ... Aristotelici. Quorum theologia christiane sapientie magna concordia affinitateque consentit atque conjuncta est...

de son ciel ; car il est la lumière immense et infinie qui luit pour toutes les générations ¹. »

Le programme de la licence comprenait encore les traités moraux et logiques d'Aristote ; Lefèvre entreprit de commenter les premiers ; le 10 juin 1494 il imprima l'*Ars Moralis* ². Il y résume rapidement les dix livres de l'*Éthique à Nicomaque*, définit avec précision les diverses vertus, en montre, par questions et par réponses, les éléments psychologiques et moraux, énonce quelques maximes attribuées aux Sept Sages et traduites par Hermonyme ³, qui s'appliquent aux qualités et aux défauts dont il vient de parler, et conclut par une exhortation aux lecteurs. Le livre, dédié à Germain de Ganay, forme ainsi une sorte de traité sommaire de morale théorique et pratique. Lefèvre y témoigne pour Aristote d'une admiration toujours égale. « En logique, il est, dit-il, le plus subtil des raisonneurs, en physique un savant qui connaît le réel ; en politique un jurisconsulte ; en métaphysique un prêtre et un théologien ⁴. » Mais il cite volontiers Platon et se plaît à rappeler les doctrines de l'Académie.

Manuels d'enseignement destinés à faciliter le travail des professeurs et des élèves, les ouvrages qu'il avait publiés jusqu'alors laissaient deviner quelque chose de ses tendances profondes. Elles se révélèrent plus clairement lorsque, le 3 juillet 1494, il imprima chez Wolfgang Hopyl, dans la traduction de Ficin, la série complète des *Livres Hermétiques*, c'est-à-dire les quatorze discours et dialogues qui composent le *Liber de Potes-*

1. *Ibid.* : Ut ceteris detur occasio metaphysica divine intelligendi et de piis philosophis mitius cogitandi, quos suo tempore fecit Deus suos sacerdotes, suos vates, et faces quae ad tempora nostra lucent. Et licet Dominus qui omnem hominem illuminat nondum in mundo visibilis apparuisset ; ipsis tamen de suo caelo lucebat ; qui est lux immensa atque infinita omnibus saeculis lucens.

2. Lefèvre, 346 (Hain 6837) ; réimprimé sans date, in-4^o, par Guy Marchand (Hain 6836) ; réimprimé en 1496. — La réimpression de 1496 est connue par l'édition des *Œuvres morales (Decem Librorum Moralium... tres conversiones, 351)* publiée en 1497, et dont elle forme une partie (f^o 210 v^o et suiv.). V. p. 281. — On connaît une adaptation de l'*Ars moralis*, œuvre de Jean Kayser de Juliers, et imprimée à Deventer vers 1495 (Cop. 2392) : *Epitome moralis philosophiae in Ethicam Aristotelis introductoria ex Morali Introductione Jacobi Fabri Stapulensis de prompta*.

3. Les *Sentences des Sept Sages*, traduites par Hermonyme, avaient été imprimées par lui vers 1478 (Pellechet 1267) ; v. p. 117, n. 5.

4. Lefèvre, 351, f^o 210 v^o : Fuit namque in logicis rationalis subtilissimus, in physicis mundanus philosophus, in ethicis totus prudens et activus, in politicis jurisconsultus, in metaphysicis sacerdos atque theologus.

tate et Sapientia Dei, intitulé aussi *Pimander*, et attribués à Mercure Trismégiste¹. Non content de manifester ainsi son amitié pour le philosophe florentin, qu'il vénérât, disait-il, comme un père², il voulut faire connaître une philosophie religieuse qui, au delà du monde des apparences, parmi lesquelles l'aristotélisme était le guide le plus sûr, rejoignait les révélations mosaïques. Dans ces livres, issus de l'école philosophique d'Égypte vers la fin du III^e siècle, composés pour défendre, en la fondant sur une métaphysique néo-platonicienne, la religion nationale de Memphis et de Thèbes³, Lefèvre aimait à trouver, avec une théorie du monde inspirée d'idées analogues à celles que développaient Ficin et Pic de la Mirandole, la morale de renoncement chère à ses amis florentins. Ainsi que les gnostiques, les auteurs inconnus de ces traités parfois contradictoires considèrent le corps comme l'ennemi de la vie spirituelle, enseignent comment, tombée de la sphère des êtres intelligibles dans celle de la matière, de la sensation et du désir, l'âme doit remonter vers le monde des esprits par la voie de la connaissance et de l'ascétisme.

Autour de Lefèvre se réunissent déjà tout un groupe d'élèves et d'amis : Guillaume Gontier, son compagnon du voyage d'Italie⁴ ; Gilles de Delft, dont les travaux sur Aristote ont précédé les siens⁵ ; Fausto Andrelini⁶ et Paolo Emili, représentants de cette science italienne dont il s'est fait le disciple ; Georges Hermonyme, qui possède de précieux manuscrits grecs⁷ ;

1. Lefèvre, **347** : *Mercurii Trismegisti liber de potestate et sapientia Dei...* ; Bibl. Nat., Rés. R. 704 (Hain 8462).

2. *Ibid.*, c iii v^o : Curavit libenter qua valuit diligentia Faber Stapulensis ex vitiatō exemplari hoc opus reddere castigatum ; tum amore Marsilii Ficini (quem tanquam patrem veneratur), tum Mercurii sapientie magnitudine permotus... — Les livres hermétiques traduits par Ficin avaient été imprimés à Trévise en 1471, à Ferrare en 1472, à Venise en 1481, 1483, 1491 et 1493 (Hain 8455-8461).

3. Ménard, **178** ; — Zeller, **176**, III, II, p. 234-235.

4. Gontier écrit quelques distiques en tête de l'édition de l'*Arithmétique* publiée en 1496 (**348**) ; Lefèvre cite son nom dans l'édition des *Paraphrasæ* (V. p. 136, n. 2).

5. Dédicace de la *Theologia Damasceni*, **360**.

6. Fausto Andrelini composa, d'après l'*Ars Moralis*, son *De moralibus et intellectualibus virtutibus* (**323**), en 1496 ou 1497.

7. Hermonyme, en 1495, exerça quelque influence sur Lefèvre, et le tourna vers l'étude des mathématiques, à laquelle il se consacra pendant plus d'un an et demi (Lefèvre, **349**, f^o I r^o ; v. p. 273, n. 5). Lefèvre parle de Paolo Emili et de Georges Hermonyme, dans la dédicace des *Magna Moralia* à Guillaume

Jean de Rély ¹ ; Jean et Germain de Ganay, curieux de doctrines antiques ² ; sans doute aussi Robert Gaguin qui, le 7 octobre 1493, déplorait, dans une lettre à Arnold de Bosch, la mort récente et prématurée d'Ermolao Barbaro ³ ; Josse Clichtowe enfin, de Nieuport en Flandre, qui, jusqu'aux grandes luttes de la Réforme, restera l'interprète fidèle de sa pensée ⁴. Il avait, au collège de Boncour, étudié, sous Charles Fernand, la grammaire et les lettres. Dès 1488, il imprima quelques distiques à la fin d'un livre d'édification qui, sous le titre de *Transitus beati Hieronymi*, contenait les trois récits qu'Eusèbe de Crémone, saint Augustin et saint Cyrille nous ont laissés des derniers moments de saint Jérôme ⁵. Puis, au collège du cardinal Lemoine, sous Lefèvre, il lut Aristote, prépara les examens de la maîtrise ⁶. Il avait accompagné de distiques latins les *Paraphrases à la Physique et à la Métaphysique*, revu les épreuves de la dernière édition ⁷. Agé maintenant de vingt-deux ans, il écoutait les leçons des théologiens de Navarre, que dirigeait durement Jean Raulin.

Le développement de l'humanisme parisien se poursuivait et se complétait. Le programme ébauché par Fichet en 1470 avait été suivi. L'enseignement régulier des lettres latines désormais assuré, les plus érudits apprenaient et lisaient déjà le grec. Avec l'œuvre des orateurs et des poètes, révélée par Gaguin, les Fernand, Guy Jouenneaux, Fausto Andrelini, revivait celle des philosophes, révélée par Lefèvre. Il vulgarisait en France le long travail de traduction et d'exégèse accompli, depuis le début du siècle, par les savants italiens ; il attirait l'attention

Budé, en 1497 ; Lefèvre, **351**, o i v^o. — Au f^o 200 v^o du même ouvrage, Jacobi Fabri Stapulensis virtutis syncriticum carmen ad Paulum Emilium. — V. p. 132, n. 1.

1. L'édition des *Decem Librorum Moralium...* (**351**) est dédiée à Jean de Rély. V. p. 281.

2. V. p. 150, n. 4, 152, n. 3.

3. Thuasne, **310**, I, lettre 68, p. 388-389 ; Hermolaum audieram vita decessisso, hominem bene de litteris deque scholasticis omnibus bene merentem. — Ermolao mourut en juillet 1493 (Zeno, **262**, II, p. 392).

4. Launoy, **151**, II, p. 668-670 ; — Clerval, **392**, p. 1-7.

5. Bibl. Nat., Rés. H 1016 ; Hain 8632. Cet ouvrage avait été imprimé à Venise en 1485 (Hain 8631) par les soins d'un éditeur anonyme. Eusèbe de Crémone, hagiographe, mourut à Bethléem en 423 ; le texte de son récit dans Migne, **168**, XXII, p. 239.

6. Il fut reçu maître ès arts en 1492 (Clerval, **392**, p. 6).

7. Lefèvre, **345** ; colophon : eodem Judoco Clichtoveo Neoportuensi castigatore sedulo.

des humanistes français vers les problèmes métaphysiques et religieux ; et déjà, formés par ses leçons, quelques-uns d'entre eux essayaient de fonder sur l'aristotélisme chrétien d'Ermolao, sur le mysticisme néo-platonicien de Ficin ou de Pic, cette foi profonde que d'autres, moins érudits, cherchaient dans les livres de Gerson, des Windeshémiens ou dans l'*Imitation*.

* *
* *

Tels étaient, au moment de la première guerre d'Italie, parmi les clercs et les universitaires parisiens, les éléments de la pensée catholique. Pour la majorité des esprits, la théologie scolastique résume encore toute connaissance humaine et divine. Mais ignorante du véritable Aristote, la philosophie de l'École, qu'elle se réclame de Scot ou d'Ockam, s'est trouvée, malgré la réaction antiterministe, incapable, sinon d'échapper à l'étude stérile du raisonnement et de tenter quelque effort pour saisir le réel, du moins d'en créer la science. Indifférente à toute spéculation métaphysique et morale, elle admet sans conteste, en matière religieuse, l'enseignement révélé de l'Église et l'autorité de sa tradition, soumet l'esprit à la lettre et le fidèle au prêtre. La théologie languit inutilement. Pour la science de l'Écriture, des antiquités juives et chrétiennes, les docteurs parisiens restent en retard sur les Sorbonnistes et les Jacobins du XIII^e siècle. Ils ne réagissent pas contre les dévotions récentes derrière lesquelles s'effacent les dogmes essentiels. Mais, à côté de la théologie scolastique, raisonneuse et sèche, la théologie mystique, renouvelée d'abord en Allemagne et en Hollande, puis à Paris, propagée par les livres des Windeshémiens, de Gérard de Zutphen, de Thomas de Kempen, par l'*Imitation*, par les traités de Gerson et de Pierre d'Ailly, demeure singulièrement forte. Comme le mysticisme qui tenait la spéculation rationnelle pour un divertissement blâmable de l'esprit, et la philosophie d'Ockam, qui en démontrait la vanité, ne se contredisaient pas dans leurs conclusions, on les voyait parfois s'unir afin de se compléter, et de leur alliance naissait une doctrine étrangement disputeuse et sentimentale à la fois, dont s'inspiraient ceux qui, formés par la scolastique, ignorants de toute autre discipline intellectuelle, conservaient le besoin de penser et de vivre

leur croyance. Cependant, avec l'humanisme italien, s'était introduite une nouvelle philosophie religieuse, fondée sur le véritable Aristote et sur Platon ; philosophie qui empruntait ses doctrines exotériques au péripatétisme, mais demandait au néoplatonisme de Ficin et de Pic des révélations plus secrètes, et, par l'intermédiaire de l'école florentine, se rattachait au mysticisme ascétique d'Alexandrie et de la gnose. Ainsi, dans la décadence finale de la théologie scolastique, la force et la vertu du catholicisme parisien venaient presque uniquement de Windesheim et de Careggi.

CHAPITRE IV

RÉFORMATEURS ET RÉFORMES

Cependant, malgré le désordre des bénéfices et la décadence des mœurs, l'Église gallicane commençait d'employer à sa propre restauration ses énergies latentes ; et déjà l'idée d'une rénovation nécessaire de la vie religieuse se réalisait, comme aux temps de Cluny et de Cîteaux, en des réformes précises.

I

Les paroles des députés ecclésiastiques aux États de 1484 n'étaient pas restées complètement sans échos. Tandis qu'une ambassade engageait d'inutiles négociations avec Rome pour préparer un nouveau concordat ¹, Charles VIII, le 22 avril 1485, chargeait Tristan de Salazar de réunir en synode les prélats de sa province ². Les évêques de Chartres, d'Auxerre, de Troyes, de Nevers, de Meaux et un délégué de l'évêque d'Orléans se réunirent, vers la fin de juillet, dans la salle capitulaire de la cathédrale de Sens, avec un certain nombre d'abbés, de prieurs, de procureurs des Églises, de docteurs et de clercs ³. On remarqua toutefois plusieurs absences. Louis de Beaumont n'avait pas quitté Paris et l'Université n'était pas représentée ⁴.

Les séances s'ouvrirent le 23 juillet ⁵. Personne n'émit d'idées originales. On se contenta de relire et de ratifier les décisions

1. V, p. 5-6.

2. Imbart de la Tour, **20**, II, p. 488, d'après le ms. G 30 de la Bibl. municipale de Sens.

3. Mansi, **58**. XXXII, col. 407-408. Ces prélats étaient Milon d'Illiers, Jacques Baillet, Jacques Raguier, Pierre de Fontenay, Jean Lhuillier, François de Brilliac.

4. *Ibid.*. Du Boulay, **143**, V, p. 769. L'Université, réunie aux Mathurins, le 16 juillet, décida de n'envoyer personne à Sens, « ne videretur extra muros trahi ».

5. Mansi donne, comme date, le 23 juin. Il faut corriger en 23 juillet, d'après Du Boulay, V, p. 769, et le ms. G 30 de la Bibl. de Sens, cité par Imbart de la Tour, **20** ; v. n. 2.

du dernier synode, tenu le 3 mars 1460/1 par le prédécesseur de l'archevêque¹. Cette assemblée, sans élever aucune plainte contre les abus dont le pape et le roi partageaient la responsabilité, avait tenté quelques réformes pratiques. Elle confirma les canons du concile de Bâle adoptés à Bourges en 1438, et déjà trop oubliés, qui réglaient la célébration du culte ; elle y ajouta quelques mesures nouvelles, interdit les réunions profanes des Universités ou des compagnies dans les églises², enjoignit aux évêques de résider sur leurs diocèses, de célébrer en personne, dans leurs cathédrales, les offices des jours de fêtes, de n'appeler auprès d'eux que des ecclésiastiques de vie honnête et de savoir éprouvé, instruits dans la science des Écritures et du droit canon, et de ne pas lever injustement des deniers³. Ils devaient examiner ou faire examiner soigneusement la doctrine et les mœurs des candidats aux ordres et surtout à la prêtrise⁴. Pendant leurs tournées de visitation, ils prêcheraient le peuple, prendraient soin d'examiner la conduite des curés, vérifieraient les inventaires des biens ecclésiastiques, décideraient l'entreprise des réparations urgentes, sans imposer par leur présence des frais trop lourds aux paroisses⁵. Ils furent encore avertis de ne conférer les bénéfices qu'à des hommes éprouvés, sans se laisser toucher par des considérations mondaines, et de respecter les droits des gradués universitaires⁶. Les canons de Bâle qui punissent la débauche des clercs, leur interdisent le luxe ou la fantaisie du costume, la fréquentation des tavernes, les jeux de hasard, étaient remis en vigueur⁷. Le concile s'inquiéta des prêcheurs qui colportent de fausses reliques et de fausses bulles pour extorquer l'argent des humbles, et chargea les évêques de contrôler sévèrement leurs instructions⁸.

1. Mansi, 58. *ibid.*, col. 408.

2. *Ibid.*, col. 410-414 ; I, de modo celebrandi servitium.

3. *Ibid.*, col. 416-417 ; II, circa reformationem morum ; c. 1, de episcopis.

4. *Ibid.*, col. 417 ; II, c. 2, de ordinibus celebrandis.

5. *Ibid.*, col. 418 ; II, c. 3, de visitationibus.

6. *Ibid.*, col. 418-419 ; II, c. 4, de collatione beneficiorum.

7. *Ibid.*, col. 419-423 ; II, c. 5, de concubinariis ; c. 6, de deformitatibus vestimentorum et habituum, maxime in ecclesiasticis ; c. 7, de clericis, tabernis et negotiationibus illicitis se immiscentibus ; c. 7, de ludentibus ad taxillos et alios ludos illicitos.

8. *Ibid.*, col. 413 ; II, c. 9 ; de quaestoribus et reformatione eorum : Cum ex inordinata quaestorum multitudine saepe gravamina plurima Ecclesiae et fidelibus populis inferantur, et per quaestores ipsos abusus multiplices committantur, praedicationis officium usurpando, et per mendacia et ficta blandimenta paupe-

Il condamna les abus des tribunaux d'Église, les exactions de leurs procureurs, promoteurs, tabellions et notaires ¹. Pour réformer les moines, on rétablirait, dans leurs couvents, un maître des novices ; on tiendrait exactement les chapitres annuels ; l'entrée en religion redeviendrait gratuite ². Les nonnes devraient observer la Décrétale de Boniface VIII *Ut periculosa* ³. L'assemblée formulait encore quelques règles pour le commun des fidèles ; leur rappelait l'obligation de respecter le dimanche, de se confesser aux quatre grandes fêtes, de payer régulièrement la dîme ; exhortait les officialités à poursuivre sans merci les blasphémateurs ⁴. Enfin, elle protestait au nom des libertés et des immunités ecclésiastiques contre les usurpations des officiers et juges séculiers ⁵. Tels étaient les statuts les plus importants du synode de 1461. Les prélats et les clercs réunis à Sens les approuvèrent solennellement et ordonnèrent de les prêcher dans toutes les paroisses de la province. Les députés se séparèrent le 1^{er} août 1485 ⁶.

Leurs volontés furent médiocrement obéies. L'évêque de Paris n'en tint nul compte. Tristan de Salazar, à l'issue des séances, avait annoncé qu'une nouvelle assemblée se réunirait dans trois ans, non sans laisser entendre qu'il ne la convoquerait peut-être pas. L'année 1488 ne vit point de nouveau concile. Mais tandis que le gouvernement royal et les chefs officiels du clergé semblaient abandonner la cause de la réforme, de simples moines et de simples prêtres élevaient, dans les chaires de province et de la capitale, leur protestation.

rum et simplicium pecunias extorquendo ; et, quod deterius est, Sanctae Sedis Apostolicae et aliorum inferiorum interdum bullas simulando, falsificando et etiam corrumpendo, ac per Ecclesias, dioeceses et parochias vagando...

1. *Ibid.*, col. 424 ; II, c. 10 : de officariis jurisdictionis ecclesiasticae et eorum reformatione.

2. *Ibid.*, col. 424-426 ; III, c. 1 : circa reformationem religiosorum ; c. 2 : religiosi modeste se gerant in vestimentis ; c. 3 : nihil recipiendum ex pacto pro ingressu religionis.

3. *Ibid.*, col. 430, IV, c. 7 : quae a monialibus observari debeant.

4. *Ibid.*, col. 427-429, IV, c. 1 : quomodo festa sunt celebranda ; c. 2 : quibus poenis afficiendi, qui in blasphemiam vel execrabilia juramenta incidunt ; c. 3, decimae solvendae.

5. *Ibid.*, col. 430, IV, c. 6 : libertates et immunitates Ecclesiae adversus judices seculi sunt propugnandae.

6. *Ibid.*, col. 432-434.

*
* *

La voix plus forte et la plus écoutée était celle du Cordelier Olivier Maillard ¹. Né probablement en Bretagne vers 1430, entré de bonne heure dans l'ordre franciscain, il avait obtenu au couvent de Paris ses grades théologiques. Depuis la réforme entreprise en 1368 par Paoletto de Foligno, les Frères Mineurs vivaient divisés ; ceux de l'Observance, qui suivaient une règle plus stricte, tentaient d'envahir les maisons des Conventuels. Maillard se fit recevoir parmi les Observants ; dès 1460, on le connaissait comme sermonnaire. On se souvenait surtout des Carêmes qu'il avait prêchés à Nantes avant 1470, à Poitiers en 1475, de la Passion prêchée en 1490 à Laval. Malgré l'hostilité des Conventuels, maîtres du monastère-école de Paris, de hautes fonctions lui furent confiées dans la famille franciscaine. Provincial de France en 1474, il était élu en 1487 et en 1493 vicaire général. Charles VIII, qui aimait les gens de religion, l'attirait à la cour ; suivant la pratique des Mendians, contempteurs des libertés gallicanes, il y servit la politique romaine ; Innocent VIII le chargea de solliciter du roi l'abrogation de la Pragmatique ². Mêlé à la vie des princes, aux négociations les plus secrètes, Maillard resta le simple moine, aimé des foules pour la rudesse de ses manières et sa brutale franchise. Orateur infatigable du reste, s'il est vrai qu'il ne se passait pas un jour, non seulement pendant l'Avant ou le Carême, mais d'un bout de l'année à l'autre, sans qu'on ne l'entendit annoncer la parole de Dieu ³.

Le frère avait déjà prêché plus d'une fois dans la capitale. Le 15 mars 1490/1, les chanoines de Notre-Dame se plaignaient des attaques inconvenantes qu'en pleine cathédrale il lançait contre eux ⁴. L'année suivante, il prêcha de nouveau

1. Wadding, 117, p. 270 ; — Sbaralea, 118, p. 570 ; — C. Schmidt, 125 ; — A. Samouillan, 126.

2. V. p. 6 et n. 5.

3. Maillard, 122 ; *Sermones de Adventu*, Lyon, Jean de Vingle, 1498 ; Préface de l'éditeur anonyme, v^o du titre : Non modo per dies singulos Adventus aut Quadragesime, sed et per quemque anni tetius diem infatigabiliter declamavit...

4. Arch. Nat., LL 125, p. 107 : Quod ipse male locutus est et in scandalum Dominorum canonicorum in clauastro commorantium, vocando eos concubinariorum in praedicatione quam fecit dominica praeterita in ecclesia parisiensi.

le Carême à Paris ¹. Il s'exprimait dans la langue triviale, insultante et cynique des moines Mendians, avec des éclats de voix, des gestes vulgaires, et, lorsque l'attention des fidèles semblait se relâcher, toussant à grand bruit ou frappant du pied ². Son éloquence, dont les humanistes du xvi^e siècle s'égayèrent, mais qui ne choquait pas les contemporains, obéissait à des règles et à des traditions fixées depuis plusieurs siècles. Le même texte de l'Écriture doit inspirer toutes les prédications d'un Avent ou d'un Carême ; et, développé chaque jour à l'aide d'arguments sans cesse renouvelés, sert de préambule à chacun des sermons. Puis, avec le *prothema*, vient le commentaire d'une question de théologie ou de droit canon ; l'orateur explique ensuite l'Évangile ou l'Épître du jour ; il expose enfin un point de morale usuelle ³. Maillard déduisait ses idées dans la forme scolastique, à force de syllogismes, de divisions et de subdivisions, résolvait les problèmes à l'aide de textes des docteurs ou des canonistes, selon la méthode d'autorité. Il connaissait et savait citer les poètes et les philosophes latins, Ovide, Cicéron et Sénèque ; il avait lu les Pères, saint Augustin, saint Jérôme, saint Jean Chrysostôme, Grégoire le Grand, étudié les canonistes comme les mystiques. Théologien érudit, familier avec les écrits des docteurs, il appartenait à l'école de Scot. Mais la spéculation pure ne satisfaisait pas cet esprit réaliste et pratique de prédicateur écouté des foules. Dès avant 1470 il avait construit tout son Carême de Nantes, qu'on appela aussi le Carême du Disciple, sur ce thème : *Magister, quid faciendo vitam aeternam possidebo ?* ⁴ Comme Gerson, il juge sans profit l'étude trop longtemps prolongée de la théologie abstraite et raisonneuse ; mais il n'enseigne pas une doctrine de quiétisme contemplatif. Fort peu mystique d'autre part, lorsqu'il commente l'Évangile, lorsqu'il raconte la vie ou la passion du Christ, d'après saint Bonaventure ou le chartreux Ludolphe, il n'évite pas les images triviales, et rabaisse la légende divine aux proportions d'un fait-

1. Arch. Nat., L 426 : ... Frère Olivier Maillard qui pour lors preschoit le temps de Karesme en ceste ville de Paris... (peu avant le 25 avril 1492).

2. Dans le *Sermon... à Bruges en 1500* (124), se lit, à plusieurs reprises : Hem ! hem ! — L'indication : *Pereute pedibus*, se lit dans le *Quadragesimale de Bruges* (Paris, s. d., in-8°). — Cf. Brunet, 285, III, col. 1317.

3. Samouillan, 126, p. 70-142. — Cf. Leclerc-Renan, 291, *Hist. Litt. de la France*, XXIV, p. 363 et suiv.

4. Bibl. Nat., D 15405 (119).

divers du xv^e siècle ¹. L'enseignement moral formait l'essentiel de ses sermons : encore s'appliquait-il presque uniquement à donner des conseils positifs, à lutter de toutes ses forces contre le péché. Il attaquait la vie luxueuse et l'orgueil des grands et des bourgeois, l'avarice des marchands, la dureté des officiers de finance et des exacteurs de tailles ². Sur-tout il déplorait l'indignité des prêtres et la décadence de l'Église. « On peut dire d'elle, s'écrie-t-il, ce que disait Jérémie en gémissant : La reine des provinces est tombée sous le tribut... Les races à qui l'entrée du sanctuaire fut interdite s'y sont établies... Quels sont ceux qu'on introduit ainsi dans la maison de Dieu ? Des chasseurs, des ruffians, ribauds, paillards, ignorants, ambitieux, aveugles les yeux bandés ³. » Ses ouvrages français, sa *Confession*, son *Histoire de la Passion*, enseignaient au simple peuple les éléments du catéchisme ou l'histoire sainte, telle que la racontait la légende du Moyen-Age. Ses poésies religieuses, ses chants royaux en l'honneur de la Vierge propageaient la dévotion franciscaine, attachée au culte des saints et de la mère du Christ ⁴.

*
* *

Jean Raulin partageait avec lui la faveur du public parisien. Originaire de Toul, né vers 1443, il étudia la théologie en Navarre et reçut en 1479 le doctorat ⁵. Partisan des doctrines nominalistes, déjà connu par les cours qu'il avait professés sur la *Logique* d'Aristote, il succéda, en 1481, à Guillaume de Châteaufort dans la direction du collège, malgré la mauvaise volonté

1. V. p. 252.

2. V. p. 208, 244. — *Car. de Nantes* (119), éd. 1506, f^o 30 r^o : Audite queso predatores et excoriatorez populi... Clamabunt contra vos vidue ac pupilli per vos oppressi ; presertim contra advocatos et notarios ac falsorios.

3. *Ibid.*, f^o 35 v^o : De ea potest dici quod gemens Hieremias dicebat : Princeps provinciarum facta est sub tributo... Ingressae sunt gentes de quibus praeceperas ne ingrederentur sanctuarium tuum. Que sunt ille gentes ? Vide Levit., XXI. Hic exclame petendo et inquirendo qui sunt et quales qui nunc in domo Dei introducuntur. Certe chasseurs, ruffians...

4. La Borderie, 123. — *La Confession* est un manuel d'examen de conscience. — *La Confession générale*, qui parut pour la première fois à Toulouse en 1502, dans le texte languedocien, est un manuel à l'usage des confesseurs. — Sur l'*Histoire de la Passion*, prêchée à Laval vers 1490 et imprimée par Jean Lambert en 1493, v. Mâle, 209, p. 80. Maillard, entre autres détails, affirme que le Christ reçut 5.475 coups de verges.

5. Launoy, 151, II, p. 617 et suiv. ; — Ziegelbauer, 82, III, p. 213 et suiv. ; — Féret, 156, *Ép. Mod.*, II, p. 309-316.

de Louis XI, qui soutenait la candidature de Martin Lemaistre ; il y maintint la réforme accomplie en 1461 par Hélie de Torrettes¹. On savait son intégrité ; on n'ignorait pas qu'il avait refusé de prêcher des indulgences suspectes, repoussé l'offre d'une part dans les bénéfices du trafic². Plus souvent peut-être qu'Olivier Maillard il parlait dans les églises parisiennes. On le chargeait fréquemment de prononcer le sermon par lequel se terminaient les processions universitaires³. Comme le Cordelier, il consacrait ses efforts à la défense de la doctrine et de la morale chrétienne, et à la correction des fidèles et du clergé.

Comme Maillard, il parlait aux simples et aux savants. Il savait conter des anecdotes et des apologues burlesques⁴, ou, logicien nominaliste, argumenter sur le dogme ; lecteur assidu de la Bible, il atteignait parfois à une éloquence âpre et forte. Comme Maillard il était moins curieux de spéculation théorique qu'avidé d'action morale et religieuse ; il voyait dans le siècle et dans le clergé trop de vices et trop d'abus pour développer longtemps devant ses auditeurs des thèses abstraites. Il blâmait ceux qui cherchent dans l'Écriture des subtilités infructueuses, des paroles ornées, et ne savent pas s'y trouver eux-mêmes ; il leur rappelait ces mots de saint Paul : « Je ne suis pas venu à vous pour vous tenir des discours sublimes⁵. »

Il voyait l'Église moderne pleine de procès, de scandales et de divisions, tourmentée par l'avarice, profondément différente de l'Église primitive⁶. « On doit admettre, disait-il, qu'elle possède de grands biens, nécessaires à sa vie⁷. » Mais ses chefs ne s'occupent plus que des affaires temporelles ; ils négligent les

1. V. p. 96, 98 et 49.

2. Launoy, *ibid.*, d'après J. Mair (Majoris), In IV Sent. dist. 20, quaest. 2. (V. p. 470). — De même Ziegelbauer, *loc. cit.* Le fait se place en 1479.

3. *Sermones*, 87, I, p. 159.

4. Le ch. IX du troisième livre de *Pantagruel* est imité de Raulin, *Opus Sermorum de Adventu*, serm. 3, de Viduitate. Les réponses de Pantagruel à Panurge qui lui demande s'il doit se marier, sont à peu près celles du curé à la veuve qui demande si elle doit épouser son valet. — Divers exemples cités par Féret, 156, *Ép. mod.*, II, p. 312-316.

5. Raulin, 87 ; I, p. 80 : Contra tamen aliquos qui in Scripturis Sacris non inveniunt nisi subtilitates infructuosas et verba ornata et seipsos non vident... Non veni ad vos in sublimitate sermonis.

6. *Ibid.*, V, p. 589 : In hac Ecclesia sunt continuo lites, scandala, et divisiones et plebicitationes... Omnes nunc student avaritiae... Nunc est senectus mundi, in qua omnia frigescent.

7. *Ibid.*, II, p. 144 : Quomodo Ecclesia debet nunc habere possessiones... Ut confunderentur heretici postmodum volentes asserere quod Ecclesia nihil posset habere... Non abnegat Dominus neque prohibet possessionem...

intérêts spirituels ; les prélats sont les serviteurs des princes ; « On devenait autrefois évêque pour la grâce de Dieu ; aujourd'hui, il vaudrait mieux dire évêque par la grâce du roi... Autrefois les prélats se distinguaient par leurs vertus et leur sainteté ; ils se distinguent aujourd'hui par leurs vêtements de soie, par la foule de leurs courtisans, par le luxe de leurs équipages ¹. » Ils n'entrent dans l'Église que pour toucher des rentes. Ils ne cherchent plus à s'informer de leurs fidèles, mais des revenus de leurs bénéfices ². Des enfants reçoivent les fonctions ecclésiastiques ; on confie des âmes à qui l'on ne donnerait pas une pomme ³. Les évêques confèrent les prébendes à des incapables qui, au lieu de conduire au Christ leur troupeau, le scandalisent par leur exemple ⁴. « On croirait que les prélats disent à leurs familiers : « Allez par les rues et par les places, rassemblez les aveugles et les boiteux que vous trouverez, et introduisez-les ici ⁵ ». Les curés, les chanoines, les évêques abandonnent leurs paroisses, leurs cathédrales, leurs diocèses, dont ils rendront compte un jour, pour venir à Paris faire bonne chère ⁶. Chez les réguliers, les commendes ruinent toute discipline, et les moines recherchent les couvents dissolus pour y vivre sans contrainte ⁷.

On doit donc, conclut Raulin, réformer l'Église en commençant par les chefs. Tâche pénible, car les clercs et les prélats sont ceux de tous les hommes qui reviennent le plus difficilement au bien. Saint Jean Chrysostôme, commentant Mathieu, écrit : « Qui a vu un clerc accepter la pénitence ? S'il s'humilie, il ne souffre

1. *Ibid.*, I, p. 69. — V, p. 400 : ... *Episcopus miseratione divina ; nunc autem magis miseratione regia.* — P. 298 : *Modo vero quia nihil sanctitatis habent mirantur ex vestibis sericis, ex multitudine hominum talium qualium post eos, ex multitudine equorum, expensarum, ciborum et aliorum.*

2. *Ibid.*, IV, p. 468 : *Non intrans orationis causa, sed oblationum recipiendarum. Non enim quaeritur quale aut quantum est animarum onus, sed quantum valet beneficium.*

3. *Ibid.*, V, p. 518.

4. *Ibid.*, I, p. 40.

5. *Ibid.*, II, p. 392 : *Unde et praelati moderni videntur dicere suis familiaribus : Exiite cito per vicos et plateas, et quoscunque inveneris caecos et claudos, introduce huc.*

6. *Ibid.*, I, p. 204 : *Multi sunt Parisius forte qui super curas suas, vel canonicatus, vel episcopatus multa bona facerent, de quibus semel reddent rationem, sed forte non ita bene haberent apparatus ventris, nec ita ad nutum haberent meretrices.*

7. *Ibid.*, V, p. 523 ; p. 67 : *Contra illos qui religiones male gubernatas intrans, non propter salutem, sed ut bene pascantur.*

pas de son péché, mais d'avoir abaissé son orgueil. Les simples, les paysans écoutent plus volontiers la voix du cœur que les prêtres et les religieux qui habitent dans la maison du Seigneur. » L'homme d'Église ressemble à un collecteur de tailles qui charge les autres d'impôts et s'exempte lui-même¹. Mais, étranger à la tradition sarcastique et violente des prêcheurs mendiants, Raulin hésite et n'ose attaquer avec la même virulence qu'Olivier Maillard. « Peut-on, demande-t-il, reprendre publiquement les prêtres devant les laïques ? Je pense que non : c'est au synode qu'il appartient de les blâmer. On donnerait au peuple, qui parle légèrement d'eux, une occasion de médisance... Ou bien les péchés des prêtres sont secrets, ignorés et commis sans aucun scandale du peuple... ; auquel cas l'évêque doit les corriger en secret ; ou bien ils sont publics, scandaleux, pernicieux pour les fidèles ; on peut alors les accuser en public, à condition de ne pas nommer les personnes². » Toutefois, malgré la verdeur de son langage trivial et biblique, Raulin, en général, évitait les invectives personnelles, et, plus volontiers, exhortait les clercs qui l'écoutaient à se réformer.

Il leur imposait l'accomplissement de tous leurs devoirs, n'admettait aucune modification de la discipline, ne discutait pas la règle du célibat³. Universitaire, directeur du plus important collège de Paris après la Sorbonne, c'était des études cléricales restaurées qu'il attendait le salut de l'Église. Il voulait que les prêtres devinssent de bons théologiens. Il tenait pour dangereux de trop s'occuper des doctrines des gentils : « Saint

1. *Ibid.*, VI, p. 310 : Cum fieri debet reformatio aliqua, primo tollatur radix mali incipiendo a capite. — I, p. 450 : Inter omnes tamen difficilium clerici et praelati redeunt... Sic redeunt citius ad eos simplices et rurales quam clerici vel religiosi qui manent in domo Dei. — I, p. 295 : Similis... impositori talliarum qui alios oneribus aggravat et se ipsum exonerat.

2. *Ibid.*, I, p. 295 : Quaeritur... si liceat in publicum coram laicis sacerdotes reprehendere? Videtur quod non, quia sit synodus in qua reprehendi debent... Si praedicaretur, daretur populo occasio detrahendi eis, qui leviter de eis loquitur... Aut peccata sacerdotum sunt occulta et populo ignota, et sine scandalo populi facta... Haec non multum debent praedicari, ne scandalum novum generetur in populo, qui cito paratur maledicere eis. Sed haec ab episcopo debent secreta corrigi... Si vero ista peccata sunt publica, scandalosa, in malum populi vergentia nec videtur propter consuetudinem spes de correctione, possunt populo publice praedicari dummodo non notetur singularis persona.

3. *Ibid.*, I, p. 296 : Et si quaeratur : Quare non habent nunc sacerdotes uxores sicut tunc?... Sacerdotium Christi nobilium esse sacerdotio levitico... Ideo oportet sacerdotes modernos esse sanctiores et castiores... In antiqua enim lege matrimonium statum summum tenebat, quia nondum virginalis status inventus erat, qui modo tenet statum supremum, quem invenit Maria.

Jérôme fut battu par les anges pour avoir pris trop de plaisir à la lecture de Cicéron. Hugues de Cluny vit en rêve des serpents sous son oreiller, où il avait mis, avant de s'endormir, un volume de Varron, plein d'obscénités et de superstitions païennes ¹. » De même, il désapprouve ceux qui consacrent presque toute la vie aux connaissances séculières, et ne réservent à la théologie que les dernières années de la vieillesse. Il s'irrite de voir de nobles esprits fréquenter Justinien et dire à Dieu : Retire-toi de nous. Car toutes les sciences ne servent que d'introduction à la théologie. Selon Guillaume de Paris, elles ne sont que de vieilles femmes décrépites, difformes, courbées sur les choses terrestres, sottement fières de leur vaine éloquence ². Mais on ne devient pas théologien sans apprentissage, et Raulin se moque des logiciens qui veulent raisonner des choses divines ³. Comme Gerson, il exige qu'avant tout on lise la Bible, suivant la quadruple méthode. « La lettre est le vase de la lampe symbolique qui nous éclaire, la moralité en est l'huile, l'allégorie en est la mèche, l'anagogie en est la flamme. La lettre est le voile du temple qui parfois se déchire du haut en bas, pour révéler aux saints la face glorieuse de Dieu : sans la connaissance de la lettre on n'arrive pas à saisir l'esprit ⁴. » Comme Gerson, Raulin ne se contente pas d'un pur intellectualisme. « On étudie beaucoup, dit-il, la théologie spéculative ; on abandonne la théologie affective, celle qui se plaît aux sanglots, aux soupirs, aux prières, aux entretiens avec Dieu dans le secret de la cellule ⁵. » Et s'il aime et admire saint Paul, c'est dans les livres de saint Jean

1. *Ibid.*, IV, p. 651 : *Nimis vero occupari in scientiis et doctrinis gentilium est periculosum. Illae enim sunt scientiae quae faciunt insanire... Propter haec Hieronymus, ut refert de seipso ad Eustochiam, ep. 82, acerbissime est verberatus...*

2. *Ibid.*, I, p. 83-84 : *Qui cum in aliis scientiis fere totum tempus expendant, modicum tempus, faeces scilicet senectutis, theologiae reservant... Multi... praecleari ingenii transeunt ad agrum Justiniani, dicentes Domino : Recede a nobis... Aliae scientiae sunt quasi praemium ad principale negotium salutis, quod est theologiae... Secundum Guillelmum Parisiensem, caeterae scientiae a sacra scientia sunt anus de crepitae, deformes, terrenorum consideratione curvae, et infructuosa eloquentia tumidae et inflatae.*

3. *Ibid.*, II, p. 352.

4. *Ibid.*, I, p. 80-81 : *... Postquam velum templi, id est velamen litterae scissum est a summo usque deorsum, et sancti moderni revelata facie gloriam Dei contemplantur, faex litterae resedit in fundo... Sed sicut faex in fundo conservat vinum, sic littera spiritum.*

5. *Ibid.*, II, p. 391 : *Satis nunc est theologia speculativa, nihil de affectiva, ubi sunt singultus, suspiria, orationes, et colloquutiones ad Deum in secreto cubili.*

qu'il va chercher l'âme mystique du christianisme et la plus profonde science du divin ¹.

Prédicateur, Raulin entend réformer la chaire. « Il n'est pas nécessaire, dit-il, que tous y montent... Les docteurs qui n'ont pas reçu le don de la parole expliquent les Écritures, construisent la tour qui résiste aux ruses des hérétiques... Mais qui possède en même temps le savoir et l'éloquence doit semer la parole de Dieu. » L'office de la prédication appartient à ceux-là seuls dont la science est parfaite ². Qu'ils évitent la recherche de la vaine gloire et de développer devant les simples auditeurs des questions trop ardues et trop subtiles. Qu'ils enseignent surtout les règles de vivre et donnent le bon exemple ³. Raulin proteste contre les dévotions basses, préconisées par les moines : il accuse les modernes, avec une netteté singulière, d'imposer aux fidèles des observances et des charges serviles, et de rendre leur condition plus intolérable que celle des Juifs, alors que le Christ, dit saint Augustin, a voulu leur apporter une religion de liberté, dont les pratiques se réduisent à l'usage de quelques sacrements ⁴. Il s'élève contre ceux qui professent que les œuvres sans la foi conduisent au salut. « Lorsque Jean-Baptiste prêchait la pénitence, on ne l'entendait pas dire qu'il suffit de réciter cent Ave Maria ou les patenôtres de l'ermitte. Croyez-vous qu'un glouton, qu'un paillard, qui donne six blancs ou récite un Pater, va droit au Paradis ? Il aurait le Paradis à bon marché. ⁵ » Comme Olivier Maillard, Raulin attaquait la religion facile, et si respectueux qu'il fût de la tradition romaine, tirait de la Bible, des Épîtres de saint Paul, une croyance profonde et personnelle qui le soutenait dans l'action et la propagande.

1. *Ibid.*, IV, p. 198 : Joannes transcendit non solum quae dici aut intelligi possunt, sed quae omnem intellectum, omnem denique sermonem excedant... Paulus usque ad tertium caelum raptus est, sed Joannes usque ad ultimum, imo super omnes caelos.

2. *Ibid.*, IV, p. 301 ; p. 500 : Praedicare non praesumant nisi scientia perfecti.

3. *Ibid.*, IV, p. 630 ; p. 153 ; p. 522.

4. *Ibid.*, II, p. 288 : Legem nostram (quae lex libertatis est) faciunt esse legem servitutis. Ipsam religionem nostram, quam Dominus noster Jesus Christus in paucissimis sacramentorum celebrationibus voluit esse liberam, quidam servilibus premunt oneribus, adeo ut tolerabilior sit conditio Judaeorum.

5. *Ibid.*, I, p. 203 : ... Credis quod gulosus vel paillardus pro dando sex albos vel pro Pater noster evolet ad Paradisum ? Haberet talis Paradisum pro bono foro.

*
* *

La cause de la réforme était encore défendue par Jean Quentin. Associé de Sorbonne en 1465¹, il avait mené d'abord une vie assez irrégulière². Docteur en 1472, chanoine en 1482, puis, six ans après, pénitencier de Notre-Dame³, il sentit l'attrait de la théologie mystique. Il éditait le 27 octobre 1490 le *Stimulus Divinis Amoris* de saint Bonaventure, un *Traicté pour enflammer les âmes d'amour divin*⁴. On l'avait entendu souvent à Saint-Séverin et dans les églises parisiennes⁵. Depuis 1491, il subissait l'influence d'un personnage étrange, dernier héritier de l'esprit du pauvre d'Assise, saint François de Paule.

Neuf ans auparavant, Louis XI, mortellement atteint, avait fait venir d'Italie un ermite qui passait pour guérir les malades les plus désespérés⁶. François, né vers 1436 à Paola, voué dès l'enfance à la vie monastique, était entré vers 1449 dans un couvent calabrais des Frères Mineurs ; il vit avec indignation Rome et la cour pontificale ; en 1452, pour suivre plus fidèlement le Christ et les Apôtres, il se retira dans la solitude. Bientôt ses abstinences, sa chasteté, la simplicité de son esprit, son humilité merveilleuse, lui méritèrent la vénération des foules. Il ne prenait par jour qu'un maigre repas de légumes et de fruits, dormait à peine quelques heures sur une planche ; vêtu d'un cilice et d'une tunique grossière, il ne fréquentait

1. Bibl. Nat., ms. lat. 5493, f° 211 v°-212 r° (Hemeré, *Sorbonae Origines*). — Bibl. de l' Arsenal, ms. 1021, f° 422 v°. — Il fut procureur de Sorbonne en 1467-1468.

2. V. p. 48.

3. Arch. Nat., LL 123-4, p. 116, réception de Jean Quentin, 16 sept. 1482. — *Ibid.*, p. 736 ; Quentin est nommé pénitencier, le 2 mars 1488/9.

4. *Stimulus divini amoris devotissimus a Sancto Johanne Bonaventura editus... emendatus et correctus per eximium sacre pagine professorem mag. Johannem Quentin canonicum et penitentiarium parisiensem* ; chez Georges Mittelhus, 23 oct. 1490 ; Bibl. Mazarine, Inc. 594 ; seconde édition, chez Mittelhus, 4 avril 1493/4 ; Bibl. Mazarine, Inc. 704 (1). — Le *Traicté pour enflammer les âmes...* appelé aussi le *Cordial*, est signalé par Héméré (Bibl. Nat., ms. lat. 5493, f° 211 v°) et dans le ms. 1021 de la Bibl. de l' Arsenal. — On trouve encore, du même auteur, un *Examen de conscience pour soy cognoistre et bien se confesser*, s. l. n. d. (Bibl. Mazarine, Inc. 965).

5. Bibl. de l' Arsenal, ms. 1021, *ibid.*

6. *Acta Sanctorum*, 131, Avril, 1, p. 105 et suiv. ; — Baillet, 133, 1, col. 17 et suiv. ; — Doni d'Attichy, 136 ; — Lanovius, 137. — Les Bollandistes corrigent en 1436 environ la date de 1416 donnée par les historiens des Minimes et difficilement acceptable ; *id.*, Zöckler, *H. R. E.*³, 158, art. *Franz von Paola*.

que de pauvres gens ; depuis son adolescence, il n'avait jamais touché une pièce de monnaie. Quelques disciples et admirateurs étaient venus se joindre à lui ; autour d'eux grandissait une légende qui procédait de l'Évangile et des Fioretti franciscains ; le saint guérissait les malades, rendait la parole aux muets, plongeait la main dans l'huile bouillante sans brûlure ; une biche l'accompagnait en tous lieux ¹. Du moins, le sérieux et froid Commynes avoue n'avoir point connu « homme vivant de si sainte vie, ne où il semblast myeulx que le Sainct Esperit parlast par sa bouche ². » C'était dans une pensée de renoncement absolu, dans un désir d'abdication complète et d'anéantissement de soi-même, que François avait adopté l'existence terrible dont il enseignait la règle à ses compagnons. Et comme l'humilité franciscaine ne satisfaisait pas encore son besoin de n'être plus rien parmi les hommes, comme les disciples de saint François d'Assise tiraient maintenant vanité du nom de Mineurs que le fils de Pietro Bernardone leur avait imposé, il voulut que les siens s'appellassent les Minimes. Leur premier couvent fut bâti avec enthousiasme, en 1454, à Cosenza ; d'autres s'élevèrent bientôt dans l'Italie du Sud. Vingt ans après, Sixte IV le nomma général d'un nouvel ordre, soumis, en plus des vœux ordinaires, à la stricte obligation du carême perpétuel ³. En 1482, le fondateur, avec un petit nombre de frères, se rendait sans joie en France. Louis XI le logea près de lui au Plessis-du-Parc ; Charles VIII, en 1491, lui fit construire un monastère à Montils-lès-Tours, un autre à Amboise ⁴. La même année, deux religieux partaient pour la capitale, et sollicitaient de l'évêque la permission d'y établir une communauté ⁵.

La Faculté de Théologie nomma pour en délibérer, deux de ses membres, le proviseur du collège de Montaigu, Jean Standonck, et Jean Quentin. Tous deux souhaitaient la réforme des ordres, mais jugeaient plus utile de restaurer les anciens que d'en créer de nouveaux : ils conclurent d'abord au rejet de la demande. Peu de temps après, comme ils étaient allés pour quelque affaire au château d'Amboise, où se tenait la cour, ils voulurent

1. *Acta Sanctorum*, Avril, I, p. 106 et suiv. ; *Libellus de vita et miraculis Francisci*.

2. Commynes, 4, II, p. 55.

3. Baillet, 133, I, col. 19.

4. *Ibid.*, col. 23.

5. Doni d'Attichy, 136, p. 120. — Du Breul, 75, *Théâtre*..., p. 961 et suiv.

visiter les ermites. Les entretiens qu'ils eurent avec François les remplirent d'admiration. Courtoisement reçus, Quentin et Standonek lui posèrent des questions difficiles de théologie, auxquelles il sut très bien répondre, dans un mauvais français mêlé d'italien. Les théologiens s'émerveillèrent, car le saint ne connaissait pas ses lettres. Quand ils quittèrent le Plessis, François les salua, dit la légende, en ces termes : « Adieu, messieurs ; jusqu'ici vous avez été contraires et peu favorables à l'établissement de mon ordre à Paris ; mais dorénavant vous en serez les pères, patrons, procureurs et protecteurs. » Rentrés de voyage, ils conseillèrent à l'évêque d'accueillir les nouveaux moines. Ce fut chez Quentin que vécurent d'abord pendant un an les six premiers religieux envoyés dans la capitale.

A vrai dire, l'influence du solitaire Calabrais et de son mysticisme naïf et douloureux s'exerça plutôt, semble-t-il, sur la vie intérieure du pénitencier qu'elle ne se fit sentir dans sa prédication. Plus pauvre de doctrine et de pensée que Raulin, dépourvu de cette éloquence biblique dont le grand-maître de Navarre, malgré la trivialité fréquente de son langage, n'ignorait pas le secret, il développait à la manière scolastique, en un langage familier, grossier quelquefois, le thème de la pénitence, et, comme Raulin et Maillard, s'aclarnait contre la religion facile, les men songes des chanoines et des clercs « hypocrites et papelards », désireux seulement d'obtenir des prébendes¹. Mais Jean Standonek, qui allait comme lui rester le disciple de François de Paule, prenait avec Raulin la tête du petit groupe des séculiers parisiens dévoués à la cause de la réforme².

1. Bibl. Sainte-Geneviève, Inc. 1157 : *Sermones aurei super Evangelia dominicarum totius anni a venerabili magistro Johanni Quintini visi emendati et optime ordinati*, s. l. n. d. : a 1^o : De quadruplici somno... In isto somno occupati isti canonici vel clerici ipocrite licet papelardi quia non somniant nisi de prebendis habendis. — Pour la grossièreté de Quentin, il suffit de lire le sermon XI : ... Peccatum mortale immundius et fetidius est quam latrina : quia aliquis ab immundicia latrine posset lavari in una cufa vel in duabus plenis aqua ; sed a peccato luxurie non possum lavari per totam aquam Sequane. Patet quod est immundius. Item fetidius : quoniam fetor multarum latrinarum per leucam vel dimidium distantium non sentitur, sed fetor luxurie vel alterius a terra ascendit ad celos...

2. La vie de Standonek a été racontée par le moine anonyme de Château-Landon, qui, vers 1519, écrivit l'histoire des missions envoyées par les réguliers de Windesheim en France, à partir de 1496 (*Liber de origine congregationis canonicorum regularium reformatorum in regno Franciæ*, I, c. 3, 4, 5). Cet ouvrage se trouve à la Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, et à la Bibl. Nat., ms. lat. 15049 ; v. *Bibliogr.*, n^o 111. Pour les sources de la biographie de Standonek, v. Renaudet, 139, p. 5-6, n.

*
* *

Né vers le milieu du siècle¹, fils d'un cordonnier pauvre et pieux de Malines², il avait à l'école de sa ville, monastique et dévote, puis au collège hollandais de Gouda, suivi les leçons des Frères de la Vie Commune, passé les années de son enfance et son adolescence dans cette société close étroitement au monde que formaient les élèves de Gérard Grootte et les chanoines réguliers de Windesheim³. Les Frères aimaient les livres ; ils lisaient Virgile, Ovide et Horace, Cicéron et Sénèque. Mais leur enseignement restait fidèle aux méthodes du Moyen-Age. Malgré leur dédain de la scolastique et de la théologie raisonneuse enseignée aux Universités, la logique n'en restait pas moins pour eux l'unique discipline des esprits. C'était toujours par les *Distiques* de Caton et le *Doctrinal* qu'ils conduisaient leurs écoliers à l'étude des œuvres antiques, pour n'y chercher encore que des sentences morales ou des élégances de latinité. Ils les mettaient en garde contre les erreurs païennes, leur expliquaient la Bible et les Pères, les formaient à la dévotion moderne. Ils les voyaient avec plaisir recevoir les ordres, ou rester dans la communauté, ou s'enfermer dans les prieurés de Windesheim et dans les couvents du Pays-Bas. Ils leur imposaient une discipline claustrale ; ils entendaient leur enseigner l'humilité, l'abdication d'eux-mêmes, seules vertus qu'ils n'eussent pas en mépris. Les plus jeunes élèves n'avaient pas le droit de sauter et de courir : ils devaient marcher d'un pas mesuré, garder une attitude recueillie, tenir les yeux baissés, observer le silence, éviter le rire comme une faiblesse et presque un péché. Chacun

1. La date du 16 août 1443, donnée par Godet, 141, p. 2, d'après un document du XVIII^e siècle, ne peut pas se soutenir, bien qu'elle se trouve également dans Moréri, IX, p. 552. Il faudrait admettre que Standonek ne passa pas la maîtrise es arts avant vingt-sept ou vingt-huit ans. D'autre part, les âges déclarés par les témoins dont les noms figurent sur le certificat de légitimité délivré à Standonek le 29 sept. 1498 par le magistrat de Malines (Godet, *Pièces justifiées*, XVII, p. 211-213), ne permettent pas de placer la naissance de Standonek avant 1453, au plus tôt.

2. *Liber*, 111, I, 3 ; Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f^o 17 4^o : Quem parentes sui in timore Dei ambulare docuerunt... ; qui quotidie labore manuum vitae necessaria sibi et familiae quaeritabant. — Molanus, 480, I, p. 636 : Tenuissimis parentibus ; pater enim sutor calceorum erat.

3. Renaudet, 139, p. 7-13 ; Godet, 141, p. 3-4.

dovait, par puro charité, dénoncer les fautes de ses camarades, et l'on ne connaissait guère que les châtimens corporels ¹.

Jean Standonck ne paraît pas avoir souffert de cette éducation dure et sans joie. Il devint l'un des meilleurs grammairiens du collège de Gouda ²; toutefois il n'écrivit jamais qu'un latin rude et incorrect, où éclatent de vives images bibliques; le grec lui demeura toujours étranger. La poésie antique ne l'émut pas profondément; mais il lut la Bible, les Pères, les écrivains mystiques de Windesheim et de la communauté, l'*Imitation*. Il entendit conter les missions de Jean Busch, qui, depuis 1428, de la Frise à la Thuringe et à la Saxe, parcourait sans relâche l'Allemagne du Nord, pour y restaurer, selon les méthodes de Windesheim, l'observance monastique ³. Auprès des Frères de la Vie Commune et des réguliers, il apprit avant tout « la crainte de Dieu, l'horreur de l'enfer, l'amour de la patrie céleste » ⁴; il se laissa lentement et profondément pénétrer par l'esprit de Thomas de Kempen et de Gérard Groote.

A Louvain, où il s'inscrivit, le 27 novembre 1469, parmi les étudiants pauvres ⁵, puis à Paris, où il se fixa bientôt, il connut des dures souffrances. Les moines de Sainte-Geneviève logeaient et nourrissaient quelques écoliers indigents, qui acceptaient de remplir dans le couvent d'humbles offices. Standonck servit à la cuisine, sonna les cloches. La nuit, dit-on, n'ayant pas de lumière, il lisait sur la tour de Clovis, au clair de lune ⁶. Mais ce n'était pas pour lui que Guillaume Fichet avait fondé l'enseignement méthodique des lettres latines, que Robert Gaguin commentait les orateurs ou les poètes; et, d'autre part, ses maîtres lui avaient trop bien montré la vanité de la scolastique, pour qu'il prît parti dans les querelles violentes des nominalistes et des réalistes. Il termina son cours d'arts, fut licencié vers 1475, et, régent au collège ruiné de Montaigu, commença ses études théologiques ⁷. A la mort du principal, Amâtre Chétart,

1. Renaudet, *ibid.*

2. *Liber*, 111, I, 3, f^o 17 v^o.

3. V. p. 214.

4. *Chronicon Windeshemense*, 222, II, 68, p. 205.

5. Godet, 141, p. 4, n. 1.

6. *Liber*, 111, I, 2, f^o 17 v^o.

7. D'après le *Liber*, I, 3, f^o 18 v^o, il enseigna quelque temps, « ut aliqui volunt », au collège de Sainte-Barbe, avec lequel d'ailleurs il conserva toujours d'étroites relations. Peut-être ne fut-il régent à Montaigu qu'après 1476, date de l'entrée en charge de Chétart (Godet, p. 2).

le chapitre de Notre-Dame lui confia la garde et bientôt, le 30 mai 1483, la direction de l'établissement¹ ; puis, la veille de Noël 1484, la Sorbonne l'admit dans la communauté des boursiers². Il ne cessa ni de diriger son collège, ni de suivre les affaires de la nation de Picardie et de l'Université, qui, du 16 décembre 1485 au 16 mars suivant, lui confia les fonctions de recteur³. Théologien peu original, peu curieux de spéculation abstraite, mais avide, comme les Frères, d'action pratique, il prêcha, et, bien que le flamand fût sa langue maternelle, ses sermons français obtinrent autant de succès que ceux de Maillard ou de Jean Raulin : comme eux, il attaquait avec violence la corruption des clercs et des laïcs⁴. Cependant il s'accoutumait, dans la société, à une rigueur de doctrine dont les mystiques des Pays-Bas s'étaient peu souciés ; car Ruysbroek et Jean van Schoonhoven avaient côtoyé l'hérésie⁵.

Il avait depuis une année reçu le titre de docteur quand il connut et admira François de Paule : et d'abord il renouça comme lui à l'usage personnel de l'argent⁶. Vers la même époque, le procès de Jean Langlois le bouleversa⁷. L'hérétique était le frère d'un serviteur du collège de Montaigu. Chargé avec quelques maîtres de le convertir, Standonck obtint une abjuration que le condamné rétracta. Le 20 juin, monté sur sa mule derrière la charrette qui le portait à la mort, il l'exhortait de rentrer dans la communion de l'Église avec tant de passion et de chaleur qu'il s'épuisait et restait sans voix ; il reçut sa dernière protes-

1. *Liber*, 111, I, 3, f^o 19 r^o. — Arch. Nat., LL 123-4, p. 193, 198. — Félibien, 76, V, p. 710. — Godet, 141, p. 5-6.

2. Félibien, V, p. 710 : Lettres de Jean Lhuillier, évêque de Meaux et procureur de Sorbonne, pour la réception de Jean Standonck. Félibien date inexactement cette pièce de 1480. — Cf. Bibl. de l'Arsenal, ms. 1228 (Hémeré, *Hist. de la Sorbonne. Miscellanées*), f^o 21 r^o : De adventiciis 1484 : a mag. Joanne Standonck in ingressu suo pro capella 16 sol.

3. Déjà, du 18 nov. 1477 au 13 janvier 1477⁸, il avait rempli les fonctions de procureur de la nation de Picardie (Arch. de l'Univ. de Paris, Reg. 9, f^o 39 v^o-47 r^o). — Son élection provoqua les colères des martinets, qui redoutaient un recteur trop sévère. Du Boulay, 143, V, p. 769 l. V, p. 46 et n. 2.

4. *Liber*, 111, I, 2, f^o 14 v^o-15 r^o ; cf. I, f^o 26 r^o : Durius invehebat contra concubinaros et alios notorios peccatores.

5. Il fut, à son tour, bibliothécaire de Sorbonne : *Diarium bibliothecae Sorbonicae* (1417-1537), Bibl. Mazarine, ms. 3323 ; f^o 29 r^o : Magister Johannes Stand... habuit nona aprilis clavem librariae. En marge : Restituit. L'année n'est pas indiquée. V, p. 48, n. 5.

6. Il fut reçu docteur le 21 juillet 1491 ; Renaudet, 139, p. 23. — Lanovius, 137, p. 97 : Rerumque omnium expropriationem professus.

7. V, p. 110-111. — *Liber*, 111, I, 4, f^o 23 v^o-24 r^o.

tation de mourir dans la foi catholique et l'assista jusque sur le bûcher. Il s'imposa dès lors la règle du Carême perpétuel. « Il infligeait, écrit le moine anonyme de Château-Landon, qui, vers 1519, composa sa biographie, de telles macérations à sa chair, qu'on l'eût pris pour un des Pères antiques ; tout ce qu'il possédait, il le distribuait aux pauvres. Je puis affirmer que, s'il en avait eu l'occasion, il se serait vendu pour eux aux Barbares avec Paulin de Nole... Cet amour des pauvres le rendait aimable et formidable à tous ¹. » Et déjà comme ses maîtres, comme Gerson, comme Raulin, il avait entrepris de réformer l'Église par la réforme de l'enseignement clérical, et d'habituer, selon la devise de Gérard Groote, ceux qui voulaient être prêtres ou moines, à un meilleur usage de la pauvreté ².

Dans son collège, dont il n'avait accepté la direction que sur les instances d'un de ses proches, originaire comme lui de Malines, « homme craignant Dieu et qui apprenait à Paris le métier de tailleur ³ », la plus stricte discipline était rétablie. Nul ne sortait qu'avec sa permission ; le soir le portier lui remettait la clef. Comme les Frères, Standonck châtiât sans pitié les moindres défaillances. Comme eux, il s'efforçait de développer chez ses élèves une piété mystique et active ; il encourageait de préférence ceux qu'il savait pauvres et travailleurs ⁴. Derrière Montaigu, dans la rue des Sept-Voies, il avait acheté, le 17 mars 1489/90, une maison où il logea des écoliers qui avaient, comme lui jadis, quitté, pour étudier, une patrie lointaine, et, comme lui, se trouvaient réduits à vivre de charité ⁵. Sur les pensions des élèves riches et les aumônes qu'il recueillait, Standonck leur fournissait le lit, le feu et la chandelle et, tous les jours, un pain blanc. A onze heures ils allaient attendre devant la porte de la Chartreuse qu'on leur donnât quelque nourriture. Ils suivaient les cours du collège, y servaient les maîtres et leurs camarades plus fortunés, et remplissaient les humbles offices dont autrefois le principal avait dû se charger à Sainte-Genève. Matin et soir ils assistaient à des services religieux. Ils

1. *Ibid.*, f^o 24 v^o : Quaecumque habere poterat, Christi pauperibus largiebatur. Fateor et libere asserere possum, quod si tempus se obtulisset, cum Paulino Nolano episcopo et Petro Telonario pro pauperibus se Barbaris venundasset.

2. Reformatio clericorum per meliorem paupertatis usum.

3. *Liber*, 111, I, 3, f^o 20 v^o... : Artem sartorian discebat...

4. *Ibid.*, f^o 21 r^o-v^o.

5. Godet, 141, p. 9-10, *Pièces justif.*, I, p. 131-132. — *Liber*, I, 4, f^o 23 r^o.

formaient, sans prononcer de vœux, une communauté monastique, dont l'un d'eux était élu supérieur. A date fixe, ils tenaient leur chapitre ; ils entendaient un sermon sur le mépris du monde, puis selon l'usage des couvents, s'accusaient publiquement de leurs fautes. Le principal les visitait, leur prêchait le royaume de Dieu et la difficulté d'y parvenir. Ils ne le quittaient guère que pour entrer, sur ses conseils, dans quelque monastère réformé ¹. Comme, en 1493, le nombre de ses hôtes de passage dépassait quatre-vingts ², il imagina de transformer leur asile en un véritable séminaire de clercs indigents, régi par des statuts officiellement approuvés des pouvoirs ecclésiastiques. Les libéralités de Louis de Graville, amiral de France, qui lui offrit une rente de cent vingt livres tournois, permirent de transformer, au printemps de l'année suivante, avec le consentement du chapitre de Notre-Dame, la première fondation ³. Le collège, agrandi, put recevoir les écoliers pauvres dans un nouveau bâtiment qui s'élevait aux frais de l'amiral. Standonek se proposait de les placer sous la direction du prieur des Chartreux qui, seuls à peu près parmi les moines parisiens, conservaient intacte leur discipline.

Il avait en même temps conçu le projet d'une restauration générale du clergé ; l'occasion lui fut donnée de l'exposer. En novembre 1493, le roi réunit à Tours, afin de chercher remède aux abus de l'état ecclésiastique, une commission de prélats et de docteurs, présidée par le garde des sceaux, Adam Fumée ⁴. Standonek y rencontra les abbés de Cluny, de Chezal-Benoist, de Marmoutier, de Cîteaux, de Bonport, et le principal du collège de Marmoutier ⁵. Sur la prière du chancelier, il écrivit quelques

1. *Liber*, I, 4, f^o 23 r^o-v^o : ... Ad religiones reformatas sibi notas transmittabat.

2. Arch. Nat., MM 465, f^o 3 r^o : Usque adeo ut anno Domini 1493 plures quam 80 recolligeret hospitio.

3. Godet, 141, p. 11-13. — Félibien, 76, V, p. 712-15. L'approbation du chapitre fut accordée le 16 avril 1494. (Arch. Nat., LL 126, p. 66).

4. V, p. 7.

5. L'abbé de Cluny était depuis 1481 Jacques d'Amboise (*Gallia Christiana*, 67, IV, col. 1159) ; l'abbé de Chezal-Benoist, Martin Fumée, qui, en 1491, avait succédé à Pierre Dumas (Bibl. Nat., ms. lat. 12744, p. 79) ; l'abbé de Cîteaux, depuis 1476, Jean de Cirey (*Gallia Christiana*, IV, col. 1005) ; l'abbé de Marmoutier, depuis 1458, Guy Vigier (*Gallia Christiana*, XIV, col. 232) ; l'abbé de Bonport (ordre de Cîteaux, diocèse d'Évreux), Jean-Philippe de Criquetot, depuis 1483 (*Gallia Christiana*, XI, col. 668) ; et le supérieur du collège de Marmoutier, réformé depuis 1466, (Félibien, V, p. 378), Hugues de Malesset (Bibl. Nat., ms. lat. 13116, f^o 56 v^o).

articles, les uns originaux, les autres renouvelés des statuts du concile de Sens, qui devaient servir de base à la discussion ; il les lut le 12 novembre ¹. Il y exige du clergé séculier plus de discipline et le respect de ses devoirs. Les chanoines seront plus assidus à l'église et ne se contenteront pas d'y paraître à l'heure des distributions ² ; les curés et vicaires diront exactement les messes de statut ³. Il réclame le blâme de ceux qui ne veulent administrer les sacrements, célébrer les mariages ou les funérailles qu'à prix d'argent ⁴. Mais surtout il souhaite qu'on oblige à la résidence les ecclésiastiques pourvus de bénéfices ayant charge d'âmes, et qu'on cesse de leur accorder sans motif l'autorisation de vivre à Paris ⁵. Manifestement incapables de remplir leurs offices pastoraux, on leur donnera des coadjuteurs. Ceux qui, dispensés de vivre parmi leurs fidèles, afferment leur cure au plus offrant, en seront privés et subiront quelque autre punition ⁶. Prêtre séculier, il parle assez peu des moines, mais il laisse entendre que la règle n'existe plus dans leurs couvents ⁷ ; il réclame qu'on n'accorde plus le libre accès de la chaire à « ung tas de prescheurs ignares, de meschante vie et scandaleuse, par lesquels la parole de Dieu est vendue, diffamée et mesprisée, à cause qu'ils ne demandent qu'argent » ; il prie les évêques et officiaux de ne plus couvrir de leur autorité « les questeurs, pardonneurs et autres abuseurs qui par subtils moyens deceivent le peuple et expolient de ses biens ⁸. » Et comme la liberté des monastères exempts les fait « tomber en grands abus

1. Les « Articles de Standon, docteur en théologie, sur la réformation des gens d'Église », suivis des réponses de Hugues de Malesset, Guy Vigier et Jean de Cirey, sont contenus dans le ms. latin de la Bibl. Nat. 13116, f^o 44 r^o-67 v^o. — Ils ont été publiés par M. Godet, **74** : *La Consultation de Tours pour la Réforme de l'Église de France* (12 nov. 1493), Paris, 1911, in-12^o ; mais avec une lacune (f^o 55 r^o-56 v^o).

2. Godet, **74**, p. 17-18 : Soit advisé comment se peut faire que chanoines gagnent entièrement leurs distributions pour eulx venir seulement asseoir en la chaize.

3. *Ibid.*, p. 18.

4. *Ibid.*, p. 18 : Soit pourveu à la mauvaise coutume et abus des curez ou vicaires qui ne veullent aucunement administrer sacrement, célébrer nopces ne sépultures des trespassez, sinon que premièrement soient paieez ou ayent respondant de certaine taxe.

5. *Ibid.*, p. 12.

6. *Ibid.*, p. 12-13.

7. *Ibid.*, p. 20 : Et pour ce que ledit Standon a grandement chargez tous gens de religion à cause que, comme il dit, ne gardent leur reigle et mennent vie dissolue et abhominable...

8. *Ibid.*, p. 15 : Ce sont presque textuellement les termes du c. 9 des statuts du concile de Sens, part. 11 ; Mansi, **58**, XXXII, col. 423. V. p. 161, n. 8.

et scandales », Standonck demande s'il « ne serait pas expédient qu'ils eussent certains bons personnages, comme prieurs de couvents ou abbés réformés leurs voisins, qui les puissent visiter toutes et quantes fois qu'il sera besoing, sans préjudice du Saint-Siège apostolique ¹. » Les synodes diocésains s'assembleront tous les six mois, les conciles provinciaux tous les ans ; les supérieurs des maisons réformées y tiendront une place importante et l'on y fera « diligente inquisition sur les excès, crimes, abus et deffauts des gens d'Église ² ». Dans l'intervalle, les évêques et archidiares iront inspecter les prêtres et s'enquérir de leur conduite.

Le clergé doit remplir dans la société sa tâche toute entière. L'assistance publique lui est confiée ; et Standonck se désole de voir les biens ecclésiastiques « consumés ³, dicipez et dégastez en grand estats, pompes, chiens, oyseaux et autrement, contre Dieu et raison ». Il souhaite l'institution de commissaires, « notables personnages de bonne conscience, chargés de secourir les povres hommes et secretz » sur le revenu des évêques, des abbés et des chapitres, « car pour ce leur sont les grands biens donnés ». Il veut que les hôpitaux et maladreries soient confiés désormais à la surveillance de gens « charitables et fidèles, qui ne quèrent point leur proffit temporel indeument ». Les conciles provinciaux nommeront des délégués pour vérifier leur administration ⁴. De même l'Église ne peut négliger ses devoirs de correction et de justice. Dans les tribunaux des prélats trop de promoteurs pillent le pauvre peuple. Tandis que des censures et des excommunications abusives frappent des innocents, le produit des amendes est « butiné » entre l'évêque et les archidiares ; sûrs de pouvoir toujours se racheter à prix d'or, les coupables riches, « usuriers, blasphémateurs, concubinaires, tant presbtres que mariés », ne connaissent plus de scrupules. Aussi va-t-il jusqu'à réclamer pour les endurcis des peines corporelles et publiques ⁵.

Mais la restauration de l'Église n'est possible que si l'on réforme le recrutement du clergé. Et Standonck, d'accord avec les Universitaires gallicans, demande le rétablissement des élec-

1. *Ibid.*, p. 16.

2. *Ibid.*, p. 13.

3. *Ibid.*, p. 15-16.

3. *Ibid.*, p. 13-15.

5. *Ibid.*, p. 19-20.

tions canoniques et des libres collations. Aux prélatures, « pour ce que du gouvernement des chefs... deppend celuy des membres inférieurs », on élira « gens suffisans et idoines, sans aucune suspection ou note de quelque symonie, intention corrompue ». Il propose que l'on fasse participer aux élections des évêques, selon le *Décret* de Gratien, « les bons religieux » du diocèse, « vivants en observance de leur estat », et à celles des abbés et prieurs « les religieux réformés des lieux voisins ¹. » On mettra les bénéfices collatifs à des hommes « qui les voudront et pourront deument régir et gouverner. et endoctriner le peuple à eux subject par bonne doctrine et exemplarité de vie ². » L'article de la Pragmatique Sanction qui en assure un tiers aux gradués des Universités sera exactement observé ³. Les collateurs coupables de vénalité se verront, après une sévère enquête, privés pour quelque temps de leur droit de pourvoir ⁴. Enfin l'on examinera plus sérieusement les candidats à la prêtrise. On ne nommera plus « gens sans vertus, sans lettres, vicieux, infâmes, non congruez, non deument titulés », et les prélats ne demanderont plus « argent en telle quantité » pour conférer les ordres ⁵.

Les prélats bénédictins et le supérieur du collège de Marmoutier présentèrent aussi leurs projets de réforme et parlèrent surtout des ordres. Mais la pensée de Standonck dépassait l'étroit horizon du monachisme où s'enfermaient les rigoristes de Cîteaux ou de Saint-Benoît. Exiger des évêques la surveillance et la direction du clergé, des prêtres plus de savoir et de mœurs, le goût de la prédication et de l'enseignement, rétablir les conciles et synodes provinciaux, imposer silence aux prêcheurs ignares, vendeurs d'indulgences et de reliques, créer à nouveau l'assistance des malades et des pauvres, l'exécution d'un tel programme eût suffi à restaurer provisoirement l'Église française. Mais il fallait que le roi cessât de faire donner par le pape les bénéfices ecclésiastiques à ses favoris, que le pape cessât de les vendre au plus offrant : et c'est pourquoi le professeur brabançon, le dis-

1. *Ibid.*, p. 9-11.

2. *Ibid.*, p. 11.

3. *Ibid.*, p. 18-19 : Soit advisé, pour ce que la Pragmatique est aujourd'hui la cause de procès innumérables, par cautelles, tergiversacions et abbus qui se font d'ung costé et d'autre, et que par ce est plus au détrimant et domnaige des gens lectrés et gradeuz, soit pourveu de remedd convenable à ce que lesditz gradeuz soient pourvez et les procez et abbus tolis.

4. *Ibid.*, p. 11.

5. *Ibid.*, p. 16-17.

ciple des Frères de la Vie Commune et de François de Paule, réclamait, comme un pur gallican, l'application exacte de la Pragmatique.

Chanoine de Beauvais depuis le 11 septembre 1493¹, Standonck groupe autour de lui, quelques membres du chapitre parisien, Jean Quentin, Jean Émery, Jean Saulay, Nicole de Hacqueville, prévôt de Saint-Martin de Tours, seigneur de diverses terres normandes, qui, nourri de théologie mystique, assiste régulièrement aux matines dans la cathédrale, et dont on dit que, comme le roi David, il consacre le jour aux affaires de l'État et la nuit à charter les mystères². Émery et Hacqueville, conseillers clercs, représentent ses idées au Parlement. Dans l'Université, Standonck est soutenu par le théologien Gilbert Fournier³, par le principal du collège de Calvi, par Pierre Bourgeois, proviseur de Sainte-Barbe⁴, surtout par Jean Raulin, qui, malgré sa culture parisienne et scolastique, l'admire profondément. Il entretient des relations d'estime et d'amitié avec Olivier Maillard⁵; mais, parmi les Mendians, son plus fidèle ami est Jean Clérée, de Coutances, ancien élève de Saint-Jacques, docteur en 1490 et moine au couvent d'Évreux, qui, en 1494, probablement sur ses conseils, entre dans la Congrégation des Dominicains de Hollande⁶. Les Jacobins rivalisaient de virulence avec les Cordeliers, et Clérée ne le cédait à Maillard ni pour l'insolence des attaques personnelles, ni pour la grossièreté du langage, ni pour la sévérité ascétique de son idéal religieux⁷. L'action de Standonck et de ses amis se faisait déjà fortement sentir. Le chapitre de Notre-Dame refusait, le 20 mai 1493, l'accès des chaires aux prêcheurs ignorants⁸. L'esprit de réforme pénétrait l'Université. Les chanoines nommaient chaque

1. Godet, 141, p. 16 et n. 2.

2. *Liber*, 111, II, 2, f° 43 r°. — Migne, 168, col. 565-568, publie de lui un petit poème intitulé : *De laudibus Sancti Bernardi et situ Claræ Vallis*.

3. *Liber*, II, 2, f° 49 r°; Arch. Nat., MM 465, f° 4 v°-5 r°.

4. Ces noms sont fournis par les lettres conservées dans les mss. 1149-1150 de la Bibl. Sainte-Geneviève, dont nous aurons à reparler.

5. Il tenta de réformer avec lui, en 1496, les Cordeliers d'Amiens; v. p. 212 et Godet, 141, p. 17.

6. Quéatif-Echart, 112, II, p. 11 et suiv. — Mortier, 113, V, p. 129. — Clérée avait été reçu sixième à la licence, en même temps que Standonck, reçu huitième, le 13 janvier 1489/90. — Bibl. Nat., ms. lat. 5657^a, f° 28 r°.

7. Cf. *Sermones quadragesimales*, prêchés à Valenciennes, et publiés à Paris le 1^{er} janvier 1524/5 (Bibl. Nat., Rés. D 15447). On y retrouve exactement les mêmes invectives et le même idéal que dans les sermons de Maillard.

8. Arch. Nat., LL 126, p. 387.

année. pour visiter les collèges placés sous leur contrôle, des délégués parmi lesquels figurait toujours Nicole de Hacqueville¹. La Faculté des Arts interdisait à ses étudiants les chants, les danses et les divertissements par lesquels ils célébraient les grandes fêtes², et le collège d'Autun, le 18 septembre 1491, s'était donné de nouveaux statuts³.

II

Tandis qu'à Paris des prédicateurs séculiers et réguliers défendaient la cause de la réforme, un lent travail de régénération s'accomplissait dans les couvents lointains de province. et la capitale en ressentait déjà les premiers effets.

Depuis la fin des guerres anglaises, Cluny travaillait à se restaurer. En 1458, l'abbé Jean de Bourbon publiait des statuts qui rétablirent dans toute sa vigueur la discipline antique de la maison-mère et des prieurés soumis à sa direction, imposèrent aux moines la pauvreté, la vie en commun, le travail manuel, sous peine d'anathème ou de châtement grave. Le 11 février 1470/1, il pouvait écrire à Louis XI : « Pleust à Dieu, Sire, qui eussiez vu, comme j'espère que brief ferez, que c'est de ladicté abbaye et de la bonne et sainte vie qui y est gardée et tenue⁵. » Il ne se contentait pas de la simple observation des pratiques monacales ; il voulait encore que le grand couvent bénédictin redevenît un centre d'études sacrées. Il enrichit et renouvela soigneusement la bibliothèque⁶. Les moines eurent désormais à leur disposition non seulement d'anciens manuscrits de l'*Histoire Écclésiastique*, du *Livre des Sentences*, du *Speculum* de Vincent de Beauvais, du *Décret* et des *Décrétales*, mais une collection nouvelle de volumes imprimés, récemment sortis des presses françaises ou étrangères. Jean de Bourbon avait désiré que toutes les sciences utiles à ses religieux fussent représentées dans leur librairie. Il y rassembla les meilleures œuvres d'exégèse biblique

1. *Ibid.*, LL 125, 126.

2. Du Boulay, 143, V, p. 782.

3. Arch. Nat., M 80, n° 79. V. p. 46, n. 6.

4. Marrier, 83, col. 1593-1616.

5. D'Achery, 70, *Spicilegium*, X, p. 658.

6. Marrier, col. 1682-1685.

laissées par les Pères et les docteurs du Moyen-Age : les *Commentaires* de saint Jean Chrysostôme sur le quatrième Évangile, la série complète des *Postilles* de Nicolas de Lyra, l'*Exposition* de saint Thomas sur les synoptiques et sur saint Jean. Avec un éclectisme étranger en général aux congrégations monastiques, il acquit les œuvres des docteurs les plus divers, la *Somme* de saint Thomas, les *Questions* de Scot sur les *Sentences*, les œuvres de saint Bonaventure, la *Somme* plus récente de saint Antonin, archevêque de Florence, et quelques œuvres presque contemporaines du cardinal Jean de Torquemada. Il acheta des livres nombreux de droit canon et de droit impérial ; à côté des historiens ecclésiastiques, comme Eusèbe, il donna une place aux historiens profanes, Tite-Live, Plutarque, Aulu-Gelle, Eutrope, Spartien, et. à côté des prédicateurs modernes, de Robert Holkot, de Torquemada, des moralistes scolastiques comme Jacques Legrand¹, il admit le *De Officiis* de Cicéron. Quelques livres de grammaire et quelques répertoires, le *Catholicon*, le *Mammotrectus*, prêtaient leurs services médiocres aux moines désireux de lire dans le texte la Vulgate ou les Pères.

En 1481, Jean de Bourbon transmet le gouvernement de la congrégation à Jacques d'Amboise, son coadjuteur, abbé de Jumièges et de Saint-Allyre, frère de Georges d'Amboise, archevêque de Rouen². Soutenu par quelques moines du couvent, dont le plus rigide et le plus actif se nommait Philippe Bourgoing, il s'efforça de continuer la réforme. Mais il devait lutter contre de trop vieilles habitudes de désordre, qu'entretenait la pratique de la commende. Tous les ans, le chapitre général de la congrégation, réuni à Cluny, dénonçait la décadence des mœurs et des études, la ruine des édifices et encourageait les visiteurs à la sévérité. En 1489, les définiteurs durent prendre la décision d'employer dans chaque prieuré un tiers du revenu aux réparations nécessaires³; ils déploraient en même temps qu'un grand nombre de prieurs et d'officiers de l'ordre, pour échapper à l'observance et à la correction régulière, se fissent inscrire, bien que pour la plupart incapable de tout effort intellectuel, aux Universités, où parfois, sous prétexte d'études théo-

1. V. p. 99, n. 6.

2. Jean de Bourbon mourut le 2 décembre 1485 (Marrier, 83, col. 1678).

3. Bibl. de l'Arsenal, ms. 778, p. 422.

logiques, ils restaient quinze ans ¹. On en écrivit à Paris sans résultat. Du moins, en mars 1491 /2, Charles VIII confirma des lettres de Louis XI, datées de 1462, qui permettaient aux réformateurs de ne pas tenir compte des privilèges de ces faux écoliers ². Mais le prieuré de Saint-Martin des Champs et le collège parisien de Cluny, qui étaient les deux principaux *Studia generalia* de la congrégation, continuaient de servir d'asile à tous les frères qui se sentaient moins attirés par les leçons des maîtres que par la vie facile de la capitale; et les rigoristes qui, au chapitre de 1494, organisaient une visitation rigoureuse et méthodique des couvents ³ sentaient la nécessité de réformer les deux maisons de Paris.

Les Bénédictines de Fontevrault avaient suivi de près l'exemple des moines noirs de Cluny. L'abbesse, Marie de Bretagne, obtenait de Sixte IV, le 31 décembre 1458, une bulle pour la réforme de ses couvents ⁴. Après plusieurs années d'efforts inutiles, elle s'était retirée, en 1471, dans la communauté de la Madeleine d'Orléans, pour y publier des statuts nouveaux. Le 28 avril 1474, le pape confiait aux archevêques de Lyon et de Bourges, aux abbés de Cormery et de Saint-Lomer de Blois le soin de les examiner et de les confirmer; le 20 juillet, les constitutions de la Madeleine furent promulguées sous leur forme définitive ⁵.

Elles comprenaient une règle pour les religieuses et une autre pour les frères qui, dans les couvents de Fontevrault, étaient employés à leur service ⁶. Une courte préface énumérait les douze degrés d'humilité qui conduisent à la perfection monastique. Puis les rédacteurs avaient défini les conditions de l'entrée dans l'ordre; on ne devait ni tenir compte de la richesse, ni admettre à profession aucun moine avant dix-huit ans, aucune nonne qui n'eût atteint seize ans; la clôture était rétablie, la propriété supprimée. Mais ils sentirent que la stabilité de la

1. *Ibid.*, p. 422 : Transeunt ad Universitatem parisiensem et alias Universitates, et ibi in fraudem faciunt se inscribi, tanquam scholares, licet nonnulli ipsorum sint omnino ad studium inepti...

2. Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. 1466, f^o 155 r^o, 157 r^o-159 v^o.

3. Bibl. de l'Arsenal, ms. 778, p. 451 et suiv; Arch. Nat., LL 886, n^o 26, p. 32.

4. Bibl. Nat., ms. lat. 10123, f^o 45 r^o.

5. Palustre, 102, p. 113-114. Ces archevêques étaient Charles de Bourbon et Jean Cœur.

6. Bibl. Nat., ms. lat. 11077; 15069; 13865; Sainte-Geneviève, 2977. — Le ms. 1752 de la Bibl. Mazarine contient une copie des mêmes statuts, faite à Paris, le 9 février 1504 /5, quand ils furent imposés aux Bénédictines de Montmartre, de Chelles et de Malhoue.

réforme dépendait tout entière de la bonne volonté des supérieures, et modifièrent les habitudes suivies jusqu'alors dans les couvents français pour leur nomination. « Comme la perpétuité des prélats entraîne le désordre des moines, nous décidons, dirent-ils, qu'aucun office ne sera perpétuel ¹. » Pour le choix des abbeses, ils s'inspirèrent des constitutions, qui, publiées à Sainte-Justine de Padoue en 1408, régissaient une congrégation bénédictine érigée en 1421, à laquelle avait adhéré, avec un grand nombre de couvents d'Italie, l'antique monastère du Mont-Cassin ; ils établirent que l'élection abbatiale aurait lieu tous les trois ans. Un visiteur, désigné tous les trois ans par les religieuses et confirmé par l'évêque, surveillait les mœurs et la discipline. Les règles des moines ne contenaient aucune innovation importante. Par une bulle du 13 mars 1475, Sixte IV déclara les statuts de la Madeleine applicables à toutes les maisons de Fontevault. En avril 1478 ils étaient introduits dans le diocèse de Meaux ², à Fontaines. Marie de Bretagne, morte le 19 octobre précédent, Anne d'Orléans, sœur du duc Louis, la remplaça. Elle s'efforça d'étendre à l'ordre tout entier la réforme de 1474, et pensa bientôt envoyer ses missionnaires dans la capitale. Charles VIII, le 27 octobre 1483, lui donnait le couvent, ruiné par les guerres, des Filles-Dieu, primitivement réservé à des femmes repenties. Mais l'évêque ne voulait pas voir le monastère échapper à sa juridiction ; il appela, devant le Parlement, des lettres royales : un procès commença qui devait durer jusqu'en 1495. Anne d'Orléans, morte le 9 septembre 1491, la fille du duc de Vendôme, Renée de Bourbon, malingre et débile, mais d'une volonté de fer, continua son œuvre ³.

Après les religieuses de Fontevault, la réforme bénédictine avait touché les moines de Marmouëtier près de Tours, qui vivaient depuis 1458 sous la direction de Guy Vigier ⁴. Il entreprit en 1466 de restaurer les études au collège parisien qui dépendait du couvent ; et, le 29 juillet, des constitutions furent publiées par son vicaire, Booz Justineau, prieur de Saint-Thibault de Bazoches, près Soissons. Aux statuts de fondation que l'abbé Simon Le Maye avait promulgués en 1335, à ceux de

1. Cap. 39 ; Bibl. Mazarine, ms. 1752, f^o 35 r^o-v^o.

2. Palustre, *ibid.*, p. 114.

3. Palustre, 103, p. 210-217.

4. *Gallia Christiana*, 67, XIV, col. 232 ; — Martène, 89, p. 320.

l'abbé Hélié, à ceux que l'abbé précédent avait rédigés en 1455 avec l'aide des Sorbonistes Thomas de Courcelles et Jean de Montigny, ils ajoutèrent quelques articles nouveaux qui réglèrent l'administration des biens du collège, le service de la bibliothèque, la discipline des grammairiens et décretsistes¹. Cependant le couvent, où se rétablissait une règle d'ailleurs assez indulgente, rassemblait un assez grand nombre de moines instruits. En 1484, Guy Vigier représentait aux États Généraux la province de Touraine. Quatre ans après, il accomplissait un pèlerinage en Terre-Sainte, d'où il revenait au printemps de 1490². Il connaissait Olivier Maillard, qui d'Amboise et du Plessis-du-Parc, où se tenait la Cour, venait souvent à Marmoutier³. Il connut aussi les Minimes. Dès l'arrivée de François de Paule au Plessis, le grand prieur du couvent, François Binet, s'était fait son disciple. Fils du capitaine du château de Tours et de Marie Poncher, qui appartenait à la haute bourgeoisie de Parlement et d'Église, il avait étudié au collège de Paris, et, malgré sa profession, mené une vie très mondaine. Il se convertit brusquement après avoir rencontré François. Pendant huit mois, malgré les moqueries des siens, il s'enferma dans sa cellule, dont il ne sortait que pour aller visiter les ermites. Après quelques jours de retraite au milieu d'eux, il demanda la grâce d'être relevé de ses fonctions ; l'abbé ne l'écouta pas, le traita de fou. Quelques jours après, Binet tomba malade, et Charles VIII envoya Maillard pour le reconforter. Le Cordelier ne put rien obtenir de Guy Vigier. C'était le moment où Quentin et Jean Standonck, venus au Plessis, examinaient et approuvaient la règle des Minimes ; ils prirent sa défense ; une commission se réunit, où ils furent appelés ; l'abbé finit par céder et permettre à Binet de visiter les solitaires autant qu'il voudrait. Bientôt, vaincu par des instances plus pressantes, il le laissait passer dans l'ordre nouveau⁴. Mais les moines de Marmoutier

1. Félibien, 76, III, p. 378. — Le prédécesseur de Guy Vigier, qui dirigea l'abbaye de 1453 à 1458 était son oncle et portait le même nom. Simon Le Maye fut abbé de 1330 à 1352 ; Hélié, dont le nom de famille est inconnu, de 1389 à 1412 (*Gallia Christiana*, 67, XIV, col. 230-232).

2. *Gallia Christiana*, *ibid.* — Martène, p. 337.

3. Martène, p. 338.

4. Martène, p. 339 et suiv. — Doni d'Attichy, 136, p. 288 et suiv. : Conversion du P. Fr. Binet, dictée par luy mesme, d'après un manuscrit du couvent de la Trinité à Rome. (Il s'agit du couvent de la Trinité de' Monti, donné par Charles VIII aux Minimes).

gardèrent rancune de son départ à François de Paule, à Maillard et à Standonck. auxquels désormais en toute occasion ils manifestèrent leur hostilité.

De Touraine, l'observance bénédictine avait gagné le Berry. Pierre Dumas, devenu, en 1477, abbé de Chezal-Benoist, dans le diocèse de Bourges, entreprit dès 1480 de réformer son monastère ; Jacques d'Amboise lui envoyait sur sa demande, en 1488, l'un des promoteurs de la restauration de Cluny, Philippe Bourgoing, et quelques moines ¹. Avec l'autorisation d'Innocent VIII, Dumas publia pour ses religieux un *Declaratorium regulæ beati Patris nostri Benedicti* ². « Ce qui cause, disait-il, la décadence de l'institution monastique, c'est le trop grand nombre de statuts inutiles dont on a surchargé la règle primitive ³. » Il s'efforça donc de la rétablir dans sa pureté et sa simplicité originelles ; il l'accompagna d'un commentaire où il rappelait à l'abbé ses devoirs de pasteur, imposait aux frères la loi du travail manuel, du silence et de la pauvreté ; ceux qui laissaient après leur mort la moindre possession devaient être enterrés dans le fumier ⁴. Il rétablissait l'usage du dortoir, du réfectoire commun, et les dispositions rigoureuses de saint Benoît sur la nourriture et la boisson. Le cachot, l'excommunication punissaient les fautes graves. Il voulut que les offices religieux fussent célébrés avec régularité, les Psaumes chantés distinctement ; il permit toutefois qu'on abrégéât les chants et les répons ⁵. Pour le choix de l'abbé, comme les Bénédictines de Fontevrault, il s'inspira des statuts de Sainte-Justine. Dès que trois ou quatre maisons réformées se seraient unies à Chezal-Benoist, elles devaient constituer un chapitre général, où leurs délégués éliraient les abbés pour trois ans et pourraient les réélire trois fois de suite ⁶. Ces constitutions furent approuvées, le 9 mai 1491, par l'archevêque de Bourges ⁷.

Ainsi c'était de Marmouëtier et de Chezal-Benoist que venait,

1. Bibl. Nat., ms. lat. 12744, p. 75-76.

2. Arch. Nat., L 984, n° 3 ; Bibl. Nat., ms. lat. 12787, p. 331-359. — L'autorisation du pape est datée du 11 mai 1490 (Arch. Nat., L 984, n° 2).

3. Bibl. Nat., ms. lat. 12787, p. 331. — Le *Declaratorium* est un commentaire, article par article, de la règle bénédictine.

4. Arch. Nat., L 984, n° 3, c. 33 : Si debeant monachi aliquid proprium habere ; f° 7 r° : ... in sterquilinio sepeliantur.

5. *Ibid.*, f° 3 v°-4 r° (De reverentia orationis).

6. *Ibid.*, f° 12 r°-13 r° (De ordinando abbate).

7. Arch. Nat., L 984, n° 2, original.

dans l'ordre des moines noirs, l'esprit de réforme. Le 24 juillet 1494, Alexandre VI confiait officiellement à Guy Vigier, à Pierre Dumas et à Philippe de Luxembourg, abbé de Saint-Vincent du Mans, qui déjà se rattachait à Chezal-Benoist, la mission de restaurer l'observance bénédictine ¹. Les travaux des rigoristes de Touraine et de Berry n'étaient pas inconnus dans la capitale. Par le collège de Marmoutier et le prieuré de Notre-Dame-des-Champs, qui dépendaient de l'abbaye tourangelle, pouvait se propager la pensée de Guy Vigier. Chezal-Benoist attira, par son austérité, d'illustres professeurs parisiens, Guy Jouenneaux, Charles Fernand ². Ils y introduisirent, à côté du mysticisme monastique, qui avait soutenu les premiers rénovateurs de la règle, l'humanisme cicéronien, spiritualiste, curieux de doctrine platonicienne, que goûtaient les amis de Robert Gaguin.

*
* *

Chez les Cisterciens commençait aussi le travail de réparation. En 1476, les moines de Cîteaux, las du mauvais gouvernement de prélats pourvus par le pape, et disposés à quitter le couvent plutôt que de reconnaître l'autorité d'un nouveau favori du Saint-Siège, élurent abbé Jean de Cirey, docteur en théologie, profès du couvent de Morimond ³. Ses talents et son activité lui gagnèrent l'estime de Louis XI ; il fut présent à l'assemblée gallicane d'Orléans, tenue en 1478, lors des querelles du roi et du pape ; député de la Bourgogne aux États de 1484, il y défendit les intérêts de sa province. Dès 1487 il obtenait d'Innocent VIII une bulle qui le pressait de restaurer son ordre ⁴. Mais il comprenait que les commendes rendaient toute réforme impossible ; en 1489 il allait à Rome en solliciter l'abolition, et n'obtenait du pape que des promesses vaines ⁵. Du moins, le 11 août 1493, réorganisait-il les études au collège de Paris ⁶. En novembre, il prenait part aux séances de la commission de Tours pour la réforme de l'Église gallicane ⁷. Trois mois après, le 15 février

1. Arch. Nat., L 984, n° 1, p. 9-14.

2. V, p. 133.

3. *Gallia Christiana*, 67, IV, col. 1005.

4. Séjalon, p. 541 ; cette bulle est datée de Rome, 10 août 1487.

5. *Gallia Christiana*, IV, *ibid.*

6. Félibien, 76, III, p. 168 et suiv.

7. V, p. 7.

1493/4, il réunissait chez les Bernardins, en chapitre général, quarante-huit abbés, et dirigeait la rédaction d'articles que l'on dut inviolablement observer dans tous les couvents cisterciens¹.

Les statuts de réforme du collège sont amples et détaillés. Tous les frères doivent assister aux offices ; les matines se chantent dès quatre heures en hiver, à trois heures en été. On exhorte ceux qui n'ont pas reçu la prêtrise à communier tous les quinze jours. Les prêtres doivent dire la messe une fois par semaine ; défense de parler au chœur, de se promener dans l'église pendant les cérémonies du culte. En souvenir de saint Bernard, on chante tous les jours le *Salve Regina*². Le proviseur tient le chapitre, reçoit les serments des officiers du collège, surveille le réfectoire et, au conseil réuni le samedi, décide de toute question avec l'aide du plus grand nombre ou des plus éclairés³. Il exerce sur les étudiants une autorité absolue ; il peut les punir de prison, les excommunier. Il dirige leurs travaux, les oblige à suivre les leçons, à écouter les sermons, leur interdit les divertissements des étudiants séculiers. Les statuts prohibent les brimades auxquelles on soumettait les nouveaux arrivants, réduisent les sommes exigées pour leur entrée. Ils passent toute la première année sans sortir du collège, sous une étroite surveillance. Les bacheliers qui se présentent à la licence doivent jurer, sous peine de renvoi dans leurs couvents, de ne jamais rien attenter contre les institutions, privilèges et libertés de l'ordre, de ne jamais chercher à obtenir des lettres contraires aux intérêts communs. Le couvent restera fermé aux femmes suspectes. Nul ne devra posséder aucune arme offensive. Le soir, au couvre-feu, les étudiants gagneront le dortoir, dont on fermera la porte à clef. Qui aura passé la nuit dehors sans permission sera traité comme un fugitif. Les repas se prendront en commun, sauf rares exceptions, tandis qu'un moine lira la Bible ou les homélies des Saints⁴. Les étudiants en logique prendront part à des répétitions, à des interrogations ; deux ou trois jours par semaine,

1. Séjalon, 107, p. 547-557.

2. Félibien, 76, III, p. 168-169 ; *Officium divinum per quos et sub qua forma in Ecclesia celebrari debeat*.

3. *Ibid.*, p. 169-170 : *De potestate provisoris et professorum*.

4. *Ibid.*, p. 170-173 : *De noviter venientium disciplina et directione ; — De juramentis in Capitulo per licencianos, per collegii officiales, per scholares noviter ad collegium venientes, ac per alios praestandis ; — De dormitorio et qualiter puniantur qui extra ipsum aut collegium pernoctaverint ; — De aulae communis frequentatione*.

les théologiens disputeront entre eux dans la grande salle du collège ; tout manque de zèle sera puni¹. Défense d'écouter aucune leçon hors du couvent ; si les statuts recommandent l'étude de la poésie et de la rhétorique aux bacheliers chargés de cours, le proviseur doit s'assurer d'un maître capable d'enseigner les connaissances nouvelles, les jours de fête ou de congé². On ne parlera que latin ; on évitera les mots violents, les blasphèmes ; les jeux, les danses, les chants, les fêtes séculières sont interdits, les récréations auront un caractère religieux et honnête³ ; les étudiants ne pourront jamais sortir seuls et sans l'autorisation du proviseur, ni quitter Paris⁴. Les prélats réunis à Saint-Bernard réglèrent encore suivant l'usage de l'ordre la durée des études, les frais des examens, et définirent les attributions des différents fonctionnaires du collège⁵.

Les articles de Paris, six mois après, complétèrent dans le même esprit cette première réforme. « Il ne s'agit pas, disaient les rédacteurs, d'introduire de nouvelles inventions, mais de revenir aux institutions et aux coutumes du passé⁶. » De même que, pour restaurer le collège de Paris, ils s'étaient contentés de faire revivre d'anciens statuts, ils se bornèrent à publier, pour la correction des couvents d'hommes et de femmes, un court abrégé des coutumes primitives. Les offices seraient désormais célébrés suivant le cérémonial fixé par saint Bernard⁷. Les prélats renonceraient au faste et au superflu, ne décideraient aucune question qu'avec le conseil des anciens, se montreraient fréquemment à la chapelle, ne porteraient pas le costume des

1. *Ibid.*, p. 174 : De exercitio scolastico, tam in scholis in aula, quam alibi habendo.

2. *Ibid.* : Nec non compellendi omnes, praesertim de dormitorio et cursores, ad frequentendam fructuosam poetarum seu rhetoricorum lectionem, quam diebus non legibilibus, maxime festivis in collegio deesse nolumus, praecipientes provisorii et magistro studentium ut de sufficienti lectore hujusmodi artis in collegio provideant.

3. *Ibid.*, p. 174-175 : De loquutionis et convictus disciplina.

4. *Ibid.*, p. 175-176 : De porta claudenda et transitu ad villam.

5. *Ibid.*, p. 176 : De promovendis ad determinatoriatum et baccalariatum gradum ; — P. 177 : De expensis in actibus graduandorum ; — De libraria et elavibus ejus ; — De concilio ; — P. 178 : De imbursemente et servatione pecuniarum, computationibus et statu bursarii ; — P. 179 : De cellerario : de computatoribus seu procuratoribus ; — De clericis ; — De potestate compellendi abbatis ad mittendum scholares et eis providendum ; — Conclusio exhortatoria.

6. Séjalon, 107, p. 550 : Non novarum quidem adinventionum introductio-nem, sed potius ad sanctorum patrum vitam, caeremonias pariter et insti-tuta.

7. *Ibid.*, art. I, p. 551-552.

séculiers, et, tous les jours, réuniraient le chapitre¹ ; les moines devaient désormais coucher au dortoir, où les cheminées ne seraient plus tolérées². Il fallait encore déraciner le vice de propriété, rétablir dans le délai d'une quinzaine la communauté des biens, dont l'administration était confiée à un boursier ; rétablir la clôture que les femmes ne pourraient plus franchir, ouvrir dans chaque monastère une prison et une infirmerie³. Les novices apprendraient avant tout le service du chœur ; puis des maîtres étaient chargés de leur enseigner la grammaire, les premiers éléments des sciences, et d'envoyer les plus capables aux écoles⁴. Un article fut consacré à la réforme des couvents de femmes⁵.

Bénédictins et Cisterciens avaient eu l'occasion d'exposer solennellement comment ils entendaient la restauration de l'Église. A la consultation de Tours, en novembre 1493, vinrent Jacques d'Amboise, Guy Vigier, Hugues de Malesset, maître du collège de Marmouëtier, Martin Fumée, successeur de Pierre Dumas à Chezal-Benoist, Jean Cirey et Jean Philippe de Criquetot, abbé du couvent cistercien de Bonport⁶. Tandis que Standonck ébauchait un programme de réforme générale, ils ne voulurent traiter que de leurs ordres ; mais, plus nettement encore que lui, ils montrèrent que le Saint-Siège et le gouvernement portaient la responsabilité des abus.

La première cause de désordre et de dissolution, dit Hugues de Malesset, « vient de ce que nostre Saint-Père le Pape, à la requeste du roy et aucuns princes, commende indifféremment les monastères et églises régulières aux cleres séculiers, mineurs de sens et âge, non experts en ce qui concerne le fait de religion, et, qui pis est, sont dissolus en vie et en habits, et avec ce mènent vie dissolue et detestable ; à quoy les religieux qui leur sont subjects prennent mauvais exemple⁷. » Que le roi prie donc le pape de casser, annuller et révoquer toutes commendes, ou du moins d'obliger les abbés et prieurs séculiers à faire profession

1. *Ibid.*, art. II, III, p. 552.

2. *Ibid.*, art. IV, VI, p. 552-553.

3. *Ibid.*, art. X, XI, XII, VII, p. 554, 555, 553.

4. *Ibid.*, art. V, p. 553 : Postquam servitium seiverint, procurentur eis magistri qui in grammaticalibus et aliis scientiis prinitivis eos erudiant, ac tandem eorum capacios ad generalia ordinis studia mittantur.

5. *Ibid.*, art. XIV, p. 556.

6. V. p. 178 et n. 5.

7. Godet, 74, p. 20.

régulière dans un délai fixe¹. « Et si notre Saint-Père estoit aueusement... refusant de ee faire, requièrent les dits religieux, plaise au roy lui soubstraire l'obédience filiale..., en faisant inibitions et deffenses sur grosses peines qu'homme de ee royaume n'aïlle en Court de Romme². » Comme Standonck, il réclama le rétablissement des élections régulières, et, plus nettement que lui, pria le prince et le pape de ne plus les troubler. « De disposition de droit divin et canon, les élections des prélats compétent *capitulis, conventibus et collegiis...* ; ee nonobstant..., le pape, à la requête du roi, des princees ou de son propre mouvement, réserve à sa disposition et provision la collation des dignités électives... ; envoie aux éliseurs briefs, contenant censures ecclesiastiques pour empeseher les dits élisans... » Qu'il plaise done au roi, « de sa bénigne grâce, envoyer devers nostre Saint-Père le Pape pour le requérir que doresenavant par briefs, censures ecclésiastiques et autres fulminacions il n'empesehe les élisans qu'ils ne proeèdent à l'élection...³ Et pour ee que le roi aucunes fois à la requête et pourehatz de ses serviteurs reseript aux religieux en faveur d'aucuns personnages, qui souventes fois ne leur sont agréables ne capables d'obtenir prélatures, et là où ils n'obtempèrent aux lettres du roy, les Églises sont endommagées et les religieux travaillés, plaise au roy ne faire plus doresenavant telles rescriptions, affin que les religieux puissent franchement procéder à l'élection de leurs prélatz⁴. »

Ainsi le rétablissement de l'ancien droit pouvait seul assurer la stabilité de la réforme. Guy Vigier, à son tour, réalama la célébation régulière des chapitres généraux, selon la bulle de Benoît XII, la révocation de toutes les commendes, l'abolition des expectatives et réserves, la liberté des élections canoniques⁵. Jean de Cirey se plaignit aussi des « lettres, sollicitations, menaees, suasions et autres importunitéz que l'on a coutume de faire en diverses façons ès élections des abbés et abbesses, et institucions de prieurs, pour souvent y pourvoir de personnes moins souffisantes et ydoïmes à telles vocations⁶ ». Il se plaignit des appels des religieux déréglés en cours laïques, des entreprises

1. *Ibid.*, p. 21.

2. *Ibid.*, p. 21.

3. *Ibid.*, p. 22.

4. *Ibid.*, p. 22-23.

5. *Ibid.*, p. 33-34.

6. *Ibid.*, p. 37.

de la justice royale sur les droits des Églises, énuméra les inconvénients des commendes, en réclama lui aussi la révocation ¹.

*
* *

Mais chez les Mendiants, le mouvement rigoriste est plus confus et plus faible. La réforme des Carmes, commencée depuis le milieu du xv^e siècle par le ministre général Jean Soreth, continuée en Italie par Battista Spagnuoli de Mantoue, n'a pas encore touché Paris ²; les ermites de Saint-Augustin ne jouent dans l'Église et l'Université qu'un rôle inférieur; Cordeliers et Dominicains restent profondément divisés.

Dès 1368, Paoletto de Foligno avait tenté de corriger les Mineurs. Mais la majorité des frères de l'ordre refusa de le suivre et la scission s'accomplit entre les Observants et les Conventuels ³. Vainement, en 1430, sur les prières de Jean Capistran, le pape réunit, au couvent d'Assise, près du tombeau du fondateur, l'assemblée généralissime de l'ordre pour rétablir l'unité brisée. Eugène IV dut accorder aux Observants un chapitre et des vicaires particuliers; il les distingua en deux familles, deçà les monts, delà les monts. L'ordre continua d'obéir à la direction d'un seul général; mais, malgré la bulle d'union signée en 1456 par Calixte III, la querelle des relâchés et des rigoristes ne cessa de s'envenimer ⁴. En France, les deux partis se disputaient avec acharnement, devant les cours de justice, les plus riches couvents de l'ordre, dont leurs violences et leurs interminables procès affaiblissaient de jour en jour l'autorité morale. Les Cordeliers de Paris, entièrement déréglés, étaient sourds aux paroles d'Olivier Maillard, qu'ils détestaient; et le prédicateur, isolé parmi ses frères, peu aimé des séculiers qu'il maltraitait dans ses sermons, des laïques contre lesquels il n'avait jamais assez d'invectives, des gallicans dont il condamnait les hardiesses, représentait seul dans la capitale hostile les doctrines de l'Observance franciscaine ⁵.

1. *Ibid.*, p. 38-42.

2. Hélyot, 81, I, p. 323 et suiv.

3. *Ibid.*, VII, p. 71 et suiv.

4. *Ibid.*, VII, p. 85.

5. Maillard n'obtenait pas beaucoup plus de succès dans les couvents de nonnes. Il vint à Chelles, vers la fin d'avril 1492, avec lettres de vicariat signées de l'évêque, et tenta de visiter le couvent; Jean Quentin l'accompagnait. « Mais

Du moins les Minimes, appelés dans le royaume en 1483, étaient depuis 1491 à Paris. L'appui de Jean Standonek et de Jean Quentin leur avait permis d'obtenir de l'évêque Louis de Beaumont l'autorisation de fonder une communauté. Dans la maison du pénitencier Quentin, au cloître Notre-Dame, où ils vécurent d'abord plus d'un an, ils reçurent la nouvelle rédaction de leur règle simple et dure, approuvée par le pape le 26 février 1493 (st. rom.)¹. Comme les moines mendiants, ils promettaient obéissance absolue au Saint-Siège. Les frères n'étaient reçus dans l'ordre qu'à l'âge de dix-huit ans et après de sévères épreuves. Dès lors ils abdiquaient toute volonté propre, se laissaient entièrement diriger par leurs chefs. « Que ceux qui ne savent pas lire, ordonnait le fondateur, n'aient pas l'audace de l'apprendre sans permission². » Leur costume était misérable. Ils s'abstenaient perpétuellement de viande, jeûnaient tout l'Avent et tout le Carême. Un silence presque ininterrompu régnait dans leurs couvents. Chaque jour, afin d'acquérir la vertu d'humilité, ils confessaient leurs défaillances à haute voix. Ils ne sortaient que rarement et jamais sans avoir demandé la bénédiction de leur supérieur ; ils ne devaient jamais entrer dans les monastères des femmes. Des peines sévères punissaient les moindres faiblesses. Le devoir de pauvreté absolue s'imposait à l'ordre tout entier comme aux individus. François voulait que les édifices et même les chapelles fussent sans ornements et sans apparence³. Les Minimes obéissaient à des provinciaux annuels et à un correcteur général élu pour les trois ans. Ils eurent bientôt, près de Paris, un véritable couvent. Le 26 août 1493, Jean de Morhier, seigneur de Villiers-le-Morhier, leur donna le petit domaine de la Tour de Nigeon, situé à Passy ; Anne de Bretagne acheta par leur compte les terres voisines⁴. Le 5 novembre, en vertu de lettres royales, le Châtelet de Paris mit Jean Quentin, représen-

ladite abbesse (Catherine de Lignières) et religieuses reçurent led. Maillard en derision et moquerie. Et ne tindrent compte de lui ne de ceulx qui estoient en sa compagnie. Et mesmement lad. abbesse se despartyt du chapitre lorsque led. Maillard faisait sa predication et feict plusieurs autres insolences et dérisions » (Arch. Nat., L 426, n° 4 ; v. p. 211, n. 5).

1. Doni d'Attichy, 136, p. 121. — Lanovius, 137, p. 31. — Raynaldi, 57, XI, p. 220.

2. Lanovius, p. 31 : Nescientes autem litteras discere non audeant, nisi generalis correctoris consilio habito.

3. *Ibid.* : Tam domus quam ecclesiae sint parva...

4. *Ibid.*, p. 40-41. — Bournon, 77, p. 472.

tant de François de Paule, en possession de la tour, du clos et du vivier. Le 15 mars 1493/4, sur les prières de Charles VIII, le Chapitre accorda la licence de construire, que sollicitait le fondateur ¹. La reine posa la première pierre et le nouveau monastère s'ouvrit vers la fin de 1494 ou le début de l'année suivante ². François de Paule ne visita pas la capitale avant 1496 ³ ; toutefois, directement ou par l'intermédiaire de ses moines de Nigeon, il correspondait avec Jean Quentin et Jean Standonek ⁴. Mais les solitaires italiens ou français qui s'établissaient à Passy, restaient, malgré le haut patronage qui les couvrait, des isolés ; leurs austérités obscures ne s'imposaient pas aussi fortement à l'attention du clergé de la capitale que les prédications furibondes de Maillard. Leur humilité, leur ignorance, leur réclusion, ne leur permettaient pas d'exercer une bien forte influence. Si quelques rigoristes, comme le proviseur de Montaigu ou le pénitencier de Notre-Dame, se faisaient les disciples de l'ascète calabrais, il est vraisemblable que son origine étrangère et sa soumission sans réserve au pape le rendaient suspect à la majorité des clercs de la capitale.

Chez les Frères Prêcheurs, la réforme venait des Pays-Bas. La congrégation des Dominicains de Hollande avait été fondée en 1464 par Jean van Uytenhove, avec l'autorisation du maître de l'ordre Martial Auribelli, à l'époque où déjà les réguliers de Windesheim, sous la conduite de Jean Busch, avaient restauré les couvents augustiniens et bénédictins de l'Allemagne du Nord et du Centre ⁵. Elle comprit d'abord un certain nombre de maisons hollandaises et allemandes, celles de La Haye, de Haarlem, de Zutphen, de Kalkar, de Zwolle, de Magdebourg ; puis, par Gand et Lille, elle pénétrait en Flandre ; par Nantes, Guérande et Rennes, en Bretagne ; par Chambéry, en Savoie.

1. Arch. Nat., L 953, n° 1. — Cf. *Délibérations du chapitre*, LL 126, p. 54, 15 mars : *Obtemperando binis litteris missivis super hoc pro parte domini nostri regis Capitulo missis, visis etiam litteris apostolicis confirmationis eorum ordinis seu regulæ, procuratorio per eos propter hoc domino Quentin penitentiario et canonico parisiensi passato, permissum fuit eis hæc faciendi, jure episcopi parisiensis... salvo.* — Cf. délibération du 20 janvier (p. 36) sur les lettres royales et sur l'opportunité de fonder le nouveau couvent ; du 24 janvier (p. 38) sur l'approbation des statuts par le roi et le pape.

2. Lanovius, 137, *ibid.*

3. *Ibid.*, p. 49.

4. *Beatissimi Patris Fr. de Paula... Opuscula quædam* (130), p. 71 ; lett. 17, à Quentin, 25 mars 1496 (st. rom.).

5. Mortier, 113, IV, p. 524 et suiv.

Sans cesse elle se rattachait des monastères nouveaux, qui continuaient de dépendre nominalemeut de leur province. Jean van Uytenhove avait, en 1470, dédié à Charles le Téméraire un *Traité de la Réforme Monastique*¹. Ses disciples observaient étroitement la clôture, la loi du silence, les abstinences et les jeûnes réguliers. Ils dormaient au dortoir, ne pouvaient conserver la moindre somme d'argent plus de vingt-quatre heures. Deux fois par an, le prieur faisait visiter les cellules et enlever les vêtements inutiles. L'étude était fort recommandée dans la congrégation ; chaque couvent devait avoir un lecteur instruit et capable de former les novices. L'esprit qui animait les Prêcheurs de Hollande rappelle celui de Windesheim. Comme les disciples de Florent Radewijns, ceux de Jean van Uytenhove se souciaient moins de théologie spéculative que de contemplation mystique, et, par là, diffèrent assez profondément des Jacobins français, restés, malgré leur décadence, fidèles à la tradition scolastique et raisonneuse. Ils ne se mêlent pas à la querelle de l'Immaculée-Conception ; mais ils répandent la dévotion du Rosaire, créée par Alain de la Roche, ancien élève du collège de Saint-Jacques, où il commentait les sentences en 1459, mort en 1485 au couvent de Lille. Le Rosaire se composait de cent cinquante Ave Maria, dont l'ensemble formait le Psautier de la Vierge. Chaque série de dix Ave Maria se terminait par un Pater et une méditation graduée sur les mystères de la religion chrétienne. Des maisons dominicaines, la pratique nouvelle avait gagné les couvents des Windeshémiens².

Comme eux, ils ne se contentaient pas de la vie contemplative, et propageaient leur réforme avec un zèle zetif que l'ordre jugea vite indiscret. Ou bien ils diffamaient les moines dont ils convoitaient les couvents, afin de s'y faire introduire par les magistrats ; ou bien ils s'y glissaient insensiblement, et, par la persuasion, gagnaient les religieux à leurs statuts. Des plaintes furent portées contre eux devant le maître général ; le chapitre tenu à Ferrare le 18 mai 1494 enjoignit aux frères de la congrégation établis, sans la licence des supérieurs, dans des monastères qui ne leur appartenaient pas, de rentrer chez eux avant un an³. Les Jacobins de Paris les détestaient. Mais c'était chez eux et

1. *Ibid.*, p. 445 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 626 et suiv.

3. Arch. Nat., LL 1529, fo 125 r^o.

chez les Prêcheurs italiens de la congrégation lombarde que vivait le plus haut idéal dominicain ¹ ; aussi Jean Clérée, l'un des meilleurs théologiens qu'eût formé le couvent de Saint-Jacques, reçu premier à la licence en 1490, se fit-il quatre ans après, probablement sur les conseils de Standonck, admettre dans leur communauté ² ; bientôt il rêva de les introduire dans le grand monastère-école de Paris ³.

*
* *

Tels sont, à la veille des guerres d'Italie, les différents groupes de réformateurs, dont l'action, directement ou non, se fait sentir dans la capitale. Bien des forces se perdent encore ; l'assemblée de Tours a manifesté des rivalités et des contradictions.

Divisés entre eux, les Mendians sont détestés des autres ordres. En présence du chancelier, l'un des députés bénédictins, Hugues de Malesset, a pu les accuser d'ambition et d'hypocrisie. « Soubs couleur du différent qui est entre les Cordeliers de l'Observance et ceux de la large menche, dit-il, les religieux de l'Observance édifient infinis couvents, au grand préjudice de tous autres gens d'Église et charge du peuple. » Les Mendians fondent de nouvelles congrégations, de nouveaux ordres, afin d'acquérir « ès villes et chasteaux nouvelles maisons et lieux pour édifier couvents ; plusieurs scandalles et clameurs en sortent, mesmement entre gens d'Église ⁴ ». Et le maître du collège de Marmoutier prie le roi de faire révoquer par le pape « toutes les religions nouvelles... qui depuis le concile général ont été instituées ». En termes peu voilés, il demande la suppression des Dominicains de Hollande et des Minimes ⁵. Les prélats bénédictins et cisterciens ne le désavouent pas.

Par cette hostilité déclarée contre les Mendians, ils entraînent en désaccord avec Standonck et ses amis. Mais déjà s'engageait une autre dispute. Guy Vigier avait montré la difficulté de revenir aux règles primitives, conçues pour des générations plus rudes

1. Mortier, 113, IV, p. 369 et suiv.

2. V. p. 182 et n. 6.

3. Arch. Nat., X^{1a} 8329, f^o 225 r^o : plaidoyer du 2 mars 1501/2 : Désire depuis six ans la réforme du couvent de Paris.

4. Bibl. Nat., ms. lat. 13116, f^o 55 v^o ; manque dans Godet, 74.

5. *Ibid.*, f^o 55 r^o. Il alla jusqu'à demander qu'on réduisit tous les ordres mendians à deux ordres et les non mendians à trois.

et sous des climats plus éléments ¹. On gardait, à Marmoutier, d'anciennes rancunes contre Standonck, François de Paule et Maillard ². Quelques paroles prononcées par le proviseur de Montaigu lui attirèrent de vives répliques. Hugues de Malesset lui reprocha d'avoir « chargé sans mesure les gens de religion », affirmé qu'ils ne gardent « leur reigle et mennent vie dissolue et abhominable et contre leurs vœux, sont inobédients à leurs prélats », qu'il n'y a plus en religion de chasteté ne pouvreté, mais toute propriété ». Il l'æcusa de parler de « l'estat de religion eomme clere d'armes », et de mal connaître les institutions monastiques ³. Ainsi, entre les intransigeants parisiens et les modérés de Marmoutier, éclatait une querelle qui fut vive et s'apaisa lentement. Vers le début de 1494, un de ces derniers, Julien Quimon, publiait une *Epistola ad difformatores status monastici responsiva*, où, sans nommer Standonek, il défendait les religieux contre ses attaques ⁴. Comme le principal de Montaigu avait souhaité de voir les ordres observer la pauvreté apostolique, il l'æcusa indirectement d'approuver les hérétiques aux yeux desquels tout elere chargé d'administrer des biens d'Église ne pouvait suivre la loi de l'Évangile ⁵.

1. Godet, 74, p. 29 : Item fault considérer les lieux et pays esquels les saints ordonnateurs de ces reigles faisaient leurs demeures, car les climats sont divers... Item, qu'on n'est obligé à porter plus que sa complexion et que à son climat ne se donne...

2. V. p. 187-188.

3. Godet, p. 20, 26.

4. Cf. lettre de Robert Gaguin à Trithème, 13 février 1493/4 ; Thuasne, 310, I, p. 405-407 : Opus est Juliani eujusdam Majoris Monasterii, ut fama est, monachi, qui indignatus quosdam assumere auctoritatem reformandorum quasi ipsi non sufficientes sint tam difficilem obire provinciam : vel quod non adeo caritas et devotio refrixerit monastica, ut in ea vocatione non extent quibus et bona sit conscientia et integra voluntas male errata castigandi. Adeo sunt semper que vel invidentia melioribus pugnent, vel scientie opinione elati, reliquos aspernentur. — M. Thuasne n'a pas connu l'*Epistola* de Quimon, et penso que les *Vindiciae monasticae reformationis* (96) de Guy Jouenneaux, furent composées pour lui répondre. Mais cet ouvrage fut écrit lors du procès intenté à Raulin et à Bourgoing pour la réforme essayée à Saint-Germain-des-Prés en 1502 (V. p. 353-355). L'*Epistola* de Quimon (90) se trouve à la Bibl. Nat., Rés. D 5811. Les idées qui y sont développées rappellent les thèses soutenues à Tours par Guy Vigier. Cf. particulièrement f^o 5 r^o-v^o. De esu carnium, où l'auteur semble répondre directement à Standonek : a ii v^o : Unde proverbium illud vulgatum existimo : il en parle comme clerc d'armes.

5. Quimon, 90 ; a 4 v^o : Caveant illi ne in damnatissinam Dulcini incidant heresim asserentis nullum administrationem habentem seu papam seu episcopum sive religiosum ullo modo servare legem Evangelicam.

*
* *

Du moins Standonek et ses amis se trouvent-ils d'accord avec les réformateurs de Saint-Benoît et de Cîteaux pour partager, en politique, l'idéal des opposants, qui, depuis plus d'un demi-siècle, combattent au nom des libertés gallicanes les marchandages et les trahisons du gouvernement et les abus de la Curie. Ceux du Chapitre et de l'Université qui n'approuvent pas sans réserve l'action de Standonek et de ses amis, ou restent indifférents à la restauration des ordres, connaissent par expérience et par tradition le mauvais gouvernement de l'Église. Les deux grands corps ne cessent de se plaindre. C'est surtout l'autorité romaine qu'il leur plaît d'attaquer. Fidèles aux souvenirs de Constance et de Bâle, ils affirment en toute occasion la supériorité de l'Église universelle sur le Saint-Siège, appellent au concile œcuménique, dont les rigoristes plus timides évitent de prononcer le nom. Mais ils ne craignent pas non plus de défendre leurs privilèges contre l'autorité royale ; de longs procès devant le Parlement n'effraient pas les chanoines qui plaident pour faire reconnaître solennellement l'élection canonique de Gobaille, et plus d'un bachelier se sent prêt à voter, en cas de conflit avec Charles VIII, la cessation des cours et des sermons.

La théorie gallicane, antiromaine et antiroyale, vient d'être développée dans l'édition glosée de la Pragmatique Sanction, qu'un professeur de la Faculté de Décret, chanoine de Notre-Dame et conseiller au Parlement, Cosme Guymier, a publié à Paris, dès 1486, et que lisent les étudiants en droit canon¹. « Il y a trois cas, dit-il, dans lesquels le concile général est supérieur au pape, et le pape obligé d'obéir : le concile peut d'abord le condamner et déposer pour hérésie... ; en matière de foi le pape ne peut rien décider contre les dispositions du concile ; en second lieu, le concile est supérieur au pape quand il s'agit de terminer un schisme ; en troisième lieu, quand il s'agit de réformer l'Église dans la tête et dans les membres². » Mais.

1. Guymier, 43 ; Hain 4529 ; Brunet, 285, IV, p. 855. — Brunet signale une édition sans commentaire, vers 1472 (*ibid.*) ; de même, Hain 4528 (Paris, 1484, P. de Keyser, in-4°). — Le *Commentaire* de Guymier a été réimprimé avec le texte de la *Pragmatique* par Fr. Pinsson, à Paris, en 1666 (432).

2. Commentaire du mot *obédire*, dans le décret *Frequens* ; 432, p. 74, col. 2, 75, col. 2, 76, col. 2,

d'autre part, le glossateur, n'épargne pas les reproches au gouvernement. « Comme le roi de France, écrit-il, est l'athlète de l'Église et le plus chrétien des princes chrétiens, il doit défendre les juridictions et les libertés ecclésiastiques. Or ses officiers travaillent trop souvent à les ruiner, si bien que, sauf le secours de Dieu, la juridiction et la liberté s'évanouiront...¹ » Le Chapitre et l'Université suivent la doctrine exposée, d'ailleurs sans originalité, dans le commentaire de Guymier. Le 18 septembre 1491, les maîtres et les étudiants, irrités d'une décime levée sans leur consentement, invoquent les Pragmatiques de Saint Louis et de Charles VII, appellent du pape à l'assemblée réformatrice de l'Église universelle². Le chapitre, dépouillé par le roi de son droit d'élire l'évêque, affirme qu'il tient les décrets de Bâle et la Pragmatique pour la charte inviolable de l'Église de France³.

Les gallicans du Parlement de Paris accordent également leur action avec celle des réformateurs séculiers ou Bénédictins. Quelques chanoines de Notre-Dame, zélés pour la restauration chrétienne, y siègent comme conseillers. La Cour, qui juge sans cesse les procès auxquels donne lieu le gouvernement des évêques et des curés, qui administre le temporel des bénéfices vacants ou litigieux, et prête main-forte aux prélats désireux de rétablir l'ordre dans leurs abbayes, sait par le menu la désolation de l'Église de France. Hommes de loi et de pratique, les Parlementaires formulent volontiers, contre l'intrusion du pape dans les affaires religieuses du royaume, des griefs d'ordre temporel. Ils se plaignent de « l'évacuation des pécunes », calculent quelles sommes le Saint-Siège tire chaque année de France, par le moyen des réserves, des expectatives et autres grâces⁴. On les entend surtout déplorer la confusion administrative qu'introduisent dans l'Église gallicane les abus romains. Le 8 juillet 1493, disent les registres de la Cour, Lemaistre, avocat du roi, vint

1. Prohemium ; *ibid.*, p. 13, col. 2. Cum autem rex Franciae sit pugil Ecclesiae et inter omnes christianos christianissimus, debet custodire jurisdictiones et libertates ecclesiasticas. Sed officarii ejus in multis hodie turbant Ecclesiam in praedictis, ita quod nisi Deus provideat, tandem jurisdictio et libertates Ecclesiae evanescent.

2. Du Boulay, 143, V, p. 794 et suiv. — Les maîtres parisiens croyaient à l'authenticité de la *Pragmaticque* de 1268.

3. V, p. 12 et 206.

4. Cf. les remontrances de 1461, qui demeurent le type du genre ; Dupuy, 41, III, p. 36.

remontre « qu'il y avait un grand et merveilleux désordre, à cause que tous les bénéfices ecclésiastiques, tant archeveschés et éveschés qu'abbayes, estoient despourvez de pasteurs, au moyen de ce que, à l'heure de la vacation, les papes y pourvoyaient, et neantmoins n'y estoit procédé par élection et en suivant la Pragmatique Sanction, dont estoient advenus et advenaient chaque jour innumérables maux ¹. »

Pour défendre l'Église gallicane de la ruine à laquelle la condamne l'ambition romaine, ils réclament eux aussi l'application de la Pragmatique, qu'ils affectent de considérer comme toujours en vigueur ². Ils savent déduire habilement des textes les libertés essentielles, prouver l'existence légitime, dans l'Église catholique, d'Églises particulières munies de leurs privilèges et de leurs franchises, distinguer la puissance absolue de la puissance réglée, respectueuse des droits établis, condamner « les flatteurs, qui, dans le désir de plaire au pontife romain, depuis les temps anciens jusqu'au nôtre, lui ont persuadé qu'il peut faire ce qui lui plaît. » Ils réclament la liberté des élections et des collations, condamnent les appels en cour de Rome et n'hésitent pas à conclure, que, si le pape veut mettre la main sur ce qui ne lui appartient pas, il faut lui refuser l'obéissance ³.

Mais le gallicanisme parlementaire se montre beaucoup plus timide en face du prince. Il convenait au gouvernement de laisser les avocats royaux, ses porte-parole officiels, déclamer contre la politique pontificale ou les prétentions du Saint-Siège. Tout dévoués aux progrès de l'autorité souveraine, les légistes de la Cour citent peu volontiers les passages de la Pragmatique qui protègent contre le roi l'indépendance des électeurs et des collateurs, et, dans l'usage, lui reconnaissent des droits que la loi de Bourges n'a pas mentionnés. A lui la haute surveillance de l'Église gallicane ; désormais, quand le dérèglement des diocèses

1. Dupuy, II, p. 94.

2. Arch. Nat., X^{1a} 4832, f^o 437 r^o-v^o : plaidoyer de Carmonne, procureur général du roi, 28 juillet 1491.

3. Cf. le très important plaidoyer de l'avocat royal Lemaistre, parlant pour le procureur du roi, le 28 février 1487/8 ; X^{1a} 4829, f^o 148 r^o-153 v^o. — V, f^o 150 r^o : *Potestas absoluta seu plenitudo est fundamentum omnium errorum et turbacionum in Ecclesia. Nam fuerunt quidam assentatores, qui, volentes placere romanis pontificibus, per multa retroacta tempora usque ad hodierna suaserunt eis quod poterant facere quidquid eis liberet.* — Il démontre, f^o 151 r^o, le mal fondé des réservations. — F^o 153 r^o : *Et se on veult demander in qua potestate on le peut faire, dit que quando papa extendit manum ad ea que non sunt de foro suo non est ei obediendum sed resistendum.*

ou des abbayes scandalise les fidèles, il intervient d'office ; et, fiers de visiter en son nom les monastères mal famés, de juger les litiges d'élections, ses tribunaux rendent souvent, en faveur des courtisans qu'il a fait pourvoir, des sentences trop indulgentes ; ou bien ils découragent, par leurs lenteurs et leur mauvaise volonté, les pauvres prêtres, candidats évincés, qui tentent contre un prélat avide et puissant quelque procès ruineux ¹.

Au reste les corps qui prennent volontiers l'attitude de défenseurs de la réforme, le Chapitre, l'Université, le Parlement, manquent trop d'esprit public pour sacrifier au bien général leur intérêt égoïste. Si le Chapitre et l'Université jugent l'Église en péril et réclament la Pragmatique, c'est beaucoup parce que le roi s'entend avec Rome pour imposer aux chanoines, malgré leur droit d'électeurs, des évêques qu'ils n'ont pas choisis, ou parce que les droits des gradués universitaires à d'honorables bénéfices restent sans effet ; mais théologiens et chanoines acceptent volontiers du pape ces commendes qui ruinent les ordres ; et les moines se plaignent souvent des bacheliers ou des docteurs qu'on leur donne pour prélats ². Si le Parlement défend en beau langage les libertés gallicanes, il n'entend pourtant pas se brouiller avec le roi qui peut recommander utilement les conseillers clercs aux collateurs français ; en novembre 1491, il s'est réjoui de voir un de ses membres, Jean de Lespinay, pourvu par le pape de l'évêché de Valence, contrairement aux désirs légitimes et aux droits certains du chapitre ³.

Mais si des corporations, obligées de sauvegarder leurs intérêts matériels, ne peuvent, dans leur ensemble, approuver la réforme que par calcul et par égoïsme, les individus, — chanoines, universitaires, conseillers à la Cour, — qui se groupent auprès de Standonck et de Raulin, ne suivent que l'attrait d'une vie austère et d'un idéal difficile. Parmi les amis des rigoristes, on retrouve les lecteurs des mystiques, de saint Bernard et de saint

1. Il suffit de rappeler le procès Gobaille (v. p. 13) et le procès Quentin (v. p. 237).

2. Guy Vigier, à l'assemblée de Tours, se plaint des « nominations d'Université, lesquelles nominations ont depuis peu de temps prins cours en ce royaume en grand détriment, scandalle et distraction de l'estat de religion. » (Godot, 74, p. 34). On peut penser que cette déclaration était dirigée contre Standonck et les Universitaires parisiens.

3. Imbart de la Tour, 20, II, p. 123, n. 3. Jean de Lespinay fut pourvu par le pape le 16 nov. 1491 (Eubel, 64, II, p. 287).

Bonaventure, des écrivains de Windesheim, de l'Imitation, et les admirateurs de l'antiquité. Quelques-uns des fondateurs de l'humanisme, Guy Jouenneaux, les Fernand, sont venus mettre spontanément leurs forces et leur talent au service des ordres restaurés. Lefèvre d'Étaples, en 1491, a voulu prendre l'habit monastique ; Robert Gaguin, qui, le 13 février 1493/4, dans une lettre à l'abbé de Sponheim, Jean Trithème, déplore la ruine de l'observance monastique¹, va bientôt rédiger de nouveaux statuts pour les Trinitaires ; et les deux forces vives du catholicisme parisien, la pensée mystique, première inspiratrice de l'ascétisme renouvelé, et la pensée humaniste, s'unissent pour soutenir et propager la réforme.

1. Thuasne, **310**, I, p. 395-399 : *Nam monastice sanetimonie ita recte deploras interitum, ut occidentem immo vero jam lapsum divi Benedicti ordinem oculis intueri visus sis : quo infelici detrimento atque calamitate cum plane intelligam plerosque omnes ordines una collabi et rucere, ingemui et gravis me meror affecit... Orandus est Dominus vinee qui vinitores ad colendum vineam suam mittat...* Sur les statuts donnés par Gaguin aux Trinitaires le 30 août 1497, v. p. 233. — Snr Trithème, v. p. 260, n. 1.

SECONDE PARTIE

PRÉRÉFORME ET HUMANISME

DE 1494 A 1504

CHAPITRE PREMIER

RÉFORMATEURS ET RÉFORMES

(1494-1498)

Charles VIII, vers la fin d'août 1494, avait passé les Alpes. Par Asti et Pavie, il atteignit les défilés de l'Apennin ; le 29 octobre, il écrivait, de Pontremoli, aux évêques de France, pour leur demander de l'argent et leur annoncer de vastes projets : « Espérons aller à Rome, et y être environ Noël prochain venant, où nous sommes délibérés de traicter du sujet de l'Église galliçane, afin de la réduire et mettre en ses anciennes libertés, et mieux si possible nous est ¹. »

Pourtant le gouvernement ne modifiait pas ses pratiques. Le 12 septembre 1494, Gérard Gobaille, canoniquement élu au siège de Paris, mourait non reconnu du pape, qui, sur la prière du roi, avait accordé les bulles au chanoine Jean Simon ². Le 17 septembre, le Chapitre déclara sa volonté de nommer un nouvel évêque ; Simon protesta contre toute élection ³, et l'on vit recommencer les scènes qui s'étaient déroulées en août 1492.

1. *Lettres de Charles VIII*, 7, IV, p. 103.

2. Arch. Nat., LL 126, p. 110. Gobaille mourut à Montereau. Ses funérailles eurent lieu à Notre-Dame, le 14 septembre 1494.

3. *Ibid.*, p. 115, séance du 17 septembre. On fixa la date du 4 novembre pour l'élection ; le 19 septembre (p. 117), Hacqueville et quelques autres furent chargés des préparatifs. Dès le 17, Simon avait protesté contre tout nouveau scrutin ; le 21, il protesta contre la convocation des électeurs (p. 118).

Charles VIII écrivit, au début d'octobre, en faveur de son protégé ; le duc de Bourbon avait écrit dans les derniers jours de septembre ¹. Le 22 octobre, Robert Thiboust, président au Parlement, montra une seconde lettre royale et affirma qu'il n'y avait pas lieu d'élire ; quelques heures après, les échevins et le prévôt des marchands venaient répéter le même discours ² ; le 24 octobre, nouvelles instances de Jacques Coictier, vice-président de la Chambre des Comptes. Les chanoines dirent qu'ils sauraient satisfaire le peuple et le roi ³ ; mais ils n'entendaient pas céder ; ils répondirent, le 29, au recteur et à divers maîtres de l'Université, qu'ils suivraient la Pragmatique ⁴. Ils ne tinrent compte ni des exhortations du premier président de la Vacquerie, ni d'une lettre de Graille qui les menaçait de la colère de Charles VIII ⁵, ni de l'opposition de Simon ⁶.

Le scrutin s'ouvrit le 4 novembre ⁷. André d'Espinau, archevêque de Lyon et Bordeaux, le président de la Vacquerie, Coictier, signifièrent une fois de plus au Chapitre la volonté royale. Mais Charles VIII avait prié l'Université de chercher des voies de conciliation. Le théologien Godefroy Boussard plaida

1. *Ibid.*, p. 120, 24 septembre : réception de la lettre du duc de Bourbon, lieutenant du roi ; p. 125, 6 octobre : réception de la lettre du roi ; p. 128, 15 octobre : les chanoines Châteaupers et Le Bouvier rendent compte d'un voyage à Moulins, auprès du duc de Bourbon, qui leur a recommandé Simon.

2. *Ibid.*, p. 132.

3. *Ibid.*, p. 134. ... Taliter quod Dominus noster Rex totusque populus merito de ipsis contentari deberet.

4. Le 29 octobre, Godefroy Boussard et quelques maîtres vinrent au chapitre (*ibid.*, p. 137). Boussard prêcha sur ce texte : Ego cogito cogitationes pacis. Le doyen répondit : Universitas et capitulum hujus insignis Ecclesiae parisiensis uno et eodem consensu ambulantes, sacrosanctorum conciliorum, praesertim concilii Basiliensis ac Pragmaticae Sanctionis decreta semper insecuri sunt et inviolabiliter observaverunt ; unde simul juncti in his firmiores et solidiores facti sumus ; ideo in negotio de quo nunc agitur, curae nobis erit prout semper fuit, Deo auxiliante qui ubi vult spirat, vestris quoque orationibus, quas optamus, cooperantibus, in praelatum et episcopum nostrae parisiensis Ecclesiae votis puris et libris assunero virum bonum, discretum et utilem, qui bene agere et prodesse possit ad laudem et gloriam Dei, decus et honorem regiae Majestatis, ac plebis sibi committendae salutarem instructionem.

5. *Ibid.*, p. 138. Le président de la Vacquerie les pria, le 30, de tenir compte du mécontentement possible du peuple, s'ils n'obéissaient pas au roi : Nec non populo murmuranti satisfacerent. Une lettre de Graille, le même jour, leur rappelait le danger de désobéir au roi (nihil perniciosius quam regiam intrare indignationem), et les invitait à reconnaître Simon, pourvu par le pape.

6. *Ibid.*, p. 140. Ils répondirent à la protestation de Simon, le 30 octobre, qu'ils recourraient à l'élection pour remplacer Gobaille, véritable évêque, « sacras constitutiones Constantienses et Basiliensis concilii decreta ac ordinationes regias insequendo, quas praefatus Simonis observare juravit ... »

7. *Ibid.*, p. 143. Procès-verbal de l'élection.

devant les chanoines la cause de l'Église déchirée et sans pasteur ; le représentant de la ville de Paris, Viole, demanda qu'on fit cesser les murmures du peuple, favorable au candidat du gouvernement ¹. Le lendemain, Simon prononça des paroles conciliantes ². Il aurait préféré, pour le bien de l'Église, ne pas avoir reçu le titre qu'il défendait ; il avait, en poursuivant son affaire, tenu des propos qu'il regrettait, et se soumettait à leurs suffrages. La majorité crut alors pouvoir céder sans humiliation. Au troisième tour de scrutin, Simon obtint vingt-et-une voix ; le pénitencier Jean Quentin proclama son nom à la porte de Notre-Dame, devant la foule assemblée sur le parvis ³. Mais le doyen Lhuillier reconnaissait comme évêque Nicole de Hacqueville, qui, pour le nombre des suffrages, suivait immédiatement Simon. En décembre, six chanoines, dont Jean Émery, présentèrent un appel devant l'archevêque de Sens, qui ne le reçut pas ; ils persistèrent ; à la fin de 1496, Émery n'avait pas encore cédé ⁴.

Ainsi se perpétuait le scandale des élections contraintes et des prélatures accordés aux favoris du pouvoir. La discorde était dans le camp des rigoristes ; mendiants et non mendiants, rigoristes et relâchés se déchiraient. Standonek se voyait attaqué par les Bénédictins de Marmoutier ⁵. La consultation de Tours, loin de faciliter la réforme, avait manifesté les obstacles que lui opposaient le roi, le pape et les réformateurs eux-mêmes. Au

1. *Ibid.*, p. 143. Discours de Boussard : ... Se fore transmissum ad eos de mandato dictae Universitatis, cui per dictum dominum regem fuerat rescriptum ut ipsa Universitas ad eosdem transmitteret causa concordiae et pacis in eorum Ecclesia habendae. — Discours de Viole : Ad clamorem populi tollendum (Cf. p. 206, n. 5). — Sermon de Quentin sur ce texte : Ubi periculum majus est.

2. *Ibid.*, p. 152.

3. *Ibid.*, p. 153. Simon obtint vingt-et-une voix, Hacqueville douze, Vaudetar trois, Poncher deux, Lhuillier une, Briçonnet une.

4. *Ibid.*, p. 154. A l'issue du scrutin, Lhuillier refusa de proclamer Simon, et proclama Nicole de Hacqueville. — Le 12 décembre, p. 184, réception de lettres du roi, déclarant que l'élection de Simon lui est agréable. — Le 31 décembre, p. 192, réception de lettres de Tristan de Salazar, pour la confirmation de Simon ; il est admis définitivement comme évêque, sauf l'opposition de six chanoines, dont Émery, qui disent avoir appelé. — Le 7 janvier 1494/5, p. 194, ils présentent leur opposition par écrit, disent nulle la confirmation de Simon, par suite d'un appel dont l'archevêque de Sens n'a pas tenu compte, et d'actes de simonie commis par le candidat (vagas stipulationes, preces, etc.). — Le 9 février 1494/5, p. 212, ils s'opposent à la réception solennelle. — Le 9 janvier 1496/7, Émery déclare qu'il ne renonce pas à son opposition.

5. Cf. p. 198-199.

milieu de cette confusion et de cette incertitude, Olivier Maillard éleva de nouveau la voix.

Il vint prêcher l'Avent à Saint-Jean de Grève et, comme texte de ses sermons, il choisit ce mot de l'Épître de saint Jacques : *Abjicientes omnem immunditiam* ¹. Il attaqua les impuretés de ses contemporains, qu'il accusa d'avoir introduit dans le lieu saint l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel ². Il s'emporta contre le luxe et l'orgueil bourgeois, contre le dérèglement des mœurs ³, contre les typographes coupables d'imprimer des livres de luxure ⁴, contre les vols des marchands, contre l'avidité des usuriers et des gens de justice ⁵, et surtout contre le désordre des clercs. « Allez à Rome, s'écriait-il, et vous trouverez des hommes d'Église qui commettent des bassesses pour avoir des bénéfices ; plus ils en ont, plus ils en veulent. Allez au palais, vous y trouverez des évêques, des abbés et des religieux ⁶. » Le clergé paroissial ne remplit pas ses fonctions ; maître Jean possède une grosse cure, « a des messes au crocq », ne sait pas signer son nom et ne réside pas ⁷. « Êtes-vous ici, messieurs les curés de la Beauce et de la Brie, qui tenez dans

1. Maillard, 120, f° 116 v° : *Finis fructuosorum Sermonum... fratris Oliverii Maillardii O. M. observantissimi Parisius in Sancto Johanne de Gravia proclamati anno Domini 1494.* — Le texte : *Abjicientes omnem immunditiam*, est pris de Jac., I, 21.

2. *Ibid.*, f° 1 : *Cum videritis abominationem desolationis quae dicta est Daniele propheta stante in loco sancto, qui legit intelligat.*

3. *Ibid.*, f° 18 v° : *Levate pectora. Estis boni theologiani, domini burgenses ? Timetisne damari ?* — F° 21 r° : *Vos domini pingues et incrassati...* — De même, f° 13 r°, contre les vêtements somptueux des bourgeois. — F° 79 r° : *Iste erat unus grossus godo qui non curabat nisi de ventre.* — F° 33 r° : *Levate corda vostra, domine mulieres : estis bone theologiane ?* — F° 42 r°, contre la toilette des femmes. — F° 98 r° : *Estis hic, meretrices quae tenuistis lupanaria per totam vitam vestram et fecistis filias vestras meretrices sicut vos et filios vestros lenones, macquereaulx gallice.* — F° 98 r° : *Heu heu, Deus, quot mala fiunt in sponsalibus ! etc.*

4. *Ibid.*, f° 80 r° : *Estis hic, impressores librorum ? Innocentius papa praecepit ne imprimerentur libri nisi viderentur ab episcopo vel ejus vicario vel commissario. O pauperes librarii, non sufficit vobis quod sitis damnati solun ; sed imprimitis viles libros de luxuria, de arte amandi, et datis materiam male faciendi ; vos vadatis ad omnes diabolos.*

5. *Ibid.*, f° 15 r° ; f° 30 r° : *Vos latrones usurarii.* — F° 2 r° : *O domini justiciarii, qui vivitis de cavillationibus vestris...*

6. *Ibid.*, f° 59 v° : *Vadatis Romam et invenietis ecclesiasticos qui faciunt vilia ad habendum beneficia, et quanto plus habent, tanto magis appetunt ; insatiabilis illa vorago. Vadatis ad Palatium et invenietis episcopos, abbates et religiosos.* — F° 98 r° : *Non est aliud in Ecclesia quam avaritia.*

7. *Ibid.*, f° 61 v° : *Quid de domino Johanno habente beneficium pingue cum cura animarum et nesciret declinare nomen suum ?* — F° 73 v° : *Et vos, domine Johannes, qui habetis missas au crocq ?*

vos cures des mercenaires pour tondre vos brebis, et restez ici à confesser les bourgeois et à manger de gros gâteaux ¹ ? » Les prêtres trafiquent des choses sacrées : « On commet beaucoup de sacrilèges dans cette ville ; on y vend les sacrements. Que répondez-vous, messieurs les ecclésiastiques ? Si une pauvre fille veut se marier hors de sa paroisse, ne faut-il pas qu'elle paye un droit ? Et que dire des sépultures ? On vend, dans cette ville, tous les sacrements, la pénitence comme les autres... O gros godons, damnés, infâmes, inscrits au livre du diable, croyez-vous que les fondateurs des bénéfices vous les aient transmis, pour vivre dans la luxure avec des prostituées, pour jouer au glic ² ? » Le Cordelier fut aussi dur pour les moines. « Autrefois on trouvait chez les religieux, la prière, l'humilité et la dévotion. Aujourd'hui je ne veux point parler d'eux ³... O pauvres pêcheurs, saint Anselme était moine ; il ne mangeait pas de viande ; il n'avait pas des prostituées dans sa chambre, à pain et à pot ; il n'était pas propriétaire » ⁴. Les prédicateurs indignes propagent une religion facile, travestissent les enseignements du Christ, et répètent qu'on peut aisément gagner des indulgences, qu'il suffit de faire dire des messes pour obtenir le salut : mais Dieu prédestine les siens et le plus grand nombre sera damné ⁵. Que les prêtres et les moines se réforment ; que les prêtres renoncent au cumul des dignités. « Si vous tenez plusieurs bénéfices, et si un seul suffit pour votre entretien, abandonnez les autres ⁶. » Qu'ils s'interdisent le commerce et les professions réservées aux laïcs, résident parmi les fidèles, les connaissent, les consolent, leur fassent l'aumône ⁷. Que les

1. *Ib.d.*, f^o 46 r^o : Estis hic, domini curati de la Beausse et de la Brie gallice, qui habetis curas vestras, et mercenarios qui tondunt oves vestras, et estis hic ad comeditendum burgenses et ad comedendum offas pinguis ?

2. F^o 115 r^o ; f^o 32 v^o : O gros godons, damnati, infames, et scripti in libro dyaboli... ; creditis vos quos fundatores beneficiorum vrorum dedorint vobis beneficia ad luxuriandum, ad meretricandum, ad ludendum au glic gallice ?

3. F^o 34 r^o.

4. F^o 32 r^o : O pauperes peccatores, beatus Anselmus erat monachus. Non comedebat carnes neque habebat meretricos in camera sua à pain et à pot ; nec erat proprietarius.

5. F^o 33 r^o : Dicitis forte : Pater, est verbum terribilo quod ita faciliter damnaremur sicut dicitis. Sed dico : Confiteor quod est terribile audire, sed magis terribile sentire. Audeo tamen vobis dicere quod multo plures damnabuntur quod creditis.

6. F^o 44 r^o : Si tenetis plura beneficia, et unum solum pro vita sufficiat, reliquum debet dimitti.

7. F^o 89 r^o.

moines aillent, dans les couvents réformés, r'apprendre leur règle ¹. et que les Universitaires, dont les leçons forment les gens d'Église, leur enseignent une doctrine moins vaine et moins verbale. « Écoutez bien, messieurs de la rue du Fouarre ; ni la logique d'Aristote, ni la science des nominaux n'ont rien à voir ici... Il ne faudra pas répondre devant Dieu des subtilités d'Aristote..., de la science des nominaux et des réaux... Et vous, messieurs les docteurs, vous qui préparez vos bacheliers en théologie à la licence, prétendez-vous les rendre meilleurs et plus savants ² ? »

Deux mois après, Jean Clérée prêcha le Carême à Saint-Eustache, avec tant de succès que le clergé de la paroisse lui offrit en récompense une collection de livres imprimés ³. Mais deux moines mendiants, isolés dans leur ordre, ne pouvaient qu'élever une protestation sans effet, tant que les prélats continueraient de donner l'exemple du désordre et de l'indifférence, tant que le Saint-Siège et le roi ne cesseraient de distribuer les bénéfices à des courtisans. Il fallait, suivant l'antique formule, réformer l'Église dans son chef en même temps que dans ses membres ; et, pour la réformer dans son chef, il fallait que le roi voulût y consentir et s'imposât quelques sacrifices.

Or, pendant que Maillard, du haut de la chaire de Saint-Jean de Grève, déclamaient contre la corruption des clercs, Savonarole, à Florence, suppliait Charles VIII de secourir la détresse du monde chrétien ⁴ ; à Rome, les cardinaux Julien della Rovere et Raymond Péraud le pressaient de déposer Alexandre VI et de convoquer le concile ⁵. Mais Charles VIII n'osa pas entreprendre une œuvre trop lourde pour ses forces, et que la situation trop incertaine des Français en Italie ne lui aurait pas permis d'achever. Ses gens ne voulaient que s'amuser et s'enrichir ; lui-même

1. F^o 73 v^o : Vos religiosi ite ad conventus reformatos.

2. F^o 66 v^o : Notate bene, domini de vico Straminis ; neque logica Aristotelis, neque scientia de nominalibus aliquid facit. — F^o 32 r^o : Non oportebit respondere secundum trutinaciones Aristotelis... — F^o 60 r^o : Et vos, domini doctores, qui habetis theologos baccalarios vestros in licentiis, numquid dicitis eos meliores et doctiores ?...

3. Quéatif-Echart, 112, II, p. II.

4. Villari, 246, I, p. 241. — Pastor, 60, III, p. 335-336.

5. Pastor, III, p. 346-347. — La Pilgerie, 11, p. 134 ; lettre de Guillaume Briçonnet, évêque de Saint-Malo, à la reine ; Rome, 13 janvier 1494/5 : Si ledit Seigneur eust voulu obtempérer à la plupart de Messeigneurs les Cardinaux, ils eussent fait ung autre pappe en intention de refformer l'Église ainsi qu'ils lo disoient. Le roy desire bien la réformacion, mais ne veult point entreprendre de sa depposicion.

trouvait trop de plaisir à courir triomphalement les routes de la péninsule, pour s'arrêter dans le décor sévère de Rome et y agiter, sous la menace constante d'une trahison de l'Espagne, de Venise ou de l'empereur, le problème de la réforme. Puis, la coalition formée contre la France, il fallut, dès la fin de mai, battre hâtivement en retraite par Rome, Sienna et Pise, forcer à Pontremoli le passage de l'Apennin, bousculer à Fornoue les bandes du marquis de Gonzague ; Charles VIII quitta l'Italie, laissant à d'autres le soin de réparer les ruines de l'Église. « Et ne saurois dire, conclut Commynes, si le roi fist bien ou mal. Toutesfois je croy qu'il fist le myeux d'appoineter ; car il estoit jeune et mal accompagné pour conduyre un si grand œuvre que de réformer l'Église, dont il avoit bien le pouvoir ; mais qu'il l'eust seeu bien faire, je croy que toutes gens de congnoissance et de raison l'eussent tenu à une bonne, grande et tres saintete besongne ¹. »

On dut se contenter de poursuivre la restauration disciplinaire. Vers la fin de l'année ou dans les premiers jours de 1495, s'ouvrait à Nigeon le couvent des Minimés ². L'évêque Jean Simon, qui désirait faire oublier les origines douteuses de son autorité, se rapprocha des rigoristes. Le jeudi après le dimanche de *Misericordia*, il réunit le synode de l'Église parisienne, et publia des statuts pour la réforme des prêtres séculiers ³. Le 13 avril 1494/5, il avait accepté l'introduction des Bénédictines de Fontevrault aux Filles-Dieu ⁴. Le 25 mai 1495, la Cour l'autorisait, après un long procès, à réformer les nonnes de Chelles ⁵. Mais

1. Commynes, 4, VII, 15 ; II, p. 188.

2. V. p. 195-196.

3. 7 mai 1495 (*Gallia Christiana*, 67, VII, col. 156). Ces statuts de réforme sont perdus.

4. B. Palustre, 103, p. 215.

5. Le procès de Chelles durait depuis longtemps. Le 26 mars 1482/3, la cour avait mis à néant un appel de l'abbesse Catherine de Lignières, qui protestait contre la visitation de l'évêque Louis de Beaumont. (Arch. Nat., L 426, n° 3 bis ; v. p. 12, n. 1). Après cet arrêt, les vicaires de l'évêque visitèrent le couvent (6 avril) et imposèrent une première réforme (4 novembre), qui ne fut pas observée. En oct.-nov. 1489, l'évêque, Jean Quentin, Nicole de Hacqueville et divers chanoines, visitèrent Chelles et y trouvèrent de graves irrégularités, ordonnèrent une nouvelle réforme, dont le couvent fit appel devant l'archevêque de Sens. Nouvelles tentatives de réforme en mars 1490/1 ; en avril 1492, par Olivier Maillard, muni de lettres de vicariat datées du 25, et Jean Quentin ; mais « lad. abbesse et religieuses... reçurent led. Maillard en dérision et moquerie » ; Cf. p. 194, n. 7 (L 426, n° 4). — Procès au Châtelet, puis devant le Parlement de Paris ; l'arrêt du 25 mai 1495 aux Arch. Nat. X¹ 1502, f° 118 r°. Cf. R. Racine, 104, p. 118-119.

ni les Minimes, ni les dix religieuses qui vinrent de Fontaines, ne pouvaient exercer aucune influence profonde ; le couvent de Chelles continuait de résister à l'évêque ; une partie du chapitre de Notre-Dame persistait à ne pas le reconnaître.

Du moins Standonck, à Montaigu, ne cessait-il de réunir et d'enseigner les écoliers indigents. Aux libéralités de Louis de Graville vint s'ajouter un nouveau don ; le 25 février 1494/5, le vicomte Jean de Rochechouart céda une rente annuelle de cent-vingt livres pour l'entretien de la communauté naissante. Le nombre des membres en fut désormais fixé ; deux chapelains, douze théologiens et soixante-douze artiens rappelaient le Christ et la Vierge, les apôtres et les disciples ¹. Déjà sortait de terre le bâtiment neuf qui devait contenir la chapelle et le logement des pauvres ². Jean Simon, le 7 juillet, confirma les permissions de construire accordées par le Chapitre pendant la vacance du siège ³. Cependant le principal prêchait, en novembre, dans la cathédrale d'Amiens, et tentait, avec Maillard, d'y réformer les Cordeliers ⁴ ; il prêchait le Carême de 1496 à Saint-Georges d'Abbeville ⁵. Mais sa dureté, ses invectives contre les mœurs relâchées des clercs, amentaient contre lui moines et séculiers. Un jour, à la cathédrale d'Amiens, il trouva sa chaire occupée, avec la complicité des chanoines, par un Augustin que les hommes de Louis de Graville expulsèrent. A Abbeville, Jean Laillier, le docteur parisien dont la Sorbonne avait, douze ans plus tôt, condamné les thèses suspectes d'hérésie wicléfiennne, défendit contre lui les prêtres concubinaires, et discuta si vivement la règle du célibat sacerdotal que Standonck n'eut pas le dernier mot ⁶.

1. Arch. Nat., MM 465, f° 4 r°-v°. — Bibl. de l'Université de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahiers 7-8. — Godet, **141**, p. 13-14. — Jean de Rochechouart dota les élèves de Standonck, afin que « par eux soit augmentée la gloire, la foi catholique exaltée et le salut des âmes procuré » (cahier 8).

2. Arch. Nat., MM 465, f° 3 v°. Ce fut Graville qui fit les frais de la construction.

3. Félibien, **76**, V, p. 571.

4. *Liber*, **111**, I, 4, f° 27 r°. — Godet, **140**, p. 401. — Godet, **141**, p. 17.

5. *Liber*, *ibid.*, I, 4, f° 26 v°. — Il ne voulut accepter d'autre salaire qu'un peu de drap noir et gris pour vêtir ses pauvres de Montaigu. Godet, **141**, p. 18-19.

6. *Liber*, *ibid.*, f° 26 r°-27 r°. Standonck, rentré à Paris, le dénonça comme hérétique à l'Inquisiteur. Mais Laillier était sans doute protégé ; l'affaire n'eut pas de suite (Cf. p. 110). — Standonck ne semble pas avoir excéllé dans la discussion. L'auteur du *Liber* raconte comment, au cours d'une dispute de la Faculté des Arts, il avait laissé le dernier mot au nominaliste Andrea Limos (I, 3, f° 18 v°). — On possède de Limos des *Dubia in insolubilibus emendata*. (Bibl. Mazarino, Inc. 1032). — Cf. Renaudot, **139**, p. 18.

*
* *

Les réformateurs parisiens purent croire alors que sans une aide étrangère leurs efforts resteraient inutiles. L'occasion s'offrait d'appeler les Windeshémiens en France. Depuis plusieurs générations, la pensée des disciples de Gérard Groote et de Florent Radewijns était devenue familière aux professeurs et aux clercs parisiens. Mais ils ne connaissaient pas ces moines dont les communautés n'avaient pas encore essayé dans le royaume ; ils attribuaient au chancelier Gerson les quatre livres de l'*Imitation*, que seul un anonyme, peut-être instruit par Standonek, avait revendiqués pour Thomas de Kempen ¹. Or, depuis quelques années, Jacques d'Aubusson, abbé commendataire de Château-Landon au diocèse de Sens ², désirait de rétablir la discipline chez les chanoines réguliers de son monastère. Après quelques tentatives inutiles, sur les conseils de son cousin Guichard d'Aubusson, évêque de Carcassonne, il s'était adressé à Standonek, qui, vers le printemps de 1496, partit pour Windesheim ³.

La congrégation hollandaise observait les statuts rédigés par Florent Radewijns ⁴. Elle reconnaissait pour chef le prieur du couvent de Windesheim, qui, tous les trois ans, le troisième dimanche après Pâques, présidait le chapitre général. On y choisissait douze définites, chargés d'examiner les projets nouveaux, et de prendre des résolutions, qui n'obtenaient force de loi qu'après l'expérience d'une année. Ils devaient aussi décider si les prieurs étaient dignes de conserver leurs fonctions, et nommer des visiteurs auxquels on confiait l'inspection des couvents. Les moines se levaient à quatre heures pour les matines, subissaient des jeûnes rigoureux, observaient un silence exact à l'église, au dortoir,

1. V. p. 113.

2. Château-Landon se trouve dans le Gâtinais, à quatorze kilomètres au sud de Nemours.

3. *Liber*, 111, I, 2 : le mot Carnotensis (Bibl. Nat., ms. lat. 15049, f^o 14 v^o), doit être corrigé en Carcassonnensis (Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574 f^o 7 v^o). Guichard d'Aubusson fut évêque de Carcassonne de 1477 à 1498 (*Gallia Christiana*, 67, VI, col. 916-917). — Sur le voyage de Standonek à Windesheim, *Liber*, *ibid.* (lat. 15049, f^o 15 v^o-16 r^o) : Ad capitulum Windeshemense perrexit... : erant enim illi patres ejusdem idiomatis.

4. Moll-Zuppke, 214, II, p. 273-275.

au réfectoire, à la bibliothèque, et dans toute la maison depuis complies jusqu'à prime du jour suivant. Astreints à la clôture, ils ne devaient jamais sortir seuls. La loi du travail manuel et intellectuel ne souffrait pas d'exceptions. Ils renonçaient à la possession de la moindre somme d'argent : qui mourait propriétaire ne devait pas être enseveli en terre sainte. Au chapitre des fautes, qui se tenait régulièrement, les moines coupables de négligence ou d'indiscipline recevaient des dures réprimandes ¹.

Comme les Frères de la Vie Commune, les Windeshémiens avaient entrepris une œuvre de réforme longue et difficile. Les Frères restauraient l'enseignement dans les basses régions du Rhin et de la Meuse ; les moines restauraient les couvents de saint Augustin. Le prieur Jean Busch conduisit leurs missionnaires en Allemagne : dans le second tiers du xv^e siècle, il réforma les chanoines réguliers des diocèses de Brunswick, Hildesheim, Halberstadt et Verden ; puis Nicolas de Cusa, légat du pape en Allemagne, le chargea de visiter ceux de Saxe de Thuringe, et de leur imposer la règle de Windesheim ². Lorsqu'il mourut, quelques années après 1479, elle s'était répandue dans seize évêchés des Pays-Bas et d'Allemagne ; en 1496, la maison-mère commandait à une centaine d'abbayes, dont vingt environ peuplées de religieuses, car les chanoines avaient fondé, autour du couvent de Diepenven, une congrégation féminine, qui reçut des statuts semblables aux leurs ³. Les conquêtes des Windeshémiens en Allemagne compensèrent largement les pertes qu'ils avaient subies. lorsque le couvent de Sion, près de Delft, devint en 1444 le centre d'une société nouvelle de réguliers, qui comptait parmi ses principales maisons celles de Hemsdonk, près de Schoonhoven, et de Steyn, près de Gouda ⁴. Et d'autre part leur esprit d'observance et de dévotion anima Jean van Uytenhove, quand, en 1464, il fonda la congrégation des Dominicains de Hollande ⁵.

Dans les couvents de Windesheim se perpétuait une tradition de pauvreté, d'obéissance et de labeur. L'étude occupait les heures que laissaient libres les offices ou les besognes manuelles.

1. Bibl. Mazarine, ms. 1773 ; f° 14 r^o-101 v^o.

2. Moll-Zuppke, 214, II, p. 287-295.

3. *Ibid.*, p. 276-278.

4. Ruelens, 446, p. I-IV ; Allen, 430, I, p. 583.

5. V. p. 196-198.

Comme les Frères, les chanoines copiaient activement les manuscrits ; leurs bibliothèques étaient riches et bien ordonnées. Ils lisaient assidûment la Bible ; frappés de la discordance des manuscrits dans lesquels se transmettait la Vulgate, ils entreprirent toute une œuvre de collation et de correction, que nul n'avait tentée depuis Nicolas de Lyra, les Dominicains et les Sorbonistes du XIII^e siècle, et ils établirent pour leurs maisons un texte qui fut appelé la Bible de Windesheim. Ils s'efforcèrent de corriger selon la même méthode les manuscrits des Pères ¹. A ces travaux érudits et collectifs, qui restaient inconnus hors de la congrégation, s'ajoutaient sans cesse les écrits personnels où ses mystiques ou ses missionnaires disaient le secret de leur vie intérieure, et qui se lisaient jusqu'à Paris ².

Les deux maîtres de discipline monastique dont l'empreinte marqua le plus fortement les générations windeshémiciennes du XV^e siècle, furent Jean Busch et Thomas Hemerken de Kempen. Le réformateur, au cours de ses voyages, avait écrit, entre 1456 et 1464, une *Chronique de Windesheim* ³. Deux livres la composent ; le premier raconte les origines de la congrégation, le second la vie de ses hommes illustres. Moins historien que prédicateur et hagiographe, Busch composa son récit à la louange d'un idéal rigide d'ascétisme et de sainteté. L'abstinence, la pauvreté, l'abdication de toute volonté propre, sont à ses yeux les seules vertus monastiques. Mais l'accomplissement des œuvres les plus pénibles et les plus hautes reste une discipline formelle et sans mérite, si le moine n'a pas su déraciner le péché, acquérir la perfection intérieure. « Quand tu fonderais mille cloîtres et construirais mille hôpitaux de ta main, quand tu y nourrirais de tes biens tous les pauvres du monde, aussi longtemps que tu restes en état de péché mortel, tu ne mérites pas le salut. Quand tu donnerais ton corps à brûler comme saint Laurent, à écorcher comme saint Barthélemy, à crucifier comme saint Pierre, si tu mourais coupable d'un seul péché mortel, tu ne serais pas sauvé. Quand l'on dirait pour toi un million de messes, quand tous les saints et tous les anges, prosternés

1. Jean Busch, **222**, *Chronicon Windesemense*, I, c. 26, p. 311 : Omnes Veteris ac Novi Testamenti libros originales ad primam sancti Hieronymi ex hebraeo in latinum translationis formam juxta exemplaria emendatiora adipisci sibi possibilis conati sunt reducere.

2. V. p. 70-72, 112-113.

3. Bibliographie, n^o **222**.

devant Dieu jusqu'au jour du jugement, priaient pour toi avec des larmes de sang, ils n'inclineraient pas la miséricorde de Dieu à te prendre en pitié, si tu mourais dans un tel péché ¹. »

Thomas Hemerken, né, en 1380, à Kempen dans le diocèse de Cologne, n'avait pas la rudesse de Jean Busch. Il suivit, au collège de Saint-Lébuin de Deventer, les leçons des Frères de la Vie Commune, entra, en 1399 au couvent d'Agnietenberg, mais ne sentit pas, comme Jean Busch, le besoin de l'apostolat lointain ; il ne quitta presque plus sa cellule, et mourut en 1472 à Béthanie près d'Arnheim ². Ce fut lui vraisemblablement qui sut résumer, dans les quatre livres de l'*Imitation*, le renoncement calme et les aspirations mystiques de Windesheim et de la Communauté ³. Du moins composa-t-il une série de petits ouvrages pieux, le *Soliloquium Animae*, le *De Disciplina Claustralium*, quelques autres dont les titres conservent parfois cette douceur un peu fade qu'aimaient les disciples de Groote et de Radewijns, l'*Hortulus Rosarum*, la *Vallis Liliorum*, pour y développer les règles de cette vie monastique dont il supportait la fatigue sans regret et sans peine. La loi du silence ne lui paraît pas dure ; il accepte joyeusement l'obéissance, l'abdication de sa volonté propre ; car celui qui se soumet parfaitement à l'homme pour l'amour de Dieu, reçoit du Seigneur une grâce spéciale dans le temps, et sera exalté dans la gloire des saints ⁴. Il dit adieu sans amertume à tous les biens du monde : « Je renonce à tous mes amis, parents, alliés et proches, à tous ceux qui me sont chers ou que je connais, à toutes relations de société ; je renonce à toutes les cités, à tous les châteaux, aux maisons de campagne, aux monts et aux vallons, aux rivières et aux sources, aux champs, aux prés et aux bois ; je renonce aux parures, aux beaux édifices, aux lyres, aux cithares, aux instruments de musique, aux chansons, aux fleurs et aux parfums, à toutes les joies » ⁵. Rien de tendu, ni de violent dans son ascé-

1. *Chronicon Windeshemense*, 222, II, c. 72.

2. Moll-Zupke, 214, II, p. 367-369. — H. R. E3, 158, art. *Thomas a Kempis*, par L. Schulze.

3. Une édition complète des œuvres de Thomas, par J. Pohl, est en cours de publication (225).

4. *De disciplina claustralium*, II, 12: De virtute sanctae obedientiae : Securissima via ad caelum est stare in obedientia et vivere sub disciplina. Qui perfecte se subiecit homini propter Deum, dabit ei Dominus gratiam specialem in praesenti et exaltabit eum in gloriam sanctorum.

5. *Ibid.*, IV, 3 ; Oratio pro abrenuntiandis omnibus mundanis.

tisme. « Dieu ne vous demande pas, dit-il, de détruire votre corps, mais de corriger vos défauts »¹. Aux excès des pénitences et des macérations, il préfère le travail manuel, utile au prochain, réparateur pour le corps et pour l'âme, l'exercice spirituel, la lecture et l'étude².

Standonek reçut, à Windesheim, un accueil hésitant ; jamais encore la Congrégation n'avait envoyé ses missionnaires hors des pays de langue germanique. Il dut insister, invoquer le bien de l'Église et l'honneur de Dieu. Il regagna Paris sans avoir rien conclu³. Enfin le 24 mai 1496, le prieur supérieur Tillmans Stuermans lui répondit qu'il connaissait son zèle pour la réforme monastique ; deux frères allaient partir pour visiter Château-Landon, conférer avec lui et ses amis ; puis ils reviendraient et rendraient compte de leur voyage⁴.

Les deux délégués arrivèrent à Paris dans le courant de juin. L'un nous est inconnu ; l'autre se nommait Reynier Koetken⁵. Né à Zwolle, dans une famille aisée, il était, le 25 mars 1465/6, à l'âge de dix-neuf ans, entré comme novice au monastère d'Agnietenberg⁶. Bien que les premières années de sa vie régulière se fussent écoulées sous la direction de Thomas de Kempen, il avait hérité de la rudesse de Jean Busch. « Fervent observateur du silence⁷ », il s'imposait des terribles austérités. Le chroniqueur anonyme qui nous a raconté la mission de France lui

1. *Ibid.*, I, 9 : De discretione in omni spirituali exercitio sumenda : Non requirit Deus a te corporis destructionem, sed vitiorum reformationem... Quicquid modum excedit et discretione non tenet nec Deo placet.

2. *Ibid.*, V, 4 : Operari manibus bonum est corpori, deservit spiritui, aedificatio est proximi, et reparatio est sensus nostri. — Cf. V, 3, De lectione.

3. D'après le *Liber*, 111, I, 2, f^o 16 r^o, il reçut des promesses ; en réalité, il dut insister encore, et adresser une nouvelle supplique au chapitre (Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f^o 110 r^o : Supplicatio magistri Standonek pro reformatione Ecclesiae, sans date). — C'est vers cette époque (10 mai 1496) qu'il fut nommé chanoine de Paris (Godet, 141, p. 19, n. 5).

4. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1150, f^o 21 r^o. Dans le ms. 1149, f^o 99 r^o, Litterae obedientiales, datées du 24 mai, données par le prieur supérieur aux deux délégués. — Sur la mission envoyée par Windesheim en Franco, peu de renseignements dans Acquoy, 221, qui n'a pas connu les mss. de la Bibl. Sainte-Geneviève.

5. *Liber*, II, 2 ; f^o 45 v^o-48 r^o.

6. Thomas a Kempis, 224, c. 29, p. 130 : Anno Domini 1465 fuit investitus in Annunciatione Beatae Mariae Virginis juvenis clericus Reynerus Koetken, annorum decem et novem, de bona parentela et bonis parentibus et amicis in Zwollis. Hic habuit tres devotas sorores beguttas in domo Wytonis extra portam aquilonarem prope civitatem. — Cf. *Liber*, 111, II, 2, f^o 45 v^o : Honestis parentibus genitus ex oppido Zwollensi.

7. *Liber*, I, 2, f^o 46 r^o : Fervens observator silentii.

applique le passage de l'Imitation où sont résumées les vertus du parfait religieux. « Jamais il ne restait oisif ; sans cesse il lisait, ou écrivait, ou priait, ou parlait de Dieu, ou travaillait pour la communauté ¹. » Mais sa rigueur était si excessive que, nommé prieur, il n'avait pas pu conserver ses fonctions ². Standonek le vit, et dans une lettre du 28 juin, dit aux Pères combien il lui avait plu. « Je me réjouis que vous ayez choisi, pour implanter en France votre sainte réforme, un homme si digne de vénération, si prudent, si vertueux. La seule honnêteté de son extérieur a rendu un grand nombre de maîtres, de réguliers, de véritables serviteurs de Dieu, dévoués à votre congrégation. » Si l'on désignait six frères pareils à Reynier et un convers parlant français, il leur promettait sûre réussite ³.

De retour en Hollande, Reynier insista pour l'envoi de missionnaires ⁴. Un jeune moine de Groenendaël fut chargé de transmettre à l'abbé les conditions rigoureuses du chapitre ; il arriva dans les premiers jours d'août ⁵. Jacques d'Aubusson, le 10, écrivit aux Pères, demanda plus de confiance et d'égards. Standonek et Nicole de Hacqueville leur conseillèrent quelques accommodements, pour ne pas décourager les commendataires disposés à la réforme ⁶. Jean de Rély hâta la rédaction des lettres royales de sauvegarde ; une copie authentique en fut expédiée aux Pays-Bas ⁷. Six frères, accompagnés d'un convers,

1. *Ibid.*, f^o 46 r^o : Raro vel nunquam ociabatur, aut legens, aut scribens, aut orans, aut aliquid de Deo loquens vel operans pro communi. — Cf. *De Imitatione Christi*, I, 19 ; De exercitiis boni religiosi : Nunquam sis ex toto otiosus ; sed aut legens aut scribens aut orans aut meditans aut aliquid utilitatis pro communi laborans.

2. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f^o 18 r^o ; lettre de Tillmans Stuermans à Jacques d'Aubusson, datée de Windesheim, 7 septembre 1496 : Scitis enim quam zelosus est et fuit in regimine prioratus sui tempore, et utinam zelus ille fuisset secundum scientiam ad instar Apostoli... Le récit du *Liber*, II, 2, f^o 46 r^o, d'après lequel il aurait déposé volontairement sa dignité, n'est pas exact : on avait dû le déposer : Et ista causa totius suae humiliationis fuit (même lettre).

3. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 618, f^o 202 r^o.

4. *Ibid.*, f^o 204 r^o.

5. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f^o 140 v^o ; Jean Standonek au prieur de Groenendaël : Praemisistis vestrum alumnum... (12 août 1496).

6. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f^o 145 r^o, lettre de Jean d'Aubusson ; — f^o 140 v^o, de Standonek, au prieur de Groenendaël, 12 août : Aliqui ex eis (articulis) erant moderandi, ne animus similia desiderantium commendatariorum de sibi commissis domibus tepesceret ; — f^o 144 v^o, de Nicole de Hacqueville ; — f^o 142 v^o, Standonek à Reynier, 12 août ; — f^o 141 r^o, Standonek au chapitre de Windesheim, 12 août, f^o 141 r^o.

7. *Ibid.*, f^o 145 v^o, Standonek au prieur de Groenendaël ; f^o 146 r^o, accusé de réception de celui-ci.

partirent bientôt pour la France¹ ; ils arrivèrent à Paris le dimanche avant la Saint-Michel².

La mission avait pour chef Jean Mombaer, qu'on appelait aussi, du nom de sa ville natale, Jean de Bruxelles³. Tout enfant, à l'école-cathédrale d'Utrecht, il avait appris la grammaire, et, sous la direction d'Obrecht, la musique d'église⁴. Puis il était entré au convent d'Agnietenberg, où il se liait avec Reynier ; il devenait ensuite confesseur des religieuses de Bronope⁵, sous-prieur de Gnadenthal, dans le duché de Juliers. Jeune encore⁶, il usait sa santé délicate à force de travail et de lecture ; on le chargeait volontiers d'inspecter les bibliothèques claustrales. Par la douceur un peu molle de son esprit, il rappelait Thomas de Kempen. Il avait composé, dans la manière de saint Bernard, des *Rosaires* et de petits traités d'hagiographie, consacré à la louange des saints de son ordre plusieurs compilations prolixes et peu critiques⁷. Son œuvre capitale était le *Rosetum Exercitiorum Spiritualium*, imprimé plusieurs fois contre son gré depuis 1491⁸. Ce livre touffu, divisé et subdivisé suivant la manière scolastique, surchargé de sommaires versifiés et de

1. *Ibid.*, f^o 146 r^o ; le prieur supérieur au prieur de Groenendael. — Ms. 1150, f^o 2 v^o ; le prieur supérieur à Jacques d'Aubusson ; de Windesheim : Transmissimus vobis Dominioni sex electissimos fratres chorales cum converso et laico... Il rappelle qu'ils sont Almanni sufficienti competentiae victualium dediti.

2. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1150, f^o 1 v^o. — *Liber*, 111, I, 2, f^o 16 r^o : ... cum curru quatuor potentibus equis subvecto et duobus aurigis uno laico et uno converso.

3. Trithème, *Catalogus illustrium virorum Germaniam suis ingenii exornantium* ; Mayence, vers 1495, in-4^o ; f^o 73 r^o. — *Liber*, II, 2, f^o 41 r^o-45 v^o. — Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1147, f^o 22 r^o : *Vita Joannis Mauburni*, écrite vers 1640 par le P. Fronteau, de Sainte-Geneviève, d'après le *Liber*. — Paquet, 475, I, p. 311-312. — Il signait en latin Mauburnus.

4. Jacob Obrecht, organiste à la cathédrale d'Utrecht, à celle de Cambrai (1483-1485), à Saint-Donatien de Bruges, puis à la cathédrale d'Anvers ; il vint en Italie en 1504, fut reçu à la cour d'Hercule d'Este, duc de Ferrare et mourut de la peste en 1504 (Allon, 430, p. 56, n.).

5. Bronope, près de Kempen, prieuré de la congrégation de Diepenven ; la culture intellectuelle des religieux semble y avoir été assez forte (Moll-Zuppke, 214, II, p. 302-303).

6. Trithème, *op. cit.*, f^o 73 r^o : Vivit adhuc, ut intelligo, juvenis... (vers 1495).

7. La Bibl. Nat. possède son *Venatorium Sanctorum Ordinis Canonici* (mss. lat. 14662 et 15044). Il y fait remonter les origines de l'ordre à l'évangéliste Marc et à l'apôtre Jacques. Toutefois il y revendique l'*Imitation* pour Thomas de Kempen : lat. 14662, f^o 162 r^o : Composuit libellum *Qui sequitur me*, quem falso quidam domino Gerson attribuunt.

8. Hain 13994, s. l., 1491, in-f^o ; — 13995, s. l., 1494, in-f^o ; d'après Cop. I et *Catal. Brit. Mus.*, Zwolle, par Pierre Os de Breda ; — 13996, Bâle, par Jacques de Pfortzheim, 1494, in-f^o.

tables, qui contient tout un cours de morale ascétique et de vie contemplative, emprunte son titre au vocabulaire dévot de la Congrégation et de la Communauté, et tire sa substance de saint Augustin, de saint Bernard, de saint Thomas, des Victorins et des Windeshémiens. Mais l'originalité de Mombaer consiste à enseigner, suivant une méthode pratique et artificielle, l'art de la méditation pieuse, minutieusement appliquée à des objets précis, dont une analyse subtile et matérielle détaille les éléments pour l'esprit et les sens, qu'il s'agisse de la joie des âmes bienheureuses ou du corps crucifié de Jésus. Ignace de Loyola lut le *Rosetum* avec lequel ses *Exercitia* présentent plus d'une ressemblance¹; Standonck et Nicole de Hacqueville l'étudiaient assiduellement².

Reynier Koetken accompagnait Mombaer en France. L'un des quatre autres Windeshémiens, Jean van den Wyngaerde, procureur du couvent de Groenendael, où vivait le souvenir de Ruysbroek, avait rédigé deux petits commentaires sur le Cantique des Cantiques et le Psaume *Beati Immaculati*, et un traité de dévotion intitulé *De spirituali Domo seu Conscientia aedificanda*. Seul parmi les membres de la mission, il parlait français³. Jacques Oldenzael venait du monastère de Windenheim; très jeune encore, il n'avait rien écrit; on louait son humilité, son silence, son goût du travail manuel, ses talents de bon calligraphe, qualité fort prisée dans la congrégation⁴. Diverses lettres nous conservent les noms de Martin Bernard de Zwolle, de Jean Goch et du convers Jean Willo⁵.

Tels étaient les réformateurs que Standonck avait appelés des Pays-Bas. Il leur offrit l'hospitalité à Montaigu, et, avec ses amis, les escorta jusqu'à Château-Landon; deux pauvres du collège entrèrent avec eux comme novices. Jacques d'Aubusson fit bon accueil aux missionnaires et les moines n'osèrent protester⁶. Mais quand Standonck eut regagné Paris, ils commencèrent à se plaindre de leur austérité, de la longueur de leurs

1. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1147, f° 22 r°; Vita Joannis Mauburni auctore P. Joanne Fronteau. — Watrigant, 235, p. 201-217.

2. *Liber*, 111, 2, II., f° 42 v°-43 r°.

3. *Ibid.*, f° 48 r°-48 v°. — Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1150, f° 2 v°; Joannem de Vinea gnarum gallici sermonis. — Paquot, 475, I, 312-313.

4. *Liber*, II, 2, f° 48 v°-49 r°.

5. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 6 v°-10 v°, 14 v°, 64 v°, etc. — Jean Goch devint, dans l'hiver de 1498/9, prieur de Château-Landon, quand Mombaer devint abbé de Livry (v. p. 302, 339).

6. *Liber*, II, 1, f° 35 r°, 37 r°. — Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 57 v°.

offices. Un ancien religieux de la maison, Antoine Cabrin, avait, quelques années auparavant, réclaté le titre d'abbé, et ne s'était retiré que sur l'offre d'une bonne pension et pour obtenir bientôt le prieuré de Saint-Sauveur de Melun. Il renouvela sa candidature ¹ ; un appel fut porté au Parlement. Cependant ses partisans chantaient les matines à l'heure où les Hollandais venaient à la chapelle pour le service suivant ; deux d'entre eux brisèrent le coffre où l'on conservait les archives, cachèrent les livres de comptes ; d'autres emportèrent le vin de la communauté ; à la fin quelqu'un mit le feu aux écuries abbatiales. Jacques d'Aubusson put croire, non sans quelque apparence de raison, que les nouveaux venus espéraient obtenir l'incorporation du couvent au chapitre de Windesheim, cessa de les soutenir, les laissa manquer de pain, de bois, de vêtements ². Ils connurent des souffrances auxquelles ils n'étaient pas accoutumés dans leurs riches prieurés des Pays-Bas. Les amis qu'ils y avaient laissés les encourageaient en de longues lettres ³. Mombaer, un moment, songea au retour ; mais Standonek ne l'eût pas permis ⁴. Ce fut seulement vers le milieu de l'année suivante que, grâce aux efforts de leurs puissants protecteurs, Louis de Graville, Jean de Rély, Étienne Poncher, conseiller clerc au Parlement de Paris, de l'archevêque de Tristan de Salazar, de l'évêque Jean Simon, que leur succès fut assuré. Mombaer reçut les fonctions de prieur. Standonek, à la Pentecôte, lui envoya trois clercs du collège ⁵.

Il voulait maintenant introduire les Windeshémiens à Saint-Victor de Paris ⁶. L'abbé Nicaise de l'Orme, grand amateur de livres et de bâtiments, n'écoutait pas les observations de Jean Quentin ; lorsque, le 10 mars 1496/7, Jean Simon visita le couvent, les moines lui présentèrent leurs doléances rédigées par trois d'entre eux. L'abbé ne se conformait pas à l'obligation de la vie commune, ne couchait pas au dortoir, n'assistait que rarement aux offices et négligeait les malades ; il s'était approprié la plus grande partie des revenus communs, habitait un pavillon séparé

1. *Liber*, II, 1, f^o 37 r^o. — I, 2, f^o 13 v^o.

2. *Ibid.*, II, 2, f^o 37 r^o-39 r^o.

3. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f^o 57 v^o, 64 r^o, 65 r^o.

4. *Ibid.*, f^o 9 r^o ; lettre du moine Arnold, de Gnadenthal, à Mombaer : *Nulla modo dominis de Parlamento et Standonek ceterisque placuisse ut proficiscaris.*

5. *Liber*, II, 1, f^o 39 r^o. — Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, 17 v^o.

6. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f^o 9 r^o.

avec deux neveux insolents, et, toujours absent du réfectoire, prenait ses repas chez lui avec ses amis ¹. Le 16 avril, l'évêque revint avec les chanoines de Hacqueville, du Refuge et Bailly, tenta sans résultat de pacifier le couvent ². Alors, sur le conseil des trois moines qui avaient signé la supplique, de Jean Standonck, de ses élèves Thomas Warnet, docteur en théologie, curé de Saint-Nicolas des Champs, Noël Béda et Jean Goussard, de Jean Clérée et de Jean Quentin, il décida de s'adresser pour la seconde fois à Windesheim ³. Le parti de la réforme y songeait depuis décembre ; Jean de Rély et Louis de Gravelle assuraient la bonne volonté du roi ⁴. Deux jours après, le Parlement de Paris adressait une requête au chapitre général et le priait d'accueillir favorablement la demande de l'évêque ⁵, qui, le 6 mai, après une première réponse des Pères à Standonck, leur écrivit en personne ⁶. L'abbaye n'était pas entièrement déchuë ; six religieux suffisaient pour la restaurer, avec l'aide du principal et de ses amis. Hacqueville et Quentin promirent aussi leur concours ⁷. Alors le prieur supérieur Jean Rijseren, qui avait remplacé Tillmans Stuermans mort depuis quelques mois, rassembla les définiteurs ; ils décidèrent, comme l'année précédente, que deux moines partiraient d'abord pour visiter les lieux ⁸. Simon les reçut à sa table, avec les principaux dignitaires de

1. Jean de Thoulouze, *Annales*, **109**, IV, f^o 395 r^o-v^o : ... Quod vitae communis rationem minime teneret, in dormitorio cum aliis non recumberet, in officio divino minus assiduus esset, mulam sibi propriam enutrirer eujus frenum deauratum esset ; in vestibus caeteris esset dissimilis... ; bona temporalia plerique sibi appropriaret, porticum sibi proprium extrui fecisset..., domum propriam incolaret, ascitis secum duobus suis nepotibus, qui eo praesente vel praesertim absente plurimas canonicis nostris molestias inferrent ; donaria Ecclesiae et spolia defunctorum canonicorum nostrorum suo usui adaptaret, infirmorum fratrum curam modicam haberet, in refoetorio raro cum aliis comederet, sed in dono sua cum amicis... — Sur les livres donnés par Nicaise de l'Orme à la bibliothèque de Saint-Victor, v. L. Delisle, **270**, II, 221.

2. Jean de Thoulouze, **109**, f^o 395 r^o-v^o.

3. *Ibid.*, f^o 395 v^o.

4. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f^o 17 v^o ; lettre de Hacqueville au prieur et aux moines de Château-Landon, datée de Paris, 1^{er} décembre 1496.

5. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f^o 67 r^o-v^o.

6. *Ibid.*, f^o 67 v^o : Accessit his proximis diebus ad nostram praesentiam... magister Johannes Standon..., qui litteras vestras... exhibuit.

7. *Ibid.*, f^o 73 r^o-73 v^o ; lettre de Jean Quentin ; f^o 73 v^o-74 r^o, lettre de Hacqueville ; sans dates.

8. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f^o 57 r^o ; Jean de Furnes à Mombaer, Groenendael, 31 décembre 1496 ; annonce de la mort de Tillmans Stuermans. — Acquoy, **221**, III, p. 318. — Ms. 574, f^o 68 v^o ; Standonck au chapitre de Windesheim, 17 juillet 1497 : Praemittentes duos ex patribus.

l'Église de Paris¹. Ils virent Standonck, Quentin, Hacqueville ; puis, avant de regagner les Pays-Bas, ils allèrent à Château-Landon saluer leurs compatriotes. Standonck, le 17 juillet, écrivait au chapitre : « Ils n'ont pas redouté les difficultés du voyage, et se sont souvenus de celui, qui, fatigué du chemin, s'assit à la sixième heure, ayant soif des âmes... Ils ont retrouvé leurs frères pleins de force et de constance... Ils vont revenir vers vous et vous diront l'excellence du couvent de Saint-Victor, le zèle et l'appui certain du très révérend évêque de Paris, du président de Hacqueville et de toute la cour du Parlement². » Jean Simon, le 23, racontait aux Pères ses entrevues avec leurs délégués. Il répétait que le couvent avait besoin seulement d'une restauration partielle, et que des hautes protections étaient acquises aux réformateurs³.

Cependant Mombaer chargeait Reynier Koetken, devenu sous-prieur de Château-Landon, d'accompagner les deux moines qui rentraient en Hollande, et lui confiait une longue lettre pour le chapitre général. « Vous savez, disait-il, combien je m'arrête aux détails, combien j'appréhende d'espérer... ; mais il me faut bien du moins ne pas faire obstacle à notre succès. Les personnes les plus graves m'écrivent au nom du très révérend évêque de Paris, de messieurs les présidents du Parlement, de la très célèbre compagnie des docteurs, que nous ne devons plus hésiter. L'archevêque de Sens, l'évêque, monsieur l'Amiral, et toute la France vous adressent leurs prières ; une grande œuvre dépend de vous. Il ne s'agit pas seulement de réformer une abbaye jadis célèbre, mais, par la suite, toute l'Église gallicane, j'en ai la profonde et sûre espérance. Si l'œuvre est bien conduite, par de bons et dignes ouvriers, elle deviendra l'origine d'un bien immense. Il faut, pour Saint-Victor, des frères savants et studieux, car ils auront à se montrer dans les palais et parmi les docteurs⁴. »

Le chapitre désigna six profès et un convers, que le prieur supérieur et le notaire de la congrégation recommandèrent,

1. *Ibid.*, f^o 82 v^o ; Standonck à Mombaer, fin juillet 1497.

2. *Ibid.*, f^o 68 v^o-69 r^o : Nec per iterum discrimina venire formidaverunt, propter illum, qui, ex itinero fatigatus, hora sexta sedit supra fontem sitiens animas.

3. *Ibid.*, f^o 69 r^o-v^o.

4. *Ibid.*, f^o 70 r^o-v^o.

dans deux lettres datées du 20 septembre, à Nicaise de l'Orme ¹. Ils partirent quelques jours après et arrivèrent dans la capitale en octobre. Ils furent introduits le 30 à Saint-Victor par l'évêque Jean Simon ; Standonck, Quentin, Mombaer, Koetken, Hacqueville et Graville l'assistaient ². On avait décidé de ne point modifier les constitutions antiques de l'abbaye. Les Windeshémiens devaient se contenter de donner aux moines l'exemple de la régularité ³.

Un seul des nouveaux missionnaires nous est bien connu, Corneille Gérard ⁴ de Gouda. Il avait, comme jadis Thomas de Kempen, suivi les leçons du collège de Deventer, puis prononcé ses vœux monastiques au couvent de Hemsdonk. De l'observance de Sion, il passait ensuite dans celle de Windesheim, et entra au monastère de Hieronymusdael, près de Leyde. Selon le conseil de Mombaer, le chapitre général avait choisi, pour la réforme de Saint-Victor, un de ses moines les plus érudits. Mais la science de Corneille Gérard n'était pas exclusivement mystique. L'humanisme, ignoré dans les basses régions de la Meuse et du Rhin lors de la jeunesse de Standonck, négligé ou dédaigné par Mombaer et Koetken, s'y répandait lentement. Rodolphe Husman, connu sous le nom d'Agricola, était revenu d'Italie en 1479, après dix ans d'études à Pavie et à Ferrare ; secrétaire de la ville de Groningue, il avait introduit dans sa patrie le goût de la pensée et de l'éloquence antiques ⁵. Au monastère frison d'Adewerth, dirigé par l'abbé Henri de Rees, s'étaient rencontrés, pendant quelques années, Jean Wessel, dont les libres opinions théologiques préparaient les esprits à la critique des dogmes et des institutions, le Westphalien Rodolphe Lang, qui lui aussi avait visité l'Italie, et son compatriote Alexandre de Heck, qui, malgré ses quarante ans, voulut

1. *Ibid.*, f° 75 r°-76 v°.

2. Jean de Thoulouze, 109, IV, f° 410 r°-v°.

3. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 71 r°.

4. P. C. Molhuysen, 447. — P. S. Allen, 430, I, p. 92 ; lettres 17-30, 27^a, 36-37, 40, 78. — Il est également appelé Aurelius, Aurotinus et Lopsenus.

5. Rodolphe Husman, surnommé Agricola, né près de Groningue le 17 février 1444, bachelier ès arts à Erfurt en 1458, maître ès arts à Cologne en 1460, vint à l'Université de Paris, d'où il se rendit en Italie (1468), étudia le droit et la rhétorique à Pavie et à Ferrare jusqu'en 1479. Son séjour fut coupé par un ou deux voyages aux Pays-Bas, en 1470-1, et vers 1474. Il était à Paris en 1473 ; il y connut Reuchlin (v. p. 82, n. 4). Secrétaire de la ville de Groningue de 1480 à 1484, il enseigna les lettres anciennes à Heidelberg, où il mourut le 8 octobre 1485 (Allen, I, p. 106).

apprendre de lui les éléments du grec ¹. Vers la même époque le Carme flamand Arnold de Bosch acquérait une telle réputation de poète et de savant, qu'Ermolao Barbaro lui soumettait en 1485 sa traduction de Thémistius ². Deux ans auparavant, Alexandre de Heek prenait la conduite du collège de Deventer. Bien que l'idéal des Frères et de leurs amis demeurât profondément chrétien et monastique, bien qu'Alexandre lui-même exhortât ses élèves à quitter le monde ³, un goût très vif et très sincère de la pensée et des lettres antiques pénétra dans les petits cercles dévots qui avaient jusqu'alors vécu de l'esprit de Jean Busch, de Thomas de Kempen et de Gérard Groote. Même dans les prieurés de Sion et de Windesheim, on put trouver désormais quelques moines qui aimaient les poètes et savaient les noms des grands professeurs d'Italie. Tels étaient Corneille Gérard, son neveu Guillaume Hermans ⁴, qui vivait à Steyn, et un ami d'Hermans, régulier du même couvent, Érasme, avec lequel Corneille échangeait depuis huit ans des lettres érudites ⁵. Tous deux admiraient l'antiquité, les humanistes italiens, méprisaient l'ignorance des modernes ; tous deux écrivaient aisément les vers latins, mais ne se hasardaient à traiter que des sujets chastes et pieux : leur idéal poétique restait celui de

1. Allen, *ibid.*, p. 197. — Rodolphe Lang, né vers 1438 près de Münster, maître ès arts à Erfurt en 1460, visita l'Italie en 1465, puis en 1486 avec Hermann Busch, fonda une école humaniste à Münster en 1498 ; il entra en août 1505 dans la congrégation bénédictine de Bürsfeld et mourut en 1519. — Alexandre de Heek, né à Heek en Westphalie vers 1433, directeur de l'école de Wesel de 1469 à 1474, professeur à Emmerich en 1474, et directeur de l'école de Saint-Lébuin à Deventer, de 1483 à 1498, année de sa mort (Allen I, p. 105-106). — Sur Jean Wessel, v. p. 82-83 et 92-93. Il vivait alors à Groningue, fréquentait les couvents d'Adewerth et d'Agnietenberg, ou la maison de l'évêque d'Utrecht, David de Bourgogne. Il mourut le 4 octobre 1489. Ses opinions particulières en théologie, exposées surtout dans sa *Farrago rerum theologicarum*, qui ne fut pas imprimée de son vivant, ne paraissent pas avoir inquiété ses contemporains ; on sait qu'il mettait en doute la valeur des œuvres et fondait le salut presque uniquement sur la foi, qu'il condamnait les indulgences, interprétait spirituellement la doctrine du Purgatoire, admettait que le concile peut se tromper, comme le pape, en matière de foi, et fondait toute autorité sur l'Évangile. Luther put dire qu'un grand nombre de ses idées se trouvaient déjà dans les écrits de Wessel. (H. R. E³, 158, art. J. Wessel, par H. Schmidt, revu par D. S. van Veen).

2. Allen, 430, I, p. 168 ; lettres 53 et 75 ; Thuasne, 310, I, p. 312, n. 1 ; Ap. Zeno, 262, II, 349.

3. Cf. Butzbach, *Aucarium*, cité par K. Hirsche, dans H. R. E², 158, art. *Brüder des gemeinsamen Lebens* : Quos jam competenter litteris imbutos ad Christi famulatum jugiter exhortari... et suadere non cessabat.

4. Allen 430, I, p. 128, lettres 33-36, 38-39.

5. V. p. 263-266.

Battista Spagnuoli. Corneille, admirateur du Mantovano, commençait à la louange de la Vierge une *Mariade*. En collaboration, ils avaient composé, sous forme de dialogue, une *Apologie contre les Barbares*, où saint Jérôme venait rappeler son propre exemple et recommander la lecture des classiques aux prédicateurs chrétiens ¹.

« La réforme de l'Église gallicane tout entière est entre vos mains », écrivait, dans le courant de novembre, Mombaer à Reynier Koetken ². Pourtant ces hautes espérances ne se réalisèrent pas. Dès le début, les Windeshémiens se sentirent étrangers à Saint-Victor. Les anciens religieux leur reprochaient de mal observer l'antique cérémonial de l'abbaye. On leur refusait les clefs de la riche bibliothèque ; ils devaient emprunter au-dehors les livres nécessaires ³. L'évêque, malgré son estime pour la science et le caractère de Corneille Gérard, ne les soutenait que faiblement ⁴. Reynier, qu'on leur avait donné pour chef, manquait de souplesse ; aucun d'eux ne parlait français ⁵. Au milieu de décembre, ils n'avaient encore rien obtenu.

Les chefs du parti rigoriste firent alors intervenir les autorités ecclésiastiques. Le 7 décembre, Tristan de Salazar approuvait les statuts définitifs de Château-Landon. La vie en commun, l'exactitude aux offices, la clôture, la règle des mœurs devaient être désormais inviolablement observées ; on ne rétablirait jamais la commende, et l'on ne pourrait jamais élire comme abbé qu'un observant. L'archevêque gardait tous ses droits de visite, de correction et de justice ; on ne parlait aucunement d'incorporer le monastère à Windesheim, comme le chapitre général l'avait sans doute espéré ⁶. Le 20 décembre, Jean Simon, accompagné de Jean de Rély, de l'amiral et de divers autres person-

1. *Erasmii Opera*, 426, VIII, col. 567 sqq.

2. Bibl. Sainte-Genève, ms. 574, f° 79 r° : Ex manibus vestris pendet reformatio totius Ecclesiae gallicanae.

3. Bibl. Sainte-Genève, ms. 1149, f° 119 v° ; ms 574, f° 80 r°.

4. L. Thuasne, 310, II, p. 76 ; lettre de R. Gaguin à Corneille Gérard, Paris, (28 février 1498/9) : O si, inquit, Cornelius habuisset nostratis linguae peritiam, nunquam recessisset a latere meo ; tantam inveni in eo eruditionem, pietatem, modestiam, religionem. — Bibl. Sainte-Genève, ms. 1149, f° 93 r° : lettre de Philippe Hodoart, pénitentier de Sens, à Mombaer, Paris, 31 août 1498 : Cujus causam illigo potissimam Domini parisiensis (sine quo incassum omnia) ad bonum reformationis quam remissam et modicam affectionem.

5. *Ibid.*, f° 119 v°, Reynier à Mombaer, 21 nov. 1497 : Audientes fratrum colloquia... sed nihil intelligentes.

6. Bibl. Sainte-Genève, ms. 574, f° 65 r°-66 v°.

nages, se rendit à Saint-Victor, exigea de par le roi la restauration de la discipline. Deux jours après, Graille ordonnait à Nicaise de l'Orme de choisir parmi ses religieux un vicaire inamovible. Afin de se concilier la faveur de l'évêque d'Angers, il désigna le frère du prélat, André de Rély, prieur du couvent de Puiseaux en Gâtinais, qui dépendait de Saint-Victor. Puis, quelques jours après l'Épiphanie, il s'en repentit, révoqua la nomination, et, pour éviter la réforme des Windeshémiens, prit le parti de se réformer lui-même¹. De concert avec les supérieurs des diverses maisons soumises à l'abbaye, il rédigea un certain nombre d'articles, qui, approuvés par les frères, furent, le 20 février, communiqués à l'évêque de Paris. Le pouvoir de l'abbé était diminué ; il perdait le droit d'instituer, de sa seule autorité, les principaux officiers du couvent ; il devait, pour toute affaire importante, consulter les anciens ; il cessait d'avoir un état de maison particulier. La clôture et la communauté des biens étaient remises en vigueur. On ne devait plus exiger aucune somme des novices, ni leur donner l'habit tant qu'ils n'auraient pas atteint dix-sept ans².

Vers la fin de l'hiver, on put croire gagnée la cause de la réforme. Les Victorins témoignaient maintenant la plus grande déférence aux missionnaires de Windesheim, leur attribuaient tout le mérite des progrès accomplis. L'abbé les invitait à sa table ; les moines parlaient de déposer le prieur et de nommer Corneille à sa place³. Cependant il écrivait à l'évêque pour vanter le zèle de Nicaise de l'Orme, composait des distiques enthousiastes et médiocres en l'honneur de la bibliothèque, désormais librement ouverte, où il cherchait pour Mombaer des documents sur les origines de la maison, sur Hugues et Richard de Saint-Victor. Mais le chanoine Émery et Nicole de Hacqueville, qui songeaient à faire réimprimer le *Rosetum* par

1. *Ibid.*, f° 84 r°-85 v° ; extrait du journal de Pierre Boucher, sous-prieur de Saint-Victor.

2. *Ibid.*, f° 85 v°-89 r° ; — Jean de Thoulouze, 109, IV, f° 416 v°-420 r°.

3. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 123 v° ; Reynier à Mombaer, avant Pâques 1498 : Abbas... facit magnam amicitiam cum fratribus nostris, et singulos invitat semel ad suam mensam, Cornelium primo, et post voluit iterato, sed Cornelius contradixit, et fuit mihi multum amicabile et valde diligenter invitavit sed nolui... Locutus sum cum priore de nostris, qui eos recommendavit, dicens : Nisi vestri intus essent nihil fieret... Aliqui agunt ut deponatur prior Sancti Victoris et Cornelius in loco ejus succedat, sed ego multum contradixi.

Ulrich Gering, montraient moins de confiance. De graves désordres n'avaient pas été abolis ; on rencontrait encore des femmes dans les cloîtres ¹. Standonck obtenait pourtant de Charles VIII la promesse de nommer quatre commissaires chargés d'assurer la victoire définitive de la régularité ² ; il entreprenait déjà de réformer un autre monastère augustinien du diocèse, Notre-Dame de Livry. Charles du Haultbois, chanoine de Notre-Dame et président à la Chambre des Enquêtes, voulait échanger avec Nicole de Hacqueville, contre d'autres bénéfices, son titre d'abbé ³. Pendant le Carême, Reynier et un autre frère allèrent visiter la maison ⁴.

Ainsi l'observance de Windesheim pénétrait lentement dans le royaume. Les Dominicains hollandais s'y introduisaient, en même temps, sous la conduite de l'ami de Standonck, Jean Clérée. Depuis son entrée dans leur congrégation, il voulait y rattacher le grand couvent de Paris ; il essaya ses forces à la réforme des Jacobins de Troyes. Muni d'une bulle obtenue par Charles VIII, il vint chez eux, le 20 septembre 1497, avec cinq des siens, et, soutenu par la municipalité, leur imposa ses statuts. Le prieur fut gardé dix-neuf jours en prison ; plusieurs moines s'enfuirent, mais les autres durent céder. Le provincial de France, Antoine Pennet, appela devant le Parlement ; il offrit à Jean Clérée l'occasion de retronver ses amis et de plaider publiquement, le 18 novembre, la cause de la réforme ⁵. Le provincial essaya de démontrer que les Jacobins de Troyes n'étaient pas complètement dérégés ; que lui-même, aux récents chapitres de Toul, d'Orléans et de Bourges, avait fait adopter la communauté des biens et la clôture ; que, loin d'empêcher la restauration, il voulait y travailler personnellement en vertu de ses pouvoirs. Mais Clérée, qu'il offrait de prendre comme vicaire

1. *Ibid.*, f° 124 r° : Deditque Cornelius litteras ad episcopum parisiensem de abbate plenas praeconiis laudis, quod tamen domino de Hacquevillo et domino Emery displicuit, putantes eum callidè agere... Fuit mox diu (Hacqueville) et familiariter multum locutus, quod intenderet etiam atque etiam de *Roseto* et ejus impressione... Est autem parisius magister Ulricus Almannus habens optimas et diversas litteras... Adhuc tamen patet mulieribus et cunctis introitus in chorum. — Les distiques de Corneille sont cités par Mombaer dans son *Stellarium domus Sancii Victoris*, Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 91 v°-93 r°.

2. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1150, f° 3 r°.

3. *Liber*, 111, II, 4, f° 58 v°-59 r°.

4. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 11 r°, f° 123 v°.

5. Arch. Nat., X^{1a} 8325, f° 1 r°-2 v°, 5 v° ; X^{1a} 1504, f° 10 r°.

pour rétablir la régularité dans la Province, écarta ses avances. « Il y a cent ans, dit-il, que provincial ne réforma couvent. » Puisque les chefs négligeaient leur tâche, on devait l'accomplir sans eux, et, avec l'approbation du pape, exempter de leur autorité les couvents reconquis à l'observance ; « car il est naturel, que couvent réformé soit soustrait à la juridiction de provincial non réformé ¹. » La Cour rendit son arrêt le 9 décembre. Elle maintint les constitutions de Jean Clérée, renvoya les opposants dans d'autres maisons. Elle invita le provincial à réformer les couvents de l'ordre, et, comme le chapitre général devait se réunir en janvier, elle promit d'y envoyer des lettres-patentes en faveur de l'observance ².

*
* *

Pendant que Standonek introduisait les Windeshémiens à Château-Landon et à Saint-Victor, les chanoines de Notre-Dame essayaient de rétablir quelque régularité dans le domaine placé sous leur contrôle. Le 27 octobre 1496, ils décidèrent que les prêtres des paroisses soumises à la cathédrale devraient renvoyer avant la Toussaint les femmes suspectes avec lesquelles ils vivaient ³. Puis ils entreprirent de restaurer la discipline à l'Hôtel-Dieu, où, depuis le temps de Louis XI, régnait le plus grand désordre ⁴. Déjà, en décembre 1482, ils en avaient manifesté l'intention, sans prendre aucune mesure utile. Cependant le maître de l'hôpital, Jean Lefèvre, en dilapidait les revenus ; les malades étaient mal soignés, les frères et les sœurs n'observaient pas leurs vœux. Sur la demande du Chapitre, la Cour obligea, le 23 juin, Lefèvre à rendre ses comptes. Il obtint quelque délai pour vérifier ses registres ; comme il n'avait voulu que gagner du temps, les chanoines le destituèrent le 11 juillet, le firent enfermer dans les geôles capitulaires, et con-

1. Arch. Nat., X^{1a} 8325, f^o 1 r^o-5 v^o. — Dans la plaidoirie de Clérée, tableau de la vie des moines au couvent de Tours, f^o 3 r^o : Chacun religieux avoit son argent en sa bourse, son vin et boys en son sellier, etc...

2. Arch. Nat., X^{1a} 1504, f^o 10 r^o-v^o.

3. Arch. Nat., LL 126, p. 439. — Les protestations d'ailleurs furent vives ; le 29 octobre (p. 441), Pierre Girard, chanoine de Saint-Denis du Pas, « petit cidem Domino de Haequeville utrum timebat morbum boterosum seu infirmitatem neapolitanam ».

4. Coyecque, 78, I, p. 175.

fièrent la caisse à un nouveau boursier, frère Jean Laisné¹.

Mais, à l'Hôtel-Dieu comme dans les paroisses qui dépendaient de Notre-Dame, ils rencontraient une violente opposition. Le 11 juillet, après que leurs délégués eurent arrêté Lefèvre, une bande de religieuses et de jeunes frères, avec des bâtons et des couteaux de cuisine, monta jusqu'à la chambre de Jean Laisné : « Traître Judas, criaient-ils, tu es mort ! tu as vendu le maître, tu l'as livré aux faux Juifs ! mais tu en mourras à cette heure et le comperras. » Ils enfoncèrent la porte ; une sœur, armée d'une haché, voulut le tuer. Sauvé de leurs mains, le moine, effrayé, prit une fièvre maligne, dont il mourut en quelques jours². Le doyen et deux autres chanoines, accourus à l'Hôtel-Dieu pour rétablir le calme, avaient dû se retirer, poursuivis par les injures des religieux, des serviteurs et des malades qu'on avait fait lever. « Larrons, meurtriers, paillards, vous avez en vos maisons vos grosses paillardes, et ne venez céans que pour détruire l'Hostel-Dieu !³ » Le Chapitre céda, remit le maître en liberté conditionnelle, et, le 19 juillet, le Parlement nomma une commission d'enquête composée de l'évêque, de plusieurs chanoines et conseillers à la Cour, afin d'examiner ses comptes⁴. Le 13 septembre un nouveau maître, Martin Grévin, fut introduit à l'hôpital ; les sœurs l'accueillirent par des protestations, déclarèrent qu'elles ne lui obéiraient pas. La résistance continua ; les religieuses se moquaient des filles qui se confessaient à Grévin et les traitaient de bigotes⁵.

L'action du Chapitre était paralysée par ses mauvais rapports avec l'évêque et l'archevêque. Plusieurs chanoines ne reconnaissaient pas l'autorité de Jean Simon. Lorsqu'il réunit son synode, Jean Émery, l'un des amis des Windeshémiens et de Standonek, refusa d'y assister ; l'official de l'évêque le frappa de censures dont il appela ; Nicole de Hacqueville et le doyen Lhuillier en obtinrent, le 23 février 1496/7, l'annulation⁶. Mais la lettre par laquelle Simon désavouait son tribunal ne sembla pas assez explicite ; le 13 mai, veille de la Pentecôte, il refusa

1. *Ibid.*, p. 176.

2. *Ibid.*, Doc. IX, p. 305-306.

3. *Ibid.*, p. 306.

4. *Ibid.*, Doc. VIII, p. 303-4.

5. *Ibid.*, p. 178.

6. Arch. Nat., LL 126, p. 483 ; plainte d'Émery, 23 février 1496/7 ; démarches du doyen et de Hacqueville ; l'évêque fait annuler les censures.

d'y rien ajouter. « Voulez-vous, dit-il, à moy la guerre et moy à vous ? ¹ » Les chanoines relevèrent le défi; lorsque, le même jour, il voulut venir célébrer les vêpres à Notre-Dame, la plupart d'entre eux se retirèrent et interdirent aux chantres de chanter. Il quitta Paris, pour éviter le scandale qui eût pu se produire à la fête du lendemain ². Le 18 mai, devant le Parlement, il accusait d'excès et d'injures le doyen Jean Lhuillier, le chancelier Jean Bohier, l'archidiacre Louis du Bellay et le chanoine Jean Émery ³. Le 19, le doyen déclara qu'il ne tenait pas Simon pour évêque de Paris. Grâce à Nicole de Hacqueville, la Cour put décider les deux partis à chercher des moyens de concorde ⁴. Cependant le procès intenté au Chapitre par Tristan de Salazar depuis que, le 2 février 1491/2, Lhuillier et Lenfant avaient brisé sa croix pastorale en pleine église, durait toujours; l'archevêque exigeait l'humiliation des chanoines, qui prétendaient n'avoir fait que défendre leurs droits ⁵. Le 21 juillet 1497, Émery, Quentin, Châteaupers, Samson, croyaient tenir la preuve d'un mariage secret de l'archevêque et se proposaient d'en tirer parti, ainsi que de certains actes de simonie, pour leur procès ⁶. Cosme Guymier, le légiste gallican, était leur conseil judiciaire ⁷. Mais l'autorité du chapitre ne gagnait rien à de pareilles querelles, suites inévitables du recrutement irrégulier des prélats, qui, après avoir produit le désordre de l'Église, en contrariait la restauration.

Pourtant, vers la fin de l'automne, on put croire qu'une meilleure discipline allait s'introduire à l'Hôtel-Dieu. Les partisans de la réforme avaient obtenu des lettres royales adressées au Chapitre et à la communauté. Le 25 octobre, Hacqueville,

1. Arch. Nat., *ibid.*, p. 521.

2. Arch. Nat., X^{1a} 8324, f^o 301 v^o.302 r^o.

3. *Ibid.*, f^o 301 v^o.302 v^o.

4. Arch. Nat., LL 126, p. 522.

5. Arch. Nat., X^{1a} 4834, f^o 133 r^o, 31 janvier 1491/2; 8322, f^o 235, 12 juillet 1493; 4834, f^o 481 r^o, 8 août 1493; 4835, f^o 476 v^o, 17 juillet 1494; 1502, f^o 395 r^o, 15 juillet 1496; 1502, f^o 412 r^o, 3 août 1496; LL 126, p. 384, 17 juin 1496; p. 387, 25 juin; 393, 11 juillet; p. 508, 12 avril 1497.

6. Arch. Nat., LL 126, p. 570: De matrimonio, ut dicitur, per eundem dominum Senonensem contracto, et de quadam simonia, ut fertur, etiam commissa, qui duo articuli bene probari poterunt. — Quentin et Émery furent d'avis « quod bonum esset..., quia serviebat causae »; d'autres demandèrent que l'on consultât les chanoines conseillers-cleres au Parlement.

7. *Ibid.*, p. 591, 25 septembre 1497: Tradat dominus Basin processum motum contra archiepiscopum Senonensem magistro Cosmae Guymier ad visitandum.

Émery et quelques autres purent exiger le rétablissement de la règle sans provoquer aucune clameur ¹ ; le 30 novembre, une commission d'enquête, réunie à l'évêché, composée de Nicole de Hacqueville et de différents membres du Parlement, présidée par Jean Simon et Robert Thiboust, interrogea les religieuses qui avaient insulté le nouveau maître et leur enjoignit de lui obéir ². Le 28 décembre, se tenait le chapitre général de l'Hôtel-Dieu ; le doyen rappela aux frères et aux religieuses les dispositions essentielles de leur règle ; une des sœurs fut envoyée en disgrâce à l'Hôtel-Dieu de Corbeil, une autre mise en prison, une autre rendue à sa famille ; quatre d'entre elles durent demander pardon au maître des injures qu'elles lui avaient dites ³.

La lutte recommença bientôt ; les religieuses se montrèrent les plus acharnées. De nouvelles lettres royales, du 16 janvier 1497/8, restèrent sans effet ⁴. Au reste, Grévin et les nouveaux confesseurs institués par le Chapitre montraient une maladresse et une indiscretion extrêmes, et le chanoine Émery se laissait emporter à des excès de brutalité ⁵. Au mois de février, sœur Catherine l'Aveugle, étant sortie sans la permission du maître, il la fit jeter en prison. « Et estoÿt lors environ trois heures après mydi, et n'avait desjeuné, la laissa là jusqu'à dix heures du soir qu'il vint avec troys hommes déguysés en femmes, la prend, lui lye les mains, est retroussée toute nue, et fust batue et mutilée énormément, fust gettée par terre et eut deux coustes rompues, et la laissèrent en tel état, qu'elle gectoit le sang par la bouche, et en grand danger de sa personne. Dist Émery qu'il en eust autant fait à la prieure s'il l'eust trouvée... Sœur Jehanne la Bouchère, religieuse, a eu les dents rompues d'un coup de clef, par ceux qui ont été mis de nouveau audit Hostel ⁶. »

Le 26 février, les religieuses présentèrent au Parlement une

1. Coyecque, 78, I, p. 178 ; II, n° 1470, p. 229.

2. *Ibid.*, I, *Doc.*, XI, p. 307-310.

3. *Ibid.*, II, n° 1476, p. 231-232.

4. *Ibid.*, II, n° 1481, p. 234 ; ces lettres datées d'Amboise furent reçues le 22 janvier.

5. *Ibid.*, I, *Doc.*, XII, p. 311-321 ; plaidoirie au Parlement, 20 mars 1497/8, après-dinée ; p. 311-2 : Gervain est si indiscret, si ignorant qu'il a demandé à une povre fille s'elle a point eu la compaignie charnelle de son père et combien d'enfants avoit eu... ; leur fait plusieurs autres interrogatoires mauvais et scandaleux.

6. *Ibid.*, p. 312-313.

requête contre le Chapitre : on leur donna tort ¹. Mais, en mars, frères et sœurs priaient la Cour d'indemniser Catherine l'Aveugle aux dépens d'Émery, de remplacer Grévin, d'enlever l'administration de l'Hôtel aux chanoines et de la donner à quatre bourgeois. L'arrêt prononcé le 4 avril fut, comme le craignait Reynier Koetken, assez dur pour les réformateurs ; Grévin était destitué, Émery privé de ses fonctions de proviseur. Le Chapitre conservait l'administration de l'hôpital pour assurer le rétablissement de la règle ; il devait y introduire dix ou douze religieux observants ².

*
* *

Cependant Robert Gaguin avait, le 30 août 1497, promulgué des statuts nouveaux pour la réforme des Trinitaires ³. Les Bénédictines de Fontevrault se maintenaient aux Filles-Dieu sous la protection royale, et, comme la reconstruction du couvent parut nécessaire, la première pierre, marquée des armes de France, en fut posée, vers la fin de 1496, par Guillaume Briçonnet le fils, évêque de Lodève ⁴. Enfin les Cluniciens essayaient de soumettre à leur réforme le prieuré de Saint-Martin des Champs.

Le cardinal André d'Espinay, archevêque de Lyon et de Bordeaux, en réclamait la commende ⁵ ; mais l'abbé de Cluny, Jacques d'Amboise, avait désigné, pour gouverner le couvent et y restaurer la règle, Philippe Bourgoing. Le Parlement, saisi de l'affaire, reconnut, le 3 juin 1496, André d'Espinay, mais voulut qu'il entretînt à Saint-Martin des Champs, « pour y

1. *Ibid.*, II, n° 1484, p. 234-5 : Per curiam responsum fuit dietæ requeste quod curia intelligebat dietas sorores disciplinari tocienis quociens invenirentur defectuose.

2. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 123 v° ; Reynier à Mombaer, vers Pâques 1498 : Orate pro domino de Emery et aliis duobus sacerdotibus in Domo Dei, qui grandes adversitates sustinent et Parlamentum quodam modo favet monialibus. — Le texte de l'arrêt dans Coyecque, 78, I, *Doc.*, XIII, p. 321-323.

3. Bibl. Mazarine, ms. 1766, f° 16 r°-20 r°. Ces statuts sont d'un médiocre intérêt ; ils limitent à trois ans la durée des fonctions des provinciaux et des ministres.

4. Arch. Nat., K 180, n° 123.

5. *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 538. Robert d'Espinay, évêque de Nantes, mort en oct. 1493, avait eu la commende du prieuré. André d'Espinay réclama sa succession pendant trois ans. La chronologie de la *Gallia Christiana* reste, pour cette question, un peu flottante.

faire garder les statuts », un moine désigné par l'abbé de Cluny ¹. Philippe Bourgoing n'accepta pas l'arrêt et le procès continua ².

Un an après, Jean Raulin mettait au service de la congrégation bénédictine son éloquence et son énergie. Charles VIII lui avait, en 1496, donné 2.400 livres pour achever la restauration de la bibliothèque et des écoles de Navarre. Mais, vers la fin de mai 1497, saisi par l'attrait de la vie claustrale, il quitta le collège sans prévenir son collaborateur Louis Pinelle, vint à Cluny, demanda d'y être reçu comme novice ³. Quelques jours après, il écrivait au gardien des Cordeliers bâlois de Saint-Alban : « Voulez-vous savoir comme j'ai fui le monde ? Récemment encore, dans cette illustre Université de Paris, mère de toutes les sciences, je tenais un rang parmi les hommes de mon âge ; j'avais beaucoup d'amis et de parents ; la faveur des grands, si je puis le dire, m'élevait jusqu'au ciel ; je possédais richesses, offices et bénéfices ; grand maître, quoique indigne, de ce collège de Navarre, célèbre dans toute l'Église romaine..., tous les jours invité à des tables somptueuses, je cédaï parfois par plaisir, parfois par contrainte ; je vivais comme un riche sensuel ; j'étais lié par des chaînes de fer. Le monde me souriait et me trompait. Mais, au milieu de mes erreurs, je fus témoin de morts terribles, effrayantes ; je vis des savants finir dans la folie et l'idiotie ; d'autres, dans une terreur immense, comme s'ils étaient aux mains du bourreau ; je vis des fortunes se disperser après le trépas de leurs possesseurs comme au vent

1. Arch. Nat., X¹ 1502, f^o 364 r^o.

2. Cluny et Saint-Benoît disputaïent alors aux chanoines réguliers de Saint-Augustin le premier rang aux processions universitaires (Du Boulay, 143, V, p. 814-815). La querelle, fort ancienne, remplit toute l'année 1496 ; l'Université ne parvint pas à pacifier les moines. Le 15 mars 1496/7, le recteur, dans l'assemblée des Nations, « narravit disturbia et scandala quae ipsi religiosi dictorum monasteriorum et ordinum consueti erant facere et fecerant in ejusmodi processionibus propter ordinem incedendi ». On résolut d'observer les décisions prises l'année précédente (Du Boulay ne les mentionne pas) et de donner aux religieux un délai d'un mois pour déposer leurs pièces.

3. Launoy (151) donne sur l'entrée de Raulin à Cluny des renseignements contradictoires, et semble hésiter entre 1491 (I, p. 200) et 1497 (II, p. 617) ; Ziegelbauer, 82, III, p. 213, adopte la date de 1491. Une étude exacte de la correspondance de Raulin permet d'établir qu'il partit pour Cluny dans les derniers jours de mai 1497 : Raulin, 86, lettre 2, à Louis d'Amboise, écrite peu après l'arrivée à Cluny (novo episcopo frater Joannes Raulin, qui incipit esse monachus), f^o 8 v^o : Eodem fere tempore suscepisti jugum grave super filios Adae... et ego jugum Christi suave. — Or Louis d'Amboise reçut par bulle du 22 mai 1497 l'expectative de l'évêché d'Albi et devint le coadjuteur de son oncle (*Gallia Christiana*, 67, I, p. 35) ; v. p. 236, n. 1. — Cf. Raulin, 86, lettre 26, à Louis Pinelle, écrite immédiatement après son entrée à Cluny.

la poussière ; alors, pour parler comme Salomon, j'enviai plus les morts que les vivants. Et maintenant je suis comme un mort ; j'ai, avec la grâce de Dieu, brisé les chaînes de fer qui me retenaient ; je suis devenu, quoique sur le tard, disciple de la mort qui enseigne à vivre ; j'ai fui ma famille et Paris ; maintenant je suis mort dans cette solitude de Cluny ¹. » Dès ces premiers temps de sa retraite, il disait au neveu de l'évêque d'Albi combien il s'accommodait aisément de la règle bénédictine : « J'ai accepté le joug du Christ ; la charge m'en est douce et légère. Je n'ai plus à veiller que sur moi-même, dans la paix et la solitude du cloître : le jeûne assidu, les longues veilles, la brièveté des heures de sommeil, la dureté de ma couche me sont autant de délices. En échange de mon étroite cellule, j'attends l'immensité du ciel ². » Peut-être aurait-il voulu que Standonek suivît son exemple et ne restât pas dans le siècle. Il le comparait à ces bornes plantées au carrefour des grandes routes, qui indiquent aux pèlerins le chemin de Jérusalem, mais qui n'y vont pas ³. Du moins resta-t-il son conseiller et son soutien.

L'influence de Raulin se fit bientôt sentir. Jusque-là, Standonek et ses amis s'étaient occupés surtout de réformer les réguliers. Ils avaient introduit les Windeshémiens à Château-Landon, les appelaient à Saint-Victor, s'efforçaient de corriger la communauté de l'Hôtel-Dieu. Le principal de Montaigu, vers le mois de juin 1497, se rendait à Chezal-Benoist, dont l'abbé, Martin Fumée, entreprenait de restaurer Saint-Sulpice de Bourges ⁴. Pourtant la congrégation des pauvres clercs fondée à Montaigu avait pour but de former des prêtres séculiers aussi bien que des moines, et, dans les articles qu'il avait rédigés en

1. Raulin, 86, lettre 14, f^o 50 r^o-v^o ; Du Boulay, 143, V, p. 387 : *Vis scire meam a seculo fugam ?... Cum vero mihi arideret mundus, falleret que plurimum, inter decipiendum videram plurimorum mortos terribiles, mirabiles ; nonnullos quidem doctos quasi stultos ydiotas morientos ; alios in tremore maximo, ac si ad patibulum existerent, vi et violentia exeuntes...* Et tunc, ut verbis utar Salomonis laudavi magis mortuos quam viventes...

2. Raulin, 86, lett. 2, f^o 7 v^o : ... *pro cujus augustia latitudinem caeli expecto.*

3. *Ibid.*, lettre 26, à Louis Pinelle, f^o 77 r^o : *Potoris ei ostendere partem harum epistolarum, eoque intimabis quia timeo sibi, ne sit unus de lapidibus milliaribus, qui circa bivia vel triviarum peregrinis itor ostendunt in Hierusalem, sed illuc non progrediuntur.*

4. *Ibid.*, même lettre, f^o 77 r^o : *Standonek qui usque ad monasterium Casalis Benedicti proveniens et ibi multam stationem faciens, usque Cluniacum non occurrit.* — *Bibl. Nat.*, ms. lat. 12784, f^o 81 v^o. — Berlière, 94, p. 40-41.

1493, Standonek avait ébauché un plan de réforme du sacerdoce et de l'épiscopat. Avec plus de décision que lui, Raulin ne craignit pas de s'adresser aux évêques.

Vers l'époque de sa profession monastique, un jeune homme de dix-huit ans, Louis d'Amboise, neveu de l'évêque d'Albi, recevait d'Alexandre VI, sur la demande du roi, l'expectative du diocèse de son oncle, dont il devenait immédiatement le coadjuteur¹. Il pria Raulin, son ancien maître au collège de Navarre, de le diriger. Le moine de Cluny ne lui épargna pas de dures vérités : « Peu de temps avant mon départ de Paris, lui écrivit-il, je déplorais les calamités de l'Église avec trois docteurs en théologie, dont vous n'ignorez pas les noms. Parmi les cent-un évêques du royaume, nous en pûmes à peine nommer trois ou quatre qui eussent le souci de remplir leur charge...² Considérez votre devoir, et votre danger, si, par votre négligence, quelqu'une des âmes qui vous sont confiées se perd... Vous alléguerez peut-être votre inexpérience... Écartez cette excuse, car elle se retournerait contre vous, qui voulez être laboureur et jardinier, et ne savez cultiver un champ ni un jardin. Vous oubliez cette terrible sentence : l'ignorant sera ignoré³. » Les évêques se conduisent comme si l'administration des biens devait passer avant le gouvernement des âmes : mais Louis d'Amboise, qui choisira pour l'aider dans ses offices temporels des juristes dignes de confiance, ne voudra pas être le disciple de Gratien et de Justinien plutôt que du Christ, et remplira lui-même tous ses offices spirituels ; il visitera son diocèse en personne, avec l'assistance de prêtres expérimentés, suivant l'usage des anciens Pères ; il interrogera chacun et verra tout de ses yeux⁴.

Raulin n'entendait pas se borner à convertir quelque prélats de bonne volonté. La réforme de l'épiscopat, condition nécessaire de la réforme de l'Église, demeurait impossible tant que la nomination des évêques serait abandonnée à la faveur et au

1. Raulin, 86, lettre 2, f° 8 v° : Eodem fere tempore. — *Gallia Christiana*, 67, I, col. 35. V. p. 234, n. 3.

2. Raulin, 86, lettre 2, f° 7 r°-v°.

3. *Ibid.*, f° 6 v° : Causaberis forsan te non sufficientem... Non de hoc causeris, pater, ne forte talis excusatio redundet in caput tuum, qui agricolae, qui ortholani officium ultro suscepisti, et ignorare te dicis hujusmodi officium, immemor illius tremendae sententiae, quia ignorans ignorabitur.

4. *Ibid.*, f° 5 v°.

hasard. Parmi les rigoristes parisiens et leurs protecteurs, quelques-uns pouvaient protester pour des motifs personnels contre le désordre des provisions épiscopales. Élu au siège d'Angers le 1^{er} décembre 1491, Jean de Rély n'était pas encore reconnu par le pape qui avait désigné un autre candidat, Charles Caretti. Élu par la majorité du chapitre de Senlis en juin 1496, Jean Quentin plaidait vainement, devant la cour, contre Jean Nepveu, abbé de la Victoire, muni d'une bulle pontificale¹. Une affaire scandaleuse permit aux réformateurs de parler plus haut.

Le 24 juin 1497 mourait à Moulins le grand chancelier de France, Robert Briçonnet, archevêque de Reims. Son frère Guillaume, évêque de Saint-Malo, abbé de Grandmont, cardinal, voulut lui succéder. « Jamais, déclarait, dix-sept ans plus tard, l'avocat royal Barmes, ne furent élisants plus pressés². » Briçonnet écrivit d'abord aux chanoines pour leur offrir ses services³; puis des lettres royales leur recommandèrent de le nommer, leur promirent qu'il « en viendrait infinis biens », les menacèrent de l'indignation de Charles VIII. Cependant le fils du candidat, Guillaume, évêque de Lodève, prébendé de la cathédrale, vint à Reims avec une nombreuse suite, tint table ouverte et festoya les chanoines. Puis arrivèrent le sire de Baudricourt, l'archevêque de Tours, le comte de Porcien, le prévôt des maréchaux, le lieutenant du bailli de Vermandois. Les partisans de Briçonnet avertissaient le peuple que Charles VIII s'irriterait fort si les chanoines n'obéissaient pas; « et aucuns disoient que si le vouloir du roy n'estoit fait, les chanoines, par tumulte dudict peuple, seroient en danger d'estre gectés hors la ville par dessus les murailles⁴. » Peu de temps avant l'élection, chacun d'eux reçut un écu d'or. Le 16 septembre, Briçonnet obtint soixante-sept voix sur soixante-huit. Un seul membre

1. *Gallia Christiana*, 67, X, col. 1437. — Procès de Jean Quentin, Arch. Nat., X^{1a} 8323, f^o 787 r^o, 26 août 1496; X^{1a} 8324, f^o 3 v^o, 22 novembre; X^{1a} 4838, f^o 78 v^o, 26 janvier 1496/7; f^o 102 v^o, 9 février; X^{1a} 4840, f^o 222 v^o, 11 mars 1498/9.

2. Arch. Nat., X^{1a} 4857, f^o 185 v^o; 22 juin 1514; examen de l'élection de Reims de 1497, au sujet d'un procès de régale intenté contre Denis Briçonnet, évêque de Toulon.

3. L'élection et ses préparatifs sont racontés dans le plaidoyer de l'avocat Poulain, du 2 août 1498 (X^{1a} 4839, f^o 339 r^o-341 r^o); aucun détail ne fut démenti par l'avocat du cardinal. — Pour de renseignements dans Guy Brotonneau, 28, p. 75-97.

4. Arch. Nat., X^{1a} 4839, f^o 340 r^o.

du chapitre, nommé Biguet, ne s'était pas laissé convaincre : mais comme « ses parents lui disaient qu'il les détruisait, et que le peuple croit après lui, et que aucuns disoient que c'estoit dommage qu'on ne les asommoit, et les autres disaient qu'on les devait faire manger aux chiens ¹ », quelques jours avant l'élection, il se retira dans un prieuré, après avoir protesté qu'il n'entendait pas renoncer à son droit, puis se rendit à Paris. Les partisans de la réforme l'accueillirent amicalement. Ils songèrent que l'heure était venue de tenter une manifestation utile contre la pluralité des bénéfices, la brigade des candidats puissants, et lui proposèrent de donner son suffrage à Standonck. De retour à Reims, il célébra seul la messe du Saint-Esprit, et, après avoir observé toutes les formalités prescrites par la Pragmatique, vota solennellement pour le proviseur de Montaigu ².

Les amis de Standonck lui conseillèrent de plaider. Le Parlement de Paris jugeait alors presque chaque jour des litiges d'élections ; pendant ces derniers mois de 1497, les sièges de Senlis, de Saintes, de Cahors, de Montauban, de Luçon, de Nantes et de Thérouanne donnaient matière à des procès dont quelques-uns duraient déjà depuis plusieurs années ³. Jamais pourtant on n'avait porté devant la cour une cause dont le succès fût plus douteux ; le principal craignait de perdre son temps et sa peine. Mais Raulin, qui, de Cluny, continuait de surveiller le collège de Navarre, laissé sous la direction de Louis Pinelle, et souhaitait qu'on y attirât, comme à Montaigu, des écoliers excellents, sans tenir compte de leur nation ou de leur parenté ⁴, lui écrivit, vers la fin de l'automne : « Vous avez peur que cette nouvelle affaire ne retarde la réforme de l'Église... Qu'il vous suffise de penser que, si l'on ne commence par guérir ses chefs, ceux qui cherchent à la restaurer travaillent en vain... ; je sens que vous ne vous fiez pas en l'appui du roi : maudit soit qui place sa confiance dans un homme. Reprenez donc courage et rassemblez autour de vous tous ceux qui songent avec amertume aux tribulations de l'Église... Je vous vois inquiet, hési-

1. *Ibid.*, f^o 340 v^o.

2. *Ibid.*, f^o 341 r^o : Célébra messe, alla en chapitre, et, servatis solemnitatibus tam juris quam Pragmatice Sanxionis, éleut Standon.

3. Arch. Nat., U 531 ; *Tables de Le Nain*, XL. *Électrons aux Bénéfices*.

4. Raulin, 86, lettre 12, à Pinelle, f^o 42 v^o : Desiderarem..., ut, omnibus precibus postpositis atque favoribus, praeclarissima ingenia ubique in Universitate colligeres, nec nationi, nec patrie, nec affinitati condescenderes.

tant... Je voudrais que vous n'hésitiez pas davantage ¹. » Standonck eut l'imprudenc de ne pas garder le secret ². La lettre de Raulin fut connue ; sur les plaintes de Briçonnet, l'abbé de Cluny, Jacques d'Amboise, lui en demanda compte. Il répondit avec son éloquence biblique : « Je ne cache pas que j'ai encouragé Standonck à la lutte. Pourrais-je regarder les yeux secs la désolation de ma mère l'Église ?... Pourrais-je ne pas pleurer la misère de la fille de mon peuple ?... Vous-même, mon père, vous la voyez, je le sais, d'un cœur anxieux... L'évêque de Saint-Malo ne doit pas ignorer que le sage préfère une amertume salutaire à une douceur mortelle. Le Seigneur ne m'a pas donné la lumière de sa doctrine pour que je la cache sous le boisseau, mais pour faire la guerre à ceux qui confondent l'Église de mon Seigneur Jésus, pour lutter contre les puissances et les autorités de ténèbres ³. »

Briçonnet promettait à Standonck de lui confier, s'il se retirait, la réforme de Grandmont et d'un autre prieuré. Les rigoristes parisiens le détournèrent d'accepter, lui dirent que « l'Église de Reims, par la diète abbaye et prieuré réformé, ne seroit satisfaite ne relevée, et qu'il ne pouvoit à ceste cause *salva conscientia* acquiescer à ladicte offre ⁴. » Il refusa. D'ailleurs il renonçait d'avance au siège de Reims ; on savoit « qu'il ne vouloyt estre archevesque, et qu'il lui souffisoit oster ledit cardinal pour la dampnable voye dont il estoit entré audict archevesché ⁵ ». Standonck espérait du moins obtenir l'annulation du vote, infliger ainsi aux grands d'Église une leçon nécessaire, et inaugurer cette réforme des nominations épiscopales, qu'il avait réclamée dès 1493, et sans laquelle toute restauration du clergé régulier et séculier devait rester vaine. De son côté Raulin, dans une lettre que reçut Louis Pinelle, démentait le bruit d'après lequel il avait désavoué les conseils donnés à Standonck ; il ne le trouvait pas encore assez énergique, le blâmait de vouloir ménager les prélats ennemis de la réforme, et de ne pas attaquer assez violemment le cardinal ⁶.

1. *Ibid.*, lettre 6, f^o 26 r^o, 29 r^o. Cette lettre est de novembre ou décembre 1497 : hoc Adventus tempore (f^o 28 r^o).

2. *Ibid.*, lettre 12, f^o 42 r^o : Imprudentiam magistri nostri Standonck supra modum admiratus.

3. *Ibid.*, lettre 10, f^o 39 r^o.40 r^o.

4. Arch. Nat., X^{1a} 4839, f^o 361 v^o.

5. *Ibid.*

6. Raulin, 86, lettre 36, f^o 93 r^o.

*
* *

Standonck put un instant penser que le Parlement ne lui donnerait pas tort. L'opinion publique se montrait hostile aux prélats avides et mondains ; le peuple et les bourgeois savaient que les chefs de l'Église cherchaient uniquement leurs avantages temporels. Un courant de mécontentement et d'indignation passait à travers l'Europe catholique. Depuis trois ans, l'un des chefs de l'humanisme german, Sébastien Brant, alors professeur de droit à l'Université de Bâle, avait publié son *Narrenschiff*¹ ; au cours de l'année qui s'achevait, Jacques Locher, solennellement honoré par Maximilien du laurier poétique, en imprimait trois fois à Strasbourg et à Bâle la version latine². En décembre, Pierre Rivière achevait de rimer la traduction française de la *Stultifera Navis*³. Dans les premiers jours de 1498, sa *Nef des Fols du Monde* porta parmi les gens de cour, les parlementaires et les bourgeois, la pensée de l'humaniste alsacien. Brant ne s'était pas contenté de développer, au hasard de son inspiration, les lieux communs que lui offraient, sur la sottise humaine, la Bible et l'antiquité, ni de prêcher l'idéal grave et monastique en honneur dans les écoles du Haut-Rhin. Mais, passant la revue des fols qui vont par le monde, il n'épargne pas les ecclésiastiques ; il déplore le cumul des bénéfices, l'ambition rapace des prélats, la mauvaise conduite et l'indifférence des prêtres. Et le traducteur répétait, en vers énergiques :

1. Bâle, J. von Olpe, 1494, in-4^o ; Hain 3736. — Réédité la même année à Nuremberg (Hain 3737) ; à Reutlingen (3738) ; à Augsbourg (3739) ; on 1495 à Bâle (3740) ; en 1497 à Strasbourg (3741). — Cf. Schmidt, 458, I, p. 1-88. — Brant, né à Strasbourg en 1458, élève de Dringenberg à Schlettstadt, étudiant, puis professeur à l'Université de Bâle, où il subit l'influence de Heynlin de Stein, docteur in utroque en 1489, vivait alors à Bâle. — Édition moderne du *Narrenschiff*, par K. Gaedcke, 459.

2. *Stultifera Navis* ; Pellechet 2820, Bâle, 1^{er} mars 1497 st. ro. ; 2821, Strasbourg, 1^{er} juin 1497 ; 2822, Bâle, 1^{er} août 1497. — Jacques Locher Philomusus, né en juillet 1471, élève des Universités de Bâle, de Fribourg et d'Ingolstadt, séjourna en Italie pendant les années 1492-3 ; il enseignait les lettres à Fribourg (Schmidt, I, p. 228).

3. *La Nef des Fols du Monde* ; Pellechet 2827. Le livre, imprimé par les frais de Jean Philippe, Jean Manstenor et Godefroy de Marnef, parut, in-f^o, « en l'an de grâce 1497 ». Comme le traducteur, dans son prélude, dit avoir commencé son travail en automne et l'avoir fini en décembre, le livre fut sans doute mis en vente vers Noël 1497 ou dans les premiers jours de 1497/8.

Nous voyons en ce présent temps
 Qu'ung chascun prestre mal Dieu prise...¹

La foi catholique décroît, l'État chrétien menace ruine ; les signes annonceurs de l'Antéchrist se manifestent. Il est temps que les princes et barons viennent secourir l'Église, corriger ses abus, guérir ses maux, puis s'unissent, d'un même élan, contre les Turcs.

De telles idées plaisaient alors à la cour de France. Charles VIII, dit Comynnes, « avoyt mis son ymagination de vouloir bien vivre et selon les commandemens de Dieu ; ... il approuehoit de luy bonnes gens de religion et les oyoit parler² ». Jean de Rély et les amis des rigoristes lui faisaient accepter une partie du programme exposé par Standonek en 1493. « Il avoit bon vouloir, s'il eust peu, que nul évesque n'eust tenu que son éveschié, s'il n'eust esté cardinal, et cestuy-là deux, et qu'ils feussent allez se tenir sur leurs bénéfices³. » On n'ignorait pas, dans l'entourage royal, qu'Alexandre VI, après l'assassinat mystérieux de son fils le duc de Gandie, avait, en juin 1497, parlé de réformer l'Église en commençant par la Curie, et pris quelques mesures illusoires pour revenir bientôt à ses anciens errements⁴. Autant que Brant on écoutait Savonarole. Déjà, dans l'été de 1496, Guy Marchand avait imprimé la *Revelatio de Tribulationibus nostrorum Temporum*, où le prieur de San Marco prophétisait la réforme de l'Église universelle et la conversion des Turcs et des païens⁵. Maintenant, par l'intermédiaire de l'ambassadeur Giovacchino Guasconi, la Seigneurie de Florence exhortait Charles VIII à descendre en Italie, où Savonarole l'appelait pour restaurer la chrétienté⁶. Le gouvernement français, qui préparait une nouvelle campagne, invoquait les prétextes religieux déjà connus.

Dès le 8 janvier 1497/8, Charles VIII avait averti les Florentins de sa prochaine arrivée. Mais le Conseil, qui peut-être allait être

1. *De la cavillation des prestres et au chœur*. — Traduction du chap. *De cavillatione sacerdotum in choro*.

2. Comynnes, 4, VIII, 25 ; II, p. 379-380.

3. *Ibid.*, p. 380.

4. *Pastor*, 60, III, p. 388-392.

5. *Revelatio* (247) ; achevé d'imprimer le 6 août 1496.

6. Desjardins, 16, I, p. 700-703 ; mission de Corrado da Castello, envoyé du roi de France auprès de la République. Il exposa, le 8 janvier, devant la Seigneurie et les Dix de la Liberté et de la Paix, l'objet de son ambassade.

amené par les circonstances à rassembler le synode de l'Église universelle, voulut consulter, sur la question de la réforme, le corps dont les décisions, en matière de discipline ecclésiastique aussi bien que de foi, inspiraient un respect universel. Dans les premiers jours de 1498, on remit un questionnaire à la Faculté de Théologie. « Le pape est-il tenu, demandait-on, de convoquer le concile tous les dix ans ? Y est-il obligé particulièrement aujourd'hui, considéré le désordre qui est en l'Église tant notoire *tam in capite quam in membris* ? » En cas de légitime nécessité, quand dix ans se sont écoulés depuis le dernier concile, si le pape, sommé de le réunir, s'y refuse, les princes ecclésiastiques et séculiers ont-ils le droit de procéder eux-mêmes à la convocation ? Enfin, si en cas d'urgente nécessité, dix ans passés depuis le dernier concile, « une grande et notable partie de la chrétienté, comme le royaume de France, admoneste le pape et les autres princes chrétiens de convoquer l'assemblée de l'Église universelle, et s'il est négligent, refusant ou délayant d'y venir, ceux qui s'y trouveront pourront-ils célébrer le dit concile sans les autres, et pourvoir à la nécessité de l'Église ? » La Faculté nomma, pour en délibérer, une commission de douze délégués. Le 11 janvier les maîtres et régents réunis aux Mathurins les entendirent, et rédigèrent une réponse doctrinale, affirmative sans réserves sur tous les points ¹.

Au milieu de ces menaces de rupture avec le pape, de ces protestations royales en faveur de la réforme, se préparait le procès de Standonek contre Briçonnet. Le scandale de Reims avait été trop éclatant. Dans une séance du Grand Conseil, on lut une lettre du théologien au cardinal devant Charles VIII qui la trouva juste ². De plus en plus l'idée de corriger les gens d'Église séduisait l'intelligence enthousiaste et débile du jeune prince. Sans doute il ne reçut pas la circulaire dans laquelle Savonarole affirmait à tous les souverains d'Europe qu'Alexandre était un

1. D'Argentré, 157, I, II, p. 335.

2. Arch. Nat., X^{1a} 4839, f^o 361 v^o, plaidoyer de Poulain ; — f^o 363 v^o, plaidoyer de Brinon, avocat de Briçonnet : Dit aussi le Roy audit Standonck qu'il n'estoit sage de se arrester à l'election d'un tel personnage que Biguet... ; et toutesfois il feit persuader le feu Roy par son confesseur de luy tenir bon contre ledit cardinal. — Vers la même époque, Charles VIII écrivait aux chanoines de Saint-Pierre de Beauvais pour les avertir que Standonck voulait fonder un collège dans leur ville, les prier de fournir un local et de favoriser l'entreprise. La lettre royale fut lue au chapitre le 3 avril 1497/8 (Godet, 141, p. 21 et 22, n. 1).

faux pape et les adjurait de secourir la chrétienté¹. Mais l'ambassadeur Guaseoni redoublait ses exhortations²; et les rigoristes parisiens pouvaient espérer, sinon le succès de Standonek et le rétablissement des libres élections suivant la formule gallicane, du moins un avertissement utile aux candidats simoniaques.

Cependant se faisait entendre encore, du haut de la chaire de Saint-Jean de Grève, la voix brutale et cynique d'Olivier Maillard. Pendant tout le Carême, chaque jour et quelquefois matin et soir, il prêcha sur ce texte : *Ascende ad me in montem et esto ibi*. Comme en 1494, il attaqua les vices de toutes les classes de la société, invectiva les usuriers, les gens de justice, s'emporta contre le luxe des femmes, les mœurs relâchées de la bourgeoisie, somma ses auditeurs de revenir à la vie chrétienne. Il ne leur prêcha pas une religion facile. « Êtes-vous ici, menteurs, qui prétendez qu'un bon soupir suffit pour le salut, ... docteurs et mendiants qui dites de vivre joyeusement et que tout ira bien ?... Mais on me répondra peut-être : Vous rendez la voie du Paradis trop étroite : si vous faisiez comme les porteurs de bulles, vous seriez un bon compagnon. Écoutez : j'atteste Dieu et la vérité que cette voie est plus étroite encore que je ne dis³. » Il exposa le dogme de la grâce, de la prédestination et du petit nombre des élus. « Nul de nous ne peut venir à Dieu, sans que Dieu ne l'aide et ne le tire à lui. Nous sommes dans ce monde comme dans un borbier, d'où nous ne pouvons sortir, sans qu'on nous aide et nous en tire⁴. » Il décrivait les épouvantes du jour suprême : « Les peintres ont tort de représenter, au jugement dernier, la Vierge et saint Jean-Baptiste à genoux, car alors ils ne prieront plus pour les pécheurs... Les damnés diront au Christ : Seigneur, donne-nous ta bénédiction. Il répondra : Soyez maudits. Ils demanderont alors qu'on les

1. Villari, 246, II, p. 132. La circulaire ne partit pas.

2. *Ibid.*, II, App., p. CCLXII : interrogatoire de Domenico Mazzinghi, ami de Savonarole, sur sa correspondance avec Giovanchino Guasconi.

3. *Quadragesimal*, 121, f^o 37 r^o.v^o : Estis hic, o truphatores qui dicitis quod in morte sufficit unum bonum suspirium ad salvandum ?... Doctores et mendicantes dicentes quod vivatis jocosè et quod omnia bene se habebunt ? — F^o 36 r^o v^o : Sed dicitis forte : ... Vos facitis viam Paradisi nimis strictam. Si vos faceretis sicut faciunt bullatores, vos essetis bonus socius. Audite nunc, testor Deum et veritatem quam predico quod est magis stricta quam ego dicam.

4. *Ibid.*, f^o 36 r^o : Sicut in luto a quo non possemus surgere nisi juvemur et trahamur ab aliquo.

envoie en quelque lieu convenable ; il répondra : Au feu. — Et combien durera notre supplice, Seigneur ? — L'éternité. — Et qui sera notre prélat ? — Le diable que vous avez servi avec ses anges ¹. »

Il attaqua les évêques, les prêtres et les moines. « Nulle part, s'écria-t-il, je n'ai vu dans l'Église pire dissolution qu'au royaume de France ². » Les prélats sont le scandale du peuple ³ ; ils négligent leurs devoirs de juges et de directeurs d'âmes, accumulent les bénéfices, usent de l'excommunication pour défendre des intérêts temporels ⁴. Le clergé se recrute parmi les rebuts de la société. « Vous, messieurs les bourgeois, si vous avez un fils incapable ou disgracié de la nature, vous dites : il faut le faire d'Église ; et de même pour vos filles ⁵. » Les prêtres sont ignorants, incapables d'éclairer les consciences, sans respect de leur discipline ⁶. « Messieurs les gens d'Église, prenez-le comme vous voulez : le Christ n'a jamais été concubinaire ; jamais il n'a possédé plusieurs bénéfices, jamais il n'a nourri de chiens ni de faucons... Il en est peu parmi vous à Paris qui le suivent. O infâmes paillardards, changez de vie ⁷. » Les moines fréquentent les mauvais lieux, les prêtres nourrissent des ribaudes avec les biens du crucifié ⁸. « Le péché du chrétien est plus grave que le péché du Sarrasin, le péché du religieux est plus grave que celui du laïque ; mieux vaudrait pour vous d'être païens ⁹. » Que les réguliers suivent l'exemple de saint Thomas : « Il ne fut pas propriétaire, il ne fut pas immonde comme un chien ; il suivait le précepte d'obéissance, il méditait nuit et jour la loi du Seigneur. Êtes-vous ici, pécheurs et prostituées inscrits sur le livre

1. *Ibid.*, f^o 25 v^o-26 r^o.

2. *Ibid.*, f^o 81 r^o : Nunquam vidi in Ecclesia majores dissolutiones quam in regno Franciæ.

3. *Ibid.*, f^o 25 r^o.

4. *Ibid.*, f^o 21 r^o, 25 v^o, 78 v^o : Non laudo excommunicationes que dantur pro rebus temporalibus.

5. *Ibid.*, f^o 30 v^o : Vos, domini burgenses, si habetis unum filium defectuosum vel monstruosum, dicitis : oportet facere ipsum ecclesiasticum. Pari forma de filiabus vestris.

6. *Ibid.*, f^o 42 v^o.

7. *Ibid.*, f^o 68 v^o : Domini ecclesiastici, capiatis sicut vultis : Christus nunquam fuit concubinarius : nunquam habuit plura beneficia, nunquam nutritivit canes neque ancipitres (*sic*)... Credo quod pauci sint Parisius qui sequuntur Christum... O infames paillardardi, dimittatis hanc vitam.

8. *Ibid.*, f^o 57 v^o : Et vos, domini religiosi, quale exemplum datis secularibus quando vaditis ad lupanar ? — F^o 49 r^o : Et vos ecclesiastici qui, nutritis meretrices de bonis crucifixi.

9. *Ibid.*, f^o 71 v^o.

du diable? ¹ Plût à Dieu que Jean Gerson n'ait pas dit que pour l'état de perfection la charité suffit et que la chasteté n'est pas nécessaire... Messieurs, quand je parle de religion, je veux parler de religion bien observée. Mais quelques moines me diront : Mon père, si nous étions de l'Observance, nous ne pourrions pas étudier. Je vous dis pour toute réponse que Thomas et Bonaventure vivaient dans l'observance, et que pourtant ils ont très bien étudié... Si vous mettez vos fils dans un couvent dissolu, vous leur attachez la corde au cou et vous les faites damner dans l'enfer ². » Il ne croyait pas à la sincérité de beaucoup de ceux qui parlaient de la réforme. « Messieurs les ecclésiastiques, avant qu'on ne vous pourvoie, vous parlez contre la pluralité des bénéfices, et vous trouvez des raisons définitives. Mais vous oubliez vite la théologie spéculative, pour passer à la théologie pratique ³. » Le pape, chef suprême de l'Église, ne sait pas en prévenir la ruine. Il autorise la vente, inutile le plus souvent et scandaleuse, des indulgences. « Sont-ils ici les porteurs de bulles ? Certes voilà un grand abus, et je m'étonne que l'autorité des prélats n'y porte remède... Ceux qui en prennent leur part sont tous des voleurs. Hélas ! certains porteurs de bulles disent que s'ils savaient que leur père n'a pas acheté l'indulgence, il ne prieraient pas pour lui. A tous les diables ! Je dis que le pape et les cardinaux ne doivent pas donner d'indulgences sans nécessité ni raison. Tous les docteurs s'accordent sur ce point... Mais on trompe souvent le pape sur les questions de fait... Je ne veux pas affirmer que les indulgences ne valent rien, conférées dans un esprit de charité. Mais il faut dire comment on les distribue à Rome ⁴... » Si l'on ne peut absolument blâmer le pape de tolérer les indulgences, il pèche évidemment lorsque par des réunions de bénéfices concédées sans cause, il ruine le culte et le ministère des âmes ⁵.

Maillard sait que le Saint-Siège, les prélats, le gouvernement royal et les princes partagent la responsabilité du mal de l'Église. Le lundi de Pâques, il commente la rencontre du Christ et des deux disciples à Emmaüs, et s'écrie : « Dites au pape, aux car-

1. *Ibid.*, f^o 74 r^o.

2. *Ibid.*, f^o 75 v^o-76 r^o.

3. *Ibid.*, f^o 93 v^o.

4. *Ibid.*, f^o 30 r^o.

5. *Ibid.*, f^o 55 r^o : Papa dispensans sine causa peccat.

dinaux, au roi et à tous les nobles, que jamais ils n'iront en Paradis, s'ils ne font comme ces pèlerins ¹. » Dans une certaine mesure, bien que mendiant et ennemi des libertés gallicanes, il admet la résistance au pape. « Ici se pose une question de droit : Faut-il toujours obéir aux supérieurs ? Si l'ordre d'un supérieur, du pape par exemple, contient une hérésie, peut être soupçonné véhémentement de troubler l'état de l'Église ou de causer des malheurs, on ne doit pas obéir. » Et, après avoir cité des textes décisifs de droit canon, il reprend, pensant peut-être au procès de Reims : « Donc, si le pape ordonne de pourvoir un homme notoirement indigne, comme cela ne saurait se faire sans pécher, on ne doit point lui obéir ². » Pourtant il ne veut pas diminuer l'autorité pontificale, qui subsiste indéfectible même chez un pape simoniaque. Il blâme évidemment la révolte de Savonarole. Il n'approuve pas davantage sans doute les menaces du gouvernement royal, ou la décision de la Faculté de Théologie. « Je n'entends pas, dit-il, toucher aux clefs de l'Église... ; je n'entends pas parler contre le pouvoir du pape, des cardinaux et des prélats ³. »

Mais les circonstances ne devaient pas lui donner l'occasion de définir les limites de l'obéissance aux chefs spirituels et temporels. Lorsque, le lundi de Pâques, il pressait Charles VIII d'imiter les pèlerins d'Emmaüs, le jeune roi était déjà mort depuis huit jours au château d'Amboise ⁴.

1. *Ibid.*, f^o 163 r^o : Dicatis papae et cardinalibus, regi et omnibus nobilibus, quod nunquam ibunt ad Paradisum nisi faciant sicut peregrini.

2. *Ibid.*, f^o 24 r^o.

3. *Ibid.*, f^o 30 r^o : Nolo tamen revocare clavem Ecclesiae : nolo loqui contra potestatem papae nec cardinalium nec praelatorum Ecclesiae.

4. L'ignorance où Maillard était de la mort du roi permettrait de penser qu'on la tint quelques jours secrète.

CHAPITRE II

LES DOCTRINES

(1494-1498)

De la pensée chrétienne qui se renouvelle lentement, tandis que les rigoristes parisiens poursuivent la restauration des monastères, protestent contre la pluralité des bénéfices ou l'abandon des prélatures à des courtisans, et que le gouvernement accepte l'idée d'une réforme nécessaire du clergé, la scolastique reste l'élément le moins fécond et le moins vigoureux. La querelle des anciens et des modernes est maintenant close. La faiblesse des études chez les Dominicains de Saint-Jacques enlève au thomisme tout crédit ; mais Pierre Tateret maintient, en face de Lefèvre et de ses disciples, la tradition scotiste. Son *Exposition de la Physique et de la Métaphysique* répond, en 1495, aux commentaires publiés l'année précédente par le professeur du Cardinal Lemoine ¹. Le 7 juin 1496, il réimprime son *Exposition* sur les *Summulae* de Pierre d'Espagne ², dont Lefèvre condamne la stérilité ; et avant que celui-ci n'ait achevé d'imprimer l'édition latine des œuvres morales d'Aristote, il publie, le 15 mars 1496/7, des questions sur les six premiers livres de l'*Éthique à Nicomaque* ³. Les Scotistes relisent

1. Hain 15344 ; *Expositio totius philosophiae necnon metaphysicae Aristotelis*, in-f^o : Questiones admodum subtiles et utiles cum modulla totius materie artium, quattuor librorum Sententiarum et Quodlibetorum doctoris subtilis Scoti in suis locis quotati magistri Petri Tataroti parisiensis super totam philosophiam naturalem ; Metaphysica Aristotelis cum textus clarissima expositione cum dubiorum seu difficultatum ordinatissima determinatione ; A. Bocard, 10 février 1494/5. — Ce cours de physique et de métaphysique complète le cours de logique publié en 1494 (V. p. 97, n. 9).

2. Réédition ; les *Summularum Petri de Hispania Explanaciones* avaient paru, en 1494, à Paris et à Fribourg (Hain 15333-15334). — La réédition de 1496 (Hain 15335) à la Bibl. Mazarine, Inc. 886.

3. *Questiones super sex libros Ethicorum Aristotelis* ; Hain-Cop. 15343 ; l'édition est datée du 15 mars 1496/7 ; ello est précédée d'une lettre préface de Josse Bade Ascensius aux libraires Engelbort et Godefroy de Marnof, et datée du même jour (Bibl. Sainte-Geneviève, Inc. 795 ; Renouard, 284, III, p. 275). Josse Bade fut à Paris en 1497 ; v. p. 286 ; Renouard, I, p. 12.

les écrits du Docteur Subtil : le 23 novembre 1497, deux Cordeliers, Jean Grillot et Antoine Capel, réimpriment l'édition que Guillaume Forléon avait donnée en 1473 du *Commentaire* de Scot sur le quatrième livre des Sentences¹. Thomas Bricot, d'autre part, continue de publier ses textes abrégés et ses cours avec l'aide de Georges de Bruxelles. Le 13 novembre 1494 et le 12 février 1494/5, leurs *Questions sur la Physique et la Métaphysique* opposent à l'aristotélisme italien de Lefèvre l'aristotélisme traditionnel des terministes². Aux versions modernes de l'*Éthique* et à ses commentaires, l'école nominale oppose la vieille traduction de Henri Kosbein et les *Questions* de Martin Lemaistre et de Buridan³. Elle étudie les *Summulae* de ce dernier, les *Conceptus* et les *Insolubilia* de Pierre d'Ailly⁴. Pourtant personne ne publie les grands traités d'Ockam⁵; personne ne publie les ouvrages doctrinaux de Gerson; ni Tateret, ni Bricot, ni Georges de Bruxelles n'ajoutent rien à ce qu'ont dit leurs prédécesseurs; les presses de Bâle, de Cologne et de Venise donnent des éditions plus nombreuses et plus soignées des grands scolastiques parisiens⁶.

Presque ruinée à Saint-Jacques, inspirée de Scot chez les Mineurs, du terminisme ockamiste dans la plupart des collèges séculiers, la théologie reste languissante. Les études scripturaires ne se renouvellent pas. C'est en 1495 que les imprimeurs de la

1. Hain-Cop. 6431; *Aurea quarti Sententiarum Expositio eum questionibus ab imprimis subtili doctore fratre Johanne Scoto edita... Quam nuper mendis quamplurimis doctissimi saere theologie Johannes Grillot et Anthonius Capelli ejusdem ordinis emendaverunt...*

2. Cop. 1340; *Textus abbreviatus Aristotelis super octo libros Phisicorum et totam naturalem philosophiam* (13 nov. 1494, in-f°); — Hain 3971, *id.*, 12 février 1494/5, in-f°.

3. Cop. 629; *Textus Ethicorum Aristotelis... juxta antiquam translationem... eum commentario... et compendiosis questionibus ac dubiis circa litterem emergentibus ad mentem... Martini Magistri et Johannis Buridani... decisio*; Jean Petit, s. d., in-f° (1498).

4. *Textus Summularum magistri Buridani* (édité par Bricot); *Johannes Dorp super Summulas Buridani commentum...*; J. Carcain, 29 avril 1495, in-f°; Pellechet 3065; — P. d'Ailly, *Conceptus et Insolubilia*, J. Lambert, in-4°. vers 1495; Reichl. 805; G. Marchand, 1498, in-4°; Pellechet 536; — *Tractatus Exponibilibus*, Jean Lambert, vers 1496, in-4°; Reichl. 1118.

5. Les menaces gallicanes de janvier 1497/8 ont pour conséquence l'impression d'un ouvrage de politique ecclésiastique attribué à Guillaume d'Ockam, la *Disputatio inter clerieum et militem super potestate prelati atque principibus terrarum commissa sub forma dialogi* (Guy Marchand, 20 sept. 1498, in-4°; Hain 6121; Reichl., V, p. 102). Ce traité, écrit dans la seconde moitié du xiv^e siècle, et qui servit de modèle au *Songe du Vergier*, n'est pas l'œuvre d'Ockam.

6. Voir dans Hain-Copinger-Reichling et dans Panzer, I et II, la série des éditions de Bâle, Cologne et Venise.

capitale, quinze ans après leurs concurrents lyonnais, offrent au public, sous la forme d'un volume in-8^o gothique, la première Bible parisienne qui se rattache à la série des *Fontibus e graecis*. Encore se bornent-ils à suivre l'édition publiée par Froben en 1490 et ne eroient-ils pas devoir répéter leur tentative ¹. Tandis qu'à Lyon, François Fradin et Jean Pivard, le 21 décembre 1497, impriment une Bible latine avec sommaires, concordances et quatre répertoires ², Antoine Vérard reproduit, vers 1498, la *Bible Historiale* de Jean de Rély, en deux volumes de luxe qui ne sont pas appropriés au travail d'érudition ³. Les commentaires, les expositions de Nicolas de Lyra ou d'Hugues de Saint-Cher ne sortent pas des manuscrits de Sorbonne, de Navarre ou de Saint-Victor. On leur préfère les *Postilles* moins savantes de Guillaume de Paris et des recueils destinés à secourir les prédicateurs, les *Expositions* françaises de Pierre d'Esray sur les Épîtres et les Évangiles ou les *Exempla Sacrae Scripturae* ⁴. La méthode d'exégèse ne se modifie point. La Faculté, le 15 avril 1497, déclare fausse et hérétique la proposition suivante : « Ces paroles de David: « Ego sum vermis et non homo », qui s'appliquent au Christ suivant l'allégorie et l'analogie, ne se rapportent pas à lui selon le sens littéral ⁵ ». Le 23 août, elle exige la rétractation du jacobin Jean Morelle, coupable d'avoir prêché, à Saint-Benoît le Bétourné, que le récit de l'Assomption, mêlé de détails apocryphes, n'est pas article de foi ⁶. Elle ne suit ni les philologues modernes, ni les Dominicains ou les Sorbonistes du XIII^e siècle ; et personne ne prend soin de vulgariser les glossaires et les manuels exégétiques du Moyen-Age.

1. Copinger, 167, n^o 104.

2. *Ibid.*, n^o 109 ; Pellechet 2337.

3. Pellechet 2366.

4. Panzer, 282, II, n^o 420 : *Fratrii Guilielmi Postilla Evangeliorum*, A. Bo-card, 1497, in-4^o ; — *Ibid.*, 424 : *Les Postilles et Expositions des Epistres et Evangeliles dominicales avec celles des Festes Solennelles et aussi la Passion et Résurrection de nostre Sauveur ; traduites et compilées par Pierre d'Esray de Troyes en Champagne*, 1497, 2 vol. in-f^o ; — *Exempla Sacrae Scripturae ex utroque Testamento collecta* ; Pellechet 4657-4658, s. d.

5. D'Argentré, 157, I, II, p. 336.

6. *Ibid.*, p. 339-340 : Propositions prêchées le 15 août ; la première : Si Ève a été plus belle que la Vierge —, manque d'intérêt. A retenir les deux autres : C'est chose apocryphe que Jésus soit venu au devant de la Vierge Marie quand elle a été assumée et élevée en Paradis ; — Nous ne sommes point tenus croyre sur peine de pesché mortel que la Vierge Marie ait esté assumée et elevée en Paradis en corps et asine pour ce que ce n'est pas article de foy. — Il se rétracta publiquement à Saint-Benoît le jour de la Nativité (13 septembre).

L'étude des Pères reste médiocrement active. Vers 1496, paraissent les *Méditations* de saint Augustin ; vers 1498, Gering et Rembolt publient ses *Sermons*¹ ; si les écrits de saint Bernard se multiplient², on n'en veut entreprendre aucune édition complète et systématique. De saint Grégoire lui-même, si cher aux lecteurs du Moyen-Age, peu de réimpressions³ ; aucun des traités de saint Jérôme ne sort, dans le texte latin, des ateliers parisiens⁴. C'est le Navarriste Geoffroy Boussard⁵, favorable à la science moderne, qui, après les éditeurs de Strasbourg, d'Utrecht, de Rome, de Mantoue et de Spire, publie, le 31 août 1497, dans la traduction de Rufin, la précieuse *Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée⁶ ; un inconnu, peut-être un ami des humanistes, fait imprimer, en 1498, les œuvres de saint Cyprien⁷. Les théologiens de Paris préférèrent à toute lecture celle de Pierre

1. *Meditationes*, s. ind. typ. (Caillaut, 1496 ?), Pellechet 4667 ; *Id.*, 4668, A. Caillaut, s. d. ; 4669, J. Trepperel, s. d. ; — *Sermonum opera plura et diversa*, U. Gering et B. Rembolt, vers 1498 ; Pellechet 1517.

2. *Sermones de tempore et Sanctis*, vers 1494, Pellechet 2086 ; — *Sermones super Cantica Canticatorum*, vers 1494, Pellechet 2097 ; — *Epistolae*, vers 1494, 2108, *De cura et modo rei familiaris*, vers 1494, Pellechet 2110 ; — *Meditationes*, Pellechet 2118-2119 ; — *Meditationes et alia Opuscula*, Pellechet 2125-2127 ; 2133-2134 ; — *Modus bene vivendi in Christianam religionem*, vers 1495, Pellechet 2136 ; s. d., 2137 ; — *Opuscula*, Pellechet 2160-2161 ; — *Floretus*, 2164, 2171 ; — *De Contemptu Mundi*, s. d., 2185 ; Le Noir, 1498, Pellechet 2186, etc.

3. *Moralia* ; A. Gering et B. Rembolt, 31 octobre 1495, in-f^o ; Hain 7932 ; — *Pastoralia*, *ibid.*, 1495 ; Hain-Cop. 7983 ; — *Opera Varia*, 1496, in-4^o ; Hain 7994.

4. A signaler seulement des traductions anonymes : *La vie des Pères renommée en plusieurs terres et pays*, Le Dru, in-f^o, vers 1494 (Cop. 2964) ; — *La vie des Pères en françoys...*, A. Verard, in-f^o, 15 octobre 1495 (Cop. 2965) ; édition de luxe.

5. Launoy, 151, II, p. 624-640 ; Liron, 289, III, p. 51-72 ; — Féret, 156, *Ép. Mod.*, II, p. 88. — Geoffroy Boussard, né au Mans vers 1439, vint au Collège de Navarre en 1456, fut docteur en 1489 ; trois ans auparavant, il avait été recteur de l'Université. Outre son édition d'Eusèbe, il publia en 1499 l'exposé de Bède sur les Épitres de saint Paul et en 1505 un traité *De continentia sacerdotum* ; il fut à Rome en 1507-1508, assista au concile de Pise-Milan (1511-1512), devint chancelier de l'Église de Paris, doyen de la Faculté de théologie ; en 1511, il publia un traité *De divinisimo missae sacrificio*, d'après Gabriel Biel et Guillaume Durand. Le choix de Gabriel Biel montre qu'en philosophie il se rattachait au nominalisme. Il fit imprimer en 1519 une *Nova Interpretatio in Psalmos Penitentiales*. Il mourut au Mans vers 1520.

6. Hain-Cop. 16713 ; Pellechet 4369 : *Eusebius Caesariensis ; Historia Ecclesiastica latine, interprete Ruffino, a Gaufrido Boussard emendata et correctata* ; P. Levet, 31 août 1497, in-4^o. — Pour les éditions antérieures, Hain 6708-6712. L'édition de Boussard est accompagnée de trois distiques de Fausto Andrelini (f^o 111 r^o) ; elle est dédiée à Étienne Poncher, président au Parlement de Paris.

7. Panzer, 282, II, n^o 469 ; *Sancti Caeclii Cypriani Episcopi Carthaginensis Libri et Epistolae* ; J. Higman et W. Hopyl, 1498, in-f^o.

Lombard, et, pour les Pères comme pour la Bible, pour Aristote et pour les docteurs de l'École, les typographies de la capitale se laissent dépasser par leurs rivaux d'Allemagne et d'Italie¹.

Les disputes sur l'Immaculée Conception absorbent toute l'attention de la Faculté. Le 24 décembre 1495, le Cordelier scottiste Jean Grillot comparaisait devant les docteurs. Il avait, le 8, à Saint-Germain l'Auxerrois, exposé le matin et réfuté le soir les arguments des Dominicains. Il dut s'exeuser du scandale eausé par son indiscretion². Enfin, le 3 mars 1496/7, les théologiens adoptèrent solennellement le nouveau dogme, imposèrent aux licenciés et docteurs le serment de le professer et de le défendre, déclarèrent tout contradicteur, privé de ses dignités et de ses titres, exclu de la Faculté comme un païen et un publicain, recommandèrent aux évêques de veiller à ce qu'on enseignât l'Immaculée-Conception dans leurs diocèses³. Le 26 août, cette décision fut lue et proclamée devant les maîtres et les étudiants, divers licenciés en droit canon et en médecine, l'archevêque de Bourges, sept évêques, plusieurs abbés et conseillers du roi. Cent douze docteurs prirent l'engagement écrit de l'observer⁴. Déjà se poursuivait le procès d'un Dominicain de Rouen, Jean Le Ver, dénoncé par Bérenger Marchand comme coupable d'avoir prêché à Dieppe que les adversaires de l'Immaculée-Conception ne commettent pas de péché mortel et ne sont pas hérétiques. Il reconnaissait son imprudence, mais refusait de se rétracter, pour ne pas humilier son ordre⁵. Exclu de la Faculté, il fit appel au Saint-Siège et au Parlement. Mis quelques jours, par commandement de l'official, dans les prisons du Châtelet, puis élargi sur parole, il comparut le 5 septembre, fit plaider sa cause par l'avocat Poulain et la perdit. La Cour le remit à la Faculté pour révoquer ses propositions suspectes⁶. Il obéit, le 18 septembre, et fut rétabli en possession de ses

1. V. les répertoires de Panzer et de Hain-Copinger-Reichling.

2. D'Argentré, 157, I, II, p. 332.

3. Bibl. Nat., ms. lat. 15445, p. 420. — D'Argentré, I, II, p. 335, donne par erreur la date du 3 mai 1496.

4. Bibl. Nat., ms. lat. 15445, p. 420 ; réunions de la Faculté le 6 et le 9 mars aux Augustins, le 23 août aux Mathurins, le 26 à la Sorbonne.

5. D'Argentré, 157, I, II, p. 336-338. — Cf. le procès de Jean Morcelle, *ibid.*, p. 339.

6. Arch. Nat., X^{1a} 8324, f^o 519 v^o ; 5 sept. 1497.

droits¹. La même année, un autre Jacobin, Jean Cordonnier, pour avoir dit à Saint-Jean de Grève que la Vierge put commettre quelque péché véniel, fut averti de ne plus avancer à l'avenir aucune proposition qui risquât directement ou indirectement de diminuer le respect et la piété populaire².

Les réformateurs, absorbés par leurs luttes et leurs travaux, n'avaient guère le temps de se livrer à la spéculation ou à l'étude. Raulin restait un bon disciple de l'école terministe. Les sermons d'Olivier Maillard ne contenaient pas d'idées nouvelles. La doctrine en était conforme à la théologie scotiste enseignée dans les couvents franciscains. Le prédicateur se souciait moins de science que de pratique : il donnait aux dogmes les plus terribles une expression souvent triviale, et, s'il essayait de faire vivre le Christ devant les yeux de ses auditeurs, il tombait dans la puérité. « Maître François Ximenez, docteur, patriarche de Jérusalem, décrit ainsi sa personne³ : « Avez-vous vu la statue
« qui est à la porte de la Sainte-Chapelle ? Le Christ avait
« semblable taille ; il allait toujours sans capuchon, la tête
« découverte ; il portait les cheveux longs, flottant sur les
« épaules à la manière des Nazaréens, dont la tête ne devait
« jamais être touchée par les ciseaux. Sa barbe, longue, de cou-
« leur châtain, lui descendait sur la poitrine. Et Ludolphe
« ajoute que le Christ ne rit jamais : mais il pleura souvent,
« comme par exemple à la résurrection de Lazare. Pendant la
« Passion, il avait la face pâle comme un pénitent ; mais, d'ordi-
« naire, ses joues étaient teintées de rose. Maître Ximenez dit
« qu'il portait une tunique couleur de cendres, toute unie,
« avec des manches faites à l'aiguille ; le bas en était brodé à
« la manière des Juifs. Tissée des mains de la Sainte-Vierge, elle
« avait grandi avec lui et ne s'usait pas. Sous cette tunique, il
« en portait une autre plus courte l'année qui précéda sa Pas-

1. D'Argentré, 157, I, II, p. 337-338. L'original de la rétractation aux Arch. Nat., M 67 b, n° 55.

2. D'Argentré, I, II, p. 338 : ... Nonobstant ce qu'il semble advis que saint Jean Chrysostome ait voulu dire qu'elle avoit pesché véniellement aux nopces et qu'elle avoit eu quelque fragilité humaine, quelque petit mouvement de vaine gloire... — Dans D'Argentré ce moine porte le nom latinisé de *Alutarii*, ou *Alutarius*, que Ducange, 490, au mot *Aluta*, traduit ainsi : *Alutarii* dicuntur qui operantur in aluta, cordonniers.

3. Maillard cite ici le *De vita Domini nostri Jesu Christi libri octo*, Valence, 1484, in-f° ; Hain 16240. — Sur Ximenez, v. p. 260, n. 2.

« sion ¹. » Pas plus que Maillard, Standonek n'enrichit la spéculation théologique et la pensée chrétienne. Mais comme Nicole de Hacqueville et comme Jean Quentin, qui restait en relations avec François de Paule ², il préférait aux vaines disputes la vie intérieure et l'ascétisme mystique.

*
* *

A Standonek et à ses amis, aux héritiers de la tradition gersonienne, à ceux que ne satisfait pas l'enseignement sec et formel de la Faculté, l'imprimerie parisienne offre quelques livres où leur piété active peut trouver un aliment et un soutien. Les lettres, les sermons, les méditations, les opuscules divers de saint Bernard sont, nous l'avons vu, dans l'ensemble de la patrologie latine, les seuls ouvrages qui semblent jouir d'une faveur constante ³. On goûte la *Dieta Salutis* de saint Bonaventure. Le *Consolatorium timoratae Conscientiae* de Nider paraît en 1495 et en 1497 ⁴ ; la *Vita Christi* du chartreux Ludolphe, imprimée en mai 1497, fournit des citations à Maillard lorsqu'il prêche le Carême l'année suivante ⁵. Le 1^{er} mars 1496/7 sort des presses

1. *Quadragesimale*, 121, f^o 42 r^o-v^o. Sur Ludolphe, v. n. 5.

2. *Beatissimi Patris...*, 130, p. 71-75, lettre 17, François à Quentin ; p. 73 : Quod autem gaudes me habere in religione mea homines litteratos et studiosos, scias me nihil aliud desiderare, nisi recipere illos tales, qui sic studio speculationis incumbant, ut studium fervoris bonarum operationum accumulunt... François de Paule semble être intervenu auprès de Charles VIII dans l'affaire de l'évêché de Senlis, *ibid.*, p. 74 : De vestro autem negotio, cum huc domini reges advenient, agam... — Il lui recommande les Minimes : Ego tibi curam tradidi ovium earum ; ne pereant de manu tua. — Or, en 1496, au moment de la fondation du couvent de Bracencourt, près de Blaise, les Mendicants du diocèse de Langres firent une vive opposition. Standonek et Quentin furent choisis comme arbitres (Lanovius, 137, p. 49). La lettre est datée du 25 mars 1496 ; probablement est-elle datée suivant le style romain.

3. V. p. 250, n. 2.

4. *Dieta Salutis*, 1497, in-8^o ; Hain 3530. — Nider, *Consolatorium timoratae conscientiae, cum tractatu de lepra morali*, 1495, in-8^o ; Hain 11811 ; 1497, in-8^o (Hain 11812).

5. Hain-Cop. 10297 ; Baligault, 18 mai 1497, in-f^o. — Ludolphe le Saxon appartient d'abord à l'ordre dominicain, dans lequel il avait fait profession à Mayence ou à Cologne vers 1300 ; puis il passa dans l'ordre des Chartreux et vécut à leur couvent de Strasbourg. La date de sa mort est inconnue (Quétif-Échart, 112, I, p. 568). Sa *Vita Jesu Christi*, très populaire, avait été traduito en français par Guillaume Le Menand, frère mineur, et imprimée par Vêrard vers 1490 (Hain 10298). Vêrard multipliait, depuis quelques années, les éditions de la *Légende Dorée* de Jacques de Varazze (de Voragine) ; Cop. 6484 (1488) ; 6488 (1490) ; 6490 (1492) ; 6493 (20 mai 1496) ; 6494 (1497). Toutes ces éditions in-f^o et pour la plupart ornées de gravures s'adressent aux amateurs de beaux livres.

de Georges Mittelhus une édition nouvelle de l'*Imitation*¹. Le traité *Des dix Commandements de la Loi selon maître Jehan Gerson*, son *Thrésor de Sapience* sont publiés en 1495 ; sa *Confession* en 1497. On connaît, depuis août 1496, les prophéties de Savonarole².

Les missionnaires de Windesheim, introduits à Château-Landon et à Saint-Victor, propagèrent le goût de la pensée mystique. Jean Mombaer et ses compagnons n'étaient ni philosophes ni théologiens ; ils avaient apporté de leurs couvents le goût de vie intérieure et de perfection monastique dont s'inspiraient depuis un siècle les écrivains de Windesheim et de la Communauté³. Ils étudiaient la Bible selon la quadruple méthode pour y chercher surtout l'allégorie et la morale⁴ ; parmi les Pères de l'Eglise, ils préféraient saint Bernard et saint Augustin⁵. Moins familiers avec les scolastiques, ils citent volontiers les petits traités pratiques de Thomas, d'Albert, de saint Anselme, de Guillaume de Paris⁶. Mais de préférence ils lisent le *Rosetum* de Mombaer, son *Tractatus de Reformatione*, son *Venatorium Sanctorum Ordinis canonici* ; ils lisent l'*Imitation*, les opuscules de Thomas de Kempen, son *Hortulus Rosarum*, quelques ouvrages de Jean Wessel et les traités mystiques de Gerson⁷. De l'antiquité ils connaissent surtout Sénèque et Cicéron⁸. Sans ignorer les humanistes, ils ne les suivent

1. Bibl. Nat., D 16151, in-4^o.

2. Cop. 2711 ; Reichl. 1218 ; Cop. 2714. — Pour Savonarole. v. p. 241, n. 5.

3. Leurs lettres sont conservées dans des copies du xvii^e siècle, à la Bibl. Sainte-Geneviève, mss. 1149-1150. — La collection en fut commencée à Groenendael. Cf. ms. 1149, f^o 59 v^o : lettre du sous-prieur de ce couvent, Jean de Furnes, à Mombaer, prieur de Château-Landon, s. d. : Ego pro meo satis modico modulo earum quae vestrae in Domino legationis opus concernunt, epistolas non modicas aggregavi, excopiami et in unum libellum compegi, futuris ut aestimo profuturas... Vos quoque eas ipsas quas in haecenus ex illis vestris fautoribus accepistis aut ipsi scripsistis, ad me invento fideli bajulo transcribendas dirigite... ; ipsas potius originales transmittite. — *Ibid.*, f^o 61 r^o, lettre du même à Jean van den Wyngaerde.

4. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f^o 58 v^o, f^o 60 r^o.

5. *Ibid.*, f^o 51 r^o.

6. *Ibid.*, f^o 94 v^o, 112 v^o.

7. *Ibid.*, f^o 20 v^o, f^o 37 v^o, f^o 51 r^o, f^o 71 r^o, f^o 76 r^o, f^o 105 r^o, f^o 112 v^o. — Ils ne retiennent, de Jean Wessel (mort en 1489), que le mysticisme contemporain. Les documents sont d'ailleurs peu concluants : f^o 37 v^o, frère Volchenisse, de Rouge-Cloître, près Bruxelles, à Mombaer : Scripsi tibi et rursum moneo, ut *Pater Noster* magistri Wessellii transmittas. — F^o 51 r^o ; Jean Buren, moine d'Agnietenberg, à Mombaer, 1^{er} janv. s. a. : Scripta Wuessellii tantas per terrarum oras distrahere non placuit tabellionibus et satrapis nostris.

8. *Ibid.*, f^o 66 r^o, 76 r^o.

qu'avec timidité. Ils se méfient de Laurent Valla, pour son esprit critique, qui l'a porté à nier l'authenticité de la donation de Constantin. Ils lui préfèrent Enea Silvio, plus respectueux de la tradition et des origines du pouvoir temporel¹. Corneille Gérard lui-même, avant de venir en France, a refusé de partager l'admiration d'Érasme pour l'auteur trop hardi et trop médisant des *Elegantiae*². La croyance aux miracles était forte chez ces moines du Nord. Ils racontaient que la nuit où les mauvais frères voulurent incendier Saint-Séverin, on vit pleurer un crucifix³.

Mombaer relisait Gerson et complétait le *Rosetum*. Il y ajoutait une dernière partie intitulée *Inflammatorium divini Amoris* et une introduction qui contenait des conseils pour la vie active⁴. Lefèvre d'Étaples admirait vivement son livre⁵ et peut-être attira son attention sur l'*Heptaplus* de Pic de la Mirandole et le *De Verbo mirifico* de Reuchlin. Mais Mombaer ne pensait pas que les moines dussent consacrer beaucoup de temps à l'étude de ces nouveautés : elles figurent à peine dans la liste des livres qu'il leur recommande. « On doit d'abord, dit-il, former les mœurs par la lecture de la règle, de ses commentateurs, parmi lesquels Hugues de Saint-Victor tient le premier rang, du *Speculum Disciplinae* de saint Bonaventure, des *Épîtres Morales* de saint Jérôme, des opuscules de saint Bernard, de la *Scala Perfectionis* de Climaque, des écrits de Denys le Chartreux.

1. *Ibid.*, f° 51 r° ; Jean Buren à Mombaer : An quid somnium ementitum donationis Constantinianae sit, non possumus conjectare. ... Quae collegisti ex scriptis Aeneae ad nos perferenda, anhelamus videre... — Il est question, dans la même lettre, du traité d'Enea Silvio contre Laurent Valla, au sujet de la donation de Constantin.

2. Allen, 430, I, lettres 24, 26, 29.

3. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 9 r° ; le moine Arnold, de Gnadenthal à Mombaer : il lui demande des renseignements « de sanctis seu fundatoribus monasteriorum, de miraculis et nume de crucifixi lachrymis ».

4. Cette dernière partie et l'introduction paraurent dans l'édition parisienne de 1510 (234). — Il est probable que Mombaer écrivit, à la même époque, son *Tractatus de Reformatione*, qui ne se retrouve ni à la Bibl. Sainte-Geneviève ni à la Bibl. Nationale. — Cf. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 22 r° ; André de Clusa (Sluys ?), moine de Chorssendonk, à Mombaer, 4 octobre, s. a. : Utinam videre daretur tractatus vester de Reformatione editus. — Mombaer songeait à une réédition parisienne du *Rosetum* : Cf. même lettre, *ibid.* : Porro si Rosetum iterum imprimetur, rogo faciat paternitas vestra me unum habere, quia apero id perfectius fieri quam pridem factum est... — L'éditeur aurait été Ulrich Gering ; v. p. 228, n. 1.

5. Lefèvre, 358, f° 1 v° : Coleban in super mirifico eos, qui zelo Dei mundum calcantos, et verbis et operibus accedentium mentes elevabant, Momburnum (inquam) sancte memorie Liveriacensem abbatem...

Puis vient l'enseignement de la dévotion à l'aide des livres de Thomas de Kempfen, de la *Vita Christi* de Ludolphe, de quelques traités de saint Augustin, de quelques petits ouvrages de Thomas d'Aquin et d'Albert le Grand, de la *Théologie Mystique* de Gerson. Il faut enfin s'appliquer à développer l'intelligence et la connaissance par la méditation de la Bible et surtout des Évangiles, des Épîtres apostoliques et du Psautier, dans l'interprétation duquel on suivra Ludolphe et Guillaume de Paris plutôt que saint Augustin, saint Jérôme et Cassiodore ; il faut lire encore les commentaires des Pères sur les Livres Sapientiaux et parcourir les Postilles des docteurs autorisés. Pierre Comestor fournira un résumé commode des faits historiques relatés dans les deux Testaments. Très peu de théologie ; on doit, sans doute, ne pas ignorer les doctrines cataloguées par le Lombard ; mais, pour leur étude, la *Somme* d'Alexandre de Hales suffira. Mieux vaut se familiariser avec les révélations de Denys l'Aréopagite, les homélies d'Origène, de saint Jean Chrysostôme, de saint Ambroise. Enfin, puisque les moines doivent connaître le droit canon et la discipline ecclésiastique, ils parcourront le *Décret* de Gratien et les *Décrétales*. Quant aux écrivains de notre génération, et aux humanistes il suffira de les feuilleter rapidement ¹.

Mais les Windeshémiens n'étaient pas seulement des mystiques et des réformateurs de couvents. Dans la première moitié du siècle, ils avaient entrepris de corriger la Vulgate, à l'aide d'une comparaison diligente des manuscrits. Héritier de leur tradition, Mombaer déclare que pour étudier la Bible on doit d'abord se procurer des textes soigneusement établis ². Sans doute il ne renonce pas à la recherche du sens caché ; il pense que l'on doit lire l'Écriture dans l'esprit où elle a été composée ³. Mais tandis que les théologiens de Paris consacraient la plus grande partie de leur temps aux scolastiques, Mombaer tenait l'étude de la Bible pour plus nécessaire que celle des docteurs et des Sommes magistrales. Les professeurs de Paris demeuraient indifférents à la pureté du texte : Mombaer affir-

1. *Rosctum*, 234, 1^{re} partie, tit. 4 : Sequitur tabula librorum praecepue legendorum : ... Non tam legendi quam percurrendi.

2. *Ibid.* : Habitis emendatis codicibus.

3. *Ibid.* : Quo enim spiritu Scripturae factae sunt, eo spiritu legi et inteligi volunt.

mait la nécessité d'une critique rigoureuse ; les Parisiens n'entreprenaient de publier les œuvres complètes d'aucun des Pères de l'Église : il collaborait peut-être à l'édition de saint Augustin annoncée par Jean Amerbach ¹.

*
* *

Pendant, à côté des derniers scolastiques et des disciples des ascètes, les humanistes continuaient de déchiffrer les monuments de la civilisation gréco-latine, et d'y étudier, inspirés par la science italienne, l'art de penser, de parler et d'écrire.

Lefèvre et ses amis conservaient d'étroites relations avec les platoniciens de Florence. Germain de Ganay correspondait avec Marsile Ficin, qui lui envoyait sa traduction de Denys l'Aréopagite et les commentaires de quelques dialogues de Platon ². Son frère Jean accompagna Charles VIII en Italie, eut avec Ficin plusieurs entrevues ³. Mais Politien était mort le 24 septembre 1494 ; Pic de la Mirandole mourait le 17 novembre, jour de l'entrée du roi à Florence ⁴. Vers le printemps de l'année suivante, le philosophe de Careggi, pour consoler Germain de leur disparition, traduisit et lui dédia le *De Resurrectione* du chrétien Athénagore, contemporain de Marc-Aurèle ⁵. La nouvelle de

1. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f^o 51 v^o ; Jean Buren, moine d'Agnietenberg, à Mombaer : Postremo mitto dilectioni tuae registrum libellorum aliquorum Augustini, rogans quatenus disquiras in librariis ubi nosti, si quis ex illis illis habeantur, et facias scita et clericali manu excipi, mittasque eos ad me vel Basileam ad fratrem Augustinum Frisonem can. reg. apud S. Leonardum.. Quos cum habuerit, faciet Basileae omnia opera Augustini imprimi, quae jam pro magna parte absoluta sunt... Frater ille idem fecit imprimi opera Ambrosii. — Il s'agit évidemment des éditions patrologiques préparées par J. Amerbach. Les œuvres de saint Ambroise avaient paru en 1492, en 3 vol. in-f^o (Hain 896) : celles de saint Augustin parurent en 1506, par les soins de J. Amerbach, Jean Petri et Jean Froben, en 9 volumes in-f^o (Panzer, VI, Bâle, 46).

2. Marsile Ficin, 256, 1, p. 957 : Ficin à G. de Ganay, sans date : Mittam ad to primo quidem Dionysii et platoniorum multorum libros tibi jam exscriptos, quos jandiū petisti : deinde commentaria in Parmenidem, quae tui gratia quotidie exscribuntur. Quibus forte succedent commentaria in Timaeum atque Sophistam... ; transcribuntur interea et epistolarum recognoscunturque ut caetera. Plotinum enim habere te senseram, nupor autem non scribis habere. Si mitti vis, significa. — P. 960, Ficin à Germain de Ganay, 16 oct. 1494.

3. *Ib.d.*, p. 963, Ficin à Germain de Ganay, sans date : Convoni equidem hic apud excelsum regem vestrum superioribus diebus Joannem nostrum.

4. L. Dorez, 260, p. 361.

5. *J. Pici Mirandulae Opera*, 258, f^o 72 v^o : Lettre de Ficin à G. de Ganay sur la mort de Pic, 23 mars 1494/5. — *Athenagoras De Morte*, 352, f^o 1 v^o ; Ficin à

leur mort dut être pénible à Lefèvre et à Robert Gaguin qui, déjà dans une lettre à Arnold de Bosch, avait, le 7 octobre 1493, déploré la perte d'Ermolao Barbaro ¹.

Le général des Trinitaires vieillissait. Le gouvernement royal ne le chargeait plus d'ambassades lointaines ; on ne le voyait plus comme autrefois courir les routes d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne ou d'Italie. Il avait abandonné sa maison de Châtillon à un neveu, s'occupait de réformer l'ordre des Trinitaires et de défendre les intérêts de la Faculté de Décret ². Pour se distraire de l'immobilité à laquelle la goutte le contraignait, il acheva de rédiger son *Compendium Historiae Francorum* qui parut, le 30 septembre 1495, chez Pierre Ledru ³. Dans une préface adressée à son ami, le poète Pierre Bury, chanoine d'Amiens ⁴, il disait comment il s'était efforcé de rompre avec la tradition des vieux chroniqueurs, qui n'avaient pas su donner à leur compilations prolixes la grave élégance du style historique ⁵. L'ouvrage témoignait d'une vaste lecture, et, malgré d'inévitables naïvetés, d'un sens critique réel, les der-

G. de Ganay : Ego igitur ut te propter acerbum Policiani Picique virorum excellentium obitum merentem pro viribus consolarem, statui ad te mittere que ex libro Athenagore Atheniensis philosophi christiani de resurrectione jampridem excerpsti interpretatus e graeco. Si hec et preterea que in *Theologia platonica* de resurrectione tractamus, consideraveris, levius fortasse merebis. — Athénagore, auquel on attribue le traité *Περὶ ἀναστάσεως*, est très mal connu. Né à Athènes, philosophe de profession, converti au christianisme, il aurait vécu sous les règnes d'Antonin et de Marc-Aurèle. Son ouvrage le plus important est une supplique pour les chrétiens, adressée à Marc-Aurèle et à Commode (*Προσεβήια πρὸς Νερωτιανῶν*). Ni Eusèbe ni saint Jérôme ne citent son nom. — Cf. Bardenhewer, **170**, I, p. 271 et suiv. — Harnack, **169**, I, p. 257 et suiv. — La version de Ficin n'avait pas encore été imprimée.

1. Thuasne, **310**, I, p. 388-9 : Hermolaum audieram vita decessisse. hominem bene de litteris deque scholasticis omnibus bene merentem : est equidem quam ob rem nostra in illo damna lugeamus, qui omnium eruditioni et scripsit et scripturum erat quamplurima.

2. *Ibid.*, p. 106, 116. Il s'agit de Châtillon-sous-Bagneux, au sud de Paris.

3. *Ibid.*, p. 117 : II, p. 41 ; lettre à Laurent Bureau, Paris, 19 décembre 1496 : Egrotabam profecto, et fraudandi morbi gratia, noctu maxime, cum quieti non daretur locus, feci ex longa hystoriarum serie epythoma...

4. Pierre Bury, né à Bruges en 1427 ou en 1430, élève de l'Université de Paris, où il se lia de bonne heure avec Gaguin, — sans doute avant 1468, — vécut en Italie de 1468 à 1475, et rentra en France avec le titre de licencié en droit canon qu'il avait pris à Plaisance. En 1477, il obtint un canonicat à la cathédrale d'Amiens. Ses *Moralium Carminum libri IX*, ses *Paeanes*, ses *Cantica*, ses *Hymni et Cantica*, dans le goût de Battista Spagnuoli et d'Arnold de Bosch, ont été soigneusement publiés par Josse Bade Ascensius, de 1503 à 1507 (Renouard, **284**, II, p. 241-252). Pierre Bury mourut le 25 avril 1504. — Cf. Thuasne, **310**, I, p. 258-260 ; Vander Haeghen, **478**, 100^e livraison, juillet 1890.

5. Thuasne, **310**, II, p. 275.

niers livres, consacrés aux règnes de Louis XI et Charles VIII par un témoin averti des choses du royaume et de la politique européenne, n'ont pas encore perdu tout leur prix. Mais la rédaction du *Compendium* marquait un progrès nouveau et une conquête nouvelle de l'humanisme français. Moins que jamais il entendait s'enfermer dans les écoles des grammairiens, dans l'étude stérile du latin classique ; il ne se contentait pas d'avoir retrouvé le secret du langage des anciens ; il voulait saisir et comprendre toutes les réalités dont ils avaient constitué la science. Au moment où Lefèvre cherchait à découvrir ce qu'ils connaissaient du monde physique et du monde moral, Gaguin tâchait d'exposer, selon leurs méthodes, ce que lui-même avait appris de la matière et de la forme de la société française à travers les temps. Fréquemment irrité, pendant ses ambassades, par l'orgueil anglais ou la rudesse allemande, il anima son œuvre d'un sentiment national très vif, en partie spontané, en partie inspiré de la traduction littéraire et oratoire des historiens antiques ¹.

Tandis que, mécontent du typographe qui avait imprimé le *Compendium*, il en préparait une édition moins fautive, où le récit des faits contemporains devait être conduit jusqu'à la fin de la guerre d'Italie ², les humanistes parisiens continuaient de le respecter comme leur maître. Fausto Andrelini célébrait en distiques latins l'excellence de son ouvrage ³. Il entretenait avec Paolo Emili, pensionné comme chroniqueur officiel, alors que lui-même aurait pu prétendre plus justement à ce titre, des relations moins cordiales ⁴. Mais Arnold de Borseh, le poète Pierre Bury, imitateur de Mantovano, le Carme Laurent Bureau, qui unissait au culte de Gerson l'admiration de Spagnuoli et de Beroaldo ⁵, le chancelier Guy de Rochefort restaient ses amis ;

1. *Ibid.*, I, p. 118-126.

2. *Ibid.*, p. 130-131.

3. Gaguin, 307, fo 135 v^o.

4. Thuasne, 310, I, p. 151-154. — Dès 1489, « maistre Paulus Emilius, orateur et chroniqueur lombard », recevait une pension de 180 livres (*Ibid.*, p. 152, n. 1).

5. Laurent Bureau, né près de Saulieu, entré comme novice chez les Carmes de Dijon, étudia la théologie au couvent de Paris, devint docteur en 1480, et se lia, vers cette époque, avec Gaguin. Il fut, comme Jean de Rély, confesseur de Charles VIII ; Louis XII et Anne de Bretagne l'employèrent au même office ; le 11 juillet 1499, il fut nommé évêque de Sisteron. En 1492, il avait envoyé d'Italie à Josse Bade Ascensius, correcteur chez l'imprimeur lyonnais Trechsel, un exemplaire des *Orationes* de Filippo Beroaldo, parue l'année précé-

il correspondait avec Trithème et avec Ficin¹. Dans les derniers jours d'octobre 1495, le cardinal Ximenez, archevêque de Tolède, qui rêvait de fonder une académie scotiste, le chargeait d'offrir une chaire à Brûlefer retiré chez les Franciscains de Mayence². Enfin, au cours du même automne, un nouveau disciple lui était venu, Érasme de Rotterdam.

*
* *

L'année de sa naissance reste incertaine³ ; tous ses biographes ont, d'après lui-même, raconté la triste et brève histoire de

dente à Bologne : l'ouvrage sortit des presses de Trechsel le 4 septembre (Renouard, 284, I, p. 10, et II, p. 158-160). En 1499, il encourageait Josse Bade, établi dans la capitale, à publier la *Parthenice Mariana* de Battista Spagnuoli ; elle parut chez Thielmann Kerver, s. d., in-4° (Renouard, II, p. 101-102). Il tenta inutilement d'obtenir en cour de Rome la canonisation de Gerson ; il mourut le 5 juillet 1504 (Cf. Thuasne, 310, II, p. 40-41, n.).

1. Thuasne, I, p. 394 ; II, p. 20. — Jean Trithème, né le 1^{er} février 1462 près de Trèves, à Tritthenheim, d'où il tira le nom sous lequel il est connu, élève de Rodolphe Agricola, profès au couvent de Sponheim près de Krcuznach, en 1482, élu abbé le 19 juillet 1483, enrichit la bibliothèque de son couvent, dont il fit le rendez-vous des principaux représentants de l'humanisme germanique, Reuchlin, Conrad Celtes, Wimpfeling, Pirckheimer, etc. Il apprit le grec et l'hébreu, écrivit sur la théologie pratique, la discipline conventuelle et les sciences secrètes (*Steganographia*, 1500) ; quelques-uns le considérèrent comme un mage. Mal obéi de ses moines, auxquels il avait inutilement adressé ses *Sermones et exhortationes ad monachos*, il quitta Sponheim en 1506 et se retira au couvent de Saint-Jacques de Würzbourg, dont l'évêque Laurent de Bibra lui donna la direction. Il y mourut le 13 décembre 1516. Cf. Janssen, 455, I, p. 87-95 ; — H. R. E³, 158, art. *Trithemius (Johannes)*, par G. H. Klipper, revu par A. Hauck.

2. Thuasne, 310, II, p. 14-20 ; Gaguin à Brûlefer. — Francisco Ximenez de Cisneros, né à Torrelaguna en 1436, étudiant à Alcalá et à Salamance, avocat consistorial à Rome en 1459, entra vers 1474 chez les Frères Mineurs de Tolède, devint confesseur d'Isabelle, et fut nommé en 1495 archevêque de Tolède. Il poursuivit la réforme de son ordre, puis, en 1499, l'expulsion des Maures de Grenade, et commença en 1498 la fondation de l'Université d'Alcalá. La Bible polyglotte d'Alcalá (*Complutensis*) fut préparée en 1514-1517 sur ses ordres. Mêlé aux négociations politiques de 1504 entre Ferdinand et Philippe le Beau, cardinal en 1507, grand inquisiteur la même année, il dirigea en 1509 l'expédition espagnole qui se termina par la prise d'Oran ; chargé de la régence en 1516, il mourut le 8 nov. 1517. — Wadding, 117, p. 139-140 ; Sbaralea, 118, p. 291 et suiv. ; H. R. E³, 158, art. *Ximenez*, par Herzog, revu par Benrath.

3. Allen, 430, I, App. II, *Erasmus' early life*, p. 579-584. — Les sources de la biographie d'Érasme pour les premières années sont le *Compendium Vitae Erasmi* (*ibid.*, I, II, p. 46 et suiv.), publié pour la première fois en 1607 par Paul Merula, professeur à l'Université de Leyde, et dont M. Allen démontre l'authenticité (App. I, p. 575-578) ; — la lettre envoyée à Rome par Érasme pendant l'automne de 1516 et adressée à Lambert Grunnius, secrétaire apostolique (II, p. 293-312) ; la biographie d'Érasme, écrite par Beatus Rhenanus et dédiée par lui le 1^{er} juin 1540, à Charles-Quint (I, IV, p. 56-71), contient quelques détails

l'union illégitime dont il sortit. Petit écolier à Gouda, enfant de chœur à la cathédrale d'Utrecht, où sous la direction d'Obrecht, il étudiait avec Jean Mombaer le chant d'église ¹, entré vers 1475 au collège de Saint-Lébuin de Deventer, il y subit, comme Jean Standonck chez les Frères de Gouda, la dure discipline de la dévotion moderne. Il lut alors le *Grécisme*, le *Floretus*, le *Doctrinal* ², Évrard de Béthune, Jean de Garlande et Alexandre de Villedieu, mais sans doute aussi l'*Imitation* et quelques-uns des livres pieux de Windesheim et de la Vie Commune. Des reflets lointains de la lumière italienne pénétrèrent enfin dans la sombre école. Rodolphe Agricola était de retour ³; en 1483 Alexandre de Heck devint directeur de Saint-Lébuin; l'un des maîtres, Jean Synthen, qui appartenait à la confrérie, admirait vivement l'antiquité ⁴. Érasme ne fut pas son élève, mais il entendit quelques-unes des leçons qu'Alexandre de Heck professait, les jours de fête, devant tout le collège réuni ⁵; il ne fit

utiles. Le prénom Desiderius, traduction latine du grec Ἐζέτριμος, apparaît sous la forme Desyderius dans la lettre écrite de Paris le 7 novembre 1496 à Henri de Berghes, évêque de Cambrai, et imprimée à la fin de la *Sylva Odarum* de Guillaume Hermans (I, lettre 49, p. 161; v. p. 278). Dans la première pièce d'Érasme qui fut publiée, la lettre écrite au début d'octobre 1495 à Robert Gaguin et imprimée au f° 136 r° de la première édition du *Compendium* (v. p. 270) Érasme signe Herasimus Rotterdam (I, lettre 45, p. 149). Dans la première édition des *Adages* (juin 1500), il signe Dasyderius Horasmus Rotterdamus (*ibid.*, lettre 126, p. 290). La lettre H disparaît en févr. 1503/4 dans l'édition du *Panegyrique* de Philippe le Beau (*Ad illustrissimum principum Philippum, archiducem Austriac, Panegyricus, ibid.*, lettre 179; p. 395). — L'année 1466, qu'il donnait dans la dernière partie de sa vie comme celle de sa naissance, paraît difficilement acceptable. D'après le récit du *Compendium Vitae* (v. p. 262, n. 5), il était âgé environ de treize ans et n'avait pas dépassé la troisième classe lors de la mort de sa mère (1483 ou 1484); il avait environ seize ans lors de son entrée chez les Frères de Hertogenbosch (II, ltt. 447, p. 297, l. 156). Il est vrai que ces indications ne sont pas très précises. Peut-être faut-il admettre l'année 1469: le jour de la naissance d'Érasme fut le 26 octobre. Cf. Allen, I, app. II, p. 578 et suiv.

1. V. p. 219 et n. 4.

2. Le *Floretus*, poème de caractère religieux et moral, servait dans les écoles à l'enseignement du catéchisme et du rudiment. L'auteur, Jean de Garlande, ou plutôt John Garland, anglais d'origine, professeur à Toulouse et à Paris, vécut environ de 1180 à 1252. V. *Dict. of Nat. Biogr.*, 483.

3. V. p. 224. — Agricola était revenu d'Italie en 1479.

4. Jean Synthen ou Sinthis, mort avant 1498, professeur à Saint-Lébuin, édita, en collaboration avec Alexandre de Hoek, le *Doctrinal*. L'ouvrage parut à Deventer, chez Richard Paffroet, en 1488 (Hain 761). Cf. Allen, 430, I., p. 48, n.

5. *Ibid.*, II, *Compendium Vitae*, p. 48, l. 37 et suiv. : Tandem ex pueris collatoribus, qui grandiores nati audierant Zinthium, primum cepit odorem melioris doctrinae; post aliquoties audivit Hegium, sed non nisi diebus festis quibus legebat omnibus.

qu'entrevoir Rodolphe Agricola ¹. L'humanisme de ces savants restait encore timide ; Alexandre voyait avec plaisir les meilleurs de ses écoliers prendre l'habit monastique ² ; il ne voulait même pas rompre avec la pédagogie du Moyen-Age et se contentait de préparer, en collaboration avec Synthen, une réédition du *Doctrinal*, accompagné d'un commentaire moins barbare ³ ; pourtant leur enseignement fut pour Érasme une révélation. Mais, auteur déjà d'une églogue latine ⁴, l'adolescent dut brusquement interrompre ses études. Sa mère, qui l'avait accompagné à Deventer et surveillait son éducation, fut enlevée par la peste ⁵. Il revint en Hollande ; son père, le prêtre Gérard, mourut presque aussitôt. Mal soutenu par un frère aîné médiocre de caractère et d'intelligence ⁶, Érasme se trouvait abandonné à des tuteurs, qui usèrent de tous moyens pour le faire entrer au couvent ⁷.

Il raconta plus tard en détail, dans sa lettre à Lambert Grunnius, les sollicitations et les menaces dont on l'assailit, et comment, après avoir perdu trois ans à Hertogenbosch, dans une école de la Vie Commune où l'humanisme était encore inconnu,

1. *Ibid.*, I, App. II, p. 581. — L'anecdote rapportée en 1557 par Mélanchthon dans sa *Declamatio de Erasmo* (*Corpus Reformatorum*, 473, XII, p. 266), semble controuvée. Agricola, visitant l'école de Deventer, aurait annoncé à Érasme qu'il parviendrait à un degré souverain de savoir. Mais Beatus Rhenanus, dont l'autorité est plus sûre, attribue les mêmes propos à Sinthen (Allen, I, iv, p. 57, l. 25 et suiv.).

2. V. p. 225, n. 3.

3. V. p. 261, n. 4.

4. *Erasmii Opera omnia*, 426, VIII, col. 561 :

Pamphilus insano Galateae captus amore...

5. Allen, 430, I, II, *Compendium Vitae*, p. 48, l. 41 : Pestis vehementer ibi saeviens sustulit matrem, relieto filio jam decimum tertium agente. Quum pestis in dies magis ac magis incrudesceret, tota domo in qua agebat desolata, reversus est in patriam. Gerardus accepto tristi nuncio coepit aegrotare ac paulo post mortuus est. — La grande épidémie qui désola Deventer, éclata en 1484. — Sur les difficultés que l'on rencontre en admettant, pour la naissance d'Érasme la date de 1466, v. p. 260, n. 3, et Allen, I, App. II, p. 579 et suiv.

6. Sur ce frère aîné, Pierre, v. Allen, I, lett. 3, p. 75. Dans la lettre à Lambert Grunnius, Érasme, qui se désigne lui-même sous le nom de Florentius, le nomme Antonius (II, lettre 447, p. 294 et suiv.). Alors moine à Sion, il mourut vers 1528. En 1498 (Lettres 78 et 81, p. 205 et 212) Érasme demande de ses nouvelles à Corneille Gérard et à Guillaume Hermans ; plus tard il cessa tout rapport avec lui (Cf. Allen, I, App. I, p. 577).

7. L'un de ces tuteurs, maître d'école à Gouda, se nommait Pierre Winckel (*Compendium Vitae*, Allen, I, p. 49, l. 46). Il existe une lettre d'Érasme à ce personnage, écrite probablement à Gouda vers 1484 (Allen, I, lettre I, p. 73-74).

il finit par céder ¹. Il fut admis en 1487, non dans la congrégation de Windesheim, mais dans celle de Sion. La vie religieuse y était moins intense et la discipline moins sévère qu'à Windesheim ; mais Érasme put croire qu'il trouverait au couvent de Steyn le loisir et le calme nécessaires aux études vers lesquelles sa nature et ses goûts l'entraînaient. Il s'aperçut bientôt de son erreur. La plupart des frères, ignorants et paresseux, haïssaient toute supériorité intellectuelle. Le besoin d'une religion personnelle et intérieure, qui devait inspirer toute son œuvre théologique, et peut-être lui venait, à son insu, des frères de la Vie Commune et de la tradition de Gérard Groote et de Ruysbroek, se satisfaisait mal de la récitation mécanique de Psaumes, des cérémonies monotones et sans âme qui réunissaient les moines à la chapelle et occupaient inutilement le vide de leur existence. Déjà délicate, sa santé souffrait du régime conventuel. Mais le respect humain, la crainte d'une vie incertaine et misérable, des rancunes et des vengeances ecclésiastiques, le retinrent au couvent, et il prononça des vœux définitifs. Il se consolait par l'étude et la lecture, sans trop montrer combien il différait de ses compagnons. Il se consolait aussi par l'amitié. Deux ou trois moines de Steyn échappaient à la vulgarité générale, partageaient ses goûts et s'étaient faits ses disciples. Dans les prieurés voisins, quelques réguliers aimaient aussi l'antiquité classique et correspondaient avec lui.

Le plus cher de ses amis, Servais Roger, vivait au couvent de Steyn, dont il devait, en 1504, être élu prieur ². Érasme, qui avait conçu pour lui une affection excessive, s'efforçait de l'encourager au travail. Il avait retrouvé parmi les frères de Steyn un de ses camarades de Deventer, Guillaume Hermans, qui, né à Gouda vers 1468, avait pu rester à Saint-Lébuin assez longtemps pour y suivre les leçons d'Alexandre de Heek et de Synthen, et pour apprendre à tourner élégamment les vers latins ³.

1. Allen, 430, II, lettre 447, p. 296 et suiv. — Cf. le récit du *Compendium Vitae*, *ibid.*, I, p. 49-50.

2. *Ibid.*, I, lettres 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 13, 15 : p. 77-84, 85, 86, 88-90. Cf. I, App. III, p. 584-6, *The letters to Servatius, Francis and Sasboud*. — François Theodoricus (Dietrich ?) était moine à Sion (p. 84) : Érasme le chargea plus tard de recueillir ses lettres de Hollande (lettre 186, I, p. 415-416). Sasboud (p. 80) était sans doute un jeune Hollandais avec lequel Érasme se trouvait en relations par l'intermédiaire de son frère aîné Pierre.

3. V. p. 225-226.

Son oncle, Corneille Gérard, lors de la profession d'Érasme, passait de l'observance de Sion dans celle de Windesheim¹ ; représentant le plus autorisé de l'humanisme dans les couvents hollandais, il conservait d'étroites relations avec Alexandre de Heek et l'école de Deventer ; il devint pour l'ami de Guillaume un maître et un ami.

Les lettres que le jeune moine écrivit pendant son séjour au prieuré de Steyn ne laissent rien deviner de sa désillusion, de ses tristesses et de son ennui. D'autre part, elles ne laissent apercevoir aucune inquiétude religieuse, aucun souci de perfection monastique. Il ne semble pas qu'elles aient été rédigées dans un de ces couvents des Pays-Bas où la conscience du Moyen-Age finissant avait su trouver à sa lassitude et à ses espérances une expression si mélancolique et si passionnée. Elles diffèrent profondément de celles que, dix ans après, les moines de Windesheim adressaient à Mombacr et à Reynier, partis pour la mission de France². Dans un petit traité, *De Contemptu Mundi*, qu'Érasme rédige alors sans conviction, il ne développe que des arguments banals sur l'incertitude et les périls de la vie du siècle ; mais il assimile la profession régulière à l'abstinence qu'Épicure enseigne comme conclusion rationnelle d'un juste calcul des peines et des plaisirs³. Visiblement il ne s'intéresse encore qu'aux études anciennes. Non seulement il reste étranger à l'ascétisme religieux de Gérard Groote et de Thomas de Kempen, mais il ne cite jamais la Bible ni l'Évangile. Il méprise le latin inélegant de saint Bernard⁴. Le seul auteur chrétien qu'il goûte est saint Jérôme, dont il lit et relit la correspondance, où revit, à côté du mysticisme des cénobites orientaux, la politesse de la haute société romaine, où le renoncement passionné s'unit au tact élégant du directeur de conscience et se drape dans la

1. Allen, I, p. 128.

2. V. p. 254-255.

3. *Erasmii Opera*, 426, V, col. 1239 : *Desiderii Erasmi Roterodami de Contemptu Mundi Epistola* : Olim vix annos natus viginti, ad improbas preces eujusdam, qui adhuc in vivis est, scripsi epistolam, qua ille cupiebat Jodocum nepotem ad suae vitae consortium evocare... Alieno stomacho scripsi... neglecte, ludens e tempore in locis communibus. — Sans doute ce Theodoricus est-il le même que François Theodoricus (V. p. 263, n. 2). — L'ouvrage a la forme d'une lettre ; Theodoricus Harlemensis Jodoco nepoti. Érasme y ajouta plus tard une conclusion antimonastique. A retenir seulement le c. II, De voluptate vitae solitariae : Tota vita nostra epicurea est... Negat Epicurus eas admittendas esse voluptates, quas majores molestiae consequantur, etc.

4. Allen, 430, I, lettre 39, à Guill. Hermans ; p. 142, l. 150.

forme magnifique de l'éloquence eieéronienne ¹. Très ignorant de la philosophie du Moyen-Age, que les frères de la Vie Commune ne lui ont pas enseignée et qu'il n'a pas pris la peine d'approfondir, il connaît admirablement les auteurs latins, Virgile, Térence, Horace, Juvénal ². C'est aux savants, aux philosophes et aux poètes de l'antiquité qu'Érasme demande ce qu'ils ont eompris du monde et de l'homme, et e'est avec l'aide des érudits modernes qu'il interprète leurs œuvres. Rodolphe Agricola et Alexandre de Heek n'avaient pas inutilement révélé aux Pays-Bas la science élégante de l'Italie. Il put se procurer les traités les plus importants de Poggio Bracciolini, d'Agostino Dati, de Gasparino de Barzizza, de Filelfo, de Laurent Valla ³, dont il résumait à dix-huit ans les *Elegantiae* et défendait l'esprit de critique acerbe eontre les timidités de Corneille Gérard ⁴; quelques œuvres de Girolamo Balbi, qui enseignait alors à l'Université de Paris, parvenaient jusqu'en Hollande ⁵. A l'école des écrivains de Rome et des érudits italiens, Érasme cultivait son goût de la raison antique et d'une vie libre et harmonieuse; il n'était déjà plus un homme du Moyen-Age.

Comme Arnold de Boseh et Battista Spagnuoli, le jeune moine et ses amis employaient parfois les loisirs du cloître à composer des vers latins; et, eomme eux, Corneille Gérard, Guillaume Hermans, Érasme lui-même eélébraient dans leurs poèmes les Saints et la Vierge ⁶. Corneille, sur ses eonseils, achevait les six premiers livres de la *Mariade* ⁷. Mais, si respectueux qu'ils fussent des mœurs et de la tradition eatholique, Érasme et Corneille Gérard, admirateurs de l'antiquité et de la science italienne, s'entendaient pour tourner en dérision la pédagogie du Moyen-Age et les livres ineptes d'Évrard et d'Alexandre ⁸.

1. Lettre 22, à Corneille Gérard; p. 103, l. 17.

2. Lettre 20, à Corneille Gérard; p. 99, l. 96. Ego meos duces quos sequar habeo, etc.

3. Lettre 23, à Corneille Gérard; p. 107, l. 73.

4. *Ibid.*, lettre 26, p. 113, l. 39 et suiv.; lettre 29, p. 119; App. IV, *The correspondence with Cornelius Gerard*, p. 586-587.

5. *Ibid.*, p. 105, l. 46. — Corneille Gérard à Érasme, lettre 25, p. III, l. 2.

6. *Erasmii Opera*, 426, V, col. 1318 et suiv.; *De casa natalitia pueri Jesu*, etc.

7. Allen, I, lettre 40, à Corneille Gérard, p. 143. — Dans un passage de sa préface, cité par Molhuysen et par Allen, l'auteur rend témoignage des encouragements qu'il a reçus d'Érasme. *Ibid.*: ... Piae exhortationis manum porrexit quidam canonicus regularis, Herasmus nomine, etate floridus, religione compositus et omnium facile nostri evi tam prosa quam metro praestantissimus.

8. Allen, I, lettre 31, à un ami, p. 123, l. 37; p. 124, l. 48; p. 125, l. 80; lettre 35, Guillaume Hermans à Jacques Batt, p. 133, l. 85.

La critique du régulier de Steyn ne se bornait pas à souligner les barbarismes des Gothiques. Il leur reproche sans cesse de répéter que l'étude des poètes est dangereuse pour les mœurs, de ne pas savoir tirer parti de l'expérience psychologique et morale que les anciens ont déposée dans leurs œuvres¹; et non seulement il énumère avec joie tous ceux qui, dans les pays germaniques comme en Italie, travaillent à répandre la connaissance de l'antiquité², mais il engage la lutte contre les partisans absurdes du Moyen-Age et les éducateurs ignorants qui rendent leurs élèves plus sots qu'ils ne les ont reçus³. Le mot « barbares » revient constamment sous sa plume : barbares, les maîtres et les écoliers du collège de Zwolle, l'un des plus importants séminaires de la Vie Commune⁴; barbares, les ennemis des poètes, contre lesquels il compose, en collaboration avec Corneille Gérard, une *Apologie sous forme de dialogue* et qu'il fait confondre par saint Jérôme⁵; dès 1486, il ébauche le plan et commence la rédaction du livre des *Antibarbares*, qui, abandonné et repris à diverses époques, ne devait paraître qu'à Bâle en 1520, mais auquel il confiait déjà ses sympathies et ses haines les plus vivaces⁶.

Cependant Érasme, ordonné prêtre le 25 avril 1492, trouvait, dans le courant de l'année suivante, l'occasion de quitter le couvent. L'évêque de Cambrai, Henri de Berghes, le choisit comme secrétaire, et lui proposa de l'emmenner à Rome, où il pensait obtenir le chapeau de cardinal⁷. Affranchi de la con-

1. Lettre 31, p. 124, l. 51 : Nefas aiunt a Christianis lectitari terentianas fabulas...

2. Lettre 23, à Corneille Gérard ; p. 105-107.

3. *Ibid.*, p. 108, l. 91 : Stultiores reddentes discipulos quam acceperant...

4. *Erasmii Opera*, 426, I, col. 890. *Conflictus Thaliae et Barbariei*. La Barbarie fait l'éloge des clercs du collège de Zwolle en vers grotesques, imités du *Doctrinal*.

Zwollenses tales quod eorum theutonicales
Nomen per partes ubicumque probantur et artes,
Et quasi per mundum totum sunt nota rotundum,
.....

Discunt clericuli nimium bene verba novelli.

5. *Ibid.*, VIII, col. 567 et suiv. — *Apologia Erasmi et Cornelii sub dialogo lamentabili assumta adversus Barbaros qui veterum eloquentiam contemnunt et doctam poesim derident*.

6. *Ibid.*, X, col. 1691 et suiv.

7. Allen, 426, I, App. V, *Erasmus with the bishop of Cambrai*, p. 587-590. — Henri de Berghes, d'une famille noble des Pays-Bas, évêque de Cambrai le 17 mai 1480, chancelier de l'ordre de la Toison d'or en avril 1493, célébra, le 21 oct. 1496, à Bruxelles, le mariage de l'archiduc Philippe le Beau et de Jeanne d'Espagne, fut ambassadeur à Londres en juillet 1498, accompagna Philippe le Beau en Espagne (nov. 1501), et mourut le 7 oct. 1502 au Cateau-Cambrésis.

trainte monastique, heureux d'accomplir le voyage dont rêvait alors tout humaniste, il passa quelques mois auprès de son protecteur et visita successivement avec lui Bergen op Zoom, Halsteren, Bruxelles, Cambrai ; au couvent de Groenendael il lut une partie des œuvres de saint Augustin ; à Bergen, il devint l'ami intime de Jacques Batt qui, rentré en 1492 de l'Université de Paris, venait d'ouvrir dans sa ville natale une école publique, hospitalière aux nouvelles études. Érasme pressait Corneille Gérard de poursuivre la composition de sa *Mariade* et achevait la première partie des *Antibarbares*¹. Mais Rome trompa les espérances de Henri de Berghes. Déçu, attristé, sentant diminuer la bienveillance du prélat, il lui demanda la permission d'aller à Paris, pour acquérir ses grades universitaires. On le laissa partir avec promesse d'une bourse annuelle².

Ce fut à Standonek que l'évêque de Cambrai l'adressa, vers la fin de l'été de 1495. Érasme, qui payait sa pension, n'entra pas dans la communauté des pauvres. Mais le séjour de Montaigu, qui aurait mieux convenu à quelques disciples de Jean Busch, de Thomas de Kempen ou de Reynier Koetker, lui laissa pour la vie une inoubliable impression de barbarie et de misère. « Voici trente ans, écrivit-il dans les *Colloques*, j'ai vécu à Paris dans un collège... où régnait Jean Standonek, homme d'intentions louables, mais tout à fait dépourvu de jugement. Se rappelant sa jeunesse, qu'il avait passée dans une extrême pauvreté, il ne négligeait pas les pauvres : on doit l'en approuver hautement. Et s'il s'était contenté d'alléger leur misère, de procurer à des jeunes gens les modestes ressources nécessaires à leurs études, il aurait mérité des louanges. Mais il se mit à son entreprise avec une autorité si dure, il les contraignit à un régime si rude, à de telles abstinences, à des veilles et des travaux si pénibles, que plusieurs d'entre eux, heureusement doués et qui donnaient les plus belles espérances, moururent ou devinrent, par sa faute, aveugles, fous ou lépreux, dès la première année d'essai : aucun ne resta sans courir quelque danger. N'est-ce pas

(*Gallia Christiana*, 67, III, col. 50-51 ; Allen, I, p. 160-161). — Sont contemporaines de cette période les lettres 37-42. Sur Jacques Batt, Allen, I, p. 131. — Henri de Berghes était seigneur de Bergen op Zoom.

1. Lettre 37, à Corneille Gérard, écrite de Halsteren ; il y trace, p. 136, l. 11-14, le plan général des *Antibarbares*. — Lettre 40, au même (Bruxelles ?), p. 143, l. 4 : Insigne atque immortale tuae Mariados opus...

2. Allen, I, app. V, p. 589. — *Compendium Vitae*, *ibid.*, p. 50, l. 100-103.

de la barbarie envers le prochain ? Non content de ces rigueurs il leur fit porter la chape et la cagoule ; il leur interdit absolument l'usage de la viande... Au cœur de l'hiver, on les nourrissait d'un peu de pain, on leur faisait boire l'eau du puits, corrompue et dangereuse, quand le froid du matin ne l'avait pas gelée. J'en connais beaucoup qui, même aujourd'hui, ne peuvent se guérir des infirmités contractées à Montaigu. Il y avait quelques chambres basses dont le plâtre était moisi, et qu'empestait le voisinage des latrines. Personne ne les habita jamais sans y mourir ou prendre quelque maladie grave. Je ne parle pas de la cruauté avec laquelle on fouettait les écoliers, même innocents. On prétendait abattre ainsi l'orgueil ; — entendez par orgueil toute noblesse de nature, que l'on s'ingéniait à ruiner, pour rendre les adolescents aptes à la vie monastique... Combien on y dévorait d'œufs pourris ! Combien on y buvait du vin gâté !¹ »

Dispensé comme régulier de la maîtrise ès arts, Érasme aborda l'étude de la théologie, suivit des cours sur la Bible et sur le *Livre des Sentences*, écouta Standonck, assista aux discussions de Sorbonne. Il prononça, peut-être au couvent de Sainte-Geneviève, voisin de Montaigu, quelques sermons en l'honneur des Saints, dont il regretta plus tard la perte. Standonck lui confia des leçons sur la Bible². Dans la maison des pauvres habitait déjà le Picard Noël Bédier, qui prit le nom plus doctoral de Béda³. Parmi les étudiants qui payaient pension étaient inscrits divers Écossais, qui plus tard occupèrent un rang honorable dans l'Église ou dans les hautes écoles de leur pays : Hector Boys, alors procureur de la Nation d'Allemagne, qui admirait également le mysticisme de Standonck et la poésie antique, et bientôt allait travailler à l'organisation de l'Université d'Aberdeen⁴ ; William Hay, qui l'aida

1. *Erasmii Opera*, 426, I, *Colloquia* : 'Υψηλοφρονία ; p. 806 et suiv.

2. Allen, 430, I, 1, Érasme à Jean Botzheim, *Catalogus Lucubrationum* ; p. 37, l. 15 : Cupiam autem extare orationes aliquot concionatorias, quas olim habui Lutetiae, cum agerem in collegio Montis Acuti. — Hector Boys, dans une lettre à Érasme, datée du 26 mai 1528, rappelle les leçons professées à Montaigu par l'humaniste sur les « sacri codices » ; Allen, I, p. 146 et 155.

3. Bibl. de l'Univ. de Paris, ms. n. acq. 102, cahier 15 ; Godet, 141, p. 58 et suiv. Il était à Montaigu en 1495 ; J. Mair, *In IIum Librum Sententiarum* ; lettre à Béda, 25 décembre 1520 ; Mackay, 207, App. II, p. 430 : Auspiciis tuis ...ad magnum nostrum Standonem adductus sum... Quindecim annos sub ipso et tibi permansi.

4. Hector Boys, ou Boece, né vers 1465, fut maître ès arts en 1494, procureur de la Nation d'Allemagne en 1495-1496. Pour la fondation de l'Université

dans cette tâche¹ ; Patrick Panter, plus tard abbé de Cambuskenneth et secrétaire de Jacques IV² ; George Dundas, qui devint grand-maître des Chevaliers de Jérusalem en Écosse³. Montaigu entretenait d'étroites relations avec Sainte-Barbe⁴ ; l'Écossais Jean Mair, plus connu, parmi les derniers défenseurs de la scolastique, sous le nom de Major, venait d'y achever son cours d'arts et s'inscrivait parmi les élèves de Standonek⁵. Toutefois Érasme échappa vite à la société de ces étudiants moins barbares que les réguliers de Steyn, mais trop respectueux d'un passé qu'il n'aimait pas : il ne se lia qu'avec Boys. Il profita de la liberté relative que son âge et son caractère de prêtre lui assuraient pour vivre beaucoup en dehors du collège, chercher sa voie à sa guise, et entrer sans retard en rapports avec les maîtres de l'humanisme parisien : et comme les philologues et les grammairiens d'Italie lui étaient plus familiers qu'Ermolao Barbaro, Ficin et Pic de la Mirandole, il n'alla pas visiter Lefèvre, dont les études lui restaient trop étrangères ; ce fut à Robert Gaguin et à Fausto Andrelini qu'il préféra s'attacher.

Dès son arrivée, probablement dès les premiers jours de septembre, il avait écrit au général des Mathurins ; il le pria d'être le recevoir et lui adressait des vers enthousiastes⁶. Gaguin,

d'Aberdeen, v. p. 271 ; Boys fut le premier principal de King's College. Il écrivit les *Episcoporum Aberdonensium Vitae*, et mourut 1536. V. *Dict. of Nat. Biogr.*, 483, art. *Boece*, et Allen, 430, I, p. 154-155.

1. *Dict. of N. B.*, art. *Boece*, p. 760. William Hay devait succéder à Boys comme principal de King's College.

2. *Dict. of N. B.*, art. *Panter*. Patrick Panter, né vers 1470, près de Montrose, étudia en Écosse, puis à Montaigu, revint de Paris vers 1500, obtint divers bénéfices, et fut nommé par Jacques IV précepteur d'Alexandre, son fils naturel, déjà pourvu de l'archevêché de Saint-André. Érasme, en 1508, lui succéda dans ces fonctions. Secrétaire royal en 1505, abbé de Cambuskenneth, quelque temps en disgrâce après la mort de Jacques IV (1515), il fut en 1517 chargé d'une mission en France et mourut à Paris en 1519.

3. *Ibid.*, art. *Boece*, p. 759. George Dundas fut, par la suite, un assez bon holléniste. Un autre de ces étudiants écossais fut Walter Ogilvy, célèbre pour son talent oratoire (*ibid.*).

4. Godet, 141, p. 7. Standonek avait emprunté à Sainte-Barbe une partie du règlement des études des écoliers riches.

5. Launoy, 151, II, p. 652 ; — Mackay, 207, *Life of the author* ; — *Dict. of Nat. Biogr.*, 483, art. *Major (John)*. — Mair, né à Gleghornie dans l'East Lothian, vers 1469-70, vint à Paris en 1493, fut élève du collège Sainte-Barbe où il étudia sous Étienne Bonot et Jean Boullache. Il passa la licence ès arts en 1494 (Arch. de l'Université de Paris, Reg. 91, f^o 4 r^o : *Johannes Major diocesis Sancti Andree*). Ce fut en 1495 qu'il entra parmi les théologiens de Montaigu. (V. p. 465 n. 2).

6. Allen, 430, I, lettre 43, p. 146-147 ; Gaguin à Érasme. — *Erasmii Opera*, 426, I, col. 1217 : *Ad Gaguinum nondum visum*.

sans tarder, lui répondit, lui reprocha ses louanges excessives et lui ouvrit sa maison ¹. Érasme vint, fut accueilli en ami et remercia son hôte dans un nouveau poème, où il se réjouissait de voir enfin s'adoucir son triste destin ². Gaguin, sans doute, l'introduisit auprès d'Andrelini, avec lequel il devint bientôt très familier. Le professeur italien, qui, malgré sa gravité d'emprunt, s'ennuyait de l'attitude que la dévotion parisienne lui imposait, fut heureux de rencontrer un esprit exempt de la morosité scolastique, et naturellement porté au rire et à l'ironie. Avant la fin de septembre, Érasme alla passer quelques jours à la campagne. Il y composa une petite pièce de vers, dans laquelle il annonçait la prochaine apparition de l'*Histoire* de Gaguin, et d'un nouveau poème d'Andrelini où la Sorbonne ne trouverait plus d'amours coupables à blâmer ³. Fausto préparait en effet un écrit médiocre sur l'influence des astres ⁴. Le 30 septembre Gaguin achevait l'impression du *Compendium*. Andrelini ajoutait, à la fin du livre, quelques distiques, et, comme il restait encore des pages blanches, Érasme écrivit à Gaguin, vers les premiers jours d'octobre, une lettre qui remplit le vide du volume et qui fut sa première publication ⁵. Dans un latin élégant, il louait l'auteur, le livre, la France et l'Université de Paris, où, depuis que Gaguin avait introduit l'étude des lettres antiques, toute science était représentée ⁶.

Gaguin savait à quoi s'en tenir sur la sincérité d'une telle déclaration. Érasme venait de lui soumettre le premier livre des *Antibarbares*, que nous ne possédons pas sous sa forme originale ⁷. Il avait imaginé que Guillaume Hermans, le médecin Josse, Jacques Batt et Guillaume Conrad, l'un secrétaire et

1. Allen, **430**, I, lettre 43, p. 146-147.

2. *Erasmii opera*, **426**, I, col. 1218.

3. *Ibid.*, I, col. 1217 : *In Annales Gaguini et Elogas Faustinas... Carmen ruri scriptum et autumnno*. — Gaguin lui avait écrit le 24 septembre : Allen, **430**, I, lettre 44, p. 147-8 ; il lui parle du poème que prépare Fausto.

4. Andrelini, **322**, V, p. 273, n. 3.

5. Gaguin, **307**, f° 135 r°-136 v°. — Entre les vers de F. Andrelini et la lettre d'Érasme s'intercale un *preludium* en vers de Benoît Montecat sur les *Annales* de Gaguin. Montecat est connu comme ennemi de Balbi. V. Thuasne, **310**, I, p. 118, n. 1. — La lettre d'Érasme dans Allen, **430**, I, lettre 45, p. 148-152. V. *ibid.*, p. 145.

6. *Ibid.*, p. 151, l. 74 : Hoc celebratissimum gymnasium urbis Parisie, cujus tu florentissima alioquin studia primus Latinarum litterarum opibus decorasti, pulcherrimoque incremento eloquentie, quam unam adhuc desiderare videbantur, adauxisti.

7. *Ibid.*, I, p. 153, n. 1.

l'autre consul de la ville de Bergen op Zoom, retirés à la campagne pour fuir une épidémie, discutaient, en se promenant, de lettres et de doctrines, recherchaient les causes de l'ignorance moderne et de la ruine de toute culture antique. Jacques Batt, qui dirigeait le débat, accusait la barbarie des sectes scolastiques, la méfiance absurde des Goths pour les poètes et les orateurs, pour toute pensée transmise par les livres des païens ¹. Robert Gaguin, le 7 octobre, écrivit à l'auteur ses impressions et ne lui ménagea pas les encouragements. Jusque-là, il s'était contenté de blâmer la longueur inutile des traités scolastiques et la rudesse du langage parisien. Les diatribes d'Érasme lui arrachèrent des déclarations plus nettes. « Vous avez entrepris, lui dit-il, une guerre encore plus dangereuse que difficile contre l'espèce méprisable de ceux qui ne cessent d'attaquer les études d'humanité... Je dédaigne leur impudence et je vous approuve de mener cette lutte. Toutes les armes sont bonnes contre eux et vous les maniez habilement ². » Il louait la composition et le style de l'ouvrage ; il demandait seulement quelques coupures dans le prologue, et que Batt ne conservât pas aussi longtemps la parole ; il rappelait à l'auteur la brièveté bien équilibrée des dialogues de Platon et de Cicéron ³.

Quelques mois s'écoulèrent. Au mois de janvier 1495/6, sans doute, Érasme publia un petit recueil de ses poésies, écrites en Hollande et en France ⁴. Le volume fut dédié, non, comme il eût semblé naturel, à Henri de Berghes, mais à Hector Boys. Depuis, le 10 février 1495, Alexandre VI autorisait la fondation de l'Université d'Aberdeen ; peut-être Boys avait-il déjà reçu de l'évêque William Elphinstone les offres qui le décidèrent à partir pour la ville écossaise, où il devait, avant la fin du siècle, organiser King's College, sans savoir assez se libérer des souvenirs de Montaignu ⁵ ; Érasme put espérer d'être introduit auprès d'un protecteur plus libéral que Henri de Berghes ⁶, ou appelé à quelque chaire de l'Université nouvelle. Cependant le Carême arriva ; il ne put résister à la rigueur des jeûnes prescrits par

1. *Erasmii opera*, 426, X, col. 1691 et suiv.

2. Allen, 430, I, p. 153, l. 1-3, l. 24-27.

3. *Ibid.*, p. 153-4, l. 32-42.

4. *Carmen de Casa natalitia Jesu*, Paris, A. Denidél, s. a. ; Allen, *ibid.*, p. 154-5.

5. *Ibid.*

6. *Compendium Vitae*, *ibid.*, p. 50, l. 103 : Promissum est stipendium annuum ; nihil missum est.

Standonck et tomba malade¹. A peine remis, il quitta Paris. L'évêque de Cambrai le reçut avec honneur, voulut qu'il prît quelques jours de repos dans sa maison de Bergen, mais lui promit peu de subsides. Érasme regagna la Hollande et le couvent de Steyn, résigné à n'en plus sortir².

Du moins ce rapide séjour lui avait suffi pour se faire connaître. Robert Gaguin estimait son érudition, Fausto Andrelini le traitait en ami : les lettrés savaient qu'il avait publié un volume de vers. Mais il ne pouvait rivaliser encore avec les humanistes retirés à Chezal-Benoist, Charles Fernand, Guy Jouenneaux, avec son compatriote Gilles de Delft, éditeur d'Aristote et commentateur d'Ovide ; il ne s'était pas intéressé à l'œuvre de restauration philosophique entreprise par le professeur du Cardinal Lemoine. Robert Gaguin, qui conservait dans sa bibliothèque le livre de Bessarion contre Georges de Trébizonde³, qui avait lu et parcouru la plupart des ouvrages de Marsile Ficin, et, le 1^{er} septembre 1496, lui adressait un jeune étudiant français désireux de visiter les savants d'Italie⁴, écrivait un latin médiocre et gauche qui sentait encore la barbarie du règne de Louis XI, mais témoignait d'une curiosité d'esprit plus large et plus profonde. D'autre part, Fausto Andrelini, malgré sa médiocrité et son manque d'idées, l'emportait sur Érasme par sa facilité italienne de versificateur. En 1496, il publiait une pièce de circonstance sur l'expédition de Naples, imprimait ses *Bucoliques* avec le *De Fuga Balbi*, et adressait un poème sur l'influence des astres à un jeune érudit encore inconnu, Guillaume Budé⁵ ; la même année ou l'année suivante, il dédiait à Pierre de Courthardy et à Robert Briçonnet, archevêque de Reims, grand chancelier de France, un poème philosophique dans lequel il paraphrasait en vers quelques sentences de l'*Éthique à Nicomaque*⁶. Incapable de résister aux inspi-

1. *Ibid.*, lettre 124, p. 285-6, l. 6-8 : Memini..., posteaquam in Galliam sum profectus, nullam adhuc praeterisse quadragesimam quae mihi morbum non attulerit. — *Compendium Vitae*, p. 50, l. 103 : In collegio Montis Acuti ex putridis ovis et cubiculo infecto concepit morbum, hoc est malam corporis antea purissimi affectionem.

2. Allen, I, p. 158. — *Compendium Vitae*, p. 50, l. 107 : Revisit Hollandiam hoc animo, ut maneret apud suos.

3. Thuasne, 310, II, lettre 84, p. 59.

4. *Ibid.*, II, lett. 76, p. 20 ; v. p. 276, n. 3.

5. Andrelini, 319, 321-322.

6. Andrelini, 323. — Dans le *De Moralibus et intellectualibus Virtutibus*, Andrelini suivait l'*Ars Moralis* de Lefèvre (v. p. 155), publié le 10 juin 1494,

rations de son génie bouffon, l'auteur, qui égayait ses leçons de plaisanteries et de jeux de mots ¹, terminait le premier ouvrage par un tableau burlesque des rues parisiennes et de leur ordure ². Du moins prenait-il parti dans la querelle astrologique, sur laquelle la condamnation récente de Simon de Pharès, et peut-être aussi l'ouvrage de Pic contre les devins, avait attiré la curiosité générale ³. En même temps quelques disciples obscurs des humanistes parisiens servaient plus utilement qu'Érasme la cause des bonnes lettres ; ils imprimaient Térence, les *Métamorphoses* d'Ovide, Salluste, la *Cornucopia* de Niccolò Perotto ⁴.

*
* *

Lefèvre avait continué de publier la série des manuels qu'il préparait pour les artiens. Les programmes exigeaient d'eux la connaissance des mathématiques. Pendant plus d'un an, sur le conseil de Georges Hermonyme, il se consacra presque uniquement à les étudier ⁵. Le 12 février 1494/5, il publiait avec un commentaire la *Sphaera* de Jean de Holywood ⁶ ; il rappelait

et réimprimé en 1496. L'ouvrage ne parut pas après le 26 juin 1497, date de la mort de Robert Briçonnet.

1. Allen, **430**, I, 4 : *Vie d'Érasme*, par Beatus Rhenanus, p. 58, l. 72 : Faustus Andrelinus, alioqui carminibus magna cum cura pangendis intentus, dufunctorie profitebatur, jocos quibusdam magis festivis quam doctis plausum rudium auditorum captans.

2. Andrelini, **322** ; *Querela parrhicensis pavimenti* (Cf. Lacombe, **322** ; Delaruelle, **406**, p. 86, n. 3).

3. *Disputationes adversus astrologos*, Bologne, 16 juillet 1495 ; Hain 12994, in-f°. Fausto Andrelini n'admet pas l'influence astrologique des corps célestes, mais leur influence climatérique sur la constitution physique et morale des hommes, sur la faune et la flore des différents pays. L'ouvrage témoigne d'une certaine richesse verbale ; mais le développement des idées y est assez confus.

4. *Terentius sine commento* ; J. Philippe, 1496, in-4 (Panzer, **282**, II, 382) ; — *Ovidii Metamorphosis...* ; A. Bocard, 6 sept. 1496, in-4° (Hain 12173) ; — *Sallustii... Bellum Catilinarium* ; *Bellum Jugurtinum...* ; *Orationes...* ; J. Petit, 13 janvier 1497/8, pet. in-4° (Hain 14232) ; — *Cornucopia*, U. Gering et B. Rembolt, 23 avril 1496, in-f° (Hain 12703).

5. Lefèvre, **348**, f° I^{ro} : Georgius Hermonymus... superioribus diebus, cum apud eum essem, ut mos suus est, vehementer Academiam nostram commendabat. Unum tamen deesse causabatur. Quid ? inquam. — Mathematica, inquit... Inflamnavit tum me... his et similibus verbis quam plurimis meus Favorinus (sic enim nostrum Georgium nuncupo) ut animum mathematicis applicarem.

6. *Ibid.*, colophon : Recognitoribus diligentissimis Luca Vualtero Coniensi, Guillermo Gontiero, Johanni Griettano et Petro Grisele matheseos amatoribus. — Sur Jean de Holywood, v. p. 28, n. 5. — Il avait paru, en décembre 1493, chez Mittelhus, une édition de la *Sphaera*, suivie du traité de Georges Purbach sur le mouvement des planètes, et de quelques écrits de Jean Müller de Königsberg (Regiomontanus). Cette édition, qui paraît s'être inspirée de diverses éditions

dans la préface l'importance que Platon, et, parmi les modernes, Georges de Trébizonde attribuent à la géométrie ¹. Le 22 juillet, il réédita le traité des *Nombres* de Jourdan le Forestier ; il y joignit un abrégé en deux livres de l'*Arithmétique* de Boèce, qu'il offrit à Stefano Ferrerio, évêque désigné de Verceil ², et qu'il fit suivre d'un *Dialogue sur les principes de l'arithmétique* dédié au médecin Bernard Venquior ³. Entre l'œuvre de Jourdain et l'*Epitome* de Boèce prirent place quatre livres d'*Elementa Musicalia*, composés pour Nicole de Hacqueville et deux musiciens qui avaient appris à Lefèvre la théorie de leur art, Jacques Lobin et Jacques Turbelin ⁴.

Maïs il n'entendait pas abandonner l'enseignement de la logique aux professeurs scotistes, à Tateret, qui en juin réimprimait son commentaire sur les *Summulae* de Pierre d'Espagne ⁵, ni aux terministes qui, tels Bricot et Georges de Bruxelles, s'absorbaient, selon la tradition de Buridan et de Pierre d'Ailly, dans l'étude des concepts, des suppositions et des insolubles. Le 24 octobre 1496, il publiait des *Introductions à*

vénitiennes, fut peut-être l'œuvre de quelques amis de Lefèvre. Elle manque dans les bibliothèques de Paris et ne se trouve qu'à celle du British Museum (Cop. 5208).

1. Lefèvre, 348, f° 1^o : *Mathemata...*, que si Platoni septimo de Republica credimus non modo reipublice litterarie, sed et civili momentum habent maximum, et in his, ut sentit Plato, praecipue erudiendi sunt qui naturis sunt optimis. ... Adduxit (Hermonymus) et Georgium Trapezuntium, qui vel maxime de re litteraria bene meritus videtur, qui ojus ingenium ad mathematicas disciplinas e tenebris eruendas victorit.

2. Lefèvre, 349. — Giovanni Stefano Ferrerio de Bugella, abbé de Sainte-Mario de Staffarde en Piémont, coadjuteur d'Urbain de Bonivard, évêque de Verceil, lui succéda le 17 juillet 1499. Le 3 avril 1502, il devint archevêque de Bologno, et fut créé cardinal la même année. Le siège de Verceil étant redevenu vacant, il en reprit l'administration en 1503, tout en conservant l'archevêché de Bologno. En 1509 il échangea l'évêché de Verceil contre celui d'Ivrée. Il mourut à Rome en 1510. Il soutint les humanistes et s'intéressa particulièrement à la publication des œuvres morales d'Aristote. Ce fut lui qui, en 1496 sans doute, transmit à Lefèvre la version des *Magna Moralia*, récemment achevée par Giorgio Valla de Plaisance ; v. p. 281, n. 2. Lefèvre l'avait probablement connu en Italie pendant son voyage de 1491-1492 (Ughelli, 245, IV, col. 809-810 ; II, col. 36). La dédicace à Stefano Ferrerio est peu intéressante.

3. Ce dialogue, intitulé *Rithmimachie ludus, qui et pugna numerorum appellatur*, se déroule dans l'école de Pythagore : les personnages sont : Alceon mathématicus Pythagorae discipulus, Brontinus et Bathillus ejusdem temporis adulescentos. Le médecin Bernard Venquior n'est pas connu par ailleurs.

4. La lettre à Nicole de Hacqueville contient des développements sur les musiciens antiques et les vertus curatives ou moralisantes que les philosophes anciens attribuaient à la musique. — Les épreuves du volume furent relues par un élève de Lefèvre, David Laux d'Édimbourg (colophon) ; à la première page, neuf distiques de Guillaume Gontier, In laudem arithmetices et musices.

5. V. p. 247.

la *Logique*¹ ; sorte de memento, recueil de définitions écrites pour les étudiants novices, réunies et ordonnées par Josse Clichtowe, mais en même temps livre de combat. Dans la préface, adressée à ses collègues, Thibaut Petit et Georges de Lille, Lefèvre parlait le même langage qu'Érasme dans ses *Antibarbarés*. « Les Goths, écrivait-il, ont ruiné les lettres latines ; toutes les bonnes doctrines ont reçu leur empreinte ; la philosophie a dû adopter leur langage. Apprenez d'abord que les suppositions, les ampliations, les restrictions, les appellations, les exponibles, les insolubles, les obligatoires ne présentent qu'un intérêt nul ou fort médiocre et que les règles tirées de leur étude n'ont rien à voir avec la vraie logique ni avec la vraie philosophie. Qui pense autrement est indigne d'elle. Ces expressions n'appartiennent qu'à la sophistique². » Il s'efforçait donc de les définir clairement, à l'aide de quelques exemples, pour que l'étudiant averti pût passer sans perdre de temps à des travaux plus utiles. « Il ne faut pas, disait-il des insolubles, s'attarder sur ces questions : il suffit de les effleurer au passage : car de telles recherches détourneraient l'esprit de connaissances plus vraies. Créé pour saisir tout ce qui est bon, beau et digne de lui, il doit ne méditer longuement que ce qui est bon, beau et sérieux, renoncer aux disputes vulgaires et stériles, aux problèmes captieux, aux sophismes... Ceux qui procéderont autrement feront naufrage, erreront sans cesse de Charybde en Scylla³... »

Il importait aussi de renouveler l'enseignement de la morale. Déjà Lefèvre avait composé, en 1494, un recueil de définitions, utiles à l'intelligence de la doctrine aristotélicienne. Il le réim-

1. Lefèvre, 350. — Les épreuves furent relues par Guillaume Gontier et David Laux, Clichtowe, qui devait préparer l'édition, étant occupé à d'autres travaux (A i v^o ; Guillelmus Conterius lectoribus).

2. A i v^o : A gotica enim illa dudum latinorum litteris illata plaga, bone littere omnes nescio quod goticum passe sunt... Suppositiones, ampliationes, restrictiones, appellationes, exponibilia, insolubilia, obligationes, et proinde hec a philosophia rejecta putentur, et momentum nullum habere nisi adoo exiguum, neque suas regulas ad veram logicam neque ad veram philosophiam esse trahendas ; alioquin qui secus faciet rem indignam faciet, sed sophismatis sunt consentanea.

3. D vi r^o : Circa ea que a disciplinis rejecta sunt non est meum consilium ut diutius immorandum sit : satis enim est ea vel in transeunsum ...attigisse. Nam ea occupatio a veriorum perceptione retraheret animum : qui cum sit ad bona et pulchra et digna natus, solum ea que vera que bona sunt pulchra et seria jupiter meditari debet, et vulgaria impropria sterilia, captivunculas sophismata et cetera id genus que ex synecategorematum phantasia surgunt et que in seipsis marcent..., sinere valere. Alioquin noverint ammoniti se naufragium facturos et in erroribus Carybdis et Scylle continuo jactitandos.

prima dans le courant de l'année 1496¹. Mais, en même temps, il se proposait d'éditer l'*Éthique à Nicomaque* ; il entendait publier les trois traductions qu'on en possédait : la Vulgate de Henri Kosbein, la version d'Argyropoulos imprimée déjà par les soins de Gilles de Delft en 1489 et en 1493² ; celle enfin de Lionardo Bruni, qui, écrite en 1417, était encore inconnue en France. Il en rédigeait le commentaire et les notes.

Ainsi se poursuivait la lutte entreprise contre la scolastique. Malgré les efforts de Bricot, de Georges de Bruxelles et de Tateret, les esprits les plus cultivés se réclamaient de Lefèvre et des savants italiens. Lui-même, malgré sa préférence dogmatique pour Aristote, pouvait se dire le disciple des platoniciens de Florence ; et Gaguin, le 1^{er} septembre 1496, écrivait à Marsile Ficin : « Votre vertu et votre sagesse sont tellement célèbres à l'Université de Paris, que votre nom est aimé et glorifié dans les petites classes de nos écoles comme dans les collèges de nos savants. Les illustres labeurs d'où sortirent votre version latine de Platon nous témoignent de vos mérites ; la traduction de Plotin augmente votre gloire. Nous lisons encore et nous apprécions vos autres ouvrages et vos lettres familières ; la plupart de nos maîtres et de nos étudiants désirent vous connaître personnellement et contempler l'auteur de tant d'écrits pleins d'illustre doctrine³. »

*
* *

En septembre 1496, Érasme était de nouveau à Paris. Ses amis n'avaient pas voulu lui permettre de rester inutilement

1. Hain 6835 ; Bibliographie, n° 346².

2. V. p. 129-130.

3. Thuasne, 310, II, lett. 76, p. 20-21. Il lui recommande un jeune savant de ses amis, Gaucher Bartier (?) qui part pour l'Italie : Virtus et sapientia tua, Ficine, tanta in nostra maxime Academia Parisiensi circumfertur, ut cum in doctissimorum virorum collegiis, tum in classibus etiam puerorum tuum nomen ametur atque celebretur. Testes tuorum meritorum sunt illi preclari labores tui, quos ut Platonem latinum redderes desumpsisti : auget gloriam tuam Plotinus ex schola Platonis latinus a te factus. Leguntur preterea atque in precio habentur alia lucubrationis tue volumina et familiares epistole : quibus omnibus plerique nostratium scholasticorum ardent facie nosse et intueri hominem a quo tam preclara doctrine monumenta prodierunt. Inter quos hic meus amicus Gaucerus Barterius, Italiam petens constituit videre te, non minore studio capiende eruditionis quam Plato Egyptios et Gaditani aliquot Livium Romam petivere.

en Hollande ¹. Mais il ne rentra pas chez Standonck ² ; la maladie et l'ennui dans sa chambre du triste collège, la convalescence à Bergen et le retour parmi les moines de Steyn, lui avaient laissé une mélancolie qui ne s'était pas encore dissipée et un vif besoin de consolations religieuses. Il annonçait au prier de son couvent, Nicolas Werner, qu'il voulait désormais se donner tout entier aux études sacrées et acquérir le doctorat théologique. Pour conserver plus de loisir, il refusait les leçons particulières qui auraient pu lui assurer une existence moins étroite ³.

Guillaume Hermans lui avait confié un petit recueil de ses poésies latines. Érasme s'empessa de le montrer à Robert Gaguin, qui en goûta l'élégance et l'inspiration chrétienne ⁴. Vers la même époque l'auteur écrivit au vieil humaniste pour lui demander ce qu'il devait penser de l'astrologie et de la philosophie des anciens. Gaguin aimait qu'on lui fournît la matière d'une dissertation : il répondit longuement, le 16 septembre ⁵. Sa consultation fut d'ailleurs strictement orthodoxe. Il développa les arguments traditionnels déjà contenus dans la sentence de la Faculté contre Simon de Pharès, ou dans le livre de Pic de la Mirandole, publié l'année précédente ⁶. Il défendait la liberté divine et humaine, ruinée par le fatalisme astrologique, niait que jamais les prédictions d'un mage se fussent exactement réalisées. D'autre part, il ne crut pas devoir encourager le jeune moine à l'étude des philosophes. Il insista sur la variété infinie des sectes, sur la difficulté de démêler la vérité de l'erreur. « La lecture des philosophes, conclut-il, est périlleuse, sauf pour un esprit sage et bien dirigé, d'autant plus qu'ils persuadent et charment par leur éloquence. De même que l'Église a décidé

1. *Compendium Vitae*, Allen, 430, I, p. 50, l. 108 : Sed ipsi nullo hortantibus rediit Lutetiam. — *Ibid.*, p. 158, introd. à la lettre 48.

2. Une des raisons qui l'empêchèrent de rentrer à Montaigu fut probablement que Standonck cherchait querelle à son ami Fausto Andrelini, trop libre d'esprit et de manières. Cf. Guillaume de la Mare, 312, f^o 7 r^o, lettre à Fausto Andrelini : Petrus Cohardus (Pierre de Courthardy), primarius Parliamentae pariscorum curiae praesidens, a Christianissima Majestate accepit, gravi ad se querimonia, maxime theologi Standonis, deferris te festis diebus, quibus horis sacrarum litterarum interpretes concionari solent, tuis discipulis lascivorum poetarum nodos enucleare ; hortatus post haec idipsum ne facias. — Cette lettre, datée seulement de Lyon, ides de mars (15), peut se placer entre 1494 et 1497. (Cf. Fierville, 313, p. 21).

3. Allen, 430, I, lettre 48, p. 158-160.

4. *Ibid.*, lettre 49, à Henri de Berghes, p. 161-162.

5. Thuasne, 310, II, lettre 77, p. 22-39.

6. *Ibid.*, p. 29, n. 4. V. p. 311, n. 4.

de ne pas lire Origène à cause des erreurs du seul traité des *Principes*, je suis d'avis qu'il faut éviter l'étude des philosophes païens. Pourtant, si quelques-unes de leurs pensées brillent d'un éclat précieux et ne sont pas contraires à la foi, les docteurs catholiques ne nous interdisent pas d'en user pour orner et embellir la vérité ; il convient de les emprunter à ceux d'entre eux dont l'enseignement s'accorde avec la doctrine chrétienne. Tel est surtout Platon ; tels sont quelques stoïciens qui enseignent l'amour de la vertu et la haine du vice. Quelques autres aussi peuvent nous apprendre la sévérité des mœurs, la chasteté, l'usage de la pauvreté, de la solitude. Mais il est rare que vous ne rencontriez chez eux quelque faste, le goût de la vaine gloire et de la renommée ¹. »

Gaguin, dans cette lettre à un moine, exagérait ses scrupules de religieux et ses méfiances de théologien. Il avait goûté les philosophes antiques plus qu'il ne semblait le dire ; il n'eût pas tant aimé Ficin et Pic de la Mirandole si la sagesse païenne lui eût paru contenir tant d'orgueil et de vanité. Mais, malade et las, il ne songeait guère qu'à préparer une édition moins fautive du *Compendium* ². Érasme, également découragé, montrait pour la pensée latine moins d'enthousiasme qu'au temps où il rédigeait les *Antibarbares*. Il imprima, sur le conseil de Gaguin, en janvier 1496/7, les poésies de Guillaume Hermans ³ ; en tête du volume, il publia la réponse du général des Trinitaires. Lui-même, dans une préface à l'évêque de Cambrai, blâmait, comme ses anciens maîtres, Alexandre de Heek ou Jean Synthen, les poètes trop légers de Rome. « Je m'irrite, écrivait-il, contre les versificateurs modernes, qui choisissent pour modèles Catulle, Tibulle, Propertius, Ovide, plutôt que saint Ambroise, Paulin de Nole, Prudence, Juvénac, plutôt même que David et Salomon, comme s'ils rougissaient d'être chrétiens... Je pense, comme mon ami Gaguin, qu'on peut embellir les sujets religieux à l'aide des richesses profanes ; mais notre style doit toujours rester chaste. Je ne blâme pas l'usage des trésors de l'Égypte ; mais je ne veux pas que l'on introduise chez nous l'Égypte tout

1. *Ibid.*, p. 37-38. ... Vix tamen deest illis fastus et inanis fame atque nominis appetitus.

2. *Ibid.*, I, p. 129.

3. *Guilermi Hermanni Goudensis... Sylva Odarum*, 431.

entière ¹. » Aussi parmi les modernes, donnait-il la palme à Battista Spagnuoli, qu'il appelait le Virgile chrétien. « Si je ne me trompe, affirmait-il, le Mantouan ne sera pas beaucoup moins illustre que son compatriote, dès que le temps imposera silence à l'envie. »

Il manifestait une rigoureuse fidélité aux croyances et aux pratiques du catholicisme. En janvier 1496/7, malade d'une fièvre quarte, il fit vœu d'écrire un poème en l'honneur de sainte Geneviève. Quelques jours après, il put annoncer à Nicolas Werner sa guérison et composa son *Carmen votivum* ². Il savait encore d'autres prodiges : « Voici presque trois mois, écrivit-il, que la pluie ne cessait pas. La Seine a débordé, couvert la campagne, et s'est répandue par la ville. On a porté la châsse de sainte Geneviève à Notre-Dame ; l'évêque et toute l'Université sont allés la recevoir en grande pompe ; les chanoines réguliers, l'abbé lui-même, avec tous ses moines, la précédaient pieds nus ; quatre hommes complètement dévêtus la portaient. Maintenant on ne peut imaginer un ciel plus serein ³. » Son idéal redevenait monastique ; il lui plaisait que Gaguin, dans la lettre à Guillaume Hermans que lisaient maintenant tous les érudits, eût reconnu publiquement l'irréprochable régularité de sa vie ⁴.

Peut-être Érasme subissait-il l'influence des missionnaires arrivés de leurs couvents hollandais ou flamands vers la Saint-Michel de 1496, un mois environ après son retour ⁵. Il connut Mombaer, soit chez les Augustiniens de Sainte-Geneviève, soit chez Standonek, avec lequel il conservait des relations respectueuses ⁶ : le caractère doux et facile de l'auteur du *Rosetum* le charma singulièrement. Les Windeshémiens lui firent oublier les moines de Steyn ; il suivit avec une

1. Allen, 430, I, lettre 49, p. 161-164; Paris, 7 nov. 1496; p. 163, l. 85-95, l. 101 : Et nisi me fallit augurium, erit, erit aliquando Baptista suo concive gloria coloritateque non ita multo inferior, simul invidiam anni detraxerint.

2. *Ibid.*, lettre 50, p. 164-5, l. 4-7 : Nuper in quartanam incidimus, sed convalescimus confirmatique sumus non opera medici, tametsi adhibeamus, sed unius divae Genevofae... — *Erasmii Opera*, 426, V, col. 1335: *Desiderii Erasmi Roterdami divae Genevofae praesidio a quartana febre liberati carmen votivum*.

3. Allen, 430, I, lettre 50, l. 8-14.

4. Thuasno, 310, II, p. 26 : Quem non minus vita et oratione quam vestitu religiosum esse semper sum arbitratus.

5. V. p. 219.

6. Allen, 430, lettre 73, p. 200, l. 8 : Reverendum magistrum nostrum Standonek saepius commouit...

passion véritable la réforme de Château-Landon. Il écrivait, le 4 février, à Mombaer, s'excusait de l'avoir laissé sans nouvelles et le pressait de poursuivre l'œuvre commencée. « Je relève de maladie et ne suis pas complètement guéri, disait-il ; si occupé que jamais je ne fus plus accablé de besogne... Je vous ai envoyé les bagatelles publiées l'an dernier et les poésies de Guillaume. Vous y trouverez quelques fautes : j'étais en effet malade lors de l'impression de l'un et de l'autre volume, et je n'ai pu corriger les épreuves. Le Carme Bosch me parle souvent de vous dans ses lettres. Il me questionne sur vos voyages et vos travaux : je lui ai tout raconté ; je souhaiterais, mon père, que vous habitiez plus près et que j'eusse plus de liberté. Vous deviendriez pour moi un autre Guillaume, une autre partie de mon âme. Car je ne sais comment, bien que nous n'ayons jamais été liés jusqu'ici, j'éprouve pour vous une vive affection. Et pourquoi non ? Nous aimons tous deux les nobles études, et cette communauté de goûts, au dire de Cicéron, forme le lien le plus fidèle de l'amitié ; d'ailleurs votre modestie, votre humanité, votre candeur, la pureté de votre vie auraient suffi à vous faire aimer. Et puis, nous appartenons au même ordre, nous portons le même habit, nos âmes ont, je crois, quelque ressemblance, sauf que la vôtre est plus portée à la vertu... Je ne m'étonne pas que vous souffriez de l'exil, mais cette entreprise si noble et si divine réclame le plus haut courage ; je vous le souhaite et vous y exhorte, car, dès le début, j'ai pensé qu'elle deviendrait l'origine d'un bien immense. Il était plus doux de vivre dans le calme et l'étude. Pourtant vous avez choisi le chemin d'Hercule : il vous faut prendre l'âme d'Hercule ¹. »

*
* *

Au moment où Érasme semblait se réconcilier avec les moines, où Gaguin vieillissait déconseillant l'étude de la philosophie antique, où les humanistes parisiens s'enthousiasmaient pour les pâles poésies de Guillaume Hermans, maintenant expliquées publiquement à l'Université, parut, le 12 avril 1497, l'édition des *Œuvres*

1. *Ibid.*, lettre 52, p. 166-168. — Cette lettre, déjà publiée dans *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 281-282, provient du ms. 1149 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, f^o 131 r^o.

morales d'Aristote que Lefèvre préparait depuis plusieurs mois ¹.

Elle fut dédiée à Jean de Rély. Elle comprenait d'abord l'*Éthique à Nicomaque*, dans la version d'Argyropoulos que Gilles de Delft avait déjà publié. Lefèvre la jugeait excellente et la commenta chapitre par chapitre. Puis venaient les *Magna Moralia* traduites par Giorgio Valla et accompagnées de quelques notes marginales ; le *Dialogue sur l'Éthique*, dédié par Lionardo Bruni à son ami Galeotto, et le *Querimonia Virtutis* de Battista Spagnuoli. Lefèvre avait ensuite réimprimé ses propres *Introductions à la Morale*. Le livre contenait enfin la version de Lionardo Bruni et la Vulgate de Henri Kosbein. On lisait à la dernière page quelques vers de Lefèvre à Paolo Emili ².

Sa méthode restait la même ; il s'effaçait à dessein derrière le philosophe, dont il se contentait d'exposer clairement la doctrine. Le commentaire de chacun des chapitres était double. Lefèvre expliquait d'abord les termes difficiles, développait les notions nécessaires à l'intelligence du texte ; puis, dans une seconde partie, il marquait avec exactitude la suite et le progrès de la démonstration. Les scolastiques dédaignaient l'humble travail d'exposition littérale ; au lieu d'interpréter Aristote, ils posaient des questions sur l'*Éthique* à propos de ses livres ; ils en tiraient une casuistique inutile pour la connaissance de son système autant que pour les mœurs. Lefèvre rompit avec cet usage. « Je n'ai pas adopté, écrivit-il à Jean de Rély, non sans penser aux commentaires de Lemaistre et de Buridan, la méthode des questions et des argumentations, sauf lorsque l'auteur lui-même y recourt afin d'établir un point de doctrine. La science de la morale n'exige pas de longues disputes de mots, mais une intelligence saine et des sentiments droits... La plupart des commentateurs de l'*Éthique* imaginent des cas extraordinaires, des situations qui ne se présentent pas et ne peuvent se présenter.. L'office de la science n'est pas de résoudre de tels pro-

1. Lefèvre, 351.

2. Le manuscrit de la traduction de Giorgio Valla avait été donné à Lefèvre très récemment (Cf. dédicace à Budé, o i r^o) par Stefano Ferrerio, évêque désigné de Vercell. — Sur Giorgio Valla, v. Tiraboschi, 249, VI, 2. Peut-être cousin de Laurent, il enseigna l'éloquence à Milan, Venise et Pavie. Il était à Venise en 1486, et mourut vers 1499. — Sur sa croyance aux visions et aux puissances occultes, v. Burckhardt, 242, II, p. 258. — Sur Stefano Ferrerio, v. p. 274, n. 2.

blèmes ¹. » Il évitait avec soin l'obscénité dans laquelle les scolastiques tombaient fréquemment au cours de leurs discussions ². Le lecteur des traités moraux d'Aristote devait y apprendre la pratique des vertus autant et plus que leur théorie. Aussi ne convenait-il pas d'étudier ces écrits comme s'il se fût agi de matières abstraites ou indifférentes ; et Lefèvre avait mêlé à ses notes des conseils et des exhortations ³.

Comme les *Paraphrases de la Physique et de la Métaphysique*, l'édition des *Œuvres morales* était destinée à l'enseignement de ce qu'on peut appeler la doctrine exotérique de Lefèvre. Bien qu'il nommât volontiers Platon et les Néoplatoniciens, Porphyre, Jamblique, Plotin et Proclus ⁴, il restait fidèle au système du Lycée. Commentateur modeste, il ne cherchait pas à renouveler, dans un manuel d'école, la spéculation philosophique ⁵. Mais, pour illustrer l'Éthique aristotélicienne, il avait relu les poètes, les orateurs, les historiens de l'antiquité. Il citait longuement Térence, Virgile, Horace, Juvénal, Homère, Hésiode, dont la gravité religieuse semble l'avoir séduit, Plutarque, juge équitable des sectes et maître délicat de morale pratique. Son livre manifestait une connaissance de la pensée, de la civilisation, de la vie grecque et romaine, que nul encore, en France, n'avait atteinte, que seuls dépassèrent, au XVI^e siècle, Érasme et Budé. Lui-même ne devait jamais retrouver une inspiration sinon plus forte, du moins plus élégamment classique. La sympathie avec laquelle il évoque les penseurs anciens, le plaisir que l'on sent

1. A i v^o : Quæstionum et argumentationum (nisi doctrinalium que in littera continentur) viam non tenui... Contra autem plerumque textuntur casuum monstra earum rerum que nunquam contingunt neque contingere nata sunt... Nullius enim discipline officium est ad talia respondere.

2. *Ibid.* : Obscenitatem verborum etiam in fulminandis viciis devitavi.

3. *Ibid.* : In unaquaque virtute adhortationes adjuncti, que ad beate vivendum animos flectendi pondus aliquod habent... Ad quod faciendum exempla ex Plutarcho, Plinio, Herodoto Halicarnaseo, Q. Cursio, C. Tacito, Justino Laertioque deprompta sunt. Frequenter carmina ex Virgilio Ovidio Horatio Juvenale Hesiodo aliisque poetis interserui : et si quis causam requirat, Horatius interroganti respondeat quoniam

... diete per carmina sortes

Et vite monstrata via est et gratia regum

Pieriis tentata modis.

4. Lib. I, c. 11 ; biiii v^o ; Lib. IX, c. 3, m i r^o.

5. Lefèvre avait voulu que la forme n'en dérouterât pas les lecteurs parisiens ; ai v^o : Commentarium conclusionibus divisionibus diffinitionibus correlariis et consinilibus distincti, quo Parisiensis suum philosophandi modum recognoscant, ad quorum utilitatem hec... transmissa sunt ad studiosos.

qu'il goûte à comprendre et à peser leurs opinions, donnent à ses commentaires un charme étrange par lequel ils s'apparentent aux *Adages* d'Érasme et aux *Essais* de Montaigne. Lefèvre laisse, d'ailleurs, apercevoir ses préférences personnelles. Ame profondément pieuse, il admet que les moralistes antiques ont reçu mystérieusement une part de révélation. « Nous lisons dans le Protagoras, écrit-il à Jean de Rély, que les arts nécessaires à la vie humaine ont été inventés par l'intelligence humaine, mais que les règles de la vertu et du bonheur sont un don de la divinité suprême, qui les a introduites dans l'esprit des mortels. Sans aucun doute, la bonté divine a illuminé d'une clarté singulière l'intelligence humaine, pour l'aider à découvrir les disciplines qui régissent notre vie ¹. » Il aime ceux des philosophes païens qui ont comme pressenti le christianisme ; il vante la mansuétude de Xénocrate, la candeur et les abstinences de Pythagore ². Il rejette la molle poésie de Catulle et des élégiaques ³ ; l'imitation de la Vierge satisfait seule son idéal de pureté monastique ⁴. Il s'exalte, avec Pie de la Mirandole, dans un ascétisme tourmenté d'amour divin ⁵. Pour lui comme pour Ficin et pour l'auteur de

1. Ai v° : Platonis in Protagora sententia videtur esse, eas artes que ad victum pertinent humanum providentiam humanam reperisso, que autem ad bene beateque vivendum summi Dei munere mentibus mortalium infusas esse. Et non est dubium, sapientissime presul, divinam bonitatem mentibus humanis singulari quadam claritate illuxisse, ut disciplinas emitterent, quo vitam nostram (cum privatam, tum publicam) divinorum conformi quadam bonitate formarent...

2. Lib. III, c. 10 ; d vii v° : Hic est ille Pythagoras a quo litterarum primordia fluxerunt ad philosophos ; hic est candidus Pythagoras qui studiosis nitide temperantie debet esse exemplum... — Lib. IV, cap. 5, f iii r° : Et adeo mansuetus fuit Pythagoras ut doceret nullum animal esse necandum et nullam mitom plantam violandam. Et verecundiam et pietatem predicabat esse colendas. Et Xenocrates philosophus adeo mlti fuit ingenio ut cum passer futurus accipitris preda in ejus sinum se recepisset, operuit eum atque fovit dicens non oportere supplicem prodere...

3. Lib. II, c. 1 ; b vii r° : Procul enim ab ipsis (juvenibus) sint exempla Catulli, procul molles cupidines, molles arcus mollesque pharetre, molles elegio, epigrammata et lenonum comedio et omnis ea lectura ad quam soverus Cato minime suos admitteret liberos.

4. Lib. III, c. 10 ; d vii v° : Neque viri in hoc puritatis voto a mulieribus debent se pati superari... Sed Christianis aliena non sunt exempla querenda, cum Deus ex alto in gremium descenderit alme Virginis et ad Virginem totam suam spem et sua tota vota convertant.

5. Lib. VIII, c. 1 ; kvi v° : Hujus divini amoris que (*sic*) nos divinos efficit anantes Pious Mirandula duodecim conditiones annumerat... — Lib. IV, c. 8, vii v°-viii r° : Et comes Mirandula nostra etate properantius quam studiis eouduxisset nobis fato ereptus, studio dofessus hunc hymnum et similes soli-

l'*Heptaplus*, la connaissance contemplative est la suprême félicité, la vertu des plus hautes parties de l'âme. Mais l'esprit ne s'y élève qu'à la lumière d'une révélation divine¹. Du moins peut-il, dans le commerce de ceux dont les yeux ont vu les derniers mystères, se préparer à recevoir la vérité. Et Lefèvre, encore ému des discours sacrés d'Hermès Trismégiste², s'adresse maintenant aux docteurs chrétiens des premiers siècles ; il aborde une œuvre à laquelle, pendant plusieurs années, il demandera ses plus chères inspirations, celle du pseudo-Denys l'Aréopagite, « dont les livres sont, dit-il, après l'Évangile, les mieux faits pour nous initier au bonheur divin de la vie contemplative³. »

Au petit groupe des disciples et des amis qui fréquentaient le collège du cardinal Lemoine vint alors se joindre un jeune homme de vingt-neuf ans, Guillaume Budé⁴. Il sortait d'une riche famille de bourgeoisie parisienne, qui, depuis trois générations, s'était élevée aux plus hautes charges de la chancellerie royale. Son père, Jean Budé, grand audiençier et trésorier des chartes du roi, possédait un hôtel à Paris, des terres dans les environs⁵, et tenait, par ses alliances, aux Chevalier et aux Poncher. Désireux de voir Guillaume entrer, comme lui-même, dans l'administration de l'État, il l'avait envoyé, vers 1483, étudier le droit civil à l'Université d'Orléans. Le jeune homme perdit trois années. Rentré chez son père, il ne s'occupa guère

tarius ad eitharam canere solebat, et mente pariter emodulatus magno in solacio laehrymas liquabat. (Suit le texte de l'hymne de Pie :)

Alme deus, summa qui majestate verendus...
Cui superexcelsi flammantia moenia mundi...

Sic itaque solatus ad solita studia redibat ; ejus viri videndi illectus amore et Hermolai Barbari me gloriol Italiam petiisse.

1. Lib. X, c. 7 ; n iii v^o : ...De felicitate divina ac contemplativa, quantum in hac vita conceditur ; ad quam sola perducit sapientia et que est superioris anime partis virtus perfectissima : que plus divinis illustrationibus quam mortalium viribus animis insinuat...

2. Lefèvre cite encore, dans son commentaire, les *Livres Hermétiques* : Lib. I, c. II, b iii v^o : Sed, o miseri qui seclerum immanitate animarum immortalitatem reformidatis, ad verba Trismegisti amplius expavescite... : « Cum fuerit anime a corpore facta discessio... ad ima deturbans procellis turbinibusque aeris ignis et aque sepe discordantibus tradet... »

3. Lib. X, c. 7 ; n iii v^o : Post evangelicam lectionem opera Dionysii Areopagite ad hujus altissime vite imitationem eruduntur valitura.

4. Delaruelle, 406, p. 58-74.

5. *Ibid.*, p. 61, n. I. — Il possédait des terres à Villiers-sur-Marne, à Yerres, à Marly (Marly-la-Ville, entre Paris et Chantilly, ou Marly près Saint-Germain ?).

que d'équitation, de chasse et de plaisirs. Puis, en 1491, il se dégoûta soudain du vide de son existence et se mit à recommencer ses études. Il reprit ses manuels, relut d'abord les glossateurs barbares sommairement parcourus à Orléans, se convainquit de leur médiocrité bruyante. et, de même que Lefèvre avait abandonné les commentateurs du Moyen-Age pour le véritable Aristote, il entreprit de revenir aux sources latines du droit ¹. Bientôt il se mettait au grec. priaît Georges Hermonyme, vers 1494, de lui donner des leçons, et, sans grand profit, restait pendant quelques années son élève ². Cependant il entra en relations avec Fausto Andrelini qui, en 1496, lui dédiait son *De Influentia Syderum* ³, avec Lefèvre. Mais Jean Budé, mécontent de la passion imprévue de son fils pour la science pure, s'efforça de l'en détourner par tous les moyens. Il le fit admettre dans le collège des secrétaires royaux, le mêla bon gré mal gré à la vie de cour ⁴. C'est alors que Lefèvre lui offrit la traduction des *Magna Moralia* ⁵. « J'ai appris, disait-il, que vous vous livrez aux bonnes études avec un zèle ardent et infatigable, que vous ne perdez pas un instant et consacrez des nuits sans sommeil aux nobles disciplines. Vous savez le grec comme si vous étiez né sur le sol de l'Attique, le latin, comme si, né en plein Latium, vous y aviez été formé par les maîtres les plus érudits...; mais, ajoutait-il, Georges Hermonyme et Paolo Emili regrettent que les affaires publiques ne vous laissent pas assez de liberté d'esprit, assez de loisir pour la philosophie ⁶... » Lui-même louait en Budé la science du jurisconsulte et l'élégance du lettré.

*
* * *

On ne sait si Érasme ou Gaguin lurent l'ouvrage de Lefèvre. La nouvelle édition du *Compendium* était prête. Gaguin con-

1. *Ibid.*, p. 67 et n. 6.

2. *Ibid.*, p. 72.

3. Andrelini, 322.

4. Delaruelle, p. 73-4.

5. M. Delaruelle, p. 86-7, date inexactement cette dédicace de 1505.

6. Lefèvre, 351, où v^o : Agnovi te in bonis studiis adeo ferventi indefessoque animo desudare ut nullum tempus defluat quod cuipiam honestati non accommodes, noctes trahas honestis in studiis insomnes, literas graecas perinde calleas ac natus in Attico solo, perinde latinas ac sub eruditissimis praeceptoribus natus in Latio... Queruntur plorumque non esse tibi a civilibus curis solutiorem animum et liberius ad philosophandum otium.

duisait le récit des faits jusqu'au retour de Charles VIII¹. Tandis qu'il hésitait dans le choix d'un imprimeur, vint à Paris, vers les premiers mois de 1497, le gantois Josse Bade van Assche, correcteur dans l'atelier lyonnais de Jean Trechsel². Ancien élève, comme Standonck, comme Corneille Gérard, Érasme, Guillaume Hermans, des Frères de la Vie Commune, il leur devait le goût de la mystique windeshémienne dont témoigna par la suite son édition de Thomas de Kempen³. Après un séjour à l'Université de Louvain, il avait voyagé en Italie, connu les grammairiens et les philologues, écouté Guarino à Ferrare, Filippo Beroaldo à Bologne, sans suivre toutefois le mouvement philosophique de Venise, de Padoue et de Florence. Il rentra dans sa ville natale ; on le vit bientôt professer les lettres latines à Valence, puis à Lyon, où Trechsel lui confia la direction littéraire de sa maison ; en 1492, âgé de trente ans, il publiait quelques discours de Beroaldo, rapportés d'Italie par le carme Laurent Bureau ; l'année suivante parut un Térence, en marge duquel les commentaires de Bade complétaient ceux de Guy Jouenneaux. Timidement, comme les Frères de la Vie Commune, il essayait de concilier la tradition et la science nouvelle. Il ne dédaignait même pas les manuels grammaticaux du moyen-âge, à condition qu'ils fussent annotés et corrigés comme le *Doctrinal* venait de l'être en 1488 par Jean Synthen et Alexandre de Heek ; il restait fidèle à la scolastique, mais, avec plus de décision que les terministes parisiens, qui se contentaient de relire Buridan ou Pierre d'Ailly, il remontait jusqu'au fondateur de la dernière école philosophique, et publiait en 1494 et 1495

1. Thuasne, 310, I, p. 129-132.

2. Thuasne, 310, II, p. 171-173, n. — Renouard, 284, I, p. 4-13, 181-2, 289-290. Les principales éditions publiées par Trechsel de 1494 à 1497, et dont Josse Bade écrivit les préfaces sont les suivantes : *Dialogus magistri Guillelmi de Ockam*, s. d. (1494) ; préface à Trithème, 12 sept. 1494 ; — *Opus nonaginta dierum* (Ockam), 16 juillet 1495 ; épigramme de Josse Bade aux lecteurs ; — *Questiones in libros Sententiarum* (Ockam), 9-10 nov. 1495 ; préface à Trithème, 8 nov. ; — *Super potestate summi pontificis*, 8 octobre 1496 ; préface à Marc Alessandrei de Ockam, 1^{er} oct. (Renouard, III, p. 86-93) ; — Jean de Torquemada, *Summa de Ecclesia*, 20 septembre 1496 ; préface à Louis Pot, évêque de Tournai, même jour (*ibid.*, p. 307-309) ; — Robert Holkot, *Super quatuor Sententiarum*, 5-21 avril 1497, préface à Marc Alessandrei, 21 avril (II, p. 491-493) ; — *Opus Questionum divi Augustini*, 25 avril 1497 ; préface à Pierre Gérard, prieur des Augustins de Paris, même jour (II, p. 53-56). Cette dernière édition parut à son retour de Paris. Le *Doctrinal*, avec commentaire de Synthen et additions de Josse Bade, parut le 27 octobre-26 novembre 1500, à Paris, chez André Bocard (II, p. 5-6).

3. Renouard, II, p. 260-262 ; 13 juin 1523, in-f^o.

les principaux ouvrages d'Ockam. Plus curieux de patrologie que les Sorbonnistes, il imprimait les *Questions* de saint Augustin. Ami de son compatriote Arnold de Bosch et de divers Windeshémiens, son nom était déjà connu en Allemagne ; le prieur des Bénédictins de Sponheim, Jean Trithème, le citait en 1494 avec honneur. Il eut à Paris le temps de se lier avec les libraires Godefroy et Engelbert de Marnef, avec Robert Gaguin, qui lui confia le manuscrit corrigé du *Compendium*. L'édition lyonnaise sortit le 24 juin 1497 des presses de Trechsel ¹.

Érasme, comme il le raconta plus tard, cherchait alors à vivre plutôt qu'il n'étudiait ². Il devait à contre-cœur chercher des élèves. Il avait fait la connaissance d'un certain Augustin Vincent Caminade, qui tenait une pédagogie, où quelques jeunes gens prenaient pension ³. Deux d'entre eux, Christian et Henri Northoff, étaient les fils d'un bourgeois de Lübeck ; le second se préparait à la maîtrise ès arts ⁴. Chargé de les perfectionner dans la pratique du latin élégant, Érasme écrivit à leur usage un petit traité de conversation qui resta inédit jusqu'en 1518 ⁵. Dans le courant de l'été deux jeunes Anglais lui furent confiés, Robert Fisher, neveu de John Fisher, évêque de Rochester ⁶, et Thomas Grey ⁷, pour lesquels il ébaucha deux brefs manuels de grammaire et de style ⁸. Il menait une existence assez triste ; les cours de théologie, les discussions de la Faculté, le fatiguaient sans profit. « Que penseriez-vous, écrivait-il à Thomas Grey,

1. Renouard, 284, II, p. 446-447 ; au dernier f^o chiffré, r^o-v^o, *Jodoci Badii Ascensii de praestantia Gallorum et auctoris Carmen*, publié en entier par Renouard, p. 447. L'édition lyonnaise parut avant l'édition parisienne de Bocard, datée du 31 mars 1497/8. M. Thuasno suppose inutilement une erreur de date. L'édition parisienne contient un poème de Corneille Gérard en l'honneur de Gaguin ; or Corneille n'arriva pas à Paris avant le 30 octobre 1497. V. p. 224.

2. *Compendium Vitae*, Allen, 430, I, p. 50, l. 109 ; *Vixit verius quam studuit*.

3. Allen, I, p. 305 ; introd. à la lettre 131. L'éditeur suppose que Vincent était originaire de Kamnin en Mecklenbourg-Schwerin (?).

4. *Ibid.*, p. 168, introd. à la lettre 54. V. lett. 54, 55, 56, 61, 70, 72 ; p. 168-173, p. 181-188, p. 196-197, p. 199. — Le nom est orthographié Northoest dans Arch. de l'Univ. de Paris, Reg. 91, f^o 11 v^o (année 1496, voille de Saint-Mathieu) : *A quodam baccalario a Natione alias recepto cujus nomen est Heynricus Noerthoest diocesis Lubicensis* ; — au f^o 16 v^o, *Henryrics Northone*.

5. *Ibid.*, p. 168, Introd. à la lettre 54, p. 304, n. *Familiarium Colloquiorum Formulae*.

6. *Ibid.*, p. 188, introd. à la lettre 62.

7. *Ibid.*, p. 174, introd. à la lettre 58 ; lettres 58, 63, 64, 66(2), 69 ; p. 174-180, 188-193, 193-194, 195.

8. *De Conscribendis Epistolis*, écrit pour Robert Fisher ; v. Allen, I, p. 198, introd. à la lettre 71 ; sur le *De Ratione Studii* écrit pour Thomas Grey, p. 193, introd. à la lettre 66.

si vous voyiez Érasme, assis parmi les vénérables scotistes, bâillant tandis que Gryllard lit du haut de sa chaire ; si vous aperceviez son front contracté, ses yeux étonnés, son visage inquiet ? Vous diriez que c'est un autre. On affirme que les mystères de cette discipline demeurent inintelligibles à ceux qui ont un peu fréquenté les Muses et les Grâces. Il faut oublier tout ce qu'on a pu apprendre des bonnes lettres, rejeter ce que l'on a puisé sur l'Hélicon. Je m'acharne à ne rien dire en bon latin, avec esprit, avec élégance, et je vois que je fais des progrès. On peut espérer qu'ils reconnaîtront Érasme comme un des leurs ¹. »

Les moines lettrés, qui, du fond de leurs couvents de Hollande ou des Flandres, correspondaient avec lui ou avec Gaguin, venaient d'instituer un concours poétique dont le projet se conformait assez bien aux idées que, l'année précédente, il avait développées dans la préface des *Sylvae Odarum* de Guillaume Hermans. Gaguin, le Carme Jacques Kymolaen, les chanoines réguliers Roger de Venray et Gaspar de Meysenheim ², Corneille Gérard et Josse Clichtowe étaient invités par Arnold Bosch à célébrer sainte Anne et saint Joachim. Comme les autres concurrents, Gaguin et Clichtowe envoyèrent, dans le courant de l'été, leurs vers en Flandre ³. Et quand les théologiens eurent reconnu officiellement l'Immaculée-Conception, le général des Trinitaires leur soumit, le 1^{er} octobre 1497, le poème qu'il avait écrit six ans auparavant sur le nouveau dogme, et, le 5 octobre, pria Josse Bade de le faire réimprimer par Trechsel ⁴.

Érasme était d'esprit trop critique pour ne pas juger sévèrement, sinon les vers de Gaguin, assez élégamment tournés, du moins les pièces débiles et plates qu'avait produites le concours ⁵. Mais depuis son retour en France, l'ennui, la maladie, les tristesses d'une vie étroite, l'influence de Gaguin, vieilli et mécontent, l'influence de Mombaer et des Windeshémiens avaient

1. *Ibid.*, lettre 64, p. 192, l. 74-82.

2. Jacques Kymolaen était moine, comme Arnold de Bosch, au Carmel de Gand ; Roger de Venray, chez les chanoines réguliers de Saint-Pierre de Hagen près de Worms (Thuasne, 310, II, p. 47, n. 2, p. 49, n. 1).

3. Thuasne, II, lettre 80 ; Gaguin à Bosch, Paris, 11 août 1497, p. 44-48. — lettre 81, à Roger de Venray, même jour, p. 49-52. — V. p. 410, n. 1.

4. Thuasne, II, lettre 83 à la Faculté de Théologie, p. 54-58. — Lettre 84, à Josse Bade, p. 58-60.

5. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 618, f^o 486 r^o et suiv. — Les vers de Gaguin parurent dans l'édition de la *Vita Christi* de Ludolphe le Chartreux, donnée par Josse Bade le 1^{er} octobre 1502 ; Renouard, 284, III, p. 29-30.

singulièrement refroidi son enthousiasme d'humaniste. Les leçons de Lefèvre auraient pu réveiller la curiosité lassée de son intelligence : il se tenait à l'écart du Cardinal Lemoine. Sa pensée, loin de s'enrichir, s'affaissait et se repliait sur elle-même. Il semblait ne se passionner que pour la réforme monastique. Gaguin, le 30 août, avait promulgué des statuts nouveaux pour les Trinitaires ; le 30 octobre, la seconde mission windeshémienne, conduite par Corneille Gérard, entra à Saint-Victor ¹. Ce fut une joie pour Érasme de retrouver son ami. Présenté à Robert Gaguin, Corneille lui envoya un court poème et une lettre qui furent imprimés par André Bocard, dans l'édition nouvelle du *Compendium*, parue le 31 mars 1497/8 ². Le général des Trinitaires tomba malade, garda la chambre trois mois ³. Mais Érasme suivit et encouragea les efforts des réformateurs. Pendant le Carême de 1498, il prit part avec les chanoines Émery et Nicole de Hacqueville à une conférence où l'on discuta le projet de restaurer Livry ⁴. Il écrivait à Mombaer pour le soutenir. « Ne vous attristez pas, disait-il, si les choses progressent lentement. On ne modifie pas sans peine de vieilles habitudes. Mais celui qui vous a donné la force de commencer, vous donnera la force d'achever, et tout sera consommé bientôt. Je ne puis dire, mon père, combien cette entreprise me plaît... » Il lui demandait ses prières, lui envoyait un exemplaire du *Compendium* et annonçait le dessein de raconter en quelque ouvrage les travaux des missionnaires de Windesheim ⁵.

1. V. p. 224 et 233.

2. Gaguin, 307² ; Bibl. Mazarine, Inc. 919 : — Ad Robertum Gaguinum... in laudem Compendii... ; — Ad lectorem liber in persona Cornelii canonici regularis. — L'édition parisienne de 1498 reproduit l'édition lyonnaise de 1497, sauf les deux pièces de Corn. Gérard,

3. Thuasne, 310, II, lettre 88, à Josse Bade, p. 66 : Decubui eo morbo menses tres.

4. Allen, 430, I, lettre 73, à Mombaer, p. 200, l. 4 et suiv.

5. *Ibid.*, p. 201, l. 16 et suiv. : ... Dici non potest, pater piissime, quam ista coepta mihi placeant... Est mihi animus pulcherrimum facinus vestrum, ubi quid otii dabitur, aliquo litterarum monumento nobilitare... Cette lettre, déjà publiée dans *Gallia Christiana*, VII, col. 281, provient du ms. 1149 de la Bibl. Sainte-Geneviève, f^o 128 r^o.

CHAPITRE III

RÉFORMATEURS ET RÉFORMES

(1498-1504)

I

Un mois après la mort du roi, le 6 mai 1498¹, se tenait, à l'abbaye de Cluny, le chapitre général de la congrégation ; Jean Raulin y prit la parole. Il loua les moines que l'Égypte, la Grèce et l'Italie avaient connus pendant les premiers siècles du christianisme ; mais les générations récentes ne ressemblaient que par le costume et la tonsure aux saints des anciens âges. Maintenant les religieux poursuivent et frappent comme Naboth ceux d'entre eux qui veulent les ramener à l'observance. « Leur nom, autrefois honorable devant Dieu, devient une fable et un objet de moquerie. Nous sommes aujourd'hui l'opprobre et la dérision de tout le peuple. » Plus de vie intérieure, plus de mortifications, plus de pauvreté. Les frères se croient en vain plus parfaits que les laïcs ; Dieu détourne d'eux son regard : « Voici, dit le Seigneur, j'ai appelé mon serviteur, et il ne m'a pas répondu. Je l'exhortai de ma bouche, et il n'a pas voulu m'entendre... Qui est aveugle, sinon mon serviteur ? Qui est sourd, sinon celui auquel j'adressai ma parole ? » La vengeance divine s'approche. « Les courtisanes et les publicains vous précéderont dans le royaume de Dieu. Votre part du royaume vous sera

1. Le sermon de Raulin se répandit hors de France ; le jour de la Pentecôte (3 juin 1498), Sébastien Brant l'envoyait à Christophe de Utenheim, chanoine de l'église de Bâle (Raulin, 86, f^o 154 r^o). Raulin parle de son discours dans sa lettre 3, à Louis d'Amboise, f^o 13 v^o. Le chapitre général de Cluny eut lieu, selon l'usage, le troisième dimanche après Pâques. — Le procès-verbal manque dans le ms. 778 de la Bibl. de l'Arsenal.

enlevée, donnée à ceux dont les œuvres plaisent à Dieu, et l'on vous laissera votre maison déserte ¹. »

La mort de Charles VIII justifiait les tristes pressentiments des réformateurs. Le jeune roi les soutenait contre les résistances et les mauvaises volontés ; il semblait accepter une partie du programme que la commission de Tours avait exposé. On parlait, dans son entourage, de restreindre la multiplicité des bénéfices, d'obliger les prélats à la résidence ; il ne blâmait pas Standonek de plaider contre Briçonnet. Il ne repoussait pas l'idée du concile, incessamment réclamé par le Chapitre et l'Université ; il avait annoncé à la Sorbonne son désir de le rassembler ². Sans doute ses projets restaient vagues ; mais du moins, entre le gouvernement royal et le clergé, toujours en guerre depuis Charles VII, s'était signée une trêve favorable aux espérances des réformateurs.

La situation allait se modifier. Louis XII ne partageait pas la religiosité malade de son cousin ; le conseiller qui, dès le début du règne, eut la haute main sur les affaires ecclésiastiques, Georges d'Amboise, s'était dans son diocèse montré bon administrateur ³ ; mais il n'appartenait ni au Parlement, ni à l'Université ; très dévoué à la personne de Louis XII, dont il avait suivi la bonne et la mauvaise fortune, très jaloux de ne laisser diminuer par aucun corps et au nom d'aucune doctrine l'autorité royale, il sortait d'une de ces familles de riche bourgeoisie, qui, si elles entraient dans l'Église, savaient s'y faire réserver les plus belles abbayes et les plus gros évêchés, — ses frères gouvernaient les diocèses d'Albi, de Poitiers et l'ordre de Cluny ⁴, — et qui ménageaient le pape, dont le mauvais vouloir pouvait ruiner leurs projets de grandeur. Les prélats

1. Raulin, 86, fo 154 r^o-166 v^o. — Fo 164 4^o : Et quis, inquit, cæcus nisi servus meus ? Et quis surdus nisi ad quem nisi sermones meos ? Ecce, inquit Dominus, vocavi servum meum, et non respondit mihi. Oro proprio deprecabar illum, et non intendit mihi. Propterea non immerito vobis accedet horrenda illa Salvatoris framea : meretrices et publicani præcedent vos in regnum caelorum. Et auferetur a vobis regnum, et dabitur genti facienti fructus ejus ; et relinquetur vobis domus vestra deserta.

2. V. p. 241-242.

3. Legendre, 31, p. 45. Avant de partir pour l'Italie avec Louis XII, il prit soin de régler son diocèse.

4. Louis d'Amboise, évêque d'Albi (1474-1503) ; Pierre, évêque de Poitiers (1481-1505) ; Jean, évêque de Maillezaïs (1475), puis de Langres (1481), résigna cet évêché en faveur de son neveu Jean, le 22 mai 1497 ; Jacques, abbé de Jumieges (1475), de Cluny (1481), de Saint-Allyre (1485), évêque de Clermont (1505-1516).

qu'elles donnaient à l'Église ou les politiques qu'elles donnaient à l'État trouvaient aisément les compromis, qui, par de mutuelles concessions, accordaient Rome et le roi, au détriment des libertés des clercs français. Dès le début du règne, le gouvernement recommença de parler en maître à l'Église nationale et conclut la paix avec Rome ; il revint au vieux système qui entretenait les abus traditionnels ; et de nouveau les circonstances furent contraires à une restauration profonde et organique des deux clergés.

La réconciliation avec le pape s'accomplit bientôt. Dès son avènement le roi se proposait de rompre son mariage, jadis contracté, sous les menaces de Louis XI, avec Jeanne de France, et d'épouser Anne, veuve de Charles VIII, qui déjà parlait de rentrer, duchesse indépendante, en Bretagne. La complaisance d'Alexandre VI lui était nécessaire pour obtenir la sentence d'annulation. D'autre part, avant d'envahir le duché de Milan, il voulait dissoudre l'alliance du Saint-Siège et de Ludovic le More. Le pape, de son côté, n'avait pas un moindre besoin de l'amitié royale. Il plaçait désormais toutes ses espérances en César Borgia, créé par lui cardinal et archevêque de Valence ; et il espérait que l'appui de la France assurerait aisément à son fils l'un des premiers rangs parmi les princes italiens¹.

Louis XII se hâta donc d'oublier les projets de concile qui séduisaient son prédécesseur. Depuis quelques mois, à la cour de France, on parlait beaucoup de Savonarole. Trois jours après l'accident du 8 avril, l'ambassadeur florentin Guasconi écrivait à Domenico Mazzinghi, l'ami de fra Girolamo : « Vous savez sans doute la mort de celui en qui vous espériez, et peut-être maintenant souffre-t-il le châtement de n'avoir pas accompli l'œuvre à laquelle Dieu l'exhortait par la bouche de ses serviteurs. Quant au nouveau prince, j'ai en lui bonne espérance, mais on ne peut encore trop le juger. Toutefois ses intentions paraissent bonnes, comme vous verrez par les lettres publiques². » Louis XII ne

1. Pélissier, 33, p. 305 et suiv.

2. Villari, 246, II, App., p. CCLXV : A quello a chi voi desideravate, arete intexo essere defunto, et forse ora patiscie pena d'avero operato quel che non dovea, e d'avero ommesso quello a che Dio l'aveva chiamato e che per i servi di Dio li era stato detto. Questo ch'è ora succiesso nel rengno o in lui buona speranza, ma ancora non se ne puo dare troppo giudizio per essere novello ; ma la sua volonta mostra essere bona, secondo vedrete per le lettere pubbliche. E io se arò modo e comodita, li farò intendere queste cose.

voulut pas d'abord abandonner Savonarole ; le 4 juin 1498, il écrivait de Soissons à la Seigneurie pour la prier de surseoir au jugement du prisonnier : « Pour ce que, pour aucunes grans causes, dont présentement nous ne vous pouvons autrement advertir..., désirons singulièrement que ceste chose soit différée jusques à ce que vous ayons plus amplement advertys qui nous meut de ce faire, laquelle chose avons délibéré en brief vous faire savoir..., à ceste cause nous vous prions bien affectueusement que différez ou faites différer et demourer en suspens la dite exécution, se à aucune l'on voulait procéder à l'encontre dudit frère Jéronyme, par quelque voye ou manière que ce soit, et vous nous ferez, en ce faisant, très grant et agréable plaisir ¹. » Mais la lettre arriva trop tard ; lorsque le roi la signait, depuis douze jours déjà les cendres du martyr avaient été jetées à l'Arno. Cependant Alexandre VI envoyait en France un représentant spécial, Fernand d'Almeida, évêque de Ceuta, pour régler l'affaire du divorce royal ². Des tractations obscures s'engagèrent entre le gouvernement et la Curie. Le 29 juillet, le pape confiait à Louis d'Amboise, évêque d'Albi, et à Fernand d'Almeida la présidence de la commission chargée de juger le procès, et leur permettait de rendre la sentence attendue par le roi, si les motifs de nullité qu'invoquaient ses avocats paraissaient probants ³. En retour Alexandre VI priait Louis XII de soutenir les intérêts de César Borgia, qui, las des dignités ecclésiastiques dont il était comblé sans avoir jamais reçu les ordres majeurs, désirait maintenant rentrer dans le siècle, acquérir par quelque mariage princier le prestige et la puissance matérielle qui lui manquaient encore ⁴. Le pape s'efforçait prudemment de retarder la guerre lombarde ⁵ ; mais déjà l'on pouvait prévoir que les troupes françaises passeraient les Alpes avec l'aveu du Saint-Siège, et pour une tout autre entreprise que la réforme de la chrétienté dans son chef et dans ses membres.

1. Desjardins, **16**, II, p. 13.

2. Pélissier, **33**, p. 335. — De Maulde, **30**, p. 196-199. — Fernand d'Almeida partit en juin. Né à Lisbonne en 1459, évêque de Ceuta en 1493, nonce en France à l'occasion du procès royal et des affaires d'Italie, évêque de Nevers le 19 juin 1499, il mourut en 1500 (Eubel, **64**, II, p. 240, 226).

3. De Maulde, **13**, p. 812.

4. Pélissier, **33**, p. 367.

5. *Ibid.*, p. 361 et suiv.

*
* *

Au milieu de ces négociations s'ouvrit le procès de Standonck contre Briçonnet. Réconcilié avec le pape, le gouvernement royal, jaloux de son autorité sur l'Église gallicane, n'entendait pas rétablir les libres élections, ni rompre avec l'habitude commode d'imposer aux chapitres les candidats qui lui étaient agréables. Si Charles VIII avait un moment trouvé bonnes les raisons des amis de Montaigu, Louis XII, sacré le 27 mai, dans la cathédrale de Reims, par Briçonnet ¹, ne les prit pas un instant au sérieux. Le principal lui écrivit pour solliciter son appui ; il montra la lettre à l'archevêque en disant : « Voilà la folie de Standonck ². » On plaida le 26 juillet, les 2 et 9 août ³. Poulain, avocat des réformateurs, s'efforça d'établir qu'une élection était nulle, quand elle se faisait sous la pression de la puissance séculière, en faveur d'un candidat insuffisamment lettré ou pourvu d'une multitude effrénée de bénéfices, et que le droit du chapitre pouvait résider tout entier dans la personne d'un seul votant bien inspiré ⁴. Mais l'avocat Brinon répondit pour Briçonnet « qu'il ne convenait pas d'empescher la Cour de ceste affaire » puisque soixante-sept voix contre une s'étaient prononcées à l'avantage de son client : on ne devait confier un diocèse situé en terre frontière qu'à un serviteur éprouvé. Il requit la condamnation de Standonck à deux mille livres d'amende ⁵. Les chanoines, de leur côté, essayèrent de soutenir qu'ils n'avaient pas cédé à la brigue ⁶. Les conseillers commencèrent lentement l'examen des pièces ⁷.

Tandis que Standonck défendait devant le Parlement une cause désespérée, son parti subit un grave échec. Les Windeshémiens comprenaient l'inutilité de leur présence à Saint-Victor. Ils avaient commis la maladresse de vouloir incorporer

1. *Gallia Christiana*, 67, IX, col. 144.

2. Arch. Nat., X^{1a} 4839, f^o 363 v^o.

3. *Ibid.*, f^o 325 r^o, 339 r^o-344 r^o, 358 v^o-364 v^o.

4. *Ibid.*, f^o 325 r^o, 339 r^o.

5. *Ibid.*, f^o 341 r^o-v^o, 342 r^o, 344 r^o.

6. Plaidoyer de Montmirail, 9 août, f^o 358 v^o-359 r^o.

7. *Ibid.*, f^o 380 v^o, 28 août. — L'avocat de Briçonnet avait avancé que Standonck n'était « natus ex legitimo matrimonio » (f^o 362 v^o). Le procureur de Montaigu se fit délivrer un certificat de légitimité par le magistrat de Malines, le 29 septembre (Godet, 141, *Pièces justificatives*, xvii, p. 211-213).

trop vite le couvent à leur congrégation ; aucun d'eux ne parlait français ; Jean Simon, malgré son admiration personnelle pour Corneille, ne les soutenait pas. « L'évêque de Paris, écrivit en son journal le sous-prieur Pierre Boucher, finit par les négliger et se repentir de les avoir appelés, car ils voulaient changer les antiques et louables constitutions de nos pères et introduire les coutumes rustiques de leur patrie ¹. » Mombaer hésita longtemps avant d'autoriser leur retour. Il vénérât la maison de Hugues et de Richard, et venait de composer une courte pièce, où, commentant ces mots de l'Apocalypse : *In capite ejus corona stellarum duodecim*, il énumérait les douze étoiles de la couronne victorine ². Le 16 août, les Hollandais se résignèrent au départ. « Voyant, dit Pierre Boucher, que nous les méprisions, ils s'en allèrent. L'évêque de Paris leur donna six écus d'or pour leur voyage, et notre couvent vingt-deux en signe de fraternité et pour l'honneur de notre ordre commun. Nous fûmes extrêmement joyeux de les voir nous quitter, parce qu'ils répandaient la discorde entre les frères et calomniaient notre règle auprès des séculiers ³. »

Leur défaite porta un coup sensible au parti de la réforme. « Vous n'ignorez pas, écrivit Philippe Hodoart, pénitencier de Sens, à Mombaer, la retraite des missionnaires envoyés à Saint-Victor. J'en accuse surtout le zèle trop timide et trop faible de l'évêque de Paris, sans l'appui duquel toute entreprise est vaine, et leur propre inconstance. Du moins les a-t-on renvoyés honorablement et avec des lettres d'excuse ⁴. » D'autre part, à l'Hôtel-

1. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 88 v° et suiv.

2. *Stellarium Domus Sancti Victoris*, Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 91 v°-93 r°. — Ces douzes étoiles sont l'antiquité de la maison, la sainteté de ses moines, la science de ses docteurs, la richesse de sa bibliothèque, etc. — Mombaer avait prié Corneille Gérard et un autre frère d'y chercher des documents sur l'histoire primitive de la maison ; ms. 574, f° 81 v° : *Vellem Guillelmus et Cornelius... scrutarentur antiquam librariam praesertim de domus Sancti Victoris prima observantia, et operibus vel scriptis illustrium qui claruerunt.* — Corneille Gérard composait des distiques en l'honneur de la bibliothèque ; Mombaer les cita dans le *Stellarium* (f° 92 v°).

3. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f° 88 v° : *Eodem anno in crastino Assumptionis Beatae Mariae recesserunt ex monasterio nostro sex illi religiosi cum converso... Videntes ergo so ita despici abierunt. Episcopus vero Parisiensis dedit eis sex aureos pro viatico, domus nostra viginti aureos propter honorem fraternitatis et religionis unde exierant... In discossu eorum laetati sumus supra modum, eo quod discordias inter fratres seminabant et apud saeculares dominos religioni nostrae detrahebant.*

4. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 93 r°.

Dieu, depuis l'arrêt du 4 avril, la destitution de Grévin et l'enquête engagée sur les violences du chanoine Émery, le désordre redoublait, malgré les efforts de Hacqueville et de Quentin ¹. Reynier Koetken, établi à Livry depuis le Carême, avec quelques Windeshémiens, y luttait contre l'hostilité hypocrite des anciens moines ². Charles du Haultbois, membre de la commission qui jugeait la cause du divorce royal ³, se lassait de la présence des rigoristes, et ne se hâtait pas de résigner l'abbaye, selon ses engagements, en faveur de Nicole de Hacqueville ; et déjà un compétiteur inconnu, Jean de Mixon, archevêque *in partibus* de Tarse, intriguait en cour de Rome pour obtenir la commende de Livry ⁴. Mombaer dut lui annoncer que, s'il voulait s'imposer le devoir d'accomplir les réparations indispensables, il ne pourrait, avant dix ans, rien toucher des revenus de l'abbaye ; au contraire Hacqueville promettait de donner, tout de suite, trois ou quatre mille francs pour l'entretien de la maison et des moines, de lui payer une rente et de lui conserver une chambre dans les bâtiments conventuels ; il entendait céder prochainement son titre à un régulier réformé, après lequel on ne pourrait plus admettre qu'un prélat canoniquement élu ⁵. Mais les pourparlers n'aboutissaient pas ; Reynier Koetken, dès le jour de l'Ascension, avait écrit : « Il ne fallait pas venir à Livry, si nous ne devons pas y rester... Les réformateurs ont subi cette année trois défaites, à Saint-Victor, à l'Hôtel-Dieu, à Livry : il n'y a plus en France aucun espoir de réformation ⁶. »

La cause des rigoristes était en même temps compromise par les exagérations de quelques Cordeliers de l'Observance,

1. Coycque, 78, I, p. 177 ; II, p. 238 et suiv.

2. Bibl. Sainte Geneviève, ms. 1149, f^o 122 r^o ; Reynier à Mombaer, 24 mai 1498.

3. Maulde, 13, p. 932.

4. Eubel, 64, II, p. 271, le nomme Joannes de Albriga ; Gams, 63, p. 637, Joannes de Mixon. Les auteurs du *Gallia Christiana*, 67, I, col. 752, l'appellent Joannes Mixonius ou de Mixon. Il fut évêque de Toulon du 27 nov. 1487 au 21 déc. 1497, date à laquelle il obtint le titre d'évêque *in partibus* de Tarse en Cilicie. Il avait étudié à Bordeaux.

5. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f^o 121 v^o. Cette lettre a été médiocrement publiée dans *Gallia Christiana*, 67, VII, *Instrumenta*, XIV, col. 280-281. Elle date de mai ou de juin 1498 ; Reynier fait allusion à cette affaire dans sa lettre à Mombaer du 24 mai, jour de l'Ascension (Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f^o 122 r^o).

6. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f^o 122 r^o : Nulla est amplius spes reformationis in Francia, et ecce iste est tertius locus in quo hoc anno repulsam sustinuerunt reformatores Sancti Victoris, in Domo Dei et in Livriaco.

disciples aventureux d'Olivier Maillard. Le 20 octobre 1498, les théologiens se réunissaient pour juger un certain nombre de propositions prêchées par frère Jean Vitrier à la cathédrale de Tournai. « Il vaudrait mieux, avait dit le Franciscain, couper la gorge à son enfant que de le mettre en religion non réformée... ; il vaudrait mieux prendre sa fille par la main et la mener au bourdeau que de la mettre en religion non réformée¹. » La Faculté le contraignit à rétracter ces deux propositions, suspectes d'orgueil pharisaïque, fausses et contraires aux bonnes mœurs. Jean Vitrier avait attaqué les séculiers plus encore que les moines : « Quiconque ouït la messe d'un prêtre tenant une femme en sa maison pèche mortellement. Quiconque fait célébrer messes à un prêtre tenant une femme en sa maison pèche mortellement, et, en lui donnant argent, tu lui mets la hart au col. Si ton curé ou aucun prêtre tiennent femmes en leurs maisons, vous devez aller en leur maison et par force tirer la femme. » La Faculté jugea que les deux premières affirmations introduisaient le danger de jugements téméraires sans nombre, que la troisième troublait la juridiction ecclésiastique et civile et se rapprochait des hérésies bohémiennes ; toutes devaient être rétractées². Plus intransigeant que Maillard, il avait conseillé de ne rien donner aux églises pour les pardons, qui ne servent qu'à entretenir la luxure des prêtres et viennent d'enfer³ : paroles scandaleuses, dirent les théologiens, à l'égard des couvents, pour l'entretien desquels sont accordées les indulgences, blasphématoires à l'égard de l'Église et de ses chefs, hérétiques, et dont la réparation s'impose. Quelques propositions qui touchaient le culte ou les mœurs et s'inspiraient du même esprit de rigueur furent également condamnées⁴ ; et la Faculté dut blâmer publiquement un homme qui partageait l'idéal des réformateurs et leurs espérances, d'avoir dit en chaire qu'il ne faut pas prier les Saints, que mieux vaut pour une femme commettre l'adultère que de manquer au jeûne du Carême,

1. D'Argentré, 157, I, II, p. 340. — Cf. Maillard, *Quadragesimale*, 121, f^o 76 r^o : Si ponitis filios vestros in religione dissoluta, vos ponitis sibi cordam in collo per quam damnabitur in inferno.

2. *Ibid.*, propositions 3, 4, 5 ; p. 340-341.

3. *Ibid.*, p. 341 ; proposition 7 ; — 8 : Les pardons ne sont point donnés pour les bourdeaux ; — 10.

4. *Ibid.*, p. 341 ; proposition 6 : Le chant de musique que on chante à Notre-Dame n'est que paillardise et provocation de paillardise.

et que l'homicide est un moindre péché que la fornication ¹.

Cependant Jean Raulin, dans la solitude de Cluny, veillait pour soutenir Standonck. « Vous vous lamentez, lui écrivit-il, sur la confusion des serviteurs de Dieu, qui, après avoir entrepris la restauration de quelques monastères, ont renoncé à leur dessein et se sont retirés assez honteusement. Il n'y a là rien de nouveau... : Paul et Étienne voulurent persister et on les lapida. Les iniquités des Amorréens n'ont peut-être pas encore atteint leur comble ; peut-être faut-il attendre encore avant d'introduire chez eux les fils d'Israël ². » Et le principal encourageait à son tour le prieur de Château-Landon. « Rappelez-vous, disait-il, comment les Apôtres parcouraient l'Église universelle pour sa réforme. Souvenez-vous de la pauvreté, de l'absinthe et du fiel... ³ » Il allait à Beauvais régler avec les chanoines de Saint-Pierre la fondation d'un collège de pauvres écoliers : première tentative pour propager hors de Paris l'esprit de Montaigu ⁴. Mais Raulin lui-même avouait à Jean de Rély ses propres tristesses : « Au temps du feu roi de bienheureuse mémoire, nous avions un grand espoir de réparer l'état de l'Église, car seul il valait, pour cette œuvre, des milliers d'hommes. Aujourd'hui que, pour la punition de nos péchés, il a quitté le monde, notre espérance s'est évanouie. Nous n'en conservons qu'une étincelle ; nous comptons sur vous. » Et il le priait de procurer la publication d'une bulle que Charles VIII avait obtenue pour la réforme des moines : « Que le roi votre bienfaiteur accomplisse après sa mort ce qu'il n'a pu achever de son vivant. N'hésitez pas à secourir ceux qui travaillent selon l'Évangile ⁵. »

1. *Ibid.*, p. 341 ; proposition 13 : Saneti non sunt rogandi ; — 14 : il y a aucuns qui dient aucunes oraisons de la Vierge Marie afin que à l'heure de la mort ils puissent voir la Vierge Marie : tu verras le diable, non pas la Vierge Marie ; — 15 : Il vaudrait mieux à une femme mariée rompre son mariage que de rompre son jeûne ; — 16 : Je ayerois mieux estre cause de mort de homme, de homicide, que de coucher avec une femme ; — 4 : item dixit quod minus malum est homicidium quam peccatum carnis (p. 340).

2. Raulin, 86, lettre 35, f^o 87 r^o-88 r^o : ... Nondum forsitan completæ sunt iniquitates Amorreorum, ut in eorum habitacula introduceantur filii Israel...

3. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 619, f^o 2 r^o : Mementote quomodo in universalis Ecclesie reformatione ambulaverunt Apostoli : mementote paupertatis et absinthii et fellis.

4. Godet, 141, p. 22-23. Le voyage de Standonck à Beauvais eut lieu en novembre 1498 : on discuta ses propositions au chapitre le 5 et le 9.

5. Raulin, 86, lettre 40, f^o 110 r^o.

*
* *

Les rigoristes se trouvaient maintenant en désaccord avec le gouvernement royal sur une question qui touchait de près à la réforme. La restauration de l'Église, dans leur pensée, se liait étroitement à celle de l'Université, où se recrutait la plupart des chefs du clergé. Standonek à Montaigu, Raulin en Navarre, les chanoines de Notre-Dame dans les collèges placés sous leur contrôle, y avaient travaillé. Or on ne voyait pas décroître le nombre des faux étudiants, qui, sans jamais suivre aucun cours, profitaient des privilèges académiques. Les gens de justice s'irritaient de devoir abandonner aux tribunaux d'Église un grand nombre de procès, où des suppôts douteux de l'Université se prétendaient en cause. Les réformateurs, soucieux avant tout d'enseignement et de vie intérieure, ne disposaient pas des moyens nécessaires pour corriger des abus qui regardaient le recteur et l'assemblée des Nations. En présence de l'inertie des autorités compétentes, le gouvernement voulut agir. Le 31 août 1498, un édit restreignit les privilèges de scolarité aux seuls étudiants et maîtres qui habitaient Paris, réellement et sans interruption notable, et leur interdit de s'adjoindre aux procès sans motif sérieux ¹. Les rigoristes pouvaient accepter une loi qui corrigeait des désordres anciens contre lesquels ils étaient impuissants. Mais l'Université n'admettait pas les réformes dont elle n'avait pas pris l'initiative. Standonek et ses amis approuvèrent qu'on protestât contre l'édit. Tandis que la Nation de France rédigeait de nouveaux statuts, et tentait de régler ses dépenses, ses fêtes, et de pourvoir au nombre excessif des maîtres ², le recteur fit appel devant le Parlement ; on plaida, les 22 et 29 novembre ³. L'avocat Michon s'efforça de démontrer que les lettres royales étaient inciviles et déraisonnables, parce que seul le Saint-Siège pouvait révoquer des privilèges apostoliques, et que, si l'on voulait réformer l'Université, il fallait, comme au temps du cardinal d'Estouteville, consulter ses représentants ⁴.

1. Isambert, **1**, XI, p. 301-304.

2. Du Boulay, **143**, V, p. 824-827. Ces statuts furent rédigés après le 20 octobre.

3. Arch. Nat., X^{1a} 4840, f^o 20 r^o-23 r^o (22 novembre) ; f^o 35 r^o-36 r^o (29 novembre).

4. *Ibid.*, f^o 21 r^o.

L'avocat du roi, Lemaistre, « nourri tout son premier aage en l'Université », se vanta d'y avoir « régenté deux cours », et « pour ce ne voudroit, dit-il, se trouver en lieu où feust aetempté contre les droicts et privilèges d'icelle. Mais de présent n'est question que de remédier aux abus ; toutes les justices, tant ecclésiastiques que temporelles de tout le royaume, sont toutes subverties et brouillées au moyen des abus commis soubz ombre des dits privilèges ¹. » L'affaire resta pendante ; Louis XII et son ministre conjurent contre l'Université tout entière un vif mécontentement.

Cependant s'était engagé le 10 d'août, par devant Fernand d'Almeida, Louis d'Amboise et les officiaux de Paris, d'Orléans et de Tulle, le procès du divorce royal, que Rome suivait avec attention ². Le 14 du même mois, César déposait en consistoire son titre de cardinal et de prélat espagnol ³ ; et si le roi de Naples Ferdinand lui refusait la main de sa fille, la princesse de Tarente, Louis XII lui donnait les comtés de Diois et de Valentinois, la châtellenie d'Issoudun, une pension de vingt mille livres et une compagnie de cent lances ⁴. Aussi, le 13 septembre, Alexandre signait-il la bulle destinée à lever l'empêchement de parenté qui subsistait entre Louis XII et Anne de Bretagne, dès que le premier mariage aurait été annulé ⁵. Le 17, Georges d'Amboise était fait cardinal ⁶. César Borgia débarquait à Marseille, traversait en triomphe Avignon, Valence et Lyon ⁷. Cependant, au château d'Amboise, le procès se déroulait lentement devant la commission ; le cardinal-évêque du Mans, Philippe de Luxembourg, y avait remplacé Ferdinand d'Almeida ⁸. Les interrogatoires scabreux se succédaient ; le roi y faisait

1. *Ibid.*, f° 21 v°.

2. De Maulde, **13**, p. 807 et suiv.

3. Pélissier, **33**, p. 342.

4. De Maulde, **13**, p. 800. — Arch. Nat., X^{1a} 8610, f° 29 r°-v°, 72 r°.

5. De Maulde, p. 800.

6. Original de la bulle aux Arch. Nat., L 357, n° 2 *bis*. — Raynaldi, **57**, XI, p. 297.

7. De Maulde, **30** ; Bref d'Alexandre VI à Louis XII, daté de Rome, 25 septembre 1498 ; il lui annonce le départ de César Borgia. Le roi avait demandé, pour Georges d'Amboise, la légation de France : Alexandre répond que ces légations ne peuvent être accordées qu'en cas d'urgente nécessité ; le royaume étant en paix avec toutes les puissances voisines, les cardinaux ont jugé qu'il n'y a pas lieu d'accorder le titre sollicité (p. 200-201).

8. Philippe de Luxembourg fut adjoint au procès par bulle du 31 août (De Maulde, **13**, p. 846-850) ; Ferdinand d'Almeida fut dispensé d'assister aux séances par bref du 2 octobre (*Ibid.*, p. 894-895).

triste figure. Enfin, le 17 décembre fut prononcée la sentence qui déclara sans valeur le mariage de Louis XII et de Jeanne ¹. Le surlendemain, César Borgia entrait accompagné d'un cortège magnifique à Chinon, où se trouvait la cour. Le cardinal Julien de la Rovere remit le 21, dans l'église Notre-Dame, le chapeau rouge à Georges d'Amboise ; et le gouvernement négocia le mariage de César et de Charlotte d'Albret ². Mais tandis que la reine répudiée se retirait à Bourges pour s'y consacrer au soin des malades et des pauvres ³, les réformateurs blâmaient les juges d'Église qui avaient rendu un jugement de faveur, au mépris de leur conscience et de l'Évangile, et le roi qui les en avait sollicités.

Standonek, parmi ces scandales, se préparait à plaider encore. « Nous luttons, lui écrivait Raulin, contre un homme qui désire l'honneur et non la charge. Voyez combien l'Église de notre siècle est à plaindre, combien elle diffère de la primitive... Aujourd'hui les hommes obliques la gouvernent. » Peu importaient le manque de ressources et le ressentiment des puissants. « Autrefois, rappelait-il, pour la maîtrise de Navarre, j'ai résisté à la colère du roi Louis XI, que l'évêque de Narbonne excitait contre moi ⁴. » Il espérait trouver au Parlement des juges pour défendre la cause de l'Église ; il démontrait à l'un des conseillers que Standonek était le véritable archevêque : « Préférez-vous, lui demanda-t-il, la formalité de l'élection à la foi de l'Église, qui, tandis que tous erraient, a subsisté intacte dans une seule personne ? Examinez lequel des deux ouvriers Dieu préfère pour cultiver sa vigne, pour secourir la misère lamentable de l'Église, pour instruire le peuple inculte et malheureusement presque païen... Ne prêtez pas l'oreille au monde, mais à Dieu... N'accusez pas d'arrogance celui qui résiste aux puissants. Souvenez-vous de Thomas de Canterbury ; lorsque tous les autres évêques d'Angleterre se soumettaient

1. De Maulde, **13**, p. 941-944.

2. Pélissier, **33**, p. 347, 367-373 ; — Raynaldi, **57**, XXX, p. 297.

3. De Maulde, **13**, p. 794-795.

4. Raulin, **86**, lettre 5, f^o 18 v^o-23 v^o. — Cette lettre est postérieure à la première partie des débats ; v. f^o 18 v^o : *fama tuae non modicum lesionem*. Ce passage se rapporte évidemment à l'accusation de bâtardeise portée contre Standonek, le 9 août, par l'avocat Michon (V. p. 294, n. 7). Cf. certificat de légitimité décerné par le magistrat de Malines ; Godet, **141**, p. 211 : *in ipsius magistri Johannis gravem ignominiam et fame lesionem non modicum*.

au roi, il se leva seul pour défendre la liberté de l'Église¹. »

Standonck s'était attiré déjà la colère de Louis XII. A la reine Anne, qui le chargeait d'une partie de ses aumônes, il conseillait de ne pas se remarier ; tandis que les décrétistes et quelques théologiens déclaraient la sentence de divorce fondée en droit, il la blâma publiquement. Il dit que la loi divine défendait de renvoyer une femme non adultère, et que le roi ne pouvait épouser la veuve de son cousin². Et son élève Thomas Warnet, l'un des amis des Windeshémiens, répéta du haut de la chaire, devant le chancelier de France, la réponse de Jean-Baptiste à Hérode : *Non licet tibi habere eam*³. La cause de l'archevêché de Reims était perdue. Elle revint encore en séance du Parlement le 17 janvier et le 26 février 1498/9. Puis le principal, sur les instances de Louis de Gravelle, se désista de son appel⁴. Il avait eu du moins la consolation de voir Nicole de Hacqueville obtenir enfin, le 10 février, la commende de Livry⁵. Quelques Windeshémiens, puis Mombaer, quittèrent Château-Landon

1. Raulin, 86, lettre 44, à maître Picard : f^o 112 r^o-114 r^o; *Perpende igitur quem ex duobus de quibus sermo elegisset [Deus] artificibus pro sua vinea colenda, pro lamentabili calamitate Ecclesiae reparanda, pro animarum zelanda salute, pro erudiendo rudi et proh dolor pene infideli populo... Deo igitur non mundo aures accomoda... Sed dicis: arrogans esse videtur qui tam grandia quaerit beneficia et contra potentes se objicit... Sic Cantuariensis Thomas, cum, ceteris Angliae episcopis regi consentientibus, propter Ecclesiae libertatem unicus ipse strenuus militaret, ... arrogans... et cervicosus acclamatus est. — Quand cette lettre fut rédigée, il l'envoya d'abord à Standonck (lettre 45, f^o 114 v^o-115 r^o) pour qu'il en examinât les termes avec un autre conseiller au Parlement, maître Blancbaston, auquel il écrivait en même temps (lett. 46, f^o 115 r^o).*

2. Leroux de Lincy, 30, IV, p. 173 : Extrait des comptes de dépenses pour le premier trimestre 1499 : A maistre Jehan Standonck, docteur en théologie, la somme de trente-cinq livres tournois. — *Liber*, 111, I, 5, f^o 27 v^o : *Audivi quod uxor repudiata consuluit mag. Standonck super hac questione : utrum deberet manere innupta in viduitate vel alteri nubere. — L'auteur du Liber fait ici une confusion absurde. Il s'agit évidemment, non de Jeanne de France, mais de la veuve de Charles VIII. — Masseus, 479, ch. xx, p. 269. — Du Boulay, 143, V, p. 830.*

3. *Liber*, 111, I, 5, f^o 27 v^o. — D'après la légende transmise surtout par les chroniqueurs des Minimes, Maillard aurait également protesté (De Maulde, 13, p. 798, n. 1). Aucun document contemporain ne mentionne cette protestation, ni l'exil qui en aurait été la conséquence (Samoullan, 126, p. 37). Du reste, Standonck ne fut frappé qu'en juin 1499, après la cessation de l'Université, à laquelle les Cordeliers, suivant l'usage, ne participèrent pas.

4. Le 17 janvier (Arch. Nat., XI^a 4840, f^o 138 v^o-139 r^o), on plaïda sur de nouvelles pièces qui avaient été versées aux débats ; le 26 février (XI^a 1504, f^o 257 r^o), le Parlement décida, en Conseil, sur la demande de Standonck, que toutes les chambres seraient réunies pour la sentence. Mais Briçonnet fit agir Georges d'Amboise sur le roi de Gravelle, qui, à son tour, pria Standonck de se désister (Bibl. de l'Université de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahier 9).

5. *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 836.

pour se placer sous ses ordres, et, vers le printemps, deux clercs de Montaigu les rejoignirent ¹. Mais les réformateurs se trouvaient maintenant exposés aux rancunes des Briçonnet, de Georges d'Amboise et du roi, et leur protecteur Jean de Rély mourait à Saumur le 27 mars ².

*
* *

Raulin continuait pourtant de remplir son rôle de conseiller spirituel auprès de Louis d'Amboise, neveu et coadjuteur de l'évêque d'Albi. Vers la fin de l'hiver, il lui écrivit, de Paray-le-Monial, une longue lettre sur la vie des prélats. Il le mettait en garde contre la tristesse du cœur. « Je parle par expérience, disait-il ; j'ai connu beaucoup d'hommes excellents, dont la conscience était si assombrie, que, s'ils voulaient étudier ou méditer, ils se sentaient accablés de mélancolie, incapables de fixer sur un objet leur esprit flottant ³. » Il lui rappelait la nécessité du travail. Les heures matinales convenaient au droit canon, le soir et la nuit à l'Écriture ⁴. « Je veux que la sagesse divine soit sans cesse sur vos lèvres. Méfiez-vous des fictions adultères des poètes ; elles peuvent détourner de l'amour des lettres sacrées. Ne lisez pas des livres trop divers ; choisissez-en un ou deux qui vous deviennent familiers. Méditez longuement ce que vous avez lu. Communiquez aux autres les fruits de votre étude ; enseignez le troupeau qui vous est confié ⁵. » Il lui exposait encore, vers la même époque, la pratique de la réforme conventuelle ⁶. « On doit commencer, disait-il, par obtenir le titre du monastère que l'on veut restaurer. On ne se contentera pas d'introduire quelques frères de bonne conduite : l'expérience a prouvé que les résistances sont brutales, et souvent des réforma-

1. Bibl. Sainte-Gonviève, ms. 1150, f^o 4 v^o ; Mombaer à Standonck ; postérieure à la mort de Jean de Rély.

2. *Gallia Christiana*, 67, XIV, col. 583. Son épitaphe à la Bibl. Nat., Coll. Clérambault, 941, f^o 26 r^o.

3. Raulin, 86, lettre 3, f^o 9 v^o : Cave a tristitia cordis, quae studio et studiosis nimum officit. Expertus loquor, plurimos audi vi grandis excellentiae viros, sed certe conscientia perturbatos (cum ad studii contemplationem acumen intellectus convertere disposuissent) tanta oppressos melancolia, tanta animi vagatione distractos, ut unum legerent et aliud mento pensarent.

4. *Ibid.*, f^o 12 v^o : Vellem igitur matutinum occupares pontificio juri ; meridiem vero maxime circa nocturna tempora sacris codicibus vigilare studeas...

5. *Ibid.*, f^o 12 v^o-13 r^o.

6. *Ibid.*, lettre 4, f^o 15 v^o-18 r^o.

teurs envoyés en trop petit nombre ont fini par imiter les vices de ceux qu'ils venaient corriger. Mieux vaut se débarrasser des anciens moines et les transférer ailleurs. Ainsi a-t-on fait à Chezal-Benoist, à Saint-Sulpice de Bourges. » Il sollicitait l'appui de l'autorité publique. « Vous avez la faveur, écrivait-il à Louis d'Amboise, de compter parmi les familiers du roi très chrétien : Dieu ne vous la confie pas pour n'en point faire usage... Exhortez-le à réparer l'Église ruinée, à suivre l'exemple de Constantin et de Théodose ¹ ».

Mais si Louis d'Amboise devenait le disciple de Raulin, si l'évêque d'Albi commençait à rougir du rôle joué par lui dans le procès de la reine Jeanne, et se proposait de consacrer ses dernières années à la réforme ², Louis XII et le cardinal de Rouen restaient mécontents des rigoristes, et une nouvelle ordonnance allait provoquer entre les clercs et le gouvernement un grave conflit. En mars 1498/9 s'était réunie à Blois une assemblée de notables chargés de pourvoir à la réformation de la justice et à l'utilité générale du royaume. On y convoqua divers présidents et conseillers des Parlements de Paris, Toulouse et Bordeaux, un certain nombre de sénéchaux et de baillis, plusieurs prélats et les membres du Grand Conseil, parmi lesquels l'évêque Louis d'Amboise. Ils rédigèrent de nombreux articles, qui, pour la plupart, concernaient la nomination des officiers de justice et l'abréviation des procès ; quelques-uns visaient le système des provisions ecclésiastiques. Le cardinal, les princes du sang, le roi les approuvèrent, et le chancelier arrêta le texte d'une ordonnance qui fut enregistrée par le Parlement de Paris ³.

Les gens d'Église et d'Université s'inquiétèrent des articles qui les touchaient ⁴. Le gouvernement affirmait sa volonté de « garder et observer les belles constitutions contenues ès saints décrets de Bâle et Pragmatique Sanction » ; mais il esquivaient les problèmes difficiles. Il pria les prélats et chapitres d'obliger les chanoines prébendés à la résidence, à la lecture de la Bible et à la prédication, d'observer de point en point les décisions de l'assemblée de Bourges sur le service divin. Pour les bénéfices

1. *Ibid.*, fo 17 v^o-18 r^o.

2. De Maulde, 13, p. 809.

3. Isambert, 1, XI, p. 332-379.

4. Les douze premiers articles de l'ordonnance concernent les gens d'Église et d'Université ; *ibid.*, p. 332.

collatifs, il confirmait les dispositions de la loi de 1438 qui en avaient assuré le tiers aux gradués des Universités; il réglait avec soin tous les détails de la présentation des candidats. Mais ce n'était pas la première fois que le roi promettait de respecter les droits des collateurs ou des gradués; et, d'autre part, l'ordonnance ne disait absolument rien des élections, n'assurait pas aux chapitres des cathédrales ou des monastères la liberté si souvent réclamée de choisir les candidats les plus dignes. Elle ne parlait ni des réserves ni des expectatives, non plus quedes recommandations royales; elle passait sous silence les commendes. En somme, Georges d'Amboise évitait de résoudre la question fondamentale des rapports de l'Église gallicane avec le pape et le roi, et, d'autre part, attribuait force de loi à l'édit du 30 août sur les droits des suppôts d'Université.

Les rigoristes parisiens jugèrent le projet royal insuffisant pour la réforme de l'Église et dangereux pour les privilèges apostoliques des étudiants et des maîtres. Ils s'associèrent à leur opposition. Le 13 avril, les Facultés réunies décidèrent de requérir le Parlement qu'on les consultât avant de promulguer l'ordonnance¹. Le 19, leurs délégués furent reçus à huis-clos, toutes chambres assemblées, en présence de Louis d'Amboise et de Pierre de Saciergues, évêque de Luçon, et de divers officiers. L'avocat Olivier discuta les articles qui concernaient les gradués, et dont la minutie entravait l'exercice de leurs droits; il protesta contre l'édit du 30 août. Lemaistre, pour le procureur du roi, insista longuement sur les abus des écoliers, « qui font renvoyer devant les conservateurs les causes matrimoniales et d'appel ». Louis d'Amboise affirma que les ordonnances avaient été rendues pour le bien de l'Université, annonça en termes vagues une assemblée générale de l'Église gallicane, qui résoudrait définitivement la question des bénéfices². Les délégués, le lendemain, durent exposer qu'ils n'avaient rien obtenu. Malgré la protestation de l'Université qui rappelait les égards observés en 1452 par le cardinal d'Estouteville, invoquait ses privilèges pontificaux et la sentence d'excommunication fulminée contre qui voulût y porter atteinte, une nouvelle ordonnance, signée le 12 mai, à Romo-

1. Du Boulay, 143, V, p. 830.

2. Arch. Nat., X^{1a} 8326, f^o 285 v^o.

rantin, limita la juridiction des tribunaux des conservateurs ; le 17 mai, la Cour décida la publication de l'acte de Blois ¹.

Quand les gens du roi lésaient les intérêts de l'Université, la coutume l'autorisait, malgré une bulle de 1462, à cesser les cours et les sermons ² : Standonck obtint qu'on attendît le 29 mai, date de la Fête-Dieu ³. Après les derniers offices, les collèges fermèrent leurs salles de classe. Mais dans la nuit fut affiché, à la porte du Palais, un placard anonyme avec « grandes injures et paroles diffamatoires de Monsieur le Chancelier, et menace de le tuer *eciam* en présence du roy, *comminando* au roy que s'il ne le faisoit aller hors de ce royaume avant la Saint-Jean, il en adviendrait à Paris grande effusion de sang ⁴. » Le recteur Jean Cave, les doyens des trois hautes facultés et les procureurs des quatre Nations reçurent du Parlement l'ordre de comparaître le matin du 1^{er} juin ; seuls, le procureur de l'Université, les quatre bedeaux et un greffier se présentèrent ; ils ne furent pas reçus, et le premier huissier, au nom de la Cour, vint faire commandement de reprendre les leçons et prédications ⁵. Le 4 juin, toutes chambres assemblées, le chancelier, les évêques d'Albi, de Paris et de Luçon, le prévôt, le gouverneur et les échevins présents. Jean Standonck, Robert Gaguin et quelques délégués vinrent inutilement prononcer des paroles de conciliation. Le principal de Montaignu dit que si le recteur n'avait pas obéi le 1^{er} juin, « ce n'estoit par contempt, mais pour éviter l'effrénée multitude, non seulement des écolliers, mais d'autres qui se eussent peu se mectre parmi ». Il suppliait la Cour « qu'elle prinst les dits excusans en bonne part et qu'elle voulsist surseoir l'effect et exécution de son arrest jusques à un certain temps et commectre aucuns commissaires pour communiquer avec les députés de l'Université et y trouver quelque bon moïen d'appointement. » Il désavoua l'affiche du 30 mai et déclara que les maîtres et les écoliers voulaient être toujours soumis au roi et au Parlement. Robert Gaguin tint le même langage. Mais le

1. Du Boulay, 143, V, p. 830 ; — Isambert, 1, XI, p. 395-400 ; — Arch. Nat., X^{1a} 1504, f^o 309 v^o.

2. V, p. 39 et 41.

3. Du Boulay, 143, V, p. 830-831 : Supplicuit mag. noster Standonck theologus, ut placeret Universitati, si faceret cessationes, ut differret usque post diem Sacramenti.

4. Arch. Nat., X^{1a} 1504, f^o 309 r^o-310 r^o. — Le récit de Du Boulay, 143, V, p. 829-831, contient des inexactitudes de détail.

5. *Ibid.*, f^o 310 r^o-311 v^o.

chancelier exigea la reprise des sermons et de l'enseignement sans conditions¹. La semaine suivante s'ouvrait la foire du Lendit, où l'Université percevait certaines remises sur la vente du parchemin. Défense fut signifiée les 5 et 6 juin au recteur de s'y rendre et aux marchands de payer les droits habituels². Cependant les orateurs envoyés à Corbeil auprès de Louis XII et de Georges d'Amboise étaient fort mal accueillis³. Les quatre Facultés comprirent qu'elles n'avaient plus qu'à céder ; Robert Gaguin présenta, le 8, leur soumission à la Cour ; le premier président répondit qu'elles suivaient leur devoir et leva toutes les prohibitions⁴. Deux jours après, Louis XII rentra à Paris, au milieu d'un grand déploiement de force armée⁵. Le jeudi 13, assisté de Georges et de Louis d'Amboise, de Tristan de Salazar, et du cardinal Briçonnet, des évêques d'Auxerre et de Saint-Pol de Léon, il tenait au Parlement un lit de justice : l'édit fut solennellement enregistré, et Lemaistre, pour le procureur du roi, « dit qu'il escoutoit si aucun eust été si audacieux, ymo potius téméraire, de soy opposer ou aultrement vouloir empêcher l'effect des dites ordonnances... ; disant oultre que le Roy a plus d'autorité en son royaume que l'empereur en son empire ni aultre roy chrestien⁶. »

Cette cessation de l'Université, qui devait être la dernière, fournit à Louis XII l'occasion de satisfaire sa rancune contre quelques-uns des chefs du parti rigoriste. Standonck avait voulu que, le jour de la Fête-Dieu, chaque prédicateur invitât le peuple à prier pour les droits menacés des universitaires ; quelques paroles violentes avaient alors été prononcées⁷. « Ils prêchent contre moi, dit Georges d'Amboise ; je les enverrai prêcher ailleurs⁸. » Mais seuls furent frappés ceux qui avaient protesté

1. *Ibid.*, f^o 312 v^o-313 v^o.

2. *Ibid.*, f^o 313 v^o, 314 v^o.

3. Gaguin, 307³, *Compendium*, éd. 1501, f^o 165 r^o-166 v^o.

4. Arch. Nat., X^{1a} 1504, f^o 316 r^o-v^o.

5. Gaguin, *ibid.*

6. Arch. Nat., *ibid.*, f^o 319 v^o-320 r^o. Ces évêques étaient Jean Baillet et Antoine Longueil.

7. V. p. 306, n. 3 : Et quod illo die Sacramenti qui libet prædicator haberet monere populum pro precibus fundendis Altissimo, ut ei placeret tueri privilegia nostra et nos in tanta molestia conservare, et immittere S. Spiritum in animas nostram libertatem tribulantium ; et assumeret quisque prædicator licentiam a suo populo, nuncios posthac non amplius fieri prædicationes, donec aliter provideret Altissimus.

8. Gaguin, *ibid.* : Illos autem mittam alio prædicatum.

contre le divorce. Thomas Warnet, menacé d'arrestation, dut regagner précipitamment Cambrai, sa ville natale. Standonck facilita sa fuite. Lui-même fut condamné à deux ans d'exil ; comme il ne possédait rien, on ne porta contre lui aucune sentence de confiscation ¹.

Il eut le temps de pourvoir à l'avenir de la communauté des pauvres, fondée en 1494. Le 12 juin, il avait prié le Chapitre d'en approuver les statuts et déposé ses fonctions de principal. Avec l'aide de Nicole de Hacqueville, Standonck obtint l'autorisation demandée ; les chanoines lui permirent de prendre un second qu'ils se réservaient d'instituer, mais l'obligèrent à garder, sa vie durant, la direction du collège et de la communauté ². Il confia la conduite de Montaigu à Jean Mair et à Noël Béda, et partit le dimanche 16 juin. Philippe Hodoart, pénitencier de Sens, alors proviseur intérimaire de Sainte-Barbe, écrivait le 20 à Mombaer pour lui raconter les dernières heures qu'il avait passées parmi les siens : « Le cœur joyeux et le visage sercin, il consolait ceux qui le consolaient ; homme apostolique, il était content qu'on l'eût jugé digne de souffrir l'opprobre pour le nom de Jésus ³. »

*
* * *

Il alla rejoindre son élève à Cambrai, où il resta jusqu'en décembre ⁴. Henri de Berghes, qui, en 1495, l'avait choisi pour diriger les études d'Érasme, l'accueillit avec honneur. Standonck prêcha dans la cathédrale, et plus d'une fois inquiéta les chanoines par sa rudesse et sa dureté ⁵. Mais l'évêque le soutint, l'emmena dans sa tournée de visitation, et, avec son aide, réforma la collégiale de Saint-Géry ⁶. Il existait à Cambrai une communauté de Bons Enfants Capets, pauvres écoliers que Henri de

1. *Liber*, 1, 5, f^o 27 v^o-28 r^o.

2. Félibien, 76, V, p. 721 ; Godet, 141, p. 27.

3. Bibl. Sainte Geneviève, ms. 1149, f^o 39 v^o : Qui laeto animo et immobili facie consolantes se consolabatur, ibatque gaudens vir apostolicus quoniam dignus habitus est pro nomine Jesu contumeliam pati.

4. *Liber*, 111, 1, 5, f^o 28 r^o et suiv. L'auteur entremêle ici le récit des voyages accomplis par Standonck pendant son exil, et du voyage qu'il fit aux Pays-Bas en 1502. M. Godet (141, p. 29-32 et 37-38) en a le premier démêlé la chronologie.

5. Godet, p. 111.

6. *Liber*, 111, 1, 5, f^o 28 r^o : Ita ut secum duceret ad visitandum diocesim suam et reformandum. — La réforme de Saint-Géry fut accomplie le 4 décembre 1499 (Godet, 141, p. 112).

Berghes, le 17 juin 1490, avait doté de six bourses ; elle fut désormais rattachée officiellement à Montaigu ¹. Standonek était allé prononcer quelques sermons à Valenciennes ; après son départ, Thomas Warnet y établit, selon ses instructions, un nouveau collège de Bons Enfants ². Le réformateur vint à Bruxelles avec Henri de Berghes, prêcha devant l'archiduc Philippe d'Autriche et le comte Engelbert de Nassau. Avec l'aide de l'archiduc et de l'évêque, il réforma près de Bruxelles un couvent de nonnes ³. Il devint l'ami de Michel Franchois, vicaire général de la congrégation des Dominicains de Hollande ⁴. A Gand il fut l'hôte des Frères de la Vie Commune. « Je le servis plusieurs fois à table, raconta plus tard l'un d'eux, Christian Massieu de Cambrai : nous admirions sa sobriété ; à peine pouvait-on le persuader de prendre quelque nourriture pour soutenir son corps épuisé ⁵ ». Il revit Malines, sa ville natale, parla dans les églises, fonda un autre collège d'indigents ⁶ ; à Louvain, en avril 1499/1500, il ébaucha les statuts d'une nouvelle communauté de pauvres étudiants ès arts et en théologie. Jacques Le Maçon, ancien élève de Montaigu, en prit la direction, conseillé par Adrien Floriszoon d'Utrecht ⁷. Cependant on négociait avec

1. Godet, p. 109-112. — Henri de Berghes mit à la disposition de Standonek les six bourses qu'il avait fondées ; on fit venir, pour diriger le collège, un maître de Montaigu.

2. *Ibid.*, p. 116-117. — Standonek prêcha le 9 novembre 1499 chez les Dominicains de Valenciennes, qui appartenaient à la Congrégation de Hollande. Le collège fut ouvert en 1500.

3. *Liber*, **111**, l. 5, f^o 28 v^o-29 r^o. — La résistance des nonnes fut rude ; elles dirent à l'archiduc : Nisi illustris praesentia vestra affuisset et episcopus noster, huic filium manibus et dentibus decerperemus.

4. *Liber*, *ibid.*, f^o 28 v^o ; Godet, **141**, p. 30. — Michel Franchois, né en 1435, précepteur de Philippe le Beau en 1490, devint en 1493 vicaire général de la Congrégation de Hollande, et fut nommé en 1498 évêque *in partibus* de Selimbria, en Thrace ; il mourut à Malines le 2 juin 1502 (Quétif-Échart, **112**, II, col. 7-9).

5. Masseur, **479**, p. 269 : Aliquando otiam domi nostre suscepto ad mensam ministravi : mirabamur admodum parsimoniam viri, qui vix compelli potuit ut exhausto corpusculo cibo potuque subveniret. — Christian Masseur (Massieu) de Cambrai, vivait alors chez les Frères de Gand ; en 1509 il vint enseigner au collège des Bons Enfants de Cambrai. Dans ses *Chronicorum multiplicitis historiae libri XX*, p. 269, il raconte l'affaire du divorce, l'exil de Standonek, ses voyages et ses prédications aux Pays-Bas, et la fondation des nouveaux collèges.

6. *Ibid.* : Revisit Mechliniam natale solum... — Sur la fondation du collège, v. Godet, **141**, p. 118. Elle se place avant le 9 avril 1499/1500. L'ordonnance du magistrat et le consentement officiel du chapitre sont du 11 juin et du 12 décembre (*Ibid.*, *Pièces just.*, X-XI).

7. Godet, **141**, p. 124-126. — L'auteur indique, p. 126, n. 1, les divers registres des Archives générales de Bruxelles qui intéressent l'histoire du collège de Louvain. C'est le 15 avril qu'Adrien Floriszoon acheta, pour y installer les élèves du

le chapitre de Beauvais pour l'institution du collège projeté depuis deux ans ¹.

Ainsi se multipliaient les maisons que Standonck entendait tenir étroitement liées à Montaigu. La communauté parisienne, qui devait leur servir de chef et de modèle, achevait de s'organiser suivant les statuts qu'il lui avait laissés. Elle comptait, en souvenir des apôtres et des disciples, soixante-douze grammairiens ou étudiants ès arts et douze théologiens ². Recrutés parmi ceux des artiens qui avaient passé la licence, les théologiens nommaient aux bourses vacantes. Ils devaient choisir « sans acception de personne, les plus pauvres, les plus intelligents, ceux dont on pouvait le plus espérer pour l'honneur de Dieu », à condition qu'ils fussent de naissance légitime ³. Ils élisaient l'un d'entre eux pour diriger la communauté ; le doyen, le chancelier et le pénitencier du chapitre de Notre-Dame décidaient en cas de partage de voix. Standonck voulait qu'il eût, au collège, préparé la licence ès arts et subi patiemment l'apprentissage de l'indigence, connût la théorie et la pratique, craignît Dieu et fût zélé pour le salut des âmes ⁴.

Il portait, pour plus de modestie, le titre de « ministre des pauvres » ⁵. Il ne prenait aucune décision importante sans consulter les théologiens, qui, pour l'administration temporelle, désignaient un dépensier soumis à leur contrôle, « craignant Dieu, circonspect, ami des indigents et d'une fidélité éprouvée », et pouvaient déposer ministre et dépensier avec l'aveu des trois

nouveau collège, la Pédagogie du Pore (*Pices just.*, XV). Louvain étant ville universitaire, la fondation eut plus d'importance et la communauté comprit des théologiens. Adrien Floriszoon, alors doyen de Saint-Pierre, se lia, en 1502, avec Érasme et devint le pape Adrien VI.

1. Godet, **141**, p. 22-23. — Le chapitre avait, le 6 février 1498/9, donné un terrain pour la construction du collège. Mais cette fondation ne devait pas aboutir.

2. Bibl. de l'Université de Paris, ms. nouv. acq. 102 ; cahiers 7 et 8 : Statuts de la fondation de Jean de Rochechouart : Soixante-douze étudiants ès-arts... pour après estudier et procéder en lad. faculté de théologie.

3. Félibien, **76**, V, p. 718 : Admittantur qui fuerint magis pauperes, ingenio dociles, et de quibus major speretur fructus ad honorem Dei..., dum tamen sint legitime nati.

4. *Ibid.*, p. 716 : De numero pauperum theologorum..., saltem in artibus licentiatius in eodem collegio, ubi more aliorum pauperum degens absque querela et reprehensione cursum suum audierit, et onera pauperatis patienter tulerit, quatenus ex his quae passus fuerit agnoscat quomodo alios regere debeat, quique inter caeteros prudentior et idoneior visus fuerit, tam ad theoreticam quam ad practicam, praecipue timens Deum, et salutem animarum zelans.

5. *Ibid.*, p. 717 : Quatenus et a nomine cognoscat qualis ad suos discipulos et fratres Christi alumnos esse debeat.

représentants du chapitre. Ministre et dépensier devaient se contenter des récompenses éternelles ; toutefois le collège se chargeait des frais de leurs examens jusqu'à la maîtrise en théologie ¹. Les professeurs de grammaire et d'arts, communs aux membres de la congrégation et aux écoliers plus fortunés, étaient désignés par les douze et parmi eux. Ils ne recevaient que les vêtements et la nourriture, et le collège payait leurs droits d'examen jusqu'à la licence ². Ceux qui tentaient de se récuser étaient immédiatement exclus, comme coupables d'impiété, de désobéissance et d'ingratitude ³. Pour l'enseignement de la Bible et des Sentences, on devait sans doute recourir à quelques bacheliers ou docteurs, amis de la maison. Un ou deux « correcteurs », choisis par le ministre, surveillaient leurs camarades ⁴. A tous, Standonek imposait l'idéal d'une vie studieuse et mortifiée ⁵. Ils observaient un carême perpétuel ; plusieurs s'abstenaient complètement de vin. Les heures du sommeil leur étaient rigoureusement mesurées. On leur recommandait, comme une pratique salutaire, de se donner souvent la discipline ⁶.

Ainsi vivaient à Montaigu, sous la direction de Mair et de Béda, les élèves de Standonek. Les amis de la réforme, Philippe Hodoart, Émery, Nicole de Hacqueville, fréquentaient le collège ; et Jean Raulin, qui, dans l'été de 1499, visita et réforma diverses abbayes bénédictines d'Auvergne et du Midi ⁷, leur écrivait pour les encourager : « Beaucoup de nos contemporains, disait-il, connaissent Dieu, mais ne lui ouvrent pas leur porte... Ils rient de votre pauvreté, de votre vie modeste, de votre

1. *Ibid.*, p. 717 : *Contenti stipendiis aeternis...*

2. *Ibid.*, p. 717 : *Quatenus ex tali litterario exercitio officiantur ad theologium certamen magis idonei, et in exprimendis suis conceptibus, sive docendo sive praedicando, per exercitium promptiores, et ad persuadendum efficaciores... Nullam inde utilitatem temporalem praeter victus et amictus humilis ac etiam actuum usque ad theologiam licentiam celebrandorum necessarias expensas.*

3. *Ibid.*, p. 718.

4. *Ibid.*, p. 717.

5. *Ibid.*, p. 717 : *Vita mortificata eum litterarum assecutione.*

6. *Ibid.*, p. 719 : *Omnes a carnibus, alios etiam a vino abstinere, somno brevissimo indulgere, disciplinis insuper... impetum lasciviae frangere.*

7. Raulin, 86, lettre 52, à Standonek, f° 127 r°-131 r°, de Paray-le-Monial : *Nequaquam praetereundae sunt peregrinationes nostrae, quas mense augusti a Cluniaco suscepimus pater prior claustralis (Philippe Bourgoing) et ego. — Il y parle de la réforme de Celsines, de Saint-Allyre de Clermont, de Souillac, et d'un couvent bénédictin du diocèse de Cahors. Cette lettre est de la fin de 1499. Il y annonce les voyages qu'il projette pour janvier.*

maître... ; mais votre maison est la maison de Dieu, parce qu'elle est la maison des pauvres ¹. »

A Livry, les Windeshémiens, sous la direction de Hacqueville, continuaient leurs travaux. Le lieu leur plaisait ; l'abbaye possédait des prairies et trois vignes ². Mais depuis des années les paysans avaient pris l'habitude de mener leurs bêtes sur les terres des moines ; quand on voulut creuser des fossés et relever les murs, des bagarres éclatèrent. Hacqueville poursuivit les coupables, rétablit le calme ³, fit exécuter les réparations qu'exigeait le mauvais état des bâtiments. Le 12 octobre 1499, Pierre Bourgeois, proviseur de Sainte-Barbe, écrivait à Mombaer qui avait regagné Château-Landon : « J'ai vu, la semaine dernière, vos frères en bonne santé, joyeux, seuls et pacifiques possesseurs de la maison, car ceux qui n'étaient pas pour eux sont partis. On a construit des cellules, non des cellules d'ermites comme les veut saint Bernard, mais convenables pour des chanoines. Plus ils vivent à Livry, plus ils admirent la contrée ; ils vantent la salubrité du climat, l'agrément du site, la tranquillité de l'endroit, la fertilité du sol ; ils se louent grandement de leur abbé ⁴. » En même temps s'accomplissait, sous la direction de Reynier Koetken, au couvent augustinien de Cysoing, dans le diocèse de Tournay, une réforme dont les détails avaient été réglés par l'abbé Jean Salembien, peu avant le départ du principal de Montaigu pour l'exil ⁵.

De leur côté, les Dominicains de Hollande introduisaient chez

1. *Ibid.*, lettre 57, f° 138 r°-142 r°... : Qui vestram paupertatem, vestrum modum vivendi una cum charissimo magistro vestro subsannant... Vestra vero, amantissimi filii, domus, domus Dei est, quia domus pauperum est.

2. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 35 r° ; lettre de Jacques Oldenzael, sacriste de Livry, à frère Martin de Zwolle, moine de Château-Landon : Mihi bene complacet in Livriaco... ; ost locus amoenissimus, et religioni nostrae aptissimus, vinaria habens tria pulchra et pascua ante ostium monasterii pro vaccis et porcis.

3. *Liber*, 111, II, 4, f° 59 v°.

4. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 23 v° : Construxerunt ideo jam vobis cellas, non quidem perfecte heremiticas, quales a summis et perfectis viris divinus exigit Bernardus... sed plane canonicas et canonicis dignas... Locum ipsum quanto diutius incolunt, tanto impensius mirantur, et extollunt aoris salubritatem, situs amoenitatem, loci tranquillitatem, terrae fertilitatem ; abbas insuper sui miro efferuntur praeconio.

5. *Liber*, II, 3, f° 49 v°-58 r°. — Reynier Koetken était parti pour Cysoing avec un jeune moine de Château-Landon vers le milieu de juin : Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f° 25 v° ; lettre de Reynier à Mombaer, fin juin ou juillet 1499 : Intravimus conventum Cysoniensem ipso die Joannis Baptistae (24 juin). — *Ibid.*, f° 46 r°, 3 r°, 6 r°, 22 v°, 103 r°, 54 v°.

les Jacobins français l'esprit monastique du Nord. Déjà, en 1497, la réforme du couvent de Troyes et le procès qui s'en était suivi les avait fait connaître à Paris ¹. Le 24 août 1499, leur chapitre de Haarlem nomma Jean Clérée vicaire général ². Ce fut sous ce titre qu'il comparut, le 15 novembre, devant le Parlement, pour plaider une nouvelle affaire. Le provincial de France avait tenté sans grand succès la restauration de quelques couvents ; à Paris la clôture fut observée quelques mois, mais le désordre persista ³. Alors, sur la demande de Jean Clérée, Louis XII pria le pape de permettre qu'on établit à Tours quelques Dominicains de Hollande. Vingt-cinq d'entre eux vinrent, le 29 septembre, sous la conduite de Tristan Dolo, prieur de Dinan, restèrent maîtres du couvent par la force et promulguèrent des statuts rigoureux ⁴. Les moines appelèrent ; on plaida les 15, 19 et 22 novembre. Le provincial de France, Antoine Pennet, le prieur du couvent, Jean Lampier, rencontrèrent, à la barre du Parlement, Jean Clérée et Tristan Dolo ⁵. Les Jacobins français répandaient le bruit que leurs couvents étaient réformés ; le chapitre général, réuni à Ferrare, le 20 juin de l'année précédente, sous la présidence du maître Jacopo Torriani, avait félicité le provincial de la restauration de Saint-Jacques ⁶. Devant le Parlement, Pennet et Lampier accusèrent la violence des Hollandais ; Clérée et Dolo dirent le désordre du couvent de Tours et la nécessité de leur intervention ; la Cour, le 10 janvier 1499/1500, ordonna que Lampier et les siens devaient quitter la maison, que Dolo et les missionnaires restèrent libres d'ordonner à leur guise ⁷.

*
* *

La réforme pénétrait dans les couvents de femmes du diocèse parisien, grâce à l'action personnelle de l'évêque Jean Simon.

1. V. p. 228-229.

2. Mortier, **113**, V, p. 129.

3. Le rétablissement de la clôture fut approuvé par le chapitre général de l'ordre, tenu à Ferrare le 30 juin 1498 ; Arch. Nat., LL 1529, f^o 144 r^o : Reformationem vero alias per reverendum magistrum ordinis nostri in conventu parisiensi factam et per provincialem Francie renovatam approbamus maxime quoad clausuram portarum.

4. Arch. Nat., X^{1a} 8327, f^o 15 v^o.

5. Arch. Nat., X^{1a} 832, f^o 1 r^o.7 r^o, f^o 8 v^o.16 v^o.

6. V. n. 3.

7. Arch. Nat., X^{1a} 1505, f^o 37 r^o.

En mauvais termes avec le Chapitre, contre lequel il soutenait un interminable procès, en guerre avec Jean Émery, il défendait mal les chanoines dans leurs démêlés avec le personnel de l'Hôtel-Dieu, et le parti rigoriste le rendait responsable de l'échec des Windeshémiens à Saint-Victor¹. Du moins avait-il publié en 1495 des statuts de réforme pour les séculiers². Il entreprit la restauration des couvents féminins : il avait volontairement renoncé, en 1495, à sa juridiction sur les Filles-Dieu, pour laisser introduire chez elles la règle renouvelée de Fontevrault³ ; en 1499, il résolut de l'imposer à l'abbaye de Chelles.

Depuis longtemps les évêques de Paris essayaient de réformer cette maison, d'antique fondation royale. Mais ni Louis de Beaumont, ni Hacqueville, ni Quentin, ni Olivier Maillard lui-même n'avaient jamais rien obtenu de l'abbesse Catherine de Lignières⁴. Jean Simon voulut briser sa résistance. Dès le 25 mai 1495, le Parlement lui accorda pleins pouvoirs ; mais les religieuses se disaient exemptes de l'autorité diocésaine, et le Châtelet de Paris leur donnait raison⁵. Enfin, dans les premiers jours de 1500, Jean Simon obtint de Louis XII des lettres adressées à la Cour et qui ordonnaient la réforme⁶. Le 17 février, il vint à Chelles avec le conseiller François-Chambon et douze religieuses de la Madeleine⁷. Catherine de Lignières céda, mais se dit trop vieille pour rétablir elle-même la discipline, et résigna ses pouvoirs entre les mains de celle qui commandait la mission, Jeanne La Rivière⁸. L'évêque regagna Paris après avoir fixé une date pour l'élection régulière de la nouvelle abbesse. En son absence, l'abbé de Joyenval⁹, Antoine du Moulin, frère de l'une des anciennes religieuses, se rendit à Chelles, et fit nommer sa sœur Martine par la majorité des opposantes. On plaïda

1. V. p. 295.

2. V. p. 220.

3. *Ibid.*

4. Arch. Nat., L 426, n° 4. — R. Racine, 104, p. 118-119.

5. Arch. Nat., X^{1a} 1502, f° 118 r°.

6. *Ibid.*, X^{1a} 1505, f° 189 r°.

7. *Ibid.*, X^{1a} 8327, f° 223 v°.

8. Raulin n'était probablement pas resté étranger au choix de Jeanne la Rivière ; Cf. 86, lett. 13, à Jérôme, prieur de Fontevrault ; il y rappelle un entretien qu'il eut avec ce moine dans le jardin de Sainte-Madeleine sur la réforme de Chelles (f° 44 r°). Si l'évêque de Paris veut réformer Chelles, avait dit le prieur, « habeo abbatissam vel priorissam paratam ad beneplacitum suum ».

9. Abbaye de l'ordre de Prémontré dans le diocèse de Chartres.

an Parlement le 13 et le 17 mars ¹. Un arrêt, le 6 avril 1500, maintint la réforme, décida que les missionnaires resteraient au couvent, dont il interdit l'entrée à l'abbé de Joyenval, mit à néant l'appel de M^ortine de Moulin, ordonna de procéder à l'élection canonique de la nouvelle abbesse ². Quelques jours après, Jeanne La Rivière était nommée ³. Les statuts de 1475 entraient en vigueur, et Chelles devenait un séminaire de la congrégation nouvelle de Fontevault.

*
* *

Le gouvernement ne négligeait pas l'observance. Déjà, le 20 février 1498/9, Louis XII avait maintenu les pouvoirs concédés par Charles VIII, en vertu d'une bulle de 1494, aux abbés de Chezal-Benoist, Marmoutier et Sainte-Marie de Luxé, pour la restauration de l'ordre bénédictin ⁴. Il venait de soutenir Jean Simon contre l'abbesse de Chelles. Il ne pouvait laisser hors du royaume l'homme qui à Paris était l'âme du mouvement réformateur. Louis de Gravelle, Louis d'Amboise intervinrent auprès du roi pour obtenir le rappel de Standonck. Jean Clérée, vicaire de la congrégation dominicaine de Hollande, devenait l'un des familiers de Louis XII, qui allait l'emmener en Italie. Déjà, vers la fin de l'année, Raulin avait pu écrire aux pauvres de Montaigu : « Lorsque j'étais dans l'Albigeois, j'ai parlé de l'exil de votre maître à Monseigneur d'Albi, qui l'admire particulièrement. Il m'a répondu que le roi est maintenant dans des dispositions favorables ⁵. » Enfin, le vendredi saint 17 avril 1499/1500, Louis XII signait à Lyon des lettres de grâce très élogieuses, dont le Parlement et l'Université reçurent le 13 mai communication : « Pour plusieurs remonstrances qui nous ont été faictes des grands biens qu'il a faict et fait journellement, esquelles pour l'onneur de Dieu nostre créateur nous avons bien

1. Arch. Nat., L 426, n^o 6 ; 23 janvier 1499/1500, appel de l'abbesse contre l'évêque. — X^{1a} 8327, f^o 222 v^o-235 v^o, 13 mars ; f^o 239 v^o-236 r^o, 17 mars.

2. Arch. Nat., X^{1a} 1505, f^o 189 r^o-v^o.

3. Arch. Nat., L 426, n^o 8 ; confirmation de l'élection par Hacqueville et Étienne Poncher, 9 mai 1500. — Il y eut encore quelques contestations (n^o 8) au sujet de la pension attribuée par l'arrêt de la Cour à l'ancienne abbesse.

4. Arch. Nat., L 748, n^o 1.

5. Raulin, 86, lettre 57, f^o 140 v^o-141 r^o ; Cum dominum Albigensem magistri vestri amorem praecipuum nuper in Albiesio super ojus exiliū materia interrogarem, respondit Regem nunc sentire de illo in bonitate.

voulu obtempérer, nous avons bien voulu, octroïé et permis audit maître Jean Standonek qu'il puisse retourner, converser et demeurer en nostredicte ville de Paris et aultres villes et lieux de nostredit royaume où bon lui semblera... ; et qu'il soit recueilli, traiteté et favorisé comme il a esté par ci-devant, en manière qu'il puisse continuer aux bonnes œuvres et bien qu'il peut faire en nostredicte ville et Université ¹. » Les quatre Facultés décrétèrent des remerciements au roi et se hâtèrent de prévenir l'exilé ².

Standonek revint en France ³. Gravelle lui ménagea une entrevue à Melun avec Louis XII. D'après le chroniqueur anonyme de la mission Windeshémienne, quelques instants avant d'être présenté au roi, il donnait son capuchon à un pauvre ⁴. Il acquit du crédit auprès de Louis XII et de Georges d'Amboise. Le cardinal adoptait maintenant, en matière cléricale, une politique de réformes, qu'il conciliait avec ses ambitions personnelles, et son désir d'obtenir un jour, heureux candidat du parti de l'observance, la succession d'Alexandre VI. Toutefois il restait un fidèle serviteur du pouvoir royal, et, pour ménager ses chances de plaire un jour au conclave, il sentait l'opportunité de ne pas s'opposer trop ouvertement aux pratiques de la cour de Rome. Raulin et Standonek, absorbés par le détail de leur action pratique, avaient trop besoin de son aide pour discuter avec lui sur les libertés de l'Église française. Maillard et Clérée, moines mendiants, ne s'en souciaient pas. Mais la lutte pouvait aisément recommencer entre Georges d'Amboise et les gallicans du Chapitre et de l'Université.

II

Le péril turc était grave au début du XVI^e siècle. Venise avait dû, en 1499, défendre son empire contre une invasion inattendue. Malgré un impôt du tiers sur les revenus d'Église, qui lui avait permis d'armer une flotte de cent trente voiles, la République

1. Arch. Nat., X^{1a} 1505, f^o 133 r^o-v^o, publié par Du Boulay, **143**, VI, p. 1.

2. Du Boulay, *ibid.*

3. Le 30 mai, la ville de Malines le fêta, sans doute à l'occasion de son rappel. Il y resta jusque vers le milieu de juin, afin d'achever l'organisation de son collège (Godet, **141**, p. 119).

4. *Liber*, **111**, 1, 5, f^o 31 r^o.

perdait Lépante le 26 août, pendant que dix mille cavaliers venus de Bosnie pénétraient sur son territoire. Toute la contrée jusqu'au Tagliamento était ravagée ¹.

Le consistoire s'inquiéta vivement du danger qui menaçait l'Italie. Vers la fin de l'automne, le pape invitait en termes pressants tous les princes catholiques à nommer des délégués, qui se réuniraient à Rome en mai de l'année suivante pour y conclure une ligue contre les Turcs. Ses prières furent peu écoutées ; il dut les renouveler en février 1500. Mais aucun délégué ne vint, et les ambassadeurs ne donnèrent que des réponses vagues. Alors, le 1^{er} juin, Alexandre VI adressa une bulle à toute la Chrétienté. Il y disait la férocité des Turcs, leur désir de piller Rome et de subjuguier les fidèles, la nécessité d'assurer la défense maritime des domaines pontificaux ; il levait une décime sur tous les bénéfices spirituels sans exception, menaçaient d'anathème ceux qui refuseraient de payer. L'acte devait être publié dans chaque diocèse en langue vulgaire ². Un bref spécial invitait le roi de France, seigneur de Milan et prince très chrétien, à défendre l'Italie contre les Turcs. Le pape affirmait d'avoir lui-même imposé le clergé de ses États et se disait prêt à consentir de plus grands sacrifices. On apprit alors la prise de Modon, la chute de Navarin et de Coron ; Venise annonçait à toutes les puissances d'Europe le danger urgent ³.

Georges d'Amboise ne voulait pas être considéré par les membres du Sacré-Collège comme un ennemi de la Curie. D'autre part le gouvernement royal avait l'habitude de prélever, avec le consentement du pape, une part des décimes ⁴, et les affaires d'Italie coûtaient cher : il avait fallu deux campagnes pour occuper le Milanais. On nomma donc des commissaires devant lesquels les Églises, les chapitres, les collèges durent envoyer déclaration de leurs revenus, sous peine de censures et de punitions disciplinaires ⁵. Mais l'Église gallicane n'admettait

1. Pastor, **60**, 111, p. 462.

2. *Ibid.*, p. 464.

3. *Ibid.*, p. 467.

4. Imbart de la Tour, **20**, 1, p. 94.

5. Arch. Nat., M 66 B, n° 48 ; Appel de l'Université (18 déc. 1500). — Le cardinal a nommé des *subexecutores*, cité les collèges, chapitres, églises, par ses officiers et vicaires, à comparaître devant eux pour déclarer leurs revenus, « sub penis et censuris ultra modum a ratione exorbitantibus ». Cf. Arch. Nat., J 939, n° 166 ; Extrait de la décime levée du temps du feu roi Loys dornier, décédé, en l'année 1500.

pas que le pape, sans la consulter, l'imposât. A Paris, l'Université protesta la première. Déjà mécontente d'un emprunt obligatoire levé par le gouvernement sur toute la population parisienne, elle tenta quelques démarches inutiles auprès de la Cour et du procureur du roi, et, le 18 décembre, en une assemblée générale tenue aux Mathurins, arrêta les termes d'un appel au pape et au concile ¹.

L'Église de Rome, déclara-t-elle, ne peut rien ordonner contrairement à la loi divine ou aux décisions des conciles généraux. Lorsque ses commandements peuvent troubler la paix de la Chrétienté, il est légitime d'en appeler. Or les ministres de l'Église, pour mieux vaquer à leurs offices, doivent, par la volonté de Dieu, rester libres de toute imposition. L'Université invoque les exemples des Égyptiens, des Gaulois et des Juifs, accumule textes profanes et sacrés, cite Aristote et César, la Genèse, le Livre des Rois, les Macchabées et les Prophètes, les Pères et les conciles. Saint Eucher, évêque d'Orléans, vit Charles Martel emporté par les démons, pour avoir accordé à ses soldats les dîmes ecclésiastiques ². L'assemblée du Latran condamne les puissances temporelles qui lèvent des tailles sur les clercs ; celle de Constance, par le décret *Cum paterna pietas*, interdit au pape de réclamer d'eux un impôt sans l'aveu de leurs représentants, car il doit user de son autorité pour l'édification et non pour la destruction de l'Église ³. La décime est donc illégale, condamnée par les statuts de Constance, dont le respect s'impose à tout chrétien, même au souverain pontife, surtout en ce qui regarde la foi et la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres. Exigible seulement si un concile général et régulier avait décidé d'organiser la guerre contre les Turcs, il n'appartiendrait qu'aux prélats gallicans d'en fixer le chiffre. Or, d'après les décrets de Bâle, le concile général devait se réunir d'abord au bout de cinq ans, puis de dix en dix années ; il fallait, avant de lever la décime, convoquer ce concile ou tout au moins

1. Du Boulay, 143, VI, p. 2-3 ; 16 juillet, 27 juillet, 3 août, 8 août, 9 août. — Le texte de l'Appel, aux Arch. Nat., M. 66^b, n° 48.

2. *Ibid.* : Visus est a quodam viro sancto, Eucherio nomine, Aurelianensi episcopo, deportari in infernum, eo quod suis militibus decimas contulerat Ecclesiarum.

3. *Ibid.* : Quamvis enim secundum apostolicam doctrinam pape potestas a Christo immediate sit, est tamen ad Ecclesie edificationem, non autem ad ipsius destructionem.

l'assemblée de l'Église française ¹. Mais les Vénitiens sont assez riches pour se défendre contre les Turcs, et le pape enlève chaque année aux Églises, par les amates et les taxes de vacances, assez d'argent pour armer des soldats ; sinon, qu'il s'adresse aux diocèses italiens et voisins de la république vénitienne. Nul n'ignore d'ailleurs qu'on n'emploie jamais les décimes à l'usage qui leur sert de prétexte ; elles ne servent qu'à provoquer des scandales sans fin, à diminuer la richesse du royaume et des fondations pieuses. L'Université, qui participe aux libertés de l'Église en vertu de la bulle *Quasi lignum vitae*, supplie donc le Saint-Siège, le cardinal et les collecteurs, d'étudier plus à fond la matière, et, s'ils continuent d'user de monitions, citations, interdictions, censures, excommunications, privations et réquisitions du bras séculier, elle en appelle au pape mieux éclairé, et au concile universel dont elle accepte le jugement définitif ².

*
* *

Ainsi l'année s'achève dans un grand trouble et sous la menace de nouveaux conflits. Les prophéties, qui, à la veille de la première conquête de Naples, annonçaient la rénovation du monde chrétien, tardent à se réaliser. L'Église corrige trop mollement ses désordres au gré des âmes qu'ils offensent. On parle de la réforme hors du monde latin ; des livres français en discutent. La *Nef des Fous*, dans la traduction de Pierre Rivière, est réimprimée le 8 février 1499/1500 ³. Un jeune élève de procureur, Jean Bouchet ⁴, récemment arrivé de Poitiers, mais déjà bien vu à la cour du roi et connu pour sa verve de rhétoricien, publie, à l'imitation de Brant, les *Regnards traversans les péril-*

1. *Ibid.* : Nulla legitima subsistente causa saltem exposita et in concilio generali et precipue apud Ecclesiam gallicanam minimo convocata cognita... ; per importunas, ut presumitur, preces...

2. *Ibid.* : ... A sanctissimo domino nostro papa Alexandro VI minus debite consulto ad seipsum melius consulendum, ac ad Sanctam Sedem Apostolicam eam melius consulendam, nec non ad Sacrosanctam Sinodum universalem celebrandam.

3. Hain 3756 ; Pellechet 2829.

4. Hamon, 297, p. 1-28.— Jean Bouchet, né le 31 janvier 1475/6, étudia le droit à Poitiers, fit partie, en 1497, de la députation envoyée par cette ville à Charles VIII pour obtenir un Parlement ; il fut reçu par le roi à Lyon et vint à Paris la même année. En 1498 il publia l'*Amoureux transy sans espoir*, œuvre pleine de vers équivoqués, d'abstractions prosaïques, dans le goût des grands rhétoriciens.

*leuses voies des folles fiances du monde*¹. A son tour il décrit, sans grande originalité, les vices et les folies des hommes ; il répand, lui aussi, des plaintes amères sur la détresse de l'Église. On acquiert ses biens par simonie, promesses et pactions² : « ... Vous faictes du sanctuaire de Dieu et de son Église une fosse à larrons, une banque de trischerie. » Des « asnes mitrez » obtiennent les évêchés³. Les prestres sont « plus pompeusement vestus et en plus grand déformité que tabourineurs et ménestriers... Sortez, prestres, sortez hors vos chambres parées et jardins de délices ; mettez vos voluptez arrière, et escoutez la parolle de Dieu qui vous baille la malédiction par la bouche d'Ézéchiél son prophète : tournez les feuilletz de la Bible⁴... » Les moines « font de bouche et devant le peuple les sérimonies ; en leurs couvents à leur secret sont les grans abus » ; la restauration de la discipline régulière, annoncée depuis longtemps, se ralentit ; car son fondement était sur « ypocrisie et vaine gloire⁵. »

Au milieu des querelles gallicanes et malgré les méfiances de l'opinion, les rigoristes, un moment retardés par la lutte de l'Université contre le pouvoir royal et par l'exil de Standonck, reprenaient leur tâche. Les réformateurs de Cluny tentaient d'introduire leur observance chez les Bénédictins de Saint-Martin des Champs. Déjà, en 1496, ils avaient sans succès disputé devant le Parlement le titre de prier à l'archevêque de Lyon, André d'Espinay⁶. Sa mort, survenue le 10 novembre 1500, leur donna l'occasion d'intervenir encore⁷.

Philippe Bourgoing n'acceptait pas la sentence de 1496 ; il était alors à Paris ; dès le 15 novembre, il fit reconnaître ses droits par la Cour⁸. Cependant l'abbé de Cluny le nomma prier et le chargea de réformer, avec l'aide de Jean Raulin, le couvent⁹.

1. Bouchet, 296 ; Hain 3758 ; chez Vêrard, in-f^o, s. d. (1500) ; Hamon, 297, p. 400-401. Vêrard, pour assurer sa vente, donna le livre comme une œuvre de Brant. Bouchet ne protesta pas ; mais comme l'imprimeur avait ajouté et retranché à son texte, il lui intenta un procès au Châtelet, et obtint des dédommagements. (Hamon, p. 23).

2. Bouchet, 296, XI, f^o dv r^o.

3. *Ibid.*, f^o dvi r^o.

4. *Ibid.*, f^o dv r^o.

5. *Ibid.*, VII, f^o ciii r^o.

6. V. p. 233-234.

7. *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 538.

8. Arch. Nat., X^{1a} 1506, f^o 4 v^o.

9. D'après le plaidoyer de Chambellan, du 10 février 1500/1 (Arch. Nat., X^{1a} 4842, f^o 121 r^o), il semble que l'abbé de Cluny ait un moment accordé le

Le 6 janvier 1500/1, jour de l'Épiphanie, ils entrèrent à Saint-Martin des Champs, avec treize autres moines dont les noms nous ont été transmis¹. Ils y trouvèrent vingt-et-un religieux, les contraignirent d'accepter la réforme et promulguèrent de nouveaux règlements. Les biens du monastère devaient être mis en commun, selon la règle de saint Benoît. Le prieur et les anciens nommeraient un trésorier, obligé de rendre tous les ans compte de sa gestion aux anciens, au prieur et au sous-prieur, et de leur exposer l'état des biens meubles et immeubles du couvent. On interdisait aux moines de rien posséder en propre, de garder plus de vingt-quatre heures la moindre somme d'argent sans la remettre au trésorier. Le prieur ne prendrait aucune décision importante sans l'avis des anciens ; il devait donner principalement ses soins à la direction spirituelle, confesser en personne les frères, surtout les novices, se montrer souvent au cloître, à l'infirmerie, prendre ses repas au réfectoire, coucher au dortoir. Les moines devaient suivre exactement les offices, éviter l'oisiveté, s'occuper sans cesse de travaux utiles, « selon les talents et les grâces concédés à chacun ». La règle bénédictine et les statuts cluniciens furent rétablis dans le moindre détail².

Mais le frère du prieur défunt, Jean d'Espinay, qui, outre l'évêché de Valence et de Die, possédait l'abbaye de Barbeaux³, le prieuré de Saint-Nicolas d'Albi et un canonicat de la Sainte-Chapelle du Palais, « bénéfices de grande valeur », vint alors réclamer la commende de Saint-Martin, qu'André lui avait résignée par un acte scellé deux jours avant sa mort, et dont le pape, disait-il, lui accordait la provision. Un procès s'engagea devant la Cour le 18 février 1500/1⁴ : Raulin et Bourgoing unirent leur cause. L'attaque fut vive de part et d'autre. L'avocat Chambellan dut défendre Raulin d'avoir prêché dans ses sermons des choses scandaleuses. « Il n'a fait, dit-il, que blâmer les vices *more suo*, sans que jamais il ait particularisé, mais on dit que *qui viciis detrahunt offendunt plurimos*⁵. » Poulain,

prieuré à Raulin ; mais les actes officiels de la réforme désignent Bourgoing comme prieur (V. la note suivante).

1. Arch. Nat., LL 1377, f° 1 r° et suiv. ; publié par Marrier, 84, p. 55 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 58-62.

3. Abbaye de Cisterciens, près de Melun, diocèse de Sens.

4. Arch. Nat., X^{1a} 4842, f° 120 r°-124 v°.

5. *Ibid.*, f° 122 r°.

l'avocat de Standonek dans le procès de Reims, développa, contre Jean d'Espinay, les mêmes arguments que trois ans auparavant contre Briçonnet. « La provision de partie est nulle, vue la multitude effrénée des bénéfices de partie... ; telle effrénée multitude de bénéfices est subversion de l'état ecclésiastique... On voit qu'au moyen desdictes commendes ledit prieuré est tout désolé et détruit ¹. » Olivier, pour l'évêque de Valence, répondit que l'abbé de Cluny cumulait lui aussi quelques abbayes et un évêché, et que Raulin, bien que simple moine, était doyen de Nogent-le-Rotrou ². Jean d'Espinay ne voulait pas empêcher la réforme, et si Raulin acceptait de l'y aider, il lui offrait une « double portion ». Mais Chambellan décrivit à son tour les ruines accumulées par les commendes, nia les réparations que le prélat disait entreprises à Barbeaux, et l'accusa de nourrir vingt-quatre chiens avec les biens des pauvres ³.

Le Parlement n'osait se prononcer entre deux moines soutenus par Jacques d'Amboise, et l'évêque de Valence, dont la famille était puissante dans l'État et dans l'Église, et qui montrait des lettres pontificales en bonne forme. La solution du procès dépendait de Georges d'Amboise ; mais, favorable aux rigoristes, il ne voulait pas compromettre ses ambitions par une brouille maladroite avec le pape, et s'irritait d'entendre leurs amis du Chapitre, de l'Université, de la Cour protester, en ce moment même au nom des libertés gallicanes, contre la décime. Or, le 8 mars, le recteur, accompagné des doyens et des procureurs de chaque Faculté, se présentait au Palais ; le vieux théologien Bérenger Marchand défendit les droits des étudiants et des maîtres ⁴. Le 20 mars, les chambres assemblées écoutèrent les gens du roi et désignèrent, pour aller plaider auprès de Louis XII la cause de l'Université, Cosme Guymier, le commentateur de la Pragmatique, reçu conseiller et président à la Chambre des Enquêtes le 11 janvier précé-

1. *Ibid.*, f^o 122 v^o.

2. *Ibid.*, f^o 124 r^o : Rolin avant qu'il fust religieux tenoit ung bénéfice régulier en commende, et de présent tient le prieuré conventuel de Nogent-le-Rotrou qui vaut 1.000 ou 1.200 francs.

3. *Ibid.*, f^o 124 v^o : Aux réparations qu'il dit avoir faictes à l'abbaye de Barbeau dit qu'il n'en a fait aucunes, mais au contraire en lieu de nourrir les povres par son bail fait nourrir vingt-quatre chiens.

4. Arch. Nat., X^{1a} 1506, f^o 75 r^o.

dent ¹. Il se récusait quelques jours après, mais le Parlement présenta ses remontrances à Louis XII ².

Le procès de Saint-Martin se poursuivait. Jean d'Espinay était soutenu par Jacques d'Espinay, seigneur de Segré, par le chanoine de Paris Étienne Poncher, exécuteur testamentaire du cardinal de Lyon. Louis de Graville, sans doute conseillé par Standonck, son confesseur, appuyait les rigoristes. La Cour penchait en leur faveur ; elle permit, le 26 mai, à Philippe Bourgoing, de prendre sur les revenus du prieuré une somme de 400 livres tournois pour les réparations nécessaires ³. Mais, le 22 juin, la question de la possession restait encore pendante ⁴. Alors, après une entrevue avec Jean d'Espinay, qui finit par s'en remettre à la décision de Georges d'Amboise, nommé légat le 5 avril ⁵, Raulin s'adressa directement au cardinal. « Vous voyez, écrivit-il, que je suis venu pour essayer d'arracher le couvent de Saint-Martin des Champs à l'avidité des vautours..., afin d'y attirer des hommes qui y fassent prospérer la religion et embellissent la cité de Dieu. » Il le pria d'agir auprès de l'évêque de Valence. « La paix rétablie à Saint-Martin, concluait-il, nous y appellerons des étudiants et des maîtres en théologie, que leur doctrine et la sainteté de leur vie vous rendra chers. Ils n'attendent que le moment d'entrer ⁶ ».

La régularité n'était pas seulement menacée chez les Cluniciens de Saint-Martin. Autant que la mauvaise volonté des prélats, les rigoristes craignaient les réformes apparentes auxquelles les couvents consentaient parfois pour éviter l'introduction de religieux étrangers. Ainsi Saint-Victor, en 1498, avait échappé aux Windeshémiens ; ainsi, dans l'été 1501, les Frères Prêcheurs et les Cordeliers de Paris, profitant de l'indécision du légat, restaurèrent hâtivement leur discipline, afin d'écartier l'intervention des Dominicains de Hollande et des Mineurs de l'Observance.

Depuis six années, en effet, Jean Clérée voulait imposer aux

1. *Ibid.*, f^o 88 r^o : ... Et sur ce oys les gens du roy a esté délibéré que la court envoiera devers le Roy maistre Cosmo Guymier conseiller dudit Seigneur et président en la Chambre des Enquestes de ceste cour. — Réception de Guymier, par résignation de Jean Rolin, évêque d'Autun, f^o 25 v^o.

2. *Ibid.*, f^o 93 r^o-v^o ; pénultième mars.

3. *Ibid.*, f^o 138 r^o.

4. *Ibid.*, f^o 155 r^o : La Cour invite Bourgoing et Raulin à déposer leurs pièces avant le 1^{er} juillet.

5. Arch. Nat., L. 327, n^{os} 8-9.

6. Raulin, 86, lett. 54, ad legatum Galliarum, f^o 133 r^o-134 r^o.

Jacobins les statuts hollandais¹. Mais le chapitre général de l'ordre, célébré au couvent romain de Santa Maria sopra Minerva, le 30 mai 1501, jour de la Pentecôte, avait ordonné à tous les prieurs provinciaux et conventuels et à leurs vicaires de réformer les maisons placées sous leur contrôle, édicté des statuts pour y rétablir la communauté des biens, la clôture et la discipline². Les moines, même maîtres en théologie, ne pouvaient prendre leurs repas ailleurs qu'au réfectoire, posséder aucune somme d'argent supérieure à leurs besoins, s'occuper de commerce ou tenir des fonds chez les marchands ; qui mourait propriétaire devait être privé de la sépulture religieuse. Le dépeuplement des couvents inquiéta les définites, qui décidèrent de solliciter par tout moyen les vocations monastiques. « Les frères, dirent-ils, devront, par l'exemple d'une vie et de mœurs édifiantes, par d'honnêtes et saintes exhortations, tenter d'arracher aux dangers du siècle les jeunes gens bien doués et de bonne famille, afin de les conduire au port de notre ordre³. » On rédigea des statuts pour les *Studia generalia* et pour Saint-Jacques. Il fallait choisir avec soin les lecteurs, n'accorder les grades aux étudiants qu'après trois ans de séjour, refuser tout honneur aux licenciés promus par bulles pontificales⁴. Afin de lutter contre les progrès et l'avidité des congrégations nouvelles, le chapitre décida que seuls les provinciaux, sur l'ordre du maître, auraient le droit de procéder à la réforme des couvents, excommunia ceux qui en prendraient d'eux-même l'initiative⁵. Le 29 juillet suivant, le provincial de France, Antoine Pannet, recevait l'ordre de restaurer avant six mois les couvents de Paris, de Bourges, d'Ypres et de Bergues⁶.

A Saint-Jacques, avant la fin d'août⁷, tous les Jacobins,

1. Arch. Nat., X^{1a} 8329, f^o 225 v^o : Désire depuis six ans la réforme du couvent de Paris.

2. Arch. Nat., LL 1529, f^o 151 r^o-165 r^o.

3. *Ibid.*, f^o 161 v^o : ... Studeant juvenes praesertim bonae indolis, honeste natos, pollentes ingenio, et ad scientiam aptos, de periculis seculi eos eripere et ad nostrae religionis portum evocare.

4. *Ibid.*, f^o 162 v^o-164 v^o.

5. *Ibid.*, f^o 157 v^o.

6. Mortier, 113, v. p. 129, n. 2 : Magistro Antonio Panneti provinciali Franciae, mandatur ut juxta ordinationem capituli generalis romani reformet infra sex menses conventum Parisiensem, Brugensem, Yprensem et Bergensem : alias reformabitur per alios (Reg. de Vincenzo Bandello, I, f^o 17 v^o).

7. Arch. Nat., X^{1a} 8329, f^o 217 r^o-v^o : Le provincial de France en aoust dernier en ensuivant la délibération et intencion dudit chapitre général vint audit couvent de Paris...

prosternés devant lui, promirent d'observer la règle, rendirent leurs clefs et l'argent qu'ils gardaient dans leurs cellules. On rétablit la vie en commun et la clôture. On déposa le sous-prieur et le prieur. Le premier fut remplacé par un moine du couvent, frère Jean Magny ; le prieur fut choisi dans la congrégation de Hollande : on désigna Tristan Dolo, réformateur du couvent de Tours, et qui dirigeait alors la maison de Nantes ¹. Mais, malade et usé, il ne sut obtenir aucune autorité sur de jeunes étudiants habitués à un régime facile et dont le nombre dépassait deux cents. Tous reprirent bientôt l'habitude de sortir sans permission, de se mêler aux tumultes de l'Université, de vivre séparément et d'avoir chacun leur bourse particulière ².

Chez les Cordeliers s'accomplissait également un simulacre de réforme. Le 9 août, le Parlement, las de leur désordre, appela le provincial, lui enjoignit de faire cesser les tumultes et les scandales dont la cour avait reçu plusieurs plaintes ³. Il devait, avant huit jours, prendre les mesures nécessaires, sinon le Parlement chargerait l'évêque de réformer le monastère, bien qu'exempt. Le provincial obéit, rétablit hâtivement une apparence de règle. Deux moines, qui commirent quelque excès, furent mis à la Conciergerie. La Cour, le 23 août, les fit élargir et leur commanda de vivre « comme à leur ordre appartient, sous peine de prison et d'être baillés et rendus à l'évêque de Paris pour en faire punition sans préjudice de leur exemption ⁴. » Bientôt, comme chez les Jacobins, les jeunes étudiants qui peuplaient la maison retrouvèrent leurs habitudes de laisser-aller.

Alors les observants des deux ordres s'émurent. Clérée qui, l'année précédente, avait accompagné Louis XII en Lombardie, vint à Blois, et, vers l'époque où Raulin priait le légat de pacifier Saint-Martin des Champs, lui demanda l'autorisation de réformer Saint-Jacques ⁵. Maillard, de son côté, sollicitait la permission de réformer les Cordeliers de Paris ⁶.

1. *Ibid.*, f^o 217 v^o-218 v^o.

2. *Ibid.*, f^o 222 r^o-v^o : La prétendue réforme est nulle et n'a pas duré, etc.

3. Arch. Nat., X^{1a} 1506, f^o 193 v^o. Publié par Dupuy, 41, IV, p. 18, avec une erreur de date (26 juillet).

4. Arch. Nat., X^{1a} 1506, f^o 203 r^o.

5. *Ibid.*, X^{1a} 8329, f^o 220 r^o. — Sur le voyage de Clérée en Italie, v. Quétiif, Échart, 112, II, p. 12.

6. Maillard, réélu vicairé général de la province de France au chapitre général de Malines (printemps de 1499 ; Wadding, 116, XV, p. 177) avait prêché le

*
*
*

Le cardinal-légat pouvait d'autant plus aisément intervenir, qu'Alexandre VI lui avait confié, sur ses instances, une autorité presque illimitée pour la réforme de l'Église gallicane : droit d'ouvrir, de faire fonder et de doter autant de monastères, de prieurés, de collégiales, d'hôpitaux, d'églises, de paroisses et de chapelles qu'il lui plairait, à condition que le revenu de chacun de ces établissements ne dépassât pas 200 livres tournois ; droit de supprimer les canonicats et les prébendes, les bénéfices réguliers et séculiers, d'en transférer les rentes aux monastères ou aux églises réformées et aux hôpitaux ; droit de visiter et de réformer les Universités et collèges, les chapitres, les couvents, tant exempts que non exempts, dans toute l'étendue du royaume, de casser les anciens statuts, d'en promulguer de nouveaux, et de briser toutes résistances à l'aide de censures sans appel, nonobstant toute exemption, privilèges et indults, même accordés par le Siège Apostolique ¹.

Mais les gallicans de l'Université, du Chapitre et du Parlement s'inquiétaient de voir le légat obtenir dans l'Église de France des pouvoirs presque pontificaux. Il le comprit et leur fit quelques avances. Déjà, le 9 août, les représentants de l'Université avaient été priés de communiquer avec le procureur du roi, pour « trouver avec lui quelque bon expédient » sur l'affaire de la décime ². Le 7 décembre, la Cour, toutes chambres assemblées, examina les pouvoirs de Georges d'Amboise, enregistra les lettres-patentes du roi, la commission du pape et les facultés du légat ; mais elle ajouta cette réserve expresse, qu'il ne « devrait

Carême de 1500/1, à Bruges. Pour les éditions de ces sermons, où l'on trouve, notés dans le texte, les passages auxquels le prédicateur doit tousser (v. p. 164, n. 2), mais où Maillard semble citer plus volontiers Saint Bonaventure que Duns Scot, v. Brunet, 285. III, col. 1317. Ils forment en général la première partie du recueil intitulé *Norum diversorum Sermonum Opus*, et qui parut, à diverses reprises, à Paris dans les premières années du XVI^e siècle, in-4^o et s. d. (Bibl. Nat., D 5266a, etc.).

1. Arch. Nat., LL 327, n^o 8 : Pouvoirs pour réformer les abbayes et les Églises ; n^o 9 : Pouvoirs pour réformer les Universités, collèges, chapitres, etc. ; copie vidimée des deux bulles du 5 avril 1501, exécutée à Lyon, le 18 oct. 1502, par ordre d'Antonio Florès, évêque de Castellamare et chancelier du cardinal, à la demande de Jean Standonck. — L 357, n^o 3 : Bref d'Alexandre VI à Louis XII, par lequel il lui annonce officiellement la nomination de Georges d'Amboise comme légat, 7 mai 1501.

2. Arch. Nat., X^{1a} 1506, f^o 193 r^o.v^o.

user desdites legation et facultés, que ès choses qui ne seraient contraires, derogantes et préjudiciables aux droits et prérogatives du roi et du royaume, et de ce faire baillerait lettres au Roi, ainsi que les autres légats admis et reçus par ledit seigneur ont fait et accoustumé de faire ¹ ». Le 17 février 1501/2, Georgess d'Amboise entra solennellement à Paris, où il précédait Louis XII de quelques heures. Quatre jours après, il vint au Parlement, avec les cardinaux Raffaello Riario, Ascanio Sforza et un grand nombre de prélats. Il prononça une harangue latine, pleine d'éloges pour les conseillers. « A déclaré estre venu en la court pour plusieurs causes et pour deux principalement : l'une pour amener mesdits seigneurs les cardinaux de Saint-Georges et d'Ascaigne en ladite Court et leur montrer le Sénat très entier duquel la puissance est telle que le Roy a puissance absolue et lui commet le faict de la justice et supériorité d'icelle, en disant plusieurs bonnes choses de ladicte Court. L'autre si estoit pour rendre grâces à la Court tant *nomine Pontificis* que *suo* de la bonne expédition qu'elle avait faicte du faict de ladicte légation dont on se estoit adressé à elle ; en disant en outre que, comme une de ses principales facultés et puissances qu'il eust dependentes de sadicte légation fust la réformation des couvents, que il avoit intention de y attendre et besoigner avec l'aide, conseil et auctorité de ladicte Court, en soy offrant, ses parens et amys, pour s'employer tant en général que particulier à faire tout plaisir et faveur à ladicte Court et aux suppôts d'icelle. » Mais le premier président, Pierre de Courthardy, dans sa réponse latine, après les compliments d'usage, le pria de respecter et de défendre les libertés gallicanes ².

On le vit, du moins, soutenir vigoureusement les réformes monastiques. Celle des Jacobins était déjà commencée. D'accord avec Jean Clérée, il entendait briser toute résistance dès la fin des six mois accordés au provincial pour restaurer la discipline. Vers le début de février, son vicaire, Antonio Florès, évêque de Castellamare, visita le monastère ³. On avait arrêté

1. *Ibid.*, X^{1a} 1507, f^o 14 v^o.

2. *Ibid.*, X^{1a} 1507, f^o 60 r^o et suiv. : *Ecclesiae gallicanae... causam libertateme, quantum salva romanae Sedis majestate potes, amplectaris, tuearis, defendas...*

3. *Ibid.*, X^{1a} 8329, f^o 220 v^o : *Estoit absent ledit Clérée quand la sentence fut exécutée. — X^{1a} 1507, 10 mars : Messiro Anthoïno Florès..., son commis et délégué en ceste partie.*

d'expulser les frères paresseux ou de mauvaise vie, et de les remplacer par des observants. Quelques jours après arriva Jean Clérée, avec un certain nombre de Dominicains de la congrégation de Hollande, mais tous Français et pris dans des maisons françaises¹. On décida le renvoi de Dolo en Bretagne ; on licencia environ cent-vingt étudiants, avec ordre de partir immédiatement pour des couvents réformés et promesse de les rappeler quand ils le mériteraient. Ils protestèrent à grands cris et l'on dut appeler les archers pour les mettre dehors². Le lendemain, avec une troupe d'écoliers armés, ils envahirent le couvent. « A l'un des frères réformés, âgé de soixante-dix-sept ans, on fit infinies injures ; on le coucha sur les carreaux, lui mit-on le pied sur le ventre et sur l'estomac ; tira l'on sur lui le couteau et fut en danger de mort. Frère Jean Benard, qui a la charge de secrétaire ou dit couvent, fut pris devant le grand autel, mené comme prisonnier au cloître, gecté par terre, foulé aux pieds, sa robe et ceinture coupée³. » Le chef des missionnaires reçut des coups de poing et de bâton. « Il y avoit ung religieux du parti adverse qui avoit ung maillet de fer dont il cuida rompre la teste audit Clérée⁴ ». Les réformateurs furent chassés et le couvent resta aux anciens moines. Mais le lendemain les archers parurent et commencèrent le siège ; les Jacobins capitulèrent et laissèrent rentrer Clérée et les siens. On conduisit quelques moines aux prisons ecclésiastiques ; les étudiants expulsés quittèrent la capitale⁵.

Georges d'Amboise protégeait en même temps les réformateurs Bénédictins. Le procès de Saint-Martin des Champs s'était enfin terminé par le désistement de l'évêque de Valence, qui céda sans doute à l'action personnelle du légat⁶. Le nombre des moines, qui n'était que de vingt-et-un, le 6 juin 1501, avait augmenté, dans le courant de l'année, grâce aux efforts de Raulin, qui songeait à faire du couvent la haute école théologique

1. *Ibid.*, X^{1a} 8329, f^o 223 r^o : N'en a amené un seul de Hollande, mais des couvents de France.

2. *Ibid.*, f^o 220 v^o-221 r^o, récit de Clérée ; f^o 219 r^o-v^o, récit de Magny.

3. *Ibid.*, f^o 221 r^o.

4. *Ibid.*, f^o 221 v^o.

5. *Ibid.*, f^o 221 r^o.

6. On ne connaît pas la date exacte de ce désistement ; mais il devait être un fait accompli au début de 1502. Après le 8 juillet 1501 (X^{1a} 1506, f^o 166 v^o), on ne trouve plus trace du procès dans les registres du Parlement.

de Cluny ¹. Mais il fallait, pour restaurer les études dans la congrégation, rétablir l'ordre au collège qu'elle possédait à Paris ; Raulin y travailla en février 1501/2 ². A la même époque l'évêque de Châlons, Geoffroy Florcau, abbé de Saint-Germain des Prés, l'y appela avec Bourgoing. Ils vinrent, le 22 février, avec treize religieux de Saint-Martin ³. Dans la crainte de rencontrer la résistance qui avait failli arrêter Clérée à Saint-Jacques, ils se firent accompagner d'archers, forcèrent les portes et traitèrent les anciens moines avec la dernière rigueur. Trois officiers furent déposés et chassés. Un frère malade, qu'on savait hostile à la réforme, fut abandonné sans soins ⁴.

Standonek poursuivait l'organisation de la société des pauvres. Alexandre VI avait, dès le 21 août 1500, ratifié la règle rédigée en juin 1499, sous réserve de quelques changements que le principal introduisit ⁵. Désormais le pénitencier, le chancelier et le doyen de Notre-Dame devenaient officiellement les conservateurs de la congrégation. Elle ne se recrutait plus par les soins des théologiens : le prieur de la Chartreuse présentait, le pénitencier instituait les candidats. La messe était dite maintenant dès quatre heures du matin pour laisser plus de temps à l'étude. Les théologiens de la société jouissaient des mêmes privilèges universitaires que les Mendians. Standonek fit autoriser ces nouveautés par le légat le 22 février 1501/2 ; mais surtout il obtint son approbation pour un certain nombre de statuts, qui, depuis la fondation des collèges de Malines, Louvain, Cambrai et Valenciennes, répondaient à des besoins nouveaux, et déterminaient les rapports des succursales, ouvertes par le principal ou ses successeurs, avec la communauté de Paris. Elles lui devaient une entière soumission. Le prieur de la Chartreuse les visitait, pouvait les réformer, en déposer les maîtres. On ne devait placer à leur tête que des théologiens d'une vie irréprochable ; les écoliers des quatre collèges juraient obéissance aux

1. Arch. Nat., LL 1377, f° 5 r° ; noms des religieux reçus par Bourgoing ; f° 5 v°, noms des religieux reçus par Raulin.

2. *Ibid.*, f° 1 v° : Envoi de treize moines au collège.

3. *Ibid.* : Treize moines entrent à Saint-Germain des Prés le jour de la *Cathedra Petri* (22 février).

4. Jean d'Auton, 5, II, p. 227.

5. Bibl. de l'Université de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahier 12. — Félibien, 76, V, p. 721-725 ; Bulle de Georges d'Amboise en faveur du collège, dans laquelle se trouvent rappelées les conditions de l'approbation pontificale.

constitutions de Montaigu ¹. Ainsi se dessinait le cadre d'un nouvel ordre, séculier par le caractère de ses membres, monastique par son esprit. La régularité hollandaise était établie à Cysoing ². Saint-Sauveur de Melun, après une vive résistance, acceptait la réforme ³. Livry, sous la direction de Mombaer, rivalisait avec Château-Landon. Mais, le 6 janvier 1501/2, Nicole de Hacqueville, que Mombaer venait de quitter, était mort subitement, d'une attaque d'apoplexie, en sa maison du cloître de Notre-Dame ; ses biens passèrent à des héritiers collatéraux ⁴. Les Windeshémiens allaient connaître encore de mauvais jours.

*
* *

Les Jacobins, les moines de Saint-Germain des Prés protestaient contre le légat et les observants. Dès le 2 mars, les premiers, qui se croyaient soutenus par l'Université mécontente, plaidaient à la barre du Parlement. On entendit le sous-prieur nommé en août 1501, Jean Magny, accuser de violences Jean Clérée et ses compagnons, soutenir que les statuts hollandais contredisaient les lois du royaume. Jean Clérée raconta les événements du dernier mois, se défendit d'avoir introduit aucun religieux étranger, et justifia le renvoi de Dolo ⁵. La Cour, le 10 mars, refusa d'admettre aucune réintégration, décida que la réforme serait maintenue, sans préjudice de la juridiction universitaire, avec l'aide de quelques présidents et conseillers ⁶. Quand l'arrêt, dans la matinée, fut connu à Saint-Jacques, une nouvelle émeute éclata ; les moines chassèrent Clérée et les réformés ; des écoliers en armes occupèrent pour la seconde fois le couvent ⁷. Mais le Parlement voulait en finir. Dès le lendemain, le recteur était mandé à la Cour, qui lui enjoignit de déclarer nettement que ni lui ni l'Université ne favorisaient les Jacobins, et de punir les étudiants mêlés aux tumultes de la veille ⁸. Le couvent avait déjà capitulé devant les archers du lieutenant criminel. Le calme s'y rétablit peu à peu. Le légat, Jean Clérée,

1. Félibien, *ibid.*

2. V. p. 312.

3. *Liber*, 111, II, 5, f^o 66 r^o-71 r^o.

4. *Ibid.*, II, 4, f^o 61 r^o ; Arch. Nat., LL 127-8, p. 87.

5. Arch. Nat., X^{1a} 8329, f^o 216 r^o-225 v^o.

6. *Ibid.*, X^{1a} 1507, 10 mars 1501/2.

7. Jean d'Auton, 5, II, p. 222 et suiv.

8. Arch. Nat., X^{1a} 1507, 11 mars. — Dupuy, 41, IV, p. 49.

les commissaires de la Cour, examinèrent l'un après l'autre les Dominicains présents à Paris, et décidèrent sans appel de leur maintien ou de leur expulsion. Le 18 mars, le Parlement décida que tous ceux qu'on n'admettrait pas dans les trois jours devaient quitter immédiatement Paris sous peine de prison ; défenses les plus expresses étaient faites de les héberger. Ils pourraient solliciter, au bout de trois mois, leur réintégration, si leur conduite s'améliorait ¹.

Les Bénédictins de Saint-Germain des Prés voulurent plaider eux aussi. Trois d'entre eux, Guillaume de Guébault, Jean Lomme et Guillaume Guerry, appelèrent de Jean Raulin et de Philippe Bourgoing ². Ils soutinrent que les anciens moines vivaient sans reproche et ne méritaient pas les violences dont les missionnaires les avaient accablés. Ils accusèrent Raulin de mal connaître la règle qu'il professait depuis trop peu de temps, Bourgoing du vice d'ambition et de désirer le titre d'abbé. Ni l'un ni l'autre n'avaient agi selon l'esprit de correction apostolique ; au lieu de suivre les sept degrés énumérés par saint Benoît, ils avaient commencé par l'expulsion qui en est le dernier. Ils avaient altéré les anciennes coutumes et cérémonies du monastère, amoindri de moitié les offices. Mais, le 31 mars, la Cour mit l'appel à néant ³.

Olivier Maillard commençait alors la réforme des Cordeliers. Antonio Florès l'introduisit au couvent avec cinquante moines venus des maisons de l'observance. Mais les frères, qui détestaient depuis longtemps le prédicateur, refusèrent de se soumettre. Le 22 mars, Florès et Jean Rolin, évêque d'Autun, vinrent les visiter. Effrayés par la défaite des Jacobins, les Cordeliers n'osèrent pas d'abord résister de vive force et jouèrent la comédie : « Sachans, raconte Jean d'Auton ⁴, la venue desdits réformateurs, descendirent le corps de nostre Seigneur et le misrent sur le grant autel ; et là, tous ensemble dedans le cueur de leur esglize et autour dudit autel, commencèrent à chanter : *Domine, non secundum peccata nostra facias nobis*. Et ainsi que lesdits évêques entrèrent au cueur, lesdits Cordelliers disaient ung

1. Arch. Nat., X^{1a} 1507, f^o 82 v^o.

2. Les noms des appelants aux Arch. Nat., X^{1a} 1507, f^o 95 r^o ; résumé du texte de l'appel dans Jean d'Auton, 5, II, p. 227 et suiv.

3. Arch. Nat., X^{1a} 1507, f^o 95 r^o-v^o.

4. Jean d'Auton, 5, II, p. 223-224.

verset, tous à genoilz. où il y a : *Adjuva nos, Deus salutaris noster*. Et ainsi furent là longtemps à chanter hypnes, laudes et eantieques, et tant qu'il ennuya à ceux à qui eulx vouloyent parler; dont leur firent signe qu'ilz cessassent, ce qu'ilz ne firent. Mais sitost qu'ilz avaient achiefvé l'un, ils commainçoient l'autre; dont leur fut faiet commandement, de par le Roy, de cesser et faire silence; lesquels, pour ce, ne se turent, ne finèrent leur chant, qui dura plus de quatre heures, et tant que lesdits évêques s'en retournèrent devers le légat, auquel racomptèrent les choses susdites. » Le lendemain, le procureur du roi au Grand Conseil, Pierre Bonnin, put obtenir silence; l'évêque Jean Rolin prit la parole. « Il les exhortait, dit Jean d'Auton, de ne manyer par eulx ne par interposée personne, or ne argent, ne maison, ne lieu, ne chose à eux commune ou particulière approprier, et de vivre selon la manière de la perfection de leur estat, qui est l'acte de povvreté volontaire et l'union d'ardante charité, et de tenir et observer totalement la reigle de leur ordre et profession, selon la tradition de leur père saint François et ainsi que expressément par les chappitres du droit canon leur est enjoinct et commandé ¹. » Les moines ne voulurent pas l'écouter. Ils affirmaient avoir besoin d'argent pour leurs études: Conventuels, ils refusaient d'être réformés par des Observants, et montraient beaucoup de bulles et de privilèges sur lesquels ils fondaient leurs prétentions. « Et fault dire que riens ne demeuraît en reste, car en la congrégation d'iceulx Cordeliers estoyent plusieurs grans docteurs et licencyés en tous droietz ². » L'évêque d'Autun n'osa faire expulser les récaleitrants. Un moine, Mathieu Bellon, confesseur du comte Engilbert de Nevers, insulta Maillard, et les frères protestèrent qu'ils consentaient à la réforme, pourvu qu'elle ne fût accomplie ni par lui, ni par les siens ³. Pierre Bonnin hésitait à les traiter durement; et, d'autre part, la Cour n'aimait pas le prédicateur qui, plus d'une fois, du haut des chaires parisiennes, avait reproché aux conseillers de vendre la justice, et blâmé en termes grossiers le luxe de leurs femmes ⁴. Elle l'avait déjà condamné

1. *Ibid.*, p. 224.

2. *Ibid.*, p. 225.

3. *Ibid.*, p. 226.

4. *Quadragesimale*, 121, f^o 134 r^o : Vos mulieres que estis uxores consiliario-
rum advocatorum aut dominorum requestarum, melius esset quod essetis
uxores tortoris.

à se retirer du couvent de Tours ¹. Une bulle d'Alexandre VI, du 17 août 1499, qui défendait aux Observants et aux Conventuels d'envahir les maisons les uns des autres, restait en vigueur ². Georges d'Amboise céda ; Olivier Maillard dut s'en aller : grave échec pour lui et pour le cardinal, qui eut à ce sujet une vive querelle avec le comte de Nevers. On fit venir vingt-quatre Conventuels d'Amboise, de Blois, de Bourges et d'Autun. La réforme fut confiée à trois Cordeliers, docteurs en théologie ³. Olivier Maillard partit pour le Midi ; quelques mois après, le 13 juin 1502, il mourait au couvent de Sainte-Marie des Anges, près de Toulouse ⁴.

*
* *

La sourde opposition des gallicans au légat entravait ces tentatives de restauration religieuse. Les chanoines de Notre-Dame, invités par lui, dès la fin de novembre 1500, à payer la décime, refusaient avec ténacité de dénoncer la valeur exacte de leurs bénéfices ⁵. Des menaces de censures, en mars 1501/2, les poussèrent à bout. Le 19, ils protestèrent à leur tour dans un manifeste dont le titre seul énonçait les torts du Saint-Siège et contenait un acte d'accusation ⁶ : « Appel, ou plutôt juste défense du chapitre de Paris contre la décime imposée par le pape Alexandre VI, sans avoir convoqué la réunion ni demandé le consentement des évêques et du clergé, mais contrairement aux règles ecclésiastiques et aux saintes constitutions des Pères ; exhortation à tous fidèles, et surtout aux princes temporels

1. X^{1a} 8327, f^o 13 v^o ; plaidoyer du 22 novembre 1499.

2. L. 941, p. 16 (copie) ; *id.*, X^{1a} 8609, f^o 150 r^o.

3. Jean d'Auton, 5, II, p. 226. Les trois moines se nommaient Raoul Chartier, Jacques d'Autry, Jean Thibaut ; cf. arrêt du Parlement de Paris, 12 déc. 1502 ; Dupuy, 41, IV, p. 51. V. p. 338, n. 3.

4. Wadding, 116, XV, p. 255 ; il avait présidé au couvent d'Albi, le jour de la Pentecôte, le chapitre général de l'Observance. — De cette dernière période date la *Chanson piteuse composée par frère Olivier Maillard, au son de la chanson nommée Bergeronette savoisiennne et chantée à Toulouse environ la Pentecoste par ledit Maillard luy estant en la chaire de prédication l'an mil cinq cens et deux ; et bientôt après trespassa* (Brunot, 285, III, col. 1317). La *Confession générale* (sur la manière de se confesser) fut imprimée pour la première fois, en dialecte languedocien, à Toulouse, vers la même année (Brunot, 286, Suppl. 1, col. 922).

5. Arch. Nat., LL 131 (Imbart de la Tour, 20, II, p. 118). Dès le 16 déc. 1500 le chapitre avait décidé de faire appel. — Délibérations du 15, 17, 19 mars, sur de nouvelles lettres du légat, datées du 10 (LL 131, p. 278, 279, 281). — Le premier appel, rédigé sans doute au début de 1501, est perdu.

6. Dupuy, 41, III, p. 44 et suiv. *Secunda appellatio, vel potius justissima defensio...*

et spirituels, de convoquer le concile général et universel de l'Église, afin d'examiner l'opportunité de l'expédition contre les Turcs, et d'entreprendre la réforme préalable, très utile et tout à fait indispensable, de l'Église dans son chef et dans ses membres. »

Les rédacteurs posent en principe la doctrine conciliaire proclamée à Constance et à Bâle, admise par tous les clercs séculiers : « Il n'existe pas, il ne peut exister dans l'Église d'autorité plus haute et de puissance plus ferme que celle des conciles universels réunis sous la direction et la présidence du Saint-Esprit. En vertu des décrets inébranlables de Constance et de Bâle, le pape doit obéir à leurs sentences ; sinon ses actes et ses anathèmes restent sans effet ; et si par son obstination il scandalise et trouble l'Église, on peut le déférer au jugement d'un nouveau synode ¹. » Mais Alexandre VI, sans consulter les évêques et les clercs, exige d'eux une décime, à la manière des souverains temporels ². Acte arbitraire, en contradiction avec les Écritures, rejeté au nom de la vérité évangélique par les docteurs de l'Église, et condamné par ses assemblées. Les Pères de Constance ont interdit au Saint-Siège de lever des impôts sur les prêtres, sans convoquer le concile auquel seul il appartient d'en fixer le chiffre ; car le sacerdoce chrétien diffère du sacerdoce mosaïque ; le Christ a détruit les servitudes de la vieille loi, fondé la loi de la liberté ³ ; cette obligation de demander, en matière de subsides, le consentement du synode, a pour but de contraindre les papes à le rassembler souvent pour le bien du clergé, et pour

1. *Ibid.*, p. 44-45 : Cum sacrosanctae universalis Ecclesiae nulla sit aut esse possit major autoritas, firmitas aut potestas, quam ubi in sacris generalibus conciliis Spiritu Sancto dirigente et praesidente congregata est, sublatisque dictorum sacrorum conciliorum determinationibus omnis catholica veritas nutet... ; ad dubia piarum mentium extirpanda noxiasque in contrarium et adulantibus Summo Pontifici falsitates abolendas.. Ita ut si in contrarium quisque facere audeat et attentet, etiamsi Romanus sit pontifex, nullum sit et inefficax quod agit aut excommunicare seu fulminare se dicit... Praeter id quod etiam de perperam attentato, praesertim si Ecclesiam turbet aut scandalizet, et emendationi et correctioni Universalis Ecclesiae, cum primum haberi et congregari sacrum ejusdem concilium poterit, deferri ac subijci potest.

2. *Ibid.* : Nulla super hoc episcoporum et cleri gallicanae Ecclesiae vel saltem singularium dioecesium consensione, aut congregatione habita, sed sicut principum gentium dominantur earum, et qui potestatem habent onera et vectigalia exercent in eos.

3. *Ibid.* : Quod utique decretum errorem illum amputaro voluit, quo forsitan a nonnullis praetenderetur, ut decima Summo Pontifici in lego perfectae libertatis (umbraticis jam mosaïcis veteris legis servitutibus pretiosissima Christi morte deletis) deberetur aut solveretur.

que l'on reconnaisse en eux des ministres et des serviteurs de l'Église, et non des maîtres auquel personne n'a le droit de réclamer des comptes ¹. Or jamais les circonstances n'ont rendu plus nécessaire l'assemblée générale du clergé catholique. Des dangers plus graves que l'invasion turque menacent la Chrétienté. Il ne suffit pas de préparer la croisade ; pour apaiser la colère de Dieu qui jette les Musulmans sur l'Europe, il faut réformer son Église, dans le chef et les membres, pourvoir autrement aux évêchés, aux primaties, à toutes les dignités ecclésiastiques, dont on revêt, dérision du nom chrétien, des enfants de corps et d'esprit ² ; renoncer aux blasphèmes, aux impuretés, aux adultères, à la vente des administrations laïques et d'Église, aux injustices, à l'oppression des faibles ³. Le chapitre de Paris s'élève donc contre les avertissements et menaces des agents pontificaux ; il adhère aux protestations de l'Université, formulées en décembre 1501, et de certains chapitres et monastères ; il appelle au pape mieux informé comme au concile.

Le vendredi saint, 25 mars 1501/2, furent affichés de nouvelles censures et citations devant le légat ⁴. Les chanoines frappés, au nombre desquels se trouvait Thomas Bricot ⁵, demandèrent l'avis de l'Université, qui consulta les théologiens. La Faculté, réunie le 1^{er} avril aux Mathurins, répondit que les censures prononcées contre les défenseurs des libertés ecclésiastiques et des saints décrets restaient sans force et sans poids. Le lendemain la sentence fut lue solennellement dans l'assemblée générale de l'Université ⁶.

1. *Ibid.* : Non reges aut dominos, sed pastores et episcopos, quasi curatores et superintendentes...

2. *Ibid.* : Nonne in primis generali in capite et in membris Ecclesie reformatione, et ob id ejus convocacione, ira Dei placanda est ?... Nonne episcopatibus, primatiis, caeterisque ecclesiarum dignitatibus quae in totius gregis dominici desolationem christianique nominis irrisionem, non scientiae aut virtuti deferuntur, sed heu ! jam pueritiae et infantiae committuntur, aliter providendum ?

3. *Ibid.* : ... Saecularium ac ecclesiasticarum administrationum venditionibus, injusticiis, debilibusque oppressionibus cessandum.

4. Du Boulay, 143, VI, p. 7.

5. *Ibid.*, p. 9 : Plaidoyer de Chambellan : Ici ost question des plus grands personnages de l'Université, doctours, régens, théologiens, Bricot, Ruzé, Caignon et Lenfant..., lesquels... sous ombre de l'appel par eux interjeté, parce qu'ils prétendent et dient lo décret n'estre imposé selon los concilles, ordonnances royales et arrêts, ont été cités à comparoïr en personne, *ubicumque locorum fuerit legatus*.

6. D'Argentré, 157, I, p. 344 : Consurae contra eos qui ne libertatem ecclesasticam et decreta sanctorum conciliorum laederent, aut suavissimum Christi jugum servitute opprimerent, decinam per modernum pontificem pro invasione

Le Chapitre avait adressé une plainte au Châtelet contre le légat ; l'Université s'y associa ; le lieutenant civil déclara l'acte non recevable, dont ils firent appel à la Cour. On plaida le 11 avril ¹. Toutefois les avocats de l'Université et du Chapitre, David Chambellan et Disome, qui savaient le légat soutenu par Louis XII, enveloppèrent leurs protestations de formes respectueuses. « Les chanoines, déclara Disome, ont toujours été et veulent demeurer vrais enfants, subjects obéissants de l'Église romaine, n'entendent aucunement déroguer ne diminuer l'honneur et l'autorité du pape et du légat..., voudraient, *tota virtute et anima*, les soubtenir, deffendre et augmenter... Mais il n'est possible de passer cette matière sous dissimulation, car elle concerne le saint concile, la liberté et franchise de toute l'Église de France, les privilèges, prérogatives, prééminences d'icelle ². » Ils paieraient volontiers de tout leur revenu une décime librement consentie. Ils obéiraient volontiers au légat ; ils croient que dans cette affaire sa bonne volonté a été surprise, et « pour l'entretienement de leurs privilèges et desdits conciles ils sont contraints d'entrer en ceste quetion et de pourveoir eux par justice ». L'orateur invoqua la Pragmatique de saint Louis dont nul ne contestait encore l'authenticité, les décrets du Latran et de Constance, montra que dans le royaume on ne pouvait imposer une décime qu'après convocation de l'Église gallicane. Il déclara que « si telles voies n'estoient réprimées seroit mettre le feu par le royaume » ; il refusait de croire que le légat soutînt les agents du pape après avoir juré à sa réception de garder les décrets et saints conciles, privilèges et libertés de l'Église gallicane ³. Le défenseur des commissaires pontificaux, Quatrelivres, plaida médiocrement ; le procureur du roi, Lemaistre, évita d'entrer dans le vif du débat ⁴. On attendit inutilement un arrêt. Une transaction intervint ⁵. L'Église de Paris paya, mais d'autres, moins riches, payèrent davantage ⁶.

Turcorum, ut fertur, impositam solvere recusarunt, latae post appellationem interjectam nullius sunt roboris nec momenti.

1. Du Boulay, **143**, VI, p. 6-11 ; Texte des plaidoieries.

2. *Ibid.*, p. 6, p. 9-11.

3. *Ibid.*, p. 7. — L'avocat de l'Université, Chambellan, soutint les mêmes doctrines ; p. 8 et 9.

4. *Ibid.*, p. 8.

5. Imbart de la Tour, **20**, II, p. 118.

6. Arch. Nat., J 939, n° 1 : *Extrait de la décime...* — L'Église de Paris fut taxée à 1404 livres tournois, 2 s., 6 d. ; celle de Laon à 1584 l. t., 6 s., 3 d. ; celle

Cependant, sur l'Adriatique, le péril diminuait ; les Turcs, menacés par la Perse, retiraient leurs troupes ; Venise signait avec eux une trêve le 14 décembre 1502¹. On ne parla plus de la Croisade. Les sommes recueillies par le gouvernement servirent en partie à solder les frais de la guerre de Naples².

III

Le clergé parisien avait cédé ; mais le légat comprit que son intérêt lui conseillait d'éviter les conflits avec les gallicans, derrière lesquels il sentait une partie des réformateurs dont il désirait les suffrages. Il parut se rapprocher de ces chanoines et de ces universitaires parisiens, qui, à voix si haute, réclamaient la convocation du concile universel. Louis XII, en juillet 1502, était passé en Italie, où ses troupes, l'année précédente, avec les soldats de Ferdinand, avaient reconquis le royaume de Naples³. On répandit à dessein le bruit que le roi, mécontent d'Alexandre VI, et le cardinal d'Amboise, allaient accomplir l'œuvre dont Charles VIII avait rêvé, rassembler le concile, déposer le Borgia, lui donner un successeur⁴. Le candidat français qui manquait en 1495 et en 1498 était prêt à solliciter les voix du conclave. Le roi, dit-on, a conclu un accord avec Ferdinand et Maximilien. Les trois princes souhaitent également de voir Georges d'Amboise élu par le Sacré Collège. Ils désirent avec une même ardeur la réforme de l'Église romaine : les cardinaux se contenteront d'un revenu de six mille ducats, résigneront leurs commendes et les évêchés qu'ils tiennent hors du Patrimoine ; on corrigera les abus de la Curie ; on préparera la Croisade contre les Turcs.

Mais si jamais, ce qui paraît douteux, on avait agité ces pro-

d'Orléans à 2.700 l. t. ; cello de Sens à 3.027 l. t., 5 s., 7 d. ; celle du Mans à 5.000 l. t. ; celle de Tours à 5351 l. t., 6 s., 9 d. ; cello de Rouen à 14.993 l. t., 19 s., 4 d., etc.

1. Pastor, **60**, III, p. 472.

2. Imbart de la Tour, **20**, I, p. 94. — Arch. Nat., K 78, n° 19.

3. Marino Sanuto, **18**, IV, p. 90. — Le roi entra le 28 juillet à Milan.

4. Bibl. Nat., ms. fr. 2961, f° 39 r°. — Ce manuscrit contient, en copie, les articles d'un traité qui aurait été conclu entre les trois souverains ; comme cet accord ne fut jamais signé, il est évident qu'on se trouve en présence d'un exercice de rhétorique officielle.

jets dans les chancelleries de France, d'Aragon et de l'Empire, ils restèrent sans effet. Maximilien manquait d'argent ; Ferdinand était le moins sûr des alliés ; déjà les troupes espagnoles et françaises, cantonnées dans le royaume de Naples, en venaient aux mains ; et Louis XII recevait, au château de Milan, la soumission de César Borgia ¹. On ne pouvait plus parler de réunir le concile ; il fallait attendre la mort d'Alexandre, que divers symptômes permettaient d'espérer prochaine ; Georges d'Amboise prit le parti de patienter ; lui qui maintenant comptait sur l'influence de César pour obtenir le pontificat, il adopta pour principe d'habituer les réformateurs à reconnaître en sa personne le pape qui ferait oublier, sur le trône de saint Pierre, les mauvais jours d'Alexandre VI.

Aussi, dès la seconde moitié de 1502, voit-on le Parlement de Paris protéger, en tous lieux, les rigoristes, maintenir à Saint-Jacques les Dominicains de Hollande ², presser la réforme des Cordeliers malgré les moines qui sollicitent des délais ³, approuver Jean Simon qui poursuit méthodiquement la restauration des maisons des femmes, et rétablit l'observance bénédictine à l'abbaye de Gif, où l'enquête officielle a découvert les pires scandales ⁴. De son côté le légat, par bulle du 29 octobre 1502, invite les évêques à réformer les couvents de nonnes et les hôpitaux ⁵.

Standonck put juger les circonstances favorables au développement de sa congrégation et aux progrès de Windesheim

1. Marino Sanuto, 18, IV, p. 291 ; 6 août : arrivé de César à Milan ; p. 299, 8 août ; première entrevue avec le roi ; p. 301 ; le roi part pour Gênes, le 12 août, avec César ; p. 305 ; entrée du roi à Gênes ; p. 312 ; 11 septembre, après le départ du roi pour Asti et Lyon, César quitte Gênes et se rend à Faenza.

2. Arch. Nat., X^{1a} 1507, f^o 157 v^o ; 7 juin 1502, la cour renvoie au couvent de Dijon l'un des moines prisonniers à la Conciergerie ; — f^o 16 v^o : 20 juin 1502, interdiction aux moines que les commissaires n'ont pas admis, d'assister au doctorat du Jacobin Guillaume Petit ; — f^o 186 v^o : 21 juillet, ordre à Jean Maigny de partir pour sa province avant trois jours. — Le couvent de Paris fut visité l'année suivante par le général Vincenzo Bandello (Mortier, 113, V, p. 180).

3. Dupuy, 41, IV, p. 51 ; 12 décembre 1502. — Les trois moines chargés par le général de réformer le couvent, Raoul Chartier, Jacques d'Autry, Jean Thibaut, tous docteurs en théologie, demandent l'appui du Parlement ; le couvent demande qu'on attende le retour du gardien, Jean Pierre appelé auprès du général. La Cour décide que la réforme sera poursuivie sans délai et nomme un certain nombre de conseillers chargés de soutenir les réformateurs.

4. Arch. Nat., X^{1a} 8329, f^o 525 r^o ; 19 juillet 1502.

5. Arch. Nat., L 369, n^o 4. — Il excepte les couvents qui dépendent des ordres mendiants parce que la restauration en est entreprise, et les hôpitaux de fondation royale auxquels Louis XII a promis de pourvoir.

en France. Depuis la mort de Hacqueville, les missionnaires introduits à Livry subissaient de dures privations¹ ; mais ils ne perdaient pas courage. Vers le début du printemps s'était tenu chez eux un chapitre² où l'abbé de Cysoing, Jean Salembien, Jean Goch, prieur de Château-Landon, Reynier, prieur de Saint-Sauveur de Melun, décidèrent de se retrouver tous les ans à Livry le second dimanche après Pâques, pour délibérer de leurs affaires communes et nommer un général chargé, jusqu'à la réunion suivante, des fonctions de visiteur ; ils ébauchèrent le plan d'une congrégation nouvelle de chanoines réguliers français, qui aurait pris Livry pour centre, et qui, organisée selon le modèle de Windesheim, s'y serait par la suite incorporée³.

Le proviseur de Montaignu quitta Paris ; il voulait resserrer les liens qui unissaient Montaignu à ses succursales, et s'entendre avec les chefs de la congrégation hollandaise. Il partit pour Cambrai, où se construisait le nouvel édifice destiné aux Bons Enfants Capets⁴ ; à Valenciennes il revit Thomas Warnet, directeur du collège des pauvres⁵ ; il inspecta ses disciples de Louvain, dirigés par Jacques le Maçon et André Floriszoon, ceux de Malines dirigés par Jean van den Sande⁶. A Breda, Standonck prêcha devant Engelbert de Nassau ; il y fut rejoint par l'abbé de Chezal-Benoist, Jean Le Roy, qui cherchait dans les abbayes des Pays-Bas des missionnaires capables de seconder les rigoristes du Berry⁷. Le 19 juin ils atteignirent Leyde⁸. A Hieronymusdael, l'un des moines revenus de Saint-Victor dit à Standonck : « Mon maître, que cherchez-vous dans ces pays lointains ? » — « Je cherche, répondit-il, des serviteurs de Dieu. »

1. *Liber*, 111, II, 4, f^o 61 r^o : *Audivi ab ipso abbate quod frequenter panis defuit.* — Les revenus du couvent ne permettaient plus de payer les réparations entreprises par Nicole de Hacqueville, et dont ses héritiers ne voulaient pas supporter les frais. Quelques aumônes furent envoyées de Paris.

2. *Bibl. Nat.*, ms. lat. 15053, f^o 1 r^o-2 r^o.

3. *Ibid.*, f^o 2 r^o : *Quatenus laboremus hoc anno pro incorporatione cum capitulo Windesemensi.*

4. Godet, 141, p. 37-38 ; p. 112.

5. *Ibid.*, p. 37.

6. *Ibid.*, p. 37 ; p. 126 ; p. 120.

7. *Liber*, 111, I, 5, f^o 29 r^o et suiv. — L'auteur du *Liber* place ce voyage pendant l'exil. M. Godet en a le premier établi la chronologie exacte. Jean le Roy était abbé triennal de Chezal-Benoist depuis le printemps. (*Gallia Christiana*, 67, II, col. 166, corrigé à l'aide du ms. lat. 12744 de la *Bibl. Nat.*, p. 81).

8. *Liber, ibid.*, f^o ; ils arrivèrent à Leyde le jour de la Fête-Dieu.

Il tint des conférences dans plusieurs maisons de Windesheim, et, au couvent de Haarlem, eut une entrevue avec le prieur supérieur, lui fit approuver les projets arrêtés à Livry ; mais les définites du chapitre n'avaient pas oublié l'insuccès de Corneille Gérard et préféraient diriger leurs missions vers la Saxe¹. Standonck ne put obtenir l'envoi de nouveaux réguliers à Livry et à Cysoing. Il prononça quelques sermons, en hollandais et en latin, devant le peuple et le clergé de Haarlem, puis, avec Le Roy, alla visiter, près d'Egmond, les Bénédictins de Saint-Aldebert. Au retour, Standonck, malgré une violente résistance, réforma les Cordeliers de Dordrecht². Il était à Malines avant le milieu de septembre³. Un mois après, à Lyon, Standonck sollicitait le légat d'autoriser la nouvelle congrégation de Livry⁴. Il ne restait plus qu'à sceller la bulle, lorsque le chancelier du cardinal lui montra qu'elle portait préjudice aux droits de Rome. Commendataire de quelques abbayes augustiniennes, il craignait que la réforme ne l'obligeât à s'en dépouiller. Il rappela que le couvent de Cysoing, en vertu d'un usage établi, ne pouvait élire son abbé sans payer une grosse somme à la chancellerie pontificale pour obtenir confirmation de l'acte. Or, les statuts fondamentaux de l'union exigeaient le rétablissement des libres élections canoniques. Le légat, candidat à la tiare, et qui n'avait pas rompu avec Rome, déclara qu'il ne voulait pas diminuer les prérogatives papales ; le chancelier supprima la bulle, que Standonck ne revit jamais. « Ainsi, conclut le pieux narrateur, une ambition pestilente envahit aujourd'hui l'Église et paralyse la réformation⁵. »

Les fatigues des derniers temps et le mauvais climat d'un lieu humide et marécageux avaient usé la santé délicate de

1. *Ibid.*, f° 30 r^o-v^o : ... Magis afficiebantur ad Saxones quam ad Gallicos.

2. *Ibid.*, f° 30 v^o. La réforme s'accomplit avec l'aide et sous la menace du comte de Nassau, régent des Pays-Bas, en l'absence de l'archiduc ; v. Godet, 140, p. 402.

3. Godet, 141, p. 120. Il reçut un présent de vin du Magistrat le 9.

4. Arch. Nat., L 327, n^{os} 8-9 ; Copie vidimée des deux bulles du 5 avril 1501, exécutée à Lyon, sur demande de Jean Standonck, par Antonio Florès, référendaire domestique et chef de la chancellerie de Georges d'Amboise, le 18 octobre 1502. — Standonck se fit délivrer cette pièce sans doute afin de garantir contre toute contestation les statuts de la Société des pauvres ou de la congrégation nouvelle une fois approuvés par le légat.

5. *Liber*, 111, II, 4, f° 62 r^o-v^o. — Le chancelier qui entrava la fondation de la congrégation nouvelle fut peut-être Antonio Florès.

Mombaer ¹. Depuis un an, il souffrait de la fièvre. Standonek le fit porter, sur une litière, à Paris, et le pénitencier Quentin l'accueillit dans sa maison du cloître Notre-Dame, où avaient déjà vécu, onze ans auparavant, les disciples de François de Paule ². Les médecins ne purent le sauver ; il s'éteignit vers la fin de décembre. « Après avoir reçu l'Eucharistic, raconte son biographe, il demanda qu'on lui permît de se recueillir et resta une demi-heure en méditation. Il remerciait Dieu avec des larmes de tous ses bienfaits et de toutes ses grâces. Le prêtre lui demanda : « Comment vous sentez-vous, mon père ? » Il répondit d'un ton enjoué : « Bien » ; car il s'entretenait doucement avec lui-même de choses divines. Le chanoine de Notre-Dame chez lequel il était logé, survint et lui demanda : « Voulez-vous que je lise la passion du Seigneur ? » Il répondit : « Volontiers. » Alors le chanoine lut à haute voix ; au passage : *Et milites comprehenderunt Jesum*, il eut un tremblement et entra en agonie. Le prêtre reçut le livre des mains du chanoine et continua la lecture à voix plus basse. Dans l'intervalle, cette âme sainte et pleine de bonnes œuvres fut délivrée de la chair ³. » On ramena le corps à Livry. Plusieurs membres du Chapitre, sur l'ordre de l'évêque, l'accompagnèrent jusqu'aux portes. Quelques personnages importants le suivirent jusqu'à l'abbaye. Après les funérailles, Standonek se mit à genoux et demanda pardon aux moines de ne pas avoir laissé leur père mourir parmi eux. On l'ensevelit devant le maître-autel ; bientôt, dans les maisons des réguliers, se répandit la légende des miracles accomplis sur son tombeau ⁴. Au début de janvier 1502/3, Jean van den Wyngaerde était élu prieur de Livry ⁵.

Tandis que Mombaer mourait d'épuisement et de lassitude, Standonek achevait d'organiser la société des pauvres. Dans les premiers jours de 1503, il en arrêtait la règle définitive, qui reste un des monuments capitaux de la réforme catholique au début du XVI^e siècle ⁶. « Nous avons pieusement recherché,

1. *Liber*, 111, II, 2, f^o 43 r^o et suiv.

2. V, p. 173 et 195.

3. *Liber*, 111, II, 2, f^o 44 r^o-v^o.

4. *Ibid.*, f^o 44 v^o-45-r^o.

5. *Ibid.*, f^o 48 r^o.

6. Félibien, 76, V, p. 725-740 ; Godet, 141, p. 143-170, d'après la copie de 1513 (Arch. Nat., MM 466). — Autre rédaction incomplète et qui ne fut pas adoptée dans le ms. 1168 de la Bibl. de l'Arsenal, f^o 30 r^o-43 v^o. — Les statuts de 1503

disait-il dans le préambule, les causes de la décadence de l'Église, et nous avons vu qu'il existe peu de prélats disposés à suivre les traces du Christ, notre maître et notre Sauveur, à édifier les fidèles par une conduite et des mœurs sans reproches, à reprendre ceux auxquels l'exemple ne suffit pas. Les hommes de notre temps s'efforcent, pour satisfaire leur vanité, d'acquérir la connaissance des lettres et des sciences, et laissent de côté la droiture et la vertu ¹... — Tout le mal, avait-il écrit dans une première rédaction, en fidèle disciple des Frères de la Vie Commune, en lecteur aussi de Gerson, dont il citait le traité *De parvulis ad Christum trahendis*, vient de ce que l'on néglige et méprise l'éducation des enfants. Rien ne peut être plus utile, pour relever l'Église, que de conduire les petits au Christ ². » Il faut donc susciter une race nouvelle, former des jeunes gens qui, avant de s'exposer aux séductions du monde, aient accepté déjà pour leur partage une vie mortifiée, consacrée à la science et à la vertu, et puissent devenir de fidèles ouvriers de Dieu, pour le salut des âmes ³. Aussi ne doit-on les prendre que parmi les vrais amis de la pauvreté. Les maisons de l'ordre ne s'ouvriront qu'aux indigents véritables, et non, comme les collèges de l'Uni-

comprennent une introduction et douze chapitres : Preambularis introductio in qua tanguntur cause propter quas instituta est hec communitas, p. 143. — I, in quo circa pavinum cultum, quibus scilicet diei temporibus orationi vacabitur, qualesve Domino porrigentur preces, prestatur modulus; p. 145; — II, de exercitio litterario; p. 147; — III, de refrenanda lingua, p. 150; — IV, in quo de habitu tractatur; p. 151; — V, de modo frugaliter reficiendi; p. 153; — VI, de cura circa infirmos gerenda; p. 156; — VII, de jejuniis et abstinentiis, p. 157; — VIII, in quo de penitentiis tam publicis quam soli Deo cognitis culpis documenta ponuntur; p. 158; — IX, de exercitio corporali, p. 160; — X, de electione patris pauperum, oconomorum, discretorum et ceterorum officialium; p. 161; — XI, de formula receptionis pauperum et quales se gerere debeant in paupertate; p. 164; — (XII) institutio quoad divinum officium celebrandum in oratorio inferiori in quo divites conveniunt, p. 169. — Forma collationis et presentationis, p. 170.

1. Godet, 141, p. 143 : Non nituntur nostri temporis homines, cum litteris et scientiis quas sollicite satis ad vanitatem congregant, ante omnia virtutes et probitatem vitæ adipisci.

2. Bibl. de l'Arsenal, ms. II68, f° 30 r° : Cujus miserandi et deflendi exitiû nulla tam pernicioosa noxa sit parvulorum posthabita, neglecta, imo contempta... recta institutio. — Il cite, f° 31 r°, le traité de Gerson *de Parvulis ad Christum trahendis*, qui débute à peu près pareillement : *Gersonii Opera omnia*, 238, III, col. 217 et suiv.

3. Godet, 141, p. 144 : Ad erigendum gentem novam, parvulos scilicet, qui simul doceantur vite mortificationem cum scientiis amplecti, quatenus, antequam mundi deliciis et ambitionibus allecti sint, bono conscientie testimonio et probata per vitam litteratura accincti, fideles ad salvandas passim pereuntes animas Dei cooperatores fiant.

versité, saintement fondés pour les pauvres, aux fils des riches et des puissants ¹.

Soumises à la direction générale du prieur des Chartreux de Paris, les cinq communautés vivent sous la surveillance de trois conservateurs, le chancelier, le pénitencier et le doyen du Chapitre ². Elles se composent d'étudiants en arts et en grammaire, et de théologiens. Le nombre des premiers est, à Montaigu, de soixante-douze, en souvenir des disciples ; douze théologiens et deux prêtres y rappellent les apôtres, le Christ et la Vierge ³. Chacune a un chef, le « Père des pauvres », pris parmi ses membres ou dans l'ordre des Chartreux, « lettré, zélé, prudent et aimant les petits du Christ ». Le prieur de la Chartreuse, qu'assistent son vicaire ou le procureur du couvent et les délégués ou « discrets » du collège, nomme le « Père » de Montaigu ⁴ ; il choisit, avec son aide et sur l'avis des discrets en fonction, leurs successeurs et les deux économes, parmi les étudiants prêtres ou théologiens. Le Père ne tranche aucune question importante sans consulter les économes et les discrets ; il conserve son office aussi longtemps que le veut l'intérêt de la maison. Ni lui, ni eux ne reçoivent rien de plus que les objets nécessaires à leur entretien. Toutefois le collège défraie de tout droit d'examen les économes jusqu'au grade de bachelier formé, le Père jusqu'à la licence ⁵.

Les candidats ne sont admis dans la société qu'à de dures conditions. Après un stage d'épreuve et trois demandes en bonne forme, le Père et les discrets les interrogent sur leurs études, examinent leurs dispositions morales. On exige d'eux un caractère docile, le goût de la vie religieuse, la connaissance des éléments de la grammaire ou de quelque métier utile. Le prieur de la Chartreuse les présente, le pénitencier de Notre-Dame les institue. Ils promettent une soumission aveugle à leurs supérieurs, abdiquent toute personnalité, tout droit sur la direction

1. *Ibid.* : Ad verae paupertatis amatores... ; veri pauperes et egeni, non divitum filii et potentum, prout passim inique fieri cernimus.

2. Cap. x, p. 162.

3. Dans les statuts de 1503, il n'est donné de chiffre précis que pour les théologiens (X, p. 164) ; mais la bulle de G. d'Amboise supplée à cette omission (Félibien, 76, V, p. 740.)

4. *Ibid.*, p. 740 : Dérogation à quelques articles de la fondation du collège de Montaigu de 1494. Le 28 janvier 1501/2, Standenck avait proposé au Chapitre de supprimer le droit d'élection ; il l'abolit définitivement en 1503.

5. X, p. 162-163.

de leur travail et de leur vie, jurent de ne prendre les grades que sur le commandement des professeurs, de recevoir les ordres sans hésiter si la communauté manque de prêtres, et ne sont pas encore libres quand, leurs études finies, ils la quittent : longtemps elle peut les rappeler pour son service dans la maison-mère ou les succursales ¹.

Standonek a tout calculé pour les réduire à l'obéissance passive. Des exercices religieux incessants énervent, par leur monotonie, les premières résistances. On divise les étudiants en quatre groupes, qui, une semaine chacun, disent à minuit les matines selon l'usage de Rome, sans aucun chant, pour plus de modestie. Les autres, dès trois heures, récitent les matines de la Vierge, les Psaumes de la Pénitence et entendent la messe : ceux qui se sont réveillés à minuit y assistent à six heures avec les élèves riches. Trois fois par semaine, on psalmodie les prières des morts ². La pratique monacale de la confession publique brise les révoltes de l'orgueil. Toutes les semaines se réunit un chapitre où chacun accuse ses propres fautes. « Prosternés à terre, disent les statuts, ils demanderont humblement pardon, et le supérieur leur infligera les peines convenables. » Qui manque à cette assemblée doit pendant toute la séance suivante rester étendu sur le sol. On prive les coupables d'une partie de leur repas ; en cas de mauvais propos, d'injures ou de voies de fait, on les condamne à la discipline, au cachot ou à l'exclusion ³. Comme chez les Frères, c'est une obligation stricte de dénoncer les défaillances d'autrui ; on tient pour traître envers la communauté celui qui ne révèle pas le mal caché ⁴. Afin de compléter cette éducation de l'humilité, les étudiants ès arts et en grammaire, deux par deux, travaillent pendant huit jours à la cuisine et servent à table ; la semaine suivante, ils balaient le réfectoire ; le samedi, les écoliers nettoient eux-mêmes les salles de classe et d'étude, la bibliothèque. « Tous ceux qui seront appelés à ces offices serviles, ordonne Standonek, les rempliront humblement, avec diligence et fidélité ⁵. » Cependant le manque de

1. XI, p. 164-168.

2. I, p. 145-147.

3. VIII, p. 158-160.

4. III, p. 150 : Ne, sicut scriptum est, dicere oporteat : Ve mihi quia tacui. Reus namque et communitatis proditor reputabitur qui libere morbos latentes non revelaverit.

5. IX, p. 160-161.

sommeil, la nourriture misérable débilitent les corps. Comme les pauvres cleres ont pour mission de combattre les péchés des sens, ils s'imposent une perpétuelle abstinence de viande ; seuls, les prêtres et les théologiens boivent un peu de vin. A midi, la moitié d'un hareng, des légumes et des fruits ; le soir, on supprime un plat pour moins charger l'estomac ; on jeûne aux Quatre-Temps, aux Vigiles, pendant tout l'Avent et le Carême. Les repas commencent par le *De profundis* et la commémoration des morts ¹.

Mais en même temps le principal contraint les esprits à une application écrasante. Les artiens et les grammairiens sont à la besogne avant cinq heures et demie. Leurs classes durent de huit à dix heures, suivies de conférences et d'interrogations. Après le repas et l'action de grâce, ils regagnent les salles d'études. Les leçons recommencent de trois à cinq heures, jusqu'au moment des vêpres. Puis les artiens disputent entre eux, sous la direction d'un maître, en attendant le dîner. Dans le silence claustral qui règne ensuite jusqu'à la seconde messe du matin, ils se recueillent quelques instants. A huit heures, les complies terminées, tous se couchent ². Standonek surveille étroitement leurs régents, ferme son collège aux nouvelles études, défend d'y commenter les poètes légers ou d'y traiter de matières frivoles ³. Les théologiens jouissent d'un peu plus de liberté. Ils assistent, deux par deux, en Sorbonne, aux discussions des docteurs ⁴. Les bacheliers professent les cours sur la Bible et les Sentences. La maison fournit les livres nécessaires et de préférence des ouvrages mystiques ⁵. Chacun possède quelques traités familiers de dévotion pour ses exercices spirituels, et,

1. V, p. 153-156 : ... Quoad theologos, aliquotiens in ebdomada unus haustus vini dari poterit, si diligentes in studiis et pii in divinis fuerint.

2. II, p. 147-149. — Sur la règle du silence, c. III, de *refrenanda lingua*, p. 150-151 ; on ne devait parler que « in fratris eruditione, litterarum instructione, morum promotione et in agendo pro utilitate comuni, congruis temporibus, et multo melius divinis in laudibus... »

3. II, p. 147 : Pater autem pauperum circa regentum sufficientiam diligenter attendat, considerans per se aut per alium si ipsi fructuose doceant, honestos et morales auctores interpretando. Prohibebitque penitus ne lascivos poetas vel leves materias, qualiscunque ibi sit verborum venustas, suis proponant discipulis.

4. II, p. 149.

5. II, p. 148-149 : Pro discipulis vero theologie, de utilioribus libris in materiis theogalibus et moralibus et precipue que affectum inflamment simul et de eruditibus interpretibus... providebit pater.

comme les Frères de la Vie Commune, porte constamment sur soi un cahier où il note les pensées religieuses qui le frappent le plus dans ses lectures ¹.

Standonck soumit ces statuts au chapitre de Notre-Dame, qui les approuva le 13 et le 30 janvier, et se réserva seulement le droit de visiter Montaigu ². La communauté prospérait ; tous les couvents réformés demandaient à Standonck quelques-uns de ses élèves ³. On les rencontrait maintenant aux disputes de la Faculté de Théologie, devant laquelle le pape leur avait accordé les mêmes dispenses qu'aux Jacobins et aux Cordeliers ⁴ ; on les voyait parfois partir pour leur ferme de Wissous, revêtus du manteau sombre étroitement fermé, coiffés du capuchon ecclésiastique qui leur valait le surnom de « Capettes », silencieux, la démarche grave, les yeux fixés à terre, et plongés dans quelque méditation pieuse ⁵. Résolu, si l'esprit de pauvreté s'affaiblissait chez les siens, à fermer le collège de Montaigu et à faire abandon des rentes de fondation en faveur de l'Hôtel-Dieu ⁶, secondé par Noël Béda, Standonck imposait durement le respect de sa règle aux maîtres comme aux étudiants et de Montaigu, surveillait les succursales.

La maison parisienne avait été complètement reconstruite. Elle comprenait trois corps de logis ⁷. Deux étaient habités par les étudiants riches ; ils contenaient le réfectoire, la grande

1. *Ibid.*, p. 149 : Singuli familiares devotionis libellos ad excitandum spiritum habeant... Sua manualia, in quibus singulariores sententias et precipua annotaverint dicta, omni secum ferant tempore. — Ces manualia sont exactement les « rapiaria » des Frères de la Vie Commune.

2. Félibien, 76, V, p. 740 et 743. — Arch. Nat., LL 127-8, p. 419.

3. Félibien, V, p. 723 : Bulle de Georges d'Amboise :... Ita quod paucorum annorum intervallis, ut credit, etiam trecenti ex illis ad reformatas religiones sint ingressi. — Cf. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1149, f^o 39 r^o : Standonck à Mombaer, prieur de Château-Landon : Infestor quotidie ab illis de S. Martino et Cruciferis et Mendicantibus reformatis ut mittam. Quod si non fecero, inveniant media per regentes, si qui sint bone voluntatis et dispositi, eos ad se alliciendi.

4. Félibien, V, p. 724 ; bulle de G. d'Amboise.

5. *Ibid.*, c. IV, p. 151 : Ut hujus congregationis discipuli quoad exteriorem honestatem, a ceteris mundi hominibus sint diversi... Suivent des détails sur les chapes et les manteaux. — P. 152 : Maturo incessu, luminibus in terram fixis, cum socio quem non elegerint ipsi, sed ordinaverit pater... ; silentium observando et pie aliquid meditando. — *Liber*, 111, I, 4, f^o 26 r^o : Deridebant nonnulli capuciatos studentes. — Raulin, 86, lettre 57, f^o 139 r^o ; v. p. 312, n. 1. — La ferme de Wissous fut acquise en 1499 (Arch. Nat., MM 465, f^o 5 r^o).

6. C. XI, p. 167-8.

7. Les détails qui suivent sont empruntés au *Liber*, 111, I, 4, f^o 25 r^o-v^o. — Le monogramme est indiqué par Jehan Boulaise, 142, p. 9. — De même, Bibl. de l'Université de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahier 14.

salle de réunion et les classes. Dans le troisième s'ouvrait, au rez-de-chaussée, la chapelle commune à tout le collège. On y voyait trois autels, des sièges pour les maîtres et une chaire pour les actes théologiques. On lisait, gravé sur les portes, le monogramme, qui fut plus tard celui des Jésuites, JHS. Elle contenait de nombreuses reliques ; des bulles promettaient diverses indulgences aux fidèles qui la visitaient lors de certaines fêtes ¹. Au premier étage, se trouvaient l'oratoire particulier des pauvres, deux chambres pour les chapelains et la bibliothèque ; le principal avait, en 1499, consacré deux cents francs à l'achat des livres. Les maîtres ès arts, étudiants en théologie, habitaient au second des cellules meublées d'un lit et d'un pupitre, et qui ne fermaient pas à clef. Standonek avait la sienne au troisième étage. On y conservait, en une grande armoire, le linge des pauvres. Près de lui, dans un dortoir monastique, couchaient les soixante-douze artiens et grammairiens. Sous les toits, à côté du grenier, on avait aménagé de petites chambres pour les serviteurs du collège et des personnes recluses qui venaient y chercher la solitude. Un petit clocher, élevé en vertu d'une autorisation épiscopale du 7 juillet 1495, surmontait l'édifice ². La croix, au lieu d'un coq, portait un agneau pascal ³.

*
* *

L'autorité de Georges d'Amboise sur l'Église française ne cessait de croître. Alexandre VI, qui ne lui refusait aucun honneur, avait, en octobre 1502, renouvelé et prorogé sa légation pour la fin de l'année courante et les deux années qui suivraient ⁴. Le Parlement enregistra, le 26 janvier 1502/3, l'acte pontifical, avec les mêmes restrictions qu'en 1501, et pria le cardinal de n'en pas « user contre les droits et prérogatives du roi et du royaume, ni contre les saints conciles et libertés de l'Église gallicane ». Pour la seconde fois, il accepta d'en prendre l'engagement écrit ⁵.

1. Arch. Nat., L 368 ; n° 19, bulle du cardinal Raffaello Riario, Rome, 2 oct. 1496 ; n° 20, bulle des cardinaux André d'Espinay, Raymond Péraud, Guillaume Briçonnet et Philippe de Luxembourg, sur les indulgences concédées à la chapelle de Montaigu, le 7 août 1498.

2. Félibien, 76, V, p. 715.

3. Bibl. de l'Université de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahier 8.

4. Arch. Nat., X^{1a} 1508, f° 35 v° ; Dupuy, 41, III, p. 67.

5. *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 157.

La mort de l'évêque Jean Simon, survenue le 23 décembre 1502, lui donna l'occasion de manifester la sincérité de ses promesses. Bricot, dont on proposait le nom, était, malgré la réputation presque européenne de ses leçons et de ses manuels, un trop petit personnage pour que le gouvernement lui laissât confier le diocèse. Émery, gallican passionné, en guerre ouverte avec le dernier prélat, censuré par le légat lors des affaires de la décime, ne plaisait pas dans l'entourage royal. L'élection de Standonck eût rappelé les souvenirs importuns du procès de Reims, mécontenté, avec les Briçonnet, une partie de la haute Église et ameuté les commendataires. Un autre candidat se présentait, Étienne Poncher, estimé des chanoines et fonctionnaire fidèle du roi. Issu d'une riche famille de bourgeoisie, chancelier du Chapitre depuis 1496¹, conseiller au Parlement, il avait accompagné Louis XII en Italie, et remplissait l'office de chancelier du royaume de Milan. Le gouvernement et le Chapitre pouvaient s'accorder sur sa candidature. Georges d'Amboise la soutint.

Le 30 décembre 1502, les chanoines Pinelle et Basin étaient chargés de notifier officiellement au roi la vacance du siège et d'annoncer que leur compagnie avait fixé le scrutin pour le vendredi après la Purification². A Montils-les-Tours, Louis XII et la reine Anne les reçurent avec distinction, leur firent visiter la librairie du château ; puis le légat les pria de parler au Chapitre en faveur de Poncher. De retour, le 23 janvier, ils racontèrent leur voyage³. L'avant-veille, l'abbé de Chuny, le grand prieur de France, le gouverneur de Paris, les seigneurs de Clérier et de Piennes, venus à Notre-Dame, avaient présenté des lettres royales ainsi conçues : « Messieurs, j'ai été advertis du trespas de vostre feu évêque... ; je vous prie que veuillez élire pour vostre futur évêque mon chancelier de Milan, maistre Estienne de Poncher... ; jointet aussi qu'à la dernière vacation du dit évesché, le dit chancelier fut esleu par une grande partie de vous...⁴ » Mais cette fois le gouvernement voulait témoigner son respect pour les droits du Chapitre. Jacques d'Amboise, frère du légat, déclara que le roi entendait se conformer à la Pragmatique, et, selon le texte de Bourges, se contentait de recommander un candidat

1. *Gallia Christiana*, VII, col. 157-158. — Arch. Nat., LL 126, p. 391.

2. Arch. Nat., LL 127-8, p. 399. La Purification est célébrée le 2 février.

3. *Ibid.*, p. 415.

4. *Ibid.*, p. 412.

honorablement connu. Les chanoines remercièrent l'abbé de leur présenter un homme de si grand mérite. Le 1^{er} février, le prévôt des marchands et les échevins, avec quelques délégués de la bourgeoisie, vinrent dire que le roi leur avait écrit en faveur de Poncher¹. Le même jour furent reçus le recteur et quelques maîtres de l'Université. Pierre Le Secourable, docteur en théologie et ami de Robert Gaguin², parla comme chanoine de Saint-Benoît le Bétourné et membre du clergé parisien. Il annonça que Louis XII priait l'Université de recommander Poncher au Chapitre, et insista sur la courtoisie du document qui commençait par : « Je vous prie, et non, *more principis*, par : Je vous commande. » Il ajouta que les maîtres, sans vouloir donner une leçon ou un avis, unissaient leurs instances à celles du roi. Les chanoines répondirent qu'ils avaient résolu de satisfaire le peuple et le souverain. L'élection eut lieu le 3 février 1503³. Après la messe du Saint Esprit, célébrée entre six et sept heures du matin dans la cathédrale, on introduisit l'abbé de Cluny, le grand prieur des Hospitaliers, le premier président Pierre de Courthardy, le gouverneur de Paris, les seigneurs de Piennes et de Clérieu. Jacques d'Amboise lut de nouvelles lettres royales ; Pierre de Courthardy vanta les talents du candidat ; le doyen, une fois de plus, attesta la bonne volonté du Chapitre. Alors Thomas Bricot monta en chaire et, dit le procès-verbal, prêcha en latin, avec profondeur, sur ce thème : « *Tu Domine, qui corda omnium nosti, ostende quem elegeris.* » On fit l'appel : il manquait Jean Quentin ; le doyen et Pinelle se rendirent au cloître, en sa maison ; malade depuis quelques jours, il s'excusa de ne pouvoir venir, disant qu'il ne croyait pas avoir quatre heures à vivre. Le serment prêté, Saulay, l'ami de Mombacr, désigné comme procureur, le scrutin commença. Lhuillier donna sa voix à Bricot, Chasteaupers à Standonek. Émery et Allegrin votèrent l'un pour l'autre. Trente-deux suffrages se portèrent sur le nom de Poncher, qui fut immédiatement reconnu sans opposition. Alors Pinelle rentra dans la cathédrale, et, du haut de la chaire, le proclama évêque devant les fidèles.

L'élection de Poncher, régulière et canonique, ne pouvait pas, comme celle de son prédécesseur, donner lieu à des contes-

1. *Ibid.*, p. 420.

2. Thuasne, 310, II, p. 210-11.

3. Arch. Nat., LL 127-8, p. 423.

tations et troubler l'accord nécessaire de l'évêque et du chapitre. Les amis de la réforme s'en réjouissaient, et, tandis que Pinelle et de Lailly partaient pour Milan, afin d'annoncer officiellement au chancelier les résultats du vote ¹, Jean Raulin le pria de continuer l'œuvre de restauration religieuse entreprise dans le diocèse ². « Vous n'aurez pas à lutter, lui écrivit-il, contre la chair et le sang, mais contre les princes, les puissances et les rhéteurs des ténèbres... Vous ne venez pas pour vous reposer, mais pour travailler... Ne soyez plus le président des cours du roi très chrétien ; devenez le prêtre du Dieu suprême. Ne soyez plus l'humble flambeau qui éclairait la nuit, je veux dire le tribunal tumultueux des causes civiles. Soyez désormais le grand luminaire qui brille en plein jour aux yeux du saint peuple de Dieu. » Il lui promettait d'être lui-même un des chiens les plus fidèles de son troupeau, et l'exhortait à commencer comme Jean Simon avait fini ³.

*
* * *

Un autre ordre maintenant renaissait, celui du Carmel. Le maître général, Jean Soreth, en avait commencé, au xv^e siècle, la restauration ; en 1466, il faisait approuver des statuts de réforme par Sixte IV ⁴. L'ordre comptait quelques hommes de haute culture, le Virgile moderne, Battista Spagnuoli de Mantoue, Arnold de Bosch, qui correspondait avec tous les maîtres du savoir européen, Laurent Bureau, qui avait rapporté d'Italie les discours de Filippo Beroaldo ⁵ et les poèmes de Spagnuoli. Comme chez les Prêcheurs, s'étaient constituées, dans le Carmel, diverses congrégations qui suivaient une étroite observance. Spagnuoli dirigeait la plus importante, celle de Mantoue. Dans le Midi de la France, Louis d'Amboise, avec son neveu et coadjuteur conseillé par Jean Raulin, poursuivait la réforme. Une bulle du légat, signée le 18 juin 1502, autorisa la naissance d'une congrégation qui prit Albi pour siège, en admit les évêques

1. *Ibid.*, p. 484 : délibération du 17 mai 1503.

2. Raulin, 86, lettre I, f^o 1 r^o-4^o r^o.

3. *Ibid.*, f^o 4 r^o : Incipe ubi predecessor tuus desiit.

4. Hélyot, 81, I, p. 323. Soreth fut empoisonné en 1470 par les moines de Nantes ; ses constitutions de 1466 dans *Vexillum*, 128.

5. V. p. 259-260.

pour conservateurs, et, soumise à un vicaire général indépendant, reçut les mêmes privilèges que l'union de Mantoue et le droit de s'agréger toutes les maisons qui accepteraient sa règle ¹.

Le couvent de Melun avait accepté déjà l'observance albigeoise ; les rigoristes voulurent restaurer le Carmel de Paris, l'un des *Studia generalia* de l'ordre. La mort du prieur Robert des Vallées leur en donna l'occasion. Le légat chargea Gaillard Ruzé, conseiller à la Cour, et deux Carmes réformés, de rétablir la règle. Le 5 février ils venaient demander au Parlement qu'un huissier mît en sûreté tous les biens du couvent, reliquaires, ornements et tapisseries ². Les moines ne résistèrent pas. Il fallait nommer un successeur à des Vallées : chargés du choix par le légat, Philippe Bourgoing et Jean Raulin, que retenaient alors à Paris les affaires de Saint-Germain des Prés, désignèrent un de leurs amis, Jacques de Somville, docteur en théologie, moine dans un couvent des Flandres, firent agréer son nom sans difficulté par les Carmes étudiants, et lui adressèrent une lettre qui fut également signée de Gaillard Ruzé. « Sortez de votre pays... Combien de temps dormirez-vous encore dans votre prieuré flamand ?... Trouverez-vous une meilleure occasion de propager l'observance que dans ce monastère de Paris, où se réunissent les savants accourus de toutes contrées ? ³ » Quelque temps après, Jacques de Somville entra au Carmel. Mais les frères se lassèrent vite de sa dureté ; pour le contraindre au départ, ils imaginèrent d'accepter un réformateur agréé par le pape et préalablement choisi par eux. Godefroy le Reclus, religieux du couvent, docteur en théologie, entreprit des négociations avec le maître de l'ordre afin d'obtenir la mission de publier et d'imposer les statuts disciplinaires promulgués en juin 1502, à Plaisance, par le chapitre général ⁴.

D'autre part, à Saint-Germain des Prés, la guerre continuait. Quelques moines, emprisonnés par ordre de Philippe Bourgoing, protestèrent devant la Cour qui les élargit, mais leur enjoignit d'obéir au réformateur, qu'elle laissait libre de prendre, en cas de rébellion, toutes mesures qui lui conviendraient ⁵. La campagne entreprise contre les rigoristes redoubla de violence après

1. L 927, n° 7.

2. Arch. Nat., X^{1a} 8328, f° 486 r° ; 1508, f° 38 v°.

3. Raulin, 86, lettre 53, f° 131 r°-132 v°.

4. Arch. Nat., X^{1a} 1508, f° 171 r°.

5. *Ibid.*, f° 95 r° (7 avril).

la mort de l'abbé Geoffroy Floreau, survenue le 30 avril 1503¹. Les Bénédictins de Saint-Germain voulurent empêcher à tout prix Bourgoing de lui succéder. L'abbé de Saint-Denis, Antoine de la Haye, les soutint. « Je ne sais, écrivit-il à Raulin, si vous êtes retombé de la vieillesse à l'enfance ; pourquoi vous agitez-vous comme un pharisien ? Vous n'avez jamais eu l'occasion d'ordonner une communauté ; comment sauriez-vous réformer un couvent ?² » L'appel injurieux présenté l'année précédente au Parlement contre Bourgoing fut imprimé ; il circula dans les maisons bénédictines, où l'on relut le livre que Julien Quimon, de Marmoutier, avait, au lendemain de la consultation de Tours, composé pour défendre les moines contre l'intransigeance de Standonck³.

Enfin, à Livry, les missionnaires de Windesheim luttèrent toujours contre la pauvreté. Jean van den Wyngaerde souffrait de la fièvre, qui devait l'emporter à son tour⁴. Pourtant, selon la décision prise l'année précédente, le chapitre général de l'union se tint au couvent le 14 mai 1503. On y vit l'abbé de Cysoing, les prieurs de Château-Landon et de Saint-Sauveur de Melun, quelques chanoines de Notre-Dame et Standonck. On n'y parla guère que de la visitation des couvents, du bréviaire et des abstinences⁵.

Poncher revenait alors de Milan. Il entra solennellement dans la capitale le 21 mai 1503. Après la grand'messe, il rassembla les chanoines, les pria de l'aider à remplir sa tâche, dit son désir de vivre toujours en bonne intelligence avec eux⁶. Depuis le temps déjà lointain de Louis XI, le Chapitre restait en mauvais termes avec les évêques : la paix se rétablissait enfin dans l'Église de Paris. Mais les chanoines poursuivaient toujours leur procès contre l'archevêque ; et les énergies réfor-

1. *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 465.

2. *Bibl. Nat.*, Fonds Dupuy, ms 626, f° 72 ; cité par Imbart de la Tour, 20, II, p. 532.

3. Guy Jouenneaux, *l'Indiciae*, 96, f° 1 r°. Il y est question d'un livre publié « contra reformationem monasticam ab eo... qui moleste ferebat a viris bonis... operam navari ». Cet ouvrage, auquel on a tardé longtemps de répondre, fournit des arguments aux ennemis de la réforme (V. p. 199, n. 4). En outre, sous prétexte d'un appel futile, on a fait imprimer des injures « in duos praestanti prudentia ingenioque viros, religiose vite precipuos zelatores ».

4. *Liber*, 111, II, 2, f° 48 v°.

5. *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms. 619, f° 343 4°. — Jean de Thoulouze, 109, IV, f° 453 v°-454 r°.

6. *Arch. Nat.*, LL 127-8, p. 484 (17 mai), p. 488-491 (19, 20 mai) ; p. 491, 21 mai.

matrices, auxquelles Poncher faisait appel, diminuaient peu à peu ; Hacqueville avait disparu depuis plus d'un an ; Jean Quentin était mort le 28 avril 1503¹, et Standonck lui-même vieillissait.

Fidèle aux conseils de Raulin, l'évêque poursuivit immédiatement l'œuvre que son prédécesseur laissait interrompue, Simon s'était appliqué à la restauration des monastères de femmes ; avant la fin de 1502, le Parlement avait décidé que la réforme introduite chez les Bénédictines de Gif serait maintenue². La règle se rétablissait peu à peu dans la congrégation de Fontevrault. L'abbesse Renée de Bourbon était à Paris depuis le mois de janvier³, sollicitait de la Cour la solution du procès auquel donnait lieu la réforme entreprise du prieuré de Rélay en Touraine⁴. Ce fut elle probablement qui fit accepter de l'évêque l'idée de restaurer l'abbaye bénédictine de Montmartre et de la rattacher, comme Chelles et les Filles-Dieu, à Fontevrault. Le plus grand désordre régnait dans ce couvent, que Marguerite Langlois dirigeait depuis 1477⁵. Poncher le visita, n'y trouva que dix ou douze Bénédictines, réduites à la misère, sauf trois d'entre elles, qui, avec l'abbesse, « mangeaient tout ». Il chargea de la réforme Raulin, Pinelle et Gaillard Ruzé, qui choisirent à Chelles quatorze religieuses et les introduisirent dans le courant de juin⁶. Marguerite Langlois mourut et l'on appela de nouvelles missionnaires ; le 26 juin, le chapitre élut comme abbesse Marie Cornu, l'une des religieuses de Chelles venues de Fontevrault en 1501⁷. Mais à Montmartre, comme à Saint-Germain et comme aux Carmes, on combattait vivement la réforme ; le Parlement reçut une protestation contre Poncher et ses délégués.

La cause des rigoristes était alors publiquement plaidée par un des moines les plus éloquents et les plus cultivés de la con-

1. LL 127-8, p. 476.

2. Plaidoiries le 19 juillet (X^{1a} 8329, f^o 525 r^o-526 r^o) ; appointment le 22 juillet (X^{1a} 1507, f^o 80 r^o). Le mauvais état du registre X^{1a} 1508 ne permet pas de retrouver la date de l'arrêt définitif.

3. Palustre, 102, p. 116.

4. Arch. Nat., X^{1a} 4844, f^o 81 r^o-91 r^o, 9 mars 1502/3 ; X^{1a} 1508, f^o 175. r^o-v^o, 19 juillet 1503.

5. *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 617.

6. Arch. Nat., X^{1a} 8330, f^o 467 r^o-471 r^o ; plaidoiries du 18 juillet 1503. On trouva dans la chambre de l'abbesse une religieuse accouchée le jour même (f^o 469 r^o).

7. *Ibid.*, f^o 468 r^o.

grégation de Chezal-Benoist, Guy Jouenneaux, abbé, depuis le 29 mai 1497, de Saint-Sulpice de Bourges ¹. Les Bénédictins du Berry n'avaient pas encore eu l'occasion d'établir à Paris leur observance. Mais Standonck entretenait d'étroites relations avec eux ; il avait fait à la maison-mère un long séjour dans l'été de 1497. voyage, en 1502, avec leur supérieur, à travers la Hollande ² ; Raulin les tenait en haute estime. Quand Jouenneaux, qui avait, en 1500, publié une traduction de la Règle de Saint Benoît, connut l'appel rédigé à Saint-Germain, il écrivit ses *Reformationis monasticae Vindiciae* ; après une première édition fautive, l'ouvrage parut chez Marnef, le 10 juillet 1503 ³.

La préface en est adressée au Parlement de Paris. L'auteur rappelle un ouvrage publié par un moine contre la réforme, — évidemment l'*Invective* de Julien Quimon —, et qui, resté longtemps sans réponse, fournit aux ennemis de l'observance leurs principaux arguments. « Maintenant, dit-il, quelques religieux ne craignent pas de s'élever contre deux hommes pleins de science et de vertu, zélateurs excellents de la vie monastique, et de publier un appel auquel ils ont joint leurs calomnies ⁴. Si la Cour ne brise pas leur audace, aucun religieux ne pourra plus vivre en France. » Dans le premier livre l'auteur soutient que la règle doit être acceptée tout entière. Les moines la connaissent quand ils promettent de la suivre ; leur désordre n'a pas d'excuses. Le second livre contient l'éloge de la vie monastique. Le troisième réfute l'appel des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Guy Jouenneaux discute l'accusation de brutalité portée contre Raulin et Bourgoing, qu'il ne nomme pas ⁵. Les moines allèguent certains privilèges apostoliques. « Mais qui est assez privé de sens et d'intelligence pour penser que le Saint-Siège laisse toute liberté aux vices, crée par ses indults l'occasion d'offenser la bonté divine et d'abandonner la disci-

1. *Gallia Christiana*, 67. II, col. 129 ; — Berlière, 94. p. 40.

2. V. p. 235, n. 4 ; 339, n. 7 ; sur le voyage de 1502, v. Godot, 141, p. 38.

3. Jouenneaux, 96. — Les *Vindiciae* ont été évidemment écrites à l'occasion des affaires de Saint-Germain et non, comme le pense M. Thuasne (310, I, p. 406), en 1494, pour répondre à l'écrit de Quimon. Sur l'édition fautive qui précéda celle de Marnef, corrigée par Josse Bade, v., au v^o du titre, quelques vers de Jean Fernand.

4. F^o ai r^o-v^o, aiii v^o.

5. Il ne nomme Raulin qu'en un passage de la préface, f^o aii v^o : *Vir ille egregius Raulinus (eujus ipse ego insulsus tuendas partes suscepit)*.

plaine régulière ¹ ? » Les opposants prétendent qu'ils vivaient selon leurs statuts. Personne ne les eroit, pas même les séculiers ; ils fréquentaient la rue et les spectacles plus souvent que leur cellules ; on sait leurs habitudes dissolues, leur mépris de l'obéissance et du silence ; on les a même vus jouer dans des farces. Ils objectent que les réformateurs viennent d'une congrégation à laquelle leur couvent n'appartient pas ; comme si tous les moines de Saint-Benoît n'étaient pas du même ordre, malgré la diversité des statuts. Ils se plaignent que Raulin ait abrégé la durée des offices, mais saint Mathieu éerit : « Lorsque vous priez, ne dites pas beaucoup de paroles ² ». A la suite de son traité, Jouenneaux imprimait un discours au Parlement de Paris, où il développait le programme de la réforme monastique, telle qu'on la comprenait dans les maisons de Chezal-Benoist ; il insistait sur l'utilité de n'élire les dignitaires que pour un temps restreint ; il priaait la Cour de poursuivre la restauration entreprise sous ses auspices ³. Un autre humaniste, qui depuis neuf ans vivait dans les monastères du Berry, Jean Fernand, écrivit une épigramme latine à la défense de Jouenneaux et un poème contre les moines impudents ; ces pièces furent imprimées en tête du livre ⁴.

On plaidait, au moment où se répandirent les *Vindiciae*, quelques-uns des procès auxquels avaient donné lieu les dernières réformes. Le 13 juillet, le Carme Godefroy le Reclus, qui se disait chargé par le général de restaurer le couvent de Paris, et un autre de ses confrères, Jean Lambert, bachelier en théologie, sollicitaient l'expulsion des commissaires du légat. Le Parlement leur donna tort, se fit remettre les statuts de Plaisance, pour en conférer avec le général dont la venue était annoncée ⁵. Le lendemain, 18 juillet, fut jugée la cause de Montmartre ; La cour ordonna que la réformation tiendrait et qu'on réglerait plus tard le sort des religieuses expulsées ⁶. Le 19 se termina le procès de Rélay ⁷. Renée de Bourbon pouvait y imposer librement les statuts de Fontevrault, avec l'aide de « quelques gens de bien, de religion

1. *Ibid.*, III, c. II, f° 47 r°-v°.

2. *Ibid.*, III, c. II, c. V, c. VIII, f° 47 r°-48 r°, f° 50 r°-52 r°, f° 54 r°-55 v°.

3. *Ibid.* : Ad senatum parrhisiensem oratio, f° 60 r°.

4. *Fratris Joannis Fernandi in monachos impudentes carmen*.

5. Arch. Nat., X^{1a} 1508, f° 171 r°.

6. *Ibid.*, X^{1a} 8330, f° 467 r°-471 r°.

7. *Ibid.*, X^{1a} 1508, f° 175 r°-v°.

réformée », parmi lesquels devaient figurer Bourgoing et Raulin. C'était justifier la conduite des deux Cluniciens à Saint-Germain des Prés. Mais la solidité de leur œuvre allait dépendre de l'élection abbatiale, dont la date approchait. Une fois de plus les rigoristes rencontrèrent en face d'eux Guillaume Briçonnet, cardinal-archevêque de Reims. Il sollicita les voix des moines, qui, en septembre, les lui accordèrent avec empressement. Le 2 janvier suivant ¹, son fils, l'évêque de Lodève, prit possession du couvent, que les réformateurs durent abandonner ².

IV

On avait appris avant la fin d'août la mort d'Alexandre VI, enlevé le 12 par les fièvres ³. Georges d'Amboise partit en hâte pour Rome, où il se croyait sûr d'obtenir la tiare. Mais ses confrères italiens et espagnols ne voulaient pas entendre parler d'un pape qui fût resté le premier ministre du roi de France. L'archevêque de Rouen comprit qu'il n'obtiendrait pas la majorité ; il offrit alors ses voix au vieux cardinal Francesco Piccolomini, archevêque de Sienne, sincèrement dévoué à la réforme, plein de dispositions pacifiques, et, sinon favorable à l'influence française en Italie, du moins désireux de tenir la balance égale entre la France et l'Espagne. Élu le 22 septembre, il prit le nom de Pie III ⁴. Georges d'Amboise avait obtenu de lui le renouvellement de sa légation et le chapeau de cardinal pour son neveu Louis, évêque d'Albi. Mais le nouveau pape, usé par l'âge, mourut dans la nuit du 17 au 18 octobre. Le conclave se rouvrit le 31. Le Sacré Collège décida que l'élu devrait convoquer avant

1. *Gallia Christiana*, 67, VIII, col. 465. — Arch. Nat., L 753, n° 16 ; LL 1377, f° 1 v°.

2. Le 25 août 1503, le collège de Bayeux, situé rue de la Harpe, fut réformé par Pierre Mathé et Jean Corbin, vicaires délégués des évêques du Mans et d'Angers, Philippe de Luxembourg et François de Rohan. Les réformateurs donnèrent aux étudiants des statuts assez rigoureux, mais qui ne s'inspirent aucunement des constitutions de Montaigu (Arch. Nat., K 80, n° 71). Le 25 décembre 1503, réforme de la Faculté des Arts ; défense de passer le baccalauréat et la licence la même année ; de décerner les grades à des candidats insuffisants, mais protégés par le roi, les princes ou les prélats (Du Boulay, 143, VI, p. 11).

3. Pastor, 60, III, p. 498-500.

4. *Ibid.*, p. 550-556.

deux ans un concile général qui s'assemblerait ensuite de trois en trois ans pour rétablir la discipline dans l'Église, réprimer la licence des mœurs et les abus de la cour pontificale. Comme les autres cardinaux, Georges d'Amboise en prêta le serment ¹. Sa candidature était déjà écartée en principe ; Julien della Rovere devint, le 1^{er} novembre, le pape Jules II ².

Déçu dans ses plus chères espérances, le cardinal de Rouen voulait une compensation. Le renouvellement de ses pouvoirs pour un temps limité ne lui suffisait plus, et il le fit entendre. Jules II céda, malgré l'avis contraire de la Chambre Apostolique, et le prorogea dans la légation de France, à laquelle s'ajoutèrent celles d'Avignon et de Bretagne *usque ad beneplacitum papae, et sine praefinitione temporis* ³. Georges d'Amboise recevait ainsi une autorité sans bornes sur l'Église de France ; et, déjà moins soucieux de respecter les libertés gallicanes, que depuis la fin de 1502, candidat français au pontificat, il avait dû ménager, il obtenait du pape le droit de disposer arbitrairement des bénéfices collatifs en prévenant les ordinaires ⁴.

Tandis que s'annonçaient de nouveaux conflits entre le légat et les gallicans, la première génération de réformateurs voyait ses chefs disparaître l'un après l'autre ⁵. Vers la fin de 1503, l'abbé de Livry, Jean van den Wyngaerde, miné par la fièvre, était revenu mourir à Château-Landon ⁶. Standonek languissait depuis l'été. Le 25 août, jour de la fête de Saint-Louis, à la Sainte-Chapelle où les membres du Parlement réunis entendaient la grand'messe, un écolier du collège de Bourgogne, Hémon de la Fosse, originaire d'Abbeville, avait arraché l'hostie des mains du prêtre en criant : « Et durera toujours ceste folye ! » Un conseiller empêcha la foule de le tuer sur-le-champ, « afin qu'il fust plus grièvement puny ⁷ ». Devant les juges il nia la présence réelle, la naissance virginale du Christ, ses miracles et la rédemption ; il ne reconnaissait en lui

1. Raynaldi, 57, XXX, p. 420-421 ; Pastor, III, p. 565.

2. *Ibid.*, p. 564.

3. Raynaldi, XXX, p. 427. — Arch. Nat., L 328, n° 1, 4 déc. 1503.

4. Il obtint ce droit en vertu d'un accord secret ; aucun passage de la bulle du 4 déc. 1503 ne le fonde.

5. V. p. 341, 352.

6. *Liber*, 111, II, 2, fo 48 v° ; *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 838.

7. Jean d'Auton, 5, c. XVIII, III, p. 271 ; D'un hérétique qui en le mesme temps fust bruslé à Paris. — *Liber*, 111, I, 5, fo 31 v°.

qu'un magicien ¹. Cependant le dominicain Nicole Charronnelle prêchait dans les églises le deuil et la pénitence ; des processions réparatrices, auxquelles l'Université prit part, se déroulaient à travers la ville ². Par sentence de l'Official et de l'Inquisiteur, le 5 décembre 1503, Hémon fut condamné au bûcher ³. Standonck, envoyé dans sa prison, ne put le convertir. Le jour de l'exécution, raconte Jean Bouchet, « ainsi qu'il sortoit de la chapelle de la Conciergerie, ouys qu'un nommé Charronnelli, de l'ordre des Frères Prêcheurs, l'exhortait de se retourner à Dieu et de laisser ses folles opinions. Auquel il fit réponse en telles parolles : « Je suis bien marry que je ne le puis faire ⁴. »

Le principal était épuisé par toute une vie de privations. Son ascétisme devenait de jour en jour plus dur. Il portait maintenant, comme François de Paule, un cilice, et se flagellait avec une discipline armée de pointes qui lui déchiraient la chair ⁵. Inconsolable de son échec auprès d'Hémon de la Fosse, il eut encore l'énergie, en décembre 1503, de poursuivre devant le Parlement l'un des maîtres de Montaigu, Jacques Almain, qui avait quitté le collège sans permission et entraîné avec lui quelques écoliers ; un arrêt, le 18 décembre, contraignit Almain à rentrer et à ramener ceux qu'il avait détournés ⁶. Quelques jours après, Standonck tombait malade. La fièvre le maintint longtemps au lit ⁷. Quand il sentait s'approcher les accès, il disait : « Voici venir ma sœur la fièvre, que ma sœur la fièvre soit la bienvenue. » Dès que la convalescence parut s'annoncer, il reprit ses travaux. Les médecins lui avaient ordonné l'usage

1. D'après le texte de la sentence de l'official, dont copie dans le ms. 1149 de la Bibl. Sainte-Geneviève, f^o 85 r^o.

2. Du Boulay, **143**, VI, p. 12. — Arch. Nat., LL 127-8, 28 août 1503 ; délibération du chapitre de Notre-Dame ; on décide d'organiser pour le vendredi 1^{er} septembre, avec le concours des Mendiants, une grande procession autour de la Cité ; on avertira les couvents et les collèges de jeûner ; ceux qui jeûneront pendant quarante jours obtiendront des indulgences conférées par l'évêque.

3. V. n. 1.

4. Jean Bouchet, **6**, *Les Annales d'Aquitaine*, f^o 66 r^o.

5. *Liber*, **111**, I, 5 ; Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 574, f^o 21 v^o-22 r^o. — Le passage a été omis dans le ms. 15049 de la Bibl. Nat. — Standonck avait reçu, le 30 mars 1502/3, communication des suffrages de tout l'ordre de Saint-François, avec le privilège d'être ensoveli dans l'habit franciscain (Godet, **140**, p. 405-406). — Il faisait partie des Tortiaires de François de Paule : Lanovius, **137**, p. 97 : Obitus mag. Joannis Standonck tertiarii. Adeo certe illius institutum illi cordi fuit, ut tandem illud complexus sit et quoad potuit imitatus, perpetua se carniū inedia macerans..., rerumque omnium expropriationem professus.

6. Arch. Nat., X^{1a} 1509, f^o 22 v^o-23 r^o.

7. Le récit qui suit est emprunté au *Liber*, I, 5 ; f^o 32 r^o-33 v^o.

de la viande ; il s'y résigna par obéissance. Mais, dans les premiers jours de 1504, une rechûte se produisit et ses amis sentirent qu'il était perdu. Jusqu'à ses derniers moments il s'occupa de la société des pauvres. Il ne permit pas que le euré de Saint-Étienne du Mont lui donnât l'absolution, et, comme la bulle du pape accordait aux prêtres de la communauté le droit de conférer les sacrements à ses membres, il réclama les secours d'un des chapelains de Montaigu. « Voyant, raconte son biographe anonyme, qu'il allait entrer dans la voie de toute chair, il faisait avertir les divers couvents de prier pour lui. Beaucoup de religieux et de conseillers du Parlement vinrent le visiter. » Il les pressait de continuer la réforme des monastères, surtout du Carmel de Paris, où la querelle entre les délégués du légat et ceux du maître général semblait recommencer. « Voici, disait-il, que je vais quitter cette terre, mais je ne mourrai pas heureux si vous ne me promettez pas de secourir les Carmes. » Autour de lui se pressaient Jean Clérée, Thomas Warnet, son élève et son compagnon d'exil, Noël Béda, le plus fidèle de ses disciples, qui allait lui succéder. Il mourut dans la nuit du 4 au 5 février, entre les bras de Jean Clérée. Sur son désir, et pour éviter toute apparence de faste, personne hors du collège ne sut rien de ses funérailles. Il fut enseveli dans la chapelle, à l'entrée du chœur, afin d'être foulé aux pieds de ceux qui passaient. On grava sur la pierre ces simples mots : Souvenez-vous du pauvre homme Standonek ¹.

*
* *

Peu de jours après sa mort, et tandis que le chapitre de Notre-Dame, les succursales de Louvain, Malines, Valenciennes et Cambrai, reconnaissaient Noël Béda comme proviseur de Montaigu et chef de la communauté des pauvres ², s'ouvrit entre le légat et les gallicans un conflit qui dépassait en gravité celui dont la décime avait été l'occasion. Le 27 février, l'Université, réunie aux Mathurins, concluait de défendre la Pragmatique, que l'on savait menacée, sans connaître exactement les nouveaux

1. *Ibid.*, f° 33 r° : Neminem de extraneis sciro voluit de ejus inhumatione, ne forte aliqua pompa ageretur... Sepultus est in capella quam fecit fieri in collegio, introitu chori, ut ab introeuntibus conculcaretur. — *Ibid.*, I, 4, f° 24 v° : Memineritis pauperis viri Standonis.

2. Godet, 141, p. 59-62.

pouvoirs du légat. Le 18 mars, les maîtres et les étudiants se réunirent encore ; mieux informés, ils craignaient de voir leur échapper les bénéfices collatifs mis à sa disposition ¹. Le lendemain, le recteur et l'Université présentèrent une requête au Parlement, « pour être ouys avant que recevoir la bulle du légat cardinal d'Amboise pour l'intérêt et conservation de leurs privilèges ² ». La Cour fixa l'audience pour le 21. L'avocat David Chambellan vint exposer les doléances de l'Université.

Il parla d'abord des préventions dont le cardinal prétendait user, en violation des droits accordés par la Pragmatique, solennellement reconnus par l'édit de 1499, aux gradués et suppôts. Le légat, dit-il en substance, veut exercer une de ces pratiques dont le pape lui-même ferait plus honnêtement de s'abstenir. Mais l'Église gallicane n'admet pas d'autorité arbitraire. Les légats doivent soumettre, en arrivant dans le royaume leurs bulles et facultés à l'approbation du Parlement. « à ce que l'on voye la cause de leur légation, si *expediat regno*, et s'il n'y a rien de dérogeant aux saints décrets « dont la Cour est conservatrice », et qui parfois refuse d'agréer des légats « *etiam a latere* » leur interdit de faire porter la croix devant eux. Elle reste maîtresse souveraine d'accorder les préventions réclamées et que la bulle ne mentionne pas ; elle déjouera l'entente secrète du cardinal et des hauts prélats du royaume, alliés pour donner les prébendes et les dignités ecclésiastiques à leurs créatures et pour frustrer les candidats universitaires ³.

Puis il examina l'opportunité des pouvoirs perpétuels conférés à Georges d'Amboise. « Dit aussi, qu'il semble estrange de prendre charge de légation quasi perpétuelle, car cela se peut faire seulement *in provincia propria*. Et si ledit cardinal le veut prendre seulement en l'archevesché de Rouen, *transeat*, combien que *in propria diocesi subiceretur decretis et nominationibus*. Mais prétendre ladite nomination quasi perpétuelle par tous diocèses et provinces de ce royaume, ne se doit faire ne tolérer. » L'office des légats n'a qu'une durée limitée. D'ordinaire le pape leur confie la visitation et la réforme d'une province, et, cette tâche accomplie, ils déposent leurs pouvoirs.

1. Du Boulay, 143, VI, p. 13.

2. Arch. Nat., X^{1a} 1509, f^o 110 r^o. — Du Boulay, *ibid.*

3. Du Boulay, 143, VI, p. 13. — A propos des préventions, il citait la déclaration du concile de Bâle : *Honestius faceret Romanus pontifex, si indistincte non uteretur illis praeventionibus.*

Lors de la première vérification de ses facultés, Georges d'Amboise a juré de n'en user jamais au préjudice des saints décrets, qui conservent toute leur vigueur et s'imposent à tous, quel que soit leur état et leur dignité. L'Université s'élève donc contre la prolongation sans terme des pouvoirs du légat, et requiert que la Cour ne l'autorise pas à user des préventions en litige, ou du moins exige que les tiers de bénéfices collatifs soit, selon les décrets, promis aux gradués ¹.

Le 27 mars, on entendit les gens du roi défendre les intérêts de l'État. Le procureur Lemaistre, empêché, ne vint pas ; l'avocat Jacques Olivier comparut en son nom. Avec la liberté d'esprit que les Parlementaires, dévoués en même temps aux libertés du royaume et au pouvoir souverain savaient encore garder, il dit que le prince, dans son propre avantage, ne pouvait accorder à un légat, même premier ministre, des pouvoirs contraires aux lois et aux coutumes. — Les gens du roi acceptent, sans difficulté, déclara-t-il, que la légation du cardinal soit prorogée pour toute la durée fixée par Alexandre VI, sous les réserves imposées par la Cour en janvier 1502/3 et consenties par lui-même. Mais ils ont trouvé très étrange la prolongation *ad beneplacitum papae*. Jamais on n'admit pareilles conditions. Aucune utilité certaine n'autorise à créer un précédent aussi dangereux. Les légats *a latere* sont des cardinaux chargés d'une mission précise et de durée limitée ; aussi tolère-t-on qu'ils exercent le droit de prévention pendant leur voyage pour aller et revenir. « Mais de faire un légat qui *moram perpetuam trahat in provincia sibi decreta*, serait un pape, dont proviendraient infinis inconvénients : *immo* serait *perturbare et confundere omnem ordinem hierarchicum* ; et s'il le faisait, *non esset ei obediendum*, comme disent les docteurs. » Toutefois les gens du roi consentent encore à cette prorogation indéfinie ; mais le cardinal doit s'en contenter, sans exiger encore des préventions contraires au droit. Ils demandent formellement « qu'elle ne soit enregistrée *nisi rejecto articulo preventionum, quo facto consentient in residuo* ». Dans la conclusion de son plaidoyer, Olivier insista fortement sur la soumission due par tous, même par les papes, aux décrets des conciles généraux ².

1. Du Boulay, 143, VI, p. 13-14.

2. Dupuy, 41, III, p. 69-70.

La Cour rendit la sentence dans la matinée du 28 mars ¹. Un des conseillers favorables à l'absolutisme royal, Charles du Haultbois, ancien commendataire de Livry ², fut éloigné sous quelque prétexte. Elle ne voulut enregistrer la prorogation des pouvoirs du légat que jusqu'à la date fixée par Alexandre VI, avec les réserves déjà deux fois stipulées, et que le cardinal devait accepter par écrit, suivant la coutume. Sur la prolongation *ad beneplacitum papae*, la Cour entendrait plus amplement les gens du roi et de l'Université ; elle enverrait des délégués auprès de Louis XII et de Georges d'Amboise pour leur exposer « plusieurs choses qui sont à remontrer ». Cependant, on réimprimait l'édition de la Pragmatique, jadis préparée par Cosme Guymier, mort de 3 juillet de l'année précédente ³.

Mais ni Louis XII, ni son ministre, qui, le 31 mars, lui promettait par écrit de n'user de sa légation que tant qu'il lui plairait ⁴, n'acceptèrent de discuter avec la Cour. Le 3 avril, toutes chambres assemblées, vint le maréchal-des-logis d'Arizolles, porteur de deux lettres datées du 31 mars et du 1^{er} avril, par lesquelles le roi exigeait l'enregistrement immédiat de la bulle. « Après avoir entendu, ordonnait-il dans la seconde, les difficultés que vous faites à l'expédition du fait de la légation de notre très cher et très aimé cousin le cardinal d'Amboise, desquelles nous ne sommes contents..., nous avons bien voulu sur ce vous escrire et advertir de notre vouloir, qui est que, sans vous arrêter aux choses dessus dictes, vous procédiez incontinent à l'expédition de ladite légation, ainsi et selon qu'il a plu à notre dit Saint-Père lui bailler, sans y faire dissimulation, restriction ne difficulté aucune, car tel est notre plaisir ⁵. » D'Arizolles déclara que le roi désavouait ses avocats et procureurs, s'étonnait fort que l'on eût écarté des débats Charles du Haultbois, et voulait que tout fût terminé avant le 7 avril, jour de Pâques. Après une brève délibération, le premier président Courthardy répondit

1. Du Boulay, 143, VI, p. 15 ; Dupuy, III, p. 70.

2. Arch. Nat., X^{1a} 1509, f^o 123 r^o ; A esté adverty que en delibérant de ladite matière a esté mis hers maistre Charles du Haultbois, maistre des requestes de son hostel, ce qu'il trouve estrange.

3. Guymier, 43, 1^{er} avril 1503/4 ; chez Pigouchet, aux frais de Jean Petit, avec un répertoire dressé par Pierre Cambafort, licencié en décret ; édition reproduite par Pinssen, 432. — L'exemplaire de Pigouchet à la Bibl. Nat. (Ld7 8) contient des notes manuscrites du début du XVI^e siècle.

4. Dupuy, 41, III, p. 68 (Original aux Arch. Nat., L 369, n^o 5).

5. Dupuy, III, p. 71.

que, malgré les vacances et l'absence d'un certain nombre de conseillers d'Église, qui s'étaient déjà rendus sur leurs bénéfices, la Cour se rassemblerait le lendemain pour examiner l'affaire ¹.

Le jeudi saint, 4 avril, au lieu de céder aux ordres de Louis XII, elle décida qu'une délégation irait lui présenter des remontrances, et désigna, pour se rendre à Blois, le premier président, cinq conseillers et Jacques Olivier, avocat royal ². Ils ne devaient partir qu'après les vacances. A cette nouvelle, que transmit d'Arzolles, Louis XII, le jour même de Pâques, répondit par le commendement formel d'enregistrer les bulles. « Gardez, concluait-il, comment que ce soyt et sur tant que vous craignez nous désobéir et desplaire, d'envoyer aucuns d'entre vous par devers nous pour nous faire remontrances de ce que dessus, ne d'autre matière quelle qu'elle soit, que premier vous n'ayez dépesché le faiet de la diete légation. Car jusque à ce que vous l'ayez entièrement dépesché nous ne sommes délibérés vous oyr. Pourquoi n'y faictes point de faulte, car tel est nostre plaisir ³. »

La Cour reçut, le 11 avril, cette sommation ; mais, le 15, la bulle n'était pas encore enregistrée. Toutes chambres réunies, on lut la lettre de Louis XII ; on résolut de consulter les gens du roi et de l'Université ⁴. Les premiers, le 16, dirent qu'ils n'ajoutaient rien à leurs déclarations antérieures. David Chambellan, avocat, Pierre de Friches, procureur de l'Université, demandèrent le temps d'en référer à leur corps ⁵. Le lendemain, après réunion des Facultés, le recteur et quelques maîtres comparurent, remercièrent la Cour « de la bonne et briefve expédition qu'elle avait faicte en ladicte matière », et demandèrent un délai de trois ou quatre jours pour s'entendre avec leurs avocats et consulter leurs registres. On fit observer que depuis le 29 mars ils avaient eu le temps de réfléchir ⁶. Enfin, le 20 avril, après avoir reçu communication de quelques pièces nouvelles, présentées par l'Université, le Parlement rendit son arrêt définitif. Il maintenait toutes les restrictions dont Louis XII avait réclamé le désaveu : les facultés du légat dureraient seulement jusqu'au

1. Dupuy, *ibid.*

2. *Ibid.*, p. 72.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. Du Boulay, 143, VI, p. 16-17.

bon plaisir du roi ; avec plus de netteté qu'en 1500 et en 1502, ils définirent les droits et prérogatives du royaume, ne se contentèrent plus d'inviter Georges d'Amboise, en termes vagues, au respect des saints décrets et des conciles, mais nommèrent les libertés gallicanes, la Pragmatique, et réclamèrent un engagement écrit ¹.

Le gouvernement n'insista pas : les gallicans semblaient avoir le dernier mot. Mais ils n'obtenaient qu'une satisfaction verbale. Louis XII était bien décidé à prolonger indéfiniment une légation qui lui permettait d'exercer sur l'Église de France, par l'intermédiaire de son ministre, une autorité qu'aucun roi n'avait depuis longtemps possédée. Le cardinal ne signa sans doute aucune promesse. Au reste, il savait que la Pragmatique fournissait des textes commodes contre l'ambition romaine, mais qu'il pourrait aisément la négliger, malgré les protestations intéressées de l'Université et des chapitres, avec la complicité du haut clergé indifférent et servile, ou de ces mêmes parlementaires, qui sollicitaient du gouvernement, quand leur intérêt personnel l'exigeait, toutes dérogations aux lois dont ils se disaient défenseurs.

Vers la même époque mourait l'un des hommes qui, depuis plusieurs années, travaillaient le plus ardemment à la restauration monastique. Reynier Koetken avait, après Jean van den Wyngaerde, reçu la direction des réguliers de Livry ². Las et découragé, il sentait le poids de sa tâche, et voyait toutes les puissances du siècle coalisées contre la réforme. « Un jour, dit son biographe anonyme, il voulut, plein de dégoût, renoncer à l'abbaye. Je me souviens que je lui dis alors : « Non, mon père ; « soyez fort, prenez courage et patientez. Vous devez vous réjouir « hautement à la pensée de mourir où mourut votre fils, notre « père Jean de Bruxelles, et d'être enseveli avec celui dont vous « avez partagé l'exil ³. » Il succomba le 18 avril 1504. On l'enterra près de Mombaer, devant le maître-autel ⁴. Ainsi, Olivier Maillard, Jean Quentin, Nicole de Hacqueville, Mombaer, Standonck,

1. *Ibid.*, p. 17.

2. *Liber*. 111, II, 2, f° 48 r°.

3. *Ibid.* : Taedio quadam vice affectus voluit abbatiae renunciare. Cui memini me sic dixisse : Non sic, pater, sed viriliter agite. Summe gratulari debetis posse cum filio vestro patre Bruxellensi mori, et sepeliri cum quo exilium subiistis.

4. *Ibid.*

Reynier manquaient l'un après l'autre à l'œuvre commencée. De la première génération des réformateurs, il ne restait que Jean Raulin et Philippe Bourgoing, Jean Clérée, Jean Émery et, dans les couvents lointains du Berry, les frères Fernand et Guy Jouenneaux.

CHAPITRE IV

LES DOCTRINES (1498-1504)

Tandis que les rigoristes s'épuisent, dans le tumulte des querelles gallicanes et malgré les protestations et les résistances, à réformer les clercs et les moines, scolastiques et humanistes enseignent et publient.

I

Jusque vers le milieu de la première année du siècle, ce sont encore les scolastiques dont la part dans le labeur commun semble la moins riche et la moins utile. Pourtant, l'école nominale ne manque ni de maîtres ni d'élèves. Alors se forme, à Montaigu, sous la direction de Standonck et de Béda, une génération ardente et disputeuse de logiciens terministes. Jean Mair en est le chef et l'oracle ¹ : il dédaigne la culture littéraire, les auteurs légers que condamne le rude principal ; il ignore le grec et l'œuvre philosophique des savants italiens ; fidèle à la pensée d'Ockam et de Buridan, étroitement soumis à l'enseignement de l'Église, il rejette la spéculation métaphysique et morale, et s'enferme dans l'étude de la logique formelle. Le collègue de Navarre, que dirige Louis Pinelle, conserve la tradition nominaliste de Raulin dont les cours sur l'*Organon* vont paraître

1. V. p. 259, u. 5. Mair eut, semble-t-il, pour maître l'Espagnol Geronimo Pardo, qui peut-être enseignait à Montaigu, et publia en 1500, chez Baligault, un cours important de logique, intitulé *Medulla Dialectices* (Hain-Cop. 12414), et que Mair réédita en 1505, in-f°; *Brit. Museum, Catal of Printed Books*, 8465, h. II (1). Les éléments de ce cours sont empruntés à Guillaume d'Ockam, Pierre d'Ailly, Grégoire de Rimini, Marsile d'Inghen, Paolo Veneto, Paolo Pergolese, Lemaistre et Bricot (Prantl, 186, IV, p. 246). — Geronimo Pardo est probablement le même qui écrivit en espagnol *Las Excelencias del glorioso Apostol Santiago*, publiées seulement au XVII^e siècle par Antonio Calderon, archevêque de Grenade (Madrid, 1638-57, 2 vol. in-f°; *Brit. Museum, Catal of Printed Books*, 488. g. I6).

en 1500¹. Le terminisme règne dans la plupart des collèges séculiers. L'École continue de ne pas connaître le véritable Aristote. Elle imprime la vulgate de l'Éthique et les commentaires de Lemaistre et de Buridan². Bricot reproduit son *Texte abrégé de l'Organon*³. On ne voit apparaître aucun manuel, aucun texte pour l'étude de la physique : les *Conséquences* de Buridan, les *Concepts* et les *Insolubles* de Pierre d'Ailly⁴, obtiennent toujours le même succès.

Le scotisme conserve ses défenseurs. Tateret, en 1498, réimprime ses *Questions sur l'Éthique*⁵ ; mais les Cordeliers dérégés de Paris soutiennent faiblement la tradition du Docteur Subtil ; aucun d'eux n'entreprend de commenter ses livres ; ils cherchent, dans l'exposition de Nicolas des Orbeaux sur Pierre Lombard, les thèses essentielles de sa philosophie⁶. La doctrine de saint Thomas est négligée ; le chapitre général des Dominicains, tenu à Ferrare le 20 juin 1498⁷, s'inquiète de l'ignorance des prédicateurs de l'ordre, prend des mesures pour rétablir, au couvent de la rue Saint-Jacques, les études ruinées, et relever le prestige de l'école dominicaine⁸.

Chez les théologiens séculiers, en Sorbonne, en Navarre, la spéculation religieuse a pour base la scolastique nominaliste,

1. *In Logicam Aristotelis Commentum* ; D. Gerlier, 30 nov. 1500, in-4° ; Cop. 5029 ; Prantl, 186, IV, p. 238 : au commentaire de Raulin s'entremélangent les *Dubia* d'un inconnu que signe Nicolas Amans, et qui est probablement le Nicolas Amatus cité à plusieurs reprises par Geronimo Pardo, dans la *Medulla Dialecticæ* (Prantl, *ibid.*, p. 246).

2. Deux éditions furent préparées par un certain Claude Félix (Lheureux ?) de Langres : Pellechet 1233, A. Bocard, s. d., in-f° ; et Hain 1758, Jean Petit, 28 septembre 1500, in-f° ; autres éditions sans date : Jean Petit, in-f° (Cop. 629) ; Hain 1743 (?).

3. *Textus abbreviatus*, Baligault, 1498, in-4° ; Hain 1787 ; autres éditions sans date : Pellechet 2987, D. Gerlier, in-8° ; Bibl. Nat., R 2298, Gourmont, in-8° ; édition avec les questions de Bricot et Georges de Bruxelles, Hain, 7607, s. l., 1499, in-f°. — Bricot et Georges de Bruxelles, *In Summulus Petri Hispani*, Paris, 1499, in-4° ; Bibl. Nat., Rés. R 1576.

4. Buridan, *Consequentiarum emendatarum per Albertum Fantinum... Bononiensem fratrem minorem* ; Guy Marchand, 1498, in-4° ; Cop. 1384. — Pierre d'Ailly, *Conceptus et Insolubilia*, Guy Marchand, 1498, in-4° (Pellechet 536) ; édition préparée par Claude Clérard, maître ès arts ; Pierre le Dru, s. d., in-4° (Pellechet 539).

5. *Questions super sex libros Ethicorum cum textu...* ; A. Bocard, 12 nov. 1498 (Reichl. Suppl. 195).

6. *Expositio in IV libros Sententiarum* ; Baligault, 20 sept. 1498, in-8° ; Hain-Cop. 12047 ; Bibl. Mazarine, Inc. 988.

7. Arch. Nat., LL 1529, f° 138 v°, 141 r°.

8. On peut signaler quelques nouvelles éditions du *Quaternarius* qui datent environ de 1498-1499 (Pellechet 995 et 993).

et, par suite, reste débile. Pourtant, quelques maîtres témoignent d'un esprit ouvert à des curiosités nouvelles : Gilles de Delft, qui réédite en 1500, l'*Éthique* dans la version humaniste d'Argyropoulos, et traduit les Psaumes de la Pénitence en vers latins élégants¹ ; Godefroy Boussard, l'éditeur d'Eusèbe² ; Clichtowe, associé de Sorbonne en 1499³, qui porte, dans l'étude de la Bible et des Sentences, son goût de lettré, disciple des humanistes italiens, et la culture philosophique et religieuse acquise auprès de Lefèvre. Mais la majorité des bacheliers ne semble même pas désireuse de relire les principaux ouvrages doctrinaux sortis de l'école. De Guillaume d'Ockam, on n'imprime que le *De Sacramento Altaris*⁴. Les Cordeliers suivent paresseusement la tradition de Scot et ne souhaitent pas qu'on réimprime ses commentaires du Lombard⁵. Les Jacobins, séparés du reste de la Faculté par les opinions qu'ils professent sur l'Immaculée-Conception, négligent la *Somme* autant que les traités philosophiques de saint Thomas.

Les résultats du travail collectif sont médiocres. Les Bibles que Thielmann Kerver et Simon Vostre impriment vers 1499 et en 1500 n'appartiennent pas à la série des *Fontibus ex graecis*⁶. Les commentaires des Dominicains et des Sorbonnistes du XIII^e siècle continuent de dormir dans la poussière des bibliothèques : seule, la *Postille* de Nicolas de Lyra sur les Psaumes paraît en 1500. On lit, de préférence, des exégètes plus modernes et plus médiocres, Ludolphe le Chartreux ou Jacques Perez⁷. Diverses rééditions de la *Bible Historiale* ne sont pas destinées à faciliter la recherche savante⁸. Il semble pourtant, que les éditions des Pères deviennent plus nombreuses et manifestent

1. *Ethicorum ad Nicomachum libri X, Joanne Argyropulo interprete* ; Jean Philippe, 13 août 1500, in-4° ; Reichl. Suppl. 21. — *Septem Psalmi penitentiales noviter metricè compilati*, Denidel, s. d., in-4° ; Bibl. de Schlettstadt, 317 (4). Les premiers volumes imprimés par Denidel datent d'août 1495.

2. V. p. 250, n. 5.

3. Clerval, 392, p. 7.

4. *De Sacramento Altaris* ; Denis Roce, s. d., in-12° (1499) ; Reichling, 267.

5. L'édition de N. des Orbeaux (v. p. 367, n. 6) est l'œuvre de Jean Alexandre, Cordelier de l'Observance, qui n'appartient pas au couvent de Paris.

6. Copinger, 167, n° 119 ; *Biblia latina cum concordantiis*, sine anno ; Th. Kerver, in-8° (1499) ; n° 121 ; Simon Vostre, f° , 1500 ; Lelong-Masch, 161, II, p. 143.

7. Nicolas de Lyra, *Postilla in Psalmos* ; Paris, 1500, in-4° ; Hain 10381. — Ludolphe le Chartreux, *Enarratio in Psalmos davidicos* ; U. Gering et B. Rembolt, 1500, in-f° ; Hain 10306 ; Jacques Perez, *Expositio in Cantica Canticorum*, 1498, in-f° ; Hain 12593.

8. Pellechet 2361, Vêrard, 1498, in-f° ; 2365, Vêrard, 1498, in-f° (?) ; 2362, Le Noir, 1500 (?), in-4°.

mieux quelques idées directrices. La plupart des ouvrages de saint Grégoire paraissent en 1499-1500¹ ; Boussard, qui réimprime l'*Histoire Écclésiastique* d'Eusèbe², publie l'exposition de saint Augustin sur les Épîtres de saint Paul³ ; les sermons de l'évêque d'Hippone, son *De Vita christiana*, sortent de diverses presses parisiennes⁴. Le *Transitus* de saint Jérôme, réimprimé en 1498, est suivi, en 1500, de ses lettres aux religieuses, dont une version, œuvre de Guy Jouenneaux, accompagne le texte latin⁵. On édite en français d'autres écrits des Pères ; un anonyme traduit, sur le latin d'Ambrogio Traversari, les sermons de saint Éphrem⁶ ; un autre, les Épîtres de saint Ignace, récemment publiées par Lefèvre⁷. Peut-être faut-il reconnaître, dans cette activité nouvelle des études patrologiques, l'influence de l'école du Cardinal Lemoine. Au reste, pendant cette période, c'est dans l'entourage de Lefèvre que se préparent les éditions les plus importantes et les plus scientifiques des Pères.

Les ouvrages mystiques du Moyen Age continuent de charmer ceux que rebute la sécheresse et la pauvreté de la spéculation courante. Ils lisent le *De Contemptu Mundi* de saint Bernard, ses *Méditations*, ses *Sermons*⁸ ; la *Dieta Salutis* de saint Bona-

1. Saint Grégoire, *Commentum super Cantica* : U. Gering, B. Rembolt, 16 janvier 1498/9 ; Pellechet 5349 ; — Paris, 1499, in-f° ; Hain 7940. — *In Psalmos penitentialis* : Paris, 1499, in-f° ; Hain 7942. — *Homiliae XL in Evangelia* : Paris, 1499, in-f° ; Hain 9752. — *Pastorale* : Paris, 1499, in-f° ; Hain 7990. — *De Vitis Patrum italicorum* : Paris, 1499, in-4 ; Hain 7968 ; — Paris, 1500, in-4° ; Hain 7969.

2. *Historia ecclesiastica*, Fr. Regnault, s. d., in-8° (1500) ; Cop. 2357.

3. *Expositio in omnes B. Pauli Epistolas* ; U. Gering, B. Rembolt, in-f°, 28 nov. 1499 ; Pellechet 1496. — Cette exposition des Épîtres fut composée, par Bède le Vénérable, d'une série d'extraits de saint Augustin empruntés à ses divers ouvrages et mis en ordre. Boussard dédia son édition à Pierre Le Secourable.

4. *Sermones* : (U. Gering-B. Rembolt, 1498 ; Hain 2006) ; — *Sermonum opera plura et diversa* : *ibid.*, s. d. ; in-f° ; Hain 2007 ; — *De vita Christiana* : Alex. Aliate, 1500, in-8 ; Hain 2101.

5. *Transitus Beati Hieronymi* : Guy Marchand, 7 août 1498, in-4° ; Hain, Cop., 8632. — *La vie des Pères tant d'Égypte que de Sirie...* : Petit, s. d. (vers 1500) in-f° ; Cop. 2963. — *Le Psautier Notre Dame selon Saint Jérôme* ; Verard, s. d. (vers 1500), in-4° ; Cop. 2974. — *La Règle de Dévotion des Épîtres de Monseigneur Saint Jérôme à ses seurs en religion : en latin et en français* ; Marnef, s. d. (vers 1500), in-4°

6. *La fleur de prédication selon saint Effrem, translattée de grec en latin et translattée de latin en françois* ; Vêrard, s. d., (vers 1500), in-f°, Cop. 2300. — Les *Sermones secundum traductionem Ambrosii Camaldulensis* avaient été imprimés pour la première fois à Florence en 1481 (Hain, 6599).

7. *Les Épistres de Sainct Ignace, évcsque d'Antioche, translattées en françois* ; Vostre, 1500, in-8° ; Hain 9075. V. p. 375-378.

8. Saint Bernard, *De Contemptu Mundi* — Le Noir, 1498, in-4° ; Pellechet 2186. — *Floretus* : Paris, 1499, in-8° ; Cop. 992. — *Sermones* : J. Petit, 1500, Cop. 959. — *Meditationes* : Paris, 1500, in-4° ; Cop. 968-969.

venture ¹ ; les *Méditations* de Pierre d'Ailly sur les Psaumes de la Pénitence ², l'*Alphabetum divini Amoris* et la *Mendicité spirituelle* de Gerson ³. L'*Imitation* paraît trois fois, sous le nom du chancelier, de 1498 à 1500 ⁴ ; l'*Internelle Consolation* est imprimée en 1500 ⁵.

La réforme des couvents suscite l'apparition de quelques ouvrages ascétiques. Guy Marchand publie, en 1499, la conférence tenue par Raulin, l'année précédente, au chapitre général de Cluny ⁶. En 1500 paraît la *Règle de saint Benoît*, traduite par Guy Jouenneaux ⁷. En 1499, en 1500, un anonyme, sans doute un Cordelier de l'Observance, raconte brièvement la vie d'Étienne Brûlefer, qui, en 1495, avait quitté les couvents d'Allemagne où il enseignait depuis huit ans, pour revoir sa Bretagne natale, et venait de s'éteindre chez les Mineurs de Dinan ; le biographe publie, avec quelques sermons et dissertations théoriques, ses traités inspirés de l'idéal franciscain sur la simonie, sur la pauvreté du Christ et des Apôtres ⁸.

Mais, de même que le collège du Cardinal produit les meilleures éditions des Pères, c'est dans l'entourage de Lefèvre que va bientôt se recueillir et se perpétuer le plus pur esprit des mystiques et des ascètes.

*
* *

Gaguin vieillissait ; il avait passé au lit les trois premiers mois de l'année 1498, et ne pouvait plus marcher qu'appuyé

1. Saint Bonaventure, *Dieta Salutis* : J. Petit, s. d., in-8°, Hain 3527.

2. *Meditationes super septem Psalmos penitentiales* ; s. l. n. d., P. Levet, vers 1499, in-12° ; Reichl., 379.

3. *Alphabetum divini amoris una cum contemplationibus beati Bernardini de Senis* ; Guy Marehand, pour Jean Petit, 1499, in-8° ; Cop. 2668. — *La Mendicité spirituelle* ; Le Noir, 1500, in-4° ; Hain 7676.

4. *De Imitatione Christi* ; J. Higman, 1498, in-8° ; Ph. Pigouchet, 1498, in-12° ; Jean Petit, 1500, in-8° (Hain 9111-9113) ; eette dernière édition (Cop. 3236) fut, d'après De Backer, 227, n° 54, préparée par Josse Bade, qui attribue l'ouvrage à Th. de Kempen. Dans les deux autres, l'*Imitation* est mise sous le nom de Gerson.

5. *Le livre intitulé internelle Consolacion* ; M. Le Noir, 1500, in-4° (Hain 5468).

6. *Collatio habita in conventu Cluniacensi de perpetua religionis plantatione...* ; Guy Marchand, 1499, in-8° ; (Hain 13702). La Conférence de Raulin avait été imprimée à Bâle le 22 juin 1498 par les soins de Sébastien Brant (Hain 13701).

7. *La Règle de Saint Benoist traduite par Guy Juvénal* ; Marnef, 1500, in-4° ; Cop. 943.

8. *Opuscula Varia* ; Jean Petit, 1499, in-8° ; A. Boeard, 24 avril 1500 ; Hain 4003-4004. — A retenir une discussion sur la manière dont les peintres doivent représenter les personnes de la Trinité.

sur un bâton¹. La mort de Charles VIII lui inspira quelques vers émus². Il déplorait, en une élégie dédiée à Fausto Andrelini, les misères de la condition humaine³. Il voulut chercher dans l'œuvre de Pic de la Mirandole la consolation de ses propres tristesses et du deuil public, et, le 17 avril, « ès fêtes de Pâques », il imprima sous ce titre : « *Conseil prouffitable contre les ennuis et tribulations du monde* »⁴, une traduction française de la lettre dans laquelle le savant florentin disait, le 15 mai 1492, à son neveu Granfrancesco, la vanité des choses terrestres et son aspiration vers celles que l'œil n'a pas vues, que l'oreille n'a pas entendues, le pressait de vivre selon l'Évangile, d'entrer par la porte étroite, de faire l'aumône et de prier, de méditer sans cesse l'Écriture dans un esprit d'amour et d'humilité, de se rappeler sans cesse le sacrifice du Christ et la mort prochaine.

Depuis plus d'un an, Bade sollicitait de Gaguin la permission de publier sa correspondance⁵. Trechsel, chargé de l'entreprise, mourut en mai 1498 ; il fallut chercher un libraire parisien. Durand Gerlier, en août, donna de l'ouvrage une édition si fautive, que Gaguin le contraignit à payer les frais d'une impression nouvelle, achevée par Bocard le 22 novembre⁶. A ses lettres, le vieil humaniste ajouta ses discours, son traité en prose sur l'Immaculée-Conception, le sermon qu'il avait tenu sur le même sujet devant les Trinitaires, et un écrit plus récent composé l'année précédente, le récit de la passion de saint Richard⁷. Au cours de la préparation du *Compendium*, il avait trouvé dans

1. Thuasne, 310, II, p. 66 ; lettre 88, à Josse Bade, 14 avril 1497-8 : ...Ante Dominicum Natalem ; quo tempore ipse graviter egrotabam femoris tanto tumore, ut inde michi ultimum diem expectaverim. Decubui eo morbo menses tres, adeo membrorum officio destitutus, ut non nisi alienis viribus movere me possem. Jam Dei benignitate exurrexi et paulo plus limace ingredior baculi presidio fultus...

2. *De repentino obitu Caroli Octavi regis Francorum Epigramma* ; cette pièce fut imprimée dans le courant de l'année à la fin de l'édition des *Epistolae*.

3. *De variis vite humane incommodis Roberti Gaguini Elegia* ; Bibl. Mazarine, Inc. 997 ; une allusion à la mort de Charles VIII donne la date du poème (Thuasne, 310, I, p. 135).

4. *Ibid.*, p. 136 ; II, p. 314, préface de la traduction de Gaguin ; Pic de la Mirandole, 258, f° 59 v°. — Pâques tombait le 15 avril 1498.

5. Thuasne, 310, I, lettre 1, à Josse Bade, 5 octobre 1497 ; Renouard, 284, I, p. 15-16.

6. Thuasne, I, p. 138-139. L'édition de Durand Gerlier avait été sans doute achevée en août. — Gaguin, 307³.

7. Thuasne, I, p. 139. Gaguin admet, sur les incertains rituels attribués aux Juifs la croyance populaire.

la chronique de Rigord, l'histoire d'un enfant parisien crucifié par les Juifs en 1179. Il entreprit de la raconter dans un latin élégant, de célébrer l'acte par lequel Philippe-Auguste avait expulsé de France les communautés juives, et de dire les miracles accomplis sur le tombeau de la victime. Le livre offrait ainsi au lecteur toute la vie et tout l'enseignement de Gaguin, toute son activité d'humaniste chrétien, depuis le temps déjà lointain où il prenait la suite des leçons de Fichet. Pour la première fois on voyait un Universitaire français recueillir, à la manière des professeurs italiens, ses propres lettres, et les présenter aux contemporains et à la postérité, comme modèles de pensée et de style et comme les témoignages de son labeur.

Érasme, qui menait à Paris une vie besogneuse, travaillait peu. Il restait le familier de Gaguin, de Fausto Andrelini, qui avait écrit, sur la disparition de Charles VIII, diverses poésies de circonstance¹ ; mais il subissait l'influence du mysticisme de sa Hollande natale ; une fièvre quotidienne, dont il fut atteint au printemps de 1498, épuisait lentement ses forces². Il correspondait avec Mombaer, voyait souvent Corneille Gérard, établi à Saint-Victor : il semblait se réconcilier avec l'idéal monastique. Vers la date de la mort du roi, il adressait au prieur Steyn, Nicolas Werner, qui lui avait toujours été favorable, ce billet désolé : « Voici un mois et demi que je souffre cruellement, mon père, et je n'aperçois plus aucun espoir de guérison. Qu'est-ce que la vie de l'homme, et combien de douleurs la traversent !... Maintenant le monde me déplaît, je méprise mes belles espérances, je désire une vie qui m'assure de saints loisirs, me permette de ne songer qu'à Dieu seul, de méditer la Sainte Écriture, d'effacer avec mes larmes mes anciennes erreurs. Je pense y arriver un jour avec votre aide et vos conseils³. » Il écrivait à Bosch : « Je ne souhaite plus que le repos, et de pouvoir consacrer toute ma vie à Dieu seul, pleurer les péchés d'un âge imprudent,

1. Pellechet 748 ; *De obitu Caroli VIII Deploratio* ; de même, épître à Guy de Rochefort, *ibid.*, f° 181 r°. Il publia le 1^{er} août 1499, le *De Coetu Poetarum* d'Ottavio Cleofilo (Hain 5453). Francesco Ottavio, appelé aussi Cleofilo, né à Fano, vécut longtemps à Ferrare, puis à Rome, et mourut à Cività Vecchia en 1490. Son principal ouvrage est un poème héroïque sur la guerre de Fano, intitulé *Faneis* (Tiraboschi, 249, VI, p. 950-951 ; Fabricius, 175, V, p. 143).

2. Allen, 430, I, lettre 74, p. 201, l. 1 ; lettre 75, p. 202, l. 1-2.

3. *Ibid.*, lettre 74, p. 201-202, l. 4-6 ; *Iam mundus displicet, desidero illam vitam qua in sancto otio possim mihi et uni Deo vacare, meditari in Scripturis Sanctis, cluere lacrimis veteres errores...*

me plonger dans sa Sainte Écriture, lire ou composer ¹. » Mais sa santé ne s'accomodait ni de l'abstinence claustrale ni des fatigues de l'enseignement ². Il avait depuis longtemps formé le projet de se passer en Italie, de soutenir hâtivement à Bologne les épreuves du doctorat théologique, et de se rendre à Rome pour les fête jubilaires de la fin du siècle ³. La pauvreté, la crainte de la maladie l'en détournaient. Dans les derniers jours de mai 1498, il dut quitter Paris et changer d'air. Il revit la Hollande, retrouva Guillaume Hermans et ses amis de Steyn, se lassa vite des longs repas où il dut figurer ⁴. A Bergen, il s'arrêta dix jours chez l'évêque de Cambrai, traversa Bruxelles, regagna Paris, vers la fin de juillet, pour apprendre bientôt l'échec de la mission de Windesheim, et le départ de Corneille Gérard et de ses compagnons ⁵. Il s'enferma dans un isolement morose, resta d'octobre à décembre sans rencontrer Andrelini, sans visiter Gaguin ⁶.

*
*
*

Il n'avait pas fréquenté le collège du Cardinal Lemoine. Pourtant Clichtowe éditait, cette même année, quelques traités grammaticaux indispensables aux études d'humanité, les *Préceptes d'Eloquence* et les *Noms des Magistrats Romains* d'Agostino Dati, les *Élégances* de Francesco Negri, l'*Éloquence* de Gasparino de Bergame ⁷, et d'autre part, au moment même où Érasme subissait l'influence du mysticisme de Windesheim, Lefèvre, plein de la pensée du pèlerinage à Rome qu'il projetait pour l'année jubilaire, laissait de côté les textes classiques d'Aristote, et ne lisait plus que des traités de philosophie religieuse et de théologie.

1. *Ibid.*, lettre 75, p. 202, l. 6-8 : Nihil aliud cupio quam mihi dari ocium, in quo possim totus uni Deo vivere, de flere peccata aetatis inconsultae, versari in Scripturis Sanctis, aliquid aut legere aut scribere.

2. *Ibid.*, l. 8-11 : Id in secessu aut collegio non possum. Nihil enim me tenearius ; nec vigiliis nec jejuniis nec ulla incommoda fert haec valetudo etiam eum est prosperrima.

3. *Ibid.*, l. 13-19 : Deceveram in Italiam hoc anno concedere, et Bononiae aliquot menses theologiae operam dare, atque illie doctoris insigne accipere ; deinde in anno jubileo Romam visere...

4. *Ibid.*, lettre 76-77, p. 202-205.

5. V. p. 294-295.

6. Allen, 430, I, lettre 81, à Guill. Hermans, déc. 1498 ; p. 214, l. 71 : Jam tres menses sunt quod neque Faustum neque Gaguinum salutaverim.

7. Clichtowe, 378.

Ce fut probablement sous sa direction que Guy Marchand, publia, le 18 août 1498, avec le *De Resurrectione* d'Athénagore ¹, adressé à Germain de Ganay, en 1494, par Marsile Ficin ², le *De Morte* de Xénocrate, inspiré des doctrines idéalistes de Platon et Pythagore ³, et le *Tableau* faussement attribué à Cébès le Thébain ⁴, disciple de Socrate, allégorie où revivent les polémiques stoïciennes contre la fausse culture intellectuelle et morale. L'écrit d'Athénagore ⁵, consacré à défendre le dogme de la résurrection de la chair, conduisait les lecteurs du spiritualisme antique au mysticisme chrétien ⁶.

Lefèvre achevait alors de préparer une édition de Denys l'Aéropagite, pour lequel il avait dit ses sentiments dans le commentaire de l'Éthique ⁷. Le volume intitulé *Theologia Vivi-*

1. V. p. 257, n. 5.

2. V. p. 257.

3. Zeller, 176, II, p. 840, 862 et suiv. Xénocrate fut le chef de l'Académie après Speusippe et mourut en 314. Les spéculations morales tiennent dans son système la place la plus importante ; ses idées directrices sont empruntées à Pythagore autant qu'à Platon ; il identifie volontiers les idées platoniciennes avec les nombres pythagoriciens.

4. Zeller, *ibid.*, p. 205-206. Le *Tableau de Cébès*, où se trouvent des allusions aux doctrines péripatéticiennes, est évidemment inauthentique ; des éléments stoïciens s'y laissent aisément discerner. On sait que Cébès est un personnage du Phédon.

5. La traduction du *Tableau de Cébès* était de Ludovico Odassi de Padoue. Cet humaniste, maître de Guidobaldo, duc d'Urbino, est connu surtout par l'oraison funèbre qu'il composa de ce prince en 1508 (Tiraboschi, 249, VI, p. 55). D'après Fantuzzi, 266, II, p. 127, Filippo Beroaldo aurait publié à Bologne, en 1498, la traduction du *Tableau* par Odassi ; cette édition est très douteuse et il semble que l'édition parisienne de 1498 soit la première. — Le *De Morte* de Xénocrate, traduit par Ficin, avait été imprimé par Alde Manuce, à Venise, en sept. 1497, dans son édition latine de Jamblique (Hain 9357). La traduction d'Athénagore était également de Ficin.

6. Le 5 octobre 1498 parut à Lyon, chez Guillaume Balsarin, la *Janua logice et phisice* (416) de Symphorien Champier (Hain 9360). L'auteur, né en 1471 ou en 1472, après avoir fréquenté les écoles de Lyon, étudia la médecine à Paris, puis à Montpellier, de 1495 à 1498. Il venait alors de rentrer à Lyon. L'ouvrage, dédié à Jean Rabot, conseiller au Parlement de Grenoble, contient un petit traité : *De immortalitate rationalis animae*, un autre intitulé : *De mundi anima secundum Marsilium Ficinum*. Suit une *Brevis Introductio in Libro de Anima secundum Jacobum Fabrum* (d'après les *Paraphrases de la Physique*, publiées en 1492), et une *Expositio terminorum seu vocabulorum difficilium in eminentissimi artium professoris Jacobi Fabri in Logicen Introductiones*, d'après les *Artificiales Introductiones* de 1496. Viennent ensuite : *In Phisicen Janua* de Champier, et divers petits traités de physique. De la publication de cet ouvrage datent, semble-t-il, les premiers rapports de Lefèvre et de Champier, qui resta l'un de ses partisans les plus dévoués, mais préféra toujours le platonisme et le néo-platonisme au système d'Aristote. Biographie et bibliographie médiocres de Champier par Allut, 422 ; v. p. 12 et suiv.

7. V. p. 284, n. 3.

ficans, Cibus Solidus, parut le 6 février 1498/9¹ ; il contenait, dans la traduction d'Ambrogio Traversari², corrigée à l'aide d'un manuscrit des Bénédictins de Saint-Denis³, les quatre grands ouvrages de l'Aréopagite, la *Hiérarchie Céleste*, la *Hiérarchie Ecclésiastique*, le traité des *Noms divins* et la *Théologie mystique*. Venaient ensuite les dix lettres attribuées à Denys, puis les *Épîtres* de saint Ignace et celles de saint Polycarpe, traduites en latin et publiées pour la première fois⁴. La préface vantait les écrits des âges apostoliques : « Ils conservent, disait Lefèvre, un principe de vie, et rayonnent d'une clarté merveilleuse. J'atteste la félicité de ces siècles pieux, d'où nous fut transmise à travers les générations toute lumière de sagesse : jamais je n'ai rien rencontré, après l'Écriture, qui m'ait semblé aussi grand et aussi divin que les livres de Denys⁵. » L'esprit, pour les comprendre, doit se mettre dans l'attitude de la prière. Seules la dévotion, la piété, l'humilité nous ouvrent l'accès des sciences sacrées. Ceux qui les abordent avec orgueil n'en tirent nul profit⁶.

Déjà l'authenticité des recueils dionysiens était controversée. Laurent Valla refusait d'admettre que l'Aréopagite Denys, converti par saint Paul d'après le récit des *Actes*, eût composé ces écrits dont la doctrine tout alexandrine et néoplatonicienne diffère profondément de la pensée des *Épîtres*, ignorés encore

1. Lefèvre, 353.

2. Ambrogio Traversari, né en Romagne, venu à Florence vers 1400, moine aux Camaldules, général de son ordre en 1431, fut envoyé par Eugène IV comme ambassadeur à Bâle et en Hongrie pour les affaires du Concile. En 1438-39 il fut mêlé aux négociations pour l'accord des deux Églises, et rédigea en grec et en latin l'acte d'union signé le 5 juillet 1439. Il mourut la même année. Son œuvre de traducteur est considérable ; on lui doit la version de divers traités de saint Basile, de saint Jean Chrysostome, de saint Éphrem, de Diogène Laërce : il découvrit divers manuscrits des Pères. Cf. Voigt, 243, I, p. 314 ; Rossi, 251, p. 26.

3. Lefèvre, 353, a iii — 4°. Les quatre grandes œuvres et les lettres de Denys avaient été publiées à Bruges par Colard Mansion, vers 1480 (Hain 6232 ; Castan, 281, 386). La traduction achevée par Fein en 1492 était encore inédite.

4. Harnack, 169, I, p. 69, 75 ; — Bardenhewer, 170, I, p. 119. — Lefèvre ne dit pas où il trouva les mss. Pour les lettres attribuées à Denys, v. Bardenhewer, II, p. 155.

5. Lefèvre, 353, a iii r° : Et testor illorum sanctorum temporum foelicitatem a quibus omnis sapientiae lux per omnia gratiae tempora effluxit, michi nunquam post sancta eloquia... quicquam his magni et divini Dionysii operibus occurrisse sacratius.

6. *Ibid.*, a iii v°-iii r° : Sacrosancta eloquia et haec insuper divina opera illisque similia (quae eloquiorum mysteria detegunt) attente in orantis modum ad Deum humiliter prostata provolutaque mente omni cum reverentia et tractanda et legenda esse. In humanis enim studiis utcumque placet gerent habitum : in divinis autem sola attentio devotio pietas religio reverentia humilitas juvant mentemque adaperiunt. Et qui ad ea seculi accedunt, non modo nichil proficiunt, sed plerumque evadunt deteriores.

au iv^e siècle d'Eusèbe et de saint Jérôme, et dont la diffusion subite et le rapide succès ne se manifestent pas avant le vi^e siècle¹. Ces critiques décisives, plus tard reprises par Érasme, par Luther et les historiens modernes du dogme, ne convainquirent ni Ficin ni Lefèvre. Peu sensibles aux arguments d'ordre historique, et incapables d'admettre qu'un penseur chrétien, disciple de la dernière école hellénique, eût autorisé ses propres spéculations du nom d'un martyr, ils préféraient conclure au plagiat des philosophes païens. Lefèvre défend avec vigueur la tradition ecclésiastique. « Le rédacteur de ces saintes révélations, dit-il, n'appartient pas aux sectes de Platon, d'Aristote, de Zénon ou d'Épicure ; la philosophie lui fut enseignée par Jésus, saint Paul et Hiérothée, interprètes du Saint-Esprit². » L'Aréopagite ne doit rien aux Alexandrins ; ils l'ont copié. « Ils ont tiré du temple des mystères sacrés pour les profaner ; ils ont appelé la divinité du ciel sur la terre pour tenter de l'avilir³. » Ils ne comprirent Platon qu'après avoir lu les Pères apostoliques, qu'ils renièrent. Les mots manquaient à l'auteur des Dialogues pour exprimer dignement les vérités qu'il entrevoyait ; ce fut seulement après la révélation des apôtres et des Pères apostoliques que Plotin et Numénius commencèrent à saisir sa pensée⁴. Il s'acharne contre les néoplatoniciens, accumule, d'après saint Basile, Ambrogio Traversari, et le *De Religione Christiana* de Marsile Ficin, les témoignages de leurs mensonges. « Tout ce qu'ils ont écrit de magnifique sur l'intelligence divine, sur les anges, sur les questions qui touchent à la théologie, Ficin prouve qu'ils le doivent aux Apôtres ; et, si Ficin n'eût pas craint de se montrer trop rigoureux envers ces ennemis de la sagesse chrétienne, il aurait dit : « Les Néoplatoniciens l'ont volé⁵ ».

1. H. R. E.³, 158, art. *Dionysius Areopagita*, par W. Möller, revu par N. Bonwetsch. — Harnack, 172, p. 225 et suiv.

2. Lefèvre, 353, a iii v^o : Hunc sacratissimum divinæ reserationis autorem neque platonicum aristotelicum stoicum aut epicureum, sed Jhesu vitæ authoris et Spiritus Sancti sub divinissimis Paulo et Hierotheo praeceptoribus esse philosophum.

3. *Ibid.* : Sacra ex adytis prophanasse, divinitatemque de caelo ad terram deturbasse...

4. *Ibid.* : Verba et sententiae Platoni et reliquis philosophis pro majori parte (ne dicam pro toto) de Deo digne loquendi ante apostolorum tempora deerant. ... Post apostolorum apostolicorumque virorum contiones et scripta, a Philone et Numenio incepterunt scripta Platonis intelligi.

5. *Ibid.*, a iiii v^o : De furtis platoniorum testimonia... Quidquid enim de

Ainsi Lefèvre rejette les Alexandrins, que, pendant quelques années, il a cités avec complaisance ; s'il tente de dépasser Aristote, c'est aux penseurs chrétiens qu'il s'adresse sans intermédiaire. Dans la *Théologie Mystique* de Denys, il goûte sa théorie de l'extase qui seule met l'âme humaine en contact avec la réalité dernière, et sa théorie de l'essence divine, une, inconcevable, sans nom, principe de toute vie et de toute pensée, à laquelle se rattache la chaîne éternelle des êtres, qui d'un mouvement infini descendent à l'existence individuelle et bornée pour remonter se confondre dans l'unité suprême. Le *De Divinis Nominibus* lui enseigne une exégèse allégorique, appliquée aux noms que Dieu porte dans l'Écriture. La *Hiérarchie Céleste* lui révèle les neuf degrés des créatures spirituelles intermédiaires entre l'homme et la divinité ; la *Hiérarchie Ecclésiastique* lui fait comprendre l'institution mystique de l'Église, intermédiaire entre l'homme et les anges, image de la hiérarchie céleste, et la gradation de ses offices et de ses sacrements. Il se plaît à l'illusion de découvrir dans les œuvres du Pseudo-Denys une théologie complète, qu'il croit originale, pure de tout alliage profane, directement issue des leçons des Apôtres, une interprétation primitive de la doctrine évangélique et des leçons de Saint Paul.

Mais il manifeste maintenant un souci nouveau de la pratique : admirateur de Standonck, de Raulin, de Mombaer, il veut que les enseignements d'Ignace et de Polycarpe complètent ceux de Denys. Le premier, évêque d'Antioche, condamné à mort sous Trajan, avait, à diverses étapes du voyage qui le rapprochait de l'amphithéâtre, tourné sa pensée vers les communautés chrétiennes¹. De Smyrne, il exhorta les croyants d'Éphèse et de Tralles à respecter les autorités ecclésiastiques, à repousser les hérésies. Il apprit que ceux de Rome tentaient de le sauver, alléguaient son grand âge auprès de l'empereur ; alors il rédigea son Épître aux Romains. « Ne m'empêchez pas, leur disait-il, de renaître à la vraie vie... ; laissez-moi retourner vers la vraie lumière...² » Il écrivit de Troas aux chrétiens d'Antioche, de Smyrne, et de Philadelphie, pour défendre la cause de l'unité

mente divina, angelis et cæteris ad theologiam spectantibus, magnificentum dixere, manifeste ab illis usurpaverunt. Hec Marsilius : et nisi in adversarios christianæ sapientiæ mollior esse maluisset, plane dixisset : furati sunt.

1. Bardenhewer, **170**, p. 119-125.

2. Lefèvre, **353**, 115 v^o.

de l'Église et de la catholicité. Dans ces lettres, hautement vénérées par les fidèles d'Orient et de Rome, s'étaient introduites, vers le v^e siècle, des interpolations, œuvres de faussaires, qui avaient fabriqué en même temps six autres Épîtres où se cachaient quelques thèses hérétiques ¹. Puis des moines orientaux, sans doute, composaient quatre autres lettres sans valeur, dont deux adressées à l'apôtre Jean, une à la Vierge ; la dernière contient la réponse de la Vierge à Saint Ignaco, Lefèvre les laissa de côté. Peu capable encore de distinguer les interpolations et les faux, il était surtout attiré par l'accent héroïque de l'Épître aux Romains, par le caractère pastoral des Épîtres aux communautés d'Asie. La lettre que Polycarpe de Smyrne, martyr en 155, avait adressée à l'Église de Philippiques pour la détourner des fausses doctrines, la maintenir dans la confiance et dans la prière, lui parut également utile aux modernes ².

Deux mois après, le 10 avril 1499, Lefèvre publiait, dans une même pensée d'action pratique et prédication, quelques livres inédits de Raymond Lulle ³. « Deux éléments sont utiles à la conduite de notre vie morale, écrivit-il dans sa Préface ; la connaissance que nous donnent des lois les disciplines éthiques, et la pratique que l'on acquiert par une action bien ordonnée. La plupart préfèrent la recherche théorique, et négligent les détails de la pratique. Et pourtant l'action l'emporte sur la connaissance ⁴. » Aussi avait-il choisi parmi l'œuvre immense de Lulle des manuels de prière et de propagande. « Moi-même, disait-il, je crois y avoir trouvé un grand profit... ; on doit les lire avec un esprit de dévotion et de simplicité, sans mépriser le rude langage de l'auteur ⁵. » Dans le *Livre des louanges de la Vierge* ⁶ qu'il imprima d'abord, trois dames, la Louange, l'Oraison et l'Intention, conversent avec un ermite, magnifient et adorent les vertus de la mère du Christ. Il y joignit le *De Natali parvuli*

1. Bardenhewer, **170**, p. 125-127.

2. *Ibid.*, p. 146-156.

3. Lefèvre, **354**.

4. Lefèvre, **354**, f^o 1 v^o : Et cum utrunque ad sanete et beate vivendum necessarium sit, modus tamen operandi... præcellere videtur.

5. *Ibid.* : Neque vos quicquam deterreat quod vir ille idiota fuerit et illiteratus...

6. Littré-Hauréau, **199**, p. 257. Composé probablement avant 1311 ; l'ermite n'est autre que Raymond Lulle.

*pueri Jesus*¹ : six dames. la Louange, l'Oraison, la Charité, la Contrition, la Confession et la Satisfaction, discourent des mérites de l'enfant ; les vertus divines, la Grandeur, la Bonté, l'Éternité, se révèlent ; l'une après l'autre, elles disent son éloge. Alors les six dames invoquent la Vierge, pour obtenir l'exaltation de la piété chrétienne, la ruine des doctrines d'Averroès à l'Université de Paris, l'union des ordres militaires contre les Musulmans. La Vierge leur apparaît, promet de les exaucer, et leur ordonne de se rendre auprès du roi de France. Elles s'en vont après avoir baisé les pieds de Jésus.

Au *Clericus*², sorte de catéchisme élémentaire, composé pour les clercs ignorants, Lefèvre voulut ajouter encore le *Phantasticus*³. L'auteur y rapportait la conversation d'un prêtre et d'un laïc, en route pour le concile de Vienne. Le laïc n'était autre que l'ermite Raymond, et développait longuement le programme qu'il voulait défendre devant les Pères : fonder dans les hautes écoles l'enseignement des langues orientales pour la controverse avec les Sarrasins et leur conversion ; unir tous les ordres militaires pour délivrer l'Espagne et les Lieux Saints, chasser des Universités les doctrines d'Averroès. Les rares haines de Lefèvre, qui, malgré la douceur de sa nature, ne pensait qu'avec horreur à l'Islam et au matérialisme averroïstique, trouvaient leur satisfaction dans les diatribes de Raymond Lulle ; et d'autre part la passion, qui à travers l'histoire des défaillances de l'Église, avait animé de siècle en siècle ses réformateurs, et les soutenait contre le haut clergé satisfait et indifférent, revivait dans le vieux texte oublié. « Mon père était pauvre, dit le clerc ; j'ai travaillé à l'Université en mendiant mon pain. Je suis devenu docteur en chaque droit. Maintenant, j'ai un beau canonicat, je possède plusieurs bénéfices ; un prélat puissant m'appelle à sa cour. J'y mènerai une existence honorée.

1. *Ibid.*, p. 41, 237-240. Ce livre fut écrit à Paris en 1310, et dédié à Philippe le Bel. Lefèvre n'imprima pas la dernière partie de l'ouvrage : les six dames rencontrent Raymond Lulle, gémissant de ce que les princes, les cardinaux et les papes, ne veulent pas écouter ses exhortations contre les infidèles et pratiquer son Art du raisonnement ; elles le conduisent auprès du roi de France.

2. Littré-Hauréau, 199, p. 255-256. Le *Clericus* ou *Liber Clericorum* fut achevé en 1308, à Pise, dans le couvent de San Domino.

3. *Ibid.*, p. 240-241. La *Disputatio Clerici et Raymundi phantastici* fut composée en 1311. — Lefèvre ne dit pas où il avait pris les mss. de ces divers traités ; probablement chez les Chartreux de Vauvert, qui possédaient un grand nombre des œuvres de Raymond (*ibid.*, p. 58).

J'ai beaucoup de serviteurs, ma vaisselle est d'argent. Je ne suis pas un fantaisiste, mais un homme prudent et discret. — J'ai été marié, répondait Raymond, j'ai eu des enfants, j'ai été riche, paresseux et mondain. A tout cela j'ai renoncé volontiers pour l'honneur de Dieu, pour le bien public, pour la gloire de la sainte foi. J'ai appris l'arabe, j'ai voyagé, j'ai été missionnaire. J'ai reçu les verges, j'ai été emprisonné. J'ai travaillé quarante-cinq ans pour convertir l'Église et les princes : maintenant je suis vieux, maintenant je suis pauvre ; mais je persisterai dans mon dessein jusqu'à la mort. »¹

*
* * *

Érasme ne suivait pas les travaux de Lefèvre. C'était avec ses amis hollandais qu'il se sentait les plus fortes affinités intellectuelles, avec Corneille Gérard, rentré au couvent de Lopsen², avec Guillaume Hermans qui vivait toujours à Steyn³, avec Jacques Batt, qui venait de quitter Bergen et de s'établir au château de Tournehem, où Anne de Veere, veuve de Philippe de Bourgogne, conseiller et chambellan de l'archiduc Philippe, lui confiait l'éducation de son jeune fils Adolphe⁴. Des humanistes italiens, il avait pratiqué surtout comme ses amis, l'œuvre littéraire et grammaticale. Pas plus que la scolastique et la théologie officielle, il ne se montre soucieux du néoplatonisme, de l'aristotélisme restauré, de la spéculation des premiers âges chrétiens. Dans ses lettres, aucune allusion aux livres d'Ermolao, de Ficin, ou de Lulle. Saint Jérôme, maître de discipline monastique et de controverse élégante, satisfait ses aspirations religieuses, ses curiosités philosophiques et son besoin d'idées claires. Moins attiré par les doctrines des anciens que par leurs mœurs et leurs usages, il préfère à l'étude de la science et de la métaphysique renaissantes d'Athènes et d'Alexandrie, la lecture des orateurs et des poètes, qui ont fixé en traits éternels quelques-uns des caractères permanents de l'humanité.

1. *Ibid.*, fo 81 r^o-v^o : ... Homo fui in matrimonio copulatus, prolem habui, competenter dives, lascivus et mundanus. Omnia ut Deo honorem et bonum publicum possem procurare et sanctam fidem exaltare libenter dimisi, arabicum didici... Nunc senex sum, nunc pauper sum : in eodem proposito sum usque ad mortem mansurus.

2. Allen, 430, I, lettre 78, p. 206-207.

3. *Ibid.*, lettre 81, p. 212 ; 83, p. 216.

4. *Ibid.*, lettre 80 et introd., p. 208-212.

Au reste, il l'avoua lui-même, les soins matériels ne lui laissaient pas le temps d'étudier ¹; il recevait de l'évêque de Cambrai plus d'encouragement que de subsides ². Depuis l'automne, il avait pour élève un jeune Anglais, William Blount, de la famille des barons Mountjoy ³. Jacques Batt lui laissait espérer la bienveillance d'Anne de Veere. A la fin de décembre 1498, Érasme se rendit, par un froid rigoureux, au château de Tournehem, vit ses amis de Steyn ⁴, regagna Paris vers le début de mars, riche de promesses ⁵, et composa pour Adolphe de Veere, qui n'avait pas neuf ans, une *Epistola exhortatoria ad capessendam virtutem* ⁶. Il voulait de nouveau se rendre en Italie, prendre ses grades devant l'Université de Bologne ⁷; il comptait être chargé d'accompagner Anne de Veere ou Mountjoy dans la péninsule, et pensait partir vers la fin d'août ⁸. Mais Mountjoy résolut de rentrer en Angleterre, et offrit à Érasme, pour l'y suivre, des conditions si avantageuses qu'il oublia ses projets italiens ⁹. Tous deux passèrent le détroit au moment où l'affaire des ordonnances provoquait, entre Louis XII et l'Université le conflit qui devait avoir pour épilogue la disgrâce et l'exil temporaire de Standonck ¹⁰.

Trois mois environ après la fin des troubles, sans doute dans les derniers jours de septembre, Lefèvre quittait aussi la France. Il prit le chemin de l'Italie, qu'il n'avait pas revue depuis huit ans, afin d'assister aux fêtes du jubilé, et d'obtenir les indulgences promises par Alexandre VI aux pèlerins, qui, dans la dernière année du siècle, visiteraient les principales basiliques romaines ¹¹.

1. *Ibid.*, *Compendium Vitae*, p. 59, l. 109 : Vixit verius quam studuit.

2. *Ibid.*, lettre 75, à Bosch, p. 202, l. 20-22: Episcopus Cameracensis dat perparce; omnino benignius amat quam largitur et prolixius omnia pollicetur quam praestat.

3. La première lettre à Mountjoy (*ibid.*, lettre 79, p. 207-8) date environ de novembre 1498. Cf. Introd., p. 207. — Mountjoy était né vers 1479.

4. *Ibid.*, lettre 88, p. 224-5 et n. l. 28.

5. Les lettres 87-89 (p. 223-226) sont écrites de Tournehem et datées du 3 et du 4 février. Le séjour à Steyn est connu par la lettre 92, de Guill. Herman à Servais Roger ; p. 228-229, l. 8 : Fuit hic Erasmus noster, fortasse... postremum nos ut viseret. — La lettre 91, p. 227-228, d'Érasme à Batt, est datée d'Anvers, 12 février.

6. Publiée dans les *Lucubratiunculae* ; v. p. 134 ; Allen, 430, l. p. 230-232.

7. Lettre 92, p. 228, l. 6 ; Post Pascha : iturus Bononiam.

8. Lettre 101, à Batt, mai 1499 ; p. 237, l. 36 ; lett. 95, au même, 2 mai, l. 26.

9. Lettre 102, à Batt, mai 1499, p. 237-8.

10. V. p. 304-308.

11. Pastor, 60, III, p. 507-508. Lefèvre était à Venise en octobre ; v. p. 389, n. 3.

*
* *

Les humanistes parisiens, en l'absence d'Érasme et de Lefèvre poursuivaient leur labeur. Si Fausto Andrelini se contentait de réimprimer ses élégies amoureuses et de célébrer les victoires de Louis XII dans le Milanais leur groupe s'accrut d'un nouvel adhérent. Jean Trechsel était mort en mai 1498 ; Josse Bade, brouillé avec la veuve de l'imprimeur, qui épousa bientôt un autre typographe, Jean Schwab, et lui transmit la direction de l'atelier, quitta Lyon et vint se fixer à Paris dans l'été de l'année suivante ¹. Son nom y était déjà connu. Ses commentaires familiers des classiques lui valaient la réputation d'un grammairien excellent ; à la fin de septembre 1498, les frères Marnef avaient publié, dans l'adaptation française de Pierre Droyn, ses *Stultiferae Naves*, où pour compléter l'œuvre de Brant, il énumérait et critiquait les défauts des femmes ². Il retrouva bientôt, chez le libraire Jean Petit, les fonctions qu'il occupait dans la maison de Trechsel ³. Il entreprit immédiatement d'éditer les œuvres de Battista Spagnuoli, si goûtées de Gaguin, de Bosch, de Corneille Gérard, de Lefèvre et d'Érasme lui-même. Déjà, le 15 mai 1498, il avait imprimé à Lyon, le *De Patientia* ⁴ ; le 5 août parut la *Parthenice Catherinaria* ⁵, le 15 octobre, le *Contra Poetas impudice scribentes* ⁶ et la *Mariana* ⁷, le 30 novembre le *De Calamitatibus temporum* ⁸. Bade avait soigneusement annoté ces poèmes. Il offrit à Laurent Bureau la *Mariana*. « Depuis longtemps, écrivait-il, on réclame un com-

1. Renouard, 284, I, p. 16-19.

2. *Ibid.*, p. 159. Jean Droyn venait de paraphraser en prose française la traduction de la *Nef* de Brant donnée en 1497 par Pierre Rivière (Lyon, chez Guillaume Balsarin, 1498, in-f^o ; Pellechet, 2828). Le texte des *Stultiferae Naves* dans Renouard, I, p. 197-216.

3. *Ibid.*, p. 19.

4. Renouard, II, p. 95-96 ; dédié à Laurent Bureau et à Bosch.

5. *Ibid.*, p. 97-98 ; dédié à Henri Vaulupin, qui dirigeait une école à Lyon. Bibl. Nat., my c 212.

6. *Ibid.*, p. 87-88 ; dédié à Nicolas du Chesne, « artium bonarum perito », qu'il ne faut pas confondre avec le Sorbonniste Guillaume du Chesne, docteur en 1496, et plus tard membre du concile de Pise (Bibl. de l' Arsenal, ms. 1021, p. 437) ; Bibl. Nat., myc 212.

7. *Ibid.*, p. 101-103 ; dédiée à Laurent Bureau, qui venait d'être pourvu, le 11 juillet, de l'évêché de Sisteron (v. p. 259. n. 5) ; Bibl. Nat., myc 212.

8. *Ibid.*, p. 106-108 ; dédié à Jean Briselot, bachelier en théologie, candidat à la licence ; au f^o 152 r^o, quelques distiques de Guillaume Bibaut, de Thielt, Chartreux, provincial de Hollande ; Bibl. Nat., myc 212 (5).

mentaire du Mantovano. Lirons-nous toujours des païens ? disait-on. Ne lirons-nous jamais un poète chrétien ?¹ » Si les *Parthenicae* ne contiennent ni une profonde théologie, ni une science mystérieuse, elles peuvent du moins charmer et embellir la piété des simples lecteurs. Il faisait en même temps réimprimer par Denis Roce, le 12 octobre, les discours de son maître Filippo Beroaldo, que lui-même avait édités à Lyon dès 1492 ; il publiait de nouveau la lettre alors adressée par lui à Laurent Bureau, quand le moine venait d'apporter d'Italie les manuscrits du professeur de Bologne².

Depuis l'apparition des *Epistolae* de Robert Gaguin, la curiosité se développait chez les humanistes parisiens de ces correspondances où les lecteurs apprenaient l'art du style, et, plus encore, à connaître des écrivains dont les ouvrages théoriques ne révélaient pas complètement les doctrines intimes et les secrètes aspirations. Le 13 février de la même année, Josse Bade avait tiré des œuvres d'Ange Politien, récemment imprimées par Alde Manuce, un important recueil, qui parut à Lyon et dont le grand typographe de Nuremberg, Antoine Koberger, reçut l'hommage³. Ces *Illustrium Virorum Epistolae* contenaient, avec les lettres de Politien, celles de tous les savants, humanistes, hommes d'État ou d'Église, qui lui avaient écrit. Les diverses écoles italiennes y étaient représentées. À côté de Politien, de Ficin, de Pic, paraissaient Ermolao Barbaro, Pomponio Leto. Les érudits et les grammairiens vivants ou morts, Battista Guarini, Filippo Beroaldo, Girolamo Donato, Codro Urceo, Alde Manuce, Scipione Fortiguerra, s'y rencontraient avec Innocent VIII et Laurent de Médicis. Ce fut probablement Josse Bade qui, de cette vaste collection, détacha la correspondance de Pic de la Mirandole, et la fit imprimer, en 1499 par Michel le Noir, en août 1500 par Alexandre Aliate⁴. Les érudits

1. *Parthenice Mariana*, f° 1 v° : Ergo semper ethnicos, nec senel christianum legemus ?

2. Renouard, 284, II, p. 161 ; Bibl. Mazarine, Inc. 969.

3. Renouard, III, p. 180-182 ; Hain-Cop. 6662 ; chez N. Wolf. Les imprimeurs lyonnais datent leurs volumes suivant le style romain (Renouard, I, p. 14). L'édition parisienne du même recueil fut publiée par Thomas Kees pour Denis Roce, et, datée par Hain-Cop. de 1499, parut entre 1507 et 1511. — L'édition aldine des *Omnia Opera Angeli Politiani* avait paru le 15 juillet 1498 (Hain 13218).

4. Hain-Cop. 12996-12997. Josse Bade avait déjà revu, pour Conrad Hist de Spire, une édition des *Aureae Epistolae* de Pic de la Mirandole qui parut en 1495, in-4° (Hain-Cop. 12995).

parisiens pouvaient y suivre, depuis sa retraite à la Fratta, la carrière de l'ami de Ficin et de Savonarole, son passage du système d'Aristote à celui de Platon, et le progrès de son mysticisme.

La pensée de Lefèvre demeure l'expression la plus haute de l'humanisme français. Les élèves répandent l'esprit du maître absent. Josse Clichtowe professe à la Sorbonne les cours obligatoires sur la Bible, et lit Pierre Lombard, sans cesser d'enseigner au Cardinal Lemoine les lettres et la philosophie : l'archevêque Briçonnet le charge de compléter l'éducation de son fils Guillaume, qui, déjà pourvu de l'évêché de Lodève, étudie la théologie en Navarre¹. Charles de Bouelles, né près d'Amiens, Picard comme Lefèvre qu'il écoute depuis 1495, n'a pas encore dépassé dix-huit ans²; mauvais latiniste, indifférent aux élégances littéraires, sa vive et précoce intelligence se passionne pour les mathématiques et les spéculations abstraites. Tous deux rééditent et commentent les ouvrages de doctrine et de combat sortis de l'école nouvelle.

Le 19 février 1499/1500, Guy Marchand imprime, pour la troisième fois, l'*Ars Moralis*³. Le 27 avril, Clichtowe publie une nouvelle édition, dédiée à Bouelles, des *Artificiales Introductiones*; le texte trop succinct de Lefèvre y est accompagné de notes qui détaillent avec abondance la matière de chaque paragraphe⁴. Bouelles rédige, sur la première partie du même ouvrage, un commentaire qu'il imprime, le 27 juin, chez Baligault⁵. Le disciple se montre fidèle à l'enseignement qu'il a reçu. Il attaque avec une véhémence juvénile la barbarie impure des sophistes, appelle de ses vœux la restauration des bonnes lettres; bien moins humaniste que logicien, il entend avant tout rapprendre à ses contemporains l'art de raisonner correctement, suivant les simples règles posées par Aristote, et les désaha-

1. Clerval, 392, p. 8-12; Clichtowe était bachelier biblicus depuis 1498. Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève le 24 avril 1489 (Eubel, 64, p. 198) était entré au collège de Navarre en 1486 (Launoy, 151, II, p. 656-658).

2. Dippel, 402, p. 15-20. — Bouelles, 396, *Epistolae*, f° 168 v° : Lettre à Lefèvre, 8 mai 1505 : Genuisti quippe me sanis disciplinis ipsique veritati... Parrhisiis eum anno 1495 peste affecti sunt... in meum tamen conversum est bonum; feeit enim ut te ruri offenderim. — L'âge de Bouelles nous est indiqué par une préface de Lefèvre écrite en 1501 : Bouelles, 393, f° 1 r° : Nunc vero viceesimum agit annum.

3. Castan, 281, 432.

4. Lefèvre, 350²; Bibl. Nat., Rés. R 1364.

5. Lefèvre, 350³; Bibl. Nat., p. R 324. Le volume fut dédié à Thibault Petit, qui avait été, probablement au collège du Cardinal Lemoine, le maître de Bouelles.

bituer des vaines discussions de la scolastique finissante, inutiles pour la découverte de la vérité. Pas plus que son maître, d'ailleurs il n'écarte les formules mnémotechniques, destinées à classer les diverses catégories de syllogismes ¹. Il ne condamne pas la logique formelle ; il en considère l'étude comme un moyen et non comme un but, comme une étape nécessaire et qu'il importe de dépasser. La science du langage et du raisonnement n'est pour lui, comme pour Lefèvre et pour tous ceux qui, dans la seconde moitié du xv^e siècle, avaient blâmé les conceptions étroites des terministes, qu'une introduction aux sciences du réel ; et pour lui comme pour Lefèvre, la réalité du monde consiste non dans l'ensemble des apparences qui tombent immédiatement sous les sens, mais dans le système des lois et des volontés mystérieuses, qui, par delà la nature visible, régissent le monde ; son livre s'adresse en même temps aux écoliers qui peuvent y apprendre la pratique d'un art élémentaire, et à « ces hommes célestes, d'intelligence purifiée », qui, de la science des principes, veulent s'élever à la connaissance de l'univers et à la possession de l'éternelle sagesse ².

*
* *

Cependant, Érasme en Angleterre, oubliait les tristesses de ses années parisiennes. Mountjoy, qu'il avait accompagné à Greenwich et à Bedwell, lui faisait connaître les divertissements de la noblesse britannique, les longues parties de chasse et les fêtes de la Cour ³. Présenté au jeune prince qui devait être Henry VIII, il lui offrit un poème en l'honneur des gloires de son royaume ⁴. Il se trouvait si satisfait de ce premier contact avec la vie anglaise, qu'il pressait Fausto Andrelini de quitter les rues nauséabondes de Paris et de passer le détroit ⁵.

1. Prantl, **186**, IV, p. 282-283.

2. Lefèvre, **350**³ ; *in fine* (non pag.) : Vos itaque, homines celesti (*sic*), quibus dispuratione mentis illa preclarissima portio preter nature pignus concessa est, spe ingenti ad rerum cognitionem pergentes,.. in felices... perfectosque possessione eterne sapientie viros evasuri.

3. La lettre 103 (Allen, **430**, I, p. 238-239) à Fausto Andrelini peut avoir été écrite à Bedwell, dans le Hertfordshire. L. 6-8: Erasmus ille, quem nosti, jam bonus propemodum venator est, eques non pessimus, aulicus non imperitus...

4. Allen, I, lettre 104, p. 239-241. au prince Henry, préface à la *Prosopopoeia Britanniae maioris, que quondam Albion*.

5. *Ibid.*, lettre 103, l. 10 : Quid te juvat, hominem tam nasutum, inter merdas gallicas consenescere ?

En octobre, il se fixait à l'Université d'Oxford, où Mountjoy venait le retrouver¹. Logé au collège augustinien de Sainte-Marie, il vécut sous la direction intelligente et humaine du prieur Richard Charnock², et suivit les travaux des théologiens érudits qui se réunissaient autour de John Colet³. Dégouté de la scolastique, admirateur de Cicéron, Colet avait longuement visité l'Italie à l'époque où Savonarole s'élevait contre la philosophie païenne et s'efforçait de ramener les fidèles à la Bible, l'Église et l'État à l'idéal chrétien, où Ficin accordait le mysticisme alexandrin avec le mysticisme évangélique, où Pic de la Mirandole vivait en ascète et composait son livre sur le septuple de sens l'Écriture, où Politien terminait son existence dérégulée par des actes de contrition et voulait être enseveli dans la robe blanche de saint Dominique. Il y lut Platon et Plotin, mais surtout la Bible et les Pères, saint Jérôme, Origène, Denys l'Aéropagite. Rentré, en 1496, à l'Université d'Oxford, il y trouva les études helléniques introduites par William Grocyn, qui avait, quelques années avant lui, traversé l'Italie⁴. Colet entreprit alors d'expliquer et de commenter les Épîtres de saint Paul. Il laissait résolument aux théologiens scolastiques la recherche de l'anagogie, de la tropologie et de l'allégorie, s'imposait pour tâche unique d'expliquer en philologue et en historien le texte latin de la Vulgate, qui, dans son ignorance du grec, lui était seul accessible, et d'y recueillir la pensée exacte de l'Apôtre. Il appliquait ainsi le premier à la Bible les méthodes que les savants italiens, depuis plus d'un siècle, appliquaient à l'étude des orateurs, des poètes et des philosophes, et que Lefèvre venait de pratiquer dans ses éditions d'Aristote. Rarement il citait les docteurs du Moyen-Age ; mais il s'autorisait volontiers de Ficin et de Pic de la Mirandole, bien que, soucieux avant tout de pratique et de morale, il ne crût pas devoir

1. *Ibid.*, lettre 105, à Mountjoy, p. 241-242, et introd.

2. *Ibid.*, lettre 106, à Colet, p. 243, l. 106, n. — Saint Mary's College avait été fondé en 1435 pour héberger de jeunes chanoines de Saint-Augustin qui voulaient suivre les cours de l'Université. Charnock était prieur depuis 1492 ; il devint prieur du couvent de Londres, probablement en 1501, et mourut probablement en 1505.

3. Seebolm, 434 ; p. 1-5. — Colet était né vers 1466 ; ses voyages durèrent de 1493 à 1496. Érasme a tracé de lui un magnifique portrait dans la lettre à Jodocus Jonas ; *Opera*, 426, III, Ep. 435, col. 451 et suiv.

4. Allen, 430 ; I, p. 273. — Grocyn, né vers 1446, voyagea en Italie vers 1489-90 ; il avait reçu en 1496 un bénéfice à Londres ; ce fut peut-être dans cette ville qu'Érasme le connut. Il mourut en 1519.

adopter leurs systèmes ; et de même que le professeur parisien s'était proposé de retrouver, sous la rouille des commentateurs barbares, la véritable doctrine du philosophe, Colet, à Magdalen College, écartait les spéculations des modernes pour saisir dans sa simplicité première la parole du Christ. Mais tandis que Lefèvre, simple maître ès arts, satisfait de commenter Ignace ou Polycarpe, le Pseudo-Denys ou Raymond Lulle, n'osait encore s'approcher de l'Écriture, Colet enseignait ce retour savant à la Bible qu'Érasme et Luther devaient prêcher à leur tour, et dont il espérait déjà la réforme de l'Église corrompue ¹.

Érasme trouva bientôt en lui un ami, auquel il put, avec plus d'abandon qu'à Robert Gaguin, révéler des inquiétudes et des aspirations qu'il n'aurait pas confiées à la médiocrité verbeuse de Fausto Andrelini, à l'esprit timoré de Corneille Gérard, de Guillaume Hermans ou de Mombaer. Il n'osait encore condamner sans réserves tous ces scolastiques dont il avait souvent médité sans trop approfondir leur pensée. Il croyait pouvoir tirer quelque profit de saint Thomas, qui, peu en honneur à la Faculté de Paris, avait du moins connu l'antiquité, et ne s'était pas perdu comme les scotistes et les terministes dans de vaines querelles de mots. Mais Colet témoignait plus d'indulgence aux doctrines critiques de Scot et d'Ockam qu'au dogmatisme de l'école dominicaine ². Il lui démontra que la théologie moderne n'a rien de commun avec celle de l'Évangile, lui enseigna la nécessité de fonder uniquement sur l'étude de l'Écriture la science exacte du dogme. Les leçons de Magdalen College, les discussions que tous deux soutenaient parfois l'un avec l'autre sur des points controversés, lui apprenaient la méthode nouvelle ³ : et la religion personnelle du professeur d'Oxford, ennemie

1. Seebohm, 484, p. 29-42. — *Dict. of N. B.*, 483, art. *John Colet*.

2. Lettre à Jodocus Jonas, *Opera*, 426, III, Ep. 435, col. 458 : Thomae tamen, nescio qua de causa, iniquior erat quam Scoto. Etenim cum hunc apud illum aliquando laudarem, ut inter recentiores non adspernandum, quod et Sacras Literas et auctores veteres videretur evolvisse..., et aliquid haberet in scriptis affectum... ; tandem afflatus spiritu quodam : Quid tu, inquit, mihi praedicas istum, qui nisi habuisset multum arrogantiae, non tanta temeritate tantoque supercilio definisset omnia ; et nisi habuisset aliquid spiritus mundani, non ita totam Christi doctrinam sua prophana philosophia contaminasset...

3. Érasme et Colet s'exerçaient à des discussions théologiques ; l'une d'elle, qui eut lieu en octobre à Saint Mary's College (lett. 108, 109, 110, 111 ; Allen, p. 245-260) fut imprimée en partie dans les *Lucubratiunculae* (1504) sous ce titre :

des cérémonies, des pratiques, des dévotions auxquelles se plaignaient les moines, lui offrait l'idéal de vie intérieure qu'il cherchait confusément, et que peut-être, quelques mois auparavant, il croyait avoir rencontré auprès de Jean Mombaer¹. De cet hiver passé à l'Université d'Oxford date sa rupture complète et définitive, non seulement avec les systèmes théologiques du Moyen-Age, mais avec l'idéal conventuel, que, l'année précédente, sous l'influence de Mombaer, de Corneille Gérard, de Gaguin, de Bosch, de Spagnuoli, et malgré la mauvaise expérience de Steyn, il s'efforçait d'admettre encore.

Ainsi Érasme sortait enfin de l'incertitude intellectuelle et morale, découvrait sa voie et sa discipline. A Londres, en décembre et en janvier, il put voir fréquemment Thomas More, qui lui devint particulièrement cher pour la vivacité de ses enthousiasmes littéraires et philosophiques, et peut-être aussi pour l'âpreté des luttes intérieures que sa raison élégante soutenait contre sa nature passionnée. Admirateur de Pic de la Mirandole, il imitait l'ascétisme du philosophe florentin, s'épuisait des jeûnes et d'austérités, voulait s'enfermer dans un couvent de Franciscains². Comme Colet, il souhaitait de voir l'Église chrétienne revenir à la simplicité primitive de sa doctrine et de ses mœurs. Avec Colet et More, Érasme eut de graves entretiens sur la réforme des études théologiques et de l'Église. Auprès de Grocyn, auprès de Thomas Linaere, depuis peu revenu de Venise, où il avait, chez Alde Manuce, collaboré à l'édition princeps d'Aristote, Érasme pouvait perfectionner sa connaissance du grec, que les leçons de Georges Hermonyme avaient peu développée³. Des livres qu'il n'avait pas lus, comme ceux de Denys,

Disputatiuncula de taedio, pavore, tristitia Iesu, instante crucis hora deque verbis quibus visus est mortem deprecari: Pater, si fieri potest, transeat a me calix iste.

1. *Opera*, 426, III, I, col. 458-459: Cui nemo magis faveret christianae pietati, tamen erga monasteria... minimum habebat affectus... Nec enim ille iudicabat esse religionem quam vulgus iudicat... E Dionysio caeterisque priscais theologis quaedam hauserat, quibus non ita favebat, ut usquam contenderet adversus decreta ecclesiastica, sed tamen ut minus esset iniquus eis, qui non probarent sine passim in templis adorari imagines pictas, ligneas, saxneas...

2. *Dict. of N. B.*, 483, art. *Thomas More*. — Seebohm, 484, p. 23-27, 113-115. — Thomas More, né le 7 février 1478, étudia d'abord à Londres, puis à Oxford, de 1492 à 1494, revint à Londres en 1494 pour y étudier le droit, entra, par l'intermédiaire de Grocyn, en relations avec Colet, qui devint le directeur de sa vie. Érasme avait pu le rencontrer à Londres avant de partir pour Oxford.

3. *Dict. of N. B.*, 483. Thomas Linaere, né vers 1460, voyagea en Italie de 1485 à 1499, fut étudiant à Padoue, et séjourna longtemps chez Aldo Manuce.

des œuvres dont il ignorait encore la profondeur et la richesse, comme celles de Pic, d'Ermolao, de Politien, se révélaient à lui ¹ ; son savoir n'était plus uniquement littéraire ; son esprit gagnait en netteté critique et en force de sympathie. Aussi, dans les lettres qui datent de ce bref séjour en Angleterre, sent-on une plénitude et une sérénité qui contrastent avec l'agitation morose des années parisiennes. « J'ai trouvé ici, écrivait-il de Londres à Robert Fisher, le 5 décembre 1499, tant d'humanité, une science si élégante, si profonde, si exacte, une telle richesse d'érudition grecque et latine, que je ne chercherais plus guère en Italie que le plaisir du voyage. Lorsque j'entends Colet, je crois entendre Platon lui-même. Quelle science encyclopédique chez Grocyn ! Quel esprit plus pénétrant, plus délicat, plus élevé que celui de Linaere ? La nature a-t-elle formé une intelligence plus facile, plus aimable, plus heureuse que celle de Thomas More ? ² »

*
* *

Lefèvre avait passé les monts, traversé la Lombardie où cantonnaient les troupes françaises, Milan où se tenait Louis XII avec sa cour. Il atteignit Venise ³. Simone Bevilacqua réimprimait alors, à la suite du commentaire de Cocco d'Ascoli sur la *Sphaera* de Holywood, et des notes depuis peu rédigées par Fran-

Il vivait alors à Londres, où il enseignait le latin et pratiquait la médecine. Il devint en 1509 médecin d'Henry VIII, et traduisit entre 1517 et 1524 les œuvres de Galien ; il mourut en 1524. — Sur le mauvais souvenir qu'Érasme garda des leçons d'Hermonyne, v. *Compendium vitae*, l. 22 (Allen, 430, l, p. 7) : *Græce balbutiebat, sed talis ut neque potuisset docere, si voluisset, neque voluisset si potuisset.*

1. Il citera ces noms en 1500 dans les *Adages* ; v. p. 396, n. I.

2. Allen, 430, I, lettre 118, p. 273-274, l. 17-24 : *Tantum autem humanitatis atque eruditionis, non illius protritæ ac trivialis, sed reconditæ, exactæ, antiquæ, latinæ græcæque, ut jam Italiam nisi visendi gratia haud multum desyderem. Coletum meum cum audio, Platonem ipsum mihi videor audire : in Grocino quis illum absolutum disciplinarum orbem non miretur ? Linaeri iudicio quid acutius, quid altius, quid emunctius ? Thomæ Mori ingenio quid nunquam finxit natura vel mollius, vel dulcius, vel felicius ?*

3. Lefèvre, *D. Pauli Epistolæ*, 370, I Thess., IV, 18, f^o 193 v^o : *Nam eum forte illic essem in anno quem magnum jubilaum appellant, aut domicilia Apostolorum et martyrum Romæ petens aut ab eisdem rediens...* — Il raconte, en ce passage, un enterrement vénitien auquel il a assisté. Ce texte ne dit pas s'il a visité Venise à l'aller ou au retour. Cependant on peut admettre qu'il y était à la date où Simone Bevilacqua finit d'imprimer le volume qui contenait son commentaire de la *Sphaera* (22 octobre 1499). Il avait dû correspondre avec ee typographe à propos de la réédition de son ouvrage. Peut-être voulut-il surveiller personnellement le travail.

cesco de Manfredonia, professeur à l'Université de Padoue, celles que Lefèvre avait publiées en 1495. Le volume, qui contenait encore la *Théorie des Planètes* de Georges Peurbach, fut en vente le 22 octobre ¹. Mais, plus que l'atelier de Bevilacqua, le professeur parisien fréquenta la maison d'Alde Manuce, qui, depuis cinq ans déjà, sur les conseils de Pic de la Mirandole et d'Alberto Pio de Carpi, avait entrepris de publier, avec les livres élémentaires qui ouvraient aux étudiants l'accès de la langue grecque, les plus nobles monuments du savoir hellénique ². De 1495 à 1498, il donnait l'édition princeps, en cinq volumes, des œuvres d'Aristote. Il voulait imprimer encore les commentaires du Stagyrite, Platon et ses disciples, Hippocrate, Galien et les médecins, la série complète des mathématiciens grecs. Dès 1497 avaient paru en latin quelques-unes des œuvres capitales de Jamblique, de Proclus, de Porphyre, et, pour les illustrer, quelques livres de Ficin ³. Il préparait, en 1499, son édition des *Astronomici Veteres*, qui contenait la *Sphère* de Proclus, récemment traduite par Linaere ⁴. Ainsi Lefèvre, après avoir, pendant plus de deux ans, négligé Aristote, les astronomes et les géomètres, pour Denys et Lulle, vivait chez Alde en plein domaine de la philosophie et de la science grecque. Il put feuilleter les tomes in-folio d'Aristote, mesurer la tâche qui restait encore inaccomplie, choisir, parmi les traités où s'exprime la doctrine du maître, les plus utiles à vulgariser dans les écoles parisiennes. Il obtint la permission de publier quatre livres de la géométrie d'Euclide, traduits par Boèce, imprimés à Venise dès 1482 ⁵. Mais, à Padoue, chez les Bénédictines de Sainte-Justine, Lefèvre retrouvait la mys-

1. Hain 14125; Bibl. Vaticane, BBB iv, 18. — Francesco (Cecco) Stabili d'Ascoli professa la philosophie et l'astrologie à Bologne de 1322 à 1325 et y composa son commentaire de Holywood; il fut brûlé à Florence en 1327. Son principal ouvrage est un poème encyclopédique intitulé l'*Acerba* et rédigé en langue vulgaire (Tiraboschi, 249, V, p. 204-210; Burekhardt, 242, II, p. 248). Francesco de Manfredonia enseignait alors l'astronomie à l'Université de Padoue. Georges Peurbach avait professé à Padoue et à Bologne l'astronomie (Tiraboschi, VI, p. 413); il était mort à Vienne en 1461. Son ouvrage fut accompagné du commentaire de Francesco de Manfredonia; il avait été déjà publié plusieurs fois à Venise. Le commentaire de Cecco d'Ascoli sur la *Sphère* était encore inédit.

2. Lefèvre, 355, *Libri Logicorum*, Comm. ad *Analyt. Prior.*, II, 27; Id Venetiis, in officina Aldi Manutii viri optimi..., ita narratum accepi.

3. A. A. Renouard, 263, p. I-22.

4. Préface du 2^e vol. des œuvres d'Aristote, février 1497, citée par A. A. Renouard, p. 10-11.

5. Cette édition parut à la fin d'octobre 1499 (Hain 14559; Allen, 430, I, p. 274).

tique chrétienne. Il fit copier, sur un de leurs manuscrits, la partie la plus émouvante du *Blaquerna* de Raymond Lulle, le *Dialogue de l'Ami et de l'Amé*, traduits en latin de l'original catalan ¹.

Il partit pour Rome ; rien ne l'arrêtait sur le chemin. L'Académie florentine, si active en 1492, avait perdu son chef. Pic et Politien morts en 1494, Ficin leur avait survécu trop longtemps pour sa mémoire. Depuis que, le 23 mai de l'année précédente, Savonarole était monté au gibet, une réaction violente se déchaînait contre son œuvre et ses idées. Ses admirateurs gardaient le silence ou le reniaient. Ficin, qui célébrait jadis l'inspiration du prophète, se déshonorait par une basse diatribe contre « l'hypocrite de Ferrare ». Il n'eut pas le temps de revoir Lefèvre ; le 1^{er} octobre, il succombait à son tour, plein d'amertume et de lassitude ². L'humaniste français poursuivit sa route en hâte, afin d'arriver à Rome avant les fêtes de Noël.

Il y était sans doute le 24 décembre, lorsque, à la basilique de Saint-Pierre, devant la foule des pèlerins accourus de tout pays, Alexandre VI frappa du marteau symbolique la porte close depuis un siècle ³. Lefèvre avait connu Rome sous Innocent VIII, le pape besogneux, avare et sans mœurs. Mais le gouvernement du Borgia lui offrit un spectacle nouveau de rapacité, de luxure, et de meurtre ⁴. César, doté par Louis XII du duché de Valence, soutenu par l'argent et les soldats français, guerroyait vers la Romagne ; il travaillait par tous moyens à créer pour sa famille une solide domination militaire dans l'Italie centrale. Le 14 janvier 1500, Lefèvre vit, sur les places publiques, s'allumer les feux de joie qui annonçaient la chute de Forlì. Puis vinrent pour le père et le fils des jours

1. Lefèvre, 358, f^o 1 v^o : Quem in peregrinatione jubilaei ... exscripsi Patavii... — L'exemplaire que Lefèvre utilisa contenait une traduction faite du vivant de l'auteur et donnée par lui au doge Pietro Gradenigo ; le texte de Lefèvre est le même que celui de ce ms. qui passa par la suite à la Bibl. de Saint-Marc (Littre-Hauréau, 199, p. 253). — Sur le *Blaquerna* ou *Blanquerna*, sorte de roman, partie autobiographique, partie fantastique, composé par Raymond Lulle à Montpellier vers 1283, v. Menendez y Pelayo, *Origines...*, 200, p. LXXX-LXXXIV ; Probst, 202, p. 105-108, 312-313. A Padoue, au couvent de Saint-Jean du Verger, Lefèvre trouva un ms. de l'Épître aux Laodicéens, attribuée à saint Paul ; 370, f^o 188 r^o : Patavii in conobio Sancti Joannis de Viridario.

2. Galeotti, 257, p. 49 et suiv. — Rossi, 251, p. 280.

3. Pastor, 60, III, p. 508-509.

4. Gregorovius, 61, IV, p. 106-111 ; Pastor, III, p. 510-512.

d'inquiétude ; Louis XII avait repris le chemin de la France ; Ludovic Sforza rentrait dans Milan, chassait de Lombardie les garnisons royales. César, privé d'appui, s'arrêtait dans ses conquêtes, regagnait Rome le 26 février. Mais tandis qu'Alexandre VI lui remettait en grande pompe, à Saint-Pierre, les insignes de gonfalonier de l'Église, les armées françaises envahissaient de nouveau le Milanais. Les Suisses trahissaient Ludovic, qui, vaincu le 10 avril à Novare, perdait son duché et la liberté. Les fêtes romaines de Pâques n'en eurent que plus d'éclat ; elles laissèrent aux deux cent mille étrangers qui se pressaient dans les rues et dans les églises une inoubliable impression de pompe et de splendeur. Pourtant ils entendaient partout insulter Alexandre : au printemps se répandit un dialogue du pape, malade des fièvres, et de la mort qui le repoussait comme trop infâme. Cependant César, qui, le 14 janvier, avait empoisonné à Fossombrone le cardinal Jean Borgia, terrorisait la ville.

Lefèvre put voir de près la cour pontificale, y recueillir les inoubliables tristesses, qui, douze ans après, assombrirent quelques pages de ses commentaires de saint Paul. Le médecin juif d'Alexandre VI, Jacob ben Emmanuel, connu sous le nom de Bone' de Lates, lui devint familier, l'entretint longuement de divers problèmes de cosmographie, et lui apprit l'usage de l'anneau astronomique, instrument qui servait à mesurer la hauteur du soleil sur l'horizon. Jacob, adonné aux superstitions des astrologues, prédisait pour l'année 1505, la venue du Messie¹. Sans doute discutèrent-ils des doctrines chaldéennes, réfutées par Pic de la Mirandole, et que Lefèvre condamnait ; sans doute aussi agitèrent-ils ensemble la question de la vérité du christianisme². Mais Rome ne pouvait plus rien apprendre au professeur parisien. Ermolao Barbaro était mort en 1493, Pomponio Leto en 1497³. Les écoles de la

1. Bonnet de Lates, Juif Provençal, fut médecin des papes depuis l'avènement d'Alexandre VI jusqu'en 1515 ; Burckhardt, 242, I, p. 375, II, p. 248, n. 3. Son *Annulus astronomicus* avait paru à Rome chez André Freytag vers 1493 (s. l. n. d., in-4° ; Hain-Cop. 9926, Reichling, V, p. 169). Il avait publié, à Rome, en 1498, in-4°, son *Prognosticon* dédié à César et au cardinal Jean Borgia (Hain 9927).

2. Cf. une discussion entre Bonet de Lates et de Charles de Bouelles, en 1507, rapportée par celui-ci dans ses *Questiones theologicae*, 400, f° 53 r° ; v. p. 499, n. 2.

3. Rossi, 251, p. 222.

ville éternelle ne pouvaient citer aucun nom fameux. Plus que les érudits romains, Lefèvre dut fréquenter les moines de tous ordres venus d'Allemagne, des Pays-Bas ou de France, pour célébrer au seuil des Apôtres le quinzième centenaire de la naissance du Christ.

*
* *

Depuis quelques mois Érasme était de retour à Paris. Le 27 janvier 1499/1500, il s'embarquait à Douvres, après avoir déposé entre les mains des douaniers anglais, en vertu d'un édit d'Henry VII qui interdisait l'exportation du numéraire, dix-huit livres d'or, péniblement économisées, qui ne lui furent jamais rendues ¹. Il toucha le continent à Boulogne, d'où il gagna Tournehem. Il y passa deux jours avec Batt, lui vanta l'humanité de Charnock, la science de Collet, l'aimable esprit de Thomas More, l'intelligente générosité de Mountjoy ². Entre Clermont et Saint-Denis, un aubergiste voleur dépouilla sans vergogne le clerc timide, de chétive apparence et d'accent étranger, qu'accompagnait un jeune Anglais incapable de se faire comprendre ³. Le 2 février, Érasme atteignait Saint-Denis et la capitale ⁴. Cette rentrée lui fut pénible. Aux fatigues du voyage, aux ennuis de la pauvreté, s'ajouta la mélancolie de la mauvaise saison. Le Carême commençait ; il ne le passait jamais en France sans tomber malade. La fièvre, qui, deux ans auparavant, l'avait si durement éprouvé, lui enleva de nouveau le sommeil ⁵. Il dut invoquer encore la protection de sainte Geneviève. Le médecin bâlois, Guillaume Cop, qui vint le soigner, était plus qu'un praticien habile ; il avait connu Reuchlin, à Bâle, entendu Conrad Celtès à Ingolstadt, l'italien Mithridate à Cologne ⁶. Peu d'hommes à

1. Allen, 430, I, lettre 119, p. 274-282, et n. 1. 7.

2. *Ibid.*, lettre 120, Batt à Mountjoy, Tournehem, fév. 1499/1500 ; p. 283, l. 27 : Quanto ille affectu prioris Richardi humanitatem, Coleti eruditionem, Mori suavitatem, oratione facundissima repraesentavit.

3. *Ibid.*, lettre 119, p. 275-281.

4. *Ibid.*, l. 241.

5. *Ibid.*, lettre 124, à Batt, 12 avril 1499/1500, l. 6-13.

6. *Ibid.*, l. 14 : Non pessima tamen in spe sumus, diva Genovefa freti, cujus praesentem opem jam semel atque iterum sumus experti ; maxime medicum nacti Guilhelmmum Copum, non modo peritissimum, verum etiam amicum fidum et Musarum, quod rarissimum est, cultorem ; ejus extemporalem litteram ad te misi. — V. n. l. 6.

Paris connaissaient mieux le grec. Sa conversation fut une joie pour l'humaniste, qui le mit en relations avec Jacques Batt.

Érasme revenait d'Angleterre plein d'enthousiasme pour la théologie nouvelle, avec un manuscrit de l'*Enchiridion* de saint Augustin et les Épîtres de saint Paul dans ses bagages¹. Il ne suivit pas les cours de la Faculté, bien inutiles après les leçons de Colet. Ses maîtres d'Oxford lui avaient appris qu'avant de commencer l'étude des dogmes et d'aborder, avec l'aide des Pères, l'exégèse littérale et rigoureuse de l'Écriture, il devait se donner, à l'école des auteurs profanes, une culture largement humaine. Il se laissa reprendre avec joie par les lettres antiques². Il avait, en Angleterre, conçu le dessein de réunir en un corps et de publier la collection des adages et proverbes qui nous restent d'Athènes et de Rome³. L'idée n'était pas neuve : en 1498, Polydore Virgile d'Urbino publiait à Venise un *Proverbiorum Libellus*, qu'Érasme ne vit pas, mais que Linacre sans doute connaissait⁴. Rentré à Paris, il hâta la préparation du livre des *Adages*. Ce travail, qui ne coûtait aucun effort de composition ou de style, convenait à son état de santé. Il feuilleta ses auteurs familiers, relut ses notes : bientôt l'ampleur de l'ouvrage projeté lui apparut⁵. Mais, pour le moment, il entendait se borner, et ne publier qu'une ébauche. Robert Gaguin mit à sa disposition quelques livres précieux, un Macrobe, la *Rhétorique* de Georges de Trébizonde, la *Dialectique* de Laurent Valla. Érasme lui

1. *Ibid.*, lettre 123, à J. Batt, p. 285, l. 21-22.

2. *Ibid.*, p. 284, l. 11 : Sum totus in litteris... ; l. 22 : Graecae litterae animi meum propemodum enecant.

3. *Ibid.*, p. 284, l. 12 : Adagiorum priscorum conjectanea meditor conscribere, tumultuario quidem opere. — Érasme avait déjà parlé de ce projet, à Oxford, avec Charnock : Préface des *Adages*, *ibid.*, p. 290, l. 20 : Richardi Charnoci antistitis extimulavit oratio...

4. Tiraboschi, 249, VII, p. 1026-1027. Polydore Virgile d'Urbino, né vers 1470, fit ses études à Bologne, devint camérier d'Alexandre VI, et fut envoyé en Angleterre en 1503 comme collecteur du denier de saint Pierre. Il y passa une grande partie de sa vie et publia l'*Histoire de la Grande-Bretagne* à Bâle en 1534 : il mourut en 1555. — *Proverbiorum Libellus*, Venise, 10 avril 1498, in-4° ; Hain 16009 ; Milan, 1500, in-4° ; Hain, 16010. — Érasme n'avait pas vu cet ouvrage (Allen, 430, lettre 531, II, p. 469-470, l. 408-414). Dans cette lettre, adressée à Budé le 15 février 1516/7, il dit que le livre de Polydore Virgile ne parut qu'après les *Adages* ; mais on peut admettre une défaillance de mémoire.

5. Allen, I, 430, lettre 123, l. 13, p. 285 : Video chiliadas aliquot futuras, verum duas duntaxat aut tres ad summum centurias emittere est animus. Cf. lettre 124, à J. Batt, 12 avril 1499/1500 ; p. 287, l. 43-47.

demandait parfois le sens des termes douteux ¹. Il avait déjà, le 2 avril, réuni huit cents proverbes. Il comptait publier le volume immédiatement après Pâques et le dédier au fils d'Anne de Veere, terminer avant la fin de l'été les *Antibarbares* ². Il espérait, si ses livres se vendaient, pouvoir enfin partir vers l'automne pour l'Italie, et y acquérir sans trop de peine le titre de docteur. Cependant, à ses heures perdues, pour compléter son éducation de théologien moderne, il étudiait le grec avec passion. « Dès que j'aurai de l'argent, disait-il, j'achèterai d'abord des auteurs grecs, puis des habits ³. »

Le livre des *Adages*, dont Caminade corrigea les épreuves, ne parut que dans le courant de l'été, chez Jean Philippe ⁴. Il fut dédié à Mountjoy, et non au fils de la marquise de Veere. Fausto Andrelini, dans une lettre datée du 15 juin, en vantait l'élégance et l'utilité. Une longue préface, adressée à Mountjoy, expliquait le dessein de l'auteur ⁵, détrompait ceux des lecteurs qui, sur la foi du titre, auraient vu dans l'ouvrage un simple recueil de bonnes expressions à l'usage de la jeunesse studieuse ⁶.

Érasme y expose en effet la pensée agressive des *Antibarbares*, que jusque-là, par prudence ou timidité, il a gardée pour lui et pour ses amis. Il ne se contente pas de développer les avan-

1. *Ibid.*, lettres 121, 122, p. 283-284 ; mars 1499/1500. — Thuasne, 310, II, lett. 90, p. 80 ; réponse de Gaguin à la lettre XLV de la grande édition (*Erasmii Opera*, 426, III, 1^{re} part., col. 48), qui manque dans le recueil de M. Allen.

2. *Ibid.*, lettre 124, à J. Batt ; p. 287, l. 43 : *Opus Adagiorum quantum possum paro, statim post Pascha, ut spero, evulgandum ; opus, inquam, neque breve et infiniti laboris. Collegimus enim fere proverbia octingenta, partim graeca, partim latina...* — P. 287, l. 59 : *Est mihi in animo hoc absoluto opere ad dialogum absolvendum toto conatu accingi, totamque hanc aetatem componendis libris dare. In autumno, si licebit, Italiam petemus, doctoris insigne paraturi : tu, quaeso, mea spes, fac ut sit libertas, ut sit ocium.*

3. *Ibid.*, p. 288, l. 63 : *Ad graecas literas totum animum applicui ; statimque ut pecuniam accepero, graecis primum autores, deinde vestes emam.*

4. Érasme, 432 ; le volume (Bibl. Nat., Rés p. Z 447) porte seulement la date de 1500. La lettre de Fausto Andrelini à Érasme (f^o 1 v^o) est datée du 15 juin 1500. Le livre parut sans doute vers la fin de juin ou le début de juillet. Dans la lettre 133, de la fin de septembre, Érasme parle à J. Batt d'exemplaires envoyés depuis huit semaines (p. 309, l. 6).

5. La préface à Mountjoy et la lettre de Fausto Andrelini ont été publiées par Allen, 430, lett. 136-137, I, p. 289-297.

6. *Desyderiū Herasmi Roterodami veterum maximeque insignium Paroemiārum, id est Adagiorum, collectanea. Opus quum novum, tum ad omne vel scripture vel sermonis genus venustandum insigniendumque mirum in modum conducibile. Id quod ita demum intelligetis adolescentes optimi si hujusmodi deliciis et litteras vestras et orationem quotidianam assuescetis aspergere. Sapite ergo et hunc tantarum thesaurum tantillo nummulo venalem vobis redimite : multo praestantiora propediem accepturi si hoc boni consulueritis. Valet.*

tages qu'un écrivain avisé peut tirer de la connaissance des proverbes, de citer l'exemple de Platon, de Plaute et de Térence, de Catulle, de Pline, d'Aulu-Gelle et de Macrobe, des Pères de l'Église, de saint Jérôme, de saint Basile, et des savants italiens, Pic de la Mirandole et Ange Politien, si goûtés des érudits d'Oxford, et dont les noms, pour la première fois, se présentent sous sa plume ¹. Il prend à partie sans hésitation les scolastiques : et non pas les philosophes contre lesquels seulement Lefèvre avait écrit, mais les docteurs et les théologiens. Sans doute, il ne les attaque pas encore sur leur propre domaine, ne critique pas leur méthode d'exégèse biblique ou leur conception de l'idéal chrétien ; il ne dresse pas, comme Colet, doctrine contre doctrine. Simple moraliste, il leur reproche, — mais avec quelle âpreté—, leur mépris puéril et superficiel de la culture antique, leur orgueil, leur assurance ignorante ². Les proverbes contiennent une partie de l'expérience accumulée par les générations successives. Les prophètes, les apôtres, le Christ, ont parlé par proverbes et paraboles. Libre à la Faculté de préférer la manière de Scot : n'est-ce pas une œuvre utile et grave que de rassembler, pour l'éducation des jeunes esprits, ces sentences de la sagesse humaine, qui nous préparent à concevoir les lois de la sagesse divine ?

En réalité le recueil, auquel Érasme ajoutait la *Prosopopeia Britanniae* composée à Greenwich, pouvait sembler maigre. Huit cent dix-neuf proverbes s'y suivent sans ordre ; le commentaire en reste fort rapide. Il laisse cependant apercevoir la personnalité de l'auteur et reconnaître ses plus récentes lectures. Érasme rend un public hommage à la science de Rodolphe Agricola, de son maître Alexandre de Heek. Le nom d'Er-

1. Allen, 430, I, p. 291, l. 61-65, sur les adages dans les dialogues de Platon. — P. 293, l. 127 : Sed ut ad neotericos nostra festinet oratio, non verebor Hermolaum Barbarum, Picum Mirandulanum, Angelum Politianum vel in maximis auctoribus ponere... ; Picus quidem divina quadam ingenii felicitate, Hermolaus absoluta diligentia, Politianus nitore incredibili venereque prope dixerim plus quam attica... Il cite, l. 141, les *Miscellaneae* de Politien.

2. *Ibid.*, I, p. 294, l. 147 : At exorietur interea tristis (ut aiunt) Areopagita quispiam, qui se religiosulum videri velit et theologum, quando bonam theologiae partem in superciliis sedere putant... Si te rhetoricum hominem pudet appellari, at sapiens, at theologus optas tum esse tum videri... Cumque in apostolicis litteris (neque enim usque adco Scotus te capit, opinor, ut has non attingas), cumque etiam in Evangelicis libris adagia frequenter occurrant..., nunquamne tibi venit in mentem hoc genus sermonis non fucos tantum sed divinum quiddam potius habere et celestibus rebus accommodatum ?...

molao Barbaro, divers souvenirs des Épîtres pauliniennes, de la *Hierarchie Céleste* de Denys, diverses citations de Platon, rappellent ses entretiens avec Colet, ou les leçons de Grocyn et de Linaere ¹. Toutefois, malgré les louanges de Fausto Andrelini. Gaguin ne fut pas entièrement satisfait de l'œuvre d'Érasme. Il le félicita de son livre, mais ajouta que divers critiques en blâmaient l'excessive sobriété ².

Les Adages obtinrent cependant tout de suite un vif succès. Selon l'usage, le libraire organisa quelques conférences à l'Université, pour répandre le titre de l'ouvrage et le nom de l'auteur. Caminade s'en acquitta devant un très nombreux auditoire ³. La vente s'annonçait bien. Érasme avait besoin d'argent ; Henri de Berghes lui devenait de moins en moins favorable ; Anne de Veere n'avait donné que des promesses ; Mountjoy n'augmentait pas ses libéralités ⁴. Mais une grave épidémie interrompit les leçons, dépeupla l'Université. Érasme perdit l'espérance de vendre tous les volumes imprimés ⁵, et, avec sa prudence habituelle, voulut d'abord se mettre à l'abri du danger. Vers le début de septembre, il partait avec Caminade pour Orléans ⁶.

1. Sur Rodolphe Agrieola, Alexandre de Heck, Ermolao Barbaro, v. l'Adage *Canis in balneo* ; 432, f^o 8 r^o : *Quem ego virum totius Germaniae publico honore nomino, nominoque hoc libentius quod puellus hujus discipulo sum usus praeceptore Alexandro Vesphalo, ut huic pietatem illi tanquam nepotis debeam charitatem. Verum ne Rodolphi nostri gloriam Germanus preceo faciam individuosam Hermolai Barbari, quem nemo (ut opinor) negat inter Italos praeter summam morum innocenciam et eruditionis aream tenuisse...* — Citation de l'Axiochus, f^o 5 v^o ; du Charmide, f^o 14 v^o ; du Phédon, f^o 34 r^o ; beaucoup de fautes d'impression dans les textes grecs ; citation de Denys, f^o 5 r^o : *Hujus (Pauli) discipulus Dionysius qui Thimotheum adjurationibus obtestatur ne hierareliarum mysteria vulgo communiect.* — Érasme semble croire à l'authenticité des lettres attribuées à l'Aéropagite. Les ouvrages du Pseudo-Denys étaient très lus à Oxford, et cette citation n'autorise pas à conclure qu'Érasme ait étudié l'édition de Lefèvre.

2. Allen, 430, II ; lettre 531, à Budé, 15 février 1516/7, p. 469, l. 405 : *Robertus Gaguinus, qui mihi olim suam aliena persona suam indians sententiam, retulit in hoc me a criticis reprehensum, quod in primis illis collectancis oppido quam jejunis essem, et e tam multis paucula modo reeensussem.*

3. *Ibid.*, I, lettre 129, à Batt, juillet 1500 ; p. 298, l. 33 : *Augustinus opus Adagiorum palam enarrat, auditorio quidem frequentissimo ; pulchre adhuc principia habent.* — Sur cet usage, p. 197, n. l. 32.

4. *Ibid.*, l. 2 :... *Si quid forte quem a comite abraedere ; l. 16 : Domina in diem promittit, Antistes etiam adversatur.*

5. *Ibid.*, lett. 129, à Batt, p. 300, l. 40 : *De libro excuso sie habeto, hic jam divendi non posse, propterea quod ab interpretatione destitit Augustinus, et passim ob pestilentiam fugitur.*

6. *Ibid.*, l. 1 : *Aureliacum eramus profecturi.*

*
* *

Lefèvre avait alors regagné Paris. Dès le 1^{er} du mois il rééditait la *Sphaera* de Holywood, et, dans le même volume, imprimait deux ouvrages rapportés de Rome et de Venise, le traité de Bonet de Lates sur l'*Anneau astronomique* et les quatre livres de la *Géométrie* d'Euclide, traduits par Boèce ¹. Mais des tâches plus importantes le sollicitaient. Les scolastiques défendaient leurs systèmes et leurs méthodes ; la logique terministe conservait ses adhérents ; il ne fallait pas laisser languir la lutte engagée au nom de la raison et de l'antiquité. Déjà lui-même dans ses *Introductiones*, Clichtowe et Bouelles dans le double commentaire qu'ils venaient d'en donner, avaient attaqué les sophistes ; le 22 décembre, Clichtowe publiait deux nouveaux traités de logique ². Pour ruiner le crédit usurpé des sophistes modernes, il fallait opposer Aristote à Pierre d'Espagne et à Buridan, révéler et divulguer l'*Organon*, trahi par l'édition barbare d'Ulrich Gering et les abrégés de Bricot. Lefèvre entreprit alors de corriger la version latine des traités qui composent l'encyclopédie de la logique aristotélicienne, et d'en écrire, à l'usage des étudiants ès arts, le commentaire familier.

Cependant Érasme, à Orléans, se lamentait sur sa triste fortune. Il s'était d'abord installé avec Augustin Caminade, qui y avait transféré sa pédagogie et ses pensionnaires. Mais l'un d'eux tomba malade, et craignant la contagion, Érasme, au grand mécontentement de son compagnon de voyage, émigra chez un jeune professeur de droit romain, Jacques Voecht, d'Anvers, qui hébergeait lui aussi quelques jeunes gens de noble famille ³. Las de la France, il désirait revoir les pays du Nord ⁴. L'Université d'Orléans sacrifiait les lettres au droit ; on n'y parlait que d'Accurse, de Bartole et de Balde ⁵. Le seul maître avec lequel il se lia fut

1. Lefèvre, 348b.

2. Clichtowe, 379 ; *In terminorum cognitionem introductio...* ; *De artium divisione introductio* ; le volume comprend deux traités ; le texte et commentaire sont de Clichtowe ; cette édition est la première connue (Vander Haeghen, 478, 90, 1).

3. Allen, 430, 1, lettre 133, à Batt, p. 309, l. 22-36. — Cf. lettre 153, p. 355-356, introd. ; lettre 137, p. 318 ; lettre 147, p. 350, l. 47 et suiv.

4. *Ibid.*, lettre 129, à Batt ; p. 300, l. 34 ; *Gestio quamplurimum Franciam relinquere ; gestio apud meos vivere* ; l. 59 ; *Jampridem sum Franciae satur*.

5. *Ibid.*, lettre 134, à Fausto Andrelini ; 20 nov. 1500, p. 312, l. 25-27.

un médecin, Pierre d'Angleberme, dont le fils, Jean Pyrrhus, âgé de vingt-cinq ans, marquait un goût très vif pour les études antiques et devint son élève ¹. Érasme souffrait de la gêne ; il pria Fausto Andrelini d'aider par une réclame amicale à la vente des *Adages*. « Faites-le, écrivait-il, non tant par l'ouvrage que pour mes besoins ². » Ses protecteurs le soutenaient mal : Henri de Berghes se montrait un antimécène, le faisait épier par Standonek, revenu d'exil avec un pauvre clerc de Malines ³ ; Mountjoy mesurait parcimonieusement ses largesses ⁴. Il comptait sur Anne de Veere. « Dites-lui, écrit-il à Batt, non sans ironie, combien mes livres lui feront plus d'honneur que ceux des théologiens qu'elle nourrit. Ils prêchent des sermons vulgaires ; mes écrits dureront éternellement. Leurs paroles futiles et sans art ne sortent pas de leurs églises : mes livres seront lus par les Latins, les Grecs, par toutes les nations. Dites-lui que l'on peut rencontrer partout une foule de théologiens médiocres, mais qu'on trouve difficilement mon égal à travers les siècles ; n'ayez pas scrupule de mentir un peu dans l'intérêt de votre ami ⁵. » Il espère obtenir la bienveillance d'Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, conseiller de l'archiduc Philippe ⁶, et désire toujours passer en Italie pour y recevoir le doctorat ⁷.

Cependant il songe à préparer une réédition des *Adages* qui

1. *Ibid.*, lettre 140, à Pierre d'Angleberme, vers le 13 déc. 1500, p. 329-330.

2. *Ibid.*, lettre 312, p. 313, l. 32 : Orabo tamen ut Adagia nostra, quae nuper abortu eieci, quo maturius distrahantur, tuo testimonio commendes atque exornes ; idque non tam operi quidem ipsi quam nostrae necessitudini dones. Neque usque adeo mihi nec assentor ut eujusmodi sint non videam.

3. *Ibid.*, lettre 135, à Batt, nov. 1500 ; p. 314, l. 15 : O infelices literulas meas, quibus talis Antimecoenas contigerit, qui non solum non foveat, sed impense etiam invidet. Rediit nuper, ut scis, e Lovanio Joannes Standonek una cum paupere quodam magistro Mechliniensi. Huic antistes ille gravis negocium dedit ut Parisiis quam sagacissime omnes vitae meae latebras vestiget atque olfactet, ad seque deprehensa transcribat, magnificentem etiam praemium pollicitus delatori.

4. *Ibid.*, p. 315, l. 61 : Monioius dat, ut scribis, per quam parec.

5. *Ibid.*, lett. 139, à Batt, vers le 12 déc. 1500, l. 28 : Tu vero scribes me jam in summa egestate versari... Ostendes quanto amplius ego sim meis litteris decus Dominae allaturus quam alii quos alit theologi...

6. Il avait alors parmi ses élèves Dismas de Berghes, fils naturel de Jean de Berghes, père de l'évêque de Cambrai (Lettre 137, p. 318, n. l. 12). Antoine de Berghes (1455-1532), frère de Henri de Berghes, était abbé de Saint-Bertin depuis 1493 ; Philippe, visitant Saint-Omer en mai-juin 1500, l'avait nommé conseiller (Lettre 143, *Introd.*, p. 334).

7. Lettre 139, p. 326, l. 31 : Nec usquam doctoris titulum rectius accipi posse quam in Italia, nec Italiam ab homine delicato posse adiri sine summa vi pecuniae.

puisse satisfaire, avec le goût de Robert Gaguin, ses propres exigences, et sollicite la collaboration de Fausto Andrelini ¹. Il rassemble en un petit recueil les formules de la conversation élégante ², corrige le *De conscribendis Epistolis* écrit en 1498 pour Robert Fisher ³, rédige un manuel d'amplification latine, le *De Copia*, commencé en mai 1499 ⁴. Mais ces ouvrages, dont il escompte les dédicaces, l'ennuient et lui perdent un temps précieux ; les études grecques, les lettres sacrées dont elles ouvrent les mystères, l'attirent tout entier ⁵. Il développe maintenant dans sa correspondance les idées qu'il n'osait pas encore exprimer dans la préface des *Adages*. A la théologie qui se réclame des docteurs modernes, de Scot, d'Albert et d'autres plus barbares encore, il oppose la vraie théologie de la Bible, de l'Évangile et des Pères ⁶. A la méthode des commentateurs de commentaires, il oppose la méthode précise des savants d'Oxford, uniquement désireux de rechercher dans l'Écriture, dans les livres des Apôtres et des Pères, en philologues et en historiens, la pensée qui s'y révèle. Et comme saint Jérôme l'a toujours séduit par sa culture antique et son charme de directeur de conscience, il conçoit le projet qu'il ne réalisera pas avant 1516. « J'entreprends, écrit-il à Batt, de rétablir toute l'œuvre de saint Jérôme, gâtée par l'ignorance des théologiens, mutilée, toute mêlée d'écrits que j'ai reconnus pour apocryphes et supposés. Je corrigerai les citations grecques ; je dévoilerai sa connaissance du monde ancien, je ferai voir son art d'écrivain, que personne jusqu'ici, j'ose le dire, n'a compris... ⁷ » Quelques jours après,

1. Lettre 134, p. 313, l. 44: Denique a nobis enixe dabitur opera ut illud idem prima manu deformatum opus non elimetur modo, verum in eudi redditum totum quantum est diffingatur... Qua quidem in re Faustum non modo censeo adhibebimus, verum etiam architectum.

2. *Ibid.*, lettre 130, à Batt, p. 304, n. l. 92. Il s'agit du *Familiarium Colloquiorum Formulae*, publié par Beatus Rhenanus chez Froben en novembre 1518.

3. *Ibid.*, l. 94.

4. *Ibid.*, lettre 136, à Vincent Caminade, p. 317, l. 53 : Tumultuor in mea Copia sed Musis opinor inuitis.

5. *Ibid.*, lettre 138, à Jacques Batt, 11 décembre ; p. 321, l. 44 ; Incredibile dictu est quam mihi flagret animus omnes nostras lucubratuunculas ad umbilicum ducere, simul graecae facultatis mediocritatem quandam assequi, itaque deinde me totum arcanis litteris dedere, ad quas tractandas jamdudum mihi gestit animus.

6. *Ibid.*, lett. 141, p. 332, l. 23 : Scotus, Albertus et his indoctiores autores omnibus in scholis perstreptent..., Hieronymus tacebitur ?

7. Lettre 138, à Batt, 11 décembre, p. 321, l. 39 : Hieronymi, in quem commentarios paro... — Lettre 138, au même, 12 décembre, p. 328, l. 143-148 : Dic me magnum quiddam moliri, ut Hieronymum totum, quantum est, insectia

de retour dans la capitale, il écrivait à un ami inconnu : « Je me sens un ardent désir d'expliquer et de commenter les lettres de saint Jérôme, et je ne sais quel Dieu me communique assez d'élan et de flamme pour oser concevoir une œuvre que personne n'a entreprise jusqu'ici... Je n'ignore pas mon audace. Quelle tâche que d'effacer les fautes qui depuis tant de siècles se sont introduites dans ses livres ! Comme il connaissait profondément l'antiquité, les lettres grecques, l'histoire ! Pourtant, ce que pourront mes veilles, mon travail assidu, ma faible science, et la pénétration d'un esprit qui n'est pas absolument débile, je le consacre à saint Jérôme ¹. »

Mais, rentré à Paris peu avant le 18 décembre ², il se débattait contre la pauvreté. Anne de Veere, l'abbé de Saint-Bertin, le prévôt de Saint-Pierre d'Utrecht, Nicolas de Bourgogne, reçurent de lui des lettres dont il avouait à Jacques Batt la médiocre dignité ³. Il abandonnait ses chers projets d'études patrologiques pour continuer le *De Conscribendis Epistolis* et le *De Copia* ⁴, qu'il voulait dédier à Anne de Veere et à son fils, et n'obtenait que des promesses ⁵. Il trouvait auprès des savants parisiens peu d'encouragements. Lefèvre se laissait absorber par la logique d'Aristote. Andrelini, trop médiocre d'esprit pour comprendre Érasme, ne composait plus que des poèmes de circonstance ou de commande ⁶. Paolo Emili, dédaigneux de tout ce qui n'était pas l'imitation d'un récit ou d'une harangue de Tite-Live,

theologorum depravatam, mutilatam, confusam (nam non pauca in illius scriptis adulterina subditiiciaque deprehendi) restituam, graeca reponam. Antiquitates et artificium, ausim dicere, a nullo adhuc intellectum aperiam.

1. Lettre 141, p. 332-333, l. 15-52 : Nec me adeo fallit quam audax facinus animo praesumpserim. Primum quanti negotii fuerit mendas, quae per tot secula penitus insederunt, eradere ? deinde quantum in illo antiquitatis, quantum graecorum litterarum, quantum historiarum ? tum quae phrasis, quod dicendi artificium ?... — Cette lettre, datée du 18 décembre, est adressée à un certain avocat Gréverade, dont le nom semble corrompu.

2. La lettre 141, p. 331, est du 18 décembre.

3. Lettres 143-145, p. 334-336. Nicolas de Bourgogne (p. 341), fils naturel d'Antoine de Bourgogne, beau-père d'Anne de Veere, était prévôt de Saint-Pierre d'Utrecht depuis 1498. — Érasme envoie à Anne de Veere un poème sur sainte Anne, écrit jadis en Hollande ; car, dit-il (p. 345, l. 137), « jam inde a tenellis unguiculis ejus divinae pietate flagravi ». Il écrivit à Batt, le 27 janvier (lettre 146, p. 347, l. 25) : Emoriar autem si quid unquam in vita sic repugnante animo scripsi ut has nugas, imo gnathonismos, quos ad dominiam, ad praepositum, ad abbatem scripsi.

4. *Ibid.*, lettre 145, p. 346, l. 155-156.

5. *Ibid.*, lettre 151, à Batt, 5 avril, p. 355, l. 13.

6. Andrelini, 325 ; *De Captivitate Ludovici Sphorcie*, 1^{er} février 1500/1, in-4^o.

limait ses compilations historiographiques¹. Robert Gaguin, cruellement infirme, se donnait la satisfaction dernière d'imprimer, le 13 janvier 1500/1, une nouvelle édition du *Compendium*, où le récit ne s'arrêtait qu'en 1500, et de répondre, en une préface encore vigoureuse, aux critiques d'un calomniateur étranger, pensionné par la Cour, dans lequel on peut reconnaître Paolo Emili, et qui lui reprochait un récit trop sec et trop peu favorable aux Français². Josse Bade annotait les classiques latins, l'*Art Poétique* et les *Épîtres* d'Horace, les *Églogues* de Virgile, les *Géorgiques* et l'*Énéide* ; mais ses commentaires s'adressaient trop strictement aux petites classes des écoles³. Ses *Stultiferae Naves*, publiées dans le texte latin en février 1500/1, manquaient d'esprit et d'originalité, ne pouvaient rivaliser avec la *Nef* de Brant⁴. Comme ses loisirs ne lui permettaient pas de rédiger une grammaire, il corrigeait l'édition que Synthen avait donnée du *Doctrinal*, dont les trois volumes parurent du 27 octobre 1500 au 1^{er} mars de l'année suivante⁵. Le 15, avec la collaboration de Clichtowe, il publia quelques traités élémentaires de style et de construction⁶. Il restait fidèle à l'idéal religieux de ses maîtres, les Frères de la Vie Communes, pour les écoles desquels il avait revu le *Doctrinal*⁷ ;

1. Érasme était d'ailleurs en très bons termes avec Paolo Emili, dont la protection pouvait faciliter à un écrivain l'accès de la Cour (Lettre 136, p. 315-316).

2. Gaguin, 307¹. — Thuasne, 310, I, p. 150-151. Il est regrettable que Gaguin, racontant les troubles universitaires de 1499, auxquels il a été mêlé, dise ignorer les causes de l'exil de Standonck : f^o 166 v^o : Joannes autem Standonck Brabantinus, regi alioquin suspectus, regno interdictus est ; proscriptionis causam non comperi.

3. *De Arte Poetica*, 15 mai 1500 ; Renouard, 284, II, p. 496-498 ; *Epistolae*, 15 octobre 1500 ; *ibid.*, p. 500-501 ; *Bucolica et Georgica*, 24 avril 1500 ; *Aeneis*, 15 mars 1500/1 ; III, p. 356-363.

4. Renouard, I, p. 195 et II, p. 77-79. La *Stultifera Navis* de Brant avait paru à Paris pour la première fois dans le texte latin le 8 mars 1498/9 (Pellechet 2824).

5. Renouard, II, p. 5-9.

6. *Ibid.*, II, p. 359-360. Le recueil, dédié à Thibault Petit, comprend les *Regulae Elegantiarum* d'Agostino Dati, avec les commentaires de Clichtowe parus en 1498 et ceux de Bade ; les *Regulae Elegantiarum* de Francesco Negri, commentés par Clichtowe ; la *Magistratuuum Romanorum Declaratio* de Negri, commentée par Clichtowe ; un petit traité de Bade intitulé : *De recte scribendi ratione compendiosa traditio*.

7. Cf. Préface de l'édition du *Doctrinal*, à Gilles Ghijs et à André Terrebouurg, recteurs de l'école des Frères de la Vie Commune à Gand (Renouard, II, p. 6-7).

il dédiait ses livres à des théologiens et à des moines ¹ ; dans le courant de 1500, il rééditait l'*Imitation* ².

Ainsi Érasme perdit les tristes mois de l'hiver. Du moins, vers la fin du Carême, obligé de sortir chaque jour quelques heures, il relut, pendant ses promenades solitaires, le *De Officiis* ³ ; il en collationna divers manuscrits, corrigea quelques mauvaises leçons, composa un commentaire abrégé qui résumait avec précision chacun des chapitres, marquait nettement la suite des idées, et, pour Adolphe de Veere, prépara du traité cicéronien une édition nouvelle, qui offrait aux lecteurs un manuel commode de morale pratique ⁴, et préludait à cette réconciliation de la sagesse païenne et du christianisme qu'appelait la préface des *Adages*. Son travail achevé, l'humaniste, mécontent d'Anne de Veere, préféra, le 28 avril, inscrire à la première page du livre, le nom sans éclat de Jacques Voecht ⁵. Puis, comme le printemps avait ramené l'épidémie et que la vente du *De Officiis* permettait à Érasme de prendre quelques vacances, il partit vers la fin du mois pour la Hollande ⁶.

Il ne devait plus revoir Gaguin. Le samedi 22 mai, le général des Trinitaires mourut. Il fut enseveli le lendemain devant le grand autel de l'église des Mathurins ⁷. Avec lui disparaissait le second fondateur de l'humanisme parisien, le savant qui, depuis 1473, maintenait la tradition de Fichet, et, professeur, poète, orateur et historien, curieux de toute pensée, bienveillant aux jeunes, avait par sa liberté d'intelligence et sa largeur de sympathie plutôt que par sa doctrine, secondé fortement le progrès de la culture nouvelle.

1. Cf. dédicaces des diverses œuvres de Battista Spagnuoli, p. 88 et suiv. ; dédicace des Épîtres d'Horace aux Frères de la Vie Commune, II, p. 500-501.

2. Hain 9113, Copinger 3236 ; De Backer, 227, n° 54. D'après ce dernier, Josse Bade attribue l'ouvrage à Thomas de Kempen.

3. Préface du *De Officiis* ; Allen, 430, I, lettre 152, p. 355, l. 12-15.

4. Titre : Ut pro enchiridio... facile gestari possit.

5. Lettre 151, à Batt, p. 355, l. 16 : Dicaturus eram Adolpho, sed nihil video causae. — Le livre parut chez Jean Philippe, in-8°, s. d.

6. Lettre 153, introd., p. 357.

7. Thuasne, 310, I, p. 157-158.

II

Il devient difficile, faute de répertoires bibliographiques soigneusement établis, de suivre, après 1501, le progrès des écoles ¹. Toutefois il semble bien que l'effort des scolastiques n'aboutisse encore à aucune création nouvelle. Les nominalistes, les plus nombreux à la Faculté des Arts, rééditent, parmi les écrits de leurs docteurs, le *De Anima* de Pierre d'Ailly ². A Montaigu, Mair enseigne la logique terministe. Pour ses débuts, en 1503, il publie des *Exponibilia* ³. Jacques Almaïn de Sens trouve dure la règle de Standonck, mais il adhère fortement aux doctrines des nominaux. Elles règnent au collège de Navarre, où Mair professe quelques cours, et dans la plupart des maisons séculières. Le scotisme recule : Tateret n'écrit plus ; malgré la réforme de 1502, les Cordeliers ne reprement pas le travail. Au contraire, chez les Jacobins, grâce aux efforts des Dominicains de Hollande, les études semblent se relever. En 1503, un jeune maître brabançon, élève de Montaigu, Pierre Crockart de Bruxelles, séduit par l'austérité des nouveaux Jacobins, parmi lesquels il retrouvait peut-être des compatriotes, entrait comme novice dans leur couvent, et l'année suivante prononçait ses vœux dominicains. Il quittait le système d'Ockam pour celui de saint Thomas, professé par les lecteurs de l'ordre ; ses leçons et ses livres allaient bientôt renouveler dans la capitale l'enseignement du thomisme ⁴.

La scolastique affaiblie garde pourtant de son ancien prestige. En mai 1501, Jean Amerbach, l'imprimeur bâlois, envoie ses deux aînés, Basile et Bruno, s'inscrire à l'Université. Il les confie à son compatriote. Louis Ber, maître ès arts, professeur au collège de Sainte-Barbe, et qui suivait alors les cours théologiques

1. Les répertoires d'incunables (Hain-Copinger-Reichling) ne dépassant pas l'année 1500, on est réduit à se servir de Panzer, **282**, VII, très incomplet bien qu'en général exact, de Brunet, et des Catalogues du British Museum et de la Bibliothèque Nationale (**285-288**).

2. Panzer, VII, Paris, 63 : *Petri de Alliaco Tractatus de Anima*, Denis Roce, 1503, in-4°.

3. Mackay, **208**, App. I, n° 1, *Exponibilia magistri Joannis Majoris*, J. Lambert, in-4°.

4. Quéatif-Échart, **112**, II, p. 29-31 ; Prantl, **186**, IV, p. 274-275.

de Sorbonne ¹. Bien qu'il connût le nom et les œuvres de Lefèvre ², Amerbach voulut imposer à ses fils la discipline sous laquelle il avait étudié. Mais, ancien élève de Jean Heynlin, il constatait avec ennui la décadence du réalisme chez les séculiers. « Si la doctrine de Scot restait encore en vigueur, écrivit-il à ses fils, j'aurais voulu qu'elle vous fût enseignée. Mais j'apprends qu'elle n'est plus de mode. Aussi, quand vous aurez appris les éléments de la logique, suivez la voie que tiennent communément les maîtres de Paris ³. » Ber, sur les conseils du médecin Guillaume Cop, mit les deux jeunes gens au collège de Lisieux, dirigé par le nominaliste Mathieu Lorey ⁴. Mais Amerbach ne s'en consolait pas. Son ami, le scotiste Franz Weyler, ancien élève de Brûlefer et lecteur chez les Franciscains de Bâle, les mettait en garde contre les systèmes préférés des Parisiens : « Il me déplaît que de nobles intelligences étudient les pauvretés d'Ockam ; je souhaiterais de les voir se former à l'école de Scot... ; depuis vingt ans je n'ai pu comprendre l'utilité de l'enseignement ockamiste... Aucune des critiques adressées par Grégoire de Rimini au système de Scot n'est concluante ; il ne l'a pas compris sur bien des points et s'est contenté de suivre Ockam ⁵. »

1. Jean Amerbach, né en Franconie vers 1430, maître ès arts de l'Université de Paris, correcteur chez Koberger, puis imprimeur à Bâle, publia ses premiers volumes en 1478 ; il avait imprimé en 1492 les œuvres de saint Ambroise : il allait imprimer, avec la collaboration de Jean Froben et de Jean Petri, les œuvres de saint Augustin qui parurent en 1506 (Panzer, VI, Bâle 46) ; Stockmeyer-Reber, 457, p. 32-38). — Sur le séjour de Basile et Bruno Amerbach à Paris, v. Fechter, 464. — Ils arrivèrent probablement dans la seconde quinzaine de mai (Bibl. de l'Université de Bâle, ms. G. II 13, n° 23 ; Jean Amerbach à ses fils, 6 juin 1501). — Sur Louis Ber, v. p. 594, n. 6.

2. *Ibid.*, ms. G II 29, n° 40 ; lettre de Jean Calceator (Schuhmacher) à Jean Amerbach, Paris, 13 août 1501 : Qui tibi has reddidit litteras hunc philosophandi modum sequutus est quem Jacobus Faber Stapulensis diuturnis difficilibusque laboribus erexit.

3. *Ibid.*, ms. G. II 13, n° 21 ; Bâle, 11 juin 1501 : Fui mentis, quando vos misi Parisius, si adhuc viginisset via Scoti, ut ad eandem vos dedissetis : sed audio eam aboluisse. Moneo, postquam efficiemini logici, viam communiorum que practiacatur eidem operam date fortiter, ne dicatur, postquam reueneritis, quod pullos asinorum Parisius miserim, et magnos asinos receperim. — Il leur conseille en même temps d'apprendre le français.

4. Bibl. de l'Université de Bâle, ms. G II 29, n° 24 : Lettre de Jean Blumenstock, dit Heidelberg, à Jean Amerbach ; Paris, vendredi après la Saint-Barthélemy (24 août) 1501 ; Blumenstock tenait à Paris deux boutiques de librairie pour le compte de Koberger.

5. *Ibid.*, ms. G I 25, n° 1 : Bâle, mardi post Vincula Petri (22 février) 1502 : Quanquam mihi non placcret... tam nobilia ingenia occamicis neuis quae malleo scoticis imbuui disciplinis...

Amerbach voulut un moment confier Bruno et Basile à Tateret ¹. Koberger, l'imprimeur de Nuremberg, conseillait de les conduire chez Lefèvre ; mais la maladie sévissait au collège du cardinal Lemoine ² ; Bruno d'ailleurs laissait entendre à son père, le 3 juillet, que, pour être sûr du succès aux examens, il valait mieux suivre les nominaux que les fabristes ³. Les fils d'Amerbach ne quittèrent pas le collège de Lisieux. Ils y commencèrent en octobre 1502, à la satisfaction de leur père, l'étude des *Summulae* ⁴.

Les critiques d'Érasme n'ébranlent pas la confiance des théologiens dans leurs méthodes. Quelques maîtres adhèrent à l'humanisme : Clichtowe, qui passe la tentative en 1501, suit les cours de la Sorbonne et du collège de Navarre ⁵, ne cesse de commenter les écrits de Lefèvre : Delft, qui réimprime l'*Éthique* latine d'Argyropoulos, édite les Épîtres de saint Paul et les Épîtres canoniques, sans appeler à son aide les glossateurs barbares, quoique sans dégager avec force le sens des doctrines ⁶. Mais, bachelier sententiaire en 1501, Jean Mair se prépare à maintenir la théologie des logiciens nominalistes ⁷. Chez les

1. *Ibid.*, ms. G II 29, n° 25 ; Blumenstock à J. Amerbach, 10 mai 1502 : Seint ir in willen gesein dem Tartaret zu schriben, euwer iungen uff zu nemen.

2. *Ibid.*, ms. G II 29, n° 26 ; Blumenstock à J. Amerbach, Paris, 7 juillet 1502 : Fechter, 454, p. 165.

3. *Ibid.*, ms. G II 13, n° 79 ; Bruno à J. Amerbach, sans date : Profecto me praeterit uter praestet, an cursus nominalium an Fabristarum : facile tamen conjectura capere possum, cum tres textus habeant supradicti Fabriste in eorum logica et nihil commentarii, parum fructus atque comodi venaturum... Jean Amerbach n'insista pas.

4. *Ibid.*, ms. G II 13, n° 25 : Bruno à Jean Amerbach, 18 juillet 1502 ; n° 27 : Jean Amerbach à ses fils, 3 février 1503 (st. r.) : ... In festo Remigii Summulas principiassent... Revera perplacet et hortor vos dare operam dialectice. Ipsa enim viam ostendit ad alias scientias et eis robur administrat.

5. Clerval, 392, p. 8 ; texte des thèses de tentative de Clichtowe. — Associé de Sorbonne, mais précepteur de Guillaume Briçonnet, qui étudiait la théologie en Navarre, il avait des liens avec les deux maisons ; il passa la grande ordinaire en Sorbonne, mais fut reçu docteur par le proviseur de Navarre en 1506.

6. *Aethica*, ... ; 1^{er} juin 1503 (Renouard, 284, II, p. 47). — *Epistolae beati Pauli et Apostoli... nec non et beatissimorum Jacobi Petri Joannis et Judae Epistolae canonicae*, 342 ; on n'en connaît que la seconde édition, donnée par Josse Bade le 28 novembre 1503 ; Renouard, p. 375-376 ; Bibl. de Schlettstadt, 317 (1). Gilles de Delft se contenta d'écrire, en tête de chaque chapitre, un résumé où il marquait la suite des idées ; il ne dégagera pas d'ailleurs avec un relief suffisant les principales doctrines. — Dans le courant de l'année 1501, il tint un sermon devant le clergé de Bruges, afin de l'engager à protester contre un impôt arbitraire levé pour le voyage de l'archiduc Philippe en Espagne. Ce sermon fut imprimé en 1507 par Josse Bade avec l'Épître aux Romains versifiée par Delft (Renouard, II, p. 337 ; Allen, 430, II, p. 324).

7. Mair fut reçu docteur en 1506, dans la même promotion que Clichtowe.

moines, si les Cordeliers demeurent inactifs et ne produisent aucun homme ni aucun ouvrage, la théologie thomiste se réveille au couvent de Saint-Jacques ¹ ; les efforts de Raulin et de Bourgoing raniment les études théologiques à Saint-Martin des Champs et au collège de Cluny ².

Le 28 juillet parut chez Jean Petit une édition nouvelle de la Bible latine. La *Parisiensis Parvi* offrait aux lecteurs toute la série des introductions, des tables et des répertoires imprimés jusqu'alors ³ : la note sur les traducteurs de la Bible depuis les Septante, celle sur les quatre méthodes d'interprétation, imprimée pour la première fois à Bâle en 1487 par Nicolas Kessler ; l'exhortation « aux amateurs des lettres divines et des vraies richesses », la *Divisio totius Bibliæ* en livres légaux, historiques, prophétiques et sapientiaux, l'*Ordo librorum* versifié que Froben avait imprimé, en 1491 ; la table alphabétique composée en 1490 par le frère mineur Gabriel Bruno de Venise, et publiée pour la première fois par Froben en 1495 ; la table mnémotechnique versifiée d'Alexandre de Villedieu, que Simon Bevilacqua de Venise vulgarisait en 1498 ; les *Concordances des deux Testaments*, admises d'abord par les *Fontibus ex græcis* et complétées en 1491 par Froben. Pour le texte, on suivit, semble-t-il, les recensions de l'imprimeur bâlois, et la traduction des *Fontibus ex græcis* ⁴.

L'éditeur anonyme ne fit pas œuvre de science critique. Il n'avait pas cherché à collationner méthodiquement les manuscrits ; son travail restait inférieur à celui d'Hugues de Saint-Cher, de Nicolas de Lyra, des correcteurs de Sorbonne, dont les hardiesses lui paraissaient, peut-être excessives. La note sur les traducteurs reproduisait en effet le mot de Roger Bacon ; « Tout professeur de l'ordre franciscain retouche le texte comme il lui plaît ; ainsi font les Prêcheurs ; les étudiants les imitent ; il en résulte la pire corruption et la ruine du texte divin ⁵. »

1. V. p. 404.

2. Arch. Nat., LL 1357, f^o 185 r^o-v^o ; catalogue des religieux de Saint-Martin des Champs qui ont été docteurs ou bacheliers en théologie.

3. *Biblia cum summariis, concordantiis, divisionibus et tribus repertoriis prepositis terse et fideliter impressa* ; Jean Petit, 28 juillet 1501, in-f^o ; Lelong-Masch, 161, II, p. 144 ; Panzer, 232, VII, Paris 12.

4. Toutes ces pièces sont décrites par Lelong-Masch, II, p. 41-43. — Gabriel Bruno de Venise, Frère Mineur, était, en 1508, ministre des couvents de Grèce (Wadding, 117, p. 142 ; Sbaralea, 118, p. 294-295).

5. Lelong-Masch, 161, II, p. 41.

Pourtant l'appel aux amateurs des lettres divines rappelait le précepte de saint Jérôme, recueilli par Gratien : « Si, dans les livres de l'Ancien Testament, on trouve quelque faute, on doit recourir au texte hébreu, parce que l'Ancien Testament fut d'abord rédigé dans cette langue ; pour les livres du Nouveau Testament, il faut recourir aux textes grecs, parce que le Nouveau Testament fut d'abord écrit en grec, sauf le premier Évangile et l'Épître de Paul aux Hébreux. » Mais les théologiens de Paris ignoraient ces deux langues, et la note sur les quatre modes d'interprétation exposait longuement la quadruple méthode qui seule ouvre l'intelligence de l'Écriture. Ainsi la *Parisiensis Parvi*, en face des érudits d'Oxford, maintenait intactes les règles exégétiques du Moyen-Age ¹.

Peu de livres, d'ailleurs l'accompagnent. La collection des *Exemples de l'Ancien et du Nouveau Testament*, publiée en 1503 ², n'est qu'un manuel pour l'usage des étudiants et des prédicateurs. Peu d'ouvrages des Pères : on imprime, au printemps de 1502, les homélies de saint Grégoire sur Ézéchiël ³. Mais les théologiens de Paris n'entreprennent aucune de ces grandes publications patrologiques qui occupent depuis plus de dix ans les savants collaborateurs de Jean Amerbach. C'est un humaniste, Josse Bade, qui, en 1502, édite les deux volumes des *Opuscula* de saint Augustin ⁴.

Les monuments de la pensée mystique gardent tout leur prestige aux yeux de ceux que lasse la théologie de la Faculté. Les écrits de saint Bernard trouvent sans cesse des lecteurs ⁵, Jean Petit imprime, en 1503, les sermons de Jacques de Voragine ⁶ *L'Imitation* est éditée deux fois, en 1501 et en 1503 ⁷. Mais la *Vita Christi* de Ludolphe le Chartreux paraît en 1502 par les

1. *Ibid.*, p. 41.

2. *Exempla Sacrae Scripturae ex Veteri et Novo Testamento collectae*, 1503, in-8° ; Panzer, VII, 68.

3. *Omèlie divi Gregorii super Ezechielem* ; U. Gering et B. Rembolt, 8 avril 1502, in-4° ; *ibid.*, 20. — *Les Homélies de Saint Grégoire pape, sur quarante Évangiles* ; Vérard, 1501, in-f° ; *ibid.*, 1.

4. *Opuscula divi Augustini* ; Jean Petit et Jean Alexandre d'Angers, 2 parties in-4°, 28 septembre-4 octobre 1502 ; Renouard, 284, II, p. 56-59.

5. *Bernardi modus bene vivendi* ; Panzer, VII, 23. — *Liber Florum*, Pigouchet, 1503, in-8° ; Bibl. Nat., Rés. D 15422.

6. *Fratri Jacobi de Voragine Mariale sive Sermones de B. Maria Virgine* ; Pigouchet, 12 août 1503.

7. *Imitatio Christi* ; 1501, Jean Petit, in-8° ; Panzer, VII, 13. — Jean Petit, 4 septembre 1503, in-8° ; Bibl. Nat., Inv. D 16155. — En 1503 paraissent les *Commandements de Dieu* de Gerson ; Panzer, VII, 69.

soins de Clichtowe et de Josse Bade¹. Bientôt les textes les mieux choisis et les plus exacts, les commentaires les plus pénétrants des contemplatifs modernes, sortiront du collège du Cardinal Lemoine et de l'école de Lefèvre.

*
* *
*

Après la mort de Robert Gaguin et le départ d'Érasme, Josse Bade est de tous les humanistes parisiens celui qui travaille le plus activement à la restauration des élégances latines. Andrelini se borne, en 1502, à célébrer la seconde victoire de Naples² ; mais Bade continue la série de ses éditions. Les *Bucoliques* de Pétrarque paraissent le 8 avril 1502³, celles du Mantovano et ses *Opuscula* le 27 mars et le 26 juin 1503⁴. Il vulgarise les œuvres grammaticales de Sulpizio et de Perotto, compose lui-même un rudiment en vers latins⁵. Dans les premiers jours de 1503, il fondait à son tour une imprimerie, le *Praelum Ascensianum*⁶ ; avant la fin de l'année, Horace, la version de Théocrite, les *Épîtres* et les *Discours* de Filelfo, les plus importants poèmes de Battista Spagnuoli sortirent de ses presses⁷. Timidement il suivait Lefèvre dans sa lutte philosophique. Il rédigeait, au printemps de 1503, des notes et un index pour l'édition que Gilles de Delft avait publiée en 1489 de l'*Éthique* aristotélicienne⁸.

1. *Vita Jesu Chrsiti domini ac salvatoris nostri ex Evangelio et approbatis ab Ecclesia catholica doctoribus sedule collecta per Ludolphum de Saxonia...*; U. Gering et B. Rembolt, 1^{er} octobre 1502 ; Renouard, 284, III, p. 29-31 ; pour la description de cette édition, v. p. 410, n. 1.

2. Andrelini, 326, *De secunda victoria neapolitana*.

3. Renouard, 284, III, p. 156-157 ; dédié au Carme Jacques Kymolaen.

4. *Bucolica seu Adolescentia*, II, p. 110-111 ; *Opuscula moralia*, *ibid.*, p. 127-128.

5. *Grammatica* de Sulpizio, 15 mars 1502 ; III, p. 262-4 ; — 27 nov. 1503 ; p. 264-265 ; dédiée à David Laux. — *Grammatica Perotti*, 15 mars 1504, n. st. ; III, p. 138-139. — Sur les œuvres grammaticales de Bade, le *Textus ascensianus* en vers qui complète l'édition de la *Grammatica* de Sulpizio dédiée à Laux en 1503, et l'édition de Perotto, v. Renouard, I, p. 126 et suiv. ; texte des premiers chapitres, p. 128-134.

6. Renouard, I, p. 22, p. 38 et suiv. L'atelier se trouvait au mont Saint-Hilaire, rue des Carmes, en face du collège des Lombards.

7. *Ibid.*, II, p. 71 ; *Horatii Ode...*, 2 vol., 18 mai-22 sept. 1503 ; II, p. 505-508 ; — *Theocritus...*, *Bucolicum*, traduit par Martino Filetico ; 15 octobre 1500 ; III, p. 300 ; — *Epistolarum... Philippi... unus et viginti libri* ; dédié à D. Laux ; 24 septembre 1503 ; III, p. 149 ; — *Orationes*, 11 mars 1504, n. st., *ibid.*, p. 160 ; — Spagnuoli ; *de Calamitatibus...*, 15 mars 1502, 3 ; II, p. 108 ; — *Sylvarum sex Opuscula*, 15 avril 1503 ; II, p. 124 ; — *Parthenice tertia*, 18 mai ; II, p. 125 ; — *Bucolica*, 1^{er} juin ; II, p. 112 ; — *Opuscula* ; 26 juin, II, p. 127.

8. V. p. 406, n. 6.

Lié avec des moines et des théologiens, il ne rejetait pas les ouvrages d'édification légués par la piété du Moyen-Age ; le 1^{er} octobre 1502, avec l'aide de Clichtowe, il achevait de réimprimer la *Vita Christi* de Ludolphe, qu'il accompagna d'une série de compositions en prose et en vers à la louange de sainte Anne et de saint Joachim¹. Pourtant il donnait des *Opuscula* de saint Augustin, un texte soigneusement revu² ; et lorsque Gilles de Delft reproduisit, le 28 novembre 1503, son édition d'ailleurs médiocre des Épîtres de saint Paul et des Épîtres canoniques, il en écrivit la dédicace au chancelier Louis Pinelle, et compléta les résumés du Sorbonniste par des notes prudentes, empruntées à Henri de Gorichem, un scolastique sans doute, mais un partisan de Thomas³.

Dans l'entourage de Lefèvre s'accomplissait une œuvre plus profonde. Avant tout, on y entendait alors restaurer la science du raisonnement. Le maître préparait activement son édition de l'*Organon* ; la première partie fut imprimée le 26 octobre 1501 ; Germain de Ganay en avait déjà reçu la dédicace⁴. D'autre part, en outre du syllogisme, de la déduction et de l'induction, des procédés qui permettent à l'intelligence humaine d'explorer le monde des apparences, Lefèvre et Bouelles, instruits par Nicolas de Cusa dont les principaux traités leur devenaient familiers⁵,

1. III, p. 29-31. Cette édition comprend d'abord la *Vita Christi* ; la seconde partie est consacrée à sainte Anne et à saint Joachim ; on y trouve, entre autres pièces, la *Vie de sainte Anne* résumée par Josse Bade, d'après l'original flamand du Chartreux Pierre Dorland ; son *Rosaire* composé par Josse Beissel, patricien d'Aix-la-Chapelle et dédié à Jean Trithème ; enfin la série des poésies de Clichtowe, Kymolaen, Bibaut, Gaguin, écrites lors du concours organisé en 1497 dans les cloîtres de Windesheim, les Chartreuses et les Carmels des Pays-Bas, en l'honneur de sainte Anne et de saint Joachim. V. p. 298.

2. V. p. 408, n. 4.

3. Renouard, 284, II, p. 375-376 ; Bibl. de Schelettstadt, 317 (1). Le volume devait d'abord paraître chez Gering, qui n'eut pas le temps d'en commencer l'impression. Bade l'imprima pour les frères de Marnef. Le thomiste Henri Gorichem ou de Gorcum fut professeur à Cologne et mourut en 1470 (Prantl, 186, IV, p. 220-221).

4. Lefèvre, 355, f^o 78 v^o ; Paraphrasis primae partis logices Aristotelis... finis ;... MCCCCCI... octobris XXVI. — La dédicace est au v^o du titre.

5. Nicolas Chrypffs ou Krebs, né à Cues près de Trèves en 1401, étudia d'abord le droit, puis la théologie ; doyen de Saint-Florin de Coblenz, il joua un rôle important au Concile de Bâle ; il défendit alors les thèses conciliaires dans son *De Concordantia Catholica* (1433). L'assemblée lui confia diverses missions ; en 1437 il se rendit à Constantinople, et accompagna l'empereur Jean VI Paléologue au concile de Florence. Il soutint Eugène IV, et fut nommé cardinal de San Pietro in Vincoli en 1449, puis évêque de Brixen en 1450, et, la même année, légat en Allemagne avec pleins pouvoirs pour la réforme. Très en faveur auprès de Pie II, il se trouva en conflit avec l'archiduc Sigismond, au sujet

admettaient une discipline intellectuelle, adaptée à l'étude des réalités suprêmes, la méthode ou l'art des oppositions. De tout temps Lefèvre avait professé une double doctrine, qui, fondée sur l'encyclopédie aristotélicienne, et accessible, dans ses principes fondamentaux et dans ses constructions générales, aux débutants, découvrait aux initiés des horizons lointains, obscurs et mystérieux. Désormais cette distinction des deux enseignements prend chez lui la même forme et revêt la même expression que dans les livres du philosophe allemand. Il existe deux philosophies, l'une rationnelle, l'autre intellectuelle. La première, dans laquelle Aristote excella, groupe en un système cohérent et logique de concepts, à l'aide du principe d'identité, les données fournies par l'expérience. Elle s'enferme dans l'étude des objets finis et de leurs relations ; elle ne dépasse pas la conjecture. La philosophie intellectuelle, cultivée par Pythagore, Parménide, Anaxagore, s'efforce d'atteindre, avec l'aide de la science des nombres, à la connaissance de l'unité infinie, de la certitude suprême dans laquelle se fondent et se concilient les thèses opposées. Bouelles, qui, le 5 novembre, dédiait à Jacques Ramirez y Gusman, évêque de Catane, un manuel de géométrie ¹, acheva, le mois suivant, d'exposer à la manière de Cusa, en dix-sept courts chapitres, l'art de découvrir la vérité par le moyen des contradictoires et de leur coïncidence ². Lefèvre écrivit la préface de l'ouvrage. Il vantait l'esprit de l'auteur, alors sur sa vingtième année. « Moi qui ai, dit-il, deux fois son âge, je suis heureux de me voir dépassé par lui et par ses pareils, et je révère en lui un don divin. ³ » Il marque la dignité différente des deux

des biens ecclésiastiques de son diocèse. Il mourut le 11 août 1464 à Todi en Ombrie. — De Nicolas de Cusa, dont les premières œuvres philosophiques datent de l'époque du concile de Bâle, avaient paru : *Cribratio Alcoran* ; Rome, 1480, in-4^o ; Reichl. 485 ; — *Opuscula Varia* ; Rome, v. 1485, in-4^o ; Reichl. 1709 ; *Opuscula Varia* ; Strasbourg, 1488-90 ; Hain-Cop. 5893. — Cette dernière collection en deux vol. in-f^o, comprend, comme ouvrages principaux : *De Docta Ignorantia* ; *Apologia Doctae Ignorantiae* ; *De Conjecturis* ; *Dialogus de Genesi* ; *Ydiote libri quatuor* ; *De Visione Dei* ; *De mathematicis complementis* ; *Cribratio Alchoran*, etc. — H. E. R³, 158, art. *Cusanus*, par R. Schmid (bibliographie) ; Falekenberg, 205, p. 18 et suiv. ; Windelband, 182, p. 400.

1. Publié dans Lefèvre, 349 b, le 27 juin 1503, f^o xlix, sous le titre de *Geometricum Introductorium*. — Jacques Ramirez y Gusman fut évêque de Catane de 1501 à 1508 (Gams, 63, p. 944).

2. Bouelles, 393 ; *In Artem oppositorum introductio* ; W. Hopyl, 24 déc. 1501 ; Bibl. de Schlettstadt, 208 (7). — Sur la méthode des oppositions d'après Bouelles, Dippel, 402, p. 51-57.

3. Bouelles, 393 ; a i r^o : Nunc vero vicesimum agit annum... Ego vero qui ejus etatem duplo libenter ab eo et eis qui illi similes sunt superari fero, et divi-

philosophies ; et, comme Nicolas de Cusa dans le *De docta Ignorantia*, il enseigne que l'intelligence humaine reçoit seulement dans l'extase l'intuition de l'insaisissable et dernière réalité. « On ne devra pas, écrit-il, mépriser les disciplines aristotéliennes, nécessaires à qui veut atteindre heureusement le second degré du savoir ¹... Aristote est la vie de la connaissance, Pythagore en est la mort, mais une mort supérieure à la vie. Le premier enseigne par la parole, le second par le silence ; mais ce silence est action et cette parole est privation. Chez Paul et Denys, vous trouvez beaucoup de silence ; pareillement chez Nicolas de Cusa, dans l'Ὁμολογισμός du Victorin ; au contraire, chez Aristote, peu de silence et beaucoup de mots ; car le silence parle et les mots se taisent ². »

Mais, pour la lutte quotidienne contre les terministes, les ouvrages où s'exprimaient les doctrines personnelles de Lefèvre et de ses élèves étaient moins utiles que les manuels d'enseignement et les textes d'Aristote. L'*Ars Oppositionum* avait paru trop difficile et rebuta les lecteurs ³. Aussi, le 25 mars 1501/2, Clichtowe réimprimait-il les *Paraphrases à la Physique et à la Métaphysique* ⁴. Il les accompagna d'un commentaire littéral qui les suivait chapitre par chapitre, précisait le sens des mots, expliquait les phrases obscures ou trop succinctes. Dans une préface adressée à Poncher, il développait fidèlement les idées du maître : le monde visible n'est qu'un miroir où l'on entrevoit les traits de la majesté divine ; l'étude de la physique nous conduit, par la connaissance du monde sensible, à la contemplation céleste. Il avait recherché avant tout la simplicité du style, rejeté, comme indigne de l'enseignement des bonnes lettres,

num in eo munus veneror... — Cette préface est adressée à Leonard Pomarus, docteur en médecine, inconnu par ailleurs.

1. *Ibid.* : Quare discipline Aristotelice non erunt aspernande sed prius illi conciliande qui volet ad hunc secundum philosophie gradum feliciter scandere.

2. *Ibid.* : Aristoteles studiorum vita est : Pythagoras studiorum mors vita superior : hinc rite docuit hic tacendo, ille vero loquendo ; sed silentium actus est et vox privatio. Et ut tibi et multis in hac parte prosim : in Paulo et Dionysio multum silentium, deinde in Cusa et Victorini ὁμολογισμός ; in Aristotele autem silentii perparum, vocum multum ; nam silentium dicit et tacet voces.

3. Bouelles l'avoue dans la réédition de l'*Ars oppositorum* qu'il publia le 1^{er} février 1510/1, avec divers autres ouvrages philosophiques ; 396, f^o 77 r^o : Introductiunculam artis oppositorum... intelligere hactenus potuit nemo...

4. Lefèvre, 345² ; Bibl. Nat., Rés. R 631. Avant la préface de Clichtowe, distiques de Jean Pelletier à l'éloge de la philosophie.

la barbarie du langage ¹. Le 7 mai 1502, il réédita l'*Introduction à l'Éthique* ². Le résumé de Lefèvre, bref jusqu'à la sécheresse, se transformait en un cours complet de morale, fondé sur un aristotélisme que tempérait et corrigeait le spiritualisme chrétien. Les amplifications de Clichtowe étaient en général d'une abondance un peu verbeuse : comme Lefèvre en 1497, il avait accumulé les exemples empruntés à l'histoire antique, les citations d'Ovide, de Juvénal, d'Horace, celles du Virgile chrétien, Battista Spagnuoli.

La maison de Germain de Ganay, curieux de toute doctrine, réunissait les amis de la culture nouvelle. Lefèvre y put rencontrer souvent frère Giocondo de Vérone, qui dirigeait alors la reconstruction du pont Notre-Dame, et qui, en 1500, commenta publiquement Vitruve ³ ; y voir Janus Lascaris, qui, revenu de Milan où il avait accompagné le roi, fut à Paris en 1501 ⁴. Germain désirait la traduction d'un texte de Plutarque, important pour l'histoire de la pensée ancienne, le *Περὶ τῶν ἀρεσκόντων τοῖς φιλοσόφοις*, où l'auteur résume les opinions des diverses écoles sur la philosophie naturelle. Lascaris, obligé de suivre la Cour, ne trouva pas le loisir d'entreprendre ce travail ; Budé, rentré d'Italie, où il avait séjourné à Venise et visité sans doute l'atelier d'Alde Manuce, voulut essayer ses forces : le 1^{er} janvier

1. *Ibid.*, f^o 1^{vo} : Captiosas objectiones contra probatas philosophiæ propositiones sophisticosque cavillos consulto missos feci;... ineptam tetramque sermonis barbariam utcumque potui aspernatus sum, quod ea pulchris litteris tradendis vel maxime adversetur et officiat.

2. Lefèvre, 346⁴ ; Knod, 468, 137 ; chez W. Hopyl et Henri Estienne : premier livre sorti de l'atelier d'Estienne ; A. A. Renouard, 283, p. 1. — D'après cette édition furent faites les éditions postérieures de l'*Ars Moralis* commenté par Clichtowe (1506, 1514, 1517/8).

3. Vasari, 268, V, p. 261-262 ; Tiraboschi, 249, VI, p. 1174. — Giocondo de Vérone, franciscain, était antiquaire et humaniste en même temps qu'architecte. Il avait offert à Laurent de Médicis, avant 1492, un recueil d'inscriptions antiques relevées à Rome. Son séjour en France dura, semble-t-il, de 1495 à 1505 (P. Vitry ; *Michel Colombe et la sculpture française de son temps* ; Paris, 1901, in-8^o ; p. 136-137). Le pont Notre-Dame s'était écroulé le 25 novembre 1499 : la reconstruction, sur les plans de Giocondo, fut achevée en 1512. Lefèvre fait allusion aux leçons sur Vitruve dans les *Libri Logieorum*, 355, f^o 15^{ro-vo} : Joannes Jucundus superiore anno cum recitaret Vitruvium... Comme la première partie des *Libri Logieorum* fut imprimée le 26 octobre 1501, ces leçons peuvent se placer vers la fin de 1500. Giocondo publia les œuvres de Vitruve le 20 mai 1511, à Venise (Panzer, 282, VIII, 548.) — Budé les étudia de près sous sa direction (Delaruelle, 406, p. 90 et n. 1). Sur son édition des lettres de Pline le Jeune, v. p. 474, n^o 7.

4. Legrand, 253, 1, p. cxli ; Delaruelle, 406, p. 74-75. Lascaris était à Milan le 17 avril 1500. Le 1^{er} janvier 1502/3, Budé dans la préface de *De Placitis* se plaint que, depuis un an, il suive la cour et ne se montre plus à Paris. Le 6 juin 1503, Lascaris était en ambassade à Venise.

1502/3, il offrit à Germain de Ganay sa version, qui révélait une connaissance approfondie de la langue, une intelligence exacte des systèmes ¹, et fut imprimée par Josse Bade le 12 juillet suivant ². Le 18 août, il dédiait au premier président Pierre de Courthardy le *De Fortuna Romanorum* et le *De Fortuna vel Virtute Alexandri* ³.

Chez les Bénédictins de Saint-Aignan d'Orléans, où peut-être il avait voulu consulter quelque manuscrit, Lefèvre, en février 1502/3, acheva son édition de l'*Organon* ; le 1^{er} mars, il en adressait à Germain de Ganay la dernière partie ⁴. Le 27 juin, tandis que les typographes terminaient la composition des *Libri Logicorum*, il eut encore le temps de publier quelques manuels de mathématiques rédigés par lui-même, par Bouelles et Clichtowe, et un traité d'astronomie, dont Germain reçut la dédicace ⁵. « Cette science, disait-il, découvre dans les mouvements des corps célestes l'action de l'intelligence divine... Aucune discipline ne manifeste mieux le caractère surnaturel de notre esprit... Mais la contemplation des astres ne doit nous inspirer que des actions de grâces et des louanges de la divine bonté, qui a voulu nous admettre au partage de l'intelligence éternelle... ; ce serait une grave erreur de vouloir fonder sur l'astronomie la vaine science des devins et des faiseurs d'horoscopes ⁶. » Enfin, le 17 octobre 1503, l'*Organon* sortit des presses de Wolfgang Hopyl et d'Henri Estienne ⁷.

Le titre du volume était un manifeste. « Que les livres de la logique, revus d'après les originaux, accompagnés d'un nouveau commentaire littéral, paraissent à la lumière pour seconder heureusement les études à Paris et dans les autres écoles, et porter secours aux bonnes de lettres. Et maintenant, ô jeunes gens,

1. Delaruelle, 406, p. 75.

2. *Ibid.*, p. XVIII-XIX ; Renouard, 284, III, p. 171.

3. Delaruelle, 406, p. 86 et n. 1.

4. Lefèvre, 355, f^o 228 v^o : Ex clauastro divi Aniani MDII calendis martiis.

5. Lefèvre, 349^b. — Ce volume comprend les pièces suivantes : *Epitome... in libros Arithmeticos... Boetii* (texte de Lefèvre, commentaire de Clichtowe, déjà publié en 1496) ; *Praaxis numerandi* (Clichtowe) ; *Introductio in geometriam... sex libris distincta* (Bouelles, composé en 1501) ; *Liber de quadratura circuli* ; *Liber de cubicatione sphaerae* ; *Perspectiva introductia* (Bouelles) ; *Astronomicum* (Lefèvre). — Le commentaire de l'*Epitome* fut dédié par Clichtowe à Jean Molinier ; l'*Introduction* à la Géométrie fut dédiée par Bouelles à Jacques Ramirez y Gusman comme en 1501.

6. *Ibid.*, f^o 97 r^o.

7. Lefèvre, 355.

puisez aux pures sources d'Aristote, évitez les marais insalubres : car toute corruption a envahi les études, depuis qu'on a pris pour guides d'autres que les maîtres, comme si les abeilles suivaient les frelons. Mais maintenant veillez avec plus de soin aux intérêts du savoir. Si vous vous faites les disciples modestes de la dialectique, toutes les bonnes disciplines se rétabliront... ; et les bonnes disciplines appellent à leur suite l'honnêteté des mœurs, la dignité de la vie et toutes les vertus ¹. »

La préface, écrite en 1501, attaque sans merci les logiciens terministes. « Vous déploriez souvent, dit-il à Germain de Ganay, cette étrange décadence de toutes les sciences humaines, et, chose plus grave, des sciences sacrées ; vous en accusiez l'oubli de la vraie dialectique et la sophistique... La dialectique, née dans les sanctuaires d'Égypte, perfectionnée par les travaux de Parménide et d'Aristote, dégénéra chez les stoïciens, chez Chrysippe et son disciple Carnéade, en futiles et misérables sophismes ; nous sommes arrivés à la lie de la sophistique ². » Pour arrêter le débordement de la fausse science, il a relu et commenté l'*Organon*, auquel des maîtres ignorants préféraient des livres plus dignes de mépris que de réfutation. Aujourd'hui le mauvais état des textes ne peut plus leur servir d'excuse. « Négligeons ces questions superflues dont l'examen a provoqué tant d'importunes, de vaines et d'interminables disputes ³... Que les étudiants apprennent de leurs professeurs la modestie ; qu'ils se contentent de comprendre sainement, sachent le sens

1. Libri logicorum ad archetypos recogniti, cum novis ad litteram commentariis : ad felices primum Parhisorum et communiter aliorum studiorum successus in lucem prodeant ferantque litteris open. Nunc ergo, o juvenes, ex Aristotelico opere ceu ex proprio fonte purissimas haurite delibateque aquas, peregrinas autem tanquam viles lacunas insalubresque Trinacrie lacus devitate. Omne enim malum studiis inseminatum fere est, quod auctorum litteris dimissis ipsisque auctoribus ad vana glossemata sese totos contulere. Et eos qui non essent auctores (ac si apes fucos sequerentur) pro ducibus delegerunt et secuti sunt. Sed nunc melius studiorum consulite rebus. Si autem dialecticam artem cum modestia suscepitis, consequens est ut bone discipline redeant omnes. Bonas autem disciplinas morum probitas et vite decor concomitatur omnis omnisque virtus ; quod summopere studiis optamus et imprecamur.

2. F^o 1 v^o : Queri sepe solebas... tot tantaque per omnia passim studia labes irrepisse, non humanorum modo, verum (quod magis dolendum est) etiam et divinarum... Demum vero sub nostris temporibus non in sophismata sed in sophismatum fecem vilissimamque propemodum algam.

3. *Ibid.* : Non igitur curanda erunt (que ab aliquibus adducuntur) adventitia quedam et peregrina circa que tot annos tam importunis quam vanis altercationibus nequiequam conterunt... In futurum culpandi putandi sunt qui reparatis instauratisque utcumque instrumentis ad futilia hec et inania prolabantur.

et l'usage des termes techniques, ne faussent pas la doctrine, ne cherchent pas à la rajeunir, et s'imposent l'habitude de donner à leurs discussions des bases solides et un contenu précis ¹. »

Dans le récit d'une conversation avec Germain de Ganay, également composé dès 1501, il se défend contre les attaques prévues. Il loue ses deux principaux collaborateurs, Clichtowe et Bouelles, d'autres disciples moins connus, Gérard Roussel, Guillaume Chastel, Jean Molinier, Robert Fortuné, Pelletier, Lagrenus, tous professeurs dans les collèges de l'Université, et dévoués à la même cause de restauration philosophique ². Il cite les savants qui encouragent ses efforts, Fausto Andrelini, Janus Lascaris, Giocondo de Vérone, Paolo Emili, Georges Hermonyme, Guillaume Budé ; il cite les morts dont il suit la trace, Théodore Gaza, Ermolao Barbaro, Pic de la Mirandole. Il accuse les scolastiques d'inspirer, par leurs leçons, le dégoût des sciences qu'ils enseignent. « La jeunesse, dit-il, sort élégamment instruite des écoles grammaticales, et prête à recevoir les bonnes doctrines de la philosophie. Mais bientôt, effrayée par la barbarie des faux raisonneurs, elle retourne à la lecture des grammairiens, ou s'échappe vers les études juridiques ³. » Cependant Germain de Ganay raille les argumentations pédantesques des sophistes, leur langue incorrecte, leur grammaire gothique ⁴ ; Il affirme qu'au Parlement, à la cour du roi, tous les hommes cultivés approuvent les efforts de Lefèvre et sont prêts à le soutenir ⁵.

Lefèvre offrait aux lecteurs la Vulgate de Boèce, mais soigneusement corrigée d'après les manuscrits et l'original grec. Il ne voulut pas couper, selon l'habitude au Moyen-Age, les livres d'Aristote en différents traités, et se contenta de reproduire la succession primitive des chapitres. Le texte de chacun

1. *Ibid.* : Assuefaciant ergo discipulos modestiam servare, intelligentia sana fore contentos, discipline vocabula discere, illis uti, illam non excedere, non innovare, non ad insulsam crassamque barbariem prolabi, ex aptis disserere, non ad quodvis dictum fastidiosa protervitate potius ineptire quam aliquid dicere videri.

2. F^o 77 v^o-78 v^o : *Corollarium*.

3. F^o 78 r^o : Cum hac tempestate aprime juvenus e grammaticorum ludis exulta prodeat ac elegans et parata (ceu bene cultus ager) bonas philosophie partes suscipere ; que primum feda illa... alogieorum barbarie... deterrita, aut ad grammaticos assidue legendos relabatur libentius, aut ignara veri falsique ad jura convolat...

4. F^o 78 v^o : Grammatica barbara que cunctis in studiis irrita jam funditus explosa est.

5. *Ibid.* : Et hec non mea solius sed et omnium qui in nostro optimatum versantur concilio publica sententia et consensio est.

fut suivi de notes qui expliquaient le sens des termes, et d'une paraphrase qui exposait la liaison des idées et définissait la doctrine. L'éditeur s'y inspirait des exégètes antiques, et, parmi les modernes, de Politien et d'Ermolao Barbaro. L'ouvrage, suivant la tradition, était divisé en trois parties. La première, comprenait, outre la préface classique de Porphyre à Chrysaore, les *Praedicamenta* et le $\Pi\epsilon\rho\iota$ 'Ερμηνείας. Lefèvre en écarta le *Traité des six principes* de Gilbert de la Porrée, que Gering avait conservé¹. Dans la seconde partie, consacrée à la logique résolutoire, on ne trouvait que les *Analytiques*; Lefèvre n'y inséra pas le *Liber Divisionum* et le *Liber Topicatorum* de Boèce. La troisième partie, où le philosophe expose l'art d'inventer et de développer les arguments, contient les *Topiques*, le *Sophiste* et les *Elenchi*. Lefèvre ne jugea pas utile d'écrire le commentaire suivi de ces livres; il ne voulait pas qu'on leur accordât trop de temps. Mais nulle part la Vulgate n'était plus défectueuse et plus mutilée; il dut en composer une version presque entièrement nouvelle².

*
* *

Lorsque parut l'*Organon*, Charles de Bouelles venait de parcourir une partie de la Suisse et de l'Allemagne. Avec deux compagnons, Wolfgang Pratensis, dont le vrai nom est inconnu, et Barnabé Burreck, il atteignit le lac des Quatre Cantons, monta jusqu'au monastère bénédictin d'Engelberg³. Tous trois visitèrent, près de Sachseln, la solitude où Nicolas de Flüe avait, de 1467 à 1487, dormi sur la terre nue, et, disait-on, vécu sans nourriture, soutenu seulement par l'hostie de la communion. Ils s'y arrêtèrent quelques jours, puis, rentrés chez les moines d'Engelberg, ils passèrent six semaines dans la retraite, la lecture et l'étude. Barnabé Burreck, depuis longtemps séduit par l'attrait de la vie régulière, ne quitta plus le couvent⁴. Bouelles

1. Gilbert de la Porrée, né à Poitiers vers 1070, chancelier de l'Église de Chartres, évêque de Poitiers (1142-1154). Sur son œuvre logique, v. Prantl, **186**, II, p. 215-227.

2. Lefèvre, **355**, f^o 228 v^o : Ut pene novo traductionis labore nobis opus fuerit.

3. Bouelles, **398**, *Philosophicae aliquot Epistolae*...; à Barnabé Burreck, abbé d'Engelberg, 3 juillet 1510; f^o 60 v^o : Dum tecum sacrum illum ac dicatissimum Deo montem inviserem...

4. Bouelles, **396**, *Epistolae*; à Nicolas Hory, théologien de Reims, veille de la Saint-Laurent (9 août) 1508; f^o 167 v^o : Ilac anno salutis 1503 transivi, etc.

descendit le Rhin, vit Mayence¹; près de Kreuznach, il fut l'hôte des Bénédictins de Sponheim, put travailler dans leur célèbre bibliothèque, libéralement ouverte à tous les savants, s'entretint avec l'abbé Jean Trithème, maître de la vie monacale dont ses ouvrages enseignaient la règle, illustre en Allemagne et aux Pays-Bas pour son savoir encyclopédique². Mais son attente fut déçue. Trithème, qui en théologie se réclamait volontiers de saint Thomas, ne lui parut pas dépasser, comme philosophe, la médiocrité; il préféra lui parler des sciences occultes, et lui prêta le manuscrit de sa *Steganographia*, composée depuis trois ans. Le mélange obscur de doctrines chrétiennes et de superstitions orientales où l'auteur se complaisait, les formules hébraïques, arabes, chaldéennes ou grecques auxquelles il attri-

Il rapporte dans cette lettre une vision de Nicolas de Flüe, peinte sur les murs de la cellule. — *Philosophicae...*, 398, f° 62 v°: Ad invisendam hujus cellulam tu, Wolfgangus Pratensis et ego una perreximus, nosque et loci solitudo et quietudini animarum apta profunde vallis silentia aliquot ibi diebus demorari coegerunt. Inde vero in Angelicum Montem regressi, studioso operi unanimiter addicti sex hebdomadarum tempus in tuo monasterio percurrimus, quo (crediderim) et in tempore et in loco sanctum illud monasticum propositum tuae menti primitus se infudit et usque adeo altius insedit atque inhaesit, ut haudquaquam differendum arbitratu rem mature impleveris... — Barnabé Burreck devint par la suite abbé du monastère. — Nicolas de Flüe (Bruder Klaus), né le 21 mars 1417 près de Sachseln, se retira le 16 oct. 1467 dans la solitude, et mourut le 21 mars 1487, laissant une réputation extraordinaire de sainteté. Geiler de Kaysersberg, en 1472, puis un grand nombre de savants et de religieux allemands ou suisses étaient venus le visiter. Cf. H. R. E³, 158, art. *Niklaus von Flüe*, par Meyer von Kuonau. Très abondante bibliographie dans U. Chevalier, 486. — Wolfgang Pratensis, qui semble avoir été Bâlois, devint l'élève de Lefèvre: en 1505 il relisait chez Henri Estienne, avec le Polonais Jean Solidus de Cracovie, dont le nom véritable nous reste inconnu, les épreuves de l'édition des livres hermétiques (357) qui parut le 1^{er} avril. Lefèvre le cite parmi ses amis dans la préface des *Contemplations* de Raymond Lulle (358) publiées le 5 déc. 1505 (f° 1 v°). Wolfgang latinisa son prénom en Volgatius.

1. Bouelles, 396, *Epistolae*, à Germain de Ganay, 8 mars 1509, n. st.: f° 172 r°-173 r°: Ex Germania Elvetiorum casu Maguntiam profectus sum...

2. *Ibid.*, f° 172 r°: Sperabam quippe me grato philosophi contubernio fructurum, quem tamen reperi magnum nulla philosophia parte insignem... Vix horas duas librum in manibus habui. Abjeci enim illum illico, cum terrere ceperant me tante admirationes ac tam barbara atque insolita spirituum (ne dicam demonum) nomina. Universa vero hujusmodi nomina (quod videre visus sum) ignote lingue sunt. Aut enim arabica aut caldaica aut greca; latina pauca aut ferme nulla. Innumeri autem sunt characteres quibus adjurationes singule notantur... Quod autem sine adjutorio spirituum omnia pollicetur se facturum, recte (ut ait Daniel) in caput suum inendacia confingit... F° 172 r°: Rursus cum de mundi irreligiositate sermo inter nos incidisset, predixit venturum brevi quendam sanctum pontificem nomine Urbanum, qui ecclesiasticae pacis verus zelotes illi apostolica dignitate preesset, eamque ad meliorem immortalitatis frugem converteret... F° 173 r°: Ejus monachi plerique alkimie illi inani et fallacissime divitiarum exhaustrici inde duntur. — Sur Trithème, v. p. 260, n. 1.

buait la puissance d'agir sur les esprits, inquiétèrent l'élève de Lefèvre. Le goût des moines pour l'alchimie, l'assurance du prélat, qui devant lui, si son récit, postérieur de six ans à ce voyage, est exact, rendit des prophéties, et annonça l'avènement d'un pontife qui réformerait l'Église, lui déplurent et le choquèrent.

Il regagna Paris. Pénétré des théories de Nicolas de Cusa sur la docte ignorance et l'extase, plein des souvenirs qu'il rapportait de Sachsen et d'Engelberg il voulut s'imposer une règle ascétique. Comme Socrate qui, dit-on, s'exerçait à rester plusieurs heures immobile, parfois il s'enfermait deux ou trois jours dans son cabinet de travail sans permettre que personne vînt troubler sa contemplation. De tels excès, que Lefèvre n'approuvait point, déterminèrent des douleurs d'estomac et une fièvre dangereuse, dont il souffrit pendant l'automne de 1503 ¹. Le 11 janvier suivant, il acheva une *Introduction à la Métaphysique*, qui parut le 30 chez Jean Petit ².

Dans une préface adressée à tous les esprits curieux des véritables lettres, Bouelles classe les diverses connaissances, et dresse le programme d'une instruction encyclopédique ³. Les sciences mécaniques occupent le degré inférieur. Puis viennent les sciences libérales ; la grammaire et la logique, l'art de parler et de raisonner correctement leur servent d'introduction. Il faut ensuite étudier la morale théorique et pratique, soumettre le corps aux commandements de l'âme. On doit en outre approfondir les mathématiques, l'arithmétique, la géométrie, la musique, la théorie des couleurs, l'astronomie, la physique, sciences des substances sensibles. Alors enfin l'on peut aborder la métaphysique, théorie des vérités intelligibles, science suprême, couronnement de toutes les connaissances qu'elle résume et unifie ; en elle seule consiste la félicité humaine. Dix-sept courts cha-

1. Bouelles, 394 ; Bibl. de Schlettstadt, 208 (6) : Jean Molinier à Lefèvre, collègue du cardinal Lemoine, 25 janvier 1503, 4 ; e iii v^o : Ad hunc fere modum hic etiam Carolus quandoque biduum quandoque triduum aut eo amplius a nostrum nemino videri solet, habetque quam minimam aut nullam corporis rationem ;... unde effectum est ut mensibus superioribus dolorem stomachi febremque et eam quidem periculosam atque ancipitem contraxerit... Tametsi, mi Jacobe, abs te itidem alias fuisset monitus... — D'après cette lettre, Lefèvre était alors absent de Paris.

2. Bouelles, 394, *Metaphysicum introductorium* ; a iii.

3. *Ibid.*, a i v^o : Carolus Bovillus Viromanduuus universis rectorum litterarum studiosis s. d.

pitres développent un certain nombre de notions préliminaires à cette étude. Bouelles tente de distinguer, à la manière de Cusa, les sciences du monde visible et la métaphysique, par la différence de leur objet et des opérations logiques dont elles usent. Il oppose, comme Cusa, la philosophie rationnelle à la philosophie intellectuelle, insiste sur la méthode négative, qui, pour concevoir la réalité suprême, la dépouille progressivement des qualités qui appartiennent aux substances sensibles. Ainsi, loin de rejeter comme les nominalistes parisiens la spéculation métaphysique, il y voit la forme la plus haute de l'activité humaine. Dans un petit traité qu'il intitule *Opusculum communium ad metaphysicam spectantium* ¹, il compare la connaissance expérimentale et la connaissance rationnelle. Celle-ci peut seule nous élever au-dessus de nous-mêmes. « Certains hommes, écrit-il, sont de nature humaine, d'autres de la nature des anges. Les premiers, avec l'aide des arts mécaniques travaillent à la conservation de leur corps. Les autres ornent leur âme de la parure des arts libéraux. Le véritable savant est supérieur au physicien. Le savant connaît les principes, les puissances et la matière des choses ; le physicien n'en connaît que les fins, les actes et les formes. Le savant, qui pénètre les secrets de la nature, est secret, spirituel ; il vit seul, séparé de la commune multitude ; élevé au-dessus des autres, singulier, libre, absolu, tranquille, pacifique, immobile, simple, recueilli, il est un, il vit avec lui-même, n'a besoin de personne, abonde de tout bien ; il est parfait, accompli, heureux... ; seul capable de diriger les royaumes, car, connaissant toutes choses, il sait maintenir l'ordre naturel, observer le rang de chacun, rendre à chacun ce qui lui appartient, conserver l'égalité et la justice : les clefs de l'univers sont en sa main ². »

Ainsi Bouelles s'exaltait dans la solitude. Lefèvre, de son côté, l'édition de l'*Organon* à peine terminée, avait senti le besoin de reprendre contact avec la pensée ascétique des premiers âges.

1. *Ibid.*, d ii v^o et suiv. ; achevé le 11 janvier 1503/4.

2. *Ibid.*, e i r^o ; xvii : Sapiens (ut qui nature secreta novit) secretus est, singularis, liber, absolutus, tranquillus, pacificus, immobilis, simplex, collectus, unus, apud semetipsum manens, nullis egens, omnibus habundans, perfectus, consummatus et felix... — XXI : ... Solusque regni moderamini est aptus, ut qui, cum omnia noverit, rerum ordinem singulorumque gradus tuebitur, cuique suo pro modo impariens atque hoc pacto equalitatem justiciamque servans... — xxvii (*ibid.*, v^o) : Universi clavis in sapientis manu collocata.

Il lisait et corrigeait la version du *Paradisus*, où, vers le début du ve siècle, Héraclide, évêque d'Éphèse, a rassemblé les vies des principaux anachorètes d'Égypte¹. Il y joignit, dans la traduction de Rufin, les dix livres des *Recognitiones Petri Apostoli*, récit autobiographique, répandu au début du iv^e siècle sous le nom de Clément Romain, qui y raconte sa conversion, ses voyages avec Pierre, les prédications de l'apôtre, les mensonges et la confusion de Simon le Magicien, et toute une série de péripéties, de reconnaissances romanesques dont l'ouvrage tira son nom². De même que Lefèvre admettait l'authenticité des écrits du Pseudo-Denys, et voulait y retrouver l'enseignement original de saint Paul, il pensait, sur la foi de Pic de la Mirandole, découvrir dans les *Recognitiones* la pure doctrine apostolique³. Il se trompa encore plus gravement lorsqu'il prit pour authentique la seconde épître du pape Anaclét⁴. Dans ce document qui

1. Le *Paradisus* attribué à Héraclide de Chypre, diacre de Constantinople, évêque d'Eplèse vers 402, mort en 407, procède de la même inspiration que l'*Historia Lausiaca* de Palladius, évêque de Cappadoce, également consacrée à la biographie des anachorètes égyptiens (Bardenhewer, 170, III, p. 79 et suiv.). Le *Paradisus* est également dédié au prince Lausus. Texte dans Migne, 168, LXXIV, col. 243-342. L'édition de Lefèvre est l'édition princeps ; malheureusement il ne dit pas où il a trouvé le manuscrit.

2. Harnack, 169, II, p. 518 et suiv. ; Bardenhewer, 170, I, p. 355 et suiv. — Les *Recognitiones* appartiennent à la série des Pseudo-Clémentines, groupe d'écrits judaïstiques sur la vie de Clément Romain et ses rapports avec l'apôtre Pierre. Clément Romain est, d'après la tradition, l'un des premiers évêques de Rome après Pierre. Les uns le placent entre Lin et Anaclét, les autres après ce dernier (Bardenhewer, I, p. 98 et suiv.). Selon Eusèbe, il dirigea la communauté romaine de 92 à 101. Les *Recognitiones* le font naître dans la famille Flavia, mais cette légende ne mérite aucune créance. Outre l'histoire de la conversion de Clément par Pierre à Césarée, des voyages de Pierre à Tripoli de Syrie et à Laodicée, de ses querelles avec Simon, des reconnaissances de Clément avec sa mère Mattidia, ses frères Aquila et Nicétas, son père Faustus, les *Recognitiones* contiennent encore le récit d'importantes discussions avec les philosophes païens et les astrologues. — L'édition de Lefèvre est l'édition princeps ; aucun renseignement sur les mss. qu'il utilisa.

3. Lefèvre, 356, fo 1 v^o : De Recognitionibus vero Petri per Clementem gloriosum Christi martyrem, non aliud afferre possum iudicium quam quod celebratissime memorie afferre solebat Mirandula doctrinam continere apostolicam...

4. Migne, 168, CXXX, col. 75-76. — Anaclét, prêtre romain de la fin du 1^{er} siècle, est d'après la tradition le troisième ou le quatrième évêque de Rome (v. n. 2 ; Bardenhewer, 170, I, p. 99). — L'œuvre apocryphe mise sous le nom du Pseudo-Isidore contient une collection considérable d'écrits (lettres de papes ; actes des conciles ; décrétales) fabriqués à l'aide d'extraits de la Bible, des conciles authentiques, du droit romain, des capitulaires des rois francs, des ouvrages des Pères, vers la seconde moitié du ix^e siècle et dans l'empire franc, probablement dans la province ecclésiastique de Reims. — Les rédacteurs, tout en se proposant d'affranchir les évêques de la juridiction des métropolitains et des laïques, travaillent à renforcer l'autorité judiciaire et spirituelle du Saint-

appartient à l'œuvre apocryphe du Pseudo-Isidore, et date de la seconde moitié du IX^e siècle, le faussaire pontifical soutient la thèse de la supériorité de l'Église de Rome sur les autres églises, du pape sur les primats et les évêques. Le 10 février, Lefèvre adressa la dédicace du nouvel ouvrage à Jacques Ramirez y Gusman, évêque de Catane, et le félicita d'appartenir à la famille qui a donné saint Dominique à l'Église ¹. Mais le volume ne devait paraître que le 13 juillet.

Le collège du Cardinal Lemoine avait alors reçu parmi ses pensionnaires un jeune Alsacien, Beatus Bild, appelé aussi, du village dont sa famille était originaire, Rhynow, nom qu'il devait bientôt latiniser en Rhenanus ². Né le 22 août 1483, à Schlettstadt, où son père, maître boucher, tenait un rang honorable parmi les bourgeois, il suivit, dans sa ville, les cours de l'école, qui, récemment réorganisée par le Westphalien Louis Dringenberg, était devenue l'un des centres intellectuels les plus importants des pays du Rhin. Le maître, élève des Frères de la Vie Commune, y avait introduit leur religion simple et grave, leur dédain des querelles de la scolastique. Bien qu'il maintînt comme eux la pédagogie du Moyen-Age, la discipline du trivium et du quadrivium, qu'il ne rejetât pas les manuels d'Alexandre et d'Évrard, il permettait à ses écoliers la lecture des orateurs et des poètes anciens. Après sa mort, survenue en 1477, le Badois Kraft Hofmann d'Utenheim avait pris la direction du collège ; les méthodes humanistes y pénétrèrent peu à peu ; Alexandre de Heek les révélait alors en Hollande aux étudiants de Deventer. Kraft expliquait les auteurs classiques, citait les commentaires des savants italiens, Francesco Filelfo, Filippo Beroaldo. Beatus lut les *Fastes* d'Ovide, les *Bucoliques* et les *Géorgiques*. Vers la fin de 1501, l'école passait sous la conduite de Jérôme Gebwyler de Kaysersberg. Élève des Universités de Bâle et de Paris, où il avait en 1495, obtenu la maîtrise ès arts, pédagogue chrétien, moraliste dédaigneux de

Siège (*H. R. E* ³, 158, art. *Pseudo-Isidor*, par E. Seckel ; très important ; bibliographie). — La lettre publiée par Lefèvre a pour sous-titre dans l'édition de Migne : De patriarchis et primatibus ac reliquis episcopis et quod Ecclesia Romana caput omnium Ecclesiarum sit. — L'édition de Lefèvre est l'édition princeps ; mais il ne nous renseigne pas sur les mss.

1. Lefèvre, 356, f^o 1 v^o : Ex Gusmanorum familia, unde et beatissimus Dominicus, totius gregis predicantium dux, ortum.

2. Knod, 468, p. 1-21.

la scolastique, il trouvait avec joie, dans les ouvrages de Lefèvre, une interprétation de la pensée ancienne qui conduisait aisément les esprits au dogme révélé. Beatus, qui d'écolier devenait alors professeur, se constituait avec soin une bibliothèque littéraire et philosophique ; il achetait l'édition du *Doctrinal* publiée par le maître d'Érasme, Jean Synthen, divers manuels de stylistique latine, œuvres des humanistes italiens, de Perotto, de Guarino, d'Agostino Dati ; les écrits des auteurs chrétiens des premiers siècles, Lactance, saint Cyprien, Boèce ; mais de préférence les classiques latins, Plaute, Virgile, Cicéron, Sénèque, Perse, Pline le Jeune, Lucrèce, Stace, Claudien. L'acquisition des traités réalistes d'Albert le Grand et d'Armand de Beauvoir, nominalistes de Marsile d'Inghen, de Bricot et Georges de Bruxelles, témoignait de son éclectisme philosophique ; celle du *De Anima* d'Alexandre d'Aphrodise traduit par Girolamo Donato, celle du *De triplici Vita* de Marsile Ficin, manifestaient son goût pour les doctrines grecques et la spéculation métaphysique et religieuse¹. Il était prêt à écouter Lefèvre, dont Gebwyler lui avait sans doute fait connaître les principales doctrines. Le 25 avril 1503 il partit pour Paris ; il y arriva le 9 mai².

Beatus trouva le professeur parisien en plein travail, et s'initia promptement à ses méthodes et à son esprit. Il acheta, dans la capitale, de nombreux livres, l'*Institution Oratoire* de Quintilien, commentée par Laurent Valla, Pomponio Leto et Sulpizio, les œuvres complètes de Politien dans l'édition aldine, l'Aristote latin publié à Venise en 1496, les commentaires de Thémistius traduits par Ermolao³, les *Paraphrases* de Lefèvre à la *Physique* et à la *Métaphysique*⁴, les *Libri Logicorum*, la *Janua Logice* de Symphorien Champier⁵ ; quelques ouvrages aussi de divers modernes qu'il devait pouvoir citer aux examens de la Faculté, Walter Burleigh, Egidio de Rome, Buridan et Bricot, André

1. *Ibid.*, 2^{ter} Teil, *Die Bibliothek des 'Beatus Rhenanus*, 1500-1503 ; n^{os} 9, 10, 12, 13, 25, 43, 61, 65, 46, 50, 37-38, 59-60, 17, 45, 47, 63, 39, 51, 52, 55, 56, 58, 29. — Girolamo Donato, patricien et humaniste vénitien, mort en 1511, traduisit avec les commentaires d'Alexandre d'Aphrodise sur Aristote, les œuvres de Denys l'Aréopagite et de Jean de Damas. Ces dernières traductions restèrent manuscrites (Tiraboschi, 249, VI, p. 830-831).

2. Note inscrite par Beatus au v^o de la couverture des *Libri Logicorum* de Lefèvre (Bibl. de Schlettstadt, 25 bis) ; publié par Knod, 468, p. 21.

3. Knod, p. 56-48 ; n^{os} 67, 66, 68, 80.

4. Knod, n^o 79 ; Bibl. de Schlettstadt, 188 ; édition du 25 mars 1501/2.

5. Knod, n^o 70 ; Bibl. de Schlettstadt, 23 bis ; *Janua logice et phisice*, Knod, n^o 73. — V. p. 374, n. 6.

Limos¹. Quant aux mathématiques et à l'astronomie, ce fut surtout dans les éditions d'Euclide, de Jourdan le Forestier et de Jean de Holywood, publiées par Lefèvre, Clichtowe et Bouelles, qu'il en chercha la théorie².

Des notes abondantes, des réflexions inscrites par Beatus aux marges de ses plus chers volumes, nous conservent un écho lointain de ces leçons du Cardinal Lemoine, que la lutte engagée contre les scolastiques rendait singulièrement vivantes. « On néglige souvent la philosophie à cause de l'ineptie et de l'horrible barbarie des sophistes... Méthode et rite des sophistes : *Queritur utrum, contra arguitur*... Mais toute discipline est harmonie...³ — La connaissance, dit-il encore, comprend quatre termes : les sens, la raison, l'intellect, l'esprit ; ils correspondent au monde matériel, à l'homme, aux anges, à Dieu⁴. » Parmi les interprètes scolastiques de l'*Organon*, l'élève de Lefèvre connaît Ockam, Egidio de Rome, Walter Burleigh, Georges de Bruxelles ; mais il ignore Tateret, et cite plus volontiers Ermolao⁵. L'ascétisme, en honneur au collège lui inspire quelques brèves sentences : « La raison a pour tâche de dominer les impuissances de la nature... Les épicuriens placent la sagesse dans le calcul des voluptés. Épictète le stoïcien : vertu d'ostentation, digne d'un sophiste ; tout entière en dehors, elle détruit le mérite de sa patience et de son abstinence...⁶ Alexandre d'Aphrodise : Si nous fortifions notre âme par la piété..., et si nous exerçons notre corps à l'abstinence, nous éviterons toutes les disgrâces de la vie⁷. »

1. Knod, n^{os} 69, 81, 72, 71, 74.

2. *Ibid.*, n^{os} 76-78.

3. Bibl. de Schlettstadt, 23 *bis*, f^o 78 v^o : *Philosophia a multis propter foedam sophisticarum ineptiarum barbariem neglecta... Omnis disciplina harmonia quaedam... Mos ac ritus sophistarum : Queritur utrum, contra arguitur.*

4. Knod, 69 ; *Burleus super artem veterem Porphyrii et Aristotelis* ; Venise, 1493, f^o : Bibl. de Schlettstadt, 5 (3) ; f^o 1 v^o.

5. Bibl. de Schlettstadt, 23 *bis*, f^o 2 v^o.

6. *Ibid.*, v^o de la couverture et titre : *Ratio est ad dominandum naturalibus impotentibus... Epictetus stoicus : ostentator (qualis est sophista) totus extra vergit et patientiae atque abstinentiae bona destruit... F^o 2 v^o : Epicurei philosophiam voluptatibus emensi sunt...*

7. Knod, 80 : *Libri paraphraseos Themistii*... ; Venise, 1499, f^o ; Bibl. de Schlettstadt, 5 (1) : *Alexander Aphrodisensis : Si pietate animum armemus, corpus ciborum modestia exornemus..., tunc omnes vitae molestias quas fieri possit evitabimus.* — Autres citations dans Knod, p. 28-31.

*
* *

Érasme, depuis plus de deux ans, n'habitait plus sur la montagne Sainte-Geneviève. Au printemps de 1501, il était parti pour la Hollande, avait atteint Anvers, Gouda, le couvent de Steyn, dont le prieur lui accordait un nouveau congé et la permission de continuer ses études théologiques, non sans témoigner quelque étonnement de le voir encore si peu célèbre ¹. Chez les réguliers de Haarlem il retrouva Guillaume Hermans ². Puis, par Dordrecht et Zierickzee, il revint, probablement à Bruxelles ³, saluer l'évêque de Cambrai. Du port d'Anvers, il passa dans l'île de Walcheren ; mais des troubles politiques l'empêchèrent de séjourner à Veere, sur les domaines de sa protectrice ⁴. En juillet, il vit Batt au château de Tournehem ⁵. Il partit vers les approches de l'automne, et durant un an fut l'hôte, à Saint-Omer, du prieur de Saint-Bertin ⁶, et à Courtebourne, du baron Florent de Calonne ⁷. Vers le mois de juin 1502 ⁸, il apprit la mort inattendue de Jacques Batt. Il menait une vie étroite et dépendante ⁹, regrettait les bibliothèques et la liberté des villes universitaires. Peut-être, en juillet ou en août, rentra-t-il un moment à Paris, d'où la peste aussitôt le chassait. A Cologne, où il voulait se fixer, l'épidémie faisait rage ; en septembre 1502, il prit logement à Louvain ¹⁰.

Sa correspondance, pendant cette année et demie de courses errantes, nous raconte ses voyages, nous dit ses espoirs et ses déceptions. Il souhaite de revenir en Angleterre, de séjourner un mois auprès de Colet. Il souhaite aussi, comme toujours, de voir l'Italie, et faute d'argent, doit y renoncer. La vie hollan-

1. Allen, 430, I, lettre 154, à Henri de Berghes, Tournehem, 12 juillet 1501, p. 360, l. 45-48 ; lettre 157, à Voecht, 17 juillet, p. 362, l. 5 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 362, l. 8. — Il se plaint du dégoût de Guill. Hermans pour l'étude. Son séjour en Hollande dura presque deux mois : sur ses voyages pendant cette période, introd. à la lettre 153, p. 357.

3. Lettre 157, p. 363, l. 16.

4. Lettre 153, p. 358, l. 10 ; lett. 157, p. 363, l. 18.

5. Lettre 157.

6. Lettre 163-164, p. 372-375.

7. Lettres 165-168, p. 375-378.

8. Lettre 170, à Voecht ; Saint-Omer, 2 juillet 1502, p. 379.

9. Lettre 170, p. 379, l. 12 : *Caeterae res sic habent ut pejus non possint.*

10. Allen, p. 379, introd. à la lettre 171 ; d'après *Compendium*, p. 20, l. 11 : *Posteaquam rursus e Lutetia pestis undique saeviens Lovanium nos profigasset.* — Sur son projet de se rendre à Cologne, Allen, p. 381, n. 6 ; lettre 172 : *Pestis simul et Galliam et Britanniam et Germaniam mihi adimit.*

daise et flamande, la grossièreté des mœurs du Nord, lui déplaisent. Il se sent environné de jalousie et de méfiance, et manque des titres universitaires qui imposent silence aux ignorants ¹. Il n'a encore écrit aucune œuvre dont il soit content. Du moins s'efforce-t-il d'enrichir sa culture de théologien moderne. A Tournehem, avec Batt, il a passé quelques jours heureux ; car tous deux se sont plongés dans l'étude du grec ² ; ils ont lu non seulement Euripide et Isocrate, mais aussi le texte grec de l'Évangile et des Psaumes ³. Puis, à Saint-Omer, Érasme a fait la connaissance de Jean Vitrier, gardien du couvent des Frères Mineurs, et l'a bientôt vénéré presque autant que Jean Colet.

Ce moine, dont les propositions hasardeuses sur les couvents non réformés, la paillardise des prêtres, les indulgences et le culte des Saints, condamnées par la Sorbonne le 2 octobre 1498, avaient un moment jeté dans l'embarras les rigoristes parisiens, était alors âgé de quarante-quatre ans. Érasme traça plus tard de lui un admirable portrait ⁴. Grand, de stature élégante, de forte intelligence et de caractère exalté, il avait longtemps désiré de visiter comme missionnaire les peuples encore païens. Formé par la discipline de Duns Scot, habitué, comme les frères de son ordre, à trouver dans les livres du Docteur Subtil la réponse à toutes les questions, il lisait aussi saint Ambroise, saint Jérôme, saint Cyprien, et sans rompre avec la scolastique, apprenait à s'en détacher. Il admirait Origène, et comme Érasme s'étonnait de le voir prendre un tel plaisir aux ouvrages d'un écrivain noté d'hérésie, le Cordelier répliquait en souriant que l'auteur de livres si profonds et si ardents avait certainement reçu

1. Lettre 159, à Voecht, p. 368, l. 54 et suiv. : Nonnunquam de repetenda Britannia cogito. ut meo cum Coleto mensem unum aut alterum in theologiae sacris verser ; neque enim ignoro quantus ex ea re fructus mihi capi possit ; sed terrent infames scopuli adhuc ad quos olim naufragium feci. Italiae visendae nunc nos habet ardor qui semper ; sed, ut ait Plautus, sine pennis volare haud facile est. A Gallia morbus nos arceat. In Hollandia caelo quidem jumor, sed epicureis illis comessationibus offendor ; adde hominum genus sordidum, incultum, studiorum contemptum praestrenuum, nullum eruditionis fructum, invidiam summam : maxime quod id taciti omnes mei flagitare videntur, ut autoritate confirmatus et tanquam contra indoctissimorum hominum arrogantiam armatus redcam.

2. Lettre 161, à Antoine de Luxembourg, p. 369, l. 22 : Deorum plane vita, si plusculum adesset librorum.

3. Lettre 160, p. 368.

4. V. p. 297. — Les détails qui suivent sont tirés de la lettre à Jodocus Jonas, *Opera omnia*, 426, III, I, col. 451 et suiv. — La première lettre où il soit fait mention de J. Vitrier est adressée à J. Batt, en août 1501 (Lettre 163, p. 372, l. 3.)

l'inspiration du Saint-Esprit. Mais surtout il s'était pénétré de la pensée paulinienne ; il savait par cœur les Épîtres, dont il tirait une conception très libre de la vie chrétienne. Il blâmait la superstition des cérémonies et des pratiques. Chez l'abbé de Saint-Bertin, personne, pendant le Carême, ne prenait aucune nourriture avant le milieu de la journée. La santé délicate et le labeur de l'humaniste ne lui permettaient pas ces mortifications. « Vous pécherez, lui dit Jean Vitrier, si, pour vous obstiner au jeûne et pour une question de nourriture, vous compromettiez vos études sacrées. » Les abus des indulgences, le scandale récent de la décime, que, l'année jubilaire, Alexandre VI avait, dans certaines régions, levée par deux fois, l'indignaient. Il jugeait maintenant avec sévérité cette observance pour laquelle il avait affronté les censures de la Sorbonne. Pressé par Érasme, il avoua que la vie des cloîtres, réglée au son de la cloche, uniforme pour tous, usait par sa monotonie les plus vives intelligences. Pourtant, soucieux de ne jamais blesser la foi des humbles, il n'approuvait pas qu'un religieux, ses vœux prononcés, rompît avec la règle ; et lui-même remplissait fidèlement ses fonctions de gardien, travaillait à la réforme des couvents : des religieuses, impatientes de ses exhortations, tentèrent une nuit de le tuer. Avant tout prédicateur, il avait renoncé à la forme scolastique, aux divisions et subdivisions qui étayaient les sermons d'Olivier Maillard. Il évitait les effets vulgaires, les gestes dramatiques et les éclats de voix. Il parlait simplement, mais avec une flamme intérieure. Il ne citait pas pêle-mêle Scot et saint Thomas ; toute la matière de ses prédications était prise dans l'Écriture, surtout dans les Épîtres. Il entendait avant tout gagner ses auditeurs à la simple doctrine évangélique. Haï des théologiens, des prêtres mondains, des moines et des nonnes, des Cordeliers de son couvent, déferé quelques mois auparavant, pour avoir blâmé l'indulgence de la décime, devant l'official, qui, le sachant populaire, préféra l'absoudre, ses ennemis voulaient sa perte, et devaient bientôt obtenir sa disgrâce. Mais Érasme, qu'avaient d'abord inquiété les manières un peu hautaines du moine, lui laissa bientôt diriger ses propres études. Il relut avec lui saint Paul et Origène¹ ; dans un moment d'en-

1. Allen, 430, I, lett. 163, p. 373, l. 6 : De gardiano an per omnia syncerus futurus sit subhaesito ; nam subarrogantem esse sentio. — Lett. 165, p. 376,

thousiasme, il écrivit quatre livres de commentaires sur l'Épître aux Romains ¹. Sous l'influence de la doctrine paulinienne et des conversations de Jean Vitrier, il composa pour un inconnu, chevalier de la Toison d'or, Jean de Trazégnies, un résumé de la discipline chrétienne, première ébauche de l'*Enchiridion Militis Christiani* ².

Louvain, où l'humaniste, inconsolable de la mort de Jacques Batt, allait vivre de septembre 1502 à décembre 1504, restait une des capitales de l'orthodoxie scolastique. Le collège fondé par Standonek venait de s'y ouvrir. Adrien Floriszoon, doyen de la Faculté de Théologie, défendait assez librement la culture littéraire, mais conservait une admiration mystique pour l'idéal de Montaigu ³. Érasme eût pu seconder Jean Desmarais, professeur d'éloquence et de poésie latines à l'Université ; mais, pour éviter les fatigues de l'enseignement et des conflits faciles à prévoir, il n'accepta pas la chaire que lui offrait le magistrat ⁴. Il dut chercher péniblement de nouveaux mécènes. Henri de Berghes mourait dans les premiers jours d'octobre ⁵; Mountjoy était absorbé par ses fonctions à la cour anglaise, Anne de Veere, mariée en secondes noces, ne disposait plus de sa fortune ⁶. Aussi, lorsque Jean Anthonis de Middelbourg, vicaire général de l'évêque de Cambrai, publie un petit livre sur l'*Excellence du pouvoir impérial*, Érasme lui adresse une lettre de compliments ⁷. Il dédie quelques traités de Libanius, qu'il vient de traduire, à l'évêque d'Arras, Nicolas Ruistre, reçoit dix écus et des promesses ⁸. Pour l'entrée de l'archiduc Philippe à Bruxelles,

1. 9: Praeterea percipiam, si fieri posset, ut Origenis homiliae una mittantur, quas habet gardianus. Lyranus aut si quis alius in Paulum scripsit, et eum ad nos venire velim.

1. Lettre 181, à Colet, vers déc. 1504, p. 404, l. 31: Ante triennium ausus sum nescio quid in Epistolam Pauli ad Romanos, absolvique uno quasi impetu quatuor volumina; progressurus, ni me quaedam avocassent; quorum illud praecipuum, quod passim graeca desyderarem.

2. Allen, lett. 164, p. 173, introd. — *Catalogus Lucubrationum*, p. 19-20. L'ouvrage commencé à Tournehem, fut achevé sous l'influence de Vitrier.

3. Nève, 482, p. 48 et suiv. — Rottier, 448, p. 59.

4. Rottier, p. 60. — Jean Desmarais, de Cassel, était en même temps chanoine de Saint-Pierre; il mourut en 1525. Adrien d'Utrecht, en 1500-1501, avait été recteur de l'Université. Ce fut lui qui fit offrir cette chaire à Érasme (Allen, 430, I, p. 398).

5. V. p. 266, n. 7.

6. Lettre 172, p. 381, l. 4 et suiv. Il avait compté sur la protection de l'évêque de Besançon, François Busleiden, qui mourut le 27 août 1502 (p. 59).

7. Lettre 173, p. 381-384.

8. Lettre 177, 17 nov. 1503, p. 390-393. — Lett. 178, p. 393, l. 5: Ad convivium vocavit; obtulit officium suum...; misit... aureos decem.

il accepte de composer son panégyrique ¹. « Je n'ai jamais rien fait, avoue-t-il à Colet, avec plus de répugnance ². » Pourtant il l'achève, le prononce le 6 janvier 1503/4, jour de l'Épiphanie, devant le chancelier de Bourgogne et de nombreux personnages, reçoit une gratification d'une livre, puis une « aumône » de dix livres et quarante gros ³. Quelques mois après il imprime le panégyrique et l'offre à Nicolas Ruistre ⁴. Il ne perd pas ses loisirs si chèrement achetés : il est maintenant capable d'écrire couramment le grec. Il essaie d'apprendre l'hébreu ; il étudie Origène qui lui révèle l'art d'interpréter la Bible ⁵. Il refond entièrement l'*Enchiridion Militis Christiani*, qui, en février 1503/4, paraît à Anvers, dans un recueil modestement intitulé : *Lucubratiunculæ* ⁶.

Pour la première fois Érasme tentait de définir cette théologie moderne dont il n'avait parlé, depuis la préface des *Adages*, que dans ses correspondances familières. Revenons à l'étude de l'Écriture ; elle seule contient la doctrine du Christ, pure de tout alliage humain ⁷. Mais il nous faut une préparation ; les lettres antiques nous la donnent. Ce sont elles qui nourrissent les esprits, et les rendent capables de comprendre les doctrines sacrées ⁸. On lira les livres anciens avec prudence et mesure, suivant l'exemple de saint Basile, de saint Cyprien, de saint

1. Lettre 178, l. 9 et suiv. — *Ad illustrissimum principem Philippum, archiducem Austriac... de triumphali projectione hispaniensis deque foelici ejusdem in patriam reditu gratulatorius panegyricus...*

2. Lettre 181, l. 54 : A Panegyrico sic abhorrebam, ut non meminerim quicquam fecisse me magis reluctante animo. Videbam enim genus hoc citra adulationem tractari non posse.

3. Lettre 179, p. 395-6, introd. ; lett. 181, introd., p. 403.

4. Lettre 179, p. 395-397.

5. Lettre 172, p. 381, l. 9 : In graecis litteris sum totus, neque omnino operam lusi ; eo enim profeci ut mediocriter quae velim graece scribere queam, et quidem ex tempore. — Lettre 181, p. 405, l. 36 : Coeperam et hebraicas attingere, verum peregrinitate sermonis deterritus, simul quod nec aetas nec ingenium hominis pluribus rebus pariter sufficit, destiti. Origenis operum bonam partem evolui : quo praeceptore mihi videor non nullum fecisse operae precium. Aperit enim quasi fontes quosdam et rationes indicat artis theologiae.

6. Anvers, Thierry Martens, 15 février 1503/4 (On suivait aux Pays-Bas le style de Pâques ; v. Giry, 491, p. 128). — La correspondance d'Érasme, assez pauvre pour cette période, nous renseigne mal sur cette première impression. — Nous citons d'après la 2^e édition : Anvers, Th. Martens, 6 nov. 1509, in-4^o ; Bibl. Nat., Rés. X 1295 (1).

7. Érasme, 433 ; Cap. II, de armis militis Christiani ; H iii v^o.

8. *Ibid.*, D 6 r^o : Non improbaverim ad hanc militiam praeludere in litteris poetarum et philosophorum gentilium... Erigunt illae litterae vegetantque puerile ingenium, atque ad divinarum scripturarum cognitionem mire praeparant ; ad quas illico pedibus manibusque illotis irrumperè paene sacrilegii genus est.

Augustin : car il ne faudrait pas prendre dans les œuvres des païens le goût de la vie païenne¹. A tout prix on évitera les poètes licencieux ; chez les autres on cherchera surtout l'enseignement moral et l'allégorie. Avec les poètes et les orateurs, le chrétien étudiera les philosophes, et de préférence les Platoniciens, plus voisins des Prophètes et de l'Évangile. Il devra connaître tout le domaine de la pensée antique ; mais il le parcourra en voyageur et en pèlerin sans y fixer son habitation² ; jamais au cours des études d'humanité, il n'oubliera la doctrine du Christ, couronnement de tout savoir et norme de toute connaissance³. Alors il abordera la Bible, avec respect et vénération, avec la certitude d'y trouver l'infailible vérité⁴. Il évitera d'écouter les Scotistes qui ne connaissent que les commentateurs, n'ont jamais ouvert l'Évangile, instruisent les esprits aux discussions de l'école, mais ne forment pas les âmes⁵. Il n'adoptera pour guides que les Pères, saint Jérôme, saint Augustin, saint Ambroise⁶. Il ne suivra pas la méthode barbare de la quadruple interprétation ; à l'aide de la grammaire et de la connaissance des langues, il recherchera la signification précise du texte. Mais on ne peut se contenter de l'intelligence littérale. L'Écriture est pleine de mythes à la façon de Platon ; elle ressemble aux Silènes dont parle Alcibiade dans le Banquet. Elle a un sens charnel et un sens spirituel, qui seul donne la vie. L'enseignement des faits de l'histoire sacrée demeure stérile pour l'âme autant que celui de l'histoire romaine ; seul le symbole importe ; c'est lui qu'il faut chercher et découvrir⁷. Moins mystique à la fois et moins historien que Colet, moins respectueux de la lettre, et plus sensible à la nécessité d'interpréter les passages inacceptables pour la simple raison, Érasme recule devant l'incompré-

1. *Ibid.* : Modice ac per actatem... ; nolim te cum gentilium litteris gentilium et mores haurire.

2. D VI v^o : Obscenos autem poetas suaserim omnino non attingere... E philosophis autem Platonicos te sequi malim... Cursim et peregrinantis, non habitantis more.

3. *Ibid.* : Postremo, quod est praecipuum, si omnia ad Christum referantur.

4. D VI v^o, E I r^o : ... Veritas Dei neque fallit neque fallitur.

5. E I r^o : ... Tantumque illis fiduciae Scotus faciebat, ut ne lectis quidem unquam sacris litteris se tamen absolutos theologos putarent... Si saginam animi quaeris magis quam ingenii pruritum.

6. E I r^o.

7. G V I r^o et suiv. ; H v^o : Idem observandum in omnibus litteris quae ex simpliciori sensu et mysterio tanquam corpore atque animo constant, ut contempta littera ad mysterium potissimum spectes. Cujusmodi sunt litterae poetarum omnium et ex philosophis Platoniorum, maxime vero Scripturae divinae.

hensible et se réfugie dans la recherche de l'allégorie, enseignée par les Pères, mais aussi par les scolastiques et les modernes, qui la tiennent pour l'opération la plus importante de la quadruple méthode. Sans doute il souhaite que les exégètes humanistes découvrent des correspondances moins subtiles et moins vaines que celles où se complaisent les gothiques. Il propose l'exemple de saint Augustin, d'Origène, de Denys¹. Mais il n'arrive pas à définir le point où l'allégorie perd contact avec le réel et s'égaré parmi les chimères.

En même temps, fidèle à l'idéal de Colet et de Vitrier, Érasme développe sa conception de la vie chrétienne. « J'ai composé l'*Enchiridion*, écrira-t-il l'année suivante au professeur d'Oxford, pour guérir l'erreur de ceux qui font consister la religion en cérémonies, en observances judaïques et corporelles, et négligent étrangement la véritable piété². » L'existence du chrétien ne doit pas être une suite de vaines pratiques, mais une méditation continuelle de l'Écriture, un exercice ininterrompu des vertus qu'elle enseigne. Malheureusement les fidèles ne savent plus que la lettre tue et que l'esprit vivifie. Ils croient accomplir leur devoir lorsqu'ils récitent, l'âme absente, d'interminables prières. Mieux vaut comprendre un seul verset d'un Psaume, y puiser une connaissance plus profonde de Dieu et de soi-même, en tirer une leçon morale et une règle d'action, que de lire sans recueillement tout le Psautier³. De même, si les cérémonies et les pratiques ne renouvellent pas l'âme et ne la soutiennent pas, elles restent inutiles et nuisibles. L'un célèbre la messe tous les jours, et ne vit que pour lui-même. D'autres vénèrent les Saints, se plaisent à toucher leurs reliques, oublient ce qu'ils ont laissé de plus précieux, l'exemple de leur vie. D'autres partent pour de lointains pèlerinages : « Voulez-vous gagner la faveur de saint Pierre et de saint Paul ? Imitiez la foi de l'un, la charité de l'autre, et vous aurez plus fait que si vous couriez dix fois à Rome. Vous honorez une image du Christ sculptée sur la pierre ou le bois... ; vous contemplez avec émoi

1. H ii r^o.

2. Allen, 430, I, lettre 181, p. 405, l. 46 : *Enchiridion non ad ostentationem ingenii aut eloquentiae conscripsi, verum ad hoc solum, ut mederer errori vulgo religionem constituentium in caeremoniis et observationibus pene plus quam judaicis rerum corporalium, eorum quæ ad pietatem pertinent mire negligentium.*

3. Érasme, 433 ; E i v^o.

sa tunique ou son suaire ; mais c'est sa doctrine qu'il faut admirer et suivre ¹ ». Malheureusement la foule se plaint qu'on attaque ses croyances, quand on rétablit la religion pure en esprit et en vérité ; les prédicateurs crient à l'hérésie. « J'atteste, dit Érasme, que je ne veux pas troubler la piété des humbles ; je ne condamne pas les formules et les pratiques nécessaires à ceux qui sont enfants en Jésus-Christ, et que Paul se contente d'appeler au partage de grâces meilleures. Mais offrir au Christ un culte matériel et des actes matériels, y voir la plus haute religion, se complaire dans ces pratiques et s'en autoriser pour condamner le prochain... ; se laisser détourner du Christ par ce qui ne doit servir qu'à conduire vers lui, c'est trop évidemment rompre avec la loi spirituelle de l'Évangile, et retourner au judaïsme ².

Cette erreur, où tombe le plus grand nombre des prêtres et des théologiens, séduit surtout les moines ; et pour la première fois Érasme, complètement affranchi de ce respect de l'idéal conventuel que l'exemple de Mombaer lui a pendant quelques mois imposé, dit sans réticences ni hésitation ce qu'il pense de la vie monastique. « Le sel de la terre a perdu sa vertu. J'ai honte de rapporter avec quelle superstition la plupart des religieux observent leurs cérémonies, d'origine toute humaine, avec quel orgueil haineux ils en exigent la vénération, avec quelle assurance ils s'attribuent les récompenses célestes ³. » Et pourtant ils mènent une vie animale ; souillés de vices répugnants, d'un commerce

1. H iii v^o-r^o : Tu forte quotidie sacrificas, et tibi vivis... ; veneraris divos, gaudes eorum reliquias contingere... Vis tibi demereri Petrum aut Paulum ? Alterius fidem, alterius imitare charitatem, et plus feceris quam si decies Romam cursitaris... Honoras imaginem vultus Christi saxo lignove deformatam... ; multo religiosius honoranda mentis illius imago. — H iv r^o : Attonitus spectas tunicam aut sudarium quod fertur Christi... ; crucis portiunculam domi possides...

2. H iv v^o : Vulgus imperitum religionem violari credit dum istiusmodi reprehenduntur... Oblatrent clamorosi quidam concionatores... Ob quorum vel imperitam surperstitionem vel fictam pietatem sepius mihi testandum est me nequaquam taxare corporales ceremonias Christianorum et studia simplicium, praesertim ea quae ecclesiastica comprobavit autoritas..., adminicula pietatis..., necessaria infantibus in Christo... E l v^o : Verum Christum visibilibus rebus ob visibilia colere, et in his fastigium religionis ponere, hinc sibi placere, hinc alios damnare, hinc instupescere atque adeo immori (*sic*), et ut semel dicam his ipsis a Christo avocari quae ad hoc tantum adhibentur ut ad eum conducant, hoc est nimium a lege Evangelii quae spiritalis est desciscere, et in Judaismum quemdam recidere...

3. *Ibid.* : Si sal infatuatum est, unde salietur ? Pudet me referre quanta superstitione plerique ipsorum observent ceremoniolas quasdam ab homunculis non tamen hoc animo institutas, quanto odio easdem ab aliis flagitent, quanta securitate his fident, quanta temeritate alios judicent...

morose, à peine supportables les uns pour les autres, ils ont une charité glacée et des haines ardentes; ils aiment l'insulte et les vaines querelles; tellement éloignés de la perfection chrétienne, qu'ils ne pratiquent même pas les simples vertus dont les païens, formés par la nature, par l'exemple et les préceptes des philosophes, ont connu l'usage. Indociles, intraitables, querelleurs, avides de voluptés, soupçonneux d'autrui, admirateurs d'eux-mêmes, ces justes ne valent pas les publicains¹. Si saint Augustin, qu'un grand nombre d'entre eux révèrent comme l'inspirateur de leurs règles, revenait au monde, il ne les reconnaîtrait même pas; il protesterait que jamais il n'eût approuvé leur genre d'existence, et que sa discipline se fonde sur l'imitation de la vie apostolique, et non sur la superstition juive².

C'est à saint Paul qu'Érasme demande de résoudre l'antinomie de la religion extérieure et du culte en esprit. « Rendez-vous les Épîtres familières, écrit-il, lisez-les jour et nuit, apprenez-les par cœur³. » A Saint Paul il emprunte la doctrine de la liberté chrétienne, qui, dégagée des Épîtres par Jean Wessel, devait quatorze ans plus tard servir de base inébranlable à la protestation de Luther. Contre le judaïsme de l'observance formelle, il invoque le texte de l'Épître aux Galates : « Vous avez été appelés à la liberté; gardez-vous de retomber sous le joug de la servitude⁴. » Pourtant, dans l'usage, que d'hésitations et de troubles! Que fera le chrétien? Négligera-t-il les commandements de l'Église? Méprisera-t-il les louables traditions de ses pères? Condamnera-t-il de pieuses habitudes?⁵ Mais saint Paul lui-même, qui interdit aux Galates tout pacte avec les superstitions de la vieille loi, admet, dans sa lettre à la commu-

1. H v^o : Eos nihil adhuc Christi sapere, sed animales, ac tristibus quibusdam vicis madentes, in convictu morosos ac vix etiam sibi tolerabiles, charitate frigidus, ita fervidos odio, pertinaces.... adeoque alienos a perfectione Christi, ut ne communibus quidem virtutibus sint praediti, quas etiam ethnicis vel ratio natura insita, vel usus vitae, vel philosophorum praecepta parant...

2. H vi^o : Quod hominum genus, si nunc revivisceret Augustinus, quo auctore vitae plerique gloriantur, profecto ne agnosceret quidem, clamaretque nihil se minus probaturum fuisse quam hoc vitae genus, neque ad superstitionem Judaeorum, sed ad Apostolorum regulam, vivendi rationem instituisse.

3. N iii^o : In primis autem Paulum tibi facito familiarem...

4. H vi^o : Vos enim in libertatem vocati estis... State et nolite iterum jugo servitatis contineri. — Sur J. Wessel, v. p. 82-83, 92-93, 225, n. 1.

5. I 2^o : Quid igitur faciet Christianus? Negliget Ecclesiae mandata? Contemnet honestas majorum traditiones? Damnabit pias consuetudines?

nauté romaine, des concessions et des tempéraments. Il ne condamne pas l'usage des choses matérielles, mais il ne veut pas qu'on leur asservisse la liberté du chrétien. Sans doute le fidèle restera dans le siècle, ne se laissera pas séduire par le faux idéal monastique ; mais il évitera de rejeter les pratiques accoutumées. S'il est faible, elles lui seront nécessaires ; s'il est ferme et parfait, il ne les observera que plus scrupuleusement, de crainte que sa science ne blesse un frère infirme, et ne cause la mort d'une âme pour qui le Christ a donné sa vie. Il ne s'abstiendra pas du culte visible, mais il saura qu'on ne plaît à Dieu que par la piété invisible ¹.

Érasme expose encore quelques règles pratiques de morale chrétienne ; il proteste contre les subterfuges qui accommodent la parole divine aux intérêts des hommes ² ; et, pour conclure, après avoir exalté saint Paul, annoncé qu'il en prépare un commentaire ³, il défend la nouvelle théologie et son propre ouvrage. « Je prie les calomnieurs de comprendre, écrit-il, que si j'ai consacré ma jeunesse à étudier passionnément les lettres anciennes, que si j'ai acquis, à force de veilles, une connaissance médiocre des deux langues latine et grecque, ce ne fut pas pour chercher une vaine gloire ou la joie puérile de mon intelligence ; mais pour embellir le temple du Seigneur, que déshonorent, l'ignorance et la barbarie, pour l'orner de richesses inconnues et convier les esprits généreux à l'amour des Saintes Écritures ⁴. »

Le volume que publiait Thierry Martens contenait encore la lettre à Adolphe de Vere sur la vertu, diverses prières ou poésies pieuses, le poème sur la maison natale de Jésus, quelques pièces en l'honneur des anges, qui pouvaient rassurer le lecteur inquiet ⁵. Mais Érasme imprimait aussi une lettre écrite à Colet en août 1499 ; il y attaquait avec violence les théologiens dont son ami combattait les méthodes, et célébrait les efforts accomplis par les savants d'Oxford pour retrouver cette pensée de saint Paul, dont s'inspiraient les chapitres les plus audacieux de l'*En-*

1. *Ibid.* : Non damnatur cultus visibilis, sed non placatur Deus nisi pietate invisibili...

2. L 1 v^o : Augent hanc pestem plerique doctores, adulterantes verbum Dei, ut ait Paulus, et ad temporum mores Scripturam trahentes, cum magis conveniat mores ad Scripturarum regulam emendari...

3. N iii v^o : In quem nos jampridem enarrationem magno studio molimur...

4. N iii v^o.iv r^o.

5. V. p. 271. — Ces poésies avaient été déjà publiées à Paris en 1496.

chiridion. L'analyse et le récit d'une discussion d'Érasme et de Colet en présence de Charnock, sur la lassitude et la peur du Christ lors de la veillée de Gethsémani, complétait le volume, et offrait aux étudiants le modèle d'une controverse où s'alliaient la science théologique et les élégances humanistes¹.

Ainsi, au moment même où mourait Standonck, tandis que succombaient l'un après l'autre les chefs de la mission windsheimienne, paraissait le manifeste d'une nouvelle réforme, singulièrement plus hardie que celle dont les rigoristes parisiens ou hollandais, dont les ascètes de Cluny, de Cîteaux, de l'Observance franciscaine ou jacobine, s'étaient jusque-là contentés. Tous avaient cru que pour relever les ruines de l'Église, il suffisait de restaurer l'observance monacale, de renouveler l'esprit d'ascétisme, l'étude de la théologie traditionnelle, de répandre les écrits des mystiques. Et maintenant Érasme, au nom de cette vie chrétienne qu'ils entendaient rajeunir, attaquait en même temps leur enseignement et leur idéal religieux. Sans doute, il ne savait pas encore définir exactement la méthode d'exégèse qu'il entendait substituer à celle de la quadruple interprétation : il ne rejetait pas la recherche de l'allégorie ; mais il soumettait la lecture du texte sacré aux méthodes critiques des philologues ; l'étude des poètes, des historiens et moralistes antiques, non des logiciens modernes, devait préparer les théologiens à leurs travaux. D'autre part, il ne confondait plus la régularité claustrale avec la sainteté chrétienne. Il ne pensait plus que le fidèle parfait dût fuir le monde, et que la morale de l'Évangile fût irréalisable dans la communauté des vivants. La réforme des couvents lui importait moins que celle de l'Église, et la réforme de l'Église moins que celle de la société chrétienne. Mais pour ramener la foule des fidèles à la loi du Christ, il souhaitait, sans le proposer formellement, qu'on allégeât le fardeau des observances, des pratiques et des cérémonies ; il voulait avant tout une plus large diffusion de la Bible. Malgré la prudence de son attitude, il développait d'avance une partie des thèses que les théologiens protestants devaient adopter et défendre.

1. Allen, 430, I, lettre 108, p. 245-9 ; lett. 109-110 (p. 249-253).

*
* *

L'ouvrage fut bientôt en vente chez les libraires parisiens. On le lut au collège du Cardinal Lemoine, où Beatus Rhenanus en fit l'acquisition¹. Lefèvre, l'*Organon* à peine imprimé, redevenait le contemporain des hommes apostoliques dont Érasme goûtait la simple doctrine. Mais tous deux servaient un idéal différent. Érasme, régulier de Saint-Augustin, ne croyait plus à la vertu de l'institution monastique ; Lefèvre, prêtre séculier, regrettait que la faiblesse de sa santé ne lui eût permis d'entrer dans quelque couvent de Bénédictins ou de Chartreux. Il ressentait vivement la perte de Standonck ; il allait éditer, avec les *Épîtres* de Clément Romain, le *Paradisus* composé par Héraclide d'Éphèse à la louange des moines d'Égypte. Il ne négligeait aucune des pratiques traditionnelles qu'Érasme jugeait peu profitables ; il était allé en pèlerinage à Rome pour le jubilé. Il put prendre quelque intérêt à son ouvrage, en approuver l'inspiration paulinienne, en recommander la lecture à ses disciples, mais ni lui ni aucun d'eux ne semblent en avoir d'abord subi l'influence. Beatus Rhenanus n'inscrit aucune réflexion aux marges du volume². Mieux que Lefèvre, Budé sentit la gravité religieuse du livre³ ; dans le monde parlementaire et laïque on le comprit mieux que dans les collèges⁴. Les universitaires parisiens osaient, en 1504, condamner la philosophie des scolastiques ; ils n'osaient encore rejeter leur théologie.

1. Knod, 468, 85 ; Bibl. de Schlettstadt, 208.

2. Le volume de la Bibl. de Schlettstadt ne porte aucune annotation manuscrite de Beatus.

3. Allen, 430, II, lettre 403 ; Budé à Érasme, 1^{er} mai 1516 ; p. 228, l. 4 : "Ανδρα σε εἶναι ἐπιεικῆ, πέπεισμαι. Οὐ γὰρ ὅπως θεόλογόν σε, ἀλλὰ καὶ τὴν ἀλήθειαν σεβόμενον ἠγούμαι, τοῦτου παρ' ἐμοῦ πίστιν ποιησαμένης τῆς Στρατείας τοῦ Χριστιανοῦ, τῆς ὑπὸ σου πάλαι ποτὲ ἐκδοθείσης.

4. Cf. plaidoyer de l'avocat Lantier, dans l'affaire de la réforme de Fontevrault (16 mars 1508/9) ; Arch. Nat.. X^{1a} 8839, fo 67 v^o ; v. p. 461.

TROISIÈME PARTIE

PRÉRÉFORME ET HUMANISME

DE 1504 A 1517

CHAPITRE PREMIER

RÉFORMATEURS ET RÉFORMES (1504-1510)

Aux querelles gallicanes d'avril 1504 succède une période de lassitude et de détente. L'autorité du légat reste incontestée ; pendant six ans, il exerce, sur l'Église de France une véritable dictature.

La Faculté de Théologie continue de soutenir et de développer le programme complet du gallicanisme¹. Contre Rome, elle garde ses griefs et ses méfiances ; elle persiste à réclamer la suppression des commendes, la limitation de la pluralité des bénéfices, le rétablissement des élections canoniques, la libre collation des prébendes et des cures par les patrons, sous réserve d'en accorder un tiers, selon la Pragmatique, aux gradués d'Université². Elle demande qu'on interdise, conformément

1. Le programme de la Faculté de Théologie nous est connu par un document difficile à dater, contenu dans le ms. lat. 9960 de la Bibl. Nat., p. 319 et suiv., et intitulé : *Sequitur responsio Facultatis Theologie Studii parisiensis ad certos articulos eidem nuper oblatos per honorandum magistrum Johannem Cleree jussu supremi Domini nostri Regis.* — Jean Clérée devint confesseur de Louis XII en août 1504 (Mortier, 113, V, p. 131) ; ces articles ont pu être présentés par lui à la Faculté en vertu du caractère officiel que le titre de confesseur royal lui conférait ; d'autre part, sa faveur date du début du règne ; il accompagna Louis XII dans la première expédition de Lombardie (1499) ; peut-être les articles contenaient-ils l'ébauche de l'ordonnance de Blois (17 mai 1499) ; le texte ne nous en a pas été transmis. Mais le programme de la Faculté de Théologie ne subit, jusqu'en 1516, aucune modification essentielle.

2. Bibl. Nat., ms. lat. 9960, p. 322 : Va propositio : Non recipere commendas. — VIa propositio : Expediret non recipere commendas, dispensationes ad plura-

aux décrets de Bâle, la levée des annates et les appels en cour pontificale¹ ; si le pape refuse de confirmer les élus, elle propose que le roi lui retire l'obéissance filiale². Elle dénie au souverain le droit d'autoriser ou d'interdire arbitrairement le scrutin³ ; elle veut qu'il se soumette, en matière bénéficiale, à la loi commune. Mais elle n'agit pas ; ses déclarations théoriques n'expriment que les rancunes, les soupçons et les mécontentements comprimés des clercs français. Et les rigoristes, dont le nombre a diminué, comptent de plus en plus sur les puissances temporelles et spirituelles, sur le roi, sur ses officiers, sur le Parlement de Paris, qui maintenant surveille leurs travaux, approuve leurs statuts, sur le légat. Le moment héroïque des premières réformes est passé.

*
* *

Au chapitre de Notre-Dame, Jean Émery ne cesse de servir la cause de l'observance avec un zèle ardent et brouillon ; Gaillard Ruzé, qui en 1502 aidait Raulin à restaurer le Carmel parisien⁴, Louis Saulay, qui conserve le souvenir de Mombaer⁵, le chancelier Louis Pinelle, ancien disciple de Raulin, le soutiennent ; Thomas Bricot, pénitencier depuis le 17 mai 1503, s'impose

litatem beneficiorum, etiam gratis. — P. 323 ; VII^a propositio : per electiones provideatur ; — VIII^a propositio : Non recipere provisiones apostolicas de beneficiis electivis simpliciter aut per resignationem, reservata pensione, maxime factam in personam iniquam. Suit une série de mesures pour assurer la loyauté des élections (p. 324-329). — Pour les bénéfices collatifs, p. 330-332.

1. *Ibid.*, p. 319-320 : I^a propositio : Expediret in regno servari saluberrimum decretum concilii Basiliensis de annatis jampridem per supremam Parliamenti curiam receptum... — Pour les appels en cour de Rome, v. III^a propositio, p. 321 : Sic enim saltem cessabit ista frequens occasio petendi Romam et transferendi pecuniam extra Regnum pro beneficiis obtinendis.

2. *Ibid.*, p. 323 : Denegetur ei obedientia filialis et obedientia in temporalibus... Hoc enim sine periculo schismatis fieri potest ; non enim expedit unum solum caput praeesse in exercitio administrationis temporalium sicut expedit uno necesse est in spiritualibus unum esse respectu omnium. Illa enim quae sunt fidei eadem sunt apud omnes, sed secundum varietatem temporum, locorum et gentium variandae sunt ordinationes super collationes beneficiorum. Non sunt igitur dicendi schismatici qui occasione data et auctoritate praedicta a papa in temporalibus faciunt subtractionem...

3. *Ibid.*, p. 329-330 : Quantum videtur ad articulum de eligendi licentia petenda a rege, ubi non est consuetudo praescripta illud faciendi..., si inducatur de novo hoc fieri debet per Ecclesiam et illos aut de consensu illorum ad quos spectat electio... ; et nisi consentiant, rex contentari debet significatione vacanciae sibi facienda ante electionem absque petitione licentiae... ; ... jus commune cui rex in primo articulo dicit se nolle derogare.

4. V. p. 351.

5. Il réimprima le *Rosetum* le 13 août 1510, chez Josse Bade (234 ; Bibl. Nat., D 2079 ; Renouard, 284, III, p. 80-82).

d'imiter Quentin auquel il succède ; il n'écrit plus aucun ouvrage de philosophie, néglige Aristote et Pierre d'Espagne, les discussions sur la logique terministe, et se consacre à restaurer la discipline cléricale et monastique ¹. Mais l'archevêque de Sens, Tristan de Salazar, qui poursuivait contre les chanoines, depuis 1492, un interminable procès, voulait satisfaction, et si l'évêque Poncher, en mauvais termes avec le métropolitain, leur était favorable ², Georges d'Amboise n'avait pas oublié les protestations gallicanes de 1501 et de 1504, et cherchait l'occasion de les humilier.

Le Chapitre, en mai, en juillet, en août, en novembre 1504, tente de rétablir, chez les bénéficiers placés sous son contrôle, la règle des mœurs ³. En même temps il aide Poncher à consolider la réforme dans les couvents de femmes du diocèse. L'abbesse de Fontevrault avait espéré que les Filles-Dieu, Chelles et Montmartre resteraient directement rattachées à son obédience. Mais l'évêque prétendait ne pas abandonner ses droits de juridiction. Déjà, au printemps de 1504, un conflit avait éclaté entre lui et Renée de Bourbon, qui voulait lui interdire de visiter les Filles-Dieu. Malgré des lettres royales datées du 13 avril, elle n'admit aucune transaction ⁴. Un procès s'engagea devant les gens des Requêtes en juin 1504. Poncher, aidé de Louis Pinelle, se hâta de revoir les nouveaux statuts de Fontevrault, déjà suivis dans les trois couvents, les fit recopier et les soumit à l'approbation définitive du légat. Georges d'Amboise, le 9 février 1504/5, chargea Martin Deschamps, qui depuis un an remplaçait, comme abbé de Livry, Reynier Koetken, de s'entendre avec l'évêque et quelques hommes de science et de religion, choisis sur une liste qui comprenait deux Bénédictins, Guy Jouenneaux et Jean Raulin, les prieurs de Saint-Jacques et des Célestins de Paris, Gilles Charronnelle et Benoît Binet, le chancelier et le pénitencier de Notre-Dame, Louis Pinelle et

1. Bricot avait été reçu chanoine le 11 janvier 1500/1, en remplacement de Hacqueville (Arch. Nat., LL 127-8, p. 90) ; il fut nommé pénitencier le 17 mai 1503, en vertu de lettres royales datées de Lyon le 30 avril (*ibid.*, p. 486). Pinelle devint chancelier le 19 mai, en vertu de lettres royales également datées de Lyon, 30 avril (*ibid.*).

2. V. p. 350.

3. Arch. Nat., LL 129, p. 26 (24 mai) ; p. 50 (8 juillet) ; p. 76 (14 août) ; p. 88 (13 septembre) ; p. 119 (13 novembre).

4. Arch. Nat., L 1053, n° 24 ; Paris, 13 avril 1504 après Pâques.

Thomas Bricot ¹. Mais Poncher dut quitter la capitale, et les moines désignés par le légat étaient occupés à d'autres œuvres ; Martin Deschamps consulta Pinelle, Bricot et Gaillard Ruzé ; et le chancelier signa, le 14 juillet, l'approbation des statuts ². Les maisons réformées suivaient la règle nouvelle de Fontevrault ³ ; l'évêque de Paris conservait le droit de les visiter, en personne ou par l'intermédiaire d'un délégué ; elles restaient libres d'appeler des abus du pouvoir épiscopal auprès du prieur des Chartreux, des Célestins, de Saint-Jacques, ou des Clarisses de l'*Ave Maria* ⁴.

Mais la mauvaise tenue de l'Hôtel-Dieu ruinait le prestige des chanoines auprès du public. Malgré la réforme de 1498, frères et religieuses leur refusaient toute obéissance. Dans la ville, à la cour, au Parlement, on les rendait responsables de la mauvaise administration de l'hôpital et de la misère où languissaient les malades, qui en hiver, devaient, faute de place et de lits, coucher pêle-mêle sur le pavé des salles ⁵. Le 19 décembre, après la grand'messe célébrée à la mémoire de Charles VIII, deux maîtres ordinaires des Requêtes de l'Hôtel se présentèrent devant le Chapitre, et ordonnèrent au nom du roi, sous menace de graves sanctions, qu'on pourvût à l'entretien des infirmes, au rétablissement de la règle, et qu'on élût des commissaires chargés d'assurer, avec pleins pouvoirs, une restauration complète. Pinelle, Ruzé, Bricot et trois autres chanoines furent nommés pour trois ans ⁶. Le 28 décembre, sur leur ordre, comparurent en séance du chapitre le maître et les frères, la prieure et les religieuses. Après un sermon du Jacobin Guillaume Petit, la communauté promit d'obéir aux délégués et d'observer les constitutions nouvelles, qui interdisaient toute propriété aux gens

1. Bibl. Mazarine, ms. 1752, f^o 85 v^o-88 v^o.

2. *Ibid.*, f^o 88 v^o-91 r^o.

3. Le texte dans le ms. cité de la Bibl. Mazarine, f^o 62^o-83 v^o.

4. *Ibid.*, f^o 70 r^o-71 r^o ; cap. 86, *De correctoribus visitatoris* ; cap. 87, *De visitatione nostra*.

5. Coycèque, 78, II, p. 264, n^o 1597 : Délibération du Chapitre, 22 novembre 1504 : *Audito clamore qui fit, prout relatum est, per villam et inter magnas personas de malo regimine et administracione Domus Dei....* P. 265, n^o 1599, 13 décembre : *Quod tanta est nunc in eadem Domo pauperum copia quod hac nocte XVI vel XX remanserunt in terram, eo quod locum invenire non potuerunt...*

6. *Ibid.*, p. 265, n^o 1600 : *Qui quidem Rex multas querimonias audiverat de malo regimine Domus Dei provenientes tam ex negligencia dominorum de capitulo seu provisorum..., etc.*

de l'hôpital, enjoignaient aux sœurs de traiter les pauvres avec charité, d'éviter avec soin toute occasion de dispute et de rixe, particulièrement devant les malades ¹.

Les commissaires durent bientôt avouer leur impuissance. Alors, sur la demande du roi, le légat leur adjoignit les chefs de la réforme monastique, Jean Raulin, Nicole Besset, Jean Clerée, Gilles Charronnelle. Après avoir ensemble visité l'Hôtel-Dieu, ils résolurent d'expulser la plupart des anciennes Augustines et d'introduire les Franciscaines appelées Sœurs grises. Le légat, l'évêque de Paris, le chancelier les approuvèrent. Au début d'avril 1505, onze religieuses furent chassées et remplacées ; le nombre des Sœurs grises monta bientôt à trente-cinq ². En même temps, le 4 avril, les chanoines priaient la municipalité parisienne d'assurer la gestion du temporel. Huit administrateurs et un receveur général, admis le lendemain, furent, le 2 mai, confirmés par le Parlement ³. Mais il restait encore trop d'anciennes religieuses, de serviteurs dévoués à leur parti. Querelles et rixes continuèrent.

Pendant trois mois, les chanoines se trouvèrent aux prises avec les plus graves difficultés ⁴. Le Parlement ne leur était pas favorable, et leur reprochait de compromettre la réforme faute d'énergie ⁵. Il fallait, à l'hôpital, interroger et déposer les officiers incapables, les nonnes et les enfants de chœur accusés de violences ⁶, assurer l'établissement définitif des Sœurs grises, discuter avec le vicaire général de l'Observance, Jean Sauvage, la question délicate de leurs rapports avec le Chapitre et leur supérieur, vérifier avec les représentants de la ville des comptes mal tenus depuis trente ans ⁷. Gaillard Ruzé, en mars, donna sa démission ⁸. On dut recourir à l'autorité royale.

Dans la seconde moitié de juillet, Louis XII fit convoquer à Montils-les-Tours deux des moines dont le Chapitre avait accepté l'aide. En leur présence, devant le légat, Jean de Ganay

1. *Ibid.*, p. 266-268, n° 1602.

2. *Ibid.*, p. 268-270, nos 1605-1609.

3. *Ibid.*, I, p. 181.

4. *Ibid.*, II, p. 270-272, n° 1069. Le 10 mai, le Chapitre envoie deux de ses membres dire au Parlement que les commissaires ne peuvent plus rétablir l'obéissance.

5. *Ibid.*, p. 279, 6-7 juin, n° 1620.

6. *Ibid.*, p. 280, n° 1621 (14 juin) ; p. 282, n° 1625 (27 juin).

7. *Ibid.*, p. 278, n° 1618 (4 juin) ; p. 289 ; — I, p. 181.

8. *Ibid.*, II, p. 288, n° 1635.

et l'évêque de Paris, le Conseil approuva les mesures prises par les commissaires, et quelques articles du vicaire de l'Observance qui délimitaient sa juridiction et celle des chanoines. Des lettres royales, signées le 30 juillet, leur furent présentées le 3 août, par Étienne Poncher¹. Louis XII disait son très grand désir de voir la réformation terminée, enjoignait à la Cour de ne plus la troubler, ordonnait à Gaillard Ruzé de reprendre sa charge. Toutes les anciennes religieuses durent se retirer. On reconnaissait au Chapitre le droit d'autoriser les prises d'habit et les professions des Sœurs grises, d'autoriser leurs prélats et leurs confesseurs, d'inspecter une fois par an l'hôpital, de juger et de punir les scandales commis par les religieuses, d'agréer le visiteur désigné par le vicaire de l'Observance. La régularité revint à l'Hôtel-Dieu. Mais, sans l'aide des moines et du roi, les chanoines n'auraient pu rétablir le spirituel, et les bourgeois auxquels ils devaient céder une administration temporelle trop lourde pour leurs forces les accusaient publiquement d'avoir mal gardé le bien des pauvres².

Le procès du Chapitre et de l'archevêque allait prendre fin. Un premier arrêt lui avait reconnu le droit de célébrer *in pontificalibus* le culte à Notre-Dame et condamné quelques chanoines à réparer la croix brisée le 2 février 1491/2³. Mais quand Salazar vint officier le 18 mai, jour de la Trinité, il ne trouva aucun d'eux ; ils avaient dit la messe dès sept heures du matin⁴. Nouveaux interrogatoires, nouvelles plaidoiries⁵. Poncher intervint inutilement ; et, le 6 septembre, la Cour frappa tous ceux qui avaient joué un rôle dans la journée du 2 février 1491/2 ou protesté contre la première sentence⁶. Du Bellay,

1. *Ibid.*, p. 287-291, n° 1635.

2. *Ibid.*, I, p. 181-182.

3. Ce premier arrêt fut rendu avant le 11 décembre 1504. Le registre correspondant du Conseil (Arch. Nat., X^{1a} 1510) étant presque complètement détruit, nous n'avons pu y retrouver ce document. — Dans les délibérations du chapitre de Notre-Dame, à la date du 11 décembre (LL 129, p. 129), il est dit que Salazar prétend faire exécuter l'arrêt ; le 10 janvier 1504/5, on décide de remettre le lendemain la croix à l'archevêque (p. 146) ; mais le Chapitre ne voulut pas plus qu'en 1492 lui reconnaisse le droit d'officier pontificalement dans la cathédrale.

4. Arch. Nat., U 526 (*Tables de Le Nain*, t. XXXV) ; Chanoines de Notre-Dame et archevêques de Sens. — LL 129, p. 238-241, délibérations des 25, 27 juin.

5. Arch. Nat., X^{1a} 1610, f° 159 v° ; 19 juillet ; f° 167 r°, 24 juillet ; LL 129, p. 295, délibération du 21 août.

6. Dupuy, 41, IV, p. 97.

Émery, Allegrin, Bricot, durent payer cent livres tournois à l'archevêque et de grosses amendes au roi. Bricot fut privé pendant deux ans de son temporel, et de l'entrée au Chapitre jusqu'à Pâques ; Émery et Allegrin, conseillers au Parlement recevaient défense d'y siéger jusqu'à nouvel ordre. Diverses délibérations devaient être effacées des registres. Ainsi, pour satisfaire un prince d'Église orgueilleux et mondain, la Cour n'hésitait pas à sévir contre deux des chefs les plus connus de la réforme.

*
* *

La règle et les études à peine rétablies dans le grand couvent parisien, les Prêcheurs, forts de leur nombre et de la renommée antique de leur maison, avaient ranimé la vieille querelle des Mendians et des séculiers, recommencé de soutenir que le droit canon leur permettait de remplacer, comme directeurs des consciences, le clergé paroissial. Un Jacobin, nommé Lecoq, se présentait à la tentative en avril 1505¹. Pressé par les docteurs et les bacheliers qui argumentaient contre lui sur la confession, il soutint qu'un Mendiant, l'évêque le sût-il hérétique, pouvait, malgré sa défense, entendre les fidèles et les absoudre². La discussion devint tumultueuse ; pourtant le candidat fut déclaré, selon l'usage, docte et ingénieux. Mais les maîtres séculiers firent rédiger, sous forme de conclusions, les paroles qui lui étaient échappées, les répandirent dans les collèges, les envoyèrent au légat et à la Cour, sans vouloir entendre aucune explication ; et quand le 1^{er} juillet, il sollicita de la Faculté l'autorisation de lire les Sentences, on lui répondit qu'il n'était ni reçu ni refusé, mais que les maîtres délibéraient sur son cas³. Immédiatement, les Jacobins décidèrent d'en appeler, non à l'Université, selon la coutume, mais au pape et au Parlement.

Le moment, d'ailleurs était bien choisi ; le clergé paroissial se discréditait par le scandale de son avidité. Quelques jours auparavant, le 21 juin, Jacques Olivier, avocat du roi, remon-

1. Plaidoiries du 19 juillet 1505 ; Arch. Nat., X^{1a} 4846, f^o 412 v^o.417 r^o ; publiées par Du Boulay, **143**, VI, p. 18-24.

2. Texte de la proposition de Jean Le Coq dans D'Argentré, **157**, I, II, p. 347 : *Haereticus Mendicans praesentatus episcopo, cujus haeresis nota est episcopo per confessionem, repulsus ab eo potest audire nihilominus confessiones plebanorum et ipsos absolvere.*

3. Du Boulay, **143**, VI, p. 19.

trait à la Cour « qu'à Saint-Germain-l'Auxerrois les vicaires avaient refusé d'enterrer une femme jusqu'à ce qu'on leur eût exhibé le testament, et que les autres vicaires des églises paroissiales de ceste ville estoient coustumiers d'ainsi faire ; et quand une pauvre personne va à trespas. qui n'a de quoy payer ce que lesdits curés demandent pour ladite sépulture, ils ne la veulent enterrer, mais faut quester pour le défunt jusqu'à la somme qu'ils demandent. » Et le Parlement avait convoqué, pour leur parler sévèrement, les vicaires et principaux officiers de l'évêque ¹.

Le procès s'ouvrit le 19 juillet. L'avocat Disome défendit les Jacobins, dénonça la rapacité des prêtres des paroisses. « Il est ici question, dit-il, *de lana et pellibus ovium*, que les curés veulent avoir, car *a nativitate* prennent les baptêmes, les mariages, et quand on se meurt veulent avoir la peau, tellement qu'il y en a qui ont voulu dire que quand aucun décède intestat, la confiscation desdits biens appartient à l'évesque, et faut toujours avoir argent aux mains. *alias* ils ne feront rien pour les paroissiens, et a l'on veu puis naguère qu'ils n'ont voulu enterrer gens morts sur le pavé jusqu'à ce qu'ils ayent argent ². » Mais Lantier défendit la Faculté de Théologie et les séculiers, accusa les Mendians d'enlever leur subsistance au clergé paroissial, et par suite aux candidats théologiens parmi lesquels il se recrutait. « *Sunt enim*, dit-il, *qui manducant panes nostros, et magnificent super nos supplantatione* ». Il exposa les faits, rappela les mesures décidées à plusieurs reprises par l'Université contre les Mendians, les textes de droit canon qui leur interdisaient l'administration des sacrements ³. L'avocat de l'Université, Valois, et Lemaistre, pour le procureur du roi, s'opposèrent à l'appel en cour de Rome. demandèrent que la question fût tranchée dans l'assemblée des Facultés. Après réplique de Disome et de Lantier, le Parlement ordonna une nouvelle enquête ⁴.

Les Jacobins comprirent qu'ils avaient peu de chances de gagner leur procès, et peut-être regrettèrent l'imprudence de leur bachelier. Il vint, le 1^{er} septembre, déclarer devant la Cour qu'il se soumettrait aux décisions des commissaires nommés

1. Dupuy, 41, IV, p. 96.

2. Du Boulay, 143, VI, p. 20.

3. *Ibid.*, p. 21.

4. *Ibid.*, p. 24.

par elle ¹. Mais les séculiers voulaient l'humiliation complète des Jacobins, et, le 11 septembre, l'assemblée de l'Université résolut d'exiger le châtiment de leur audace ². On plaida encore le 22 septembre. Un mois après, le 24 octobre, les conseillers ordonnaient qu'on leur remît les registres de la Faculté, afin de connaître exactement la doctrine professée par les maîtres parisiens sur les prétentions des Mendiants ³. Elle n'était guère douteuse ; on n'avait pas encore eu le temps d'oublier la condamnation du Cordelier Jean Lange ⁴. Quelques jours après, le Parlement rendit son arrêt : Lecoq dut promettre de ne plus soutenir aucune thèse contraire à l'Écriture, aux décrets des conciles et aux définitions de la Faculté ⁵.

Les Mendiants étaient contraints au silence ; mais le discrédit de leurs rivaux séculiers persistait. L'éditeur d'Eusèbe, Geoffroy Boussard, qui, en 1504, avait accompagné à Rome l'ambassade d'obédience, publie, en août 1505, son *De Continentia Sacerdotum*. Il reconnaît que le célibat ecclésiastique est d'ordre humain ; le pape, en certain cas, a le droit d'en libérer les prêtres, mais ne peut abolir une institution approuvée par les conciles et, malgré de nombreux scandales, confirmée par l'usage. Il emprunte à saint Bonaventure et à la tradition franciscaine, des arguments décisifs. Si les prélats séculiers ruinent l'Église pour enrichir leurs parents et leurs proches, que feraient-ils pour des fils ? ⁶

*
* *

Le couvent de Livry où Mombaer, Jean van den Wyngaerde, Reynier Koctken, avaient l'un après l'autre pris les fièvres

1. Arch. Nat., X^{1a} 1510, f^o 195 v^o.

2. Du Boulay, 143, VI, p. 24.

3. *Ibid.*, p. 25.

4. V. p. 21, 51.

5. Une lacune dans les registres du Parlement (série du Conseil) qui s'étend d'octobre 1505 à novembre 1506, ne permet pas de retrouver cet arrêt. Mais il est connu par une délibération postérieure de la Faculté de Théologie, en date du 15 novembre 1508 (Bibl. Nat., nouv. acq. lat. 1782, f^o 11 r^o) : *Per arrestum Parlamenti dictus Galli condemnatus fuerat ad faciendum in omnibus suis actibus protestationes fieri solitas in actibus Facultatis...*

6. Panzer, 282, VII ; Liron, 289, H1, p. 51 ; Lea, 66, II, p. 29. La question du célibat était fréquemment discutée ; il suffit de rappeler les thèses de Laillier en 1484, et ses disputes à Abbeville avec Standouek, en 1502 (v. p. 212). Lefèvre reviendra sur la question dans son Commentaire de saint Paul en 1512, Raulin dans ses *Sermones de Matrimonio*, publiés la même année. V. p. 633 n. 1 ; 563, n. 3.

mortelles, et que, chez les réguliers, on appelait maintenant le tombeau des Hollandais, s'était donné pour abbé, depuis le printemps de 1504, un moine de l'ancienne communauté française, Martin Deschamps, bachelier en théologie et dévoué à l'observance. Chaque année, depuis 1502, le second dimanche après Pâques, les envoyés de Château-Landon, Melun et Cysoing, s'y retrouvaient avec les délégués de la maison. Le cardinal, qui n'attendait plus rien de Rome, leur permit enfin d'instituer la congrégation, dont les prières de Standonck n'avaient pu obtenir la reconnaissance ¹.

Le 6 avril 1505, avec son consentement, ils se rassemblèrent à Château-Landon ; ils chargèrent Martin Deschamps de fondre en un seul corps, selon l'esprit de Windesheim, les constitutions des quatre abbayes ². Le 21 juillet le légat les autorisait officiellement à former un chapitre général ³. Les représentants des maisons restaurées devaient se réunir avant six mois, dans un couvent désigné par l'archevêque de Paris, et promulguer une nouvelle règle que le cardinal confirmerait dans les trois mois. Vers la fin de l'année, Martin Deschamps acheva de rédiger les statuts de l'union ; le 18 janvier 1505/6, à Livry, les définiteurs les lurent et les approuvèrent ⁴.

Ils se divisent en trois livres ⁵. Le premier énumère les devoirs spéciaux des officiers conventuels ; le second, les observances générales auxquelles tous les frères sont obligés ; le troisième, les règles à suivre pour le maintien de la réforme.

Tous les moines profès et sous-diacres élisent l'abbé. Il doit avoir atteint vingt-cinq ans au moins, fait profession au moins depuis trois ans. Le chef d'un monastère voisin présidera l'élection. Trois frères recueilleront les votes, que chacun remettra par écrit. En cas de manifeste indignité de l'élu, on recommencera le scrutin, auquel seul la minorité prendra part. L'abbé doit donner le bon exemple, ne jamais abuser de son pouvoir : il ne diffère des autres ni par le costume, ni par le lit, ni par la table. Comme eux, ils observe la règle du silence, et ne peut s'éloigner à plus de dix milles du monastère sans avoir pris

1. V. p. 340.

2. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 620, f° 16 r°.

3. Bibl. Nat., ms. lat. 13866, f° 6 r°-7 v°.

4. *Ibid.*, f° 5 r°-v°.

5. *Ibid.*, f° 7 v°-104 v°.

conseil du prieur et du sous-prieur. Il confère l'habit, mais avec le consentement de la majorité. Si quelque grave question se pose, il rassemble tous les frères et prend leur avis ; mais ceux qui montrent de l'opiniâtreté sont exclus des discussions ultérieures. Il veille au gouvernement des biens de la maison. Tous les ans, à la Toussaint, on délibère sur l'état matériel et spirituel du monastère. L'abbé ne scelle aucune lettre au nom du couvent sans avoir consulté les moines. Il ne lit les lettres adressées à la communauté qu'en présence du prieur ou du sous-prieur, ou, à leur défaut, du procureur ¹. Le troisième chapitre concerne les devoirs du prieur chargé de suppléer le prélat absent ; le quatrième, l'élection et les devoirs du sous-prieur ; les suivants concernent les autres officiers, le procureur chargé des recettes, dépenses et aumônes, le cellerier, le réfectoire, l'infirmier, le sacriste, le chantre, l'hebdomadier, le bibliothécaire, le portier et l'hôtelier ².

Le second livre traite d'abord de la réception des novices. Ils ne doivent pas avoir moins de dix-huit ans, ne paient aucun droit pour entrer au couvent, accomplissent leur période de probation sous la surveillance de deux frères de bon conseil. Reçus à la profession, ils promettent de vivre dans la continence perpétuelle, la pauvreté et l'obéissance. « Désormais, disent les statuts, ils sont dans le monde comme des étrangers, et ne peuvent disposer de rien, pas même de leur propre personne, sans l'autorisation de l'abbé ³. » Pour le service du chœur on suit l'usage de Windesheim. Le chapitre des coupes se tient chaque semaine. Trois jours de silence punissent les propos querelleurs, les injures, les mensonges. Les désobéissances, les réclamations, les conspirations contre l'autorité de l'abbé ou du chapitre sont punis d'un silence de six jours : le coupable perd sa voix dans les assemblées ; la communauté seule peut la lui rendre. Qui refuse de faire pénitence, s'obstine dans ses fautes, pèche contre la chasteté, commet le vol ou l'homicide, peut être condamné à l'exclusion ou au cachot perpétuel. A qui devient propriétaire on refuse la sépulture dans le cimetière du couvent. Les statuts rappellent la loi du silence et du travail, mesurent la nourriture, fixent la durée des jeûnes et des heures

1. *Ibid.*, c. I-II, f^o, 10 v^o-20 v^o.

2. *Ibid.*, c. III-XV, f^o 20 v^o-39 v^o.

3. *Ibid.*, c. I-II, f^o 40 r^o-46 r^o.

de sommeil, obligent les frères non prêtres à recevoir la communion deux fois par mois. Ceux qui s'absentent pour plus d'une nuit ne partent pas sans demander la bénédiction de l'abbé¹. Un article fixait la date des minutions, un autre développait les devoirs des convers².

Le troisième livre expose l'organisation de la société nouvelle. Chaque année, le troisième dimanche après Pâques, dans un monastère désigné l'année précédente, on réunit le chapitre général. Chacun des abbés devra venir, ou rendre compte des causes de leur absence, et envoyer un remplaçant nommé par le couvent. Tous les frères y peuvent présenter par écrit leurs propositions ou leurs doléances. On élit des définiteurs chargés de prendre les mesures nécessaires pour la discipline et la réforme des abbayes ; mais aucune modification aux statuts ne peut entrer en vigueur qu'avec le consentement de trois assemblées successives³. Le chapitre désigne des visiteurs, chargés d'inspecter les monastères de la congrégation, sans préjudice du droit épiscopal. Ils interrogeront tous les moines, de l'abbé aux convers ; ils examineront si l'on observe la règle, se feront rendre compte des revenus et dépenses, rédigeront leur enquête. Ils pourront, après relation au chapitre général, déposer l'abbé s'il administre mal le temporel et s'il exige de l'argent pour recevoir les novices, s'il viole les statuts, fréquente des femmes, obtient en cour de Rome ou devant quelque tribunal ecclésiastique des lettres, privilèges et indults contraires aux constitutions. On nomme encore des discrets chargés de pourvoir, dans l'intervalle de deux chapitres, à toute difficulté⁴. L'union s'agrégera de nouveaux couvents, à condition que leurs revenus permettent d'y nourrir huit moines avec l'abbé ; on leur choisira des prélats éprouvés, et l'on enverra dans chacun deux ou trois frères de bon témoignage⁵.

Les moines soumirent ces constitutions au légat, qui, par une lettre signée à Rouen, le 11 août 1506, chargea Poncher de les lire⁶. En l'absence de l'évêque, Louis Pinelle les examina rapi-

1. *Ibid.*, c. III-XVI, f^o 46-r^o-f^o 66 v^o.

2. *Ibid.*, c. XVII-XVIII, f^o 66 v^o-67 v^o. Les minutions devaient avoir lieu cinq fois par an.

3. *Ibid.*, c. I-IV, f^o 87 r^o-94 r^o. Entre le 2^e et le 3^e livre s'intercalent onze articles, *De fratribus clericis et donatis*, sortes d'oblats et de convers.

4. *Ibid.*, c. V-VII, f^o 94 r^o-103 v^o.

5. *Ibid.*, c. VIII ; *De domibus ad reformationem admittendis*.

6. *Ibid.*, f^o 1 v^o-4 r^o.

dement, et le 23 septembre les approuva ¹. Le 16 octobre, Martin Deschamps les publia dans son monastère ². Jean Goch et Jean Salembien l'imitèrent, le 12 février et le 26 avril 1506/7 ³. Le premier chapitre général de l'union réformée avait été célébré, le 8 avril, à Livry ⁴.

Ainsi les couvents restaurés par Mombaer et Koetken formaient une congrégation nouvelle de chanoines observants. Mais maintenant que Standonek et les principaux de la mission hollandaise avaient disparu l'un après l'autre, elle échappait à la tutelle de Windesheim, devenait française, et ne demandait qu'à se développer dans l'Église gallicane. Il était naturel qu'elle tentât de réparer l'échec subi à Saint-Victor, en 1498, par ses anciens fondateurs, et qu'elle cherchât à s'unir un monastère illustre par son antiquité comme par le renom de son école mystique.

L'abbé Nicaise de l'Orme n'entendait pas abdiquer son indépendance. Il surveillait avec plus de soin la discipline, évitait le scandale. Le 4 avril 1505/6, Thomas Bricot vint visiter Saint-Victor au nom de l'évêque absent ⁵. Il prêcha sur ce passage du livre des Macchabées : « *Mementote quomodo salvi facti sunt patres vestri* ». Puis il questionna les frères et le prélat, demanda si tout était en ordre ; quelques-uns répondirent qu'on négligeait diverses messes inscrites au nécrologe ; d'autres souhaitaient qu'on autorisât un plus grand nombre de moines à prendre leurs grades théologiques. Bricot promit d'en référer à Poncher ; il revint avec lui le 3 mai suivant ⁶ ; il visita de nouveau Saint-Victor, le 29 mars 1506/7 ⁷ ; mais provisoirement il ne jugea pas nécessaire d'y appeler de nouveaux réformateurs.

*
* *

La restauration des couvents de femmes, semble-t-il, passionnait alors l'opinion plus que celle des moines. On avait introduit les Sœurs grises à l'Hôtel-Dieu, les Bénédictines de Fontevault

1. Bibl. Nat., ms. lat. 17691, f^o 56 r^o.

2. *Ibid.*, f^o 56 r^o.

3. *Ibid.*, f^o 57 r^o-58 r^o.

4. Bibl. S^{te}-Geneviève, ms. 620, f^o 22 r^o-25 v^o.

5. Jean de Thoulouze, 109, IV, f^o 471 v^o.

6. *Ibid.*, f^o 472 r^o.

7. *Ibid.*, f^o 475 r^o.

à Chelles, à Malhoue ; en 1506, une enquête instituée par le procureur général du Parlement révéla chez les religieuses de la Saussaye, près Villejuif, de grandes irrégularités ; la Cour pria l'évêque de faire rétablir la clôture et l'observance ; Poncher y envoya ses vicaires. Appel des religieuses le 28 août : après plaidoiries, un arrêt leur imposa les constitutions nouvelles ¹.

Les Jacobins, qui cherchaient la revanche de leur humiliation récente, voulurent alors rattacher à la congrégation de Hollande l'un des plus anciens couvents de Dominicaines, l'abbaye royale de Poissy, où l'on ne recevait que des filles de noble lignée ². Muni par le légat de pleins pouvoirs, Jean Clérée s'y rendit le 21 novembre 1506. Il y trouva le plus grand désordre ; aucune communauté de biens ; les hommes et les femmes entraient librement au monastère ; les religieuses avaient chacune leur chambre, et ne portaient même plus le costume régulier ³. Immédiatement il déposa la prieure, Jeanne d'Estouteville. La communauté fit appel devant le Parlement, plaida le 27 novembre ; elle demanda que, le monastère étant de fondation souveraine, on en confiât la réforme au Provincial de France, sous la surveillance de deux conseillers, et que l'on obligeât Clérée à se retirer ⁴. Mais la Cour, qui de plus en plus adoptait la pratique de faire contrôler l'action d'un réformateur par des moines d'ordre différent, confirma, le 2 décembre, la mission de Clérée, et lui adjoignit les prieurs des Célestins, des Chartreux, et Jean Raulin ⁵. Celui-ci se récusa ; Clérée et les deux moines rétablirent la clôture et la règle. Le 19 janvier 1506/7, le Parlement ratifia toutes leurs mesures, ordonna l'introduction de religieuses observantes, mais ne voulut pas soustraire le couvent à l'autorité du provincial ⁶. Clérée fit venir de Metz quelques religieuses de la congrégation hollandaise ⁷, et nomma prieure l'une d'elles, Prégente de Melun. Nouvel appel des nonnes, nouvelles plaidoiries le 10 et le 12 mars ⁸. Jeanne d'Estouteville soutenait

1. Aux Arch. Nat., dans les collections du Parlement de Paris (série des Plaidoiries, Après-dinées), manque le registre original. Analyse dans U 536 (*Tables de Le Nain*, XLV), p. 26-27.

2. Sur la réforme de l'abbaye de Poissy, qui dépendait du diocèse de Chartres, très peu de détails dans *Gallia Christiana*, 67, VIII, col. 1340.

3. Arch. Nat., U 536, p. 27-29.

4. *Ibid.*

5. Arch. Nat., X^{1a} 1510 bis, non folié, 2 déc. 1506.

6. *Ibid.*, 19 janvier post prandium.

7. *Ibid.*, 18 mars mane.

8. Arch. Nat., U 536, p. 29-30.

qu'il avait abusivement pourvu à des fonctions électives ; la Cour n'entendait pas laisser violer ouvertement la liberté d'élire ; elle invita, le 18 mars, le Jacobin à ne pas abuser des censures et des anathèmes contre les religieuses¹, ordonna, le 10 juin, une enquête sur le temporel, mais ne se prononça pas sur la nomination de Prégente².

Le réformateur devenait en ce moment même chef de l'ordre dominicain ; au chapitre général de Pavie, le 6 juin, il recevait la succession de Vincenzo Bandello, mort le 27 août 1506³. Immédiatement il exposa devant les définiteurs les affaires de Poissy, le recours de Jeanne d'Estouteville aux juges laïques. Le chapitre l'approuva, déclara légitime la déposition de la prieure et reconnut Prégente de Melun⁴. Le Provincial Tristan Dolo acceptait la réforme, mais ne voulait pas que le monastère fût distrait de son obédience⁵. Le chapitre lui donna tort, et l'affiliation des nonnes de Poissy à l'union hollandaise semblait accomplie, lorsque le nouveau maître, qui, dans une lettre pressante, avait prié ses frères de cesser les schismes et les dissensions⁶, mourut subitement, le 10 août 1507, au retour de Rome, chez les Dominicains de Sant'Apollinare de Pavie. Les contemporains soupçonnèrent le poison⁷.

Le théologien Thomas de Vio, connu sous le nom de Caiétan, le remplaça⁸. Cependant, à Poissy, trois moines de Saint-Jacques, dont le prieur Charronnelle, et Guillaume Petit, élu par le chapitre de Pavie Inquisiteur de France⁹, continuaient,

1. Arch. Nat., X^{1a} 1510 bis, 18 mars manuscrit.

2. *Ibid.*, 10 juin (après requête du 29 avril).

3. Arch. Nat., LL 1529, f^o 200 et suiv.

4. *Ibid.*, f^o 206 r^o-v^o.

5. Arch. Nat., X^{1a} 8331, f^o 34 v^o. Dolo appartenait, en 149-91500, à la Congrégation hollandaise. V. p. 313.

6. Arch. Nat., LL 1529, f^o 202 r^o ; Epistola Rev. Mag. ordinis mag. Joannis Cleree : ... Non sint in vobis schismata et dissensiones...

7. *Ibid.*, f^o 217 r^o ; — Quétif-Échart, **112**, II, p. 12 ; — Mortier, **113**, V, p. 139.

8. Quétif-Échart, II, p. 14-21 ; — Mortier, V, p. 141-229. Né à Gaète le 20 février 1468, il entra, en 1484, comme novice au couvent de cette ville, qui appartenait à la congrégation lombarde, étudia à Naples, à Bologne, à Padoue, soutint, en 1494, à Ferrare, où s'était réuni le chapitre général, une dispute célèbre avec Pie de la Mirandole, et, docteur en théologie, lutta contre les scotistes et les averroïstes de Padoue : de 1497 à 1498, il enseigna à Pavie, puis se retira à Santa Maria delle Grazie de Milan. En 1501, il devient procureur général de l'ordre ; il achève en 1507 ses commentaires sur la 1^{re} partie de la *Somme*. — Il fut élu le 10 juin 1508.

9. Arch. Nat., LL 1529, f^o 205 v^o. — Guillaume Petit, né à Montivillers, fit profession vers 1480 chez les Jacobins de Rouen, étudia au couvent de Paris.

comme délégués de Georges d'Amboise, la réforme. Dans les premiers jours de février 1507/8, le Provincial Dolo visita le couvent et réclama le droit de rétablir lui-même l'observance. Fort de l'appui du cardinal et des définites, ils lui ordonnèrent de sortir sous peine d'excommunication. Dolo céda, mais appela comme d'abus devant le Parlement. Les Jacobins le citèrent devant les tribunaux du légat : il fit encore appel ¹.

La Cour connaissait l'hostilité des Provinciaux contre les congrégations nouvelles. L'année précédente, Mathieu Clément, chef des Carmes français, avait voulu détacher par la force le couvent parisien de l'union d'Albi, frapper d'excommunication et de censures les moines qui en suivaient les statuts, et ruiner la réforme de 1503. Il fallut que Louis de Lyra, vicaire général de l'Observance, vint protester devant le Parlement, qui, le 8 juillet 1507, lui donna gain de cause ². Le 15 février 1507/8 Petit défendit lui-même les Hollandais, rappela que Dolo, pour la restauration du couvent de Tours avait, en 1499, plaidé contre le Provincial, cita les arrêts décisifs rendus lors des procès de Troyes, de Tours et de Paris ³. Mais la Cour, sans doute, ne souhaitait pas de voir trop de monastères du royaume s'unir à des groupements étrangers. Livry, Château-Landon, Saint-Sauveur de Melun, ne conservaient aucun lien officiel avec Windesheim ; la congrégation des Carmes observants restait française ; au contraire, celle des Dominicains de Hollande, qui avait son centre aux Pays-Bas, entendait maintenir ses droits sur les communautés qu'elle réformait. Les conseillers décidèrent d'examiner les mesures prises par Clérée, les pièces diverses émanées du légat ou du chapitre général, les actes de la fondation de l'abbaye et les statuts de l'ordre. Du moins ils contraignirent les nonnes au silence et à la régularité ⁴.

fut docteur en 1502 ; prieur du couvent d'Évreux en sept. 1506, puis, en 1508, des Dominicains de Blois, il devint, en 1509, confesseur de Louis XII, et fut l'un des amis des humanistes. (Quétif-Échart, **112**, p. 100-102).

1. *Ibid.*, X^{1a} 8331, f^o 33 v^o-34 r^o.

2. *Ibid.*, X^{1a} 1510 bis, 8 juillet post prandium.

3. *Ibid.*, X^{1a} 8331, f^o 33 r^o-37 r^o.

4. *Ibid.*, f^o 36 v^o-37 r^o.

*
* *

Les réformateurs cluniciens avaient subi en 1503, un échec à Saint-Germain des Prés¹, et, depuis lors, Saint-Martin des Champs et la vieille abbaye mérovingienne restaient en mauvais termes. Guillaume Briçonnet, cardinal-archevêque de Reims, se contentait de toucher les revenus du couvent et n'y paraissait guère. Mais les rigoristes ne cessaient d'en désirer la restauration ; Georges d'Amboise les approuvait. On persuada Briçonnet de résigner son titre, moyennant une rente, en faveur de son fils Guillaume, évêque de Lodève, ami des humanistes et des savants, et, bien qu'il eût largement profité des abus qui ruinaient la discipline ecclésiastique, partisan sincère de la réforme. Le roi et le légat en écrivirent à Jules II ; le cardinal vint à Rome, se démit, en consistoire, de son abbaye ; son fils en reçut la commende et lui promit une pension annuelle. Toutes les bulles furent expédiées dès le 1^{er} octobre 1507. Le procureur de l'abbé les montra, le 30, aux moines, qui, malgré quelque opposition, les admirent ; le lendemain, il prit pour l'évêque de Lodève possession du couvent. Guillaume fit son entrée dans les premiers jours de novembre, pourvu^t, le 9, à trois prieurés, puis se rendit à la Cour, après avoir rédigé quelques articles de réforme².

Alors s'organisa la résistance. Sept Bénédictins, parmi lesquels figurait Guillaume Guerry, qui en 1503, avait plaidé contre Bourgoing, entreprirent de réclamer leur droit d'élection, et de désigner comme prélat un des leurs, qui ne fût pas suspect de vouloir le rétablissement de l'observance. Le 22 décembre, ils se réunirent, se confessèrent les uns aux autres ; après la messe et le serment, ils choisirent Olivier de Couderc, abbé de Saint-Vaast de Montreuil, trésorier de Saint-Germain des Prés, et vinrent dans la nef proclamer son nom devant le peuple³.

1. V. p. 356. — Les rancunes étaient ravivées par des disputes de préséance ; les Cluniciens de Saint-Martin prétendaient le pas, dans les processions universitaires, sur les Bénédictins de Saint-Germain. Le 9 mars 1504/5, l'Université, réunie aux Mathurins, avait tranché la question en faveur de Cluny ; mais Saint-Germain n'accepta pas la sentence et fit appel au Parlement ; on plaïda le 10 mars ; le 14, la cour confirma la décision de l'Université (Du Boulay, 143, VI, p. 26-28.)

2. Arch. Nat., X^{1a} 4849 ; f^o 539 r^o.540 r^o.

3. Arch. Nat., L 753, n^o 18 ; procès-verbal de l'élection.

L'évêque de Lodève essaya d'abord de gagner les opposants par la douceur, car la majorité des moines se déclarait pour lui ¹. Puis il perdit patience et fit occuper l'abbaye par ses gens ²; frère Le Painctre fut conduit à la Conciergerie. Les partisans de Couderc appelèrent; la Cour, le 19 avril, accorda l'élargissement de Le Painctre ³. Le désordre persista; les ennemis de la réforme terrorisaient ceux qui tenaient pour Briçonnet; Couderc gardait le titre d'abbé. Un nouveau procès commença. Le 25 mai, les 2 et 8 juin 1508, Disome et Brinon parlèrent pour le commendataire, Villemer et Barjot pour l'élu; les uns défendaient la régularité de la résignation, les autres la légalité de l'élection; l'avocat du roi, Barme, soutint Briçonnet. Le 9 juin, la Cour annula l'élection de Couderc ⁴. L'évêque de Lodève restait le maître incontesté du couvent. Les moines durent accepter ses statuts de réforme. Une certaine discipline se rétablit; et comme les vastes bâtiments de Saint-Germain des Prés n'étaient plus habités que par vingt-cinq moines ⁵, il y offrit bientôt un logement à son maître Jacques Lefèvre ⁶.

Les rigoristes parisiens suivaient avec intérêt le travail d'organisation qui s'achevait dans les couvents du Berry et du Centre. Les statuts de Chezal-Benoît s'étaient introduits depuis 1497 à Saint-Sulpice de Bourges, depuis 1500 à Saint-Allyre de Clermont, depuis 1502 à Saint-Vincent du Mans ⁷. Le 14 avril 1505 les abbés des quatre monastères, réunis en chapitre, décidèrent de fonder une congrégation nouvelle à l'exemple de celle de

1. Arch. Nat., X^{1a} 4849, plaidoyer du 25 mai 1508, f^o 538 r^o-539 v^o: Cinq ou six religieux ont fait un monopolle contre lui...; et parce que l'appelant les a dissimulés espérant les réduire *more boni patris*, ils ont fait pis que devant...

2. *Ibid.*, f^o 137 r^o (11 janvier 1507/8): Disomme pour l'évesque de Lodève a dit qu'il n'y a aucuns gensdarmes en ladite abbaye mais seulement ses gens pour garder sa possession.

3. *Ibid.*, X^{1a} 1511, f^o 131 r^o.

4. *Ibid.*, X^{1a} 4849, f^o 538 v^o-544 r^o, 559 v^o-565 r^o, 583 r^o-586 v^o, 589 r^o-590 r^o.

5. *Ibid.*, f^o 540 r^o: Et combien qu'il y ait en l'abbaye vingt-cinq religieux...

6. Le premier ouvrage de Lefèvre dont on puisse dire avec certitude qu'il fut composé à Saint-Germain des Prés est le *Quincuplex Psalterium* (363); achevé en 1508 et imprimé par H. Estienne le 31 juillet 1509. V. p. 514.

7. *Mémoire*, 93, p. 12-14. — Berlière, 94, p. 40-41. — Saint-Sulpice avait été réformé par Guy Jouenneaux, abbé depuis le 29 mai 1497 (*Gallia Christiana*, 67, II, col. 129); les deux couvents s'étaient unis le 22 mai 1499; Saint-Allyre de Clermont-Ferrand avait été résigné en 1500 à Jean de la Roist, abbé de Chezal-Benoist (*Gallia Christiana*, II, col. 327); Saint-Vincent du Mans fut réformé par Yves Morisson, abbé le 7 mai 1502 (*Gallia Christiana*, XIV, col. 454); il y publia les statuts de Chezal-Benoist le 27 juillet suivant.

Sainte-Justine de Padoue ¹. Sur leur demande, Georges d'Amboise, le 28 avril de l'année suivante, chargea l'official de Bourges et le prieur de Saint-Austrégésile d'examiner les constitutions rédigées dès 1490 par Pierre Dumas ². Les deux juges les approuvèrent, puis en confièrent l'examen aux principaux chefs de la réforme parisienne : Jean Raulin et Philippe Bourgoing, de Chmy, Jacques Daniel et Jean Roussignol, de Fontevault, Nicolas Lullier, prieur des Chartreux de Vauvert hors Paris, Louis Pinelle, chancelier, Pierre Duval et Jean Émery, chanoines de Notre-Dame ³, Thomas Warnet, organisateur du collège standonien de Cambrai, curé de Saint-Nicolas des Champs. Ils accordèrent aussi leur approbation, et les statuts furent confirmés définitivement le jeudi après la Saint-Sulpice de 1508 ⁴. Un certain nombre de couvents des femmes, Charenton en Berry, Saint-Laurent de Bourges, Saint-Menoux et Yzeure en Bourbonnais les acceptaient ⁵. Le chapitre général fut tenu le 18 mai 1508 ⁶.

De même que Guy Jouenneaux, dont la congrégation du Berry, depuis 1505, ressentait vivement la perte ⁷, avait jadis prêté secours à Raulin et Bourgoing, traduits en justice par les moines de Saint-Germain des Prés, on vit le couvent de Saint-Martin défendre, pendant l'automne de 1508, le chapitre général de Chezal-Benoît, lorsque la maison de Souillac, rattachée à la congrégation en 1506, voulut reprendre sa liberté. L'abbé Philibert Bourgoïn venait de mourir ⁸ ; les partisans de l'observance avaient élu Benoît de Villesonnes ; mais un moine de Marmoutier, où depuis la consultation de Tours on était hostile à Chezal-Benoît, Laurent de Coustières, se fit pourvoir en cour de Rome, et obtint l'appui de ceux des frères qui trouvaient la règle trop dure : la vie devint difficile aux partisans de Villesonnes. Saint-Martin des Champs s'agita ; le 27 sep-

1. Arch. Nat., L 984, n° 4 ; *Mémoire*, 93, p. 14 ; Berlière, 94, p. 42-50.

2. *Pièces et titres*, 92, p. 17-23.

3. Pierre Duval était en même temps maître principal au collège de Navarre.

4. *Pièces et titres*, 92, p. 23-26. La Saint-Sulpice tombe le 17 janvier.

5. *Gallia Christiana*, 67, II, col. 176, 178 ; X, col. 447 ; Berlière, 92, p. 123-126 ; Copie de la bulle de Georges d'Amboise datée de Blois, 11 janvier 1507/8, pour l'union des couvents de Saint-Menoux, Charenton, Saint-Laurent, Yzeure, à Chezal-Benoît, dans le ms. lat. 13846 de la Bibl. Nat., f° 151 r°.

6. *Mémoire*, 93, p. 16.

7. Guy Jouenneaux était mort en 1505 (Liron, 289, III, p. 42).

8. *Gallia Christiana*, 67, I, col. 180-181. — Berlière, 94, p. 44-45.

tembre une lettre fut adressée aux frères séduits de Souillac ; on écrivit à l'abbé de Saint-Vincent, aux définiteurs du chapitre général¹ ; un long procès allait s'engager, qui, en 1514, devait se terminer par la défaite de Chezal-Benoist².

Pendant Philippe Bourgoing, prieur général de Cluny, trouvait trop lourde la direction de la maison-mère et du grand couvent parisien. Il vieillissait et souhaitait de résigner Saint-Martin des Champs à une main plus ferme. Le 10 décembre 1508, Jacques d'Amboise visita le monastère, y tint le chapitre général en présence de Thomas Warnet, de divers conseillers à la Cour et curés des paroisses, ratifia tout ce qui s'était accompli depuis huit ans. Puis Bourgoing demanda qu'il lui fût permis de déposer sa prélature. L'abbé y consentit, et pour le remplacer, comme on employait volontiers Raulin à visiter les couvents d'Angleterre, nomma l'un des moines du couvent, Étienne Gentils³. Le nouveau prieur fut institué dans la chapelle. Le 29 avril 1509, les définiteurs de Cluny confirmaient solennellement les statuts de Saint-Martin⁴.

*
* *

Mais, vers la même époque, le collège de Montaigu cessait d'être le quartier général des amis de l'observance, car Noël Bédard n'avait ni la piété mystique de Standonck, ni son dévouement aux pauvres, ni son goût de l'indigence et de l'obscurité.

Les dons affluaient. Marie Parent, veuve de Renaud l'Archer, marchand et bourgeois de Paris, et restée sans enfants, légua au collège, en 1505, tous ses immeubles et meubles, d'une valeur de

1. Arch. Nat., LL 1376, f° 15 r° : Ad fratres seductos sacri monasterii de Solliaco ; Saint-Martin des Champs, 27 septembre, s. a ; — f° 15 v° : Ad patres et fratres meos dilectos veros milites Christi sacri monasterii da Solliaco, 27 septembre ; — f° 16 r° : Ad Reverendos Patres Congregationis Casalis Benedicti, O. S. B., 28 septembre ; — f° 17 v° : Ad reverendum in Christo Patrem dominum abbatem Sancti Vincentii Cenomanensis. — Ces lettres semblent avoir été écrites sous l'inspiration ou même sous la dictée de Raulin.

2. Charles Fernand, qui vivait toujours au couvent de Chezal-Benoist, fit, en 1508 ou en 1509, une démarche inutile à Blois auprès de Louis XII ; il en parle dans ses *Confabulationes monasticae*, f° 15 r°-v° ; Berlière, 94, p. 45.

3. Marrier, 84, p. 57-59. — Raulin est chargé de visiter les couvents d'Angleterre par les chapitres généraux de 1508 (Bibl. de l'Arsenal, ms. 779, p. 527) ; de 1509 (p. 531) ; de 1501 (p. 539).

4. Bibl. de l'Arsenal, ms. 779, p. 529.

cinq mille livres tournois ¹. Hugues Le Coq, chanoine de Paris, voulut, en 1506, être enseveli dans la chapelle auprès de Standonck, et donna quelques rentes et une maison. Andrée de Lallier, femme de Claude de Rabodanges, donna la même année une ferme à Dugny près du Bourget. Maître Gilles Martin, curé de Montreuil au Val-de-Gallie, maître Michel Hérault, docteur en théologie, chanoine de Chartres, léguaient encore des terres et de l'argent ². En 1510 mourut le libraire Ulrich Gering, qui avait, quarante ans auparavant, sur la demande de Fichet et de Heyalin de Steyn, établi dans les bâtiments de Sorbonne les premières presses parisiennes, et vers la fin de sa vie était devenu l'un des amis les plus dévoués du collège. Malgré ses nombreuses aumônes, il laissait une grande fortune, dont son testament, signé le 7 septembre 1508, assura la moitié aux pauvres de Montaignu ³. En même temps Béda, que soutenait l'amiral de Graville, organisait des quêtes publiques ; quelques évêques plaçaient dans leurs cathédrales des trones pour les aumônes des Capettes, promettaient des indulgences aux bienfaiteurs de la communauté ⁴. Elle s'accroissait ; au lieu de quatre-vingt-quatre étudiants pauvres, prévus par les statuts de 1503, le nouveau principal en rassemblait en 1509, jusqu'à cent vingt-deux ⁵.

Le collège profita naturellement de la faveur dont jouissait à Paris la Société de Standonck. D'autre part Jean Mair, qui en 1506, passa la licence ⁶, avait su rassembler autour de lui des élèves et des collaborateurs dont les partisans de la scolastique louaient le savoir et le talent. David Cranstoun, maître ès arts, contraint par sa constitution débile à quitter la communauté des pauvres, professait la grammaire. Après des Écossais Robert Walterson, Robert Caubraith, William Mandreston, étudiaient et enseignaient des Espagnols, Antonio et Luis Coronel, Gaspard Lax, Ortiz, des Français, Jacques Almain, Robert Céneau ⁷. Peu à peu le collège, complètement

1. Arch. Nat., MM 465, f° 5 v^o-6 r^o.

2. *Ibid.*, f° 6 r^o-6 v^o. Montreuil au Val de Gallie est le faubourg de Versailles appelé le Grand-Montreuil.

3. *Ibid.*, f° 7 r^o-v^o. — Bibl. de l'Université de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahier 15.

4. *Ibid.*, cahier 16.

5. Bibl. de l'Arsenal, ms. 1168, f° 91 r^o.

6. Laumoy, 151, H, p. 652 ; Clerval, 392, p. 9 ; il obtint le troisième rang.

7. Arch. Nat., MM 465, f° 8 r^o. — *Dict. of Nat. Biogr.*, 483, art. *Cranstoun (David)*. — Sur ces professeurs, v. p. 463-464.

ruiné en 1483, obtenait l'un des premiers rangs parmi les hautes écoles parisiennes. Il était peuplé maintenant de quatre cents écoliers et de trente maîtres¹. Mais il perdait son caractère mystique, risquait de se confondre avec les grandes maisons séculières dont le rigoriste brabançon blâmait la mondanité.

Bientôt Noël Béda, sensible à l'orgueil de diriger plusieurs centaines d'écoliers et quelques-uns des plus célèbres professeurs de la capitale, s'occupa surtout des auditeurs attirés par Mair, Almain ou Cranstoun, et laissa de côté les Capettes. Lui-même n'observait plus la règle de la vie quadragésimale²; et lorsqu'en juillet 1506 il soutint sa sorbonique, étrangement oublieux des leçons du fondateur, il affirma que la charité n'est pas nécessaire à qui possède bénéfice d'Église, et qu'un prêtre en état de péché mortel ne perd aucun droit à ses dignités et à ses revenus³. Reçu docteur l'année suivante, il régla, le 17 février 1509, par des statuts très détaillés, l'enseignement et la discipline des régents et des étudiants riches⁴. Mais il négligeait de plus en plus les pauvres. Les liens de la maison-mère et des succursales se relâchèrent et se rompirent. Déjà Thomas Warnet avait quitté le collège de Valenciennes; curé de Saint-Nicolas des Champs, il s'appliquait uniquement à réformer les clercs et les moines du diocèse de Paris⁵. La communauté de Cambrai, médiocrement soutenue par Jacques de Croy, successeur d'Henri de Berghes, et mal vue des chanoines, végétait; en juin 1509, l'évêque et le chapitre appelèrent de Gand les Frères de la Vie Commune, qui désiraient sauver l'œuvre de leur ancien élève⁶.

1. Bibl. de l'Arsenal, ms. 1168, f° 90 v°.

2. Bibl. de l'Univ. de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahier 16.

3. Bibl. Nat., ms. lat., nouv. acq. 1782, f° 4 v°-5 r°; délibérations de la Faculté de théologie: 1^{er} août 1506. On y discuta sur ces deux thèses soutenues par Béda: *Titulus beneficii vel dominii non consistit in caritate ita quod ipsam necessario requirat. Existens in peccato mortali potest habere verum jus et titulum ad beneficium et fructus suos facere. Cf. f° 4 v°: Visus fuerat... plurima circa beneficiorum petitione pluralitate et indispensabilitate imprudenter indiscrete insulse et indigeste asseruisse.*

4. Bibl. de l'Arsenal, ms. 1168, f° 81 r°-90 v°: *Sequuntur statuta venerabilis collegii Montis Acuti concernentia regimen regentium magistrorum et discipulorum qui vivunt extra communitatem pauperum.*

5. Godet. 141, p. 117. L'auteur date inexactement du 18 mai 1504 la mort de Warnet qui se trouve mêlé à diverses réformes monastiques jusqu'en 1516. V. p. 580.

6. *Ibid.*, p. 113-114. L'un de ces maîtres qui vinrent du collège gantois de la Vie Commune fut Christian Massieu, qui avait pu connaître Standonck et gardait pour lui la plus vive admiration. V. p. 309. — V. *Pièces just.*, X, p. 189-197, 29 juin 1509, charte d'établissement des Frères au collège de Cambrai.

La maison de Louvain, que surveillait Adrien Floriszoon, reprenait son indépendance et n'admettait que des professeurs flamands ¹. Dans l'été de 1509, Béda renonça définitivement à toute supériorité sur les succursales ². Les chanoines de Malines le prièrent de conserver du moins, en souvenir de Standonek, l'union avec leur collège ³; il alléqua « la malice du monde, et que aux seigneurs et prélats ne chault guère des choses pitéables », et refusa ⁴. Comme l'importance nouvelle de Montaigu lui donnait dans les réunions des docteurs une voix prépondérante, il consacra peu à peu toute son activité brouillonne aux affaires de la Faculté de Théologie ⁵.

*
* *

Malgré la protection du légat et du roi, malgré les efforts des rigoristes pour organiser et propager encore la réforme, se manifestent des symptômes de lassitude. La mort de François de Paule, le 2 avril 1507, n'a provoqué, dans le clergé de la capitale, aucune émotion profonde ⁶. Quentin et Standonek ne sont plus

1. *Ibid.*, p. 126.

2. *Ibid.*, p. 63 et 121. Ce fut Jean van den Sande (du Sablon), maître des pauvres de Malines, que l'on chargea de notifier aux diverses maisons la renonciation de Béda.

3. Les échevins de Malines avaient, le 4 novembre 1504, signé avec le maître Jean van den Sande, un accord en vertu duquel la municipalité augmentait ses subsides en faveur du collège, qui devait recevoir douze pauvres écoliers natifs de la ville; les élèves envoyés à Montaigu devaient être certains d'y trouver une place (Godet, **141**, p. 120-121). L'acte, rédigé en flamand, avait été approuvé par Béda le 15 février 1504/5 (Bibl. de l'Univ. de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahier 15).

4. Godet, **141**, p. 63 et 121; *Pièces just.* XI, p. 200-202. Lettre de Noël Béda aux échevins de Malines, 4 septembre 1509, Paris; le texte cité, p. 201.

5. Vers cette époque il publia, en collaboration avec Thomas Warnet, l'ouvrage suivant : *La doctrine et instruction nécessaire aux Chrestiens et Chrestiennes*. — *In fine* : Ce présent traité ont fait imprimer deux vénérables docteurs de la Faculté de Théologie à Paris, maistre Thomas Warnet, curé de Saint Nicolas des Champs et maistre Nouel Béda, principal du tres reiglé collège de Montesgu. — Ce recueil in-8°, non daté, qui contient le texte français du *Pater*, de l'*Ave Maria*, du *Credo*, des dix commandements, des commandements de l'Église, et trois oraisons pour se mettre en état de grâce, et qui porte la marque de Jehan Trepperel, se trouve à la Bibl. Nationale, Rés. D 54034. Il ne présente aucun intérêt.

6. On a très peu de renseignements sur le couvent de Nigeon. — Jules II, le 27 juillet 1506, donna aux règles des Minimes leur forme définitive (Bibl. Mazarine, ms. 1788, f° 38 r°-73 r°). François de Paule mourut le 2 avril 1507 au couvent du Plessis-les-Tours (*Acta sanctorum*, **131**, Avril, I, p. 159). Au chapitre tenu à Rome, dans le couvent de la Trinità dei Monti, les 28-29 déc. 1507, François Binet fut élu général (Arch. Nat., LL 1570, f° 167 r°-175 v°). — La question de la canonisation du fondateur allait absorber toute l'activité de l'ordre.

là pour se souvenir de leur maître. Cependant l'indiscipline et l'avidité des prêtres scandalisent les fidèles ; l'autorité diocésaine reste impuissante contre leur désordre. Chez les moines, la restauration de la règle se poursuit sans élan ; peu de créations nouvelles ; on achève et l'on organise avec prudence et méthode ce que d'autres entreprirent passionnément. Dans le tumulte des querelles entre Mendians et séculiers, entre congrégations rivales, se perdent les vertus silencieuses des ascètes ; et le public, qui accuse de plus en plus haut les chefs de l'Église, soupçonne jusqu'à la sincérité des observants. Pierre Gringore, le metteur en scène de mystères, le poète subtil du *Château de Labour* et du *Château d'Amours*, qui, dans sa *Complainte de la Terre Sainte* a célébré sans trop y croire, vers 1500, la croisade projetée par Louis XII¹, publie en 1505, ses *Folles Entreprises*, en 1509 ses *Abus du Monde*. Comme Brant, comme Jean Bouchet, il dit la débauche et l'avarice des séculiers, l'ambition des prélats, la corruption des moines ; comme Bouchet, il blâme les réformateurs, dont l'œuvre, le plus souvent, procède d'hypocrisie ou d'ambition, et qui auraient besoin d'être réformés eux-mêmes².

Mais voici maintenant que dans l'esprit de ces légistes galliens, pourtant favorables à l'observance régulière, se glissent quelques doutes sur les vertus des pratiques monacales, et l'utilité des luttes engagées pour en rétablir la minutie. Les critiques d'Érasme ont été, semble-t-il, écoutées. Le 16 mars 1508/9, on plaidait à la Cour sur la réforme du couvent de Fontevault.

1. Oulmont, 298, p. 1-9. La date de la naissance de Gringore reste très douteuse ; elle n'est ni antérieure à 1470 ni postérieure à 1480 ; il naquit en Normandie, à Ferrières, près de Vire. Le *Château de Labour* paraît le 22 octobre 1499 (p. 28) ; le *Château d'Amours* avant le 20 décembre 1500 (p. 31). Les *Lettres de Milan avec les regrets du seigneur Ludovic* sont de 1500 (p. 32) ; la *Complainte de la Terre Sainte* parut probablement la même année (p. 33). Le 25 novembre 1501, en février 1502 et en 1504, Gringore est l'un des organisateurs des mystères que l'on joue à Paris pour l'entrée de Philippe le Beau, de Georges d'Amboise, ou d'Anne de Bretagne (p. 8) ; il publie les *Folles Entreprises* le 25 décembre 1505 (p. 33-34), l'*Entreprise de Venise* en 1508 ou 1509 (p. 34-35) ; les *Abus du Monde* le 10 octobre 1509 (p. 35-36).

2. *Ibid.*, p. 34 et 36. — C'est surtout dans les *Folles Entreprises* qu'il blâme les réformateurs qui ont besoin eux-mêmes de correction ; la réforme de l'Hôtel-Dieu ne lui paraît pas conduite dans un esprit de charité (p. 188). La protestation des Bénédictins de Saint-Germain des Prés contre Raulin et Bourgoing en 1502, soigneusement recueillie par Jean d'Auton (v. p. 331), semble avoir eu un assez long écho. Nous avons dit d'autre part l'impopularité que valut aux chanoines de Notre-Dame la mauvaise administration de l'Hôtel-Dieu et l'échec de leurs réformes maladroites.

L'avocat Lantier défendait les anciennes religieuses contre l'intransigeance de l'abbesse et de Jean Raulin : « *In habitibus et ceremoniis preferunt aliqualem speciem sanctimonie*. Mais les habits ne font les moynes. Et quant aux cérémonies, c'est plus accéder *ad ritus Judeorum et unbram legis quam ad lucem Evangelii*. Car les Juifs avaient les cérémonies *de precepto...* ; *ceremonie sunt proprie Judeorum*. Et quando Christus venit in mundum, qui fuit lux, veritas et vita, il évacua toutes ces cérémonies. Car luy et ses apostres et disciples furent gens de simple conversation. *Christus cum hominibus conversatus est, et habitu inventus est homo, et Paulus omnibus omnia factus est, ut omnes lucrifaceret*. Mais de présent ceux qui veulent apparoir les plus saints ne se fondent qu'en cérémonies ; ce que ne disent les appelans pour blasmer la réforme quand elle est bien faicte ¹. »

Georges d'Amboise mourut à Lyon le 25 mai 1510. Depuis six ans, l'Église française vivait en paix avec lui, et, de son côté, il évitait l'occasion de réveiller les colères gallicanes. Mais ses pouvoirs n'étaient que tolérés et subis. De même, les vieilles haines du clergé français contre le Saint-Siège pouvaient toujours s'alimenter aux mêmes griefs. Si personne ne réclamait le concile, la Faculté de Théologie continuait de lui reconnaître officiellement le droit de déposer le pape, même hors du cas d'hérésie ². Or depuis bientôt deux ans, les rapports du gouvernement et du Saint-Siège devenaient hostiles. Les ambitions

1. Arch. Nat., X^{1a} 8339, f^o 67 v^o.

2. Le 15 mars 1507/8, maître Jacques Dumoulin comparait devant la Faculté de Théologie pour avoir soutenu dans ses vespères que le concile ne peut déposer le pape sinon pour hérésie, nié la valeur du décret de Constance sur la supériorité des conciles, affirmé que l'assemblée de Constance n'eut pas dès les premières séances une autorité indubitable, et ne tint ses pouvoirs que du pape. Le candidat répondit que, s'il avait développé ces théories, c'était uniquement pour éprouver par quelques objections la force des raisons alléguées par maître Gêneau, qui argumentait contre lui. La Faculté jugea qu'on ne peut, même par un artifice de discussion, énoncer des thèses aussi condamnables, exigea de Dumoulin une déclaration publique qui détruisit tout équivoque. Le 22 mars, reçu à la maîtrise, après remise du bonnet doctoral, il fit la déclaration de foi suivante, en présence de Thomas Bricot et divers théologiens : *Quod concilium plenissime et sufficientissime representat Ecclesiam, et quod ipsum habet immediate potestatem a Christo, et quod ipsum potest deponere papam in certis casibus extra casum heresis, et quod ejus auctoritati tenetur papa obedire in hiis quae spectant ad fidem, mores, et reformationem Ecclesiae in capite et in membris, prout fuit catholice diffinitum per sacrosanctum et indubitatum Constantiense concilium et per concilium Basiliense* (Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. 1782, f^o 9 r^o).

romaines et royales se heurtaient en Italie. On avait accusé le pape, en 1507, de soutenir la révolte de Gênes, et Jules II put croire un moment que Louis XII menaçait de marcher sur Rome¹. La conclusion de la ligue de Cambrai, la campagne d'Agnadel, montrèrent la France dévouée aux intérêts pontificaux². Mais, rentré avec l'aide des armes royales en possession des terres ecclésiastiques occupées par Venise, le pape se préparait à rompre une entente dont il n'espérait plus rien, à se coaliser contre Louis XII avec l'Espagne et les Cantons Suisses. Dès juillet 1509, il recevait les ambassadeurs vénitiens³; en septembre il disposait de l'évêché de Vence sans prendre l'avis du roi⁴; le 24 février, il absolvait solennellement la République⁵; il s'alliait, le 14 mars, avec les Cantons⁶. Ainsi, au moment où disparaissait le conseiller médiocre, mais pacifique de Louis XII, la rupture apparaissait comme fatale. Cependant l'Église de France manquait de règle et de loi; la Pragmatique Sanction, toujours officiellement reconnue des cours de justice, n'existait plus; le désordre ne diminuait pas, et la bienveillance publique se détournait des réformateurs.

1. Pastor, **60**, III, p. 619; — Imbart de la Tour, **20**, II, p. 128 —; Desjardins, **16**, II, p. 220; Francesco Pandolfini aux Dix, Bourges, 16 février 1506/7; propos de Louis XII à l'ambassadeur florentin: E a dirvi il vero, egli è nato d'un villano, e bisogna farlo andare col bastone...

2. Des négociations eurent lieu en août 1509. Le cardinal Alidosi vint à Milan pour établir les bases d'un accord en Italie entre le pape et le roi; chacun prenait l'engagement de défendre les États de l'autre. L'évêque d'Albi, Louis d'Amboise, était nommé cardinal. On régla la question des bénéfices d'Italie, avec d'importantes concessions en faveur du pape. — Desjardins, **16**, II, p. 405-406; lettres de Francesco Pandolfini aux Dix, Milan, 12-15 août 1509; p. 412, lettre d'Alessandro Nasi, Mortara, 11 août 1509.

3. Pastor, **60**, III, p. 641.

4. Desjardins, **16**, II, p. 415; Nasi aux Dix, Blois, 16 sept. 1509: Per avere Sua Beatitudine... conferito un vescovado di Provenza, pure in uno Francese, ma senza aspettare el consenso suo. — *Ibid.*, p. 423; Nasi aux Dix, Blois, 3 oct. 1509: récit d'une altercation violente du roi et de l'ambassadeur pontifical au sujet de cette nomination. — Cf. P. Richard, *Les Origines de la Nonciature en France*; *Rev. des Quest. Hist.*, 1^{er} juill. 1905, p. 143. Il s'agit, semble-t-il, de Lambert Arbaud, qui reçut, vers cette époque, le vicariat de Vence, dont Alexandre Farnèse était titulaire (*Gallia Christiana*, **67**, III, col. 1227).

5. Pastor, **60**, III, p. 643; — Desjardins, **16**, II, p. 474-475; Nasi aux Dix, Blois, 17 février. On venait d'apprendre le dessein où était le pape d'absoudre les Vénitiens; d'où grande indignation du roi. La nouvelle de l'absolution arriva le 8 mars (Nasi aux Dix, Chartres, même jour, p. 479).

6. Pastor, **60**, III, p. 648-649.

CHAPITRE II

LES DOCTRINES (1504-1510)

I

Pendant que les rigoristes essaient d'introduire leurs règles dans de nouveaux couvents, ou groupent en des congrégations nouvelles, sous la tutelle du légat et du roi, les communautés réformées, les scolastiques, aux Facultés des Arts et de Théologie, s'efforcent de maintenir intactes les traditions et les systèmes du Moyen-Age.

Les maîtres dont la réputation s'est établie aux environs de 1490 ne produisent plus de nouveaux ouvrages. Bricot, absorbé par la restauration monastique et ses devoirs de pénitencier, se contente de rééditer, en 1504, son abrégé et son commentaire de la *Physique* ¹. Tateret se borne à réimprimer d'anciens travaux : le 8 août 1504, le 31 mars et le 27 août 1509, ses *Questions morales* ; le 6 octobre 1506, son exposition des *Summulae* de Pierre d'Espagne ; et son cours sur la *Physique* et la *Métaphysique* d'Aristote ².

Mais, parmi les séculiers, apparaissent de nouveaux noms. Le collège de Montaigu devient la plus active des écoles parisiennes. Jean Mair, reçu docteur en 1506, à l'âge de trente-sept ans, continue d'y enseigner la philosophie ³. En 1504, il édite le commentaire de Jean Dorp sur les *Summulae* de Buridan ; en 1505, la *Medulla Dialectices* de Geronimo Pardo, puis à Lyon ses propres commentaires sur les *Summulae* de Pierre d'Espagne, qui réimprimés chez Denis Roce, le 25 juin 1506, paraissent,

1. Panzer, 282, VII, Paris, 81 : *Textus abbreviatus Aristotelis super octo libros Physicorum a Thoma Bricot una cum questione textus magistri Georgii...* ; H. Estienne, in-f^o, 1504.

2. Renouard, 284, III, p. 277-279.

3. Mackay, 207, p. cxvi.

dès le 28 juillet, à Venise ¹. Ce sont ses discussions avec les logiciens de Montaigu, David Cranstoun, Pierre Crockart, Jacques Almain et Robert Céneau, qui ont fourni la matière des notes sur Pierre d'Espagne. C'est avec l'aide de l'Espagnol Ortiz, qu'il corrige et commente la *Medulla Dialectices* ². Depuis 1503, Pierre Crockart a quitté Montaigu pour Saint-Jacques ³; Almain passe en 1508 au collège de Navarre ⁴. Toutefois, sauf Crockart, devenu thomiste en même temps que Dominicain, tous les élèves écossais, espagnols ou français de Mair restent fidèles aux doctrines des nominaux.

Formé par les cours de Bricot et de Georges de Bruxelles, par les livres de Buridan et de Marsile d'Inghen, de Jean Dorp, de Paolo Veneto. Mair n'entendait pourtant pas s'enfermer dans l'étude de la logique formelle avec cet exclusivisme que, depuis le milieu du xv^e siècle, blâmaient les partisans de Scot et de Thomas. D'autre part il s'irritait d'entendre les Fabristes et les lecteurs d'Érasme accuser de barbarie les gothiques. « La science, disait-il, n'a pas besoin du beau langage. » Et comme un peu de la culture italienne pénétrait malgré tout jusque dans les milieux les plus réfractaires à l'humanisme, il rappelait que Pic de la Mirandole n'avait pas dédaigné de lire les docteurs du Moyen-Age et de les défendre contre Ermolao Barbaro ⁵. Mais les défauts de la méthode scolastique s'exagéraient dans ses ouvrages diffus, où les problèmes les plus insi-

1. *Ibid.*, App. I, *Bibliography*, p. 403-407 : *Commentum Joannis Dorp super Textu Summularum Joannis Buridani nuperrime castigatum a Joanne Majoris cum aliquibus additionibus ejusdem* ; in-f^o ; — *Medulla Dialectices edita a perspicacissimo artium preceptore Hieronymo Pardo...*, de novo correcte et emendata... per honoratos magistros mag. Johannem Majorem... necnon per acutissimum virum mag. Ortiz ; G. Anabat, in-f^o ; — *Acutissimi artium interpretis mag. Johannis Majoris in Petri Hyspani Summulas commentaria* ; Lyon, Fr. Fradin, 1505, in-f^o ; D. Roce, 25 juin 1506, in-f^o ; Venise, 26 juillet 1506, in-4^o ; — *Inclitarum artium ac sacre pagine doctoris acutissimi magistri Johannis Majoris Scoti libri quos in artibus in collegio Montis Acuti parisius regentando compilavit hoc in volumine continentur* ; — *Introductorium perutile in Aristotelicam dialecticem, duos terminorum tractatus ac quinque libros Summularum complectens* ; Paris, Jean Petit (?), 1508 ; Jean Lambert, 1509, in-f^o.

2. Mackay, 207, App. II, *Prefaces to Major's Works*, p. 418.

3. V. p. 404.

4. Launoy, 151, II, p. 611. Almain termina ses études théologiques en Navarre, de 1508 à 1511.

5. Mair, *Quartus sententiarum*, Paris, Poncet le Preux, 1509, in-f^o : Préface à Alexandre Stuart, primat d'Écosse, archevêque de Saint-André ; 31 déc. 1508 ; f^o ii r^o : *Nostros viros quos barbaros appellant in venere dicendi non illepidus Joannes Picus legere et adamussim relegere non erubuit, quorum partes contra Hermolauum Barbarum (ut in quadam ejus... epistola... liquet) elaborat tueri.*

gnifiants et les subtilités les plus vaines étaient discutés à grand renfort de questions, de réponses, d'objections et de distinctions ¹. Du moins il conservait pieusement la mémoire de Standonek ; il se glorifiait d'appartenir à la maison de Montaigu, « cette mère, écrivit-il plus tard, qu'on ne peut nommer sans vénération ². » Orthodoxe avant tout, il conciliait la doctrine critique et négative des nominalistes avec la foi la plus entière au dogme et la soumission la plus complète à l'Église. Mais, disciple d'Ockam et des docteurs parisiens du xv^e siècle, il professait les théories libérales de Bâle et la gallicanisme ³. Du fondateur, il avait hérité un idéal d'ascétisme que satisfaisaient seules les austérités des ordres les plus rigoureux, et que blessaient cruellement le désordre des clercs et l'indifférence des prélats ⁴.

Ses disciples à leur tour imprimèrent des manuels de philosophie nominale ; en 1509, Antonio Coronel de Ségovie publie des *Questions Logiques*, où il compare la méthode des réaux et des modernes, et l'année suivante une *Exposition sur les Analytiques postérieures* ⁵. Cranstoun, le 15 mai 1510, réédite les *Questions morales* de Martin Lemaistre, en un volume que Gilles de Delft, malgré ses sympathies pour l'humanisme, recommande aux lecteurs. Il écrit sur les *Insolubles* comme sur la *Physique* d'Aristote ⁶.

1. Prantl, 186, IV, p. 247-251 ; Mackay, 207, App. II.

2. Mair, *In primum Sententiarum* ; Josse Bade, 29 avril 1510, in-f° ; préface, fo 1 v° : In honestissimi Montis Acuti apud Parrhisios collegio, domo mihi nutrice semperque cum veneratione nominanda. — Éloge de Standonek dans *In II^{um} Librum Sententiarum* ; lettre à Béda, 25 déc. 1510 ; Mackay, 207, App. II, p. 430 : Auspiciis tuis, Beda etiam venerabilis, ad magnum nostrum Standonum Mechlinianum adductus sum ; quo nomine tibi non parum debeo. Magni enim estimavi atque estimo sub umbra talis ac tanti viri quiescere, utpote cujus vite celebritas et integritas ad Meothydem usque paludem et ad ultimam Thylen vagata est... Quindecim annos sub ipso et te permansi. — Le texte permet de dater de 1495 son entrée à Montaigu.

3. Gerson, 238, *Opera omnia*, II, App., p. 1121 : *Joannis Majoris de Statu et potestate Ecclesiae ; De Auctoritate Concilii supra summum Pontificem ; De potestate papae in temporalibus*. La première pièce fut tirée ultérieurement des commentaires sur le 4^e livre des *Sentences*.

4. *In quartum sententiarum*, Dist. 38, quest. 13 ; sur la pauvreté du Christ. — Law, 208, p. 350.

5. Panzer, 282, VII, 345 ; *Magistri Antonii Coronel Questiones logice secundum viam Realium et Nominalium*... J. Barbier, in-f°. — Prantl, 186, IV, p. 252-254.

6. Mackay, 207, App. II, p. 412-413 ; *Questiones morales M. Martini Magistri... de fortitudine ; adjecta tabula*... per D. Cranston ; J. Granjon, 15 mai 1510, in-4 ; fo 101 r° : Egidius Delfus ad lectorem ; — *Positiones phisicalcs mag. D. Cranston* ; D. Roco, s. d., in-8° ; — *Tractatus insolubilium et obligationum M. D. Cranston, de novo recognitus per mag. Guill. Mandreston et mag. Anth. Silvestre ejusdem discipulos* ; O. Senant, s. d., in-f°. — Cf. Prantl, 186, IV, p. 251-252 ; *Dict. of Nat. Biogr.*, 483, art. *Cranstoun (David)*.

En 1509, Gaspar Lax étudie les syllogismes¹; Robert Cau-braith publie chez Bade, en 1510, un traité de logique formelle². Ainsi revivent et se perpétuent, au collège de Standonck, les doctrines traditionnelles que depuis plus d'un siècle ont défendues les séculiers parisiens.

Les statuts rédigés par Noël Béda, le 8 février 1508/9, y maintiennent la discipline scolastique. Non pas que le principal interdise absolument les ouvrages des humanistes, rendus indispensables par les progrès des études; à côté du *Doctrinal*, il admet les manuels de Perotto, d'Agostino Dati, de Guy Jouenneaux³. S'il prohibe la lecture de Térence, de Martial, de Juvénal et d'Ovide, Lefèvre, Érasme lui-même, condamnent les poètes impurs⁴. Mais, à Montaigu, les professeurs doivent se contenter presque uniquement d'enseigner la langue et la grammaire latines; et si, de temps en temps, on permet aux élèves de lire quelques vers d'un poète, quelques lignes d'un orateur, ils n'ont aucun texte entre les mains; ils apprennent par cœur les fragments qu'on leur dicte⁵. Aucun souci de leur expliquer et de leur faire aimer le génie des civilisations antiques. Le grec reste au collège une langue inconnue. Après l'examen de grammaire, ils abordent immédiatement les *Summulae*, la logique, l'éthique et la physique. Les maîtres professent devant eux un cours complet, évitent de s'attarder sur certains traités, et de passer trop rapidement sur d'autres; ils ne doivent se servir pour les leçons ordinaires que d'ouvrages éprouvés par la pratique de l'Université; ils ne peuvent citer leurs propres écrits ou des livres récents qu'aux leçons extraordinaires⁶. Les écoliers

1. Panzer, 282, VII, 357; *Tractatus Syllogismorum M. Gasp. Lax Arragon.*; G. Anabat, 10 cal. mart. 1509, in-f°; — Prantl, 186, IV, p. 255-256.

2. Mackay, 207, p. 417. — *Quadripertitum in oppositiones, conversiones, hypotheticas et modales magri Roberti Caubraith omnem ferme difficultatem dialecticam enodans*: Josse Bade, 1510, in-f°; — Renouard, 284, II, p. 266-267; — Prantl, 186, IV, p. 257.

3. Bibl. de l' Arsenal, ms. 1168, f° 82 r° : *Insistet diligenter fundamentis in Donato, Alexandro, Peroto, Augustino et Guidone.*

4. *Ibid.*, f° 82 r° : *Quia tales prohiberi debent : Terentius, Martialis, Juvenalis, Naso in Epistolis et similes.*

5. *Ibid.*, f° 82 r° : *Aliquem oratorem, id est authorem in prosa... Quoad numerum carminum poetarum, nulli regentum licebit plures versus de ipso poeta legere quam de Alexandro... Majorem habebunt rationem fructus et capacitatis scholasticorum quam multiplicationis textuum indigestorum, et coget discipulos suos textus ipsos memoriae commendare.*

6. *Ibid.*, f° 84 v° : *Quoad lectiones artistarum, statuitur quod quilibet regens aliquem doctorem interpretabitur in Summulis, Logicis et Physicalibus, et non sic circa aliquos immorabitur tractatus quod alios oporteat pertransire intactos...*

s'exercent assidûment à la dispute : les jours de repos et les veilles de fêtes, répétition générale sous la surveillance des régents ; les samedis, position de thèses et discussion. Le collègue assiste, rue du Fouarre, à tous les actes de la Faculté ¹.

L'influence philosophique de Montaigu était forte en Navarre, où professaient Jacques Almain, nominaliste et gallican ², Louis Lasserre, admirateur de Standonck ³ ; au collège de Beauvais, où un élève de Mair, le Gantois Jean Dullaert ⁴, publiait, le 27 octobre 1509, les *Questions* encore inédites de Buridan sur la *Physique* d'Aristote ; à Sainte-Barbe, que dirigeait alors Philippe Hodoart, l'un des protecteurs des Windeshémiens ⁵. Le nominalisme restait en faveur au collège de Lisieux, où l'on étudiait la Logique d'Aristote dans le commentaire de Raulin ⁶ ; au

1. *Ibid.*, f^o 84 v^o-85 r^o.

2. Launoy, 151, II, p. 611. — *Embaumata Physicalia... ad Ium, IIum et IIIum librum Physicorum Aristotelis* ; Denis Roce, 1505, in-f^o ; — *Tractatus consequentiarum*, D. Roce, 1508, in-4^o ; — Panzer, 282, VII, 255 ; Prantl, 186, IV, p. 238.

3. Launoy, 151, II, p. 676. Il devint proviseur du collège le 23 oct. 1508 (*Ibid.*, I, 236). — Louis Lasserre tenait en haute vénération Standonck et Jean Clérée ; il en témoigna plus tard dans sa *Vie de Monseigneur Saint Hiérosme*, publiée en 1529, in-4^o (Renouard, 284, III, p. 4) ; texte cité par Quéatif-Échart, 112, II, p. 12 : Lesquels entre les hommes que je conneus oncques, je reputeoie et repute de vie aussi éminente et parfaite, tant en austérité de vie, en savoir que en exemplaire de bonnes œuvres autant qu'il y en eust en la terre habitable... Je croi que si le Siège de Rome connoissait les vertus qui ont esté en iceulx, auroit occasion de les canoniser.

4. Jean Dullaert a été quelquefois compté à tort parmi les Dominicains ; Quéatif-Échart, 112, II, p. 341, établissent qu'il n'appartenait pas à leur ordre. — Foppens, 477, II, p. 633 ; Josse Bade, compatriote de Dullaert, fait son éloge en tête du tome I^{er} des *Summae Quaestionum ordinarium* de Henri de Gand (7 juillet 1520 ; Renouard, 284, II, p. 471-2). — On connaît de Jean Dullaert : *Quaestiones super octo libros phisicos Aristotelis* ; Nic. des Prés, 1506, in-f^o ; British Museum, *Catal. of Print. Books*, 519. g. 12 ; — *Quaestiones in Aristotelis Peri Hermenias* (Paris, 1509, in-f^o) ; — *Acutissimi philosophi reverendi magistri Johannis Buridani subtilissime Quaestiones super octo libros Physicos Aristotelis diligenter recognite et revise...* ; Paris, in-f^o ; Bibl. Nat., Rés. R 130. L'ouvrage fut dédié à Robert Jacquinet, bachelier foriné en théologie, proviseur du collège de Beauvais ; il résume la vie de Buridan, écarte les fables dont Robert Gaguin a déjà fait justice, et renvoie, pour l'éloge de la doctrine, au commentaire de Jean Mair, « praeceptor michi semper observandissimus », sur Dorp. — Prantl, 186, IV, p. 256-257.

5. Bibl. de l'Université de Bâle, ms. G II 29, non paginé ; Philippe Hodoart à Jean Amerbach, vers le mois de mai 1504 ; elle est signée : Philippus Hodoard presbyter nec non sacrae theologiae magister ac professor principalis collegii Sanctae Barbarae Parisius.

6. Bruno et Basile Amerbach quittèrent, vers le mois de mai, le collège de Lisieux, où l'enseignement de Mathieu Lorey ne leur convenait pas. Ce maître, qui leur faisait lire les cours de Jean Raulin, se souciait peu de diriger leurs études (Bibl. de l'Univ. de Bâle, ms. G II 13, n^o 36). Philippo Hodoart, écrivit à Jean Amerbach pour défendre Mathieu Lorey (v. note précédente). — *Ibid.*, ms. G II 13, n^o 42 ; Bruno à Jean Amerbach, Paris, 27 oct. 1504 :

collège de Bourgogne, où Bruno et Basile Amerbach, après avoir quitté Mathieu Lorey, lisaient, en 1504, la *Summa Logices* de Guillaume d'Ockam. Mais la scolastique, en Bourgogne, tentait de se concilier avec la science nouvelle : l'un des professeurs, Nicolas Dupuy, rééditait en 1508, après Josse Bade, les lettres de Pic de la Mirandole¹ ; ce fut lui qui, le 11 septembre 1509, avec l'aide de l'Écossais William Crab, imprima chez Denis Roce l'ancienne version de l'*Éthique à Nicomaque* avec le commentaire de Lemaistre et de Buridan. Tous deux y ajoutèrent des questions nouvelles, réunirent en un recueil qui procédait des *Auctoritates Aristotelis*, mais aussi des *Adages* d'Érasme, les sentences morales les plus frappantes du philosophe, dont Nicolas Dupuy rédigea la biographie. Il dédia l'ouvrage aux frères de Ganay : le choix de ces protecteurs, le soin qu'il prit de citer avec éloge Gilles de Delft, Hermonyme, Fausto Andrelini, Budé, Paolo Emili et Lefèvre, témoigne d'un vif désir de ne pas être confondu dans la foule des sophistes et des barbares².

Ainsi les séculiers se transmettent les thèses essentielles du nominalisme. Les moines préfèrent la théologie aux études philosophiques et leur apportent une moindre contribution. Les maîtres ou les étudiants de Saint-Martin des Champs ou du collège de Cluny ne produisent aucun ouvrage. Chez les Cordeliers on continue d'enseigner médiocrement le scotisme³.

Auspiciatus est enim complusculos dies summam logicæ Guilhelmi Ockam. — N° 43, Basile à Jean Amerbach, même jour : Interpretatur insuper nobis Summam Logicæ ipsius Guilhelmi Ockam hora serotina, ne, cum phisicis incumbamus, logicalia labi pretermittamus.

1. Nicolas Dupuy, de Troyes, signait Nicolaus Bonaspes. — *Aurce epistole Joannis Picii Marandule* (sic)... cum elegiaca ipsius ad Deum deprecatoria duabusque epistolis Fratris Baptiste Mantuani Carmelite ; nec non vita ejusdem et elegantia nenia de suo obitu marginariisque (commentarioli vice) annotationibus... ; Denis Roce, 1508, in-4° ; d'après l'édition de Josse Bade, du 24 sept. 1502 (Renouard, 284, III, p. 162). — Du même : *Libellus de lapidis gravium virorum epistolis adjectis in calce quibusdam haud spernendis* ; Gourmont, in-8°, s. d. ; Bibl. Nat., C 1377 (4).

2. Bibl. Nat., Rés. * E 307. Le volume reproduit l'édition donnée avant 1500 (Pellechet 1233) par Claude Lheureux de Langres, dont la préface se trouve au f° 2 r°. — *Vita Aristotelis philosophorum principis ex Plutarcho et Laertio succincte deprompta* ; f° 3 v°-4 r°. — Ad presentem Ethicæ librum ut presstantes Ganayos litteratorum amatores liberrime adeat Nicolai du Puy Campani exhortatio (f° 4 v°) :

Hunc apud Hermonymum, Faustum Delphumque poetas
Budeum Emiliū comperiesque Fabrum...

3. Panzer, 282, VII, 329 : ... *Mag. Nicholai de Orbellis super Sententias compendium*... ; Jean Petit, 1509, in-8°. — Rien ne prouve que cette réédition soit due à un Cordelier parisien.

A Saint-Jacques, Pierre Crockart relève le prestige de l'école dominicaine. Le chapitre général de Milan l'a désigné en 1505 pour lire à Paris les Sentences¹ ; en 1509, bachelier formé, il explique la *Somme*. Il publie en 1508 un résumé des *Summulae* de Pierre d'Espagne, en 1509, des *Questions sur la Logique d'Aristote*, sur le *De Ente et Essentia* de saint Thomas ; en 1510, des *Questions sur la Physique* et le livre de l'*Ame*, précédées d'un dialogue à la louange de la philosophie, dont les personnages sont ses élèves, frère Jean Langlois de Valenciennes, et frère Amédée Meygret de Lyon².

*
* *

La Faculté de Théologie continue de tenir régulièrement ses réunions aux Mathurins, d'examiner les candidats, de leur distribuer les sermons, de juger les propositions malsonnantes émises dans les disputes publiques ou prêchées dans les églises. Tateret, Bricot, Raulin, Le Secourable, y prennent fréquemment la parole³. Les docteurs examinent et qualifient les opinions suspectes. Le 1^{er} août 1506, ils blâment Bépa, trop indulgent aux bénéficiers ecclésiastiques⁴. Ils appellent à leur tribunal, le 6 février 1506/7, un moine coupable d'avoir mal prêché sur l'Immaculée-Conception dans la chapelle des Augustins ; ils l'obligent à se rétracter en chaire le dimanche suivant⁵. Ils défendent les doctrines conciliaires, exigent que les candidats

1. Le chapitre de 1504 avait pris des mesures pour la restauration des études thomistes : Arch. Nat., LL 1529, f^o 184 r^o : Quod in omnibus conventibus in quibus est generale studium... via et doctrina sancti Thomae legatur, teneatur et defendatur. Et si quis scienter praesumpserit in aliquo ejus doctrinam publice impugnare, sit ipso facto privatus loco et gratiis ordinis. — Sur la désignation de Crockart par le chapitre, v. Quéatif-Échart, 112, II, p. 29.

2. Panzer, 282, VII, 294 : *Summularium artis dialecticae... super textum Petri Hispani ; una cum fructuosius quibusdam quodlibetis* ; Bocard, in-f^o ; — *Ibid.*, 344 : *Acutissimae quaestiones... in singulos Aristotelis logicae libros ; item in Thomae de Aquino Opusculum de ente et essentia...* ; J. Barbier, G. de Marné, 1509, in-f^o ; — *Ibid.*, 415 : *Argutissimae subtiles ac foecundae quaestiones in octo libros Physicorum et in tres libros de Anima Aristotelis. Praecedit de laude philosophiae dialogus, F. Joanne Anglici Valencensis et F. Amadeo Meygreti Lugdunensi Petri discipulis interlocutoribus* ; J. Barbier, 1510, in-f^o (Quéatif-Échart, 112, II, p. 30). Le Dominicain Guill. Petit (v. p. 451, n. 9) publie le 15 déc. 1509, chez Josse Bade, le *De regimine principum* de saint Thomas (in-8^o ; Renouard, 284, III, p. 301-302).

3. Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. 1782 ; délibérations de la Faculté de Théologie de 1505 à 1532.

4. *Ibid.*, f^o 4 v^o-5 r^o ; séances du 15 juillet et du 1^{er} août ; v. p. 458.

5. *Ibid.*, f^o 6 v^o-7 r^o. Cet Augustin se nommait Guillaume Aubert.

à la maîtrise les professent sans équivoque¹. Ils protègent encore contre les prétentions des moines mendiants les droits des curés ; ils obtiennent du Parlement, en 1505, la soumission de frère Le Coq ; le 15 novembre 1508, avant de soutenir sa grande ordinaire, le Jacobin déclare par écrit adhérer à la condamnation de Jean Lange².

L'école de Montaigu préfère à la lecture de la Bible la discussion subtile des doctrines classifiées dans le *Livre des Sentences*. Pour Mair, l'étude de l'Écriture n'est que la partie la plus facile de la théologie³. Mais, le 29 juin 1509, il publie des *Questions sur le quatrième livre* du Lombard ; il prépare, en 1510, une exposition du second⁴. Au collège de Navarre, son élève Jacques Almain, quoique bachelier sententiaire en 1507, n'écrit que sur des questions philosophiques⁵ ; et Jacques Merlin, docteur en 1509, se contente d'éditer, le 13 novembre 1508, en collaboration avec le Dominicain Guillaume Petit, les *Questions* de Durand de Saint-Pourçain, le Prêcheur nominaliste, sur Pierre Lombard⁶.

Pourtant les Sorbonnistes semblaient revenir à l'Écriture. Adrien Gémeau corrige la Bible publiée par Jean Petit en 1501, et l'imprime, le 13 décembre 1504, chez le même libraire⁷. A la

1. *Ibid.*, 9 r^o fo ; 15-22 mars 1507/8 ; affaire de maître Jacques Dumoulin ; v. p. 461, n. 2.

2. *Ibid.*, f^o 11 r^o ; v. p. 445.

3. Mair, *In primum Sententiarum*, H. Estienne, 29 avril 1510, in-f^o ; f^o a ii r^o : *Biblia* et faciliores theologie partes.

4. V. note précéd. ; Renouard, 284, III, p. 58. Le commentaire du second livre paraît le 24 décembre (*ibid.*, p. 59).

5. Launoy, 151, I, p. 235 ; v. p. 467. Il semble que le théologien préféré d'Almain ait été le nominaliste Gabriel Biel ; il devait le commenter en 1512 ; v. p. 594, n. 1.

6. Renouard, 284, II, p. 410 *In quattuor Sententiarum libros questionum plurimarum resolutiones...* ; dédié à Louis Pinelle le 27 octobre. Jacques Merlin de Saint-Victurnien en Limousin (Launoy, 151, II, p. 666) avait été l'élève de Balbi, qu'il tenta de défendre, après sa fuite, contre les attaques d'Andrelini (v. p. 124). Il avait publié, vers 1499, les *Questions* de Pierre d'Ailly sur le 1^{er}, le 2^e et le 4^e livres des *Sentences*. Il ne semble pas qu'on puisse l'identifier avec le Merlino que Paolo Bombace, dans une lettre datée de Bologne le 6 avril 1508, recommande à Érasme, alors chez Alde Manuce (Allen, 430, I, lettre 210, p. 443, n. 1). — Durand de Saint-Pourçain, dominicain au couvent de Clermont-Ferrand, évêque de Limoux en 1317, du Puy en 1318, de Meaux en 1326, mourut en 1334. Complètement détaché de l'école thomiste, il suivit, avec beaucoup d'indépendance, la doctrine de Scot, en se rapprochant du nominalisme ockamiste. (Quétif-Échart, 112, I, p. 586-587 ; Prantl, 186, III, p. 292-297 ; H. R. E3, 158, art. *Durandus von St-P.*, par S. M. Deutsch).

7. Lelong-Masch, 161, II, p. 145. — Sur Adrien Gémeau, associé de Sorbonne en 1495, docteur en 1502, v. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 1021, p. 440 ; il traduisit en français quelques écrits de saint Augustin : *De bono viduitatis* ; *De modi orandi*

série des préfaces, des notes, des avertissements imprimés depuis trois ans, il ajoute l'interprétation des mots hébreux, qui, introduite pour la première fois dans la Bible romaine de 1471, s'était transmise avec ses erreurs dans divers ateliers italiens¹. Ainsi se complète l'ensemble de pièces que l'on va désormais appeler le *plenus apparatus*. La *Parisiensis Parvi*, revue par Gêmeau, reste une édition médiocre ; mais elle obtint un succès dont témoignent, de 1505 à 1510, quatre réimpressions².

Pour maintenir les traditions exégétiques du Moyen-Age, paraissent, le 22 juin 1506, le *Catholicon* de Jean de Gênes³, le 20 octobre 1508, l'*Exposition* de Hugues de Saint-Cher sur les Évangiles⁴. On édit, le 23 mars 1508/9 les *Gloses* de Grégoire le Grand sur les Psaumes de la Pénitence, le 8 janvier 1509/10 son *Exposition du Cantique des Cantiques*⁵. A publier les commentateurs de la Bible, les moines collaborent avec les séculiers. Jean Foucauld, abbé de Cîteaux, fait acheter en Espagne l'*Exposition* de Jacques Perez sur les *Psaumes de David* et le *Cantique*, éditée à Valence. Le Bernardin Mathurin de Cangey en dirige l'impression chez Josse Bade ; les deux volumes sont en vente le 15 janvier et le 15 décembre 1507⁶. En 1508, le jacobin Guillaume Toutain publie les *Questions* du cardinal Jean de Torquemada sur les

Deum ; De vita S^{tae} Monicæ, et la *Rhetorica divina* de Guillaume de Paris. — Panzer, 282, VII, 80 : ... *per prestantissimum virum magistrum Adrianum Gumelli* (sic) *sacre theologie professorem recognita*.

1. Lelong-Masch, 161, II, p. 43-44. Les *Interpretationes nominum hebraicorum* contiennent également l'explication de divers mots grecs et latins difficiles. Ces interprétations sont le plus souvent inexactes et risibles.

2. Kerver, janvier 1504/5, in-f° ; Pigouchet, 26 avril 1507, in-4° ; Kerver, 1508, in-8° ; Paris, 1509, in-8°. La Bible de 1506, in-f°, s. n., ne procède pas de la *Parisiensis Parvi*. En revanche, celle publiée à Lyon par Jacques Sacon le 10 nov. 1506 reproduit la *Parisiensis* : Lelong-Masch, 161, II, p. 145 et suiv.

3. *Catholicon seu universale vocabularium ac Summa grammatices f. Johannis Genuensis*... ; Josse Bade, pour lui et Jean Petit, 22 juin 1506, in-f° ; Renouard, 284, II, p. 525-256. — L'édition a été préparée par Josse Bade. — Sur Giovanni Balbi de Gênes, dominicain, v. p. 57.

4. Panzer, VII, 246 : *Hugonis Cardinalis Expositio in IV Evangelia* ; U. Gering et B. Rembolt, in-f°.

5. Panzer, 282, VII, 244 : *In Psalmos penitentiales explanatio* ; U. Gering, B. Rembolt, 20 mars 1508/9 ; *ibid.*, 245 : *Dialogi de vita et miraculis Patrum italicorum*... (23 mars) ; — *Ibid.*, 302 ; *Gregorii Magni super Cantica Canticorum* ; B. Rembolt et J. Waterloes, 8 janvier 1509/10.

6. *Centum ac quinquaginta Psalmi Davidici*... ; Josse Bade, pour lui et Jean Petit, in-f° (15 janvier 1506/7) ; *Cantica Canticorum*..., in-f°, 15 déc. 1507 ; Renouard, 284, III, p. 124-126. V. préfaces de Josse Bade à Jean Foucauld et à Mathurin de Cangey (24 déc. 1506). Réédition le 15 juillet 1509 (*ibid.*, p. 126-127). Sur Jacques Perez, v. p. 104, n. 7 ; Panzer, 282, VII, 164, 201.

Évangiles ¹. C'est probablement par les soins d'un Chartreux que paraît, le 16 février 1509/10, l'*Exposition* de saint Bruno sur les Épîtres de saint Paul ².

Mais tandis que les séculiers et les réguliers perpétuent les méthodes du Moyen-Age, les humanistes se font théologiens, et, dès qu'ils y touchent, transforment la science de l'Écriture. Érasme publie, en 1505, les notes de Valla sur le Nouveau Testament ; Lefèvre, en 1509, donne la première édition critique du Psautier ³. De même, les œuvres les plus importantes des Pères qui paraissent de 1504 à 1510 sont imprimées par les soins de Lefèvre, de Clichtowe et de leurs amis. De même encore, ce sont eux qui recueillent la tradition mystique de Pierre d'Ailly et de Gerson, qui la renforcent et la modifient. Aux lecteurs de l'Imitation⁴, à ceux que rebute la sécheresse de la théologie terministe, ils offrent les œuvres de Richard de Saint-Victor et de Lulle ; ils offriront bientôt Ruysbroek et Nicolas de Cusa.

II

Lefèvre imprimait, au printemps de 1504, le *Paradis* d'Héraclide, les *Reconnaisances de l'Apôtre Pierre* et l'*Épître* d'Anaclet. Le volume parut le 15 juillet ⁵. En même temps, au collège du Cardinal Lemoine, il professait une série de leçons sur l'*Organon*, dont son édition venait de faciliter l'étude ⁶. Il montrait, dans

1. Panzer, VII, 291, *Quaestiones spiritualis convivii delicias praeferentes super Evangeliiis de tempore et de Sanctis...* ; J. Barbier, in-8°. — Sur Jean de Torquemada, Quétif-Échart, 112, I, p. 837-843. Né en 1388, Dominicain, il assista au concile de Constance, acheva ses études théologiques à Paris, devint prieur du couvent de Valladolid, prit part aux conciles de Bâle et de Florence, fut nommé cardinal en 1439 et mourut à Rome, au couvent de Santa Maria sopra Minerva, en 1468. — Guillaume Toutain était prieur du couvent de Lyon (*Ibid.*, II, p. 61-62).

2. Panzer, 282, VII, 303 ; *Brunonis primi prioris ordinis Carthusiensis Expositio in omnes Pauli epistolas cum epistola ad Laodicenses nunc primum prodeunte et Chrysostomi homiliis de laudibus Pauli* ; B. Rembolt.

3. V. p. 514.

4. L'Imitation paraît le 3 mai 1505, in-8°, chez Denis Roce, et le 21 juillet 1507, chez Jean Petit, in-12°, sous le nom de Gerson ; De Backer, 227, nos 62-63. — Le *Compendium Theologiae* de Gerson paraît le 2 avril 1508/9 ; Panzer, 282, VII, 295.

5. Lefèvre, 356, *Pro piorum recreatione... Paradysus Heraclidis ; Epistola Clementis ; Recognitiones Petri Apostoli...* ; *Epistola Anacleti...*

6. Cours conservés dans un cahier de Beatus Rhenanus (Bibl. de Schlettstadt, ms. 435) qui semble avoir été en partie écrit sous la dictée. Bien que la date inscrite sur la feuille de garde soit 1505, ces résumés, qui portent nettement

l'œuvre de Stagyrte, l'encyclopédie de la science humaine. « Aristote, disait-il, consacra toute son existence à la philosophie ; il écrivit sur les principes et les fins de toutes les disciplines : en dialectique, le plus subtil des logiciens ; en physique, instruit des lois universelles ; en morale, théoricien et homme d'action ; en politique, jurisconsulte ; en métaphysique, prêtre et théologien ¹ ».

Pourtant le maître laisse entrevoir à ses élèves une doctrine qui puisse compléter l'aristotélisme : et s'il ne cite pas le nom trop moderne de Nicolas de Cusa, il évoque le souvenir d'Albert le Grand ² ; si, comme le cardinal de Brixen, il admet, dans la critique de la connaissance, la plupart des thèses nominalistes ³, il pense, d'autre part, comme lui et Raymond Lulle, qu'une dialectique conduite selon des méthodes appropriées peut dépasser les conjectures et s'élever jusqu'aux essences dernières. Mais, dans ses leçons, il se contentait généralement de commenter les ouvrages inscrits au programme de la licence. Devant Beatus Rhenanus, dont nous possédons les notes précieuses, il expliqua l'*Isagoge* de Porphyre, les *Analytiques*, les *Topiques*, et quelques livres de la *Physique* ; il examinait les théories de Platon et des académiciens, les arguments des nominaux et des réalistes, les artifices de Raymond Lulle, signalait avec indignation les erreurs d'Averroès ⁴. Il prenait soin de se tenir en dehors des

la marque de Lefèvre, datent pour la plupart de 1504. — On y trouve d'abord une introduction sur Aristote, puis des notes non paginées sur la logique, les universaux, l'*Isagoge* de Porphyre, les *Analytiques*, les *Topiques*. Vient ensuite une série de notes sur la physique, paginées et datées, b iii : Parhisis, anno 1504, card. Mo.. Suit : Jacobi Fabri Stapulensis in libros de Anima Analogiarum Compendium. — V. Knod, 468, p. 31-32.

1. Bibl. de Schlestadt, ms. 435: A vitæ principio usque ad finem philosophiæ operam dedit, et... omnium disciplinarum principia et fines amplissime conscripsit : fuit namque in dyalecticis rationalis subtilissimus, in physicis mundanus philosophus, in ethnicis totus prudens et activus, in politicis jurisconsultus, in methaphysicis sacerdos atque theologus. — Plus haut, il s'efforce d'expliquer le nom d'Aristote par Aris, quod est virtus, et sto, stas, quasi constants. Cf. Knod, 468, p. 31-32.

2. *Ibid.* : Unde dici potest quod tria maxima fuerunt ingenia, scilicet in Aristotele, Salomone et Alberto. — Il dut, vers la même époque, révéler l'œuvre de Denys l'Aréopagite à Beatus Rhenanus : Knod, 468, p. 64 ; note de Beatus sur le *De Placitis philosophorum*, traduit par Budé, publié par Josse Bade en 1505 (n° 118) : Est Beati Rhenani Schlettstattini : diviniæ operationis (ut est apud magnum Dionysium) anno supra sesquimillesimum quinto.

3. *Ibid.* : notes sur l'*Isagoge* de Porphyre ; Lefèvre cite les théories des nominalistes sur les universaux : ... Et quamvis haec vera et pulchra sint...

4. Beatus souligne soigneusement dans son cahier l'exposé de la doctrine platonicienne des idées. — *Ibid.* : Ideo dixit ille canis Averroes : intellectus facit universalitatem in rebus.

écoles modernes, évitait les questions inutiles de Buridan ou Georges de Bruxelles, des sophistes que, dans la préface de l'*Organon*, il avait accusés de barbarie et d'ignorance. « Aristote, disait-il, enseigne et l'Antéchrist dispute ¹. »

Toutefois, l'activité de Lefèvre, fatigué sans doute de l'effort que lui avait coûté l'édition de l'*Organon*, semble alors se ralentir. Il se borne à réimprimer ses textes et ses commentaires ², et demande à des travaux littéraires quelque diversion. Josse Bade publie alors, avec ses notes familières, quelques traités de Cicéron, les comédies de Térence, les œuvres de Salluste, le *Carmen de passione dominica* de Juvencus, la *Nenia* de Lactance, celle de Filippo Beroaldo ³. Mais la direction de son imprimerie lui laisse peu de temps pour composer de nouveaux commentaires ⁴. Fausto Andrelini, poète royal, n'écrit plus que des pièces de circonstance ⁵. Budé s'absorbe dans la lecture des Pandectes, des juriconsultes et des historiens ⁶. Frà Giocondo, qui poursuit la reconstruction du pont Notre-Dame, cherche dans les bibliothèques parisiennes des manuscrits de Vitruve, des lettres inédites de Pline le Jeune ⁷. Le 29 novembre 1504,

1. *Ibid.* : In librum introductorium naturalis philosophiae Aristotelis collecta. — Et ergo Buridanus et alii sophistae... Aristoteles praedicat, Antichristus disputat. — Au v^o : Parrhisiis in Cardinali Monacho hec in Physicen Aristotelicam introductio lecta est et a me beato Rhinow litteris mandata. — Suivent d'autres notes également sur la Physique; Georges de Bruxelles y est à son tour traité de sophiste. Circa tamen sophistarum glossae expositionem est advertendum quod quando Georgius...

2. Lefèvre, 345³, 351^b (V. Bibliographie.)

3. *Gemina explanatio Officiorum Ciceronis, Petri Marsi et Jodoci Badii Ascensii; item ejusdem Badii in libros de Amicitia, Senectute et Paradoxis...*; Lyon, 21 août 1504, in-4^o; Renouard, 284, II, p. 281; — *P. Terentii Aphri Comediarum...*; 15 juillet 1504, in-f^o; *ibid.*, III, p. 284-285; — ... *Sallustius ab Ascensio familiariter explanatus...*, 31 oct. 1504, in-f^o; *ibid.*, p. 227-229; — *Carmina pia et religiosa...*; 21 janvier 1505, n. st., in-4^o.

4. Au reste Josse Bade, quoique grammairien et humaniste, accepte d'imprimer des ouvrages repoussés par les humanistes; il réédite le *Doctrinal* (25 août 1504, Renouard, 284, II, p. 9-10); il édite les *Questiones morales* de Tateret le 8 août 1504 (*ibid.*, III, p. 277-278). De là vient peut-être en partie le peu d'estime où les humanistes, et Érasme lui-même, finirent par tenir la science de Josse Bade. (*Ibid.*, I, p. 26-27.)

5. Andrelini, 328, *De gestis legati*, s. d.; vers 1503, 4^o; autre édition, également sans date, 4^o; traduit en français par M^e Jehan d'Ivry; Paris, 1508, in-4^o. — Il y vante le légat, entre autres choses, de réformer les Églises. — Il réimprime en 1504, chez Jean Petit, ses *Opuscula*, recueil de poèmes déjà publiés à la fin du siècle précédent (Pellechet, 748-749, 751.)

6. V. p. 481, 511.

7. Vasari, 268, V, p. 261-262; — Tiraboschi, 249, VI, p. 1174 et suiv. — Ce fut en 1504-1505 que fra Giocondo copia, dans les bibliothèques parisiennes,

il imprime chez Josse Bade l'*Épitome* d'Aurelius Victor et l'offre à Francesco Cantelmo, fils du duc de Sora¹. Vers la même date, Lefèvre, qui, sans doute, rencontrait souvent Giocondo chez Germain de Ganay, corrigea, dans la version de Niccolò Sagundino le Στρατηγικὸς λόγος d'Onésandre, qu'il voulut aussi dédier à Cantelmo². On le voit également fréquenter le poète napolitain Jacques Sannazar. L'auteur de l'*Arcadia*, imprimée à Venise, en 1502, avait suivi dans l'exil le roi de Naples déposé ; il vécut près de lui trois ans, dans les châteaux de Touraine ou d'Anjou, fidèle au prince intelligent et cultivé dont il avait reçu les bienfaits. Frédéric mort le 9 novembre 1504, il crut pouvoir reprendre le chemin de l'Italie. Mais à Paris, où il s'arrêta quelque temps, il devint le familier de ses compatriotes Paolo Emili, Fausto Andrelini, Frà Giocondo, et de Lefèvre³.

Ce fut seulement vers la fin de l'année que le professeur du

une collection de lettres inédites de Pline le Jeune, qui parurent dans l'édition qu'il donna de cet auteur, en 1508, chez Aldo Manuce. Son édition de Vitruve parut à Venise le 20 mai 1511 ; Panzer, **282**, VIII, 548.

1. Renouard, **284**, III, p. 255-256 : *Sexti Aurelii Victoris libellus aureus de vita et moribus imperatorum romanorum a Caesare Augusto usque ad Theodosium...* ; in-8°. — Sextus Aurelius Victor, historien latin de la seconde moitié du IV^e siècle, a laissé sous le titre de *Caesars* une histoire des empereurs, d'Auguste à la mort de Constance, et, sous le titre d'*Épitome*, un récit plus détaillé, sur le même plan, qui va d'Auguste à Théodose (Teuffel, **489**, p. 1044-1047). — C'est l'*Épitome*, encore inédit, que Giocondo publia.

2. Onésandre, platonicien, écrivit quelques commentaires perdus de Platon, et un traité important sur l'art militaire, où il s'est souvenu de Xénophon (Christ, **488**, p. 908). — Le volume manque à la Bibl. Nationale ; British Museum, *Catal. of print. books*, 523 b 34 (1). — Renouard, **284**, III, p. 94 : *Onosandri (sic) viri clarissimi ad Q. Verannium de optimo imperatore ejusque officio opusculum plane divinum* ; J. Bade, in-8° ; au v^o du titre : Francisco Cantelmo Sigismondo ducis Sorae filio Jacobus Faber Stapulensis ;... Paris, cal. de mars 1506, n. st. — Colophon : Onosandri... finis ad X kalendas januariaria anni MDIII (23 déc. 1504). Cette dernière date la bonne ; Lefèvre, dans sa dédicace à Cantelmo, fait allusion à l'*Épitome* d'Aurelius Victor qui vient de lui être offert (v. n. précédente). La fausse date de la dédicace reste difficilement explicable. — Sur Niccolò Sagundino, Tiraboschi, **249**, VI, p. 775-777 ; Zeno, **262**, I, p. 333-346 ; Grec, né à Négrepont, il vint avec l'empereur Jean VI Paléologue à Ferrare et à Florence pour le concile, où il servit d'interprète ; il se fixa à Venise, comme secrétaire ducal ; au cours d'une voyage en Grèce, il perdit, dans un naufrage, toute sa famille. Il passa au service de Pie II et mourut à Rome le 23 mars 1463.

3. Tiraboschi, **249**, VII, p. 1211 et suiv. ; Rossi, **251**, p. 364 et suiv. — Jacopo Sannazaro naquit à Naples en 1458 ; son roman pastoral de l'*Arcadia* était écrit dès 1481 ; il avait composé, pour les divertissements de la cour de Naples, une série de pièces plaisantes et spirituelles (*farse*) destinées à la représentation. — Sur les relations de Lefèvre et de Sannazar, v. *Pia et enunclata opuscula*, **333**, préface de Jacques Toussaint : Sannazarii... ejus diutissima consuetudine superioribus annis et Faustum... et Jacobum Fabrum Stapulensem ac Paulum Aemylum... usos fuisse nemini non est in ore. Lusit et idem Sannazarius (cum Parisius ageret) hoc distichon in fratris illius Jucundi laudem...

Cardinal Lemoine revint à ses études de philosophie religieuse. Le 1^{er} avril, chez Henri Estienne, il imprimait, avec le *Pimander*, — recueil des quatorze premiers livres hermétiques, déjà publiés en 1494, — l'*Asclépius* ou *Traité de la Volonté divine*, traduit par Apulée, et un dialogue où Lodovico Lazarelli, humaniste et poète, exposait au roi de Naples Ferdinand les doctrines secrètes du Trismégiste¹. Comme Ficin, Lefèvre attribuait aux rédacteurs du *Pimander* et de l'*Asclépius* une inspiration prophétique²; et l'étude de la sagesse alexandrine le conduisait d'Aristote, dont il venait de réimprimer la *Physique* et l'*Éthique*, à Denys l'Aréopagite, aux mystiques chrétiens, à Raymond Lulle dont il relisait, pour une édition prochaine, les *Contemplations*.

Clichtowe, qui achevait alors en Sorbonne ses cours de théologie, était moins assidu au collège du Cardinal Lemoine³; Bouelles avait quitté Paris pour Bruxelles⁴; mais Beatus Rhemanus se laissait pénétrer par les enseignements de Lefèvre. Il complétait sa bibliothèque; pour ne pas condamner les docteurs de l'École sans les avoir lus, il achetait, en 1504, les leçons de Georges de Bruxelles et de Bricot sur la *Physique*, les commentaires d'Egidio de Rome sur la *Métaphysique* ou l'*Organon*, imprimés à Paris vers 1490; les *Obligations* d'Albert de Saxe; les *Concepts et les Insolubles*, les *Exponibles*, le *Traité de l'Ame* de Pierre d'Ailly, le commentaire de Dorp sur les *Summulae* de Buridan. Mais, avec plus de soin, il acquit les livres modernes où se renouvelait l'étude de la philosophie: l'édition vénitienne de Boèce parue en 1499, les *Oppositions* de Bouelles, son *Intro-*

1. Lefèvre, 357. Sur les doctrines et les livres hermétiques, v. p. 156. — Sur Lodovico Lazarelli, de San Severino dans la Marche, mort le 23 juin 1500, poète couronné par Frédéric, roi de Naples, v. Tiraboschi, 249, VI, p. 988. — C'est par erreur que Hain (8455) indique une édition s. l. n. d., in-4^o, antérieure à la fin du xv^e siècle, qui contiendrait le *Pimander*, l'*Asclepius* et le *Crater* de Lazarelli, et se terminerait par un dodecastichon de Pierre Laporte. Il y a confusion avec l'édition de Lefèvre, qui se termine ainsi. — L'*Asclepius* avait été publié en 1497, in-f^o, s. l. n. d. (British Museum, *Catal. of printed books*, 12403 h. 2.) — V. éditions d'Apulée, Hain, 1314-1319.

2. Lefèvre, 357. — Argumentum Marsilii Ficini Florentini in librum Mercurii Trismegisti ad Cosmum Medicen; — f^o 2 v^o: ... Nec ut philosophus tantum, sed ut propheta sepe numero loquitur canitque futura. Hic ruinam previdit prisce religionis, hic ortum nove fidei, hic adventum Christi, hic futurum judicium, resurrectionem seculi, beatorum gloriam, supplicia peccatorum...

3. Le 24 février 1505, il réédite, avec Josse Bade, la série de leurs manuels de grammaire et des manuels de Dati et de Negri déjà publiés en 1502 (Renouard, 284, 11, p. 362-3).

4. Bouelles, 396, *Epistolae*, f^o 168 v^o-169 r^o; lettre à Lefèvre, datée de Bruxelles, 8 mai 1505.

duction à la Métaphysique ; diverses traductions de Ficin ; le *De Resurrectione* d'Athénagore, le *De Morte* de Xénoerate, le *Tableau de Cébès*, imprimés à Paris en 1498, les *Livres hermétiques* publiés par Lefèvre en 1494 ; un dialogue attribué à Platon, l'*Axiochus*, traduit par Rodolphe Agricola ; les lettres de Pie de la Mirandole l'introduisaient parmi les philosophes et les humanistes de Florence et de Venise ; en même temps les lettres les discours, les poésies de Robert Gaguin, lui révélaient les efforts des humanistes français pour fonder à Paris la science et l'imitation de l'antiquité ¹.

*
* *

Vers le mois de décembre 1504, Érasme, las de la vie médiocre qu'il menait à Louvain, regagna Paris ². Il espérait y trouver assez d'élèves pour assurer la liberté de son existence et de son travail ³. Le livre des *Adages*, d'une impression peu correcte, lui semblait pauvre, maintenant qu'il connaissait à fond les auteurs grecs. Dès son retour, il annonçait à Colet une nouvelle série de proverbes anciens ⁴. Mais les œuvres classiques ne le séduisaient plus. « Je ne puis dire, écrivait-il au professeur d'Oxford, de quelle passion je me sens entraîné vers les lettres sacrées, et quel ennui m'inspire ce qui m'en détourne, ou me retarde dans leur étude. Je veux y consacrer le reste de mon âge... ⁵ » Il s'étonnait que Colet ne publiât pas ses commentaires de saint Paul et de l'Évangile ⁶, et ne voulait plus retarder la

1. Knod, 468, p. 58-64 ; n° 99, 97-98, 91, 107-109, 111, 96, 100, 103, 93, 114, 115, 89. — Beatus, reçu bachelier ès arts en 1503, passa la licence avant Pâques 1505 (Arch. de l'Univ. de Paris, Reg. 85, fo 56 v°, 70 v°). Il y est nommé Beatus Renau ou Renault.

2. Trois lettres seulement nous renseignent sur ce nouveau séjour : Allen, 430, 1, lettres 181, 182, 184 ; p. 403-412, 413-414.

3. *Ibid.*, lettre 181, à Colet, p. 403, l. 28.

4. *Ibid.*, p. 406, l. 82 : Poenitet enim prioris aeditionis, vel quod typographorum causa sic est mendosa, ut studio depravata videatur, vel quod instantibus quibusdam praecipitavi opus, quod mihi nunc demum jejunum atque inops videri coepit, posteaquam graecos evolvi auctores. Decretum est igitur altera aeditione et meam et chalcographorum culpam sarcire...

5. *Ibid.*, p. 404, l. 24 : Dici non queat, optimo Colete, quam velis equisque properem ad sacras litteras, quam omnia mihi fastidio sint quae illinc aut avocant aut etiam remorantur... Liber ac toto pectore divinas litteras aggrediar, in hiis reliquam omnem aetatem insumpturus.

6. *Ibid.*, l. 15 : Miror nihildum tuarum commentationum in Paulum atque in Evangelia prodisse in lucem. Equidem non ignoro tuam modestiam ; verum ista quoque tibi vincenda et publicae utilitatis respectu excutienda.

fondation de cette théologie nouvelle dont il avait exposé les méthodes. Il ne renonçait pas à son projet d'écarter les lettres de saint Jérôme, mais la Bible le sollicitait davantage ; il savait le texte de la *Vulgate* plein de fautes de traduction et d'erreurs de copiste. L'été précédent, à Louvain, dans la bibliothèque des Prémontrés du Parc, il avait découvert un manuscrit des *Notes* de Laurent Valla sur la version du Nouveau Testament ¹. Il le fit imprimer par Josse Bade : le livre fut mis en vente le 13 avril 1505 ².

L'Anglais Christophe Fisher, protonotaire apostolique, en reçut l'hommage. La préface fut dirigée à la fois contre les ennemis de la culture humaniste et les ennemis de la théologie moderne. Érasme, qui jadis, au couvent de Steyn, avait défendu Valla contre les préventions de Corneille Gérard ³, recommandait maintenant l'apologie de ses violences salutaires ⁴. « Les lettres dépravées exigeaient un censeur des Barbares... Si l'on pense comme ces Goths ont indignement confondu toutes les disciplines, avec quel orgueil ils enseignent leur faux savoir, avec quel absurde entêtement ils soutiennent leur propre ignorance et méprisent l'érudition d'autrui, on trouvera sans doute bien modeste l'indignation de Valla ; on jugera sa colère pieuse et nécessaire... ⁵ » Mais les théologiens vont accuser de témérité un grammairien qui ose étudier l'Écriture. Ils admettent que Nicolas de Lyra corrige la version de l'Ancien Testament d'après l'original hébreu ; pourquoi défendre à Valla de comparer avec le texte grec la traduction de l'Évangile et des Épîtres ? Sans doute Lyra était docteur, mais quand il collationnait les manuscrits, examinait les mots, il ne faisait œuvre que de grammairien ⁵. La théologie, reine des sciences, ne peut se passer de

1. Allen, I, introd. à la lett. 182. — Sur les notes de Laurent Valla, v Richard Simon, 160, p. 484-487.

2. Érasme, 434, *Laurentii Vallensis... in latinam novi Testamenti interpretationem ex collatione graecorum exemplarium Adnotationes*. — Bibl. Nat., Rés. A 1136 ; Renouard, 284, III, p. 344-345.

3. V. p. 265.

4. La préface d'Érasme forme la lettre 182 de l'édition Allen (430, I, p. 406-412).

5. *Ibid.*, p. 408, l. 70 : Postulabant sic depravatae, sic contaminatae litterae audacem Zoilum ac $\xi\rho\theta\rho\sigma\mu\acute{\alpha}\sigma\tau\iota\gamma\alpha$... P. 409, l. 78 : Quod si quis perpenderit quam foede disciplinas omnis confuderint isti Gothi, quanto supercilio suam incertiam perdoceant, quam stolidi perveracia et propriam tueantur ignorantiam et alienam eruditionem aspernentur, fortasse permodestus videbitur Vallae dolor, pia stomachatio, ac necessaria magis quam procaeca reprehensio...

6. *Ibid.*, p. 409-410, l. 128 : Lyra quum vocem excutit, num theologi ac non magis grammatici vices agit ?

l'humble science des mots ¹. L'inspiration ne suffit pas pour expliquer la Bible ; il faut d'abord comprendre exactement la lettre ; et lorsqu'elle est altérée ², on doit la corriger avec la prudence et le respect qu'exigent tous les livres et surtout les livres sacrés ³. Pour l'Ancien Testament, il faut se reporter à l'hébreu, au grec pour le Nouveau ; le Décret de Gratien lui-même en fait foi, et c'est pour permettre aux théologiens de corriger les fausses leçons de la Bible, que le concile de Vienne ordonnait aux autorités ecclésiastiques d'organiser l'enseignement de trois langues ⁴.

L'ouvrage de Valla, qu'une brève lettre de Josse Bade recommandait aux lecteurs, ne contient qu'une série de notes critiques et de remarques sur la Vulgate des Évangiles, des Épîtres pauliniennes et canoniques, et de l'Apocalypse. L'humaniste italien en montre les inexactitudes et les erreurs, en relève les variations dans les divers manuscrits, en corrige dédaigneusement la mauvaise latinité, sans perdre une occasion de reprocher aux théologiens leur ignorance du grec, sans épargner les docteurs les plus illustres et saint Thomas lui-même ⁵. Mais, par la publication du livre de Laurent Valla, Érasme entendait avant tout donner à ses lecteurs une leçon de méthode ; leur montrer comment ils devaient remonter aux sources et conduire l'examen critique des textes sacrés ⁶. Absorbé par ses études bibliques, il n'avait pas le temps d'entreprendre un travail plus profane et de préparer la nouvelle édition des *Adages*. Il se contenta de réimprimer chez Jean Philippe la collection de 1500 ⁷.

Pour la première fois il était satisfait de vivre à Paris. Son

1. *Ibid.*, l. 132 et suiv. : Ac ne ipsa quidem, opinor, disciplinarum omnium regina theologia ducet indignum admoveri sibi manus ac debitum exhiberi obsequium a pedissequa grammatica; quæ tametsi nonnullis est dignitate posterior, nullius certe opera necessaria...

2. *Ibid.*, l. 151 : Verum num etiam nostros errores ad Spiritum authorem referemus ? Esto bene verterint interpretes : sed bene versa pervertuntur. Emendavit Hieronymus : at rursus depravantur emendata.

3. *Ibid.*, p. 411, l. 161 : Ea tamen cautione temperantiaque, quæ quum omnibus libris tum sacris in primis debetur.

4. Érasme tient à citer exactement ses autorités : Décret, I, dist. 9 ; Clement. II, tit. De magistris (l. 171 et 181).

5. Richard Simon, 160, p. 485-486.

6. Érasme, 434, f^o 45 r^o : Habes itaque, lector optime opus bonæ eruditionis plenissimum, longæque magis quam quibusdam visum est pium et utile. Quid enim magis pium ac non pertinaciter errantibus erroris causas ostendere ? Quidve utilius quam divinas Scripturas e fontibus haurire, et ad eos, si qui dissimulant, rivis ipsos redigere ?...

7. Vander Haeghen, 425, p. 8.

enseignement et la vente de ses livres lui permettaient une vie suffisamment aisée¹. Les humanistes le connaissaient et l'estimaient comme poète latin, comme auteur de l'*Enchiridion*, comme éditeur des *Adages*, du *De Officiis* et des *Notes* de Laurent Valla. Lié avec Fausto Andrelini, Paolo Emili, Josse Bade, il dut rencontrer Lefèvre ou Budé. Mais on chercherait en vain, dans sa correspondance, une allusion au maître du Cardinal Lemoine. Le petit nombre des lettres qui datent de cette époque ne suffit peut-être pas à nous expliquer ce silence. Déjà, lors de ses précédents séjours dans la capitale, Érasme semble avoir peu suivi le travail de Lefèvre. Il pouvait maintenant se passer de ses leçons ; il savait mieux que lui le grec, il écrivait un latin plus pur, plus élégant et plus nerveux. Il n'avait pris, sans doute, qu'un intérêt médiocre à l'édition du *Paradisus*, pénétré de pensée monastique, des *Recognitiones Petri*, que son esprit critique devait juger médiocres et probablement apocryphes, ou des *Livres hermétiques*, dont les doctrines confuses auraient difficilement pu séduire sa claire et précise intelligence. D'autre part Lefèvre, qui, maître ès arts, n'osait aborder le texte de la Bible, blâmait peut-être Valla, simple grammairien, d'avoir voulu corriger la version du Nouveau Testament.

Mais Érasme allait quitter la France. Mountjoy le pria avec insistance de retourner en Angleterre, et lui offrait, comme en 1499, une pension. Il accepta ; puisqu'il devait renoncer à son cher projet de visiter les écoles italiennes, mieux valaient pour lui Londres ou Oxford que Paris. Il y retrouverait des amitiés anciennes, et les encouragements qui lui manquaient ailleurs ; il reverrait Colet, l'initiateur de la théologie nouvelle, Grocyn, Linacre, Thomas More, qui auraient fait honneur aux Universités d'Italie. Il quitta le continent ; bientôt, fêté par les humanistes et les théologiens anglais, il s'installait à Londres pour quelques mois, et rendait compte au nouveau prieur de Steyn, Servais Roger, de ses projets².

1. Allen, 430, I, lettre 185, à Servais Roger ; p. 414, l. 6 : ... Istic jam non contemnendae spes. — La lettre fut écrite de Londres, vers la fin de 1505.

2. Même lettre. — La date du passage d'Érasme en Angleterre n'est pas connue avec précision. Dans la lettre à Servais (v. n. précéd.), il dit (l. 11) qu'il habite l'Angleterre depuis plusieurs mois. Mais cette lettre même n'est pas exactement datée. Il partit évidemment après la publication du Laurent Valla. — *Ibid.*, l. 13 : Sunt enim Londini quinque aut sex in utraque lingua exacte docti,

*
* * *

Lefèvre avait repris, sans plus admettre désormais aucune diversion littéraire, son œuvre philosophique et religieuse. Frà Giocondo, Sannazar, avaient regagné l'Italie. Josse Bade suffisait à publier Horace, Perse ou Juvénal, les poèmes pieux de Juvencus ou de Pierre Bury, les discours de Beroaldo, d'Ange Politien, d'Ernolao Barbaro, le *De Triplici Vita* de Ficin ou les lettres de Charles Fernand, les *Élégies* de Valla, les traités grammaticaux de Perotto, de Sulpizio ou de Dati ¹. De nouveau Lefèvre voulut demander aux philosophes antiques la doctrine rationnelle, aux mystiques et aux contemplatifs chrétiens, la doctrine intellectuelle.

Bien qu'absorbé par l'étude du droit, Guillaume Budé aimait aussi à chercher auprès des moralistes grecs les règles de l'éthique naturelle, auprès des Pères de l'Église, celles de la vie contemplative et ascétique. A Rome, où il accompagnait l'ambassade

quales opinor ne Italia quidem impraesentiarum habet. Nihil mihi arrego; sed, ut videtur, nemo horum est qui non tribuat multum ingenio doctrinaeque meae.

1. Horatius, *De arte poetica, ab Ascensio familiariter expositum* (rééd.); J. Bade et Jean Petit, 13 sept. 1505, in-4°; Renouard, 284, II, p. 498; — *Epistoliarum... familiare commentum* (rééd.); J. Bade, 1505, in-4°; *ibid.*, p. 501; — *Opera ascensianis asteriscis illustrata*; J. Bade, 13 janvier 1506, n. st., in-8°; *ibid.*, p. 469-470. — *Virgiliana Opera*, J. Bade, 1505, in-f° (douteux); *ibid.*, III, p. 363-4. — *P. Auli Persii familiaris explanatio* (rééd.); J. Bade pour J. Petit, 24 avril 1505, in-4°; *ibid.*, III, p. 148-149. — *Juvenalis familiare commentum* (rééd.); J. Bade, 7 mars, 1506 n. st., in-4°; *ibid.*, II, p. 538. — *Juvenus... immensam evangelice legis majestatem heroicis versibus concludens ab Jodoco Badio Ascensio... elucidatus*; J. Bade, 21 janvier 1506, n. st.; *ibid.*, p. 545-546; — *Pacanes quinque festorum divae Virginis Mariae et quidam alii ejusdem hymni a magistro Petro Burro Ambianensi canonico... editi, et ab Ascensio expositi*; J. Bade, s. d. (1505), in-4°; à la page du titre : *Fausti poetae regii ac canonici Bajocensis tetrastichon ad Beatam Virginem*; *ibid.*, II, p. 243-247. — *Orationes prelectiones praefationes et quaedam mythicae historiae Philippi Beroaldi; item plusculae Angli Politiani, Hermolai Barbari atque una Jasonis Maini Oratio...*; J. Bade, pour lui et J. Petit, 13 nov. 1505, in-4°; *ibid.*, II, p. 161-162. — *Marsilius Ficinus, de Triplici Vita*; J. Bade pour Jean Petit, 4 juin 1506, in-8°; *ibid.*, p. 442. — *Epistolae Caroli Phernandi*, J. Bade, s. d. (1506), in-4°; *ibid.*, p. 437-439. — *Grammatica Nicolai Perotti cum textu Judoci Badii*; J. Bade, 15 juillet 1505; *ibid.*, III, p. 139-140. — *Laurentii Vallae de lingua latina quam optime meriti de ejusdem elegantia* (rééd.); J. Bade pour lui et Jean Petit, 7 déc. 1505, in-f°; *ibid.*, III, p. 327. — *Grammaticae Sulpitiana cum textu ascensiano* (rééd.); J. Bade, 5 avril 1506, n. st., in-4°; *ibid.*, p. 265-266. — *Augustini Dathi... libellus de elegantia...* (rééd.); J. Bade pour lui et J. Petit, s. d., 1506, in-4°; *ibid.*, II, p. 365-366. — J. Bade rééditait en même temps, il est vrai, le *Doctrinal* (août 1506 ? *ibid.*, II, p. 10-11).

d'obéissance ¹, il acheva de traduire le *De Tranquillitate Animi* de Plutarque, et l'offrit dans les premiers jours de mai, à Jules II ². Rentré vers le début de l'automne, il publia chez Josse Bade, avec le *De Tranquillitate Animi*, les deux autres livres de Plutarque traduits en 1503, le *De Fortuna Romanorum* et le *De Fortuna Alexandri*. Il y ajouta une lettre de saint Basile à saint Grégoire de Nazianze sur la vie solitaire ³. Lefèvre, le 1^{er} octobre, écrivit la préface du nouveau livre, qui parut le 15 ; et lorsque Budé, le 18 mars 1505/6, réimprima le *De Placitis*, Lefèvre en précéda le texte d'une nouvelle épître liminaire, adressée à Hermonyme ⁴.

Vers la fin de l'automne, avec l'aide de ses élèves, Clichtowe, Beatus Rhenanus, Wolfgang Pratensis, Lagreanus, il relut et corrigea, sur le manuscrit qu'il conservait depuis 1491, les deux premières parties des *Contemplations* de Lulle. Le volume parut le 5 décembre 1505 ⁵.

Le prologue de l'auteur expose la division toute symbolique de l'ouvrage ⁶. La première distinction du premier livre analyse la joie que l'on doit éprouver à la pensée de l'existence de Dieu, de l'homme et du prochain ; les autres étudient les attributs divins, l'infinité, l'éternité, l'unité, la trinité, la puissance, la science, la vérité, la bonté. Les treize distinctions du second traitent de la création, de la justice et de la miséricorde divine, de la gloire du Paradis. Lefèvre ne jugea pas utile d'imprimer les trois autres, dont les Chartreux de Vauvert possédaient un

1. Delaruelle, 406, p. 82.

2. *Ibid.* — L'ambassade avait fait son entrée à Rome le 15 avril. Au cours de ce voyage, Budé connut l'humaniste Pietro Riccio (Petrus Crinitus), élève d'Ange Politien et auteur de deux recueils, *Vitae poetarum latinorum* et *De honesta disciplina*, édités par Josse Bade le 13 juin 1508 (Renouard, 284, II, p. 350-351). A Florence, Budé put voir le ms. des *Pandectes Pisanes*.

3. Renouard, 284, III, p. 171-172 : *Praeclarissima et bonis institutis accommodatissima Plutarchi ex interpretatione Guilielmi Budei Opuseula : De Tranquillitate et securitate animi lib. I ; cui accessit eodem interprete : laudatissima Basilii magni epistola de vita per solitudinem transigenda ; De Fortuna Romanorum ex Plutarcho, lib. I ; De Fortuna vel virtute Alexandri, lib. II* ; in-4° ; F° 1 r°-v° : *Jacobus Stapulensis Guilielmo Budeo* ; Paris, cal. d'oct. 1505 : *Ascensius Stapulensi suo* ; six distiques publiés par Renouard. — Il y eut une seconde impression donnée dans le courant de l'année, par Josse Bade pour Olivier Senant ; *ibid.*, p. 172.

4. Renouard, 284, III, p. 172-173 ; *Bibl. de Schlettstadt*, 219 et 270.

5. Lefèvre, 358, f° 1 v° ; v. p. 134. — Les collaborateurs de Lefèvre sont cités à la fin de la préface, même f°.

6. Littré-Hauréau, 199, p. 220-235. Les *Contemplations* furent composées avant 1298 ; v. p. 134 ; — Probst, 202, p. 96 et suiv.

manuscrit, donné à leur couvent par Raymond lui-même ¹. Mais aux *Contemplations* il voulut ajouter, comme complément nécessaire, le cinquième livre du *Blaquerna*, le *Dialogue de l'Ami et de l'Aimé*, copié par lui même en 1500 à Sainte-Justine de Padoue ². Il offrit le volume à un novice de la Chartreuse parisienne ³. Dans la préface, écrite le 1^{er} novembre, au cloître Notre-Dame, il disait quelle joie lui avait apparue, quatorze ans auparavant, le traité de Lulle. « J'y trouvai tant de consolation, que je fus presque conduit à quitter le monde et à chercher Dieu dans la solitude, où peut-être j'aurais été plus heureux... Beaucoup m'en dissuadaient ; divers soucis, des études commencées me retinrent. Tandis que je remettais à plus tard ma retraite, j'en conservais l'ardent désir, et pour m'entretenir dans mon intention, je visitais les hommes que l'on considérait comme des saints. Je vénérais profondément ceux qui, foulant aux pieds le monde par amour de Dieu, savaient, par la parole et l'exemple, élever l'âme de qui venait vers eux ; Mombaer, l'abbé de Livry, de sainte mémoire, Bourgoing, Raulin, qui ont établi une plus stricte observance dans un nombre infini de couvents, Jean Standonck, d'une austérité sans défaillance, et tant d'autres qui connurent tous les secrets de la sainteté ⁴. » Il souhaitait que son livre fût lu surtout par des religieux, par ceux de ses amis

1. Lefèvre, 358, f^o 1 v^o ; Apud sancte conversationis vestre parisiacam domum... volumen habetur tres reliquos libros continens. ex dono ejusdem pii viri dum adhuc ageret in humanis... ; primum autem volumen vobis deerat. — Cependant la Bibliothèque Nationale possède les deux premiers livres, dans un ms. (lat. 3448 a) donné aux Chartreux de Vauvert par Raimond lui-même : Ego Raymundus Lul do librum istum conventui fratrum de Cartusia. Et au-dessous : Hoc est primum volumen meditationum magistri Raymundi, quod ipse dedit fratribus et domui Vallis Viridis prope Parisius, cum duobus aliis sequentibus voluminibus istius tractatus, anno gratiae MCC nonagesimo octavo (Litré-Hauréau, p. 235). Ce ms. était probablement sorti du couvent en 1505. — L'édition de Lefèvre est la première des *Contemplations*.

2. V. p. 391.

3. Lefèvre, 358, f^o 1 v^o ; Jacobus Stapulensis Gabrieli neophilo Carthusio salutem in Domino omnium Salvatore... ; Parisiis, ex claustro dive Mario.

4. F^o 1 v^o : Fluxerunt anni supra quatuordecim... Propositum... interturbaverunt quam plurima. Dissuadebant nonnulli, partim retinebant curae et quaedam nondum absoluta studia. Dum igitur differo, dum mundi fugam protelo, desiderio tamen semper aestuans, propositum fovebam, visitando sanctos opinione hominum viros. Colebam insuper mirifere eos, qui zelo Dei mundum calcantes, et verbis et operibus accedentium mentes elevabant, Momburnum (inquam) sancte memorie Liveriacensem abbatem, Burganium, Rolinum, innumeros pene ad sanctiorem vitam scenobiorum (*sic*) restitutores, Joannem Standucium, austeritate vite (dum viveret) admodum austera et pertinaci ; et in omni sanctimonia vite viros quamplurimos.

qui habitaient de lointains monastères, Barnabé Burreck, abbé d'Engelberg, Josse, novice au couvent de Saint-Gall, et l'ermite Gilbert dans la solitude des bois de Livry ¹.

Pourtant il ne cessait de travailler à la restauration de l'aristotélisme ; il expliquait au collège du Cardinal Lemoine le *De Anima* ², revoyait et corrigeait, pour les presses d'Henri Estienne, la version que Lionardo Bruni avait donné de la *Politique*, du premier et du troisième livre de l'*Économique*, faussement attribués au philosophe ³ ; il en rédigeait un commentaire dans lequel il s'appliquait, suivant sa méthode, à marquer la suite des idées et le sens exact des mots difficiles ; avant la fin de l'année il rédigeait la préface du livre, dédié à Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève. Une fois de plus il célébrait Aristote. « On doit, disait-il, le comparer à un homme que Dieu aurait placé sur quelque haute cime, pour contempler d'un coup d'œil tout le genre humain, et les admirables lois par lesquelles la Providence le régit ⁴. » En quelques mots précis, sans faire appel aux distinctions et aux catégories de l'École, il résumait la *Politique* et l'*Économique*.

Pour préparer l'édition, Lefèvre avait dû lire de près la *République* et les *Lois* de Platon. Il imagina d'en extraire toutes les sentences et toutes les formules dans lesquelles s'est exprimé, au cours de ces deux ouvrages, l'idéal platonicien d'une législation parfaite, et de les grouper en sept centaines et en sept livres. Avant la fin de l'année, il dédiait à Jean de Ganay ces *Hécatonomies*. Il destinait son travail aux étudiants en droit, que l'étude des lois philosophiques et abstraites conduirait

1. *Ibid.* : Ad te imprimis, qui novella es et adhuc tenera religionis plantatio ; ad silvosam Gilberti eremite amici nostri solitudinem ; et in Elvetia ad confratres tuos, Barnabam abbatem in monte Angelorum ; et ad Judocum religiosum primo adhuc tyrocinio in Scenobio Sancti Galli militantem ; ad Nicolaum Moravum in Pannonia, in Polonia ad Joannem Solidum Cracoviensem, religiosi propositi adolescentem.

2. Bibl. de Schlettstadt, ms. 435, b iiii v^o : Jacobi Fabri Stapulensis in libros de Anima analogiarum compendium.

3. Le premier livre était considéré dans l'antiquité comme de Théophraste. Le texte grec du troisième, dont l'auteur reste inconnu, et qui a pour objet l'économie domestique, était déjà perdu ; on n'en connaissait que la traduction latine (Christ. 488, p. 498).

4. Lefèvre, 359, Bibl. Nat., Rés. R 342. — La préface à Briçonnet est datée seulement de 1505. — F^o 1 r^o : Visus est mihi Aristoteles alicui viro comparandus, quem Deus, in altissima specula collocatum, unde uno contuitu universi cetus hominum facile lustrari possent, fecisset sue admirande circa homines dispensationis contemplatorem.

aisément à l'intelligence des lois impériales et romaines ¹. L'impression du volume fut assez lente, d'autant plus que Lefèvre y ajouta le second livre des *Économiques*, considéré comme apocryphe par Plutarque et que Bruni avait négligé ². Tandis que travaillaient les presses d'Henri Estienne, il eut le temps d'achever, le 15 janvier 1505/6, la réimpression des *Artificiales Introductiones*, commentées par Josse Clichtowe ³. Cependant Rhenanus, qui corrigeait, avec Pierre Laporte, les épreuves des traités aristotéliens ⁴, acquérait de nouveaux livres ; il étudiait le platonisme dans les écrits de Pic et le *Tableau de Cébès*, l'aristotélisme dans les commentaires de Lefèvre ; de la philosophie antique passait à l'Écriture, aux Épîtres canoniques et pauliniennes qu'il lisait dans l'édition de Delft, à Tertullien, à Denys. Les *Contemplations* de Lulle, la *Théologie Naturelle* de Raymond de Sebonde, le conduisaient jusqu'au seuil des doctrines plus secrètes de Nicolas de Cusa ⁵.

Le recueil de la *Politique*, des *Économiques*, des *Hécatonomies*, parut le 5 août 1506. Quelques vers de Beatus le présentèrent aux lecteurs. Lefèvre ne prenait plus la peine de combattre, comme dans la préface de l'*Organon*, les défenseurs de l'Aristote scolastique. Lionardo Bruni, dont il publiait le Prologue, parlait pour lui. « Je voyais, disait le chancelier florentin, que les livres d'Aristote, dont les Grecs ont jugé le style élégant, étaient, par la faute de mauvais traducteurs, devenus ineptes et ridicules ; de graves erreurs dénaturaient sa pensée. J'ai voulu qu'on cessât de chercher Aristote à travers les énigmes et les sottises d'interprètes ignorants et mensongers, qu'on pût le

1. *Ibid.*, f° 135 v°-168 r°. — La dédicace à Jean de Ganay : Joanni Ganaio Parlamentei curie Francie senatus primario presidi (f° 135 v°), est datée seulement de 1505. — ... Si post lectam Ethicen et Politicen (quas omnino ante voluminum juris aggressionem prelibare eos oportet qui legitime instruuntur), ex philosophicis legibus ut ex quibusdam preluclis ad illas sacrosanctas augustas et imperatorias leges surgerent.

2. *Ibid.*, f° 168 v° : Prefatiuncula in sequentes libros ;... Economiarum publicarum Aristotelis liber unus. Ce troisième livre, relatif au gouvernement des revenus publics, est l'œuvre d'un péripatéticien postérieur à l'époque d'Alexandre.

3. Lefèvre, 3504 ; Knod, 468, 161 ; Bibl. de Schlettstadt, 254 (1).

4. Lefèvre, 359, f° 178 r°.

5. Knod, 468, p. 64-73 ; livres acquis par Beatus Rhenanus en 1505-1506 ; n° 127 ; *Commentationes Joannis Pici...*, Bologne, 1496, in-f° ; 116 ; 136 ; 137 ; 125 ; 131 ; Tertullien, *Apologeticus*, s. l. n. d., in-f° ; pour Denys, v. p. 473, n. 2. ; n° 138 ; 145, Raimundus de Sabunde, *Theologia naturalis sive liber creaturarum*, Nuremberg, 1502, in-f° ; 163.

contempler face à face ¹. » Mais, pour la première fois, Lefèvre, dans le commentaire du huitième livre, exposa tout son programme d'enseignement libéral. Deux ans après l'apparition de l'*Enchiridion*, il voulut dire comment il entendait la formation d'un esprit et d'une conscience.

Comme Érasme, il ne permet pas que l'on consacre trop de temps aux éléments de la grammaire ; à peine capable de comprendre le latin, l'élève doit étudier les poètes. Avant tout il lira Virgile, mais il évitera les auteurs sensuels et légers ; il leur préférera ceux qu'inspire la loi chrétienne, « le chaste Prudence », et, parmi les modernes, Battista Spagnuoli. Puis il cherchera des modèles de prose élégante chez les meilleurs écrivains antiques et modernes, dans les lettres de Cicéron, de Pline le Jeune, de Filelfo, apprendra la théorie de la rhétorique dans Cicéron. Lefèvre ne croit pas utile qu'il connaisse à fond l'histoire du monde païen ; Josèphe et les Hagiographes lui enseigneront les destinées du peuple juif, et la propagation du christianisme dans l'empire romain. Une fois l'élève en possession de l'art d'écrire et de parler, il recherchera des connaissances plus réelles et plus solides. Lefèvre conserve, sans y rien changer, les cadres de l'enseignement qui se perpétue à la Faculté des Arts, le *trivium* et le *quadrivium* : le disciple aborde en premier lieu la dialectique, la théorie et la pratique du raisonnement ; mais, au lieu de perdre son temps à suivre les sophistes, il lit le véritable Aristote avec l'aide des interprètes anciens ou des hellénistes modernes. L'arithmétique, la géométrie, la théorie de la musique, l'astronomie, complètent sa science des formes abstraites. Il passe alors à l'étude de la nature et de l'homme ; dans les livres retrouvés d'Aristote, il approfondit la physique, l'éthique avec ses compléments, la politique, le droit et l'économie. Lefèvre veut ensuite le conduire à la connaissance de Dieu ; à son tour il ébauche le plan d'une théologie nouvelle. La *Métaphysique* d'Aristote laisse entrevoir, du

1. F^o 1 v^o : Prologus Leonardi Aretini in libros Politicorum Aristotelis de greco in latinum traductos... : Nam cum viderem hos Aristotelis libros, qui apud Grecos elegantissimo stilo perscripti sunt, vicio mali interpretis ad ridiculam quandam ineptitudinem esse redactos, ac preterea in rebus ipsis errata permulta ac maximi ponderis, laborem suscepi nove traductionis... Facultatem prebui ut non per enigmata ac deliramenta interpretationum ineptarum ac falsarum, sed de facie ad faciem possent Aristotelem intueri... Cognitionem et quidem necessariam ad vitam suscepturos.

monde invisible, tout ce que la simple raison peut en deviner. « On doit alors, dit-il, d'accord avec l'auteur de l'*Enchiridion*, approfondir les livres sacrés ; en demander le sens, non aux commentateurs sophistes, mais aux Pères, à saint Jérôme et à saint Augustin, qui ont le mieux saisi les mystères de l'Écriture, à ceux qui ont su concilier la culture antique et le mysticisme, saint Grégoire de Nazianze, saint Athanase, à ceux qui, depuis Jean de Damas, ont mesuré la profondeur des problèmes posés par les dogmes. » Il souhaite enfin que son disciple s'exalte, par l'ascétisme et l'extase, jusqu'à la contemplation de ces réalités suprêmes décrites par Denys l'Aréopagite, et que, parmi les modernes, Nicolas de Cusa put quelquefois entrevoir ¹.

Ce programme d'éducation diffère sensiblement de celui qu'Érasme exposait dans l'*Enchiridion*. Sans doute, comme le savant hollandais, Lefèvre désire voir ses élèves écrire un latin correct et pur. Mais tandis qu'Érasme eût trouvé, dans les œuvres des orateurs et des poètes, une sagesse assez haute pour former un esprit et le préparer à recevoir la révélation chrétienne, Lefèvre ne leur demande plus guère que des exemples de style. Lorsqu'il composait, en 1497, son commentaire de l'Éthique, il avait, en véritable humaniste, disciple des écoles italiennes, su tirer des poètes et des orateurs un commentaire souvent éloquent et profond de la morale d'Aristote ; maintenant que le prétendu plagiat des néoplatoniciens s'était révélé à ses yeux, et que de plus en plus il se plongeait dans la lecture des mystiques, les auteurs profanes lui inspiraient

1. Cité par Clerval, 392, p. 55-56 ; le texte se trouve dans les notes du lib. VIII, ch. vi : *Faciendum (ceu in praelarioribus quibusdam locis etiam nunc facere audio...) ut bonorum auctorum libri... legantur... Ad carmen, Virgilium et Mantuanum alterum, castum et celibem Prudentium... Si delectabunt historiae, post sacram, castiores sunt Josephi et Egesyppi, religiosiores Heraclidis et Agiographae... In dialecticis : logicam Aristotelis ad litteram, non precariam, quaesita a Boetio et aliis fidei interpretibus intelligentia... In naturalibus, moralibus, rebus publicis et re familiari... Aristotelis ex fonte puri bibantur liquores... Sed qui volet haec ad finem deducere superiorem feliciusque otium, praeparetur in libris Aristotelis qui transmundanorum et metaphysicorum sunt, quique de prima supramundanaque philosophia nuncupantur. Hinc libri sacri cum veneratione tractentur. Quibus assint comites Cyprianus, Hilarius, Origenes, Hieronymus, Augustinus, Chrysostomus, Athanasius, Nazianzenus, Damascenus et similes. In his autem mente purgata et sensibus exercitatis, actione vitae consentanea et morum honestate, calcatis vitiis, si mens generosior elevationes contemplationes affectet, paulatim ex libris Cusae surgat et divi Dionysii et si qui sint iis similes (fo 123 vo-124 ro).*

une méfiance grandissante. Érasme, par réaction contre la scolastique, repousse le péripatétisme, trouve dans les dialogues de Platon l'introduction la mieux appropriée à l'Évangile. Lefèvre qui vient de relire les *Lois* et la *République*, approuve le Moyen-Age d'avoir sans cesse honoré Aristote comme le maître de toute discipline humaine. Moraliste passionné pour les lettres pures, Érasme se soucie peu de l'encyclopédie scientifique et philosophique dont Lefèvre veut que son disciple parcoure lentement les diverses parties. Et si tous deux réclament le retour à la Bible interprétée selon les Pères et non selon les théologiens de l'École, Érasme, étranger à la mystique, d'esprit trop juste et trop précis pour goûter les extases de Denys ou de Lulle, ne cherche dans l'Écriture, dans les Épîtres et dans l'Évangile, qu'une règle et des conseils pratiques, rejette l'ascétisme monacal, la contemplation solitaire, réhabilite la vie humaine et l'action.

III

Lorsque parut la *Politique*, Érasme depuis deux mois habitait Paris. A Londres, il avait retrouvé Colet, maintenant doyen de Saint-Paul, More, qui, guéri de ses inquiétudes mystiques, rejetait décidément l'idéal religieux des moines. Familier de Richard de Foxe, évêque de Winchester, de John Fisher, évêque de Rochester, de William Warham, archevêque de Canterbury ¹, Érasme recevait d'Henry VII la promesse d'une prébende et pouvait espérer, pour l'avenir, une prélature dans l'Église anglaise ². Il menait de front ses travaux d'helléniste et de théologien moderne, traduisait et discutait avec More le *Tyrannicide* de Lucien ³, traduisait le *Toxaris* ⁴, revoyait les versions des deux tragédies d'Euripide, l'*Hécube* et l'*Iphigénie*, qu'il avait étudiées à Louvain ⁵. Vers le printemps, avec l'aide de deux très anciens manuscrits latins du Nouveau Testament, conservés à la bibliothèque du chapitre de Saint-Paul, il écrivit

1. Allen, 430, I, lettres 187, 188, 191-192, p. 416-420, 422-423.

2. Lettre 189, p. 420, l. 2: Ago adhuc Londini gratissimus, ut videtur, maximis ac doctissimis totius Britanniae viris. Rex Anglorum sacerdotium pollicitus est.

3. Lettre 191, p. 422-3.

4. Lettre 187, p. 416-417.

5. Lettre 188, p. 417-420.

une version élégante, en prose classique, des Évangiles et des Épîtres¹. La reine mère, Marguerite Tudor, fondait alors à Cambridge le collège du Christ, dont John Fisher rédigeait les statuts. La maison devait accueillir des étudiants choisis, parlant le latin, désireux d'approfondir la théologie, les lettres antiques, et d'entrer dans l'Église ; Érasme y put espérer une chaire. Quelques jours avant Pâques, le roi et sa mère, qui se rendaient en pèlerinage à Walsingham, passèrent par Cambridge. L'humaniste y vint, peut-être avec la cour, dont Mountjoy suivait les déplacements. Il s'y fit inscrire parmi les théologiens². Mais au moment même où semblait s'ouvrir devant lui une longue période d'activité scientifique, il allait reprendre la vie errante. L'occasion de visiter l'Italie s'offrit à lui brusquement. Le médecin d'Henry VII, Battista Boerio de Gênes, cherchait un maître pour accompagner ses fils aux Universités de la péninsule. Érasme accepta volontiers la tutelle des deux adolescents, intelligents et de caractère facile³. Vers les premiers jours de juin, il était de retour à Londres ; il y traduisait encore le *Timon* de Lucien⁴. Il traversa le détroit, s'arrêta au château de Ham, dont Mountjoy avait reçu depuis peu le gouvernement ; vers le 11 juin il arrivait à Paris ; il y devait, avant de franchir les Alpes, attendre la fin de l'été⁵.

De nouveau, le séjour de la France, dont il connaissait assez bien la langue, lui plut⁶. Ses amis, Fausto Andrelini, Paolo Emili, Guillaume Cop, Josse Bade, le fêtèrent d'autant plus joyeusement, que le bruit de sa mort s'était répandu à Paris⁷. Du reste, il ne demeura pas inactif. Il traduisit encore deux dialogues de Lucien, le *De mercede conductis*, dont Jean Desmarais

1. Allen, t. II, p. 182.

2. Allen, I, app. VI, *Erasmus at Cambridge in 1506*, p. 590-593.

3. P. de Nolhac, 449, p. 5-6.

4. Lettre 192-193, p. 423-426 : le *Timon* fut dédié à Thomas Ruthall, doyen de Salisbury.

5. A Ham, il traduisit le *Gallus* de Lucien, qu'il offrit à Christophe Urswick, chanoine de Hackney. — Lett. 193, p. 424-426.

6. Sur la connaissance qu'Érasme avait des langues modernes, v. Richter, 427, App. B, p. XIX-XXIV.

7. Lettre 194, à Linacre, p. 427, l. 8 : Galliis revixinus ; nam hic constans perpetuaque fama dissiparat Erasmum ad superos abiisse... Sic mihi arridet reverso Gallia, ut dubium sit utrum magis animo meo blandiatur Britannia, quae tot talesque mihi pepererit amicos, an Gallia vetere familiaritate, tum libertate, postremo propenso quodam in me favore ac studio dulcissima. — Lettre 196, l. 11 : Mirum quam mihi arrideat Gallia.

reçut la dédicace ¹, et l'*Alexander Pseudomantis* qu'il offrit dans les premiers jours d'août à l'évêque de Chartres, René d'Illiers ². En même temps, sur la prière de Josse Bade, il commençait à compléter les *Adages*. Mais il ne trouva pas le temps d'en ajouter plus de dix-neuf à la collection primitive, ou peut-être aimait-il mieux réserver pour le public italien les richesses qu'il avait accumulées à Louvain et à Londres ³. Il partit vers le milieu du mois, revit Orléans, où il avait passé, en 1500, quelques tristes semaines, y comut Nicole Béraud, qui enseignait les lettres latines ⁴. Puis remontant la Loire, par le Nivernais et le Bourbonnais, il atteignit Lyon, d'où il gagna, sans doute, le grand chemin du Mont-Cenis. Dès son arrivée à Turin, il se présenta devant la Faculté de Théologie, soutint hâtivement et pour la forme les discussions obligatoires, et, le 4 septembre, fut reçu docteur ⁵.

Cependant paraissaient les ouvrages dont il avait laissé les manuscrits à ses familiers parisiens. Le 13 septembre, Josse Bade imprimait l'*Hécube* et l'*Iphigénie*, avec la lettre-préface dans laquelle Érasme annonçait, une fois de plus, à William Warham, son intention de restaurer la théologie dépravée par les sottises des sophistes ⁶. Le 13 novembre, le Lucien fut en vente au *Praelum Ascensianum* ⁷. Le volume comprenait deux parties ⁸. Dans la première, Bade avait réuni les dialogues tra-

1. Lettre 197, p. 429-430.

2. Lettre 199, p. 430-431. Il y fait allusion à l'incendie qui venait de détruire l'une des tours de la cathédrale de Chartres, et eut pour conséquence la construction du Clocher Neuf.

3. Van der Haeghen, 425, p. 10-14. — Renouard, 284, II, p. 415-416. L'édition nouvelle parut le 10 janvier 1506/7. Elle comprend seulement, en plus, les *Adages* 819 à 838 ; v. p. 494.

4. Delaruelle, 408 ; Nicolas Béraud, né à Orléans vers 1470, licencié en droit, avait visité l'Italie, et tenait dans sa ville natale une école dont l'importance alla croissant ; il avait publié en 1505 chez Josse Bade une édition du *De Vita Beata* de Battista Spagnuoli (Renouard, 284, II, p. 130) ; le volume est sans date ; la préface fut écrite à Orléans le 3 nov. 1505.

5. P. de Nolhac, 449, p. 9-10. Probablement était-il parti avec l'intention de passer le doctorat à Bologne ; il trouva peut-être à Turin plus de complaisance. Comme le remarque M. de Nolhac, il ne dit jamais où il avait été reçu docteur. Peut-être lui plaisait-il de laisser croire qu'il avait subi l'examen devant la Faculté, plus importante, de Bologne.

6. Érasme, 435 ; Allen, 430, I, lettre 188, p. 417-420 ; Renouard, 284, II, p. 428-429.

7. Érasme, 436 ; Allen, I, lettre 187, p. 416-417 ; Renouard, III, p. 26-27.

8. Le *Toxaris* (f° 1 r°) est précédé de la dédicace d'Érasme à Richard Foxe, évêque de Winchester, écrite à Londres le 1^{er} janvier 1506 (Allen, 430, I, lettre 188, p. 417-420) ; suit, f° 9 r°, l'*Alexander*, avec la dédicace à René d'Illiers (v. même p., n. 2) ; le *Gallus* (f° 16 r°), avec la dédicace à Urswick (p. 489, n. 5) ;

duits par Érasme, dont il annonçait la récente promotion au doctorat¹ ; suivaient un poème, composé par l'humaniste sur les routes des Alpes, puis le *Tyrannicide*, le *Philoxène*, le *Cynique* et le *Ménippe*, dans la version de Thomas More.

Le nouvel ouvrage n'était pas seulement destiné à faire connaître un des esprits les plus élégants de l'antiquité. Les préfaces qui précédaient les dialogues abondaient en déclarations graves, en attaques contre les moines et théologiens. « Ce livre, disait Érasme, dans la dédicace de *Pseudomantis*, est admirablement commode pour démasquer et réduire au silence les imposteurs qui trompent la foule par des miracles de magiciens, par de faux pardons et de semblables prestiges². » Thomas More présentait dans les mêmes termes ses propres versions. « Le *Ménippe* et le *Philopseudès*, écrivait-il, nous apprennent à rejeter cette superstition que l'on voit tout envahir sous prétexte de religion, et ces impostures que l'on colporte sous de hautes autorités. Saint Augustin lui-même ne sut pas leur échapper dans sa jeunesse. Aussi quelle prise n'ont-elles pas sur les faibles... Il n'existe aucune vie de saint qui ne soit mêlée de mensonges. On n'a pas craint d'altérer par de faux récits une religion fondée par la vérité même et qui doit tirer sa force de la simple vérité... Pourtant rien n'est plus dangereux que de compter sur le mensonge ; dès que le vrai paraît mêlé d'erreur, il devient suspect. Ceux qui ont introduit des fictions dans nos croyances ont voulu, de parti-pris, ruiner la foi. Suivons donc uniquement l'Écriture qui seule contient toute certitude.

le *Timon* (f° 22 r°) avec la dédicace à Thomas Ruthall, doyen de Salisbury, écrite à Londres en juin 1506 (Allen, lettre 192, p. 423) ; le *Tyrannicide*, f° 27 v°, sans dédicace ; la déclamation sur le *Tyrannicide*, récemment composée, sur la demande de More, avec la dédicace à Richard Whitford, probablement chapelain de Richard Foxe (f° 30 r° : Allen, lettre 191, p. 422-423) ; le *De iis qui mercede conducti in divitum familiis vivunt*, avec la dédicace à Desmarais (f° 43 r° ; Allen, lettre 197, p. 429-430) ; quelques dialogues (f° 49 v°-50 r°) ; les vers à Guil. Cop (f° 51 r°-53 v°, v. p. 492, n. 2) ; — une nouvelle série de dialogues traduite par Érasme (fausse pagination, f° 48 r°-61 v°) avec la dédicace à Jérôme Busleiden, prévôt d'Aire, datée de Bologne, le 17 nov. 1506, fut intercalée ici dans quelques exemplaires, au début de l'année suivante (p. 494, n. 1). — Les dialogues traduits par Thomas More forment une collection à part, paginée AA a Cc iii v° ; en tête, dédicace de More à Ruthall.

1. Érasme, 436, f° 53 v° : Nuper sacre theologie laurea decorato.

2. Allen, 430, I, lettre 199, p. 431, l. 5 : Quo nemo sit utilior ad depræhendendas coarguendasque quorundam istorum imposturas, qui nunc quoque vel magicis miraculis, vel ficta religione, vel adsimulatis condonationibus aliisque id genus præstigiis, vulgo fucum facere solent.

Écartons les inventions humaines, si nous voulons nous garder d'une vaine confiance comme d'une superstitieuse terreur ¹. »

Ainsi Érasme et More, sous couleur de publier Lucien, dénonçaient la piété vulgaire prêchée par les moines mendiants et réclamaient le retour à la Bible. Déjà l'*Enchiridion* et la préface du Laurent Valla contenaient les mêmes reproches et les mêmes exhortations. Mais maintenant Érasme, docteur en théologie, se permettait de parler plus haut. D'ailleurs, une fois de plus, dans le petit poème composé sur le chemin d'Italie, il disait son intention de ne plus étudier que les sciences sacrées. « Tandis que, poussé par le désir d'apprendre, je vole sur terre et sur mer, que, plein de joie et d'entrain, j'aime à suivre lentement ma route parmi les neiges des Alpes ; tandis que je recherche de douces et savantes amitiés, et le bonheur d'un renom naissant, j'ai ressenti les furtives atteintes de la triste vieillesse... Aussi, les années que les destins voudront me réserver, je les consacre maintenant au seul Christ. Toute ma pensée n'appartient désormais qu'à lui seul ². » Mais, de plus en plus, il jugeait impossible de bien comprendre l'Écriture et la morale chrétienne, sans l'aide de la sagesse grecque et latine.

1. Érasme, 436.; AAa r^o-v^o : Hinc certe fructum nobis afferet iste dialogus. ut neque magicis habeamus praestigiis fidem et superstitione careamus, quae passim sub specie religionis obrepit... Quamobrem, quas Scriptura nobis historias divinitus inspirata commendat, eis indubitata fides habenda est. Caeteras vero, ad Christi doctrinam tanquam ad Critolai regulam applicantes, caute et cum judicio aut recipiamus, aut respuamus, si carere volumus et inani fiducia et superstitiosa formidine.

2. *Ibid.*, f^o 51 v^o-53 r^o : Ad Guillelmum Copuni medicorum eruditissimum Erasmi Roterodami sacrae theologiae professoris de senectute subrepente deque relicuo vitae... Christo cui totum debebatur dicando Carmen.

Singula correptus dum circumvector amore
 Dum nil placet relinqui,
 Dumque prophana sacris, dum jungere graeca latinis
 Studeo moliorque ;

Dum cognoscendi studio terraque marique
 Volitare, dum nivasas
 Cordi est, juvat et libet ereptare per Alpes,
 Dulces parare amicos

Dum studeo, atque viris juvat innotescere doctis,
 Furtim inter ista pigrum
 Obrepsit senium...
 Quidquid mihi deinceps

Fata aevi superesse volunt, id protinus omne
 Christo dicetur uni.

La religion évangélique, le lien affectueux du fidèle et du Christ, n'est que la perfection de cette amitié que Lucien décrit dans le *Toxaris* ¹. « Saint Jean Chrysostome, dit Thomas More, lisait volontiers le *Cynique*, dont il introduisit une partie dans son commentaire de saint Jean ; car la morale de Diogène enseigne, comme celle du Christ, la tempérance, la simplicité, la fuite des plaisirs ² ». Où le philosophe païen, guidé par la seule raison, hésite et se fait, la révélation chrétienne intervient et complète la leçon interrompue. Et dès, lors peu importe que Lucien doute, dans le *Philopseudès* ou le *Ménippe*, de l'immortalité de l'âme ; nous savons sur les fins dernières de l'homme la vérité qu'il ignorait ³.

Lorsque Josse Bade imprima la collection des *Dialogues*, Érasme avait déjà parcouru toute l'Italie du Nord. Par la Lombardie, Milan, Pavie, dont il visita la Chartreuse, il avait atteint Bologne. Il voulait s'y fixer pour quelque temps avec ses deux élèves ; mais comme Jules II menaçait d'assiéger la ville, il dut traverser en hâte l'Apennin, attendre à Florence la fin des hostilités ⁴. Les chefs de l'humanisme florentin étaient morts, l'Académie platonicienne n'existait plus ; les citoyens ne pensaient qu'au siège de Pise ; Érasme, « pour ne pas rester complètement désœuvré » traduisit encore quelques dialogues de Lucien ⁵. Rentré à Bologne, qui venait de capituler, il les envoya, le 17 novembre à Jérôme Busleiden, chanoine de Malines et prévôt d'Aire, qu'il avait connu, en 1500, aux écoles d'Orléans. Il ne put s'empêcher de glisser dans la dédicace une épigramme sur les guerres et les triomphes d'un pape digne de porter le même nom que César ⁶. Josse Bade reçut bientôt les

1. Préface de la trad. du *Toxaris* ; Allen, 430, I, lettre 187, p. 417, l. 24 : Quum nihil aliud sit Christianismus quam vera perfectaque amicitia...

2. Thomas More à Thomas Ruthall ; Érasme, 436, AAa r^o : Quid enim placere magis viro gravi vereque Christiano debuit quam is dialogus in quo dum aspera parvoque contenta cynicorum vita defenditur, mollis atque enervata delicorum hominum luxuria reprehenditur, nec non eadem opera christianae vitae simplicitas temperantia frugalitas denique arcta illa atque augusta vita quae ducit ad vitam laudatur ?...

3. *Ibid.* : Quid enim mea refert quid sentiat liis de rebus ethnicis, quae in praecipuis habentur fidei christianae mysteriis ?

4. P. de Nolhaec, 449, p. 12-16.

5. Allen, 430, I, I ; Érasme à Jérôme Busleiden ; lettre 205, p. 435, l. 35 : Hoc nimirum agens ne nihil agerem. Nam in praesentia quidem in Italia mire frigent studia, fervent bella.

6. *Ibid.*, l. 38 : Summus Pontifex Julius belligeratur, vincit, triumphat, planeque Julium agit.

nouvelles versions et leur préface, les imprima sans doute avant la fin de l'année ¹. Le 10 janvier 1506/7 parut la nouvelle collection des *Adages*, revus et médiocrement augmentés, que suivaient, sous le titre de *Varia Epigrammata*, diverses poésies d'Érasme, déjà connues des lecteurs parisiens ².

*
* *

Au Cardinal Lemoine, on lut avec curiosité les derniers ouvrages d'Érasme. Beatus Rhenanus acheta les traductions d'Euripide et de Lucien ³. Mais une fois de plus les propos de l'auteur sur la piété vulgaire, sur les légendes et le culte des saints, purent sembler trop libres à Lefèvre et à ses disciples, inquiets sans doute de voir un docteur en théologie se réclamer de l'autorité d'un sceptique tel que Lucien. Parmi les païens dont la lecture lui paraissait peu profitable, le maître tenait Lucien pour le plus perfide, condamnait son ironie qui n'épargnait ni les doctrines, ni les hommes, ni les dieux. « Ainsi me parla Lefèvre, raconte Beatus, un jour que nous nous trouvions à la même table ; et comme je l'avais reconduit par déférence jusqu'à sa maison, il me montra dans le Lexique de Suidas quel personnage fut cet écrivain. » Et l'élève écrivait en marge des *Dialogues* traduits par Érasme : « Aristote seul dit la vérité ; mensonges démesurés de Lucien. Il accuse faussement Aristote ; Lucien antiphilosophes ⁴. »

Sans ignorer les œuvres d'Érasme, les disciples de Lefèvre, continuaient de suivre la double voie qu'il leur traçait,

1. Ils furent simplement ajoutés à quelques exemplaires déjà imprimés ; Renouard, 284, III, p. 26 ; v. p. 490, n. 8.

2. Vander Haeghen, 425, p. 10-14 ; Renouard, 284, II, p. 415-416 ; l'édition contient en plus de la première les *Adages* 819-838 ; v. p. 490, n. 3. — Les *Varia Epigrammata* qui suivent les *Adages* comprennent le *Carmen de fuga vitae humanae* adressé à Cop, diverses pièces publiées en 1496, celles qui accompagnaient l'*Enchiridion* en 1504, et quelques vers sur le château de Ham (*Arx vulgo dicta Hammensis*), écrits probablement en juin 1506 (Allen, 430, I, p. 424).

3. Knod, 468, n^{os} 148-149.

4. Cité par Knod, p. 40 : Antiphilosophus... deum hominumque contempor... Et hoc mihi dixit Faber Stapulensis in quodam symposio apud Parisios, qui post cum illum ad edes suas officii gratia deduxissem, in Suidae hominis graeci sed christiani vocabulario ostendit, quid hominis hic Lucianus fuerit. — ... Aristoteles verax ; mendacia sesquipedalia Luciani. Falso Aristotelem insimulat. Lucianus antiphilosophus. — Ces notes sont tirées de l'édition du Lucien, n^o 149.

Bouelles, depuis peu revenu d'Espagne¹, laissait de côté pour un moment la métaphysique, et lui dédiait un traité de méthodologie intitulé : *De constitutione et utilitate artium humanarum*². Il s'efforçait d'y classer les sciences et d'en définir l'objet et les principes³. Il insistait sur la rhétorique et la dialectique, montrait comment la barbarie des Goths les avait corrompues, se félicitait de leur restauration. Cependant Clichtowe aidait Lefèvre à publier les livres des mystiques. Passionné pour la réforme des réguliers, admirateur de Philippe Bourgoing⁴, il recherchait volontiers dans les bibliothèques conventuelles les ouvrages consacrés à définir les règles de la vie régulière. Et comme l'abbé de Cluny, Jacques d'Amboise, l'avait nommé précepteur de ses neveux Geoffroy et François⁵, il lui dédia, le 12 septembre, le *De institutione novitiorum* et divers opuscules de Hugues de Saint-Victor qu'il espérait voir lire par les moines de la congrégation bénédictine⁶. Cependant il ache-

1. Bouelles avait passé quelque temps, en 1505, à Bruxelles, d'où il écrivit, le 8 mai, à Lefèvre ; **396**, *Epistolae*, f° 168 v°-169 r°. L'année suivante, il était en Espagne auprès de l'évêque de Léon, Juan de Vera : *ibid.*, f° 169 v° ; Lefèvre à Bouelles, Paris, 20 avril 1506 : Gaudes summopere te esse apud reverendum patrem singularem dominum meum episcopum Legionensem... Per dominum Alvarum curavi ad eum transmitti Heraclidem et Recognitiones Petri, quia reverende paternitati sue illa dicaveram. — Ce voyage en Espagne est également connu par une allusion de la préface des *Physica Elementa* ; **399**, a ii v° : Hispanica et italica profectio. — Dippel, **402**, p. 23, ne précise pas la date de ce voyage, sur lequel manquent, d'ailleurs, tous détails.

2. Bouelles, **395** : *Libellus de constitutione et utilitate artium humanarum ; in quo et applicatio sermocinalium ad rerum disciplinas atque imprimis dyalectice edocetur* ; J. Petit, s. d., c^a 1506 ; Bibl. de Schlettstadt, 253 (3). — Il distingue les sciences en artes mecanicae, artes sermocinales (grammaire, dialectique, rhétorique), artes reales (physique et métaphysique, musique, géométrie, astronomie). Le livre comprend vingt chapitres ; les chap. 15-20 sont consacrés à la dialectique ; le chap. 7 traite de la méthode, chère à Bouelles, des oppositions.

3. Cap. 20, f° 34 r° : Quae labes et corruptela singulis sermocinalibus annexa a barbaris fuerint... Le livre est suivi de cinq distiques de Jean Pelletier.

4. Il composa en 1514 l'épithaphe de Bourgoing ; nous avons vu que Lefèvre, dans la préface des *Contemplations* de Lulle (p. 483, n. 4), dit son admiration pour le réformateur de Saint-Martin des Champs.

5. Clichtowe, **380**, f° 1 v°.

6. *Ibid.*, f° 1 v° : Ut cum omnibus tum religiosissimis clarissime domus Cluniacensis scenobitis (*sic*)... frequens illarum lectio spiritalem fructum afferat. — Le volume parut chez H. Estienne le 12 octobre. Il comprend les ouvrages suivants : *De Institutione novitiorum*, *De operibus trium dierum*, *de arra animae*, *De laude charitatis*, *De modo orandi*, *Duplex expositio orationis dominicae*, *De quinque septennis*, *De septem donis spiritus Sancti*. — Sur H. de Saint-Victor, v. Hauréau, **191** ; A. Mignon, *les origines de la scolastique et Hugues de Saint-Victor*, Paris, 1895, 2 vol. in-8°. — Hugues, né vers 1097 près de Halberstadt, moine de Saint-Victor, mort en 1141, composa de nombreux ouvrages d'exégèse et de mystique (*Annotationes in Dionysium Arcopagitum de Caestri Hierarchia*, *De arca morali*, *Soliloquium de arra animae*, *De opere trium dierum*,

vait en Sorbonne, son cours de théologie. Licencié depuis le 3 mars, il passait, le 17 novembre, les vespéries, et le 4 décembre, recevait le bonnet doctoral¹. Quelques jours après, dans la grande salle de l'évêché, il remercia solennellement la Faculté, le collège de Sorbonne, son protecteur Jacques d'Amboise et son maître Lefèvre d'Étaples².

Un nouveau disciple voulut alors suivre les cours du Cardinal Lemoine. Bruno et Basile Amerbach avaient achevé au collège de Bourgogne leurs études d'arts. Bien que l'imprimeur bâlois se fût parfois plaint que ses fils ne travaillaient pas avec assez d'ardeur³, ils avaient obtenu la maîtrise dans le courant de 1506⁴. Ils allèrent passer les vacances chez leur père. Puis, tandis que Basile se disposait à partir pour Fribourg, où il devait étudier le droit sous Ulrich Zäsi, Bruno reprit le chemin de Paris⁵. Il entendait, sans souci d'examen, relire les grandes œuvres philosophiques et apprendre les éléments de la théologie. Cette fois Amerbach, probablement sur les conseils de Louis Ber, résolut de l'adresser à Lefèvre, qui déjà connaissait Bruno, et l'avait amicalement accueilli⁶. « Je confie mon fils à votre bienveillance, lui écrivit-il le 2 octobre ; ainsi jadis les anciens Romains souhaitaient que leurs enfants fussent accueillis auprès de nobles familles, où ils pouvaient acquérir de la considération et des amis... Je désire que mon fils soit adopté dans votre maison... Je prie et j'adjure votre humanité d'abaisser ses regards sur lui, et, lorsqu'il en sera besoin, de le châtier sévèrement, afin qu'il ne perde pas son temps, ne rende pas inutiles

De sacramentis fidei. Il cherche à concilier avec le mysticisme de Denys l'Aréopagite la dialectique de saint Anselme. Le *De Institutione Novitiorum* a un caractère purement pratique (Migne, 168, CLXXVI, col. 925-951). L'édition de Clichtowe est la première de ces traités.

1. Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. 1782, f° 6 r° ; Clerval, p. 13-16.

2. Clerval, 392, p. 14 : ... Meo vero praeceptorum semper observando Jacobo Fabro Stapulensi, cujus moderationem et institutionem mihi obtigisse non minus gaudere et gloriari debeo quam olim Philippus rex Macedonum gavisus est Alexandrum filium temporibus Aristotelis, cujus doctrina institueretur, sibi natum.

3. Bibl. de l'Univ. de Bâle, ms. G II 13, n° 47 ; Jean Amerbach à Bruno. Bâle, 22 mai 1505.

4. Fechter, 464, p. 174. Ils avaient été reçus bacheliers dans le courant de 1504 (Arch. de l'Université de Paris, Reg. 85, f° 62 r°).

5. Fechter, p. 176.

6. Bibl. de l'Univ. de Bâle, ms. G. II 13^a, n° 8 ; Jean Amerbach à Lefèvre, 2 octobre 1506. — Uti ex ejus relatione didici, singulari favore et benevolentia es amplexatus.

les dépenses que je consens pour lui dans la mesure de ma fortune, et n'emploie ses loisirs qu'à l'étude. Aussi je vous constitue comme son censeur et son maître, je vous confie entièrement le soin de le diriger, je vous garderai toujours ma reconnaissance pour vos bienfaits, pour l'affection, l'humanité, la élanence que vous lui avez témoignées et lui témoignerez encore ¹. »

Lefèvre avait alors, depuis trois semaines, quitté Paris, avec Guillaume Briçonnet ². Bruno, le 17 février, écrivait à Jean Amerbach, que le maître ne reviendrait pas avant six mois ; pour ne pas perdre de temps, il suivit, au collège de Boncour, les leçons de quelques-uns de ses élèves ³. Cependant, à Bourges, Lefèvre était admis dans l'entourage royal ; il eût aisément, sans doute, par la faveur des Briçonnet, des frères de Ganay, de la famille d'Amboise, obtenu quelque prélature. Mais il ne souhaitait pas les honneurs et ne cherchait à la cour qu'une distraction ⁴. Il traduisait du grec la *Théologie* de Jean de Damas, encore inconnue des Occidentaux. Le 13 février 1507, il la dédiait à Gilles de Delft, qui imprimait alors l'Épître aux Romains

1. *Ibid.* : Mitto tuae humanitati praefatum filium meum Brunonem (quantum ego conjicere possum ad philosophiam quam ad alias litterarum disciplinas dispositiorem)..., filium meum tibi ac benevolentiae tuae erudiendum (perinde ac quondam Romani filios suos vel causa honoris vel amicitiae sive amicitiarum acquirendarum in alias familias adoptari fecerunt), tibi, inquam atque familiae tuae, non solum volens sed et cupidus adoptari volo... Tuam humanitatem orans et obtestans, velis benignos oculos tuos super hunc filium meum inclinare, eumque ubi opus fuerit etiam acriter castigare, ut tempus suum et meas expensas, quas illi pro meo posse impendam, non perdat, nec inutiliter sed dumtaxat in studio consumat. Ad quam rem te, praestantissime domine, illi censorem et magistrum constituo... — Même ms., n° 73, partie de lettre adressée à Lefèvre pour recommander Bruno Amerbach, sans signature et sans date. L'écriture semble être celle de Jean Calceator (Schuhmacher). — Au dernier séjour de Bruno à Paris appartiennent, dans le ms. G. II 13, les lettres 58-77.

2. Horawitz-Hartfelder, 466, p. 576, lettre 430 : à Jacob Wimpfeling, Paris, 24 sept. 1506 : Lucubratiunculas tuas Jacobus Faber accepit a secretis Revdi Dui Lodovensis, quo cum antistite ad regiam Francie curiam profectus est ; quo fit ut ejus exactissimam censuram in praesentiarum habere nequeas. — L'ouvrage que Wimpfeling voulait soumettre au jugement de Lefèvre était son *De Integritate Libellus* ; Strasbourg, 1506, in-4° (2^e éd.).

3. Bibl. de l'Univ. de Bâle, ms. G. II 13, n° 58 : Magister Jacobus Faber, ut ex alicuius ministris episcopi apud quem degit, cepi, in semestris spatio non est Parisios rediturus. Ego ne tempus cum pecunia perderem, apud quosdam Jacobi Fabri discipulos in Boncuriae collegio decevi permanere ; ibi disciplinis animum, linguam eloquentia excolere conntar.

4. *Ibid.*, n° 60 ; Bruno à Jean Amerbach, mars 1506/7 : Quo tempore veni Parisius in regia curia moram trahebat. — Lefèvre, 360, *Theologia Damasceni*, fo 1 v° ; ... Inter alicuius tumultus... in angulo paulisper semotus, miseris curialium declinans... apud Byturiges.

paraphrasée en vers latins ¹. « Vous et Clichtowe, lui écrivit-il, qui dernièrement, sous votre patronage, a été admis parmi les docteurs, vous jugerez si ce livre est capable d'aider aux études de leur illustre compagnie ². »

Dans cet ouvrage, l'auteur, peu soucieux d'originalité, avait surtout voulu défendre l'orthodoxie contre les ennemis des images et les hérétiques ³. En quatre livres, il traitait de la divinité, de la création, de la fondation et des sacrements de l'Église, des fins dernières de l'homme et de la résurrection. Pierre Lombard avait, sur le même plan, résumé pour les Latins les dogmes essentiels ; et si, dans la *Théologie* de Jean de Damas, on trouvait déjà l'énoncé des principaux problèmes scolastiques, et un recueil des décisions des conciles ou des passages des Pères sur lesquels se fonde l'interprétation des dogmes et la pratique des sacrements, on n'y sentait pas cet effort de synthèse dont les docteurs de l'Église romaine avaient été capables. Mais, pour la première fois, Lefèvre laissant de côté les mystiques ou les écrivains édifiants des premiers âges, osait préparer l'édition d'un manuel d'enseignement théologique où se développait l'exposé direct et complet du dogme chrétien.

Quelques jours avant le 25 mars, Bruno Amerbach annonçait à son père que Lefèvre allait partir pour Rome avec le prélat qu'il accompagnait ⁴. Louis XII passait les Alpes, mettait le siège devant Gênes révoltée, y entra le 29 avril. Lefèvre suivit peut-être l'état-major de prélats et d'hommes d'État qui escortait le roi. Quand les ambassadeurs Antoine Gymel et Jean de Saints partirent de Milan pour aller rassurer Jules II

1. *Epistola divi Pauli ad Romanos ab Egidio Delpho sacrae theologiae professore clarissimo decantata...*; Josse Bade, 17 janv. 1507, n. st., in-4°; Renouard, 284, II, p. 376-377.

2. Lefèvre, 360, f° 1 v° : E graeco latinum feci... Tuae igitur partes erunt et Clichtovei, qui te adiutor (paucis fluxere dies) sacro doctorum cetui insertus est, agnoscere an opus forte tale sit quod usui celeberrimo illi studio esse possit...

3. La vie de Jean de Damas est très mal connue. Il naquit probablement avant la fin du VII^e siècle, à Damas, adopta vers 730 la vie monastique, habita le couvent de Saint-Sabas de Jérusalem, où il composa la plupart de ses écrits ; il mourut vers 754 (H. R. E³. 158, art. *Johannes von Damaskus*, par F. Kattenbusch ; bibliographie). — L'ouvrage porte en grec le texte suivant : Ἐκθέραις ἀκροῦται ; τῆς ὀρθοδόξου πίστεως . L'édition de Lefèvre est la première.

4. Bibl. de l'Univ. de Bâle, ms. G. II 13, n° 60 : Propediem ut audio dominum suum episcopum comitaturus est Romam. Ad eum tamen tuas ceterorumque nisi epistolas ad quas respondit nihil.

qu'effrayait la menace d'une invasion française¹, Lefèvre les accompagna. Charles de Bouelles était à Rome ; il y discutait avec Bonet de Lates sur la vérité du christianisme². Lefèvre retrouva son élève. Il rencontra probablement le médecin juif, et connut le général des Augustins, Egidio Canisio de Viterbe³. Tandis que les ouvriers de Bramante achevaient de démolir l'ancienne basilique de Saint-Pierre⁴, où, perdu dans la foule des pèlerins, il était venu, sept ans auparavant, gagner les indulgences du jubilé, il copiait à la bibliothèque pontificale un manuscrit de Cusa⁵. Il eut l'occasion d'entendre un ermite vénitien qui prêchait publiquement la pénitence, entraînait les jeunes gens aux monastères, improvisait des hymnes prophétiques dont il tenta d'obtenir le texte⁶. Il se procura l'édition que Georges de Trébizonde, en 1474, avait donné de neuf chants de l'*Iliade*, traduits par Niccolò della Valle, et décida de la faire reproduire par les imprimeurs parisiens⁷.

1. V. p. 462 ; leurs instructions résumées par Jean d'Auton, 5, IV, p. 247.

2. Bouelles, 400, *Quaestiones theologicae*, f° 53 r° : Romae, anno 1507, paulo antequam in familia regiorum oratorum Galliae ad Pontificiam Sanctitatem in Urbem adventasses, dominica quadam die, post meridiem, pretereunti mihi cum nonnullis solatii causa judaicum vicum, obvius fuit Bonetus de Latis hebreus medicus, auctor ejus libelli qui de Annulo inscribitur, qui et dudum tua cura una cum libro de Sphaera prodiit in lucem. — Il raconte que Bonet de Lates lui apprit le maniement de l'anneau astronomique, et rapporte ensuite, sous la forme de deux dialogues sur la Trinité, dont les personnages sont un juif et un chrétien, sa discussion avec le savant israélite.

3. Ossinger, 129, p. 190-198. — Egidio Canisio, moine augustin, prédicateur, théologien, humaniste et poète, élu général de son ordre en 1512, prononça le discours d'inauguration du concile du Latran, fut nommé cardinal par Léon X en 1517 ; il mourut à Rome en 1532. Très peu de ses ouvrages ont été publiés ; la plupart restent, avec sa volumineuse correspondance, en manuscrit à la Bibl. Angelica de Rome. Pélissier, 267, y a étudié le ms. de son *Historia viginti seculorum*.

4. Pastor, 60, III, p. 770-772.

5. Lefèvre, 372, a a iii r° : ... Dialogum de Annunciatione ex Rhomana libreria Sixti et Summorum Pontificum.

6. Bouelles, 396, *Epistolae*, f° 168 r°-v° : Bouelles à Nicolas Hory ; Saucourt, 1^{er} août 1508 : ... Plurimos convertit et ad monasteria impellit. Hymnos perdulces (ut aiunt) ex tempore canit. Horum igitur hymnorum duos ad te mitto... Hi duo hymni prophetici esse videntur. Arcana enim quedam pronunt paria his que a Sanctis Eloquis mystice predicantur. Hos hymnos misit ad me Jacobus Faber Stapulensis perlatus ad se ex Urbe.

7. Lefèvre, 365, *Ilias Homeri quatenus ab Nicola Valla tralata est* : Bibl. de Schlottstadt, 318 (2). — Préface de Josse Bade à Lefèvre, f° 1 r° : *Iliada homericam (utinam totam) ab Nicolao Valla tralatam atque latinam factam e Latio usque adeo Roma ipsa ad nos ut prelo aliquando litterario multiplicetur advehendam curasti...* Cf. Renouard, 284, II, p. 495-6 et III, p. 397-7. — Niccolò della Valle, fils de Lelio della Valle, entreprit de traduire l'*Iliade* et les poèmes d'Hésiode ; il mourut jeune, en 1473. La traduction d'Hésiode fut imprimée à Rome en 1471 ; celle de l'*Iliade*, inachevée, on 1474, avec une lettre de Théodore Gaza à Lolio (Tiraboschi, 249, VI, p. 833-834 ; Panzer, 282, II, Rome, 153).

*
* *
*

Pendant l'absence de Lefèvre et de Bouelles, et tandis que le médecin lyonnais Symphorien Champier offrait au maître son commentaire de l'*Asclepius*, et, dans son *Tropheum Gallorum*, disait les mérites de la nouvelles école ¹, Clichtowe représentait, à Paris, la théologie moderne. Suivant l'usage des nouveaux promus, il avait prêché à Notre-Dame, le 21 février 1506/7, un sermon solennel devant le clergé parisien ²; le 25 août, au collège de Navarre, il prononça le panégyrique annuel de Saint Louis ³; il dut professer en Sorbonne une série de leçons d'apparat. Cependant il rééditait, le 23 février, l'*Ars Moralis* ⁴, et surveillait l'impression du livre de Jean Damascène, qui parut le 15 avril ⁵. Précepteur de deux jeunes gens dont l'un se destinait à l'Église, il continuait de vulgariser les écrits où se perpétuaient les règles de la vie ascétique, et dédiait à l'abbé de Cluny, le 15 juillet, le *De Claustro Animae* de Hugues de Fouilloi, faussement attribué à Hugues de Saint-Victor, et l'ouvrage que Guillaume de Paris avait composé sous le même titre ⁶.

Mais, pour assurer la renaissance définitive de la science antique et de la pensée chrétienne, il fallait, comme avait dit

1. Sur S. Champier, v. p. 374, n. 6. — Il avait publié à Lyon, vers 1506, son *De Medicina claris scriptoribus* suivi d'un livre *De legum divinarum conditoribus una cum impugnatione secte machometice*. Les *Commentarii in Asclepium* dédiées à Lefèvre, le 29 mai 1507, parurent le 31 juillet, à Lyon, dans le *Liber de Quadruplici Vita* (417). La lettre à Lefèvre fut rééditée en 1519 dans le *Duellum Epistolare*, 421, liiii v°. Dans le *Tropheum Gallorum*, parmi les écrivains fameux, il cite Laurent Burcau, Robert Gaguin, Arnold de Bosc, Charles et Jean Fernand, Guy Jouenneaux (immatura mors nobis hunc abstulit), Josse Bade, Lefèvre, Clichtowe, Bouelles.

2. Clichtowe, 391, f° 315 r°-316 r°; Clerval, 392, p. 15. Il choisit pour thème : *Militia est vita hominis super terram*; Job, vii.

3. Clichtowe, 391, f° 355 r°-357 r°. Le sermon est plein de citations et de souvenirs classiques. Toutefois, au f° 357 r°, Clichtowe loue les pénalités édictées par Louis IX contre les blasphémateurs. — Clerval, p. 17.

4. Lefèvre, 346⁵; Graf, 376, p. 224; B. Rhenanus corrigea les épreuves.

5. Lefèvre, 360, f° 114 v°. — A la dernière page, huit distiques de Beatus Rhenanus à Robert Fortuné, qui déjà, sans doute, enseignait au collège du Plessis.

6. Clichtowe, 381. Le livre fut achevé d'imprimer le 10 sept. par Henri Estienne. La dédicace (f° 1 v°), est datée de Paris. Sur Guillaume de Paris, dominicain, inquisiteur général de France, mort en 1312, v. Quétiif-Échart, I, 112, p. 518-519. — Le *De Claustro Animae* de Hugues de Fouilloi dans Migne, 168, CLXXVI, col. 1017-1084. Clichtowe l'attribue à Hugues de Saint-Victor. Il ne connut probablement pas l'édition parue à Cologne en 1504, in-8° (Panzer, VI, Cologne, 69, où le traité est restitué à Hugues de Fouilloi).

Érasme, fonder l'enseignement régulier du grec et de l'hébreu. Georges Hermonyme, habile copiste de manuscrits, médiocre professeur, faisait payer fort cher son savoir confus. Lorsque Érasme était revenu de Louvain, de nombreux étudiants avaient recherché ses leçons de grec, interrompues trop tôt par son voyage en Angleterre¹. Lascaris ne séjournait jamais assez longtemps à Paris pour y tenir école²; Budé, absorbé par ses recherches sur l'histoire du droit, occupait dans la société de la capitale un rang qui ne lui permettait pas d'enseigner. Lefèvre et ceux de ses disciples qui entendaient le texte d'Aristote s'étaient formés presque seuls, et, comme, hellénistes ne dépassaient pas la médiocrité. Les amis de la pensée grecque ne trouvaient à Paris aucun guide qui pût rivaliser avec les grammairiens d'Italie. De même, ce n'était pas en vain qu'Érasme, dans la préface des *Annotationes*, avait souhaité le renouveau des études juives. Reuchlin venait de publier à Pforzheim, le 1^{er} avril 1506, ses *Rudimenta linguae hebraicae*; Jean Amerbach les envoyait immédiatement à Louis Ber. Bruno et bientôt Lefèvre lui-même en commençaient la lecture³. Mais pour l'hébreu, les Parisiens manquaient encore de professeurs.

À l'automne de 1507 arrivait d'Italie un savant inconnu, François Tissard, originaire d'Amboise⁴. Sorti d'une famille de riche bourgeoisie, il avait d'abord étudié à Paris le droit canon, à Orléans, le droit civil; puis il était parti pour compléter, à Ferrare et à Bologne, son érudition juridique. Mais l'enseignement de Guarino, de Filippo Beroaldo, qui achevait alors à Bologne sa longue carrière pédagogique, le détourna peu à peu vers les humanités; la langue grecque, que lui révéla Démétrios de Sparte acheva de le séduire. Reçu docteur en droit le 19 mars, il traduisit trois tragédies d'Euripide et les dédia, le 1^{er} avril,

1. Guill. Cop, entre autres, avait suivi les leçons d'Érasme; Allen, **430**, I, p. 286.

2. Legrand, **253**, p. 130-162.

3. Panzer, **282**, VIII, Pforzheim 9; in-f°. — Bibl. de l'Univ. de Bâle, ms. G. II 29, n° 20; Louis Ber à Jean Amerbach; Paris, collège Sainte-Barbe, 9 sept. 1506; Liber ille hebraicae litteraturae quem mihi dono misisti. — G II 13, n° 59; Jean Amerbach à Bruno, 24 fév. 1507 (st. Nat.): Certus fieri cupio an etiam perficias hebreo et greco; — n° 60; Bruno à Jean Amerbach, mars 1507 (st. Nat.): Quod superest temporis graecis et hebraicis condono litteris. — Lefèvre, en 1508-1509, se trouve en état de corriger, encore timidement, à l'aide du texte hébreu, les versions du Psautier (Graf, **376**, p. 22 et n. 54).

4. Omont, **410**, p. 2-4; Jovy, **409**.

à François de Valois, comte d'Angoulême¹, qui accompagnait Louis XII en Italie. Dans le courant de l'été, il regagnait la France, et sur-le-champ, s'entendait avec le libraire Gilles de Gourmont pour l'édition d'une série de livres grecs².

Le premier ouvrage publié par Tissard, le 12 août 1507, intitulé *Liber gnomagyricus*, offrait aux lecteurs l'alphabet hellénique, des règles de prononciation et divers opuscules moraux imprimés par Alde Manuce en 1495. « L'Université, disait Tissard, est riche de science et de doctrine, mais ne connaît pas le grec. » Il pressait les lecteurs d'étudier la langue des philosophes et des poètes, de mettre fin à la réputation de barbarie que cette ignorance valait aux Français parmi les savants d'outre-monts³. Le 18 septembre il publiait la *Batrachomyomachie*, reproduisait, le 28 octobre, l'édition aldine des Ἑρμῶν καὶ ἱμῆρων, en un volume dont Jean Morelet du Museau, secrétaire du roi et collègue de Budé, reçut la dédicace ; le 1^{er} décembre il offrait à Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse, la *Grammaire* de Chrysoloras⁴. En même temps il inaugurerait, au collège de Boncour, des leçons qui attirèrent les humanistes formés par Lefèvre et ses disciples. Bruno y assistait avec Michel Hummelberg de Ravensburg, qui, depuis 1504, vivait à Paris et devenait l'un des partisans les plus convaincus de la nouvelle culture⁵. Le 14 octobre il écrivait à son père : « Un professeur, venu

1. La traduction, restée manuscrite, se trouve à la Bibl. Nat., ms. lat. 7884 (Omont, 410, p. 64, n. 1) ; publication de la préface, *ibid.*, p. 64-66.

2. Omont, p. 5.

3. *Ibid.*, p. 43-42 : Préface au *Liber Gnomagyricus*, 12 août 1507 : Franciscus Tissardus Ambacenus omnibus benevolentissimis, studiosissimis, et litterarum cum latinarum amantissimis, tum graecarum cupientissimis, salutem ; — p. 42-43, Postface : Francisci Tissardi Ambacaei ad clarissimum ac studiosissimum scholasticorum Parrhisiensium coctum paraclisis. — P. 43 : Noruntne ne quam Parrhisorum Universitas sit in litteris florentissima ? Quod et plerique ipsorummet Italorum prudentes plane ac doctrina experientiaque praediti haud inficiandum putavere, nobis tamen litteras graecas deesse audenter asseverant. Ecce in hoc dumtaxat Gallos gloriatur superare... Dans la même pièce, p. 42, il insiste sur le caractère des sentences qu'il publie : Sententiis et catholicis et undequaque divinis Septem Sapientum, videlicet Pythagorae, Phocylidis, pariter ac Erythrae Sibyllae...

4. *Ibid.*, p. 6, 19-21 ; p. 45 : préface de la *Batrachomyomachie*, à Jean d'Orléans, 18 sept. 1507 ; p. 47, préface de l'édition d'Hésiode, à Jean Morelet du Museau, 28 oct. 1507 ; p. 48, préface de la *Grammaire* de Chrysoloras, à Jean d'Orléans, 1^{er} déc. 1507.

5. Horowitz, 469, p. 1-12. Michel Hummelberg était né en Souabe, à Ravensburg, en 1487 ; les premières années de son séjour à Paris sont mal connues. Il fut bachelier en 1504 (Arch. de l'Univ. de Paris, Reg. 85, f^o 62 r^o) et licencié ès arts avant Pâques 1505 (*ibid.*, f^o 70 v^o).

récemment d'Italie enseigne publiquement les lettres grecques dans notre collège. Moi qui les désirais depuis longtemps et les rencontre enfin, je m'y plonge, et mon esprit s'en nourrit avec avidité ¹. »

Les Parisiens n'étaient pas sans nouvelles d'Érasme ; François Tissard avait pu le rencontrer à Bologne. Bien qu'il eût solennellement annoncé son intention de consacrer au Christ le reste de son existence, il se sentait, en Italie, reconquis par les études antiques. Sous la direction de l'helléniste Paolo Bombace, il revit ses versions d'Euripide, il continua de lire les auteurs grecs ² ; cependant la collection primitive des *Adages*, que depuis deux ans il entendait compléter et refondre, se transformait en un lourd volume, où se condensa peu à peu toute la sagesse pratique d'Athènes et de Rome. Il cherchait un éditeur ; il choisit Alde Manuce, dont l'atelier, presque ruiné par les guerres, se rouvrait à peine. Vers la fin de l'année, délivré de la tutelle des fils de Boerio, qui lui était devenue importune, il prit la route de Venise ³. Cependant Josse Bade imprimait les *Adages* selon la révision de 1507 ⁴.

*
* *

Lefèvre était rentré à Paris ⁵. Mais un de ses auditeurs les plus fidèles, Beatus Rhenanus, dut alors quitter la capitale. Depuis environ deux ans, il travaillait, chez Henri Estienne, comme

1. Publié par Allen, 465, p. 473, d'après Bibl. de l'Univ. de Bâle, ms. G II 13, n° 70 : Venit hisce diebus quidam ex Italia qui apud nos in publico auditorio lectitat litteras graecas. Ego hisce litteris diu desideratis et tandem repertis immersi et ingurgitavi animum...

2. Allen, 430, I, lettre 210, introd., p. 443 ; P. de Nolhac, 449, p. 22-25. Paolo Bombace enseigne, de 1505 à 1512, la rhétorique et la poétique à l'Université de Bologne ; il y professa également le grec jusqu'en 1511. Il devint, en 1513, secrétaire du cardinal Pueci, qu'il accompagna en 1517 dans sa nonciature en Suisse ; en 1524, il devint secrétaire de Clément VII ; il fut tué en 1527 pendant le sac de Rome (Fantuzzi, 266, II, p. 276-281).

3. Allen, 430, I, lettres 207 et 209, à Alde Manuce ; Bologne, 28 octobre, novembre 1507, p. 437-439 et 440-442 ; les deux tragédies furent publiées par Alde en décembre (Introd. à la lettre 208, p. 439).

4. Renouard, 284, II, p. 417-418 ; dès le 18 mars 1507 (n. st.), Jean Barbier avait déjà reproduit l'édition de Josse Bade. — Cf. Vander Haeghen, 425, p. 15-20.

5. La date de la rentrée de Lefèvre n'est pas connue avec précision ; sans doute fut-il à Paris dans le courant de l'été 1507. Le 1^{er} avril 1508, Bruno salue en son nom Joan Amorbach ; Bibl. de l'Univ. de Bâle, ms. G II 13, n° 76 : Jacobus Faber et magister Ludovicus Ber te salutant.

correcteur d'épreuves. Il complétait avec soin sa bibliothèque philosophique et littéraire, acquérait les *Artificiales Introductiones* de Lefèvre, les *Paraphrases* de la *Physique* et de l'*Éthique*, le *Pimander*, le *Paradis* d'Héraclide, la *Théologie* de Jean de Damas, le *Docta Ignorantia* de Nicolas de Cusa, les *Opuscula* de Ficin, et pour ne pas condamner les scolastiques sans les entendre, quelques commentaires de Tateret ; il achetait encore, outre une collection de classiques et de grammairiens, les travaux théologiques de Gilles de Delft ¹. A l'automne de 1507, il regagna Schlettstadt ; parmi les savants alsaciens qui se réunissaient autour de Wimpfeling et de Sébastien Brant, il allait propager les doctrines de Lefèvre et les élégances de l'éditeur des *Adages* ². Puis, au printemps suivant, Bruno partit. Il avait, en mars 1507, parlé d'entrer dans la société des indigents de Montaigu, où l'un de ses amis, Jacques Spielmann, vivait aux frais d'Ulrich Gering ³. Jean Amerbach répondit nettement : « Je ne veux pas que tu te fasses inscrire en aucun lieu comme étudiant pauvre. » Mais son séjour imposait de lourdes dépenses à l'imprimeur bâlois, dont les presses manquaient de travail ⁴. Bruno, qui n'entendait pas suivre un cours complet de théologie, et ne restait à Paris que pour perfectionner ses connaissances acquises, apprendre le grec et les éléments de l'hébreu, pouvait

1. Knod, 468, p. 69-80 ; n° 161, 165, 166, 176, 238, 246, 173, 210 (Ficin, *Opuscula* ; Venise, 1503, in-4°) ; 239 (*Jamblichus de mysteriis...* ; *Proclus in Alcibiadem...* ; *Porphyrus de divinis...* ; *Synesius de somniis* ; Venise, 1497, in-f°) ; 242, 243, 202-205.

2. *Ibid.*, p. 44.

3. Bibl. de l'Univ. de Bâle, ms. G. II 13, n° 60 ; Bruno à Jean Amerbach, lundi avant l'Annonciation (25 mars) 1507, n. st. : Magister Jacobus Spilman in collegio Montis Acuti trahit moram, et pro eodem solvit portioneem pauperis Ulricus impressor. Tu si ibidem me habitare velis nihil more facio... — *Ibid.*, n° 72 ; Jean à Bruno Amerbach, 1507, s. d. : Item scribis, si te velim esse capuciatum in collegio Montis Acuti, quod velis meis parere jussis : non jubeo neque volo ut sul forma pauperis alicubi studeas.

4. Allen, 465, p. 742, publié, d'après Bibl. de l'Univ. de Bâle, ms. G II 13, n° 68, une lettre de Jean Amerbach à Bruno, datée du 23 juillet 1507 : Bruno, satis admirari non possum quid agas et tot pecunias consumas... Scis enim quod in duobus annis non impressi... Si 24 scutati non sufficiunt, redi in patriam. — Suivent des détails très précis sur les dépenses des étudiants parisiens et leur manière de vivre : Audivi certe a fide dignis viris quod in civitate quis honestissime possit stare cum sedecim vel ad maximum cum viginti scutatis. Audivi etiam quod aliquando 3 vel 4 vel plures studentes conducant unam domum vel cameram, qui simul componant aliquas pecunias et habeant coquum et quod per hebdomadam aliquando vix unus consumat testam vel testunum... — Bruno répondit (*ibid.*, n° 70, Allen, p. 743) le 15 octobre, demanda encore quelques mois de délai, promit de se suffire avec la somme envoyée par son père.

maintenant aider à la direction de la librairie paternelle. En mai 1508, il prit congé de Lefèvre ; comme Beatus Rhenanus en Alsace, il allait répandre chez les érudits bâlois le nom et l'esprit de son maître ¹.

Lefèvre, depuis son retour, avait repris son double travail. Il lui restait encore à publier dans la traduction latine la *Métaphysique* et la *Physiologie* d'Aristote. Mais il crut devoir revenir sur les questions de pure logique. Il voyait, malgré ses propres efforts, les méthodes scolastiques se perpétuer, et, grâce aux ouvrages de Pardo, de Mair, de Cranstoun, retrouver un nouveau crédit. Il savait que les terministes de Montaignu soutenaient contre lui et ses disciples une résistance acharnée. Aussi jugea-t-il opportun de publier le traité que Georges de Trébizonde avait jadis composé sur la dialectique aristotélicienne. L'ouvrage, dont, en 1492, un jeune étudiant formé par les disciplines nouvelles lui avait offert le manuscrit, fut imprimé dans le courant de 1508 ². Pour la première fois, la préface de Lefèvre, adressée à Robert Fortuné, qui professait alors au collège de Plessis, exprimait une secrète amertume. « Mon but, disait-il, est de restaurer les études ; je n'ai jamais cessé, je ne cesserai jamais d'y travailler par la parole et par la plume, et si quelques-uns, peut-être, doivent m'en témoigner de la haine, je ne les haïrai pas. Je sais que les malades, s'ils ont détesté le médecin qui leur donne de bons conseils, l'aiment davantage après leur guérison ³. » Pourtant il espérait dans le succès final de la vraie science. Il voyait grossir la troupe fidèle des amis du grec et de la raison. « Notre Université, concluait-il, est disposée à se laisser gué-

1. Fechter, 464, p. 179. — Bruno avait déjà envoyé à son père, à Basile, à Conrad Pellicanus, la *Theologia Damasceni*, la *Politique* et les *Introductions logiques* de Lefèvre (nos 64-65). Jean Amerbach, le 30 nov. 1507 (n° 71), témoigne peu d'admiration pour la traduction de la *Theologia* : *Gloriatur mag. Jacobus Faber quod eos (libros) traduxerit de graeco in latinum. Seias me habere eosdem libellos in vetustissimo codice translatos ante 300 annos per quemdam judicem pisanum tempore Beati Bernardi.* — Bruno, le 10 janvier suivant, répond (n° 74) que Lefèvre ne veut pas se faire passer pour l'unique traducteur de Jean Damascène, déjà traduit deux fois, avorum nostrorum memoria. Mais sa traduction est de lui. On ne doit pas le blâmer d'avoir entrepris une nouvelle version ; c'est ce qu'ont fait, pour Aristote, Théodore Gaza et Ermolao Barbaro.

2. Lefèvre, 362 ; Graf, 376, p. 230. — V, p. 145. La première édition est introuvable. Nous citons d'après l'édition de Simon de Colines, 10 juillet 1534 (Bibl. Nat., Rés. R 2707). La lettre à Robert Fortuné porte seulement la date de 1508.

3. *Ibid.*, f° 2 r° : *Nunquam destiti neque desistam aliquando cum verbo tum scripto. Quod si qui hac de causa me forsan oderint, non odibo, nam scio qui laborant, si forte medicum oderint recte monentem, continuo, ubi convalescent, quem oderunt vehementius amabunt.*

rir¹. » Pour la *Politique* d'Aristote il avait composé depuis plusieurs années, comme jadis pour la *Physique*, la *Métaphysique* ou la *Morale*, une introduction qui définissait les termes techniques ou difficiles, et, destinée à l'enseignement, n'était pas entrée dans l'édition de 1506². Wolfgang Pratensis l'imprima, le 28 septembre 1508 ; il y ajouta les *Économiques* de Xenophon, dans la version de Raffaello Maffei³.

A côté d'Aristote, maître de la philosophie rationnelle, Lefèvre plaçait Nicolas de Cusa, maître de la vie intellectuelle. Il avait rapporté de Rome le manuscrit d'un de ses traités⁴. Vers le printemps de 1508, il annonçait à Beatus Rhenanus son intention de publier les écrits du cardinal, et le pria de se procurer à Mayence le *Directorium Speculantis*⁵. Bruno Amerbach, puis, après son départ, Michel Hummelberg furent chargés de transcrire le *De Divinis Numeris*⁶. Charles de Bouelles, qui vivait à Saucourt en Picardie, s'enthousiasmait pour l'entreprise, et, le 2 juin, exposait, en une lettre à Germain de Ganay, la théorie du sens mystique des nombres, développée dans le manuscrit de Cusa que copiait Hummelberg⁷.

1. *Ibid.*, suite : Sed cur ergo, inquis, non citius evulgasti ? Sane quod nunc quam tunc quoad plurimos nostram contempler Academiam ad medicamen suscipiendum melius affectam ; et ut protrita sententia est, temporibus medicina valot.

2. Lefèvre, 361. — *Introductio in Politica Aristotelis et Oeconomicum Xenophontis a Raphaele Volaterrano translatum* ; in-f° ; Graf, 376, p. 229. — Nous nous sommes servis de l'éd. du 22 nov. 1516, H. Estienne, in-f° (avec commentaires de Clichtove). — *L'Introductio*, composée depuis 1490 pour les étudiants du Cardinal Lemoine (v. p. 132), était restée manuscrite ; Wolfgang Pratensis, alors correcteur chez Estienne, en trouva une copie, de la main de Jean Solidus, qui avait quitté Paris au moins depuis 1505 (v. préf. des *Contemplationes Remundi*, p. 484, n. 1), et qui vivait alors à Rome (f° I v°, Volgatus Pratensis Joanni Solido Cracoviensi salutem).

3. L'*Οἰκονομικὸς* de Xénophon complète les *Mémoires de Socrate*. L'ouvrage rapporte une conversation de Socrate avec Critobule sur l'économie domestique et l'agriculture (Christ, 488, p. 365). Raffaello Maffei, né à Volterra en 1451, auteur de diverses traductions, est connu surtout par ses *Commentariorum urbanorum libri XXXVIII* ; il mourut à Rome en 1522 (Tiraboschi, 249, VII, p. 804-805).

4. V. p. 499, n. 5.

5. Horowitz-Hartfelder, 466, lettre 3, Rhenanus à Hummelberg ; Schlettstadt, 15 mai 1508 ; p. 16 : De numeri dignitate plurima apud Cusanum. Hunc Faber recognitum impressioni tradet ; sic suis mihi litteris significavit. Eget tamen ad operis completionem Directorio Speculantis, quod ego ex Moguntia facile (modo enim apparuit) et brevi acquiram. — Cette édition manque dans Panzer.

6. Bibl. de l'Univ. de Bâle, ms. G II 29 ; lettre de Michel Hummelberg à Bruno, 9 février 1508/9.

7. Bouelles était sans doute rentré de Rome dans le courant de 1507. La première lettre datée et postérieure à son voyage en Italie est celle à Germain de Ganay, écrite de Saucourt, le 2 juin 1508 (396, *Epistolae*, f° 171 v°).

Mais Lefèvre ne se contentait plus d'illustrer les alentours et les avenues du dogme chrétien. Ni les philosophes, ni même les mystiques et les Pères, ne le satisfaisaient plus. Il laissait Clichtowe collaborer de loin avec Beatus Rhenanus à l'édition du *De Religione Christiana* de Fein, et corriger, dans la version de Georges de Trébizonde, le commentaire de Cyrille d'Alexandrie sur le quatrième Évangile¹. Il remontait jusqu'à la lettre de l'Écriture ; avant Érasme, il allait remplir le programme conçu par Colet, exposé dans l'*Enchiridion*. Il déchiffrait maintenant l'hébreu ; dans les bibliothèques des Chartreux et des Célestins, il avait collationné plusieurs manuscrits de l'Ancien Testament². Il put ainsi établir quatre textes différents du Psautier : la vieille version italique, lue par les communautés chrétiennes jusqu'au temps du pape Damase : la première révision qu'en fit saint Jérôme en 383, et qui, restée en usage dans l'Église de Rome, avait pris le nom de version romaine ; sa seconde révision, achevée en 392, postérieure à l'*Hexapla* d'Origène, et qui, adoptée d'abord par les diocèses de Gaule, entra dans la Vulgate ; puis la traduction que saint Jérôme, après avoir acquis la pratique de l'hébreu, terminait en 405, plus

1. Clerval, 392, p. xvii ; Panzer, 282, VII, 250. L'édition parut le 10 janvier 1509 (n. st.) : elle ne comprend que les quatre premiers et les quatre derniers livres ; manquent les livres 5-8, absents de tous les mss. (Van der Haeghen, 478, 401 et 472). Cyrille, évêque d'Alexandrie, en 412, prit activement part aux conflits théologiques de son temps, et combattit l'hérésie de Nestorius. Un certain nombre de ses ouvrages appartient à la polémique. De ses commentaires sur les Évangiles de Mathieu et de Luc, sur les Épîtres aux Romains, aux Corinthiens et aux Hébreux, il ne reste que des fragments. H. R. E³, 158, art. *Cyrrillus von Alexandrien*, par G. Krüger ; bibliographie). L'édition du *De Religione Christiana* ne devait paraître, anonyme, que le 30 oct. 1510, chez B. Rembolt et J. Waterloes ; Panzer, 282, VII, 365. — Cf. Horowitz-Hartfelder, 466, lettre 3, à Michel Hummelberg, Schlettstadt, 15 mai 1508 : ... Marsilium de Christiana Religione misi, sed non ad umbilicum usque castigatum... Jodoco Clichtoveo scripsi, ut id operae insumat : non renet spero. Apponet Petri, Pauli et Evangelistarum dictis, prophetarum quoque vaticiniis marginarias, ut dicitur, annotationes, quod per me fieri nequit ; Bibliam nempe minime habeo. Tu illum acrius inflames. Opus est longe divinum, plus longe intus possidens quam quod in cute promittat. Roges tu Fabrum quid de eo sentiat, et an divulgari expediat necne. — Clichtowe, en 1508, écrivait la préface d'une édition des sermons, des lettres et des opuscules de saint Bernard (Van der Haeghen, 478, 400-401, xxxi) ; rien ne prouve que l'édition soit de lui. Le 30 mars 1509 (n. st.) paraît chez Marnef une édition manuelle des Épîtres (*Epistolae B. Pauli... nec non B. Jacobi, Petri, Joannis et Judae*), préparée par lui : Clichtoveus Neoportuensis piis lectoribus (Clerval, 392, p. xvii).

2. Lefèvre, 363, *Quincuplex Psalterium*, Préface, f^o 1 r^o : Pii et religiosi viri Cartusii et Celestini hunc in modum descriptis exemplaribus humanissime nos jurarunt.

exacte et plus correcte que les précédentes ¹. Enfin, Lefèvre lui-même tenta de concilier, en se rapportant au texte original, les divergences des quatre versions. Il rédigeait en même temps un commentaire des Psaumes, et cherchait une méthode d'exégèse qui sût concilier l'étude philologique de la lettre et la recherche du sens spirituel.

*
* *

Au moment où Lefèvre publiait la *Dialectique* de Georges de Trébizonde, et préparait les éditions de Cusa et du Psautier, Fausto Andrelini, qui parmi les laborieux humanistes parisiens, risquait de se laisser oublier, achevait d'imprimer chez Gilles de Gourmont, le 15 mai 1508, un ouvrage important, ses *Epistolae morales* ². Bien que Lefèvre, avec son indulgence habituelle, lui témoignât une vive amitié, il n'était pas très aimé au collège du Cardinal Lemoine. Beatus Rhenanus, qui avait suivi ses cours de poésie latine, ne lui pardonnait ni la liberté de ses mœurs, ni les plaisanteries faciles dont il égayait son enseignement ³. Depuis longtemps il ne cultivait plus la poésie érotique ; chanoine de Bayeux vers 1505 ⁴, il écrivait parfois des vers pieux. En 1508, il acheva, pour l'usage des étudiants, une série de lettres, destinées à développer des lieux communs de morale, et à leur donner des exemples de latin classique. Il y exprimait l'idéal de sagesse chaste et contemplative en honneur chez les habitués du Cardinal Lemoine. Il s'inspirait des commentaires dont Lefèvre avait, en 1497, accompagné l'*Éthique*, et des *Adages* d'Érasme. Il citait volontiers des proverbes. « On peut ainsi, disait-il à son tour, résumer sous une forme brève de

1. H. R. E³, 158, art. *Bibelübersetzungen (lateinische)*, par O. F. Fritzsche et Eb. Nestle. — Graf, 376, p. 22.

2. Andrelini, 329. — Renouard, 284, II, p. 27-28. Pellechet (n° 734), date, par erreur, l'édition de la fin du xv^e siècle.

3. Knod, 468, p. 39-40 ; Allen, 430, I, p. 58 ; Beatus Rhenanus à Charles Quint, l. 74 : *Jocis quibusdam magis festivis quam doctis plausum rudium auditorum captans*.

4. Le titre apparaît dans un poème imprimé par Josse Bade avec les *Paeanes* de Pierre Bury : *Fausti poetae regii ac canonici Baiocensis tetrastichon ad beatam Virginem...* (Renouard, 284, II, p. 243-244) ; le volume n'est pas daté ; mais les deux préfaces qu'il contient sont du 1^{er} nov. et du 3 sept. 1505. — Pour pouvoir posséder des bénéfices, Fausto Andrelini s'était fait accorder des lettres de naturalité, signées à Blois le 17 janvier 1501/2 (Arch. Nat., X^{1a} 8610).

grandes vérités ¹. » Aussi les *Epistolae morales*, appelées aussi, en hommage à l'humaniste hollandais, *adagiales*, étaient-elles extrêmement riches de sentences empruntées à l'antiquité classique, à la Bible, aux Pères, surtout à saint Jérôme. Jean de Ganay, chancelier de France depuis la mort de Guy de Rochefort ², reçut la dédicace du livre, qui rendit à Fausto Andrelini l'approbation des disciples de Lefèvre. Rhenanus le lut, en goûta l'inspiration morale, et le répandit parmi les humanistes alsaciens ; dès l'année suivante il le fit imprimer à Strasbourg ³.

Quelques jours après l'apparition des *Epistolae morales*, le 4 juin 1508, arrivait de Venise, avec des lettres de recommandation signées d'Érasme ⁴, un jeune maître italien, originaire du Frioul, Jérôme Aléandre. Hébraïsant, helléniste qu'Alde Manuce, en 1504, estimait assez pour lui dédier son Homère, admis trois ans plus tard dans l'Académie qui se réunissait auprès de l'atelier vénitien, il y rencontra Paolo Canale, Ambrogio Nolano, Battista Egnazio, Janus Lascaris, Érasme enfin, qui, en 1508, imprimait la nouvelle édition des *Adages*. Celui-ci ne savait rien, sans doute, des cours inaugurés l'automne précédent par François Tissard, ou n'estimait pas très haut son érudition. Il pressa Jérôme de partir pour Paris ⁵.

Le nouveau venu aimait le succès et l'argent. Budé, auquel il ne s'en cacha pas, le détourna d'ouvrir sur-le-champ un cours public. Aléandre, le 23 juillet, écrivait, en dialecte vénitien, à Manuce : « Il m'a dit que je pourrai avoir sans peine une foule d'étudiants dépenaillés et pouilleux, mais fort peu de bénéfice. Il me promet d'arranger mes affaires et de réunir un certain

1. Andrelini, 329, lib. ix : Quod ideo epistolas scribat adagiis scatentes quia paucis magna et moralia complectuntur. — La même année paraissent les Proverbes de Polydore Virgile : *Polydori Vergilii Proverbiorum et Adagiorum veterum Libellus* ; Paris, Gourmont, in-4° ; Panzer, 282, VII, 279.

2. Guy de Rochefort était mort le 15 janvier 1507/8. Les *Epistolae* sont suivies d'une pièce sur la mort du chancelier et d'une autre sur son successeur.

3. Panzer, 282, VII, 136. La dédicace à Jérôme Gebwyler est datée de Schlettstadt, 31 août 1508.

4. Paquier, 412, p. 1-28. — Girolamo Aleandro était né en 1480 à la Motta dans le Frioul ; il vint de bonne heure à Venise, étudia le grec et l'hébreu, accompagna, en 1502, le légat du pape, Angelo Leonicensi, dans le royaume de Hongrie. — Sur l'Académie aldine et ses membres, v. P. de Nolhac, 449, p. 32-52 ; Paquier, 18-28. L'Académie aldine s'était fondée en 1500. Lefèvre, qui passait à Venise dans l'automne de 1499, ne la connut pas.

5. Allen, 430, I, lettre 256 ; Aléandre à Érasme ; Paris, fin février 1511/2 ; p. 505, l. 87 : ... Consilii tui, quo michi persuasisti, reclamante ut scis tota Italia, ut in Galliam irem.

nombre de personnages illustres qui veulent prendre des leçons de grec... Mais on a tellement l'habitude ici de payer les professeurs en sous, qu'il est bien difficile d'obtenir un ducat... Déjà, beaucoup de gens de distinction connaissent mon nom ¹. » Jusqu'en avril 1509, il ne consentit à donner qu'un enseignement privé, devant les opulents amateurs qui purent acheter à prix d'or les livres grecs sortis des presses aldines, car Aléandre manifestait pour les volumes imprimés par Gourmont le plus complet dédain ². Au reste, la maladie et l'ignorance du français lui rendirent pénibles les premiers mois de son séjour ³. Il entendait profiter des ressources que lui offraient les écoles parisiennes, étudiait les mathématiques et la philosophie sous Lefèvre, au collège du Cardinal Lemoine, dont le principal apprenait le grec ⁴. Tissard se vit bientôt abandonné de ses élèves riches, contraint d'interrompre ses leçons et bientôt d'y renoncer ⁵.

1. Omont, 410, p. 68 : Et ben che mi sia sta servito de molti libri, cossi graeci como latini, non di meno monsignore Budeo non mi consilia che jo tegna adesso tal via, perche molta turba di seminudi et pediculosi scholari ce sarebbono ; ma guadagno poco ; pur mi ha dieto che aconciara le cose mie et interim adunara alcune persone degne, si che le cose, spero, andarano bene quanto al guadagno, perche, quanto al nome (se nome se fa per questa via) gia molti homini degni et altri ce cognoscono... P. 69 : Crede mihi, perche in questa terra sono tanto usi a pagar li maestri a soldi, che li aggrava dar ducati cossi in libri come in maestri di graeco...

2. *Ibid.*, p. 68-69 : Dapoi disnar jo lezo una lectione ad alcuni homini da bone in graeco, et altri me instano assai che jo li leza le Erotemate. Tamen fin hora non havemo facto altro, perche non sono Erotemate di Lascaris in questa terra et jo non volio pigliar la factica per uno o per doi, perche vorei far una classe di 15 over 16 ad un tracto. L'e vero che in questa terra hanno stampito l'Erotemati di Chrysolora... : le letre in men sono facte qui et ancora che jo non le habia viste, tamen credo che non siano ne belle ne bone ; pur per el bon mercato costoro le voleno, che non curano altro in questo mondo che spendere poco. Loro volenno che jo li instituisse con quelle Erotemate, jo li ho praeposto quelle vostre. — Il lui demande de faire envoyer quelques-uns de ses volumes : — Questo Zanpiero li vende un ochio di homo. — Horowitz-Hartfelder, 466 ; lettre 7, p. 21 ; Michel Hummelberg à Beatus, 2 avril 1509 : Hieronymus Alexander Mottensis Noricus, utriusque linguae juxta et hebraicae doctissimus, quas privatos inter parietes summatibus viris graecas litteras interpretatus est, prope diem publicitus auspicabitur...

3. Allen, 430, I, lettre 256, p. 505, l. 92 : Quamquam primis illis mensibus, quum nondum celo neque gallicis moribus aut linguae assuevissem, jacobam in lecto aegrotus.

4. Omont, 410, p. 68 : Di et nocte, do opera alli studi delle arte per bona forza et questo basti, che spero che al tempo del' Academia faremo ancora qualche cosa de la via peripatetica et de le mathematiche. El Fabro e nostro duce, et altri homini degni. — P. 69 : El principal de epso studie greco.

5. *Ibid.* : Et comminciavano a far una secta con un Francese che sa graeco et faceano stampar, ut supra. Tamen li ho ropto el desegno. Et credo che collui piu non leza ; non lo cognosco, senon per nome, che si dice, credo, Francesco Tissardo.

Le 17 novembre 1508, Josse Bade avait achevé l'impression d'un ouvrage depuis longtemps attendu, les *Annotation aux Pandectes* de Guillaume Budé, livre de science sereine et de combat ¹. L'auteur y engageait, contre les scolastiques et la jurisprudence, la lutte que Lefèvre menait depuis de longues années contre les scolastiques de la philosophie, et qu'Érasme, depuis l'*Enrichidion*, menait contre les scolastiques théologiens ². Il pressait les conseillers de lire le recueil de Justinien, de ne pas étudier uniquement les glossateurs et les bartolistes ; il proclamait la nécessité d'établir soigneusement le texte des lois romaines à l'aide des méthodes philologiques, de l'expliquer à l'aide de la grammaire et de l'histoire ; et, dans le commentaire dont il illustrait les vingt-quatre premiers livres des Pandectes, il montrait ce que devait être la science nouvelle. Mais l'ouvrage ne s'imposait pas seulement par la diligente et rigoureuse exactitude de l'auteur, par sa connaissance profonde de la cité grecque et latine, par sa curiosité de tous les détails réels de la vie antique. Budé, qui connaissait le Parlement et la cour, s'émuovait des misères du royaume. Il accusait l'ignorance et la lenteur des juges, les intrigues des grands officiers, leur indifférence au bien de l'État, aux souffrances des foules ³ ; il accusait surtout le manque général d'esprit public, souhaitait à ses contemporains les fortes vertus des anciens, et demandait aux lettres d'élever et de fortifier les consciences. La question de la réforme religieuse ne le laisse pas indifférent ; il proteste contre les prélats mondains, titulaires dès le plus jeune âge de plusieurs évêchés ; aux prêtres il reproche de ne savoir même pas le latin, de ne rechercher que l'argent et les honneurs, de vivre sans le moindre souci de leurs devoirs et des fidèles qui leur sont confiés ⁴. Visiblement, il a lu les derniers écrits d'Érasme, l'*Enchiridion*, les préfaces du Laurent Valla, des *Dialogues* de Lucien. A son tour, il a étudié de près la version du Nouveau Testament ; il l'a collationnée avec un manuscrit grec de Saint-Victor ⁵ ; il en a relevé les erreurs. Valla, qu'Érasme, en 1505, s'excusait

1. Budé, 403 ; Renouard, 284, II, p. 229.

2. Delaruelle, 406, p. 92-129.

3. *Ibid.*, p. 123-124.

4. *Ibid.*, p. 123, n. 1 ; d'après Budé, 405, II, p. 169 ; In indignos sacerdotio.

5. Budé, 405, II, p. 151 ; à propos de saint Luc : Ut in exemplari graeco legimus visendae antiquitatis, quod est apud divi Victoris ad urbem ; cité par Delaruelle, 406, p. 106, n. 3 ; — dans l'édition de 1508 (403), f° 28 v°.

presque d'imprimer, lui semble timide. Avec plus de netteté et de hardiesse que l'humaniste italien et son éditeur, il affirme, au scandale d'Aléandre, que la Vulgate du Nouveau Testament, pour tous ceux qui savent le grec, n'est pas de saint Jérôme ¹.

*
* * *

Tandis que Budé publiait ses notes sur les Pandectes, Lefèvre devait retarder son édition de Cusa. Malgré la bonne volonté de Beatus Rhenanus, il était assez difficile de réunir les œuvres dispersées du cardinal de Brixen ; Michel Hummelberg n'avait pas fini de copier le traité des nombres divins ². Logé depuis l'automne à Saint-Germain des Prés, par les soins de Guillaume Briçonnet ³, auquel, le 13 novembre, Charles de Bouelles venait de dédier son livre du *Sage* ⁴, Lefèvre achevait de corriger les cinq versions du Psautier et d'en rédiger le commentaire. Le commentaire de Cyrille sur l'Évangile de Jean, revu par Clichtowe, parut le 10 janvier ⁵. Le maître hésitait à publier son livre. Les

¹. Budé, 403, f° 28 r^o-v^o : Nee vero ignoro theologos undique reclamituros ut pote opinione praesumpta auctoritatis tantae interpretis (quem ipsi falso Hieronymum fuisse credunt) receptae jam tot saeculorum consensu hujus nostrae interpretationis ; quam ipsi ut sacrosanctam attingi non posse sine ingenti piaculo vociferantur. Quod vero ad me attinet sacrosanctam prorsus Lucae historiam puto qui ipse graece scripsit. Hanc autem nostram permultis in locis ab illa matre sua degenerantem ostendere facile possim, si tamen veritatem audire quoquomodo sibi persuaserint... Laurentius Vallensis plurimas interpretis Novi Testamenti hallucinationes hand aspernandas adnotavit ; edito de hoc opere in quo certe morosiuscule minima quaedam persequitur. Nos vero alias praeterea multa observavimus quas ille praetermisit... Suit une série d'exemples. — Multa sunt argumenta hanc interpretationem Hieronymi non esse, sed nullum majus quam judicium eorum qui stilum ejus noverunt. — Au f° 29 v^o, il cite, de nouveau, quelques arguments que Valla n'a pas fait valoir : Qui nisi hujus instituti invidiam omnem ad sese protraxisset, nos verbum de hac re facere haudquaquam auderemus. Res tamen est multis jam in hac etiam urbe nota aut certe aestimabilis, id est litterarum graecarum studiosis, ne nos imposturam forte facere videamur... — Bibl. Vaticane, ms. Ottob. 2100, p. 218 ; Delaruelle, 406, p. 117, n. 5 ; *id.*, 413.

². Bibl. de l'Univ. de Bâle, ms. G II 29 ; Michel Hummelberg à Bruno ; Paris, 9 février 1508/9 : Divini nostri Numeri adhuc pulverulentis sub chartis latent... ; publié par Jovy, 409, I, app. 2, p. 100.

³. V. p. 454.

⁴. *Liber de Sapiente*, dans Bouelles, 396, f° 116 r^o-148 r^o. Le livre fut écrit chez François de Hallewin, évêque d'Amiens, pourvu le 9 août 1503, par Alexandre VI, à l'âge de vingt ans (*Gallia Christiana*, 67, X, col. 1204-1205).

⁵. Clerval, 392, p. xvii ; Panzer, 282, VII, 250 ; Van der Haeghen, 478, 472, XL : *Opus insigne beati Patriis Cyrilli, patriarchae Alexandrini, in Evangelium Johannis, a Georgio Trapezuntio tractatum*. — La dédicace à Georges d'Amboise est du 8 août 1508. L'édition de Clichtowe est la première.

Chartreux et les Célestins, qui lui avaient ouvert leurs bibliothèques triomphèrent de ses derniers scrupules ¹. Le 9 février, Michel Hummelberg annonçait à Bruno que le Psautier venait d'être remis aux imprimeurs. « Rien de plus grand, écrivait-il, ne peut naître ². » On prévoyait aisément que l'apparition de l'ouvrage attirerait un grand nombre de jeunes théologiens vers l'étude des antiquités juives. François Tissard, qui depuis le succès d'Aléandre avait cessé d'expliquer les auteurs grecs, donna le 19 janvier, la première en date des grammaires hébraïques qui sortirent des presses françaises, et annonça des leçons publiques d'hébreu ³.

Aléandre alors quitta la réserve dans laquelle il s'était enfermé jusque-là, le soin jaloux qu'il avait pris de ne révéler sa science qu'à de rares et riches initiés. Il comptait que son intérêt lui conseillait d'exploiter l'enthousiasme grandissant des savants parisiens. La théologie renouvelée exigeait de plus en plus la fondation d'un enseignement régulier des deux langues de la Bible. Le 22 avril 1509, Michel Hummelberg écrivait à Beatus Rhenanus qu'Aléandre allait inaugurer publiquement ses cours de grec ⁴ ; le 30 avril l'helléniste imprimait chez Gourmont trois petits traités de Plutarque. Dans une préface ambitieuse, adressée aux étudiants amis de la vraie philosophie, il promettait d'éditer et d'expliquer tous les auteurs de langue hellénique ; poètes, orateurs, historiens, médecins, philosophes, théologiens et Pères de l'Église ⁵. Le mois suivant il

1. Lefèvre, 363, f^o 1 r^o : Nos insuper ad omissionem provocantes.

2. Bibl. de l'Univ. de Bâle, ms. G II 29 : Stapuloum Psalterium jamjam impressoribus commissum est : nescio quid majus hoc nascitur Psalterio. (Publié par Jovy, 409, I, app. 2, p. 100.)

3. *Ibid.* : Franciscus Tissardus Ambaceus, communis graecanice literature preceptor noster, hebraeam grammaticam impressioni mandavit, propediem publicitus auspicaturus. Hoc opus, hic labor erit, ab homine multiscio hebreorum exantlare mysteria. — Description de la *Grammaire hébraïque dans Omont*, 410, p. 21-23 ; préface publiée p. 51-52. Elle est datée du 29 janvier 1508/9 et dédiée à François de Valois, comte d'Angoulême. Elle est suivie d'un dialogue entre Prothumopatriss et Phronimus sur Tissard et son œuvre (*ibid.*, p. 52-53).

4. Texte cité p. 510, n. 2. Ego ejus auditorio frequens adero.

5. Omont, 410, p. 54-57 : Hieronymus Aleander Mottensis verae philosophiae in Parisino gymnasio candidatis... P. 55 : Quare ne cui studendi tollatur occasio, facturus precium curae mihi visus sum, si ex optimo quoque graecae primum linguae auctore (nam hebraicae typos nondum excusos habent impressores nostri) aliquod quasi specimen imprimendum curarom quibusdam characteribus, qui prius in hac urbe habebantur, non multum iis quidem climatis, sed quos tamen pro tempore speremus fore non inutiles. Quod hactenus feci in tribus hisce, quos latino exposituri sumus, gravissimi scriptoris Plutarchi commentariis, facturus itidem, favente humani generis assertore, in Homero,

imprimait encore deux ouvrages d'Isocrate, les discours à Nicoclès et à Démonique ¹.

Enfin, le 31 juillet 1509, parut le *Psautier*, que Lefèvre dédia, sur les prières de l'évêque de Lodève, au cardinal Briçonnet, maintenant archevêque de Narbonne ². « Pendant longtemps, disait-il dans la préface, j'ai suivi les sciences humaines, et c'est à peine si j'ai effleuré les sciences divines, car elles sont vénérables et l'on ne peut les aborder sans crainte ; mais dès que je m'en suis timidement approché, une telle lumière a éclaté devant mes yeux, que toutes les disciplines humaines, auprès d'elles, ne sont plus que ténèbres ³... Depuis qu'on en néglige l'étude, les monastères sont tombés en ruines, la dévotion est morte, la religion s'est éteinte ; on a échangé contre les biens spirituels les joies terrestres, et la terre contre le ciel : compensation bien misérable ⁴. » Il faut donc revenir à l'Écriture, et d'abord apprendre à la lire.

Lefèvre, comme Érasme, exige que le théologien fonde sa doctrine sur le texte, étudié selon les méthodes savantes des grammairiens et des philologues ; mais, comme Érasme, il ne se contente pas du sens littéral. « J'ai souvent interrogé ceux qui cherchent dans l'Écriture l'aliment de leur conscience ; je leur ai demandé quelle douceur ils y trouvent, quel plaisir ils y goûtent. Beaucoup d'entre eux m'ont répondu que, s'ils se contentaient

Euripide, Aristophane, Theocrito, Thucydide, Xenophonte, Demosthene, Isocrate, Platone, Aristotele, Hippocrate, Galeno, Ptolemaeo, Nicomacho, Aristide, Luciano, Philostrato, Libanio, Basilio, Gregorio Nazianzeno, Joanne Chrysostomo, Damasceno, aliisque omnibus, quotquot nostris temporibus reperiuntur, theologis, philosophis, medicis, mathematicis, oratoribus, historicis et poetis : e quibus omnibus aliquid, ut primum fuerit impressum enarrabimus, in nostram et auditorum utilitatem, semper cum graecis latina conjungentes...

1. Omont, 410, p. 24-25.

2. Pendant que Lefèvre imprime le *Psautier*, paraît, à Lyon, le *De Triplici Disciplina* de Symphorien Champier (418, 27 février 1508/9). Le volume, précédé de trois distiques de Josse Bade, contient trois livres sur la philosophie platonicienne, quelques traités de médecine, puis, sous le titre : *Pars Theologica*, trois livres sur la théologie orphique, et une *Theologia Trismegistica*, où Lefèvre est fréquemment cité, et qui fut achevée le 23 octobre 1508. Suivent, sous le titre de *Pars Moralís*, quelques pièces moins importantes.

3. Lefèvre, 363, f° 1 r° : Longo equidem temporis intervallo humana sum secutus et divinis vix prima, ut aiunt, admovi labra (augusta enim sunt et non temere adeunda). At ex illa quamvis remota accessione tanta lux affulgere visa est ut ejus comparatione disciplinae humanae michi visae sunt tenebrae...

4. *Ibid.* : Frequens coenobia subii... ; ab eo tempore quo ea pietatis desiere studia, coenobia periere, devotio interiit, et extincta est religio, et spiritualia pro terrenis sunt commutata, caelum dimissum et accepta terra : infoelicissimum sane commercii genus.

de la lettre, surtout dans l'étude des Psaumes, ils quittaient le labeur plus tristes et sans forces ¹. » Comme Érasme, il veut que le théologien cherche, sous le texte tantôt obscur, tantôt trop clair, le sens véritable et secret. Mais tandis qu'Érasme, élève des anciens, guidé par son besoin de clarté comme par ses instincts rationalistes, ne voit dans les passages obscurs de la Bible que des mythes semblables à ceux de la philosophie platonicienne, Lefèvre, nourri de la mystique de Denys et de Lulle, habitué aux spéculations de Nicolas de Cusa, conçoit une exégèse moins facile et plus religieuse. « Je me suis reporté, dit-il, à nos premiers guides, aux Apôtres, à saint Paul, aux prophètes, qui nous ont ouvert la porte littérale des Écritures, et j'ai cru discerner qu'il existe un autre sens, conforme à l'intention du prophète et de l'Esprit Saint qui parle par sa bouche... ; sens littéral sans doute, mais qui coïncide avec l'esprit ; qui se révèle aux voyants, aux illuminés, et qui se cache aux aveugles, à ceux qui se contentent de la lettre, qui comprennent les choses divines selon la chair ; sens inconnu des Juifs encore aujourd'hui ². » Ainsi l'interprète de l'Écriture doit se préparer par la méditation et la prière, par la familiarité prolongée avec les Prophètes et les Apôtres, à recevoir, sans recourir aux artifices de l'allégorie, de l'analogie et de la tropologie, l'intuition directe de la pensée qui vivifie et transfigure le texte sacré. Le besoin profond d'unir intimement l'illumination mystique à la connaissance objective, qui s'était manifesté, dès les premiers travaux de Lefèvre sur Aristote, à travers la double série de ses ouvrages,

1. *Ibid.* : Et si qui eorum ex sacris litteris pastum quaerunt saepius interrogavi quid ex illis dulcedinis experirentur, quid saperent. Responderunt plurimi, quoties in nescio quem sensum litteralem incidissent, et maxime cum divinorum Psalmorum intelligentiam quaerirent, tristes et animo defecto ex ista lectione abscedere solitos.

2. *Ibid.* : Illico me contuli ad primos duces nostros Apostolos dico Paulum et prophetas qui primo animarum nostrarum sulcis divina mandarunt saemina et litteralem sacerarum scripturarum aperuerunt januam ; et videor michi alium videre sensum, qui scilicet est intentionis prophetae et Spiritus Sancti in eo loquentis, et hunc litteralem appello, sed qui cum spiritu coincidit ; neque prophetae neque videntibus alium littera praetendit ; non videntibus autem qui se nichilominus videre arbitrantur alia littera surgit ; quae (ut inquit Apostolus) occidit et quae spiritui adversatur ; quam et Judaei nunc sequuntur... Quapropter duplicem crediderim sensum litteralem, hunc improprium caecutientem et non videntium, qui divina solum carnaliter passibiliterque intelligunt ; illum vero proprium videntium et illuminatorum... Sensus igitur literalis et spiritualis coincidunt ; non quem allegoricum aut tropologicum vocant, sed quem Spiritus Sanctus in propheta loquens intendit.

où l'extase prolongeait la science, inspirait maintenant ses travaux d'exégète.

Le *Quincuplex Psalterium* offrait aux lecteurs la série parallèle des trois versions de saint Jérôme, dont Lefèvre avait établi le texte avec un soin critique. Chaque psaume était précédé d'un résumé rapide (*titulus*). Une *expositio continua*, très simple, marquait la suite des idées. Suivant l'habitude des commentateurs du Moyen-Age, Lefèvre avait marqué, sans doute, avec l'aide de la *Parisiensis Parvi*, les concordances des versets du Psautier avec les Épîtres, les Évangiles, l'Apocalypse, les Prophètes. Des notes, surtout grammaticales et philologiques, expliquaient les passages difficiles. Dans une série de méditations, Lefèvre s'efforçait de dégager le sens à la fois littéral et mystique. Quelques psaumes étaient paraphrasés en hexamètres à la manière de Gilles de Delft. Puis suivaient le Vieux Psautier, lu dans les églises avant saint Jérôme, et en regard, la conciliation que Lefèvre avait tentée des différentes versions, à l'aide de sa propre science de l'hébreu ¹.

Le livre était impatientement attendu. Le 1^{er} juillet, Wolfgang Pratensis écrivait à Jean Amerbach : « Vous verrez un nouveau genre d'exégèse ². » Beatus Rhenanus, le 30 juillet, célébrait, dans une lettre à Michel Hummelberg, l'œuvre de Lefèvre. « Non seulement il a restauré les disciplines libérales, mais il a entrepris de rendre à la théologie, la plus haute des sciences, sa pureté première ; il a compris que l'unique objet des connaissances inférieures est de nous conduire à la science suprême ; il a d'abord réparé les degrés qui nous permettent d'y monter ³. » Par les soins de son maître, il reçut un exemplaire du Psautier. Dès le 27 septembre, il disait son admiration à Michel Hummelberg ;

1. Sont paraphrasés en vers les psaumes 77, 113, 118, 135, 136, 148, 149, 150. Les objets des méditations sont groupés en 22 ogdoades. Le commentaire contenu dans les *tituli*, les *expositiones* ou les *meditationes*, ne présente pas, étant donné le caractère du Psautier, le même intérêt dogmatique que le commentaire des Épîtres de Saint Paul publié en 1512. — Le texte du *Psalterium Vetus* fut établi surtout à l'aide des citations et des commentaires de saint Augustin (Lelong-Masch, 161, II, p. 12).

2. Bibl. de l'Univ. de Bâle, ms. G II 30, n° 137 : ... Videbis novum paraphraseos genus.

3. Horawitz-Hartfelder, 466, lettre 9, p. 22 : Hic enim non eas modo disciplinas quas liberales vocant, sed etiam ipsam theologiam supremam suo candori restituere aggressus est ; laudabile quin potius divinum hominis institutum, qui inferiora ad superiorum assecutionem ordinata esse agnoscens, gradus ipsos, quibus ad summum ascendas, prius rite disposuit.

le commentaire de Lefèvre, à la fois mystique et précis, et qui, respectueux de la lettre, pénétrait jusqu'à la pensée la plus profonde de l'Écriture, l'enthousiasmait ¹. François Ximénès, écrivait d'Alcalá, le 16 novembre 1509, à Charles de Bouelles, pour vanter la science de l'éditeur et l'utilité de son travail ². Le livre se répandit bientôt dans les provinces. De Grenoble, Alain de Varennes annonçait à Bouelles que tous les érudits avaient accueilli avec joie les commentaires du maître, et attendaient de lui d'autres ouvrages encore, pour l'enrichissement de la pensée chrétienne ³.

*
* *

La culture nouvelle s'introduisait chaque jour dans de nouveaux collèges. A Coqueret, Denys Lefèvre de Vendôme, versificateur facile selon la formule de Battista Spagnuoli et de Pierre Bury, commente depuis 1504, la *Grammaire grecque* de Théodore Gaza, les œuvres rhétoriques de Quintilien, de Cicéron, de Filelfo, et la *Pharsale* de Lucain ⁴; son élève, Guillaume du Bellay, en 1509, dans un poème latin composé sur un vieux thème du Moyen-Age, la *Peregrinatio humana*, imite Lucrèce et Virgile, Ovide et Horace ⁵. Jean Bibaut, ami et compatriote de Josse Bade, qui lui a dédié, en 1506, les lettres de Charles Fer-

1. *Ibid.*, lettre 10, p. 23 : Sed quid de 22 ogdoadon meditationibus dicam ?... Sunt similitudines illae anagogicae ascensiones ita ad psalmographi dicta aptae et quadrantes, ut hiis lectis ejusdem sonum habeas cum uberiore fructu. Cf. *Nachtrag*, p. 431 ; Knod, 468, p. 84.

2. Bouelles, 396, *Epistolae*, f° 167 r° : Ceterum hic Stapulensis in recollectione et compaginatione illius Psalterii laudes non tacebo. Est enim opus illud tam docte premeditatum atque compositum, ut Psalmorum intelligentie nichil sit accomodatius. Ingentes ei nostro nomine agito gratias, plurimamque salutem impartire.

3. *Ibid.*, f° 170 v° : Amplexantur omnes eruditi praecclaros in Psalmis Fabri nostri commentarios, sperantes continue meliora, quo christiana religio fiat quotidie locupletior. — D'Alain de Varennes on connaît l'ouvrage suivant : *Alani Varenii Montalbani Homiliae XV in Canticum Canticozum ; Homiliae breves XLVIII in aliquot Psalmos davidicos ; Sermones V panegyrici in Sanctam Mariam* ; H. Estienne, 21 mai 1515 ; Panzer, 282, VIII, 802.

4. Bourrilly, 415, p. 7. Denys Lefèvre, maître ès arts en 1504, enseigne au collège de Coqueret, puis à celui d'Harcourt, revint à Coqueret, et professa quelques cours au collège de Mignon. En 1514 il se fit moine chez les Célestins de Marcoussis ; il écrivit de nombreux poèmes latins restés manuscrits : *Elegia de Passione Domini, Poema heroicum de Immaculata Conceptione*, etc.

5. Bourrilly, *ibid.*, p. 8. La *Peregrinatio humana*, suivie de diverses poésies religieuses, parut le 13 juin 1509 ; Panzer, 282, VII, 337.

mand, dirige le collège de Narbonne ¹. Le Navarriste Guillaume Chastel, qui, le 26 novembre 1506, imprime avec ses *Elégies* un dialogue en vers où il vante Lefèvre ², Nicolas Dupuy, qui, en 1508, réédite les lettres de Pic, et, l'année suivante, sait présenter avec une élégance humaniste le vieux texte de Buridan, professe au collège de Bourgogne ³. Pierre Dupont de Bruges, aveugle comme Jean Fernand, élève de Lefèvre et imitateur de Spagnuoli, commente les poètes au collège de Boncour ; en 1507, il dédie à son maître la *Sunamitis Querimonia* ⁴. Valerand de Varennes enseigne aux Cholets ⁵. Gilles de Maisières édite, en 1508, les *Nuits Attiques*, en 1509, les poèmes de Lactance ⁶. Robert Fortuné a reçu de Lefèvre en 1508, la dédicace d'un livre de combat, la *Dialectique* de Georges de Trébizonde ⁷. Cependant Josse Bade continue d'imprimer les classiques, les poètes modernes et les grammairiens ⁸.

1. Dedicace datée du 8 avril 1506 ; Renouard, 284, II, p. 438-439. — Distiques de Josse Bade à Bibaut en tête des *Cantica* de P. Bury, publiés le 11 nov. 1506 (Renouard, II, p. 248).

2. Launoy, 151, II, p. 645 ; Guillaume Chastel, né à Tours, Navarriste, docteur en théologie en 1501, composait des *Elégies* religieuses (*Sybillinum de iudicio extremo Carmen*), des épigrammes, etc. Lefèvre le cite dans les *Logicorum Libri*, 355, f° 78 r°, parmi les amis de la culture nouvelle. Ses *Elegiae* furent publiées à Poitiers, s. d., puis, le 24 nov. 1506, in-4°, par Josse Bade (Renouard, 284, II, p. 262-263). Au f° 12 r°, *Dialogus carmine scriptus in laudem Jacobi Fabri Stapulensis*, sans grand intérêt. Il porta le titre d'archidiacre de Tours. 3. V. p. 468.

4. *Doctissimi viri Petri de Ponte ceci Brugensis de Sunamitis querimonia liber primus : ejusdem ad diversos amicos epygrammata ; item novem peanes carminibus variis et perjucundis* (Gourmont, 1507, in-4°). Dans la dédicace à Lefèvre, écrite du collège de Boncour, il fait l'éloge de Battista Spagnuoli. Le poème, sur l'impuissance de l'hérésie, contient des allusions au sacrilège d'Hémon de la Fosse (v. p. 357). Les neuf *peanes* devaient être chantés sur l'air de chansons populaires dont l'auteur indique le premier vers.

5. Valerand de Varennes ajoute, en 1503, quelques distiques à l'édition des *Moralia Carmina* de P. Bury, donnée par Josse Bade (Renouard, 284, II, p. 243), quelques distiques à l'édition de Durand de Saint-Pourçain par Jacques Merlin (Josse Bade, 13 nov. 1508, *ibid.*, p. 410). Il réédite, le 30 juillet 1508, chez Jean Petit, les *Comédies* de Térence avec commentaires de Guy Jouenneaux et de Josse Bade (*ibid.*, III, p. 286 : sa préface est datée du collège des Cholets, 10 mai). En 1505, il publie chez Gourmont une *Decretatio fidei et heresis carmen* (Panzer, 282, VII, 134).

6. L'édition des *Nuits Attiques* parut chez Jean Petit (Renouard, 284, II, p. 463). La préface des *Lepida Lactantii Firmiani Opera* (Jean Petit, 12 septembre 1509, in-4° ; Panzer, VII, 324), contient des allusions aux *Camaldulenses disputationes* de Landino. Le même volume contient encore l'*Apologeticus* de Tertullien.

7. Robert Fortuné, de Saint-Malo, professait, en 1510, au collège du Plessis ; Lefèvre le cite, en 1503, dans l'édition de l'*Organon*, f° 78 r°, parmi les amis de la culture nouvelle ; Beatus Rhenanus lui adresse en 1507, quelques distiques, imprimés à la dernière page de la *Theologia Damasceni*.

8. *Persius, Satyrae* ; 15 janvier 1507 (Renouard, III, p. 149) ; 24 sept. 1507

Pour la première fois, au lendemain de l'apparition du *Psautier*, Lefèvre se laissa distraire par les bruits de la politique extérieure. La ligue de Cambrai était signée depuis décembre 1508. Louis XII, Maximilien, le roi d'Angleterre et Alphonse d'Aragon s'unissaient par une alliance que Jules II avait bénie, et s'engageaient solennellement à défendre la foi chrétienne, à chasser les Turcs de Constantinople. En réalité les politiques savaient que les forces de la ligue devaient être dirigées contre Venise. Depuis le printemps les troupes françaises avaient envahi le territoire de la république, écrasé auprès d'Agnadel les troupes d'Alviano, occupé Trévis, Padoue et Vérone. Lefèvre fut l'un des rares idéalistes qui continuèrent de croire que les souverains européens pensaient vraiment à la Croisade ; le 27 novembre 1509, il publiait deux livres de propagande antimusulmane, le traité du Dominicain Riccoldo de Monte di Croce contre la secte de Mahomet, déjà imprimé à Rome en 1506, et un ouvrage sur les mœurs des Turcs, composé par un chrétien anonyme de Transylvanie, qui avait été longtemps leur prisonnier¹. Ces deux livres, qui furent dédiés à Guillaume Petit, Dominicain et confesseur du roi, ne contenaient que d'assez misérables diatribes². Mais Lefèvre, nous le savons, haïssait la religion de Mahomet autant que la

(*ibid.*, p. 150) ; *Virgilius, Opera*, 8 nov. 1507 (*ibid.*, p. 364) ; *Cicero, Epistolae familiares*, 1507 (*ibid.*, II, p. 330) ; *Rhetoricorum ad C. Herennium libri*, 15 juillet 1508 (*ibid.*, II, p. 299) ; *Ovidius, Metamorphosis*, 15 juillet 1509 (*ibid.*, III, p. 116) ; *Cicero, de Fato*, 12 sept. 1509 (*ibid.*, II, p. 296) ; *Baptista Mantuanus, Opera, Adolescentia, Opera moralia*, 1^{er} juillet-2 sept.-5 sept.-1^{er} déc. 1507 (*ibid.*, II, p. 135-137) ; *Gaeorgius*, 15 oct. 1509 (*ibid.*, II, 130) ; *Caeciliae Agon*, 25 oct. 1509 (II, p. 132) ; *Philippus Beroaldus, Carmen lugubre*, 1^{er} mars 1508 (*ibid.*, II, p. 175) ; *Orationes, praelectiones*, 15 déc. 1508 (*ibid.*, II, p. 262) ; *Jodocus Badius Ascensius, De latinorum dictionum recta scriptura*, 10 mai 1508 (*ibid.*, II, p. 81) ; *Introductio in grammaticen*, 15 janvier 1509/10 (*ibid.*, p. 85) ; *Guido Juvenalis, In lingua latina eruditio* (*ibid.*, II, p. 543) ; *Laurentius Valla, de linguae latinae elegantia*, 1^{er} octobre 1509 (*ibid.*, III, p. 329) ; *Dialectica*, 1^{er} sept. (*ibid.*, III, p. 345). D'ailleurs, le 5 avril 1507, il réimprime le *Doctrinal* (II, p. 11) ; le 24 déc. 1507 il publie le commentaire de Jacques Pérez sur le Cantique des Cantiques (III, p. 123) ; le 15 juillet 1509, commentaire du même sur les Psaumes (III, p. 126).

1. Lefèvre, 364, *Ricoldi ordinis Praedicatorum contra sectam mahumeticam... Cujusdam diu captivi Turcorum provinciae Septemcastrensis de vita et moribus eorumdem*. — Riccoldo de Monte di Croce, Dominicain, moine à Santa Maria Novella de Florence, mort en 1309, écrivit un *Itinerarium praedicationis*, et une *Confutatio Alcorani*, traduite en grec au milieu du XIV^e siècle, puis, du grec en latin par Bartolomeo Piceno de Montearduo, et imprimée, sous cette dernière forme, à Rome en 1506, in-4^o. C'est cette édition que Lefèvre reproduisit (Quétif-Échart, 112, I, p. 504-506 ; Le Clerc-Renan, 291, p. 490-491 ; Bibl. de l'Univ. de Bâle, ms. G. II 30, n^o 138) ; Wolfgang Pratensis, le 13 nov. 1509, en annonce la publication imminente à Jean Amerbach.

2. V. p. 451, n. 9.

philosophie d'Averroès. « Je veux, disait-il, que les hommes de notre siècle n'ignorent pas les mensonges, les perfidies, les impiétés, les cruautés de cette secte bestiale. Ceux qui la réduiront n'auront pas à lutter contre des hommes, mais contre le vice lui-même, contre des bêtes féroces et monstrueuses, ennemies du Christ et de Dieu... Que signifie cette puissante alliance des princes d'Europe, sinon que le Christ vient enfin affranchir ses domaines perdus ? Heureux le prince qui a été choisi pour cette mission ! Heureux les soldats qui verseront le sang dans cette guerre ¹ ! »

Pourtant, Lefèvre n'abandonnait pas son projet de publier les œuvres complètes de Nicolas de Cusa. Beatus Rhenanus obtenait de Reuchlin et copiait avec l'*Epistola ad Rodericum* les deux lettres aux Bohémiens sur l'usage de la communion ². Le 19 décembre parut, en une édition anonyme, la *Theologia Naturalis* de Raymond de Sabonde ³. La pensée qui s'y développait ne pouvait que plaire à Lefèvre ; elle s'harmonisait avec celle de Nicolas de Cusa, contemporain de l'auteur, et celle de Lulle. Lorsque Raymond, entre 1434 et 1436, composa son livre des créatures, il voulut confondre les nominalistes, qui insistaient sur l'opposition de la raison et de la foi, démontrer que la lumière

1. Lefèvre, 364, f^o 1 v^o... : Ut nostri saeculi non lateret homines quam mendax, subdola, impia sit et crudelis hujusmodi crudelis secta, quam qui expugnare pergunt non tam homines quam viciam ipsum quam immania ferarum monstra expugnare videbuntur... Foelix et ille princeps qui ad haec eligitur ;... felix et pretiosus militum sanguis qui in hujusmodi bellis effundetur. — Il se félicite de la conquête de Grenade sur les Maures ; et Bouelles, écrivant à Ximenez le 22 août 1509 (396, *Epistolae*, f^o 174 v^o), approuve la persécution des infidèles et leur conversion par la force : Hoc profecto veri pastoris est officium... volentes ac suapte natura aberrantes homines cogere, ut nuptiales eterni sponsi thalamos etiam inviti et juxta Scripturam a ministris compulsi subintrent.

2. Horawitz-Hartfelder, 466, lettre 14, p. 29 : à Reuchlin, Strasbourg, 14 avril 1510 : Quaterniones illos membranaceos, quos ex Cusae operibus commodatos ad me dedisti..., exscripsi ego Parisiosque ad Fabrum nostrum misi. — Lefèvre, 371, aa iii r^o : Epistolam ad Rhodericum et duas ad Bobemos de usu communionis a B. Rhenano, quas arbitrator eum obtinuisse a Joanne Capnione Phorcensi...

3. *Theologia Naturalis sive Liber Creaturarum specialiter de homine et de natura ejus in quantum homo et de his que sunt ei necessaria ad cognoscendum se ipsum et Deum et omne debitum ad quod homo tenetur et obligatur tam Deo quam proximo* ; Jean Petit, in-8^o ; Bibl. Nat., Rés. D 51818. — Panzer, 282, VII, 325. — L'édition est anonyme. Raymond de Sabonde ou Raymond Sabieude, Catalan, étudia la médecine et la philosophie à Toulouse, où il enseignait la théologie vers 1430 (H. R. E³, 158, art. *Raimundus Sabieude*, par Schaarschmidt ; G. Compayré, *De Ramundo Sabundo ac de Theologiae naturalis libro* ; Paris, 1872, in-8^o ; Probst, 203). La *Theologia Naturalis* avait été plusieurs fois imprimée : à Strasbourg en 1496 (Hain-Cop., 14066-14069), à Lyon (s. d.) ; à Deventer (s. d.) ; en 1487 (s. l.).

naturelle et la lumière révélée éclairent les mêmes vérités, que le livre de la nature manifeste, à qui le sait lire, les doctrines exposées dans le livre de la Bible, et que l'expérience et la raison conduisent sur la voie du christianisme. Pourtant il évitait de réduire la religion à un rationalisme philosophique qui aurait rendu la révélation inutile. Il admettait qu'abandonné à ses seules forces, l'esprit humain ne saisit pas les vérités dernières ; mais, une fois enseignées par la Bible, elles manifestent leur accord avec les lois du monde et les aspirations profondes de l'âme. Cette philosophie, à la fois intellectualiste et sentimentale, enthousiasmait Charles de Bouelles, qui l'interprétait en mystique, et ne resta peut-être pas étranger à la publication du *Liber Creaturarum* ¹.

À la bibliothèque des réguliers de Saint-Victor, Lefèvre lisait alors le traité de Richard sur la Trinité ² ; chez l'auteur du *Benjamin minor* et du *Benjamin major*, il retrouvait la théologie rationnelle et mystique tout ensemble qu'il avait sans cesse cherchée. Richard professait que, des affirmations de la foi, les unes sont démontrables rationnellement, les autres appartiennent au domaine de la science mystique ; mais l'esprit humain peut s'élever, de degré en degré, jusqu'à la connaissance immédiate de Dieu ; parvenu à la contemplation extatique, il le découvre en lui-même. Ainsi Lefèvre voyait, par cette doctrine, la pensée de Denys l'Aréopagite se relier à celle de Lulle et de Nicolas de Cusa. Et comme d'autre part Ruysbroek, Pierre d'Ailly et

1. Bouelles s'intéressait très vivement à la doctrine de Raymond de Sabonde. Le 27 octobre 1508 il envoie de Saucourt à Nicolas de Sainctz, théologien d'Amiens le texte de la *Theologia* ; 396, *Epistolae*, f^o 54 r^o.v^o : Mitto ad te... Naturalium Theologiam... ; illam studioso viro J. Coconi cum litteris offerre curabis... ; monebis pium illud opus ad calcem studiose perlegat, ac ne ob humilem sermonis ornatum flocci habendum putet... Hujus... Naturalis Theologie sermo tametsi humilior atque abjectior esse videatur, succulentissimus tamen atque uberrimus est. — Le même jour, il écrit à Jean Cocon, chanoine de Saint-Quentin pour lui recommander le *Liber Creaturarum* (f^o 53r^o-54r^o) : Mens denique tua illius ope praeclaris ascensibus subvehetur in Deum...

2. Richard, originaire d'Écosse, moine à Saint-Victor de Paris avant 1141, date de la mort de Hugues dont il eut le temps d'être l'élève, devint sous-prieur du couvent en 1159, prieur en 1162, et mourut en 1174. Son œuvre marque un effort pour libérer le dogme de la dialectique aristotélicienne et développer les éléments mystiques qu'il contient. Le *Benjamin Minor* avait été publié à Paris le 23 juillet 1489 ; Hain, 13911 ; le *De Arca mystica*, s. l., en 1494, in-8^o (Hain 13912), et à Bâle, chez Amerbach, en 1494, in-8^o (Cop. 5123). L'édition du *De Trinitate*, par Lefèvre (367) parut le 18 juillet 1510. Cet ouvrage, de caractère plutôt dogmatique que mystique, se trouve dans Migne, 168, CXCVI, col. 887-992. — Cf. H. R. E³, 158, art. *Richard von Sankt Victor*, par Fr. Cohrs ; bibliographie.

Gerson avaient tiré de Richard quelques-unes de leurs inspirations et de leurs images. Lefèvre se trouvait reconduit aux sources de cette mystique moderne, qui depuis trois quarts de siècle, protestait contre la sécheresse et la stérilité des dialecticiens terministes et scotistes ¹.

*
* * *

La guerre interrompait les communications avec Venise ; les humanistes parisiens n'avaient encore vu aucun exemplaire des *Adagiorum Chiliades*, parues, chez Alde Manuce, en septembre 1508 ². Arrivé à Rome vers la fin du carnaval de 1509, Érasme, pour la première fois, connaissait le succès ³. Il fréquentait parmi les humanistes de la cour pontificale ; il apprenait à goûter la lumière de Rome, sa vaste campagne, ses ruines, et plus encore, la société élégante qui se réunissait autour des prélats dont il avait acquis la bienveillance, les cardinaux Jean de Médicis, Grimani et Riario, l'évêque de Bologne, Stefano Ferrerio, l'évêque de Nantes, François de Guibé ⁴. Bien que le paganisme de la haute Église fût en désaccord avec son idéal de simplicité apostolique, il pensait à se fixer pour quelque temps, et peut-être pour toujours, dans la ville éternelle, lorsque le 27 mai 1509, Mountjoy lui annonça l'avènement d'Henry VIII ⁵. Érasme, qui avait reçu du jeune prince, en janvier 1507, une lettre flatteuse ⁶, protégé par des hommes de Cour comme

1. Il réédite, le 6 mai 1510, le commentaire de Jean de Holywood (348³) ; déjà réimprimé le 10 nov. 1507 (348^{b2}) ; Clichtowe réimprime, le 15 mars, chez Josse Bade, ses traités grammaticaux (Clerval, 392, p. XIV).

2. Allen, 430, I, p. 443, introd. à la lettre 211 ; Van der Haeghen, 425, *Adagia*, p. 77-81.

3. Érasme, après l'apparition des *Adages*, passa quelque temps encore chez Alde, puis partit pour Padoue, afin d'y accompagner Alexandre Stuart, fils du roi d'Écosse et archevêque de Saint-André, âgé de dix-sept ans, auquel Mair dédiait alors son commentaire sur le quatrième livre des *Sentences* (v. p. 470). La guerre les contraignit à quitter Padoue ; ils arrivèrent à Sienne vers la fin de l'année, furent à Rome vers le carnaval, y passèrent une partie du Carême, rentrèrent à Sienne, revinrent à Rome pendant la Semaine Sainte, se rendirent à Naples, puis, revenus à Rome, se séparèrent (P. de Nolhac, 449, p. 53-54).

4. P. de Nolhac, 449, p. 65-83, 86-91. — Allen, 430, II, lettre 333, au cardinal Raffaello Riario, p. 70, l. 30. Et tamen non possum non discrutari Romanæ urbis desyderio, quoties animo recursat quam libertatem, quod theatrum, quam lucem, quas deambulationes, quas bibliothecas, quam mellitas eruditissimorum hominum confabulationes.

5. Allen, I, lettre 215, p. 449-452.

6. *Ibid.*, lettre 206, p. 436-437.

Mountjoy, et des hommes d'Église comme Warham et Fisher, pouvait espérer beaucoup du nouveau règne. Warham lui promettait une pension ¹, Mountjoy le rappelait en termes pressants. Malgré les instances du cardinal Grimani, Érasme quitta Rome, où sa vie aurait pu être plus heureuse, et par Bologne, le Splügen, Coire, Constance, Strasbourg, atteignit Louvain, Anvers, et s'embarqua pour la Grande-Bretagne ². Thomas More le reçut dans sa maison de Bucklesbury ³. Ce fut là que, souffrant de la gravelle, privé de ses livres qui n'étaient pas encore arrivés du continent, il écrivit par passe-temps le premier chapitre d'un *Éloge de la Folie*, dont il avait conçu l'idée sur les routes de Suisse et d'Allemagne. More et Colet le prièrent de continuer l'ouvrage qui fut achevé en une semaine ⁴. Mais il devait attendre le printemps de 1511 avant de le confier aux presses de Gourmont ⁵; et les humanistes parisiens, au moment où mourait Georges d'Amboise, s'ils savaient qu'Érasme n'habitait plus Rome, si son passage à Bâle, à Fribourg ou à Strasbourg, leur avait été signalé par les Amerbach ou par Rhenanus, ignoraient son dernier livre, connu seulement à Londres de ses plus intimes amis.

1. *Ibid.*, lettre 214, p. 449.

2. P. de Nolhac, 449, I, p. 92-95.

3. Allen, 430, I, p. 445, introd. à la lettre 218.

4. Allen, I, *Catalogus Lucubrationum*, p. 19, l. 6; lettre 222, p. 460, l. 1-25; lettre 337, à Martin van Dorp, mai 1515, II, p. 94, l. 126.

5. V. p. 606.

CHAPITRE III

RÉFORMATEURS ET RÉFORMES

1510-1517

I

La mort de Georges d'Amboise priva les réformateurs d'un puissant soutien. Mais la rupture de la France et du Saint-Siège allait poser en d'autres termes la question de la réforme.

Dès le mois de juin le trésorier Robertet, devenu l'inspirateur de la politique française¹, rassemblait à Lyon, avec les présidents des Cours souveraines, « plusieurs autres grands personnages expérimentés et entendus en fait de judicature ». Ils y rédigèrent une grande ordonnance sur la justice, dont les dix-sept premiers articles concernaient les affaires ecclésiastiques, résolvaient la question encore pendante des mandats pontificaux, et fixaient les limites dans lesquelles le pape pouvait exercer son droit de pourvoir aux bénéfices collatifs du royaume. Ils déclarèrent que les principes établis par la Pragmatique et les saints décrets de Bâle devaient être respectés ; le pape ne pouvait accorder qu'un seul mandat sur dix bénéfices et deux mandats sur cinquante ; les procès relatifs à l'usage de cette licence ne seraient soumis qu'aux Parlements, les dispositions de la Pragmatique et de l'ordonnance de Blois, qui concernaient les droits des gradués, reprendraient pleine vigueur ; mandataires et gradués une fois investis de leurs dignités, les préventions apostoliques, en vertu du droit gallican, ne conserveraient plus aucun effet. Toutes mesures provisoires, d'ailleurs, en attendant la décision d'un nouveau concile général ou d'une nou-

1. Desjardins, **16**, II, p. 508 ; Alessandro Nasi aux Dix ; Lyon, 25 mai ; — p. 509 ; Lyon, 2 juin.

velle réunion de l'Église gallicane¹. C'était la fin de la politique de compromis suivie par le cardinal d'Amboise.

Jules II traitait déjà Louis XII en ennemi. Depuis quelque temps il ne voulait pas autoriser les cardinaux français, René de Prie, évêque de Bayeux, François de Clermont, archevêque d'Auch, Louis d'Amboise, évêque d'Albi, à quitter Rome ; il craignait, selon l'ambassadeur florentin Matteo Niccolini, de les voir, en cas de conflit, « préparer quelque nouveauté² ». Le 29 juin, l'archevêque d'Auch, qui, sous prétexte d'une partie de chasse, tentait de s'échapper, fut arrêté, mis au Château Saint-Ange, et le bruit courut que les cardinaux de Bayeux et d'Albi partageaient son sort³. On apprit en même temps que le pape tentait de provoquer une nouvelle révolte de Gênes, et qu'il venait de rompre toutes conférences avec l'envoyé royal, le prince Alberto de Carpi⁴ ; et, le 21 juillet, Machiavel écrivait de Blois aux Dix de la Liberté et de la Paix : « Ce que l'on dit ici du pape, vos Seigneuries peuvent l'imaginer ; lui soustraire l'obédience, faire un concile contre lui, le ruiner dans sa puissance temporelle et spirituelle, voilà les moindres malheurs dont on le menace⁵. »

Ces desseins restèrent d'abord ignorés du public⁶. Le 30 juillet Louis XII adressait à tous les évêques une lettre circulaire

1. Isambert, 1, XI, p. 580.

2. Archives d'État de Florence ; *Dieci di Balìa, Carteggio, Responsive*, 100, f^o 434 v^o ; Matteo Niccolini aux Dix, Rome, 28 juin : Dubitando forse che, havendosi ad venire ad rotta col Christianissimo, che essendo fuori questi cardinali non fussino per concitare qualcho novita. — On sait que les *Dieci di Balìa*, nommés aussi *Dieci di Libertà e Pace*, étaient chargés de diriger la politique extérieure de la République. — René de Prie était évêque de Bayeux depuis le 3 août 1498, cardinal depuis le 17 mai 1507 (Eubel, 64, II p. 141 et 12) ; François de Clermont, cardinal le 6 déc. 1503, archevêque d'Auch le 4 juillet 1507 (*ibid.*, III, p. 10 et 139).

3. *Ibid.*, f^o 448 r^o ; Niccolini aux Dix ; Rome, 29 juin : Il Cardinale di Haus, quale dava dimostrazione di andare fuor di Roma chon cani et rete per cacciare, è suto per ordine del Papa preso et mosso in Castello. La cagione non si dice altrimenti se non che stimo sia perche forse si volova partire. — *Dieci di Balìa, Missive*, 35, f^o 11 r^o ; Les Dix à Niccolini, Florence, 2 juillet : S'intese il Papa haver ritenuto et messo in Castello tro Cardinali Franzesi, cioè Baiosa, Albi et Aus.

4. Pastor, 60, III, p. 649.

5. Machiavel, 17, VI, p. 22-23 : Quello si parla del Papa Vostre Signorie se lo possono imaginare, perchè torli l'obbedienza, farli uno concilio addosso, ruinarlo nello stato temporale e spirituale, è la minore ruina di che e' lo minacciano.

6. Archives d'État de Florence, *Dieci di Balìa, Missive*, 35, f^o 40 r^o : Questa parte si monstrava anchora esser secreta...

conçue en termes généraux. « Pour aulcunes choses qui grandement touchent les privilèges et les libertés de l'Église gallicane », il les prie d'envoyer à Orléans, avant le 13 septembre suivant, deux personnages de leur chapitre et des députés du clergé exempt ou non exempt¹. Il se réserve de communiquer aux délégués l'objet précis de la réunion. Puis dans une ordonnance signée à Blois le 16 août, il énumère ses griefs contre le pape, expose comment Jules II, après avoir admis l'alliance de Cambrai, tente maintenant de soutenir tous les princes chrétiens contre la France. « Le bien, trésor et revenus, de ladicté Église, ordonnée pour le service de Dieu, défendre la foi, et sustentation des povres », sont employés « en des guerres procédant seulement d'ambition et désordonnée volonté de dominer. » Selon l'usage gallican, il reproche à la cour Romaine ses « exactions ardues », ses bulles « si communes » et données « en telle multiplication que pour la grande quantité, la diversité et le désordre d'icelles, la plupart des bénéfices de notre royaume sont en procès ; en la poursuite desquels procès se despend et vuyde merveilleusement grande quantité d'argent, et ne sçait-on au certain à qui les bénéfices compètent et appartiennent, au moyen de quoy le service divin, la discipline du peuple et l'administration des saints sacrements sont souventesfois délaissés... » Pour conclure, il interdit à ses sujets d'aller en cour de Rome, d'y solliciter des bénéfices contrairement aux lois du royaume, d'y envoyer de l'or ou argent monnayé pour y payer des taxes, d'impêtrer des grâces expectatives contraires à la Pragmatique². Mais l'ordonnance n'était que le prélude de plus graves et plus secrètes entreprises. Le 18 août, Machiavel écrit de Blois : « On prépare le concile gallican d'Orléans ; on y déclarera la rupture d'obédience ; puis, si l'empereur et le roi d'Angleterre y consentent, on créera un nouveau pape, et, au printemps prochain, le roi descendra en Italie avec des troupes si fortes que la guerre ne sera qu'un voyage jusqu'à Rome³. » Pierre Gringore, vers la

1. Sandret, 52, p. 427-428 (d'après Bibl. Nat., ms. 1559, f° 2 r°).

2. Dupuy, 41, II, p. 204.

3. Machiavel, 17, VI, p. 71 : Il disegno suo è temporeggiare questa vernata... Ordina in questo mezo questo concilio gallico ; e qui sono arrivati assai prelati, e attendono ad ordinarsi per la giornata deputata ad Orlens, dove si leverà la obbedienza al Papa ; et quando l'Imperatore e Inghilterra ci concorrino, creeranno un nuovo papa, e a tempo nuovo scenderà con tanta gente in Italia, che la sua non fia guerra, ma fia un viaggio infino ad Roma.

même date, publiée sa *Chasse du Cerf des Cerfs*, annonce que les « Francs Veneurs » vont forcer la « beste » dans son hallier ¹.

Le 26 août, le chapitre de Notre-Dame nommait, en vertu de la circulaire officielle, deux députés, le chancelier Pinelle, proviseur de Navarre, et Allegrin. Le 2 septembre, par une lettre royale, datée du 28 août, les chanoines connurent le transfert du concile à Tours ². Les deux élus partirent après avoir reçu les instructions de leurs confrères. Obstinément fidèle aux traditions conciliaires et gallicanes, hostile à l'absolutisme papal, la majorité du chapitre ne pouvait que se réjouir de voir Louis XII abandonner la politique du légat. L'Université choisit ses délégués avec la même satisfaction. Les présidents du Parlement partirent aussi pour représenter la Cour, son hostilité aux ambitions romaines, son gallicanisme étroitement dévoué au pouvoir du roi.

Le 13 septembre, l'assemblée était au complet. Les archevêques de Sens, de Lyon, de Bourges, d'Arles, de Bordeaux et cinquante-cinq évêques, se rencontraient avec les députés des chapitres, des Universités, du Parlement. Sur la demande du chancelier, Jean de Ganay, le chanoine Louis Pinelle rédigea un premier questionnaire qui devait servir de base aux discussions. Sans doute la forme en fut-elle trop agressive, car le 14, les députés le repoussèrent, comme mal digéré et capable de scandaliser les oreilles pieuses. Ils nommèrent, sur-le-champ, une commission ³ composée de docteurs en théologie, dont les deux membres les plus influents furent Godefroy Boussard et Charles du Haultbois, évêque de Tournay, qui jadis avait, en faveur de Hacqueville, résigné sa commende de Livry ⁴; ils arrêteront le texte de huit nouvelles questions, qu'on lut à la séance du lendemain ⁵.

Les deux premières, la cinquième et la sixième concernaient la politique italienne et temporelle du Saint-Siège. Le pape, demandait-on, peut-il en conscience déclarer la guerre à un prince chrétien qui ne menace ni la foi ni les domaines de l'Église? Un prince qui défend contre le pape sa personne et ses biens,

1. Oulmont, 298, p. 265-266.

2. Arch. Nat., LL 132, p. 140 et 144.

3. Bibl. Nat., ms. lat. 1559; relation des séances du concile de Tours par les délégués du chapitre d'Arras; f° 2 r°, 3 r°. — Imbart de la Tour, 20, II, p. 132.

4. V, p. 228. — Il était évêque de Tournay depuis le 9 mars 1506 (Eubel, 64, III, p. 336).

5. Bibl. Nat., ms. lat. 1559, f° 3 r°; Imbart de la Tour, 20, II, p. 133.

a-t-il le droit de repousser l'injure par la force des armes, et de saisir les terres de l'Église, non avec l'intention de les retenir, mais pour affaiblir son ennemi et l'amener à composition ? Un souverain peut-il prendre la défense d'un autre prince chrétien, son allié, injustement attaqué par le pape, ou, en d'autres termes, Louis XII peut-il défendre contre Jules II le duc de Ferrare ? Si le pape prétend que certains territoires dépendent du patrimoine de Saint-Pierre, et si un prince, — le duc de Ferrare, — affirme qu'ils dépendent de ses propres domaines et sollicite l'avis d'un arbitre impartial, est-il permis au pape de lui faire la guerre, au prince de résister, et à ses alliés de lui porter secours ? La seconde et la troisième question, la septième et la huitième posaient des problèmes d'ordre spirituel. Est-il permis, demandaient les rédacteurs, à un prince contre lequel le Saint-Siège manifeste une haine déclarée, de refuser l'obédience filiale, particulièrement lorsque le pape a formé une ligue contre lui, et poussé d'autres souverains à l'invasion de ses États ? Quelle conduite doit-il observer et recommander au clergé de son royaume, dans les affaires jusque-là réglées de concert avec Rome ? Enfin, lorsqu'un pape refuse tout arbitrage et toutes voies juridiques, que valent des censures prononcées contre les formes du droit et l'équité ¹ ?

Le lendemain, 16 septembre, Louis XII ouvrait la première séance officielle du concile ². Le chancelier, les archevêques de Lyon et de Sens parlèrent successivement avec quelque appareil. Mais les délibérations véritables ne commencèrent que le lendemain, sous la présidence du roi. Jean de Ganay fit savoir à l'assemblée ce que l'on désirait d'elle. Il exposa longuement les torts de Jules II, déjà résumés dans le préambule de l'ordonnance du 16 août : rupture de l'alliance de Cambrai, attaque des domaines français en Italie, exaction de taxes, de droits infinis et contraires aux lois du royaume. En quelques mots, il dit la nécessité de réparer le désordre des bénéfices, et demanda si les députés du clergé se sentaient prêts à soutenir le roi dans une lutte temporelle et spirituelle contre le pape ³.

On discuta du 18 au 21 le texte de Boussard ⁴. L'accord s'éta-

1. Bibl. Nat., ms. lat. 1559, f° 3 r° ; Dupuy, 41, II, p. 204 ; Imbart de la Tour, 20, II, p. 133.

2. Bibl. Nat., ms. lat. 1559, f° 4 r° ; Imbart de la Tour, *ibid.*, p. 133-134.

3. Lat. 1559, f° 4 v° ; Imbart de la Tour, *ibid.*, p. 134-135.

4. Lat. 1559, f° 5 v°-8° r° ; Imbart de la Tour, *ibid.*, p. 135-136.

blit aisément sur l'intervention armée en Italie. Le concile déclara que le serment du roi l'obligeait à défendre ses domaines, et que Jules II seul portait la responsabilité de la guerre. On reconnut au roi le droit d'envahir les terres de l'Église, sous condition de ne pas les conserver, et le droit de protéger son allié contre un injuste agresseur. La question des censures, plus d'une fois examinée par la Faculté parisienne, fut aisément résolue ; l'assemblée unanime leur refusa toute valeur ¹. Sur la soustraction d'obédience on discuta davantage. De nombreux évêques, pour ne pas se brouiller avec le Saint-Siège, auraient voulu la refuser ; une minorité active de théologiens dirigea les débats. Mais s'ils protestaient de considérer, avec Gerson, comme des ignares et des fous ceux qui enseignent la soumission absolue au pape, faillible et non exempt de péché, ils n'autorisèrent la rupture que pour la défense des droits temporels du roi, et le prièrent de tenter à Rome de nouvelles instances avant d'interjeter appel au concile général ². En même temps ils fixaient les conditions de leur bonne volonté : pendant la durée de la soustraction, la Pragmatique devait être sincèrement appliquée ³. Ainsi la querelle de Louis XII et du pape offrait aux gallicans la revanche des humiliations qu'ils avaient subies sous Georges d'Amboise.

Le gouvernement royal ne voulut pas laisser aux députés, dont

1. Lat. 1559, f^o 5 v^o-6 r^o ; Dupuy, 41, II, p. 204 ; Imbart, *ibid.*, p. 135-136. On écarta comme superflu cet amendement, proposé par un député : Que les domaines du pape ne fussent point occupés par la force ; sinon qu'il lui serait permis de les recouvrer par les armes.

2. Lat. 1559, f^o 7 r^o, 8 v^o ; Dupuy, *ibid.* : Non tamen in totum et indistincte, sed pro tuitione tantum ac defensione jurium suorum temporalium... Visum tamen est concilio ante omnia mittendos ab Ecclesia gallicana legatos ad dominum papam Julium, qui fraterna caritate et secundum evangelicam correctionem eum admoneant ut a coeptis desistere velit, pacemque et concordiam principum amplecti. Quod si nolit legatos in hoc audire, interpelletur de convocando concilio libere juxta sacrosancti concilii Basileensis decreta, et hoc facto providetur prout opus erit. — Arch. d'État de Florence ; *Dicci di Valia, Carteggio, Responsive*, 102, f^o 68 r^o ; Roberto Acciajuoli aux Dix ; Tours, 23 sept. : Questo di si è expedito el concilio, et ha risposto alli articuli unitamente secondo el desiderio et disegno di questa Maestà ; excepto che al capitulo del torre la obediencia dicono che prima per imbasciatori si debba admonire el Papa che si abstenga, et non si abstenendo, si debba richiederlo al concilio, et non lo faeendo si appelli al concilio futuro et si levi la obediencia. [En chiffres] : Ritraggo bene che questa è la conclusion de poche metropoli, perche la maggior parte era di opinione contraria al voto di costoro ; tamen in publico è uscita la cosa unita et secondo si desiderava. — Cf. Imbart de la Tour, *ibid.*, p. 136.

3. Lat. 1559, f^o 7 r^o ; Dupuy, *ibid.* : Conclusum fuit per concilium servandum esse jus commune antiquum et Pragmaticam Sanctionem Regni ex decretis sacrosancti concilii Basileensis desumptam... — Imbart, *ibid.*, p. 136.

il n'était pas entièrement satisfait, le loisir d'engager sur le problème de la réforme des débats trop précis ¹. Le 27, un nouveau synode, qui devait se tenir à Lyon, fut annoncé pour le mois de mars 1510/1 ² ; le 29, les représentants se séparèrent ³. Louis XII avait obtenu leur acceptation théorique de la résistance au pape et de l'appel au concile. L'évêque de Gurk, Mathieu Lang, conseiller de Maximilien, venait d'arriver, et travaillait à resserrer l'alliance de l'empereur et du roi ⁴. En novembre l'échec des négociations entreprises auprès du pape sembla lever les derniers scrupules des gallicans soucieux d'éviter une rupture trop brusque ⁵. Alors intervint un groupe de cardinaux, personnellement hostiles à Jules II. Malgré la défense qu'il leur avait signifiée de quitter Rome, Guillaume Briçonnet et René de Prie s'étaient échappés ; deux Espagnols, Carvajal et Borgia, un Italien, Sanseverino ⁶, les rejoignirent, s'arrêtèrent quelque temps à Florence ⁷ ; puis, malgré deux brefs qui les appelaient

1. V. p. 529, n. 2. — Les réponses au questionnaire de Boussard furent rédigées définitivement et acceptées le 22 ; la première session du concile fut déclarée close ; les députés devaient se réunir le 26 pour aborder la question des bénéfices et des réformes. Mais on n'avait préparé aucun projet pour la discussion.

2. Guicciardini, 19, f^o 244 v^o : In un' altra sessione, che fu tenuta il xxvii giorno di settembre, intimarono il concilio per lo principio di marzo prossimo a Lione.

3. Lat. 1559, f^o 8 v^o ; Imbart, 20, II, p. 137.

4. Guicciardini, 19, f^o 244 v^o : Nel qual giorno (27 sept.) entrò in Torsi il vescovo di Gurk ricevuto con sì raro et eccessivo honore, che apparì quanto la sua venuta fusse stata lungamente desiderata et aspettata... — Mathieu Lang de Wellenburg, né à Augsbourg en 1469, évêque de cette ville le 6 octobre 1501, cardinal le 10 mars 1511, dirigeait la politique étrangère de Maximilien (Eubel, 64, II, p. 180 ; III, p. 13).

5. Imbart de la Tour, 20, II, p. 141.

6. Guillaume Briçonnet était passé de l'archevêché de Reims à celui de Narbonne le 15 juill. 1507 (Eubel, 64, III, p. 270). — Bernardino Lopez de Carvajal, né à Caceres en Estramadure, évêque d'Astorga (1488), de Badajoz (1489), cardinal de Saints Marcellin et Pierre le 31 août 1492 (*ibid.*, II, p. 23), de Sainte-Croix de Jérusalem le 2 fév. 1495, avait obtenu douze voix au conclave de sept. 1503 (Pastor, 60, III, p. 555) ; sur ses ambitions et son caractère, *ibid.*, p. 694-695. — Francesco Borgia, cousin d'Alexandre VI, évêque de Teano (1495), archevêque de Cosenza le 6 nov. 1499, cardinal le 28 sept. 1500 (Eubel, II, p. 158 et p. 25). — Federigo Sanseverino, né à Naples, évêque de Maillezais le 5 nov. 1481, cardinal le 9 mars 1489, administrateur de l'archevêché de Vienne le 1^{er} juillet 1497 (Eubel, II, p. 204, 22, 293).

7. Louis XII, par une lettre datée du Plessis-lès-Tours, le 27 septembre 1510, avait prié le gonfalonier Piero Soderini et la Seigneurie de les recevoir avec honneur (Arch. d'État de Florence, *Archivio Diplomatico, Atti pubblici*, à la date). Ce séjour, qui dura jusqu'au 17 octobre, attira les reproches du pape au gouvernement florentin, qui dut fournir de longues explications par l'intermédiaire de son ambassadeur Pierfrancesco Tosinghi. — Nous publierons prochainement l'ensemble des documents florentins qui concernent le Concile de Pise.

à Bologne ¹, passèrent en novembre dans le duché de Milan, et menèrent d'actives intrigues près de la cour de France, près de l'empereur, de la régente des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, pour rallier les gouvernements au projet du concile ². Le lieu en restait incertain ; ils choisirent Pise, hors des domaines français sans en être trop éloignée, proche de la mer, d'accès facile, et dont le nom rappelait les grandes luttes des Églises nationales contre le Saint-Siège. Le 27 janvier 1510/1, Louis XII écrivit secrètement aux Florentins, leur demanda la concession de la ville soumise à leur autorité depuis le 20 mai 1509 ³. Jules II guerroyait alors contre Hercule d'Este, et venait d'entrer, par la brèche, dans la Mirandole. De nouvelles conférences à Mantoue et à Bologne, dirigées par Étienne Poncher et Mathieu Lang, occupèrent encore, pour la forme, trois mois ⁴, retardèrent un conflit dont la pensée n'étonnait plus. Dans l'ouvrage que Gringore publie en février, l'*Espoir de Paix*, les griefs des gallicans et du roi contre le pape simoniaque et brutal, orgueilleux de son pouvoir temporel et négligent de ses devoirs, trouvent une expression parfois éloquente. Le poète compare Jules II, « qui a trompettes pour cloches et campanes » aux évêques de l'Église primitive, à ceux qui trépassèrent « martyrs en grant humblesse... »

Quand le pasteur si grande perte porte,
 Qu'au parc ne veult point entrer par la porte,
 Mais y saulter par dessus la muraille,

il n'est d'autre espoir de paix qu'au tribunal de l'Église universelle, à laquelle il appartient de prononcer entre un pape indigne et le roi très chrétien ⁵.

* * *

Le 11 avril s'ouvrit l'assemblée de Lyon. Chez les Célestins, dont le frère de Gerson avait été prier, Pinelle et Allegrin,

1. Guicciardini, 19, f° 244 v°. Le bref adressé aux cardinaux de Cosenza et de Santa Croce fut rédigé en termes beaucoup plus modérés que le bref adressé à Briçonnet et à René de Prié.

2. Imbart de la Tour, 20, II, p. 143.

3. Desjardins, 16, II, p. 526.

4. Imbart, 20, II, p. 144-145.

5. Oulmont, 298, p. 38 et 267-269. — Il faut corriger, selon le style gallican, la date du 8 février 1510 en 8 février 1510/1.

Boussard et du Haultbois se retrouvèrent avec de nombreux évêques et prélats, et les délégués des Universités et cours de justice ¹ ; le roi était présent ². Comme on discutait encore avec le pape, le chancelier ne leur parla pas d'abord du concile universel ³. Dès le 15, ils avaient rédigé un projet sommaire de réforme.

Inquiets de l' « effrénée multitude des clercs », ils interdirent aux prélats de donner la tonsure hors des cas définis par le droit, les ordres mineurs à ceux qui ne savaient pas lire et n'étaient pas capables de s'élever aux ordres supérieurs ⁴ ; on n'accorderait plus la prêtrise qu'après un examen sérieux ; on écarterait les candidats sans espérance de bénéfices ou sans ressources personnelles. Les curés ou vicaires chargés d'âmes devraient connaître la forme et la matière des sacrements, le nombre des péchés mortels et leur variété, posséder l'expérience nécessaire à la direction des fidèles ⁵. Pour la discipline comme pour la confirmation des élections on suivrait exactement les décrets de Bâle ⁶. Les abbés et prélats furent priés de contraindre les moines à la vie régulière, de rétablir dans chaque abbaye ou prieuré conventuel le nombre de religieux fixé par les statuts de fondation, d'imposer la clôture dans les maisons de nonnes ⁷. L'assemblée interdit le colportage de reliques, le trafic des pardons, admit seulement quelques indulgences très anciennes, défendit aux moines désignés par la Curie de les prêcher et n'accorda la parole qu'à des clercs nommés par l'autorité diocésaine. Les Mendians ne purent confesser les fidèles qu'avec

1. Bibl. Nat., ms. lat. 1559, f^o 24 v^o. Le concile, qui devait se tenir en mars, fut retardé de quelques jours (Arch. d'État de Florence, *Dieci di Balìa, Missive*, 36 ; les Dix à Tosinchi, 7 mars 1510/1 : Era suto prorogato quel concilio che si tenne la state passata at Torsi.

2. *Ibid.* : Partirebbe per Lione per esservi alli 25.

3. *Ibid.*, *Dieci di Balìa, Carteggio, Responsive*, 104 ; Roberto Acciajuoli aux Dix ; Lyon, 10 avril ; [en chiffres] : Qui sono comparsi gran numero di prelati per tenere il concilio che si ordinò questo anno a Torsi. Nientedimeno si è sospeso qualche giorno per il vedere la fine di questo maneggio dello accordo.

4. Bibl. Nat., ms. lat. 1559, f^o 21 r^o, art. 1 et 2 : Ad vitandam effrenatam multitudinem clericorum...

5. *Ibid.*, f^o 21 v^o, art. 3, f^o 22 v^o, art. 11-12 : Nullumque ad hoc committant nisi formam et materiam sacramentorum, numerum peccatorum mortalium, species eorumdem aliaque necessario scienda et ad regimen animarum requisita memoriter sciant et intelligant.

6. *Ibid.*, f^o 21 v^o-22 r^o, art. 4, 5, 6.

7. *Ibid.*, f^o 22 v^o, art. 10 ; f^o 22 r^o, art. 7.

l'approbation de l'ordinaire ¹. Séculiers ou réguliers, les étudiants en théologie devaient porter un costume sévère et décent ². Enfin, comme l'année précédente, les délégués déclarèrent inviolables les décrets de Bâle et de Constance, en exigèrent la publication dans les églises et lieux réguliers, la lecture dans les synodes provinciaux ³.

Cependant se rompaient les pourparlers engagés avec Jules II. Sanseverino quitta la Lombardie, arriva le 6 mai à la Cour en compagnie de Mathieu Lang, résolu comme lui au concile ⁴. Immédiatement le chancelier en posa la question devant les députés. Ils approuvèrent l'envoi d'une ambassade chargée de rappeler au pape le serment prêté, en 1503, par tous les membres du conclave, solennellement renouvelé par lui-même après son élection, et de réclamer le synode universel. Le lieu restait à fixer. On hésitait encore entre Pise, Vicence et Mantoue ⁵. Enfin, le 16 mai, Sanseverino, Borgia et Briçonnet, réunis à Milan dans le palais de ce dernier, publièrent l'acte de convocation du concile, qui devait, en vertu du décret *Frequens* de Constance s'ouvrir à Pise, le 1^{er} septembre, pour réformer l'Église

1. *Ibid.*, f^o 23 v^o-24 r^o, art. 14-15 : Cum ex quaestorum et indulgentiarum exercendis abusionibus incredibilia populo Christiano tam in spiritualibus quam in temporalibus mala contingant...; nulli deinceps permittatur quaestus gratia per parrochias deferre reliquias, neque de gente in gentem confratrias publicare neque indulgentias quaestuosis hominibus praedicandas committere aut ad firmam dare; ita quod, si aliquae et paucissinae propter antiquitatem vel evidentem necessitudinem permittantur publicari, non per destinatos ab eis, sed per viros probos ab ordinariis permittendos et deputandos publicentur. Et si confessoribus opus est, non exteris, incognitis, sed propriis sacerdotibus aut religiosis reformatis confessiones audiendae committantur...

2. *Ibid.*, art. 16, f^o 24 r^o : Domini doctores singularium Universitatum et alii ad quos spectat moneant et cogant suos scholasticos ut abstinere ab effrenatis et inhonestis habitibus eorum, puta birretis rubeis, vestibus fronsatis, et camisiis, necnon a caligis veluto ubicumque circumdati, ita quod suas vestes talares portent et capucia deferant secundum quod honestius et decentius fieri poterit.

3. *Ibid.*, art. 17, f^o 24 r^o.

4. Arch. d'État de Florence, *Dieci di Balìa, Cart. Resp.*, 104, f^o 234 r^o ; Acciajuoli aux Dix, Saint-Schier (?), 7 mai 1511 : Sanseverino il quale arrivò hieri in corte con Gurgensis. — Lang, avant de quitter Plaisance, où il s'était concerté avec les cardinaux du parti français, avait donné ordre d'annoncer le concile au pape. — *Ibid.* : Ritrago di luogo certo che Gurgensis al partire suo da Piacentia lasciò ordine che al papa fussi intimato il concilio per via di edicto secondo che lo ordinorno et consigliorno e' cardinali che sono in Lombardia.

5. *Ibid.*, *Dieci di Balìa, Cart. Resp.* 104, f^o 261 v^o (chiffres) ; Acciajuoli aux Dix, la Tour du Pin, 11 mai : A giorni passati dipoi che fu rotto la pratica dello accordo, si tenne in Lione il concilio della chiesa gallicana, et fece conclusione di mandare et chiamarlo al concilio secondo che lui medesimo ordinò per bolla nel principio del suo pontificato et deputarli il loco, secondo che dicono che si dispone per decta bolla, cioè o ad Pisa o ad Mantova o ad Vicentia.

dans son chef et dans ses membres ¹. Le même jour, les trois cardinaux, puis l'évêque de Paris, Étienne Poncher, chancelier du roi en Lombardie, écrivirent de Milan à Pierre Soderini, gonfalonier de justice, et aux Dix de la Liberté, pour solliciter de nouveau la concession de la ville ².

Un livre français défendit alors devant le grand public l'entreprise royale. L'auteur, Jean Lemaire de Belges, originaire du Hainaut, poète officiel à la cour de Marguerite d'Autriche, surveillait alors les travaux de l'église de Brou. En mai 1511³, il dédiait à Louis XII son *Traicté de la différence des schismes et des Conciles, et de la prééminence et utilité des Conciles de la Sainte Église gallicane* ⁴, bientôt imprimé à Lyon. Les schismes, dit-il, dans le prologue, furent le plus souvent provoqués par les papes, et les conciles réclamés par les rois, fidèles restaurateurs de l'unité et de la paix dans l'Église... « Et pour ce craignent et refusent les papes iceulx conciles... ⁵ » Il invoque le témoignage de l'histoire, montre comment la donation de Constantin, renouvelée et amplifiée par Pépin, Charlemagne et Louis le Pieux a produit les « schismes, divisions, hérésies, partialités et autres maux depuis advenus en chrestienté ⁶ ». Peut-être le pouvoir temporel se fonde-t-il sur un mensonge : « Aucuns tiennent que cette donation ne fut faicte ; mesmement Laurent Valla, cytoyen romain, homme de grand littérature et liberté, lequel ha de ce composé un livre exprès par grand audace, et semble alléguer raisons presque invincibles ⁷. » C'est pour en combattre les

1. *Promotiones...*, 492, p. 20-49. Les trois cardinaux se réunirent avec les procureurs de Maximilien et de Louis XII. Ceux-ci donnèrent lecture d'un édit de l'empereur, rédigé le 16 janvier « in oppido Triburgi » (?), et d'un édit de Louis XII, rédigé à Blois le 15 février, où la convocation du concile était longuement motivée. Girolamo Nogarolo pour Maximilien, Jean Birague pour Louis XII, en confirmèrent les termes. Les trois cardinaux se retirèrent pendant quelques instants ; puis Carvajal prit la parole, pria les procureurs de promettre, au nom de leurs souverains, assistance et protection au concile ; les procureurs prirent l'engagement demandé. Après un nouvel intervalle et une brève délibération, Carvajal procéda à la convocation du concile, au nom des trois cardinaux présents et de six autres qui avaient envoyé leur signature : René de Prie, Federigo Sanseverino, Philippe de Luxembourg, Adrien de Corneto, Charles de Finale, Hippolyte d'Este. Les procureurs rédigèrent alors l'acte au nom des princes. — Cf. Sandret, 52, p. 432-433.

2. Arch. d'État de Florence, *Signori, Carteggio, Responsive, Originali*, 33, fo 32 r^o.v^o, fo 28 r^o.

3. Becker, 299, p. 162-171.

4. Lemaire, 48 ; Panzer, 282, VII, Lyon, 193 ; chez Étienne Baland.

5. *Ibid.*, Prologue sur toute l'œuvre.

6. *Ibid.*, p. 253.

7. *Ibid.*, p. 253.

effets qu'on a dû réunir les premiers conciles¹. Mais le célibat imposé aux prêtres par Grégoire VII, et l'oubli de convoquer les assemblées de l'Église achevèrent de ruiner la discipline². Malgré les efforts des rois de France et des synodes œcuméniques, vingt-trois schismes ont déchiré le monde chrétien ; on sent les approches du vingt-quatrième, de tous le plus grave³. Le soudan est préférable au pape moderne, tout martial et rébarbatif⁴. « Il faut conclure, écrit-il, que chacun bon chrétien doit prier Dieu à ces fins, que les deux derniers conciles de l'Église gallicane (ceux de Tours et de Lyon) puissent engendrer un très grand concile général et universel de l'Église latine, pour réformer cette Église tant au chef comme aux membres. » Et il désire que le roi très chrétien et l'empereur restent unis, que le roi d'Espagne leur prête son concours⁵.

Mais Louis XII manquait de décision et de promptitude ; les difficultés se multipliaient. Dès le 26 mai, le gouvernement florentin avait répondu aux trois cardinaux que, malgré son dévouement aux intérêts du roi, il ne pouvait leur donner avant quelque temps aucune assurance définitive⁶. Déjà le séjour de Briçonnet, Prie, Sanseverino, Borgia et Carvajal à Florence, en octobre 1510, avait mécontenté Jules II ; la Seigneurie ne se souciait pas d'exposer, en acceptant le concile sur ses terres, les marchands florentins du domaine pontifical aux rancunes et aux représailles du terrible pape ; et lorsque Jacques Hurault, évêque d'Autun, ambassadeur du roi, vint à Florence, et, le 27 juin, sollicita des engagements précis, on lui répondit qu'il n'était pas encore temps de résoudre officiellement une aussi grave question⁷. La République espérait que les projets du roi

1. On trouve des idées analogues dans l'*Esprit de Paix* de Gringore.

2. *Ibid.*, p. 358. — Cf. p. 245 : Trois choses singulièrement ont fait grand dommage à l'Église universelle ; c'est à sçavoir Ambicion mère d'avarice, Omission des Conciles généraux et interdiction de mariage légitime aux prestres de l'Église latine.

3. *Ibid.*, p. 351 : Avant la fin du monde doit venir l'Antéchrist. Avant que l'Antéchrist vienne sera le grand et morveilleux schisme de l'Église, par lequel los Princes séculiers seront contraincts mettre la main à la réformation des ecclésiastiques.

4. *Ibid.* ; *Prologue sur toute l'œuvre*, p. 234.

5. *Ibid.*, p. 317.

6. Arch. d'État de Florence, *Signori, Carteggio, Missive, Reg. della I^a Cancelleria*, 57, f^o 31 v^o ; cf. Instructions des Dix à Acciajuoli, même jour ; *Dieci di Balìa, Leg. e Com., Missive*, 36, f^o 114 r^o.

7. *Ibid.*, *Dieci di Balìa, Leg. e Com., Missive*, 36, f^o 137 v^o ; 28 juin ; les Dix à Acciajuoli : Li fu resposto generalmente, rimettendosi a satisfaro altra volta

s'en iraient en fumée avant qu'elle dût répondre ; et, de fait, Louis XII négociait encore ; il envoyait l'ambassadeur d'Écosse, Andrew de Moxham, tenter un dernier accord avec la Curie ¹. Ni l'Angleterre, ni l'Espagne, ne le soutenaient ; Maximilien désirait l'assemblée dans une ville de l'Empire, et les cardinaux réunis à Milan s'irritaient de tant d'hésitations et de lenteurs ². Cependant, le 18 juillet, Jules II, pour ruiner le crédit du synode français, convoquait le concile général de l'Église universelle, qui devait s'ouvrir au Latran, le 19 avril 1512 ³.

Ce fut le moment que Louis XII, harcelé par les cardinaux dissidents, choisit pour agir. Le 3 août, il demande formellement à la Seigneurie la concession de Pise ⁴ ; en même temps il désigne vingt-quatre évêques de l'Église française, qui doivent assister en personne à l'assemblée ; il fait avertir tous les prélats de s'y rendre ou d'y envoyer leur procureur, les chapîtres d'y mander leurs députés ⁵. Tristan de Salazar, archevêque de Sens, était déjà parti ⁶. Le 2 août, Godefroy Boussard quitta le Mans ; à Paris, Charles du Haultbois l'attendait ⁷. Cependant le roi désignait les maîtres qui devaient représenter l'Université :

più particolarmente. — A Pandolfini, le même jour, f^o 141 r^o : Quella ultima parte del concilio si è expedita con poche parole, perche ci siamo rimesesi alla risposta che sene è facta costì per te alla Maestà del Re, et habbiamoli subgiunto che voglia pregare la Maestà del Re ad non volere gravarci di queste cose avanti il tempo, et poi che e' sa una volta la volontà, riposarsi in su quella : perche instandone senza bisogno non è altro che metterci in pericolo grande con il Papa, il quale ha mille modi di nuocerci con le censure con le armè et col dannificare la Natione in tanti luoghi del Dominio suo così ad Roma come nella Marcha per conto delle robe che vanno in Levante. — Jacques Hurault fut élu évêque d'Autun le 8 avril 1505 (*Gallia Christiana*, 67, IV, col. 423-424).

1. Arch. d'État de Florence, corresp. d'Acciajuoli et de Tosingshi, *Dieci di Balìa, Leg. e Com.*, 36, *Cart. Resp.* 105.

2. *Ibid.*, correspondance de Pandolfini.

3. Raynaldi, 57, XXX, p. 573-579 ; cf. Sandret, 53, p. 433-434.

4. Arch. d'État de Florence, *Arch. Diplomatico, Att. pubbl.*, 3 août 1510 (*sic*) : ... Et pour ce que nous désirons singulièrement que ledit Concille y soit tenu et que le jour assigné approche de bref...

5. *Ibid.*, *Dieci di Balìa, Cart. Resp.*, 105 : Acciajuoli aux Dix, Valence, 22 juillet, f^o 252 r^o (en chiffres) : ... Come la Maestà del Re vedendo la Santità del Papa non desistere dalla guerra haveva facto deputatione di 24 prelati della Chiesa franzese e' quali si rapresentassino ad Pisa al tempo disegnato per tenere il concilio publicato. Et così di poi si è facto comandamento et scripto a tucti li altri prelati di Francia che faccino il medesimo, et non potendo mandino loro procuratori ; ma a quelli deputati non è concesso se non lo andare in persona, perchè non vuole che'l numero de' prelati sia minore che quello che è disegnato, et benchè io creda che molti sieno per pigliare mal volentieri questo asumpto, nientedimeno non credo che sieno per manchare vedendo la voglia del Re.

6. Bibl. Nat., ms. lat 1559, f^o 16 r^o. Il était à Pise le 2 août.

7. *Ibid.*, f^o 17 v^o.

Nicolas le Clerc, Guillaume Duchesne, Antoine Suivre, docteurs, Simon Jacquet, licencié en théologie, Martial Galichier, docteur en décret. Ils se mirent en route, avec Boussard et du Haultbois, le 11 août, sauf Galichier qui resta jusqu'au 16¹. Quelques jours après ils arrivaient à Lyon, où les députés devaient se rassembler ; Louis XII et Sanseverino les rejoignirent. Depuis quelques jours Florence avait définitivement concédé Pise². Une grande réunion eut lieu le 25 août³ ; mais déjà les délégués de l'Église française manquaient de confiance dans leur cause et dans l'avenir ; la convocation du concile universel par le pape les inquiétait. « Bien que l'intention du roi et du gouvernement soit de pousser l'affaire jusqu'au bout, écrivait Acciajuoli, et que les cardinaux s'y emploient fortement, il me semble pourtant qu'on la conduise avec peu d'ordre et que les prélats français montrent peu de zèle ; on voit qu'ils acceptent à contre-cœur ces fatigues et ces ennuis, et qu'ils obéissent plutôt au respect et aux ordres du roi, qu'à leur propre inclination et à leur volonté propre⁴ ». Du moins décidèrent-ils de se rendre promptement à Pise, et d'y attendre les députés d'Allemagne, d'Autriche et d'Écosse. Cependant ils s'efforçaient de démontrer que la convocation signée des cardinaux était plus canonique et légitime que la convocation tardive et politique émanée de Jules II. Ils espéraient encore le voir se rallier à leur concile ; on eût alors, avec son consentement, choisi quelque autre ville pour y tenir les assises de la chrétienté. Sinon, contraints à la violence, ils

1. *Ibid.*, f^o 18 v^o-19 r^o. — Guillaume Duchesne, associé de Sorbonne en 1493, docteur en 1496, était curé de Saint-Jean de Grève (Bibl. de l' Arsenal, ms. 1021, p. 437). — Nicolas Leclerc, associé de Sorbonne en 1499, docteur en 1506 (*ibid.*, p. 452), fut par la suite un des ennemis d'Érasme et des humanistes.

2. Arch. d'État de Florence, *Dieci di Balza, Leg. Com.* 36 ; les Dix à Acciajuoli, 15 août, f^o 174 r^o-176 v^o. — La nouvelle de la concession de Pise arriva le 22 août à Vienne où se tenait le roi : *Dieci di Balza, Cart. Resp.* 105 ; Acciajuoli aux Dix, f^o 356 v^o : Questa mattina allo arrivar del Re compare la posta d'Italia dove eron lettere di costà dall' oratore regio : el quale significava a questa Maestà la resolutione facta costà del conceder Pisa...

3. *Ibid.*, *Dieci di Balza, Cart. Resp.* 105, f^o 373 r^o-374 v^o ; Acciajuoli aux Dix, Lyon, 26 août. — *Ibid.*, f^o 365 r^o, 24 août : Si può dare notitia come qui si trovano XIII o XVI vescovi, et li altri si sollicitono che venghino ; et oltre ad questo ci sono di ciaschuna Università qualche doctore.

4. *Ibid.*, f^o 365 r^o, chiffres : Non voglio già mancare di dire che benche l'intentione del Re et di costoro sia di mandare ad effecto questa cosa, et che la sia forte aiutata da questi cardinali, nondimanco mi pare che sia conducta con poco ordine et con poca caldeza di questi prelati gallici, e' quali monstrono malvolentieri pigliare questo carico et disagio, et piuttosto paiono sospinti dalla reverentia et comandamento del Re che da propria inclinatione et volontà.

devraient sans doute courir l'aventure de le déposer ¹. Mais, le 26 août, des pourparlers suprêmes, engagés avec le nonce, se rompaient ².

Deux jours après on apprit que les médecins désespéraient de sauver Jules II, gravement malade ³. Des troubles éclataient à Rome : il sentait mourir ; le 24 août, il reçut les derniers sacrements, après avoir levé l'excommunication du roi et des cardinaux ⁴. Les prélats gallicans espérèrent éviter une lutte dont ils mesuraient les périls. Si le pape succombait, le concile français perdait son caractère antiromain. Déjà Sanseverino parlait d'aller dans la ville éternelle ouvrir le conclave ; il attendait la tiare, qui, disait-on, lui avait été promise par un astrologue ⁵. Mais le vieillard au tempérament de fer guérit contre toute prévision ⁶ ; et dans la première semaine de septembre, Louis XII donna l'ordre aux députés de se mettre en route. Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève et abbé de Saint-Germain des Prés, quitta Paris le 2, fut à Lyon le 7, et quelques jours après, partit avec les docteurs et prélats français, pour l'Italie ⁷. Cependant,

1. *Ibid.*, f° 373 r° ; Acciajuoli aux Dix, Lyon, 26 août, chiffres : Costoro dise-gnano di condursi a Pisa et quivi attendere quello che faranno li altri principi et potentati, sperando che in spatio di questo inverno che vi si coaduni li oratori di Alamagna et arciduca et r° di Scotia et altri minori potentati... ; et quando el tempo del concilio vengà loro adosso avanti che habbino expedito questo, di seguitare di chiamare el papa et li altri principi a questo di Pisa et defenderlo per più iuridico ; et quando pure impugni questo, sarà forza et diligentia che si elegga un terzo luogo per fare d'accordo un concilio universale, dove fra sua Santità et loro possino intervenire securamente, et quando pure il papa stessi obstinato di volere che'l suo havessi luogo, pigliar partito secondo che parrà loro ad proposito in quel tempo et forse fare un altro papa.

2. Sur ces négociations, v. Imbart, 20, II, p. 450-451.

3. Arch. d'État de Florence, *Dieci di Balìa, Cart. Resp.* 105, f° 385 ° ; Acciajuoli aux Dix, en chiffres : Et morendo si fa iudicio che muoia la perturbatione del mondo.

4. *Ibid.*, f° 367 r° ; Tosinghi aux Dix, 24 août : Si confessò, et perdonò liberamente a ciaschuno, et ribenedixè tutti che gli havea scomunicati, cioè Ferrara, Bolognesi, Franzesi, Cardinali et ciascuno ; poi ordinò a tutti che pigliassino una torcia per uno, et fece venire il sacramento...

5. *Ibid.*, f° 385 r° ; Acciajuoli aux Dix, 28 août : El Rev^{mo} di Sanseverino partirà anchor lui di proximo per via di Mar.lilia per porre a Genova con ordine d'andar verso Roma quando et papa muoia... — Cf. Pandolfini aux Dix, Milan, 16 août, f° 334 v° : ... Tenendosi anche al certo il pontificato, sendoli suto pronosticato da uno astrologho.

6. *Ibid.*, Tosinghi aux Dix, 25, 27, 28, 30 août ; f° 371 r°, 379 r°, 381 r°, 387 r°-390 r°.

7. Bibl. Nat., ms. lat. 1559, f° 16 r° : Nos Guillelmus Lodovensis episcopus attestamur litteris regiis ad concilium adscitum 2 die septembris itineri nos commisisse, dieque 7 ejusdem Lugduni una cum Reverendissimis Dominis Ecclesiae Gallicanae praelatis convenisse, indeque in Italia actibus conciliaribus aliisque conventionibus peculiaribus non defuisse...

le 1^{er} septembre, Zaccaria Ferreri, abbé des Chartreux de Monte Subasio, Antoine André, de Montpellier, protonotaire apostolique, et Jacques Galand, archiprêtre de Loches, procureurs des cardinaux du parti français, avaient, au dôme de Pise, publié solennellement le concile ¹. Mais déjà se manifestaient les difficultés politiques et religieuses de l'entreprise. Le gouvernement florentin, qui n'avait pris aucune mesure pour approvisionner la ville, ne leur témoigna nulle faveur ; ils ne purent trouver un notaire pisan pour rédiger leurs actes ².

*
* *

On dut attendre encore deux mois l'ouverture du concile. Le gouvernement florentin, gravement menacé par Jules II, dépêchait Machiavel, secrétaire de la seconde chancellerie, auprès des cardinaux réunis à Borgo San Donnino, puis à Blois auprès de Louis XII, pour solliciter le transfert de l'assemblée en quelque autre ville ³. Du moins le roi s'engagea, le 2 octobre, à ne pas laisser ses hommes d'armes dépasser Pontremoli ⁴. Le 4, le traité de la Sainte-Ligue mettait officiellement à la

1. *Promotiones*, 49², p. 54 : Instrumentum procurationis et commissionis datae a Reverendissimis Cardinalibus... Reverendissimis Patribus D. Zachariae Ferrerio... ; Milan, 25 août 1511 ; rédigé dans la maison de Briçonnet, en présence d'Étienne Poncher. — *Ibid.*, p. 61 : Instrumentum comparitionis Reverendissimorum Patrum... in cal. sept. in civitate pisana... — Zaccaria Ferreri, né à Vicence, entra d'abord dans l'ordre de Saint-Benoît, d'où il passa dans celui des Chartreux ; il soutint activement la politique française, la Ligue de Cambrai, entra en relations avec Trivulzio et avec Carvajal. Il fut le principal apologiste du concile de Pise (Morsolin, 53 ; Pastor, 60, III, p. 694 et suiv.).

2. Arch. d'État de Florence, *Signori, Carteggio, Missive, Originali*, 8 ; les Dix à Tosinghi, 3 sept. 1511 ; f^o 70 v^o : A Pisa non si è facto fino ad hoggi alcuna provisione di vectovaglie o d' altro. Et a questi procuratori venuti ultimamente non si è dato alcuno favore, in modo che non vi hanno trovato un notaio di che servirsi. — En effet, l'instrument fut rédigé par un notaire français, Gilles Pelé, clerc du diocèse de Tours.

3. O. Tommasini ; *La Vita e gli Scritti di Niccolò Machiavelli nella loro relazione col machiavellismo* ; Rome, 1883-1913, 2 vol. in-8^o ; I, p. 540 et suiv. — Imbart de la Tour, 20, II, p. 156-157. — Les lettres écrites par Machiavel lors de cette légation se trouvent en original aux Archives d'État de Florence (*Dieci di Balza, Carteggio, Responsive*, 106) ; elles ont été publiées pour la dernière fois, avec quelque incorrection, par Passerini (Machiavel, 17, VI, p. 140 et suiv.). — Les attributions du secrétaire de la Seconde Chancellerie se confondaient souvent en pratique avec celles de secrétaire des Dix, bien que la Seconde Chancellerie fût chargée, théoriquement, des correspondances intérieures.

4. Arch. d'État de Florence, correspondance et instructions d'Acciajuoli, sept.-oct. ; *Dieci di Balza, Leg. e Com.* 37 ; *Cart. Resp.* 106. — La lettre de Louis XII à Lautrec, chef des armées françaises en Milanais, par laquelle il donne ordre que les troupes n'entrent pas dans le pays de Pise, est datée de Blois, 2 oct. 1511 ; original, *Resp.* 106, f^o 154 r^o.

disposition de Jules II les forces de l'Espagne et de Venise¹. Le 24 octobre, le pape avait privé les cardinaux rebelles de leurs titres et de leurs dignités. Florence, qui accueillait l'assemblée schismatique, était frappée d'interdit².

Les prélats et docteurs, le matin du 1^{er} novembre, trouvèrent closes les portes du dôme ; ils durent se réunir à San Michele de' Camaldoli³. Personne ne représentait l'Allemagne ni aucun pays catholique⁴. La population se montrait hostile ; le clergé pisan, travaillé par l'active propagande de deux Frères Prêcheurs, Agostino Nalli et Bartolomeo Rondanini, ne voulait pas assister aux séances du concile⁵. Les commissaires florentins, Rosso Ridolfi et Antonio Portinari, le podestat Niccolò degli

1. Pastor, 60, III, p. 683.

2. Arch. d'État de Florence, *Dieci di Balìa, Cart. Resp.*, 106, f^o 417 r^o ; Tosinghi aux Dix, 24 oct. 1511.

3. *Promotiones*, 492, p. 78-82. — Arch. d'État de Florence : *Dieci di Balìa, Cart. Resp.* 107 ; le capitaine et le podestat aux Dix : ... Volendo celebrare la lor messa solenne in duomo, è suto loro negato l'adito con serrare le porte...

4. Liste des députés dans *Promotiones*, p. 78 : Carvajal, Briçonnet, René de Prie, Amanieu d'Albret, Philippe de Luxembourg, Francesco Borgia, Sanseverino, cardinaux ; François de Rohan, archevêque de Lyon ; Tristan de Salazar ; Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève ; Jean de Vesc, évêque d'Adge ; Pierre de Saciergues (Luçon) ; François d'Estaing (Rodez) ; Guillaume Pellissier (Maguelonne) ; Jean Le Veneur (Lisieux) ; François de Hallewin (Amiens) ; Jean de Poupet (Châlon) ; Antoine d'Estaing (Angoulême) ; Denys Briçonnet (Toulon) ; Pierre Raymond de Guiert (Alet) ; Louis Herbert (Avranches) ; Claude de Longwy (Mâcon) ; Foucauld de Bonneval (Limoges) ; Jacques de Theulley de Pontalié, général de Cîteaux ; Pierre Gouffier, abbé de Saint-Denis ; Jean Olivier (Saint-Médard de Soissons, O. S. B.) ; Zaccaria Ferreri ; Jacques de Bachimont (Saint-Evode de Braïne, ord. Prémontré) ; Filippo Decio, Girolamo Butigella, Francesco Boltrasio, Ambrogio Zancha, docteurs en droit, procureurs du roi ; Geoffroy Boussard ; Guillaume Duchesne, Martial Gallicier, Simon Jacquet, orateurs et procureurs de l'Université de Paris ; Jean du Fresne (Univ. de Toulouse) ; Nicolas Chalmot (Univ. de Poitiers) ; Jean de Réby et Jean de Massy, procureurs de l'ordre de Cluny ; Nicolas Le Clerc, Antoine Seurre, Robert Dujardin, pour la Faculté de Théologie de Paris ; Nicolas de Nossay, archidiacre de Lisieux ; — alii que divinarum et humanarum rerum viri peritissimi in copioso numero... — Sandret, 52, p. 436-438.

5. Bartolomeo Rondanini, de Faenza (Quétif-Échart, 112, II, p. 66), envoyé à Pise par Caïétan, aurait composé une *Apologia adversus concilium pisanum secundum* et un *Tractatus de auctoritate papae*, restés mss. — Agostino Nalli, de Raguse (*ibid.*, p. 67), dirigeait les études au couvent de Bologne lorsqu'il fut choisi par Caïétan. On lui attribue également les deux ouvrages mis sous le nom de Rondanini. D'après Vincenzo Maria Fontana (*Monumenta Dominicana*, Rome, 1675, in-8^o, p. 411-412), qui recueillit toutes les légendes qui couraient sur le concile dans les couvents dominicains, les moines des autres ordres avaient déclaré aux cardinaux qu'ils adhèreraient au concile si les Dominicains cédaient. Les cardinaux offrirent à Rondanini de faire décréter par l'assemblée la canonisation de Savonarole, qui lui avait donné l'habit religieux, de faire trancher la question de l'Immaculée Conception selon la doctrine dominicaine ; lui-même aurait reçu le titre de cardinal. Au cours d'une procession à travers la ville, les membres du concile voulurent entrer de force au couvent de Santa-

Zati, le capitaine Piero del Nero, qui observaient à l'égard des députés une réserve polie, leur ouvrirent le dôme, prirent soin qu'on ne leur refusât pas les ornements sacerdotaux, mais laissèrent aux prêtres de Pise toute liberté de ne pas les suivre ¹. Machiavel, chargé de les surveiller, leur conseillait, au nom des Dix, d'aller, dans quelque ville française ou impériale, chercher un meilleur accueil ². Aux prises avec les difficultés d'une situation irrégulière, obligés de défendre la légalité du concile et les bénéfices de ses membres ³, ils se sentaient impuissants. Aucune volonté précise, aucun système cohérent de réforme ne se produisirent. Les cardinaux qui présidaient les débats étaient mal qualifiés pour entreprendre la restauration du catholicisme ; San-

Caterina, où se tenaient les deux moines avec les Dominicains ; il s'ensuivit un véritable siège, qui se termina par la retraite des assaillants ; le soulèvement de la population en faveur des Prêcheurs contraignit les députés à quitter la ville. — Les lettres des commissaires et officiers florentins, qui nous permettent de suivre jour par jour l'histoire du concile, ne contiennent aucune allusion à ces faits ; l'émeute du 8 nov., d'après les témoins oculaires, ne fut que la conséquence d'une rixe de soldats, sur laquelle nous avons tous les détails (Arch. d'État de Florence, *Dieci di Balìa, Resp.* 107) ; les docteurs présents au concile étaient partisans de l'Immaculée-Conception ; quant aux éditions de Savonarole données par Josse Bade : — *De Simplicitate Christiane Vite*, fév. 1510, n. st., in-8° (Renouard, 284, III, p. 245) ; 27 mai 1511, in-8° (*ibid.*, p. 246) ; *Introductorium Confessorum*, 16 février 1510, in-8° (*ibid.*) ; *Eruditorium Confessorum*, 18 sept., in-8° (*ibid.*) ; *Expositio Orationis dominicæ*, 20 nov., in-8° (*ibid.*, p. 247) —, elles ne semblent pas avoir pour but la réhabilitation du Dominicain de San Marco, dont la vie restait mal connue à Paris. Michel Hummelberg, rentré en Allemagne dans l'été de 1511, écrit de Ravensburg à Josse Bade, le 13 janvier 1511/2 (Horawitz, 469, p. 37, lettre 14) : Hieronymi Savonarolæ, ... Florentiæ nescio quod ob crimen paucis retro annis exusti... — Les récits de Fontana, qui reposent sur des documents postérieurs de soixante ans au concile, ont été reproduits par Mortier, 113, V, p. 195-196. — Nous nous proposons de revenir sur ces problèmes dans notre édition des documents florentins relatifs au concile de Pise.

1. Leurs instructions et leur correspondance, du 1^{er} au 22 novembre, se trouvent aux Arch. d'État de Florence ; *Dieci di Balìa, Leg. e Com.* 37 ; *Cart. Miss. Reg.* 93 ; *Cart. Resp.* 107.

2. Machiavel, 17, VI, p. 177 ; Machiavel aux Dix ; 6 nov. : Andai questa mattina a vicitare el cardinale di Santa Croce... Io li dixi che levandosi di qui e' sarebbe uno partito savio... ; facendolo o in terra di Francia o in terra della Magna, e' troveriano e' popoli piu apti ad ubbidirli che non sono per fare e' popoli di Toscana...

3. *Promotiones*, 492, p. 85 ; première session, 5 nov. ; p. 87 : Decreta primæ sessionis ; p. 89 : Beneficiati in concilio existentes recipiant fructus beneficiorum... ; p. 94, seconde session, 7 nov. ; p. 95, Decreta... : Ex discessu praelatorum concilium non reputetur dissolutum ; deputantur iudices ad audiendas causas in concilio ; incorporati concilio ad aliquam curiam (etiam romanam) in causis trahi non possunt... ; ordinatur sigillum concilii : — p. 99, troisième session, 12 nov. ; p. 100, Decreta : Quod synodus non possit dissolvi quousque Ecclesia reformetur ; synodus generalis auctoritatem habet immediate a Christo ; quilibet (etiam papa) generalium conciliorum decretis obedire tenetur... ; concilium... deputat super causis discedere volentium iudices et commissarios...

severino, Carvajal, ne voulaient que satisfaire leur ambition personnelle ; Guillaume Briçonnet, dont le fils montrait pour la cause de la réforme un zèle sincère et jouait un rôle important dans les délibérations, offrait le type le plus parfait de ces grands seigneurs ecclésiastiques dont la négligence et l'avidité ruinaient l'Église.

Comme l'espérait la Seigneurie, le concile quitta bientôt Pise. Le 8 novembre, lendemain de la seconde session, une rixe de soldats dégénérait en émeute, d'ailleurs vite calmée ¹. Les députés jugèrent la ville peu sûre et décidèrent de se retirer ; ils tinrent en hâte, le 12, une séance solennelle, tentèrent un dernier effort pour apaiser le pape, rédigèrent les instructions d'envoyés qui devaient l'inviter au concile et le prier de choisir dix villes pour la continuation des débats, et s'ajournèrent à Milan ². Le 14, tous étaient partis ³. Aux premiers jours de décembre, ils entrèrent dans la capitale lombarde ⁴. Mais le clergé les soutenait par contrainte, les Suisses menaçaient, la population était inquiète ; il fallut remettre la quatrième session au 4 janvier 1512 ⁵. On attendit en vain les délégués d'Allemagne ⁶. Malgré

1. Arch. d'État de Florence, *Dieci di Balìa, Cart. Resp.* 107, f^o 84 r^o-86 r^o ; le podestat et le capitaine aux Dix, 8 nov. — Le cardinal Francesco Borgia venait de mourir à Reggio de Calabre le 4 nov. (Ughelli, 245, IX, col. 259).

2. *Promotiones*, 492, p. 99 : *Sessio anticipatur ex causis urgentibus... Propter necessarias causas communi consensu patrum deliberatum est quod sessio tertia teneretur die merc. 12 (v. p. 541 n. 3).* — P. 103 : *Concilium ad tempus Mediolanum e Pisis transfertur (12 nov.) : Quia ex nuperrime emersis ac evidentissimis ab his qui praesertim huic sacro concilio favere debuissent suscitatis, locum ipsum concilii transferri oportere sancta haec synodus animadverterit... — Les instructions de Jean de Réby, Jean du Fresne, Ambrogio Zancha et Nicolas Chalnot, dans *Acta*, p. 109-112 : *Offertur a synodo papae facultas eligendi communem locum pro concilio. ... Datur papae facultas nominandi decem loca pro concilio celebrando, quae si papa eligere recusaverit, synodus ad ulteriora procedet. ... Petit synodus res Bononiensium et Ferrarensium absque christiani sanguinis effusione tractari.**

3. Arch. d'État de Florence, *Dieci di Balìa, Cart. Resp.* 107, f^o 186 r^o ; le podestat et le capitaine aux Dix, 14 nov. : *Qui non resta piu nulla del concilio, che di tutto Iddio ne sia ringratiato.*

4. *Acta et Promotiones*, 492, p. 104. — Desjardins, 16, II, p. 543-546 ; Pandolfini aux Dix, 1^{er}-7 déc.

5. *Acta...*, 492, p. 104. — *Octava supradicti mensis die, generali congregatione facta in aedibus Reverendissimi Domini cardinalis Sanctae Crucis in concilio praesidentis, ob justam et necessariam rationem, signanter propter Helvetiorum incursum et civitatis turbationem, ex communi patrum assensu decretum est generalem sessionem, quae servari debuit praefata Sanctae Lucae die 13, dec., ad 4^{am} sequentis anni 1512 januarii diem... transferri.* — Arch. d'État de Florence, *Dieci di Balìa, Cart. Resp.* 107, f^o 387 v^o ; Pandolfini aux Dix, 15 déc.

6. *Ibid.*, f^o 425 r^o ; Pandolfini aux Dix, 29 déc. ; *Resp.* 103, f^o 1 v^o, 4 janvier 1511/2.

tout, l'assemblée poursuivait sa lutte contre le Saint-Siège. Comme les délégués choisis le 12 novembre n'avaient pu dépasser Florence¹, elle somma le 4 janvier Jules II de désigner, dans les trente jours, une ville pour siège du synode². Puis, le 11 février, elle disposa de la légation de Bologne en faveur de Sanseverino³. Le 24 mars, elle déclara le pape contumace, le somma de révoquer les mesures prises contre le concile⁴; le 19 avril, elle le mit en accusation⁵; le 21, elle le suspendit de ses pouvoirs spirituels et temporels⁶. Il fallait créer un autre pape. « La majorité, écrivait l'ambassadeur florentin, Francesco Pandolfini, nommerait volontiers le cardinal de Bayeux, parce qu'il est familier et bon compagnon avec tous, mais il manque des qualités nécessaires ». Louis XII songeait à Sanseverino⁷. Cependant l'entente ne régnait plus parmi les Pères du concile. Déjà, le choix du légat de Bologne avait provoqué de vives jalousies⁸.

1. *Promotiones*, 492, p. 113. Ils avaient envoyé de Florence le notaire de la République demander pour eux un sauf-conduit; le pape ne voulut pas le recevoir et menaça de le faire arrêter.

2. *Ibid.*, p. 106; IV^a Sessio, 4 janvier, au dôme de Milan; ... p. 113: Datur adhuc triginta dierum spacium papae ad eligendum locum seu nominandum. p. 115: Monentur papa et christiani principes ad bella intermittenda; p. 116: Admittuntur praelati qui post inchoatum concilium ad illud venerunt; p. 118: Nemo impetret aut acceptet beneficia conciliariorum; p. 120: Praetextu monitorii papae domestici et familiares patrum concilii non discedant absque licentia dominorum suorum.

3. *Ibid.*, p. 122; Va Sessio, 11 février, au dôme de Milan; p. 131: Constitutio Constantiensis contra invasores seu spoliatores accedentium et recedentium a concilio...; p. 138: Ordinatur bulla plumbea in litteris synodi...; p. 139: Creatur legatus Bononiae...; p. 140: Litterae Bononiensis legationis...

4. *Ibid.*, p. 147; VI^a Sessio, 24 mars, au dôme de Milan; p. 149: Scedula accusationis contumaciae Domini papae; p. 152: Ordonnances diverses sur la discipline des membres du concile; p. 170: Concilium romanum per papam convocatum declaratur nullum; p. 171: Declaratur ulterius ad Pontificem non pertinere loci electionem aut nominationem; p. 175: Monetur papa ut infra viginti quatuor dies revocet attentata contra sacrum Pisanum concilium modernum.

5. *Ibid.*, p. 183; VII^a Sessio, 19 avril, au dôme de Milan; p. 184: Scedula accusationis.

6. *Ibid.*, p. 189; VIII^a Sessio, 21 avril, au dôme de Milan; p. 193: Suspendio Domini Julii Papae ab omni tam in spiritualibus quam in temporalibus papali administratione.

7. Arch. d'État de Florence, *Dieci di Balza, Cart. Resp.* 103, f^o 212 r^o-v^o; Pandolfini aux Dix, 5 mars (partie en chiffres): La maggior parte di questi prelati adherirebbono ad creare pontefice Baiosa piu volentieri che nessunaltro, per esser molto domestico et compagno con tuetti; ma non concorrono poi in lui quelle altre parti e qualità che si richiederebbono a un tal grado. Et ad ogni modo procedendo in concilio avanti, la cosa cadrà in chi apunto ordinerà il Re, che doverrà essere Sancta Croce.

8. Arch. d'État de Florence, *Legazioni e Commissarie, Missive e Responsive* 59, à la date; Pandolfini aux Dix, Milan, 28 février: Baiosa pare che alle setti-

Carvajal et Sanseverino ne s'accordaient plus avec Briçonnet¹. Les évêques, prêts à tous les compromis, venus au concile par docilité monarchique, ne s'accordaient pas avec les docteurs qui portaient dans les discussions la raideur de principes et l'intransigeance gallicane des Universités ; ils les trouvaient trop ardents et tentèrent de leur retirer le droit de vote. Mais les cardinaux, qui voulaient l'assemblée violente, les défendirent². La situation des Français devenait difficile en Lombardie. La victoire de Ravenne, où Gaston de Foix avait trouvé la mort, le 11 avril, restait sans fruit. En mai, les Suisses envahissaient le Milanais³. Les députés, réunis le 4 juin au couvent des Dominicains, se résolurent au départ⁴ ; ils entrèrent en Piémont, s'arrêtèrent à Verceil, atteignirent Asti. Là, le 12, ils durent décréter le transfert de l'assemblée à Lyon⁵. Quinze jours après, les troupes royales repassaient les Alpes⁶.

Cependant, à Paris, il n'était question que du concile. L'Université se trouvait engagée dans la lutte de doctrines, que, depuis quelques mois, l'assemblée pisane avait provoquée entre les théologiens et canonistes d'Italie. En septembre 1511, avant même l'ouverture des sessions, Angelo Fondi, ermite de Vallombrosa, avait composé un traité contre le conventicule de Pise et

mane passate facessi in Corte di Francia instantia di havere la legatione di Bologna, et havendola hauta San Severino cercha al presente quelle di Avignone.

1. *Ibid.*, même lettre : Sancta Croce et San Severino si tengono insieme, et si tirano drieto une banda ; une altra ne va con San Malo. — *Dieci di Balìa, Cart. Resp.*, 103, f^o 212 r^o : Pandolfini aux Dix ; 5 mars (en chiffres) : Sancta Croce et Nerbona non s'intendono punto insieme.

2. Bibl. Vaticane, ms. Vat. lat. 3914, f^o 6 r^o ; les délégués de l'Université de Paris à l'Université ; Milan, 21 avril : Voluerunt enim nonnulli... nos et ceteros doctores omnes voce diffinitiva privare in hoc concilio, ut omnia pro suo arbitrio agerent. Restiterunt et Reverendissimi Cardinales ostendentes quod non recte ambularent ad defensionem et declarationem veritatis. Jure certe naturali divino pariter et humano manifestissimum est concilium generale universalem Ecclesiam repraesentans in solis majoribus praclatis non posse subsistere.

3. Pastor, 60, III, p. 701-707, 714-715 ; Hefele-Hergenröther, 59, VIII, p. 518-519.

4. Hergenröther, *ibid.*, p. 518 ; d'après *Promotiones et progressus sacrosancti pisani concilii moderni indicti et inchoati anno 1511* ; s. l., in-4^o, exemplaire des Arch. Vat. Plus complet que l'édition parisienne de 1512, reproduite en 1612 (49, 1 et 2) il contient, outre les procès-verbaux de Pise et de Milan, ceux d'Asti et de Lyon. Cette édition augmentée et postérieure à nov. 1512 est due comme la première à Zaccaria Ferreri.

5. *Ibid.*, p. 519.

6. Pastor, 60, III, p. 715.

pour le concile du Latran ¹. Immédiatement Zaccaria Ferreri, l'un des principaux orateurs de Pise et de Milan répondit par l'*Apologia sacri concilii Pisani moderni* ². Le jurisconsulte milanais, Filippo Decio, prit également la défense des prélats français ³. Mais, en octobre 1511, le général des Dominicains, Thomas de Vio, connu sous le nom de Caiétan, et qui envoyait à Pise Bartolomeo Rondanini et Agostino Nalli prêcher contre les doctrines gallicanes, soutint dans son *Auctoritas papae et concilii*, la thèse du pape seul chef, seul législateur et juge suprême de l'Église ⁴. L'assemblée, par une lettre du 10 janvier 1511/2, soumit l'ouvrage à l'Université. Geoffroy Boussard, en personne, devait le porter en France, et prier la Faculté de Théologie d'envoyer sans retard son jugement définitif ⁵. Le 19 fé-

1. Raynaldi, 57, XXX, p. 586-587; *ibid.*, texte d'une lettre d'Angelo à Carvajal, 7 oct. 1511; le 22 octobre, il écrivait à Jules II qu'une vision lui avait révélé la ruine prochaine de la puissance française, et la soumission ou la mort subite de Carvajal (Hefele-Hergenröther, 59, VIII, p. 473).

2. *Promotiones*, 492, Seconde Partie, p. 1-52. L'ouvrage, daté de Borgo San Donnino, 27 sept. 1511, est peu intéressant. A relever seulement, c. 20 : Ab eo tempore quo Romani pontifices habuerunt arces atque armatas custodias, Roma non fuit idonea habendis conciliis : nam Spiritus Sanctus non afflat nisi liberis mentes ; unde cum Julius II exercitum habeat instructissimum, Roma non est tutus locus eis qui de Ecclesia reformanda libere loqui vellent.

3. *Ibid.*, Seconde Partie, p. 69 : Consilium Domini Philippi Decii jurisconsulti clarissimi habitum pro Ecclesiae auctoritate anno 1511. — P. 69-107 : Sermo de eadem materia per excellentissimum utriusque juris doctorem Philippum Decium Mediolanensem pro justificatione concilii Pisani nunc Mediolani residentis, p. 108-130. — Filippo Decio né en 1454 à Milan, étudia le droit à Pavie et à Pise, y devint docteur en 1476, y professa de 1476 à 1481 ; de cette date à 1487, il enseigne à Sienne ; il enseigne de nouveau à Pise, puis à Florence de 1487 à 1501 ; à Padoue de 1501 à 1505 ; Louis XII l'appelle alors à l'Université de Pavie ; il y professait, en 1511, au salaire de 2.000 florins. Ses commentaires sur le Digeste, publiés à Lyon en 1550, furent commencés pendant son séjour à l'Université de Valence en 1513. Il enseigna encore à Pise de 1517 à 1525 environ, puis à Sienne et mourut après 1535 (G. Ch. Savigny, *Geschichte des Römischen Rechts in Mittelalter* ; Heidelberg, 1850-1852, 7 vol. in-8° ; VI, p. 374 et suiv.)

4. Mortier, 113, V, p. 194-197. — Le traité de Caiétan fut terminé le 12 oct. 1511 ; sur les autres opposants, Domenico Jacobezzi et Francesco Poggio, v. Hergenröther, 59, VIII, p. 473, 476-479.

5. *Acta et Promotiones*, 492, Seconde Partie, p. 155 ; Dupuy, 41, II, p. 29 ; Du Boulay, 143, VI, p. 50 ; D'Argentré, 157, I, II, p. 342. La lettre est signée des cardinaux, des archevêques de Lyon et de Sens, des évêques d'Angoulême, de Maguelonne et de Luçon, des abbés de Cîteaux et de Saint-Médard de Soissons : Libellum quemdam suspectum et plenum injuriis contra concilium Constantiense et Basileense ac nostrum et contra Joannem Gersonem optimum Ecclesiae defensorem, compositum per quemdam fratrem Cajetanum hominem audacem et periculosum, quem desideramus pro suo demerito castigari. — L'Université fit immédiatement imprimer l'ouvrage par Josse Bade ; Renouard, 284, III, p. 353-354 : *Libellus F. Thomae de Vio Caietani a sacrosancta generali Synodo Pisana secunda ad aliam Universitatem Parisiensem missus ut examinetur*

rier, le roi écrivit également aux docteurs. Il se plaignait que le « livret de Caiétan » fût composé « au déshonneur des saints conciles, et dépression de l'autorité d'iceux » ; il se déclarait « délibéré de toujours aider et favoriser les saints conciles généraux de l'Église, et priaît qu'on examinât diligemment le livret. « Si n'y veuillez faire faute, concluait-il, et nous ferez service très agréable en ce faisant ¹ ». Le mardi gras, 25 février 1511/2, la confrérie des Enfants-Sans-Souci jouait aux Halles une sottie et une moralité de Pierre Gringore ²; Mère Sotte déguisée en Église, mais avide de richesses temporelles, se voit dépouillée de sa fausse gloire :

Mère Sotte selon la loy
Sera hors de sa chaire mise...

Dans la moralité paraissent Peuple français, Peuple Ytalique et Jules II sous les traits de l'Homme Obstiné. Il avoue ses mensonges, ses injustices, son amour de l'argent, de la bonne chère, son ivrognerie. Ypocrisie et Simonie lui font cortège ; Pugnicion Divine le menace ³.

L'Université venait alors de délibérer sur les affaires du concile. L'un de ses députés, Simon Jacquet, maître des artiens au collège de Navarre, avait sollicité et obtenu l'autorisation de rentrer en France. Le 4 février 1511/2 les Facultés réunies à Saint-Julien le Pauvre lui désignaient comme suppléant, du consentement de toutes les Nations, Jérôme Aléandre ⁴; on le choisit comme Italien, et parce qu'il connaissait dans la péninsule bon nombre de prélats et de docteurs. Mais Aléandre, étranger, soucieux avant tout de gains pécuniaires, indifférent aux querelles des gallicans et du pape, et peut-être secrètement favorable à l'autorité pontificale, esquiva la mission. Le 7 fé-

et praesentatus eidem Universitati decima nona martii anno ad calculum parisiensem MDXI ; titulus libelli : Auctoritas Papae et Concilii sive Ecclesia comparata ; cum privilegio ; 1^{er} avril 1512, in-4^o.

1. *Promotiones*, 492, Seconde Partie, p. 156. — Du Boulay, 143, VI, p. 50.

2. Ouhmont, 298, p. 39-40, p. 271-293 ; *le Jeu du Prince des Sotz et Mère Sotte*.

3. *Ibid.*, p. 285, p. 289.

4. Bibl. Vaticane, ms. Vat. lat. 3914, f^o 7 r^o-8 r^o : Clarissimus vir Dominus Hieronymus Aleander Mottensis, artium magister, poeta laureatus..., et publicus triplicis linguae Parisius professor, ejus prudentia fide et integritate in hoc oratorio munere obeundo jura Facultatis nostrae conservari et augeri, doctrinarum vero et linguarum diversitate gloriam et honorem in aliis negociis toti Universitati additum iri omnes confidimus. — Cf. Paquier, 412, p. 60.

vrier, il se présentait au collège de Maître-Gervais, chez le recteur Gérard Regnault ; il alléguait sa santé, son enseignement qu'il ne pouvait interrompre sans préjudice des études universitaires, les grandes discordes du monde chrétien qu'il ne voulait pas aggraver, et pria qu'on l'excusât ¹.

Aléandre ne partit pas. Mais lorsque, le 19 mars, on eut remis solennellement à l'Université le « livret » de Caiétan ², il dut faire partie de la commission de maître ès arts, de théologiens, de décrétistes, chargée de l'examen. Les discussions, vives et passionnées, durèrent plusieurs mois ; la violence des professeurs parisiens le surprit. « Nous nous réunissons fréquemment en concile, écrivait-il à Érasme. Quelles disputes, quelle ostentation d'éloquence, quels propos extravagants, quel bruit de paroles dénuées de sens ! ³ » Le samedi 24 avril, les théologiens de la commission présentèrent leur rapport à la Faculté rassemblée dans l'église des Mathurins. Ils lurent un certain nombre de propositions malsonnantes, extraites de l'*Auctoritas papae*, qui furent remises à chacun des maîtres pour un examen particulier. Cependant Jacques Almain, nouveau docteur, et qui, à ses vespées, avait ardemment soutenu le concile, reçut la charge officielle de réfuter les thèses dominicaines ⁴.

1. *Ibid.*, f° 8 r°-v° : ... Praesertim cum videret tantas inter se Christianorum discordias... — Paquier, p. 61. — Les témoins furent Jacques Spielmann et Jean Kierher, amis de Bruno Amerbach et de Beatus Rhenanus.

2. V. p. 545, n. 5.

3. Allen. 430, I, lettre 256 ; Aléandre à Érasme, s. d. (fin mars 1511/2) ; p. 504-505, l. 35-60 : ... Convenimus igitur frequenter in concilium, ubi, Dei boni, quas ambitiones, quas rixas video, quam loquentium ostentationem, que verborum portenta audio, strepitumque tantum absque ullo sensu quorundam quibus una nobiscum data est facultas super hoc libro consultandi.

4. Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. 1782, f° 24 v° : Fuit conclusum quod distribuenter articuli sive propositiones male sonantes omnibus magistris nostris. — Almain avait disputé, à ses vespées, sur ce sujet : *De dominio naturali, civili, et ecclesiastico*. La *Questio in vespertiis habita* fut imprimée, après sa mort, dans la réédition de ses œuvres donnée le 22 juin 1518 par Claude Chevallon, in-4° : *Aurea clarissimi... doctoris magistri Jacobi Almaini Opuscula*, 2° partie, f° 62 r°. On y trouve d'importantes déclarations politiques, f° 63 r° : Non potest renunciare communitas potestati quam habet super suum principem ab ea constitutum ; qua scilicet potestate eum si non in edificationem sed destructionem regat deponere potest, cum talis potestas sit naturalis. — En matière de droit ecclésiastique, Almain soutient toutes les thèses gallicanes. F° 67 r° : Circa istam partem Dominus Ludovicus Bel (Ber ?) posuit propositionem mecum collativam quod summus pontifex potest excommunicari... — F° 65 v° : Dominium ecclesiasticum supremum, prius tempore, perfectione, et majus intentione in Ecclesia quam in summo pontifice existit. Quo concilium generale sine auctoritate papae congregabile ejus quemlibet actum in quemlibet Christi fidelem exercere potest. — Peut-être antérieure à la question des Vespées est un petit

Mais les nouvelles de Milan arrivaient de plus en plus mauvaises. Le 21 avril, Guillaume du Chesne, Martial Galichier, et Simon Jacquet, contraint de rester en Italie par suite du refus d'Aléandre, adressaient à l'Université une lettre désolée : « Si vous désirez savoir ce qui se passe ici, très sages pères et maîtres, nous vous le rapporterons brièvement... Et d'abord nous pouvons dire en vérité avec l'Apôtre : « Autour de nous le combat, en nous la crainte. » Nous pouvons répéter avec le Psalmiste : « On nous a choisis comme les brebis pour l'immolation. » Depuis le début de notre mission entreprise pour le Christ et pour l'Université, nous ne sommes pas restés un moment sans danger, et nous avons éprouvé ce que l'Apôtre raconte de lui-même : nous avons connu la fatigue, les nécessités, l'angoisse, le froid, la nudité ; rencontré des périls partout : périls au passage des fleuves, péril des voleurs dans les villes, et péril plus grave des faux frères. Du moins avons-nous pu, environnés de haines, mener une vie pacifique. » Ils racontaient leurs démêlés avec les évêques, disaient la bienveillance des cardinaux, les conflits provoqués par la légation de Bologne et la suspension du pape. « Nous sommes tombés dans une telle tristesse, que parfois nous nous sentons las de vivre... Pourtant, continuaient-ils, bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice. » Ils se voyaient abandonnés de tous ; le gouvernement, depuis la fin de février, négligeait de payer leurs frais de séjour. Ils demandaient qu'on les rappelât avant le transfert du concile à Bologne où à Crémone ¹.

traité intitulé : *De Potestate Ecclesiastica* (*ibid.*, 2^e partie, f^o 1), avec ce sous-titre : *Clarissima... expositio circa questionum decisiones magistri Guillelmi de Occam super potestate summi pontificis*. — La Question des Vespéries a été rééditée par Ellies Dupin dans la grande édition des *Œuvres de Gerson* (238, II, App.).

1. Bibl. Vaticane, ms. lat. 3914. f^o 5 v^o-7 r^o : A primordio namque nostre legationis... nec uno quidem momento sine periculo fuimus ; experimentoque didicimus quod beatus Apostolus de se commemorat : in laboribus plurimis, in necessitatibus, in angustiis, in frigore et nuditate pericula invenimus ; nobis ubique pericula, fluminum pericula, latronum pericula in civitate, et quod deterius est, pericula invenimus in falsis fratribus... (suit passage cité p. 544, n. 2). Hujus inter nos pestiferi scismatis discordiae et dissensionis seminarium et origo fuit legatio Bononiensis, quae tamen juste et sancte facta est ad instantiam regis nostri Christianissimi et petitionem totius capituli Bononiensis ; similiter absolutio per concilium militum totius exercitus ejusdem Christianissimi regis licet justissima fuerit : et tandem suspensio summi pontificis ; quibus pertinacissime repugnabant quidam ex concilio quibus vota doctorum apprime displicebant propter haec et similia alia. Tantam tristitiam habuimus ut nos etiam aliquanto taedeat vivere... Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam... Vestris sanctis preceationibus petimus adjuvari...

L'Université n'abandonna pas la lutte. En vain parut, le 12 mars la *Déploration de l'Eglise militante*, œuvre pacifique d'un écrivain goûté de la bourgeoisie, le rhétoricien Jean Bouchet, maintenant procureur de la sénéchaussée de Poitiers ¹. Il n'entreprend pas, comme Gringore ou Lemaire de Belges, l'apologie de la politique royale ; gallican sans illusions, mal instruit des événements d'Italie, des scènes tumultueuses de Pise et de Milan, il exhorte les chrétiens à l'accord ². Il a vu en rêve l'Église vêtue de deuil, accablée de tristesse et de misère, ruinée par la simonie. Les gradués sont dépouillés de leurs droits ; la pluralité des bénéfices, la dissolution des prélats, l'avidité des clercs, à l'affût des grasses prébendes ou des riches prieurés, avilissent et ruinent la vie religieuse. L'Église prie le roi, son protecteur naturel, de la soutenir, de ne pas abandonner à ses gens d'armes les biens de Dieu, de ne recommander aux électeurs et aux patrons que des candidats suffisants. Le pape, gardien des libertés du clergé, ne doit pas faire la guerre aux princes chrétiens et les mettre en division. Elle les conjure de s'unir avec lui, pour célébrer un bon concile général, réformer le clergé, tourner toutes leurs forces contre les Turcs. Mais, tandis que le rhétoricien poitevin semblait conseiller à Louis XII de reconnaître l'assemblée ouverte depuis quelques jours au Latran ³, Jean Mair soutenait avec autorité la doctrine de Constance et de Bâle ⁴ et Jacques Almain achevait de rédiger sa réponse à Caïétan.

Le livre parut dans le courant du printemps ⁵. L'auteur y dit son intention de combattre un homme d'une haute science, mais qui n'a pas craint de déshonorer son savoir par la flatterie, et d'attaquer insolemment les saints conciles ⁶. Il cherche

1. Hamon, 297, p. 401.

2. *La Déploration de l'Eglise militante sur ses persécutions intérieures et extérieures et imploration de aide en ses adversitez par elle soustenues en l'an MDX et MDXI, que présidoit en la chaire Monseigneur Sainct Pierre Julius secundus, composé par le Traverseur des Voies périlleuses* ; Paris, Guill. Eustace, 15 mai 1512, in-8°. — Sur la simonie, le désordre des bénéfices, la dissolution des prélats, l'ouvrage ne contient rien de nouveau.

3. Un anonyme publié, à la même époque, dans le même esprit, le *Conseil de Paix*, qui se trouve, dans l'exemplaire de la Bibl Nat., relié avec la *Déploration* ; v. Hamon, *ibid.*

4. V. p. 465.

5. Almain, 50 ; le volume, imprimé par Jean Granjon, ne porte que la date de 1512 (Panzer, 282, VIII, 587) ; la date indiquée à la dernière page : doct-ratus anno primo mense secundo, est celle de la composition de l'ouvrage.

6. *Ibid.* — Dédicace à Tristan de Salazar : ... hominis alioquin eruditi nisi suam eruditionem assentationis macula contaminasset et nisi sacratissima illa

d'abord l'origine de pouvoir civil, et le trouve dans une délégation que la communauté fait de ses droits au prince : ce pouvoir ne vient donc pas de Dieu, et la communauté, à qui seule il appartient, peut le reprendre, si le prince en use pour le mal¹. Mais la cité des chrétiens n'est pas seulement un corps politique et civil qui tend à des fins naturelles. Elle est encore une Église, qui représente le corps mystique du Christ, et poursuit un bien surnaturel, sous la loi de la grâce et de la liberté, dictée par le Christ². Dans l'Église le pouvoir ne vient que de Dieu ; or, Dieu ne l'a confié qu'à Pierre, et après lui à l'Église, c'est-à-dire à l'ensemble des fidèles et des prélats, successeurs des disciples et des apôtres, et au concile général qui la représente³. Par suite le concile l'emporte en dignité comme en autorité sur le pape : ainsi pensèrent non seulement les Pères de Constance et de Bâle, mais saint Augustin et saint Damase, conformément aux textes de l'Évangile et de saint Paul⁴. Ce n'est pas le pape qui nomme son successeur, mais l'Église universelle⁵. Ce n'est pas au pape, mais au concile, qu'il appartient de trancher les questions de dogme ; le concile en matière de foi, ne peut errer, alors que l'on connaît des décisions pontificales entachées d'hérésie⁶. Le concile peut excommunier le pape hérétique et le déposer⁷ ; il peut le déposer lorsque sa conduite menace de ruiner l'Église ; sinon l'autorité ecclésiastique serait plus mal ordonnée que l'autorité civile⁸. Il peut, d'après Pierre

concordia Constantiense et Basiliense suis procaibus verbis infamare et suggelare (*sic*) ausus esset.

1. Cap. I : *Communitas confert principi auctoritatem occidendi eos quorum vita in perniciem reipublice cedit... Facile est videre quod potestas qua rex utitur est potestas communitatis... Tota communitas potestatem habet super principem ab ea constitutum qua eum si non in edificationem sed destructionem politie rex regat deponere (potest).*

2. Cap. II : *Quod potestas Ecclesiastica a solo Deo sit instituibilis et de differentiis inter potestatem ecclesiasticam et civilem.*

3. Cap. VI : *Christus hanc potestatem immediate contulit Ecclesiae, capiendo Ecclesiam pro collectione omnium fidelium, sive pro collectione omnium praetorum majorum et minorum qui succedunt apostolis et discipulis sive pro concilio generali Ecclesiam repraesentante.*

4. Cap. VII : *Probatur ex Sanctorum doctorum sententiis manifestissimis Ecclesiam seu concilium generale esse in libera potestate summo pontifice majorem.*

5. Cap. IX : *Ostenditur primariam potestatem eligendi summum pontificem non esse in papa sed in universali Ecclesia.*

6. Cap. X : *Quod ad papam non spectet ultima eorum que sunt fidei decisio, sed ad concilium generale.*

7. Cap. XI : *De superioritate Concilii respectu summi pontificis.*

8. Cap. XII : *In quo inquiritur utrum in aliis casibus praeterquam in heresi*

d'Ailly, se rassembler de lui-même pour le juger¹. Si l'une des Églises ne veut pas s'y faire représenter, les autres ont le droit de passer outre ; et si l'une d'elles ne veut pas consentir à frapper le coupable, les autres conservent assez d'autorité pour retrancher, malgré leur opposition, le membre nuisible².

La royauté s'efforçait de faire admettre officiellement les derniers actes de l'Assemblée. Le 7 juin 1512, maître Nicole Bohier, membre du Grand Conseil, et qui, en juillet 1509, avait publié, pour la défense des pouvoirs du cardinal-légat, un traité qui s'inspirait du gallicanisme antipapal et des théories du droit romain sur la souveraineté du prince, vint, de la part de Louis XII annoncer à la cour, l'envoi de trois bulles du concile³. La première absolvait le roi et l'empereur de toutes censures pontificales, la seconde contenait les citations et procédures faites contre Jules II ; la troisième, le décret de suspension. Le 16, un édit royal, signé à Blois en présence de l'évêque de Paris, approuvait le décret enjoignant au clergé de garder les décisions de Pise et de Milan, prohibait l'usage des bulles signées du pape⁴. Il fut enregistré à la cour, toutes chambres réunies, le 21 juin⁵.

Les membres du concile entrèrent solennellement à Lyon le 27 juin ; ils tinrent, le 6 juillet, à la cathédrale, une séance solennelle⁶. Puis Carvajal résolut de partir pour Paris, afin de réchauffer le zèle des gallicans. Les délégués universitaires à peine de retour, le 21 juillet, Guillaume Duchesne, dans l'église des Mathurins, lut leur relation devant l'assemblée des maîtres et des étudiants. Sur la demande du recteur, la Faculté de Théologie chargea son doyen, Michel Mauterne, de haranguer Car-

deponi posset summus pontifex. — Cap. VII : ... Si esset ita papae collata potestas super totam Ecclesiam, quod, quamvis eam exerceret in destructionem Ecclesiae..., non posset a tota Ecclesia puniri, ... politica ecclesiastica non esset bene ordinata sicut politica civilis.

1. Cap. XII : ... Quod concilium generale in singulis omnibus est supra summum pontificem.

2. Cap. XIII : Quomodo cum venit summus pontifex judicandus a Concilio potest Concilium congregari si nolit ipsum summus Pontifex congregare.

3. Arch. Nat., X^{1a} 1514, f^o 162 v^o ; v. *Tractatus*, 47 ; Nicole Bohier, de Montpellier, avait pu apprendre le droit romain aux Universités du Midi.

4. Dupuy, 41, II, p. 207.

5. Arch. Nat., X^{1a} 1514, f^o 179 r^o.

6. Hergenröther, 59, VIII, p. 520. Le 28 juin avait eu lieu une grande réunion au palais archiépiscopal, chez François de Rohan. Ce fut sans doute le 6 juillet que le concile résolut d'envoyer Pierre Cordier, docteur en décret et professeur à la Faculté de Paris, en mission auprès des rois d'Ecosse et de Danemark (H. Spondanus, *Annaliū ecclesiasticorum Epitome*, Paris, 1659, 2 vol. in-f^o, p. 294).

vajal et de la représenter à Lyon avec maître Pierre de Fontenay¹. Les procès-verbaux du concile parurent le 23 août².

L'ouvrage, préparé par Zaccaria Ferreri, qui avait été l'âme de l'assemblée, contenait d'abord le décret *Frequens* de Constance, son approbation formelle par les Pères de Bâle, son approbation implicite par Eugène IV. Suivaient les serments prêtés par les cardinaux au conclave de 1503, et qui obligeaient l'élu à réunir le concile dans le délai d'un an, et l'engagement personnel pris par Jules II de respecter ses promesses de candidat. Puis l'éditeur avait imprimé les lettres de convocation, signées des cardinaux, de Maximilien, de Louis XII, et le compte-rendu des huit sessions tenues à Pise et à Milan, dont la lecture dut offrir quelques désillusions aux partisans du synode. La stérilité s'en manifestait avec trop d'évidence.

L'heure vint où l'on sentit faiblir le dévouement de l'Université et du clergé parisien à la politique royale. Les chanoines de Notre-Dame témoignèrent les premiers leur lassitude. Ils n'étaient pas suspects de favoriser Jules II, et les censures pontificales ne les intimidaient pas ; ils approuvaient les thèses les plus hardies du gallicanisme. Mais l'entreprise organisée par des cardinaux mondains, par de grands seigneurs d'Église, comme Briçonnet, comme Salazar, qui les avait cruellement humiliés en 1505, leur paraissait maladroite et brutale. Ils refusaient d'admettre cer-

1. Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. 1783, f° 24 v° : Fuit congregata universitas apud Sanctum Mathurinum ad audiendum relationem legatorum qui redderant de concilio pisano. Qua audita per honorandum magistrum nostrum Guillelmum de Quercu, et remonstracione facta per honorandum Dominum rectorem ut nominaretur aliquis de magistris nostris theologis qui haberet facere orationem nostre Universitatis coram Reverendissimo Domino Cardinale Sanctae Crucis propediem venturo, nominarent etiam aliquos ad eundem ad supradictum concilium quod Lugduni celebratur ; predicta Facultas Theologie ad partem retracta nominavit ad faciendum predictam orationem venerabilem et scientificum virum magistrum Michielem Mauterne decanum predictae Facultatis Theologicae et similiter ad eundem ad predictum concilium cum magistro Petro de Fontenav thesaurario Ebrodunensi ac curato Sancti Pauli Parisiensis.

2. 49 : *Promotiones et progressus Sacrosancti pisani Concilii moderni indicti et inchoati anno Domini MDXI* : Jean Petit, 23 août 1512, in-4°. — La disposition des matières est la même dans l'édition parisienne de 1612, anonyme, due à Melchior Mondière (Hergenröther, 59, VIII, p. 480). — Le ms. K. II de la Bibl. Vallicelliana de Rome ne contient, sous le titre de *Pisani Concilii Synopsis*, f° 418 r°-422 r°, qu'un abrégé de l'édition de 1612, aux pages de laquelle d'ailleurs il renvoie, et non, comme le pense M. Imbart de la Tour (20, II, p. 127, n. 1), le résumé d'un précieux ms. perdu. — Au contraire l'exemplaire des *Promotiones* conservé aux Arch. Vaticanes, contient les procès-verbaux d'Asti et de Lyon (v. p. 541, n. 4 ; Hergenröther, *ibid.*). Zaccaria Ferreri donna donc des *Promotiones*, peut-être à Lyon, une édition postérieure à nov. 1512.

taines collations, accordées au mépris du droit par le concile, peu respectueux de la Pragmatique. Ils avaient dû payer, l'autonne précédent, de lourdes taxes, pour soutenir la politique royale ¹. L'assemblée de Lyon réclamait encore 320.000 livres. Mais ils ne reconnaissaient pas au synode plus qu'au pape le droit de taxer arbitrairement les Églises. Ils accueillirent froidement l'archidiacre de Josas, qui, le 31 juillet vint leur lire les lettres de Louis XII et de l'assemblée. Le 16 août, sur les instances du dominicain Guillaume Petit, ils ne consentirent un prêt que pour la continuation de la guerre. Le roi menaça vainement de saisir leur temporel ; ils protestèrent, le 23 août, devant notaire, qu'ils n'entendaient rien accorder « sous couleur de subside imposé par ledit concile de Pise, ou de taxe établie par ses délégués, mais seulement comme subvention pour la défense du royaume ² ». Carvajal se présenta le 25 août devant le Chapitre, lut quelques articles relatifs à la convocation des députés. Les chanoines le reçurent avec honneur, désignèrent quelques-uns d'entre eux pour conférer avec lui, mais évitèrent tout engagement. Un mois après ils n'avaient pas encore examiné les textes présentés par le cardinal. Invités par Louis XII à donner leur avis et à nommer des représentants, ils refusaient, le 24 septembre, d'en délibérer ³.

La Faculté de Théologie se montrait partagée. Mauterne et Pierre de Fontenay purent voir à Lyon, le 1^{er} novembre, Zaccaria Ferreri célébrer l'anniversaire de l'assemblée pisane, devant un petit nombre d'adhérents qui ne voulaient pas avouer leur défaite ⁴. Il était de plus en plus difficile de ne pas admettre la canonicité du concile du Latran, qui, réuni le 3 mai, avait commencé par annuler, le 10, tous les actes accomplis à Pise et à Milan ⁵. Le 10 décembre, un monitoire sommait les représentants français de comparaître à Rome, avant deux mois, pour désavouer la Pragmatique Sanction ⁶ ; un professeur de la Faculté

1 Sur l'opposition de Cluny, des Églises d'Aix, de Riez, de Digne, aux taxes levées pour le concile en vertu du subside voté à Lyon le 15 août 1511, opposition qui fut particulièrement vive vers le début de 1512, v. Imbart de la Tour, *20*, II, p. 165-166. — L'Église et les couvents de Paris avaient payé ; pour Saint Victor, v. Jean de Thoulouze, *109*, IV, f^o 488 v^o-489 r^o.

2 Imbart de la Tour, *20*, II, p. 167, d'après Arch. Nat., LL 132, p. 552-574.

3 *Ibid.*, p. 167.

4 Hergenröther, *59*, VIII, p. 520.

5 *Ibid.*, p. 501-517 ; Pastor, *50*, III, p. 709.

6 Hergenröther, *ibid.*, p. 529-530.

de Décret, Pierre Cordier, chargé de plaider la cause du synode français en Écosse et en Danemark, revenait avec des promesses vagues ¹. Aussi, vers la fin de l'année, les théologiens comprenaient le danger d'une lutte inégale, inclinaient vers une politique d'accord. A la suite de désordres qui troublaient le collège de Sorbonne, les docteurs résolurent d'informer le gouvernement qu'ils tenaient le concile pour douteux ². Le 4 janvier, ils se réunirent pour examiner les moyens de rétablir la paix de l'Église, et décidèrent d'écrire à Louis XII, à la reine et à l'évêque de Paris ³. On conclut, le lendemain, que trois anciens iraient prier le roi de ne point placer trop d'espoir en une assemblée suspecte ⁴. Le 10 et le 12, au collège de Cluny, le 13, aux Mathurins, quelques maîtres, parmi lesquels Jean Raulin, arrêtèrent le texte d'une adresse ⁵, qui, le 15, provoqua la vive opposition des partisans du concile, et ne put obtenir que la moitié des voix ⁶. On négligeait l'examen du livre de Caiétan ; et lorsque sa réponse

1. V. p. 551, n. 6 ; Spondanus, *loc. cit.* (p. 294-95), publie l'analyse d'une lettre de P. Cordier, écrite de la cour en déc. 1512 et adressée au concile de Lyon. Il a réfuté, en Écosse, les partisans de Caiétan ; le roi a promis d'envoyer ses ambassadeurs au concile et au pape, afin de tenter une pacification ; « aegre tamen se ferre declarans discordiam inter Sanctum Patrem et Regem Franciae ». Le roi de Danemark a promis d'envoyer au pape des ambassadeurs « pro concilio generali celebrando cis Rhenum », et d'écrire aux princes d'Allemagne et de Moscovie pour les prier d'envoyer des représentants au futur concile. Cordier est alors revenu en France, et, après avoir rendu compte de ses démarches au roi, adresse son rapport à l'assemblée de Lyon.

2. Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. 1782, f° 27 r° : Quod Facultas in excessu notabili suppositorum in collegio Sorbonae facto deliberaverat concluderetur quod informaretur rex super hujusmodi dubietate concilii (25 janv. 1521/3 ; le fait dont il s'agit est assez antérieur à la délibération).

3. *Ibid.*, f° 26 r°.

4. *Ibid.*, f° 26 v° : Deliberatum et conclusum extitit quod mitterentur litterae per tres oratores graves viros et de senioribus Facultatis ad regem, reginam et Dominum Parisiensem, ... eosque inducerent et excitarent ad procurandam unionem et pacem Ecclesiae et regni Francie, ipsunque Dominum regem et reginam hortarentur ne multam confidentiam haberent in concilio Lugdunensi congregato, neque spem in eo ponerent, quia Facultas plurimum de virtute et firmitate illius dubitabat ac suspectum habebat...

5. *Ibid.*, f° 26 v°-27 r°. — On décida, dans la séance du 10, d'écarter toute allusion à la déposition du Pape.

6. *Ibid.*, f° 27 r° : ... Ad audiendam lecturam hujusmodi litterarum correctarum et moderatarum ; in qua congregatione fuerunt ferme XL^{ta}. Ex quo numero auditis praedictis litteris decem et octo vel decem et novem fuerunt opinionis quod ille littere non debebant facere mentionem de nullitate vel dubietate concilii neque hortari regiam majestatem quod non confideret in illo. Inter quos duo se opposuerunt quod mitterentur sub illa forma videlicet magister noster Godet et magister noster de Quercu, et unus appellavit quod mitterentur, puta magister noster Karolus Guerin. Bene tamen placebat eis quod hujusmodi littere hortarentur regiam majestatem ad unionem et pacem Ecclesiae. Et plures illorum dixerunt quod bonum erat insinuare eidem regie

à Jacques Almain se répandit ¹, ce fut non plus un docteur séculier, mais un candidat de Saint-Victor, Marc de Grandval, qui, à ses vespérales, entreprit de répliquer ². Comme les chanoines de Notre-Dame, les théologiens laissèrent le concile de Lyon clore ses travaux faute de députés ³.

Jules II mourut le 21 février 1513 ; le 11 mars, le cardinal Jean de Médicis devint le pape Léon X ⁴. Abandonné, depuis novembre, de Maximilien, Louis XII, qui trouvait le nouveau pontife à la tête de la Sainte-Ligue, n'avait plus aucun prétexte pour continuer contre lui, sur le terrain spirituel, une guerre malheureuse. Au Latran, les séances se déroulaient sans qu'une voix discordante s'élevât contre le Saint-Siège ⁵. Après la campagne qu'interrompit brusquement, le 5 juin 1513, le désastre de Novare, Claude de Seyssel, évêque de Marseille, vint négocier à Rome ⁶. Déjà, le 27 juin, Carvajal et Sanseverino s'étaient soumis solennellement ⁷. Le 7 octobre, la bulle *Aeternae vitae claviger*

majestati quod opera hujusmodi concilii erant mala ; et quod continerent excusationem super non accelerata impugnatione libelli de Vio quae actualiter fiebat. Et duo vel tres illius numeri in suis deliberationibus fuerunt dubii qui non deliberaverunt quod non erat facienda mentio de dubietate concilii neque littere hoc continentes ad regiam majestatem mictende quoadusque libellus ipse micteretur impugnatus. In contrariam partem fuerunt decem et septem cum domino decano deliberantes quod mictende erant ille littere sic correcte et lecte ad regiam majestatem. Qua propter videns ipse dominus decanus equalitatem et perplexitatem in illis deliberationibus..., nichil tunc conclusit. — Imbart de la Tour, **20**, II, p. 172-173.

1. Mortier, **113**, V, p. 200 ; *Apologia tractatus de comparata auctoritate papae et concilii* ; Rome, 29 nov. 1512 (Quétif-Échart, **112**, II, p. 19).

2. Marc de Grandval, originaire de la France du Nord ou de la Flandre, entré à Saint-Victor vers 1496, fut reçu docteur le 14 fév. 1512/3 (Bibl. Nat., ms. lat. 14677, f^o 122 v^o et 249 v^o). Sa réplique fut publiée le 15 mars par Josse Bade ; Renouard, **284**, II, p. 474-475 ; *Marci de Grand Val theologi ordinis canonici divi Augustini domus Sancti Victoris apud Parisios Codex Vespertiarum de optima politica tam ecclesiastica quam civili. In quo subinde M. Thomae de Vio assertiones de impunitate Ro. Pontificis refelluntur* ; in-4^o.

3. Le concile de Pise-Milan avait eu pour conséquence l'impression de quelques volumes d'inspiration gallicane et antiromaine : *Libellus Apostolorum nationis gallicane cum constitutionibus Sacri Concilii Basiliensis et arresto Curie Parlamenti super annatis non solvendis* ; J. Petit, 21 fév. 1512 (n. st. ?), in-4^o ; Panzer, **282**, VIII, 538 ; — *Decreta et Acta Concilii Basiliensis nuper impressa vigilantique studio emendata juxta editionem Zachariae Ferrerii Subasiensis* ; J. Petit, 1512, in-8^o ; *ibid.*, 541 ; — *Nicolaus de Clemangis de lapsu et reparatione justitiae libellus ; item disputatio super materia concilii generalis* ; J. Petit, 1512, in-4^o ; *ibid.*, 544.

4. Pastor, **60**, III, p. 729-730 ; IV, I, p. 11-17.

5. Hergenröther, **59**, VIII, p. 525-578.

6. Pastor, IV, I, p. 45 ; ils arrivèrent à Rome le 24 juillet. — Ch. Dufayard, *De Claudii Seisselli Vita et operibus* ; Paris, 1892, in-8^o ; p. 22 et suiv. — Claude de Seyssel, d'une illustre famille de Savoie, né en 1450, était évêque de Marseille depuis le 3 déc. 1511 (Eubel, **64**, III, p. 255).

7. Hergenröther, VIII, p. 570-574 ; Pastor, IV, I, p. 37-41.

renouvelait toutes les excommunications contre les défenseurs du conciliabule, mais en exemptait formellement Louis XII¹. Le 26 octobre, la France adhérait au concile du Latran².

*
* * *

Pendant cette période de violente agitation, le problème de la réforme générale de l'Église avait détourné les esprits des réformes de détail entreprises depuis vingt ans dans les ordres religieux. Les querelles du gouvernement avec Rome et le trouble qu'elles jetèrent dans l'Église gallicane, ralentirent le travail de restauration.

Les Cordeliers de la Famille et de l'Observance restaient en guerre. Depuis le 7 janvier 1507, une bulle de Jules II interdisait aux Observants d'envahir les maisons des Conventuels, soumettait les frères des lieux réformés à l'autorité du provincial³. Le gouvernement tenta de réconcilier les deux partis franciscains. Vers la fin de 1510, Louis XII écrivit au Parlement pour savoir « à quoi il tenait que ladiete union ne fut faicte. » Le 24 janvier 1510/1 comparurent devant la Cour le provincial de France, Boniface de Ceva, qui maintenait, au couvent de Paris, une discipline assez régulière⁴, et Jean Sauvage, vicaire de l'Observance. On entendit le premier exposer « plusieurs raisons pour lesquelles ladiete union se peut et doit faire, à ce que *sit unum ovile et unus pastor* » ; l'autre « démonstrer plusieurs raisons pour lesquelles ladiete union ne se peut ou doit faire⁵ ».

1. Arch. Nat., L 329, n° 1.

2. Hergenröther, VIII, p. 579-583 ; Pastor, IV, 1, p. 49 ; Imbart de la Tour 20, II, p. 174. — L'adhésion fut portée par Claude de Seyssel et Louis Forbin de Solier. Louis XII promettait en outre d'envoyer six prélats et quatre docteurs, membres du concile de Pise, pour le désavouer. — Le 11 déc. 1513, Zaccaria Ferreri se rétracta (Raynaldi, 57, XXXI, p. 23-24 ; Hergenröther, p. 614) ; dès 1519, il était nommé évêque de Guardia Alfiera, dans le royaume de Naples. Le cardinal d'Albret obtint son absolution à la fin de décembre ; le cardinal Guillaume Briçonnet, le 7 avril 1514 ; René de Prie, dans le courant de l'année (Hergenröther, p. 614-615).

3. Arch. Nat., X^{1a} 8610, f° 196 r^o-v^o : ... Quominus Fratres Minores in dicto conventu Parisiensi et ceteris locis seu conventibus reformatis prefate provincie Francie viventes et victuri prefatis generali et tibi provinciali ministro tuisque successoribus in omnibus et per omnia plene inviolabilem et omnimodam obedientiam more solito exhibere teneantur et debeant... La bulle, datée de Bologne, est adressée à Boniface de Ceva, provincial de France. — Bonifacio da Ceva, de la famille génoise des marquis de Ceva, publia, en 1510, des *Quadragesimales Sermones* (Wadding, 117, p. 85 ; Sbaralea, 118, p. 182).

4. V. note précédente.

5. Arch. Nat., X^{1a} 8334, f° 10 r^o.

Ce qui rendait l'accord difficile, c'est que les Observants refusaient la restitution d'un certain nombre de monastères. Ils avaient pour général Gilbert Nicole, défenseur passionné des règles les plus ascétiques, sur les conseils duquel Jeanne de Valois, la femme divorcée de Louis XII, avait fondé l'ordre des Annonciades ¹. Mais le Parlement ne favorisait pas les disciples d'Olivier Maillard. Il rendit le 19 mai, un arrêt qui permettait aux Conventuels de réclamer devant les juges compétents, les maisons qui leur appartenaient. Quant à l'union, il promit d'en parler au roi pour y pourvoir ². Louis XII avait alors d'autres soucis, et la question demeura pendante.

Forts de la décision du Parlement, les Conventuels obtinrent de Rome un rescrit, adressé à l'archevêque de Sens, et qui leur rendait les maisons de Gray, Toul, Ypres, Rouen, Pontoise et Neufchâtel. Mais les Observants récusèrent la juridiction de l'archevêque de Sens, membre du concile de Pise ; ils produisirent un second rescrit pontifical contradictoire au premier ; l'évêque de Toul, Hugues de Hazards, chargé de l'exécuter, appela Boniface de Ceva et les conventuels devant son official. L'usage du royaume ne pouvait admettre cette convocation hors des frontières. Un Observant qui voulut l'afficher à la porte des Cordeliers de Paris fut enfermé dans les cachots de l'Ave Maria ; Boniface de Ceva, le 27 février 1512/3, pria le Parlement de condamner un procédé contraire aux saints décrets, aux libertés gallicanes et à la Pragmatique. L'avocat Disome plaida pour les Conventuels ; Roger Barmes, avocat du roi, les soutint. La Cour blâma l'abus commis par l'évêque de Toul, approuva l'appel du provincial et cassa tout ce qui s'était fait en violation des ordonnances et privilèges du royaume ; mais elle ne donna pas satisfaction aux Conventuels et permit aux Observants de se défendre devant d'autres juges ³. Le 4 juin

1. Sur les écrits relatifs à la règle des Annonciades, v. Wadding, **117**, p. 146 ; Sbaralea, **118**, p. 308. — L'ordre fut approuvé par Alexandre VI en 1501 (Pastor, **60**, III, p. 505).

2. Dupuy, **41**, IV, p. 53. Le registre original manque aux Arch. Nat.

3. Arch. Nat., X^{1a} 4854, f^o 218 r^o-v^o. — Eubel, **64**, III, p. 341. Hugues de Hazards était évêque de Toul depuis le 12 sept. 1507. Boniface de Ceva avait publié, pour soutenir sa doctrine de l'union des Observants et des Conventuels sous l'autorité du provincial, ses *Firmamenta trium ordinum beatissimi Patris nostri Francisci* ; J. Petit, Fr. Regnauld, J. Frelon, 7 janvier 1512, st. r., in-4^o ; Panzer, **282**, VIII, 536. — Sur cet ouvrage, terminé à Lucques le 18 oct. 1511, Sbaralea, **118**, p. 182.

suisant, Pouart, vicaire de leur général, assisté de deux autres frères, demanda que l'appel interjeté de l'archevêque de Sens fût soumis à une commission composée du prieur de Saint-Martin des Champs, du sous-chantre de l'Église de Paris, du chancelier de l'Église d'Amiens, de trois conseillers au Parlement, et qu'on leur donnât trois mois de délai pour plaider à Rome. Le 7 juin, Boniface de Ceva vint demander que l'on confiât l'instruction du procès au chancelier de l'Église d'Amiens, et à l'un des trois conseillers désignés ¹. La Cour, le 9 juillet, vu la qualité de la matière et des personnes, ordonna que les parties s'accorderaient devant « les commissaires d'aucuns notables prélats du royaume ² ». Le cardinal du Mans, les évêques de Paris et de Langres furent chargés par le Saint-Siège de nommer leurs délégués ³.

Au plus fort du conflit entre la France et le pape, et lorsque le concile de Pise, transféré en Lombardie, prenait une attitude violemment agressive, s'était rouverte la querelle des Dominicains de la Province et de Hollande ⁴. La cour avait, en 1508, approuvé la réforme faite par Clérée et ses vicaires au prieuré de Poissy ⁵. Mais le provincial de France, Tristan Dolo, n'entendait pas céder le monastère à la congrégation hollandaise, et sur ce point, les conseillers, peu soucieux de voir trop de communautés françaises entrer dans des groupements étrangers, n'avaient pris aucune décision. Ils ne rendirent leur arrêt que le 22 janvier 1511/2. Pour la seconde fois, ils confirmèrent les réformes accomplies et la nomination de la prieure ; mais le couvent devait rester sous l'autorité du provincial de France. A lui seul appartiendrait d'y introduire, pour célébrer les offices et entendre les confessions, des religieux réformés, dont la liste

1. *Ibid.*, X^{1a} 1515, f^o 243 v^o.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, f^o 393 r^o. — L'évêque de Langres était, depuis 1512, Michel Boudet (Eubel, 64, III, p. 243). — Le 9 nov. 1513, les Cordeliers du couvent de Paris, probablement sur les ordres de Boniface de Ceva, publient le volume suivant : *Humberti de Romanis liber cruditionis religiosorum, quem nuper correxerunt et impressioni tradiderunt patres ordinis Minorum conventus Parisiensis reformatores ; contemplatio Anselmi super vitam Christi metricè scripta ; Bonaventurae ordinarij vitæ religiosac* ; in-8^o ; Panzer, 282, VIII, 671. — Sur Humbert de Romans, dominicain de Paris, en 1224, provincial de France en 1244, général de l'ordre en 1263, mort en 1277, v. Quétif-Échart, 112, I, p. 141-148.

4. Il est difficile de savoir si l'ouvrage suivant fut publié par ceux de Hollande ou ceux de la Province : *Brccvium S. Dominici castigatum juxta correctorium totius ordinis* ; J. Petit, 1512, in-8^o ; Panzer, 282, VIII, 540.

5. V. p. 452.

devait être soumise au Parlement ¹. La prieure Prégente de Melun ne voulut pas accepter ce compromis, et obtint de Louis XII, le 8 mars, des lettres royales. La cour, le 7 avril, ratifia ses décisions antérieures, donna l'ordre au nouveau provincial, Gilles Charronnelle, de lui communiquer les noms des moines qu'il voulait introduire, mais les soumit à une enquête dirigée par le dominicain Jacques Hubert, vicaire du général de l'observance ².

Elle écarta, le 11 mai, trois des moines proposés par le provincial, admit les autres, déclara qu'en cas de défaut elle prendrait les mesures nécessaires. Il restait au couvent quelques Dominicains de Hollande, établis depuis 1502. Charronnelle demanda qu'en vertu de l'arrêt du 11 mai on les contraignît à se retirer ³. Jacques Hubert et la prieure sollicitaient le délai d'un trimestre. La Cour n'y voulut pas consentir; le 20 janvier 1512 /3, elle ordonnait que les frères de la Congrégation videraient le monastère, ou s'y verraient forcés par toutes voies et manières dues et raisonnables. Elle exigeait en revanche une exacte réforme ⁴. Le 18 novembre elle mandait Charronnelle, lui enjoignait d'y travailler le plus diligemment qu'il pourrait, sans aucune dissimulation ni fiction. Le conseiller Jean Briçonnet recevait mission d'aller à Poissy avec un des clercs des comptes vérifier les finances du prieuré ⁵. Mais les Dominicains de la Province manquaient d'hommes; et Guillaume Pépin, de la Congrégation, prédicateur véhément et rude, apparaissait, aux yeux du public parisien, comme le plus digne successeur d'Olivier Maillard ⁶.

Si les deux grands ordres Mendians restaient divisés chacun par un schisme et condamnés à l'impuissance, les chanoines réguliers tentaient de réformer Saint-Victor. Depuis la rédaction de ses statuts, la société de Château-Landon s'était développée. Le chapitre général se tenait chaque année, le second dimanche après Pâques, et les abbés de Château-Landon, de Livry, de

1. Arch. Nat., X^{1a} 1514, f^o 36 r^o.

2. *Ibid.*, f^o 173 r^o.

3. *Ibid.*, f^o 172 v^o-173 r^o.

4. *Ibid.*, f^o 215 v^o-216 r^o.

5. *Ibid.*, X^{1a} 1516, f^o 3 r^o.

6. Quétif-Échart, 112, 11, p. 87-88. Guill. Pépin, né en Normandie, docteur en 1500, avait, dès 1498, introduit la réforme de Hollande au couvent d'Évreux, dont il devint prieur en 1504; il vint souvent prêcher à Paris (*Expositio brevis et succincta Epistolarum quarundam Quadragesimalium*, Paris, 1513, in-8^o; *Parvum Rosarium*, 1513, in-16; Panzer, 282, VIII, 681-682).

Cysoing, de Saint-Sauveur de Melun, s'y retrouvaient et discutaient les intérêts des maisons réformées et les détails de la discipline ¹. La congrégation perdait peu à peu la marque de son origine étrangère. La plupart de ses fondateurs hollandais étaient morts ; sauf à Château-Landon, des Français dirigeaient maintenant les couvents de l'union. Mais elle n'avait pas encore pris pied dans la capitale ; aucune des maisons qui lui appartenaient n'était fort importante. Depuis l'échec subi à Saint-Victor, en 1498, par Corneille Gérard et Reynier Koetken, les chanoines réguliers de Château-Landon ou de Livry n'avaient tenté aucun nouvel effort pour s'introduire dans la plus antique abbaye que leur ordre possédât dans le royaume.

Le couvent semblait matériellement prospère. Nicaise de l'Orme y avait exécuté de grands travaux, fait reconstruire en 1509 la nouvelle sacristie. La bibliothèque, qui menaçait ruine, était démolie en 1509, et rebâtie par les soins du camérier Guillaume Tupin ; le bibliothécaire, frère Claude de Grandrue, composait avec soin le catalogue des manuscrits ². Mais on négligeait la règle et les statuts de 1498. L'abbé, vieilli et morose destituait et changeait sans cesse les officiers du couvent, y

1. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 620.

2. Jean de Thoulouze, 109, IV, f^o 481 v^o : In qua postmodum dispositi sunt codices manuscripti super lignea pulpita tripliei alphabeto distincta et studio fratris Claudii de Grandrue duplici alphabeto consignata. — Bibl. Nat., ms. lat. 14677, f^o 112 r^o-v^o ; Bibl. Mazarine, ms. 3350, p. 527. — Guillaume Tupin était entré à Saint-Victor en 1480 ; il était camérier depuis 1501. Claude de Grandrue, né à Paris, entra le 28 oct. 1480 à Saint-Victor ; il mourut prieur du couvent de Puiseaux en Gâtinais, qui dépendait de l'abbaye parisienne, le 2 janvier 1520. — L'index dressé par Claude de Grandrue comprend deux volumes : 1^o un Catalogue alphabétique (Bibl. Mazarine, ms. 4184) ; à la dernière page, f^o 183 v^o : Amen. Deo gratias.

Scriptor qui scripsit cum Christo vivere possit.

Frater Claudius de Grandi Vico est hujus libri indicialis accuratissimus auctor. Completus anno Domini 1513, 6 id. junii. 2^o) un Catalogue systématique, où les manuscrits sont répartis, comme ils l'étaient dans la bibliothèque, en trois classes : Bibles, interprètes, canonic.tes ; — Pères de l'Église, écrivains religieux des origines à Gerson ; — Hagiographes, historiens, philosophes, savants, orateurs, poètes (Bibl. Nat., ms. lat. 14767) ; également de la main de Claude de Grandrue ; f^o 1 r^o, d'une écriture du xvii^e siècle : Catalogus typographicus Bibliothecae manuscriptae Sancti Victoris, a Claudio de Grandivico canonico ejusdem abbatiae ordinatus anno 1514. — Lefèvre et Clichtowe travaillaient irrégulièrement à la bibliothèque et durent connaître Caude de Grandrue : Rabelais a tourné en ridicule « les beaulx livres de la librairie de Sainet Victor » au ch. vii du *Pantagruel*. — Cf. P. Lacroix, *Catalogue de la Bibliothèque de l'Abbaye de Saint-Victor au XVI^e siècle*, Paris, 1862, in-8^o ; Franklin, 110, p. 29-30.

rendait toute administration et tout ordre impossible ¹. Parmi les cinquante Victorins, un parti se forma qui souhaitait la réforme ; il avait pour chef Marc de Grandval, gallican, partisan du concile de Pise, reçu docteur en théologie le 14 février 1512/3 ².

Le 4 juin 1513 se tenait sous la présidence de l'abbé Nicaise, le chapitre annuel. Marc de Grandval, qui se savait soutenu par le prieur Robert Collier et par quelques moines, prit la parole, demanda le rétablissement de la discipline, la nomination des officiers temporels par les anciens, et une administration plus exacte ³. Deux jours après, au cours d'une seconde réunion très agitée, on décida que Grandval rédigerait ses réclamations, et que les opposants répondraient par écrit ⁴. Le 28 août, jour de la Saint-Augustin, en présence de l'évêque de Mégare ⁵, qui était venu célébrer la grand'messe, Grandval voulut parler. Les officiers et les anciens lui enjoignirent de se taire ; et comme il résistait, l'abbé, à son tour, lui imposa silence ⁶. Alors il fit appel à l'évêque de Paris, et sollicita la permission d'aller le trouver. L'abbé refusa ; Grandval répondit que Poncher l'avait autorisé à se présenter devant lui « *petita et non obtenta licentia* ». Il sortit avec frère Raymond Ragnier, fut accueilli favorablement par le prélat, obtint la promesse d'une prochaine visite ; mais, quand il rentra, les anciens le firent emprisonner. Les docteurs en théologie obtinrent, au bout de trois jours, son élargissement ; et, comme il continuait sa campagne et qu'il n'était pas à l'abbaye une force à dédaigner, le chapitre finit par admettre quelques concessions. En octobre se réunissaient les chefs des prieurés dépendants de Saint-Victor, Puiseaux, Fleury, Villiers-le-Bel, Saint-Guénault de Corbeil ; ils prirent quelques mesures pour régulariser l'administration et ordonnèrent la mise en commun des revenus ⁷. Mais l'abbaye avait besoin d'une réforme plus profonde ; le désordre de la discipline et des mœurs persista.

Mal dirigée par Béda, la société des pauvres clercs de Montaignu, au lieu de préparer les ascètes dont l'Église avait besoin pour

1. Jean de Thoulouze, 109, IV, f^o 485 r^o.

2. *Ibid.*, V, f^o 1 v^o. V. p. 555, n. 2.

3. *Ibid.*, f^o 3 r^o.v^o.

4. *Ibid.*, f^o 3 v^o.

5. Martin de Vasconcellis (?) ; Eubel, 64, (depuis le 26 août 1506).

6. *Ibid.*, f^o 3 v^o.4 r^o.

7. *Ibid.*, f^o 4 r^o.v^o.

les œuvres de combat et de restauration, tombait en pleine décadence. Le régime imposé par Standonck était si dur et si épuisant que les meilleurs sujets quittaient la maison ; seuls les hommes robustes et sans intelligence y pouvaient rester ¹. Pour arrêter la ruine de la compagnie, Béda voulut en adoucir la règle ; il sollicita l'autorisation du pape, des fondateurs, des protecteurs. Graville, le 11 juillet 1511, donna son consentement ² ; le fils du vicomte de Rochechouart l'imita ; des conférences s'ouvrirent auxquelles prirent part Noël Béda, Thomas Bricot, les prieurs des Chartreux et des Célestins ; enfin, le 27 septembre 1511, Poncher permit de modifier les statuts ³ ; une requête fut immédiatement portée à Rome. Cependant Béda ne s'occupait guère que du collège des étudiants riches ou des affaires de la Faculté, se montrait peu à l'oratoire des indigents, qu'il méprisait. Il ne suivait plus leurs exercices, et passait la plus grande partie de la journée hors du collège ; on se plaignait de son manque de zèle, et lui-même songeait à déposer ses fonctions de père des pauvres ⁴. La réponse de Rome arriva ; une bulle signée par Léon X, le 26 août 1513, permettait au prieur des Chartreux et à Thomas Bricot de corriger les constitutions trop austères ⁵. Mais la décadence de la société ne cessa pas ; les Capettes perdirent leur idéal ascétique, restèrent misérables et barbares. Le trouble et la division se mirent dans la communauté pieuse de Standonck.

1. Bibl. de l'Univ. de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahier 16. — Cf. Texte de la bulle de Léon X ; Godet, 141, p. 188-189 : Cum autem sicut eadem expositio subjungebat prae-fatus Johannes post condita statuta hujusmodi vix menses quindecim vixerit, ac vos prior Cartusiensium et penitentiarius praefati nec non tu immediatus successor ipsius Johannis magistri, experimento undecim annorum compereritis statuta praedicta ob illorum nimiam austeritatem in desolationem dicti collegii cedere, cum tam in victu et vigilia nocturna quam in variis corporalibus et spiritualibus occupationibus non multum operae litterarum exercitio dari possit, adeo ut huc usque nullus qui ipsum vivendi modum inchoaverit in ipso perseverare potuerit...

2. *Ibid.*, Pièces justifi., VI, p. 186-7.

3. Bibl. de l'Univ. de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahier 17.

4. *Ibid.* ; Godet, 141, p. 66.

5. Godet, *Pièces justifi.*, VII, p. 188-9 ; texte plus correct dans Jourdain, 144, n° 1560, p. 322.

II

On ne parlait plus maintenant à Paris de réformer l'Église dans son chef et dans ses membres. Du concile romain on attendait peu pour le bien de la chrétienté ; on savait surtout que, le 10 décembre 1512 et le 16 février suivant, il avait manifesté l'intention de supprimer la Pragmatique ¹. De nouveau, le clergé français voyait ses libertés menacées, le roi prêt à les vendre, et maintenant que le pape et Louis XII se réconciliaient, que les cardinaux rebelles, que Zaccaria Ferreri lui-même, allaient devant l'assemblée du Latran désavouer solennellement la tentative de Pise, l'Église gallicane se sentait à la veille d'un accord qui la livrerait au double despotisme du pape et du souverain.

Toutefois la réforme disciplinaire, suspendue et paralysée pendant le conflit, se poursuivait. Rentré d'Italie, Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève, retrouvait à Saint-Germain des Prés Lefèvre, qui, vers Noël, lui dédia, sans trop se soucier de l'excommunication prononcée contre les membres de l'assemblée schismatique, sa grande édition de saint Paul ², et peut-être lui inspira l'idée d'accomplir la restauration définitive de l'abbaye. Il ne s'adressa pas à Raulin, qui, maintenant, consacrait les restes de son activité aux affaires de la Faculté de Théologie ³, ni à Bourgoing, vieilli et fatigué ; du reste les Bénédictins de Saint-Germain n'auraient, pas plus qu'en 1502, accepté qu'on introduisît chez eux les Cluniciens. Il sollicita l'aide des réguliers de Chezal-Benoist, qui, onze ans auparavant, par la plume de Guy Jouenneaux, défendaient la réforme entreprise à Saint-Germain par Bourgoing et Raulin ⁴. La congrégation se dévelop-

1. Hefele-Hergenröther, 59, VIII, p. 529-534 ; Pastor, 60, IV, 1, p. 724. — Sur les absolutions des cardinaux et de Ferreri, v. p. 556, n. 2.

2. V. p. 622.

3. Son nom revient fréquemment dans le registre des délibérations (Bibl. Nat., nouv. acq. lat. 1782). Il avait imprimé, en 1512, le recueil de sermons sur la pénitence, intitulé : *Itinerarium Paradisi* (Panzer, 282, VIII, 515) et ses *Sermons de Matrimonio* (*ibid.*, 516), les plus faibles qu'il prononça, trop abondants en anecdotes burlesques ou grossières. Le premier recueil est dédié à Gravelle. Ces sermons semblent avoir été prêchés au cours des années précédentes. — A retenir la défense du célibat des prêtres (*Itinerarium... Sermons de Matrimonio* ; J. Petit, 1524, in-4^o ; f^o 115 r^o).

4. V. p. 353-355.

paît ; les moines noirs de Séez, par les soins du cardinal du Mans, Philippe de Luxembourg, venaient de s'y rattacher ¹. Guy Jouenneaux avait disparu en 1507, mais les frères Fernand travaillaient encore. Charles avait, en 1508, rédigé ses *Confabulationes monasticae* ² ; à la fin de 1512, il composait pour la communauté de Séez, et dédiait à Philippe de Luxembourg, membre du concile de Pise, son *Epistola paraenetica observationis regulae benedictinae* ³. Briçonnet se mit alors en relation avec les définiteurs du chapitre. Il leur envoya Geoffroy Boussard, chancelier de l'Église de Paris et aumônier de la reine ; dans une lettre du 28 juillet 1513, peut-être rédigée par Lefèvre, il leur dit ses intentions, sollicita leur aide ⁴. Anne de Bretagne, le 31 juillet, leur recommanda Boussard, affirma l'intérêt qu'elle prenait à la réforme, promit sa protection et celle du roi ⁵. Briçonnet, le 23 septembre, écrivit à l'aumônier, demanda qu'en attendant l'assemblée générale qui se tenait entre Pâques et la Pentecôte, quelques moines de Chezal-Benoist fussent chargés de visiter Saint-Germain et de prendre les mesures nécessaires. « Dites-leur, concluait-il, qu'ils ne furent oncques à monastère si facile à réduire, ne dont ils ayent plus de consolation ⁶. »

Louis XII revenait de la campagne malheureuse de Picardie. Impatient de tout délai dans la restauration d'une abbaye royale, il pria, le 16 novembre, les définiteurs de se réunir le 8 décembre suivant avec son confesseur Guillaume Petit, à Saint-

1. Berlière, 94, p. 46-47.

2. Renouard, 284, II, p. 441-442. — L'ouvrage ne parut chez Josse Bade que le 17 avril 1516.

3. Ch. Fernand, 99. Le livre fut imprimé la veille de Noël 1512 par Josse Bade (Renouard, II, p. 440). La préface à Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, a ii-a iii v^o. A retenir, e. XI : Causas exponit cur nostra tempestate religio convalescere nequeat, ostenditque miseriam in qua non minima monachorum turba versatur.

4. Cette réforme a été étudiée sommairement par Du Bourg, 101 ; mais les dates qu'il propose (1512-1513) sont inacceptables. En juillet 1512, Briçonnet et Boussard étaient trop occupés des affaires du concile de Lyon pour entreprendre la restauration de Saint-Germain des Prés. — Arch. Nat., L 756, 15 : Et quid me potissimum moveat nequaquam vos latere velim. Nam ante omnia divinus honos et subinde religiosi loci antiquitas ut antiquissimorum Gallorum regum fondatione, ejusdem loci sanctitas et omnigena ad omnem vitae sanctorum commoditas... Cujus instauratio semper michi magis cordi fuit quam alia quevis exterior, nec ab re quidem ; nam hec propter illam semper jure querenda est...

5. Arch. Nat., L 756, 14 : ... Maistre Geoffroy Boussart nostre aumosnier... vous déclarera le bon saint et grand vouloir que nous avons en la réformation du monastère dont il vous parlera... ; datée de Paris.

6. *Ibid.*, LL 1328, f^o 8 r^o-9 r^o ; datée de Saint-Germain des Prés.

Sulpice de Bourges¹, et d'y tenir un chapitre extraordinaire. Briçonnet, le 29 novembre, leur écrivit encore. Il regrettait que l'intervention royale les contraignit à se rassembler avant l'époque habituelle ; il aurait volontiers attendu la Pentecôte. « Pensez, ajoutait-il, que la volonté divine inspire au roi cette ardeur, et qu'en cette affaire vous ne lui obéissez pas tant qu'à Dieu. » Déjà tout était prêt pour recevoir leurs missionnaires, qui ne trouveraient ni résistance ni contradiction². Cependant le 4 décembre, Louis XII, avec cet entêtement qui lui tenait lieu de volonté politique, leur mandait : « Nos amés et féaux, ne faisons doute que ne soyez presentement assemblés à Saint-Sulpice de Bourges. » Il affirmait son grand et singulier désir de travailler à la réformation générale de tous les monastères du royaume, « et spécialement de celui de Saint-Germain des Prés, comme estant le plus ancien de France, et de l'ordre Saint Benoist, situé et assis en la ville capitale de nostre royaume, au giron de l'Université, mère nourrice de toutes vertus, piscine de réformation. » Il rappelait sa volonté de ne pas attendre le chapitre général et de les voir se réunir le 8 décembre, annonçait la prochaine arrivée de Guillaume Petit³. La reine leur avait écrit la veille dans le même sens⁴. Les définiteurs acceptèrent les conditions proposées par Boussard et Petit ; ils désignèrent pour visiter Saint-Germain les abbés de Chezal-Benoist et de Saint-Sulpice de Bourges.

Bien que Briçonnet, le 20 décembre, les priât de partir le lendemain de Noël⁵, ils ne se mirent en route que vers les premiers jours de janvier. Reçus dans les appartements abbatiaux, Yves Morisson et Simon Clou réglèrent rapidement avec Briçonnet l'introduction des missionnaires et repartirent. Le soir du

1. *Ibid.*, L. 756, 12 ; datée de Paris, 16 nov. 1513.

2. *Ibid.*, L. 756, 17 ; datée de Paris : Et licet in illa indubitata spe subsidii vestri conquiscerem et animo meo satisfacisse viderer, cum tamen christianissimus rex ad nostros divertisset ex Belgis rediens, in iis quae jam gesta erant, animo ejus non est plane satisfactum... Continuo respondit se animo non quieturum nisi res citius acceleraretur eo maxime quod omnia in monasterio essent pacifica et nullus internum esset qui vellet aut posset introductioni sanctae conversationis reluctari... Oratos vos velim maxime ne hanc rem videlicet vos ante tempus vestrum solitum voluntate regia fuisse evocatos moleste feretis... Putate ergo divinam voluntatem esse quae tam ardentem talem ac tantum principem movet, et intelligite in eo non tam eum quam Dei voluntatem exaudiri cui resistere nefas et indelebile piaculum... Cf. Du Bourg, 101, p. 431-432.

3. *Ibid.*, L. 756, 13 ; datée de Blois ; publiée par Du Bourg, p. 433.

4. *Ibid.*, L. 756, 14 ; datée de Blois.

5. *Ibid.*, LL 1328, f^o 9 r^o-10 v^o ; datée de Saint-Germain des Prés.

23 janvier 1513/4, trente Bénédictins de Saint-Sulpice arrivèrent à Saint-Germain des Prés, et, le lendemain, furent menés solennellement à l'église. Les opposants prirent la fuite¹ et furent peu regrettés. Un mois après, le 26 février, Briçonnet demandait à Morisson de prolonger le séjour de ses moines jusqu'à la complète restauration de la discipline². Ils restèrent auprès de Lefèvre, sous la protection de l'évêque de Lodève, qui, le 3 mai, quelques jours avant le chapitre général, remerciait en une longue lettre, les définiteurs. L'abbé sollicitait l'appui d'un vicaire, car il ne résidait pas constamment à Paris, et, même présent, il avait plus de confiance en un délégué de la congrégation qu'en lui-même ; comme on ne pouvait espérer ni souhaiter le retour des fugitifs, et que les anciens moines attendaient la première occasion d'abandonner la règle, il souhaitait que le chapitre établît définitivement à Saint-Germain ses missionnaires, et leur adjoignît quelques nouveaux compagnons³.

Un autre prélat devenait aussi, bon gré mal gré, réformateur. François de Clermont, archevêque d'Auch, dont l'arrestation dramatique et la captivité au Château Saint-Ange avaient, en juin 1510, déterminé la rupture de Louis XII et de Jules II, possédait en commende, depuis trois ans, l'abbaye de Lagny⁴, où la résistance acharnée des moines l'empêchait d'entrer. Vers la fin de mai 1514, il se mit en relation avec Étienne Gentils, prieur de Saint-Martin, rédigea, de concert avec lui, quelques articles pour la restauration du couvent, puis sollicita l'appui de la Cour. Les conseillers fixèrent d'abord, le 3 juin, ce qu'il devait fournir en argent ou en nature pour l'entretien de la communauté⁵ ; le 14 juillet, ils décidèrent que les articles passés entre le cardinal et le prieur de Saint-Martin seraient examinés en présence de deux d'entre eux par l'évêque de Lodève et quelques réguliers⁶. La commission se réunit le lendemain et donna

1. *Ibid.*, f° 11 v° ; Briçonnet au chapitre, Saint-Germain des Prés, 6 janvier 1513/4, peu avant l'arrivée des envoyés. — Bretonneau, 28, p. 209.

2. Arch. Nat., LL 1328, f° 13 r°-14 r° ; datée de Saint-Germain des Prés.

3. *Ibid.*, L 756, 16 ; datée de Saint-Germain des Prés : *Vestrum opus est, vestrum meritum in aevum ante Deum mansurum, quibus solis post Deum omnium sanctorum operum semper praecipuum authorem et consummatorem gratias habeo habeoque semper... Neque enim fieri potest ut semper praesens gregi invigilem ; et esto, sim praesens ; plus vicario quam propriis viribus tribuo...*

4. *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 505.

5. Arch. Nat. X^{1a} 1516, f° 193 r°-v°.

6. *Ibid.*, X^{1a} 1516, f° 227 r°.

une approbation que la Cour ratifia le 29 ¹. Le chiffre des moines fixé à quatorze prêtres, quatre novices et quatre convers, pouvait croître après la restauration dans la mesure des revenus. Le cardinal prendrait Gentils comme vicaire, lui accorderait les plus amples pouvoirs, nommerait prieur un frère par lui présenté, serait contraint par tous moyens, même par prise et détention de son temporel en la main du roi, au respect de ses engagements.

L'évêque, Étienne Poncher, poursuivait de son côté la réforme des Bénédictines. Dans le courant de 1514, on imposait l'observance de Fontevrault aux nonnes du Val-de-Grâce ². Mais, à l'abbaye d'Yerres, les laïques entraient librement ; quelques-uns y logeaient. En août 1514, Poncher avertit, sans résultat, l'abbesse Guillemette Allegrin de rétablir la clôture ; ses vicaires, parmi lesquels Jean Émery, n'obtinrent pas plus de succès. En décembre il se rendit lui-même à Yerres avec Étienne Gentils et Jean Raulin. La communauté refusa de céder ; l'évêque résolut d'introduire de force quelques sœurs prises dans les couvents restaurés du diocèse, et sollicita l'appui de la Cour, qui désigna pour le soutenir, le conseiller Jacques Mesnage ³.

* * *

Alors enfin s'accomplit la réforme de Saint-Victor. La retraite de l'abbé Nicaise de l'Orme la rendit aisée. Agé de soixante-dix-sept ans, infirme, il ne pouvait plus remplir ses fonctions. On craignait qu'à sa mort le couvent ne fût donné en commende à un séculier, ou que le pape en pourvût quelque prélat ambitieux. Les moines et ses amis l'invitèrent à se démettre. Il finit par y consentir, et résigna son titre en faveur de Jean Bordier, prieur d'Athis ; il conservait le droit de collation et de présentation aux bénéfices séculiers, les revenus des fiefs, et la maison où il résidait ⁴ ; Léon X reconnut le nouveau dignitaire par une bulle du 5 juillet 1514 ⁵.

1. *Ibid.*, f° 239 v°-242 v°. Le règlement approuvé par la Cour comprend 16 articles.

2. *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 582. La réforme fut introduite par Poncher après la mort de l'abbesse Jacqueline de Ballieu.

3. Arch. Nat. X^{1a} 4859, f° 24 r°.

4. Jean de Thoulouze, 109, V, f° 6 r°. Cette résignation dut être décidée à la fin de mai 1514.

5. Arch. Nat., L 329, n° 11, orig.

Cependant Marc de Grandval, Robert Collier, Raymond Ragnier et Lambert Hotman demandaient à Poncher l'union avec Château-Landon. Chargé par intérim des fonctions de chancelier depuis la mort de Jean de Ganay, l'évêque n'eut pas le temps d'intervenir ; il confia, le 27 juin, pleins pouvoirs à l'abbé de Livry, Martin Deschamps, à Pierre Vert, prieur des Célestins, à Étienne Gentils, à Jean Émery, à Thomas Warnet ¹. Le matin du 5 juillet, tous se rendirent à Saint-Victor et convoquèrent le chapitre. L'abbé de Livry exposa les causes de leur venue, lut les lettres de vicariat signées de Poncher, les doléances présentées à l'évêque par les moines du parti de Grandval. Puis, dans une chambre de l'infirmerie, plusieurs jours de suite, ils interrogèrent, l'un après l'autre, les religieux très étonnés, dit le sous-prieur Pierre Boucher, de cette forme insolite de visitation. Ils préparèrent ensuite des statuts de réforme qui devaient être promulgués par Poncher ².

Dans le courant du mois, Jean Bordier reçut la bulle de Léon X, et, le 30 juillet, prit possession du monastère en présence des vicaires, qui le reconnurent ³. Grandval et les trois autres frères firent appel et réclamèrent une élection véritable. Le 31 juillet, le nouvel abbé alla demander la bénédiction épiscopale. Poncher lui reprocha de n'avoir pas attendu son approbation et celle du roi. Bordier répondit, non sans raison, que ni l'évêque, ni le roi ne pouvaient intervenir dans la nomination de l'abbé, qui appartenait aux religieux. Après une longue discussion, Poncher, mécontent, se retira sans ses appartements. Le lendemain, il convoqua les cinq vicaires, examina leurs statuts, puis, le 2 août, vint avec eux à l'abbaye. Les moines rassemblés dans la salle du chapitre, l'évêque dit qu'il entendait mettre fin à leurs désordres et à leur irrégularité ; l'abbé de Livry lut la liste des fautes révélées par l'enquête, et les constitutions nouvelles ⁴ qui rétablissaient la communauté des biens, du dortoir, du réfectoire, la loi du silence, la clôture, ordonnaient une administration rigoureuse des biens temporels, et, pour assurer la stabilité de la réforme, unissaient la maison aux

1. Jean de Thoulouze, 109, V, f^o 9 v^o ; copie des lettres de l'évêque signées, le 27 juin.

2. *Ibid.*, f^o 11 r^o.

3. *Ibid.*, f^o 12 v^o.

4. *Ibid.*, f^o 12 v^o-13 r^o. — Procès-verbal de la visitation du 2 août, Arch. Nat., L 889, n^o 41.

autres abbayes augustiniennes du diocèse, restaurées par les Hollandais¹. Le sous-prieur Pierre Boucher, hostile dès 1497 aux Windeshémiens était déposé. Il demanda la parole, entreprit de remonter à l'évêque l'illégalité de la mesure qui le frappait, et l'inconvenance de rattacher Saint-Victor à un groupe sans importance de petits couvents ; l'abbé le soutint en termes modérés ; Poncher répliqua vivement qu'il agissait pour le bon renom de Saint-Victor et la réparation de la discipline ; mais il sentit la plupart des moines favorables à Bordier ; il interrompit la discussion et regagna l'évêché².

Le 10 août le procureur de l'abbé, frère Étienne de la Porte, rédigeait un appel à l'archevêque de Sens : la discipline régnait à l'abbaye, l'enquête des vicaires avait été incorrecte, leurs dispositions contredisaient les statuts des fondateurs ; l'union avec la société de Château-Landon ne pouvait aboutir qu'à la ruine de Saint-Victor³. Mais Salazar ne répondit pas, et le 30 août, à deux heures de l'après-midi, Poncher revint avec l'abbé des Célestins, avec Jean Guimier et Jean des Fossés, chanoines de Notre-Dame, et le théologien Jacques Merlin. Il expliqua aux moines que l'union de Saint-Victor avec Château-Landon, loin de modifier les anciennes coutumes de l'abbaye, les consoliderait, et leur demanda les noms de ceux qui voulaient soutenir l'appel. Tous désavouèrent le procès, sauf six moines et l'abbé, auquel l'évêque, en se retirant, refusa sa bénédiction⁴. Mais, le 11 septembre, comme les vicaires avaient rédigé la veille, sans tenir compte de son opposition, quelques statuts complémentaires, Bordier finit par se soumettre⁵. Après qu'une nouvelle enquête, le 7 et le 11 novembre, eut révélé de nouveaux scandales⁶, l'abbé, le 4 décembre, accepta solennellement un certain

1. Texte des articles, Arch. Nat., L 889, n° 41 ; copie, Jean de Thoulouze, 109, f° 13 r°-19 v°.

2. Jean de Thoulouze, *ibid.*, f° 20 r°.

3. Arch. Nat., L 889, n° 43. — L'appel fut déposé le 11, devant les commissaires, dans la maison de Thomas Warnet ; le 17, ils répondirent qu'ils refusaient d'en tenir compte (*Ibid.* ; copie, Bibl. Nat., ms. lat 14687, f° 200 v°-201 v°).

4. Procès-verbal, Arch. Nat., L 889, n° 44 ; Claude de Grandrue, bibliothécaire, — dixit quod non vult resistere eidem domino nec processum intentatum contra eum sustinere ; ymo potius obedire eidem in omnibus.

5. Procès-verbal, Arch. Nat., L 889, n° 47.

6. Arch. Nat., L 889, n° 51. Graves dépositions d'Étienne de la Porte, de Claude de Grandrue, de Pierre Dryart, de Robert Collier, de Jean Simon, de Lambert Hotnan, de Raymond Reynier, sur l'inconduite de frère Henri Du-mesme.

nombre d'articles, qui, extraits des anciennes constitutions, assuraient le maintien de la règle, et modéraient les pouvoirs dont son prédécesseur avait usé sans discrétion¹. Le 31 décembre, Étienne Poncher approuvait et confirmait la réforme².

* * *

La querelle des Cordeliers de l'Observance et des Conventuels, fut portée, en mars 1514 devant l'Université. Boniface de Ceva, provincial de France, avait présenté aux juges agréés par la Cour, un écrit qui contenait des attaques violentes contre la discipline des rigoristes. Neuf d'entre eux protestèrent ; le 2 mars 1514, frère Bonaventure Neveu, dans l'assemblée générale tenue chez les Mathurins, soumit au jugement de la Faculté quatre articles extraits de l'ouvrage, dans lesquels l'auteur affirmait que les statuts des Observants, contraires à la règle de Saint-François, n'avaient pu être approuvés par le concile. La Faculté, selon l'usage, désigna des députés pour en délibérer ; Raulin, Bricot, Béda, Boussard, Capel, Martial Mazurier, Goulet et quelques autres³.

Le 9 mars, tous, sauf Bricot, vinrent au collège de Bayeux, où habitait le doyen de la Faculté. On vit comparaître les deux Cordeliers ; après que le doyen les eût exhortés à la paix, Boniface de Ceva prit la parole, dit son désir de la concorde et de l'union, et que les articles incriminés ne se trouvaient pas dans son livre. Bonaventure Neveu répondit qu'ils en étaient copiés mot à mot, et tirant un exemplaire de sa manche, les lut devant les théologiens⁴. Comme Boniface de Ceva maintenait sa déclaration, le bedeau en rédigea un acte authentique et les délégués s'ajournèrent à une autre séance. On ne parla plus du traité du provincial. Mais, le 1^{er} avril, la Faculté se réunissait aux Mathurins ; après avoir décidé de continuer la critique de l'ouvrage de Caïétan, elle examina deux suppliques nouvelles présentées par Boniface de Ceva et Gilbert Nicole, vicaire général de l'Observance. Celui-ci pria les docteurs de déclarer si les

1. *Ibid.*, L 889, n° 49.

2. *Ibid.*, n° 50.

3. Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. 1782, f° 32 r°-v°. Il s'agit probablement des *Firamenta trium ordinum* ; v. p. 557, n. 3.

4. *Ibid.*, f° 32 v°-33 r° : ... Et extraxit de manica ejus duplum ejus libelli...

statuts accordés à ses moines par le concile de Constance étaient sûrs et salutaires : le provincial les pria de décider si les coutumes des Conventuels n'étaient pas plus conformes à l'institution primitive de l'ordre et à la règle de saint François. La Faculté, sans se compromettre, jugea les constitutions des uns et des autres également salutaires et fructueuses, et ne voulut pas rechercher lesquelles s'inspiraient le mieux de la pensée franciscaine. Elle chargea Bricot, Béda, Guillaume Capel, Émery, de rédiger la sentence ; elle souhaita qu'une commission se réunît pour étudier les moyens de réconcilier les deux partis ¹. Les députés lurent leur texte le 6 avril. Cependant le duc de Montmorency avait averti la Faculté que le roi souhaitait vivement de voir paix rétablie chez les Cordeliers ².

Eux-mêmes la désiraient si peu que les Conventuels réussirent à brouiller la Faculté de Théologie avec les trois autres. Le 8 avril, devant l'Université réunie, Boniface de Ceva supplia les artiens, médecins et décretistes, d'inviter les théologiens à se reconnaître incompetents sur la valeur des statuts suivis par les Observants ³. Les docteurs maintinrent leur décision, et, le 1^{er} mai, par un document signé du doyen, de Bricot, de Boussard, de Griveau et de Dubreuil, approuvèrent, une fois de plus les statuts des Observants. Le gardien des Frères Mineurs de Paris, et un autre moine, soi-disant procureur de Boniface de Ceva, firent appel à l'Université ⁴. Les Facultés des Arts, de Décret et de Médecine, par l'organe du recteur, cassèrent la déclaration des théologiens. Ceux-ci, le 8 mai la maintinrent ⁵ ; ils résolurent, le 13, de protester devant le Parlement contre l'acte de l'Université, et de s'adjoindre le vicaire des Observants ou son procureur ⁶.

Les deux partis Cordeliers plaidaient alors pour la réforme de la maison de Clermont. Disome, le 29 mai, accusa l'ambition des Observants : « Si l'on ne résiste, dit-il, tireront tous les couvents conventuels sous leur autorité, qui est la fin à laquelle ils tendent. » — « Il seroit plus honneste, dit Barmes, pour le procureur général du roi, que entre lesdictes parties y eust accord et unyon, que procès, contencion et désordre, car ils doyvent estre l'exemple

1. *Ibid.*, f^o 33 v^o.

2. *Ibid.*, f^o 33 v^o-34 r^o.

3. *Ibid.*, f^o 34 v^o-35 r^o.

4. *Ibid.*, f^o 36 r^o.

5. *Ibid.*, f^o 36 v^o.

6. *Ibid.*, f^o 37 r^o.

au peuple d'amour et dilection ¹. » La Cour donna raison aux Conventuels. La Faculté n'avait jamais entendu soutenir les ambitions temporelles des rigoristes ; bon nombre de maîtres regrettèrent de voir l'Université divisée pour des querelles de moines ; Boussard, Béda, Fontenay, le doyen Bricot, acceptèrent en décembre l'ouverture de conférences qui aboutirent à la réconciliation des Facultés ². Observants et Conventuels restaient cependant en guerre ; ils se disputaient maintenant le couvent de Bruges. La Cour, le 12 décembre, permit une fois de plus aux Conventuels de solliciter la restitution des monastères envahis par leurs rivaux ³.

Dans l'ordre dominicain, le conflit était aussi grave entre Hollandais et Français. La Cour avait reconnu au provincial Gilles Charonnelle le pouvoir de réformer lui-même le couvent de Poissy, exigé la retraite des Hollandais appelés par la prieure Prégente de Melun ⁴. Mais, malgré la présence du conseiller Briçonnet, le provincial n'obtenait aucune soumission ; une partie des nonnes lui refusait l'obéissance. Il dût présenter devant le Parlement, vers les premiers jours de mars 1513/4, une nouvelle requête en exécution d'arrêt. La prieure et ses adhérentes réclamèrent d'autre part l'expulsion de quelques moines qu'il y avait introduits. Le 4 mars, la Cour confirma pleinement les droits de Charonnelle, décida que les Dominicaines seraient contraintes à lui obéir. « par toutes voies, même par translation de leurs personnes en autres monastères dudit ordre », défendit « à toutes les religieuses dudit ordre de la congrégation de Hollande, de non converser, aller ne venir audit monastère, sous graves peines ⁵ ».

Mécontente de l'ambition des Hollandais, établis depuis 1502 au grand couvent des Jacobins, le Parlement cherchait tout prétexte pour les frapper. L'un des frères, Guillaume Cousin, que le chapitre général de 1513 avait chargé de lire les Sentences dans les grandes écoles de Saint-Jacques ⁶, prêchait alors le Carême à Saint-Merry. Il soutint en un sermon quelques thèses discutables ; le vicaire du prieur, Adrien de Milly, le

1. Arch. Nat., X^{1a} 4857, f^o 112 v^o-117 r^o.

2. Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. 1782, f^o 41 v^o ; séance du 1^{er} décembre.

3. Arch. Nat., X^{1a} 4858, f^o 55 r^o-56 r^o (4 déc.), f^o 88 r^o-v^o (12 déc.).

4. V. p. 558-559.

5. Arch. Nat., X^{1a} 1516, f^o 91 r^o-v^o.

6. *Ibid.*, LL 1529, f^o 259 r^o.

fit enfermer dans les prisons conventuelles. Il put toutefois, de concert avec les marguilliers de Saint-Merry, adresser appel à la Cour. Le 2 mars, elle convoquait d'urgence le sous-prieur, le tenait arrêté pendant que l'un des huissiers allait à Saint-Jacques chercher Cousin et Milly. Le vicaire reçut l'ordre d'apporter, le lendemain, les statuts des Prêcheurs. Le frère fut mis sous la garde d'un chanoine de Sens, à l'hôtel de l'archevêque ¹. Après interrogatoire, les conseillers décidèrent, le 3 mars, qu'il resterait libre de continuer ses sermons, et que le vicaire devrait attendre, pour procéder contre lui, la fin du Carême ². Mais Milly méprisa la sentence, excommunia Cousin pour avoir recouru aux juges séculiers. Le 17 mars, la Cour lui ordonna de le laisser poursuivre ses prédications ³.

Elle connut bientôt un complot organisé à Rome depuis deux mois, par les Jacobins, et les Dominicaines de Poissy. Charronnelle vint exposer que le sous-prieur Valentin Lyévin, que Milly et Prégente de Melun avaient obtenu, par lettres patentes de Caïétan, la permission d'emprisonner le provincial et les moines par lui introduits à Poissy, et d'excommunier les religieuses qui les prenaient pour confesseurs ⁴. Le Parlement, le 3 avril, convoqua Milly et Lyévin, et par contumace ordonna leur arrestation ⁵. Des copies de lettres du maître, signées à Rome le 19 février et le 5 mars, furent saisies ⁶. Le 7 avril les conseillers, sur la demande des gens du roi, relâchèrent Lyévin, sous défenses expresses de ne rien poursuivre contre les libertés de l'Église gallicane et les arrêts de justice ⁷. Mais le lendemain ils condamnèrent Milly à tenir prison chez les Chartreux de Paris, tant qu'il n'aurait procuré l'annulation des lettres du général et l'absolution de Charronnelle et de ses adhérents, interdirent aux

1. *Ibid.*, X^{1a} 1516, f^o 85 r^o.v^o.

2. *Ibid.*, f^o 86 v^o.

3. *Ibid.*, f^o 101 v^o.102 r^o.

4. *Ibid.*, f^o 125 r^o, 3 avril. — Sur la requête baillée à la Cour par frère Gilles Charronnelli... et les religieuses de Poissy ses adhérentes, faisant mention de certaines lettres patentes que frère Adrien de Milly..., Jean Ansel, Valentin Lyévin et autres religieux de la congrégation de Hollande et leurs adhérents du pays de Hainaut, à présent gouvernant ledit couvent de Paris, avec sœur Prégente de Melun, prieuse de Poissy et autres religieuses ses adhérentes, ont impétrées et reçues du général dud. ordre pour constituer prisonnier ledit provincial...

5. *Ibid.*, f^o 125 v^o.

6. *Ibid.*, f^o 131 v^o, 8 avril : Vu par la Court... certaines copies de lettres du général dudit ordre données à Rome le 5^e de mars 1514... avec autres copies de lettres d'icelui général données à Rome le 19 février dudit an...

7. *Ibid.*, f^o 129 r^o.

Hollandais de rien tenter « contre les Saints Décrets, conciles de Constance, de Bâle, Pragmatique Sanction, arrêts de la Cour et exécution d'iceux ¹. »

Les Hollandais ne se découragèrent pas ; leur chef était maintenant Guillaume Petit, inquisiteur de France et confesseur du roi. Il répandit de nouveaux brefs et de nouvelles lettres par lesquelles le pape et Caïétan destituaient Charronnelle, confiaient aux Hollandais la réforme de Poissy. Sur requête du provincial, la Cour, le 15 juillet, donna l'ordre à Petit de montrer ses lettres et brefs, et lui interdit de les faire publier ou exécuter tant qu'elle n'en eût décidé ². Le 11 août, il demanda l'élargissement de Milly, toujours prisonnier chez les Chartreux ; mais, malgré l'intervention de Louis XII, il subit un refus ³. Il transigea ; le 18, le premier président Antoine Duprat, sollicita au nom du roi, la liberté de Milly ; en échange, l'inquisiteur promettait de faire révoquer avant la Saint-Martin toutes censures et tous actes du maître contraires aux arrêts du Parlement et aux droits de Charronnelle ⁴. Le 28 août, l'avocat royal, Barmes, conclut dans le même sens. La Cour mit le moine en liberté ; Petit dut montrer avant la Saint-André le désaveu des définisseurs de l'ordre ⁵.

Le gouvernement, pour pacifier l'ordre dominicain, résolut alors d'enlever à la congrégation réformatrice son caractère étranger. Le roi écrivit à Léon X pour lui déclarer qu'il n'entendait plus voir des religieux français gouvernés par des Hollandais ou des Flamands, sujets de l'empereur ; comme il voulait conserver l'observance dans les maisons restaurées, il proposait, non de les replacer sous l'autorité du provincial, mais de les grouper en une nouvelle famille gallicane. Léon X, le 28 août 1514, adopta ce projet. Le 3 novembre suivant, Caïétan sépara solennellement de l'union hollandaise tous les couvents réformés sur les domaines du roi, créa la Congrégation Gallicane et lui donna pour chef frère Marin Quirot, qui avait jusque-là dirigé comme vicaire général les Dominicains de Hollande ⁶.

1. *Ibid.*, f^o 131 v^o.

2. *Ibid.*, f^o 227 v^o-228 r^o.

3. *Ibid.*, f^o 254 r^o.

4. *Ibid.*, f^o 266 r^o-v^o.

5. *Ibid.*, f^o 271 r^o-v^o.

6. Mortier, 113, V, p. 170-173 : ... Separo a congregatione Hollandiae omnes et singulos conventus dicti ordinis et provinciae reformatos in locis subjectis

Alors le Conseil royal résolut d'achever définitivement la restauration de Poissy, où les moines continuaient de résister au provincial. Louis XII avait appris « que la maison n'était aucunement réformée, que les chamberières des religieuses allaient jusqu'à Saint-Germain en Laye et autre part, où bon leur semblait, et entraient-on audit monastère quand on voulait ¹. » Il donna ordre à la Cour de pourvoir. Mandé, le 19 décembre, Charronnelle comparut le lendemain, s'entendit reprocher sa faiblesse et déclarer qu'on serait contraint « de bailler la charge de ladite réformation à autre ». On lui enjoignit d'« agir virilement, en contraignant icelles religieuses par la forme et manière contenues ès arrêts de ladite court ». Le conseiller Pierre Pellieu dut l'assister ; quelques gens des Comptes furent désignés pour mettre ordre au temporel. Une intervention énergique de l'autorité contraignit enfin les religieuses à obéir ².

*
* *

Au milieu de ces conflits, la société de Standonek s'acheminait vers la ruine. Béda, las de la diriger, donna, dans les premier mois de 1514, sa démission de Père des pauvres. Pour nommer son successeur on n'observa pas les statuts ; deux chanoines de Notre-Dame, Lolièvre et Allegrin, prirent part au scrutin sans aucun droit. Le théologien Antoine Silvestre, connu par ses commentaires des Sentences, obtint douze voix sur trente-deux ; Pierre Tempête, l'un des discrets du collège, en obtint quinze ; les autres votes se partagèrent ; grâce aux intrigues du principal, une majorité finit par élire Tempeste ³. Du reste, Béda regretta bientôt sa démarche. Proviseur du collège, influent à la Faculté de Théologie, il ne voulait considérer le Père que comme son coadjuteur, et Tempeste, aussi rampant devant lui qu'il était brutal avec les humbles cleres, lui laissa reprendre son ancienne autorité. La décadence de l'institut de Standonek se précipita. L'aide inintelligent de Béda n'entendait pas plus le temporel que le spirituel. D'incessantes disputes, des rivalités de personnes

dominio christianissimi Francorum regis, et ex eis unam Congregationem constituo et creo quam Gallicanam nuncupari volo...

1. Arch. Nat., X^{1a} 1517, f^o 22 v^o, 20 déc.

2. *Ibid.*, f^o 23 r^o ; X^{1a} 4858, f^o 133 v^o.

3. Bibl. de l'Univ. de Paris, nouv. acq. 102. cahier 17-18. — Godet, 141, p. 66-67.

ruinèrent dans la communauté la vie religieuse et les études. Les Capettes devinrent la moquerie de l'Université.

Moins que jamais il suffisait, pour restaurer l'Église gallicane, de rétablir dans quelques couvents une régularité sans cesse menacée par la corruption des moines, les haines des congrégations, la médiocrité des individus. La question bénéficiale restait pendante comme en 1493. Sans doute, Louis XII avait pu espérer que, Jules II déposé, le pontife élu par le concile gallican accepterait toutes les exigences des Églises nationales et des princes, qui, le moment venu, parleraient pour elles. Mais depuis l'échec de l'assemblée, la perte de l'Italie, la mort de Jules II et le désaveu solennel des hardiesses de Pise, le roi ne songeait plus qu'à renouer avec Rome des relations pacifiques. Diplomate fort au courant des affaires d'Église et d'Italie, Étienne Poncher remplissait les fonctions de chancelier ; le pape, de son côté, désignait comme légat dans le royaume, le 28 mai 1514, Bernardino Carvajal, cardinal de Sainte-Croix, l'un des chefs repentis du concile de Pise, et comme nonce, le 31 mai, Lodovico Canossa, évêque de Tricarico, l'un des interlocuteurs du *Cortegiano* de Baldassare Castiglione, et dont on connaissait les sympathies françaises¹. Malheureusement les ambitions rivales du roi et du pape en Italie rendaient l'accord difficile : Louis XII mourut, le 31 décembre 1514, sans l'avoir conclu.

III

Le gouvernement de François I^{er} s'intéressait moins à la réforme disciplinaire qu'à la réforme du système bénéficiale. Dès le 7 janvier 1514/5, le premier président Antoine Duprat était nommé chancelier². Il avait trop l'expérience des procès qui naissaient chaque jour des affaires religieuses, pour ne pas savoir l'impossibilité de restaurer l'Église gallicane sans lui

1. Imbart de la Tour, **20**, II, p. 457 ; Bourdon, **35**. — Lodovico Canossa, né à Vérone en 1476, vécut d'abord à la cour d'Urbino, puis entra au service de Jules II, devint en 1511 évêque de Tricarico en Basilicate ; Léon X l'envoya en 1514 négocier la paix entre Louis XII et Henry VIII.

2. *Catal. des Actes de François I^{er}*, **14**, I, p. 2. — Antoine Duprat, né à Issoire en 1463, lieutenant du bailliage de Montferrand, devint avocat général au Parlement de Toulouse en 1504, président au Parlement de Paris en 1506, premier président en 1507, puis précepteur du duc d'Angoulême (Thomas, **56**, I, p. 297).

assurer une constitution certaine. Formé par les leçons des juriconsultes de Toulouse, fidèle serviteur de l'autorité royale, il entreprit la réorganisation du clergé français selon le système qu'il devait exposer trois ans plus tard¹. Le pape, dit-il alors, voulait supprimer la Pragmatique ; céder eût été lui livrer sans garantie les bénéfices collatifs, les laisser envahir par des curialistes, abandonner à des étrangers une part des revenus de l'Église française et de la richesse nationale ; eût encore été livrer au pape les bénéfices électifs, peupler, en vertu de ses réserves générales et particulières, les grosses Églises de prélats toujours absents. En outre, plus rien ne l'aurait empêché d'attirer à lui par tous moyens, surtout par ses appels en cour de Rome, les derniers des sujets du roi. Il fallait donc conserver de la Pragmatique tous les articles qui défendaient l'indépendance de l'Église gallicane contre le Saint-Siège. Mais on ne pouvait la maintenir, car en réalité, elle n'existait plus. Aucun bénéfice électif qui ne fût disputé entre un élu et un pourvu ; aucune élection qui fût sincère et sans reproche de simonie ; aucun bénéfice collatif dont le collateur eût librement disposé ; en réalité, les églises, les abbayes, les prébendes, échappaient aux électeurs et aux collateurs ; le roi et le pape se les disputaient. Remettre les uns et les autres en possession de leurs anciens droits était impossible ; le gouvernement royal y eût trop perdu. Il ne restait qu'à partager leurs dépouilles entre les deux pouvoirs, par la conclusion d'un accord définitif, qui reconnût l'éminente dignité spirituelle du pape, laissât au roi toute l'autorité réelle sur l'Église française. Du moins obéirait-elle désormais à une loi certaine ; on verrait disparaître les désordres qui se perpétuaient depuis Charles VII ; tous procès et toutes discussions cesseraient, et, pour assurer le bon recrutement des dignitaires, on obligerait les candidats royaux à présenter des garanties sévères d'études, d'âge et de moralité². Autant qu'à la grandeur du roi, Duprat pensait travailler à la réforme de l'Église : « Je croy, dit son secrétaire Jean Barrillon, que lorsque ledict Concordat fut faict à Boullongne, Monsieur le Chancelier n'y pro-

1. Réponse au mémoire présenté par le Parlement à Amboise, en janvier 1518 (Thomas, II, p. 268-276). Cette réponse se trouve aux Archives Nat., J 942 ; Jean Barrillon la publia *in-extenso* dans son *Journal*, 15, II, p. 5-74 ; analysé par Thomas, II, p. 279-292.

2. V. note précédente.

cédoit que par droicte intention ; car plusieurs fois luy ay oy dire qu'il prioit Dieu ... que, sy le Concordat n'estoit utile au Royaume de France, il permist qu'il vinst à néant et ne fust observé et gardé ¹. »

Une assez forte minorité de Parlementaires acceptait, comme lui, la signature d'un accord, qui, sans rejeter les dispositions antiromaines de la Pragmatique, eût soumis l'Église gallicane à l'autorité du roi ; tel Roger Barmes, qui, depuis sept ans s'était montré dans ses plaidoiries l'ennemi des ambitions pontificales, et le fidèle serviteur du pouvoir ². Les autres conseillers, s'ils continuaient de voir dans la Pragmatique, suivant le mot de Guillaume Budé, le Palladium des libertés nationales ³, interprétaient avec complaisance l'article qui laissait au roi la faculté de recommander, d'une façon déférente et convenable, ses candidats, profitaient individuellement de ses abus de pouvoir, et, dans la pratique, lui abandonnaient la disposition des bénéfices français.

La Cour la lui reconnut bientôt publiquement. Le 3 mars 1514/5, accompagné du duc de Vendôme et du chancelier, François I^{er} vint au Parlement, « pour faire remonstrer aucunes choses et savoir comment on y gouverneroit ». Le premier président Mondot de la Martoine dit la nécessité de réparer le mauvais régime de l'Église. Il demanda « qu'il plust au roi de pourvoir ès éveschés, archeveschés et prélatures de gens de bien, de bonne vie et aage compétent ; et semblablement ès abbayes et monastères de son royaume et pays, de bonnes gens de religion qui soient pour bien observer et garder l'estat de religion et observance régulière, et que les monastères soient réformés et mis en bon train ⁴. » Et Duprat, après avoir conféré un moment avec François I^{er}, de répondre, que, « touchant les éveschés, archeveschés et prélatures, il n'est rien vacqué depuis qu'il est venu à la couronne, et le cas occurent il espère y faire pourvoir de bons personnages, et pareillement touchant les abbayes ⁵ ». Ainsi le premier président comme le chancelier admettaient déjà que le roi choisissait les évêques, archevêques, prélats et abbés.

1. Barrillon, II, p. 75-76.

2. Aubert, 36, p. 393.

3. Budé, 404, *De Assse*, f° 145 v° : Hoc tibi felicitatis regnique fortasse Palladium velut caelo delapsum munus.

4. Arch. Nat., X^{1a} 1517, f° 96 v°-97 v°.

5. *Ibid.*, f° 98 r°.

Mais l'Université conservait, avec plus de fidélité que le Parlement, le culte des traditions gallicanes et la religion de la Pragmatique. Aussi, dès le début, Duprat voulut-il lui parler haut. Le 29 mars vint au Louvre une délégation de professeurs ; Bricot, doyen de la Faculté de Théologie, félicita le roi de son heureux avènement, le pria « de tenir toujours l'Université en sa bonne grâce, et de confirmer les privilèges que ses très nobles ancêtres avaient donnés à icelle et à ses suppôts pour sa décoration. » Duprat exhorta les maîtres de maintenir toujours élevé le niveau des études, de faire garder aux écoliers bon ordre et bonne discipline. Mais il leur recommanda en termes pressants de ne s'occuper que de leurs intérêts corporatifs ou de leurs travaux, et de ne se mêler en rien des affaires publiques ¹.

Le gouvernement royal essayait de s'entendre avec Léon X. Résolu à descendre en Italie, François I^{er} souhaitait de n'y pas rencontrer l'hostilité du pape. Jules de Médicis, le cardinal Cibo, recevaient la promesse de prélatures françaises ² ; une bulle du 27 septembre 1514, qui accordait au légat Canossa des facultés très étendues, fut confirmée, avec quelques modifications par le roi le 17 février 1514/5 ³. Le Parlement, par excès de dévouement à l'autorité souveraine, faillit troubler les combinaisons des diplomates, et menaça d'examiner de près les pouvoirs de l'envoyé pontifical. Duprat vint le 18 avril, assisté du grand maître Artus Gouffier et du trésorier Florimond Robertet. « Le roi, dirent-ils, trouvait étranges les lenteurs de la Cour ; il estait question de complaire au pape pour bonnes considérations, et pour parvenir à choses de plus grande importance, et lesquelles ne se pouvaient déclarer à tous, et le faisait-on pour le bien du royaume ⁴ ». Le surlendemain les conseillers durent enregistrer les pouvoirs du légat, sous les restrictions vagues et de pure forme acceptées déjà de Georges d'Amboise, et qui ne l'avaient obligé à respecter ni les droits et prérogatives du royaume, ni les saints décrets et conciles, ni les « libertés de l'Église gallicane, Pragmatique Sanction et ordonnances royaux ⁵ ».

Mais les concessions de François I^{er} ne purent lui assurer l'al-

1. Du Boulay, 143, VI, p. 60 ; Barrillon, 15, I, p. 38.

2. Imbart de la Tour, 20, II, p. 458.

3. Arch. Nat., X^{1a} 8611, f^o 21 v^o.26 v^o ; publié dans *Ordonnances*, 2, I, p. 95-103.

4. Dupuy, 41, III, p. 74.

5. *Ibid.*, p. 75.

liance du pape en Italie et sa bonne volonté pour le règlement des affaires ecclésiastiques du royaume. Le 6 mai 1515, le concile du Latran publiait une citation adressée aux clercs et prélats français, et leur imposait de venir, avant le 1^{er} octobre, déclarer, s'ils voulaient abandonner ou conserver la Pragmatique ¹. Vers la fin de juin, le pape adhérait publiquement à la coalition formée contre François I^{er} par le roi d'Espagne, le duc de Milan et les Suisses ². Moins mallhabile que Louis XII, François I^{er} ne cita pas Léon X devant un nouveau concile ; il réunit ses armées à Grenoble, passa les Alpes, et, le 14 septembre, la bataille de Marignan ruinait les espérances des alliés.

*
* *
*

Ni au Parlement, ni à l'Université, ni au Chapitre, ni dans les couvents du diocèse, on ne connut le détail des négociations, qui, après la victoire de François I^{er}, s'engagèrent à Bologne entre Duprat, le pape, les cardinaux Pucci et Accolti. Seul le Conseil royal fut dans le secret ³. Un premier projet de Concordat rédigé en janvier 1516, le roi, le mois suivant, en adressa le texte à la reine régente, Louise de Savoie, « pour s'informer avec gens sçavans, expérimentez et de bonne conscience si icelluy Concordat estoit utile et prouffictable pour le bien du Roy, du royaume et de l'Église. » Ces « gens savants », dont nous ne connaissons malheureusement pas les noms, répondirent que « pour le repos des consciences et salut des âmes il estoit utile, requis et nécessaire ⁴ ». Une autre réunion, tenue à Amboise, rassembla des parlementaires et des prélats, le président de la Cour de Bordeaux, le président Olivier, de Paris, Étienne Poncher, l'archevêque de Bourges, Antoine Bohier, l'évêque de Senlis, Jean Chauveau. Ils trouvèrent le Concordat bon « en ostant quelques points que le pape y avait fait adjouster ». Une autre assemblée encore réunit, avec le chancelier, plusieurs présidents des cours de justice, « lesquelz ne trouvèrent qu'il y eust aucune chose contre Dieu ne conscience, et pour la nécessité du temps le trouvèrent bon, fors Nicolai, qui demanda

1. Mansi, 58, XXXII, p. 913 ; Thomas, 56, I, p. 297-298.

2. Pastor, 60, IV, I, p. 75-76.

3. Madelin, 55 : p. 47-54, 59-78 ; Thomas, I, p. 307-328.

4. Barrillon, 15, II, p. 66.

temps à y penser ¹ ». Le 13 avril, Roger Barmes, avocat du Roi, recevait la mission de partir pour Rome afin d'y régler avec le pape les dernières difficultés relatives à la Pragmatique Sanction ². Enfin, le 18 août, Léon X signait l'acte d'accord ³. Le 19 décembre, au concile du Latran, on lut solennellement la bulle *Pastor aeternus* qui abolissait la Pragmatique, la bulle *Divina providente gratia* qui promulgait le Concordat, la bulle *Primitiva illa Ecclesia* qui en contenait le texte ⁴. Denys et Guillaume Briçonnet, alors à Rome, évitèrent, par dignité, de se montrer en séance. Mais Léon X avait reçu leur consentement secret ⁵.

Les gallicans, à Paris, soupçonnaient le péril des libertés françaises. Le 11 juin 1516, la Faculté de Théologie avait reçu l'ordre de cesser l'examen du livre de Caiétan ⁶. Les Parlementaires qui, dans la pratique, sacrifiaient volontiers au roi l'indépendance des Églises, mais n'entendaient accorder au pape aucune concession, n'aimaient pas Duprat, qu'ils savaient ambitieux et sans scrupules. Ils purent le croire vendu à Léon X, prêt à trahir, outre les droits des Églises, ceux de la couronne ⁷. Les gallicans de la Faculté de Décret, du Parlement, du Chapitre, les anonymes qui depuis quelques années réimprimaient le texte de la Pragmatique avec le commentaire de Cosme Guymier ⁸, purent croire les libertés temporelles du royaume assez menacées pour juger opportune la réédition du *Songe du Verger*. Dans ce traité, publié en 1382, à l'époque du Grand Schisme, un

1. *Ibid.*, p. 66. — Antoine Bohier était archevêque de Bourges depuis le 3 nov. 1514 ; Jean Chauveau, évêque de Senlis depuis le 14 déc. 1515 (Eubel, 64, III, p. 150, 319). Jean Nicolay était premier président de la Chambre des Comptes.

2. Madelin, 55, p. 85-86 ; Thomas, 56, 1, p. 344-363 ; Instructions, p. 417-431.

3. Thomas, p. 377.

4. Hergenröther, 59, VIII, p. 704-714 ; Thomas, II, p. 24-36.

5. Raynaldi, 57, XXXI, p. 128.

6. Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. 1782, f^o 50 r^o : In quibus litteris rex rogabat Facultatem ut ultra non se intromiceret de examinando condemnando quoddam (*sic*) libellum quem fecit fr. Thomas de Vio generalis Ord. Pred. Super qua materia deliberavit Facultas quod propter honorem regis pro nunc supersederet ab examinatione qualificatione aut condemnatione dicti libelli et quod scriberentur ex parte Facultatis littere gratiose ad dictum dominum nostrum regem.

7. Arch. Nat., L 357, n^o 13 ; Bref de Léon X à Duprat, 30 sept. 1515. Il l'engage à continuer aussi fidèlement ses services au Saint-Siège et lui promet de ne pas l'oublier : ostensuri cum se occasio dederit, nos tuae operae memoriam non abjecisse.

8. 18 août 1507, A. Bocard ; 18 mai 1510, Jean Petit ; 18 déc. 1513, Jean Petit ; en français : 12 avril 1508, Gaspard Philippe, 26 nov. 1513, Michel Le Noir.

clerc et un chevalier disputent sur les attributs des deux pouvoirs. Le clerc veut que le spirituel dirige le temporel. Le chevalier marque leur limite ; le pouvoir spirituel devra se borner à régler les affaires spirituelles, et le roi restera maître chez lui ¹.

Au milieu de ce trouble et de cette inquiétude, on apprit, en novembre 1516, l'arrivée prochaine du nouveau légat *a latere* Philippe de Luxembourg, cardinal évêque du Mans, l'un des chefs pénitents du concile de Pise. Sur la prière du roi, qui le 3 mars 1514/5, avait promis devant le Parlement de travailler à la réforme dès que les affaires les plus importantes seraient terminées ², Léon X lui reconnaissait, avec les pouvoirs jadis conférés à Georges d'Amboise pour la restauration des couvents, le droit de remplacer lui-même les prélats qu'il déposerait, et d'appeler les récalcitrants en Cour de Rome ³. Le roi, par lettres patentes du 8 novembre 1516, lui permit d'user de ses facultés sans les soumettre à la vérification du Parlement ⁴. On disait, dans les collèges de l'Université, qu'il venait promulguer les concordats qui abolissaient la loi de Bourges. Le 1^{er} décembre, les étudiants et maîtres, réunis aux Mathurins, décidèrent de protester contre sa réception, tant qu'il n'aurait pris l'engagement de ne rien faire contre les droits du roi, les libertés de l'Église Gallicane, la Pragmatique Sanction ⁵. Le Parlement, malgré les lettres royales, avait, le 29 novembre, désigné le président Nicole Lemaistre, les conseillers André Verjus, François Deloynes, Pierre Preudomme, pour examiner ses pouvoirs ⁶. Le 13 décembre, ils demandèrent qu'on lui refusât la liberté de nommer aux bénéfices collatifs et de prévenir les ordinaires, de désigner contrairement au droit d'élection les abbés et prieurs, de traduire des clercs français en Cour de Rome, contrairement

1. *Aureus de utraque Potestate Libellus, Somnium Viridarii nuncupatus* : Galliot du Pré, 1516, in-4^o ; Panzer, 282, VIII, 897 ; Brunet, 285, V, col. 440, date cette édition du 27 mai ; la date de composition est environ 1374-1376 ; sur les auteurs présumés, Raoul de Presle, Philippe de Mézières, Charles de Louviers, v. *ibid.*

2. V. p. 578. Arch. Nat., X^{1a} 1517, f^o 98 r^o : Et après qu'il aura vidé aucuns grans affaires espère faire commectre bons personnages pour le faict de réformation.

3. Arch. Nat., X^{1a} 8611, f^o 180 v^o ; publié dans *Ordonnances de François I^{er}*, 2, I, p. 470 et suiv.

4. *Ibid.*, f^o 183 v^o ; *Ordonnances de François I^{er}*, I, p. 468.

5. Arch. de l'Univ. de Paris, Reg. 14, f^o 15 r^o ; Du Boulay, 143, VI, p. 74.

6. Arch. Nat., X^{1a} 1519, f^o 10 v^o.

aux saints décrets ¹. Puis, le 17 décembre les représentants des Facultés déposèrent leur requête ². Le 22, l'avocat Bochart réclama le maintien des privilèges universitaires, loua les décrets de Bâle, s'éleva contre les pouvoirs accordés au légat sans consulter la Cour, et qui détruisaient les droits des collateurs ³. L'archevêque de Tours, Christophe de Brillac, l'évêque de Beauvais, Louis de Villiers de l'Isle Adam ⁴, protestèrent aussi. Le 16 janvier 1516/7, les bulles ne furent enregistrées qu'avec les modifications requises par les conseillers et les Universitaires. Le légat devait, comme Georges d'Amboise, promettre de ne faire chose « contraire, dérogeante ne préjudiciable aux droits et prérogatives du Roy et du Royaume, ne aux Saints Décrets, Concilles, Pragmatique Sanction et libertés de l'Église gallicane ⁵. »

Ainsi le Parlement affectait encore de considérer la Pragmatique comme la constitution inébranlée du clergé français. Mais, le 5 février 1516/7, accompagné du chancelier, François I^{er} vint au Palais annoncer officiellement aux conseillers la signature du Concordat ⁶. Le texte en fut connu sans doute avant que le roi ne leur eût, le 13 mai, envoyé la nouvelle loi avec l'ordre de l'enregistrer ⁷.

Le Concordat ⁸ supprime définitivement cette liberté des élections inscrites dans l'acte de Bourges, mais qui depuis longtemps n'était plus qu'un mot. Désormais, lorsqu'un archevêché, un évêché, une abbaye, un prieuré deviennent vacants, les chapitres ne peuvent plus procéder à l'élection du futur prélat ; le roi présente un candidat, auquel le pape accorde l'institution canonique ⁹. Du moins, pour obtenir un évêché, faut-il maintenant être âgé de vingt-sept ans, maître ou licencié en théologie,

1. *Ibid.*, fo 20 r^o ; publié par Dupuy, 41, III, p. 76.

2. Arch. de l'Université de Paris, Reg. 14, fo 16 r^o.

3. Arch. Nat., X^{1a} 4860, fo 126 r^o. — Du Boulay, 143, VI, p. 74.

4. Eubel, 64, III, p. 342, 145 ; Brillac était archevêque de Tours depuis le 3 juil. 1514 ; Villiers de l'Isle Adam, évêque de Beauvais depuis 1488.

5. Arch. Nat., X^{1a} 1519, fo 39 v^o.40 r^o ; publié par Dupuy, 41, III, p. 76. — Thomas, 56, II, p. 236-238.

6. Arch. Nat., X^{1a} 1519, fo 53 r^o ; publié par Thomas, p. 361-385 ; v. *ibid.*, p. 242-245.

7. *Ibid.*, p. 246-249.

8. *Ordonnances*, 2, I, p. 434-465. — Le texte original ne présente pas la division traditionnelle en rubriques, indiquée entre crochets dans les *Ordonnances* (Thomas, II, p. 49). Nous citons d'après Thomas, II, p. 50 et suiv., qui donne le texte et le commentaire historique.

9. *Préface* ; Thomas, II, p. 50-54 ; *Des Élections*, texte et commentaire, p. 60-77.

docteur ou licencié en droit canonique ou romain ; pour obtenir un prieuré ou une abbaye, faut-il être âgé de vingt-trois ans et appartenir à l'ordre dont dépend le monastère. Quelques exceptions sont consenties en faveur des membres de la famille royale, des « personnes sublimes », auxquelles on peut confier des commendes, des religieux mendiants réformés auxquels leur règle défend de prendre les grades ¹. Le pape a le droit d'écarter les candidats insuffisamment qualifiés ; le roi doit alors, dans les trois mois, présenter de nouveau, sinon le pape pourvoit lui-même ². Mais celui-ci perd les réserves, tant générales que spéciales, et ne garde que le droit ancien de pourvoir aux bénéfices vacants en Cour de Rome ³. Ainsi, François I^{er} ne s'empare de rien qui, dans la pratique, ne lui appartienne depuis longtemps ; et l'on ne peut dire qu'il sacrifie à la Curie l'indépendance de l'Église gallicane ; le pape, obligé d'accepter la plupart des candidats royaux, ne peut plus, théoriquement du moins, introduire dans les prélatures françaises qu'un petit nombre de ses familiers. Les bénéfices collatifs sont rendus à la disposition des collateurs ; selon les règles posées par la Pragmatique, un tiers en est réservé aux gradués des Universités. Le Concordat rétabli, sauf quelque modification de détail, le règlement arrêté en 1438, qui fixe les droits des candidats selon leurs grades, leurs années d'étude ou leur naissance ⁴. Les mandats apostoliques, par lesquels le pape accordait à ses solliciteurs les prébendes du royaume, sont presque supprimés ⁵. Pendant la durée du même pontificat, la Curie ne peut en imposer qu'un aux collateurs qui pourvoient à dix bénéfices, deux aux collateurs qui pourvoient à cinquante ⁶. Ainsi, pour les collations, le Concordat n'est qu'une Pragmatique plus sévère ⁷. Il maintient en même temps la règle de jurisprudence tant de fois proclamée, qui exige que tous les procès, sauf quelques causes spéciales définies par le droit canon, se terminent dans le royaume ; il interdit d'appeler en cour pontificale avant d'avoir épuisé toutes les

1. *Ibid.*, p. 69.

2. *Ibid.*, p. 74-75.

3. *Des Réservations tant générales que spéciales* ; p. 78-82 ; sur les vacances en cour de Rome, *Élections*, p. 67-68.

4. *Des Collations*, p. 83-113.

5. *Des Mandats Apostoliques*, p. 114-125.

6. *Ibid.*, p. 115.

7. *Ibid.*, p. 113.

juridictions intermédiaires¹. Enfin il renouvelle les décrets de Bourges contre les prêtres concubinaires, limite les abus des censures ecclésiastiques². Mais Duprat négligea de faire revivre l'article de 1438 qui prohibait les annates.

La signature du Concordat ouvrait dans l'histoire de l'Église de France une période nouvelle, dont les deux premières années allaient être occupées tout entières par la résistance des gallicans³. Les Universitaires s'indignaient de ne pas retrouver dans le Concordat le texte de la Pragmatique où s'affirmait, selon les docteurs de Bâle, la supériorité du concile sur le pape ; ils condamnaient la suppression de la liberté des électeurs, vaine formule depuis longtemps, mais à laquelle ils tenaient ; les Parlementaires s'inquiétaient du mutisme des négociateurs royaux sur la question des annates, et de voir le Concordat laisser au pape le droit de confirmer les nominations des évêques et des prélats que la Pragmatique lui avait refusé. Pourtant, le nouveau régime qu'instituait le Concordat valait un peu mieux que le régime confus qu'il remplaçait. Si rien ne pouvait empêcher, dans la pratique, le pape et le roi de s'entendre pour assurer, suivant les usages établis depuis un demi-siècle, les évêchés et les archevêchés aux candidats favorisés des deux pouvoirs, si les prélats allaient encore se recruter parmi les gens de Cour, dans les familles de vieille noblesse ou de richesse récente, et continuer de ne remplir leurs fonctions pastorales qu'avec froideur et indifférence, du moins ne verrait-on plus se perpétuer ces interminables procès entre élus et pourvus, qui, depuis cinquante ans, avaient empêché dans la plupart des diocèses toute administration régulière. Plusieurs abbayes réformées conservaient le droit d'élire leurs supérieurs⁴. En théorie du moins, le pape et le roi semblaient ne plus admettre

1. *Des Causes, comment elles doivent estre terminées au royaume et non en Court de Rome* ; p. 126-131 ; — *Des Appels*, p. 133-147 ; — *Des paisibles possesseurs*, p. 148-157.

2. *Des publiques concubinaires*. p. 158-180 ; *De non éviter les excommuniés*, p. 182-190 ; — *De ne mettre légèrement interdits*, p. 191-196.

3. Imbart de la Tour, **20**, II, p. 469-478 ; Thomas, II, p. 235-312.

4. *Des Élections* ; Thomas, II, p. 75-76. — Le 27 février 1516 (st. ro.), Léon X promet à Briçonnet que les moines de Saint-Germain des Prés pourront toujours élire leur abbé (v. p. 588, n. 2) ; il reconnaît les statuts de Chezal-Benoist, qui excluent toute nomination non canonique, le 1^{er} déc. 1516 (Arch. Nat., L 984, n^o 16).

la commende ¹. De même ils restituaient aux collateurs la libre provision de leurs prébendes et de leurs cures, leur imposaient la loi rigoureuse de tenir compte des titres universitaires, des études et de l'âge des candidats, semblaient désirer un meilleur recrutement du clergé paroissial et des chapitres. Auraient-ils assez de dévouement au bien de l'Église pour observer avec loyauté la lettre du Concordat ?

*
* * *

Depuis l'avènement de François I^{er}, la réforme continuait de se propager dans l'ordre bénédictin. Raulin était mort au collège de Cluny le 16 février 1514 /5 ². Mais le Parlement avait donné à l'évêque Poncher l'autorisation de procéder contre les nonnes d'Yerres, avec l'aide du conseiller Mesnage ³. Le couvent appela ; un arrêt du 29 mars 1514 /5 ordonna l'introduction de religieuses réformées ⁴ ; quatorze Bénédictines vinrent de Malnoue et de Chelles ⁵, sous la conduite de Marie de Savoisy, abbesse triennale de Malnoue, et les statuts de Fontevrault furent imposés à la communauté, qui se pourvut encore en appel devant le Parlement. Le 3 mai, défendues par Disome, les nonnes furent violemment attaquées par Bochart, avocat de l'évêque ; l'avocat du roi Barmes, les accusa « d'élacion et de rébellion » ; la Cour donna raison à Poncher, et le pressa d'achever la réforme ⁶. Afin de pacifier le couvent, il voulut bien maintenir l'ancienne abbesse Guillemette Allegrin. Mais la résistance se prolongea ; le Parlement dut, le 19 juillet, charger le prieur des Carmes, Louis de Lyra, Étienne Gentils, le vicaire du prieur des Jacobins et Claude Chambon, gardien des Cordeliers de Meaux, ou trois d'entre eux choisis par l'évêque, d'achever la réforme avant le 1^{er} septem-

1. On sait que le système de la commende, loin de disparaître, resta la plaie de l'Église de France jusqu'à la Révolution.

2. Launoy, 151, p. 624. — Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. 1782, f^o 42 r^o ; délibération du 1^{er} mars : Fuit conclusum quod fieret in crastinum missa pro defunctis magistris nostris novissimis quorum ultimus erat honorandus magister noster Raulin.

3. V. p. 567.

4. Arch. Nat., X^{1a} 1517, f^o 122 v^o-123 r^o.

5. *Ibid.*, X^{1a} 8459, f^o 25 r^o. — *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 588 et 610 ; Marie de Savoisy, venue de Fontevrault, avait aidé Poncher à réformer le couvent de Malnoue.

6. Arch. Nat., X^{1a} 8459, f^o 22 r^o-26 v^o.

bre ¹. Lyra, Gentils, Chambon, se rendirent au couvent, suspendirent l'abbesse pour trois ans, confièrent toute l'administration spirituelle et temporelle à Marie de Savoisy ; on expulsa plusieurs religieuses ². La reine Claude écrivit aux Conseillers, le 5 et le 23 septembre 1515, les pria de maintenir solidement la réforme et de l'introduire chez les Bénédictines de Gerzy ³. L'abbesse de Montmartre, Marie du Moulin, y vint avec quelques religieuses ⁴. Au début de l'année suivante, des vellétés de révolte se manifestèrent à Yerres et à Gerzy. La reine Claude, Louise de Savoie, Marguerite de Navarre, écrivirent au Parlement, le 13 et le 14 janvier 1515/6 ⁵ ; la Cour prit les mesures nécessaires ⁶.

A Saint-Germain des Prés, les moines de Chezal-Benoist, appelés par Briçonnet achevaient de rétablir l'observance. Le 8 mai 1515, l'abbé obtint des définiteurs du chapitre, réunis à Saint-Sulpice de Bourges, la signature du concordat ébauché dès le 12 janvier 1514, lorsque Simon Clou et Yves Morisson avaient pour la première fois visité le couvent ⁷. Saint-Germain s'unissait à la congrégation du Berry, en acceptait les statuts et ordonnances, se soumettait à la visite régulière. Les définiteurs, suivant la coutume de Chezal-Benoist, nommeraient les titulaires des offices. Briçonnet s'engageait à ne pas intervenir dans les affaires de discipline, ne se réservait qu'un droit

1. *Ibid.*, f^o 267 v^o-268 r^o.

2. Arch. Nat., L 426, n^o 20 ; sans date.

3. *Ibid.*, X^{1a} 9322, n^o 78 ; la reine Claude au Parlement, Amboise, 5 sept. 1515 ; n^o 79, *id.*, Amboise, 23 sept.

4. *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 626 ; Marie du Moulin, religieuse de Chelles, dirigeait les Bénédictines de Montmartre depuis 1510 (*ibid.*, col. 616-617).

5. Arch. Nat., X^{1a} 9322, n^o 91 ; la reine Claude au Parlement ; Sisteron, 13 janvier 1515/6 ; n^o 93, Marguerite de Navarre au Parlement ; Sisteron, 14 janvier : Messieurs, la royne et Madame ma mère vous escripvent pour le fait de la refformacion du monastère d'Yerres qui est ompesché par l'abbesse et deux ou trois religieuscs d'icelles (*sic*) en contrevenant à vostre ordonnance, et font de grans molestes et empeschemens aux religieuses qui tiennent lad. réformation, dont led. monastère est fort scandalisé et troublé. Et pour ce que de ma part je désire singulièrement et voudrois bien estre aidant a ce que ledit trouble cessast et que lad. refformation fust bien entretenue, je vous prie, Messieurs, tant comme je puis, que vous aiez ceste affaire pour recommandée et que vous y veuillez donner toutes les provisions qui y seront nécessaires et requises. Dont de ma part outre que c'est œuvre de Dieu et méritoire je me tiendray fort tenuo à vous. Priant a Dieu le créateur mesme qui vous doint ce que désirez. Escript à Cysteron le 14^e jour de janvier. La toute vostre Marguerite.

6. A ces réformes se rattache l'ouvrage suivant, publié par Jean Henry, chanoine et chantre de Notre-Dame : *Le livre de réformation pour toutes religieuses* ; J. Petit, in-8^o, 1516 ; Panzer, 282, VIII, 868.

7. Arch. Nat., L 756 n^o 1 ; Cf. Du Bourg, 101, p. 433-434.

de surveillance. Il abandonnait à la communauté le revenu de quelques terres de la manse abbatiale, promettait de demander au roi et au pape la confirmation de l'accord, et de solliciter des lettres apostoliques en vertu desquelles jamais le couvent ne serait donné en commende. Nommé le 31 décembre 1515, évêque de Meaux ¹, il obtint de Léon X, le 27 février suivant, des bulles qui incorporaient Saint-Germain à Chezal-Benoist, et garantissaient pour l'avenir l'élection canonique des abbés ².

Saint-Victor entraît enfin dans la société de Livry. Dès le 30 août 1514, Poncher avait ordonné l'union et le couvent l'avait tacitement acceptée ³. On y travailla, pendant les premiers mois de 1515. Vers le début de mars, les prieurs de Livry, de Château-Landon et deux sous-prieurs vinrent à Paris discuter avec l'abbé les conditions de l'accord ⁴. On abrégéa le service ; les moines obtinrent que le premier chapitre de la congrégation serait célébré chez eux. Le 6 mai, suivant, Jean Bordier y reçut Martin Deschamps, abbé de Livry, général des maisons réformées, Jean Salembien, abbé de Cysoing, les prieurs de Château-Landon et de quelques nouveaux couvents récemment restaurés, Chaage, La Roche, Saint-Lazare, Saint-Nicolas de Beaurepaire. L'évêque célébra la grand'messe ; puis, après avoir convoqué les moines au chapitre, leur dit son désir de voir Saint-Victor se rattacher aux autres couvents augustiniens. Il vanta les docteurs et les écrivains de l'abbaye, son action religieuse en France et à l'étranger, demanda que l'union s'accomplît sans que la maison

1. Eubel, **64**, III, p. 258.

2. Arch. Nat., L 330, n° 27 ; bulle du 1^{er} février 1516, st. rom. ; ratification du Concordat passé entre Briçonnet et Chezal-Benoist ; L 330, n° 31 ; bulle du 27 février, unissant Saint-Germain des Prés à Chezal-Benoist : ... Obeunte vero te nunc ejusdem loci abbate vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi quolibet surreptionis astucia seu violencia preponatur nisi quem fratres communi consensu vel fratrum pars sanioris consilii secundum Dei timorem et B. Benedicti regulam providerunt eligendum. Electus autem vel a Romano pontifice vel a quo maluerit catholico episcopo munus benedictionis accipiat. — L 330, n° 32, même jour ; bulle contre les religieux de Saint-Germain qui avaient quitté le couvent pour ne pas accepter la réforme. — La bulle qui promettait aux moines de Saint-Germain la liberté des élections, ne fut jamais observée. (Cf. Du Bourg, **101**, p. 434-435.) — Pour compléter le tableau des réformes bénédictines, citons la réforme du couvent de Saint-Magloire, au faubourg Saint-Jacques ; elle fut accomplie dans le courant de 1516 par les soins de l'abbé, Guy de Montmirail, de Guillaume Briçonnet, d'Étienne Gentils, et de l'évêque Étienne Poncher. On y introduisit quelques moines de Saint-Martin des Champs (Arch. Nat., L 442, n°s 14, 15, 17).

3. V. p. 569.

4. Jean de Thoulouze, **109**, V, f° 42 r°.

perdit rien de sa dignité. Les prieurs y consentirent volontiers, décidèrent que la congrégation nouvelle prendrait le nom de l'abbaye et que le chapitre général y serait désormais régulièrement tenu dans les formes fixées en 1506¹.

Les anciens moines tentèrent, sous la conduite de Pierre Boucher, irréconciliable ennemi de l'observance windeshémienne², et maintenant prieur de Saint-Guénault de Corbeil, une dernière protestation. Au chapitre de la Saint-Augustin, où se rassemblaient les chefs des maisons dépendantes de l'abbaye, il prit la parole, se plaignit du changement des anciens statuts, dit que jamais, depuis les origines du couvent, on n'avait vu l'évêque de Paris y donner des lois. Mais les opposants ne purent se mettre d'accord pour organiser une protestation efficace³. La venue de l'abbé de Livry les réduisit au silence. Le 19 janvier 1515/6, une semaine après la mort de Nicaise de l'Orme, Martin Deschamps et le prieur de Château-Landon vinrent inspecter Saint-Victor, où ils restèrent quinze jours. Puis, avec deux moines de l'abbaye, Raymond Ragnier et Jean Simon, ils visitèrent Chaage, au diocèse de Meaux, tandis que Jean Bordier et Jean Colomb, prieur de Saint-Lazare, visitaient Livry⁴. Le 20 avril eut lieu le chapitre général de l'union, qu'aucune voix discordante ne troubla⁵. Le 22 décembre 1516, Étienne Gentils, les chanoines Émery et Duval, Thomas Warnet, Jacques Merlin, curé de Montmartre, tous délégués par l'évêque, se rendaient à Saint-Victor, et réglèrent avec Jean Bordier, le prieur et la communauté, les derniers détails de la réforme. Il fut entendu que l'abbé de Livry, supérieur actuel de la congrégation, viendrait s'établir au monastère parisien, pour y résider tant que la restauration de la discipline et du service religieux n'y serait pas achevée.⁶

* * *

Ainsi se consolidaient la réforme bénédictine et la réforme windeshémienne. Mais les querelles qui déchiraient les deux

1. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 620, f^o 102 r^o.

2. V. p. 295.

3. Jean de Thoulouze, 109, V, p. 49 v^o-50 v^o; d'après le *Diarium* de Pierre Boucher.

4. *Ibid.*, f^o 56 r^o.

5. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 620, f^o 109 r^o.

6. Jean de Thoulouze, V, f^o 59 v^o; Arch. Nat., L 882, n^o 52.

grands ordres mendiants ne s'apaisaient pas. Les maisons dominicaines restaurées par les Hollandais formaient maintenant une congrégation gallicane très hostile aux maisons restées de la province. Au chapitre général de l'ordre, tenu sous la présidence de Caïétan, chez les Dominicains de Naples, le 27 mai 1515, les Observants de France remportèrent une victoire importante¹. Depuis un an déjà, le maître avait privé Gilles Charonnelle de ses fonctions de provincial²; mais les couvents hostiles aux Hollandais lui conservaient l'obéissance, et les cours françaises de justice ne tenaient pas compte d'une décision rendue en haine des arrêts du Parlement de Paris. Léon X, le 23 mai, l'avait approuvée; le chapitre la ratifia solennellement, confirma Jean de Genas³. Les conseillers, assez mécontents de la mollesse manifestée par Charonnelle lors de l'affaire de Poissy, reconnuent alors officiellement le nouveau provincial; Thomas de Vio les remercia le 7 octobre 1515⁴. Mais la discorde se perpétuait dans les couvents français, au moment où les *Epistolae Obscurorum Virorum* allaient bafouer les Prêcheurs.

De même, les Cordeliers de l'Observance et les Conventuels ne cessaient de se combattre. Les vicaires généraux des deux partis, Bonaventure Nepveu et Boniface de Ceva, composaient chacun, en 1516, un livre pour la défense de leur règle, se couvraient l'un l'autre d'anathèmes. La Cour chargea la Faculté de Théologie d'examiner les deux ouvrages. Les docteurs, peu favorables aux Conventuels, condamnèrent le livre de Boniface de Ceva; le Parlement, par un arrêt du 18 mars 1516/7, en interdit l'impression et la mise en vente, et permit au contraire d'imprimer librement le traité de Bonaventure Nepveu⁵. Ainsi Observants et Conventuels demeuraient aussi divisés qu'au temps d'Olivier Maillard.

1. Arch. Nat., LL 1529, f° 268 r°-289 r°.

2. *Ibid.*, X^{1a} 1518, f° 314 v°-315 r°.

3. *Ibid.*, LL 1529, f° 282 v°-283 r°.

4. *Ibid.*, X^{1a} 9322, n° 80.

5. *Ibid.*, X^{1a} 1519, f° 97 r°-v°. Le livre de Boniface de Ceva était intitulé : *Defensorium elucidativum Observancie regularis Fratrum Minorum*; l'ouvrage de Bonaventure Nepveu, *Defensorium Fratrum Minorum de Observantia et Familia*. — Le premier ouvrage, publié s. l. n. d., à la Bibl. Nat., Rés. H 1040; le second dans Panzer, 282, VIII, 971; Paris, 1517, in-8°. Sur Boniface de Ceva, v. p. 556, n. 3, 557, n. 3. — Bonaventure Nepveu, gardien du couvent de Metz, était originaire de la France du Nord ou de la Belgique (Sbaralea, 118, p. 179.)

CHAPITRE IV

LES DOCTRINES

(1510-1517)

Entre l'École qui n'abdiquait pas et l'humanisme de plus en plus hardi, le conflit, dès 1510, apparaissait inévitable. La paix, toutefois, dura quatre ans encore, jusqu'à la date où la querelle de Reuchlin fut portée devant l'Université.

* * *

Bricot et Tateret ont maintenant cédé le pas à Mair et à ses élèves. Le premier surveille les intérêts du Chapitre et les réformes monastiques, discours aux séances de la Faculté de Théologie, mais se contente, en 1511, de rééditer ses *Insolubles*. Tateret, qui suit assidûment les réunions des docteurs, se borne, le 11 avril 1513, à réimprimer ses *Questions Morales*¹. Mais Jean Mair réédite, en 1510, chez un libraire lyonnais, le commentaire de Dorp sur les *Summulae* de Buridan², publie le 1^{er} août 1513 à Paris, ses propres questions sur les *Exponibles*³; et si depuis sa licence il traite plus volontiers dans ses ouvrages les problèmes chers aux théologiens, ses disciples continuent d'étudier suivant ses méthodes les questions logiques. Robert Caubraith, qui enseigne à Coqueret, imprime, en 1510, chez Josse Bade,

1. *Tractatus Insolubilium magistri Thomae Bricot* : J. Petit, 1511, in-4° ; Panzer, 282, VII, 463. — *Questiones magistri Petri Tartareti super octo libros Ethicorum Aristotelis* ; P. Gaudoul, juill. 1513, in-8° ; — *Questiones morales magistri Tartareti in octo capita distincte* ; P. Gaudoul, 11 août 1513, in-8° ; Panzer, X, 675 c-d. — Le nom de Tateret revient souvent dans le ms. nouv. acq. lat. 1782 de la Bibl. Nat.

2. Mackay, 207, p. 405, App. 1, n° 10. Le *Commentum Joannis Dorp super textu Summularum Joannis Buridani* avait paru en 1504, in-f°, à Paris (*ibid.*, n° 9 ; Prantl, 186, IV, p. 14.)

3. Mackay, p. 405, n° 11 : *Incipiunt quedam Questiones in insolubilibus disputate a Joanne Mair Haddingtonensi* ; Paris, J. Lambert, 1^{er} août 1513.

un traité en quatre parties sur les diverses formes du raisonnement¹. David Cranstoun examine les Insolubles et les Obligations². Antonio Coronel compose, en 1510, des questions sur les *Analytiques postérieures*, en 1512, son *Rosarium Logices*; son frère, Luis Coronel, publie en 1511 des *Questions sur la Physique*³. Gaspar Lax compose, en 1512 et 1513, quelques opuscules de logique formelle⁴; Antoine Silvestre commente les *Summulae* de Buridan⁵; Jacques Almain, Navarriste, compose un recueil de *Questions morales*, auquel Cranstoun ajoute quelques développements⁶, et le Gantois Jean Dullaert, du collège de Beauvais, écrit un dialogue sur la Sphère, publié en 1513⁷. On réimprime les œuvres des principaux docteurs nominalistes, la

1. *Ibid.*, p. 417 : *Quadripertitum in oppositiones, conversiones hypotheticas et modales magistri Roberti Caubraith omnem ferme difficultatem dialecticam enodans*, in-f°; Renouard, 284, (II, p. 266-267) décrit la seconde édition, du 7 oct. 1516, in-f°.

2. Mackay, 207, p. 412 : *Tractatus insolubilium et obligationum mag. Davidis Cranston de novo recognitus et correctus per mag. Guillelmum Mandrston et mag. Anthonium Silvestre ejus discipulos cum Obligationibus Strodi* (O. Senant, in-f°, s. d.); l'ouvrage fut publié après la mort de Cranstoun; il contient un *De immatura mag. nostri D. Cranston Scoti morte... Carmen elegiacum*. — Cranstoun mourut en 1512; il voulut que son corps fut déposé dans la chapelle de Montaigu près de celui de Standonek, et fit don du peu qu'il laissait au collège. (Arch. Nat., MM 465, f° 8 r°-v°).

3. *Magistri Antonii Coronel Expositio super libros Posteriorum Aristotelis in certis quaestionibus*; O. Senant; 1510, in-f°; Panzer, 282, VII, 418. — *Magistri Ludovici Coronel Hispani Physicae Perscrutationes*; J. Barbier, 1511, in-f°; *ibid.*, 486. — *Prima pars Rosarii Logices magistri Anthonii Coronel...*; *Secunda pars...*; déc. 1512; (Bibl. Nat., R 671 (2-3)). — Sur Luis Coronel, frère d'Antonio, v. préface de J. Mair au recueil intitulé : *Inclitarum artium... magistri J. Majoris libri*; Mackay, 207, App. II, Prefaces to Major's Works, p. 418; de même, préface d'Antonio Coronel à Luis, en tête de *J. Majoris in II Sententiarum* (1510), *ibid.*, p. 428; v. p. 893, n. 6.

4. *De terminis magistri Gaspari Lax Aragonensis de Sarinyena*; Hémond Le Febvre, 1512, in-f°; — *Exponibilia*; *ibid.*, 1512, in-f°; — *Insolubilia noviter impressa*; *ibid.*, 4 mars 1512/3, in-f°; — *Tractatus de oppositionibus propositionum categoricarum...*; J. de la Roche, 7 sept. 1512, in-f°; — *Obligationes*, *ibid.*, 3 déc. 1512, in-f°; Panzer, 282, VII, 588-592.

5. *Dialecticis sititoribus Quaestionum pars prima super Summularum Buridani tractatum primum, a M. Anthonio Silvestro diligentè cura emendata*; O. Senant, in-f°; Bibl. Nat., Rés. R 671 (1).

6. *Moralia in quatuor diversa tractatus*; H. Estienne, 1510, in-4°; Panzer, VII, 405; Renouard, 283, II, p. 8; Launoy, 151, II, p. 613; — Les quatre traités sont les suivants : De actu et habitu essentia et eorum impedimentis; De tribus virtutibus theologicis; De humanis virtutibus; De earumdem virtutum oppositis. — Dans la réédition des œuvres de Jacques Almain donnée le 22 juin 1518 par Claude Chevallon, in-4° (*Aurca clarissimi... doctoris... mag. Jac. Almain Opuscula*), les *Moralia* sont accompagnées d'additions ajoutées entre 1510 et 1512 par D. Cranstoun (f° 1 r°).

7. *De Sphaera Astronomica cum Pauli Veneti disputationibus in Physicam Aristotelis*; Quéatif-Échart, 112, II, p. 341. On sait que Dullaert a été revendiqué à tort par l'ordre dominicain; v. *ibid.*

Summa philosophiae naturalis de Paolo Veneto en 1512¹, l'année suivante les *Questions Morales* de Martin Lemaistre², le *De Anima* de Pierre d'Ailly³, les *Questions* de Buridan sur la *Politique* et l'*Éthique* d'Aristote⁴. Ainsi, la dernière école philosophique du Moyen-Age semble reprendre une nouvelle vie; mais, sauf Almain, les nouveaux terministes conservent et souvent exagèrent les défauts que, vers 1470, les partisans des anciens reprochaient aux modernes: l'abus de l'abstraction, le goût exclusif des discussions sur la logique formelle, la barbarie du langage, l'inaptitude à saisir la réalité. Cependant aucun professeur scotiste ne continue la tradition philosophique de Tateret. A Saint-Jacques, le thomiste Pierre Crocaro est théologien plutôt que philosophe.

L'enseignement de Montaigu et de Navarre attire la plupart des jeunes théologiens séculiers. Au collège de Standonck, la doctrine scolastique se conserve pure de tout mélange moderne. Jean Mair y étudie les *Sentences*. Son commentaire du premier livre avait paru le 29 avril 1510⁵; le commentaire du second fut imprimé la veille de Noël⁶; une seconde édition des notes sur le quatrième livre parut le 22 mai 1512⁷; le 5 avril Mair avait dédié à Mathieu Gautier, élu abbé de Marmoutier, le commentaire d'Adam Woodham⁸, élève de Guillaume d'Ockam,

1. *Pauli Veneti Summa philosophiae naturalis*; in-f°; Panzer, 282, VII, 601; — *Opus de compositione mundi*; J. Lambert, 14 nov. 1513, in-f°; *ibid.*, VIII, 666.

2. *Questiones morales M. Martini Magistri... novissime ab erratis mendisque limatae per D. Cranston*; J. Granjon, 15 mai 1510; f° 101 r°, *Egidius Delphus ad lectorem*; — réédition, 1511, J. Petit, s. d., in-f°. — Mackay, 207, p. 412-413; British Museum, Catal. of Print. Books, 3833 CC² (1); 474 C. 8. (1).

3. *Tractatus brevis de anima et accidentibus ejus, per Petrum de Alliaco*; Th. Kees, 1513, in-4°; Panzer, VIII, 669.

4. *Joannis Buridani Quaestiones super decem libros Aristotelis*; Poncet le Preux, 1513, in-f°; *ibid.*, 676.

5. *Joannes Major in Primum Sententiarum*; Henri Estienne pour Josse Bade, in-f°; Renouard, 284, III, p. 58; — Mackay, 207, p. 409, n° 28.

6. *Joannes Major in Secundum Sententiarum*; Josse Bade, pour lui et Jean Petit; 24 déc. 1510, in-f°; Renouard, III, p. 59; Mackay, p. 409, n° 29. — La dédicace est adressée à Noël Béda; elle est précédée d'une lettre d'Antonio à Luis Coronel; *ibid.*, p. 428.

7. *Quartus Sententiarum Joannis Majoris ab eodem recognitus denuoque impressus*; Poncet le Preux, in-f°; Mackay, p. 407, n° 25.

8. *Adamus Goddam super quatuor libros Sententiarum, in lucem editum industria Joannis Majoris*; Jean Barbier, in-f°; Mackay, p. 410, n° 36; Bibl. Nat., D 114. — Adam Goddam ou Woodham, Franciscain, élève d'Ockam, professeur à l'Université d'Oxford, mourut en 1358 (Wadding, 117, p. 1; Sbaralea, 118, p. 2-3; *Dict. of Nat. Biogr.*, 483, art. *Goddam*). — Mathieu Gautier, élu en mars 1511/2, fut abbé de Marmoutier jusqu'en 1537 (*Gallia Christiana*, 67, XIV, col. 233-234).

et professeur d'Oxford. En Navarre, Jacques Almain explique Pierre Lombard selon les gloses du nominaliste Gabriel Biel¹ ; mais Guillaume Chastel et Jacques Merlin y subissent l'influence d'Érasme et Lefèvre². En Sorbonne, si Guillaume Duchesne, Nicolas Leclerc, Pierre Cordonnier³ restent fidèles aux traditions du Moyen-Age ; si Philippe Griveau commente les Sentences⁴ ; si Adrien Gémeau a publié la Bible de 1504⁵, une forte minorité de théologiens, Gilles de Delft, Clichtowe, Louis Ber⁶, Martial Mazurier⁷, est gagné à l'humanisme.

Les études théologiques se sont relevées à Saint-Jacques : Pierre Crockart expose brillamment le systhème de saint Thomas, imprime en 1512, avec l'aide de son élève François de Vitoria, la seconde partie de la Seconde Somme⁸. Un Cordelier anonyme réédite, en 1511, le *Compendium super Sententias* de Nicolas des

1. Ces cours furent publiés après sa mort, le 25 sept. 1516, chez Jean Granjon, in-4° : *Acutissimi divinatorum archanorum scrutatoris magistri Jacobi Almain in Tertium Sententiarum utilis editio*. La date à laquelle ils furent professés se trouve dans l'édition complète des *Opuscula* (v. p. 592, n. 6) donnée en 1518 par Cl. Chevallon, f° 107 v° : *Finit cum Dei laude perutilis lectura clarissimi doctoris theologi parrhisienis magrⁱ Jacobi Almain Senonensis in IIIum Sent., profitendo Gabrielem Parrhisium in regali Collegio Navarrae, anno Dni 1512.*

2. V. p. 518, n. 2, 618-619.

3. Sur Guillaume Duchesne, v. p. 537, n. 1. Il joua un rôle assez important au concile de Pise, et mourut en 1530. — Sur Nicolas Leclerc, v. *ibid.* Il assista également au concile ; dans la suite, il prêcha contre Érasme, et fut l'un des inquisiteurs nommés par le Parlement en 1524 (Bibl. de l'Arsenal, ms. 1021, p. 452). — Pierre Cordonnier (Sutor), associé en 1502, docteur en 1510, est connu par son hostilité contre l'humanisme (*ibid.*, p. 460).

4. Philippe Griveau (*ibid.*, p. 459), associé en 1500, docteur en 1506, composa un commentaire du 2^e et du 3^e livre des *Sentences* qui resta manuscrit ; il mourut en 1524.

5. Sur Adrien Gémeau, associé en 1495, docteur en 1502 (*ibid.*, p. 440) et sur la Bible de 1504, v. p. 470.

6. Louis Ber, né à Bâle en 1479, maître ès arts de l'Université de Paris en 1499, était hôte de Sorbonne en 1506 : à l'époque où Bruno et Basile Amerbach vinrent à Paris, il enseignait les arts au collège Sainte-Barbe (v. p. 404). Il fut associé de Sorbonne en 1504, docteur en 1512. Il revint alors à Bâle. Il était lié d'amitié avec Bruno et Basile Amerbach, avec Hummelberg, Érasme et Aléandre (Bibl. de l'Arsenal, ms. 1021, p. 460 ; Allen, 430, II, p. 381).

7. Martial Mazurier, hôte en 1500, docteur en 1510 (Bibl. de l'Arsenal, ms. 1021, p. 460), aurait, d'après Launoy, 151, II, p. 692, appartenu également au Collège de Navarre. Après son doctorat, il dirigea, d'après Launoy, le collège parisien de Saint-Michel. Il fut l'un de ceux qui, en 1521, accompagnèrent Lefèvre à Meaux.

8. *Secunda Secundae Summae S. Thomae* ; Cl. Chevallon, 1512, in-4° ; Panzer, 282, VII, 594. — Quétiér-Echart, 112, p. 30, citent une partie de la préface de François de Vitoria. — Sur celui-ci, né à Vitoria vers 1480, qui, à partir de 1528, enseigna brillamment à l'Université de Salamanque, et mourut en 1546, v. *ibid.*, p. 128-130. — Le 3 nov. 1511, on avait publié, de Caïétan, des *Opuscula aurea de diversis ac curiosissimis materiis tam practicis quam speculativis* ; J. Petit, in-4° ; Panzer, VII, 461.

Orbeaux ; on publie, l'année suivante, le recueil des gloses les plus remarquables de Scot et des docteurs de l'ordre sur Pierre Lombard, préparé par Guy de Briançon, lecteur du couvent de Toulouse¹. A Saint-Victor, les chanoines réguliers citent avec orgueil le nom de Marc de Grandval, docteur en février 1512/3². A Saint-Martin des Champs et au collège de Clumy, l'infatigable Raulin surveille le travail et les étudiants. Pourtant, même dans l'ordre le plus hostile à toute nouveauté, chez les Dominicains, pénètre l'esprit de la science moderne. Guillaume Petit, qui, parmi les Prêcheurs français réformés selon les constitutions de Hollande, rivalise avec Pierre Crockart pour la doctrine, pour le talent de prédicateur avec Guillaume Pépin, est l'ami des humanistes, de Lefèvre et de Budé³. Les Célestins et les Chartreux de Paris encouragent les travaux de Lefèvre⁴.

Violamment jetés dans la querelle de Jules II et de Louis XII, séculiers et mendiants s'entendent moins que jamais. En face des Jacobins qui admettent la doctrine du pape chef suprême de l'Église, et refusent de reconnaître la légalité de l'assemblée de Pise, à laquelle Caïétan leur défend d'obéir, Mair affirme la souveraine autorité du concile⁵ ; Almain qui, à ses vespéries, dispute du pouvoir naturel, civil, ecclésiastique, réfute le *De*

1. Nicolai de Orbellis *Compendium super Sententias* : J. Barbier, 1511, in-8° ; Panzer, 282, VII, 487 ; — *Guidonis Briançon, O. M., Collectorium super libros quatuor Sententiarum aureum opus, in quo Scoti ceterorumque doctorum flores velut in strophicum compegit* ; Étienne Baland, in-f° ; *ibid.*, 598. — Guy de Briançon, élève du couvent d'Orléans, avait terminé cet ouvrage dès 1485 ; l'édition fut préparée par un docteur qui signe Raymundus Dayncri. — Guy avait également commenté la *Hierarchie Céleste* de Denys ; l'ouvrage resta ms. (Sbaralea, 118, p. 316 ; Wadding, 117, p. 145).

2. Sur Marc de Grandval, v. p. 555, n. 2.

3. Sur Guillaume Petit, v. p. 451, n. 9. — Allen, 430, II, lettre 522 ; Budé à Érasme, 5 fév. 1516/7 ; p. 444-445, l. 21 et suiv. : Vir omnino ad ecclesiasticos panegyrismos exacte a natura concinnatus..., librorum reconditorum conquistator atque investigator sagacissimus ac bibliothecarum pene compiler. — Sur son activité scientifique entre 1510 et 1516, v. *infra*.

4. Chez les Célestins de Paris, Lefèvre et Bouelles avaient pour ami Jean Lefranc, qui avait fait profession le 22 juillet 1506, et correspondait avec ce dernier. Ses lettres existaient, au XVIII^e siècle, en ms. dans la bibliothèque du couvent de Paris (Beccuet, 105, p. 148). — La discipline, chez les Célestins, se maintenait régulière. A signaler : *Exposition sur la Règle de Saint Benoist par le R. P. Thibaud Arthaud, Célestin de Paris* ; B. Rembolt, 1510, in-f° ; Panzer, 282, VII, 417. — Sur l'appui donné par les Chartreux et les Célestins à Lefèvre lors de la publication du *Quintuplex Psalterium*, v. p. 513. — On manque de renseignements sur la vie intérieure de la Chartreuse parisienne : de même sur l'activité de l'ordre de Cîteaux, qui, en 1507, avait entrepris la publication des Commentaires de Jacques Perez sur les *Psaumes* et le *Cantique des Cantiques*.

5. V. p. 549.

*autoritate papae et concilii*¹. Entre les Mendians et les séculiers, les Bénédictins et les Cisterciens observent une attitude moyenne. Mais les moines de Saint-Victor se jettent à leur tour dans la lutte ; Marc de Grandval, au début de 1513, se mesure avec Caiétan².

On continue d'imprimer assez régulièrement l'Écriture. La Bible publiée en 1510 par Hopyl, imitée des éditions de Sacon et de Froben, paraît l'année suivante chez Jean Cléretet³. La *Parisiensis Parvi* est reproduite en 1512 et en 1514⁴. Mais les presses de Lyon propagent plus activement que celles de Paris le texte latin des deux Testaments. Peu de rééditions partielles⁵, peu de commentaires⁶. De plus en plus les théologiens abandonnent aux humanistes le soin de répandre et d'expliquer la lettre biblique. C'est par les soins de Lefèvre et de ses élèves, ou de Guillaume Petit et de Merlin, que se renouvelle enfin la science patrologique.

De même, si les clercs parisiens conservent toujours le goût de la pensée mystique, si l'on réimprime l'Imitation le 10 oc-

¹ 1. V. p. 549-551.

² 2. V. p. 555, n. 2.

³ 3. Lelong-Masch, 161, II, p. 149 : *Biblia cum pleno apparatu summariorum concordantiarum et quadruplicis repertorii sive indicii* ; W. Hopyl, 1510, in-8° ; Panzer, 282, VII, 373. — Elle procède de l'édition donnée à Lyon par André Sacon en 1506, et de celle donnée à Bâle par Froben en 1509 ; elle emprunte à cette dernière les *Concordantiae juris canonici*. — *Biblia latina*, J. Cléretet, 1511, in-8° ; *ibid.*, p. 150 ; Panzer, VII, 496 ; procède de l'éd. Sacon, 1506. — Sur les éd. données par Sacon de 1506 à 1522, v. Lelong-Masch, II, p. 150-158.

⁴ 4. *ibid.*, p. 146 : *Biblia latina cum pleno apparatu summariorum concordantiarum et quadruplicis repertorii sive indicii*... ; Pigouchet, 1512, in-f° ; Panzer, VII, 517. — *Biblia latina cum concordantiis et summiis* ; Th. Kerver, 1514, in-8° ; Lelong-Masch, *ibid.*, p. 148 ; Panzer, VIII, 758.

⁵ 5. *Ici commence le Psautier de David contenant cent et cinquante Psaulmes avecq leurs titres l'allement translat. de latin en franchois* ; Th. Kees, 31 juil. 1513 ; édition faite par un libraire de Tournay ; Panzer, VIII, 667.

⁶ 6. *Psalterium cum expositione Ludolphi Saxonis* ; 1513, in-8° ; Panzer, VIII, 688. — La réédition des Commentaires de Jacques Perez sur le *Psautier* et le *Cantique*, indiquée par Panzer, VIII, 711, comme parisienne, est en réalité une reproduction lyonnaise, donnée par Étienne Gueynard, de l'édition de Josse Bade, le 23 oct.-7 nov. 1514 ; Renouard, 284, III, p. 128. — *Biblia aurea cum suis historiis necnon exemplis veteris atque novi Testamenti* ; J. Bade et Jean Petit, 1510 ; — *ibid.*, 1^{er} mars 1513, n. st. ; réimpression du *Liber manualis ac introductorius in Biblie historias figurasque Veteris ac Novi Testamenti per optimis aurea Biblia vocitatus* d'Antonio Rampegolo, publié pour la première fois à Ulm en 1475 (Renouard, 284, II, p. 194 ; v. Brunet, 285, I, col. 246-247). Sur Rampegolo, de Gênes, moine augustin, professeur de théologie, après 1390, à Padoue, Bologne et Naples, et qui représenta la république de Gênes au concile de Constance, v. Ossinger, 129, p. 732-733. Il est aussi l'auteur du *Dictionarium Pauperum*.

tobre 1510, et deux fois en 1513 ¹, c'est Josse Bade, sur le conseil de Lefèvre, qui donne la première édition parisienne du *Rosetum* de Mombaer, complété à Château-Landon et à Livry ². C'est Lefèvre qui, en 1512, publie les *Noces spirituelles* de Ruysbroek; c'est lui qui, en 1513, publie les visions de sainte Mechtilde et de sainte Hildegarde ³. Les théologiens abandonnent aux humanistes l'étude des mystiques, comme l'étude de la Bible et des Pères.

*
* *

L'humanisme, qui s'est introduit en Sorbonne et en Navarre, et jusque chez les Jacobins, compte des partisans dans les plus importantes maisons de l'Université. Nicolas Dupuy, au collège de Bourgogne, à celui de Narbonne Jean Bibaut, Valerand de Varenne au collège des Cholets, Denys Lefèvre à Coqueret, Pierre Dupont et Gérard de Verceil à Boncour enseignent les lettres antiques et la pensée moderne ⁴. Josse Bade multiplie les éditions des classiques et des savants italiens : il imprime, dans la seconde moitié de 1510, Théocrite; en 1511, Tite-Live, Ovide, les lettres, les discours, les traités philosophiques de Cicéron, les œuvres d'Horace ⁵; en 1512, Polybe dans la traduction de Lionardo

1. De Backer, **227**; Jean Petit, 10 oct. 1510, in-8°; Thomas Kees, 1513, in-8°; J. Petit, même année, in-8°; dans ces trois éditions l'ouvrage est attribué à Gerson; nos 65-67.

2. Mombaer, **234**; Renouard, **284**, III, p. 80-82; v. p. 255-256.

3. V. p. 621-622, 635-636.

4. V. p. 517. Ni les uns, ni les autres ne publient, de 1510 à 1514, aucun nouvel ouvrage. — Denys Lefèvre, vers 1513 ou 1514, passa du collège de Coqueret, où il enseignait sous la direction de Robert du Gast, au collège de Mignon (Bourrilly, **415**, p. 7). — Gilles de Maisières, qui avait publié en 1508, chez Jean Petit, une édition des *Nuits Attiques*, écrit quelques distiques en tête d'une réédition donnée par Jean Connel d'après le texte de Beroaldo (Josse Bade, 13 nov. 1511, in-4°; Renouard, **284**, II, p. 463).

5. Renouard, III, p. 300 : *Theocriti Siracusani Pucolicum... a Philetico tractatum* (réédition); quelques notes de Josse Bade; 28 sept. 1510, in-4°; — *ibid.*, p. 10 : *Titi Livii Patavini... que extant Decades cum Epitome L. Flori in omnes libros*; notes d'Antonio Sabellico et de Josse Bade; 15 mar. 1510/1; — *ibid.*, p. 118 : *Metamorphosis Ovidiana moraliter a magistro Thoma Walley Anglico de professione Prædicatorum explanata*; 5 avril 1511, in-4°; déjà imprimé le 19 juillet 1509 (p. 116-117). — II, p. 331 : *Epistole familiares M. T. Ciceronis cum Ascensianis introductiunculis et commentariis familiarissimis...*; 28 juin 1511, in-4°; — *ibid.*, p. 306-307, *Orationes M. T. Ciceronis*; 22 nov. 1511, in-f°, pour J. Bade et J. Petit; — *ibid.*, p. 325 : *Opera Epistolica*, 26 nov., in-f°, pour J. Bade et J. Petit; — *ibid.*, p. 277-278 : *Opera philosophica*, 27 déc., in-f°, pour J. Bade et J. Petit. — *Ibid.*, p. 508-509 : *Q. Horatii Flacci Opera...cum docta Antonii Mancinelli et cum familiari Jodoci Badii Ascensii explanatione...*; 11 oct. 1511, in-f°.

Bruni, Virgile, Juvénal, les tragédies de Sénèque¹ ; en 1513, Valère-Maxime, Thucydide traduit par Laurent Valla, Salluste et Tite-Live² ; en 1514, les *Opuscules* de Plutarque³. C'est lui qui, le 15 mai et le 4 juin 1512, publie les deux volumes des œuvres complètes d'Ange Politien ; Nicolas Bérauld et un jeune étudiant de l'Université d'Orléans, Louis de Berquin, en reçoivent l'hommage⁴. Avec Henri Estienne, il édite les principaux ouvrages de Lefèvre, d'Érasme, les textes recueillis et corrigés par Guillaume Petit.

Du *Praelum Ascensianum* sortit, en juin 1510, la version de l'Iliade, laissée incomplète par Niccolò della Valle et que Lefèvre avait rapportée de Rome en 1507. Une longue préface de Josse Bade célèbre la multiple activité du maître, qui, restaurateur de la vraie philosophie, théologien profond, sait juger et goûter les vers en poète⁵. Mais la culture littéraire n'était pour Lefèvre qu'une introduction à la science de l'homme et de ses fins der-

1. *Ibid.*, III, p. 192 : *Polybii de primo bello Punico Leonardo Aretino interprete libri tres ; Leonardi Aretini de temporibus suis liber unus ; Plutarchi parallelæ Guarino Veronensi Paraphraste Opusculum Aureum* ; 30 janvier 1512, n. st., in-f°. — *Ibid.*, p. 366-368 : *Opera Vergiliana* ; 24 juin 1512, in-f°. — *Ibid.*, p. 470 : *Juvenalis Satyræ* ; 23 juillet 1512, in-8° ; — *ibid.*, p. 251-252 : *Senecæ tragoediæ diligenter recognitæ*, pour Josse Bade et Pierre de Keyser, libraire à Gand ; 1512, in-8°.

2. *Ibid.*, III, p. 319 : *Valerius Maximus cum duplici Commentario* ; 5 mars 1513, n. st. (ou 1514 ?), in-f°. — *Ibid.*, p. 303-304 : *Thucydidis Atheniensis... de Bello Peloponnesiorum Atheniensiumque libri octo Laurentio Vallensi interprete...* ; 13 juillet 1513, in-f°. — *Ibid.*, p. 235 : *Opera C. Crispi Sallustii* ; 23 oct. 1513, in-8°. — *Ibid.*, p. 11 : *T. Lili...* *Decades* ; 7 déc. 1513, in-f°.

3. *Ibid.*, III, p. 173 : *Plutarchi Cheronei Opuscula* ; 26 fév. 1514, n. st., in-f°.

4. Le 5 sept. 1511, et dans le courant de 1513, deux rééditions in-4° des *Orationes, Praelectiones, Praelectiones ... et des Mythicae Historiae* de Beroaldo, Ange Politien, Ermolao Barbaro (Renouard, II, p. 163-164). — *Ibid.*, p. 187-189 : *Omnium Angeli Politiani Operum... tomus prior ; ... tomus secundus* ; 15 mai-4 juin 1512, 2 vol. in-f°. — La lettre à Nicolas Bérauld (1^{er} volume, f° 1 v°, 30 mai 1512) et la lettre à Berquin (2^e vol., f° 1 v°), publiées par Renouard, p. 188-189. Louis de Berquin, d'une famille des environs d'Abbeville, alliée à la famille de Hallewin, était né à Passy, près de Paris, vers 1490 ; il étudiait alors à Orléans, peut-être sous Nicolas Bérauld, avec lequel il était lié d'amitié.

5. Lefèvre, 365, *Ilias Homeri quatenus ab Nicolao Valla tralata est* : Bibl. de Schlettstadt, n° 318 (2). La préface publiée par Renouard, 284, III, p. 297-399 : *Quoties theologia tractas, uni theologiae studium impendisse videris ; quoties philosophica, in illis solis exercitus crederis, eoque progressus consummationis, ut si philosophia ipsa alicubi deperierit, per te instaurari ex integro facillime possit ; atque utinam magna pars deliramentorum sanctissimum philosophiae nomen mentientium, sic multorum pectoribus excussa sit, ut ad tuum limatum iudicium penitus innovetur. Demum si poeticum quippiam (quod raro facis), ludis, ad eam provinciam natus censeris ; si poemata legendo obiter transcurris, talem illis censuram adhibes, ut totus oculus, totus nimis atotus denique iudicium merito comproberis...* — La traduction incomplète de Niccolò della Valle comprend seulement les chants 3, 4, 5, 14, 18, 19 (en partie), 20, 22, 23, 24.

nières. L'histoire du peuple d'Israël l'intéressait plus que la poésie grecque. Avec Michel Hummelberg, il venait de corriger le *De Bello Judaico* du pseudo-Hégésippe, traduction abrégée de Josèphe par saint Ambroise. Le volume parut chez Josse Bade le 7 juillet ¹. Le 19 du même mois, Henri Estienne achevait d'imprimer le *De superdivina Trinitate* de Richard de Saint-Victor ². Dans la préface à Louis Pinelle, Lefèvre, une fois de plus, définissait, d'après Nicolas de Cusa, sa philosophie. « Il est trois moyens de chercher Dieu : l'imagination conduit à l'erreur et à l'idolâtrie ; la connaissance rationnelle nous aide à découvrir les vestiges divins ; mais seule la connaissance intellectuelle nous élève jusqu'à la contemplation de la lumière invisible et incompréhensible... Alors ceux qui croient voir sont aveugles, et ceux qui savent qu'ils ne voient pas aperçoivent la vérité ; alors l'ignorance est préférable à la science » ³. Dans le commentaire qui accompagne le texte de Victorin, il s'attache à dégager le

1. Lefèvre, 366 ; Renouard, 284, II, p. 486-488. L'ouvrage comprend, outre le *De Bello Judaico* du Pseudo-Hégésippe, un résumé (*Anacephaleosis*) de l'ouvrage, et des tables de concordances, dressées par Hummelberg, du texte du Pseudo-Hégésippe avec le texte de Josèphe. La dédicace, adressée par Josse Bade à Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève, est datée du 5 juillet ; au f° 77^o, lettre de Josse Bade à Beatus Rhenanus. Dans ces deux pièces, comme dans la préface de l'*Iliade*, Josse Bade, dont Lefèvre avait tenu récemment un enfant sur les fonts baptismaux, se plaît à le nommer « compater meus ». — F° 1^o : Historiarum Aegesippi ejusque Anacephaleosim quas Jacobus Faber, compater meus, ... diligentia sua perquisivit, et ad varia exemplaria collatas, ac quoad ejus fieri potuit integritati restitutas... — La préface à Briçonnet et la lettre à Beatus publiées par Renouard, p. 486-488. — Le véritable Hégésippe est un écrivain chrétien du II^e siècle, auteur d'un ouvrage intitulé : Ἰστορικὴ μύχη, où il combat les gnostiques (Harnack, 169, I, 1, p. 311-312 ; Bardenhewer, 170, I, p. 483-490). — Le *De Bello Judaico* est une traduction abrégée de Josèphe ; par suite d'un malentendu, on imagine, depuis le IX^e siècle, l'existence d'un texte original qui fut attribué à un certain Hégésippe, le nom hébreu Ἰώσηπος ; étant souvent grécisé sous cette forme. Les indications des plus anciens mss., qui donnent saint Ambroise pour traducteur, semblent exactes. Les sept livres de Josèphe sont réduits à cinq ; le style du traducteur paraît s'inspirer de Tacite ; une inspiration chrétienne, tout à fait étrangère à Josèphe, domine le récit (Bardenhewer, IV, p. 505-506). — L'édition de Lefèvre est l'édition princeps. — Le *De Bello Judaico* de Josèphe avait paru fréquemment dans les dernières années du XV^e siècle ; Hain, 6449, s. l. n. d. ; 6445, Venise, 23 oct. 1499 ; 9456, *ibid.* ; 9457, Rome, 25 nov. 1475 ; en français : *Josephus De la bataille judaïque* ; A. Vérard, 1480, in-f°, Hain, 9458 ; *ibid.*, 1492 ; Hain, 9954.

2. Lefèvre, 367 ; Bibl. Nat., Vélins 1718. Michel Hummelberg surveilla l'impression.

3. *Ibid.*, f° 1^o-2^o : ... Quapropter post rationalem doctrinam quae praesertim in Schola aut tractatur aut tractari deberet, ad intellectualem aspirare debemus, in qua ad invisibilis et incomprehensibilis lucis spectacula raptamur, ubi se videre credentes cecutiunt, et se non videre scientes aspiciunt, ubi potior ignorantia quam scientia judicatur.

sens littéral et profond de l'œuvre. Il cite saint Paul et les Pères, mais rejette avec dédain les compilateurs de sentences et les glossateurs barbares. « Si la sagesse existe, la théologie est cette sagesse... : jetez au feu ces livres énormes, et l'inutile fardeau des vains sophismes qui usurpent la place de la vraie doctrine ¹ ».

Lorsque ces livres parurent, Lefèvre voyageait en Allemagne. Il était parti, au début de juin 1510, pour Aix-la-Chapelle, où il pensait rencontrer, le jour de la Sainte-Marguerite, Beatus Rhenanus ², qui, établi à Strasbourg comme correcteur dans l'atelier de Mathias Schürer, avait préparé, en 1509, la première édition alsacienne des *Adages*, conforme au texte publié par Jean Petit et Josse Bade en 1506 ³, et recherchait alors les œuvres manuscrites de Nicolas de Cusa. Mais Beatus ne put venir au rendez-vous. A Cologne, Lefèvre fut l'hôte des Frères de la Vie Commune ⁴; il put s'entretenir avec eux de Ruysbroek et de Thomas de Kempen, et concevoir le projet de publier, dans la traduction de Gérard Groote, les *Noces spirituelles* ⁵. Près de Bingen, chez les Bénédictines du Rupertsberg ⁶, il lut le livre étrange où, sous le titre de *Scivias* ⁷, la fondatrice du cou-

1. Les citations de saint Paul sont parfois en grec. — F^o 46 v^o : Quid enim est dialectica eorum nisi foeda divinorum conculcatio ? — F^o 82 v^o : Nam si qua est sapientia, theologia sapientia est. Et quid magis sapientiae quam sophistica contrarium ? Ergo date Vulcano ingentes librorum moles et inutilia sarcinarum impedimenta quae theologiae loco id est sapientiae vana praetendunt sophismata...

2. Horawitz-Hartfelder, 466, lettre 20, p. 37 ; Lefèvre à Beatus, Saint-Germain des Prés, 24 juin 1511 : Superiori anno Aquisgranum profectus sum, eo potissimum desiderio ut te viderem. Nam narrarat mihi quispiam te illuc ad festum divae Margaretae affuturum. — La Sainte-Marguerite tombe le 10 juin.

3. Knod, 468, p. 44-46. — Van der Haeghen, 425, p. 23-24. Le volume parut en juillet 1509, et fut reproduit en 1510, 1512 et 1513. L'édition d'octobre 1513 se trouve à la Bibl. Mazarine, 18786 (3). Dans la préface datée de Strasbourg, le 13 juin 1509, Schürer annonce qu'après avoir publié les *Proverbia* de Polydore Virgile, dont la collection lui paraît trop maigre, il entreprend, sur les conseils de Beatus, la publication des *Adages* d'Érasme.

4. Horawitz-Hartfelder, 466, lett. 20, p. 38 : Etsi non te vidi, non fuit mihi tamen peregrinatio illa injucunda...

5. Lefèvre, 370, *Epistolae D. Pauli*, f^o 188 r^o : Coloniae apud fratres communis vitae. — Dans la préface de l'édition du *De Ornata Spiritualium Nuptiarum* qu'il donna le 3 août 1512 (368), Lefèvre cite Joannes Quempisius ; toutefois il s'agit évidemment non de Jean de Kempen, mais de Thomas son frère, dont Lefèvre rappelle les écrits.

6. Lefèvre, 371, *Liber Trium Virorum* ; v^o du titre ; lettre à l'abbesse du Rupertsberg, Adélaïde d'Ottenstein, datée des fêtes de Pâques 1513.

7. Sainte Hildegarde, née en 1098, abbesse de Disibodenberg, fonda, en 1147, le couvent du Rupertsberg, où elle mourut en 1178 ; ses premières visions datent de 1141. Elle voyagea dans l'Allemagne occidentale, à Cologne, à Trèves,

vent, sainte Hildegarde, avait, dans la seconde moitié du XII^e siècle, raconté ses treize visions, invectivé les moines, les cleres, les papes, annoncé le châtimeut et la purification de l'Église. Bien que par ses voyages, par ses exhortations, par ses lettres, elle eût exercé, dans l'Allemagne occidentale, une influence comparable à celle de saint Bernard dans les pays de langue française, son œuvre était inédite et inconnue de Lefèvre ; l'abbesse Adélaïde d'Ottenstein et l'abbé des Bénédictins du Rheingau lui en donnèrent quelques manuscrits et le prièrent de les publier¹. Il lut encore et se procura les six livres où le bénédictin Egbert raconta, vers 1160-1163, la vie et les visions de sa sœur Elisabeth de Schönau², formée par les leçons de sainte Hildegarde et la méditation de l'Apocalypse. Puis, à Mayence, en juillet, il découvrait dans une bibliothèque le traité de Bernon, abbé de Reichenau, sur l'office de la messe, et priaît André Westhausen, docteur en théologie, de le lui transcrire³. Tandis que Gaspar

en Souabe, réclamant la réforme des moines et la restauration de l'Église. Son ouvrage capital, la *Scivias* (Sei vias Domini), est l'un des plus anciens monuments de la mystique allemande. — Bibliogr. dans H. R. E³, 158, art. *Hildegard*, par Benrath. Cf. *Acta Sanctorum*, 132, sept., V, 17, p. 629 et suiv. ; les œuvres se trouvent dans Migne, 168, vol. 197 ; la *Scivias*, imprimée pour la première fois par Lefèvre, y occupe les col. 383-738.

1. Lefèvre, 371, *Liber trium virorum* ; dédicace à l'abbesse du Rupertsberg ; f^o 1 v^o : Nam cum in claustris vestro archetypis sanctae Virginis Hildegardis legissim, multa cum benignitate vestra et vestrorum venerabilium patrum monasterii Sancti Joannis in Rhingavia exemplaribus donatus sum, unde hoc opus bona pro parte desumptum est, id imprimis Rev^{mo} patre d^{no} Frederico epis loci abbate et d. Egidio et Joanne Curnelo vestrae aedis custodibus..., me plurimum hortantibus ut libri sanctae virginis Hildegardis in publicam lucem prodirent. — Cf. Horawitz-Hartfelder, 466, lettre 20, p. 38 : Incidi in monasterium virginum beatae Hildegardis, de qua alias ad te scripseram. Comperi profecto libros devoti pectoris. Copia mihi facta est ad utilitatem posterorum...

2. Sainte Élisabeth, née vers 1129, probablement d'une famille noble des pays rhénans, entra vers douze ans au couvent des Bénédictines de Schönau, en Nassau. Ses premières visions datent environ de 1152 : — apparitions de la Vierge, des Saints, de la scène de la Crucifixion. Elle subit fortement l'influence de sainte Hildegarde. Elle mourut en 1164. Son frère Egbert, qu'elle avait contraint à déposer un canonicat et à prendre l'habit monastique, rédigea quelque temps après sa mort les deux livres de ses visions (Lefèvre, I et II) ; il avait également rédigé vers 1160-1163 le *Liber Viarum Dei* (Lefèvre, III), où se démêle l'influence de la *Scivias* de sainte Hildegarde et de l'*Apocalypse*. Le 4^e livre contient des sermons, des lettres et deux visions ; le 5^e contient des lettres ; le 6^e, composé par Egbert, contient le récit des derniers moments de sainte Élisabeth. Ces textes se retrouvent dans *Acta Sanctorum*, 131, juin, III, 18, p. 604-643 ; Migne, 168, vol. 195, col. 119-194. — Cf. H. R. E³, 158, art. Elisabeth von Schönau par R. Schmid ; bibliographie.

3. Lefèvre, 368, *Bernonis abbatis Libellus* ; préface, f^o 1 v^o : Cum superiore julio bibliothecas Moguntinas forte lustrarem, occurrit mihi quidam libellus venerabilis viri Bernonis... Rogavi excellentis prudentie virum Andream Vestusenum doctorem, ut eum ex libraria obtentum ex scribi mea causa

Westhausen, le canoniste, et Quilian, son frère, copiaient les *Catholicae Concordantiae* de Nicolas de Cusa¹, Lefèvre regagna Paris. De son voyage aux pays du Rhin et de la Moselle il rapportait encore le *Liber specialis gratiae* où Mechtilde de Hackeborn², bénédictine au couvent de Helfta, près de Eisleben, avait raconté ses révélations, et les *Visions* de Robert d'Uzès³,

juberet, perscriptumque autem ad me mitteret in Galliam. Quod libens (ut officiosus erat) annuit. — Bernon, moine à Prüm, près de Trèves, abbé de Reichenau en 1008, réforma ce couvent, composa des écrits hagiographiques et liturgiques, et exerça une grande action par sa correspondance. Il s'appliqua particulièrement à la correction du chant d'Église. En 1014, il vint à Rome pour le couronnement de l'empereur Henri II ; il mourut en 1048. — Ses ouvrages sont importants pour l'histoire de la musique d'Église ; les traités imprimés se trouvent dans Migne, 168, vol. 142, col. 1047 et suiv. — Le *De Officio Missae*, ou, plus exactement, *De quibusdam rebus ad missae officium pertinentibus*, col. 1055-1080 ; l'édition de Lefèvre est la première. — Fabricius, 175, I, p. 218-221.

1. Lefèvre, *Opera Nicolai de Cusa*, 372, I, aa iii r^o : *Catholicae concordantiae libros tres a D. Gaspare Vesthusenno Pont. jur. doct. et D. Quiliano amicissimo fratre ejus, Germanis ex Moguntia*. — Ce fut Quilian que Lefèvre chargea de compléter le ms. de la *Scivias* qu'il rapportait du Rupertsberg ; Horawitz-Hartfelder, 466, lettre 20 ; *Expecto in dies Quilianum nostrum qui resartiet quae desunt*.

2. Mechtilde de Hackeborn, née en 1241, Bénédictine au couvent de Helfta, près d'Eisleben en Thuringe, que dirigeait sa sœur Gertrude de Hackeborn, raconta, dans son *Liber specialis gratiae*, une série de visions, d'apparitions du Christ et de la Vierge. On trouve chez elle une forme primitive de dévotion au Sacré-Cœur de Jésus ; et, d'autre part, le sentiment très profond de l'insuffisance des œuvres, et l'idée très nette du salut par les mérites du Christ. — Mechtilde mourut en 1310 ; quelques historiens ont voulu reconnaître en elle, sans beaucoup de vraisemblance, l'original de la Matelda qui conduit Dante à travers une partie du Purgatoire. Le *Liber specialis gratiae* a été publié de nouveau par les soins des Bénédictins de Solesmes (*Revelationes Gertrudianae ac Mechtildianae...* ; Poitiers-Paris, 1877, II, 1-421 ; H. R. E³, 158, art. *Mechtilde von Hackeborn*, par S. M. Deutsch ; bibliographie. — Il ne semble pas que Lefèvre ait trouvé le livre de sainte Mechtilde au Rupertsberg ; on l'y aurait certainement renseigné sur la biographie de l'auteur. Il ne connut pas non plus l'édition de Leipzig : *Speculum spiritualis gratiae ac mirabilium revelationum divinitus factarum sacris virginibus Mechtildi et Gertrudi monialium cenobii Helffede pro saluberrima in Christo proficientium instructione comportatum* : J. Thanners, 1510, 12 cal. jan., in-4^o ; Panzer, 282, VII, Leipzig, 315. Car le 24 juin 1511, il écrivait à Beatus Rhenanus : (466, lettre 20, p. 38) : *Verum quatenam ea virgo fuit, cujus coenobii, cujus religionis, nunquam quacumque inquisitione invenire potui. Quapropter interroga (te oro) in monasteriis etiam sororum S^d Benedicti et S^d Bernardi, si forte norint quatenam ea Mechtildis fueret, et ubi diversata, et fac me certiorum*. — Beatus lui donna les renseignements demandés (Lefèvre, 371, a ii v^o).

3. Robert d'Uzès, d'une famille noble de Salon en Provence, entra en 1292 au couvent des Dominicains d'Avignon, et parcourut la France, l'Italie et l'Allemagne, racontant ses visions, et prêchant la conversion aux moines, aux prêtres, aux prélats et aux papes. Il mourut à Metz en 1296, au retour du chapitre général de Strasbourg. Ses visions, dont quelques-unes antérieures à son entrée dans l'ordre, forment deux livres : *Liber Sermonum Dni Jesus Christi quos locutus est in sermo suo* ; — *Liber visionum quos dedit videre Dnus Jhesus sermo suo* (Quétif-Échart, 112, I, p. 449-450). — Lefèvre ne revint certainement pas par Strasbourg ; la correspondance de Beatus Rhenanus ferait

prédicateur et prophète, mort en 1296 chez les Dominicains de Metz, après avoir, à travers la France, l'Italie et l'Allemagne, prêché la pénitence aux moines et aux prêtres, menacé Célestin V et Boniface VIII de la vengeance divine.

Lefèvre sentait maintenant davantage le besoin d'unir l'action à la contemplation. Josse Bade venait de réimprimer, sur ses conseils, le *Rosetum* de Mombaer, où, pour la réforme des réguliers et des clercs, l'abbé de Livry avait résumé, d'après saint Augustin, Hugues et Richard de Saint-Victor, d'après les écrivains de Windesheim, l'art des exercices spirituels et les méthodes de l'ascétique religieuse¹. A Cologne, Lefèvre avait pu recueillir des Frères de la Vie Commune la tradition contemplative et pratique de Gérard Groote. Les religieuses et les moines visionnaires dont il avait, au Rupertsberg et au Rheingau, lu les révélations, accusaient le grand mal du siècle, la corruption des clercs et des prélats. Au moment de l'assemblée de Tours, la pensée de Lefèvre ne pouvait se détacher de la réforme de l'Église. Aussi, dès le 23 novembre 1510, se hâte-t-il de publier le traité de Bernon sur la messe et de le dédier à tous les prêtres². Loin de proclamer l'indifférence des formes et des rites, il vénère la liturgie catholique et la mystérieuse dignité du sacerdoce. Il veut rapprendre aux clercs le sens caché des cérémonies cultuelles. Il se sent attiré par ceux des Pères de l'Église qui ont combattu, enseigné, et dont l'œuvre définit le dogme et les institutions. Sur ses conseils, Robert Fortuné, professeur au collège

mention de son passage. La publication des écrits de Robert et du Bénédictin Uguetinus (v. p. 635) permettent de supposer un arrêt à Metz.

1. Mombaer, 234 ; f^o 1 v^o : Viri egregii... (inter quos... Fabrum nostrum Stapulensem... reponimus) opus ipsum tantopere commendarunt, tum ob auctoris sanctitatem et zelum in omnes Christianos quam ob doctrinae ejus integritatem atque suavitatem... — Sur le *Rosetum*, v. p. 219-220.

2. Lefèvre, 368, f^o 1 v^o : Jacobus Faber sacerdotibus . Sacerdotale mysterium tanta noscitur dignitate fulgere, tanta majestate excellere, ut nihil sub sole illustrius, nihil cognoscatur augustius. Quamobrem secundum scientiam quantum mortalibus fas possibileque est, eos qui tam subline tractant sacramentum pure et munde ad sancta altaria accedere studendum est, ne si ignoranter accedatur, sine sale videatur summum sacrificium... — L'ouvrage est un sommaire de ce que le prêtre doit dire et faire quand il célèbre la messe, avec l'explication symbolique de la liturgie, des formules et des hymnes. — Clichtowe, en 1510, publie, pour les religieuses, la *Vie* de sainte Colette, réformatrice de l'Ordre de Sainte-Claire, traduite du flamand (383) ; au dernier folio : Quam ex lingua teutonica in latinam demum transtulit Dⁿⁱs Judocus Clithoveus. — Sur sainte Colette (1496-1447), v. *Acta Sanctorum*, mars, I, 6, p. 532-627. L'ouvrage que traduisit Clichtowe est un abrégé de la *Vie* composée en français par Pierre de Reims (*Ibid.*, p. 533).

du Plessis, secondé par Guillaume Petit, publie la double série des œuvres de saint Hilaire, ses écrits polémiques contre les Ariens, ses commentaires des Psaumes et du premier Évangile¹; et lui-même, à la prière du Dominicain, fait imprimer par Josse Bade les *Épîtres catholiques* de Léon le Grand². En même temps, pour remonter à la source apostolique de la pensée chrétienne, il lit et annote les *Épîtres* de saint Paul.

Ainsi pendant quelque temps il ne produit aucun nouvel ouvrage philosophique; il laisse Clichtowe, le 22 octobre 1510, rééditer, avec un ample commentaire, les *Paraphrases de la Physique et de la Métaphysique*, et se contente de réimprimer l'*Organon*³.

1. *Opera complura Sancti Hylarii Episcopi hac serie coimpressa; De Trinitate contra Arrianos lib. XII; Contra Constantium hereticum lib. I; Ad Constantium Imperatorem lib. II; Contra Auxentium Arrianum lib. I; Auxentii Blasphemiae plena Epistola. I; De Synodis contra Arrianos habitis lib. I; Ad Apram filiam divi Hylarii Epistola I; In Psalmos David commentarii seu lib. II; In Evangelium Matthei lib. I*; chez Josse Bade, 9 janvier 1510, n. st., in-f^o; Renouard, 284, II, 490-491; Freytag, 492, I, p. 636-639. — La dédicace, écrite au collège du Plessis le 9 janvier 1510, est adressée à Yves de Maycuc, évêque de Rennes et confesseur d'Anne de Bretagne. Les *Commentaires sur les Psaumes* furent corrigés, sur les conseils de Lefèvre, par Jean Solidus de Craevic. Le *Commentaire de l'Évangile de Matthieu* et l'*Épître à Apra* furent envoyés à Josse Bade, du couvent dominicain de Saint-Bénigne de Dijon, par Guillaume Petit. Les douze livres du *De Trinitate*, le *Contra Constantium* et le *Contra Auxentium*, avaient été publiés à Milan par Giorgio Crivelli en 1489. — Au v^o du dernier f^o, *Vita et Opera S^{ti} Hylarii per Spanhemensem*; suit : *Ad Guillelmum Parvum Ascensianum Epigramma*. — Saint Hilaire, né à Poitiers vers 315, évêque de cette ville vers 350, lutte contre les Ariens, fut exilé en Phrygie de 356 à 360-361, assista au concile de Paris et en 364 au synode de Milan; il mourut à Poitiers en 367. — Bardenhever, 170, III, p. 365-393; Migne, 168, vol. 9-10; vol. 9, col. 211-212, description de l'édition de Milan et de l'édition de Paris.

2. *Leonis Papae: hoc est pontificis maximi et sanctissimi Epistolae catholicae et sanctae et cruditionis plenissimae*; Josse Bade, pour lui et Jean Petit, 1^{er} avril 1511, n. st. — Renouard, 284, III, p. 7; Préface adressée par Josse Bade à Guillaume Petit; *Quoniam Jacobus Faber Stapulensis, vir et vita et doctrina laudabili, mihi quae multis et magnis rationibus observandus, ac tui, pater longae reverende, instituti et mirator et persecutor maximus, epistolas catholicae doctrinae refertas beatissimi, suavissimique nec minus venerandi... Leonis Papae, nostro praelo creditas, summopere tuae praestantiae nuncupatas voluit, praesertim quia te hortatore ac praeside et subinde tam sancti laboris socio, hoc opus et quam plurima alia christiani hominis lectione digna in lucem emittere constituit...* — Ce volume, décrit par M. Renouard, ne se trouve qu'à la Bibliothèque de l'Université de Gand. — Léon 1^{er} le Grand, pape de 440 à 461, lutte dans ses lettres et ses sermons contre les hérésies des Pélagiens, des Nestoriens, des Priscillanistes, et pour établir la suprématie de l'Église de Rome sur les autres Églises. L'ensemble de ses ouvrages a été édité pour la première fois par Quesnel, Paris, 1675, 2 vol. in-f^o; les Lettres se trouvent dans Migne, 168, vol. 54, col. 593-1218. — L'édition publiée par Bade est la première des *Epistolae*.

3. Lefèvre, 345¹; Van der Haeghen, 478, *Clichtowe*, p. 297; H. Estienne, in-f^o. La dédicace est adressée à Louis Pinelle. — Réédition des *Decem Librorum Moralium Tres Conversiones* (351³), H. Estienne, 10 déc. 1510, in-f^o; — *Libri*

Formés par ses leçons, les humanistes parisiens éprouvent de plus en plus le désir de compléter l'aristotélisme par une doctrine religieuse. Un anonyme, peut-être Hummelberg, publie, en octobre 1510, le *De Religione Christiana* de Marsile Ficin¹ ; aidé par Aléandre qui, en décembre, s'est retiré à Orléans², mais ne cesse de correspondre avec ses élèves³, Hummelberg publie, au printemps de 1511, les *Camaldulenses Disputationes* de Landino⁴. Le 1^{er} février 1510/1, Henri Estienne imprime une série d'ouvrages et d'épîtres scientifiques et morales où Bouelles développe une philosophie intellectualiste et illuminée, peu originale d'ailleurs, et qui, dans sa théorie de la connaissance, dans ses méthodes, dans les applications qu'elle tente des mathématiques à l'étude des problèmes fondamentaux, dans sa métaphysique et sa mystique, suit constamment et de très près les doctrines de Nicolas de Cusa⁵.

Logicorum... ex secunda recognitione (355²), 4 avril 1510/1 ; — *Epitome... in libros arithmeticos Boetii* (349^{b2}), 15 mars 1510/1 ; — *Textus de Sphaera* (348³), 6 mai 1511 (Graf, 376, p. 226).

1. *Marsilii Ficini Florentini de Religione Christiana et fidei pietate opusculum ; Xenocrates de morte eodem interprete* ; B. Rembolt, 30 oct. 1510, in-4°. L'édition parisienne reproduit l'édition strabourgeoise de Jean Adolphe Müling, dédiée à Wimpfeling le 15 oct. 1507. — C'était Beatus Rhenanus qui avait envoyé à Hummelberg le livre de Ficin (466, lettre 3, p. 16). Il ne semble pas que Clichtowe ait accordé la collaboration sollicitée dans la même lettre. Lefèvre avait été consulté sur l'opportunité de l'édition.

2. Paquier, 412, p. 45. — Sur la correspondance d'Aléandre avec Jean de Ganay, Paolo Emili et Michel Hummelberg, v. *ibid.*, p. 42-44. — Aléandre, effrayé par une épidémie, avait quitté Paris le 8 déc ; à Orléans, chez le médecin Pyrrhus d'Angleberme, il continua son enseignement ; Omont, 411, *Journal*, p. 19 ; 21 déc. *coepi praelegere rudimenta graeca, pretio scutati unius.*

3. Le 8 mars 1510/1, il écrit à Hummelberg de prier Josse Bade de ne pas publier avant son retour l'édition de Théocrite qu'il a préparée avec son élève Celse Descousu (Horawitz, 469, lettre 2, p. 26 ; Omont, 410, n° 17, p. 33.) Descousu, de Châlon, avait étudié à Padoue (Paquier, 111, p. 67, 91-92).

4. Horawitz, 469, lettres 2 et 3 ; 8 et 27 mars ; *Christophori Landini Florentini Camaldulensium Disputationum Opus doctrinae et elegantiae plenissimum* ; Jean Petit, in-4°. La préface de Michel Hummelberg annonce le prochain retour d'Aléandre ; elle est datée du 24 mars, mais le livre dut paraître un peu plus tard, car à cette date Aléandre n'avait pas encore terminé ses corrections. Le travail du savant italien avait consisté surtout à rétablir les citations grecques : *Graecum praeterea, quod in omnibus antehac tam in Italia quam in Germania impressis codicibus desideratur, mirabili conjectura usui restituit latinumque fecit Hieronymus Aleander Mottensis verus genuinus et fidelissimus linguarum et doctrinarum interpres. Qui nuper in hac Academia graecae et latinas litteras non sine successu et gloria professus, nunc a Parisinae luis suspiratione Aureliae doctissimos primique in Gallia nominis doctores graece instituit, propediem hebraicas caldaicas graecae et latinas litteras in sua Lutetia felicissime traditur.* — Paquier, 412, p. xiii, 72.

5. Bouelles, 396 ; f° 1 v° : *Liber de Intellectu*, dédié à François de Hallewin, évêque d'Amiens ; — f° 21 r° : *Liber de Sensibus*, dédié à Charles de Genlis, évêque de Noyon ; achevé le 25 oct. 1509, à Amiens ; — f° 62 v° : *Liber de Nihilo*,

*
* *

En avril 1511, Érasme s'embarquait à Douvres ; il était à Paris avant le 27¹. Il s'entendait avec Josse Bade pour une réédition des *Chiliades*, dont les volumes se vendaient moins cher que chez les libraires de Rome². Il surveillait l'impression de la *Moria*, dont son ami Richard Croke corrigeait, chez Gourmont, les épreuves³. Érasme en écrivit la préface le 9 juin. L'ouvrage, dédié à Thomas More, parut quelques jours après⁴.

Le sujet n'en était pas neuf. Dans le *Narrenschiff*, Sébastien Brant, qu'il avait pu, l'année précédente⁵, rencontrer à Strasbourg, développait déjà un vieux thème du Moyen-Age. Érasme

dédié à Jacques Vitry, chancelier du duc de Bourbon, achevé le 26 novembre 1509 ; — f° 77 r° : *Ars oppositionum*, déjà publié en 1501 (393), dédié à François de Melun, évêque élu d'Arras ; revu le 29 nov. 1509 ; — f° 97 r° : *Liber de Generatione*, dédié à Louis de Bourbon, évêque de Laon ; achevé le 21 décembre 1509 ; — f° 116 r° : *Liber de Sapientia*, dédié à Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève ; achevé le 13 nov. 1509 ; — f° 148 r° : *Liber de duodecim numeris*, dédié à Germain de Ganay, évêque de Cahors depuis le 13 juin 1509 (Eubel, 64, 111, p. 175), achevé le 16 mai 1510 ; — f° 171 v° : *Philosophicae epistolae ad varios* (Lefèvre, Germain de Ganay, Ximenez, Nicolas Hory, archevêque élu de Reims, Alain de Varennes, Alfonso Yanez, chanoine de Tolède, 1508-1509) ; — f° 171 r° : *Libellus de perfectis numeris*, dédié à Lefèvre, achevé le 4 janvier 1509/10 ; — f° 180 r° : *Libellus de mathematicis*, dédié à Clichtowe, achevé le 8 janvier 1509/10 ; — f° 184 v° : *Libellus de mathematicis corporibus*, dédié au médecin Pierre de Gorres, achevé le 14 janvier 1509/10 ; — f° 192 v° : *Libellus de mathematicis supplementis*, dédié au juriconsulte Raimond Bouverche, achevé le 18 janvier 1509/10. — Ce dernier ouvrage est directement inspiré de Nicolas de Cusa : f° 192 r° : Nicolaus Cusanus, vir eum in divinis tum in humanis disciplinis pre cunctis admirandus, eximii ad protelanda mathemata ingenii prior de mathematicis supplementis libellum edidit. — La philosophie de Bouelles, dont l'examen dépasserait les limites de ce travail, a été très attentivement étudiée, surtout d'après cette série d'ouvrages, par K. Dippel, 402, p. 65-104, 138-175, 176-226.

1. Allen, 430, I, lettres 218-219, p. 455-456.

2. *Ibid.*, lettre 219, p. 456, l. 3 : Mea hinc deuo imprimuntur. Aldina habent venalia, et quidem mediocri precio, hoc est sesquisuitato, eum pluris Romae venirent. — Les savants parisiens se servirent des *Adages* comme d'un recueil à consulter, d'une sorte de dictionnaire de la culture antique. Il semble que Budé se contenta, jusqu'en 1516, des *Collectanea*. Cf. Allen, II, lettre 435, à Érasme (7 juillet 1516), p. 273, l. 31 : Antehae enim tuas veteres sufficere mihi existimabam, ita ut non perlegerem, sed velut Sibyllinos libros, cum usus venerat adirem...

3. *Ibid.*, *Catal. Lucubr.*, p. 19, l. 8 : Aderam Lutetiae quum per Ricardum Crocum pessimis formulis depravatissime excuderetur.

4. *Ibid.*, I, lett. 222, p. 459-462. Sur la date de la première édition, v. introd. à la lett. 222.

5. Du moins avait-il rencontré Jacques Wimpfeling, l'ami le plus intime de Brant : Allen, I, lettre 224 ; Wimpfeling à Érasme, 11 août 1511 ; p. 462-465 ; le ton de la lettre témoigne de relations déjà établies entre les deux écrivains.

ne conçut pas le premier l'idée de donner la parole à la Folie ; dans les *Soties* françaises, mère *Sotte* discourait abondamment. Mais il aimait trop Lucien pour ne pas préférer à la satire lourdement didactique du Moyen-Age l'éloge ironique de l'absurde ; à la Folie qui passe la revue dérisoire de ses fidèles, il prête l'indulgence désabusée d'un sage qui a beaucoup vécu. Pourtant, sous la fantaisie légère de la forme, à travers les inévitables lieux communs du sujet, on sent parfois la passion d'un adepte convaincu de la théologie moderne ; on retrouve le souvenir des leçons de Colet, des conversations de Jean Vitrier, de la cour de Rome.

Érasme ne se contente pas de décrire la sottise humaine, le ridicule des nobles, des courtisans, des princes et des rois. Il rit des fous superstitieux que Thomas More, dans la préface des *Dialogues* de Lucien, accusait de fausser l'idéal évangélique¹. Les uns allument en plein jour un cierge inutile devant l'image de la Vierge, dont ils n'imitent pas la piété². D'autres partent pour Jérusalem, Rome ou Compostelle, où ils n'ont rien à faire, et laissent à la maison femmes et enfants³. D'autres croient qu'il suffit d'assister aux cérémonies du culte sans en comprendre la signification symbolique⁴. Toutes erreurs, dont la responsabilité retombent sur ceux qui seuls prétendent définir les dogmes et les enseigner. « Peut-être, dit Érasme, les théologiens, race fort sourcilleuse et irritable, vont-ils m'accuser d'hérésie⁵... » Mais, fort de son titre de docteur, il poursuit, leur reproche de mépriser les fidèles qui ne sont pas initiés aux disciplines de l'École, et d'imposer la vénération de quelques faiseurs de systèmes, qui, sans arriver à s'entendre, ont perdu leur temps à l'étude de questions étrangères à la vie de l'âme. Après des réalistes et des nominaux, des disciples de Thomas, d'Albert, de Scot et d'Ockam, saint Paul parlait en langage peu magistral et les Apôtres enseignaient une religion trop

1 Érasme, 438, C. 40, 41, 47, 48.

2. C. 47, p. 95 : *Quanta turba eorum Deiparae Virgini cereolum affigunt, idque in meridie, cum nihil est opus ? Rursum quam pauci qui eandem vitae castimonia, modestia, caelestium rerum amore studeant aemulari...*

3. C. 48, p. 99-100 : *Est qui Hierosolyman, Romam aut divum Jacobum adeat, ubi nihil est illi negotii, domi relictis cum uxore liberis.*

4. C. 40, p. 79 : *Magicae notulae ac preculae... ; c. 66, p. 186 : ... Adesse altaribus..., aliasque id genus ceremoniolas spectare...*

5. Cap. 53, p. 114 : *Genus hominum mire superciliosum atque irritabile... ; protinus haereticam clamitent.*

simple. Mais ils adoraient en esprit selon l'Évangile¹; ils exhortaient leurs disciples aux bonnes œuvres, et, sans disputer subtilement sur la charité ou sur le péché, convertissaient les gentils par leurs vertus : les modernes ne savent pas convertir les chrétiens². Or saint Paul condamne les vaines querelles de mots auxquelles s'amusaient déjà les Corinthiens, et le nombre des savants s'accroît, qui, formés par de meilleures disciplines, condamnent les vaines arguties de la scolastique, et sentent l'impiété de discuter avec présomption sur des mystères qu'il convient d'adorer plutôt que d'expliquer³.

Avec plus d'acharnement que dans l'*Enchiridion*, il attaque les moines. Des lettres de Jules II lui permettent de porter en Italie le costume de prêtre séculier⁴, et personne à Londres ou à Paris ne l'a blâmé de ne point reprendre la robe de chanoine augustinien et d'éviter le contact de ses anciens confrères. « Le nom de religieux, dit-il, ne leur appartient pas, car la plupart d'entre eux restent fort étrangers à la religion... » Ils se glorifient de leur ignorance, récitent des prières qu'ils ne comprennent pas, et croient imiter, à force de grossièreté, la vie apostolique. Ils observent rigoureusement des obligations futiles et manquent aux devoirs les plus sacrés⁵. Les Mendians, qui ne veulent pas toucher une pièce d'argent, ne redoutent ni l'ivrognerie ni la débauche. Fiers de la minutieuse absurdité de leurs règles, les moines se réclament de saint Bernard, de saint Dominique, de saint François, comme s'il ne suffisait pas de se réclamer du Christ⁶. Les ordres rivalisent d'orgueil, d'ambition mondaine, d'avidité ; personne n'ose résister à leur invasion ; ils exercent une véritable tyrannie. Les Mendians dominent les fidèles par la confession, abêtissent les âmes populaires par des prédications triviales et ridicules. Toute réforme des couvents

1. Cap. 53, suite, p. 120 : Adorabant quidem illi sed in spiritu, nihil aliud sequentes quam illud evangelicum : Spiritus est Deus, et eos qui adorant eum in spiritu et veritate oportet adorare...

2. *Ibid.*, p. 123.

3. *Ibid.* : ... Melioribus instituti literis, qui ad has frivolas, ut putant, theologorum argutias nauseant... ; adorandis magis quam explicandis...

4. P. de Nolhac, 449, p. 21 ; Allen, 430, I, lettre 296, p. 571-572, l. 170-205.

5. Cap. 54 : Religiosi et monachi, p. 127 : Falso cognomine, cum et bona pars istorum longissime absit a religione... ; p. 128 : Summam existimant pietatem, si usque adeo nihil attigerint litterarum... ; homines suavissimi sordibus, inscitia, rusticitate, impudentia, apostolos nobis referunt.

6. *Ibid.*, p. 129 : Non ut Christo similes sint, sed ut inter se dissimiles..., quasi vero parum sit dici Christianos.

demeure inutile, car l'idéal monastique repose sur une conception fautive de la vie chrétienne. Les moines sont les pharisiens modernes. Quand, au jour du jugement, ils demanderont le prix de leurs observances, le Christ répondra : « Quel est ce judaïsme nouveau ? Je n'entends pas ici parler de ma loi. J'ai promis l'héritage de mon Père non à des capuchons, à des jeûnes et à des abstinences, mais à des œuvres de charité. » Ils verront des matelots et des cochers passer avant eux ¹.

Après les théologiens et les moines, Érasme, à l'appel de la Folie, convoque les prélats, que jamais encore il n'avait osé juger ; évêques, qui ne savent pas que leur nom veut dire labueur et sollicitude, abandonnent le soin de leurs diocèses à des vicaires indifférents, et n'usent de leur autorité que pour lever des taxes ² ; cardinaux, qui devraient défendre l'Église, résister aux mauvais princes, et ne recherchent que la puissance et le luxe, infidèles successeurs des humbles et pauvres Apôtres ³ ; souverains pontifes, représentants du Christ sur terre, qui devraient imiter sa vie d'indigence et de travail, veiller à l'enseignement des fidèles, mépriser la richesse et la gloire, et que l'on voit briguer la tiare par de vils moyens, la conserver avec l'aide du fer et du poison, défendre âprement et accroître leur domaine temporel, guerroyer contre les chrétiens ⁴. Ainsi l'humanisme savant et la farce populaire, Érasme et Gringore s'accordaient pour proclamer que l'Église était mal gouvernée. Le nouveau livre, en partie inspiré par le désir d'une restauration religieuse, et qui se terminait par l'éloge de la sainte folie de l'Évangile ⁵, démontrait la nécessité de ce concile dont l'assemblée de Lyon avait, en avril, discuté le programme.

L'*Encomium Moriae*, qui devenait ainsi une œuvre de circonstance, obtint un très grand succès. Déjà, lors de ses deux derniers

1. *Ibid.*, p. 132-3 : At Christus interpellatis : Undenam hoc novum Judaeorum genus ? Unicam ego legem vere meam agnosco, de qua sola nihil audio. Paternam hereditatem pollicitus sum non cucullis, preculis aut inediis, sed charitatis officiis... Videbunt nautas et aurigas sibi praeferrî.

2. Cap. 57, p. 146 : Neque vel nominis sui recordantur, quid sonet episcopi vocabulum, nempe laborem, curam, sollicitudinem. Verum in irretiendis pecuniis plane episcopos agunt.

3. Cap. 58, p. 147.

4. Cap. 59, p. 147-152 ; p. 151 : Quasi vero ulli sint hostes Ecclesiae perniciosiores quam impii Pontifices, qui et silentio Christum sinunt abolescere et quaestuariis legibus alligant et coactis interpretationibus adulterant et pestilenti vita jugulant...

5. C. 66, p. 180 et suiv.

séjours à Paris, en 1505 et dans l'été de 1506, Érasme s'était senti plus à l'aise, plus entouré de déférence et de sympathie que pendant les années difficiles où Standonek prenait ombrage de ses libertés¹. Son voyage en Italie, la publication des *Chiliades* avaient consacré sa réputation d'humaniste ; son titre de docteur le protégeait contre les rancunes des moines et des scolastiques, et d'ailleurs, la bonne volonté de prélats amis des lettres, Étienne Poncher, Guillaume Briçonnet de Lodève, Louis Pinelle, évêque de Meaux, Germain de Ganay, évêque de Cahors, qui connaissaient trop bien les affaires de l'Église pour juger excessives les critiques d'Érasme, assurait aux savants parisiens une grande indépendance. Les humanistes le reçurent comme un maître. Il vit Budé, Fausto Andrelini ; Lefèvre. à Saint-Germain des Prés, eut avec lui des entretiens très familiers, sans toutefois lui annoncer l'édition de saint Paul qu'il préparait². De profondes différences séparaient encore ces deux hommes. Bien qu'il l'affirmât dans la préface du Psautier, Lefèvre n'était pas encore entièrement conquis aux études bibliques ; il se passionnait encore pour cette spéculation mystique à laquelle Érasme demeurait étranger. L'auteur de l'*Éloge* ne fréquentait pas Richard de Saint-Victor, Raymond Lulle ou Nicolas de Cusa. Les écrits que Lefèvre avait rapporté du Rupertsberg étaient à ses yeux des œuvres barbares. Les livres de Bouelles durent lui paraître illisibles. Et, d'autre part, Lefèvre qui, l'année précédente, avait publié le *De officio missae* du bénédictin Bernon, croyait trop fermement encore à la puissance mystérieuse des pratiques et des rites, à la vertu de l'observance régulière, pour accepter sans restriction cet idéal d'un christianisme purement évangélique, sans moines et presque sans prêtres, vers lequel Érasme se laissait peu à peu entraîner par la logique de sa pensée.

Le 15 juin, l'humaniste hollandais quitta Paris³ ; il n'y devait

1. V. p. 399, n. 3.

2. Allen, 430, II, lettre 337 à Martin van Dorp, Anvers, mai 1515 ; p. 112, l. 845 : ... Ut nec in familiarissimis colloquiis alterutri nostrum in mentem venerit de suo meminisse instituto. Nec ante cognovi quid agitare ille, priusquam opus formulis excusum prodisset.

3. *Ibid.*, I, lettre 256, Aléandre à Érasme ; p. 503, l. 22 : Quatriduo enim antequam huc pervenirem, ipse ut intellexi ab amicis jam dicesseras. — Aléandre rentra à Paris le 19 juin (Omont, *Journal*, 411, p. 20). Érasme partit donc le 15.

plus revenir ¹. Il traversa le détroit, tomba si malade à Londres que le bruit de sa mort put se répandre jusqu'aux Pays-Bas ². Puis il gagna Cambridge ; professeur de grec et de théologie, il allait rester deux ans et demi à Christ's College, dans un isolement assez morose, qui lui permit du moins de préparer ses deux grandes œuvres scientifiques, l'édition des lettres de saint Jérôme, l'édition grecque du Nouveau Testament ³.

* * *

En juin 1511, Aléandre se hâta de rentrer à Paris ; il comptait trouver Érasme, qu'il n'avait pas vu depuis l'époque où, sur ses conseils, il quittait l'atelier d'Alde pour chercher fortune en France. Il arriva trop tard ; l'humaniste hollandais courait déjà la route de Picardie ⁴. Logé, le 19 juin, au collège de la Marche, alors presque abandonné ⁵, Aléandre y rassembla un assez grand nombre d'élèves particuliers, qui payaient chèrement ses leçons ⁶. Il attendit plus d'un mois avant de reprendre ses cours publics de poésie latine et grecque. Ce fut seulement en août qu'aux collèges de Cambrai et de la Marche il expliqua les poèmes d'Ausone ⁶, devant un immense public dont il vantait naïvement à Michel Hummelberg, depuis peu revenu auprès de Beatus Rhenanus, la distinction : « Tous du plus haut rang : des généraux des finances, des conseillers, des avocats royaux, nombre de recteurs, des théologiens, des jurisconsultes, des principaux, des régents de toute profession ; si bien qu'on estime à deux mille le nombre des assistants. De fait, pour mon compte, ni en Italie, ni en France je n'ai vu plus auguste ni plus nombreuse assemblée d'hommes cultivés ⁷. » Il recueillit des applaudissements qui,

1. Allen, I, introd. à la lettre 225, p. 465 ; lettre 252, p. 498, l. 11 : Arbitrabar me menses aliquot in arce Hammensi commoraturum ; quae me res plane fefellit...

2. *Ibid.*, lettre 226, p. 466, l. 3 ; lettre 244 A, p. 491, l. 3-4.

3. J. B. Mullinger, 485, I, p. 491-508. — Allen, I, lettre 296, p. 569, l. 135 : Docui graecas et sacras litteras ; — II, p. 220, introd. à la lett. 396.

4. V. p. 610, n. 3.

5. Paquier, 412, p. 48 ; — Omont, 411, *Journal*, p. 20-21 : Collegium, quod ante peste fuerat desolatum, favente Deo, per me restitutum fuit, ut omnes sciunt.

6. Omont, p. 22.

7. Horowitz, 469, lettre 9, p. 32, traduit par Paquier, 412, p. 50-51. — Dans la même lettre, il prie Hummelberg de saluer pour lui Reuchlin et Henri Bebel, alors professeur de rhétorique latine à Tübingen. — Hummelberg, qui était,

jusqu'à-là, n'avaient salué que Fausto Andrelini¹. « Nous pensons, écrivait Jean Kierher à Michel Hummelberg, qu'il ne manque pas d'argent, et que son succès lui donne quelque orgueil². » En novembre, il commenta les *Églogues* de Théocrite³; quelques éditions peu originales, œuvre d'un vulgarisateur pressé, mirent le comble à sa renommée⁴. Élu procureur de la Nation d'Allemagne, principal du collège des Lombards, il aspirait au rectorat, et si, en février 1511/2, il refusait de se rendre au concile de Pise, il faisait partie de la commission chargée d'examiner le livre de Caïétan⁵. Jamais professeur parisien n'avait obtenu pareils triomphes⁶. Pourtant, comme jadis Érasme, il se plaignait de son existence étroite. « Je vis, lui écrivait-il, mais au jour le jour : j'ai des vêtements, des

en 1511, comme naguère en 1506, procureur de la Nation d'Allemagne (Allen, 430, I, p. 515, n.) partit pour Strasbourg vers la fin de juin : Horawitz, 466, lettre 20, p. 38 ; Lefèvre à Beatus, 24 juin : Michaellem nostrum qui ad te et libens quidem proficiscitur.

1. Horawitz, 469, lettre 6, Jean Kierher à Michel Hummelberg, 4 août 1511 : Conclamantque ut Fausto : Vivat, vivat... — Jean Kierher de Schlettstadt, avait enseigné à Spire jusqu'en sept. 1509. Il avait publié à Spire une édition des *Convivia* de Filelfo (1508) ; en mai 1509, Beatus Rhenanus lui dédiait la *Dialectique* de Georges de Trébizonde. Il vint à Paris en sept. 1509, et y était encore en juillet 1512. On le trouve ensuite à Fribourg. En 1515 il devint chanoine de Spire ; il mourut en 1519 (Allen, 430, II, p. 144). Il correspondit avec Érasme.

2. *Ibid.* : Credimus enim nummis non egere atque ex fortunis suis nescio quid superbiae contraxisse...

3. *Ibid.*, lettre 30, p. 33 : J. Kierher à Hummelberg, 6 nov. Aléandre a déjà expliqué dix Églogues avec grand succès.

4. Pour l'édition des *Camaldulenses Disputationes*, préparée en collaboration avec Hummelberg, et qui parut probablement en mai 1511, v. p. 605. Le travail d'Aléandre s'était réduit à rétablir les citations grecques. — *Ausonii Paconii Burdegalensis... Opera* : Josse Bade, 1511, in-4° ; Paquier, 412, p. xiv, 80 ; Renouard, 284, II, p. 63, en collaboration avec Hummelberg ; seconde édition, Josse Bade, 1^{er} oct. 1513, in-4° ; Paquier, p. xv-xvi, 80. — Ausone avait été fréquemment imprimé : Venise, 1472 ; Hain, 2176 ; Milan, 1490, Hain, 2177 ; Venise, 1491 ; Panzer, III, 1463 ; Venise, 1494 ; Hain, 2179 ; Milan, 1497 ; Hain, 2180 ; Parme, 1499 ; Hain, 2181 ; Venise, 1501 ; Panzer, VIII, 72. — Cicéron, *De Divinatione* ; Gourmont, 1512, in-4° ; dédié à Guill. Cop ; Paquier, p. vi, 79. Aléandre se contenta de reproduire le texte donné par Josse Bade dans son édition des *Opera Philosophica*, 27 déc. 1511 (Renouard, II, p. 277-278). — Il eut, dans l'été de 1511, une querelle obscure avec l'humaniste Pierre Dupont de Bruges ; celui-ci s'étant marié, il écrivit en son honneur un épithalame burlesque ; tous les savants parisiens prirent le parti d'Aléandre (Horawitz, 469, lettres 6-7, p. 30-31).

5. Paquier, p. 54, 58-63 ; v. p. 547. Il se vanta plus tard d'avoir contribué à ruiner le concile (Paquier, p. 63). — Horawitz, 469, lettre 6, p. 30 : Aleander ad rectoratum aspirat.

6. Allen, 430, I, lettre 256, (mars) 1512, p. 506, l. 99 : Mendacium fortasse dicam, sed quod a plerisque omnibus audio referre possum ; nullum fuisse unquam Lutetie (de iis loquor qui nostre sunt professionis) quem homines omne genus plus sint admirati, plus digito ostendant ὄστος ἐξείνους λέγοντες, et si quo me ex hac urbe contulerim, magis desiderent quam me.

livres et des meubles, mais vous ne trouveriez dans ma bourse que des toiles d'araignées. Vous êtes philosophe, me dira-t-on, et vous ne devez pas vous soucier de ces misères. Quoique philosophe et chrétien, je me sens exposé aux chagrins, à la vieillesse et à la mort ; en cas de besoin, les lettres ne nous offrent d'autres secours que les vaines et déclamatoires consolations des stoïciens. Je préfère Aristote qui affirme qu'on doit rechercher la richesse avant la philosophie ¹. » Bientôt, comme pour justifier ses pressentiments, la maladie interrompit trois mois ses leçons ². Ce fut en vain qu'un de ses élèves, le Picard François Guasteblé, plus tard illustre sous le nom de Vatable, réimprima les Ἐρωτήματα de Chrysoloras, déjà publiés par Tissard ³. Kierher se plaignait du détriment apporté aux études grecques par l'inaction d'Aléandre, qui ne reprit pas ses cours avant l'automne ⁴. Du moins eût-il l'idée heureuse de donner aux hellénistes français le livre qui leur manquait le plus, un dictionnaire. Le 13 décembre 1512 parut, avec quelques additions, le lexique de Giovanni Crastone, imprimé par Alde en

1. *Ibid.*, p. 505, l. 71 : De spe peculii nichil ad te scribere possum, quum nulla illa sit... Vivimus tamen, vivimus, sed in diem, nec desunt nobis vestes, non libri (quorum tamen maximam partem, ut seis, e patria tuli), non utensilia : sed in thesauro nichil praeter aranearum telas invenias. Es (dicit quispiam) philosophus, nec te curare ista satis deet. Fateor me quidem esse philosophum et christianum et propterea mortalem curis, egritudinibus, senectuti, morti obnoxium ; in quibus necessitatibus si pecunia non suppetat, nichil tibi adferant litere preter inanem quandam et tumidam stoicorum persuasionem. Quibus ego cum iudicio seculorum prefero Aristotelem, qui querendas prius divitias quam philosophiam censuit. — Dans la même lettre, p. 503, l. 25, il annonce à Érasme le retour en Angleterre de Richard Croke, « communis discipulus noster », qui rentre par suite de la guerre entre l'Angleterre et la France. Croke, né vers 1489, avait étudié à Cambridge, de 1506 à 1510, avant de venir à Paris (Paquier, **412**, p. 93 ; Allen, **430**, I, p. 467).

2. Paquier, **412**, p. 56-57. — Horawitz, **467**, lettre 22, p. 47 ; Aléandre à Hummelberg, 3 juillet 1512. — Il se plaint d'être malade depuis trois mois ; son mal a quelque chose de mystérieux : ... Vereor ne quid passus sim ὑπὸ τοῦ ζακάνου.

3. Omont, **410**, p. 27, n^o 11 : Ἐρωτήματα τοῦ Χρυσολόγου ; 13 juillet 1512, in-4^o. — Préface de Vatable, 29 mai, p. 57-59. Vatable (Graf, **376**, p. 63), était né à Gamaches en Picardie ; il avait été d'abord euré de Bramet (départ. actuel de l'Oise) ; puis il était venu à Paris pour étudier le grec et l'hébreu. — La préface est adressée à Bartolomeo Doria, fils de Luea Doria de Gênes, et neveu d'Agostino Grimaldi, évêque de Grasse ; ce jeune homme suivait alors les cours de la Faculté des Arts, sous la conduite de Vatable. — Aléandre avait eu l'intention de publier lui-même les *Erotemata* ; sa mauvaise santé le contraignit d'en charger son élève.

4. Paquier, **412**, p. 56-57 et n. 2. — Jean Kierher à Michel Hummelberg, 5 juin 1512. — Aléandre fut médiocrement suppléé par l'Allemand Jean Rhegius.

1497¹. Un recueil facile de sentences l'avait précédé vers le mois de novembre ; un autre recueil le suivit le 22 décembre². Celse-Hugues Descousu tenait prête depuis quelques mois une édition de Théocrite³. Aléandre, cependant, se ménageait d'utiles amitiés parmi les scolastiques et parmi les poètes de cour ; il était le bienvenu auprès de Mair et des Écossais de Montaigu comme auprès de Germain de Brie⁴.

La pensée d'Érasme restait vivante et agissante parmi les savants parisiens. Dès le 20 octobre 1511, le libraire Jean Granjon vendait son *De ratione studii*, écrit à Londres en mars 1506⁵. L'auteur n'y avance rien qu'il n'ait déjà dit dans l'*Enchiridion*. Il veut que l'élève étudie la dialectique auprès du véritable Aristote, non chez les sophistes ; comme dans l'*Enchiridion*, il recommande Platon plutôt qu'Aristote ; par une concession à Colet, il conseille la lecture de Plotin. Comme dans l'*Enchiridion*, il veut que le jeune théologien, après l'Écriture, approfondisse de préférence les écrits d'Origène et se familiarise avec les plus éloquents des Pères grecs, saint Jean Chrysostome, saint Basile⁶. Au printemps de 1512, Josse Bade reçut un traité de

1. Omont, **410**, p. 28-31, n° 13 : *Lexicon graeco-latinum multis et praecclaris additionibus locupletatum...*, in-f° ; Préface, p. 59-60. — Paquier, **412**, p. 78-79. — Giovanni Crastone ou Crestone, de Plaisance, appartenait à l'ordre des Carmes. Son lexique parut pour la première fois à Milan en 1480 (Tiraboschi, **249**, VI, p. 836-837). Pour l'édition aldine, v. Hain, 6151 ; Pellechet, 4042.

2. Omont, **410**, p. 27-28, n° 12 : *Gnomologia* ; nov. (?) 1512, in-4° ; n° 14, p. 31 ; Plutarque, Opuscules, vers 1512, n° 15, p. 32 (Paquier, **412**, p. VII, 68).

3. V. p. 605, n. 3. L'édition parut en 1513 ; Omont, n° 17, p. 33.

4. Bibl. Vaticane, ms. Ottob. 2100, p. 329. Plurimique in Gallia scolastiei Scoti reperiuntur diversarum scientiarum perstudiosi et fidelissimi plerique auditores mei. Joannes item Major Scotus theologus doctor et David Cranston propediem auctorandus, clarissimi amici mei, ut multos alios omittam, generis et divitiarum et litterarum praestantia non ignobiles. — Ces notes, extraites d'un cahier où Aléandre consignait au jour le jour ses impressions et ses souvenirs ont été écrites avant août 1512, mois où mourut Cranstoun. — Aléandre était en rapports d'amitié avec Paolo Emili (*ibid.*, p. 311). — Le 29 déc. 1512, il écrit la préface du poème de Germain de Brie, intitulé : *Chordigeræ Navis Conflagratio*, que Josse Bade publia le 15 janv. 1513, n. st. (Renouard, **284**, II, p. 225). — Germain de Brie, né à Auxerre, avait étudié en Italie ; il était attaché à la maison de Janus Lascaris quand il rencontra Érasme à Venise en 1508 ; il étudia plus tard à Padoue et à Rome ; rentré en France, il se mit au service du cardinal Louis d'Amboise, évêque d'Albi, puis de Jean de Ganay. Après la mort du chancelier (27 mai 1512), il adressa à la reine Anne de Bretagne le poème cité plus haut, qui célèbre un épisode de la guerre franco-anglaise, l'incendie du vaisseau la Cordelière ; ces vers lui valurent le titre de secrétaire de la reine (Allen, **430**, I, p. 447-448 ; Delaruelle, **407**, p. 19).

5. Allen, **430**, I, p. 193, introd. à la lettre 66.

6. Érasme, **439**, f° 66 r° : In primis ad fontes ipsos properandum, id est grecos et antiquos. Philosophiam optime docebit Plato et Aristoteles, atque hujus

grammaire et de style, le *De duplici copia verborum et rerum*, commencé à Paris en 1499, continué en Italie, et qu'Érasme venait enfin d'achever pour Colet, directeur de l'école ouverte depuis 1510, à Saint-Paul de Londres¹. Un nouveau manuscrit de l'*Éloge*, plusieurs tragédies de Sénèque, la traduction de quelques drames d'Euripide et de quelques dialogues de Lucien² s'y joignaient. Josse Bade souhaitait d'imprimer les *Chiliades*, qu'Érasme lui avait promis de lui confier³. Le 15 juillet paraissait la *Copia*, le 27 une réédition de l'*Éloge*⁴; la grande édition parisienne des *Adages*, vainement projetée, ne devait jamais sortir des presses d'Ascensius.

Encore plus volontiers qu'Érasme, les humanistes parisiens écoutaient Lefèvre. Le maître et ses disciples se trouvaient mêlés à ces discussions des gallicans et des défenseurs de l'absolutisme romain dont Aléandre ne comprenait pas l'intérêt. Ils jugeaient aussi durement qu'Érasme la conduite de Jules II. Bouelles écrivait, le 19 mai 1511, à Jean Pelletier : « On doit

disipulus Theophrastus; tum utrinque mixtus Plotinus. Ex theologis secundum divinas litteras nemo melius Origene; nemo subtilius aut jucundius Chrysostomo, nemo sanctius Basilio. Inter latinos duo dumtaxat insignes in hoc genere: Ambrosius mirus in allusionibus et Hieronymus in arcanis litteris exercitissimus... Nous citons d'après l'édition, s. d., in-4°, d'Olivier Senuat, qui comprend la *Copia* et la *Ratio* (Bibl. Mazarine, A 10849 (2); Renouard, 284, II, p. 421).

1. V. p. 400. — Allen, 430, I, introd. à la lett. 66, p. 193. — *Catal. Luc.*, p. 9, l. 2.

2. Horawitz, 469, lett. 15, Josse Bade à Michel Hummelberg, Paris, 7 juillet 1512, p. 38: *Copia latinae linguae, tragoediae Euripidis et Senecae recognitae: aliquot dialogi Luciani nuper tralati et priores recogniti cum Moria et quibusdam aliis, que proximo quoque tempore auspicator imprimere.* — Josse Bade publia la *Copia* le 15 juillet (v. n. 4); la *Moria* le 27 (*ibid.*); le Lucien le 1^{er} juin 1514 (Renouard, 284, III, p. 27); le Sénèque le 5 déc. 1514 (*ibid.*, p. 252-253); M. Renouard ne signale pas d'édition nouvelle d'Euripide.

3. Allen, 430, I, lettre 236, Josse Bade à Érasme, Paris, 19 mai 1512; p. 515: *De Adagiis autem tuis longe nobis major spes est, et minor esset invidia: nam omnes sciunt ea mihi recepta; ubi tamen audient nequid parata, vereor ad alidnum exemplar propediem impressum iri. Imprimuntur autem in Allemannia, si Michael Hummelbergus mihi vera scripsit: imprimunturque, ut me vereri dixi, hic neque deterere amplius valebo.* — Bade avait déjà répandu le bruit qu'Érasme publierait prochainement chez lui une édition des lettres de Saint-Jérôme; ces lettres étaient très demandées à Paris. *ibid.*, l. 26-29. Hieronymi quoque epistolae, quotquot hactenus impressae fuerunt, divenditae sunt; quam ob rem, quod famam disseminari me abs te exemplar castigatius expectare, vereor ut possim impressionem differre...

4. Renouard, 284, II, p. 420-421. L'édition de la *Copia* contient aussi le *De Ratione Studii*, précédée d'une dédicace à Pierre Vitry, alors professeur au collège des Lombards (Allen, 430, I, p. 193), et la *Concio scholastica de puero Jesu*, écrite vers 1510-1511 pour les élèves de l'école de Saint-Paul, et imprimée à Gand, en sept. 1511 (*ibid.*, p. 388, introd. à la lettre 175). — Sur la rééd. de la *Moria*, *ibid.*, p. 459, introd. à la lettre 222; l'indication donnée par Renouard, II, p. 424, ne semble pas exacte.

prier pour que le pontife comprenne les paroles du Seigneur à saint Pierre : Remets l'épée au fourreau ¹. » Lorsque les députés de l'Église gallicane, obligés de quitter Milan, se réunirent à Lyon pour y continuer leurs séances, quelques amis de l'observance et des lettres, comme le musicien Jean Labin, cordelier au couvent lyonnais de Saint-Bonaventure, pensèrent que Lefèvre et Bouelles allaient venir ². Pourtant ni l'un ni l'autre ne quittèrent la capitale. Si le maître n'admettait pas que le pape prétendit commander aux puissances temporelles et leur faire la guerre, il ne concédait pas au roi le droit d'ordonner en matière spirituelle ³. Sans doute reconnaissait-il l'autorité du concile de Latran, dont son ami le général des Augustins, Egidio de Viterbe, avait ouvert la première séance par un éloquent appel à tous les chrétiens en faveur de la concorde et de la réforme ⁴. Mais aux querelles et aux désordres qui ruinaient l'Église, Lefèvre et ses élèves cherchaient une diversion et un remède dans l'étude du passé chrétien, et dans la propagande d'une religion plus profonde et plus éclairée.

La nouvelle école s'applique à rééditer les Pères, les témoins des premiers âges apostoliques. Indifférent aux attaques d'Érasme contre l'idéal régulier, Clichtowe, le 13 novembre 1511, édite, sur la demande de Guillaume Petit et d'Agostino Grimaldi, évêque de Grasse, les *Sermons* de Césaire d'Arles aux moines de Lérins, dont le prélat veut réformer les lointains successeurs ⁵.

1 Bouelles, 398 ; lettre datée de Péronne, f^o 65 v^o : Caeterum orandum a cunctis fidelibus est, audiat hic noster pontifex dominica haec ad Petrum verba : Mitte gladium in vaginam.

2. Bouelles, 398² ; Jean Labin à Bouelles ; Lyon, couvent de Saint-Bonaventure, 3 sept. 1513 ; f^o 74 r^o ; Sperabam et nostrum Stapulensem et te ad Lugdunense concilium venturos.

3. Lefèvre, 370, *Epistolae D. Pauli*, Ro. XIII, f^o 98 r^o : In rebus sacris saecularis monarcha sacro monarchae et constituto ejus parere debet ; et contra sacer monarcha saeculari monarchae rerum temporalium moderationem et gerendorum bellorum Christi relinquere auctoritatem...

4. Le discours d'ouverture d'Egidio de Viterbe au concile de Latran, dans Mansi, 58, XXXII, p. 669 ; v. Imbart de la Tour, 20, II, p. 517.

5. Clichtowe, 384 ; Clerval, p. XVII, 18. — Agostino Grimaldi, évêque de Grasse depuis le 24 février 1498 (Eubel, 64, III, p. 221) est loué par Vatable dans la préface des *Erotemata* (v. p. 613, n. 3), le 13 juillet 1512 (Omont, 410, p. 58). Il avait envoyé en ms. une partie des sermons ; Guillaume Petit avait envoyé les autres ; v. préface à Grimaldi, f^o 1 v^o : Partim quidem a te missos, partim a Rev^{do} Patre confessore regio Guillelmo Parvo insigni doctore theologo oblatos... — Césaire d'Arles né en 469 ou 470 près de Châlon-sur-Saône, s'enferma, vers 490, au couvent de Lérins, puis, ses excès ascétiques ayant compromis sa santé, fut envoyé à Arles, dont il devint évêque en 502. En 512 il obtint du pape Symmaque l'autorité sur les églises des Gaules et d'Espagne. Ennemi des Péla-

Et si pour les étudiants ès arts il réimprime, en 1512, l'*Ars Moralis* de Lefèvre¹, si pour Jacques et Geoffroy d'Amboise, ses élèves, il publie un traité *De Vera Nobilitate*², il prêche assiduellement dans les églises et dans les couvents de la capitale ; ses sermons conservent encore le cadre traditionnel ; mais, soucieux avant tout d'enseigner exactement le dogme et la morale, il ne s'y réclame que rarement des scolastiques ; il cite l'Écriture et les Pères, surtout saint Paul et Denys l'Aréopagite. Le 7 mars 1511/2, il prononce, peut-être devant les Dominicains de Saint-Jacques, le panégyrique de saint Thomas, dont il vante les vertus, l'humilité, l'obéissance³. Et comme l'auteur de la Somme, qui a connu la philosophie grecque, pensé en métaphysicien et en mystique, est, de tous les docteurs du Moyen-Age, le seul avec lequel les disciples de Lefèvre se sentent en communion, il dit son regret de voir les modernes négliger un système solide et complet pour des doctrines captieuses et sophistiques, sans gravité, sans efficacité religieuse⁴. Le 24 mai 1512, il célèbre la mémoire de saint Martin devant une communauté bénédictine, peut-être celle de Saint-Martin des Champs, qu'il exhorte à suivre exactement les trois vœux réguliers⁵.

giens, Césaire est l'auteur de la plus ancienne règle de nonnes que l'on connaisse. Il mourut en 542. — H. R. E³, 158, art. *Cæsarius von Arles*, par Arnold ; bibliographie ; les sermons dans Migne, 168, vol. 67, col. 1041-1104. L'édition de Clichtowe est la première.

1. Lefèvre, 346^b (avec les commentaires de Clichtowe) ; Henri Estienne, 5 mai 1512, in-f^o ; Graf, 376, p. 224. — A cette réédition se rattache la publication suivante : *Dogma moralium philosophorum compendiose et studiose collectum* ; Josse Bade, s. d., in-4^o (Renouard, 284, II, p. 408). La préface à Guillaume Petit est datée du 7 mars 1511/2. Clichtowe n'est que l'éditeur de ce recueil que Wimpfeling venait d'envoyer à Kierher : Van der Haeghen, 478, c. 272 ; Clerval, 392, p. xviii ; p. 19, f^o 1 v^o : *Hinc a suo (quisquis is fuerit) auctore non ignobili inscriptum est praesenti opusculo... nomen...* — L'ouvrage, anonyme, d'origine allemande, avait paru, avant la fin du xv^e siècle, à Cologne : *Liber qui dicitur moralium dogma de virtutibus et vitiis oppositis moraliter et philosophice determinans* ; s. l. n. d., in-4^o ; Hain, 6320.

2. Clichtowe, 385, H. Estienne, 25 août 1512, in-4^o ; l'ouvrage fut dédié à Jacques d'Amboise, le 13 août ; Van der Haeghen, c. 391 et suiv. Le livre ne contient que des lieux communs, qui alors étaient neufs. A relever, f^o 31 v^o, c. 14, le passage où Clichtowe exhorte les vrais nobles à ne pas blasphémer, et loue les édits de Philippe-Auguste contre les blasphémateurs.

3. Bibl. Mazarine, ms. 1068, f^o 163 v^o-168 r^o. — Le sermon fut prononcé sûrement devant des moines : *Patres celeberrimi*, f^o 166 v^o.

4. *Ibid.*, f^o 166 v^o : *Quocirca non possem non deplorare nostri temporis infelicitatem et miseram sortem, qua theologie studio additi tam preciosum negligunt thesaurum, tam solidam spernunt et frugiferam doctrinam, et convertuntur ad captiosa quedam et sophistica dogmata, nichil theologicum, nichil serium, nichil doctrinale exhibentia...*

5. *Ibid.*, f^o 155 v^o.

Guillaume Petit, qui fait publier par Josse Bade les œuvres historiques de Grégoire de Tours¹, reçoit de lui la dédicace des Antiquités de Giovanni Nanni de Viterbe², et ne refuse pas, bien que grand inquisiteur de France, l'hommage du *De Voluptate* de Laurent Valla³, encourage les travaux de Jacques Merlin et de Robert Fortuné. Le premier, le 31 octobre, publie les œuvres d'Origène⁴, dont Érasme, instruit par Jean Vitrier, goûtait depuis dix ans l'exégèse rationnelle et symbolique. Plusieurs traités étaient suspects d'hérésie ; mais le livre parut sous

1. *B. Gregorii Turonensis episcopi Historiarum praecipue gallicarum libri X. In vitas patrum fere sui temporis lib. I. De gloria confessorum praecipue Gallorum Lib. I. Adonis Viennensis episcopi sex aetatum mundi breves seu commentarii usque ad Carolum Simplicem Francorum regem*; Josse Bade, in-f°; Renouard, 284, II, p. 476-479; la préface de Bade à G. Petit est datée du 20 nov. 1512: Tuo... auspicio, ductu, exemplariumque impendio. — Grégoire de Tours, né vers 539 à Clermont-Ferrand, fut évêque de Tours en 573, et mourut en 593 ou 594; l'édition donnée par Bade est la première; Fabricius, 175, III, p. 96-101. — Sur Adon, évêque de Vienne (859-874), v. *Hist. Litt.*, 290, V, p. 461-474; l'éd. de 1512 est la première.

2. *Antiquitatum variarum volumina XVII a venerando et sacrae theologiae et praedicatorii ordinis professore Jo. Anno hac serie declarata...*; Josse Bade, 5 février 1512, st. ro., in-f°. Giovanni Nanni, né à Viterbe vers 1422, Dominicain, à Santa Maria de' Gradi de Viterbe, fut nommé maître du Sacré Palais par Alexandre VI, et mourut le 13 nov. 1502; il fut enseveli à Santa Maria sopra Minerva. Peut-être Lefèvre l'avait-il rencontré à Rome en 1500. Nanni connaissait, outre le latin et le grec, les langues orientales. Sur ses écrits et son activité, v. Quéatif-Échart, 112, II, p. 4-7. — L'édition des *Antiquitatum Volumina* donnée par Josse Bade est la première. L'ouvrage contient une série d'extraits des historiens latins et grecs et de Bérose. Dans la préface à Guill. Petit, Josse Bade célèbre les louanges de l'ordre dominicain; mais, parmi les docteurs qui l'ont illustré, il cite, à côté de saint Thomas, de Vincent de Beauvais, d'Antonin de Florence, de Torquemada, un Franciscain, Oekam.

3. *De Voluptate ac vero Bono Laurentii Vallae declamationes ac disputationes in libros tris contracte: in quorum primo inducitur Leonardus Aretinus stoici eujuspian antiqui nec fidei luce illustrati partes agens, ut honestatem protegat naturam falso incusare. Et contra eum Antonius Panormitanus Epicurei perditissimi munere fungens voluptatem etiam perniciosam et plus quam pecuniam defendit: eamque solum bonum esse contendit. In secundo idem contra stoicos honestatem ne bonum quidem esse sed inane nomen probare conatur. In tertio, qui solus lectione Christiani hominis dignus, Nicolaus Nicolus de falso veroque bono disputat Christianam fidem commendat et voluptatem celstem commemorat*; Josse Bade, 11 mars 1512, n. st., in-4°; Renouard, 284, III, p. 346-347. — Sur les *De Voluptate*, éomposé par Laurent Valla en 1431, et dont les personnages sont Lionardo Bruni, Antonio Panormita et Niccolò Niccoli, v. Ros. i, 251, p. 53-55. — Cf. préface de Bade à Guill. Petit, f° 1 v°: Sic enim in prioribus honestatem deprimit, et voluptatem etiam illecebrosam contra fas, aequum, divina humanae jura ex tollit, ut ne Epicurus quidem ipse unquam aut vixisse aut locutus fuisse notatus sit. Verum in tertio libro ea disputatione et a longe aliter creditibus posita esse confirmat, neque tamen mihi satis institutum suum purgat... Verumtamen ut etiam Plinius sentit, nullus tam malus est ut nihil boni contineat.

4. *Origenis Adamanti Opera*; Josse Bade, 7 mai-31 octobre 1512, 4 tomes in-f°; Renouard, 284, III, p. 94-97. L'ouvrage fut dédié à Michel Boudet, évêque de Langres; la dédicace est datée du Collège de Navarre, 31 oct. 1512.

le patronage du Dominicain ¹ ; Merlin, dans une longue apologie dédiée au grand maître de Navarre, Louis Lasserre, et à Pierre Duval, directeur des étudiants du collège, s'efforça de démontrer que jamais Origène n'avait dévié de la vérité, et que, si l'on peut relever dans ses livres plusieurs propositions erronées, des interpolateurs malveillants les y ont introduites ². Merlin, du reste, se montra médiocre éditeur. Le *Περὶ ἀρχῶν*, était encore inédit ; il ne donna, d'après l'unique manuscrit de Sorbonne dont il disposait, qu'un texte insuffisant de la version mutilée de Rufin. Pour les autres ouvrages, il se contenta de suivre ses précurseurs italiens ³. Mais son admiration d'Origène exégète et théologien, de la philosophie de Pythagore et de Platon, des doctrines savantes de Pic de la Mirandole, son désir d'une restauration de la cité chrétienne, le classaient, malgré la médiocrité de son style et la confusion de sa pensée, parmi ceux qui, de loin, suivaient Érasme et Lefèvre. Dans une édition de saint Cyprien dédiée, le 1^{er} novembre 1512, à Louis Ruzé, conseiller au Parlement et ami intime de Budé, Robert Fortuné se contenta de suivre, en élève des savants d'outre-monts, les éditions vénitiennes de 1471 et 1483 ⁴.

1. Lettre de Josse Bade à Guill. Petit, 19 oct. 1512 ; tome IV, v^o du dernier f^o ; publiée par Renouard, p. 96-97. in-f^o. — Il affirme que les hérétiques ont introduit volontairement leurs erreurs dans les ouvrages d'Origène, et renvoie à l'Apologie de Merlin.

2. Tome III, v^o du titre : *Epistola nuncupatoria Jacobi Merlini in Apologiam Origenis...* ; *Apologia*. Il s'efforce de démontrer trois propositions : 1^o Quod Origenes pie ac sancte vixit ; 2^o Sicut non permittit Deus hominem tentari supra id quod potest, ita non permittit hominem in aliquod erimen prolabi qui efficaciter non vult cadere... ; 3^o Origenem non asseruisse aliquem vel aliquos errores eum proposito fallendi Ecclesiam Christi : quia non est verisimile eum qui recte vixit... in tantam fuisse prolapsus miseriam. Chaque proposition est démontrée à l'aide d'un certain nombre d'articles.

3. *Origenis Opera*, ed. Ch. Delarue, Paris, 1733-1759, 4 vol. in-f^o ; I, p. VI-VII. Merlin publia, pour la première fois, le *Περὶ ἀρχῶν* dans la traduction de Rufin, d'après un ms. de la Sorbonne ; Delarue signale ses erreurs de lecture. — Le *Contra Celsum* avait paru à Rome en 1481, in-f^o (Hain, 12078), par les soins de Cristoforo Personà ; Merlin suivit cette édition médiocre ; les *Homélies* avaient paru à Venise en févr. 1503, chez Alde Manuce, dédiées à Egidio de Viterbe (Panzer, 282, VIII, Venise, 193). — Bibliographie dans H. R. EP³, 158, art. *Origenes*, par E. Preuschen.

4. *Beatissimi Cecilii Cypriani Carthaginensium praesulis oratoris verbiq; divini praeconis eloquentissimi ac trini uniusque Dei proclamatoris vehementissimi opera...* ; B. Rembolt et Jean Waterloes, 13 nov. 1512, in-4^o ; Panzer, 282, VII, 512. — Louis Ruzé, conseiller au Parlement depuis 1511, ami intime de Budé, devint lieutenant civil de Paris ; Delaruelle, 407, p. 10. Dans la préface, datée du collège de Plessis, 1^{er} nov., il annonce que Guill. Petit songe à publier les écrits de Pierre de Blois. Après la préface viennent quelques distiques d'Aléandre à la louange des imprimeurs. Pour l'histoire des éditions anté-

Lefèvre et Bouelles étudiaient maintenant la Bible ; mais tous deux cherchaient auprès des mystiques et des philosophes illuminés l'intelligence profonde de la lettre obscure. Bouelles relisait les Évangiles ; il acheva dans la maison de François de Hallewin, évêque d'Amiens, un commentaire du texte de saint Jean ¹ ; il rédigeait un commentaire de l'oraison dominicale, montrait comment chaque verset correspond aux attributions de chacun des chœurs de la hiérarchie céleste décrite par Denys ² ; il composait une biographie de Raymond Lulle dont il s'efforçait de définir, d'après Lefèvre, l'œuvre de polémiste et de mystique ³. Si, le 13 août, il terminait un traité sur les éléments de la Physique, s'il traduisait en français sa *Géométrie* ⁴, la science des formes comme celle des chiffres ne lui offrait que des symboles. En octobre, à Paris, il rencontra sans doute Aléandre ⁵ ; il discuta longuement avec Budé sur le sens caché des nombres ⁶ ; il écrivit pour Lefèvre une dissertation

rieures : Rome, 1471 ; Venise, 1471 ; Memmingen, 1477 ; Deventer, 1477 ; Venise, 1483 ; Paris, 1500 (*De cardinalibus Christi Operibus*), et pour la description de l'éd. de 1512, v. *S. Thascii Caecilii Cypriani Opera omnia*, éd. W. Hartel, Vienne, 1868-1871, 3 vol. in-8° : t. III, p. LXX-LXXVII. — Sur saint Cyprien, évêque de Carthage, mort en 258, bibliographie dans H. R. E³, 158, art. *Cyprianus*, par K. Leimbach.

1. Bouelles, 398 : *Commentarius in primordiale Evangelium divi Johannis* : dédié à Charles de Genlis, évêque de Noyon ; achevé le 23 juin 1511, à Amiens.

2. Bouelles, 397 : *Dominica Oratio tertrinis ecclesiasticae iherarchie ordinibus particulatim attributa et facili explanata commentario* ; achevé le 7 juillet 1511.

3. Bouelles, 398, f° 34 r°-40 v° ; réimprimé dans *Acta Sanctorum*, 131, Juin, V, 31, p. 668-673 ; achevé à Amiens, le 27 juin 1511 ; f° 40 v° : Hunc Remundum Faber noster (presentium philosophantium facile decus) nimirum veneratur et amat ; mirifice doctrinam ejus effert, libros complectitur... Virum denique ipsum ut sanctum colit.

4. *Cy commence le livre de l'art et science de géométrie avec les figures...* : Henri Estienne, 30 sept. 1511, petit in-4° goth. ; Brunet, 285, I, col. 1188. — *Physicorum Elementorum... libri X* (399) ; achevés à Carlepont, chez l'évêque de Noyon, Charles de Genlis, et dédié à Jean Olivier, abbé de Saint-Médard de Soissons ; Renouard, 284, II, p. 221-222.

5. Horawitz, 469, lettre 4, p. 29 ; Aléandre à Hummelberg, Orléans, 20 mai 1511 : Carolum Bovillum, quem tantum de facie non novi, plurimum salutabis...

6. Bouelles, 398, f° 47 v°-50 r° ; lettre à Budé, 8 oct. 1511 ; il y résume une longue discussion qu'ils ont eue récemment sur le sens symbolique des nombres. C'est sans doute vers cette date que se place la visite à Lefèvre et à Bouelles que Jérôme de Pavie, chanoine de Saint-Augustin, raconte dans une lettre à Symphorien Champier, datée d'Asti, 24 mai 1514, et environ trois ans après son voyage en France (*Duellum*, 421, aiii v°) : Progedior ultra in Franciam ad Fabrum Lutetiae in amoeno caelo commorantem. Convenio virum ; contemplor ; alloquor ; amplexor ; simulque ab ipso humanissime recipior atque deosculor. Adstabat illi circumque fovebat latus Carolus quidam juvenis elegantissimus satis liberali forma studiorum ipsius Fabri sectator et alumnus ; quem quasi putasses alterum Alchybiadem Socratis, Platonis Dionem aut Aristotelis Theophrastum. Deus bone quanta tunc gestiebam effrena laetitia ! Narrabam

sur la connaissance intellectuelle ¹. Les ouvrages composés dans le courant de l'année parurent, avec une importante collection de ses lettres, de septembre à décembre ².

Lefèvre terminait son commentaire de saint Paul ; mais, pour préparer les lecteurs à recevoir et à comprendre la pensée religieuse de l'apôtre, il publia, le 3 août, l'un des livres mystiques dont il avait goûté la profondeur aux pays rhénans, les *Noces spirituelles* de Ruysbroek ³. Il offrit l'ouvrage à un ami inconnu, sans doute novice en quelque Chartreuse ⁴.

Il vantait de nouveau l'observance monastique, méprisée d'Érasme, la fuite du monde et le renoncement aux biens terrestres, l'union de l'âme avec Dieu, but de la vie contemplative. Cette union, écrivait-il, peu la connaissent, car elle ne s'accom-

illis ardorem meum, peregrinationes, labores, discrimina atque iter assumptum... Joeundabatur una mecum senex doctissimus sic in cunctis plus quam credi possit dulcissimus atque humanissimus hospes, asserens se et aliquando ad nos in Latium, etc. (V. texte cité, p. 136, n. 1, où Lefèvre raconte sa visite à Pie, à Ficin, à Politien, à Ermolao). Puis ils parlèrent de Champier et de sa connaissance du platonisme, des doctrines hermétiques, de l'accord du platonisme et de l'aristotélisme : — Et cum is Aristoteli plurimum favcat, in nullius tamen juratus verba magistri ita miscebat interdum platonica quaedam cum peripateticis, ut suis quemque propriis haud defraudaret laudibus. Sic autem utriusque philosophorum est addictus, ut neque platonieus neque peripateticus appellari gaudeat : sed apostolicus totus fideique symistes totus exundat in doctrina sacra, totus exuberat, totusque raptatur ad Dionysii ipsius ambrosiam, ad sacros illius nectaris fontes ; necnon ad Hierothei divinos amores... Meque iterum amplectens atque deosculans... : Memor (inquit) sis nostri in orationibus tuis, Hieronyme fili.

1. Bouelles, 398, f° 50 v°-52 r°. — Le 13 oct. il écrit à Josse Bade sur la situation et les antiquités de Saint-Quentin (f° 52 r°-53 r°).

2. *Géométrie* ; v. p. 620, n. 4. — *Dominica oratio...* (397) ; Jean Petit, 8 oct. 1511 ; la dédicace en fut offerte par Bouelles au sorbonniste Adrien Gêmeau, éditeur de la *Parisiensis Parvi* en 1504. — *Commentarius in ...Evangelium d'vi Joannis ; Vita Remundi...* ; *Philosophice aliquot Epistole* (398) ; Josse Bade, 3 déc. 1511 (Renouard, 284, II, p. 220-221). Les lettres sont adressées à Jean de Ganay, à Budé, Lefèvre, Josse Bade, chanoine de Saint-Quentin Nicolas de Sainetz, professeur à Amiens, Gilbert, ermite dans la forêt de Livry, et ami de Lefèvre (Amiens, 25 juin 1511, f° 55 r°), Jean Caron, chanoine de Noyon, Barnabé Burreck, abbé d'Engelberg, Nicolas Grambusius, théologien, Jean Pelletier et François de Hallewin. Les plus anciennes datent d'oct. 1508 ; la plupart sont de 1511. — *Physicorum Elementorum... Libri decem* (399) ; Josse Bade, 15 déc. 1512, in-4° ; Renouard, II, p. 221-222. — Clichtowe, en 1512, réédite les *Épîtres* de saint Paul et les *Épîtres Canoniques* (382²).

3. Lefèvre, 369 : *Devoti et venerabilis patris Joannis Rusberi... de Ornatu Spiritualium Nuptiarum libri tres...* ; Bibl. Nat., Rés. D 5826 bis.

4. Jacobus Faber Remundo suo. Ce Raymond ne peut être Raymond Boucher ou Bouverche, jurisconsulte, auquel Bouelles, le 18 janvier 1509/10, avait dédié son *De mathematicis supplementis* (396, f° 192 v°), et le 27 juin 1511, sa *Vie de Raymond Lulle* (398, f° 34 r°). Le ton de la préface montre qu'elle est adressée à un moine. Les Chartreux y sont particulièrement loués. — La salutation finale : Vale pietate proficiens, peut convenir à un novice.

plit pas sans inspiration mystérieuse et sans visite divine. Mais il n'existe aucun ordre religieux dont quelque membre n'en éprouve ou n'en ait éprouvé la douceur, surtout dans les couvents qui suivent la discipline de la solitude et d'une règle rigoureuse ¹. Il défend l'auteur des *Noces spirituelles* contre les critiques de Gerson, qui lui reproche ses erreurs dogmatiques et son ignorance du latin. Il invoque le témoignage de Thomas de Kempen, l'irréprochable ², vante l'expression élégante et riche de Ruysbroek, sa connaissance de la nature, de l'astronomie, de la médecine, de la théologie. Loin de le blâmer d'avoir écrit en flamand, il affirme qu'un lettré peut composer en langue vulgaire des ouvrages précieux ³. Peut-être en 1510, à Cologne, chez les Frères de la Vie Commune, avait-il compris l'efficacité des livres de propagande, rédigés, selon la pensée de Gérard Groote, pour l'édification des simples. Et déjà Lefèvre commençait à regretter que les fidèles ne pussent comprendre les prières latines du culte catholique, l'Évangile ou l'Épître dont le prêtre, à la messe, récite le texte mystérieux ⁴.

*
* * *

L'édition de saint Paul, le livre auquel il confia toute sa science de philologue, toute son expérience de la vie religieuse, toute sa doctrine théologique, parut à Noël ⁵. Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève, en reçut la dédicace. Les Épîtres y précèdent quatorze livres de notes grammaticales et de commentaires. Dans la première partie, chaque page présente deux colonnes inégales ; la plus large contient la Vulgate, l'autre une version rédigée par Lefèvre d'après le grec et modestement

1. V^o du titre : Et nullam esse puto particularem religionem in qua etiam non sint aut fuerint aliqui qui nonnihil hujus dulcedinis perceperint, et maxime quae magis solitaria abstracte arcte sunt. Non igitur ultimas partes ad hanc contemplativae vitae sublimitatem Cartusiorum et Celestinorum esse crediderim...

2. aii : Quae res si inculpatae vitae viri Joannis Quempisii devota opuscula legis te minime latere poterit. — Il s'agit évidemment de Thomas de Kempen.

3. *Ibid.* : Nam et litteratissimus quisque vernaculos aedere potest libros longe forsitan melius quam illitteratus... Lege ergo securus quae et ipse Gerso securus legisset et etiam delectabiliter.

4. Ces regrets se manifestent dans le Commentaire de saint Paul ; v. p. 633, n. 3.

5. L'ouvrage fut achevé d'imprimer circa Natalem dominice nativitatis... (f^o 262 r^o).

imprimée en caractères plus petits. La préface explique les raisons de cette nouveauté, qui pouvait passer pour une extrême hardiesse. Lefèvre refusait d'attribuer la Vulgate à saint Jérôme¹. S'il ne respectait pas aveuglément les doctrines modernes, il n'osait mettre en doute la science des maîtres des premiers âges, et ne pouvait supposer, comme l'admit plus tard Luther, qu'un Père de l'Église fût un traducteur inexact. Il crut devoir, en une Apologie, démontrer, contre la réalité historique, que saint Jérôme n'a pas rédigé la version connue sous son nom². Du reste, occupé à publier Ruysbroek, à rassembler les ouvrages de Cusa, à préparer l'édition d'Hildegarde, d'Élisabeth et de Mechtilde, Lefèvre n'eut pas le temps d'établir correctement le texte de la Vulgate, ni d'écrire une version précise de l'original : il nous laisse ignorer les manuscrits latins qu'il a consultés, ne signale jamais aucune diversité de lecture. Sa traduction ne tente d'améliorer la Vulgate que sur les points où elle s'éloigne trop du grec, et surtout dans les dernières Épîtres ; les corrections dont il rend compte dans la partie grammaticale du commentaire sont parfois injustifiées ou malheureuses³. D'autre part Lefèvre manque d'esprit critique ; il n'élève aucun doute sur l'authenticité d'aucune lettre ; il accueille avec son indulgence habituelle de médiocres apocryphes, l'Épître aux Laodicéens⁴,

1. A ii r^o : Nonnulli etiam forte mirabuntur non parum quod ad tralationem Hieronymi intelligentiam graccam adjicere ausi fuerimus...

2. A ii v^o : Apologia quod vetus interpretatio Epistolarum beatissimi Pauli quae passim legitur non sit tralatio Hieronymi. — Lefèvre, aiii v^o, parle d'une traduction de Job, rédigée par saint Jérôme, qui n'est pas reconnue par l'usage ecclésiastique, et qu'il a trouvée en un lieu « ubi vetusta in acervum nullo ordine conjuncta volumina annosa conficiebat caries ». Il a chargé Jean Solidus de la copier. Il s'agit probablement de la révision que saint Jérôme, avant la *Hexapla* d'Origène, fit, après 390, de sa version de Job. Conservée dans de rares mss., cette traduction fut publiée pour la première fois en 1693 par J. Martianay, au 1^{er} vol. de sa grande éd. de saint Jérôme (Paris, 5 vol. in-f^o, 1693-1706) ; v. H. R. E³, 158, art. *Bibelübersetzungen (lateinische)*, par F. Fritsche, revu par E. Nestle, p. 39. — Les historiens admettent que la traduction du Nouveau Testament est de saint Jérôme.

3. Richard Simon, 159, c. 21, p. 240-241 ; Graf, 376, p. 23-24.

4. F^o 188 r^o : Epistola quam misit Paulus ad Laodicenses inter epistolas ejus nunc non continetur. Verum unam titulo Pauli ad Laodicenses insignitam quatuor in locis reperi : primum Patavii in coenobio Sancti Joannis de Viridario ; Coloniae apud fratres communis vitae ; et apud Parisios in bibliothecis Eduana et Sorbonica. Quam quia nisi pietatem continere consexpi nichil etiam fuerit a pietate alienum si eam hoc in loco inseramus, ut qui fuerint studiosi Pauli (debent enim Christiani omnes) legant et etiam consolentur legentes. — La lettre aux Laodicéens, qui se trouve dans de nombreux mss. du vi^e au xv^e siècle, semble la traduction défectueuse d'un texte grec ; elle est fabriquée de phrases et de mots empruntés aux Épîtres authentiques, surtout à l'Épître aux Philippéens. L'intérêt doctrinal en est médiocre. La date reste

deux livres attribués au pape Lin sur la passion de saint Pierre et de saint Paul¹. Il intercale, entre l'Épître à Philémon et l'Épître aux Hébreux, la correspondance prétendue de Sénèque et de l'Apôtre, dont la platitude et l'indigence auraient dû lui sauter aux yeux².

Mais le commentaire doctrinal conserve les qualités auxquelles les paraphrases d'Aristote devaient leur succès et leur action. Sans employer le vocabulaire abstrait et barbare des théologiens, sans poser à propos de chaque verset des questions stériles, sans tromper les esprits par le faux appareil des divisions et des subdivisions scolastiques, qui introduisaient dans la dispute une netteté factice et n'aidaient pas à découvrir une idée, Lefèvre se contente d'expliquer en termes simples, d'après le texte, la pensée de saint Paul, et de marquer en de précises formules l'enchaînement des principes et l'ordonnance du système. Parfois, plus soucieux de clarté que l'Apôtre, il s'efforce péniblement à trouver

difficile à fixer ; la lettre peut avoir été composée du II^e au IV^e siècle (Harnack, **169**, I, p. 33-37 ; II, I, p. 702 ; Bardenhewer, **170**, I, p. 459-462). — L'épître avait été publié à Paris, le 16 février 1509/10, avec l'*Exposition* de saint Bruno sur saint Paul, probablement par un Chartreux ; Lefèvre ignorait cette édition. V. p. 472, n. 2.

1. F^o 263 r^o : ... Hae siquidem apostolorum passiones raras sunt inventu ; praesertim ea quae Petri est. Nam plurimis lustratis bibliothecis etiam vetustissimis una et altera vix unquam occurrit. Et primum eam comperi in perustato codice bibliothecae coenobii Majoris Monasterii... Ea quae est Pauli crebrior est : sed plurimis in locis admodum mendis scatens viciata ac sine ullo auctoris praefixo titulo passim occurrens. Utramque igitur ad castigatiora exempla (*sic*) recognovi... — *Ibid.* : Lini episcopi de passione Petri tradita Ecclesiis orientalium et deinde in latinum conversa liber primus ; — f^o 266 r^o : Lini Episcopi de Passione Pauli tradita Ecclesiis orientalium et deinde in latinum conversa liber secundus ; fin f^o 268 r^o. — Le *Martyrium Petri Apostoli*, adaptation latine d'une partie des Πρῶταις Πίστορας, rédigées par les gnostiques vers la seconde moitié du II^e siècle, peut avoir été composé à Rome vers le VI^e siècle (Bardenhewer, **170**, I, p. 417 ; Harnack, **169**, I, p. 131-134). — La *Passio Sancti Pauli Apostoli*, adaptation d'une partie des Πρῶταις Πιστορας rédigées par les catholiques dans la seconde moitié du II^e siècle, dut paraître vers la même époque que le *Martyrium Petri* (Bardenhewer, *ibid.*, p. 423 ; Harnack, *ibid.*, p. 128-131 ; II, I, p. 493). L'édition de Lefèvre est la première.

2. F^o 226 v^o-230 r^o. — Il conclut, f^o 229 v^o, que Sénèque ne fut jamais chrétien : Nunquam tamen ad veram Christi lucem pervenisse arbitror, nec spiritus accepisse regenerationem, quamvis Pauli et Christi amator fuerit et admirator... Martyres Christi potius imitari debuit quam aut Lucretie aut Catonis miserabile fatum. — Cette correspondance contient huit courtes lettres de Sénèque et six réponses de Paul ; elles sont remarquables par la pauvreté de leur contenu et leur style barbare. Saint Jérôme (*De Vir. ill.*, c. 12) cite une correspondance de Sénèque et de saint Paul ; s'il s'agit des lettres que nous possédons, elles remonteraient par suite au moins au IV^e siècle. Quelques historiens ont pensé que la correspondance connue de saint Jérôme a disparu et que les quatorze lettres ont été fabriquées au Moyen-Age. On sait que personne ne soutient plus la thèse d'après laquelle Sénèque aurait eu des tendances chrétiennes (Bardenhewer, **170**, I, p. 467-471). L'édition de Lefèvre est la première.

une suite logique dans le développement heurté et passionné des Épîtres¹. Jamais il n'invoque l'autorité des oracles de l'École. Il ne cite que les Pères, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome, et parmi les mystiques Richard de Saint-Victor ; mais le plus souvent il ne suit aucun guide. Sa méthode reste celle qu'il a définie dans la préface du Psautier. Il n'admet pas que tout passage de la Bible renferme le quadruple sens défini par les docteurs ; on peut en certain cas étudier la lettre, en tel autre, rechercher l'allégorie, la tropologie ou l'anagogie ; l'absurde est de croire que tout passage renferme les quatre sens et d'appliquer par exemple les procédés de l'interprétation allégorique à des versets qui ne contiennent pas de figures². Mais, en réalité, l'Écriture n'a qu'une signification profonde, à la fois littérale et spirituelle. Pour la concevoir toute entière il faut saisir l'intention de l'Apôtre, entrer en communion avec son esprit. Qui n'y parvient pas se contente d'une intelligence judaïque et formelle. Lefèvre avait dit, en 1509, que ceux-là seuls pénétrèrent la doctrine cachée, qui, après avoir exactement étudié la lettre, s'abandonnent à l'inspiration divine³. Depuis qu'il a relu les Épîtres, il voit dans l'acte mystérieux par lequel la pensée suprême éclaire l'esprit humain une des démarches de la grâce⁴.

Lefèvre inscrit en épigraphe de son livre cette parole de l'Apôtre : « *Vivo ego, non jam ego, quod autem vivo in carne,*

1. Sur les caractères généraux du Commentaire de Lefèvre, v. Graf, 376, p. 24 et suiv. — Richard Simon, 160, p. 488-503, étudie plutôt le Commentaire des Évangiles.

2. *Gal.*, IV, 23, f^o 159 r^o : Non quod ubique hi quatuor sensus sint requirendi... ; sed in iis quae dumtaxat requirunt litteralem sensum, requiramus litteralem ; quae allegoricum, et quae dicuntur ad mores tropologicum ; quae autem divinam et transcendentem requirunt intelligentiam, in illis anagen requiramus et divinam resurrectionem... Ergo haec non confundamus, sed iis qui requirunt litteram, litteram tribuamus, quae allegoriam, allegoriam, quae utrumque tribuamus utrumque... Qui hoc facit, obscurum deducit ad lucem ; qui vero illud, lucem devolvit ad tenebras.

3. Préface du *Psautier*, v. p. 515.

4. Préface des *Epistolae*, aii r^o : Igitur in talibus non mentem ipsam, non humanum artificem (quisquis is tandem sit) quem Deus suum delegerit instrumentum, attendere oportet ; sed praecipue caelestem indultum ipsumque divinum indultorem. Quapropter te... et omnes... oratos esse velim non tam Paulum ipsum quam Pauli gratiam et gratiae indultorum attendant... ; sed intelligere debent desuper una fecundantem virtutem verumque agnoscere autiliorem agnitumque sequi quanta valebunt animi puritate atque pietate... ad eum enim his solis acceditur passibus qui omnia operatur in omnibus... Qui intelligent has Epistolas esse Dei donum, et quod adjectum est, esse Dei donum, proficient ; et ii non ex se, sed ex gratia proficient...

*in fide vivo filii Dei*¹. » Il revenait à saint Paul après avoir parcouru tout le cycle de la spéculation contemplative, suivi, sur les traces de Denys et de Lulle, des Victorins et de Ruysbroek, les voies par lesquelles l'âme humaine s'élève au degré dernier de perfection et de connaissance où sa propre activité se confond avec l'activité divine. Maintenant la doctrine paulinienne de la grâce lui offrait la plus simple et la plus haute mystique. Il pouvait écrire désormais qu'il sentait le Christ vivre en lui, que lui-même déjà se sentait vivre presque en Dieu. « Nous tous qui sommes morts au péché, vivifiés par la grâce, mystiquement ressuscités, nous faisons partie du corps du Christ, et déjà nous sommes assis auprès de lui invisiblement à la droite du Seigneur. Si nous vivons dans la chair, mais non selon la chair, si nous luttons contre la chair, le monde et les esprits des ténèbres, ne doutons pas que déjà nous ne soyons avec les anges et les saints déjà présents à la droite du Père. Ne croyez pas qu'il y ait deux Églises, l'une au ciel et l'autre sur la terre ; elles ne font qu'une : le Christ n'a pas deux corps, mais un seul corps, deux esprits, mais un seul esprit. Et si nos yeux charnels ne peuvent contempler ces saints et admirables spectacles, bienheureux du moins ceux auxquels il est donné de les apercevoir en esprit². »

Ainsi Lefèvre lit saint Paul en mystique, passionné de vie intérieure, non en théologien dogmatique et en logicien. Par goût et par tempérament, il évite de s'attarder sur les parties sombres du paulinisme, sur la théorie du péché originel, ne tente pas d'en déduire, comme saint Augustin, qui lui reste peu

1. Titre. — Cf. *Phil.*, II, 6, f^o 175 v^o : Cum aliquid boni volumus, maxime quod divinum et spirituale est, et operamur voluntatem illam executioni demandantes, Deus est qui voluntatem illam et actum effectumque pro beneplacito suo in nobis operatur : nos autem Dei instrumentum sumus... Deus igitur et voluntatem et energiam actumque ac operationem in spiritualibus operatur.

2. *Eph.*, II, 5, 6, f^o 164 v^o-165 v^o : Nam quicumque mortui sumus peccatis, gratia vivificati et mystice resuscitati de corpore Christi sumus, et jam in mysterio sedentes cum eo in dextera patris... Neque putemus, si adhuc in carne vivimus sed non secundum carnem, si adhuc contra mundum carnem et aereos spiritus militamus, nos non esse cum angelis et sanctis omnibus in eodem corpore et spiritu sancto vivere et jam in dextera patris praesentatos ac praesentes. Procul dubio sumus. Neque credas duas esse Ecclesias eorum qui sunt in caelis et in terra. Non sunt duae sed una. Nam non duo Christi corpora, sed unum, non duo spiritus sed unus spiritus. Et si haec oculis carnalibus videre non possumus, beati tamen qui spiritu tam sancta et admirabilia spectacula videre possunt.

familier, les conséquences extrêmes. Il admet que la vertu purement humaine des païens, morale et non spirituelle, reste sans valeur aux yeux de Dieu ¹. Il croit pourtant que les plus sages d'entre eux seront sauvés ². Pareillement, de la nécessité de la grâce pour le salut et de la prescience divine, il ne conclut pas, comme plus tard Calvin et les Jansénistes, à la prédestination des élus et des damnés. Il essaie de concilier l'action de la grâce et le libre arbitre, et n'abolit pas l'autonomie de la volonté humaine ³. Avec quelque incertitude, il insiste parfois sur la liberté, parfois sur l'irrésistible attraction divine, sans adopter ni la thèse que soutiendra Luther, ni l'attitude qu'Érasme choisira.

Mais en cette fin de l'année 1512, où deux conciles rivaux discutaient de la réforme, après les efforts de Maillard, de Standonck, de Raulin pour réveiller la piété des fidèles, restaurer la discipline cléricale et régulière, nulle question n'était plus grave que celle du culte et des pratiques. Érasme, dans l'*Enchiridion*, avait déjà développé, d'après l'Épître aux Galates, la théorie de l'inutilité des œuvres, et, dans l'*Éloge*, raillé les croyances superstitieuses, les cierges allumés devant les statues de la Vierge et des saints, les dévotions vulgaires, les pèlerinages, les observances monastiques ⁴. Lefèvre, enclin à rechercher le sens symbolique des actes matériels, jugeait encore le culte romain compatible avec le culte spirituel, si les fidèles vivaient réellement en esprit. Aussi ne tira-t-il pas du texte de saint

1. 2 *Cor.*, v, 25, f^o 141 r^o : Sed adde : qui ante regenerationem secundum virtutes viveret et vicia omnia declinaret, nonne secundum spiritum viveret ? Nequaquam... Ergo virtutes illae spirituales non sunt, sed sunt morales, sed humanae et quales philosophi praedicant, non quas sancti theologi celebrant. Theologos appello Petrum Paulum Joannem reliquos apostolos, insignes eorum discipulos Dionysium Hierotheum et similes, qui in luce spiritus divini viderunt et lucem spiritus humani non contempserunt, sed hanc illius contemplatione parvi fecerunt.

2. *Ro.*, II, 15, f^o 72 r^o : Tales inquam credere salvandos fore neque divina pietate (cujus misericordia plena est terra) indignum neque apostolicae sententiae adversum...

3. *Ro.*, IX, 82, f^o 90 r^o.v^o : Unicuique datur arbitrium ad duo, ad misericordiam et ad justitiam... Sed dices : si Deus cujus vult miseretur et quem vult indurat, quid igitur amplius accusantur indurati ?... Immo cur puniuntur, cum id sint quos Deus vult ? Hoc argumentum impietatis est et audientium insurgere contra Deum factorem suum et dicere : cur nos sic fecisti ? Et deterret Paulus rudes et stultos ab hujusmodi impia contra Deum contentione. Nam sapientes et probos non oportet qui tales cogitatus non admittunt aut continuo enecant tanquam venenosos serpentes. Sunt enim afflatus serpentis antiqui...

4. V. p. 607-608.

Paul les conclusions négatives qu'Érasme, précurseur de Luther, avait formulées depuis huit ans. Ce ne fut pas dans l'Épître aux Galates, nettement antijudaïque, qu'il étudia la doctrine des œuvres. Il accompagna d'un bref commentaire tous les passages qu'Érasme avait déjà relevés, que Luther allait développer avec sa rude éloquence, sans déduire, comme Érasme et plus tard Luther, du *Vos autem in libertatem vocati estis*, la liberté chrétienne qui ne doit plus se plier aux servitudes de la vieille loi. Plus volontiers que l'Épître aux Galates, il étudia l'Épître aux Romains, celle où la pensée de l'Apôtre se montre la plus conciliante et la plus apaisée, où s'accorde l'idéal paulinien d'une religion spirituelle et l'idéal des Judeo-Chrétiens, fidèles aux cérémonies de l'ancien culte ¹.

Les œuvres ne suffisent pas à nous sauver ; sinon, la justification nous serait due, et nous ne l'obtiendrions pas de la grâce divine ². Pourtant, nous ne les accomplissons pas en vain. Elles attirent la grâce, la retiennent et l'augmentent ³. « Car la foi seule, pas plus que les seules œuvres, ne mérite le salut. Les œuvres préparent et purifient ; la foi nous ouvre l'accès de Dieu ⁴, qui seul nous justifie et nous absout. Les œuvres nous rendent meilleurs, la foi nous convertit, la justification nous illumine ⁵. Il y avait autrefois deux sectes : les uns plaçaient leur confiance dans les œuvres, et les croyaient suffisantes à nous justifier ; les autres ne comptaient que sur la foi et ne se souciaient pas des œuvres. Jacques réfute les derniers, Paul les premiers. Ne placez votre confiance ni dans la foi, ni dans les

1. Le Commentaire de l'Épître aux Galates est plus faible et sensiblement moins développé que celui de l'Épître aux Romains ou des Épîtres aux Corinthiens.

2. *Ro.*, iv, 30, f^o 76 v^o : Si hoc modo quis ex operibus justificaretur, justificatio debitum esset et non esset Dei donum et gratia... Nam gratia sine quocumque debito claritum donum est ; at qui dicit justificationem debitam esse omnem a Deo aufert gratiam...

3. *Ro.*, iii, 28, f^o 75 r^o : At fortasse dicit quispiam : Si non justificamur ex operibus legis : ergo frustra operamur. Nequaquam frustra. Nam si non operamur ubi adest operandi facultas ac oportunitas, perdimus justificationis gratiam, et multo magis si contraria et vitiosa operamur : operandum igitur est quodecumque bonum possumus etiam instanter, ut justificationem retineamus, et non solum retineamus, sed etiam augeatur in nobis...

4. *Ibid.* : Neque fides neque opera justificant, sed praeoperandum, quandoquidem unus est Deus qui justificat... Opera igitur sunt ut praeoperandum et purgantiam viam ; fides autem ut terminus et aditus quidam divini ingressus.

5. *Ibid.*, iii, 29, f^o 76 r^o : Purgant igitur opera legis, fides convertit, justificatio illuminat.

œuvres, mais en Dieu ; cherchez d'abord la foi, selon les conseils de Paul, ajoutez-y les œuvres d'après le conseil de Jacques : elles sont les signes d'une foi vive et suffisante ; le manque d'œuvres est le signe d'une foi paresseuse et morte. Qui comprendra ainsi, comprendra selon l'esprit et conciliera les doctrines des deux apôtres ¹. »

Sur ces principes, Lefèvre fonde sa conception des cérémonies et des pratiques. Il ne rejette aucun des usages du culte romain, admet la vénération des reliques ², les pèlerinages ³, le culte des Saints et de la Vierge ⁴ ; mais il condamne ceux qui attribuent aux cérémonies un pouvoir magique, et prêchent devant les simples une piété formelle, contraire au sens profond de la doctrine chrétienne. « A quoi bon jeûner de nouveaux carêmes, accorder sa confiance à de menues prières dont on ignore l'auteur, et négliger les observances apostoliques ? Pourquoi se faire vêtir d'un froc au moment de la mort, alors qu'on a toujours vécu sous l'habit séculier ? Le Christ n'ordonne rien de tel ; il nous enseigne de n'attendre notre salut que de la grâce divine, et non de nous fier à des pratiques plus superstitieuses peut-être que religieuses » ⁵. Ceux qui se frappent de verges,

1. *Ibid.*, III, 29, f° 76 r° : Duac sectae olim erant. Prima confidentium in operibus, ut quae, sententia eorum, sufficerent ad justificandum. Secunda confidentium in fide, nichil opera curantium. Hanc confutat Jacobus apostolus, illam Paulus. Et tu (si spiritu sapiens) neque in fide neque in operibus sed in Deo confide ; et primas partes assequendae a Deo salutis fidei tribue ex Paulo, et opera fidei adijunge ex Jacobo ; sunt enim signum vivae et fructiferae fidei. At carentia operum signum fidei ociosae et mortuae... Qui hoc modo intelligit spiritualiter intelliget, et utrumque apostolum conciliabit, ante suam etiam conciliationem conciliatum.

2. *Tit.*, I, 3, f° 220 r° : Verum in plerisque locis reliquiae martyrum imo sacrosanctum Christi corpus quod unicum Sanctum Sanctorum est sine honore jacet...

3. *Hebr.*, VI, 22, f° 240 v° : il admet les pèlerinages comme signes de la pénitence. V. p. 630, n. 4.

4. *I Cor.*, II, 74, f° 122 v° : Virgo illa beatorum beatissima supra omnes spirituales tam viros quam mulieres solo Christo excepto... — Il condamne ceux qui n'admettent pas l'Immaculée Conception ; *Ro.*, VII, 58, f° 85 r° : Qui sic credunt ex parte benedictionis credunt... Qui vero secus oculos in tenebris maledictionis figunt. Et haec Virgo benedictionis filia et omnis benedictionis mater, futurum videns ut nonnulli contra benedictionem ejus infoelix problema agitent, paulo antequam id accideret praevent, benedictam conceptionem suam per anghum celebrari indicans, multa benignitate ad salutem multorum infausto errori qui futurus erat occurrens, qui ut turbo multos esset impliciturus. Et factum memoriae mandavit Anselmus vir sanctus fidelis Cantuariensium antistes.

5. *Ro.*, XVI, 135, f° 104 v° : Videant ne hac tempestate nonnulli fortasse sint stultam pietatem populo praeter Christi doctrinam inducentes. Quid mihi quadragesimas novas jejunare et legitimam solvere ? Quid oratiunculis fidere

et comptent davantage sur les œuvres de leur pénitence que sur la miséricorde du Sauveur¹, ignorent que les macérations, les jeûnes, les cilices, les disciplines, les pèlerinages épuisants, ne peuvent satisfaire pour nos péchés. « Sinon, fallait-il que le Christ mourût ? »² Pourtant Lefèvre ne nie pas, comme Érasme, la vertu de l'ascétisme. « Les abstinences, les veilles, la nudité, la pauvreté, les souffrances, devons-nous donc, demande-t-il, les compter pour rien ? Je ne le dirai pas ; elles servent à prévenir la révolte de la chair³ ; elles sont les signes de la pénitence⁴. Ainsi l'Apôtre se châtiait ; il n'espérait pas son pardon de ces châtiments ; il l'espérait de la grâce du Christ »⁵. Les observances n'ont donc nul mérite par elles-mêmes et ne valent que par l'esprit dans lesquelles nous nous y soumettons. Si l'Église, à certaines époques, nous ordonne le jeûne, il faut jeûner, car il est juste de lui obéir ; pourtant le royaume de Dieu consiste non dans ces pratiques, mais dans l'acceptation de la loi qui nous ordonne de les accomplir⁶. De même, la vie claustrale n'est qu'une gymnastique de l'âme ; quelques-uns se privent de nourriture et de boisson et croient accomplir une bonne œuvre ; or le royaume de Dieu consiste, non dans l'usage ou la privation des mets ou des boissons, mais dans la justice, la paix

quorum author incertus est et apostolicas observationes omittere ? Quid in cucullo mori cum in saeculari habitu toto vitae tuae vixeris tempore ? Haec et similia doctrina Christi non mandat : quae docet gratiam Dei et misericordiam attendendam ad salutem, non autem quaevis alia quae fortasse magis superstitiosa sunt quam religiosa.

1. *Col.*, II, 10, f^o 184 v^o : Quidam seipsos cedunt flagris et loris ferreis etiam dissimulato habitu et faciebus in publico velatis, magis in hujusmodi disciplinis (sic enim propter corporum injurias sine maleficientias vocant) confidunt quam in gratia Salvatoris. Sed haec secundum praecepta et doctrinas hominum sunt : in humilitate sensus.

2. *Ibid.* : Non quod quaecumque poena, quaecumque maceratio quam perferamus possit pro peccatis nostris satisfacere. Alioqui quid oportuit Christum mori ?

3. *Col.*, III, 13, f^o 186 r^o : Sed age, inquires macerationes carnis, ut jejunia, vigiliae, nuditas, paupertas, erumnae, nichili facienda ? Nequaquam dixerim ; sed quando oportet sunt carni multipliciter adhibenda, quandoque ut calcar rebelli equo, ne caro petulescat ; haec illi adhibenda non inficias irim.

4. *Hebr.*, VI, 22, f^o 240 v^o : Ergo induere cilicium, corpus affligere, flagris caedere, inedia domare, duraque cibi potusque abstinentia, peregrinationibus fatigare, non est poenitentiam agere, sed haec sunt poenitentiae signum...

5. *Col.*, III, 13, f^o 186 r^o : Apostolus enim corpus suum hujusmodi castigabat... ; verum in illis castigationibus summam suae salutis non collocabat, sed in gratia Christi.

6. *Ro.*, XIV, 121, f^o 101 r^o : Similiter si ordinatio sancta certis temporibus ab aliquibus abstinendum mandat, abstinendum est. Nam sanctis jussionibus parere justitia est et non parere injustitia. Sic igitur non in his consistit regnum Dei, sed in justitia quae illis plerumque annexa est...

et la joie spirituelle. Certains font vœu d'abstinence, se lient par une chaîne que Dieu peut-être ne leur imposait pas ; qu'ils s'abstiennent donc, non pour le mérite de cette pratique, mais parce qu'ils pécheraient de rompre leur vœu ¹. » Les moines ont tort de tirer orgueil de leurs règles : « Il n'y a qu'une religion, un seul fondement et un seul but de la religion, Jésus-Christ béni aux siècles des siècles. Pourtant il existe divers états et divers degrés dans la religion. Les uns, sans quitter le monde, y servent le Christ ; les autres fuient le monde, et, pour le Christ, s'enferment dans des cavernes et dans des cloîtres ; mais tous sont également chrétiens... ; conservons la charité sans laquelle il n'y a pas de religion, et nul fidèle n'osera se juger meilleur qu'un autre ² ».

Le besoin de concentrer tout le christianisme dans les dogmes de la grâce et de la rédemption, de chercher, sous l'enseignement traditionnel de l'Église, de simples et de vivants symboles, le conduit parfois à une interprétation singulièrement libre de la doctrine catholique. « Si vous croyez, dit-il, pouvoir acquérir aucune science importante, hors la science de Dieu le père et du mystère du Christ, vous vous trompez ³. » Et, commentant ce texte de saint Paul : « Si vous êtes morts avec le Christ aux éléments de ce monde, pourquoi cherchez-vous, comme ceux qui vivent dans ce monde, de vaines opinions ? » il écrit encore : « Ceux qui vivent dans le Christ, doivent ne chercher que les

1. *Ro.*, xiv, 121, f^o 101 r^o : Sunt qui abstinent a eibis et potibus et in his quoque magnum bonum esse putant. Verum neque in cibo neque in potu neque in abstinentiis eorum consistit regnum Dei, sed in justitia et pace et gaudio in Spiritu Sancto. Alii sunt qui voverunt carnum abstinentiam. Esto : se voto astrinxerunt et vinculum sibi injeecerunt, quod forte Deus non poscebat. Idcirco abstineant : at non in hoc quod abstinent magnum bonum est, sed in hoc quod justitiam servant.

2. *Cor.*, I, 3, f^o 106 r^o.v^o : Unica enim est religio, unicum religionis fundamentum et unicus religionis scopus unicumque caput Christus Jhesus super-benedictus in secula. Sunt tamen diversi religionis status et gradus. Nam hi in saeculo manent Christo servientes ; hi saeculum fugientes antris claustrisque se propter Christum ocludunt ; omnes tamen seu in saeculo manentes at non secundum saeculum viventes, seu saeculi fugam arripientes et solitudinibus se ocludentes religiosos Christi se nominare debent... Ergo nostras religiosas vitae observantias sub nomine Christi servemus, et audito nomine Christi qui omnia unit charitatem servabimus ad omnes sine qua nulla constat religio. Nullus audebit se alio meliorem existimare, aut alium Domini sui servum judicare...

3. *Col.*, II, 5, f^o 183 v^o : Si aestimas te aliquid cognoscere quod momenti et pensi dignum putes praeter cognitionem Dei patris et mysterii Christi te ipsum decipis.

leçons du Christ et s'affranchir des leçons du monde¹... Attachons-nous donc, conclut-il, au seul Christ et à la doctrine des Apôtres². » De même qu'il écarta les logiciens terministes et scotistes qui introduisaient, dans la philosophie, des problèmes stériles, indignes de la science et de la raison aristotélicienne, il rejette les théologiens modernes, dont la subtilité matérielle n'a pas compris l'âme mystique du christianisme primitif. Il voit partout des images et des figures. Il n'admet pas l'action magique des sacrements, dans lesquels il ne reconnaît que des signes de grâces spirituelles. L'eau du baptême, dit-il, ne nous justifie pas ; mais le baptême signifie la justification par la foi dans le Christ³. Il croit à la présence réelle : mais la messe, où le prêtre offre véritablement le corps et le sang du Christ, est moins un sacrifice comparable à ceux de la vieille loi, que la commémoration du sacrifice consommé sur le Calvaire⁴. Pourtant, Lefèvre évite les opinions singulières ; timide encore et peu exercée, sa critique ne discute pas le dernier dogme ajouté par les théologiens au christianisme apostolique, celui de l'Immaculée-Conception, qui plaît à sa piété sentimentale⁵.

Pareillement il hésite à formuler un programme de réformes pratiques. Il sait, comme les sermons, comme Érasme, que l'Église est mal gouvernée ; il a vu la cour d'Innocent VIII, d'Alexandre VI et de Jules II. Il sait que les évêques manquent à leur devoir de surveillance et à leur office de pasteurs, que les prêtres, les religieux, les prélats, les cardinaux ont oublié l'idéal des temps apostoliques⁶. Il sait que jusqu'à Grégoire VII les

1. *Col.*, II, 2), f° 184 v° : Qui vivunt in hoc mundo dogmata mundi quaerere debent... Qui vivunt Christo doctrinas Christi quaerere debent, non amplius ea quae sunt mundi.

2. *Ro.*, XVI, 135, f° 104 v° : Haereamus igitur soli Christo et doctrinae apostolicae.

3. *Ro.*, IV, 31, f° 77 v° : Et ablutio circa no. materialis aquae in baptisate non justificat, sed signum est justificationis ex fide Christi. Sensibilia enim symbola spiritualium rerum et divinarum infusionum sunt signa.

4. *Hebr.*, VII, 35, f° 243 r° : Ergo quae in ministerio sacerdotii ejus quotidie peraguntur, non tam sunt iteratae oblationes quam unus ejusdem et quae semel tantum oblata est victimae memoria ac recordatio... Neque aliud mysterium continet quam ex praesentia corporis et sanguinis oblatis illius divinae et omni salvificae oblationis satisfactionisque memoriam, quae omni sacrificio et omni oblatione ad finem usque mundi Deo est acceptior.

5. V. p. 629, n. 4.

6. *II Timo.*, II, 16, f° 216 r° : O quam indecorum est videre episcopum compotores sollicitantem, ludis intentum, aleas, pyrgos aut tesseras tractantem, canibus et avibus occupatum et aucupantem, ululantem ad corniculae aut ferae aucupium, gynceum intransentem et virgunculas gremio tenentem molles cum

prêtres et les diaeres restèrent libres de se marier, et que l'obligation du célibat entraîne la plupart dans le scandale ¹. Il sait que l'avarice et le désir d'un gain honteux introduisent de nombreuses erreurs dans l'Église, que les prêtres exploitent la superstition du simple peuple et le dépouillent, que les prédicateurs d'indulgences trafiquent de la parole de Dieu ². Il sait que la plupart des fidèles, lorsqu'ils prient en latin, ne comprennent pas leurs propres paroles ³. Pourtant il ne demande ni le mariage des prêtres, ni les prières en langue vulgaire. Il ne veut pas que les princes prétendent imposer la réforme au pape, et lui résister par les armes spirituelles ⁴. Il craint, par-dessus tout, ce qui peut diviser l'Église. « On doit conserver pacifiquement l'unité de l'esprit, l'unité du corps du Christ, que représente l'unité de la sainte Église catholique, l'unité dans l'espoir des biens éternels, l'unité dans l'adoration du Seigneur, l'unité de la foi, l'unité du baptême. Conservant toutes ces unités, nous arriverons à l'unité suprême qui est la consécration de toutes les autres et qui se trouve en Dieu ⁵... Suivons les voies de l'esprit, et tout ce qui est blessé, brisé ou ébranlé sera guéri, réparé,

suaviis sermones miscentem... — *I Thessal.*, IV, 8, f^o 193 r^o.v^o : Nam et Paulus Christo et Spiritu Sancto plenus et Timotheus et Barnabas orabant, praedicabant, contemplantur, opera virtutum faciebant, et opera manuum operabantur ; qui omnibus (omnium venia dixerim) quos nunc mundus habet religiosius sanctiores erant, omnibusque qui nunc sunt episcopis et etiam apostolicis senatoribus superiores ac sublimiores.

1. *I Timo.*, III, 12, f^o 205 r^o : Ad tempora usque Gregorii Septimi qui ordinis fuit Chuniacensium adhuc sacerdotibus et diaconis licebat virginem habere uxorem... Apostolicum nuptiarum ritum retinuerunt Graeci ; neque mutare voluerunt ; agamiam acceptaverunt aliae Ecclesiae : unde plurimi per deteriorem incontinentiam lapsi in pedicas inciderunt diaboli.

2. *Tit.*, I, 3, f^o 220 r^o : Avaritia et turpis quaestus multos errores induxit in Ecclesia, cum circa alia tum circa doctrinas quae ad quaestum plus faciunt quam ad pietatem... Si ex stulta populi devotione ad unum ligneum truncum sit spes quaestus, si spes dolosi (ut ait quidam) refulserit nummi..., truncus mutatur in aurum, ut ob materiae pretiositatem stulti populi devotio augeatur, ad quam pariter crescat et quaestus. — *II Cor.*, II, 11, f^o 137 v^o : Ideo et rejiciendi sunt et despiciendi qui humano ingenio ad quaestum praedicant verbum Dei. Nam ejusmodi in synaeritate Dei non praedicant, neque ut ante Deum, sed ut ante homines, et cauponatores sunt verbi Dei potius quam verbi Dei praedicatores.

3. *Cor.*, XIV, 101, f^o 128 r^o : Maxima pars hominum cum nunc orat, nescio si spiritu, tamen mente non orat. Nam in lingua orat quam non intelligit.

4. V. p. 616.

5. *Eph.*, IV, 10, f^o 167 v^o : Servanda est unitas spiritus in vinculo pacis, unitas corporis Christi quae est una sancta Ecclesia catholica, unitas spei eternorum bonorum, unitas domini, unitas fidei, unitas baptismatis ; ex his unitatibus servatis ad eam quae est consummatio omnium solo Deo in ipso et sua infinibili unitate illam tribuente pervenitur unitatem.

consolidé. Que ceux qui commandent et ceux qui obéissent s'inspirent de la doctrine de Paul, et toutes choses revêtiront une admirable beauté¹ ».

Pourtant les tristesses des dernières années lui ont laissé une amertume dont son œuvre reste marquée. Il espère peu de l'avenir et prévoit de terribles catastrophes. La méchanceté des hommes attirera fatalement la vengeance de Dieu. « La charité s'est éteinte, la religion s'éteint aussi. Nous voici arrivés aux temps que l'Apôtre a prédits²... » Que signifient ces tremblements de terre, ces guerres acharnées, ces prodiges, ces persécutions de l'Église, ces fléaux³ ?... La première bête qui doit précéder l'Antéchrist est déjà venue ; ce fut Mahomet, qui apparut sous l'empereur Héraclius, et dont la secte subsiste encore ; mais elle périra bientôt par la miséricorde divine, car déjà le royaume de Séville est reconquis à la foi⁴ ; la seconde bête se montrera quand l'apostasie et la défection du pontife romain seront accomplies⁵.

* * *

Pas plus qu'après la publication du Psautier, Lefèvre n'entendait s'enfermer strictement dans l'étude de l'Écriture. Il continuait de lire les philosophes dont la doctrine conduit l'intelligence humaine de la science du monde visible à la révélation divine, et préparait l'édition de Nicolas de Cusa. Bouelles dans un même esprit, achevait à Carlepont, chez l'évêque de

1. *I Tim.*, III, 13, f^o 205 v^o : Satagamus igitur vias sequentes spiritus..., et quicquid lesum, fractum aut contritum fuerit sanabitur redintegrabitur consolidabitur. Doctrinam et in eis qui praesunt et in eis qui subsunt imitemur Pauli... ; et omnia in pulchritudine et mirabili quidem pulchritudine erunt.

2. *Ro.*, xv, 128, f^o 102 v^o : Et utinam haec laus nunc et de Rhomanis et de caeteris Christi nomen ore profitentibus vere dici posset. Sed ubi dilectio extincta est pariter extincta est religio. Ad tempora illa venimus de quibus et ipse prophetavit...

3. *Ibid.* : Quid isti terraemotus ? Quid tot bella ? Quid terrarum apertiones ? Quid monstrorum et portentorum apparitiones ? Quid haec Ecclesiae persecutiones et flagella portentunt ?

4. *II Thes.*, II, 5, f^o 198 r^o : Prima bestia jam venit, et ille fuit Machumctes qui apparuit sub Heraclio et cujus secta adhuc durat : brevi per Dei misericordiam funditus interitura... — *II Cor.*, IX, 42, f^o 145 r^o : Cum certe cogito Bethicum regnum nostro tempore Christo restitutum, animo gestio et glorior laudibus efferre qui tam praeclaram Christo peperit gloriam.

5. *II Thess.*, II, 5, f^o 197 r^o : Quid igitur restat nisi cum apostasia et defectio monarchiae rhomanae completa fuerit, veniat secunda bestia, secundus homo peccati et filius iniquitatis de quo hic loquitur Paulus ?

Noyon, Charles de Genlis, sept livres de *Questions Théologiques*¹, composait un traité sur les attributs divins², développait en deux dialogues sur la Trinité une discussion qu'il avait soutenue à Rome, en 1507, contre Bonet de Lates³; le 1^{er} avril il écrivait à Lefèvre pour définir, à l'aide d'exemples empruntés à la géométrie, le concept d'éternité⁴; le 2, dans une lettre au théologien Philippe Nosier, il discutait sur la création⁵; ces divers écrits furent publiés par Josse Bade le 20 avril 1513⁶. Mais, pour comprendre la révélation, pour en dégager le sens spirituel, le maître et l'élève continuaient de s'adresser aux mystiques et aux contemplatifs qui ont reçu la grâce d'une lumière surnaturelle.

Lefèvre imprimait alors, chez Henri Estienne⁷, la *Scivias* de sainte Hildegarde, les *Visions*, le *Liber Viarum Dei*, les sermons et les lettres de sainte Élisabeth, le *Liber specialis gratiæ* de Mechtilde de Hackeborn, les sermons et les visions de Robert d'Uzès⁸; il y joignit la *Vision* d'Huguétin, dont les Bénédictins de Saint-Vincent du Mans lui avaient communiqué le texte⁹, et l'un des monuments les plus précieux de la littérature chrétienne primitive, le *Pastor* d'Hermas, encore inédit¹⁰. Le *Liber*

1. Bouelles, 400, *Questionum theologiarum Libri septem* (Renouard, 284, II, p. 222) : De Deo ; De creatione angelorum ; De creatione materie et universii ; De voluptatis Paradiso et exilio prothoplastorum ; De diluvio, regnis mundi et humane mentis habitibus ; De Veteri Testamento ab Abraham ad Christum et Hebreorum statu ; de Verbi incarnatione, Christi in terris conversatione, et utriusque Testamenti concordia ; écrits du 19 déc. au 15 février, et dédiés à Charles de Genlis, le 26 février 1512/3. — F^o 1 v^o ; Opus istud non paucis, sed omnibus, nimirum quotidiana triviali et incompta oratione edidimus.

2. *Ibid.*, f^o 73 r^o-79 v^o ; *De divinis prædicamentis* ; achevé le 4 février.

3. *Ibid.*, f^o 53 r^o-72 v^o ; finis le 10 mars à Carlepont ; v. p. 499, n. 2.

4. *Ibid.*, f^o 79 r^o.

5. *Ibid.*, f^o 80 r^o.

6. In-f^o ; Renouard, 284, II, p. 222 ; aux bibliothèques indiquées par M. Renouard ajouter : Bibl. de l'Univ. de Paris, ms. 1134 (1) ; le livre est relié avec un ms. et forme la première partie du volume numéroté.

7. Lefèvre, 371 ; Bibl. Mazarine, 5453 D.

8. V. p. 600-603.

9. Lefèvre, 371, f^o 17 r^o ; *Libellus de Visione Uguetini monachi*. Lefèvre, a i v^o, nous apprend qu'Uguetinus, d'abord chanoine de Saint-Augustin, passa dans l'ordre de Saint-Benoît et mourut à Metz ; il ne donne aucune date. Le ms. qu'il utilisa parvenait de Saint-Vincent du Mans (f^o 17 r^o). — Uguetinus est inconnu à Ziegelbauer, 82 ; Fabricius, 175, VI, p. 582-583, tira sa brève notice de l'édition de Lefèvre. L'ouvrage semble contemporain de ceux des visionnaires bénédictines.

10. Le *Pastor* d'Hermas, composé vers le milieu du 11^e siècle, comprend deux parties ; la première est composée de quatre visions ; l'auteur voit apparaître une matrone qui représente l'Église ; d'abord vieille et sans force, elle rajeunit

trium Virorum et trium spiritualium Virginum parut le 30 mai 1513¹. Dès les fêtes de Pâques, Lefèvre en avait adressé la dédicace à l'abbesse du Rupertsberg, Adélaïde d'Ottenstein.

« Les religieuses, dit-il, doivent constamment lire la Bible ; la nuit, l'Ancien Testament ; le jour, le Nouveau ; puis elles en peuvent compléter l'étude par celle des livres spirituels, des vies des Saints, des révélations des ascètes²... » Il défend, contre les railleries des critiques, le témoignage des écrivains spirituels dont il publie les récits : « Quelques-uns refuseront de prêter foi à des visions de femmes : comme si c'étaient des faits impossibles ou nouveaux... Ceux-là seuls n'y croient pas qui n'ont jamais connu ces émotions, qui en sont incapables ou indignes³... » Mais les ouvrages que Lefèvre avait rassemblés pour les lecteurs pieux convenaient aux mauvais jours que traversait l'Église gallicane. Dans le livre d'Herma, un chrétien, contemporain de la persécution de Décimus, avait recueilli les exhortations et les ordres de l'ange de la pénitence. Les cinq autres ouvrages, composés au XII^e et au XIII^e siècle par des moines et des nonnes dont la vie s'était partagée entre la contemplation solitaire et l'apostolat, présentaient l'aspect d'apocalypses douloureuses ; Huguetin, épouvanté par de terribles apparitions, avait invoqué désespérément la miséricorde

progressivement et se manifeste enfin sous l'aspect d'une vierge, lorsque l'Église s'est purifiée du péché et détachée de la terre. Dans la seconde partie, qui a donné au livre son nom, l'auteur est visité par l'ange de la pénitence, vêtu en berger, qui lui adresse douze commandements et lui expose dix paraboles. Cet ouvrage, de forme apocalyptique et populaire, rédigé d'abord en grec, ne fut connu longtemps que dans sa version latine, dont l'édition de Lefèvre est la première (Harnack, **169**, I, p. 257-267 ; Bardenhewer, **170**, I, p. 557-578).

1. Lefèvre fit précéder les textes de quelques notes biographiques (ai v^o-aii r^o). Beatus Rhenanus lui avait communiqué, en réponse à sa lettre du 24 juin 1511 (v. p. 602, n. 2) quelques renseignements d'ailleurs peu exacts sur Mechtilde de Hackeborn. Ces notes biographiques furent dédiées à Machard de Hartstein, chanoine de Mayence, à Quilian Westhausen (v. p. 602 n. 1) et à Wolfgang Pragensis.

2. *Ibid.*, v^o du titre... : Et (ut Deo dicatas virgines hortatur Hieronymus), Evangeliorum codex semper ut speculum teneatur manibus. Post hos autem sacrorum eloquiorum libros, agiographi, quales sunt qui nunc ad te mittuntur, pro secundo studio, ut secundae quaedam animi mensae et quaedam (ut sic dicam) spiritualis exercitii bellaria, non displiceant ; nam aedificationem continent et sanctam ad Deum desyderiorum omnium finem manuductionem.

3. *Ibid.* : Taceo insuper quod id detrectabunt, mulierculus habendam revelationum fidem, quasi id aut impossibile aut novum sit... Numquid forte ista negaturi sunt, quia talia numquam passi sunt, neque apti, immo forte neque ullo pacto digni ut similia patiantur ?... — On pourrait, à la rigueur, induire de ce texte que Lefèvre connut quelquefois l'état visionnaire.

divine¹ ; Robert d'Uzès, avait entendu Jésus-Christ se plaindre de son Église, du pape et des moines, aperçu les persécutions et les châtiments à venir ; les saints et la Vierge, la scène de la crucifixion, s'étaient manifestés à sainte Élisabeth : comme sainte Hildegarde, elle avait contemplé la Jérusalem céleste ; elle avait entendu la colère de Dieu marcher sur les peuples, les faux religieux, les pasteurs indignes ; Mechtilde de Hackeborn, qui s'était dans sa cellule entretenue avec Dieu et avec la Vierge, avait profondément compris la misère des mérites humains et l'insuffisance des œuvres devant la justice divine².

Comme pour illustrer la pensée de Lefèvre et témoigner que son école, sans concéder aux Mendians que la régularité claustrale contient toute perfection, attribuait cependant aux moines l'office de conserver la tradition mystique, faute de laquelle la foi perd sa force et sa vertu, Josse Clichtowe assistait en avril au chapitre général de Cluny ; il y rédigeait pour Geoffroy d'Amboise un sermon sur le rétablissement et la discipline³ ; il y achevait son *De laude monasticæ religionis*, qui parut le 25 juin⁴. Il s'efforçait d'y montrer que les prophètes Élie et Élisée furent les premiers des ermites, que Jean-Baptiste fut le premier religieux. Il citait les passages des Pères, de saint Basile, saint Augustin, saint Jérôme, qui ont approuvé l'observance régulière, exaltait à l'aide des textes bibliques la vertu des trois vœux. Il dressait la liste des livres où les moines devaient chercher le sens caché des Écritures, apprendre l'art de la vie intérieure. Aux écrits d'Origène, de saint Cyprien, de saint Jérôme, aux *Confessions* et au *Manuel* de saint Augustin, aux traités de saint Bernard et de saint Bonaventure, il ajoutait, en disciple

1. F^o 17 r^o : Visio terribilis... divina Miseratio...

2. V. p. 601-603. — Quelques jours après la publication du *Liber Trium Virorum*, le 13 juin 1513, Lefèvre donne la seconde édition du *Quincuplex Psalterium* (363²) chez Henri Estienne, in-f^o ; Graf, 376, p. 230.

3. Bibl. Mazarine, ms. 1068, f^o 158 r^o : Sermo de commendatione religionis monasticæ, prolapsione ac instauratione in pri. tinum decorem faciendâ, habitus Cluniaci in capitulo generali 1513, 17^a aprilis, per Dnum Godefridum Ambasianum. — Sur ce chapitre, v. Bibl. de l'Arsenal, ms. 779, p. 549-554. Cf. Clerval, 392, p. xviii-xix, 19. — Jacques d'Amboise avait l'intention de transmettre, après sa mort, l'abbaye de Cluny à son neveu, entré en religion sans doute en 1510. Les renseignements donnés par les auteurs de la *Gallia Christiana*, 67, IV, col. 1159-1160, d'après lesquels Jacques d'Amboise aurait, dès le 27 déc. 1510, résigné son abbaye en faveur de Geoffroy, semblent peu exacts.

4. Clichtowe, 386 ; Clerval, 392, p. xix-xx, 20. La dédicace à Geoffroy d'Amboise est datée de Cluny, 7 avril 1513 (f^o 1 v^o-3 v^o) ; le livre fut achevé le 18 avril (f^o 49 r^o).

de Lefèvre, les *Contemplations* de Raymond Lulle, le *Paradis* d'Héraclide ¹.

L'exégèse des Fabristes n'était pas encore dangereuse aux croyances et aux usages traditionnels. Les fermes principes d'une méthode critique leur manquaient encore ; ils hésitaient au seuil du monde ancien et du monde nouveau. Dans un manuscrit du couvent des Dominicains de Corbie que Guillaume Petit avait envoyé, ils lisaient le commentaire d'Origène, faussement attribué à Cyrille sur le Lévitique ². L'auteur s'y efforce de découvrir le sens allégorique des sacrifices de l'ancienne loi, à suivre, dans les détails de leur ordonnance, la vie et l'action du Christ ; cette interprétation symbolique et savante, mais que le Moyen-Age avait pratiquée, pouvait conduire à des opinions singulières, mais permettait aussi de rattacher au texte de l'Écriture les doctrines qui en semblent les plus lointaines. C'est ainsi que, le 29 novembre 1513, Clichtowe publie un traité à la défense de l'Immaculée-Conception, et, comme jadis Gaguin ou Fernand, réfute Vincenzo Bandello ³. Pourtant le savant Prêcher, qui écartait la doctrine nouvelle parce qu'elle ne se fonde pas sur l'Écriture, semblait avoir d'avance appliqué la règle formulée par Lefèvre. Mais Clichtowe sut déduire l'Immaculée-Conception des textes les plus variés des deux Testaments, et la démontrer à l'aide de l'arche de Noé, du temple de Salomon, des aventures d'Esther, des versets du Cantique et de la Sagesse ⁴. Il admet, comme Lefèvre, les miracles et les apparitions de la

1. *Ibid.*, f° 38 r° : Liber Confessionum S^ui Augustini, Meditationes et Manuale ejusdem et pleraque similia ejus opuscula ; opera beati Bernardi et pietate in Deum et religiosa doctrina refertissima ; Liber Contemplationum Reinundi pii eremitaie et nonnulla alia ejus opera ardentis in Deum affectus et suavitatis Spiritus Sancti plenissima ; Stimulus divini amoris Bonaventurae, ejusdem Itinerarium mentis in Deum et caetera illius opuscula caelestis amoris ignem spirantia : rursus Paradisus Heraclidis de vita anachoritarum et monachorum sui temporis... Le livre parut chez H. Estienne, in-4°, le 25 juin

2. Van der Haeghen, 478, c. 368. *Eximii Patris Cyrilli Alexandrini Commentarii in Leviticum sexdecim libris digesti, in quibus varios sacrificiorum antiquae legis ritus primum ad allegoricum sensum accommodat, ostendens omnes illos aliquid mysticum designasse quod in Christo completum est, deinde vero cosdem ad sensum morale et instituendam hominum vitam congruentissime applicat* ; le livre parut le 20 mai 1514 : v. p. 665, n. 4. — Sur les seize homélies composées par Origène sur le Lévitique, v. Harnack, 169, I, p. 348-349 ; II, II, p. 42 ; Bardenhewer, 170, II, p. 94. La traduction latine est de Rufin.

3. Clichtowe, 387 : Henri Estienne, in-4° ; le livre ost dédié Piiis deiparae Virginis Mariae amatoribus. — Clerval, 392, p. xx, 22. — Le 16 déc., Clichtowe publie chez H. Estienne, in-4°, un traité *De Mystica numerorum significatione* (388) ; v. p. 644, n. 2.

4. Cap. IV, v, VI, VII, IX.

Vierge ¹. De même il justifie les pratiques romaines ; le 21 octobre 1513, dans une consultation sur les indulgences, il en accepte le principe, et se contente d'affirmer que les fidèles ne les obtiennent pour eux ou pour les morts qu'en état de grâce ² ; déjà, dans son livre contre Bandello, il énumérait les pardons promis par Sixte IV aux chrétiens qui fêtent l'Immaculée-Conception ³. Il réprouve les hérétiques du présent et du passé. Le 4 avril il publie chez Henri Estienne, dans la traduction de Georges de Trébizonde, le *Trésor* de saint Cyrille, composé pour démontrer contre les Eunomiens et les Macédoniens la doctrine de la consubstantialité du Christ ⁴.

Les humanistes avaient espéré que les presses parisiennes leur donneraient une nouvelle édition encore augmentée des *Chiliades*. Depuis le printemps 1512, un accord était conclu entre Érasme et Josse Bade ⁵ ; dans l'automne de 1513, Franz Berckman, agent des principaux libraires allemands, reçut en dépôt un manuscrit tellement enrichi, disait l'auteur, que l'œuvre semblait maintenant transformée. Malheureusement Froben, qui venait de reproduire en août l'édition aldine avec un art consommé, obtint du commissionnaire infidèle les papiers destinés à Bade ⁶. On dut se

1. Cap. xv, f° 20 v° ; il cite, comme Lefèvre (v. p. 629, n. 4), la révélation de la Vierge à saint Anselme ; au chap. xvi, f° 22 v°, il énumère les indulgences promises par Sixte IV à ceux qui célèbrent l'Immaculée Conception.

2. Bibl. Mazarine, ms. 1068, f° 187 r°-188 v° ; Bibl. Nat., ms. lat. 1523, f° 140 v°-142 r°. Cette consultation fut écrite sur la demande du juriconsulte Louis Souterrain, docteur en droit canon et en droit civil. — Clerval, 392, p. xx.

3. V. n. 1.

4. Clerval, p. xxii : *Praeclarum opus Cyrilli Alexandrini quod Thesaurus nuncupatur, quatuordecim libros complectens : et de consubstantialitate filii et Spiritus Sancti cum Deo Patre contra hereticos luculenter disserens. Georgio Trapezontio interprete ; in quo versutissime continentur ipsorum argutie ex Sacra Scriptura perperam intellecta desumptae, et ad impugnandam veritatem fidei excoqitate ; que ab ipso Cyrillo sacrarum litterarum auctoritatibus ac validissimis rationibus acerrime confutantur* ; W. Hopyl, 4 avril 1513/4, in-f°. Le manuscrit avait été envoyé de Rome par Denys Briçonnet, évêque de Toulon, à Guillaume Briçonnet (Van der Haeghen, 478 ; *Clichtowe*, p. 232). L'ouvrage de Cyrille contient douze livres contre les Ariens et les Eunomiens, deux contre les Macédoniens. Le *Thesaurus*, ou Βίβλος τῶν θεολογικῶν περὶ τῆς ἀρίας καὶ εὐνομίαν προτάξεως est le plus important des ouvrages de caractère dogmatique et polémique dus à Cyrille d'Alexandrie. L'édition de Clichtowe est la première. — L'édition des *Apostolorum et Apostolicorum virorum Epistolae cum epistolis Martialis, Iguatii, Polycarpi, Dionysii, Antonii*, que M. Clerval (p. xvii) date de 1513, ne parut pas avant 1521. Elle reproduit en partie les *Epistolae Sanctissimorum*, éditées par Champier en 1516 (v. p. 671, n. 1).

5. Allen, 430, I, lettre 263, p. 515. V. p. 615, n. 3.

6. *Ibid.*, lettre 264 ; Érasme à Pierre Gilles ; Londres, automne 1512 ; p. 517, l. 6 ; Paravi Proverbiorum opus et ita locupletavi ut prorsus aliud reddiderim. — Lettre 283, à Andrea Ammonio, Cambridge, 21 déc. 1513, p. 547, l. 154 :

contenter de relire les *Adages* dans le texte de Venise. Mais il semble que l'ironie d'Érasme, son goût élégant et presque païen de la vie, eussent encore peu de prise sur les savants parisiens que dominait encore l'esprit de Lefèvre. Andrelini lui-même devenait un poète austère. L'élégie dans laquelle il célébraït jadis la Vierge embrassant le corps de Jésus était réimprimée par son élève Jacques Toussaint avec la *Passion* de Sannazar, le *De ligno crucis* de saint Cyprien, quelques pièces d'Ausone et de Gioviano Pontano ¹. Imitateur de Guy Jouenneaux et des frères Fernand, Denys Lefèvre, en 1514, quitta ses élèves pour entrer comme novice dans un ordre et dans un couvent où Bouelles et l'éditeur de saint Paul comptaient des partisans et des amis, et prit l'habit monastique chez les Célestins de Marcoussis ².

*
* *

Depuis trois ans la querelle de Reuchlin ³ et des Dominicains

Cominiseram exemplar emendatum ac locupletatum Franciseo, qui libros ferme omnes solitus est huc importare, ut vel Badio vel ex illius sententia committeret alii. Is bonus vir recta Basilcam deportavit, ei in manus dedit qui jam excederat...

1. *Pia et emuncta opera*, 333, 16 mars 1513, st. ro., Josse Bade, in-4° : *Jacobi Synceri Sannazari Neapolitani Carmen de Passione dominica* ; *Celivus Cyprianus episcopus Carthaginiensis de Ligno Crucis* ; *Ausonius in Dominicam Resurrectionem* ; *Claudii Claudiani de Salvatore Preconia* ; *Joannis Joviani Pontani ad Christum... Hymni* ; *Publii Fausti Andrelini Foroliviensis... de beata Virgine Maria filium suum crucifixum Christum amplectente* ; Bibl. Nat., myc. 711. — La préface de Toussaint fait allusion au séjour de Sannazar en France et à ses relations avec Fausto Andrelini, Lefèvre et Paolo Emili. Il y cite un distique de Sannazar en l'honneur de frà Giocondo, constructeur du pont Notre-Dame. — Giovanni Pontano, né à Cereto près de Spolète, en 1426, vécut à Naples, et fut le chef de l'Académie napolitaine ; il mourut en 1503 ; il composa des écrits de philosophie morale (*De Fortitudine*), mais surtout des poésies (églogues, hymnes, etc.) ; v. Tiraboschi, 249, VI, 115, 435, 975-980. — L'élégie de Fausto avait paru pour la première fois à la fin de ses *Bucoliques* (édition de 1501, 319).

2. Aux Célestins de Paris, Bouelles et Lefèvre avaient pour ami Jean Lefranc ; v. p. 595, n. 4. Lefèvre, dans la préface de Ruysbroek (369), ai v°, cite les ordres religieux qui lui communiquent des livres mystiques et cite les Célestins de Marcoussis ; *Hujusmodi librorum plerosque Celestini Medontenses Senonenses Marcusienses Parisienses et Cartusii Odomarenses Montisdei Burgofontis et Pariseae solitudinis Vallis Viridis frequenter nobis communicaverunt atque in dies cum res exposcit communicant quam humanissime...* — Sur la prise d'habit de Denys Lefèvre, v. Becquet, 105, p. 153 ; Bourriilly, 415, p. 7.

3. Jean Reuchlin, après avoir étudié à l'Université de Paris sous Jean Heynlin, Guillaume Tardif et Robert Gaguin (v. p. 115, n. 2), était revenu à l'Université de Bâle, où il obtint en 1477 la maîtrise ès arts. Il avait, en 1475, composé pour Jean Amerbach son *Vocabularius brevilocus* (v. p. 105). Il se lia, pendant cette période, avec Sébastien Brant, et peut-être avec Jean Wessel. Vers 1477, il revient à Paris, continue ses études grecques sous Georges Hermonymc, puis, à Orléans et à Poitiers, suit des cours de droit, devient licencié, rentre en Alle-

se déroulait en Allemagne¹. Le savant qui avait introduit l'étude du grec aux écoles de Stuttgart et de Heidelberg qui, dès 1496, s'était efforcé dans son *De Verbo Mirifico* d'exposer les thèses essentielles de la Kabbale, et dont les *Rudimenta linguae hebraicae* rendaient possible la lecture du texte biblique, se trouvait aux prises avec des ennemis qui ne lui pardonnaient volontiers ni son mépris des moines, ni son habitude de chercher, dans les livres des rabbins plutôt que dans ceux des théologiens scolastiques, la clef des révélations chrétiennes. Un juif converti, Jean Pfefferkorn, ami des Dominicains de Cologne, dans quelques écrits composés de 1507 à 1509 contre ses anciens corréligionnaires, avait soutenu que la synagogue n'accepterait jamais l'Évangile tant qu'elle conserverait les livres où se perpétue avec le Talmud² et la Kabbale³, l'exégèse antichrétienne.

magne à l'automne de 1481, s'inscrivit à l'Université de Tübingen. En 1482, il accompagna le comte de Wurtemberg Eberhard à Florence et à Rome. En 1484, il devient membre du tribunal de Stuttgart. Il visite de nouveau l'Italie en 1490, se lie avec Ermolao Barbaro, fréquente les platoniciens de Florence. C'est alors qu'il grécise son nom en Κάπυτιον. En 1492, l'empereur Frédéric le nomme comte palatin. Il apprend alors à fond l'hébreu, et publie en 1496 son *De Verbo Mirifico*, sous forme de dialogue. Après la mort d'Eberhard, en 1496, disgracié par le nouveau comte, Eberhard II, il se réfugie à Heidelberg, où il est accueilli par l'évêque Jean de Dalberg et le comte palatin Philippe. Il vient pour la troisième fois à Rome en 1498 ; au retour, il passe par Venise, où il connaît Aldo Manuce. Rappelé à Stuttgart après la déposition d'Eberhard II, il est nommé en 1502 membre du tribunal des trois juges chargés de régler les contestations des princes de la Ligue Souabe. En 1506, il publie ses *Rudimenta linguae hebraicae* (Geiger, 462 ; H. R. E³, 158, art. *Reuchlin*, par G. Kawerau).

1. Résumé de l'affaire dans Böcking, 470, II, p. 117-156 ; H. R. E³, 158, art. *Reuchlin*, par G. Kawerau. — Le récit de Janssen, 455, II, p. 37-54, est hostile à Reuchlin.

2. On sait que le Talmud est formé de deux parties, la *Mischna* et la *Guemara*. La *Mischna* est un commentaire de la Loi, de caractère purement juridique, composé dans les écoles juives de Palestine entre la chute de Jérusalem et la fin du II^e siècle, et codifié définitivement par Rabbi Juda (150-210). La *Guemara* est un ensemble de commentaires qui prennent pour point de départ la *Mischna*, rédigés dans deux groupes d'écoles, en Palestine et en Babylonie ; les deux plus importantes de ces compilations juridiques sont la *Guemara* de Jérusalem, achevée vers le IV^e siècle, et la *Guemara* de Babylone, achevée vers la fin du V^e. — Bibliogr. dans H. R. E³, art. *Talmud*, par Herm. L. Strack.

3. La Kabbale est une doctrine secrète, qui se développa dans le monde juif au XIII^e siècle, en Espagne, en Allemagne, en Italie et en France. Elle se compose de deux éléments : spéculations philosophiques sur les origines de l'univers, la substance infinie, la hiérarchie des esprits, la métempsychose, qui se rattachent aux doctrines alexandrines et au messianisme juif ; — spéculations connues sous le nom de *notarikon* ou de *gematria*, qui se fondent sur une interprétation allégorique des caractères de l'alphabet hébreu, considérés comme lettres ou comme signes de numération ; d'où une exégèse symbolique et des combinaisons de formules auxquelles on attribue une puissance spéciale. Ces deux éléments se fondirent, au XIII^e siècle, dans le livre du *Zohar*. — Bibliographie dans H. R. E³, 158, art. *Kabbala*, par A. Wunsche.

Le 19 août 1509, il obtint de Maximilien un édit qui ordonnait de lui livrer tous les volumes suspects. Mais Reuchlin, auquel il présenta le document, était trop bon juriconsulte pour en admettre la légalité ; Uriel de Gemmingen, archevêque de Mayence ¹, obtint de l'empereur, le 10 novembre, que l'on réunirait dans cette ville, avant d'exécuter l'édit, les principaux docteurs de l'Université, ceux de Cologne, d'Erfurt, de Heidelberg, Reuchlin, l'inquisiteur Jacques de Hoochstraten ² et le juif converti Victor de Carben, adversaire acharné de ses premières croyances ³. La consultation fut retardée et se fit par écrit. Reuchlin acheva le 6 octobre son *Ratschlag ob man den Juden alle ire bücher verbrennen soll* ; il permettait qu'on détruisît, après enquête, quelques traités injurieux pour l'Évangile, mais demanda la conservation des autres : car l'exégèse juive était nécessaire à l'intelligence de la Bible, la Kabbale aidait à soutenir la foi chrétienne, et le Talmud, bien que mêlé, contenait d'utiles doctrines ; pour réfuter les erreurs d'Israël, il convenait seulement de fonder, aux Universités, des chaires d'hébreu. Les autres docteurs, parmi lesquels figurait le chartreux Grégoire Reisch ⁴, qui collaborait alors, chez Amerbach, à l'édition de saint Jérôme qu'Érasme devait reprendre et terminer, conclurent à la suppression des livres hébreux.

Maximilien, comme en bien d'autres occasions, ne prit aucune mesure. Mais de la consultation d'octobre 1510 naquit un conflit littéraire et théologique dont s'émut toute l'Europe

1. Uriel de Gemmingen était archevêque de Mayence depuis le 27 sept. 1508 (Eubel, 64, III, p. 249).

2. Jacques, né à Hoochstraten en Brabant, docteur de l'Université de Louvain (1485), dominicain au couvent de Cologne, premier régent, puis prieur du couvent, Inquisiteur de la Foi pour les provinces de Cologne, Mayence et Trèves, avait écrit divers traités pour la défense des droits des Frères Mendiants et sur la sorcellerie. (Quétif-Échart, 112, II, p. 67-72 ; Exemans, *De J. Hochstrati vita et scriptis* ; Bonn, 1869).

3. Victor de Carben, Juif converti, baptisé dans le diocèse de Cologne, auteur d'un traité *De Vita et Moribus Judaeorum* (Cologne, 1504, 1509, in-4°), réimprimé à Paris par H. Estienne en 1511, in-4° ; F. G. Freytag, *Analecta litteraria de libris rarioribus*, Leipzig, 1750 in-8°, p. 777 ; Fabricius, 175, VI, p. 583-584 ; Panzer, 282, VI, Cologne, 190 ; VII, Paris, 471.

4. Grégoire Reisch, né dans la Forêt-Noire, étudia à Heidelberg, entra dans l'ordre des Chartreux, devint en 1502 prieur du couvent de Fribourg, puis visiteur de la province du Rhin. Sa *Margarita philosophica*, encyclopédie des doctrines des diverses écoles, parut pour la première fois à Fribourg en juillet 1503 (Panzer, VII, Frib. 1). Érasme, peu après son arrivée à Bâle, correspondit avec lui au sujet de l'édition de saint Jérôme (Allen, 430, lettres 308-309, p. 27-30). — Grégoire Reisch fournit à Lefèvre, pour son édition de Cusa, une copie du *De Deo abscondito* (v. p. 662).

occidentale. Reuchlin n'avait pas, dans son *Ratschlag*, épargné Pfefforkorn, qui, à Pâques, publia un libelle intitulé *Handspiegel wider und gegen die Juden*, le couvrit d'injures, l'accusa de vénalité, de plagiat. Reuchlin, en août, répondit par son *Augenspiegel* ; il développait les arguments du *Ratschlag* et dénonçait les mensonges de son contradicteur ; Pfefforkorn déféra le nouveau livre à l'inquisiteur Jacques de Hoochstraten, qui le transmit à l'Université de Cologne ; les théologiens Arnold de Tongres ¹ et Conrad Köllin ² reçurent mission de l'examiner. Ce fut en vain que Reuchlin sollicita sans dignité leur bienveillance ; non contents d'exiger la destruction de l'*Augenspiegel*, ils voulaient encore lui imposer l'humiliation publique de se déclarer par écrit l'ennemi des Juifs et du Talmud. Alors, au printemps 1512, sûr de ses amis, les humanistes, de ceux que l'on appelait à Erfurt et à Cologne les poètes ³, Reuchlin reprit courage, se défendit en un nouvel écrit (*Ain clare verstantnüs*), auquel Pfefforkorn répliqua vers l'automne par le *Brandspiegel*. Puis, au début de 1513, sans plus garder aucun ménagement, Reuchlin, dans un livre latin et que purent lire tous les savants du monde chrétien, dit les vilénies de ses calomniateurs, l'ignorance des « théologistes », l'imbécilité sénile de l'Université de Cologne. Malgré un édit de juin 1513, qui ordonnait aux deux partis le silence, le procès de l'*Augenspiegel* s'instruisait. Reuchlin, cité à Mayence, le 9 septembre, devant l'inquisiteur, ne comparut pas et fit appel au pape.

Déjà, sans doute, Lefèvre connaissait par Beatus Rhenanus ou par Hummelberg le conflit des Frères Prêcheurs et de Reuchlin, qui lui avait récemment envoyé un manuscrit de Cusa. Il estimait hautement l'helléniste qui, en 1490, l'avait précédé en Italie pour rechercher comme lui la familiarité des platoniciens de Florence et d'Ermolao. Un goût commun pour les doctrines secrètes, que l'un satisfaisait par l'étude de la Kabbale, l'autre par l'étude de la mystique chrétienne, les rapprochait. Deux

1. Arnold de Tongres était professeur à la Faculté de Théologie de Cologne ; il entretenait des relations avec les humanistes, Hermann von dem Busche par exemple (Janssen, 455, I, p. 79).

2. Conrad Köllin, né à Ulm, dominicain au couvent de sa ville natale, désigné par le chapitre de Pavie, en 1507, comme lecteur des Sentences au couvent de Heidelberg, puis, vers 1511, professeur au couvent de Cologne. Il avait publié à Cologne, en 1512, un commentaire de la première partie de la Seconde Somme de saint Thomas. — Quétif-Échart, 112, II, p. 100.

3. Janssen, 455, II, p. 28 et suiv.

des hommes dont l'œuvre émouvait le plus Lefèvre, Raymond Lulle et Pic de la Mirandole, avaient goûté la spéculation juive. Lefèvre admirait le *De verbo mirifico*, le citait dans la préface du Psautier ; il devait aux *Rudimenta* sa connaissance, d'ailleurs médiocre, de l'hébreu ¹. Bouelles, Clichtowe lui-même se plaisaient aux spéculations sur les nombres, dans lesquelles excellaient les savants israélites ². Et, d'autre part, Corneille Agrippa de Nettesheim, le kabbaliste qui avait connu à Paris, avant 1507, Germain de Ganay, qui, à l'Université de Dôle en 1510, avait commenté le *De Verbo Mirifico* et venait d'assister, dans la suite de Carvajal au concile de Pise, ne parlait de Lefèvre qu'avec vénération ³. Le 31 août 1513, Reuchlin, qui n'avait jamais correspondu avec le professeur français, lui écrivit, lui raconta longuement sa querelle, accusa l'ignorance haineuse des théologiens et leur barbarie. Il rappelait à Lefèvre qu'il

1. Horawitz, 466 ; lettre II ; Beatus Rhenanus à Reuchlin ; Schlettstadt, 10 nov. 1509 ; il lui annonce que Lefèvre fait, dans le *Quincuplex Psalterium*, grand éloge de ses travaux, y cite le *De Verbo Mirifico* et les *Rudimenta* : Lefèvre a dit plusieurs fois à Beatus : Doctus est re vera qui se Funulum appellat. Beatus envoie à Reuchlin l'édition de la Politique, et le prie de lui transmettre un ms. de Cusa, dont Lefèvre a besoin pour son édition.

2. Clichtowe publie, le 16 déc. 1513, un traité : *De mystica numerorum significatione* (388) ; Clerval, 392, p. XXI, 22.

3. Sur Henri Corneille Agrippa de Nettesheim, v. Prost, 472. — Il était né à Cologne en 1486. Il y fit ses premières études, puis vint à l'Université de Paris, vers le début du XVI^e siècle. Il revint à Cologne en 1507. En 1508 il est en Espagne, au service du roi Ferdinand ; ensuite il passe à Naples, revient en Provence, gagne Avignon, puis Lyon, enseigne, en 1509, à l'Université de Dôle ; en 1510 il est à Londres, puis, de 1511 à 1517, vit en Italie (Prost, p. 14, 120-230). Le cardinal Carvajal, qui s'intéressait aux sciences occultes, l'appelle au concile de Pise. — Corn. Agrippa, *Opera*, 471, II, p. 596 : Per reverendissimum cardinalem Sanctae Crucis in Pisanum concilium receptus, nactusque si concilium istud prosperasset egregiam illustrandorum studiorum meorum occasionem, multis scriptis adhuc penes me exstantibus, sacris quaestionibus operam dedi. — Il assista probablement aux séances de Pise et de Milan, mais ne suivit pas le concile à Lyon (Prost, p. 232-233) ; il passa quelque temps, en 1512, à l'Université de Pavie, désavoua le concile et rentra en grâce avec le Saint-Siège (p. 242-243) ; en 1515, il expliquait le *Pimander* à l'Université de Pavie. — Il commença dès 1509 son *De occulta philosophia libri tres* ; en 1510, à l'Université de Dôle, il exposait le *De Verbo Mirifico* de Reuchlin (p. 19, 200) ; il correspondait activement avec Trithème (p. 190-199). — A Paris, avant 1507, il avait été en relations avec Germain de Ganay, curieux de doctrines secrètes. Cf. *Corn. Agrippae... Opera* : II, lettre 2 ; Agrippa à l'Italien Landolfo, resté à Paris ; la lettre est datée de Cologne, 23 mai 1507 : Salutabis meo nomine D. Germanum Ganeum, et Carolum Foeardum, D. de Molinflor atque Janotum Bascum, D. de Charona. — La lettre 1 et la lettre 3 sont adressées par Landolfo à Corneille, ex Academia Parisiaca, le 28 mars et le 14 juillet 1507. — Agrippa ne fut pas l'élève de Lefèvre, mais il admirait sa doctrine, et prit sa défense contre les scolastiques en 1517, lors de la querelle des Trois Madeleines (Graf, 376, p. 56) ; v. *Opera*, II, *Defensio propositionum...*, p. 620 : Atque utinam suus aliquando fuissen, vel etiam nunc esse possem praesentaneus discipulus.

avait jadis, à Paris, entendu Jean Heynlin de Steyn, Gaguin et Tardif ; il lui envoyait l'*Apologie*, le priait d'en répandre le texte et de garantir son orthodoxie ¹. C'est alors que Clichtowe eut l'habileté de rédiger son ouvrage pour la défense de l'Immaculée Conception. Bandello, semble-t-il, était tombé dans l'oubli ; Gaguin et Charles Fernand l'avaient réfuté. Mais, au moment où les Dominicains entreprenaient le procès de la culture nouvelle, les humanistes jugèrent utile de rappeler que les docteurs jacobins, déjà dénoncés par Almain et Marc de Grandval comme flatteurs serviles du pape, ennemis des libertés gallicanes, combattaient aussi les dogmes admis par les maîtres parisiens ².

Le procès ouvert à Mayence devant le tribunal de l'inquisiteur se termina, le 13 octobre 1513, par la condamnation de Reuchlin ; l'archevêque Uriel de Gemmingen empêcha la publication du jugement. Cependant Léon X, qui n'aimait pas les moines, chargeait l'évêque de Spire, Georges, comte palatin, favorable à l'helléniste, de rendre sur l'affaire une sentence décisive ³. Celui-ci confia l'enquête à un ancien élève de Reuchlin, le chanoine Thomas Truchsess, qui, le 29 mars 1514, ordonna l'abandon de toute poursuite et condamna Hoochstraten à payer les frais du procès ⁴. Mais les Dominicains de Cologne avaient protesté en Cour de Rome contre un juge trop bienveillant à l'accusé ; sans même attendre la fin des débats de Spire, ils faisaient condamner, le 10 février, par la Faculté de Théologie, et brûler solennellement l'*Augenspiegel*. Tandis que Léon X choisissait, comme rapporteur du nouveau procès, le cardinal Domenico Grimani, protecteur des humanistes et ami d'Érasme, les Universités d'Allemagne se divisaient en deux camps : les humanistes de Thuringe et de Saxe, Conrad Muth, Helius Eoban, ceux qui, à Cologne, comme Hermann von dem Busche, Henri Loriti de Glaris, propageaient l'étude des lettres antiques, se proclamaient

1. Herninjad, 423, I, p. 10-15 : Cum de libris tuis, faberrime Fabri, in omni orbis terrarum spatio radiantibus supra modum, perspectus mihi sit verus ille amor erga me tuus haud vulgaris, ... malle certe jucundioribus nunciis litterarum commercia tecum coepisse... Ea contagio coepit in Agrippina Colonia, ubi est quaedam hominum species inhumanissimorum : theologi vocantur. Neminem doctum extra se putant, et Ecclesiae sibi videntur columnae esse... Pour le passage de la lettre où Reuchlin rappelle ses études à Paris, v. p. 115, n. 2.

2. V. p. 549-551, 555.

3. Georges, comte palatin, était archevêque de Spire depuis le 22 juillet 1513 (Eubel, 64, III, p. 322).

4. Pour le résumé de l'affaire, v. p. 641, n. 1.

Reuchlinistes¹. Les moines et les scolastiques soutenaient Pfefforkorn et Hoochstraten. Les théologiens de Cologne décidèrent alors de solliciter l'approbation des Facultés d'Erfurt, de Louvain et de Paris.

Jusqu'alors aucun conflit réellement grave ne s'était élevé entre les humanistes et les scolastiques parisiens. Ni la préface de l'*Organon*, ni le *Psautier*, ni l'*Enchiridion*, ni l'édition de Laurent Valla ou de Lucien, ni l'*Éloge de la Folie* n'avaient provoqué aucune réplique des docteurs. Ils ne manquaient pourtant pas d'hommes ; à défaut de Bricot ou de Tateret, vieillis et fatigués, Pierre Crockart, Mair et ses nombreux élèves, Almain, dont le talent de polémiste s'était révélé dans l'affaire du concile, auraient pu répondre. Mais les positions des humanistes étaient fortes. Par Budé, Louis Ruzé, François Deloynes, leurs doctrines avaient accès dans la bourgeoisie parlementaire ; par l'évêque de Lodève et la puissante famille Briçonnet, par Louis Pinelle, évêque de Meaux, qui, formé par Raulin, acceptait pourtant leurs dédicaces ; par Germain de Ganay, évêque de Cahors, qui avait encouragé les premiers essais de Lefèvre, correspondait avec Bouelles et sans doute admirait Reuchlin, elles avaient accès dans la haute Église. Le confesseur de Louis XII, Guillaume Petit, quoique dominicain, était partisan de la science

1. Janssen, 455, II, p. 51-54. — Conrad Muth (Mutianus Rufus), né en 1471, élève de l'école de Deventer, puis de l'Université d'Erfurt, voyagea en Italie de 1495 à 1502, visita Bologne, Milan, Mantoue, Florence et Rome, et devint à Bologne docteur en droit. Rentré en Allemagne, chanoine de Gotha en 1503, il exerça une grande influence, par la liberté de son esprit et son culte de l'humanisme italien, sur les étudiants d'Erfurt. Il mourut en 1526. Ses lettres ont été publiées en dernier lieu par K. Gillert (*Der Briefwechsel des Conradus Mutianus ; Geschichtsquellen der Provinz Sachsen, XVIII* ; Halle, 2 vol. in-8°, 1890). — Helius Eobanus Hessus (1488-1540), élève de l'Université d'Erfurt, puis de Francfort sur l'Oder et de Leipzig, allait devenir célèbre par ses *Heroïdes*, publiées à Leipzig le 13 juin 1514. Son influence fut très grande à Erfurt, où il enseigna de 1517 à 1526 ; mais il la perdit pour avoir hésité à suivre Luther jusqu'au bout. La seconde partie de sa carrière, à Nuremberg, Erfurt, Marburg, fut médiocre (Allen, 430, III, p. 411). — Hermann von dem Busche (1468-1534), né près de Münster en Westphalie, élève à Deventer, d'Alexandre de Heek, voyagea en Italie de 1485 à 1490, fut l'élève, à Rome, de Pomponio Leto, revint à Bologne en 1495, enseigna les lettres antiques à Wittenberg, à Leipzig, mais surtout à Cologne ; de 1526 à 1533, il fut professeur à l'Université de Marburg (Allen, III, p. 296). — Henri Loriti de Glaris (1488-1563), élève de Hermann von dem Busche à Cologne, couronné poète par Maximilien en 1512, vint à Paris en 1517 ; Érasme, le 14 fév. 1516/7, le recommande à Étienne Poncher (Allen, II, lettre 529, p. 456-458) ; il regagna Bâle en 1522. Il ne suivit pas les doctrines de son ami Zwingli ; de 1529 à sa mort, il enseigna les lettres antiques à Fribourg. Son *Decachordon*, publié à Fribourg en 1547, contient de précieux renseignements sur les musiciens de son temps (Allen, II, p. 279-280).

nouvelle¹ L'évêque de Paris qui, depuis la mort de Jean de Ganay, remplissait les fonctions de chancelier, admirait Érasme autant que Lefèvre². L'élection d'Aléandre au rectorat, le 18 mars 1513, consacra le succès universitaire de la science nouvelle³; quand, le 4 décembre, fatigué de l'enseignement qui ne lui assurait pas une vie assez large, il abandonna ses leçons de grec pour les fonctions de secrétaire du chancelier, on vit l'humanisme entrer presque officiellement avec lui dans les conseils du roi⁴.

II

Ce fut vers la fin d'avril 1514 que la Faculté reçut le message des professeurs de Cologne. Rassemblée le 1^{er} mai, elle les félicita de leur zèle pour la défense de la foi, et promit de juger diligemment les articles extraits du livre de Reuchlin. Une commission fut nommée. Raulin, Bricot, Tateret, Mair, Duchesne, Capel et quelques autres y représentaient la tradition scolastique; Gilles de Delft, Boussard, Duval, les sympathies humanistes⁵.

1. Le 1^{er} juin 1513 paraît chez Henri Estienne, in-f^o, le *Chronicon* de Sigebert de Gembloux. Lefèvre et l'imprimeur Jean Petit ont, sur la demande du Dominicain, remis le ms. à l'éditeur, Antoine Roussel (Rufus). V. Knod, **468**, p. 35, n. 1.

2. Allen, II, lettre 522, p. 447, l. 120 et suiv.

3. Paquier, **412**, p. 54. — Omont, **411**, p. 14 : Martis 18 (1513) electus fuit in rectorem Academiae parisiensis ducentis annis postquam Marsilius de Sancta Sophia tale munus obierat, et nullus interim Italus, quantum e rectoris libris contigit videre. — Du Boulay, **143**, VI, p. 940, 976. Marsile de Padoue avait été recteur de l'Université de Paris en 1312. — Plus tard, sous Paul III, Aléandre se vanta d'avoir, pendant son rectorat, fortement contribué à ruiner, dans l'opinion universitaire, le concile de Pise (Paquier, p. 63). Peut-être n'y a-t-il là qu'une vanterie. Aléandre était trop soucieux de son crédit pour contredire l'opinion générale.

4. Omont, **411**, p. 23 : Dominica, 4^a decembris 1513, coepi habitare cum D. Stephano Poncher... — Paquier, p. 57. — Pendant les derniers temps de son enseignement, parurent l'édition de Théoerite, préparée par Celse Hugues Descous, et quelques dialogues de Lucien : Omont, **410**, p. 33, n^o 17; Θεωρητικού εἰδωλίου..., 1513, Gilles de Gourmont, in-4^o; la préface, rédigée dès 1512, pendant le séjour d'Aléandre à Orléans, p. 61. — *Ibid.*, p. 33-34, n^o 18 : *Luciani Samosatensis Deorum Dialogi...*; *Dialogi Marini*; *Inferni Dialogi*; Gourmont, vers 1513, in-4^o; la préface de Charles Brachet à François Deloynes, p. 61-62.

5. Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. 1782, f^o 35 v^o-36 r^o : Fuit ad audiendum lecturam litterarum ad sacram Facultatem Theologiae parisiensis per Facultatem Theologie Universitatis Coloniensis in materia fidei transmissarum contra Jo. Reuchlin doctorem legum... Facultas ingentos habet gratias Facultati theologorum Universitatis Coloniensis... tam pro communicatione suarum litterarum quam pro zelo ejusdem in materia fidei contra prenominatum Jo. Reuchlin...

Les séances, très nombreuses, eurent lieu surtout en Sorbonne¹. On examina l'une après l'autre les propositions suspectes. On chercha, dans les archives de la Faculté, les jugements rendus depuis deux siècles sur le Talmud ; Guillaume Chastel, archidiacre de Troyes, vint les lire le 19 mai². Thomas Bricot, le 20, communiqua aux docteurs un certain nombre de phrases malsonnantes qu'il avait relevées³. Le 23, on décida que, pour aller plus vite, on qualifierait tous les jours trois ou quatre articles ; chacun devrait examiner une proposition et lire la partie du livre d'où elle était tirée⁴. Cependant, vers le milieu de juillet, la Faculté reçut une lettre de Reuchlin, datée de Stuttgart et du 17 juin. Il accusait la haine qui n'épargnait pas sa vieillesse, évoquait ses souvenirs d'étudiant parisien, envoyait un exemplaire complet de l'*Augenspiegel*⁵. Le duc Ulrich de Wurtemberg avait écrit également le même jour ; il rappelait la décision pontificale, la sentence rendue à Spire, et priait les maîtres de ne pas poursuivre un procès, où des inimitiés personnelles étaient plus en cause que la foi⁶. Mais les Dominicains de Cologne les exhortaient à montrer de l'énergie, leur envoyaient un autre ouvrage de Reuchlin, sans doute la

1. *Ibid.*, f^o 37 v^o, 16 mai : Super libris Reuchelin et articulis magrī nostri Emery, dixit Facultas dedisse sicut et dat deputatos qui dictas materias cum bona maturitate et unam post aliam disponent ad decidendum excerptendo articulos libri dicti Reuchelin et communicando eos magistris qui poterunt super illis bis in ebdomada deliberare. — F^o 38 r^o, 18 mai.

2. *Ibid.*, f^o 38 r^o, 19 mai.

3. *Ibid.*, f^o 38 v^o, 20 mai.

4. *Ibid.*, 22 mai : Deputati insequentes deliberationem magrī nostri Raulin deliberaverunt quod bonum esset prius deliberare ad calificacionem articulorum missorum ad ipsam Facultatem theologicam per Facultatem theologie Coloniensem, qui quidem articuli erant impressi in certo codicillo quem miserant... — F^o 39 r^o, 23 mai : ... Honorandi magrī nostri Jo. Raulin, Jo. Godet, Jo. Bouelli, Tarteret, Majoris, Bart. Grivelli, de Quercu, Marc. de Hangest, Cenalis, cum decano (Mauterne) : qui quidem deliberaverunt quod singulis diebus feriatis calificarentur tres vel quatuor de articulis oblati per praedictam Facultatem theologie Coloniensem, qui quidem articuli referrentur per unum de magrīs nostris ad hoc deputatum cum lectura illius partis libelli a quo educti sunt seu extracti. Qua relatione facta primo diceret opinionem suam super articulis deinde ceteri deputati...

5. Du Boulay, 143, VI, p. 63-65 ; p. 64 : Ego quantum potero humillime peto ut me facturam vestram non destruat, meque de gremio et de corpore vestro membrum non ledatis. Sum enim scholaris Universitatis Parisiensis, egregii quondam theologiae doctoris Dñi Joannis de Lapide discipulus in Sorbona, et postea Marchionis Badensis, nunc Episcopi Trajectensis condiscipulus : quondam ad Solem habitans in via Sancti Jacobi, annos, si rite recordor, 45 ; et haecenus almae matri nostrae Parisiensi Universitati non parvam laudem attuli scribendo, loquendo, docendo, ut nostra opera indicant...

6. *Ibid.*, p. 65.

Réponse aux calomnieux. On lut dans la séance du 15 juillet la lettre de l'humaniste et celle des théologiens ; celle du duc de Wurtemberg ne fut transmise que plus tard aux commissaires. On confia l'examen du nouveau livre à Bricot, Duchesne et Godet, à Geoffroy Boussard et à Pierre Duval ¹.

Les dernières réunions furent très hâtives. Le 2 août, la Faculté, réunie en séance plénière, écouta le rapport des députés et rendit son jugement. Elle déclara l'*Augenspiegel* plein d'assertions fausses, téméraires, capables d'offenser les lecteurs pieux, scandaleuses, erronées et manifestement favorables à la perfidie judaïque, blasphématoires et suspectes d'hérésie. On devait supprimer le livre et contraindre l'auteur à la rétractation publique, sans tenir compte d'aucune explication ni excuse. La Faculté renouvela les condamnations prononcées par l'autorité apostolique contre le Talmud ².

Ainsi la majorité, hostile aux nouvelles études, triomphait. La rapidité des débats n'avait pas permis d'instituer une discussion utile, et les efforts de Geoffroy Boussard, de Guillaume Chastel, de Martial Mazurier, de Guillaume Petit, qui, aux séances, avait voulu oublier son titre d'Inquisiteur et la solidarité dominicaine ³, sans doute aussi de Gilles de Delft, de Clichtowe

1. Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. 1782, f^o 40 r^o : ... Audite fuerunt lettere predictae Facultatis Colloniensis cum litteris mag^ri Johannis Reuchlin. Et recepti quidem libelli ab eadem Facultate missi, pro quibus visitandis cum prioribus deputatis ad abbreviationem seu complementum libelli Speculare Oculum (*sic*) nominati fuerunt deputati honorandi mag^ri nostri Thomas Bricot, Gaufridus Boussard, Guillelmus de Quereu, Petrus de Valle principalis de Navarra et Godet.

2. D'Argentré, 157, I, p. 350-351 : Dicimus esse repertum multis assertionibus falsis, temerariis, piarum aurium offensivis, scandalosis, erroneis, judaicae perfidiae manifeste fautoriis, sacrosanctis Ecclesiae Doctoribus injuriosis et contumeliosis, in Christum ejusque sponsam Ecclesiam blasphemis, de haeresi vehementer suspectis, plerisque haeresim sapientibus et haereticis nonnullis ; ob idque libellum hujusmodi esse jure supprimendum, de medio tollendum atque igni publice cremandum. Ipsius autem libelli auctorem ad publicam revocationem compellendum non obstantibus glossis quibuslibet, interpretationibus et defensoriis nobis hac in re oblatis.

3. Herminjard, 423, I, p. 16 ; Lefèvre à Reuchlin, 30 août 1514 : Cancellarium Parisiensem, Poenitentiarium, G. Castalium archidiaconum Thuronensem, Martialem Masurium, et nonnullos alios theologos doctores. — Le chancelier de Paris était Godefroy Boussard. Le mot Poenitentiarium ne peut désigner que le confesseur royal, Guillaume Petit. Le pénitencier de Notre-Dame était Bricot, peu suspect de sympathie pour l'humanisme. — Reuchlin n'avait pas encore reçu la lettre de Lefèvre, lorsque, en réponse à celle de Cop (v. p. 650, n. 4), il accusait violemment Guillaume Petit, qu'il classait, comme Dominicain, parmi ses ennemis ; Du Boulay, 143, VI, p. 66 : Supposuerunt ad eam rem Praedicatoris ordinis sui fraterculum, regis poenitentiarium, ut suis sibi vafriis facilem regem conducere quorsum optarent, etc.

et de Louis Ber, furent inefficaces. Lefèvre avait mis au service de Reuchlin toute son activité et toute son influence personnelle. On projeta d'appeler à l'Université ; mais seul l'intéressé pouvait en prendre l'initiative, et l'on dut y renoncer ¹. L'affaire émut l'Église et la cour. Des Jacobins vinrent demander à Louis XII la poursuite et la répression de l'hérésie naissante ². De vives disputes s'engagèrent devant le roi, trop affaibli pour les suivre. Guillaume Cop, qui venait de publier les œuvres capitales d'Hippocrate et de Galien, était maintenant le premier médecin de Louis XII ³. Il racontait, le 22 août, à Reuchlin, cette scène récente : « Un évêque favorable à vos ennemis attaqua violemment votre réputation ; le roi me demanda si je vous connaissais. Je répondis que je ne vous ai pas vu depuis quarante ans, mais qu'au temps où vous enseigniez à Bâle, personne ne vous égalait dans les arts libéraux et les études d'humanité ; que, depuis, vous n'avez pas cessé de consacrer tous vos soins aux lettres, et que de nombreux ouvrages témoignent de vos travaux. Alors votre adversaire, incapable de trouver des arguments pour me répondre, s'écria que j'étais, moi aussi, l'ami des Juifs ⁴. »

Lefèvre, le 31 août, écrivit également à Reuchlin : « La multitude a vaincu ; on a donné aux gens de Cologne la satisfaction qu'ils demandaient ⁵. » Mais le jugement rendu par la Faculté n'était qu'une qualification doctrinale, de caractère

1. Herminjard, *ibid.*, p. 17 : *Acceleraverunt suam sententiam, de qua non potuit ad Universitatem provocari, quia nullus habuit procuratorium ; res tamen tentata fuit, sed frustrata...*

2. Du Boulay, **143**, VI, p. 65.

3. Allen, **430**, I, p. 286, n. — *Pauli Aeginetae Praecepta salubria* ; H. Estienne 4 avril 1510/1, in-4° ; dédié à Germain de Ganay ; Panzer, **282**, VII, 398 ; rééd. 16 avril 1512, in-4° ; *ibid.*, 551. — *Hippocrates de praesagiis in morbis acutis* ; H. Estienne, 1512, in-4° ; *ibid.*, 561. — *Galenî de affectorum locorum notitia libri sex* ; dédié à Louis XII ; 1513, in-4° ; *ibid.*, 655.

4. Du Boulay, **143**, VI, p. 65-66 : *Ego agebam in aula Christianissimi Francorum Regis cum te aemuli lacerarent. Interea episcopus qui hostibus tuis favebat, cum multa iste diceret, famam tuam laniando, interrogatus a Regia Majestate an te noscerem, respondi quadraginta jam annis non vidisse me te, sed tum cum Basileae docebas, ... te celebratissimi fuisse nominis, et in liberalibus artibus et in litteris humanitatis, adeo ut ea tempestate nemo tibi esset comparandus, nec desuisset te ab illo tempore continuam in litteris operam collocare, atque hujus rei locupletissimos testes esse libros multa eruditione refertos, qui ex officina tua prodierunt. Tunc adversarius ille cum nihil aliud haberet quo verba mea refelleret, dixit me pariter judaizare.*

5. Herminjard, **423**, I, p. 15-16 : *Non sine animi moerore ad te scribo, eminentissime doctor... Turba tamen multitudine vicit. Itaque expedierunt Coloniensibus quae petierant.*

scolastique et non judiciaire ; Rome, où les théologiens de Cologne avaient porté leur appel, se réservait encore. Il fallait agir à Rome ; il fallait communiquer aux juges pontificaux la traduction fidèle et complète de l'*Augenspiegel*. La Faculté avait conclu en toute hâte de peur de se voir arrêtée par un bref du pape ¹. Reuchlin devait reprendre courage. Peut-être les théologiens rongiraient-ils de leur précipitation et de leur imprudence. Il citait les noms de ceux qui l'avaient soutenu ; tous les vrais savants de Paris défendaient sa cause : « Si vous ne l'emportez, nous serons vaincus avec vous ². »

Il pouvait d'autant mieux parler ainsi que, maintenant, enhardis par la condamnation de Reuchlin, les théologiens de Louvain et de Rome lui reprochaient d'avoir, dans son édition de saint Paul, corrigé la Vulgate et refusé d'y reconnaître l'œuvre de saint Jérôme ³. Pourtant il acheva sans trouble d'imprimer les œuvres de Nicolas de Cusa, dans lesquelles, depuis douze ans, il aimait à découvrir la plus haute et la plus sereine philosophie. Et bientôt se répandit une nouvelle qui rendit aux humanistes parisiens la joie et l'espérance ; Érasme, depuis

1. *Ibid.*, p. 17 : Unum tamen amicos tuos solatur, hanc theologorum determinationem, cum solum sit scholastica, perparum rei tue aut nihil obfuturam... Unum tamen vide, ne ex scriptis et interpretatione illa Colonensium, ferant Rhomae sententiam. Nam si Speculare Oculum fideliter interpretatum roboratum et auctoratum sufficienter missises, ut vulgare misisti, forte theologi nostri mutassent sententiam. Verum et theologi nostri, maxime qui volebant Colonensibus ex iis quae exhibuerant favere, summopere timebant breve pontificium. Ideo acceleraverunt suam sententiam. (V. p. 650, n. 1.)

2. *Ibid.*, p. 16 : Qui puriores erant et saniore judicio, tibi faventos... (V. p. 649, n. 3). — P. 17 : Si vinces, nos tecum vincimus.

3. Parmi les théologiens de Louvain qui purent blâmer Lefèvre, il faut sans doute compter Martin van Dorp, qui, né en 1485 à Naaldwyk en Hollande, avait étudié au collège du Lis, à Louvain, et y enseignait. Il était alors bachelier en théologie. Bien qu'il eût collaboré à diverses éditions de Plaute sorties des presses de Thierry Martens, il se méfiait de l'application des méthodes modernes à la théologie. C'est vers cette époque (sept. 1514) qu'il écrivit, sur ces questions, une très importante lettre à Érasme (Allen, 430, II, lettre 304, p. 10-16). Cette lettre, reproduite à plusieurs exemplaires, circula longuement aux Pays-Bas avant d'arriver à son destinataire, qui la reçut seulement en mai 1515 (Lettre 337, p. 91, l. 1-2). Lefèvre y est cité avec Laurent Valla : p. 15, l. 19 : His rationibus adducor, mi Erasme, ut Laurentii Fabrique operas non ita magnificiam... — Le 12 déc. 1514, un ami de Clichtowe, Georges Cavis (Bourgeois ?), docteur en théologie et chanoine de la cathédrale de Tournay, lui soumet diverses critiques, formulées, semble-t-il, par les docteurs de Louvain sur le Saint Paul de Lefèvre, auquel on reproche d'abord d'avoir corrigé la Vulgate (Bibl. Mazarine, ms. 1068, f° 229 r° ; v. p. 654, n. 1). Or, les objections de Dorp portent principalement sur l'opportunité des corrections tentées par Valla et par Lefèvre. — Les critiques des théologiens de Rome nous sont connues par le fait qu'en 1515 le cardinal Marco Vigerio crut devoir écrire une apologie en faveur de Lefèvre (v. p. 654, n. 5).

juillet, n'habitait plus l'Angleterre ; accueilli triomphalement à Mayence par Reuchlin, à Strasbourg par Wimpfeling, Brant et Geyler de Kaysersberg, il s'était, vers la fin d'août, fixé à Bâle, où Froben allait imprimer les ouvrages préparés dans la solitude de Cambridge, l'édition grecque du *Nouveau Testament* et les *Épîtres* de saint Jérôme¹. Le 22 octobre, à la tombée de la nuit, un courrier vint dans les cloîtres de Saint-Germain des Prés porter à Lefèvre le salut d'Érasme. Le lendemain, le professeur français lui écrivait une lettre touchante : « Je suis heureux de vous savoir en Germanie parmi les imprimeurs. Le bien public, l'amour des lettres et le désir d'en propager le culte vous a fait quitter l'Angleterre pour notre joie et notre utilité. Vous qui êtes plein de toutes les nobles connaissances, pourriez-vous ne pas vous consacrer à les répandre pour le bien des études et de ceux qui étudient ?... Qui n'admire, qui n'aime Érasme et ne le vénère ? Personne, parmi les amis de la vertu et des lettres. Que celui qui donne la durée à la vie humaine, allonge les fils de la vôtre, pour que vous ajoutiez longtemps encore les mérites aux mérites, et n'entriez dans le royaume bienheureux qu'après avoir comblé le monde de bienfaits. Vous laisserez alors à la postérité le souvenir de votre gloire, et vous mènerez avec les êtres célestes une existence héroïque. Soyez heureux, vivez pour nous et notre siècle, et aimez celui qui vous vénère et qui vous aime². » Ainsi les attaques des gothiques rapprochaient, malgré leurs différences de culture et d'esprit, ces deux hommes. Lefèvre, avec sa modestie habituelle, s'effaçait devant Érasme, riche d'une science, sinon plus profonde, du moins plus élégante, plus accessible à tous et plus agissante

1. Renaudet, 453, p. 47-53.

2. Allen, II, lettre 315, p. 38 : Heri circa crepusculum noctis praesentium tabellarius me convenit et nomine tuo dixit salutem : quae non nisi gratissima esse potuit ; sed eo uberiore laetitia animum meum oplevit, quo te intellexi in Germania inter typographos versari. Publica enim utilitas (ut continuo concepi) et literarum feliciter propagandarum amor te Brytannos deserere suasit, et nobis quidem oppido quam optabiliter ac utiliter. Quid enim aliud faceres, qui plenus es omnium bonarum literarum, nisi non tibi sed utilitati publicae cas studiis ac studiosis propagares, imitator publici solis ?... Quis non suspiciat, amet, colat Erasmmum ? Nemo non, qui bonus et literatus fuerit. Ergo qui prorogat vitas fila vitae tuae faciat quam maxime longaeva, ut merita meritis diutius cumulans serus ad feliciora regna de toto quam optime meritis mundo transeas : non solum gloriae famam posteris relinquens, sed vitam jam cum superis vivens heroicam. Vale felix et vive nobis et nostro saeculo, et ama te colentem et amantem.

que la sienne, et de l'art délicat d'une expression toujours précise et nuancée.

Au reste la guerre acharnée que se faisaient, dans les couvents et devant les tribunaux, les deux fractions de l'ordre dominicain, rendait difficile aux Jacobins français de seconder efficacement leurs confrères d'Allemagne, des Pays-Bas ou d'Italie ¹. Hostiles aux idées gallicanes, ils se sentaient impopulaires à la Faculté, qui, pour avoir condamné Reuchlin, n'entendait pas absoudre le livre de Caiétan. Ils étaient loin d'exercer à Paris la même tyrannie qu'à Cologne ou à Mayence ; l'inquisiteur Guillaume Petit blâmait Hoochstraten, soutenait Reuchlin, collaborait aux publications des Fabristes ². Étienne Poncher, Guillaume Briçonnet, Germain de Ganay, Louis Pinelle pouvaient imposer silence aux Prêcheurs qui réclamaient la persécution. Aussi Lefèvre ne prit-il pas la peine de se défendre personnellement contre les Dominicains de Louvain ou de Rome. Tandis qu'il accompagnait à Narbonne l'évêque de Lodève, que le 14 décembre il assistait aux derniers moments du cardinal Briçonnet ³, Clichtowe le justifiait d'avoir entrepris de corriger

1. V. p. 558-559, 572-574.

2. Guillaume Petit fait imprimer par Josse Bade le *De Origine et Gestis Regum Longobardorum libri VI* de Paul Diaire (in-f° ; la dédicace de Josse Bade à Petit est datée du 23 août 1514 ; Renouard, 284, III, p. 120-121) ; le 13 sept. 1514, Josse Bade lui dédie les *Luitprandi... rerum gestarum per Europam ipsius praesertim temporibus libri sex*, édités sur ses conseils ; in-f° ; *ibid.*, p. 9-10. — Le savant Dominicain semblait alors manifester un intérêt particulier pour l'histoire du Moyen-Age. — Le 10 juillet, il avait écrit la préface d'un ouvrage théologique de Claude de Seyssel : *La Moralis explicatio Evangelii Lucae* : Josse Bade, 17 août 1514, in-4° : réédité s. d., et le 7 juillet 1515 chez le même (*Ibid.*, p. 256-258). — Sur cet ouvrage, de caractère purement pratique, qui obtint un grand succès auprès de Léon X, v. C. Dufayard, *De Claudii Seyssellii vita et operibus*, Paris, 1892, in-8°, p. 77-83. — Sur Paul Diaire, chancelier de Didier, roi des Lombards, avant 774, puis moine du Mont-Cassin, v. Fabricius, 175, V, p. 199-204 ; sur Luitprand, évêque de Crémone au x^e siècle, et qui accomplit diverses missions à Constantinople, *ibid.*, IV, p. 572-573.

3. Lefèvre. 374 : *Euclidis... Geometricorum Elementorum libri XV* ; aii r° : *Io tempore (certa impellente causa) Reverendus in Christo Pater Dⁿⁱus meus Episcopus Lodovensis patruelis tuus, Narbonam proficiscitur, visurus Reverendissimum Dominum Cardinalem Narbonensem, patrum tuum : qui paulo post (sic enim eunt res humanae etiam illustriores) lachrymas et desiderium suis multis relinquens ex hac incerti momenti luce (sed mea sententia feliciter) migravit ad Dominum. Nam adeo sancto et religioso (ipse testis aderam) ut non tam lugendus quam revera beatus ex ipso transitu praedicandus videatur.* — Briçonnet mourut le 14 déc. 1514 (Eubel, 64, II, p. 24) ; il avait été absous, le 7 avril 1514, de l'excommunication encourue pour sa participation au concile de Pise (Hergenröther, 59, VIII, p. 614 ; v. p. 556, n. 2).

une version défectueuse, suivi les manuscrits plutôt que la Vulgate ¹.

Louis XII mourut le 31 décembre. Sûrs de l'appui de François I^{er} et Marguerite de Navarre, les humanistes rédigèrent une défense de Reuchlin, où ils citaient fréquemment l'édition de saint Paul ². Cependant la Cour romaine écrivait à la Faculté, sans doute pour manifester son étonnement de la condamnation rendue, le 2 août, malgré les volontés apostoliques ³. Le 2 mai, les docteurs résolurent de solliciter de Poncher et du roi une démarche à Rome en faveur de la sentence. Avant tout ils voulaient interroger amicalement Lefèvre sur l'*Apologie* ⁴. On ne sait, faute de documents, ni si Lefèvre comparut, ni si Guillaume Petit, chargé, comme confesseur royal, de présenter à l'évêque et au roi les désirs de la Faculté, s'acquitta de la commission. Peut-être les théologiens reçurent-ils l'ordre de se taire. A Rome, où le cardinal Marco Vigerio composait une Apologie de Lefèvre ⁵, la commission chargée d'examiner le procès de

1. Bibl. Mazarine, ms. 1068, f^o 229 r^o-233 v^o : Sequitur responsio ad nonnullas impugnationes aliquorum locorum in Commentariis Jacobi Stapulensis super Epistolas Pauli positurum. — Réponse à un certain nombre de questions envoyées à Clichtowe, le 12 déc. 1514, par son ami Georges Cavis, de Tournay, qui lui soumettait diverses critiques formulées probablement par les docteurs de Louvain sur le Saint Paul de Lefèvre (v. p. 651, n. 3 ; Clerval, 392, p. xxi, 22). — Clichtowe approuve son maître d'avoir corrigé la Vulgate : f^o 229 r^o : Quis hunc laborem in vinca Domini non probaverit ? aut consimili ratione Hieronymum non damnaverit ? — Il défend la traduction donnée par Lefèvre des trois passages contestés (*Ro.*, 1 et 2, 1 *Cor.*, 14), et soutient avec lui l'opinion d'après laquelle saint Paul était marié. — Dans le même ms., f^o 200 r^o : Annotate graves sententie ex opusculo Coloniensium contra Capnionem sparsim illic adducte.

2. Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. 1782, f^o 42 v^o, 2 mai 1515 : Super contentis de eo (Lefèvre) in libello seu processu per fautores dicti Reuclin composito contra Facultatem.

3. *Ibid.*, 27 avril : réunion aux Mathurins ; ad audiendum lecturam litterarum transmissarum Facultati ab Urbe Roma, quae fuerunt lecte... Quoad litteras, nichil fuit dictum propter absentiam Dni confessoris regiae majestatis.

4. *Ibid.* : Quoad litteras transmissas ab Urbe Roma, lectas in novissima congregatione, placuit Facultati quod Dominus confessor apud Regem et Dominum parisiensem obtineat litteras ad Dominum nostrum Papam pro commendatione condemnationis libelli qui dicitur fuisse Reuclin. Non tamen placet ei pro nunc scribere ad dictum Sanctissimum Dominum nostrum Papam pro hujusmodi negocio, sed prius videre conclusionem per eam acceptam in predicta materia et audire responsiones magistri Jacobi Fabri amicabiliter interrogati super contentis de eo... (V. note précédente).

5. Horawitz-Hartfelder, 466, lettre 51, p. 78 ; Hummelberg à Rhenanus, Rome, 29 mai 1515 : Apologiam cardinalis Senogalliensis pro Fabro nostro Stapulensi non indignam putavi tua lectione... Numerosa tamen cohors est illorum, qui quum ex sese nihil praestans edere possint, eruditis et primi nominis viris student oblatrare... Cujusmodi sunt, qui Fabrum hereseos insimulare

Reuchlin reçut une lettre du professeur français ; le 11 juillet, Egidio de Viterbe lui annonçait que, lue dans une réunion de docteurs, elle y avait apporté la lumière ¹. Mais l'Université de Paris était désormais divisée en deux camps. Il fallait désormais choisir entre l'ancienne culture et la nouvelle, entre le collège de Montaigu et le collège du Cardinal Lemoine, suivre Tateret, Raulin, Bêda, ou suivre Érasme et Lefèvre, dont les deux œuvres désormais, aux yeux des amis comme des ennemis, s'accordaient dans la commune recherche de la foi profonde ou dans une même hérésie.

* * *

Pendant les deux ans qui suivent l'ouverture du procès de Reuchlin devant la Faculté, l'école de Mair continue de défendre la philosophie terministe : mais Almain meurt en 1515 ² ; Bricot ne publie plus aucun livre ; Mair abandonne l'étude des concepts et de l'Éthique pour la théologie, il se contente de faire imprimer, en 1516, un de ses anciens cours sur les *Insolubles* et sur les *Obligations* ³. Lockert ⁴, Caubraith ⁵ impriment des manuels de

conantur, quique Capnioni nostro negocium exhibuerunt, quanquam infeliceiter. — Hummelberg resta de 1514 à 1517 à Rome pour y étudier le droit. — Marco Vigerio, de Savone, Franciscain, professeur de théologie à l'Université de Padoue, puis à Rome, évêque de Senigallia le 7 oct. 1477, cardinal le 17 déc. 1505 (Eubel, **64**, III, p. 11), assista au concile du Latran ; il mourut le 18 juillet 1516 (Ughelli, **245**, I, col. 219 ; II, col. 876-877). Ses ouvrages les plus importants sont un *Decachordum Christianum*, Fano, 1507, in-f^o ; *Controversia de Excellentia instrumentorum passionis dominicæ*, Rome, 1512. Il avait composé une *Apologia adversus Pisanum conciliabulum*, dont le ms. est perdu (Wadding, **117**, p. 248 ; Sbaralea, **118**, p. 515). L'*Apologie* pour Lefèvre fut sans doute détruite après sa mort ; les historiens de l'ordre franciscain ne la connaissent pas.

1. Martène-Durand, **69**, III, col. 1261 : Ecce recitantur litterae tuae in conventu praesulum et theologorum, qui defendendae veritatis Reulin gratia conveneramus. Quibus multo omnium plausu lectis, veluti umbone in tela et face in unbras abigendas usi sumus. Ago itaque tibi per has litteras gratias, quod non modo in publica commoda exponas vires tuas, sed etiam quod Herculis more tuacris aliena. — Martène et Durand impriment Reudin au lieu de Reulin : la date qu'ils donnent (11 juillet 1511) est inadmissible : il faut évidemment corriger en 1515. Il ne semble pas en effet que Lefèvre, lorsqu'il écrivit à Reuchlin le 30 août 1514, ait déjà fait aucune démarche à Rome.

2. Launoy, **151**, p. 614.

3. *Insolubilia Joannis Majoris nunquam prius impressa... Sequitur Tractatus Obligationum ejusdem* ; J. Granjon, 1516, in-f^o ; Mackay, **207**, p. 405, App. n^o 13.

4. George Loekert, *Scriptum in materia noticiarum* ; Nic. des Prés, 24 novembre 1514, in-8^o.

5. Robert Caubraith, *Quadrupertitum in Oppositiones Conversiones hypotheticas et modales... omnem ferme difficultatem dialecticam enolans ; diligenter recognitum et labeculis tersum* ; Josse Bade et Hénon Le Febvre, in-f^o. La préface est datée du collège de Coqueret, 12 oct. 1516 (Renouard, **284**, p. 266-267).

logique formelle, Lax des traités de mathématiques¹. Les *Moralia* d'Almain paraissent en 1516 par les soins de Jean Mair². Les nominaux continuent de publier les œuvres de leurs docteurs : les *Sophismata*, la *Summa philosophiae naturalis* de Paolo Veneto³, les commentaires d'Albert de Saxe et de Buridan sur la *Physique*⁴.

Les scotistes produisent peu de livres. Tateret, assidu aux réunions de la Faculté, réimprime, le 1^{er} juin 1514, son *Exposition sur la logique*⁵. Mais aucun ouvrage ancien ou nouveau ne fait revivre l'enseignement philosophique du Docteur Subtil : et si les Cordeliers de Paris publient, en 1515, un manuel de morale pratique rédigé par leur provincial, Boniface de Ceva, la lecture des Sentences leur plaît mieux que toute autre recherche⁶. De même, l'école dominicaine reste avant tout une école de théologie. Cependant on réédite en 1514 le commentaire de Pierre Crockart sur la *Logique* d'Aristote et sur le *De Ente et Essentia* de saint Thomas⁷. La même année, son élève, le Lyonnais Aimé Meygret, publie des questions sur le *De Coelo et Mundo*⁸.

1. Gaspar Lax, *Proportiones*, 6 octobre 1516, in-f° ; Panzer, 282, VIII, 820 ; *Arithmetica speculativa XII libris demonstrata* ; Hémon Le Febvre et Nic. de la Barre, 15 déc. 1516, in-f° ; *ibid.*, 819.

2. *Moralia Jacobi Almain Senonensis emendata a Joanne Majoris* ; H. Estienne, 1516, in-4° ; Panzer, 282, VIII, 877.

3. *Pauli Veneti Sophismata* ; J. Barbier, 24 avril 1514, in-f° ; Panzer, 282, VIII, 735. — *Summa Philosophiae Naturalis una cum textu Argyropyli in omnes libros naturalis philosophiae Aristotelis* ; Th. Kees, 1514, in-f° ; Panzer, VIII, 749.

4. *Alberti de Saxoniam super Aristotelis de coelo et mundo libri VI cum Tractatu de generatione et corruptione et meteoris* ; Josse Bade, 1516, in-f° ; Panzer, VIII, 855. — *Super octo libros Physicorum Aristotelis*, 1516, in-f° ; *ibid.*, 909. — *Questiones et decisiones physiques insignium virorum : Alberti de Saxoniam in octo libros physicorum, tres libros de caelo et mundo, duos libros de generatione et corruptione ; Thimonis in quatuor libros Meteororum ; Buridani in Aristotelis tres libros de anima, librum de sensu et sensato, librum de memoria et reminiscencia, librum de somno et vigilia ; librum de longitudine et brevitate vitae ; librum de juventute et senectute ; recognite summa accuratione et judicio magistri Georgii Lokert Scoti...* ; J. Bade, 13 fév. 1516, n. st., in-f° ; à la fin : *Tractatus proportionum* de Loekert ; la préface datée de Montaigu, 13 janvier 1516 (Renouard, 284, II, p. 3-4.)

5. *Expositio magistri Petri Tatarcti super textu logices Aristotelis* ; J. Petit, 1^{er} juin 1514, in-4° ; Panzer, 282, X, 719b.

6. *Viaticae excursiones de nonnullis hominum vitis* ; B. Rembolt, 1515, in-4° ; Panzer, VIII, 779 ; sur l'auteur, v. p. 556, n. 3, 557, n. 3.

7. *Acutissimae questiones et quidem peritiles in singulos Aristotelis logicales libros ; item in D. Thomae de Aquino opusculum de ente et essentia mag. Petri de Bruzellis S. Praed. Ord. D. Thomae doctrinae interpretis et propugnatoris acerrimi* ; 1514, in-f° ; Panzer, VIII, 765.

8. *Fr. Amadci Meigret, O. Praed., Quaestiones de Coelo et Mundo sive commentarii in libros Aristotelis de Coelo et Mundo* ; J. Dupré, 1514, in-f° ; Panzer,

Terministes de Montaigne et de Navarre, thomistes de Saint-Jacques, scotistes, Cordeliers négligent également l'Écriture, dont les éditions deviennent rares. Kerver publie de nouveau, en 1514, la Bible qu'il a donnée en 1504 et en 1508, et qui diffère peu de la *Parisiensis Parvi* ¹. Puis les typographes de la capitale restent jusqu'en 1519 sans imprimer les deux Testaments ²; cependant ils paraissent deux fois à Lyon en 1514, deux fois en 1515, une fois en 1516 : le libraire André Sacon, d'accord avec Antoine Koberger, y multiplie les exemplaires du texte revu par le théologien Alberto Castellani de Venise ³. C'est à l'école de Lefèvre que la Faculté semble abandonner le soin de publier et d'interpréter les livres bibliques ⁴. Très peu d'éditions partielles : en 1515, les Psaumes et le Cantique avec la glose déjà connue de Jacques Perez, les Évangiles et l'Apocalypse ⁵; en 1516, les Actes des Apôtres ⁶. Très peu de commentaires : en 1515 des Questions sur les Proverbes de Salomon ⁷. L'inconnu qui publie les gloses de Ludolphe le Chartreux sur le Psautier, y joint les Psaumes de la Pénitence, paraphrasés en vers latins par Pétrarque ⁸. Robert Goulet, qui donne en 1514 une édition

VIII, 753. — Aimé Meygret, né à Lyon, d'une illustre famille, fit profession au couvent lyonnais de Notre-Dame de Confort vers 1500, puis étudia au couvent parisien. Le chapitre général de Naples le chargea d'y lire les Sentences en 1515. Il fut docteur en 1520. Quelques propositions suspectes de luthéranisme qu'il avait prêchées à Lyon et à Grenoble, en 1524, furent censurées par la Faculté de Théologie. Il fut incarcéré à Lyon, puis à Paris, de 1525 à 1527, et mourut peut-être à Strasbourg en 1528 (N. Weiss, *Le réformateur Aimé Meigret*; Bull. de la Soc. de l'Hist. du Protestantisme français, 1890, p. 245-269).

1. *Biblia latina cum concordantiis ac summariis*; Paris, 1514, in-8°; Lelong-Masch, 161, II, p. 148.

2. *Biblia latina, Parisiis*; J. Cléreret, 1519, in-8°; *ibid.*, p. 150; cette édition comme celle de 1511, procède des éditions lyonnaises de Sacon; *ibid.*, p. 150.

3. *Ibid.*, p. 161, 166-167, 157, 161.

4. *Centum ac quinquaginta Psalmi Davidici...; Cantica Canticorum Salomonis...*; Poncet le Preux, 8 avril 1515, in-f°; reproduction des éditions données par Josse Bade en 1506-7 et 1509. L'édition indiquée par Panzer, 282 (VIII, 711), parut à Lyon le 7 nov. 1514 (Renouard, 284, p. 128-129).

5. *Evangelia IV et Apocalypsis latine*; J. Petit, 1515, in-12°; Panzer, VIII, 794.

6. *Actus Apostolorum*, J. Petit, 27 mars 1516 (n. st. ?); Panzer, VIII, 863.

7. *Roberti Holkot seu Thomae Gualerii Explanaciones in Proverbia Salomonis*; F. Regnault, 1515, in-4°; Panzer, VIII, 808. — Sur Thomas le Gallois, professeur à l'Université d'Oxford, dominicain, mort en 1340, v. Quétif-Échart, 112, I, p. 597-602.

8. *Ludolphi Carthusiensis in Psalterium Expositio... Psalmi poenitentiales et confessionales elegantes et devoti Domini Francisci Petrarcae*; B. Rembolt, 10 mars 1514/5, in-f°; Panzer, VIII, 690. — Ces Psaumes avaient été fréquemment publiés; Hain, 12803, s. l. n. d.; 12804, s. l.; Cop., 4710, s. l. n. d., vers 1500; 4711, s. l. n. d. (Bruges).

parisienne de Josèphe, cherche à concilier les sept livres de l'historien juif et les cinq du pseudo-Hégésippe, récemment imprimés par Lefèvre, avec le récit de Pierre Comestor ¹. Aucune édition importante des Pères, sauf de Guillaume d'Auvergne ; mais c'est un humaniste, Nicole Bérauld qui, en 1516, surveille l'impression de ses œuvres ².

Ainsi plus Érasme ou Lefèvre demandent le retour à l'Écriture et aux sources de la pensée chrétienne, plus les scolastiques se renferment jalousement dans la lecture des *Sentences*. Mair, en décembre 1516, réédite, avec l'aide de Robert Céneau, son commentaire sur le quatrième livre. Il se défend contre les partisans de la théologie moderne, qui jugent inutile d'écrire encore sur Pierre Lombard, contre les thomistes qui accusent les nominaux de consacrer tout leur temps à la logique et de négliger la science du divin ³. On publie, en 1516, le cours d'Almain

1. *Josephi Historici... Opera ; De Antiquitatibus libri viginti ; de Judaico bello libri septem...* ; Roberti Goulet sacrae paginae professoris qui praedicta Josephi opera eo modo quo praemissum est non sine magno labore excoluit tetranomon... ; 30 mars 1514, in-f^o ; Panzer, VIII, 738. — Roberti Goulet Tetranomon ex Josepho Biblia Historia scholastica et Aegesippo conciliatum ; Josse Bade, 1514, in-f^o ; Panzer, X, 713^b. — Le volume indiqué par Panzer, VIII, 905, sous ce titre : *Josephi historia sub nomine Hegesippi ab Ambrosio Camaldulensi latine reddita*, 1516, in-f^o, est très douteux. Le titre suppose une confusion entre saint Ambroise et Ambrogio Traversari.

2. *Guillermi Arverni Parisiensis episcopi Rhetorica divina sive ars oratoria eloquentiae divinae* ; Jean Petit, 1516, in-8^o ; *Opera omnia* ; F. Regnault, in-f^o, 1516 ; Panzer, VIII, 865-888. — *Gregorii Magni Excerptionum opus super novum Testamentum ab Alulpho collectum* ; B. Rembolt, 15 janvier 1516/7, in-4^o ; *ibid.*, 808. — Sur N. Bérauld, v. Delaruelle, 408 ; Allen, 430, III, p. 503.

3. Déjà publié en 1509 et en 1512 ; Mackay, 207, p. 408, n^o 25 ; *Joannis Majoris in Quartum Sententiarum Questiones utilissime suprema ipsius lucubratione cunctatae* ;... Josse Bade, vers le 1^{er} déc. 1516 (Renouard, 284, III, p. 60-61). Au v^o du titre, lettre de Robert Céneau à son maître J. Mair, Soissons, 18 nov. 1516. Il eite les élèves de Mair qui sont déjà morts, Almain, Cranstoun, Pierre de Bruxelles ; il fait allusion à des attaques contre Mair : *Juvabit te potius illud Petrarchae scitu dignissimum, praestare odiosum esse quam miserabilem* ; au f^o aaii, lettre de Jean Mair à Gauvin Douglas et à Robert Cockburn, évêques de Dunkeld et de Rossen en Écosse ; Montaigu, 24 nov. 1516. Il se défend contre les critiques des partisans de la théologie nouvelle et des thomistes ou scotistes : *Fortasse multis aprinne placebit non amplius in Sententias scribendum esse... Contradictione namque et exercitatione exploratur veritas. Insuper nominalium adhuc vidi neminem qui opus in Quartum ad umbilicem calcemque perduxerit ; quod in eos tamquam probrosum alii retorquent, dicentes nominales logicae et philosophiae sic implicari ut theosophiam negligant : et tamen varia sunt theologica quae metaphysicam praesupponant... Invidie jacula aspernabor... Caeterum si in hoc opere vel in alio in lucem emisso vel emittendo erraverim, sacrosanctae romanae Ecclesiae et almae Facultatis Theologiae parisiensis matris meae acquiesco judicio ; et quod illae approbant vel reprobant, hoc ipsum approbo vel reprehendo...*

sur le troisième livre ¹ ; on imprime l'année précédente les commentaires de Gabriel Biel qu'Almain expliquait en Navarre ². Les scotistes publient le résumé de Nicolas des Orbeaux ³, les commentaires de Jean de Basseuil ⁴. Les Dominicains font imprimer les gloses de Pierre de la Palud ⁵. Du moins, autant que Pierre Lombard, ils lisent saint Thomas ; ils publient le commentaire de Caiétan sur la première partie de la Somme ⁶ ; un élève de Crockart, Pierre Fabri de Nimègue, se fait l'exégète de la troisième partie ⁷ ; malheureusement, l'école dominicaine, en 1514, perd avec Crockart le maître qui depuis quelques années avait relevé les études au couvent de Saint-Jacques ⁸. Si les disciples qu'il a formés, François de Vitoria, Aimé Meygret, Pierre Fabri, maintiennent la tradition thomiste, Guillaume Petit, qui, pendant le procès de Reuchlin, a défendu contre ses confrères de Cologne la science moderne, reste l'ami

1. *Acutissimi divinatorum archanorum scrutatoris magistri Jacobi Almain in IIIum Sententiarum utilis editio* ;... J. Granjon, 25 sept. 1516, in-4° ; Bibl. Nat., Rés. D 6152. La préface de Nicolas Maillier à Jean Mair, datée du collège d'Harcourt, 1^{er} oct., nous apprend que ce commentaire a été rédigé « cotidianis Gabrielis lectionibus ». V. p. 594, n. 1.

2. *Mag. Gabriel Biel Collectorium in IV Libros Sententiarum* ; J. Petit, 1514, in-f° ; Panzer, VIII, 719.

3. *Nicolaus de Orbellis super Sententias Compendium singulare* ; F. Regnault, 1515, in-8° ; *ibid.*, 809.

4. *Opera Joannis de Bassolio, doctoris subtilis Scoti fidelis discipuli, in IV Sententiarum libros circa* ; F. Regnault, 1516, in-f° ; *ibid.*, 889. — Jean de Basseuil, élève préféré de Duns Scot, fut lecteur au couvent de Reims (Wadding, 117, p. 193 ; Sbaralea, 118, p. 395).

5. *Petri de Palude, O. Pr., scriptum in IIIum Sententiarum* ; Cl. Chevallon, 1514, in-f° ; *ibid.*, 751. — *In IVum Sententiarum librum* ; J. Ferrebout, 1514, in-f° ; *ibid.*, 723. — Pierre de la Palud, né vers 1275-80, dominicain à Lyon, patriarche de Jérusalem en 1329, mourut à Paris en 1342 (Quétif-Échart, 112, p. 603-608).

6. *Thomae de Vio in Iam Thomae Aquinatis Summae Theologiae partem commentaria celeberrima et subtilissima* ; Cl. Chevallon et G. de Gourmont, 16 nov. 1514, in-8° ; Panzer, VIII, 731. — La même année paraît *Th. Radini Thodisei, O. Pr. Sideralis abyssus in laudem Thomae Aquinatis* ; Th. Kees, 1514, in-f° ; *ibid.*, 750. — Thomas Radinus, né à Plaisance, enseigna, sous Léon X et Adrien VI, la théologie à Rome, écrivit contre Luther. Il mourut en 1527 : le *Sideralis abyssus* avait paru à Pavie en 1511.

7. *Petri Fabri de Novimagio tertia pars Summae Sancti Thomae et supplementum ex ejusdem scripto in IVum Sententiarum* ; Cl. Chevallon, 1514, in-8° ; *ibid.*, 752. Pierre Fabri de Nimègue, dominicain vers 1500, envoyé à Paris vers 1503, élève de Pierre Crockart, licencié en 1518, enseigna au couvent de Saint-Jacques jusqu'en 1524, revint en Hollande, fut nommé définitiveur de sa province et mourut à Rome, en 1525, où il venait d'assister au chapitre général. Une lettre de lui à Pierre Crockart avait paru à la fin des commentaires de celui-ci sur la Physique d'Aristote en 1510 (Quétif-Échart, 112, II, p. 64-65).

8. *Ibid.*, II, p. 29.

de Lefèvre, le partisan de la théologie nouvelle, que l'on pourra plus tard accuser de sympathie pour Luther ¹.

Les ouvrages mystiques dont le texte n'a pas été revu par quelque élève de Lefèvre deviennent de plus en plus rares. Jean Petit imprime, en 1515, l'Imitation ². L'*Alphabetum divini amoris* de Nider paraît encore en 1514 ³. Mais la grande édition des œuvres de Gerson, qu'après les anonymes de Cologne, après Geiler de Kayzersberg, après Wimpfeling, Jean Champenois aurait donnée à Paris en 1514, reste douteuse ⁴.

*
* *
*

Les humanistes, amis et disciples de Lefèvre ou de Clichtowe, continuaient d'enseigner dans les collèges les lettres latines ⁵. Josse Bade rééditait la *Pharsale* ⁶, et, avec l'aide d'un élève

1. Allen, 430, II, p. 444. — Sur les éditions qu'il fit entreprendre par J. Bade en 1514, v. p. 653. n. 2. Le 24 fév. 1516, n. st., paraissent, chez Josse Bade, les *Epistolae et Poemata* de Paulin de Nole (Renouard, 284, III, p. 119-120), avec préface de Bade à Guill. Petit, qui a eu l'initiative de l'édition.

2. *De Imitatione Christi et de contemptu omnium vanitatum mundi*; J. Petit, 5 oct. 1515, in-8°; Panzer, 282, VIII, 792; De Baeker, 227, n° 68. L'œuvre est attribuée à Gerson.

3. *Joannis Nider Alphabetum divini amoris*; 1516, in-4°; Panzer, VIII, 908.

4. *Johannis Gersonis. Opera omnia*; Panzer, VIII, 766. Schwab, 239, p. 788 et suiv., dans la liste qu'il dresse des éditions complètes de Gerson, admet, d'après Panzer, l'édition parisienne de 1514, dont celle de 1521 aurait été la reproduction. En réalité, l'édition de 1521 (*Gersonis Opera omnia*, J. Petit et Fr. Regnault, 4 vol. in-f°; Bibl. Nat., D 201) semble la première. Aucune indication, ni en tête, ni à la fin de l'ouvrage, ne permet de supposer qu'une autre l'ait précédée. La préface de l'éditeur, Jean Champenois, à l'archevêque de Reims, Robert de Lenonecourt, datée du collège de Reims, le 19 oct. 1521, ne contient aucune allusion à l'édition hypothétique de 1514, et semble celle d'une première impression. — Geiler de Kayzersberg avait publié les œuvres de Gerson à Strasbourg en 1488 (3 vol. in-f°); Wimpfeling, en 1502, y ajouta un quatrième volume de textes inédits (Schürer, in-f°).

5. Parmi les humanistes qui s'exercent à la poésie latine, on peut citer Pierre Rosset, qui, en 1515, dédie à Nicolas Dupuy et à Gilles de Maisières sa *Laurantias* (Josse Bade, 1515, in-4°; Renouard, 284, III, p. 217-218); l'année suivante, le 1^{er} mars, il dédie à Maximilien Sforza son *Stephanus*, que Nicolas Dupuy recommande à Tristan de Salazar (Josse Bade, 15 mars 1516, n. st., in-4°; Renouard, *ibid.*, p. 218-219). Valerand de Varennes, depuis peu docteur en théologie, publie, en 1516, un *De gestis Johannaë Virginis Franciæ egregiæ bellatrix libri IV versu heroico*; Jean de la Porte, in-4°; Panzer, 282, VIII, 899. — Pierre Dupont de Bruges se contente d'éditer une grammaire: *Petri de Ponte ceci Brugensis prima et secunda grammaticæ artis Isaogge*, 5 sept. 1514, in-4°; Panzer, VIII, 693.

6. *M. Annaei Lucani Cordubensis Pharsalia...*; la dédicace à Louis Pinelle est du 1^{er} juin 1514; in-f°; Renouard, 284, III, p. 24-25.

d'Aléandre, Gérard de Verceil, les *Vies* de Plutarque¹. Gilles de Maisières et Gérard collaboraient, en 1514, à l'édition des tragédies de Sénèque revues par Érasme². Bade donnait encore le texte de Macrobe³, de Quintilien⁴; parmi les savants de l'Italie moderne il réimprimait de préférence Beroaldo⁵. Et comme les théologiens négligeaient les Pères de l'Église, il publiait, en 1515, les *Lettres* de saint Augustin⁶; il s'entendait avec Koberger pour conférer à Berthold Rembolt l'impression des *Sermons*⁷. Nicolas Béraud, l'hôte et l'ami d'Érasme et d'Aléandre, avait quitté Orléans pour Paris; le 12 août 1514, il dédiait à François Deloynes une édition de Lucrèce; en 1516, il publiait l'*Histoire Naturelle* de Pline⁸.

Tandis que se déroulait devant la Faculté de Théologie le procès de Reuchlin et de la science moderne, les écrits de Nicolas de Cusa étaient sous presse. Les deux premiers tomes parurent le 23 août 1514; le troisième suivit bientôt. L'édition longtemps projetée, dont Denys Briçonnet reçut l'hommage, était due au travail du maître, de ses élèves, de ses amis d'Allemagne⁹.

1. *Vitae Plutarchi Cheronci*, 1514, in-f^o; préface de Bade à Aléandre; 1^{er} déc. (Renouard, III, p. 175-178), cf. Paquier, 412, p. 93. Gérard de Verceil avait déjà préparé l'édition du Tite Live de 1513 (Renouard, *ibid.*, p. 12).

2. *L. Annaei Senecae Tragodiae pristinae integritati restituae... per D. Erasmus Roterodamum, Gerardum Vercellanum, Aegidium Maserium...*; 7 déc. 1514, in-f^o; 441.

3. *Macrobius integer nitidus suoque decori a Joanne Rivio restitutus*; 1^{er} fév. 1515, n. st., in-f^o; *ibid.*, III, p. 53; Macrobe avait été déjà imprimé en entier à Venise, 1511, in-f^o (Panzer, 282, VIII, 616) et à Leipzig, 1513, in-f^o (VII, 446).

4. *Prisciani... Institutiones*, 24 mai 1515, in-f^o; 13 sept. 1516, in-f^o, avec dédicace à Nicolas Dupuy (Renouard, III, p. 194-195.). — *M. Fabii Quintiliani oratorarium Institutionum lib. XII...*; 15 janvier 1516, n. st., in-f^o; *ibid.*, p. 197-198. — *T. Livii... quae extant Decades*, 5 juin 1516, in-f^o; copie de l'éd. de 1513; *ibid.*, p. 12-13.

5. *Beroaldus, De Terraemotu*, 7 août 1515, in-4^o; *ibid.*, II, p. 184; — *Carmen Lugubre*; *Epigrammata ac ludicra quaedam facilioris Musae carmina*, 1^{er} sept. 1516, in-4^o; *ibid.*, p. 177.

6. *Liber Epistolarum beati Augustini...*; dédicace à François de Melun, évêque d'Arras, 1^{er} juillet 1515; *ibid.*, II, p. 60-61.

7. *Praeclarissima... divi Aurelii Augustini Sermonum Opera*; B. Rembolt pour lui, Jean Koberger et Josse Bade, 19 déc. 1516, in-f^o; *ibid.*, p. 62-63.

8. *In Carum Lucretium Poetam Commentarii a Joanni Baptista Pio editi, codice Lucretiano diligenter emendato...*; J. Petit et Josse Bade, 17 août 1514, in-f^o; Panzer, VIII, 702. — *C. Plinii Secundi Veronensis Naturalis Historiae libri XXXVII*; Nic. des Prés, 1516, in-f^o; *ibid.*, 894. — Sur Giovanni Battista Egnazio, qui enseignait alors à Venise (1478 env.-1553), v. Tiraboschi, 249, VII, p. 1493-1496. — Sur N. Béraud, v. Delaruelle, 408.

9. Lefèvre, 372; Renouard, 284, II, p. 356-357. L'édition, en trois volumes, parut chez Josse Bade. Le second volume est daté de l'octave de l'Ascension 1514. — *Bibl. Nat.*, Rés. Z 280; manque le 2^e vol., qui se trouve à la *Bibl.* de

Les volumes publiés à Nuremberg, à Strasbourg, à Milan ne contenaient qu'une partie des traités du cardinal de Brixen¹. Mais Lefèvre, en 1507, avait découvert dans la bibliothèque pontificale le *Dialogus de Annunciatione*². Le Polonais Jean Solidus, de Cracovie, et Pierre Mériel y copièrent pour lui les *Exercitationes*³; le Chartreux Grégoire Reisch de Fribourg lui donna, sur les prières de Beatus Rhenanus, un exemplaire du *De Deo abscondito*, transcrivit, avec l'aide du théologien Schuhmacher, la *Conjectura de novissimis diebus*⁴. Jacques Fabri, de Deventer, professeur à Saint-Lébuin, éditeur des poésies d'Alexandre de Heek et familier d'Érasme, envoya divers ouvrages mathématiques⁵. A Mayence, le prêtre Nicolas de Moravie, Gaspard et Quilian Westhausen, fournirent aussi leur contribution. Enfin Reuchlin lui-même avait transmis quelques lettres sur la question des hérésies bohémiennes⁶.

C'était dans la doctrine de Cusa que Lefèvre, depuis plus de

l'Univ. de Paris (Renouard). — Les deux premiers durent paraître en même temps; l'index qui figure en tête du premier se rapporte également au second. L'impression des deux volumes avait duré environ huit mois : I, aiii r^o, Lefèvre à D. Briçonnet : Temporis intervallo ferme octimestris. — Hummelberg, avant son départ (juin 1511), avait aidé Lefèvre à classer les mss. (aiii r^o).

1. Peddie, 277, II, p. 204 : *Opuscula varia (De Docta Ignorantia, Apologia docte ignorantie ; De conjecturis ; De Genesi ; De filiatione Dei ; Ydiote libri IV ; De visione Dei ; Reparatio Kalendarii ; De mathematicis complementis ; Cribratio Alchoran, etc.)* ; s. l. n. d., 2 vol. in-f^o ; Hain, 5893. — *Id.*, s. l. n. d. ; Reichl. App. II, 1709. — *Cribratio Alchoran* : Reichl. App. II, 485. — *Propositiones* ; s. l. n. d. (A. Hübl, *Die Inkunabeln des Stiftes Schotten in Wien* ; Vienne, 1904, 8^o).

2. V. p. 499, n. 5.

3. T. I, aiii r^o : Qui adjutores fuere ut hi libri in luce emitterentur. — Solidus et Meriel, dont Lefèvre nous dit seulement qu'il est un Français très savant, firent sans doute ces copies après le voyage de Lefèvre à Rome en 1507.

4. V. p. 642, n. 4. — Jean Schuhmacher (Calceator) de Fribourg en Brisgau, était un ami des Amerbach (v. p. 405, n. 2, 497, n. 1).

5. Jacques Fabri de Deventer, né le 19 août 1473, élève d'Alexandre de Heek à l'école de Deventer, y devint professeur et y passa presque toute sa vie. Il imprima, chez Paffraet, à Deventer, le 29 juillet 1503, les *Alexandri Hegii Carmina*, dont il offrit la dédicace à Érasme (Allen 430, I, lettre 174, p. 384-388 : 9 juillet 1503). Il écrivit diverses poésies religieuses (*Panegyricon de... Mariae serenitate*, etc.) ; la première partie de la *Mariade* de Corneille Gérard lui est dédiée. Lefèvre l'appelle (I, aiii r^o) viro amico et doctissimo.

6. V. p. 644, n. 1. — Lefèvre, 372, I, aiii r^o : Epistolam ad Rhodericum et duas ad Bohemos de usu communionis a B. Rhenano, quas arbitrator eum obtinuisse a Joanne Capnione Phorensi, legum doctore, omnium litterarum et trium linguarum peritissimo. — Nicolas de Moravie est cité par Lefèvre parmi ceux qui, à Paris, vers 1491, goûtaient les écrits de Lulle, et menaient une vie ascétique : Non aliter in seculo quam in areta vite custodia degentes (*Contemplationes Remundi* 358, f^o l v^o).

dix ans, découvrait l'accord et l'harmonie de la science d'Aristote et du mysticisme chrétien. Par l'édition qu'il venait d'achever se rejoignaient les deux parties de son œuvre, consacrée à restaurer la plus rationnelle des philosophies grecques, et à divulguer, avec les révélations des contemplatifs et des ascètes, le sens caché des Psaumes et des Épîtres pauliniennes. Plus que le goût de la recherche expérimentale et de l'astronomie, par lequel les travaux du cardinal de Brixen s'apparentent à ceux de Copernic et des savants modernes, il avait toujours aimé sa théorie de la connaissance, ses doctrines de la docte ignorance, de la conciliation des opposés et de l'intuition intellectuelle, sa métaphysique pénétrée de pensée mathématique et religieuse, sa morale, qui ne trouvait la perfection de l'âme humaine que dans son union avec Dieu. Mais on ne pouvait écrire un commentaire complet des innombrables livres où se développe le vigoureux système de Nicolas de Cusa. Toussaint Vassier, moine de Livry, annota les traités mathématiques¹ ; Lefèvre se contenta de définir, dans une préface écrite en pleine bataille contre les scolastiques, sa conception de la science sacrée. Il continue de distinguer la théologie intellectuelle et la théologie rationnelle. La première, toute pacifique, recherche l'harmonie suprême, étudie les plus hautes vérités ; la seconde est guerrière ; avec l'aide de la raison, elle recherche le vrai et chasse l'erreur. La première inonde de son éclatante lumière les clartés plus faibles ; la seconde répand le jour dans les ténèbres. Mais depuis que les Dominicains de Cologne ont condamné Reuchlin, il connaît une troisième théologie, imaginaire et sensitive, qui mêle les ténèbres à la lumière ; tandis que la première enseigne en silence et la seconde avec un langage mesuré, la troisième se disperse en vaines et bruyantes paroles. Or, la théologie intellectuelle nous aide seule à comprendre les mystérieuses leçons

1. Lefèvre, 372, aiii r^o : *Commentarios in libros de Geometricis Transmutationibus, de Arithmeticeis Complementis, de Mathematicis Complementis, concinnavit accurate petitionibus nostris acquiescens devotus frater et amicus noster Omnisanctus Vassarius, religiosus coenobii Livriacensis, ordinis canoniorum Sancti Augustini, post divina expleta officia et altiores gravioreque curas nonnunquam relaxandi animi gratia mathematicis exercitationibus aliquantulum opere tribuens, ut alacrior ad divina pro sua et fratrum suorum sancta consuetudine resurgeret.* — Le nom peut être Vassier ou Vasseur.

de Denys l'Aréopagite et de ceux qui ont su raisonner de Dieu avec le plus de noblesse, de grandeur et de sublimité¹⁻².

La doctrine de Cusa présentait quelques rapports avec celle de Raymond Lulle dont Bouelles, en septembre 1514, réimprima la biographie³; d'autre part, dans la préface des œuvres du cardinal, Lefèvre avait, par son exemple, démontré l'utilité des

1. Lefèvre, 372, a ii v^o : Enimvero triplicem comperio theologiam. Primam et summam intellectualem, secundam et mediam, rationalem. Tertiam ac infimam sensualem ac imaginariam. Prima in pace veritatem indagat; secunda aperto Marte rationis via ex veris falsum expugnat. Tertia in insidiis ex quibuslibet etiam falsis verum oppugnare nititur. In prima lux major minorem offundit. In secunda lumen tenebris offunditur. In tertia tenebrae lumini. Prima in silentio docet, secunda in sermonis modestia; tertia in multiloquio perstrept... : ... Ut intelligas... theologiam Cusae ad primam illam intellectualem theologiam totam pertinere, et qua nulla magis juvatur ad sacra Dionysii Areopagitae adyta et eorum qui generosius augustius et sublimius de Deo philosophati sunt dicta conquiranda. — Cf. Préface du *De superdivina Trinitate* de Richard de Saint-Victor (367), et préface de *In Artem oppositorum introductio*, de Bouelles (393).

2. Tandis que Lefèvre imprime les œuvres de Nicolas de Cusa, il fait imprimer par Josse Bade les poésies religieuses de Marco Dandolo, qu'il avait eu sans doute, depuis longtemps, l'occasion de rencontrer, soit en 1502, soit après 1509 : *Praeconium Sanctissimae Crucis a magnifico D. Marco Dandolo editum : tunc quum elaboratum est Cussidii captivo ; nunc vero apud Sacram Christianiss. Regis Ludovici XII majestatem Venetorum oratore clarissimo* ; J. Bade, 6 août 1514, in-4^o ; Renouard, 284, II, p. 358-359 ; préface de Josse Bade à Marco Dandolo, 2 août 1514 : Curavi etiam, te inconsulto et ignorante, quinimmo pro innata illa tua et ingenua verecundia et modestia reluctantante, dum id abs te saepius etiam enixe peteremus, cum superioribus diebus in hac praeclarissima civitate apud Christianissimum regem nostrum oratorem ageres, caeleste hoc munus praelo nostro promulgandum, idque potissimum Jacobo Fabro... hortante, immo saepius ac saepius et suo et caeterorum hujus Academiae doctorum virorum nomine impellente, ne summa providentia parta ac incredibili doctrina et eloquentia conscripta nostra negligentia pereant... — Cet ouvrage manque dans toutes les bibliothèques de Paris. Sur Marco Dandolo, v. Degli Agostini. 265, II, p. 281-293. Marco Dandolo, fils du sénateur Andrea Dandolo, naquit le 25 mars 1458, étudia à l'Université de Padoue : il fut chargé de diverses ambassades, en Pologne (1490, 1492-1493), à Rome (1498), en France (1502). Pendant la guerre de la Ligue de Cambrai, il défendit Brescia contre les troupes françaises, et fut fait prisonnier (1509), emmené à Milan, puis en France. Après la paix (1513), il resta en France, comme ambassadeur, sur la demande de Louis XII, qui l'avait pris en amitié. Il accompagna François I^{er} dans la campagne de Marignan. Il mourut en 1535. En outre de l'*Oratio in laudem Sanctae Crucis*, composée en France, on cite : *Cathena in L Psalmos ex graeco versa, cum ejus expositione*.

3. Bouelles, 398² (Renouard, 284, II, p. 221) ; reproduction de l'édition de 1511 ; il y ajoute une nouvelle collection de lettres : les correspondants, dont Bouelles donne aussi les réponses sont Jean Labin, le médecin Léonard Pomar, André Victonius, aumônier de la reine, Thibault Petit, docteur en théologie, Pierre Trémolet, médecin du roi, Jean Michon, chanoine de la Sainte-Chapelle, Martin Deschamps, abbé de Livry, Jean Chapelain, médecin, Jean Olivier, abbé de Saint-Médard de Soissons, François Quilin, prieur des Chartreux de Bourgfontaine, Pierre Cordier, docteur en droit civil et canon, François Briçonnet, Pierre de Gorres, médecin, Josse Clichtowe.

mathématiques pour la métaphysique et la théologie¹. Aussi voulut-il entreprendre une édition complète d'Euclide, avec les commentaires de Jean Campanus et ceux de l'Alexandrin Théon, traduits par Bartolomeo Zamberti². Mais, en décembre, obligé d'accompagner l'évêque de Lodève à Narbonne, il chargea Michel Dupont de poursuivre le travail interrompu³; les *Elementa* ne parurent pas avant janvier 1516/7. Comme enfin les théories de Cusa sur l'extase se rattachaient à celles de Denys, Lefèvre fit réimprimer par Henri Estienne, le 14 avril 1515, la *Hiérarchie céleste* et les *Noms divins*. Clichtowe écrivit les notes du volume et l'offrit à Guillaume Briçonnet⁴.

Ainsi le procès de Reuchlin n'avait pas interrompu l'activité de Lefèvre et de ses amis. Leurs inquiétudes, leurs mécontentements et leurs espérances trouvèrent, le 15 mars 1514/5, une

1. Lefèvre réédite, le 26 mai 1514, l'*Ars moralis* avec le commentaire de Clichtowe (3467); les *Decem librorum moralium Aristotelis tres Conversiones* (351^{b2}) sans l'*Ars Moralis* et les *Magna Moralia* le 31 oct. 1514, in-8°, chez H. Estienne (Graf, 376, p. 225); l'*Arithmetica* de 1496 (3482) le 7 sept. 1514, chez H. Estienne (Graf, p. 225).

2. Lefèvre, 374. On sait que la traduction d'Euclide est attribuée à Boèce. Lefèvre joignit aux quatorze premiers livres le commentaire de Campanus et celui de Theon, traduit par Zamberti. Le quinzième, composé au VI^e siècle par un élève d'Isidore de Milet, fut accompagné du commentaire de Campanus. Hypsielès d'Alexandrie qui vivait vers 170 av. J.-C., ajouta un quatorzième livre aux treize des $\Sigma\tau\omicron\tau/\epsilon\tau\tau\alpha$ (*Elementa*) d'Euclide: Théon, qui vivait à Alexandrie au IV^e siècle et fut le père d'Hypatie, écrivit des commentaires sur Aratos, Euclide et Ptolémée. Il rédigea avec Pappos d'Alexandrie, sous forme de commentaire et de résumé de Ptolémée, le manuel d'astronomie, qui fut traduit en arabe au IX^e siècle et prit le nom d'Almageste (Christ, 438, p. 899-902, 906, 715). — Bartolomeo Zamberti de Venise (1477-1485) est plus connu comme auteur d'une comédie latine intitulée *Dolotechna* (Tiraboschi, 249, VII, p. 1466-1467); Jean Campanus de Novare, mathématicien, vécut au XIV^e siècle (Fabricius, I, p. 301). — Les treize premiers livres, avec l'exposition de Théon traduite par Zamberti, avaient paru à Venise le 25 oct. 1505 (Panzer, 282, VIII, 305); les quinze livres commentés par Campanus, à Venise, le 22 mai 1509 (*Ibid.*, 471). — Sur l'édition des quatre premiers livres d'Euclide donnée par Lefèvre le 1^{er} sept. 1500, v. p. 398.

3. Lefèvre, 374, a ii r^o; v. p. 653, n. 3.

4. Lefèvre, 353². La préface de Clichtowe est datée seulement de 1514. — Le 20 mai 1514, Clichtowe publie le Commentaire d'Origène sur le Lévitique: le 5 janvier 1514/5, il réédite, dans la traduction de Georges de Trébizonde, le commentaire de Cyrille sur l'Évangile de saint Jean, déjà publié par lui le 10 janvier 1509, n. st. Il y donne les livres V-VIII, dont il ne restait que des fragments dans tous les mss., et qu'il a reconstitués lui-même, à l'aide d'un ms. envoyé par Denys Briçonnet. L'imprimeur W. Hopyl en avertit le lecteur:

Hinc amissa dolens illa Jodocus
Mira Clichtoveus reddidit arte.

L'édition est dédiée à Jacques d'Amboise. — Clerval, 392, p. xxii, 22. Il avait en octobre, rédigé l'épithaphe de Philippe Bourgoing, mort le 25 sept. 1514 (Clerval, p. xxi, 19).

vigoureuse expression dans le *De Asse* de Guillaume Budé¹. Depuis qu'Aléandre, en novembre 1514, s'était séparé de Poncher, qui ne lui assurait ni assez de prébendes, ni assez d'honneurs, pour passer au service d'Érard de la Marck, prince-évêque de Liège². Budé occupait sans conteste le premier rang parmi les hellénistes de Paris. En un lourd volume, il exposa ses recherches sur les poids et les monnaies des anciens. Il y manifesta cette connaissance approfondie de la civilisation gréco-latine, ce sens des réalités de la vie économique que les notes des Pandectes ont déjà révélées³. Mais il interrompt volontiers ses démonstrations pour développer longuement ses opinions politiques et religieuses⁴. Sans doute, lorsqu'il discoursait des affaires publiques, les juge-t-il comme un bourgeois instruit des secrets d'État, non comme un savant reclus dans son collège et sa librairie. Il blâme le mauvais gouvernement du cardinal d'Amboise, distrait des intérêts nationaux par ses projets italiens et ses ambitions de candidat à la tiare ; il dénonce la médiocrité de ses successeurs ; il attend beaucoup du nouveau règne et du chancelier Duprat⁵. Mais, comme Érasme dans l'*Éloge de la Folie*, ou dans un pamphlet qui va bientôt se répandre sous l'anonymat, le *Julius exclusus*, dialogue du pape soldat et de saint Pierre qui lui refuse l'entrée du Paradis⁶, il accuse Jules II d'avoir, par ses guerres contre des peuples chrétiens, donné le plus grand scandale dont se soit jamais troublée l'Europe fidèle ; et s'il n'approuve pas plus que Lefèvre la tentative de Pise, soutenue par les scolastiques et les théologiens plutôt que par les humanistes, et maintenant désavouée de tous⁷, il sait le désordre

1. M. Delaruelle, 406, établit (p. xxiii et 131) que le livre parut le 15 mars 1514/5 et non le 15 mars 1514, n. st. Des allusions à l'avènement de François I^{er}, nombreuses dans les dernières pages, ne laissent aucun doute.

2. Omont, 411, *Journal*, p. 24-25 : Nunquam discessissem, si mihi vel regia stipendia procurasset, ut saepe promiserat, vel sacerdotia ex quibus honeste viverem adtulisset. — Paquier, 412, p. 105-106. — Érard de la Marck était évêque de Liège depuis le 25 fév. 1504/5 (Eubel, 64, III, p. 239).

3. Delaruelle, 406, p. 131-157.

4. *Ibid.*, p. 158-198.

5. *Ibid.*, p. 169-170, p. 172, n. 4 ; *De Asse*, 404, f^o 191 v^o et suiv.

6. 440 ; Allen, 430, II, p. 418-419, introd. à la lettre 502. — Le *Julius exclusus* fut composé sans doute vers 1513 ou 1514, à Cambridge ou à Bâle. Il se répandit aux Pays-Bas dès les premiers mois de 1515/6. Cf. Allen, II, lett. 532, p. 476, l. 23. Parmi les amis d'Érasme, Thomas More était dans le secret de la composition (*Ibid.*, lett. 543, p. 494, l. 9).

7. Budé, 404 : *De Asse*, lib. III, f^o 100 v^o-101 r^o : Gigantea prope immanitate theomachiam meditari instituimus in superosque velitari, cum interim et a nobis et ab hostibus sacrosancti liticines bellicum occinerint. Heu fatalis furor

de l'Église, déplore la décadence de l'ancienne discipline, l'indifférence des mauvais évêques qui vivent à la cour du roi, des prêtres aussi corrompus que les évêques ; il souhaite la réforme du clergé ; il compte que Léon X y travaillera ¹. Comme Lefèvre, il désire le renouvellement des études théologiques ², il affirme la nécessité de corriger la Vulgate, que seuls tiennent pour sacrée ceux qui ne savent pas le grec ³. Sa religion, simplifiée et rationnelle, libérée de la théologie, et dont il tire les éléments d'une lecture assidue de l'Écriture lue dans l'original grec, repose presque toute sur l'idée du Christ rédempteur et de la grâce ⁴ ; il a lu les commentaires de Lefèvre sur saint Paul ; et son livre manifeste la puissance singulière du mouvement qui entraînait les plus hautes intelligences vers des transformations inconnues.

*
* *

Pendant une année pourtant, le maître et ses disciples semblèrent laisser de côté l'exégèse de l'Écriture. Ils attendaient

utrarumque partium ! Quid, malum, nos majorum nostrorum pietas non movebat ? Illos heroicorum temporum sanctitatis non pudebat ? An ejus temporis fortasse in mentem non veniebat, cum divus Petrus Paulusque et eorum sequaces ecclesiae architecti non armarum splendentium fiducia infesti ad praelia grassabantur, sed cruce, sed innocentia freti, caetera incermes, ad castra Christi tuenda in tumultu flagrantissimae charitatis classico ciebantur ?... Quis enim unquam tantum animo concepit nefas ut sacerdotum culmen, ut clerici magister, ut sacrorum summus opifex, manus inauguratrices ab altaris operatu adhuc calentes, in familiam Domini armare sustineret ?

1. F. 177 r^o-v^o, 182 v^o, etc. — Sur Léon X, f^o 169 v^o, 170 v^o : Tanto pietatis vulncri cicatrice nunc obducta Leonis prudentia ; — f^o 101 v^o, manchette : Leonis X preconium.

2. Delaruelle, 406, p. 193-194. Les idées qu'il développe (f^o 178 r^o-179 v^o) sur les études littéraires et philosophiques, considérées comme l'introduction naturelle à la théologie, sont les mêmes qu'il soutiendra plus tard dans son *De Transitu Hellenismi ad Christianismum*.

3. Il insiste (f^o 173 v^o) sur les erreurs de la Vulgate dans la traduction du Livre de la Sagesse : In ea autem editione quam ignari litterarum graccarum sacrosanctam esse contendunt... Plus haut : Quo apparet quantam ignominiam irrogarint divo Hieronymo ii qui eam traductionem ejus esse asserunt.

4. Delaruelle, p. 195-196 ; le *De Asse* témoigne, comme les *Annotations aux Pandectes*, d'une connaissance exacte de l'Écriture, lue dans l'original. — Il compare la sagesse des anciens à la sagesse moderne : f^o 174 v^o : Existimabant enim non ex Deo sed ex sese ita aptum sapientem esse, ut in eo plane situm esset an ipse talis esset. Nos autem ex sacris monumentis accepimus arbitrium tantum nostri juris esse, rectam autem firmamque animi constitutionem muneris esse divini, sed ita promiscui, ut nulli recte atque ordine petenti id negetur. — Cité par Delaruelle, p. 193, n. 2. — Lefèvre soutient, à propos de la grâce, la même doctrine ; il est vraisemblable que Budé la lui a empruntée.

l'apparition du Nouveau Testament et du saint Jérôme, qu'Érasme imprimait à Bâle. Clichtowe, l'éducation des neveux de Jacques d'Amboise terminée, dirigeait, au collège de Navarre, les lectures du jeune évêque de Tournay, Louis Guillard, que l'invasion anglaise empêchait de prendre possession de son diocèse ¹. Lefèvre, dont la maladie commençait à ralentir l'activité, compléta pourtant la série de ses travaux aristoteliciens par une édition de la *Métaphysique*. Les libraires italiens avaient divulgué la traduction d'Argyropoulos ; on ignorait celle de Bessarion, dont Lefèvre, en 1492, avait à Florence reçu un exemplaire des mains de Pic de la Mirandole ². Il entreprit de publier sans commentaire les deux versions ; il y joignit la métaphysique attribuée à Théophraste par Nicolas de Damas, le recueil des définitions rédigées en 1490, les Dialogues écrits en 1492 ³. Le 14 septembre il offrait le volume à Robert Fortuné, principal du collège du Plessis. Il loue dans la préface les professeurs qui ont introduit à l'Université les sciences nouvelles et luttent contre la fausse culture et la barbarie ⁴. Comme en

1. Clerval, **392**, p. 23-24. Louis Guillard avait vingt-deux ans quand il fut pourvu le 8 janv. 1512/3, de l'évêché de Tournay par résignation de Charles de Haultbois (Eubel, **64**, III, p. 336). Mais les Anglais ayant occupé la ville, Henry VIII donna le titre épiscopal à Thomas Wolsey.

2. V. p. 142.

3. Lefèvre, **372**. Les deux traductions sont précédées (f° 2 r°) de la dédicace du cardinal de Nicée au roi de Naples Alphonse d'Aragon. Les pages offrent deux colonnes inégales : la moins large, à gauche, contient la version d'Argyropoulos ; celle de droite la version de Bessarion ; pour le 13^e et le 14^e livre, Lefèvre ne donne que la seconde. F° 121 r° : Theophrasti τῶν μετὰ τὴν φυσικὴν Opusculum ; f° 125 r° : Jacobi Fabri Stapulensis in sex primos Metaphysicorum libros Introductio composita anno 1490 ; f° 129 r° : Dialogorum Index ; f° 131 r° : In Dialogos introductionis metaphysicae declaratorios Jacobi Fabri Stapulensis praefatio ; Jacobi Fabri Stapulensis in introductionem metaphysicorum Aristotelis Commentarii per Dialogos digesti... V. p. 132. La *Métaphysique* de Théophraste (372-287) qui, après la mort d'Aristote dirigea l'école péripatéticienne, n'est pas complète. Le fragment qui nous en reste étudie les ἀπορίαι relatives à la notion de l'être, et procède en partie du II^e livre de la *Métaphysique* d'Aristote (Christ, **488**, p. 599). — L'édition de Lefèvre est la première.

4. Il loue Robert Fortuné, professeur au collège du Plessis et les philosophes du cardinal Lemoine : f° 1 v° : Ad id ipsum igitur studuisti domum tuam Plesseiacam nobilem sane cum doctrina tum moribus semper formare, ut haberes qui pure docerent et minime insulse ac barbare. Et ob hanc docendi viam probare soles plerasque studii nostri particulares diatribas : inter quas non parum effers domum illam collegialem quam olim celeberrimi nominis Joannes cognomento Monachus Sanctae Romanae Ecclesiae cardinalis condidit : in quo philosophis dudum praefuerunt et nunc quoque praesunt qui ne in minimo quidem (quantum assequi et poterunt et possunt) ab hac recta instituendi ex probatissimis auctoribus norma viaque discesserunt aut discedunt : neque tu solus es qui haec probas, sed doctissimi quique idem certe sentiunt...

1492, il tient Aristote pour le plus sûr explorateur du monde réel¹. Mais il veut qu'on interprète religieusement sa doctrine secrète, car « la philosophie divine se cache dans ses livres, sous l'enveloppe des apparences naturelles, comme le feu dans le caillou ». On doit donc savoir comprendre la lettre, s'élever des aspects visibles aux vérités intelligibles, des ténèbres à la lumière, de l'homme à Dieu. « Car telle est la fin de la philosophie. Qui ne sait unir la philosophie à la piété, ignore les bienfaits les plus précieux de la philosophie »². Une fois de plus, il vante le génie lumineux de Pic de la Mirandole³.

Le nom de Bessarion rappelait la grande querelle de l'Académie et du Lycée, que, vers 1470, Fichet et Gaguin suivaient passionnément. Déjà, le 12 avril 1515, Symphorien Champier, médecin du duc de Lorraine et depuis longtemps admirateur de Lefèvre, avait publié chez Antoine Bonnemère un traité sur les principes des disciplines platoniciennes⁴. Comme Pic de la Mirandole, il cherchait la conciliation des deux doctrines rivales ; le 18 avril

1. *Ibid.* · Cum Aristoteles ipse absque controversia probatissimus in philosophia habebatur auctor.

2. *Ibid.* : Id tamen nosse opere precium est philosophiam tria complecti genera ; mathematicum physicum divinum ; infimum mathematicum, ut quod de accidente sit ; post quod ascendendo, naturale ac physicum, ut quod de substantia est, sed mobili ac media ; post physicum vero sursum vergendo, solum restat divinum philosophiae genus, ut quod de substantia, sed non mobili ac media, verum immobili et summa prorsusque divina ; haec ipsum ens est : ex quo omnia sunt analogice (*sic*) revocanda, ex quo omnia, per quod omnia, in quo omnia, ejus gratia omnia ; ipsi honor in saecula. Haec praenosse hujus sapientiae clavis est... Sunt tamen divina maxima pro parte in hoc opere sub naturalium involueris adumbrata haud secus ac ignis in silice... Quanto admirabiliora visurus est cui Deus ex opacitate vestigiorum ad solum superadmirabile et incomprehensibile veritatis lumen (qui ille ipse est) dederit assurgere ? Est revera Aristotelica littera (ut plurimum) similis ichnographiae : metaphysicus vero intellectus similis arclitecto aedificium erigenti cujus summitas caelis altior, per quod eum videt opificem, cujus esse est omnia, posse omnipotentia, nosse summa sapientia, velle autem bonum... Hic enim philosophiae finis. Enimvero qui nescit philosophiam pietati conjungere, id est ex humanis ad divina, ex vestigiis ad exemplaria, ex obscuris ad lucida surgere, ignorat preciosissimum philosophiae fructum...

3. *Ibid.* : Viri sane omni aevo admirabilis, ut qui erat tanquam litteratorum sol, et splendidissimum sapientiae jubar. — Lefèvre réimprime, en même temps, quelques-uns de ses anciens ouvrages : réédition de la *Politique*, 3593, sans commentaire, Henri Estienne, 3 mars 1515/6, in-f° ; Graf, 376, p. 229 ; des trois versions de l'*Éthique* (3514), le 10 avril 1516, in-f° ; *ibid.*, p. 225.

4. Champier, 419, 12 avril 1515 après Pâques ; le 1^{er} livre étudie la rhétorique et la dialectique d'après Platon ; le second, les disciplines spéculatives et mathématiques, les sciences naturelles, la médecine, la spéculation théologique, selon le platonisme ; le troisième, la morale. — En tête du volume, quelques lettres adressées à Champier, dont une d'Albert du Puy, premier médecin de la reine, 19 mars 1514/5. — Sur Champier, v. p. 374, n. 6.

1516, il imprimait chez Josse Bade sa *Symphonia Platonis cum Aristotele*, dédiée à Poncher¹. Il y comparait et accordait les doctrines de deux écoles sur la matière, la cause, les éléments, le mouvement, l'espace, le temps, le monde, comparait et accordait encore les systèmes d'Hippocrate et de Galien. La *Symphonia* fut suivie de l'*Apologie de Platon*, composée le 10 septembre 1513, et, dès lors, connue de Lefèvre². Les questions posées par les penseurs anciens, disait l'auteur, mènent plus aisément à la véritable science que les problèmes agités par les scolastiques ; les Pères ont lu et goûté Platon ; car les platoniciens et les disciples de Pythagore tiennent des Hébreux une partie de leurs doctrines. Ainsi Champier venait au secours des humanistes suspects de trop aimer la science païenne³. Mais il n'était pas seulement un érudit ; homme de Cour et homme du monde, il dédiait, le 3 mai 1515, à la duchesse de Bourbon, Anne de Beaujeu, la *Nef des Dames vertueuses* ; il y vantait les vertus de la Vierge, des saintes et des sibylles, dont il traduisait, en rhétorique française, les prophéties, et, dans la dernière partie de l'ouvrage, il développait, d'après le *Banquet*, la théorie platonicienne de l'amour, et, d'après Denys, la théorie de l'amour divin⁴. Libre disciple de Lefèvre, il introduisait ainsi, dans la poésie contemporaine, le double mysticisme de la tendresse platonicienne et de la tendresse divine, que Marguerite de Navarre devait goûter et chanter à son tour. Mais lorsqu'il se hasarda, rival de Clichtowe, de Robert Fortuné, de Merlin, à publier ces lettres des saints des premiers âges dans lesquelles il avait cru entrevoir l'âme la plus profonde du christianisme, il eût la mauvaise chance d'admettre, comme

1. Champier, 420 ; Allut, 422, p. 171 et suiv. ; Renouard, 284, II, p. 274-275.

2. Champier, 420, f^o 153 v^o ; lettre d'Étienne de Bar à Lefèvre, Nancy, 10 sept. 1513 ; suit le texte de l'*Apologie*. — Au f^o 93 v^o, dédicace de la *Symphonia Galeni cum Hippocrate* à Jérôme de Pavie, chanoine régulier de Saint-Augustin ; s. d. : Scripsisti aliquando mihi... Fabrum nostrum Stapulensem virum esse apostolicum totum, sic ut neque platonicus neque peripateticus appellari gaudeat... Cf. correspondance de Champier et de Jérôme de Pavie, au sujet de Lefèvre, de Bouelles et de Clichtowe, juillet 1514-avril 1515, dans *Duellum Epistolare*, 421, a ii-b iii. — V. p. 620, n. 6.

3. *Apologia*, cap. VIII : Philosophi et maxime Pythagorici et Platonici suam doctrinam partim habuerunt ab Hebreis.

4. *La Nef des Dames Vertueuses, composée par maistre Simphorien Champier* ; 3 mai 1515, in-4^o ; Bibl. Nat., Rés. Yc 856.

authentiques, dans le volume qu'imprima Josse Bade, le 12 mars 1516, de trop évidents apocryphes¹.

Une doctrine, depuis longtemps chère à Lefèvre et à Bouelles, qui publiait dix nouveaux livres de *Conclusions Théologiques*², acquérait droit de cité dans les collèges parisiens. Le Catalan Bernard Lavinheta vint, sur la fin de 1514, exposer, devant un nombreux auditoire, la philosophie de Lulle³; en février 1515/6, il publiait les *Douze Principes*, violente diatribe contre Averroès⁴; il les accompagna bientôt de la *Métaphysique*⁵ et de la *Logique* nouvelles⁶. Lefèvre se réjouissait de voir ruiné le maté-

1. *Epistolae Sanctissimorum;... Divi Patris Antonii Magni Epistolae VII cum explanatione Domini Symphoriani Camperii;... Divi Ignatii Epistolae XV...*; *Dicæ Virginis Mariæ ad Ignatium Epistola...*; *Divi Dionysii ad Polycarpum Epistola...*; *ejusdem ad divum Joannem Evangelistam...*; *Abagari regis Edessenorum ad Jesum Christum Epistola...*; *Jesu Christi Domini nostri ad Abagarum Toparcham Epistola...*; Josse Bade, 12 mars 1516, n. st., in-4^o; Renouard, 284, III, p. 273-274. — Sur les sept lettres de saint Antoine publiées pour la première fois par Champier, et dont l'authenticité est douteuse, v. Bardenhever, 170, III, p. 81; sur les sept lettres authentiques de saint Ignace et les lettres apocryphes mises sous son nom, *ibid.*, I, p. 132-141; sur la correspondance supposée de Denys, déjà publiée par Lefèvre en 1499 (353), *ibid.*, p. 155; sur la correspondance supposée d'Abgar et de Jésus, *ibid.*, p. 453-455. L'édition de Champier est la première de ces écrits.

2. *Theologicarum Conclusionum Caroli Borilli Samarobrini libri decem; quorum quinque primi necessaria Dei nomina atque prædicta pertractant, residui vero quinque divina contingentia nomina trutinantur; primus est de esse Dei; secundus de unitate ejusdem; tertius de ejus immensitate; quartus de divina æternitate; quintus de Trinitate; sextus de creatione; septimus de incarnatione Verbi; octavus de passione ejusdem; nonus de resurrectione; decimus de divino judicio*; Josse Bade, 13 juin 1515, in-f^o; Renouard, 284, II, p. 223; dédié à Jacques Olivier, président au Parlement de Paris. Ces dix livres avaient été composés du 4 sept. 1512 au 21 sept. 1513.

3. V. p. 686, n. 2, la lettre de Lefèvre à l'archevêque de Saragosse, Alphonse d'Aragon (Noël 1516), sur l'enseignement de Lavinheta. — Littré-Hauréau, 199, p. 62.

4. *Duodecim principia philosophiæ Remundi Lullii, quæ et lamentatio seu expostulatio philosophiæ contra Averroistas et Physicæ ejusdem dici possunt*; J. Bade, 20 fév. 1516, n. st., in-4^o; Renouard, 284, III, p. 46. — Les *Duodecim Principia* furent terminés à Paris en fév. 1511. Lulle supplie Philippe le Bel de poursuivre les averroïstes (Littré, p. 241-242). L'édition de 1516 est la première.

5. *Ræmundi Lullii eremite caelitus inspirati Metaphysica nova, et Philosophiæ in Averroistas expostulatio*; J. Bade, 22 fév. 1516, n. st.; préface de J. Bade à Bernard Lavinheta, 16 fév.; Renouard, III, p. 46-47. — La *Metaphysica nova* fut achevée à Paris en janvier 1509; Lulle y discute de l'être, des anges, du ciel, de l'homme (Littré, p. 244-245). — L'édition de 1516 est la première.

6. *Dialectica seu Logica nova venerabilis eremite Ræmundi Lullii diligenter reposita; restitutis quæ nuper fuerant sublata, et additis tractatu de inventionem medi; item tractatu de conversione subjecti et prædicati, per M. Bernardum Lavinhetam*; J. Bade, 3 avril 1516, in-4^o; Renouard, III, p. 47. — La *Logica nova* fut composée à Gênes en mai 1503. La doctrine soutenue par Lulle est celle d'un réalisme outré (Littré, p. 242-243). L'édition de 1516 est la première.

rialisme arabe¹, et la pensée mystique de l'auteur des *Contemplations* émouvoir les théologiens les plus éclairés². Peut-être même le succès de Lulle, jadis condamné par les Frères Prêcheurs, parut-il, aux yeux de quelques-uns, comme la revanche du procès de Reuchlin.

Lefèvre et Clichtowe étaient alors tout occupés l'un des légendes, l'autre des cérémonies catholiques. Peut-être à l'exemple des réguliers de Windesheim, — car Jean Busch, Thomas de Kempen et Mombaer s'étaient faits volontiers les hagiographes de leur ordre, et Jean Gielemans, mort en 1477 au couvent de Rouge-Cloître, près de Bruxelles, laissa le premier recueil général et systématique des récits qui conservent l'histoire des martyrs³, — Lefèvre entreprit de publier, d'après les textes originaux, les vies des Saints comptés au martyrologe, et rassembla soigneusement les *Acta* de Janvier⁴. Clichtowe, sur la demande de Jean Gosztonyi de Zelesth, évêque de Raab en Hongrie⁵,

1. V. p. 671, n. 3 et p. 686, n. 2. Lettre de Lefèvre à l'archevêque de Saragosse : Salzinger, 198, p. 4 : Verum nunc prostatus est impius Arabs...

2. Josse Bade à Bernard Lavinheta, préface de la *Metaphysica nova* (v. p. 671, n. 6) : In eo maxime ostendis ingenii tui splendorem, quod ea potissimum opera emittenda curas, in quibus interioris eruditionis est quam plurimum...

3. H. R. E., 158, art. *Acta Martyrum*, par Zöckler. — Les collections de vies de martyrs s'étaient formées progressivement pendant les premiers siècles du christianisme, à mesure que s'établissait le calendrier romain. La plus importante est le *Martyrologium Hieronymianum*, compilation rédigée dans l'Italie du Nord vers le v^e siècle, et qui, au vi^e siècle, reçut en France de nombreuses additions. — Le *Martyrologium Bedae* (viii^e siècle) en procède ; de même le *Martyrologium Romanum parvum*, de la même époque. — De nouvelles additions furent ajoutées au ix^e siècle par Florus Magister, de Lyon, par Raban Maur, par Adon de Vienne, par l'auteur des *Martyrologium Sangallense* (avant 912 ?) — Au xiii^e siècle, Jacques de Varazze (Voragine) compose sa *Légende Dorée*, fréquemment réimprimée dans les dernières années du xv^e siècle. Jean Gielemans avait composé avec une méthode plus sévère, un *Sanctilogium* alphabétique.

4. *Acta Sanctorum*, 131, Janvier, I, p. XXI : Jacobus Faber Stapulensis Martyrum agones antiquis ex monumentis genuine descriptos publicare moliebatur, ut testatur Saussaius ; at librum tantum unum e typis emisit, continentem agones Martyrum per primi mensis seriem. — Les éditeurs des *Acta* ne connaissent que l'éd. de 1525, dédiée à Duprat. — La date des *Agones Martyrum mensis januarii*, 375, s. l. n. d. (Bibl. Sainte-Geneviève, H 704) est incertaine, bien que Graf (376) admette 1515 ou 1516 (p. 233). Dans une lettre à Symphorien Champier écrite peu après la publication de la *Physiologie* d'Aristote (août 1518), Lefèvre dit (421, h. i r^o) : Nunc resumimus labores in emittendis Agonibus Martyrum : deinde si Dominus dederit aggrediemur gesta confessorum. — Ce texte prouve que le travail de préparation avait été interrompu. On n'en peut induire avec certitude qu'une première collection eût été déjà publiée.

5. Clerval, 392, p. XXIII, 24-25 ; Jean Gosztonyi de Zelesth était évêque de Raab (Güör) depuis le 10 févr. 1511 (Eubel, 64, III, p. 232).

imprimait, le 19 avril 1515/6, un *Elucidatorium* où, pour lutter contre l'ignorance des prêtres qui ne comprenaient plus ni les paroles ni le sens profond de la liturgie, il expliquait clairement les hymnes, les cantiques, le canon de la messe et les diverses prières qui se récitent dans les églises ¹. Il accompagna les textes de notes érudites, qui manifestaient sa connaissance de la doctrine et de l'histoire, introduisit dans l'ouvrage quelques hymnes en vers classiques dont il était l'auteur ². Il citait les vers de Pétrarque à la Madeleine, mais il invoquait aussi l'autorité des docteurs qui écrivirent sur le canon de la messe, Alexandre de Hales, Albert le Grand et Durand de Mende ³.

*
* * *

En février 1515, Érasme avait publié à Bâle la nouvelle édition des *Adages*, jadis préparée pour Josse Bade ; en mars, les œuvres complètes de Sénèque. Dans le courant de février 1515/6, le *Nouveau Testament* sortit des presses de Froben ⁴ ; avant la fin d'avril, et tandis que paraissait le premier volume des *Épîtres* de saint Jérôme, le livre circulait à Paris ; Budé, Deloynes et sans doute Lefèvre l'avaient parcouru ⁵.

La préface, adressée à Léon X, définissait nettement l'esprit

1. Clichtowe, 389. La préface a été presque entièrement traduite par Herminjard, 423, I, p. 20-23 : Tantam in Ecclesia Dei invalescere incitiam, atque tam crassam eorum qui sancto ministrant altari et divinas personant laudes ignorantiam, ut rari admodum inveniantur qui exacte et integre quae legunt aut canunt intelligant, qui eorum quae ore expromunt sensum capiant aut rectam teneant percipiantque sententiam. Unde permulti ipsorum redduntur animo aridi... qui labiis quidem perstrepunt sacra cantica, sed intimo corde nullam eorum tenent intelligentiam.

2. F^o 23 v^o, f^o 66 v^o.

3. F^o 163 v^o, f^o 124 v^o. — Sur Durand, évêque de Mende (1286-1296), auteur du *Rationale divinatorum officiorum*, v. Fabricius, 175, II, p. 482-483. — L'*Elucidatorium* obtint un grand succès à Bâle, où il fut réimprimé chez Froben, en août 1517, par les soins de Wolfgang Köpfel (Capiton), prédicateur à la cathédrale ; v. Allen, 430, II, p. 333. — Clichtowe avait conseillé la suppression de l'*O felix culpa...* ; le 3 déc. 1516, il s'en défendit en une Apologie (Bibl. Mazarine, ms. 1068, f^o 267 r^o et suiv.), publiée seulement dans la seconde édition de l'*Elucidatorium*, en février 1519/20 (Clerval, p. xxv, 25).

4. Renaudet, 453, p. 54-61.

5. Budé reçut un exemplaire du *Nouveau Testament*, envoyé par Érasme, le 26 avril (Allen, 430, II, lettre 403, Budé à Érasme, 1^{er} mai 1516 ; p. 229, l. 28). — Deloynes, le même jour, lui montre un passage important du commentaire de Luc (*ibid.*, l. 28 et suiv.). Le livre fut en vente à Paris dans les premiers jours de mai (v. l. 28, n.).

de l'œuvre¹ : « Le plus sûr moyen de rétablir et de consolider la religion, disai-Érasme, est que les fidèles, par toute la terre, adhèrent pleinement à la sagesse du Christ, et qu'avant tout ils apprennent à connaître la pensée de leur maître, d'après les livres où la parole céleste vit et respire encore²... C'est aux sources mêmes qu'il faut puiser la doctrine ; aussi avons-nous revu le Nouveau Testament d'après l'original grec, à l'aide de nombreux manuscrits de deux langues, choisis parmi les plus anciens et plus corrects... Mais comme on ne doit toucher aux choses sacrées qu'avec des mains pieuses, nous avons encore parcouru les œuvres des théologiens primitifs, afin d'y rechercher les anciennes leçons et les anciennes corrections. Nous avons ajouté des notes pour justifier nos changements, expliquer les passages douteux, empêcher toute altération ultérieure du texte rétabli avec tant de peine³. » Ainsi, fidèle au programme conçu dès l'époque où il écrivait l'*Enchiridion*, Érasme voulait ramener les fidèles à la lecture de la Bible, et leur donner du Nouveau Testament un texte correct, purifié de toutes les erreurs introduites par les gothiques. Aux savants il offrait la lettre grecque ; à ceux qui n'entendaient pas la langue des Évangiles et des Épîtres, une traduction latine élégante et châtiée.

Dans la *Paraclesis ad lectorum pium* qui suivait la préface, il démontrait la nécessité du retour à la Bible. « Les chrétiens, dit-il, négligent la doctrine chrétienne. Ils connaissent la philo-

1. Sur l'histoire de cette préface, qu'Érasme pensa dédier à Warham, réservant à Léon X la dédicace du Saint Jérôme, v. Renaudet, p. 57-60. — Nous citons d'après la réimpression donnée par Allen, 430, II, lettre 384, p. 181-187.

2. Allen, II, lettre 384, p. 185, l. 42 : Praecipuan spem planeque sacram, ut aiunt, ancoram restituendae sarciendaeque Christianae religionis in hoc esse sitam, si quotquot ubique terrarum christianam philosophiam profitentur, in primis auctoris sui decreta ex Evangelicis Apostolicisque literis imbibant, in quibus verbum illud coeleste, quondam e corde Patris ad nos profectum, adhuc nobis vivit, adhuc spirat, adhuc agit et loquitur.

3. *Ibid.*, l. 49 : Cum viderem salutarem illam doctrinam longe purius ac vividius ex ipsis peti venis, ex ipsis hauri fontibus, quam ex lacunis aut rivulis. Novum (ut vocant) Testamentum universum ad graecae origini fidem recognovimus, idque non temere neque levi opera, sed adhibitis in consilium compnibus utriusque linguae codicibus, nec iis sane quibuslibet, sed vetutissimis simul et emendatissimis. Et quoniam novimus in rebus sacris religiose quoque versandum esse, ne hac contenti diligentia per omnia veterum theologorum scripta circumvolantes, ex horum citationibus aut expositionibus subodorati sumus quid quisque legisset aut mutasset. Adjecimus annotationes nostras, quae primum lectorem doceant quid qua ratione fuerit immutatum ; deinde, si quid alioqui perplexum, ambiguum aut obscurum, id explicent atque enodent ; postremo, quae obsistant quo minus proclive sit in posterum depravare quae nos vix credendis vigilis restituissimus.

sophie de Platon, de Pythagore, d'Aristote ; ils savent ce que le Stagyrite a dit de la nature et de l'infini, mais ignorent les leçons du Christ¹. Pourtant cette sagesse suprême, auprès de laquelle toute sagesse humaine est folie, se manifeste clairement dans quelques livres, tandis qu'on a peine à chercher, parmi tant de volumes et tant de commentaires contradictoires, la philosophie d'Aristote. Accessible à tous, elle n'exige pas de ses fidèles l'apprentissage d'anxieuses disciplines ; il suffit de venir à elle d'un cœur simple et pieux ; elle s'offre aux plus humbles esprits comme aux plus sublimes². » Et l'humaniste blâme vivement ceux qui interdisent aux simples de lire l'Écriture, traduite en langue vulgaire, comme si les préceptes du Christ ne révélaient leur sens qu'à de rares théologiens, et comme si toute la force de la religion consistait dans l'ignorance de la doctrine. « J'admets que la prudence ordonne de cacher les secrets des rois ; mais le mystère du Christ veut être divulgué. Je souhaiterais que les femmes lisent l'Évangile, lisent les Épîtres de saint Paul, que le laboureur, que le tisserand les chantent à leur travail, que le voyageur se les récite pour oublier la fatigue du chemin³... Le baptême, les sacrements appartiennent à tous les chrétiens ; pourquoi le dogme serait-il connu seulement de quelques-uns, qu'on appelle les théologiens et les moines, qui forment la plus faible portion de la chrétienté et n'attachent

1. Érasme, 442. aaa 4 r^o : ... Hanc unam Christi philosophiam a nonnullis etiam Christianis rideri, a plerisque negligi, a paucis tractari sed frigidè... Quis non vehementer foedum censeat aristotelicam profitenti philosophiam nesciro quid vir ille senscrit de causis fulminum, de prima materia, de infinito, quae nec cognita felicem, nec ignorata reddunt infelicem ? Et nos tot modis initiati, tot sacramentis adacti Christo, non foedum ac turpe putamus illius nescire dogmata, quae certissimam omnibus praestant felicitatem ?

2. Aaa 4 r^o-v^o : Praesertim cum hoc sapientiae genus tam eximium ut semel stultam reddiderit universam hujus mundi sapientiam, ex paucis haece libris velut e limpidiis fontibus haurire liceat, longe minore negotio quam ex tot voluminibus spinosis, ex tam immensis iisque inter se pugnantibus interpretum commentariis aristotelicam doctrinam, ut ne addam quanto majore eum fructu... Nihil enim hic necesse ut tot anxiiis disciplinis instructus aecedas. Simplex et cujusvis paratum est viaticum. Tantum fac adferas pium ac promptum animum, et in primis simpliciter puraque praeditum fide... Nullam haec aetatem, nullam rejicit conditionem...

3. *Ibid.* : Vehementer enim ab istis dissentio, qui nolint ab idiotis legis divinas litteras in vulgi linguam transfusas, sive quasi Christus tam involuta docuerit ut vix a paucis theologis possint intelligi, sive quasi religionis Christianae praesidium in hoc situm sit, si nesciatur. Regum mysteria celare fortassis satius est : at Christi mysterium quam maxime cupit evulgari. Optarim ut omnes mulierculae legant Evangelium, legant Paulinas epistolas... Utinam hinc ad stivam aliquid decantet agricola, hinc nonnihil ad radios suos moduletur textor, hujusmodi fabulis itineris taedium levet viator..

souvent leur pensée qu'à la terre et à ses biens ? Tous ceux qu'anime et que soulève l'esprit du Christ possèdent la vraie théologie, soient-ils fossoyeurs ou tisserands ¹... On peut, même sans la foi, disserter sur l'intelligence des anges. Mais la philosophie chrétienne repose sur le sentiment, non sur le syllogisme ; elle est une vie et non une dispute, une inspiration plutôt qu'une érudition. Elle est une renaissance, une restauration de l'âme, selon cette véritable et naturelle harmonie qu'ont recherchée les sages antiques, Socrate, Aristote et les Épicuriens eux-mêmes ². Inutile de savoir disputer sur les substances, les relations, les quiddités, les formalités ; il suffit de pratiquer ce que le Christ enseigna ³. Il n'est besoin ni d'Albert, ni de Thomas, ni de Richard, ni d'Ockam, ni de Scot ; la pure et simple doctrine du Christ se trouve avant tout dans l'Évangile et les Épîtres apostoliques ⁴. Ces livres seuls nous conservent sa vraie pensée ; nous y entendons sa voix, nous le voyons guérir les malades, mourir et ressusciter, si présent devant notre esprit que nous l'apercevions moins clairement avec les yeux du corps ⁵. »

Dans une dissertation qui suit la *Paraclesis*, Érasme expose la méthode du théologien moderne ⁶. Il doit connaître les trois

1. Aaa 4 v^o-5 r^o : Neque enim consentaneum est, cum baptismus ex aequo communis sit Christianorum omnium,... sola dogmata in pauculos istos esse relegandos, quos hodie vulgus theologos aut monachos vocat... Minima quacquam portio sunt ad populum Christiani nominis..., qui terrena loquantur, non divina... Is mihi vere theologus est qui non syllogismus arte contortis, sed affectu, sed ipso cultu atque oculis, sed ipsa vita doceat aspernandas opes... Si quis afflatus spiritu Christi praedicat..., is demum vere theologus est, etiamsi fossor fuerit aut textor.

2. Aaa 5 r^o-v^o : Qua ratione intelligant angeli, fortasse subtilius disserat alius vel non Christianus... Hoc philosophiae genus in affectibus situm verius quam in syllogismis, vita magis est quam disputatio, afflatus potius quam eruditio, transformatio magis quam ratio... Quid aliud est Christi philosophia, quam ipse renescentiam vocat, quam instauratio bene conditae naturae ?...

3. Aaa 6 r^o : Neque enim ob id opinor quisquam sibi Christianus esse videatur si spinosa molestaque verborum perplexitate de instantibus, de relationibus, de quidditatibus, de formalitatibus disputet, sed si quod Christus docuit et exhibuit, id teneat exprimatque... Non quod horum studium damnem qui in argutiis hujusmodi non sine laude exercuerunt ingenii sui vires...

4. Aaa 6 r^o-v^o : ... Germanam illam Christi philosophiam non aliunde feliciter hauriri quam ex evangelicis libris, quam ex apostolicis litteris... Quid quaeso simile in Scoto ?... — Érasme, d'ailleurs, appelle Thomas « diligentissimus » (f^o bbb 2 r^o) et le cite avec quelque respect.

5. Bbb 1 r^o : Haec tibi sacrosanctae mentis illius vivam referunt imaginem, ipsumque Christum loquentem, sanantem, morientem, resurgentem, denique totum ita praesentem reddunt ut minus visurus sis si coram oculis conspicias.

6. Bbb 5 r^o : *Erasmii Roterodami Methodus*

langues : la version de saint Jérôme ne suffit pas ; les décrets mêmes des papes ordonnent de se reporter, en cas de doute, au texte hébreu ou grec ¹. « Je pourrais citer, parmi mes amis, quatre savants célèbres par leurs ouvrages, dont l'un apprit le grec à quarante-huit ans, dont aucun ne l'apprit avant la quarantaine. Rodolphe Agricola n'aborda pas l'hébreu avant quarante ans ; moi-même, dans ma cinquante-et-unième année, je suis obligé de me remettre à cette langue, dont j'ai autrefois commencé l'étude ². » Le théologien doit posséder une culture variée, connaître la dialectique, la rhétorique, l'astronomie, les sciences de la nature, l'histoire des peuples parmi lesquels vécut le Christ ou les Apôtres ³. Il lira les philosophes païens, surtout Platon, dont la doctrine se rapproche de l'Évangile ⁴. Pourtant, il ne s'attardera pas trop aux études profanes, et moins encore à celles qui sont en faveur dans les Universités ⁵. Il s'approchera sans délai de l'Écriture ; il examinera le texte mot par mot ; il en fixera le sens à l'aide d'une étude précise de la langue, des expressions propres à l'Évangéliste ou à l'Apôtre, à l'aide d'une comparaison minutieuse des passages qui présentent des ressemblances ⁶. Il pourrait alors, sans présomption, se passer, comme les premiers chrétiens, des glossateurs ; car l'Écriture est simple, et, quoi qu'en aient dit les modernes, d'intelligence aisée ⁷. Il consultera cependant quelques-uns des

1. Bbb 1 v^o : Prina cura debetur perdiscendis tribus linguis, latinae, graecae, hebraicae... Quod si semel sufficiebat Hieronymiana translatio, quorsum tandem attinebat caveri pontificum decretis, ut Veteris Instrumenti veritas ab hebraeorum voluminibus, Novi fides a graecorum fontibus petiretur ?

2. Bbb 2 r^o. Le premier de ces savants fut peut-être Lefèvre, qui ne semble pas avoir appris le grec avant le retour de son premier voyage d'Italie. Érasme avait commencé l'étude de l'hébreu à Louvain en 1502. V. p. 429. — Malgré l'apparente précision de ce passage, le problème que pose la date de la naissance d'Érasme reste à peu près insoluble. V. p. 260, n. 3.

3. Bbb 2 v^o : Si gentium apud quas gesta narrantur, sive ad quas scribunt Apostoli, non situm modo, verum etiam originem, mores, instituta, cultum, ingenium ex historicorum litteris didicerimus, dictu mirum quantum lucis, et, ut ita dicam, vitae sit accessurum lectioni...

4. Bbb 3 r^o : Augustinus sibi gratulatur quod in Platonem incidit non ob aliud nisi quod hujus dogmata propius accedat ad Christi doctrinam.

5. *Ibid.* : Non quod damnem ea studia quae nunc videmus in publicis scholis solemnibus modo vere tractentur, nec sola tamen.

6. Bbb 4 r^o : Annotanda est et theologici sermonis proprietates : nam habet spiritus ille divinus suam quandam linguam, et scriptores illi sacri, cum graece scribunt, multum referunt ex proprietate sermonis hebraici... Facilis erit locorum collatio.

7. Bbb 4 v^o : ... Quidni possit, cognitis dogmatis (*sic*) et hac quam dixi collatione locorum adhibita ?...

anciens commentateurs, saint Basile, saint Cyrille, saint Ambroise, saint Augustin, Origène surtout, le plus profond, le plus capable de comprendre le sens caché de la Bible ; à condition toutefois de les suivre sans esclavage, car les Pères étaient des hommes, sujets à l'ignorance, à l'erreur, et parfois ont forcé leur pensée pour réduire les hérétiques¹ ; d'innombrables apocryphes circulent sous leur nom². Mais il écartera résolument les scolastiques, leurs questions inutiles, leurs discussions verbales et sans âme³. Content de dégager de la lettre la pensée qui s'y cache, il l'acceptera tout entière, même quand elle contredit le dogme établi, la morale courante ou la pratique consacrée. La vraie théologie ne plie pas la sagesse divine aux décrets des hommes⁴, rejette les doctrines introduites par les modernes et qui ne reposent pas sur le texte de l'Évangile ; elle ne distingue pas, dans les enseignements du Christ, deux morales, l'une pour les fidèles, l'autre pour les moines ; elle n'appelle pas Église l'ensemble des clercs, alors que l'Église est la communauté des chrétiens ; elle ne reconnaît pas dans les cérémonies l'essentiel de la vie religieuse ; elle affranchit les croyants de la servitude judaïque, leur rend avec l'usage des livres saints, le culte en esprit⁵.

La *Paraclesis* et la *Methodus* sont complétées par une *Apologie*⁶. Érasme y répond aux objections qu'il peut aisément pressentir et que déjà, dans une réponse publique à Martin van Dorp, théologien de Louvain, il a réfutées⁷. Il défend son droit

1. *Ibid.* : Adjuvemur eorum commentariis dummodo primum ex his deligamus optimos, velut Origenem, qui sic est primus ut nemo cum illo conferri possit...

2. *Ibid.* : Homines erant, quaedam ignorabant, in nonnullis hallucinati sunt, dormitaverunt alicubi, nonnulla dederunt utcumque vincendis haereticis... Praeterea vix quisquam est horum, cujus falso titulo non circumferantur per multa...

3. Bbb 4 v^o. Quorsum enim attinet in hisce neotericis coacervatoribus verius quam interpretibus bonas horas haud bene collocare ?...

4. Bbb 4 r^o. : Quos non pudet oracula divinae sapientiae detorquere ad alienos sensus, aliquoties et ad contrarios. Sunt qui seum adferunt decreta, et his servire cogunt sacram Scripturam, cum ex hac petenda sint animi decreta.

5. Bbb 4 r^o : Jam est occultius quidem, sed hoc ipso nocentius depravandi genus, cum abutentes divinae Scripturae vocabulis, Ecclesiam interpretamur sacerdotes, mundum laicos christianos, interim quod de Christianis dictum est monachis accommodantes, ... gladios utranque ditionem... eum quod de cultu divino dictum est ad solas caerimonias deflectentes, quod de sacerdotis officio, ad solas preculas utcumque dictas trahimus...

6. Bbb 6 r^o : *E. Erasmi Roterodami Apologia*.

7. Allen, 430, II, lettre 337, p. 90-114 ; publiée par Froben en août 1515 ; Renaudet, 453, p. 57-58.

de corriger, guidé par les originaux grecs, la version traditionnelle, faussement attribuée à saint Jérôme, altérée dans le cours des âges, et dont le texte varie avec les manuscrits. Il dit avec quel soin critique et pieux il a rétabli la lettre corrompue et mutilée¹. Il cite les érudits qui ont essayé, avant lui, de restaurer la science biblique, Laurent Valla, Gilles de Delft, Lefèvre². Mais il ne peut dissimuler son impatience des calomnies auxquelles il s'attend. « Les médecins, écrit-il, les juristes, les philosophes acceptent et accueillent tout ce qui peut raffermir et perfectionner leurs disciplines; nous autres théologiens, nous protestons contre toute nouveauté³. »

Les diverses préfaces du Nouveau Testament⁴ expriment une pensée moins religieuse, mais plus claire que celle de Lefèvre. L'éditeur s'est presque abstenu de tout commentaire doctrinal⁵.

1. Bbb 6 v^o : ... Tantum restituimus, quae temporum ac librariorum vitio fuerant depravata... : ad graecae originis fidem examinatis exemplaribus latinis, neque tamen fidentes paucis aut quibuslibet... ; nec hoc contenti, discussis et exploratis probatissimis auctoribus... Fas est nebuloni civis Evangelii codices depravare, et nefas est quid depravatum est restituere ?...

2. Bbb 7 r^o : Totum ferme divinae Scripturae corpus Aegidius Delphus noster, insignis theologus, elegiaco carmine nuper complexus est... Ita res ipsa, ni fallor indicabit me post Laurentium Vallam cui non haec tantum in parte debent bonae litterae, post Jacobum Fabrum, virtutis omnis et litterarum antistitem, me sine causa versatum in hoc negotio nec sine fructu...

3. Bbb 6 r^o : Et theologis potissimum hic meus desudavit labor... Amplectuntur medici, non aspernunt jureconsulti, recipiunt philosophi, si quid ad illorum professionem instaurandam conducit. Soli theologi pertinaciter reclamamus...

4. Après l'Apologie, vient au f^o bbb 8 v^o la pièce suivante : Βίολ των τρισάγων Εὐαγγελιστῶν ἐκ τῆς τοῦ Δωροθέου μαρτυρίας καὶ Γυρίων ἐπιστολῶν συνόψεως. L'existence de Dorothée, évêque de Tyr, auquel on attribua divers écrits sur les Prophètes et les Apôtres, et qui aurait souffert le martyre sous Julien, est tout à fait problématique. Les ouvrages mis sous son nom appartiennent à la littérature byzantine et sont postérieurs de plusieurs siècles à l'époque de Julien (Bardenhever, 170, II, p. 242). — Les textes vont du f^o i au f^o 223 ; ils sont disposés sur deux colonnes : l'une contient le grec, l'autre la version d'Érasme. Chaque épître de saint Paul ou des Apôtres est précédée d'une ὑπόθεσις en grec et d'un Argumentum latin. Les Commentaires occupent la seconde partie du livre.

5. F^o 225 r^o : In Annotationes N. Testamenti Praefatio : D. Erasmus pio lectori : Annotatiunculae scripsimus, non commentarios, et eas dumtaxat, quae ad lectionis syncretitatem pertinent... — F^o 226 v^o : Sunt haec quae tractamus minutissimae fateor, sed ejusmodi ut minore propemodum negotio magna illa tractari potuerint, quae sublimes theologi magno supercilio, buccis typho crepantibus, solent ἐπιπροσδιζεν... Minima sunt, verum ob haec minima videmus maximos etiam theologos et labi turpiter et hallucinari... Infima pars est, quam vocant litteram, sed huic ceu fundamento mysticus innititur sensus. — F^o 228 r^o : ... Denique haec gravioribus orsis et coeptis jam olim in Paulum commentariis praeparamus, in quibus fortassis apparebit utrum judicio an casu ad has minutias descenderim. — Ibid. : Nescio quid habent nativae fragrantiae, nescio quid spirant suum ac genuinum, si eo sermone legantur, quo pri-

Tandis que Lefèvre tire du dogme une métaphysique et une mystique, s'exerce, dans les livres de Denys, des Victorins, de Nicolas de Cusa, à l'interprétation de la Bible, Érasme, soucieux avant tout de pratique et de voir les fidèles conformer leur conduite à leur croyance, recherche dans l'Évangile et les Épîtres une religion et une morale de sentiment. Lefèvre a besoin de toute la science des philosophes antiques, de toute l'intuition des contemplatifs modernes pour pénétrer le sens caché de la Bible ; Érasme insiste sur la simplicité de la sagesse chrétienne, qui, de jour en jour, devient à ses yeux plus claire et plus sereine, et de plus en plus se résume en quelques croyances émouvantes et poétiques : car sa foi que, vers 1504, il fondait sur le sombre texte de saint Paul, s'inspire aujourd'hui plus volontiers de l'Évangile. Jamais encore Lefèvre n'a demandé qu'on mette la Bible dans toutes les mains ; Érasme la dit accessible à tous, la réclame pour tous ; et, pendant que le professeur parisien désire sans cesse concilier le présent et le passé, que son exégèse spirituelle arrive le plus souvent à justifier les pratiques et les croyances romaines, Érasme, d'un esprit plus net et d'une décision plus tranchante, marque le désaccord de l'ancienne Église et de la moderne, et propose, sans hésiter, le retour à la tradition des Apôtres. Il ajoutait ainsi, aux déclarations de l'*Enchiridion*, le commentaire qu'elles attendaient depuis douze ans.

Dès lors peu importe que l'édition princeps du Nouveau Testament soit une édition manquée. Érasme n'avait eu entre les mains, pour les Évangiles, qu'un médiocre manuscrit grec du xv^e siècle ; pour les Actes et les Épîtres, que le *Codex Amerbachiorum*, du xiii^e ou xiv^e siècle, qui appartenait aux Dominicains de Bâle, et un manuscrit de saint Paul, de la même provenance. Pour l'Apocalypse il n'utilisa qu'un manuscrit du viii^e siècle, emprunté par Reuchlin au couvent bavarois de Mayhringen, le prit pour un document de l'âge apostolique, le collationna mal avec la copie très fautive d'un de ses aides, et, comme les derniers versets y manquaient, il les rétablit en traduisant la Vulgate ¹. Aussi ne donne-t-il qu'un texte médiocre et mal

mum scripserunt ii qui partim e sacro illo ac caelesti hauserunt ore, partim ejusdem afflati spiritu nobis tradiderunt.

1. Berger, 163, p. 49-69. — Delitzsch, 451, étudie la question des mss. utilisés par Érasme. Sur sa version, R. Simon, 159, p. 242-264 ; sur son commentaire, *id.*, 160, p. 504-520. Cf. Bludau, 452, p. 12-23, 33 58.

établi. Sa version, meilleure que celle dont Lefèvre avait timidement accompagné les Épîtres pauliniennes, mais d'une latinité trop élégamment banale, ne vaut pas mieux que la Vulgate, la modifie sans raison, l'affaiblit souvent et la décolore ; sa prose fluide et correcte ne conserve rien de la rudesse de saint Paul. D'assez nombreuses infidélités trahissent un travail parfois inattentif ou le dessein inavoué d'adoucir la doctrine¹. Dans les notes où il explique les passages difficiles et justifie les leçons qu'il adopte, il se montre, comme critique, très supérieur à Lefèvre, dont il ne parle d'ailleurs qu'avec le plus profond respect². Il écarte de la collection des Épîtres celle aux Laodicéens, admise par le savant français, « quelquefois trop candide³ » ; il rejette la correspondance de saint Paul et de Sénèque ; il combat, avec les meilleures raisons, l'authenticité des écrits dionysiens, deux fois publiés par Lefèvre. « Si cet auteur est ancien, dit-il, s'il composa tant d'ouvrages, comment aucun des docteurs anciens, latins ou grecs, ne le connaît-il ? Comment saint Jérôme ne sait-il son nom, alors qu'il n'a pas laissé passer un auteur chrétien sans le mentionner ? Comment saint Grégoire ignore-t-il son existence⁴ ?... » Mais souvent il cite à faux les Pères, qu'il a lus trop vite, et, malgré l'aide et les conseils d'Écolampade, il laisse voir sa faible connaissance de l'hébreu⁵. L'éru-

1. Par exemple la traduction du ἕφ' ὃ πάντες ἡμαρτον (Ro., V, 12). La traduction qu'il adopte, *quatenus*, semble introduire dans le développement de saint Paul une nuance semi-pélagienne (R. Simon, 159, p. 262).

2. Ro., I, 5 : *Jacobus Faber Stapulensis, quem ego quoties nomino, honoris causa nomino, nempe eujus ardentissimum in restituendis bonis litteris studium magnopere comprobo, eruditionem tam variam minimeque vulgarem admiror, raram quamdam morum comitatem ac facilitatem adamo, porro singularem vitae sanctimoniam veneror etiam et exoseculor.* — I *Thess.*, II, 3, f° 553 r° : *Nonne Jacobus Faber Stapulensis ante annos aliquot veluti revixit bonis litteris idque fovente doctissimo simul et integerrimo viro Guillelmo Briconeto praesule Lodoviensi ?*

3. Col., IV, 16, *Etiamsi Faber homo doctus sed aliquoties nimium candidus diligenter reliquis admiscevit epistolis.*

4. Actes, XVII, 34, f° 394 : *Laurentius hoc loco refellit eorum opinionem, qui putant hunc Areopagitam fuisse autorem eorum librorum... Mirum si tam prisus auctor fuit et tam multa scripsit, a nemine veterum, seu graecorum seu latinorum fuisse citatum, ne ab Hieronymo quidem, qui nihil intentatum reliquit...*

5. Jean Écolampade (Heuszgen) était né à Weinsberg (Souabe) en 1482 : il étudia d'abord à Heilbronn, suivit des cours de droit à Bologne, revint, en 1499, à Heidelberg, et s'inscrivit à la Faculté de Théologie : il eut pour maître, jusqu'en 1500, Wimpfeling. Parmi les docteurs du Moyen-Age, il préféra Thomas d'Aquin, Richard de Saint-Victor, Gerson. En 1503, bachelier en théologie, il devient le précepteur du fils de l'électeur palatin Philippe. Ses premiers sermons sur les Sept paroles de la Croix paraissent en 1512. La même année, il

dition théologique, dont il proclame la vanité, lui fait trop défaut ; il se laisse trop aisément aller à des développements faciles et qui sentent la déclamation ¹. Comme l'ensemble de l'ouvrage, les commentaires portent la marque d'une hâte qu'il sera bientôt, d'ailleurs, le premier à confesser ².

*
* *

Le matin du dimanche 27 avril 1516, Budé, qui avait reçu d'Érasme, la veille, une lettre amicale et le *Nouveau Testament*, lut l'*Apologie* et la *Paraclesis*. Dans l'après-midi, François Deloynes lui montra le passage du commentaire de Luc où l'éditeur le citait avec éloge ³. Le 1^{er} mai, l'helléniste, qui avait encore feuilleté le *Sénèque* ⁴, remerciait Érasme avec une abondance emphatique mais sincère.

La lettre ne lui parvint que le 18 juin. Depuis la Pentecôte, il avait quitté Bâle. Nommé en janvier conseiller à titre honorifique du jeune prince qui allait bientôt devenir l'empereur Charles-Quint, il avait dû gagner les Pays-Bas, se montrer à la cour de Bruxelles. Érasme était l'hôte de Pierre Gilles, secrétaire de la ville d'Anvers, lorsque le salut de Budé le rejoignit ⁵. Il lui répondit probablement le lendemain, lui raconta les longs mois de travail passés dans l'atelier de Froben. Il apercevait déjà les faiblesses de son livre ; il en préparait une nouvelle

écoute Reuchlin à Stuttgart ; en 1513, à l'Université de Tübingen, il se lie avec Mélanchthon : en 1515, l'évêque de Bâle, Christophe d'Utenheim, l'appelle à Bâle comme prédicateur (Bibliographie dans H. R. E³. 158, art. *Ockolampad*, par W. Hadorn).

1. R. Simon, 160, p. 515.

2. Allen, 43C, II, lettre 402. Érasme à Nicolas Ellenbog. Bénédicte au couvent d'Ottobeuren, avril 1516 ; p. 226, l. 1 : *Novum Testamentum praecipitatum est verius quam aeditum, et tamen sic aeditum ut in hoc sane genere superiores omnes vicerimus.*

3. Allen, II, lettre 404. Budé à Érasme, 1^{er} mai 1516 ; v. D. 673, n. 5 — *Luc*, I, 4 : *Hic honestissimo loco natus, tum in re praeclara ad haec insigni munere regio coonestatus, domesticum splendorem universum jucundis et ornandis litteris impendit... Talem habuit olim Italia Ciceronem ac Virgilium, nuper Theodorum Gazam ac Politianum...*

4. Il avait commencé la lecture de *Sénèque* avant de recevoir le *Nouveau Testament* ; *ibid.*, p. 228, l. 19 et suiv.

5. Renaudet, 453, p. 62-63. — Pierre Gilles (1487-1533) était, en 1504, quand Érasme imprimait l'*Enchiridion*, correcteur chez Thierry Martens ; secrétaire de la ville d'Anvers en 1510, il conserva son emploi chez l'imprimeur. La première édition de l'*Utopia* de Th. More lui fut dédiée en 1516 (Allen, I, p. 413). — *Ibid.*, II, lettre 421 : Érasme à Budé, vers le 19 juin 1516, p. 252, l. 1-3.

édition pour laquelle il demandait conseil à Budé¹. Il s'étonnait de ses propres hardiesses. « Dans l'*Enchiridion*, disait-il, j'ai osé me montrer en désaccord avec notre siècle, sans me laisser effrayer par aucune autorité ; dans les *Chiliades*, je parcourus tout le domaine du théologien et du philosophe²... » Il indiquait ceux des adages dont le commentaire lui semblait le plus audacieux³, annonçait l'apparition du *De Institutione principis christiani*, dédié par reconnaissance au petit-fils de Maximilien, et que Froben avait achevé d'imprimer en mai. « J'y développe, disait-il, des préceptes que nul théologien n'oserait formuler⁴. » Comme Budé avait paru regretter que parfois il ne dédaignât pas de publier de trop minces ouvrages, il lui démontra que son édition du *Caton*, préparée en un jour à Louvain, était plus utile aux bonnes études que les *Quodlibeta* de Scot⁵. Budé, le 7 juillet, lui promit son concours, le consulta sur quelques digressions du *De Asse*. Il venait d'acheter les *Adages* de Bâle⁶.

Érasme exerçait maintenant à Paris une autorité presque aussi grande qu'à Bâle ou à Strasbourg. Josse Bade souhaitait d'imprimer ses œuvres⁷ ; Fausto Andrelini le respectait. Un de ses élèves, Pierre Vitré, enseignait au collège de Navarre⁸, un

1. *Ibid.*, p. 253, l. 51 et suiv. : Arbitrabar Basileae haberi emendata exemplaria : ea spes quoniam fecellit, coactus sum praecastigare codices... Edebat simul et eudebatur opus. — P. 254, l. 70 : Proinde τὴν δευτέρου περὶ περὶ ἐκδοσιν, in qua te magnopere rogo ut conantem adjutes.

2. *Ibid.*, p. 254, l. 82 : In Enchiridio quantum ausus sum a saeculo nostro dissentire nullius auctoritate deterritus ! In Chiliadibus, opere minuto, quoties expatior in philosophorum ac theologorum campos, ac velut oblitus argumenti suscepti, altius rapior quam pro decore !

3. *Ibid.*, l. 85 et suiv. : Aut regem aut fatuum, ad. 201 ; Σπύρτυν ἔλαγες, 1401 ; Γλώσσις ἀπίργω πόλεμος, 3001 ; *Sileni Alcibiadis*, 2201 ; Κύνθαρος, 2601.

4. *Ibid.*, l. 88-89 : In libello *De Principe Christiano* ea praecipio quae nemo theologorum ausit attingere. — *L'Institutio* (444) parut vers la fin de mai, chez Froben : Allen, II, p. 205.

5. Lettre 421, p. 254, l. 91 : Nihil *Catone* minutius, in quo diceulam absumpsi. At eas quamlibet minutas nugae ego sane τοῦ πρώτου Quodlibetis antepono. — Les *Catonis precepta* parurent dans les *Opuscula aliquot Erasmo Roterdamo castigatore*, à Louvain, chez Th. Martens, en sept. 1514 (Allen, II, p. 1).

6. Allen, II, lettre 435, p. 272-276 ; — p. 273, l. 30 : Paremias tuae ultimas hodie causa tua a bibliopola mihi euravi... Silenos tamen et alia nonnulla legeram in alienis libris, ut fit, cum apud amicos essem : haec enim loca maxime celebrari audebam. — Budé se préparait à donner une seconde édition du *De Asse* ; p. 274, l. 59 : Liber tamen propediem imprimetur et plenior et emendatior. L'édition parut chez Josse Bade, le 14 oct. 1516 (Renouard, 234, II, p. 252-253).

7. Allen, II, lettre 234 ; Josse Bade à Érasme, 6 juillet 1516, p. 271-272, p. 272, l. 18 : Assurgunt tibi boni omnes et vix detrudere audent mali ; malos dico bonarum lucubrationem ealumniatores...

8. Lettre 444, Pierre Vitré à Érasme, 2 août 1516, p. 284-286. — Il lui annonce sa nomination au collège de Navarre : il enseignait auparavant à Calais,

autre, Thomas Grey, vivait dans l'intimité de Lefèvre¹; Nicole Bérauld professait le grec à l'Université². Un conseiller au Parlement, François Deloynes, le lieutenant civil Louis Ruzé goûtaient ses livres³. L'évêque de Paris, comme l'évêque de Bâle, étudiait son Nouveau Testament⁴. Les savants parisiens avaient lu, comme Budé, la *Paraclesis*, la *Methodus*, les notes des Évangiles et des Épîtres. Ils lisaient maintenant, comme lui, les *Chiliades*, dans l'édition bâloise, qui, pour la première fois, leur offrait de longues causeries personnelles, véritables essais où s'exprimait la morale ironique et indulgente de l'auteur, son mépris des vanités auxquelles se plaisent les hommes, sa haine de toute violence et de toute injustice, son culte de l'intelligence et de la raison, son admiration pour les anciens, maîtres de toute discipline libérale, son besoin d'accorder leur sagesse mesurée avec la sagesse de l'Évangile. Ils en retenaient quelques hardis commentaires, celui par exemple des *Sileni Alcibiadis*⁵. Ils y retrouvaient avec joie les attaques de l'*Éloge* contre le mauvais gouvernement de l'Église, contre les prélats avides et les papes guerriers, les principes exposés dans l'*Énchiridion* ou les préfaces du *Nouveau Testament* sur l'interprétation de l'Écriture, la misère des pratiques et la religion spirituelle. Les dix volumes du *Saint Jérôme*, imprimés par Froben du 1^{er} avril au 26 août 1516⁶, ne leur révélaient pas, comme les livres édités par Lefèvre, des textes inconnus; mais ils leur enseignaient la claire méthode des philologues et la persévérance dans un labeur dont seul, disait François Deloynes, Hercule ou Érasme étaient capables⁷. Formés par la discipline de Lefèvre,

puis au collège des Lombards (Allen, I, p. 193). — Même lettre, p. 286, l. 54. Faustus et Faber te salutant.

1. Lettre 445, Th. Grey à Érasme : 5 août 1516. La vie de Th. Grey, qu'Érasme avait connu à Paris dès 1497, reste assez obscure (Allen, I, p. 174).

2. V. p. 490, n. 4.

3. Lettre 493, Budé à Érasme, 26 nov. 1516 : l. 420-424.

4. Lettre 522, Budé à Érasme, 5 février 1516/7, p. 447, l. 119 : Is ut ex fratrīs ejus filio audivi, ... librorum tuorum studiosus est... Vidit nuper tuam Novi Testamenti aeditionem apertam in cubiculo ejus remotiore... — Sur l'admiration de l'évêque de Bâle, Christophe d'Utenheim, pour Érasme, v. lettre 412. Érasme à Th. More, Bruxelles, p. 242, l. 10 et suiv.

5. V. p. 683, n. 5 (Budé à Érasme, 1^{er} mai 1516, lettre 435). — Les *Sileni Alcibiadis* sont l'Adage 2201.

6. Allen, II, p. 210-211.

7. *Ibid.*; lettre 494, Deloynes à Érasme, vers le 26 nov. 1516, p. 406, l. 31 : Nam Adagiorum Chiliadas, Moriae Encomium, Militem Christianum, Novum Instrumentum, caeteraque id genus, quae ex tua officina felicibus avibus

habitués à une interprétation religieuse de toute doctrine, les Parisiens sentaient profondément ce que les travaux de l'humaniste portaient en eux de pensée grave et utile. « Continuez, lui écrivait Deloynes, vers le 26 novembre 1516, à bien mériter des lettres, de la science divine, de la philosophie du Christ, de la république chrétienne ¹. »

Lefèvre lui-même s'inclinait devant Érasme. Pourtant les différences qui séparaient les deux hommes et les deux œuvres ne s'effaçaient pas. Érasme, par la logique de sa doctrine et de ses dédains, était conduit à un christianisme de plus en plus élémentaire et simplifié, presque rationnel, clair comme son propre génie. Lefèvre restait le disciple des mystiques, l'exégète passionné de Denys et de Lulle. Gravement malade, épuisé par un incessant labeur, il pria, le 5 août, Thomas Grey de saluer l'humaniste hollandais, s'excusait de ne pouvoir écrire. « Il loue votre science et votre exactitude, et, bien que vous le repreniez parfois dans vos commentaires, il ne s'offense pas, comme un homme charnel, mais en homme spirituel, il vous garde une éternelle reconnaissance ; il dit que sur beaucoup de points il était d'avance de votre avis et aurait corrigé son interprétation si vous ne l'aviez prévenu... ; mais il est extrêmement affaibli et presque hors d'état d'exposer une question difficile. Du moins, plus il s'approche de la mort charnelle, plus il vit de la vie intérieure ². » En novembre il ne pouvait encore dicter une

perfecta ad nos plausibiliter pervenerunt, jam pene, quantum per occupationes nostros licuit, legendo contrivimus. Sunt in manibus divi Hieronymi opera, strenuus sane labor et non nisi Herculis eujusdem, hoc est Erasmi, viribus suscipiendus...

6. *Ibid.*, l. 51 : Perge igitur, mi Erasme, de literis, de rebus divinis, de Christiana philosophia, de republica ecclesiastica optime semper, ut facis, mereri.

1. Lefèvre n'était pas encore malade lorsque Champier le visita, lors de la réimpression, chez Bade (18 avril 1516) de la *Symphonia Platonis...* (Renouard, 284, III, p. 274), à laquelle il s'intéressa (*Duclum*, 421, c. iii r^o-v^o). — Th. Grey à Érasme, Allen, II, lettre 445, p. 287, l. 33 et suiv. : Qui me suo nomine quam diligentissime te salutare jussit, sane nulla alia causa tibi non rescribit, nisi quod nihil quicquam te dignum neque scribere neque dictare possit ; te inquam summo amore prosequitur, te apud omnes praedicat non solum doctissimum sed et diligentissimum, et, quantum conjectura conjicio, sincere te colit. Nam eruberrime te in charitate amplecti exoptat, et ut aliquoties a te sit reprehensus, haudquaquam id in malam accipit partem tanquam carnalis ; sed eam ob causam immortalem tibi habet gratiam ceu vere spiritualis, asserens se nonnulla eorum jampridem notasse atque imprimenda in animo habuisse, ni tu provinciam occupasses. Denique me quoque tua causa humanissime excipit, multum familiariter mecum colloquens, sed certe multum debilitatus ... usqueadeo ut vix quippiam dubii enucleare possit... Verum quo propius morti carnis accedit, hoc magis spiritui vivit.

lettre¹. Pourtant, dès qu'il eût repris quelques forces, ce fut pour vanter, dans la préface d'une édition des *Proverbes* de Lulle qu'imprimait Josse Bade, l'œuvre de l'ermite de Mayorque et les leçons de Lavinheta². Mais, dans l'épuisement physique où la maladie le tint encore deux ans³, son intelligence, lassée, se déprenait peu à peu des livres, des traditions et des légendes. Il lisait la Bible avec un esprit plus critique, plus érasmien, et s'irritait davantage des fausses interprétations d'un texte qu'il

1. *Ibid.*, Beatus Rhenanus à Érasme ; Bâle, 3 sept. 1516, lettre 460, p. 339, l. 15 : Excusavit Fabrum quod non satis commode valeat. — Lettre 493, Budé à Érasme, vers le 26 nov. 1516 ; p. 492, l. 445 : Obviam aliquot jam mensibus Jacobo Fabro factus sum, dum villam meam viserem. Is tunc me oravit ut verbis suis te salutem, excusaremque adversam valetudinem ejus quod ad te non scriberet ; tanta enim infirmitate erat et adhuc est hodie (ad me enim hodie amicum quemdam suum misit) ut ne epistolam quidem dictare possit.

2. *Proverbia Remundi ; Philosophia Amoris* ; Renouard, 284, III, p. 48. — Salzinger, 198, I, *Testimonia* ; p. 4 : Afuentes arte medica R. D. tuae commendatissimus per Academiam nostram parisiensem iter in Belgas faciens... me super libris pii eremite Raymundi Lullii consuluit, et plerosque sacrae theologiae egregios nostri studii professores, qui omnes, ut par erat, piae mentis et a Deo, ut putatur, illustratae opera probaverunt ; verum ille, nondum factum satis praesentaneo sermone ducens, rogabat insuper ut eadem de re ad R. D. tuam darem litteras. Quid et ipsi senserint et ego cum eis, ne videar vel in hoc Dignitati tuae amplissimae gratificari nolle, paucis accipe. Sentiunt profecto quae Romani, quae Veneti, quae Germani, quae denique vestri, qui omnes opera illius excudunt ; legunt, admirantur, eos tamen, qui illa profitentur publice, libenter audiunt, probantque audita ; ita in nostro ubivis gentium probe famigerato parisiensi Gymnasio eadem formis mandant diligenter, et ad alienas transmittunt oras ; profitentur cum adventant, qui istas norunt artes, tum publice tum privatim : quod etiam superiore anno... sacrae paginae doctor egregius Bernardus Lavinheta favorabili auditorio factitavit. Caeterum bibliothecae nostrae libris ejusemodi doctrinae sunt adornatae, praesertim illa insignis domus Sorbonica..., et ea, quae ad aedem divi Victoris est : Chartusia insuper, quae haud procul ab Urbe Parisia sita est, capsulis arcisque id genus librorum refertis abundat, quos sancti illi viri frequenter versant manibus, fructum pietatis inde suscipientes, quos petentibus suscepto chirographo liberaliter communicant. — *Ibid.*, p. 4-5 : At quoties audivimus inelytam illam Romam auctoritate pontificia adversus malevolos calumniatores haec opera defendisse... ? Quomodo igitur possent nostri non approbare, quae sciunt a capite fidei fuisse approbata ? At aliquando non approbaverunt : Si hoc verum est, id eo tempore praesertim evenisse putandum est, quo sequaces Abenruth... studium pro maxima parte obtinebant ; contra quem et sequaces Raymundus cum verbis tum scriptis viriliter animoseque decertabat... ; verum nunc prostatus est impius Arabs... Neque te deterreat legentem sancti eremite sermonis simplicitas, quem viventem vita simplex, vilis habitus et neglectus mundus Christo faciebant charissimum... Ex inclyta Parisiorum Academia sub Natalem Domini 1516. — L'archevêque de Saragosse était, depuis le 14 août 1478, Alphonse d'Aragon, frère de Ferdinand le Catholique (Eubel, 64, II, p. 126). — Le *Liber Proverborum* fut terminé à Rome en 1296 ; il avait été imprimé à Barcelone, in-4°, en 1493 (Hain 10325), à Valence (1507 et 1510), à Venise en 1507. — *L'Arbor Philosophiae Amoris* fut achevé à Paris en oct. 1298 ; l'édition de Bade est la première (Littré, 199, p. 205-210, 200-203).

3. Graf, 376, p. 20 ; d'après Champier, 421, lettre de Lefèvre à Jean Langrenus, août 1518 ; l i^{re} : Adeo nunc sum in tolerandis laboribus debilis ut vix sufficiam castigandis etiam paucis.

commentait toujours en mystique, mais dont la lettre maintenant rétablie lui paraissait plus simple et plus accessible ¹.

Les Dominicains, bafoués par Hütten dont les *Epistolae* se répandaient probablement alors ², humiliés par la condamnation récente d'un des leurs, Claude Cousin, qui, pour avoir rouvert la querelle des Mendians et du clergé paroissial ³, s'était vu contraint à une rétractation publique ⁴, divisés par l'impaisable conflit des moines de la Province et de la Congrégation ⁵, n'osaient mettre en doute l'orthodoxie d'Érasme : Poncher leur imposait silence ⁶. L'inquisiteur Guillaume Petit, qui avait accompagné François I^{er} à Marignan et à Bologne, plaçait Érasme au-dessus de Lefèvre lui-même, eut alors une initiative qui réparait l'offense faite par son ordre aux humanistes dans la personne de

1. Cette disposition d'esprit apparaît, en 1517, dans la querelle au sujet des trois Madeleines (Graf, p. 55 et suiv.), et plus tard dans le Commentaire des Évangiles (1522); *ibid.*, p. 32 et suiv. — L'édition d'Euclide parut le 7 janvier 1516/7; le 23 nov. 1516, Clichtowe avait réédité l'Introduction de Lefèvre à la Politique et l'Économique de Xénophon (v. p. 506); le 10 janvier 1516/7, il imprime un *De laudibus S. Ludovici regis Franciae: de laudibus sacratissimae Virginis et Martyris Caeciliae* (390). — Ces publications peuvent se rattacher au projet conçu par Lefèvre d'éditer les Vies des Saints. — En même temps, il suit les débats auxquels donnent lieu le Concordat et l'abolition de la Pragmatique: il rédige pour Robert Fortuné la consultation suivante: *Testimonia ex veteri et Novo Testamento collecta ad comprobandum quod electiones prelatorum et pontificum in ipsius Ecclesiae regimine sunt de jure divino* (Bibl. Nat., ms. lat. 1523, f^o 142 v^o-143 v^o; Bibl. Mazarine, ms. 1068, f^o 260 r^o-261 r^o). — Il fut question un moment de Clichtowe, en 1517, pour remplir les fonctions de confesseur du prince Charles, qui allait devenir Charles-Quint (Clerval, p. xxiv-xxv, 24-25.)

2. La première partie des *Epistolae Obscurorum Virorum* parut dans l'autonne de 1515 (Allen, 430, II, p. 152.) On ne trouve toutefois aucune allusion dans les correspondances des savants français.

3. D'Argentré, 157, I, II, p. 353-354. Claude Cousin, dans un sermon prêché à Beauvais pendant l'hiver de 1515-1516 avait soutenu à peu près les mêmes théories que frère Jean Lange en 1482 (par exemple: Si un curé refuse d'administrer le sacrement de l'autel au paroissien qui se confesse auxdits frères, vienne au frère se confesser et ledit frère lui administrera le sacrement contre la volonté de son curé.)

4. On en délibéra, dans l'assemblée des docteurs, le 2 mai; Bibl. Nat., ms. nouv. acq. lat. 1782, f^o 46 et suiv. — On rapporta un certain nombre de propos tenus par le moine: f^o 48 v^o: Item, pource qu'on l'advertit que plusieurs des dites propositions n'estoient pas catholiques, il a plusieurs fois dit qu'il a presché devant plus grans personnages qu'il y a à Beauvais, lesquels ne l'ont point repris... Item, qu'il avoit une teste de Champenoys qui vault bien une teste ou teste et demie de Picard. La Faculté nomma une commission, composée de Boussard, Capel, Duchesne, Mair, Ceneau, Coronel et quelques autres. Le 2 juin, les propositions de Cousin furent censurées (f^o 47 v^o-49 r^o): le 1^{er} août, il fit amende honorable (f^o 50 r^o-v^o).

5. V. p. 558-559, 572-574.

6. Allen, 430, II, lettre 522; Budé à Érasme, 5 février 1517; p. 447, l. 123: Nam et ipse contra istos archaismi... patronos... tui veritatisque... impugnatores propugnare tibi ac veritati summa auctoritate solet.

Reuchlin. Le 3 février 1516/7, on discourait devant François I^{er} des lettres et des lettrés, de l'érudition de Budé, de la science d'Érasme ; peut-être déplora-t-on la maladie de Lefèvre, l'insuffisance de l'enseignement universitaire ; et le roi, avec cette spontanéité généreuse qui lui donnait alors tant de séduction, de déclarer qu'il appellerait volontiers à Paris des professeurs illustres pour y fonder un séminaire de savants. Petit prit la parole, dit qu'il faudrait avant tout inviter Érasme, et que Budé pourrait s'acquitter de la négociation¹. Le grand aumônier, Guillaume de Rochefort joignit ses instances à celle du confesseur ; François I^{er} promit une prébende de mille écus. Guillaume Budé, le 5 février, Guillaume Cop le lendemain, transmirent à l'éditeur du Nouveau Testament les offres royales². Étienne Poncher, qui partait en ambassade à la cour de Bruxelles, fut chargé de les confirmer³. Ainsi le gouvernement sanctionnait le triomphe des humanistes, leur promettait sa bienveillance et son appui. Érasme ne se souciait plus de venir à Paris et de se produire dans une chaire⁴ ; mais, songeant aux nouveaux livres que multipliaient les presses de Bâle et de Paris, aux travaux de ses amis et de ses élèves, à la culture latine et grecque retrouvée, à la théologie moderne désormais fondée, aux intelligences et aux consciences raffermies, il écrivait, dans un moment d'enthousiasme, à Guillaume Budé : « Quel siècle commence, et comme je voudrais rajeunir⁵ ! »

1. *Ibid.*, p. 445, l. 39 ; *Ibi cum multa de Erasmo, de aliis, de Budaeo fortasse dicerentur, Rex Minervae, ut spero, nunine afflatus ita inquit : in animo sibi esse lectissimos viros in regnum suum praemiis opimis asciscere, ac seminarium, ut ita dicam, eruditorum in Francia instituere. Quae verba cum Parvus jamdiu occasione imminens excepisset, — est enim ut litteratorum omnium suffragator, sic doctrinae industriaeque tuae admirator et commendator —, asciscendumque Erasum imprimis censere se dixisset, idque per Budaeum optime transigi posse... — Lefranc, 424, p. 46-49.*

2. *Ibid.*, lettre 523, Guillaume Cop à Érasme, 6 février 1516/7 ; p. 449. — François de Rochefort, grand aumônier de France, abbé de Micy-sur-Loire près d'Orléans, nommé évêque de Condom en 1521, mourut en 1526 (Allen, II, p. 449). — La promesse de la prébende dans les lettres de Budé, p. 445, l. 52-53.

3. Lettres 522-523. — La lettre 529 (p. 454-458) est la réponse d'Érasme à Poncher, datée d'Anvers, 14 février 1516/7.

4. On sait qu'Érasme n'accepta pas. Il répondit à Poncher que son âge et sa santé le détournaient de quitter les Pays-Bas, où le retenait la bienveillance du prince Charles (lettre 529). Il recommandait à l'évêque Henri Loriti de Glaris. (V. p. 646, n. 1.)

5. Lettre 534, Érasme à Budé ; Anvers, 21 février 1516/7 ; p. 479, l. 61-62 : Deum immortalem, quod saeculum video brevi futurum ! utinam contingat rejuvenescere !

CONCLUSION

LA VEILLE DE LA RÉFORME

I

Au moment où le Concordat de 1516 donne à l'Église de France une constitution durable, quelques mois avant que Luther n'affiche ses thèses à la porte de la Schlosskirche de Wittenberg, on aimerait à connaître avec exactitude le résultat du long et pénible travail de réforme dont nous avons essayé de raconter l'obscur histoire.

Malgré les statuts publiés par les évêques Simon et Poncher, malgré les efforts du chapitre de Paris, malgré les prédications de Maillard, de Raulin, des chanoines Quentin, Émery ou Bricot, les séculiers, en 1517, restent à peu de chose près ce qu'ils étaient au moment du départ de Charles VIII pour Naples. L'official juge et punit sans cesse les mêmes contraventions à la discipline; la violence et l'irrégularité des mœurs, l'ignorance de la liturgie ou du dogme, n'ont pas diminué; les prêtres des paroisses rurales, le bas clergé des églises parisiennes, continuent de former une classe déshéritée, misérable, de culture médiocre ou nulle et de conduite souvent scandaleuse¹. Car les réformateurs ont peu travaillé pour les séculiers. Maillard n'épargnait pas l'injure aux riches curés de la Brie et de la Beauce, qui, ennuyés de la campagne, dédaigneux de leurs paroissiens pauvres et rudes, menaient à Paris une vie joyeuse et fréquentaient les hôtels des bourgeois. Il invectivait le desservant incapable de signer son nom, reprochait aux prêtres de la capitale leur avarice et leur luxure. Mais il n'agissait que

1. Arch. Nat., Z¹ 22; *Registrum extraordinarium curie Rev^{ti} Patris et Domini Dⁿⁱ Ludovici du Bellay; Officialité de l'Archidiacre de Paris*, 9 juillet 1515—8 juin 1518. — On y trouve exactement les mêmes affaires, et en aussi grand nombre, que dans Z¹ 20 (1493-1497). On ne constate absolument aucune amélioration de la discipline.

pour restaurer la régularité claustrale, et, plus encore, pour élargir le domaine matériel et l'influence religieuse des Cordeliers observants. Raulin, de son côté, avait essayé de réformer l'Église en commençant par les chefs, défendu jusqu'à la mort la discipline traditionnelle, imposé à quelques prélats de bonne volonté une direction hautaine et rigide, proclamé l'urgence de relever, pour le salut du catholicisme, le niveau des études cléricales. Mais, convaincu de l'éminente dignité des vœux monastiques au point d'entrer, sur le tard, comme novice à Cluny, ce fut aux couvents de saint Benoît qu'il consacra le meilleur de son activité. Seul Standonck, resté dans le siècle, héritier de l'esprit de Gérard Groote et des Frères de la Vie Commune, avait tenté de résoudre pratiquement, par l'ouverture de séminaires spéciaux, le problème de l'éducation des prêtres. Malheureusement, formé par les livres des Windeshémiens, disciple de François de Paule et affilié à son ordre, introducteur en France des chanoines réguliers de Hollande, il rédigea les constitutions de Montaignu comme s'il eût écrit pour des moines. Son œuvre ne put lui survivre; la congrégation qu'il avait fondée n'existait déjà plus; et, sous la direction de Tempeste et de Béda, la Société des Capettes, dérision de l'Université de Paris, menait inutilement une vie cruelle et barbare.

Ainsi la réforme des séculiers, en 1517, reste encore à commencer. Cependant l'avidité des prêtres, dénoncée devant les tribunaux, leur dissolution, indéfiniment décrite et amplifiée par Maillard et ses émules, — telle d'ailleurs que de Boussard à Raulin et de Raulin à Lefèvre, tous les écrivains passionnés pour l'idéal chrétien ont discuté la question du célibat ecclésiastique, — leur ignorance et leur grossièreté jettent le trouble, la tristesse et le mécontentement dans les consciences. Et comme la bourgeoisie française ne fut jamais indulgente aux cleres, les écrivains qu'inspire son idéal ou qui sortent de ses rangs, Jean Bouchet, Pierre Gringore, ou Guillaume Budé, savent dire en termes énergiques leur colère et leur espoir de jours meilleurs ¹.

Les contemporains purent donc regretter que les couvents eussent absorbé presque toute l'activité des rigoristes. Du moins

1. V. p. 319-320, 460, 531, 546, 611, 666-667.

l'œuvre accomplie semblait-elle importante. Dans l'ordre de Cîteaux, le collège Saint-Bernard était restauré depuis 1493. Chez les Bénédictins, si l'abbaye royale de Saint-Denis n'avait pas retrouvé la règle¹, Saint-Martin des Champs et le collège parisien de Cluny suivaient, depuis 1502, une observance étroite. A Saint-Martin, où l'on comptait, avant la réforme, seize profès et cinq novices. « y en a de présent, disait, le 19 décembre 1516, l'avocat Roger Barmes, soixante-dix ou quatre-vingts, vivans et menans vie angélique². » Saint-Germain des Prés venait de se rattacher en 1514 à Chezal-Benoit ; la réforme s'était introduite à Lagny en 1514, et s'imposait à Saint-Magloire. Les Bénédictines du diocèse avaient, bon gré mal gré, accepté les constitutions de Fontevault. A Sainte-Geneviève, chez les chanoines réguliers de saint Augustin, l'abbé Philippe Cousin maintenait la discipline, encourageait les études³. Livry, Saint-Victor, appartenaient, avec Château-Landon et Cysoing, à l'union fondée selon les doctrines de Windesheim par Mombaer et Standonck. Les Minimés de Nigeon menaient la vie mortifiée dont François de Paule leur avait laissé l'exemple. Les Dominicains de Hollande restaient maîtres de Saint Jacques ; et si les Cordeliers observants n'avaient pu s'établir au grand couvent de Paris, du moins, depuis 1502, les frères, étroitement surveillés par le provincial, évitaient les excès qui avaient assuré à leur couvent un fâcheux renom. Le Carmel parisien s'était rattaché dès 1502 à l'union albigeoise, et déjà sans doute Egidio de Viterbe avait donné aux Augustins de Paris l'ordre de se corriger⁴.



L'œuvre des réformateurs, ainsi restreinte aux congrégations monastiques, offrait-elle des garanties de durée ? L'histoire des

1. *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 408-409 ; Pierre Gouffier de Boisny fut abbé de Saint-Denis du 26 déc. 1505 au 8 janvier 1516/7. — Son cousin Aymar lui succéda le 30 mai.

2. Arch. Nat., X¹ 8335, f° 4 v°.

3. *Gallia Christiana*, 67, VII, col. 765-767. Il avait, d'après les auteurs de la *Gallia Christiana*, publié des statuts de réforme le 29 août 1514 ; il résigna l'abbaye en faveur de Guillaume le Duc, le 10 août 1517, et mourut le 17 avril 1521.

4. Martène-Durand, 69, III, col. 1262-1264 ; Epistola XXIII Aegidii ad conventum parisiensem, s. d. — Il annonce aux moines que le concile du Latran a pris des mesures sévères contre l'ordre, et les exhorte à se réformer.

ordres religieux n'avait été et ne pouvait être que celle d'une suite de décadences et de relèvements. Or déjà l'exaltation qui, vers le début du siècle, avait soutenu les apôtres de la règle, se modérait et s'affaiblissait. Les hommes maintenant allaient manquer; après Nicole de Hacqueville et Mombaer, après Quentin et Standonek, Bourgoing, Raulin et Bricot avaient succombé à leur tour¹. La vie claustrale qui, pendant quelques années, avait semblé retrouver un peu de flamme, d'élan et d'enthousiasme, allait retomber à la monotonie des pratiques et à la médiocrité des observances. Et le gouvernement qui, peu respectueux de ses promesses, ne supprimait pas les commendes et continuait de juger que telle grosse abbaye était « un trop bon morceau pour un moine², » contribuait de toutes ses forces à ruiner une discipline dont ni lui, ni le public ne se souciaient plus guère.

L'opinion, en effet, était peu favorable aux couvents. Si la foule illettrée et primitive se plaisait aux prédications des Mendians et achetait leurs pardons, les bourgeois ne les aimaient pas. Ils méprisaient leur avidité, leurs efforts pour supplanter auprès des fidèles, dans ses charges et ses profits, le clergé paroissial. Ils détestaient leur politique; on avait trop vu, depuis les jours de Constance et de Bâle, Cordeliers et Jacobins défendre contre les gallicans les ambitions pontificales et l'absolutisme romain, travailler à la ruine des saints décrets et des libertés du royaume; récemment encore, dans la querelle de Louis XII et de Jules II, les Jacobins avaient condamné la doctrine conciliaire. Les interminables procès des Observants et des Conventuels, des congrégations contre les provinciaux, les débats où, sous couleur de réforme et de régularité monastique, se manifestaient crûment des ambitions mercantiles, ruinaient de jour en jour le crédit des Mendians. Mais, en même temps, on prenait une part médiocre aux affaires des autres ordres. La restauration des couvents intéressait peu; au milieu de tant de scandales donnés par les moines, on avait peine à ne pas soupçonner les rigoristes d'hypocrisie; quelques faits, — l'intervention brutale de Raulin et de Bourgoing à Saint-Germain des Prés en 1502 —, laissaient une impression douteuse, et certains lecteurs d'Érasme

1. Bricot était mort le 10 avril 1516 (ap. Pâques); Arch. Nat., LL 132, p. 34.

2. Guy Bretonneau, 28, p. 161-162.

n'attribuaient que peu de prix aux cérémonies judaïques en honneur dans les cloîtres. Mais, pour connaître la véritable portée de la restauration religieuse qui venait de s'accomplir chez les réguliers, il faut essayer d'en définir les conséquences intellectuelles, examiner de quels éléments nouveaux les moines ont tenté d'enrichir la culture universitaire et française, ou quelles disciplines anciennes ils ont voulu rajeunir.

De tous les rigoristes dont l'Église de Paris, depuis les dernières années du xv^e siècle, a subi l'action, les Minimes sont les plus humbles d'esprit. Le fondateur ne leur a pas permis de prétendre à la domination ou à la conduite des intelligences ; incapables d'écrire ou d'enseigner, inhabiles même à la prédication populaire, absorbés depuis 1513 par le procès de la canonisation de François, ils restent sans influence et sans autorité¹. Les Augustins et les Carmes ne fournissent à la pensée contemporaine qu'une faible contribution. Il en va de même des Cordeliers. Par leur religion toute matérielle, leur dévotion superstitieuse et formelle, leur croyance aux légendes absurdes qu'ils colportent, ils ne dépassent pas le niveau moral des masses populaires dont ils recherchent les applaudissements. Leurs bacheliers et leurs docteurs ne produisent aucun livre important ; fermés à toute doctrine nouvelle, ils professent médiocrement le scolastique, sans tenter de renouveler ou d'approfondir le système rigoureux et subtil dont le séculier Tateret demeure l'exégète.

Plus riche et plus haute se révèle la pensée des Jacobins hollandais, établis à Paris depuis quinze ans. Le thomisme a retrouvé des interprètes. Une nouvelle école dominicaine rejette le nominalisme parisien, blâme l'étude exclusive des problèmes logiques dans laquelle s'enferment étroitement la plupart des maîtres séculiers, réhabilite la spéculation métaphysique et morale. Mort trop tôt, dès 1514, Pierre Croekart a du moins formé des élèves, laissé après lui ses livres et une tradition. Mais, convaincus de trouver dans la Somme toute certitude et toute vérité, les thomistes restent peu favorables à la culture italienne et moderne. Si Guillaume Petit, inquisiteur de France et confesseur royal, admire les écrits d'Érasme,

1. *Acta Sanctorum*, 131, Avril, I, p. 120-147 ; enquête d'Amiens (13 juin 1513), conduite par l'évêque François de Hallewin ; p. 147-164, enquête de Tours (19 juillet 1514). — La canonisation fut prononcée le 1^{er} mai 1519.

fréquente Lefèvre et Budé, ses confrères, à la demande des moines de Cologne, ont, d'accord avec les nominalistes de Montaigu et des collèges séculiers, réclamé la condamnation de Reuchlin, de la libre théologie qu'enseignent les humanistes : et si, le 9 mars 1524/5, la Faculté censure un des disciples de Crockart, Aimé Meygret, pour avoir prêché à Lyon et à Grenoble des doctrines suspectes, c'est dans l'ordre des Frères Prêcheurs que les opinions luthériennes rencontreront le moins de partisans ¹.

A côté des Jacobins de Hollande, restaurateurs de la science dominicaine, les chanoines réguliers de l'union nouvelle défendent une double tradition mystique, celle de Windesheim et celle de Saint-Victor. Dans les couvents réformés par Mombaer et Reynier, à Livry comme à Château-Landon, maisons solitaires et lointaines où ne parvient pas l'écho des discussions de la Faculté, persiste l'esprit que les moines de Windesheim, formés par les leçons de Jean Busch et de Thomas de Kempen, ont apporté de leurs cloîtres du Nord. A Château-Landon, un frère inconnu tente d'imiter le *Rosetum* ² ; un autre va bientôt raconter, suivant la manière hagiographique des écrivains de la Congrégation, sur le modèle du *Chronicon Windeshemense* ou du *Chronicon Montaguetanum*, les voyages et les travaux des Hollandais en France, la vie de Standonek, de Mombaer et de ses compagnons ³. Mais Saint-Victor vénérât des souvenirs plus antiques. L'abbaye conservait ses étudiants et ses maîtres ; ses écoles de théologie, ruinées à la fin du xv^e siècle, venaient de reprendre, grâce aux leçons de Marc de Grandval, un peu de leur ancien prestige. Hostile aux Mendians, partisan des libertés gallicanes, il recherchait dans les livres des Victorins une théologie libérée des subtilités scolastiques ⁴. Les réguliers des communautés restaurées pouvaient s'entendre aisément avec Lefèvre et Clichtowe, éditeurs de Ruysbroek, de Hugues

1. Quétif-Échart, **112**, II, p. 58 ; v. p. 656, n. 8. — Guillaume Petit, malgré ses sympathies pour Lefèvre et pour Érasme, fut nommé en 1528 évêque de Senlis, et conserva ce titre jusqu'à sa mort (8 déc. 1536).

2. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1291 ; f^o 1 r^o. Prologus sequentium rosariorum... — L'ouvrage a été composé à Château-Landon ; cf. f^o 126 v^o : Rosarium de S^o Severino patrono nostro.

3. *Liber*, **111**. — L'ouvrage fut écrit sans doute vers 1519 ; les derniers événements datés que l'auteur y raconte sont de 1517, 8 (f^o 90 r^o).

4. V. p. 555, 595, 596.

et de Richard¹ ; mais les frères de Livry et de Château-Landon manquaient de la préparation nécessaire pour suivre le maître dans sa critique des textes obscurs : et Marc de Grandval, qui certainement avait pu le rencontrer plus d'une fois dans la librairie de Saint-Victor, n'était pas d'une intelligence assez hardie pour l'approuver, le jour où, lisant la Bible dans un esprit érasmien, il mit en doute la doctrine, acceptée par l'Église, de l'unité des trois Madeleines².

Chez les moines qui observent la règle de saint Benoît se manifestent d'autres tendances. Étrangers aux écoles rivales, les Cluiviens de Saint-Martin des Champs pratiquent en théologie un éecletisme très libre. Ils étudient les *Quodlibeta* et divers ouvrages de saint Thomas, le commentaire de saint Bonaventure sur les *Sentences* ; mais on recommande aux novices de lire la Bible, les commentaires de Hugues de Saint-Cher et de Nicolas de Lyra, les Pères, saint Jérôme, si admiré d'Érasme, Cyrille, édité par Clichtowe, les écrits de Denys, les *Contemplations* de Lulle, quelques traités de Hugues de Saint-Victor, de saint Bernard, de Nyder. Ils connaissent les orateurs anciens et les humanistes modernes, les *Offices* de Cicéron et le *De Religione Christiana* de Marsile Ficin, les *Bucoliques* de Spagnuoli, le *De Puritate Conceptionis* de Gaguin, et quelques ouvrages de Guy Jouenneaux ; ils ont entre les mains les sermons de Maillard et de Raulin, comme les *Révélations* de Savonarole. La seule tradition qui paraisse leur rester étrangère est celle de Windesheim³. Les Bénédictins de Chezal-Benoist, établis à Saint-Germain des Prés, qui nomment, parmi les chefs de leur congrégation, quelques-uns des fondateurs de l'humanisme parisien, estiment la culture littéraire et la recherche érudite ; et Lefèvre, qui habite le couvent depuis plusieurs années, qui a probablement pris l'initiative de la réforme et sans doute soutenu de ses conseils les missionnaires

1. Un moine de Livry, Toussaint Vasseur, collabore à l'édition des œuvres de Nicolas de Cusa et annote les traités mathématiques (V. p. 663).

2. *Marcus de Grandval theologi Ecclesie catholice non tres Magdalenas sed unam colentis Apologia seu defensorium* ; Josse Bade, s. d. (1518), in-4°. — *Apologie seu defensorii Ecclesie catholice non tres sive duas Magdalenas sed unam celebrantis et colentis testamentum et auctiora, per ipsius auctorem Apologie Marcum de Grandval... excusa...* ; Josse Bade, s. d. (1519), in-4° ; Renouard, 284, II, p. 473-474 ; Graf, 376, p. 55-58.

3. Arch. Nat., LL 1376, f° 20 r° : *Sequuntur nomina librorum quos prior Sancti Martini de Campis paris. custodit pro administratione religiosorum ejusdem loci.*

venus du Berry. ne reste pas sans exercer quelque influence sur les études restaurées des moines. Les Cisterciens ont, pendant quelques années, édité plusieurs importants commentaires de l'Ancien Testament ¹. Les Célestins, parmi lesquels Lefèvre et Bouelles comptent des amis, semblent curieux de la culture nouvelle : l'humaniste Denys Lefèvre, au couvent de Mareoussis, continue d'écrire ; les frères de Paris ont encouragé l'éditeur du Psautier. Enfin, à Vauvert, les Chartreux, qui gardent exactement la discipline de saint Bruno, et sous le patronage desquels Standonek a voulu placer la communauté des pauvres eleres, approuvent eux aussi les travaux bibliques de Lefèvre ². Mais Cluniciens de Saint-Martin des Champs ou du Collège. Bénédictins de Saint-Germain des Prés, Cisterciens, Célestins ou Chartreux, étaient d'esprit trop timide pour ne pas s'effrayer de la critique d'Érasme, et maintenant les humanistes, Lefèvre lui-même, échappaient de moins en moins à l'influence érasmiennne.

II

Ainsi la réforme régulière a surtout contribué à renforcer les disciplines intellectuelles et morales les plus utiles au développement de la vie intérieure dans les cadres de l'Église catholique, le thomisme, le mysticisme des Victorins ou des Windeshémiens, l'humanisme pieux des frères Fernand ou de Denys Lefèvre, et une exégèse qui se dégage péniblement des leçons du passé. Mais, de 1494 à 1517, dans les collèges séculiers, aussi bruyants et désordonnés, sauf exception, à l'époque des querelles concordataires ³ qu'à la veille des guerres

1. V. p. 471.

2. V. p. 513, n. 1.

3. En février 1516/7, le Dominicain Guillaume Petit doit réformer, au nom de François I^{er}, le collège de Mignon (Arch. Nat., M 177, n° 53) ; en 1519, réforme du collège de Fortet (M 123, n° 2) ; le 23 sept. 1530 et le 5 août 1541, réforme du collège des Dix-Huit par Jacques Merlin, pénitencier de Notre-Dame (M 121, n° 11, 13b) ; en 1540, réforme du collège de Dainville (M 118, n° 11d, M 119, n° 1) ; en 1540, réforme du collège de Tours (M 192). Les fondations les plus importantes, en laissant de côté le collège de Montaigu, sont les suivantes : — Collège de Beauvais : maître Jean Notin, prêtre, procureur du collège, donne par testament, le 6-7 août 1501, quelques maisons sises à Paris, « pour la dotacion et fondacion d'un chapelain perpétuel en iceluy collège avecques les trois autres chapellains » (M 89, n° 1) ; — Collège d'Harcourt : Geoffroy Herbert, évêque de Coutances, augmente, le 6 oct.

italiennes, s'est accomplie une réforme intellectuelle, qui, par sa profondeur et sa gravité, dépasse de beaucoup la restauration, nécessairement caduque, des monastères.

A cette rénovation des intelligences, tous ont pris part, scolastiques et humanistes. Si, malgré les efforts de Tateret, le scotisme n'a pu reconquérir qu'un petit nombre de chaires, Jean Mair et ses élèves ont fondé à Montaigu la plus haute école terministe d'Europe. Les chefs de la génération qui les a précédés, Brietot et Georges de Bruxelles, s'étaient bornés dans leurs écrits à commenter les textes d'Aristote : Mair et ses élèves, théoriciens de la logique formelle, éthiciens et politiques, étudiaient aussi la théologie et se font les exégètes de Pierre Lombard. Armés pour la dispute, dédaigneux de tout ce qui ne rentre pas dans le programme qu'ils se sont tracé, ils restaurent et consolident la doctrine qui, depuis 1350 environ, soutient à Paris le dogme traditionnel ; alors que vont s'ouvrir les débats religieux du xvi^e siècle, ils donnent au catholicisme nominaliste, dont les mystiques, les thomistes, les humanistes ont tour à tour entrepris le procès, son expression dernière et sa forme la plus nette.

Mais, tandis que la scolastique s'est contentée de rajeunir une forme ancienne de pensée religieuse dont elle exagère les défauts, les humanistes ont singulièrement enrichi et développé l'esprit français. Les bornes de leurs efforts restent d'ailleurs étroitement fixées. Dès les premières leçons de Fichet et de Robert Gaguin, la culture moderne avait manifesté à Paris les mêmes caractères qu'aux Pays-Bas ou en Allemagne. Les érudits qui lisaient, avec un respect si touchant, les poètes et les philosophes antiques, ne cherchaient pas à se libérer de

1509, de 3 et de 2 sous par. par jour les bourses des 12 théologiens et des 28 artiens dotés par Robert d'Harcourt et Jean Boucard, et crée 12 boursiers grammairiens, avec bourse égale à celle des artiens (M 134) ; — Collège de Justice : maître Étienne Haro, pénitencier de la cathédrale de Rouen, fonde, les 11-12 octobre 1510, deux bourses pour deux enfants de chœur de la cathédrale, afin qu'ils suivent au collège les cours de grammaire et d'arts jusqu'à la licence ; — Collège d'Autun : Étienne Petit, maître ordinaire de la Chambre des Comptes, trésorier de l'Ordre de Saint-Michel, et Catherine Fournier, sa femme, donnent au collège, le 24 janvier 1515/6, diverses maisons, biens et rentes, et 302 volumes pour la bibliothèque (MM 338, orig. ; Bibl. de l'Univ. de Paris, ms. 396, f^o 53-123). — Sur l'Université de Paris en 1517, consulter Robert Goulet, *Compendium recenter editum de multiplici parisiensis Universitatis magnificentia...*, Paris, Toussaint Denis, 1517, in-4^o (150). — Les règles contenues dans la dernière partie (*Heptadogma seu septem pro erigendo gymnasio documenta*, f^o 17 r^o et suiv.) sont très sévères et semblent procéder de l'idéal standonien.

leurs troubles de conscience et de leur souci de l'au-delà. Le sentiment païen de la vie leur manquait, l'aptitude à dégager du réel les éléments d'harmonie et de beauté qui s'y cachent, l'art de le goûter et d'en jouir; l'indifférence religieuse surtout leur demeurait étrangère. Ils étaient chrétiens; le dogme ne cessait de dominer leur intelligence, de leur imposer sa tristesse, sa condamnation de l'existence terrestre, son mépris des vertus humaines. En 1517, ils conservent le même idéal: pendant les vingt-trois ans écoulés depuis l'expédition de Naples, le but suprême de leur labeur a été de comprendre et d'interpréter la métaphysique et la morale chrétienne.

Les plus humbles ouvriers des lettres, Guy Jouenneux, les Fernand, Josse Bade, les latinistes qui maintenant, dans les principaux collèges, commentent Horace ou Virgile, Lucain ou Sénèque, — maîtres de grammaire, éditeurs des clairs manuels venus d'Italie, annotateurs exacts des classiques, vulgarisateurs des élégances cicéroniennes —, ont achevé d'instituer à l'Université la discipline des humanités romaines. François Tissard et Jérôme Aléandre ont fondé l'enseignement régulier de la langue grecque; Guillaume Budé, bourgeois parisien averti de tous les détails de la vie quotidienne, érige l'histoire du droit et de l'économie politique des anciens. Mais deux hommes ont marqué d'une profonde empreinte les générations de ces premières années du siècle, — Lefèvre et Érasme.

Le premier, soucieux avant tout de restaurer l'enseignement de la philosophie, préparé à cette œuvre par les conseils de Ficin, de Pic de la Mirandole, d'Ange Politien, d'Ermolao, s'efforce, avec une ténacité patiente et infatigable, de ramener à la discipline du savoir grec les intelligences lasses du nominalisme. Maintenant, grâce à lui, les Parisiens possèdent l'encyclopédie presque entière d'Aristote, fidèlement traduite et commentée. Ils ont rattrapé l'art de la discussion, les règles du raisonnement, les méthodes de la recherche scientifique: la *Physique*, la *Métaphysique*, l'*Éthique* et la *Politique*, leur offrent une théorie précise de l'univers, de l'homme et de la

1. Les trois interprètes d'Aristote recommandés par Goulet, 150, sont Georges de Bruxelles, Lefèvre, Mair: f° 19 v°: *Commentarii... Georgii Bruxellensis, Fabri Stapulensis aut Dⁱ Majoris Scoti prae caeteris in precio habentur.* — Goulet semble préférer Mair; il reste un partisan de l'ancien système; il défend le *Doctrinal*; f° 19 r°:

société¹. Mais Lefèvre souhaite que ses élèves dépassent l'aristotélisme et l'exploration prudente du monde des apparences. Il interroge anxieusement les mystiques, leur demande ce qu'ils entrevoient des réalités suprêmes. Il a goûté le néoplatonisme de Ficin et de Pic, et publié tour à tour Raymond Lulle, Denys, les Livres hermétiques, Richard de Saint-Victor, Ruysbroek, sainte Hildegarde et sainte Mechtilde; Nicolas de Cusa, dont il vient d'imprimer les œuvres complètes, lui a, dès 1501, appris à distinguer, dans la spéculation, l'ordre rationnel et l'ordre intellectuel, lui a prêté sa théorie de la connaissance, ses procédés de raisonnement, ses hypothèses métaphysiques. Et ce ne sont pas seulement les humanistes curieux de science élégante et de philosophie grecque bien comprise, qui trouvent leur satisfaction dans les livres de Lefèvre. Un grand nombre de ceux, qui, vers les dernières années du xv^e siècle, las des scolastiques et de leurs vaines querelles de mots, cherchaient un refuge auprès des contemplatifs et des ascètes. Lui doivent de nouveaux textes et de nouvelles consolations. Ainsi, avec la tradition savante et philosophique de Fichet, introducteur du platonisme de Bessarion à l'Université, il concilie, dans son école, la tradition religieuse de Pierre d'Ailly et de Gerson, qu'il accorde avec le rationalisme d'Aristote et la science hellénique.

La rénovation de cet enseignement de la philosophie, où les universitaires parisiens ne voyaient qu'une introduction au dogme, l'effort accompli par Lefèvre pour approfondir sans cesse l'art de la vie intérieure, ne pouvaient rester sans modifier en quelque mesure le caractère des études théologiques. Les élèves formés par ses leçons sur Aristote se trouvaient prêts à lire la Bible avec une méthode plus exacte et plus exigeante. De même, les clercs qu'il habituaux extases de Lulle ou de Richard ne se contentaient plus des discussions

Et quicquid preceptores neoterici, hoc est recentiores, dixerint, Alexandri Doctrinale emendatum semel perlegi potest, cum carmen sit satis facile, et ordinatum documenta tradat. — Parmi les livres que donne Étienne Petit à la bibliothèque du collège d'Autun en 1515, à côté du *Grécisme* et du *Catholicon*, il faut signaler divers manuels de Perotto, de Guarino, le *De Lingua latina*, les *Elegantiae* de Laurent Valla, l'*Ars versificatoria* et le *Compendium Historiae Francorum* de Gaguin, la *Grammaire* de Guy Jouenneaux, la *Livia* de Fausto Andrelini, diverses éditions italiennes de Cicéron, de Virgile, de Quintilien, d'Ovide, les *Adages* d'Érasme dans l'édition de 1500, l'*Introduction* de Lefèvre à la *Métaphysique*, les *Ethicorum tres conversiones* (Arch. Nat., MM 338, f^o 20 v^o-39 v^o).

verbales des nominaux. Mais, devenu lui-même, depuis 1509, commentateur de la Bible, le maître contribuait encore à fonder cette nouvelle théologie dont ses publications avaient créé le besoin, et dont un autre, au commencement du siècle, avait conçu le programme.

L'œuvre d'Érasme était moins diverse et moins profonde que celle de Lefèvre. Il n'avait pas exercé la lente, pénétrante et sûre action d'un professeur dont les livres, attendus et discutés, alternent avec les cours. Il avait longtemps hésité, cherché sa route. Après les tristes et besogneuses années de ses débuts, pendant lesquelles l'influence de Mombaer, un moment, sembla le reconquérir à l'idéal mortifié des Windeshémiens, il eut le bonheur de rencontrer à Oxford, John Colet, à Saint-Omer, Jean Vitrier. Il vit le réformateur anglais éprouver, à l'examen des textes bibliques, la méthode que les savants italiens appliquaient aux œuvres des poètes, des orateurs et des philosophes ; il connut son dédain des pratiques, sa piété simple et tout inspirée de l'Écriture. Trois ans après, Jean Vitrier lui enseignait un paulinisme hostile aux cérémonies, aux observances monacales. Ainsi Érasme découvrit sa discipline intellectuelle et morale, le but de son action scientifique et religieuse. Dès 1500, dans la préface des premiers *Adages*, il avait souhaité la réconciliation de la culture gréco-latine et de la croyance chrétienne ; en 1504, il définit, dans l'*Enchiridion*, la théologie nouvelle, expose son propre idéal, son christianisme libéré des cérémonies et des formules. La science de l'antiquité classique et l'expérience de la vie humaine que révèlent les *Adages* de Venise, le talent et la virtuosité qui éclatent à chaque page de l'*Éloge de la Folie*, aident à propager sa doctrine et son système. Et si, dès l'apparition de l'*Enchiridion*, on retient, dans la bourgeoisie parlementaire, sa critique de la vie claustrale, dès 1505 les humanistes ont lu son édition des *Notes* de Laurent Valla sur le Nouveau Testament : ils savent à quelles études et à quelles recherches Érasme convie les théologiens.

Lefèvre, avant lui, s'y essaye : il édite, avant lui, les textes bibliques : en 1509 le Psautier, en 1512 les Épîtres de saint Paul. Comme le veut Érasme, il examine la lettre en philologue, ne craint pas de contredire les docteurs, de rejeter au nom de la grammaire la tradition qui attribue la Vulgate à saint Jérôme. Il pratique une exégèse très libre, écarte les

commentateurs modernes, n'admet d'autre source du dogme que l'Écriture. Pourtant son esprit enclin à voir partout des symboles et des images justifie sans peine croyances et institutions : malgré la hardiesse théorique de sa méthode, malgré son interprétation personnelle de la doctrine des sacrements, malgré son abandon mystique à la grâce divine, il admet les œuvres, le culte des saints et de la Vierge, la présence réelle. Bien que, dans le commentaire des Épîtres, il déplore les abus de la cour pontificale, la violence et l'ambition de Jules II, le zèle insuffisant des prélats, peut-être blâme-t-il l'Érasme d'avoir, dans un livre de ton léger destiné à d'autres que des théologiens, dévoilé sans charité les plaies de l'Église. Longtemps des différences d'idéal, de caractère, de tempérament, ont séparé les deux écrivains. Érasme ne partage pas le mysticisme de Lefèvre, son goût pour les spéculations obscures de Lulle et de Cusa, son ascétisme monastique. Lefèvre n'approuve pas Érasme d'aimer si vivement la civilisation corrompue des gentils, et de cultiver, auprès de leurs sceptiques, une tendance peu chrétienne à l'ironie. Mais, en 1514, le procès de Reuchlin, la condamnation de ses livres par les scolastiques, rapprochent et unissent, pour défendre la cause menacée de la culture humaine, l'éditeur des Épîtres et l'auteur de l'Éloge ; deux ans après, le succès du *Nouveau Testament* de Bâle consacre le triomphe de la théologie moderne et la gloire européenne d'Érasme. Si le texte, médiocrement établi, accuse un travail précipité, si le commentaire manifeste un sens religieux que déjà Luther juge médiocre ¹, quelques pages durables de la préface, de la *Paraclesis*, de la *Methodus*, fixent en termes décisifs, pour les générations qui vont venir, les règles sur lesquelles se fonde, avec l'exégèse restaurée, la critique moderne de l'Écriture.

∴

Désormais, à Paris comme à Erfurt ou à Wittenberg, les plus hautes intelligences acceptent l'idée d'une transformation

1. A. Meyer, *Étude critique sur les relations d'Érasme et de Luther* ; (474) ; p. 16-17 ; — *D^r Martin Luthers Briefwechsel*, éd. E.-L. Enders, Francfort, 1884, I, p. 88 ; Luther à Jean Lang, 1^{er} mars 1517 : *Timeo ne Christum et gratiam Dei non satis promoveat, in qua multo est quam Stapulensis ignorantior.*

indispensable de l'enseignement religieux. Depuis longtemps, d'autre part, dans l'Université comme dans le Parlement ou chez les bourgeois cultivés, on admet que l'Église est en décadence et trahie par ceux qui la gouvernent. Le souvenir des conflits de Louis XII et de Jules II, le sentiment presque général que le Concordat nouveau sacrifie les libertés du royaume aux ambitions romaines, exaspèrent les méfiances traditionnelles à l'égard du Saint-Siège ; et personne ne compte que l'assemblée docile du Latran sache réformer le clergé ni dans ses membres, ni dans son chef. Alors se forme d'éléments empruntés aux deux œuvres de Lefèvre et d'Érasme une doctrine d'attente et d'espérance. Les savants parisiens adoucissent à l'aide du mysticisme fabriste la sécheresse érasmiennne. La critique pénétrante de l'*Enchiridion* et de l'*Éloge* les aide à dépasser les timidités du *Saint Paul*. Les élèves de Lefèvre, Vatable, Mazurier, Farel, et les érudits étrangers à l'Université, Guillaume Budé, François Deloynes, s'accordent dans le même désir ; ils veulent des prélats moins indifférents, des moines plus respectueux de leur règle, moins avides et moins procéduriers, des prédicateurs moins barbares, un clergé paroissial moins inculte et plus dévoué, une théologie moins ignorante de l'Évangile et de l'homme, une religion moins sacerdotale, moins formelle, plus intérieure et plus tendre ¹.

Avant la fin de l'année, Luther élèvera la voix ; et bientôt, à Paris comme à Wittenberg, comme à Erfurt, il faudra quitter l'étude pour la lutte et l'action. Tandis qu'Érasme, d'intelligence trop ondoyante et de volonté trop faible, effrayé par les violences imprévues de la révolution allemande, ne sait prendre nettement parti. Lefèvre, après avoir consacré de longues années à des études qu'Érasme a sans doute jugées stériles, laissera de côté Lulle, Nicolas de Cusa, la spéculation savante, et, pour les simples auxquels l'éditeur du Nouveau

1. Guillaume Farel, de Gap, suivait les leçons de Lefèvre depuis quelques années, peut être depuis 1512 (Graf, 367, p. 62). Il est difficile de savoir à quelle date son maître lui aurait dit les paroles souvent reproduites : Mon fils, Dieu changera le monde, et tu en seras le témoin. Lefèvre n'avait pas conçu de telles espérances lors de la publication du *Saint Paul*, dont le commentaire présage des catastrophes (v. p. 634), ni lors de la publication des textes apocalyptiques de sainte Hildegarde, ni pendant la procès de Reuchlin. Il reste que ces paroles aient été prononcées pendant la période d'enthousiasme qui suivit l'apparition du *Nouveau Testament* de Bâle. D'ailleurs Lefèvre, à cette époque, pratiquait, d'après Farel, toutes les dévotions du culte catholique.

Testament a le premier souhaité qu'on donnât l'Écriture, il traduira la Bible en langue vulgaire. Auprès de Guillaume Briçonnet, à Meaux, entouré des élèves formés depuis l'époque où l'étude du Psautier, des Épîtres et des Évangiles l'a de plus en plus séduit, il sera l'âme du premier groupe des réformateurs français. Il subira l'insulte, la persécution et l'exil, sans renoncer pourtant à l'espoir de ne pas rompre cette unité qu'il a décrite, dans son commentaire de saint Paul, comme le plus précieux des biens. Cliehtowe, le disciple de la première heure, qui, depuis 1492, l'aide dans son œuvre d'édition et d'exégèse, mais qui, en Navarre et en Sorbonne, a fortement reçu l'impression de l'éducation théologique, reconnaîtra l'impossibilité de concilier l'esprit de Wittenberg et de Bâle avec l'obédience romaine, et s'unira, dès avant 1521, aux ennemis d'Érasme et de Luther. Budé, au contraire, sans rompre avec le catholicisme, vivra d'une doctrine de plus en plus libre et personnelle ; après lui, une partie de sa famille ira se fixer à Genève, sous la discipline de Calvin. Et, pendant que les professeurs humanistes des collèges parisiens accueilleront, avec une sympathie croissante, les idées nouvelles, violemment attaquées par les nominalistes de Montaignu et les scolastiques de Sorbonne, on apercevra le sens profond des réformes monastiques. Sauf de rares exceptions, les réguliers de tous les ordres mettront leurs forces au service de l'orthodoxie la plus étroite ¹. Maillard et Raulin, Bourgoing et Standonek, auront préparé d'avance l'armée de la Contre-Réforme ².

1. A Chezal-Benoist, par exemple, dès 1525, le chapitre général prend des mesures : *Doctrina quoque Lutheri non legatur, sed omnino objiciatur, et libri ejus comburantur ; similiter et Erasmi, Jacobi Fabri, Ecolampadis et Melanthonis et aliorum de heresi suspectorum a superioribus sub clave teneantur, et fratribus non communicentur nisi forte paucis qui inde nullum periculum incurrerent ; et presertim libri quos de moribus et super Bibliam ediderunt ; preterea nullus studeat litteris grecis aut hebraicis sine permissione superiorum... Superior tamen reddet rationem capitulo generali si cuiquam permiserit in his versari (Bibl. Nat., ms. lat. 13852, f° 36 r°).*

2. Les écrivains de Montaignu ont soutenu qu'ignace de Loyola, qui étudia quelque temps au collège, emprunta l'idée de ses statuts aux constitutions de Standonek ; Boulaïse, **142**, p. 9-10 ; Bibl. de l'Université de Paris, ms. nouv. acq. 102, cahier 14, p. 44-45. — Du moins, Ignace de Loyola, dans ses *Exercitia*, a-t-il subi, directement ou indirectement, l'influence du *Rosetum* de Mombaer (Godet, **141**, p. 93-98).

INDEX

Les chiffres renvoient aux numéros des pages

- Abbaye aux Bois, 18.
Abbeville, 73, 110, 212, 357, 598.
Abélard, 56, 59.
Aberdeen, 268, 269, 271.
Abgar, 671.
Académie, 81, 85, 99, 141, 152, 154, 155, 374, 669.
Académus, 140.
Acciajuoli; — Donato; 141; — Piero; 141; — Roberto; 529, 532, 533, 535-538.
Accolti (cardinal), 580.
Accurse, 398.
Adewerth, 224, 225.
Adon de Vieune, 618, 672.
Adrien VI (Adrien Floriszoon), 124, 309, 310, 339, 428, 459, 659.
Afuentes, 686.
Agathon, 141.
Agde, 540.
Agnadel, 462, 519.
Agnietenberg, 216, 219, 225, 254, 257.
Agricola (Rodolphe), 82, 93, 224, 260, 261, 265, 396, 397, 477, 677.
Ailly (Pierre d'), 28, 32, 73, 74, 78, 81, 91, 92, 94, 101, 107, 111-114, 124, 153, 158, 248, 274, 286, 366, 367, 370, 404, 470, 472, 476, 521, 550, 551, 593, 699.
Aire, 58, 493.
Aix, 553.
Aix-la-Chapelle, 58, 410, 600.
Albert le Grand, 36, 63, 78, 92, 100, 119, 254, 256, 400, 423, 473, 607, 673.
Alberti (Leo Battista), 141.
Albi, 6, 291, 293, 303, 304, 306, 315, 321, 333, 350, 356, 452, 525, 614.
Albret, — cardinal Amanieu d'; 540, 556; — Charlotte d'; 301.
Alcalá, 260, 517.
Alcibiade, 430, 620.
Alcuin, 53, 54.
Aldebert (Saint-), 340.
Alcandre (Jérôme), 509, 510, 512, 513, 546, 547, 548, 594, 605, 610-615, 619, 620, 647, 661, 666, 698.
Alessandrei (Marco) de Bénévent, 286.
Alexandre (Jean), cordelier, 368.
Alexandre (Jean), d'Angers, imprimeur, 408.
Alexandre VI, 7, 142, 144, 189, 210, 236, 241, 242, 271, 292, 293, 300, 316, 317, 326, 329, 333, 334, 337, 338, 347, 356, 361, 362, 381, 391, 392, 427, 512, 530, 557, 618, 632.
Alexandrie (Égypte), 159, 380.
Alexandrie (Italie), 136.
Aliate (Alexandre), 383.
Alidosi (cardinal), 462.
Allegriu, 349, 443, 527, 531, 575.
Allegriu (Guillemette), 567, 586.
Allemagne, 73, 87, 95, 103, 114, 158, 196, 214, 251, 258, 393, 417, 418, 425, 523, 537, 538, 541, 542, 554, 600-603, 641, 645, 646, 661, 697.
Almain (Jacques), 358, 404, 457, 458, 464, 467, 470, 547, 549, 555, 592-593, 645, 646, 655, 656, 658, 659.
Almeida (Fernand d'), 293, 300.
Alpes, 13, 126, 205, 489, 491, 492, 498, 544, 580.
Alsace, 94, 112, 505.
Alviano, 519.
Amans (Nicolas), 367.
Amboise, 172, 187, 232, 246, 300, 333, 411, 501, 577, 580, 587.
Amboise; — famille d', 497; — François, 495; — Geoffroy, 495, 617; — Georges, 184, 291, 300-305, 307, 316, 317, 322, 323, 326-329, 337, 340, 343, 346-348, 356, 357, 360-362, 364, 439, 441, 452, 453, 455, 460, 461, 512, 523-525, 529, 579, 582, 583, 637; — Jacques, 178, 184, 188, 192, 233, 239, 291, 322, 348, 349, 456, 495, 496, 617, 665, 668; — Jean, 291; — Louis, 6, 234, 291, 293, 300, 303, 304, 305, 307, 315, 350, 356, 461, 525, 614; — Louis, neveu du précédent, 234, 236; — Pierre, 291.

- Ambroise (saint), 55, 94, 256, 257, 278, 405, 426, 430, 599, 615, 658, 678.
- Amerbach, — Jean; 103, 257, 404-406, 408, 467, 496, 497, 501, 516, 519, 640, 642, 662; — Basile, 404-406, 467, 468, 496, 594, 662; — Bruno, 404-406, 467, 468, 496-498, 501, 502, 504, 506, 510, 512, 513, 547, 594, 662.
- Amersfoort, 69.
- Amiens, 1, 48, 182, 212, 258, 384, 481, 512, 521, 540, 558, 605, 620, 621, 693.
- Ammonio (Andrea), 639.
- Amour (Guillaume de Saint-), 36.
- Anabat (Guillaume), 466.
- Anaclef, 421, 472.
- Anaxagore, 411.
- André (Antoine), 539.
- Andrellini (Fausto), 118, 121-125, 131, 133, 134, 156, 157, 250, 259, 269, 270, 272, 277, 285, 371, 372, 373, 382, 385, 387, 295, 399-401, 409, 416, 468, 470, 474, 475, 480, 489, 508, 509, 610, 612, 640, 683, 699.
- Angers, 7, 12, 23, 227, 237, 356, 408.
- Anglais, *voir* Angleterre.
- Anglebernic; — Pierre d', 399; — Jean-Pyrrhus, 399, 603.
- Angleterre, 78, 117, 122, 124, 258, 381, 385, 389, 394, 425, 450, 480, 501, 519, 523, 526, 536, 652.
- Angoulême, 540, 545; — Charles, comte d', 32.
- Anjou, 475.
- Anne (sainte), 288, 401, 410.
- Annonciades, 557.
- Ansel (Jean), 573.
- Anselme (saint), 60, 63, 210, 254, 496, 629, 639.
- Anselme, doyen de Laon, 56.
- Ansleube, 56.
- Antéchrist, 634.
- Anthonis (Jean, de Middelburg), 428.
- Antioche, 369, 377.
- Antoine (saint), 18, 639, 671.
- Antonin (saint) de Florence, 184, 618.
- Auvers, 398, 425, 429, 523, 682, 688.
- Apennin, 493.
- Aphrodise (Alexandre d'), 423, 424.
- Apulée, 476.
- Aquilée, 137.
- Arabès, 138.
- Aragon, 338; — Alphonse d', 519, 668, 671, 686.
- Aratos, 665.
- Arbaud (Lambert), 441.
- Arc (Jeanne d'), 34, 78, 92, 660.
- Argyropoulos (Jean), 81, 85, 99, 129, 130, 138, 139, 276, 281, 668.
- Aricus, 604, 639.
- Aristophane, 141, 514.
- Aristote, 26, 28, 29, 59, 60, 63, 64, 81, 85, 87, 91, 92, 97-99, 102, 117, 118, 126, 127, 129, 132, 133, 135, 137-139, 142-149, 154, 155, 157-159, 165, 210, 251, 272, 274, 281, 282, 285, 318, 367, 373, 374, 376, 377, 384, 388, 390, 398, 401, 410-412, 415, 416, 423, 439, 463, 465, 467, 473, 474, 476, 484-487, 494, 496, 505, 506, 514, 515, 593, 613, 614, 620, 659, 663, 669, 675, 676, 697-699.
- Arizolles (D'), 362, 363.
- Arles, 527, 616.
- Armagnacs, 43.
- Arnhem, 216.
- Arnold, moine à Gnadenthal, 221.
- Arras, 428, 527, 606, 661.
- Ascoli (Cecco d'), 389, 390.
- Assise, 171, 194.
- Assise (saint François d'), *voir* François (saint).
- Astl, 136, 205, 338, 544.
- Athanase (saint), 487.
- Athénagore, 257, 258, 374, 477.
- Athènes, 84, 258, 380, 394, 503.
- Athis, 567.
- Aubert, 469.
- Aubusson; — Guichard d', 213; — Jacques, 213, 218-220.
- Auch, 525, 556.
- Augsbourg, 16, 124, 240.
- Auguste, 475.
- Augustin (saint), 55, 65, 70, 71, 94, 105, 107, 111, 116, 157, 164, 170, 220, 250, 254, 256, 257, 267, 369, 394, 405, 408, 410, 430, 431, 433, 436, 469, 470, 487, 491, 516, 550, 603, 626, 637, 638, 661, 670, 678, 690, 691.
- Augustin (saint); — chanoines réguliers de, 18, 20, 50, 214, 234, 690, 691; — ermites de, 1, 18, 21, 36-38, 194, 616, 691, 694.
- Augustins, *voir* Ermites de saint Augustin.
- Aulu-Gelle, 184, 396.
- Aurelius Victor (Sextus), 475.
- Auribelli (Martial), 196.
- Ausone, 611, 640.
- Auton (Jean d'), 331-332.
- Autriche, 77, 537.
- Autriche (Marguerite d'), 531, 534.
- Autry (Jacques d'), 333, 338.
- Autun, 48, 323, 331, 353, 535, 536; — Collège de, 31, 46, 183, 623, 697, 699.

- Auvergne, 311.
 Auvergne (Guillaume d'), 658.
 Auxerre, 160, 307, 614.
 Auxerre (Guillaume d'), 49.
 Ave Maria (Clarisses de l'), 18, 20, 440, 457.
 Averoërs, 59, 60, 92, 137, 142, 379, 472, 520, 671, 686.
 Averoïstes, *voir* Averoërs.
 Avicenne, 138.
 Avignon, 39, 83, 300, 544, 602, 644.
 Avanches, 42, 32, 540.

 Babilon (Jean), 50.
 Babylone, 641.
 Bachimont (Jacques de), 540.
 Bacon (Roger), 607.
 Bade ; — Charles de, 88, 93 ; — Frédéric de, 93 ; — Georges de, 88.
 Bade Ascensius (Josse), 95, 119, 247, 258-260, 286-288, 354, 370, 371, 382, 383, 402, 403, 406, 408-410, 414, 438, 465-469, 471, 473-476, 478-482, 489, 490, 493, 498, 503, 511, 514, 517, 518, 522, 541, 545, 555, 564, 591, 593, 596-600, 603, 604, 606, 612, 614, 615, 617-619, 621, 635, 639, 640, 653, 655, 656, 658, 660, 661, 664, 670, 671, 673, 683, 685, 686, 695, 698.
 Baillet (Jacques), 160 ; — Jean, 307.
 Bailly, 222.
 Baland (Étienne), 534, 595.
 Balbi (Giovanni), 57, 471.
 Balbi (Girolamo), 121-124, 131, 134, 265, 270, 470.
 Balde, 398.
 Bâle, 2, 79, 93, 94, 98, 100-102, 104, 105, 112, 133, 161, 234, 240, 248, 257, 266, 370, 375, 393, 405, 407, 411, 422, 438, 465, 472, 523, 529, 532, 583, 585, 594, 596, 640, 642, 646, 650, 652, 668, 673, 682-684, 686, 701-703.
 Bâle (concile de, décrets de), 2, 3, 5, 8, 21, 22, 34, 39, 40, 44, 200, 201, 206, 304, 318, 334, 360, 410, 438, 464, 524, 533, 545, 549, 550, 552, 555, 374, 692.
 Baligault (Félix), 96, 97, 101, 102, 366, 367, 384.
 Ballieu (Jacqueline de), 567.
 Balsarin (Guillaume), 374, 382.
 Bamberg, 102.
 Bandello (Vincenzo), 106, 107, 338, 451, 638, 639, 645.
 Bar (Étienne de), 670.
 Barbaro (Ermolao), 99, 126, 133, 135-137, 139, 142, 144, 145, 148, 149, 157, 158, 225, 258, 269, 284, 380, 383, 389, 392, 396, 397, 416, 417, 423, 424, 464, 481, 505, 598, 621, 641, 643, 698.
 Barbe (collège Sainte-), 31, 42, 96, 175, 182, 269, 308, 312, 404, 467, 501, 594.
 Barbeaux, 321, 322.
 Barbier (Jean), 465, 503, 592, 593, 656.
 Barcelone, 586.
 Barjol, 454.
 Barmes (Roger), 557, 571, 578, 581, 586, 691.
 Barre (Nicolas de la), 656.
 Barrillon (Jean), 577.
 Barthélemy (saint), 215.
 Bartier (Gaucher), 276.
 Bartole, 398.
 Barzizza (Gasparino de), 81, 84, 87, 114, 265, 273.
 Basche (Péron de la), 7.
 Basile (saint), 375, 376, 396, 429, 482, 514, 614, 615, 637, 678.
 Basilide, 139.
 Basin, 231, 348.
 Basseuil (Jean de), 659.
 Batelier (Jacques), 45.
 Batt (Jacques), 265, 267, 270, 271, 380, 381, 393, 394, 395, 399, 400, 401, 425, 426, 428.
 Baudricourt, 237.
 Bayeux, 508, 525, 543 ; — collège de, 356, 570.
 Bazoches (Saint-Thibault de), 186.
 Beaucaire, 8.
 Beauce, 208, 209, 689.
 Beaujeu ; — famille de ; 5, 7 ; — Anne de, 670 ; — Pierre de, 32, 206, 606.
 Beaumont-sur-Oise, 18.
 Beaumont (Louis de), 12, 109, 110, 117, 128, 160, 162, 186, 195, 211, 314.
 Beaurepaire (Saint Nicolas de), 588.
 Beauvais, 9, 38, 150, 182, 242, 298, 310, 467, 583, 687 ; — collège de ; 467, 592, 596.
 Beauvais (Vincent de), 183, 618.
 Beauvoir (Armand de), 423.
 Bebel (Henri), 611.
 Becket (Thomas), 301, 302.
 Béda (Noël), 130, 222, 268, 308, 311, 346, 359, 366, 456-459, 465, 466, 469, 561, 562, 570-572, 575, 593, 655, 690.
 Bède le Vénéral, 250, 369.
 Bedwell, 385.
 Béghards, 75.
 Béguin, 48.
 Beissel (Jacques), 410.
 Belgique, 565, 590.
 Bellay (Guillaume du), 517.

- Bellay (Louis du), 14, 231, 442, 689.
 Bellefaye (Martin de), 19.
 Bellon (Mathurin), 332.
 Benard (Jean), 328.
 Beuci (Tommaso), 141.
 Bénédictines, 449, 567, 587, 691.
 Bénédictins, *voir* Benoît (saint).
 Benoît (saint) ; — ordre de, règle de, Bénédictius ; 1, 11, 17, 19, 181, 188, 189, 192, 200, 234, 321, 354, 355, 370, 436, 460, 565, 596, 635, 690, 691, 695, 696.
 Benoît le Bétourné (Saint-), 13, 249, 349.
 Benoît XII, 2, 4, 8, 193 ; — XIII, 73, 77, 78.
 Bensheim, 103.
 Ber (Louis), 404, 496, 501, 503, 547, 594, 650.
 Bérauld (Nicole), 490, 598, 658, 661, 684.
 Berckmann (Franz), 639.
 Bergame, 81, 84 ; — Gasparino de, *voir* Barzizza.
 Bergen op Zoom, 267, 271, 272, 277, 373.
 Berghes ; — Antoine de, 399, 401 ; — Dismas de, 399 ; — Jean de, 399 ; — Henri de, 261, 266, 271, 277, 308, 309, 381, 397, 399, 425, 428, 458.
 Bergues, 324.
 Bernard (saint), 70, 71, 73, 75, 106, 111, 113, 190, 191, 203, 219, 220, 250, 253-255, 264, 312, 369, 408, 505, 507, 601, 608, 637, 638, 695.
 Bernard (collège Saint-), 18, 38, 50, 83, 189, 190, 191, 691.
 Bernard, prévôt de Pavie, 49.
 Bernard (Martin), de Zwolle, 220.
 Bernardins, *voir* Bernard (collège Saint-).
 Bernardone (Pietro), 172.
 Bernon, 601, 603, 610.
 Beroaldo (Filippo), 116, 117, 125, 259, 286, 350, 383, 422, 474, 481, 501, 597, 661.
 Berose, 618.
 Berquin (Louis de), 598.
 Berry, 133, 188, 339, 354, 454, 587, 696.
 Besançon, 51, 428.
 Bessarion, 81, 85-88, 91, 92, 116, 153, 272, 668, 669.
 Besset (Nicole), 441.
 Béthanie (convent de), 216.
 Bethléem, 157.
 Béthune (Evrard de), 28, 261, 265, 422.
 Bevilacqua (Simone), 389, 407.
 Bibaut (Guillaume), 382, 410 ; — Jean, 517, 518, 597.
 Bible, 29, 33, 37, 44, 47, 49, 53, 55, 58, 59, 61, 67, 68, 70, 73, 74, 90, 91, 93, 102, 109, 111, 120, 131, 139, 142, 143, 152, 161, 164, 165, 169, 170, 174, 175, 190, 215, 240, 248, 249, 251, 254, 256, 263, 264, 268, 303, 304, 311, 318, 320, 345, 368, 371, 377, 386, 387, 394, 400, 407, 421, 427, 429, 430, 431, 434, 470-472, 478-480, 485, 487, 488, 491, 492, 509, 511, 513-516, 521, 594, 597, 617, 620, 625, 636, 638, 657, 658, 673, 674, 678, 680, 695, 696, 699-703.
 Bibliothèque Nationale, 48.
 Bibra (Laurent de), 260.
 Biel (Gabriel), 250, 594, 659.
 Bièvre, 18.
 Bièvres, 18.
 Bignet, 238, 242.
 Binet (Benoît), 439.
 Binet (François), 187, 459.
 Bingen, 600.
 Biragne (Jean), 534.
 Blaise, 233.
 Blancbaston, 302.
 Blois, 185, 304, 306, 325, 333, 363, 437, 456, 462, 508, 524-526, 534, 539, 551.
 Blois (Pierre de), 619.
 Blumenstock (Jean), 405, 406.
 Bocard (André), 99, 247, 273, 286, 289, 367, 370, 371, 581.
 Bochart, 583, 586.
 Bochin (Louis), 101.
 Boèce, 28, 59, 152, 153, 274, 390, 398, 416, 417, 423, 476, 665.
 Boerio (Battista), 489, 503.
 Bohême, Bohémiens, 110, 112, 520.
 Bohier ; — Antoine, 580, 581 ; — Jean, 231 ; — Nicole, 551.
 Bohuslas Timmensis, 147.
 Bollandistes, 171.
 Bologne, 54, 81, 116, 260, 275, 274, 286, 367, 373, 374, 381, 382, 451, 470, 485, 490, 491, 493, 501, 503, 522, 523, 531, 538, 542-544, 548, 577, 580, 596, 646, 687.
 Boltrasio, 540.
 Bombace (Paolo), 470, 503.
 Bonaventure (saint), 74, 76, 77, 92, 119, 164, 171, 184, 203, 204, 245, 253, 255, 326, 369, 370, 445, 637, 638, 695.
 Boncour (collège de), 157, 497, 502, 518, 597.
 Bondy (forêt de), 18.
 Bonet (Étienne), 269.
 Boniface VIII, 162, 603.
 Bonnemère (Autoine), 669.

- Bonneval (Foucauld de), 540.
 Bonnin (Pierre), 332.
 Bouport, 178, 192.
 Bordeaux, 9, 78, 206, 233, 296, 304, 527, 580.
 Bordier (Jean), 567-569, 588, 589.
 Borgia; — César, 292, 293, 300, 301, 338, 391, 392; — Francesco, 530, 531, 533, 535, 540, 542; — Giovanni, 392.
 Borgo San Donnino, 539, 545.
 Bosch (Arnold de), 115, 120, 133, 135, 157, 225, 258, 259, 265, 280, 287, 350, 372, 382, 388, 500.
 Bosnie, 317.
 Botzheim (Jean), 268.
 Boucard (Jean), 32, 42, 92, 697.
 Boucher (Pierre), 295, 568, 569, 589.
 Bouchère (Jeanne la), 232.
 Bouchet (Guillaume), 129.
 Bouchet (Jean), 319, 358, 460, 549, 690.
 Bondet (Michel), 558, 618.
 Bonelles (Charles de), 130, 384, 398, 410-412, 414, 416, 417, 419, 420, 424, 476, 495, 499, 500, 506, 512, 517, 520, 521, 605, 610, 615, 616, 620, 621, 634, 640, 644, 646, 664, 670, 671, 696.
 Bouelli (Jean), 648.
 Bonlaïse (Jean), 346, 703.
 Boullache (Jean), 269.
 Boulogne-sur-Mer, 125, 393; — sur-Seine, 18.
 Bourbon; — Charles de, 117, 121, 185; — Jean de, 183, 184; — Louis de, 606; — Renée de, 186, 353, 355, 439.
 Bourdailles (Hélie de), 5.
 Bourgeois (Pierre), 182, 312.
 Bourges, 2, 3, 4, 39, 44, 161, 185, 188, 202, 228, 251, 301, 304, 324, 333, 348, 455, 497, 527, 580-583, 585; — Saint-Sulpice de; 133, 235, 304, 354, 454, 565, 566, 587.
 Bourget (Le), 457.
 Bourgfontaine, 664.
 Bourgogne, 189, 429; — David de, 93, 225; — Nicolas de, 401; — Philippe de, 380.
 Bourgogne (collège de), 46, 48, 357, 468, 496, 518, 597.
 Bourgoïn (Philibert), 455.
 Bourgoing (Philippe), 184, 188, 199, 233, 234, 320, 321, 323, 329, 331, 351, 352, 354, 356, 365, 407, 455, 456, 460, 483, 495, 563, 665, 692, 703.
 Bourgnignons, 40, 43.
 Boussard (Godefroy), 206, 207, 250, 368, 369, 445, 527, 528, 532, 536, 537, 540, 545, 564, 565, 570-572, 647, 649, 687, 690.
 Bouverche (Raymond), 606, 761.
 Bouyer (Jean), 129.
 Boville (Georges), 92.
 Boys (Hector), 268, 269, 271.
 Brabant, 642.
 Bracciolini (Poggio), 80, 116, 265.
 Braccourt, 253.
 Brachet (Charles), 647.
 Braine, 540.
 Bramante, 499.
 Bramet, 613.
 Brant (Sébastien), 94, 240, 241, 290, 319, 370, 382, 402, 460, 504, 606, 640, 652.
 Brescia, 143, 664.
 Bresse, 127.
 Bretagne, 163, 196, 370; — Anne de, 195, 259, 292, 300, 302, 348, 460, 554, 564, 604, 614; — Marie de, 185.
 Breton (Guillaume le), 55-57.
 Briançon (Guy de), 595.
 Briçonnet; — famille, 303, 497, 646; — Denys, 237, 540, 581, 639, 661, 662, 665; — François, 664; — Guillaume, cardinal, 8, 9, 210, 237, 239, 242, 291, 294, 302, 307, 322, 347, 348, 356, 384, 453, 514, 530, 531, 533, 535, 540, 542, 544, 552, 556, 653, 665; — Guillaume, évêque de Lodève, puis de Meaux, 9, 207, 233, 237, 356, 384, 406, 433, 454, 484, 497, 512, 538, 540, 542, 563, 565, 566, 581, 585, 587, 599, 606, 610, 622, 639, 646, 653, 665, 681, 703; — Jean, 7, 559, 572; — Robert, 14, 15, 118, 237, 272, 273.
 Britoc (Thomas), 35, 96-99, 101, 132, 133, 146, 147, 248, 274, 276, 335, 348, 349, 366, 367, 398, 423, 438, 440, 443, 449, 461, 463, 464, 469, 470, 562, 570, 571, 572, 579, 591, 646-649, 655, 689, 692, 697.
 Brie, 14, 18, 208, 209, 689.
 Brie (Anger de), 9.
 Brie (Germain de), 614.
 Brilliac (François de), 160.
 Brillac (Christophe de), 583.
 Brinon, 242, 294, 454.
 Briselot (Jean), 382.
 Brixon, 410, 473, 512, 662, 663.
 Bronope, 219.
 Brou (église de), 534.
 Bruges, 74, 119, 164, 219, 258, 326, 375, 406, 572, 612, 657, 660.
 Brûlefer (Étienne Pillet, dit), 95, 96, 260, 370, 405.
 Brulle (Renauld de), 47.
 Bruni (Lionardo), 80, 87, 126, 130, 138, 276, 281, 484-486, 597, 598, 618.
 Бруно (Gabriel), 407.

- Bruno (Saint), 18, 104, 472, 614, 696.
 Brunswick, 214.
- Bruxelles, 68, 219, 266, 267, 309, 367, 373, 404, 425, 428, 476, 495, 672, 682, 684, 688.
- Bruxelles (Georges de), 97, 98, 146, 248, 274, 276, 423, 424, 463, 464, 474, 697, 698.
- Budé (Guillaume), 117, 118, 120, 157, 272, 282, 284, 285, 413, 416, 436, 468, 473, 474, 480-482, 501-502, 509-511, 578, 595, 606, 610, 619-621, 646, 666, 667, 682, 683, 687, 688, 690, 694, 698, 702, 703; — Jean, 117, 284-285.
- Bureau (Laurent), 258, 259, 286, 350, 383, 500.
- Buren (Jean), 254, 255, 257.
- Burgos, 56.
- Buridan (Jean), 29, 63, 64, 68, 73, 92, 94, 99, 101, 105, 119, 129, 248, 274, 281, 286, 366, 367, 398, 423, 463, 464, 467, 468, 474, 476, 518, 591, 593, 656.
- Burleigh (Walter), 423, 424.
- Burreck (Barnabé), 417, 484, 621.
- Bursfeld (congrégation de), 225.
- Bury (Pierre), 258, 259, 481, 508, 517, 518.
- Busch (Jean), 175, 196, 214-217, 225, 267, 672, 694.
- Busche (Hermann von dem), 643, 645, 646.
- Busleiden (François), 428; — Jérôme, 491, 493.
- Butigella (Girolamo), 540.
- Butzbach, 225.
- Cabrin (Antoine), 220.
- Caen, 63, 78.
- Cahors, 9, 150, 238, 311, 606, 610, 646.
- Caïetan (Thomas de Vio, *dil.*), 451, 540, 545-547, 549, 554, 570, 574, 581, 590, 595, 596, 612, 659.
- Caillaut (André), 97, 100, 101, 111, 112, 250.
- Calais, 683.
- Calceator (Jean), *voir* Schuhmacher.
- Calixte III, 194.
- Calonne sur la Lys, 114.
- Calonne (Florent de), 425.
- Calvi (collège de), 182.
- Calvin (Jean), 627, 703.
- Camaldules, 375, 540.
- Cambafort (Pierre), 362.
- Cambrai, 72, 219, 261, 266, 267, 272, 308, 309, 339, 359, 373, 381, 399, 425, 428, 455, 458, 462, 519, 526, 528, 664.
- Cambrai (Ambroïse de), 145, 147.
- Cambrai (collège de), 42, 611.
- Cambridge, 489, 611, 613, 639, 652.
- Cambuskenneth, 269.
- Caminade (Augustin Vincent), 287, 395, 397, 398.
- Campanus (Jean), 665.
- Canale (Paolo), 509.
- Caneg (Mathurin de), 471.
- Canisio (Egidio) de Viterbo, 499, 616, 619, 655, 691.
- Canossa (Lodovico), 576, 579.
- Cantelmo (Francesco), 475.
- Canterbury, 488, 629.
- Capel (Antoine), 248.
- Capel (Guillaume), 35, 570, 571, 647, 687.
- Capettes, 346, 457, 458, 576, 690.
- Capistran (Jean), 194.
- Capiton (Wolfgang Köpffel, *dil.*), 673.
- Carben (Victor de), 642.
- Carcain (Jean), 97, 101, 248.
- Carcassonne, 213.
- Careggi, 140, 141, 143, 148, 159, 257.
- Caretti (Charles), 12, 237.
- Carlepont, 620, 634.
- Carmes (ordre des), 21, 36-38, 50, 120, 125, 133, 194, 259, 288, 350, 353, 452, 693.
- Carmes de Paris, 20, 351, 359, 438, 586, 691, 693.
- Carnéade, 415.
- Caron (Jean), 621.
- Carpi (Alberto Pio de), 138, 390, 525.
- Carthage, 620.
- Carvajal (Bernardino Lopez de —, cardinal de Sainte-Croix de Jérusalem), 530, 531, 534, 535, 539-545, 551-553, 555, 576, 644.
- Cassel, 428.
- Cassini, 55.
- Cassiodore, 256.
- Castellamare, 326, 327.
- Castellani (Alberto), 657.
- Castello (Corrado da), 241.
- Castiglione (Baldassare), 576.
- Catane, 411, 422.
- Cateau-Cambrésis, 266.
- Catherine (sainte), 126; — de Sienné, 136; — S.-C., église de Paris, 13.
- Cato (Angelo), 118.
- Caton, 174.
- Catulle, 278, 283, 396.
- Caubraith (Robert), 457, 466, 591, 655.
- Cavalcanti (Carlo), 141.
- Cave (Jean), 306.

- Cébès le Thébain, 374.
 Célestin V, 603.
 Célestins (ordre des), 18, 77, 507, 513, 531, 562, 696.
 Célestins de Paris, 18, 19, 439, 440, 450, 507, 513, 568, 569, 595, 622, 696.
 Celsines, 311.
 Celtès (Conrad), 260, 393.
 Céneau (Robert), 457, 464, 648, 658, 687.
 Cereto, 640.
 Césaire (saint) d'Arles, 616, 617.
 César (Jules), 124, 318, 493.
 Cosena, 127.
 Ceuta, 293.
 Ceva (Boniface de), 556-558, 570, 571, 590, 656.
 Chaage, 588, 589.
 Chalcondylas (Démétrios), 138, 139, 141.
 Chaldée, Chaldéens, 150, 151, 154.
 Chalmot (Nicolas), 540, 542.
 Châlons-sur-Saône, 136, 540, 605, 616.
 Châlons-sur-Marne, 9, 329.
 Chambellan (David), 117, 320-322, 336, 360, 363.
 Chambéry, 196.
 Chambon (Claude), 586, 587.
 Chambon (François), 314.
 Champenois (Jean), 102, 660.
 Champier (Symphorien), 136, 374, 423, 500, 514, 620, 621, 639, 669-672, 685.
 Chancellerie romaine, 3, 4, 8.
 Chanoines de Paris, *voir* Chapitre de Notre-Dame.
 Chantilly, 284.
 Chapelain (Jean), 664.
 Chapelle (Sainte-) du Palais, 321, 357, 664.
 Chapitre de Notre-Dame, 10-15, 34, 41, 46, 163, 175, 182, 200-203, 206, 212, 228-230, 233, 291, 299, 310, 313, 316, 322, 326, 329, 334-336, 343, 346, 348-350, 358-359, 438, 440-442, 527, 553, 580, 581, 689.
 Charenton (Berry), 455.
 Charlemagne, 534.
 Charles V, 63, 82 ; — VI, 63, 82 ; — VII, 4, 38, 40, 44, 82, 99, 150, 201, 291, 577 ; — VIII, 1, 2, 6-8, 11-13, 23, 104, 119, 125, 160, 172, 185-187, 196, 200, 205, 206, 210, 228, 234, 237, 241, 242, 246, 253, 257, 259, 286, 291, 292, 294, 298, 302, 315, 319, 337, 371, 440, 689.
 Charles le Téméraire, 40, 88, 93, 118, 197.
 Charles-Martel, 318.
 Charles-Quint, 124, 260, 508, 682, 687, 688.
 Charlier (Odon), 126.
 Charnock (Richard), 386, 393, 394, 435.
 Charronnelle (Gilles), 358, 439, 441, 451, 559, 572-575, 590.
 Chartier (Alain), 115.
 Chartier (Raoul), 333, 338.
 Chartres, 160, 314, 450, 437, 462, 490, 664.
 Chartreuse (Grande), 87.
 Chartreux (ordre des), 18, 19, 253, 382, 436, 440, 450, 507, 513, 621, 624.
 Chartreux de Paris, *voir* Vauvert.
 Chastel (Guillaume), 416, 518, 594, 648, 649.
 Châteaufort (Guillaume de), 92, 94, 105.
 Château-Landon (couvent de Saint-Séverin de), 75, 173, 177, 213, 220, 222, 223, 226, 229, 235, 254, 255, 280, 298, 302, 312, 330, 339, 346, 352, 357, 446, 452, 559, 560, 568, 569, 588, 589, 597, 691, 694, 695.
 Châteaupers, 231, 349.
 Châtelet de Paris, 48, 195, 211, 251, 320, 336.
 Châtillon-sous-Bagneux, 258.
 Chauveau (Jean), 580, 581.
 Chelles (abbaye de), 12, 17, 20, 185, 195, 211, 212, 314, 315, 353, 439, 450, 586.
 Cher (Hugues de Saint-), 54, 57, 104-106, 249, 407, 471, 695.
 Cheregato (Leonello), 6.
 Ghétart (Amâtre), 92, 175.
 Chevalier (famille), 284.
 Chevallon (Claude), 592, 594, 659.
 Chevreuse, 18.
 Chez-Benoist, 133, 178, 188, 189, 235, 272, 304, 315, 339, 354, 355, 454-456, 563-565, 585, 587, 588, 691, 695, 703.
 Chieti, 137.
 Chimon, 301.
 Cholets (collège des), 31, 35, 96, 518, 597.
 Chorssendonck, 255.
 Christine (reine de Suède), 150.
 Christopolis, 104.
 Chrysaore, 417.
 Chrysippe, 415.
 Chrysoloras (Manuel), 502, 510, 613.
 Chypre, 421.
 Gibo ; — cardinal, 579 ; — Franceschetto, 144.
 Cicéron, 77, 84, 87, 117, 120, 122, 125, 164, 169, 174, 184, 271, 280, 386, 474, 486, 517, 597, 612, 682, 695, 699.

- Cirey (Jean de), 178, 179, 189, 192, 193.
- Cîteaux, Cisterciens, 1, 2, 18, 24, 37, 38, 44, 50, 54, 160, 178, 181, 189, 192, 200, 435, 471, 540, 545, 595, 596, 691, 696.
- Città di Castello (Gregorio de), 82, 93, 117.
- Civis (Bourgeois ? Georges), 651, 654.
- Cività Vecchia, 372.
- Claire (sainte), 603.
- Clarisses de l'Ave Maria, voir Ave Maria.
- Claude de France (reine), 587.
- Claudien, 423, 640.
- Clémenges (Nicolas de), 32, 77, 78, 81, 555.
- Clément Romain, 421, 436.
- Clément VI, 39 ; — VII, 503.
- Clément (Mathieu), 452.
- Clérard (Claude), 367.
- Clérée (Jean), 182, 198, 210, 222, 228, 229, 313, 315, 316, 323, 325, 327-330, 359, 365, 437, 441, 450, 452, 467.
- Cléretet (Jean), 596, 657.
- Clérieu, 348, 349.
- Clermont (Oïse), 393.
- Clermont-Ferrand, 470, 571, 618 ; — Saint-Allyre de, 470, 571, 618.
- Clermont-Lodève (François de), 525, 566.
- Cléry (Notre-Dame de), 96.
- Clichtowe (Josse), 151, 157, 275, 288, 368, 373, 384, 398, 402, 406, 409, 410, 412-414, 416, 424, 472, 476, 482, 485, 495, 498, 500, 506, 507, 512, 560, 594, 603, 604, 606, 616, 638, 644, 645, 649, 651, 653, 654, 660, 664, 665, 668, 670, 672, 673, 687, 694, 695, 703.
- Climaque, 255.
- Clou (Simon), 565, 587.
- Clovis (tour de), 175.
- Cluny, Cluniciens, 2, 17, 19, 24, 38, 87, 160, 178, 183-185, 188, 225, 233-235, 238, 290, 291, 320, 322, 323, 329, 348, 349, 356, 370, 435, 453, 455, 456, 495, 540, 553, 554, 637, 690, 695, 696.
- Cluny (collège de), 38, 50, 185, 329, 407, 586, 595, 691, 696.
- Cluny (Hugues de), 169.
- Clusa (André de), 255.
- Coblentz, 410.
- Cockburn (Robert), 658.
- Cocon (Jean), 521.
- Cœur (Jean), 185.
- Coëtier (Jacques), 206.
- Colet (John), 386-389, 393, 394, 397, 425, 426, 429-431, 434, 435, 477, 480, 488, 507, 523, 607, 614, 615, 700.
- Colette (sainte), 603.
- Colines (Simon de), 505.
- Collège (Sacré-), 317, 337, 356.
- Collier (Robert), 561, 568, 569.
- Colmar, 84, 112.
- Cologne, 16, 68, 83, 86, 91, 100-103, 105, 112, 216, 224, 248, 253, 410, 425, 500, 600, 617, 622, 641-645, 647, 648, 650, 651, 653, 659, 663, 694.
- Colomb (Jean), 589.
- Combs-la-Ville, 18.
- Comestor (Pierre), 58, 256, 658.
- Commode, 258.
- Commynes (Philippe de), 118, 172, 211, 241.
- Compostelle, 607.
- Comptes (Chambre des), 206, 697.
- Conception (Immaculée-), 106, 107, 120, 131, 197, 251, 288, 469, 629, 632, 638, 639, 645.
- Conciergerie, 325, 358.
- Concordat (de 1516), 578, 580, 581, 583-586, 689, 702.
- Condom, 688.
- Connel (Jean), 597.
- Conrad (Guillaume), 270.
- Conseil Royal, 575, 580.
- Constance, 56, 84, 318, 523, 596, 692 ; — Concile de, 2, 5, 24, 34, 40, 73, 74, 75, 77, 78, 94, 107, 200, 206, 334, 336, 461, 472, 533, 545, 549, 550, 552, 571, 574.
- Constantin, 305, 534.
- Constantinople, 24, 87, 136, 410, 421, 519.
- Contre-Réforme, 703.
- Cop (Guillaume), 393, 405, 489, 491, 492, 494, 612, 649, 650, 688.
- Copernic, 663.
- Coqueret (collège de), 31, 35, 42, 517, 591, 597, 655.
- Corbeil, 232, 307, 561, 589.
- Corbie, 638.
- Corbin (Jean), 356.
- Cordeliers (ordre des), 21, 36-38, 44, 50, 51, 54, 62, 95, 108, 119, 163, 166, 171, 182, 194, 212, 248, 302, 325, 333, 338, 346, 358, 388, 404, 405, 407, 426, 427, 468, 556, 571, 586, 590, 594, 618, 692, 693.
- Cordeliers Conventuels, 163, 194, 332, 333, 556, 557, 570-572, 590, 592.
- Cordeliers Observants, 163, 194, 198, 245, 296, 323, 332, 333, 435, 441, 442, 556, 557, 570-572, 690-692.
- Cordeliers de Paris, 19, 20, 95, 102, 163, 194, 323, 325, 367, 368, 371, 656, 657, 691-693.

- Cordier (Jean), 128, 135.
 Cordier (Pierre), 551, 554, 664.
 Cordiger Alamannus (Joannes), 123.
 Cordonnier (Jean), 252 ; — Pierre, 594.
 Cormery, 185.
 Cornelo (Adrien, cardinal de), 534.
 Cornu (Marie), 353.
 Coron, 318.
 Coronel (Antonio), 457, 465, 592, 593, 687 ; — Luis, 457, 592, 593.
 Cortone, 121 ; — Bartolomeo de, 145.
 Cosenza, 172 ; *voir* Borgia (Francesco, cardinal de).
 Cossart (Jean), 110.
 Coudere (Olivier), 453, 454.
 Courcelles (Thomas de), 34, 78, 187.
 Courtebourne, 425.
 Courtlardy (Pierre de), 118, 122, 272, 277, 327, 349, 361, 414.
 Cousin (Claude), 687.
 Cousin (Guillaume), 572, 573.
 Cousin (Philippe), 691.
 Coustières (Laurent de), 455.
 Coutances, 42, 182, 696.
 Crab (William), 468.
 Cracovie, 418, 484, 506, 604, 662.
 Cranstoun (David), 457, 458, 464, 465, 505, 592, 614, 658.
 Crastone (Giovanni), 613, 614.
 Crénonc, 37, 548, 653.
 Cricquetot (Jean-Philippe de), 178, 192.
 Critohule, 506.
 Critolaos, 492.
 Crivelli (Giorgio), 604.
 Crocart (Pierre), de Bruxelles, 404, 464, 469, 493, 594, 596, 646, 656, 658, 659, 693, 694.
 Croke (Richard), 603, 613.
 Croy (Jacques de), 458.
 Curie, *voir* Rome (Cour de).
 Carnelus (Jean), 601.
 Cusa (Nicolas de), 214, 410-412, 419, 420, 472, 473, 485, 487, 499, 504, 506, 508, 512, 515, 520, 521, 599, 600, 602, 605, 606, 610, 623, 634, 642-644, 651, 661-665, 680, 695, 699, 701, 702.
 Cyrien (saint), 250, 423, 426, 429, 487, 619, 620, 637, 640.
 Cyrille (saint), 157, 507, 512, 638, 639, 665, 678, 695.
 Cysoing, 312, 330, 339, 340, 352, 446, 560, 588, 691.
 Dainville (collège de), 696.
 Dalberg (Jean de), 641.
 Damas (Jean de), 423, 487, 497, 498, 500, 504, 514 ; — Nicolas de, 668.
 Damase (saint), 507, 550.
 Dambach (Jean de), 112.
 Damien (Pierre), 53.
 Dandolo (Andrea), 664 ; — Marco, *ibid.*
 Danemark, 551, 554.
 Daniel, 208.
 Daniel (Jacques), 455.
 Dante, 142, 602.
 Dati (Agostino), 120, 125, 265, 373, 402, 423, 466, 481.
 David, 182, 278.
 Dayneri (Raymundus), 595.
 Decio (Filippo), 540, 545.
 Decius, 636.
 Delft, 214 ; — Gilles de, 96, 101, 118, 119, 129, 131, 132, 156, 272, 276, 281, 368, 406, 409, 410, 465, 468, 485, 497, 504, 594, 647, 649, 679 ; — Martin de, 118, 119.
 Delisle (Léopold), 48.
 Deloynes (François), 133, 582, 646, 647, 661, 673, 682, 684, 685, 702.
 Démétrios de Sparte, 501.
 Démosthène, 117, 514.
 Denidel (André), 271, 368.
 Denis (abbaye de Saint-), 2, 7, 9, 17, 19, 38, 352, 375, 393, 540, 691.
 Denis de la Chartre (Saint-), 17.
 Denis du Pas (Saint-), 13, 229.
 Denis (Toussaint), 697.
 Denys l'Aréopagite, 76, 140, 256, 257, 284, 374, 375, 377, 386-388, 390, 397, 412, 421, 423, 431, 473, 476, 485, 487, 496, 515, 521, 595, 617, 620, 621, 626, 627, 639, 640, 664, 665, 670, 671, 680, 695, 699.
 Denys le Chartreux, 255.
 Déonville (Pierre), 32.
 Deschamps (Martin), 439, 440, 446, 449, 568, 588.
 Descousin (Celse-Hugues), 605, 614, 647.
 Desmarais (Jean), 428, 429.
 Deventer, 68, 69, 112, 155, 216, 224, 225, 261-264, 422, 620, 645, 662.
 Diacre (Paul), 653.
 Diepenven, 214, 219.
 Dieppe, 251.
 Dietrich (François), 263, 264.
 Didier, roi des Lombards, 653.
 Digne, 553.
 Dijon, 259, 604.
 Dinan, 95, 313, 370.
 Die, Diois, 300, 321.

- Dion, 620.
 Dionysodore, 146.
 Dioscoride, 137.
 Disibodenberg, 600.
 Disome, 336, 444, 454, 557, 571, 586.
 Dix de la Liberté et de la Paix (les), 525, 532, 534, 541.
 Dix-huit (collège des), 696.
 Dôle, 78, 118, 644.
 Dolo (Tristan), 313, 325, 328, 330, 451, 452, 558
 Dominicains (ordre des), 21, 36, 37, 44, 49, 50, 78, 83, 106, 107, 119, 129, 158, 194, 196-198, 215, 228, 229, 313, 324, 325, 327, 330, 332, 346, 358, 367, 407, 435, 443-445, 450-452, 573, 590, 595, 603, 643, 645, 650, 653, 672, 680, 687, 692, 695, 696.
 Dominique (saint), 35, 386, 422, 608.
 Donati (Girolamo), 383, 423.
 Dordrecht, 340, 425.
 Doria; — Bartolomeo, 613; — Luca, 613.
 Dorland (Pierre), 410.
 Dorotheé de Tyr, 679.
 Dorp (Jean), 64, 92, 97, 101, 463, 464, 476, 590.
 Dorp (Martin van), 523, 610, 651, 678.
 Douglas (Gauvin), 658.
 Douvres, 393, 606.
 Dringenberg (Louis), 240, 422.
 Droyn (Pierre), 382.
 Dryart (Pierre), 569.
 Dubois (Gilles), 16.
 Dubois (Guillaume), 97.
 Dubreuil, 571.
 Duchesne (Guillaume), 382, 537, 540, 548, 551, 552, 554, 594, 647-649, 687.
 Duchesne (Nicolas), 382.
 Dugny, 457.
 Dujardin (Robert), 540.
 Dulcinus, 199.
 Dullaert (Jean), 467, 592.
 Dumas (Pierre), 133, 178, 188, 189, 192, 455.
 Dumesme (Henri), 569.
 Dumont (Martin), 48.
 Dumoulin (Jacques), 461, 470.
 Dundas (Georges), 269.
 Dunkeld, 658.
 Dupont (Michel), 665.
 Dupont (Pierre), de Bruges, 597, 612, 660.
 Duprat (Antoine), 574, 576-581, 585, 666.
 Dupré (Jean), 656
 Dupuy (Nicolas). *dit* Bonaspes, 468, 518, 597, 660.
 Durand (Guillaume), 250.
 Durand de Mende, 673.
 Durand de Saint-Pourçain, 470, 518.
 Duval (Pierre), 455, 619, 647, 649,
 Eberhardt I, 641; — II, 641.
 Echavarry (Nicolas de), 88.
 Eckehart, 66, 68, 71, 73, 75, 113.
 Écosse, Écossais, 268, 269, 457, 464, 536, 537, 551, 554, 658.
 Édimbourg, 274.
 Édouard IV, 88.
 Egbert, 601.
 Egidius (dom), 601.
 Église, Église romaine, Églises, 1, 3, 25, 39, 40, 41, 44, 55, 58, 60-63, 65, 66, 91, 105, 108, 114, 120, 144, 158, 162, 166-168, 176, 179, 180, 187, 192, 194, 199-203, 209, 231, 236, 238-242, 244-246, 277, 291, 292, 297, 299, 301, 304, 318-320, 334, 335, 337, 340, 357, 366, 378, 388, 422, 433, 435, 458, 460, 461, 498, 507, 522, 523, 526, 528, 531, 533, 535, 536, 542, 545, 549-551, 554, 556, 561, 563, 576-578, 581, 586, 595, 601, 609, 610, 616, 626, 630-635, 646, 650, 666, 678, 680, 684, 690, 695, 701, 702.
 Église gallicane, 1, 3, 4, 8, 21, 38, 181, 189, 201, 202, 223, 226, 292, 294, 305, 317, 319, 326, 336, 347, 357, 360, 364, 437, 449, 462, 525, 526, 530-538, 556, 563, 573, 576-578, 582-586, 616, 636, 689.
 Église de Paris, 11, 34, 58, 207, 223, 336, 352, 558, 693.
 Egmond, 340.
 Egnazio (Battista), 509, 661.
 Égypte, 156, 276, 278, 290, 369.
 Eisleben, 602.
 Élie, 637.
 Élisée, 637.
 Élisabeth de Schönau (sainte), 601, 623, 635, 637.
 Ellenbog (Nicolas), 682.
 Elphinstone (William), 271.
 Émery (Jean), 14, 15, 182, 207, 227, 230-233, 289, 296, 311, 314, 348, 349, 365, 438, 443, 455, 567, 568, 571, 589, 648, 689.
 Emili (Paolo), 121, 132, 156, 157, 259, 281, 401, 402, 416, 468, 475, 480, 489, 605, 614, 640.
 Emmaüs, 245, 246.
 Emmerich, 225.
 Enfants-Sans-Souci, 546.
 Engelberg, 417, 419, 484, 621.
 Enquêtes (Chambre des), 228, 322, 323.

- Eoban Hessus (Helins), 645, 646.
 Ephrem (saint), 369, 375, 377.
 Épictète, 424.
 Épicure, Épicuriens, 264, 376, 676.
 Érasme, 116, 117, 120, 121, 124, 132, 225, 255, 260, 262-273, 275-280, 282, 283, 285, 287-289, 372-373, 376, 380-382, 385, 387, 388, 393-399, 401, 403, 406, 409, 423, 425-427, 430-436, 460, 464, 466, 468, 470, 472, 474, 477, 478, 480, 486-494, 501, 503, 507-509, 511, 514, 515, 522, 523, 547, 594, 598, 600, 606, 607, 609-612, 614-616, 618, 619, 621, 627, 628, 630, 632, 639, 640, 642, 647, 651, 652, 655, 661, 662, 666, 668, 673, 674, 676-678, 680, 682-688, 692-696, 698-703.
 Erfurt, 224, 225, 642, 643, 646, 701, 702.
 Eschine, 117.
 Eschyle, 117.
 Espagne, 110, 114, 211, 258, 266, 356, 462, 495, 535, 536, 540, 616, 641, 644.
 Espagne (Pierre d'), 64, 93, 97, 247, 274, 398, 439, 463, 464, 469.
 Espinay (d') : — André, 9, 206, 233, 320, 321, 347 ; — Jacques, 323 ; — Jean, 203, 321-323.
 Esray (Pierre d'), 249.
 Estaing (d') : — Antoine, 540 ; — Pierre, 540.
 Este (Hercule d'), 106, 219, 531 ; — Hippolyte, 534.
 Estienne (Henri), 54, 413, 414, 476, 484, 485, 495, 500, 503, 506, 592, 593, 598, 599, 604, 605, 617, 635, 637-639, 642, 647, 650, 665, 669.
 Estouteville (d') : — Guillaume, cardinal ; 28-30, 44, 46, 49, 80, 299, 305 ; — Jean ; 42 ; — Jeanne ; 450, 451.
 Étapes, 125, 130.
 États généraux, 1, 6, 8, 12, 40, 46, 111, 160, 187, 189.
 Étienne (saint), 298 ; — S.-É. des Grés, 13 ; — du Mont, 359.
 Étienne, abbé de Cîteaux, 54.
 Euchère (saint), 318.
 Euclide, 390, 398, 424, 665, 677, 687.
 Eugène IV, 38, 194, 375, 410, 552.
 Eunomiens, 639.
 Eurypide, 117, 426, 488, 501, 503, 514, 615.
 Eusèbe de Césarée, 184, 250, 258, 368, 369, 376, 445, 665.
 Eusèbe de Crémone, 157.
 Eustace (Guillaume), 549.
 Eustache (Saint, église), 210.
 Enthydème, 146.
 Eutrope, 184.
 Évangiles, 58, 104, 169, 172, 199, 256, 371, 387, 400, 426, 430, 435, 471, 472, 477, 479, 489, 550, 604, 608, 620, 673, 680.
 Evreux, 178, 182, 559.
 Ézéchiël, 320, 408.
 Fabri (Jacques) de Deventer, 662.
 Fabri (Pierre) de Nimègue, 659.
 Faculté des Arts de Paris, 25-27, 30, 33, 38, 40, 43, 45, 59, 64, 92, 94, 97, 114, 118, 120, 122, 183, 212, 305, 307, 316, 356, 404, 463, 571, 583, 613.
 Faculté de Décret de Paris, 25, 26, 34, 38, 40, 44, 114, 125, 200, 258, 305, 307, 316, 553, 554, 571, 581, 583.
 Faculté de Médecine de Paris, 25, 34, 40, 305, 307, 316, 571, 583.
 Faculté de Théologie de Paris, 25-27, 31, 33-36, 38, 40, 43, 44, 47, 49, 53, 59, 60, 77, 91, 92, 94, 106, 107, 109, 110, 120, 128, 131, 152, 153, 172, 242, 251, 253, 297, 305, 307, 316, 346, 387, 396, 423, 437, 444, 445, 459, 461, 463, 467, 469, 529, 545, 551-553, 570, 572, 575, 579, 583, 590, 648, 649, 650, 651, 654, 657, 661, 694.
 Faenza, 338, 540.
 Fano, 372.
 Fantino (Alberto), 367.
 Farel (Guillaume), 702.
 Farnèse (Alexandre), 462.
 Fancigny, 83.
 Felizzano, 136.
 Feltre (Vittorino de), 81.
 Ferdinand le Catholique, 260, 337, 338, 580, 644, 686.
 Ferdinand I^{er}, roi de Naples, 476.
 Fernand (Charles), 107, 118-122, 125, 129, 131-133, 135, 157, 189, 204, 272, 365, 456, 481, 500, 517, 564, 638, 640, 645, 696, 698.
 Fernand (Jean), 118, 119, 131-133, 157, 204, 354, 355, 365, 500, 518, 564, 696, 698.
 Ferrare, 49, 57, 81, 106, 156, 197, 219, 224, 286, 313, 367, 372, 391, 451, 475, 501, 528, 538, 542.
 Ferrebouc (Jean), 659.
 Ferreri (Zaccaria), 539, 540, 544, 545, 552, 553, 556, 563.
 Ferrerio (Stefano), 147, 281, 522.
 Ferrières, 460.
 Fichet (Guillaume), 41, 83, 84, 86, 87, 90-93, 114-116, 119, 121, 123, 144, 175, 372, 403, 457, 669, 697, 699.
 Ficin (Marsile), 126, 127, 138-143, 145, 149-151, 155, 156, 158, 159, 257, 260, 269, 272, 276, 278, 283, 374-377, 380, 383, 384, 386, 390, 391, 423, 476, 477, 481, 504, 507, 605, 621, 695, 698, 699.

Figline, 149.
 Filelfo, 81, 265, 409, 422, 486, 517, 612.
 Filetico (Martino), 409, 597.
 Filles-Dieu, 20, 186, 211, 233, 314, 353, 439.
 Finale (Carlo, cardinal de), 534.
 Fisher; — Christophe, 478; — John, 287, 488, 489, 523; — Robert, 287, 389, 400.
 Flandre, 114, 196, 288, 351, 555, 574.
 Fleury, 561.
 Floreau (Geoffroy), 9, 329, 352.
 Florence, 50, 81, 85, 125, 126, 138, 139, 141-143, 149, 184, 210, 241, 257, 276, 286, 293, 369, 375, 390, 410, 472, 475, 477, 482, 493, 519, 530, 535, 537, 540-541, 543, 545, 641, 643, 646, 668.
 Florès (Antonio), 6, 127, 128, 326, 327, 331, 340.
 Floriszoon (Adrien), voir Adrien VI.
 Florus, 84, 597.
 Florus Magister, 672.
 Flûie (Nicolas de), 417, 418.
 Foix (Gaston de), 544.
 Foligno (Paoletto de), 163, 194.
 Fondi (Angelo), 544, 545.
 Fontaine-du-Bosc, 78.
 Fontaines, 186, 212.
 Fontenay (Pierre de), 160, 552, 553, 572.
 Fontevrault, 185, 188, 211, 233, 314, 315, 353, 355, 436, 439, 440, 449, 455, 460, 567, 586, 691.
 Forez, 5.
 Forget (Étienne), 58, 104.
 Forlèon (Guillaume), 95, 248.
 Forli, 122, 391.
 Fortet (collège de), 31, 696.
 Fortiguerra (Scipione), 383.
 Fortuné (Robert), 416, 500, 505, 518, 603, 618, 619, 668, 670, 687.
 Fosse (Hémond de la), 357, 358, 518.
 Fossé (Guillaume du), 82.
 Fossés (Jean des), 569.
 Fouarre (rue du), 26, 30, 47, 210, 467.
 Foucauld (Jean), 471.
 Fouilloi (Hugues de), 500.
 Fournier (Catherine), 697.
 Fournier (Gilbert), 182.
 Foxe (Richard), 488, 490, 491.
 Fradin (François), 249, 464.
 Francfort-sur-l'Oder, 646.
 Franchois (Michel), 309.
 Franciscains, voir Cordeliers.

François d'Assise (saint), 35, 51, 171, 172, 570, 571, 608.
 François de Paule (saint), 7, 136, 171, 172, 173, 182, 187, 188, 193, 196, 199, 253, 341, 358, 459, 690-692.
 François I^{er}, 502, 513, 576, 578, 580, 583, 586, 654, 664, 666, 687, 688, 696.
 Fratta (La), 127, 384.
 Frédéric III, empereur, 641.
 Frédéric, roi de Naples, 300, 475.
 Frellon, 557.
 Frères Mineurs, voir Cordeliers; — Prêcheurs, voir Dominicains.
 Fresne (du) Jean, 540, 542.
 Fribourg-en-Brigau, 79, 93, 240, 247, 496, 523, 612, 642, 646, 662.
 Friburger (Michel), 84, 87, 99, 102.
 Friches (Pierre de), 363.
 Frioul, 509.
 Frise, 175.
 Friso (Augustinus), 257.
 Froben (Jean), 249, 257, 400, 405, 407, 596, 639, 652, 673, 682, 684.
 Fronteau (Jean), 113, 219, 220.
 Fulda, 56.
 Fumée (Adam), 7, 178.
 Fumée (Martin), 178, 193, 235.
 Furnes (Jean de), 222, 254.
 Gagnin (Robert), 41, 46, 83, 84, 88, 93, 96, 107, 114-116, 118-120, 124, 127, 129, 131-133, 135, 145, 157, 175, 189, 199, 204, 226, 233, 258, 259, 261, 269-272, 276-278, 280, 285, 287-289, 306, 307, 349, 370-373, 382, 383, 387, 388, 394, 395, 397, 400, 401, 403, 409, 410, 467, 477, 500, 638, 640, 669, 695, 697, 699.
 Gaignon, 335.
 Gaissier (Jean), 49.
 Galand (Jacques), 539.
 Galeotto, 281.
 Galichier (Martial), 537, 540, 548.
 Galien, 389, 390, 514, 650, 670.
 Gall (Saint-), 56, 484.
 Gallois (Thomas le), 597, 657.
 Gamaches, 613.
 Ganay (Germain de), 14, 15, 136, 150-155, 157, 257, 258, 374, 413-416, 418, 468, 475, 497, 506, 606, 610, 644, 646, 650, 653.
 Ganay (Jean de), 125, 150, 152, 157, 257, 441, 468, 484, 485, 497, 509, 528, 568, 605, 614, 621, 647.
 Gand, 120, 133, 196, 288, 309, 402, 458, 592, 598, 615.
 Gand (Henri de), 467.
 Gandie (duc de), 241.

- Gap, 702.
 Garlande (Jean de), 261.
 Gast (Robert du), 597.
 Gâtinais, 213.
 Gaucher (Jean), 16.
 Gaudoul (Pierre), 591.
 Gaule, 507, 616.
 Gaumont (Louis de), 1.
 Gautier (Mathieu), 593.
 Gaza (Théodore), 81, 85, 138, 416, 499, 505, 517, 682.
 Gebwyler (Jérôme), 422, 423, 509.
 Geiler de Kaysersberg (Jean), 94, 102, 418, 652, 660.
 Gembloux (Sigebert de), 647.
 Géméau (Adrien), 461, 470, 471, 594, 621.
 Gemmingen (Uriel de), 642, 645.
 Genas (Jean de), 590.
 Gènes, 338, 462, 489, 498, 525, 596, 613, 671.
 Gènes (Jean de), voir Balbi (Giovanni).
 Genève, 703.
 Geneviève (sainte); 279, 393; abbaye de S.-G., 2, 14, 18, 27, 38, 50, 115, 116, 177, 268, 279, 691; — montagne S.-G., 44, 175, 425.
 Genlis (Charles de), 605, 520, 635.
 Gentils (Étienne), 456, 566-568, 586, 587, 589.
 Gérard (Corneille), 121, 224-228, 255, 262, 264-267, 287-289, 295, 340, 372, 379, 387, 388, 478, 560, 662.
 Gérard (Pierre), prieur des Augustins de Paris, 286.
 Gérard (Pierre), frère d'Érasme, 262, 263.
 Gering (Ulrich), 83, 87, 97, 99, 102, 103, 117, 125, 228, 250, 273, 368, 369, 398, 408-410, 417, 457, 471, 504.
 Gerlier (Durand), 96, 130, 367, 371.
 Germain (Saint-) des Prés, 2, 9, 11, 17-20, 199, 329-331, 351-354, 356, 422, 453-455, 460, 512, 538, 563-566, 585, 587, 588, 610, 652, 691, 692, 695, 696.
 Germain (Saint-) en Laye, 284, 575.
 Germain (Saint-) l'Auxerrois, 251, 444.
 Gerson (Jean), 32, 71, 74-79, 81, 90, 91, 94, 101, 102, 107, 109, 110, 112-114, 119, 158, 164, 169, 177, 213, 245, 248, 254-256, 259, 342, 369, 408, 465, 472, 522, 529, 531, 545, 560, 597, 622, 660, 681, 699.
 Gervais (Saint), église, 16.
 Gervais (collège de maître), 547.
 Gerzy, 18, 587.
 Ghijis (Gilles), 402.
 Gielemans (Jean), 672.
 Gif, 20, 338, 353.
 Gilbert, ermite à Livry, 484, 621.
 Gilles (Pierre), 639, 682.
 Gimignano (San), 143.
 Giocondo (Frà), 413, 416, 474, 475, 481, 640.
 Girard (Pierre), 229.
 Giudecca, 137.
 Gleghornie (East-Lothian), 269.
 Gradenthal, 219, 231.
 Gobaille (Gérard), 12, 13, 200, 203, 205.
 Goch (Jean), moine windeshémien, 220, 339, 449.
 Godet (Jean), 648, 649.
 Gontier (Guillaume), 136, 153, 156, 273-275.
 Gonzague; — famille de, 122; — Gianfrancesco II. marquis de, 210.
 Gorichem (Henri de), 410.
 Gorres (Pierre de), 664.
 Gosztonyi de Zelesti (Jean), 672.
 Gotla, 646.
 Goths, 271, 478.
 Gouda, 174, 175, 214, 224, 260, 262, 263, 425.
 Gouffier (Artus), 579.
 Gouffier de Boisy; — Aymar, 691; — Pierre, 540, 691.
 Goulet (Robert), 570, 657, 697, 698.
 Gourmont; — Gilles de, 502, 508, 510, 513, 523, 606, 612, 647, 659; — Robert de, 112, 367, 468.
 Gournay, 18.
 Goussard (Jean); 222.
 Gradenigo (Pietro), 391.
 Grambusius (Nicolas), 621.
 Grandmont, 237, 239.
 Granjon (Jean), 465, 549, 593, 594, 614, 655, 659.
 Grandrue (Claude de), 560, 569.
 Grandval (Marc de), 555, 561, 568, 595, 596, 645, 694, 695.
 Grasse, 613, 616.
 Gratien, 181, 236, 256, 408, 479.
 Graville (Louis de), 7, 12, 42, 178, 106, 212, 221-224, 227, 302, 315, 323, 457, 562, 563.
 Gray, 557.
 Gréban (Arnaud), 23.
 Grèce, Grecs, 150, 290, 407, 486, 633.
 Greenwich, 385, 396.
 Grégoire (Saint) de Nazianze, 482, 487, 514, 681; — le Grand, 55, 164, 250, 369, 408, 471.
 Grégoire VII, 109, 535, 632, 633.

- Grenade, 260, 520.
 Grenoble, 374, 517, 580, 657, 694.
 Greverade, 401.
 Grévin (Martin), 230, 232, 233, 296.
 Grey (Thomas), 287, 684, 685.
 Griettanus (Jean), 273.
 Grillot (Jean), 248, 251.
 Grimaldi (Agostino), 613, 616.
 Grimani (cardinal), 522, 523, 645.
 Gringore (Pierre), 460, 526, 531, 546, 549, 609, 690.
 Griveau (Barthélemy), 571, 648.
 Grocyn (William), 386, 388, 389, 397, 480.
 Groenendael, 68, 75, 218-220, 222, 254, 267.
 Groningue, 82, 93, 224.
 Groote (Gérard), 68-71, 74, 77, 112, 174, 175, 177, 213, 216, 225, 263, 264, 600, 603, 622, 690.
 Grosloye (Jean Villers de la), 7, 9, 19.
 Grunnius (Lambert), 260, 262.
 Gryllard, 288.
 Guardia Alfiera, 556.
 Guarino, 81, 286, 383, 423, 501, 598, 699.
 Guasconi (Giovacchino), 241, 243, 292.
 Guasteblé (François), voir Vatable.
 Gudule (Sainte-) de Bruxelles, 68.
 Guébault (Guillaume), 331.
 Guérande, 196.
 Guérin (Charles), 554.
 Guerry (Guillaume), 331, 453.
 Gucynard (Étienne), 596.
 Guibé (François de), cardinal, 522.
 Guidobaldo d'Urbino, 374.
 Guiert (Pierre-Raymond de), 540.
 Guillard (Louis), 668.
 Guillelmus, moine windeshémien, 295.
 Gurk, 124, 210, 530.
 Gutenberg (Jean), 102.
 Guimier (Jean), 569.
 Guymier (Cosme), 201, 231, 322, 323, 362, 581.
 Guyon (Jean), 42.
 Gymel (Antoine), 498.
 Haarlem, 196, 313, 340, 425.
 Hackney, 489.
 Hacqueville (Nicole de), 182, 183, 205, 207, 211, 218, 220, 222-224, 227-232, 253, 274, 289, 296, 302, 308, 311, 312, 314, 315, 339, 353, 364, 527, 692.
 Hagen (Saint-Pierre de), 288.
 Hainaut, 534, 573.
 Halberstadt, 214, 495.
 Hales (Alexandre de), 96, 673.
 Hallewin ; — famille de, 598 ; — François de, 512, 540, 605, 620, 621, 693.
 Halsteren, 267.
 Ilames, 489, 494, 611.
 Hangest (Marc de), 648.
 Harcourt ; — Robert de, 697 ; — col-lège de, 31, 42, 517, 659, 696.
 Ilaro (Étienne), 697.
 Ilartstein (Machard de), 636.
 Ilaultbois (Charles du), 7, 228, 296, 362, 527, 532, 536, 537, 668.
 Ilay (William), 268, 269.
 Haye (Antoine de la), 352.
 Haye (La), 196.
 Hazards (Hugues de), 557.
 Heek (Alexandre de), 224, 225, 261-265, 278, 286, 396, 397, 422, 646, 662.
 Ilégésippe, 487, 599, 658.
 Heidelberg, 79, 82, 83, 93, 224, 405, 641-643, 681.
 Heilbronn, 681.
 Helfta, 602.
 Hélie, abbé de Marmontier, 187.
 Héméré (Claude), 171.
 Hemmerlin (Paul), d'Andlau, 125, 130.
 Hemsdonk, 214, 224.
 Hennequin (Simon), 19.
 Henri II, empereur, 602.
 Henry VII, 488, 489 ; — VIII, 385, 389, 393, 519, 522, 576, 668.
 Henry (Jean), 587.
 Hentisbury (William), 138.
 Héraclide d'Éphèse, 421, 436, 472, 487, 495, 504, 638.
 Héraclius, 634.
 Ilérault (Michel), 457.
 Herbert (Geoffroy), 696.
 Ilbert (Louis), 540.
 Ilérivaux, 18.
 Ilermans (Guillaume), 225, 262-265, 270, 277-280, 286, 288, 373, 380, 387, 425.
 Ilermas, 635, 636.
 Ilermétiques (Livres), 156, 284, 476, 699.
 Ilermières, 18.
 Ilermonyme (Georges), 117, 126, 132, 155, 156, 273, 285, 388, 389, 416, 468, 482, 501, 640.
 Ilérode, 302.
 Ilérodote, 282.
 Ilertogenbosch, 261, 262.

- Hésiode, 499, 502.
 Heynin (Jean), de Steyn, 83, 84, 87, 93, 94, 115, 133, 240, 403, 457, 640, 645, 648.
 Hieronymus, 224, 339.
 Hiérothée, 376, 621, 627.
 Higman (Jean), 113, 129, 370.
 Hilaire (saint) de Poitiers, 487, 604 ; — mont Saint-Hilaire, 44.
 Hildegarde (sainte), 597, 600, 601, 623, 635, 637, 699.
 Hildesheim, 214.
 Hippocrate, 390, 514, 650, 670.
 Hlist (Conrad), 383.
 Hodoart (Philippe), 226, 295, 308, 311, 467.
 Hofman (Krafft), d'Utenheim, 422.
 Holkot (Robert), 184, 286, 426, 618.
 Hollande, 93, 113, 158, 218, 223, 272, 277, 288, 372, 373, 382, 401, 403, 425, 446, 452, 569, 572, 574.
 Hollande (Dominicains de), 182, 196-198, 214, 228, 309, 312, 313, 315, 323, 325, 328, 338, 404, 450, 452, 558, 572, 574, 590, 651, 659, 687, 690, 691, 693, 694.
 Hollywood (Jean de), 28, 152, 273, 389, 398, 424, 522.
 Honnèze, 509, 513, 598.
 Hongrie, 124, 375, 509, 672.
 Hoochstraten (Jacques de), 642, 643, 645, 646, 653.
 Hopyl (Wolfgang), 155, 411, 413, 414, 596, 665.
 Horace, 174, 265, 282, 402, 409, 413, 480, 517, 597, 698.
 Hory (Nicolas), 417, 499.
 Hospitaliers, 349.
 Hôtel-Dieu de Paris, 15, 20, 229-232, 235, 295, 296, 314, 346, 440-442, 449, 460.
 Hotman (Lambert), 568, 569.
 Houpeline (Jean), 16.
 Hubert (Jacques), 559.
 Huguetin, 603, 635, 636.
 Hummelberg (Michel), 502, 506, 512, 513, 516, 541, 594, 599, 605, 611-613, 615, 620, 643, 655, 662.
 Hurault (Jacques), 535, 536.
 Huss (Jean), 94, 107, 111.
 Hütten (Ulrich de), 687.
 Hypsilès d'Alexandrie, 665.
 Ignaçe (saint), 369, 375-378, 387, 639, 671.
 Illiers (d') ; — Milon, 160 ; — René, 490.
 Imitation de Jésus-Christ, 71, 82, 90, 102, 113, 119, 158, 204, 213, 216, 218, 219, 254, 370, 403, 472, 596, 660.
 Inghen (Marsile d'), 63, 64, 92, 98, 119, 366, 423, 464.
 Ingolstadt, 240, 393.
 Innocent VIII, 6, 110, 127, 129, 137, 144, 163, 188, 189, 383, 391, 632.
 Inquisiteur de France, 52, 693.
 Inquisition, 52, 91, 110, 128.
 Isabelle de Castille, 260.
 Isidore (Pseudo-), 422.
 Isocrate, 84, 426, 513.
 Issoire, 576.
 Issoudun, 300.
 Italie, 8, 53, 80, 82, 85, 95, 103, 110, 114, 117, 123, 125, 127, 132, 135, 136, 136, 171, 172, 186, 198, 210, 224, 225, 240, 251, 258, 259, 265, 266, 272, 290, 293, 317, 356, 373, 383, 386, 388, 389, 391, 395, 399, 413, 463, 480, 481, 489, 492, 493, 501, 503, 526, 529, 538, 549, 576, 579, 602, 603, 608, 610, 615, 641, 643, 644, 646, 653, 661, 672, 677, 682, 698.
 Ivree, 274.
 Ivry (Jehan d'), 474.
 Jacobazzi (Francesco), 545.
 Jacobins, voir *Dominicains*.
 Jacobins de Paris, 19, 20, 36, 38, 49, 52, 54, 95, 100, 102, 105, 119, 182, 197, 198, 247, 248, 323, 324, 329, 330, 338, 367, 368, 404, 407, 439, 440, 464, 469, 572, 573, 586, 594, 595, 597, 617, 657, 659, 691, 692.
 Jacques (saint), 208, 219, 628, 629.
 Jacques du Haut Pas (Saint-), 17.
 Jacques (rue Saint-), 16, 648 ; — couvent de la, voir *Jacobins de Paris* ; — faubourg, 17.
 Jacques IV, 269.
 Jacquet (Simon), 537, 540, 546, 548.
 Jacquiniot (Robert), 467.
 Jamblique, 282, 374, 390, 504.
 Jansénistes, 627.
 Jean-Baptiste (saint), 170, 243, 302, 637.
 Jean Chrysostome (saint), 167, 184, 256, 375, 493, 514, 614, 615, 625.
 Jean l'Évangéliste (saint) 75, 140, 169, 170, 184, 378, 512, 620, 627, 665.
 Jean de Grève (Saint-), 208, 209, 243, 252.
 Jean le Rond (Saint-), 13.
 Jean XXI, pape, voir *Pierre d'Espagne* ; — XXII, 4, 8, 39.
 Jean VI, Paléologue, empereur, 410, 475.

Jean sans Peur, 77.
 Jeanne de France (*ou de Valois*), 292, 301, 304, 557.
 Jeanne la Folle, 266.
 Jérémie, 165.
 Jéricho, 151.
 Jérôme (saint), 29, 53, 55-57, 94, 105, 116, 157, 164, 169, 215, 226, 250, 255, 256, 258, 264, 269, 369, 376, 380, 386, 396, 400, 401, 408, 426, 430, 467, 478, 479, 487, 507, 509, 512, 516, 611, 615, 623-625, 637, 642, 651, 652, 667, 673, 674, 677, 679, 681, 695, 700.
 Jérusalem, 235, 252, 269, 498, 607, 659.
 Jésuites, 347.
 Joachim (saint), 288, 410.
 Job, 623.
 Jonas (Jodocus), 386, 426.
 Josas (archidiaconé, archidiaere de), 14, 553.
 Josèphe, 486, 487, 599.
 Josse, médecin à Bergen-op-Zoom, 270 ; — novice au couvent de Saint-Gall, 484.
 Josué, 151.
 Jouenneaux (Guy), 125, 131-133, 157, 189, 199, 204, 272, 289, 352, 354, 355, 365, 369, 370, 439, 454, 455, 466, 500, 518, 563, 564, 640, 695, 698, 699.
 Jourdan le Forestier, 274, 424.
 Joyenval, 314.
 Juda (Rabbi), 641.
 Judéo-Christiens, 628.
 Juifs, 110, 151, 170, 230, 252, 318, 433, 461, 515, 609, 635.
 Jules II (Julien de la Rovere), 210, 301, 357, 453, 459, 462, 482, 493, 498, 519, 523, 526, 528-531, 533, 536-540, 543, 545, 549, 551, 552, 555, 556, 566, 576, 595, 608, 615, 632, 666, 692, 701, 702.
 Julien le Pauvre (Saint-), 26, 43, 45, 546.
 Julien, empereur, 679.
 Juliers, 219.
 Junièges, 184, 291.
 Justice (collège de), 697.
 Justin, 282.
 Justineau (Booz), 186.
 Justinien, 169, 236, 511.
 Juvénal, 265, 282, 413, 466, 481, 598.
 Juvencus, 278, 474, 481.
 Kabbale, 641-643.
 Kalkar, 196 ; — Henri de, 69.
 Kayser ; — Pierre, 99, 100, 126 ; — Jean, de Juliers, 155.

Kaysersberg, 422 ; — voir Geiler de.
 Kees (Thomas), 593, 596, 597, 656.
 Kempen, 219 ; — Thomas de, 71, 82, 113, 158, 175, 213, 215-217, 219, 224, 225, 254, 256, 264, 267, 286, 403, 600, 621, 672, 694.
 Kerver (Thielmann), 260, 368, 471, 596, 657.
 Kessler (Nicolas), 55, 102, 407.
 Keysere (Pierre de), 200, 598.
 Kierher (Jean), 547, 612, 613, 617.
 Koberger (Autoine), 104, 383, 405, 406, 657, 661.
 Koellhoff (Jean), 102.
 Koellin (Conrad), 643.
 Koetken (Reynier), 217-220, 223, 224, 226-228, 233, 264, 267, 296, 312, 364, 365, 439, 445, 449, 560, 694.
 Kosbein (Henri), 55, 99, 248, 276, 281.
 Krantz (Martin), 84, 87, 99, 102.
 Kreuznach, 260, 418.
 Kymolaen (Jacques), 288, 409, 410.
 Labin (Jean), 616, 664.
 Lactance, 116, 423, 474, 514.
 Ladislas, 124.
 Laerce (Diogène), 282, 375.
 Lagny, 17, 18, 20, 566, 591.
 Lagrenus, 416, 482, 686.
 Laillier (Jean), 48, 108, 109, 111, 128, 131, 212.
 Lailly (de), 350.
 Laisné (Jean), 230.
 Lallier (Andrée de), 457.
 Lambert (Jean), earne, 355.
 Lambert (Jean), imprimeur, 113, 165, 248, 404, 464, 591, 593.
 La Motta (Frioul), 509.
 Lampier (Jean), 313.
 Landino (Cristoforo), 139, 141, 518, 605.
 Lanfranc, 53.
 Lang (Jean), 701.
 Lang de Wellenburg (Mathieu), 530, 533.
 Lang (Rodolphe), 224, 225.
 Lange (Jean), 21, 51, 445, 470, 687.
 Langlois (Jean), 110, 111, 176.
 Langlois (Jean), dominicain, 469.
 Langlois (Marguerite), 353.
 Langres, 78, 253, 291, 367, 558, 618.
 Lantier, 436, 444, 461.
 Laodicée, Laodicéens, 421, 472, 623, 681.
 Laon, 56, 606 ; — collège de, 31, 126.

- Laporte (Pierre), 476, 485.
 La Rivière (Jeanne), 314, 315.
 Lascaris (Jean), 413, 416, 501, 509, 510, 614.
 Lasserre (Louis), 467, 619.
 Lates (Bonet de), 392, 398, 499, 635.
 Latran, 336, 499, 536, 545, 549, 553, 555, 556, 563, 580, 616, 655, 659, 691, 702.
 Lansanne, 95.
 Lausus, 421.
 Lautrec, 539.
 Laux (David), 274, 275, 409.
 Laval, 163, 165.
 Lavinheta (Bernardo), 671, 672, 686.
 Lav (Gaspard), 457, 466, 592, 656.
 Lazare (Saint), 588.
 Lazarelli (Lodovico), 476.
 Le Clerc (Nicolas), 537, 540, 594.
 Le Coq (Hugues), 457; — Jean, 443, 445, 470.
 Le Dru (Pierre), 250, 258, 367.
 Le Duc (Guillaume), 691.
 Le Fevre (Hénon), 592, 655, 656.
 Lefèvre (Denys), 517, 597, 696.
 Lefèvre d'Élapes (Jacques), 19, 99, 104, 115, 117, 120, 130, 131-135, 137, 138, 141-151, 153-156, 204, 247, 248, 255, 257-259, 269, 273, 275, 281-285, 299, 368, 370, 374, 376-382, 384-387, 390, 391, 393, 398, 401, 405, 406, 409-411, 413-415, 417-419, 421-424, 436, 454, 464, 466, 468, 472-477, 480-484, 484-488, 494-502, 504-512, 514-522, 560, 563, 564, 566, 594-605, 610, 615-616, 628-632, 634-638, 640, 642-644, 646, 647, 650, 652-655, 657, 658, 660, 662-673, 677, 679-681, 683-688, 690, 694-696, 698-703.
 Lefèvre (Jean), bachelier, 80.
 Lefèvre (Jean), proviseur de l'Hôtel-Dieu, 229, 230.
 Lefranc (Jean), 595, 640.
 Legrand (Jacques), 99, 185.
 Leipzig, 17, 602, 646, 661.
 Lelièvre, 575.
 Le Maçon (Jacques), 309, 339.
 Lemaire de Belges (Jean), 534, 549.
 Lemaistre (Martin), 32, 96, 99, 166, 248, 366, 367, 465, 468, 593.
 Lemaistre (Nicole), 13, 201, 202, 300, 305, 307, 361, 444, 582.
 Le Maye (Simon), 186, 187.
 Le Menand (Guillaume), 253.
 Lemoine (collège du cardinal), 31, 42, 130, 132, 145, 157, 247, 272, 289, 370, 373, 384, 409, 422, 424, 436, 472, 474, 476, 480, 484, 494, 496, 508, 510, 655, 668.
 Lenfant (Jean), 11, 231, 335.
 Le Noir (Michel), 250, 369, 370, 383, 581.
 Leuoncourt (Robert de), 660.
 Léon le Grand, 604.
 Léon X (Jean de Médicis), 522, 555, 569, 567, 568, 574, 576, 579, 580-582, 585, 588, 590, 645, 653, 659, 667, 673, 674.
 Léon (Espagne), 495; — Saint-Pol de, 307.
 Leoniceno (Angelo), 509.
 Le Painctre, 454.
 Lépante, 317.
 Le Prenx (Poncel), 464, 593, 657.
 Le Reclus (Godefroy), 351, 355.
 Lérins, 616.
 Le Rouge (Pierre), 101.
 Le Roy (Jean), 339, 340.
 Le Secourable (Pierre), 42, 115, 349, 369, 469.
 Lespinasse (Robert de), 19.
 Lespinay (Jean de); voir Espinay (Jean d').
 Le Sueur (Eustache), 18.
 Lelo (Pomponio), 144, 383, 392, 423, 646.
 Le Veneur (Jean), 540.
 Le Ver (Jean), 251.
 Level (Pierre), 370.
 Leyde, 224, 260, 339.
 Lheureux (Félix, Claude), 367, 468.
 Lhuillier (Jean), évêque de Meaux, 34, 110, 160, 176; — Jean, neveu du précédent, doyen du chapitre de Notre-Dame, 11, 207, 230, 231, 349.
 Libanius, 428, 514.
 Libre Esprit (Frères du), 75, 107, 110.
 Liège, 666.
 Lieux Saints, 24.
 Lignières (Catherine de), 195, 211, 314.
 Ligue du Bien Public, 44.
 Ligue (Sainte-), 539, 555.
 Lille, 196, 197.
 Lille (Georges de), 275.
 Limoges, 540.
 Limos (Audrea), 212, 424.
 Limoux, 470.
 Liu, 421, 624.
 Linacre (Thomas), 388, 389, 397, 480.
 Lisbonne, 293.
 Lisieux, 63, 540; — collège de, 31, 42, 465, 466, 467.
 Livry en Launois, 18, 20, 75, 220, 228, 255, 289, 296, 302, 312, 330, 339, 341, 352, 357, 361, 364, 439, 455, 446, 449, 452, 483, 484, 527, 559, 560, 568, 588, 589, 597, 603, 621, 663, 664, 691, 694, 695.

- Lô (Saint), 115.
 Lobin (Jacques), 274.
 Locher (Jacques), 240.
 Loches, 539.
 Lockert (George), 655.
 Lodève, 453, 454, 497, 512, 538, 540, 563, 565, 566, 581, 585, 587, 599, 606, 610, 622, 646, 653, 665, 681.
 Lombard (Pierre), 27, 29, 30, 33, 34, 37, 41, 47, 49, 53, 59, 67, 73, 87, 95, 105, 111, 250, 251, 268, 345, 367, 368, 384, 469, 470, 498, 594, 595, 656, 658, 659, 697.
 Lombardie, 136, 389, 392, 437, 493, 533, 544, 558.
 Lombards (collège des), 409, 612, 615, 683.
 Lombeze, 7, 9, 19.
 Lomme (Jean), 331.
 Londres, 122, 266, 386, 388, 389, 480, 488-491, 608, 611, 614, 615, 639, 644.
 Longchamp (Cordelières de), 18.
 Longueil (Antoine de), 307.
 Longwy (Claude de), 540.
 Lopsen, 121, 380.
 Lorey (Mathieu), 405, 467, 468.
 Loriti (Henri), de Glaris, 645, 646, 648.
 Lorraine, 32, 609.
 Louis (saint), 32, 53, 201, 336, 357, 500.
 Louis XI, 4, 5, 8, 10, 12, 19, 32, 40, 41, 80, 87, 88, 92, 96, 116, 118, 166, 171, 172, 183, 185, 188, 229, 259, 272, 292, 352, 650; — XII, 32, 259, 291, 293, 294, 300-302, 304, 307, 313, 315-317, 322, 323, 325, 336-338, 348, 362, 363, 381, 382, 391, 441, 442, 456, 460, 462, 498, 502, 518, 525, 527-531, 534-539, 543, 549, 551-557, 559, 563, 565, 566, 574-576, 580, 595, 646, 650, 654, 664, 692, 702.
 Lourcine (Dominicaines de), 18.
 Louvain, 90, 91, 175, 286, 309, 310, 329, 339, 399, 425, 428, 459, 477, 478, 488, 490, 501, 523, 642, 646, 651, 653, 677, 678, 683.
 Louviers; Charles de, 582; — Jean de, 42.
 Louvre, 579.
 Loyola (Ignace de), 220, 703.
 Lübeck, 287.
 Lucain, 116, 517, 698.
 Lucien, 117, 423, 488-490, 492-494, 511, 514, 517, 607, 615, 646, 661.
 Luçon, 9, 238, 305, 306, 540, 545.
 Lucques, 557.
 Ludolphe le Chartreux, 119, 164, 252, 253, 288, 368, 408, 410, 657.
 Ludovic le More, 293, 392.
 Luitpraud, 653.
 Lulle (Raymond), 134, 137, 378-380, 399, 391, 418, 472, 473, 476, 483, 485, 493, 515, 521, 610, 620, 626, 638, 644, 662, 664, 671, 672, 685, 686, 695, 699, 701, 702.
 Lullier (Nicolas), 455.
 Luthier (Martin), 120, 225, 376, 387, 623, 627, 628, 646, 660, 689, 701-703.
 Luzzé (Sainte-Marie de), 315.
 Luxembourg: — Antoine de, 496; — Philippe de, 189, 300, 347, 356, 534, 540, 564, 582.
 Luzarches, 18.
 Lycée, 81, 85, 99, 154, 282, 669.
 Lyévin (Valentin), 573.
 Lyon, 1, 9, 16, 58, 77, 97, 98, 101, 103, 104, 117, 125, 163, 185, 206, 233, 249, 277, 286, 300, 319, 320, 323, 326, 338, 340, 374, 382, 383, 461, 463, 464, 469, 471, 472, 474, 499, 500, 514, 523, 524, 527, 528, 530, 531, 533-535, 537, 538, 540, 544, 545, 552-555, 564, 596, 609, 616, 644, 657, 659, 672, 694.
 Lyra (Louis de), 452, 586, 587.
 Lyra (Nicolas de), 56, 103, 104, 185, 215, 249, 368, 407, 428, 478, 695.
 Macédoine, Macédoniens, 104, 639.
 Machiavel, 525, 526, 539, 541.
 Macho (Julien), 58, 104.
 Mâcon, 540.
 Macrin (Salmon), 130.
 Macrobe, 394, 396, 661.
 Madeleines (les trois), 695.
 Maffei (Raffaello), 506.
 Magdebourg, 196.
 Magloire (saint), 17, 20, 588, 691.
 Magny (Jean), 325, 328, 330.
 Maguelonne, 540, 545.
 Mahomet, 136, 519, 634.
 Maidstone (Richard), 17.
 Maillard (Olivier), 6, 7, 15, 95, 163, 164, 166, 168, 176, 187, 188, 194-196, 199, 208-212, 243-246, 252, 253, 297, 314, 316, 325, 331-333, 363, 427, 557, 559, 590, 627, 689, 690, 695, 703.
 Maillezais, 118, 291, 530.
 Maillier (Nicolas), 659.
 Maine, 125.
 Mair (Jean, dit Major), 166, 268, 269, 308, 311, 366, 404, 406, 457, 458, 463, 464, 467, 470, 505, 522, 549, 591, 593, 595, 614, 646-648, 655, 656, 658, 659, 687, 697, 698.
 Maisières (Gilles de), 518, 597, 660, 661.
 Malines, 174, 294, 301, 309, 316, 325, 329, 339, 340, 359, 399, 459, 465, 493.

- Malleset (Hugues de), 178, 179, 492, 498, 499.
- Malnoue, 17, 185, 450, 586.
- Malo (Saint-), 95, 237, 239, 242, 518, 544.
- Maucini (Domenico), 118.
- Maude (Hendrik), 70, 71.
- Maudreston (William), 457, 465.
- Manfredonia (Francesco de), 390.
- Manilius, 151.
- Mans (Le), 250, 356, 536, 558, 564, 582 ; — Saint-Vincent du, 189, 454, 456, 635.
- Mansion (Colard), 375.
- Maustener (Jean), 240.
- Mansuetis (Léonard de), 37, 50.
- Mantoue, 81, 122, 125, 194, 250, 350, 351, 531, 533, 646 ; — Battista de, *voir* Spagnuoli ; — Pierre de, 78.
- Manuce (Alde), 138, 374, 383, 388, 390, 413, 470, 475, 502, 503, 509, 522, 611, 613, 619, 641.
- Marburg, 646.
- Marc (saint), 219.
- Marc-Aurèle, 257, 258.
- Marcel (faubourg Saint-), 18.
- Marchand (Bérenger), 92, 251, 322.
- Marchand (Guy), 101, 155, 241, 248, 367, 369, 370, 374, 384.
- Marchand (Jean), 51.
- Marche (collège de la), 31, 611.
- Marchesini (Giovanni), 55, 57.
- Marck (Érard de la), 666.
- Marcoussis (Célestins de), 18, 517, 640, 696.
- Mare (Guillaume de la), 277.
- Marie des Anges (Sainte-), 333.
- Marie (Paul de Sainte-), 56.
- Marignan, 580, 664, 687.
- Marly, 284.
- Marmontier, abbaye, 2, 38, 178, 189, 198, 199, 207, 315, 352, 593, 644 ; — collège de, 178, 181, 185, 192, 455.
- Marne, 18.
- Marnef (Godefroy et Eugeibert de), 102, 112, 240, 247, 287, 369, 382, 410, 507.
- Marseille, 538, 555.
- Marsili (Luigi), 80.
- Marsuppiini (Carlo), 141.
- Martens (Thierry), 429, 434, 651, 682, 683.
- Martial, 466.
- Martial (saint), 639.
- Martignac (Jean de), 92.
- Martigny (Jean de), 48.
- Martin (Gilles), 457.
- Martin (de Zwolle), 312.
- Martin (saint), 617.
- Martin des Champs (Saint-), 9, 17, 19, 20, 185, 233, 320, 321, 323, 325, 328, 329, 346, 407, 453, 455, 456, 468, 495, 558, 566, 588, 595, 617, 691, 695, 696.
- Martin de Tours (Saint-), 2, 182.
- Massieu (Christian), 309, 458.
- Massy (Jean de), 540.
- Matelda, 602.
- Mathé (Pierre), 356.
- Mathéron (Jean), 7.
- Mathieu (saint), 355.
- Mathurins, 18, 26, 41, 43, 88, 115, 117, 160, 242, 251, 269, 318, 335, 359, 403, 547, 551, 552, 554, 570, 582, 654.
- Maubert (place), 18.
- Maubuisson, 18.
- Maures, 260, 520.
- Mauterne (Michel), 551-553, 648.
- Maximilien, 337, 338, 519, 530, 534, 536, 552, 555, 642, 646, 683.
- Mayence, 95, 102-104, 252, 253, 260, 418, 506, 601, 602, 636, 642, 643, 645, 652, 653, 667.
- Mayeuc (Yves de), 604.
- Mayhringen, 680.
- Mayorque, 134, 686.
- Mazurier (Martial), 570, 594, 649, 702.
- Mazzinghi (Domenico), 243, 292.
- Meaux, 10, 17, 34, 38, 110, 160, 176, 186, 470, 586, 588, 589, 594, 610, 646, 703.
- Mechtilde de Hackeboru (sainte), 597, 602, 623, 635-637, 699.
- Mecque (La), 136.
- Médecis ; famille de, 139 ; — Cosme, 81, 129, 140, 476 ; — Jean, *voir* Léon X ; — Jules, 579 ; — Julien, 141 ; — Laurent, 140-143, 150, 383, 413.
- Mégare, 561.
- Mélauchthon (Philippe), 93, 262, 683, 763.
- Melun, 228, 316, 321, 330, 339, 351, 352, 446, 452, 560 ; — François de, 606, 661 ; — Prégente de, 450, 451, 559, 572, 573.
- Memmingen, 620.
- Memphis, 156.
- Mendians (moines), 2, 18, 20, 21, 35, 36, 38, 41, 50, 51, 108, 163, 164, 194, 198, 246, 329, 346, 358, 443-445, 459, 532, 596, 608, 637, 692, 694.
- Menoux (Saint-), 455.
- Mercur Trismégiste, *voir* Hermétiques (Livres).
- Mériel (Pierre), 662.
- Merlin (Jacques), 123, 124, 470, 518, 569, 589, 594, 596, 618, 619, 696.

- Merry (Saint-), église de Paris, 13, 572, 573.
- Merula (Paul), 260.
- Mesnager (Jacques), 567, 586.
- Mesnil-Aubry (le), 42.
- Metz, 88, 95, 450, 590, 602, 603, 635.
- Meuse, 214, 224.
- Meygret (Aimé), 469, 656, 659, 694.
- Meysenheim (Gaspar de), 288.
- Mézières (Philippe de), 582.
- Michel (collège Saint-), voir Sénac : - ordre de saint, 697.
- Michel (Jean), 23.
- Michelet, 121.
- Michon, avocat, 11, 299, 301.
- Michon (Jean), chanoine de la Sainte-Chapelle, 664.
- Micy-sur-Loire, 688.
- Mignon (collège de), 517, 597, 696.
- Milan, Milanais, 81-83, 118, 128, 141, 281, 292, 317, 337, 338, 348, 350, 352, 382, 389, 392, 413, 451, 462, 469, 493, 498, 531, 533, 534, 536, 539, 542, 543-545, 548, 549, 551-553, 555, 580, 604, 612, 614, 616, 644, 646, 662, 664, 670.
- Milet (Sidore de), 665.
- Milly (Adrien de), 572-574.
- Minimes, 171, 173, 187, 194, 195, 198, 211, 212, 691, 693.
- Mirandole (La), 531 ; — Pic de, 99, 126-129, 132, 136, 138, 141-143, 145, 149, 153, 154, 156, 158, 159, 255, 257, 269, 273, 277, 278, 283, 371, 383, 386, 388-392, 396, 416, 421, 464, 468, 477, 485, 518, 619, 621, 644, 668, 669, 698, 699 ; — Gianfrancesco de, 371.
- Mittelhus (Georges), 101, 102, 112, 171, 254.
- Mixon (Jean de), 296.
- Molinier (Jean), 414, 416, 418.
- Mombaer (Jean), 219-221, 223, 224, 226, 228, 233, 254-257, 261, 264, 279, 280, 288, 289, 293, 296, 302, 303, 312, 330, 341, 346, 349, 372, 377, 387, 388, 432, 445, 449, 483, 597, 603, 672, 691, 692, 694, 700, 703.
- Mondière (Melchior), 552.
- Mondot de la Martoine, 578.
- Montaigu (collège de), 16, 41, 43, 172, 175-177, 196, 199, 212, 220, 235, 238, 267-269, 271, 272, 277, 298, 303, 306, 307, 309-312, 330, 339, 343, 347, 359, 366, 404, 428, 456, 458, 459, 463-467, 504, 505, 561, 592, 593, 614, 655-658, 690, 694, 696, 697, 703.
- Montauban, 9, 238.
- Mont Cassin, 188, 653.
- Monte di Croce (Riccoldo de), 519.
- Montenat (Benoit), 270.
- Montereau, 205.
- Montfaucon (Aymery de), 95.
- Montferrand, 576.
- Montgerou, 18.
- Montigny (Jean de), 187.
- Montils-lès-Tours, 172, 348, 441.
- Montivilliers, 451.
- Monthéry, 17.
- Montmartre (abbaye de), 17, 185, 353, 355, 439, 587, 589.
- Montmirail, avocat, 294.
- Moutmirail (Guy de), 588.
- Montmorency (duc de), 571.
- Montpellier, 374, 391, 539, 551.
- Montpensier (Gilbert de), 128.
- Montreuil au Val de Gallie, 457.
- Montreuil (Saint-Vaast de), 433.
- Montreuil (Jean de), 82.
- Montrose, 269.
- Montsoul, 17.
- Morat, 118.
- Moravie (Nicolas de), 484, 662.
- Morcelle (Jean), 249, 251.
- More (Thomas), 388, 389, 393, 480, 488, 491-493, 523, 606, 607, 666, 682, 684.
- Morelet du Museau (Jean), 502.
- Morhier (Jean de), 195.
- Morimond, 189.
- Morin (Jourdan), 82.
- Morisson (Yves), 454, 565, 566, 587.
- Moscovie, 554.
- Moselle, 602.
- Moulin (du) : Antoine, 314 ; — Marie, 587 ; — Martine, 314, 415.
- Moulins, 237.
- Moulins (Guiers des), 58, 104.
- Mountjoy (William Blount, lord), 381, 385, 386, 393, 395, 397, 399, 428, 480, 489, 522, 523.
- Moxham (Andrew de), 536.
- Müling (Jean-Adolphe), 605.
- Müller de Königsberg (Jean, dit Regionontanus), 152, 273.
- Munnikhuyzen, 69.
- Münster (Westphalie), 225, 646.
- Musulmans, 335, 379.
- Muth (Conrad), 645, 646.
- Naaldwyk, 651.
- Naldi (Naldo), 139.
- Nalli (Agostino), 540, 545.
- Nancy, 670.
- Nanni (Giovanni), 618.

Nantes, 9, 163-165, 196, 238, 325, 350, 522.

Naples, 1, 82, 152, 272, 319, 337, 338, 409, 451, 475, 476, 522, 530, 556, 590, 596, 640, 644, 657, 668, 689, 698.

Narbonne, 134, 514, 530, 544, 653, 665; — Collège de, 31, 518, 597.

Nasi (Alessandro), 462, 524.

Nassau; 601; — Engelbert de, 309, 339, 340.

Nation d'Allemagne, 25-27, 32, 34, 37, 39, 43, 44, 46, 118, 234, 268, 299, 306, 612; — de France, 25-27, 32, 34, 37, 39, 43-46, 92, 234, 299, 306; — de Normandie, 25-27, 32, 34, 37, 39, 43, 44, 46, 234, 299, 306; — de Picardie, 25-27, 32, 34, 37, 39, 41, 43, 44, 46, 130, 132, 176, 234, 299, 306.

Navarin, 317.

Navarre; — Jeanne de, 31; — Marguerite de, 587, 654, 670.

Navarre (collège de), 31, 32, 35, 49, 63, 72, 74, 77, 92, 94, 96, 98, 102, 105, 115, 128, 130, 145, 157, 165, 168, 173, 234, 236, 238, 249, 250, 299, 301, 366, 367, 404, 406, 464, 467, 470, 500, 518, 527, 546, 593, 594, 597, 618, 619, 657, 659, 668, 683, 703.

Negri (Francesco), 373, 402, 476.

Nemours, 213.

Nepveu; — Bonaventure, 570, 590; — Jean, 15, 237.

Nero (Piero del), 541.

Nestorius, Nestoriens, 507, 604.

Nettesheim (Corneille Agrippa de), 644.

Neufchâtel, 557.

Nevers, 160, 193; — Engelbert, comte de, 332, 333.

Niccoli (Nicolò), 618.

Niccolini (Matteo); 525.

Nicée, 81, 86.

Nicolas V, 52.

Nicolas des Champs (Saint-), 16, 222, 455, 458.

Nicolay (Jean), 580, 581.

Nicole (Gilbert), 557, 570.

Nieuport, 157.

Nigeon, 195, 196, 211, 459, 691.

Nogarolo (Girolamo), 534.

Nogent-le-Rotrou, 322.

Nolano (Ambrogio), 509.

Nole (Paulin de), 177, 278, 660.

Normandie, 460, 559.

Northoff (Christian et Henri), 287.

Nossay (Nicolas de), 540.

Notin (Jean), 696.

Notre-Dame de Paris, 10, 12, 15, 110, 145, 150, 171, 196, 207, 230, 231, 279, 442, 460, 483, 500, 552, 553, 569, 640, 696; — cloître Notre-Dame, 195, 330, 341; — pont Notre-Dame, 413, 474.

Notre-Dame des Champs, 189.

Novare, 392, 555, 665.

Noyon, 605, 620, 621, 635.

Nozier (Philippe), 635.

Numénius, 376.

Nuremberg, 17, 101-104, 112, 240, 383, 405, 646, 662.

Nyder (Jean), 111, 112, 253, 695.

Obrecht (Jacques), 219.

Occam (Guillaume d'), 29, 56, 61-63, 65-67, 70, 73, 74, 79, 83, 92, 94, 96, 98, 101, 105, 113, 114, 135, 140, 158, 248, 286, 366, 368, 387, 404, 405, 424, 465, 468, 593, 607, 618, 676.

Odassi (Lodovico), 374.

Oëcolampade (Jean Huszgen, *dit*), 681, 703.

Olfredo (Apollinaire), 78.

Ogilvy (Walter), 269.

Oldenzael (Jacques), 220, 312.

Olivier (Jacques), 305, 322, 361, 363, 443, 580, 671.

Olivier (Jean), 540, 620, 664.

Omer (Saint), 426, 700; — Saint Ber-
tin de, 399, 401, 425, 437, 640.

Onésandre, 475.

Oran, 260.

Orbeaux (Nicolas des), 78, 101, 367, 368, 468, 594, 595, 659.

Oresme (Nicolas), 322, 63, 68, 99.

Origène, 124, 128, 256, 278, 386, 426, 427, 429, 431, 487, 614, 615, 618, 619, 623, 637, 638, 665, 678.

Orland (dauphin), 150.

Orléans, 1, 4, 40, 150, 189, 228, 284, 285, 300, 318, 397, 398, 414, 490, 493, 501, 526, 595, 598, 605, 620, 640, 647, 661, 688; — couvent de la Madeleine, 185, 186, 314.

Orléans; — Anne d', 186; — Jean d', 502; — Louis, duc d', voir Louis XII.

Orme (Nicaise de l'), 50, 221, 224, 227, 449, 560, 561, 567, 589.

Ortiz, 457, 464.

Ottavio (Francesco), *dit* Cleofilo, 372.

Ottenstein (Adélaïde d'), 600, 601, 636.

Ottobeuren, 682.

Oudendijk (Cornelius), 40, 96.

Ovide, 130, 131, 147, 164, 174, 272, 273, 278, 282, 413, 422, 466, 517, 597, 599.

Oxford, 28, 54, 122, 386-388, 394, 396,

400, 408, 431, 434, 477, 480, 503, 504, 507, 700.

Padone, 81, 121, 126, 127, 137, 138, 286, 374, 388, 390, 391, 451, 455, 510, 522, 543, 506, 605, 614, 623, 655, 664; — Sainte Justine de, 186, 188, 390, 483.

Padoue (Marsite de), 647.

Paffraet (Richard), 261, 662.

Paganini (Paganino), 104.

Palestine, 641.

Palladius, 421.

Palud (Pierre de la), 659.

Pampelumc, 88.

Pandolfini (Francesco), 462, 536, 538, 542, 543.

Panesthuer (Jean), 42.

Panormita (Antonio), 618.

Panter (Patrick), 269.

Papias, 57.

Paray-le-Monial, 303.

Pardo (Geronimo), 366, 367, 463, 464, 505.

Parent (Marie), 456.

Paris, 2, 5, 6, 9, 10, 13, 15-19, 23, 24, 26, 28, 35-39, 41, 42, 49, 58, 72, 74, 75, 79, 82-84, 88, 90, 91, 93, 95, 98, 101-103, 110-113, 115-118, 121, 129, 132, 133, 135, 137, 158, 160, 161, 164, 167, 168, 175, 177, 179, 182, 183, 185, 189, 191, 194, 195, 200, 207, 212, 217, 220, 224, 226, 227, 231, 235, 236, 238, 244, 247, 256, 259, 261, 265, 267, 272, 274, 276, 284, 286, 287, 298, 300, 306, 307, 313, 314, 316, 318, 319, 324, 326, 329, 331, 338, 351, 357, 369, 372-374, 379, 381, 382, 385, 393, 396, 405, 413, 414, 419, 422, 423, 425, 434, 440, 441, 451, 452, 455-457, 467, 469, 471, 472, 476, 477, 480, 488, 489, 496, 497, 500, 501, 503, 509, 520, 533, 536, 538, 540, 541, 549, 551, 553, 556-560, 562, 564, 566, 581, 588, 589, 590, 595, 598, 602, 604, 606, 608, 610, 612, 615, 620, 624, 640, 644-647, 651, 653, 659, 661, 662, 666, 671, 673, 684, 686, 688, 689, 693, 696-698, 701, 702.

Paris (Église de). *voir* Église de Paris.

Paris (Guillaume de), 169, 249, 254, 256, 471, 500.

Paris (Parlement de), 6, 7, 9, 10-13, 19, 40, 41, 45, 47, 52, 92, 109, 150, 152, 182, 186, 200-203, 211, 221-223, 231-233, 238, 240, 251, 291, 294, 299, 302, 304, 306, 313-315, 322, 323, 326-328, 330-332, 338, 347, 348, 351-355, 358, 360, 361, 363, 438, 440-444, 450-453, 456, 460, 485, 511, 524, 527, 531, 556-559, 567, 570, 572-583, 586, 587, 590, 619, 671, 684, 702.

Paris (Université de); *voir* Université de Paris.

Parlements, Parlementaires, 187, 326, 581.

Parme, 612.

Parménide, 411, 415.

Passy, 195.

Paul (saint), 70, 107, 109, 131, 153, 166, 169, 170, 250, 298, 369, 375-377, 386, 392, 394, 396, 397, 406, 408, 410, 421, 427, 432-434, 472, 477, 488, 489, 497, 507, 515, 516, 548, 550, 563, 600, 604, 607, 608, 610, 617, 621-624, 626-629, 631, 633, 634, 640, 651, 654, 667, 675, 680, 681, 700-703.

Paul II, 144; — III, 647.

Pausanias, 141.

Pavie, 81, 82, 205, 224, 281, 451, 493, 545, 643, 644.

Pavie (Jérôme de), 130, 136, 149, 620, 621, 659, 670.

Pays-Bas, 17, 68, 72-74, 112-114, 174, 214, 220, 221, 223, 264-266, 308, 339, 393, 410, 418, 429, 531, 611, 651, 653, 682, 688, 697.

Pélagiens, 604, 616.

Pelé (Gilles), 539.

Pélessier (Guillaume), 540.

Pelletier (Jean), 412, 416, 495, 615, 621.

Pellicanus (Conrad), 505.

Pellicu (Pierre), 575.

Pennet (Antoine), 228, 313, 324.

Pentémont, 18.

Pépin (Guillaume), 559, 595.

Péraud (Raymond), 124, 210, 347.

Pères de l'Église, 56, 68, 106, 107, 120, 174, 177, 184, 236, 250, 254, 257, 370, 376, 386, 400, 408, 430, 431, 481, 487, 507, 509, 597, 600, 603, 616, 617, 625, 661, 670, 678.

Perez (Jacques), 104, 368, 471, 519, 593, 657.

Pergolese (Paolo), 78, 366.

Périgueux, 5.

Péronne, 616.

Perotto (Nicolò), 85, 120, 125, 130, 273, 409, 423, 466, 481, 699.

Péronse, 127, 384.

Perse (Flaccus), 423, 481.

Persona (Cristoforo), 619.

Peters (Gerlach), 70.

Petit (Étienne), 697, 699.

Petit (Guillaume), 338, 440, 451, 469, 470, 519, 564, 565, 574, 593, 696, 598, 604, 616-619, 638, 646, 649, 653, 654, 659, 660, 687, 688, 693, 694, 696.

Petit (Jean), cordelier, 77.

Petit (Jean), imprimeur, 102, 273, 362, 367, 369, 370, 382, 407, 408, 418, 464, 468, 470-472, 474, 481, 518, 552, 555, 557, 558, 563, 581, 587, 591, 593, 596, 597, 600, 604, 621, 656-661.

- Petit (Thibaut), 275, 384, 402, 664.
 Pétrarque, 80, 83, 86, 137, 409, 657, 658, 673.
 Petri (Jean), 257, 405.
 Peurbach (Georges), 152, 273, 390.
 Pfefferkorn (Jean), 641, 643, 646.
 Pforzheim, 501.
 Pharès (Simon de), 150, 152, 153, 273, 277.
 Phèdre, 141.
 Philadelphie, 377.
 Philippe-Auguste, 38, 372, 617.
 Philippe le Bel, 31, 379, 671.
 Philippe le Beau, 260, 261, 266, 309, 399, 406, 428, 460.
 Philippe; — Gaspard, 581; — Jean, 240, 273, 368, 395, 403, 479; — Nicolas, 103.
 Philippines, 378.
 Phocylide, 502.
 Picardie, 130, 564, 611, 613.
 Piccolomini (Enea Silvio), voir Pie II.
 Piceuo de Montearduo (Bartolomeo), 519.
 Pie II, 41, 255, 410; — III, 356.
 Piémont, 136, 274, 544.
 Piennes (seigneur de), 348, 349.
 Pierre (Saint), 108, 109, 421, 507, 550, 616, 624, 627, 666.
 Pierre (Jean), 338.
 Pierrefitte, 42.
 Pigouchet (Philippe), 102, 113, 125, 361, 370, 408, 471, 596.
 Pindare, 117.
 Pinelle (Louis), 32, 234, 235, 238, 239, 348-350, 353, 366, 410, 439, 440, 448, 453, 470, 527, 531, 599, 604, 610, 646, 653, 660.
 Pinsson (François), 200.
 Pinturicchio, 144.
 Pirekheimer (Willibald), 260.
 Pise, 57, 73, 74, 139, 211, 375, 379, 382, 493, 530-533, 536-545, 551-553, 555-558, 561, 564, 576, 582, 594, 595, 612, 644, 653.
 Pivard (Étienne), 249.
 Plaisance, 102, 258, 274, 351, 355, 533, 614, 659.
 Platon, 80, 84-86, 89, 116, 117, 126, 138-142, 146-148, 152, 154, 155, 159, 257, 271, 274, 276, 278, 282, 283, 374, 376, 384, 386, 389, 390, 396, 397, 430, 473, 475, 477, 484, 488, 514, 614, 619, 620, 669, 675, 699.
 Plaute, 396, 423, 426, 651.
 Plessis (collège du), 31, 505, 518, 604, 619, 668.
 Plessis-lès-Tours, 459, 530.
 Plessis du Parc, 172, 173, 187.
 Pléthon (Gémiste), 81, 85.
 Pline l'Ancien, 144, 282, 396, 486, 618, 661; — le Jeune, 423, 474, 475.
 Plotin, 140, 276, 376, 386, 614, 615.
 Plutarque, 117, 184, 282, 413, 482, 485, 513, 661.
 Pluyette (Jean), 42.
 Poissy, 450, 451, 558, 572-575, 590.
 Poitiers, 78, 99, 123, 163, 291, 319, 540, 549, 604, 640.
 Polilien (Auge), 99, 127, 139, 141, 149, 257, 383, 386, 389, 391, 396, 417, 423, 481, 598, 621, 698.
 Pologne, 664.
 Polybe, 597.
 Polycarpe (saint), 375, 377, 378, 387, 639.
 Pomar (Léonard), 664.
 Pomponazzi (Pietro), 138.
 Poncher; — lamille, 184; — Étienne, 14, 15, 207, 221, 250, 315, 323, 348, 349, 352, 353, 439-442, 448-450, 534, 551, 554, 561, 562, 567-570, 577, 580, 586, 588, 610, 646, 647, 653, 654, 666, 670, 684, 687-689; — Marie, 187.
 Pontalié (Jacques de Theulley de), 540.
 Pontano (Gioviano), 640.
 Pontoise, 557.
 Pontremoli, 205, 539.
 Porcien (comte de), 237.
 Porphyre, 61, 96, 97, 131, 282, 390, 417, 473, 504.
 Porrée (Gilbert de la), 97, 417.
 Porte, — Étienne de la, 569; — Jean de la, 660.
 Portinari (Antonio), 540.
 Port-Royal, 18.
 Pot (Louis), 286.
 Pouarl, 558.
 Poulain, 13, 237, 242, 251.
 Poupet (Jean de), 540.
 Pragmatique Sanction, 28, 40, 44, 45, 51, 163, 181, 182, 200-203, 206, 238, 304, 322, 348, 360, 362, 364, 437, 462, 524, 526, 529, 553, 574, 577-582, 584, 585.
 Prague, 68, 112.
 Pratsens (Wolfgang), 417, 418, 482, 506, 516, 519, 636.
 Pré (Galliot du), 582.
 Pré-aux-Clercs, 45.
 Préavin, 114.
 Prémontré (ordre de), 314, 478, 540.
 Presles (Raoul de), 582.
 Presles (collège de), 31, 42.
 Preudomme (Pierre), 582.

Prez (Nicolas des), 655, 661.
 Prie (René de), 525, 530, 531, 534, 535, 540, 556.
 Priscillianistes, 604.
 Proclus, 140, 282, 390.
 Properce, 278.
 Provence, 110, 602.
 Prudence, 278, 486.
 Prüfing, 602.
 Ptolémée, 28, 514, 665.
 Pucci (cardinal Lorenzo), 503, 580.
 Puiseaux, 227, 561.
 Puy (Le), 73, 116, 470.
 Pythagore, 151, 274, 283, 374, 411, 412, 502, 619, 670, 675.
 Quentin (Saint-), 521, 621.
 Quentin (Jean), 14, 15, 42, 48, 171-173, 182, 195, 196, 207, 211, 221-224, 231, 237, 253, 296, 314, 349, 353, 364, 439, 459, 689, 692.
 Quilin (François), 664.
 Quimon (Julien), 199, 352, 354.
 Quinte-Curce, 282.
 Quintilien, 423, 517, 661, 699.
 Quirot (Martin), 574.
 Raab, 672.
 Raban Maur, 56, 672.
 Rabelais (François), 78, 166, 560.
 Rabodanges (Claude de), 457.
 Rabot (Jean), 374.
 Radewijns (Florent), 69, 70, 112, 197, 213, 216.
 Radinus (Thomas), 659.
 Ragnier (Raymond), 561, 568, 569, 589.
 Raguier (Jacques), 160.
 Raguse, 540; Jean de, 57.
 Rambouillet, 18.
 Ramirez y Gusman (Jacques), 411, 414, 422.
 Rampegolo (Antonio), 596.
 Randa (Mont), 134.
 Raulin (Jean), 32, 49, 94, 96, 98, 157, 165, 167-170, 173, 176, 177, 182, 199, 203, 234-236, 238, 239, 252, 290, 298, 299, 301, 303, 304, 311, 315, 316, 320-323, 325, 328, 329, 331, 350, 351, 353-356, 365, 366, 370, 377, 407, 438, 441, 450, 455, 456, 460, 461, 467, 469, 483, 554, 563, 567, 570, 586, 595, 627, 646-648, 655, 689, 690, 692, 695, 703.
 Raveune, 88, 544.
 Ravensburg, 502, 541.
 Réby (Jean de), 540, 542.

Rees (Henri de), 224.
 Réforme, 157.
 Refuge (Du), 222.
 Reggio; — de Calabre, 542; — d'Émilie, 57, 143.
 Regnauld (François), 369, 557, 659, 660.
 Regnauld (Gérard), 547.
 Reichenan, 56, 601.
 Reims, 118, 237-239, 242, 246, 272, 294, 302, 322, 417, 421, 453, 530, 606, 659, 660; — collège de, 31, 42.
 Reims (Pierre de), 603.
 Reinhardt (Marc), 103.
 Reisch (Grégoire), 642, 662.
 Rélai, 353, 355.
 Rély; — André de, 227; — Jean de, 1, 7, 12, 32, 104, 128, 157, 221, 222, 226, 227, 237, 241, 249, 259, 281, 283, 298, 303.
 Rembolt (Berthold), 125, 250, 273, 368, 369, 408, 409, 471, 507, 595, 619, 656-658, 661.
 Renan (Ernest), 137.
 Rennes, 196, 604.
 Rethel, 74.
 Reuchlin (Jean), 82, 93, 94, 105, 115-117, 151, 255, 260, 293, 520, 591, 611, 640, 642, 643, 645-655, 659, 661-663, 665, 672, 680, 682, 688, 694, 701, 702.
 Reutlingen, 240.
 Rhegins (Jean), 613.
 Rheingau, 601, 603.
 Rhenanus (Beatus Bild de Rhynow, *dil*), 117, 131, 260, 262, 273, 400, 422-424, 436, 472-474, 477, 482, 485, 494, 503, 505 509, 512, 513, 516, 518, 520, 523, 547, 600, 602, 605, 611, 612, 643, 644, 662, 686.
 Rhin, 214, 224, 420, 422, 602; — Georges, comte palatin du, 645; — Louis, 88; — Philippe, 641.
 Riario (Raffaello), 327, 347, 522.
 Ribart (Guy), 92.
 Riccio (Pierfrancesco), *dil* Petrus Crinitus, 149, 482.
 Richard (saint), 371.
 Richel (Armand), 104.
 Ridolfi (Rosso), 540.
 Rigord, 372.
 Rijseren (Jean), 222.
 Rimini (Gregorio de), 92, 118, 366, 405.
 Rinuccini (Alamanno), 141.
 Rivière (Pierre), 240, 319.
 Robertet (Florimond), 524, 579.
 Roce (Denis), 367, 383, 404, 463, 464, 468, 472.

- Roche (La), 588.
 Roche (Alain de la), 197; — Jean, 592.
 Rochechouart (de); — Jean, 212, 310, 562; — Louis, 116; — Pierre, 14.
 Rochefort (de), Guillaume, chancelier de France, 118, 123, 124, 372.
 Rochefort (de), Guillaume, aumônier de François 1^{er}, 688.
 Rochefort (de), Guy, 118, 122, 259, 509.
 Rochester, 287, 488.
 Rochette (Guillaume), 50.
 Rodez, 540.
 Roger (Servais), 381, 480.
 Rohan (François de), 540, 541.
 Roist (Jean de la), 454.
 Rolin (Jean), 48, 323, 331, 332.
 Romagne, 371, 391.
 Romain (Jean de Saint-), 5.
 Romans (Humbert de), 558.
 Rome, 2, 5, 10, 19, 39, 40, 82, 88, 90-92, 95, 100, 102, 103, 105, 115, 116, 118*, 119, 121, 122, 125, 129, 131, 135, 138, 144, 160, 171, 187, 189, 205, 208, 211, 250, 260, 266, 267, 278, 292, 296, 317, 318, 324, 340, 356, 372, 373, 377, 378, 391, 392, 398, 411, 423, 431, 432, 437, 446, 451, 453, 462, 467, 472, 481, 482, 499, 503, 506, 507, 519, 522, 523, 525, 528, 529, 530, 538, 553, 555, 556, 562, 566, 573, 576, 577, 581, 598, 599, 602, 606, 607, 614, 618-620, 624, 635, 639, 641, 646, 651, 653-655, 662, 664, 686, 703.
 Rome (Cour de), 3, 7*, 11, 54, 193, 200, 241, 293, 317, 337, 438, 448, 526, 532, 536, 582, 584, 645, 654.
 Rome (Egidio de), 92, 137, 424, 476.
 Romorantin, 306.
 Rondanini (Bartolomeo), 540, 545.
 Roscelin, 60.
 Rosen, 658.
 Rosset (Pierre), 669.
 Rotterdam, 260.
 Rouen, 78, 115, 184, 356, 360, 448, 451, 557, 597.
 Rouge-Cloître, 254, 672.
 Roussel (Antoine), 647; — Gérard, 416.
 Roussignol (Jean), 455.
 Royer (Jean), 48, 92, 115.
 Rufin, 250, 421, 619, 638.
 Ruisseau (Pierre du), 87, 99, 91, 128.
 Ruistre (Nicolas), 428, 429.
 Rupertsberg, 600-603, 610, 636.
 Ruthall (Thomas), 489, 491.
 Ruysbroek (Jean), 66, 68-71, 73-75, 113, 176, 220, 472, 521, 597, 600, 621-623, 626, 640, 694.
 Ruzé (Gaillard), 335, 351, 353, 438, 440, 441, 442, 619.
 Ruzé (Louis), 646, 684.
 Sabellico (Antonio), 597.
 Sablon (Jean du), 339, 459.
 Sabonde (Raymond de), 485, 520, 521.
 Sachelu, 417-419.
 Saciergues (Pierre de), 305, 540.
 Sacon; — André, 596, 657; — Jacques, 471.
 Sages (Les Sept), 155, 502.
 Sagundino (Niccolò), 475.
 Sainets (de); — Jean, 498; — Nicolas, 521, 621.
 Saintes, 9, 51, 238.
 Salananque, 54, 260, 594.
 Salazar (Tristan de), 10, 110, 117, 160, 162, 207, 221, 223, 226, 231, 307, 439, 442, 536, 540, 549, 552, 557-560.
 Salembieu (Jacques), 312, 339, 449, 588.
 Salisbury, 489, 491.
 Salluste, 84, 116, 273, 274, 598.
 Salomon, 235, 278, 473, 657.
 Salomon, abbé de Saint-Gall, 56.
 Salon, 602.
 Salutati (Coluccio), 80, 82.
 Samson, chanoine de Paris, 231.
 Sande (Jean van den), voir Sablon (du).
 Sannazar (Jacques), 475, 481, 640.
 San Severino, 476.
 Sanseverino (Federico), cardinal, 118, 530, 533-535, 537, 538, 540-544, 555.
 Saragosse, 671, 672.
 Sarlat, 9.
 Sasbond, 263.
 Sancourt, 499, 506, 521.
 Saulay (Jean), 182, 349, 438.
 Saulieu, 259.
 Saumur, 2, 303.
 Saussaye (La), 17, 450.
 Sauvage (Jean), 441, 556.
 Savoie, 127, 195, 555.
 Savoie; — Amédée de, 88; — Louise de, 580, 587.
 Savoisy (Marie de), 586, 587.
 Savonarole (Jérôme), 143, 210, 241, 242, 246, 254, 292, 293, 384, 386, 391, 540, 541, 695.
 Saxe, 175, 214, 340.
 Saxe (Albert de), 63, 64, 92, 98, 101, 119, 476, 645, 656.

Schisme (Grand), 74, 75, 78, 119, 581.
 Schlettstadt, 240, 422, 473, 504, 506, 612, 644.
 Schoonhoven, 214; — Jean van, 70, 75, 176.
 Schuhmacher (Jean), *dit* Calceator, 405, 497, 662.
 Schürer (Mathias), 102, 600.
 Schwab (Jean), 382.
 Scot (Duns), 29, 60, 61, 63, 66, 79, 83, 87, 92, 95, 98, 100, 114, 119, 134, 138, 158, 164, 248, 326, 367, 368, 387, 396, 400, 405, 426, 427, 464, 470, 595, 607, 614, 659, 676, 683, 698.
 Séz. 564; — Collège de, 31, 42.
 Ségovie, 465; — Jean de, 57.
 Segré, 323.
 Seine, 18, 279.
 Selymbria, 309.
 Sénac (collège de), 31, 594.
 Senaut (Olivier), 482, 592.
 Sèneque, 77, 121, 164, 174, 423, 598, 615, 624, 661, 673, 681, 682, 698.
 Senigallia, 655.
 Senlis, 9, 15, 38, 237, 238, 253, 311, 580, 581, 694.
 Sens, 10, 41, 54, 117, 160, 162, 179, 207, 213, 223, 226, 321, 404, 439, 577, 528, 545, 557, 569, 573, 640.
 Sept-Voies (rue des), 177.
 Septante (Les), 407.
 Sépulture (Saint-), église de Paris, 13.
 Seurre (Antoine), 540.
 Seuse (Henri), 66.
 Séville, 634; — Isidore de, 55, 57.
 Sèvres, 18.
 Seyssel (Claude de), 555, 556, 653.
 Sforza; — Ascanio, 327; — Maximilien, 660.
 Sibylle Érythrée, 502.
 Siège (Saint), 3-6, 8, 15, 40, 51, 180, 192, 195, 200, 201, 210, 245, 251, 292, 293, 299, 319, 326, 461, 467, 524, 529, 531, 543, 555, 577, 702.
 Sienna, 81, 211, 356, 522, 545.
 Sigismond (archiduc), 410.
 Silvestre (Antoine), 465, 575, 592.
 Simon de Champigny (Jean), 12, 205-207, 211, 212, 221, 222, 224, 226, 227, 230-232, 295, 313-315, 338, 348, 350, 589, 689.
 Simon (Jean), moine de Saint-Victor, 569.
 Simon le Magicien, 421.
 Sion (couvent et congrégation), 224, 225, 262-264.
 Sisteron, 259, 382, 587.

Sixte IV., 4, 12, 51, 86-88, 91, 92, 144, 172, 185, 350, 639.
 Smyrne, 377.
 Socrate, 141, 146, 374, 418, 506, 620, 676.
 Soderini (Piero), 530, 534.
 Soignes, 68.
 Soissons, 42, 92, 96, 186, 293, 540, 545, 620, 658, 664.
 Solesmes, 602.
 Solidus (Jean), 418, 484, 506, 604, 623, 662.
 Soliers (Louis Forbin de), 556.
 Somville (Jacques de), 351.
 Sophistes, 146.
 Sorbon (Robert de), 32, 35.
 Sorbonne, Sorbonnistes, 31-38, 45, 47-49, 54, 80, 83, 86, 87, 92, 96, 102-105, 108-110, 114-116, 118, 125, 128-130, 158, 168, 171, 176, 187, 215, 249, 251, 268, 270, 345, 367, 368, 382, 405-407, 426, 427, 476, 496, 500, 554, 594, 597, 623, 648, 686, 703.
 Soreth (Jean), 194.
 Souabé, 112, 601, 681.
 Souillac, 311, 455, 456.
 Souverain (Louis), 639.
 Spagnuoli (Battista) de Mantoue, 125, 131, 194, 226, 258-260, 265, 279, 281, 350, 382, 383, 388, 409, 413, 468, 486, 490, 517, 518, 695.
 Spartien, 184.
 Speusippe, 374.
 Spielmann (Jacques), 504, 547.
 Spino (Baldassare), 7.
 Spire, 105, 250, 383, 612, 645, 648.
 Spolète, 640.
 Spenheim, 125, 204, 260, 287, 418.
 Stace, 423.
 Staffarde, 274.
 Standonck (Jean), 16, 19, 30, 41, 42, 46, 51, 52, 110, 111, 172-181, 187, 188, 192-194, 196, 198-200, 203, 207, 212, 213, 218, 220-224, 228-230, 235, 236, 238, 239, 241-243, 253, 261, 267-269, 272, 277, 279, 286, 291, 294, 298, 301, 302, 306, 308-311, 315, 316, 320, 322, 329, 338-349, 352-354, 357-359, 366, 377, 381, 399, 402, 404, 428, 435, 436, 446, 449, 456, 457, 459, 465-467, 483, 562, 575, 592, 593, 610, 627, 660-692, 694, 696, 703.
 Steyn, près Constance, 83.
 Steyn, près Gouda, 121, 214, 225, 263, 264, 266, 269, 272, 277, 279, 372, 373, 380, 381, 388, 478, 480.
 Stol (Jean), 99, 100, 126.
 Strasbourg, 16, 71, 100-105, 112, 240, 250, 253, 509, 523, 600, 652, 660, 662, 683.

- Stuart (Alexandre), 269, 464, 522.
 Stuart d'Aubigny (Charles), 7, 12.
 Stuermans (Tillmans), 217, 218, 222.
 Stuttgart, 115, 641, 648, 682.
 Subasio (Monte), 539.
 Suctone, 123.
 Suidas, 494.
 Suisse, Suisses, 80, 392, 417, 462, 503, 523, 542, 544, 580.
 Suivre (Antoine), 537.
 Sulpizio (Giovanni), 409, 423, 481.
 Syber (Jean), 104.
 Sylvestre (saint), 109.
 Symmaque, 616.
 Synthen (Jean), 261-263, 278, 286, 402, 423.
 Syrie, 369.
 Tacite, 282, 599.
 Tagliamento, 317.
 Talmud, 641, 642, 648, 649.
 Tardif (Guillaume), 93, 115, 116, 119, 122, 123, 131, 640, 645.
 Tarse, 296.
 Tateret (Jean), 95, 96, 247, 248, 274, 276, 367, 404, 406, 424, 463, 469, 474, 504, 591, 593, 646, 647, 648, 656, 693, 697.
 Tauler (Jean), 66.
 Tempeste (Pierre), 575, 690.
 Térance, 119, 120, 123, 265, 273, 282, 286, 396, 466, 474, 518.
 Terrebourg (André), 402.
 Tertullien, 485, 518.
 Thanners, 602.
 Thèbes (Égypte), 156.
 Thémistius, 137, 225, 423.
 Théocrite, 409, 514, 597, 605, 612, 614, 647.
 Théodose, 304, 475.
 Théon, 665.
 Théophraste, 84, 484, 615, 620, 668.
 Thérouanne, 9, 238.
 Thibaut (Jean), 333, 338.
 Thiboust (Robert), 206, 232.
 Thiel, 382.
 Thomas d'Aquin (saint), 29, 36, 49, 56, 60-66, 71, 78, 79, 83, 87, 92, 100, 119, 134, 137, 138, 143, 184, 220, 244, 245, 254, 256, 367, 368, 387, 404, 418, 427, 464, 469, 479, 607, 617, 618, 643, 656, 659, 676, 681, 693, 695.
 Thucydide, 117, 514, 598.
 Thuringe, 175, 214, 602, 645.
 Tibulle, 278.
 Timothée, 399.
 Tissard (François), 501-503, 509, 510, 513, 613, 698.
 Tile-Live, 123, 184, 276, 401, 597, 598, 661.
 Todi, 411.
 Tolède, 260, 606.
 Tongres (Arnold de), 643.
 Torquemada (Jean de), 106, 184, 286, 471, 472, 618.
 Torrelaguna, 260.
 Torrettes (Hélie de), 49.
 Torriani (Jacopo), 37, 49, 50.
 Toscane, 143, 541.
 Tosinghi (Pierfrancesco), 530, 532, 536, 538-540.
 Toul, 165, 228, 557.
 Toulon, 237, 296, 540, 639.
 Toulouse, 5, 78, 123, 165, 304, 333, 502, 520, 540, 576, 577, 595.
 Tour du Pin (La), 533.
 Touraine, 187, 188, 353, 475.
 Tournay, 21, 51, 127, 286, 297, 527, 651, 654, 668.
 Tournehem, 381, 393, 425, 426, 428.
 Tours, 1, 5, 7, 8, 16, 51, 84, 96, 125, 178, 182, 186, 189, 192, 203, 207, 229, 237, 291, 313, 325, 333, 352, 452, 455, 518, 527, 532, 535, 539, 549, 583, 603, 618, 693; — collègue de, 696; — Saint-Martin de, voir Marlin de Tours (Saint-).
 Tours (Grégoire de), 618.
 Toussaint (Jacques), 475, 640.
 Toutain (Guillaume), 471, 472.
 Tralles, 377.
 Transylvanie, 519.
 Traversari (Ambrogio), 369, 375, 376, 658.
 Trazégnies (Jean de), 428.
 Trébizonde; — André de, 85; — Georges de, 81, 85, 99, 126, 145, 272, 274, 394, 499, 505, 507, 508, 518, 612, 639, 665.
 Trechsel (Jean), 125, 259, 260, 286-288, 371, 382.
 Trégnier (collègue de), 31.
 Trémollet, 664.
 Trepperel, 250.
 Trésorier (collègue du), 31.
 Trèves, 260, 410, 600, 602, 612.
 Trévise, 156, 519.
 Tricarico, 576.
 Trinità dei Monti, 187.
 Trinitaires (ordre des), 18, 46, 114, 204, 333, 258, 288, 289, 371.
 Trithème (Jean), 95, 96, 125, 130, 150, 199, 204, 260, 286, 287, 410.

- Tritthenheim, 260.
 Trivulzio, 539.
 Troas, 377.
 Troyes, 160, 228, 313, 452, 468, 648.
 Truchsess (Thomas), 645.
 Tübingen, 94, 611, 641, 682.
 Tudor (Marguerite), 489.
 Tulle, 300.
 Tupin (Guillaume), 560.
 Turbelin (Jacques), 274.
 Turcs, 87, 136, 241, 317-319, 334, 337, 519.
 Turin, 490.
 Tyrol, 77.

 Uguccio, 55, 57.
 Ulm, 643.
 Université de Paris, 10, 11, 14, 18, 20, 25, 26, 28, 30, 36, 38-41, 43-47, 50, 52, 54, 56, 59, 63, 68, 73, 74, 77, 78, 82, 85, 86, 88, 92, 93, 97, 99, 100, 110, 113, 114, 116, 118, 119, 121, 122, 127, 128, 160, 175, 182, 185, 194, 200, 203, 206, 210, 234, 238, 267, 270, 276, 279, 291, 299, 300, 302, 306, 307, 315-320, 322, 323, 326, 335, 336, 349, 358-364, 379, 397, 405, 437, 443, 445, 453, 466, 502, 505, 536, 540, 544-549, 552, 565, 570, 572, 576, 579, 580, 582, 591, 594, 597, 648, 650, 655, 690, 697-699, 702.
 Universités, Universitaires, 3, 16, 36, 41, 60, 64, 78, 180, 181, 184, 203, 304, 305, 326, 332, 533, 537, 544, 584, 585.
 Urbino, 374, 394, 576.
 Urceo (Codro), 383.
 Ursewick (Christophe), 489, 490.
 Utenheim (Christophe de), 94, 290, 682, 684.
 Utrecht, 93, 113, 219, 225, 250, 261, 309, 401.
 Uytenhove (Jean van), 196, 197, 214.
 Uzès (Robert d'), 602, 603, 635, 636.

 Val de Grâce, 567.
 Vaience (France), 286, 292, 300, 321-323, 328, 471, 536, 545.
 Valence (Espagne), 104, 203, 686.
 Valenciennes, 182, 309, 339, 359, 458, 469.
 Valentin, 139.
 Valentinois, 300.
 Valère-Maxime, 84, 598.
 Valla (Giorgio), 149, 274, 281.
 Valla (Laurent), 81, 84, 120, 125, 255, 265, 281, 375, 394, 423, 472, 478-481, 492, 511, 512, 534, 598, 618, 646, 651, 679, 699, 700.
 Valladolid, 472.
 Valle: — Lelio della, 499; — Niccolò, 499, 598.
 Vallées (Robert des), 351.
 Vallombrosa, 544.
 Valois, avocat, 444.
 Valprofond, 78.
 Vaquerie (Jean de la), 118, 206.
 Varennes, Alain de, 517, 606; — Valerand de, 518, 597, 660.
 Varron, 169.
 Vasconcellis (Martin de), 561.
 Vassier (Toussaint), 663, 695.
 Vatable (François Guasteblié, dit), 613, 703.
 Vatican, 144.
 Vaucel (Pierre), 115.
 Vaudétar, 207.
 Vaulupin (Henri), 382.
 Vauvert (Chartreux de), près Paris, 18, 19, 134, 177, 178, 329, 343, 379, 440, 455, 482, 483, 507, 513, 562, 573, 595, 622, 640, 686, 696.
 Vaux de Cernay, 18.
 Veere; — Adolphe de, 380, 395, 403; — Anne de, 380, 381, 395, 397, 399, 401, 403, 425, 428, 434.
 Venice, 462.
 Vendôme, 517; — duc de, 186, 578.
 Veneto (Paolo), 78, 365, 464, 593, 656.
 Venise, 81, 98, 100-105, 118, 121, 122, 126, 137, 138, 136, 211, 248, 281, 286, 316, 319, 337, 374, 381, 389, 390, 394, 396, 407, 413, 460, 462, 464, 475, 477, 503, 504, 509, 519, 522, 540, 599, 612, 614, 620, 640, 641, 657, 661, 665, 686, 700.
 Venquier (Bernard), 274.
 Venray (Roger de), 288.
 Vera (Jean de), 495.
 Vérard (Antoine), 23, 99, 104, 249, 250, 253, 320, 368, 369, 408, 599.
 Verceil, 147, 274, 281, 544.
 Verceil (Gérard de), 597, 661.
 Verden, 214.
 Verjus (André), 582.
 Vermandois (bailli de), 237.
 Vernia (Niccolotto), 137.
 Vernon, 120.
 Vérone, 413, 519, 576.
 Versailles, 457.
 Vert (Pierre), 568.
 Vesc (de): — Étienne, 8; — Jean, 540.
 Vices, 533.
 Victoire (La), 15, 237.
 Victorius (André), 664.

- Victor (Saint-) de Paris, 2, 18, 20, 38, 50, 58, 75, 103, 221, 223, 224, 226, 227, 229, 235, 249, 254, 289, 294, 296, 314, 323, 339, 372, 449, 495, 511, 521, 553, 555, 559-561, 567-569, 588, 589, 595, 596, 686, 691, 694-696.
- Victor (Collège des Bons-Enfants-Saint-), 112.
- Victor (Hugues de Saint-), 54, 74, 76, 113, 220, 227, 255, 295, 412, 495, 500, 521, 603, 626, 680, 694, 695, 696.
- Victor (Richard de Saint-), 73, 74, 76, 113, 220, 227, 295, 412, 472, 521, 522, 599, 603, 610, 625, 626, 664, 676, 680, 681, 694, 695, 699.
- Victurnien (Saint-), 124, 470.
- Vie Commune (Frères de la), 69-71, 74, 75, 82, 83, 112, 113, 174-176, 182, 214-216, 220, 234, 260, 262, 265, 266, 286, 309, 342, 344, 346, 402, 403, 422, 458, 600, 603, 622, 690.
- Vienne (Autriche), 100, 102, 112, 124, 390.
- Vienne (France), 54, 118, 379, 479, 537, 618.
- Vigier (Marco), 651, 654, 655.
- Vigier (Guy), 187; — neveu du précédent, 178, 179, 186, 187, 189, 192, 193, 198, 199, 203.
- Villedieu (Alexandre de), 28, 261, 265, 407, 422, 466, 699.
- Villejuif, 18, 450.
- Villers-Morhier, 195.
- Villesomes (Benoit de), 455.
- Villiers de l'Isle-Adam (Louis de), 583.
- Villiers-le-Bel, 561.
- Villiers-sur-Marne, 284.
- Villon (François), 44.
- Vincennes, 142.
- Vingle (Jean de), 163.
- Viole, 207.
- Virgile, 117, 125, 131, 141, 147, 151, 174, 265, 279, 282, 402, 423, 486, 517, 597, 682, 698, 699.
- Virgile (Polydore), 394, 509, 600.
- Vire, 460.
- Vitelli (Cornelio), 122.
- Vitoria (François de), 594, 659.
- Vitré (Pierre), 615, 683.
- Vitrier (Jean), 297, 426-428, 431, 607, 618, 700.
- Vitruve, 413, 474, 475.
- Vitry (Jacques), 606.
- Voecht (Jacques), 398, 403, 426.
- Volchenisse, moine windeshémien, 254.
- Vollterra, 506.
- Voragine (Jacques de), 253, 408, 672.
- Vostre (Simon), 368.
- Vualterius (Lucas), 273.
- Vulgate, 53, 54, 59, 103, 184, 215, 256, 386, 479, 507, 622, 651, 654, 667, 681, 700.
- Walafrid le Louche, 56.
- Walcheren, 425.
- Walleys (Thomas), voir Gallois (Thomas le).
- Walsingham, 489.
- Walterson (Robert), 457.
- Ward (Thomas), 124.
- Warham (William), 488, 490, 523, 674.
- Warnet (Thomas), 222, 302, 307, 309, 339, 359, 455, 456, 458, 459, 568, 569, 589.
- Waterloes (Jean), 471, 507, 619.
- Weinsberg, 681.
- Werner (Nicolas), 277, 279, 372.
- Wescl, 225.
- Wessel (Jean Wessel Gansfort), 82, 83, 86, 92, 93, 224, 225, 254, 433, 640.
- Westhausen; — André, 601; — Gaspar, 601, 662; — Quilian, 601, 636, 662.
- Westphalie, 224, 225.
- Weyler (Franz), 405.
- Whitford (Richard), 491.
- Wiclef (Jean), 107, 109-111, 131.
- Willo (Jean), 220.
- Wilsen (Hendrik de), 70.
- Wimpfeling (Jacques), 94, 125, 260, 497, 504, 606, 617, 652, 660, 681.
- Winchester, 488, 490.
- Winckel (Pierre), 262.
- Windesheim, Windeshémiens, 70, 71, 74, 75, 112, 113, 158, 159, 173-175, 196, 197, 204, 213, 214, 216, 217, 220, 221, 223-228, 235, 254, 256, 261, 263, 265, 279, 287-289, 294, 295, 302, 312, 314, 323, 330, 338-340, 352, 373, 410, 446, 447, 449, 452, 467, 469, 603, 672, 690, 691, 694-696, 700.
- Wissous, 346.
- Wittenberg, 646, 689, 701-703.
- Wolf; — Georges, 101, 130, 149; — Nicolas, 383.
- Wolsey (Thomas), 668.
- Woodham (Thomas), 593.
- Worms, 288.
- Württemberg, 641; — Ulrich de, 648, 649.
- Würzbourg, 260.
- Wyngaerde, (Jean van den), 220, 341, 352, 357, 364, 445.

- Xénocrate, 283, 374, 477, 605.
 Xénophon, 117, 475, 506, 514, 687.
 Ximenez (François), 252, 260, 517, 520,
 606.
- Yanez (Alfonso), 606.
 Yerres, 17, 284, 567, 586, 587.
 Ypres, 324, 557.
 Yvette, 18.
 Zeure, 455.
- Zamberti (Bartolomeo), 665.
- Zancha (Ambrogio), 540, 542.
 Zanziero, 510.
 Zäsi (Ulrich), 496.
 Zati (Niccolò degli), 540, 541.
 Zénon, 376.
 Zerbolt (Gérard), 113.
 Zierickzee, 425.
 Zoemeren (Henri de), 90, 91, 93.
 Zohar, 641.
 Zutphen, 112, 196; — Gérard de, 119,
 158.
 Zwolle, 69, 70, 82, 196, 217, 220, 266,
 312.
-

CORRECTIONS ET ADDITIONS

P. 17, n. 4. Le couvent de Saint-Magloire se trouvait rue Saint-Denis ; il ne fut transféré qu'en 1572 au faubourg Saint-Jacques (Lebeuf, **77**, I, p. 180-184).

P. 68. *Lire* : résigner ses bénéfices, *au lieu de* : résigner à ses bénéfices.

P. 95-96. On sait que Tateret et Bricot figurent au second livre du *Pantagruel*, VII, parmi les auteurs grotesques de la librairie de Saint-Victor. A signaler également une lettre de Wilhelmus Bricot à Ortuinus Gratius, datée de Worms, dans les *Epistolae obscurorum virorum*, **470**, I, p. 271-272.

P. 172. *Lire* : appellaient, *au lieu de* : appellissent.

P. 182, n. 2. On connaît encore de Nicole de Ilacqueville l'ouvrage suivant, dont l'édition fut préparée par Jean Quentin : *Sermones dominicales novissimi et ad populum instruendum exquisitissimi jampridem a venerabili magistro Johanne Quintini visi et ordinati..., recogniti...* ; D. Gerlier et Nic. de la Barre, s. d., in-8° ; Panzer, **282**, XI, 2805.

P. 203. Jean de Lespinay est le même personnage que Jean d'Espinay, cité p. 321-323. Les deux noms se trouvent dans les documents.

P. 300. *Lire* : Frédéric, roi de Naples, *au lieu de* : Ferdinand.

P. 305-308. — Le récit des troubles universitaires de juin 1499, donné par Robert Gaguin dans le *Compendium* (*lire* : p. 307, n. 3, **307**⁴ *au lieu de* : **307**³), coïncide assez exactement avec la relation par lui rédigée, comme doyen de la Faculté de Décret, sur le registre qu'il tint du 15 novembre 1498 au 13 novembre 1500 (Fournier-Dorez, **154**, III, p. 495-502).

P. 449. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, éd. 1901, I, p. 47-50) signale la réforme du couvent de Port-Royal par l'abbesse Jehanne de la Fin, en 1504. Il donne quelques extraits d'une *Carte de visite*, — procès-verbal de la visitation du couvent par l'abbé de Cîteaux, Jacques de Theulley de Pontalié —, datée de la même année.

P. 484, n. 1 ; p. 621, n. 2. L'ermitte Gilbert, ou Guibert, ami de Lefèvre d'Étaples et de Bouelles, fut, en 1523, condamné par l'évêque de Paris, comme suspect d'hérésie luthérienne, à être enfermé dans un couvent (Hubart de la Tour, **20**, III, p. 210, n. 2).

P. 489. *Lire* : Hames, *au lieu de* : Ham. — Il s'agit de Hames-Boueres, près de Calais. — Cf. p. 594, n. 2 ; p. 611, n. 1.

P. 515, n. 2. *Lire* : caccutiendum, *au lieu de* : caccutiendem.

P. 552, n. 2. La première édition des actes du concile de Pise-Milan parut, dans l'été de 1511, à Milan, par les soins de Zaccaria Ferreri. Le titre est le même que celui de l'édition parisienne. Le volume n'est pas daté ; mais il porte la même marque et appartient évidemment à la même série que les deux ouvrages suivants : *Acta scitu dignissima docteque concinnata constantiensis concilii celebratissimi* ; Milan, Gotardus de Ponte, 13 mai 1511, in-4°, avec préface de Ferreri ; *Decreta et acta concilii basilienensis nuper impressa cum gratia et privilegio* ; édités par Ferreri, chez le même imprimeur, 29 juin 1511, in-4°. Les noms des membres du concile sont donnés parfois plus exactement dans l'édition milanaise.

P. 654. D'après une lettre de Michel Hummelberg à Jérôme Aléandre (Rome, 7 février 1516 ; Paquier, 414, p. 24), François I^{er}, lors des négociations de Bologne pour le Concordat, aurait, sur la demande de Guillaume Petit qui l'accompagnait, agi auprès du cardinal Domenico Grimani pour obtenir la condamnation de Reuchlin. Le même fait, peu vraisemblable, est affirmé dans les *Epistolae obscurorum virorum*, 470, II, 12 (Wilhelm Lamp à Ortuinus Gratius, 1, p. 209). Böcking (II, p. 432-433) compte Petit, qu'il confond d'ailleurs avec Guillaume Pépin, parmi les antireuchlinistes.

P. 670, n. 2. *Lire* : p. 620, n. 6, *au lieu de* : 689, n. 6.

P. 685, n. 2. Conrad Pellican, de Rouffach, alors délégué des Cordeliers de la province d'Allemagne au chapitre général de Rouen, vit Lefèvre, le 4 mai 1516, au couvent des Cordeliers de Paris. « Eundem salutaturus accessi in ecclesiam, et ad horam colloquium habui ego solus, a quo fui amice salutatus et inquisitus de Beato Rhenano et Amorbachiis, Brunone et Basilio, suis jam ante discipulis doctissimis et honestissimis » (*Das Chronikon des Konrad Pellikan*, éd. B. Riggerbach, Bâle, 1877, in-8° ; p. 53).

P. 688. *Lire* : rajeunir, *au lieu de* : rajeunir.

P. 691. Conrad Pellican lrouva, en 1516, 350 étudiants aux Cordeliers de Paris (v. corr. de la p. 685).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
PRÉFACE	I
BIBLIOGRAPHIE.	XI
INTRODUCTION. — LE DÉSORDRE. — L'Église gallicane manque de constitution ; la Pragmatique Sanction de Bourges n'est pas appliquée ; décadence de la discipline ; p. 1-10. — Le désordre dans l'Église de Paris à la fin du xv ^e siècle ; p. 10-21.	

PREMIÈRE PARTIE

Les éléments de Réforme en 1494

CHAPITRE PREMIER. — LES CADRES DE LA VIE INTELLECTUELLE. — I. L'Université de Paris ; la Faculté des Arts et la Faculté de Théologie ; les collèges séculiers et réguliers ; p. 25-38. — II. Le désordre dans l'Université à la fin du xv^e siècle ; p. 38-52.

CHAPITRE II. — LES DOCTRINES AU XV^e SIÈCLE : SCOLASTIQUE, MYSTIQUE, HUMANISME, JUSQU'EN 1472. — I. L'étude de la Bible et des *Sentences* à la Faculté de Théologie ; le triomphe de l'ockamisme à la Faculté des Arts, et ses conséquences religieuses ; p. 53-67. — II. La réaction mystique ; aux Pays-Bas : Frères de la Vie Commune ; Windesheim ; *l'Imitation* ; en France : Pierre d'Ailly, Gerson ; p. 67-78. — III. La réaction intellectuelle ; anciens (thomistes et scotistes) contre modernes (ockamistes) ; introduction de l'humanisme italien ; Guillaume Fichet ; p. 78-89.

CHAPITRE III. — LES DOCTRINES AU XV^e SIÈCLE (SUITE) ; SCOLASTIQUE, MYSTIQUE, HUMANISME, DE 1472 A 1494. — I. Anciens contre modernes ; scotistes et ockamistes vers 1494 ; Tateret, Bricot ; les livres. Les études bibliques et les doctrines théologiques. La mystique, p. 90-114. — II. L'humanisme ; Robert Gaguin ; l'humanisme littéraire ; Charles et Jean Fernand, Girolamo Balbi, Fausto Andrelini ; l'humanisme philosophique ; le procès de Pic de la Mirandole ; Gilles de Delft ; Jacques Lefèvre d'Étaples ; ses débuts ; premier voyage en Italie ; premières publications ; Josse Clichtowe ; p. 114-159.

CHAPITRE IV. — RÉFORMATEURS ET RÉFORMES. — I. Le concile provincial de Sens (1485); Olivier Maillard; Jean Raulin; Jean Quentin; François de Paule; Jean Standonck; p. 160-183. — II. Bénédictins; Chezal-Benoist; Cisterciens; Cordeliers observants; Dominicains de Hollande; assemblée de Tours; réformateurs et gallicans; p. 183-204.

SECONDE PARTIE

Préréforme et Humanisme de 1494 à 1504

CHAPITRE PREMIER. — RÉFORMATEURS ET RÉFORMES (1494-1498). — Jean Simon évêque de Paris; prédications de Maillard; mission windeshliemienne à Château-Landon et à Saint-Victor; Raulin à Cluny; procès de l'élection archiépiscopale de Reims; projet de concile général; mort de Charles VIII; p. 205-246.

CHAPITRE II. — LES DOCTRINES (1494-1498). — Philosophie et théologie scolastiques; mystique. Humanisme; le *Compendium historiae Francorum* de Gaguin; Érasme à Montaigu; Lefèvre édite l'*Éthique* d'Aristote; Guillaume Budé; p. 205-289.

CHAPITRE III. — RÉFORMATEURS ET RÉFORMES (1498-1504). — I. Le gouvernement renonce au projet de concile; procès du divorce de Louis XII; procès de Reims; troubles universitaires de juin 1499; exil de Standonck; p. 290-316. — II. Affaire de la décime; réformes à Saint-Martin des Champs, aux Jacobins, aux Cordeliers; procès du chapitre de Paris contre Georges d'Amboise; p. 316-337. — III. Suite des réformes; statuts de Montaigu; Étienne Poncher évêque de Paris; p. 337-356. — IV. Mort de Standonck; les gallicans contre Georges d'Amboise; conflits d'avril 1504; p. 356-365.

CHAPITRE IV. — LES DOCTRINES (1498-1504). — I. Philosophie et théologie scolastiques; mystique. Les *Epistolae* de Gaguin; la *Theologia Vivificans* de Lefèvre; le *Liber de laudibus...*, de R. Lulle. Érasme en Angleterre; second voyage de Lefèvre en Italie; les *Adages*; Érasme à Orléans; mort de Gaguin (22 mai 1501); p. 366-403. — II. Philosophie et théologie scolastiques; Pierre Crockart, Jacques Almain; mystique. Josse Bade; Lefèvre édite l'*Organon*; Charles de Bouelles; Beatus Rhenanus; Érasme à Louvain; l'*Enchiridion*; p. 404-436.

TROISIÈME PARTIE

Préréforme et Humanisme de 1504 à 1517

CHAPITRE PREMIER. — RÉFORMATEURS ET RÉFORMES (1504-1510). — Hôtel-Dieu de Paris; statuts de Livry; réforme des couvents de femmes; décadence de Montaigu; mort de Georges d'Amboise (25 mai 1510); p. 437-462.

CHAPITRE II. — LES DOCTRINES (1504-1510). — I. Philosophie et théologie scolastiques ; mystique ; p. 463-472. — II. Lefèvre édite le *Paradisus* et les *Recognitiones* ; Érasme à Paris ; il publie les *Annotationes* de Laurent Valla ; Lefèvre édite les *Contemplations* de Lulle ; la *Politique* d'Aristote ; p. 472-488. — III. Érasme publie plusieurs *Dialogues* de Lucien, et part pour l'Italie. Bruno et Basile Amerbach à Paris ; Lefèvre édite la *Théologie* de Jean de Damas ; troisième voyage en Italie ; la *Diatectique* de Georges de Trébizonde. Les *Annotations aux Pandectes* de Budé ; Jérôme Aléandre et l'enseignement du grec. Le *Quincuplex Psalterium* de Lefèvre ; p. 488-523.

CHAPITRE III. — RÉFORMATEURS ET RÉFORMES (1510-1517). — I. Rupture de Louis XII avec Jules II ; concile de Tours ; concile de Lyon ; concile de Pise-Milan. Conflits à l'intérieur des ordres mendiants ; décadence de Montaigu ; p. 524-562. — II. Réforme de Saint-Germain des Prés par Chezal-Benoist ; réforme de Saint-Victor ; conflits chez les Mendians ; p. 563-576. — III. Avènement de François I^{er} ; Concordat de 1516. Réforme de Saint-Victor ; conflits chez les Mendians ; p. 576-590.

CHAPITRE IV. — LES DOCTRINES (1510-1517). — I. Philosophie et théologie scolastiques ; mystique. Lefèvre en Allemagne ; Érasme à Paris ; l'*Éloge de la Folie* ; Lefèvre édite les *Noces Spirituelles* de Ruysbroek, et les *Épîtres* de Saint Paul ; le *Liber Trium Virorum* ; p. 591-640. — II. Affaire Reuchlin. Philosophie et théologie scolastiques ; mystique. Lefèvre édite Nicolas de Cusa ; le *De Assse* de Budé ; Lefèvre publie la *Métaphysique* d'Aristote ; Lavinheta et le lullisme à l'Université. Le *Nouveau Testament* d'Érasme ; influence du livre à Paris ; p. 640-688.

CONCLUSION. — I. La réforme disciplinaire et monastique ; p. 689-696. — II. La réforme intellectuelle et morale ; p. 696-703.

INDEX, p. 705-734.

CORRECTIONS ET ADDITIONS, p. 735.

TABLE DES MATIÈRES, p. 737.

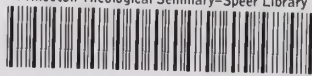




BW5831 .R39

Prereforme et humanisme a Paris pendant

Princeton Theological Seminary-Speer Library



1 1012 00018 0846